Université Paris Nanterre
200 av. de la République
92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr

Membre de l'université Paris Lumières

École doctorale 141 : Droit et science politique
Institut des sciences sociales du politique (ISP)

Chongjin KIM

Les politiques d'accueil des étudiants étrangers en France et l'évolution de la mobilité étudiante coréenne

Thèse présentée et soutenue publiquement le 05/10/2021
en vue de l'obtention du doctorat de Science politique de l'Université Paris Nanterre
sous la direction de M. Bernard PUDAL (Université Paris Nanterre)

Jury :

Rapporteur :	M. Alain Delissen	Directeur d'études, EHESS
Rapporteure :	Mme Anne-Catherine Wagner	Professeure de sociologie, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Membre du jury :	M. Laurent Bonelli	Maître de conférences en science politique, Université Paris Nanterre
Membre du jury :	M. André Robert	Professeur émérite, Université Lumière Lyon 2
Directeur de thèse :	M. Bernard Pudal	Professeur émérite, Université Paris Nanterre

Remerciements

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien de nombreuses personnes que je veux remercier ici.

En premier lieu, je souhaite exprimer ma gratitude à l'égard de mon directeur de thèse, Bernard Pudal et Laurent Bonelli. Tout au long de cette recherche, ils m'ont accordé leur confiance, leurs critiques et conseils ont été précieux. Dans les moments de doute, ils m'ont aidé à les surmonter et leur relecture attentive a permis de finaliser cette thèse. Je leur dois beaucoup.

Je remercie les membres du jury d'avoir accepté de participer à cette soutenance et d'avoir pris le temps de me lire et de discuter mon texte : Alain Delissen, Anne-Catherine Wagner et André Robert. Je voudrais également saluer toute l'équipe de l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP).

Cette thèse a pu être menée à bien grâce à l'ensemble des personnes qui ont accepté de me rencontrer, de répondre à mes questions et de m'aider dans le travail de terrain. Il est impossible de toutes les nommer ici mais je ne les oublie pas.

Je voudrais aussi adresser mes remerciements chaleureux à mes collègues et amis enseignants-chercheurs, en particulier à ceux de l'association des coréens en sciences sociales en France avec qui j'ai eu de très nombreux et riches échanges. Le travail que nous avons partagé dans le cadre de séminaires ou sur le terrain a constitué des moments particulièrement stimulants et humainement précieux. Merci à Jinsu, Jaehyun, Daebo, Jinhee, Yong-jin pour leurs avis et leurs encouragements.

Je suis également reconnaissant envers Francis Jouanjean et Isabelle Laurençot de la CGE qui ont favorisé mon travail d'enquête. Ils ont mis leurs carnets d'adresses à ma disposition et j'ai ainsi pu contacter plusieurs des interviewés. Jean-Luc Nahel et Regis Ritz m'ont ouvert leurs archives, qu'ils soient remerciés de leur confiance.

Je remercie Nayon Kim et Young-Hye Han qui m'ont accueilli plusieurs fois dans les locaux de Campus France à Séoul et m'ont aidé pour la phase d'enquête en Corée.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes rencontrées durant le travail de terrain, avec une mention particulière pour les étudiants coréens que j'ai côtoyés. Merci à eux pour leur générosité, leur enthousiasme et leur confiance. Au-delà de

la méthodologie et des techniques d'entretien et d'observation, cette expérience est restée avant tout pour moi une aventure humaine.

Merci du fond du cœur à mes collègues de l'entreprise JINA, où j'ai longtemps travaillé, pour le soutien chaleureux qu'ils m'ont apporté dans les moments difficiles. Merci en particulier à Sumin qui a partagé volontairement mes tâches professionnelles pour que je puisse me consacrer davantage à la rédaction de cette thèse.

Je remercie toutes celles et ceux qui ont participé au travail de relecture critique et ont permis d'enrichir ma thèse par leurs commentaires et leurs suggestions. Une mention spéciale à Jacques Gerber, mon relecteur et ami, qui a rendu mes textes lisibles et d'une lecture plus agréable. Je veux exprimer à tous ma reconnaissance et leur dire que je suis heureux des liens profonds qui nous unissent désormais.

Je voudrais bien sûr saluer ma famille et tous mes amis en Corée. Je pense en particulier à Jisun, ma femme, et à mon fils Jibyul. Leur affection, leur compréhension et leur patience ont été précieuses lors de ce long parcours d'étude.

Enfin, je pense très fortement à mes parents, particulièrement à ma mère qui a attendu, jusque dans les derniers moments de sa vie, la fin de ce travail mais ne pourra pas le voir. Un immense merci néanmoins à elle et à mon père pour leur soutien, nos échanges et leur engagement constant à mes côtés.

Table des matières

Remerciements **3**

Tables des matières **5**

Introduction générale **9**
I. Socio-histoire des instances d'état en matière d'étudiants étrangers 17
II. Problématique générale et orientations théoriques 23
1. L'action publique comme produit des relations entre champs 23
2. Études en France : quête du « capital culturel » à la française 26
3. Le cas de la Corée du sud, un « type-idéal » 34
III. Plan de la thèse 36

Préambule méthodologique **41**
I. Archives, accès restreint et jeu de dérogations 42
II. Les entretiens, moins nombreux qu'on ne l'aurait souhaité 43
III. Les données statistiques, « flou statistique » sur la réalité des étrangers en formation 45
IV. Enquête de terrain en Corée à la fois qualificative et quantitative 47

Partie I. Les étudiants étrangers forment une élite **51**

Chapitre 1. Naissance et étatisation de la politique universitaire **55**

1.1. Logique d'excellence académique et accueil des étudiants étrangers 55
1.1.1. Vers un nouveau modèle d'excellence français, les réformes républicaines 58
1.1.2. Naissance de l'université moderne et politique de croissance 65
1.1.3. Naissance de la diplomatie dans le champ universitaire 70

1.2. La double tutelle de la politique universitaire entre « Instruction publique » et « Affaires étrangères » 83
1.2.1. L'Office National des Universités et Écoles Françaises (ONUEF) 83
1.2.2. La création du « Service des Œuvres Françaises à l'Étranger » (SOFE) 86
1.2.3. Les étudiants étrangers pris entre « l'expansion universitaire » et « la diplomatie culturelle » 91

Chapitre 2. Les bourses du gouvernement français **97**

2.1. « Politique culturelle de grandeur » 98
2.1.1. Plans quinquennaux d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques 98
2.1.2. Coopération culturelle et technique avec les pays d'Afrique et Madagascar 119

2.2. Le développement des bourses du gouvernement français 132
2.2.1. Les bourses du ministère des Affaires étrangères 136
2.2.2. Les bourses du ministère de la Coopération 154

Chapitre 3. France - Corée du sud, coopération scientifique et technique, culturelle et universitaire dans les années 1950 -1970 167

3.1. Relation privilégiée avec les artistes et le monde des lettres 171
3.1.1. Dotation de livres pour les universités coréennes 172
3.1.2. Le Centre Culturel Français (CCF) de Séoul 177

3.2. Collaboration universitaire et technologique 195
3.2.1. Évolution des bourses du ministère des Affaires étrangères dans les années 1960-1970 197
3.2.2. « L'Institut Supérieur Technique Ajou » (ISTA) 212

Partie II. Les étudiants étrangers deviennent des immigrés 223

Chapitre 4. La crise de l'université et la « logique d'excellence » opposée aux étudiants étrangers 227

4.1. La première vague de « massification » dans les universités 228
4.1.1. La crise de l'université et le problème étudiant 231
4.1.2. Logique d'excellence académique et sélection des étudiants 235

4.2. La logique d'excellence académique contre le flux d'étudiants étrangers 239
4.2.1. Massification des étudiants étrangers 241
4.2.2. Émergence du problème de « l'étudiant étranger » dans le champ universitaire 245
4.2.3. Le rapport « Dischamps » - tournant libéral « pour accroître le prestige des universités françaises » 261

Chapitre 5. Les années 1970-1980, une évolution restrictive de la législation 269

5.1. Le durcissement des conditions pour le droit au travail saisonnier 271
5.1.1. Le succès du « Bureau d'Information de Voyages et d'Échanges Sociaux » 274
5.1.2. Le droit au travail des étudiants étrangers – le croisement des logiques ministérielles 277
5.1.3. L'enquête judiciaire sur le BIVES 282

5.2. Les contrôles du flux étudiant en amont – préinscription et visa étudiant 283
5.2.1. « Circulaire Bonnet », l'obligation de visa de long séjour « étudiant » 284
5.2.2. Le décret « Imbert », l'institutionnalisation de la sélection des étudiants étrangers 288

5.3. Les mesures restrictives complétées par le « pouvoir discrétionnaire » de l'État 293
5.3.1. Cas des étudiants inscrits dans des établissements d'apprentissage de la langue française ou en formation professionnelle 293
5.3.2. Renforcement du contrôle des ressources financières 298
5.3.3. Durée des cours / titres de séjour d'une durée de 6 mois 301
5.3.4. Contrôle de la réalité des études 302
5.3.5. La situation des boursiers du gouvernement français et son traitement d'exception 305

Partie III. Les étudiants internationaux, des « clients » sur un marché rentable 309

Chapitre 6. La construction de nouveaux discours sur les étudiants étrangers 313

6.1. La FNEGE et la pénétration de la logique de marché dans l'accueil des étudiants étranger – un rôle de pionnier 313
6.1.1. Missions de la FNEGE dans la première période (1969-1973) 315
6.1.2. Les activités internationales de la FNEGE à partir de l'année 1973-1974 325

6.2. La CGE, force d'initiative et de promotion des logiques commerciales dans l'enseignement supérieur 345
6.2.1. « Mastère spécialisé » – modèle d'auto-financement 350
6.2.2. « Master of Science » – programme privilégié pour les étudiants étrangers 366

6.3. La CPU et l'institutionnalisation de l'international dans les universités 375
6.3.1. Une nouvelle « configuration universitaire » favorable à l'internationalisation 376
6.3.2. La Commission des Relations Extérieures (COREX) 386

Chapitre 7. *Edufrance*/*Campus France* : la France sur le marché mondial de l'enseignement supérieur 397

7.1. Les réformes de Claude Allègre 398
7.1.1. L'économie de la connaissance et le plan U3M (Université du 3ème Millénaire) 401
7.1.2. Claude Allègre, initiateur du processus de Bologne 409
7.1.3. L'agence nationale « *EduFrance* » 413

7.2. Fonctionnement d'*EduFrance* 435
7.2.1. Missions d'*EduFrance* 436
7.2.2. Activités d'*EduFrance* 442
7.2.3. Les grands bénéficiaires d'*EduFrance* 483

7.3. D'*EduFrance* à *Campus France* 489
7.3.1. Généralisation des Centres pour les Études en France (CEF) 491
7.3.2. *Campus France* – harmonisation des logiques ministérielles 493

Chapitre 8. Le marché de l'enseignement supérieur français aujourd'hui – le cas de la Corée du sud **501**

8.1. Campus France en Corée 506
8.1.1. Actions de promotion de l'enseignement supérieur français 506
8.1.2. Bourses d'excellence Blaise Pascal 512

8.2. Étudiants coréens en France aujourd'hui 517
8.2.1. Coréens en stages linguistiques – un groupe de caractère élitiste poursuivant le capital culturel à la française 526
8.2.2. Coréens souhaitant continuer des études dans un établissement d'enseignement supérieur ou effectuer un stage professionnel 538
8.2.3. Les programmes d'échanges dans les universités coréennes. Deux études de cas : l'Université Sogang et le KAIST 574

Conclusion générale **607**

Sources **617**

Bibliographie 619

Sources statistiques 637

Archives officielles 639

Table des illustrations 645

Résumé de la thèse **653**

Introduction générale

« Face à une concurrence internationale de plus en plus vive, la France doit rester l'un des acteurs majeurs de cette mondialisation des études supérieures. […] Notre objectif est d'atteindre 500 000 étudiants en mobilité à l'horizon 2027. Nous en comptons actuellement 320 000, dont 245 000 en mobilité diplômante. […] Le premier pilier consiste à garantir les meilleures conditions d'accueil possibles aux étudiants internationaux. […] Nous allons améliorer la procédure de délivrance de visas aux étudiants étrangers, pour leur donner un premier signal d'intérêt et de bienveillance plutôt que d'indifférence ou de pesanteur. […] J'ai donc souhaité qu'un label « Bienvenue en France » soit créé dès cette année et attribué, par Campus France, aux universités et aux écoles qui améliorent très concrètement l'accueil des étudiants internationaux. […] Il faudra également développer l'offre d'enseignement en anglais. […] Le second pilier consiste à instaurer une forme d'équité financière. […] En bref, un étudiant étranger très fortuné qui vient en France paye le même montant qu'un étudiant français peu fortuné dont les parents résident, travaillent et payent des impôts en France depuis des années. C'est absurde et injuste. Et ce choix a comme conséquence la faiblesse des moyens disponibles pour accueillir et accompagner les étudiants internationaux.[…] Nous avons donc décidé que les étudiants internationaux qui ne résident pas dans l'Espace économique européen paieront des frais d'inscription correspondant approximativement au tiers du coût réel de leur formation. […] Dans le même temps, nous allons tripler le nombre de bourses et les exonérations de droits pour ceux qui en ont besoin…» (Extraits du discours prononcé le 19 novembre 2018 par le Premier ministre français, Édouard Philippe)

Ce discours est symptomatique des évolutions qui affectent la politique du gouvernement français à l'égard des étudiants étrangers depuis trois décennies. Deux nouveautés essentielles sont à remarquer dans cette problématique étatique du flux estudiantin.

En premier lieu, l'adoption partielle du modèle d'autofinancement qui se traduit par une augmentation très sensible des frais d'inscription pour les étudiants internationaux. C'est un signe patent de la redéfinition des fonctions traditionnellement dévolues aux universités. Le Premier ministre souligne que « face à la concurrence internationale, la France doit rester un acteur majeur », mais ce faisant, le gouvernement remet radicalement en question l'universalisme républicain de l'enseignement supérieur. Ce que la Conférence des Présidents d'Université (CPU) définit comme « un changement de paradigme dans la politique de la France dont il est difficile à ce stade d'apprécier tous les effets ».[1] En dénonçant cet universalisme comme « absurde et injuste » au niveau de la fiscalité, le Premier ministre défend le choix de l'augmentation des frais d'inscription en particulier par la nécessité de moyens financiers pour mieux accueillir et accompagner ces étudiants. Il repose ainsi une des questions fondamentales de l'histoire de l'enseignement supérieur en France : « Est-il légitime de faire payer une formation ? »

Avant d'aborder la seconde nouveauté, voyons comment le modèle d'autofinancement s'est développé initialement dans les grandes écoles et notamment les écoles de commerce depuis les années 1980. Le « Mastère Spécialisé » (MS) crée en 1986 par la Conférence des Grandes Écoles (CGE) est considéré aujourd'hui comme la première formation labélisée en France basée sur l'autofinancement. Ce programme original dans le paysage des diplômes français s'adresse en priorité aux étudiants déjà titulaires d'un bac +5, et particulièrement aux cadres en activité qui souhaitent acquérir une expertise supplémentaire dans un établissement de haut niveau. Telle une marque collective

[1] Communiqué de la CPU du 21 novembre 2018 sur « Le dispositif « Bienvenue en France » présenté par le gouvernement »
Source : http://www.cpu.fr/actualite/le-dispositif-bienvenue-en-france-presente-par-le-gouvernement (consulté le 27 novembre 2018)
Dans le communiqué du conseil d'administration, elle dénonce l'augmentation des droits d'inscription pour les étrangers car cette décision comporte le risque important d'exclure des étudiants et des doctorants que la France accueille aujourd'hui et regrette le manque de concertation en amont. Le conseil demande que l'entrée en vigueur des dispositions en cause soit suspendue.
Communiqué du conseil d'administration du 10 décembre 2018, « Étudiants internationaux : il est urgent d'ouvrir la concertation »
Source : http://www.cpu.fr/actualite/communique-du-conseil-dadministration-de-la-cpu-etudiants-internationaux-il-est-urgent-douvrir-la-concertation (consulté le 11 décembre 2018)

déposée par la CGE [2] et qui est sa propriété, le MS se libère de toutes les contraintes légales quant à la délivrance de diplômes d'État, au niveau des frais d'inscription [4], de la sélection des étudiants et du contenu des formations. Notons que l'ancien président de la CGE remarque que la création des MS était une invention de la CGE contre les « idéologues » du champ universitaire pour sortir « de la prison administrative très castratrice dans lequel l'administration, c'est-à-dire la bureaucratie de l'enseignement supérieur, était complètement entre les mains de vieux présidents d'université ». [5] Pour lui, il s'agissait de créer un nouveau « standard de qualité pour lequel nous allions nous-mêmes ériger les règles ». Commencé par un raisonnement en coût marginal sur la scolarité, les écoles à la fois publiques et privées apprennent vite à raisonner en coût complet. Grâce au succès du MS dans les années 1980-1990, cette conscience qu'une formation a une valeur économique vendable à un coût complet, est normalisée dans le champ des grandes écoles. Cette évolution dans les années 1990 fait naitre un peu plus tard un nouvel label, le « Master of Science » (MSc). Le MSc, créé en 2002, est véritablement la première formation française destinée à attirer des étudiants internationaux. Deuxième label d'excellence de la CGE, il est basé sur un modèle d'autofinancement en coût de formation et est accessible après un diplôme validé Bac+4 (ou par dérogation après un Bac+3). Les cours sont exclusivement dispensés en Anglais [6], particulièrement dans les écoles de commerce. [7]

Pour en revenir au discours du Premier ministre, nous pensons que ce n'est pas par hasard qu'il y ait une grande similitude entre cette décision du gouvernement actuel et la proposition faite au début des années 2000 par M. Pierre Tapie. Lors de la conférence de presse du 9 mars 2000, le président de la CGE propose en effet de « tripler le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements supérieurs français », soit « 500 000 étudiants étrangers de plus en 10 ans, 30% des effectifs » pour améliorer la compétitivité de l'enseignement supérieur. Pour réaliser cette ambition, il demande que cette

[2] « Mastère spécialisé » est le premier « label Qualité » accrédité par la CGE. A la date du 30 octobre 2016, 384 formations sont labellisées : 247 écoles d'ingénieurs, 132 écoles de managements, 5 écoles autres spécialités (Source : Site CGE)
https://www.cge.asso.fr/formations-labellisees/liste-formation-ms (consulté le 6 décembre 2018)
[4] Selon les sources de la CGE au 30 octobre 2016, le coût d'un MS va de 200 à plus de 30,000 € selon l'école, la spécialité et le statut du postulant.
[5] Entretien avec Pierre Tapie en date du 26 avril 2017
[6] En principe, il est enseigné à 50% minimum en langue étrangère
[7] A la date du 30 octobre 2016, 103 formations sont labellisées : 18 écoles d'ingénieurs, 84 écoles de managements, 1 école autres spécialités. Contrairement au MS, la majorité des formations de MSc est créée dans les écoles de commerce.
Source : Site CGE (consulté le 6 décembre 2018)
https://www.cge.asso.fr/formations-labellisees/liste-formation-msc/

dynamique soit autofinancée en soulignant l'insuffisance des impôts français pour assurer des formations de haute qualité. Dans le détail, il propose que les frais de scolarité pour 80% de ces étudiants supplémentaires soient à l'échelle de 125% du coût réel des études (12 000 euros en année 2000, 13 500 euros en année 2011) pour laisser à 20% des étudiants nouveaux une bourse d'études gratuite. Selon son calcul, ces 400 000 étudiants payants apporteraient « 5,4 milliards d'euro de ressources annuelles nouvelles, soit + 25% des budgets public de l'enseignement supérieur et de la recherche et sept fois la partie "enseignement supérieur et recherche" du grand emprunt » [8], au total « 8 à 10 milliards d'euros de PIB supplémentaires » par leur formation et leur vie en France. Remarquons que la CGE demande déjà à l'époque l'abrogation ou l'amendement de la loi « Toubon » dans l'enseignement supérieur qui oblige les établissements publics et privés à dispenser la totalité des cours en français. Pierre Tapie souligne que le renforcement des offres d'enseignement en anglais dans les universités (parallèlement aux cours intensifs de français pour les étrangers) est la condition indispensable pour accueillir plus d'étudiants étrangers.[9] En accusant de « messianisme » de l'université française, Pierre Tapie demande enfin au monde universitaire de surmonter les obstacles psychologiques et d'accepter cette réalité internationale. [10]

La deuxième nouveauté de la « stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux »[11] du gouvernement Macron est l'adoption d'un label « Bienvenue en

[8] *L'Express*, « Grandes Ecoles : objectif 30% d'étudiants étrangers », le 09 mars 2010.
Source : lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/grandes-ecoles-objectif-30-d-etudiants-etrangers_1392008.html (consulté le 6 décembre 2018)
Le Monde, « Triplons notre capacité d'accueil ! », le 28 février 2011.
Source : www.lemonde.fr/idees/article/2011/02/28/triplons-notre-capacite-d-accueil_1486222_3232.html (consulté le 6 décembre 2018)
Libération, « Ce protégé d'Allègre qui fait jaser Bercy. François Blamont nommé à Edufrance malgré son passé discuté », le 20 avril 1999.
Source : www.liberation.fr/societe/2013/04/22/les-etudiants-etrangers-une-chance-pour-la-france_898183 (consulté le 6 décembre 2018)

[9] La loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche, dite « Fioraso » est adoptée définitivement le 9 juillet 2013 par l'Assemblée nationale qui étend les exceptions à l'enseignement en français à l'université dans le cadre de l'attractivité internationale universitaire.

[10] Entretien en date du 26 avril 2017

[11] Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation. Dossier de presse - "Bienvenue en France" la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux
Source :www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid136251/-bienvenue-en-france-la-strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux.html (consulté le 1 décembre 2018)

France ».[12] Inspiré par les initiatives de labellisation[13] des agences internationales d'accréditation comme l'EFMD (*European Foundation for Management Development*) ou l'AACSB (*Association to Advance Collegiate Schools of Business*), les labels de la CGE[14] et le label « French Tech » - initiative du gouvernement français dans le domaine de l'économie numérique -, ce label d'excellence quant à la qualité de l'accueil des étudiants internationaux vise à améliorer et à uniformiser les conditions d'accueil. Par ce label, le gouvernement encourage explicitement la création de services payants pour les étudiants internationaux et incite les établissements à inventer des services comme la « Toul'Box ». Ce « produit » offre, moyennant 100 à 200 euros, un ensemble de prestations d'aide à l'installation et a été mis en place par l'Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées.[15]

La vente de prestations de services pour les étudiants étrangers n'est pas nouvelle.[16] L'idée d'offrir à ces étudiants une prestation globale d'accueil et de séjour en France a d'abord été mise en place par *EduFrance* dans le cadre de la « conquête des étudiants étrangers » pour « mettre la France au niveau des prestations de la plupart des établissements anglo-saxons en jouant le jeu des services ».[17] L'agence nationale pour la promotion de l'offre française de formation supérieure créée en 1998 invente des formules de services (Optima, Classic et Prima) et la carte « *EduFrance* Pass ».[18] Cette

---

[12] Cette distinction d'excellence au niveau des services impose aux universités la mise en place d'un guichet unique d'accueil en lien avec la préfecture et la nomination d'un référent pour chaque étudiant étranger. En outre, elle impose la garantie de cours de français et d'anglais aux étudiants non-francophones.

[13] Sur les agences d'accréditation, voir Benoit Cret, *L'émergence des accréditations : origine et efficacité d'un label*, Thèse de sociologie, I'institut d'Études Politiques de Paris, 2007 et Marianne Blanchard, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle - 2010)*, Thèse de sociologie, EHESS, 2012.

[14] La CGE possède aujourd'hui quatre labels : Mastère Spécialisé (MS), Mater of Science (MSc), Badge (concernant la formation continue) et Certificat de Qualification de Compétences (CQC) (formation courte continue)

[15] Toul'Box, produit accessible uniquement sur Internet propose les services suivants :
Rendez-vous avec l'équipe Toul'Box (pack d'accueil, aides au logement, formalités migratoires) / Ouverture d'un compte en banque / Souscription d'une assurance habitation / Carte de transports en commun – Pastel Carte SIM / Solutions d'hébergement temporaire et réservation d'un logement / Assistance aux formalités – Caution locative / Visite guidée de Toulouse / Module famille / Assurance santé (réservé aux enseignants et chercheurs) / Accueil aéroport-gare / Cours de français

[16] Lors du lancement en 2000, EduFrance vise 20,000 ventes de ces offres de services.
Source : *Les Echos*, « Edufrance veut « vendre » la France universitaire sur le marché international », le 8 juillet 1999.
https://www.lesechos.fr/1999/07/edufrance-veut-vendre-la-france-universitaire-sur-le-marche-international-772809

[17] World Student, « EduFrance : La France à la conquête des étudiants étrangers » (consulté le 6 déc 2018)
Source : http://www.worldstudent.com/mag/temoignages/francois-blamont.shtml

[18] Formule Optima : aide à l'inscription, accueil aéroport et transfert, assurances, logement, gestion du dossier et assistance à l'étudiant durant son séjour / Formule Classic : aide à l'inscription, accueil aéroport

carte permet aux étudiants de bénéficier de prestations, services et avantages de partenaires commerciaux tels la SNCF, le CNOUS, France-Télécom, Air France, La Poste, des banques, des centrales d'achat, des organisations mutualistes. Du côté « produits » éducatifs, l'agence compte aussi sur le développement de formations spécifiques et d'universités d'été adaptées aux attentes des étudiants solvables, particulièrement ceux de pays industriels et émergents qui assurent financièrement leur formation. Les activités commerciales d'*EduFrance* visant à mettre la France sur le « marché de l'enseignement » ont été initialisées par François Blamont[19], premier secrétaire général de l'agence. Après sa participation aux réunions des groupes de travail [20] pour la création de cet organisme, François Blamont a été nommé directeur général d'*EduFrance* grâce au soutien de Claude Allègre. La nomination de cet entrepreneur, représentant le monde commercial et complètement hors du champ universitaire, est justifiée par la nécessité d'un « équilibre » entre logique publique et privée dans le fonctionnement de l'agence.[21] Catherine Becchetti-Bizot remarque que l'idée était de « vendre la France ». L'agence propose également des formations en anglais pour accueillir les « bons » étudiants de pays n'appartenant pas à l'aire d'influence traditionnelle de la France. Les trois grands pôles ciblés sont l'Amérique du nord (États-Unis, Canada), l'Amérique Latine (Mexique, Brésil, Colombie, Argentine) et l'Asie (Japon, Corée du Sud, Chine et Hong Kong). Mais on constate que ce « bouleversement » selon lequel une agence publique puisse faire la promotion, le marketing et devenir un « vendeur et recevoir de l'argent » de la part, soit d'universités étrangères, soit directement d'étudiants, rencontre de grandes résistances de la part des universités. Comme le remarque François Blamont, la véritable notion de vente ne peut pas être mise en place dans *EduFrance* par ces « anti-*EduFrance* ».[22]

---

et transfert, assurances, gestion du dossier et assistance à l'étudiant durant son séjour /Formule Prima : aide à l'inscription seule. En année 2003, les formules proposées aux étudiants ont été simplifiées - Formule Optima (500€) / Prima (200€)
Source : Rapport d'activité GIP d'EduFrance, Année 2001, 2002, 2003

[19] Président du groupe SOPHA Développement (1974-1995) dont la spécialité est l'exportation subventionnée de matériel médical et hospitalier à destination de pays en voie de développement

[20] Ces réunions d'étude pour la création d'*EduFrance* ont été organisées principalement par le cabinet de Claude Allègre. Pendant cette période de préparation qui a duré un an et demi, tous les acteurs de la politique d'accueil des étudiants étrangers ont été engagés : Affaires étrangères, Éducation nationale, Enseignement supérieur, ministère du Commerce extérieur, CPU, CGE, CDEFI, CNOUS, etc.

[21] Entretien avec Catherine Becchetti-Bizot en date du 10 juillet 2018.
Conseillère pour les relations internationales au cabinet de Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (1997-2000)

[22] Entretien du 28 avril 2017 avec François Blamont

20 ans après la création de l'agence, le changement de paradigme induit par le discours d'Édouard Philippe est caractérisé par l'acceptation pleine et entière de la logique du marché. Il a pour toile de fond la dégradation de la position de la France sur la scène internationale. Dégradation qui s'accompagne du « démantèlement de l'État »[23] par une modernisation managériale et une « vision utilitariste néolibérale » de l'enseignement supérieur français. Ce bouleversement rend de nombreux représentants de l'enseignement supérieur partisans des réformes. Ils vont défendre les nouveaux impératifs à l' « international » basés sur la logique du marché qui s'impose progressivement aux établissements publics. L'une des illustrations les plus fortes de la remise en cause des principes traditionnels de l'enseignement universitaire est la conversion des élites d'État devenues favorables à cette logique d'échanges avec le secteur privé. Rappelons que ces principes étaient historiquement fondés sur la notion républicaine d'universalisme à l'égard des étudiants étrangers.

Ce sont ces tensions que voudrait interroger cette thèse.

Durant les trois dernières décennies, un changement de paradigme a eu lieu dans la circulation internationale des étudiants, des enseignants et chercheurs, et dans le cosmopolitisme universitaire.[27] Avec l'émergence d'un « marché de l'enseignement supérieur »[28], la mobilité internationale des étudiants est devenue un enjeu politique et économique majeur. Dans une société où la connaissance est un élément essentiel du développement économique, cet objectif peut se réaliser par l'envoi d'étudiants nationaux à l'étranger et par l'accueil d'étudiants étrangers.[29] Face à la montée des enjeux concurrentiels, la plupart des pays rivalisent pour mettre en place des politiques sélectives à l'égard des étudiants étrangers et pour recruter des étudiants de haut niveau issus de pays développés. « La fin de l'étudiant étranger » proclamée par Serge Slama décrit cette nouvelle conception de l'immigration étudiante. Elle correspond en France à

[23] Laurent Bonelli, Willy Pelletier *et al.*, *L'État démantelé enquête sur une révolution silencieuse*, Paris, la Découverte "Le Monde diplomatique", 2010.

[27] Anne-Catherine Wagner, *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, la Découverte, 2007, p. 9-22.

[28] Christine Musselin, « Vers un marché international de l'enseignement supérieur ? », *Critique internationale*, vol. 39 n° 2, 2008, p. 13-24.

[29] Jean-Jacques Paul, Fatima Suleman, « La production de connaissances dans la société de la connaissance : quel rôle pour le système éducatif ? », *Éducation et sociétés*, 15, 2005, p. 19-43.
Roser Cusso, « Quand la Commission européenne promeut la société de la connaissance », *Mots. Les langages du politique*, 2005, p. 39-52.

l'abandon d'une vision généreuse des étrangers par le gouvernement et par l'adoption d'une logique « marchande » dans la gestion des flux étudiants. [30]

Le problème de la globalisation de l'enseignement supérieur et de la circulation internationale des étudiants a fait l'objet de nombreux travaux en sciences sociales ces dernières années notamment en sociologie. En témoignent, par exemple, les thèses de B. Darchy-Koechlin, de Marianne Blanchard, et d'Adrien Delespierre.[31] Si le champ de la recherche sociologique française a été particulièrement orienté vers l'étude des inégalités [32] et les politiques d'ouverture sociale dans l'espace national, [33] ces recherches s'interrogent sur les questions liées aux répercussions sociales de l'intégration globale des systèmes éducatifs. Il n'est pas anodin que le terrain de ces recherches soit celui des écoles françaises. C'est une spécificité, le souci de l' « international » s'impose en premier

[30] Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, Paris Montréal (Québec), l'Harmattan, 1999.

[31] Brigitte Darchy-Koechlin, *Les élites étudiantes internationales face au modèle d'excellence des Grandes Écoles*, Thèse de sociologie, Institut d'Études Politiques de Paris, 2012.
Marianne Blanchard, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle - 2010)*, *op. cit.*.
Adrien Delespierre, *L'internationalisation des grandes écoles d'ingénieurs françaises : une recomposition de la noblesse d'Etat*, Thèse de sociologie, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2016 <NNT : 2016PA01E038>. <tel-01804113v2>.
Christine Musselin, *Le marché des universitaires France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de Sciences po, 2005.
Christine Musselin, « Vers un marché international de l'enseignement supérieur ? », *op. cit.*.
Erhard Friedberg, Christine Musselin, *L'État face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Anthropos diff. Économica, 1993.
Hervé Joly, *Formation des élites en France et en Allemagne*, Cergy-Pontoise, Cirac, 2005.
Gilles Lazuech, Charles Suaud, *L'exception française le modèle des grandes écoles à l'épreuve de la mondialisation.* , Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

[32] Depuis les travaux décisifs de Bourdieu et Passeron, les sociologues considèrent que les mécanismes de type culturel sont déterminants pour comprendre les inégalités scolaires et la reproduction sociale. Selon leurs travaux, les enfants des classes supérieures hériteraient de leurs familles diverses ressources culturelles (langage, culture générale, outils intellectuels, dispositions corporelles et esthétiques, manières de se tenir et de parler, goûts affinés, etc.) qui s'accumuleraient et se transformeraient, dans le cadre de l'école, en avantages réels. Les contenus imposés aux élèves et les évaluations scolaires relèveraient d'une culture « légitime », constituée de produits symboliques valorisés socialement (les arts, les lettres, les sciences), émanant des groupes sociaux dominants qui exerceraient ainsi une forme de violence symbolique sur les dominés.
Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, *Les héritiers les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1964.
Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1976, p. .

[33] Pierre Bourdieu, *La noblesse d'Etat grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Ed. de Minuit, 1989.
Marie Duru-Bellat, Agnès Henriot-Van Zanten, *Sociologie du système éducatif les inégalités scolaires*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.
Marie Duru-Bellat, *Le mérite contre la justice*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009.
Agnès van Zanten, « L'ouverture sociale des grandes écoles : diversification des élites ou renouveau des politiques publiques d'éducation ? », *Sociétés contemporaines*, vol. 79, n° 3, 2010, p. 69-95.
Agnès van Zanten, « Le choix des autres. Jugements, stratégies et ségrégations scolaires », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 180, n° 5, 2009, p. 24-34.

lieu dans la sphère des écoles de commerce.[35] Marianne Blanchard souligne que l'internationalisation apparaît depuis les années 1970 comme un élément de distinction vis-à-vis des formations universitaires et des écoles d'ingénieurs qui se saisissent plus tardivement de cet enjeu.[36] Si la stratégie d'internationalisation a été adoptée par les écoles de second rang, donc par les « petites » écoles (des établissements plus spécialisés par rapport aux « grandes » écoles »), dans les années 1980, la plupart des écoles de commerce s'autoproclament « internationales ». « Faire de l'international », était sans doute une stratégie visant à augmenter le « capital symbolique » de connaissance, de confiance et de légitimité de ces établissements.[37] Les établissements dits « internationaux » sont crédités d'une supériorité de vue par rapport à ceux cantonnés au cadre national. Pour cette raison, les écoles cherchent à prendre leurs distances avec les établissements scolaires nationaux et à se libérer d'une hiérarchie où elles sont dominées.[38]

I. Socio-histoire des instances d'État en matière d'étudiants étrangers

La création de l'agence *EduFrance* va occuper une place importante dans notre travail car elle témoigne de la volonté de la France d'entrer en force sur le marché de l'éducation pour « vendre son offre de formation supérieure » et « gagner la bataille du XXI siècle de la matière grise ». L'agence aimerait le faire en favorisant la venue des élites « solvables » des grands pays émergents. *EduFrance* voit le jour en 1998 dans le cadre d'un « New Public Management » comme une réplique à son homologue

[35] Sur ce point, voir Pierre Bourdieu, *La noblesse d'Etat grandes écoles et esprit de corps*, *op. cit.*.
S'interrogeant sur les relations entre le champ des grandes écoles et le champ du pouvoir, P. Bourdieu montre que des conditions d'accès aux grandes écoles font de ces institutions des écoles d'élite et que la noblesse d'école est une noblesse d'État : les titres scolaires assurent un monopole légal protégé par l'État. Bourdieu développe dans ce livre l'idée que l'international fait d'abord partie des produits scolaires qui offrent un « refuge » aux élèves d'origine élevée, écartés des voies de la réussite nationale par la sélection scolaire. « Faire de l'international », est sans doute la stratégie visant à augmenter le « capital symbolique » de reconnaissance, de confiance et de légitimité de ces établissements. Les établissements dits « internationaux » sont crédités d'une supériorité de vue par rapport à ceux qui sont cantonnés au cadre national.

[36] Marianne Blanchard, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle - 2010)*, *op. cit*.

[37] Pierre Bourdieu, « Sur le pouvoir symbolique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 32, n° 3, 1977, p. 405-411.

[38] Gilles Lazuech, Charles Suaud, *L'exception française le modèle des grandes écoles à l'épreuve de la mondialisation.* , *op. cit.*.

britannique, l'« Education Counselling Service » (ECS). [39] Toutes les deux ont été créées pour accroître le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des institutions d'enseignement supérieur de leur pays, tout particulièrement ceux provenant de zones géographiques non traditionnelles telles que les pays occidentaux et les pays émergents. Le but est d'aller à la recherche de riches et très bons étudiants, l'objectif de l'ECS est le même : attirer en Grande-Bretagne des étudiants qui ne reçoivent aucune bourse gouvernementale. Si la « fin de l'étudiant étranger » s'entend comme la fin de l'arrivée massive au profit d'arrivées nettement plus sélectives [40] , *EduFrance* est symboliquement la représentation institutionnelle de cette évolution. Dans ses fonctions, n'existe plus la philosophie « universaliste » conférant à l'enseignement supérieur une mission prioritaire de connaissance désintéressée et d'ouverture, mais une philosophie instrumentalisée visant à l'ajuster aux nécessités du monde économique dans une logique de marché international concurrentiel. À partir du 1er janvier 2007 avec la fusion de l'association EGIDE (Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux) et la partie des activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), *EduFrance* évolue vers *Campus France*, une instance qui va rassembler tous les anciens opérateurs en matière d' étudiants étrangers. (voir graphique I.) Pour tout ce qui concerne l'accueil, la gestion de la mobilité, particulièrement des boursiers, la promotion, les contenus de l'enseignement, les échanges scientifiques, *Campus France* va désormais être au cœur de la politique du gouvernement français.

Sur le plan de l'analyse institutionnelle, Brigitte Gaïti remarque qu'il est important d'analyser l'institution « en train de se faire » et de s'intéresser aux acteurs et aux groupes qui l'ont portée, à la diffusion de certaines représentations, aux consolidations de certains rôles et à la stabilisation/généralisation de certaines significations et représentations. Il importe de ne pas prendre comme point de départ l'institution « toute faite », telle qu'elle s'offre à l'observation, installée dans ses bâtiments, arborant son organigramme, le nom de ses fondateurs, sa philosophie et ses principes. [41]

[39] Anneliese Dodds, « Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France : L'exemple d'Edufrance, transfert d'outre-manche ou création indigène ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 111, n° 3, 2004, p. 483-500.
[40] Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, *op. cit.*, p.16.
[41] Brigitte Gaïti, *Entre les faits et les choses. La double face de la sociologie politique des institutions*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 40.

Graphique I. L'évolution des instances vers *Campus France*

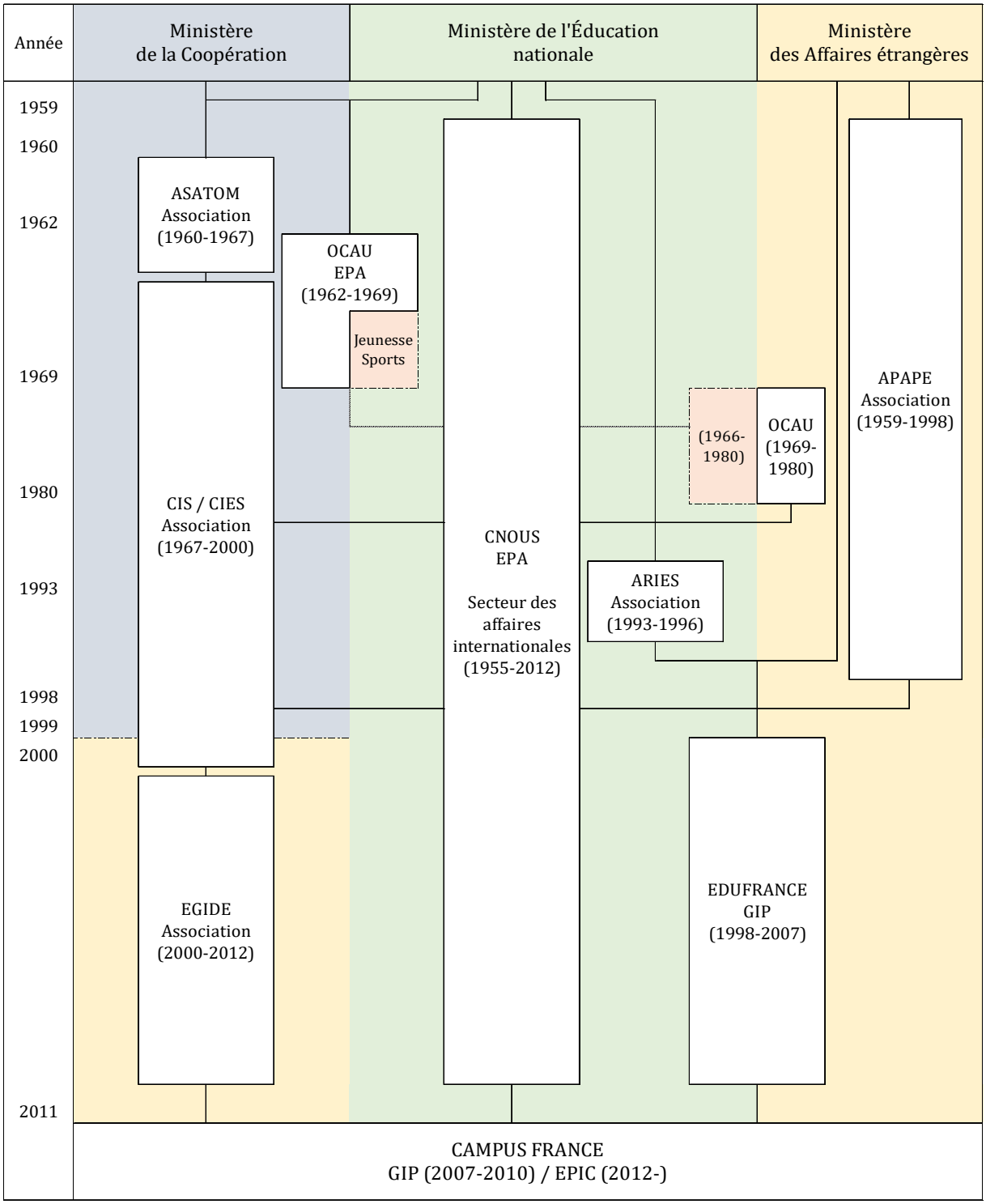

Dans la même optique, Jacques Lagroye propose pour une analyse du processus d'institutionnalisation [42] de saisir l'institution à travers l'investissement de ses acteurs.

[42] Ce que Bernard Lacroix nomme « processus d'objectivation sociale ».
Bernard Lacroix, « *Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique* » In:

Il distingue un « *opus operandum* », l'effet objectivé des pratiques, et un « *opus operandi* » correspondant, qui sont à mettre au centre de l'analyse des pratiques faisant exister l'institution. L'institutionnalisation est alors entendue comme le « résultat d'engagements et d'activités hétérogènes, jamais complètement voulus par quiconque non plus que jamais totalement contrôlés par personne. » [43]

Pour rendre compte de l'évolution des structures vers *Campus France*, il fallait adopter une perspective socio-historique [44] (ou la sociologie historique du politique [45]). Elle permet non seulement d'appréhender l'émergence de ce type d'instances d'État mais surtout de comprendre leur institutionnalisation et leur légitimation. Elle est fondamentale pour cerner la position actuelle de *Campus France* dans la politique du gouvernement. Il est également nécessaire d'étudier le développement des instances d'État chargées de ces questions et des organismes s'occupant des étudiants boursiers du gouvernement français depuis les années 1960. (voir graphique I).

Jusqu'à la fin des années 1990, le gouvernement n'a jamais eu de véritable politique pour les étudiants étrangers à titre individuels. Avant la création d'*EduFrance*, toute la politique du gouvernement n'est développée que pour les boursiers. On remarque que la

---

Madeleine Grawitz, Jean Leca, et al. (dir.), *Traité de science politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 469-565.

[43] Jacques Lagroye, « L'institution en pratiques », *Revue suisse de science politique*, vol. 8 n° 3/4, 2002, p. 115.

[44] Gérard Noiriel définit cette orientation historiographique comme « un domaine de la recherche historique qui s'appuie sur la sociologie ».
Gérard Noiriel, « *Les enjeux pratiques de la construction de l'objet. L'exemple de l'immigration* » In: Christophe Charle (dir.), *Histoire sociale, histoire globale ?* , Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1993.
Selon lui, la socio-histoire vise à croiser les regards historiques et sociologiques et à défendre un projet pluridisciplinaire de sciences sociales épistémologiquement unifiées. Sur les domaines de recherches et la méthode employée propre à la socio-histoire, G. Noiriel pose trois principes : 1) une critique de la réification des rapports sociaux, 2) une réflexion sur les relations de pouvoir, 3) l'étude du passé dans le présent et l'analyse des relations à distance qui lient entre eux un nombre sans cesse croissant d'individus – il s'agit d'une démarche tournée vers l'étude de problèmes empiriques précis.
Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, la Découverte, 2006, p. 3-7.
François Buton et Nicolas Mariot résument l'approche socio-historique appliquée à la science politique, de la façon suivante : « On dirait volontiers que son penchant la porte à la fois vers la restitution la plus fine possible des logiques de construction des institutions, au sens anthropologique du terme, et vers l'investigation la plus approfondie possible du rapport des individus (acteurs, agents…) à ces mêmes institutions. »
François Buton, Nicolas Mariot, *Surmonter la distance. Ce que la socio-histoire doit aux sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, p. 10.

[45] Yves Déloye et Bernard Voutat remarquent que l'enjeu de ce tournant est de « forger un nouveau rapport de connaissance à l'objet politique en se montrant attentif et aux modes de constitution des réalités présentes et aux logiques sociales des réalités du passé. »
Yves Déloye, Bernard Voutat (dir), « *Entre histoire et sociologie : l'hybridation de la science politique* » In: Yves Déloye et Bernard Voutat (dir.), *Faire de la science politique pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002, p. 23-24.
Sur le « tournant politique de l'histoire », voir aussi Yves Déloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, la Découverte, 2007.

gestion des bourses relevant du ministère des Affaires étrangères (MAE) et de la coopération a été confiée à divers organismes publics et privés sous forme de sous-traitance, ceci pour des raisons d'efficacité supposée. Du côté du MAE, les CROUS (Centre National et Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires)[46] sont chargés de la gestion des boursiers étrangers. L'arrêté du 22 septembre 1964 confie aux CROUS par accord avec les départements ministériels intéressés, le règlement des bourses et indemnités dont sont susceptibles de bénéficier les étudiants étrangers boursiers du gouvernement français. Du côté du ministère de la Coopération, l'« Office de Coopération et d'Accueil Universitaire » (OCAU), héritier des droits et attributions de l' « Office des étudiants d'outre-mer », est créé le 14 avril 1962 pour favoriser l'action sociale en direction des étudiants africains et malgaches ressortissants de l'ancienne Communauté française. En réalité, cet office est chargé de la gestion des bourses du ministère de la Coopération et de leurs propres gouvernements. La plupart des directeurs de CROUS sont délégués académiques de l'OCAU et le secrétariat de la délégation, situé dans les locaux même du Centre régional, bénéficient de l'ensemble des moyens des Œuvres universitaires au profit des étudiants africains et malgaches. Après plusieurs interventions de la Cour des comptes, il a été envisagé avec la dissolution de l'OCAU de confier au CNOUS toutes ses missions. Malgré l'opposition du ministre de l'Éducation, lors d'une réunion tenue avec le Premier ministre en 1980, c'est finalement le « Centre International des Étudiants et Stagiaires » (CIES), qui sera l'instrument particulier de la gestion des bourses de la Coopération. Parallèlement à la gestion des étudiants dont s'occupe le CIES, la gestion des stagiaires du ministère de la Coopération est quant à elle confiée à une association privée, « l'ASATOM » (Association pour l'Accueil des Stagiaires d'Outre-mer). Cette association est créé en 1960 par décision du « Fonds d'aide et de coopération » (FAC) pour assurer à tous les stagiaires des prestations de service comme l'accueil à l'aéroport, l'aide au logement, les actions sociales et culturelles. Ce rôle de coordinateur est grandement favorisé dans les années 1960 par les conventions conclues – après accords du ministère de la Coopération et des département intéressés – avec divers organismes, par exemple le MAE pour les stagiaires du Congo-Léopoldville, le

[46]La loi du 16 avril 1955 institue un réseau de 16 CROUS sous forme d'établissements publics à caractère administratif, dont la présidence du conseil d'administration est assurée par le recteur d'académie. Les CROUS sont chargés en principe de gérer tous les services propres pour améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en France et dans ce cadre, par l'arrêté du 6 novembre 1958, la prise en charge de l'accueil de tous les étudiants étrangers leur est confiée.

gouvernement de la Mauritanie, la Communauté Économique Européenne, le gouvernement du Sénégal pour les boursiers. La dénomination de cette association va devenir « Centre International des Stages » (CIS), puis « Centre International des Étudiants et Stagiaires » (CIES), lorsque le ministère des Affaires étrangères lui aura confié la gestion d'environ un millier de boursiers du gouvernement français à partir de 1967-1968. Avec la dissolution de l'OCAU et son intégration dans le CIES en 1980, cette association devient l'acteur majeur dans la gestion des étudiants et stagiaires en lien étroit avec le MAE et le ministère de la Coopération. Enfin en 1999, le CIES évolue vers le « Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux » (EGIDE) fusionnant avec « l'Agence Pour l'Accueil des Personnalités Etrangères » (APAPE). Il reprend également la gestion de l'ensemble des missions d'experts français à l'étranger financées par le ministère des Affaires étrangères. [48]

Se focaliser sur les « traces du passé », permet de voir « comment le passé pèse sur le présent ». Nous nous intéresserons particulièrement à la genèse des institutions œuvrant dans ce domaine et aux jeux complexes de relations entre elles où se mêlent liens réglementaires, coopération et concurrence. Cela aidera à la compréhension des logiques différentes du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Coopération et du ministère des Affaires étrangères, et expliquera la jonction de ces logiques et la pénétration de la logique de marché [49] dans cette sphère de l'espace public. En outre, on verra que le travail sur l'évolution vers *Campus France* est une démarche autant rétrospective que prospective car elle consiste à enquêter sur des « objets historiques disparus » ou « oubliés » (OCAU, ASATOM, CIE/CIES, *EduFrance*), en apportant un éclairage sur des organismes jusqu'ici peu ou pas étudiés en science politique et à mesurer leur incidence sur le présent.[50]

[48] Cette brève histoire de l'évolution des organismes chargés de la gestion des boursiers – étudiants et stagiaires – montre bien la double tutelle qui s'exerce sur la « diplomatie universitaire » à l'égard des étudiants étrangers. Elle est partagée dans la Ve République entre ministère de l'Éducation et ministère des Affaires étrangères.
Guillaume TRONCHET, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014, pp 35-36.

[49] Sur les usages sociologiques de cette notion, voir Pierre François, *Sociologie des marchés*, Paris, A. Colin, 2008.

[50] Sur les approches différentes entre démarche socio-historique prospective et rétrospective, voir Renaud Payre, *Les institutonalisations improbables. Une sociologie historique prospective des sciences de gouvernement*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, p. 69-89.

II. Problématique générale et orientation théoriques

La problématique générale est traversée par une interrogation centrale : comment rendre compte de la construction de l'immigration choisie étudiante du gouvernement français depuis les années 1970 ? Une mise en perspective historique et une attention à des processus institutionnels précis permettront de discuter et de nuancer les idées courant généralement sur la création et l'évolution des instances d'État dans ce domaine (au moins jusqu'à la naissance de l'agence *Campus France)* . Ce n'est pas, comme on le pense souvent, le résultat des seuls effets de la « mondialisation du marché de l'enseignement supérieur » qui y a poussé. Au-delà de l'évolution des instances d'État, il importe également de comprendre comment la « logique de marché » a pénétré une politique qui se basait, rappelons-le, depuis la IIIème République sur le modèle de l'universalisme républicain.

Plusieurs hypothèses sur la construction de l'immigration choisie étudiante ont guidé le travail d'enquête. En premier lieu, l'hypothèse que la stratégie d'internationalisation inspirée par la logique de marché a d'abord été adoptée par les écoles de commerce puis, avec la pénétration de cette logique dans l'appareil d'État, que ces stratégies se sont institutionnalisées vis-à-vis des étudiants étrangers. Nous poserons également la question du lien, souvent présenté comme naturel et causal, entre la transformation de la politique du gouvernement français et la mondialisation du marché de l'enseignement supérieur.

1. L'action publique comme produit des relations entre champs

Pour analyser l'évolution des politiques publiques, nous avons fait appel au concept de « champ » de Pierre Bourdieu. [51] Dans l'élaboration de sa théorie, l'État constitue une sorte de « méta-champ » qui se compose de « sous-champs ». Leurs relations et leurs positions au sein de l'État font qu'ils sont capables d'exercer un pouvoir sur les autres

[51] Sur le concept de champ et d'Etat, voir notamment Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Éd. de Minuit, 1984, p. 113-120.
Pierre Bourdieu, *Sur l'État - Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir-Seuil, 2012.
Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000, p. 113-180.
Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, « La production de l'idéologie dominante », *op. cit.* p. 3-73.
Pierre Bourdieu, Loïc Wacquant, *Réponses : Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Éd. du Seuil, 1992.
Rémi Lenoir, « L'État selon Pierre Bourdieu », *Sociétés contemporaines*, 87, 2012, p. 123-154.

espèces de capital symbolique. A l'intérieur de ce système, les agents luttent pour posséder un capital qui leur donnera un pouvoir sur les autres champs.[52] La notion de champ s'articule ainsi avec l'analyse des relations entre les sous-champs, ou fractions de sous-champs, mobilisés dans la conduite d'une politique au sein de l'appareil d'État. Elle permet d'objectiver sociologiquement les systèmes de relations dans lesquels les politiques étatiques sont élaborées et légitimées. L'action publique est alors appréhendée comme résultante des pratiques et représentations des agents qui y sont engagés, pratiques déterminées par la position objective des agents et la structure des relations les unissant qui les définit.[53] Il s'agit de considérer la politique comme l' « objectivation d'un état provisoire du rapport de forces au sein du champ de luttes pour sa définition légitime » en rendant compte plus largement des « relations entre espaces sociaux distincts en tant que l'action publique est fondée socialement sur ces relations et contribue en retour à les structurer. » [54]

Si la définition du contour d'un champ ne peut être posée *a priori*, mais résulte de la reconstruction réalisée dans l'enquête, on remarque ici que les caractéristiques historiques des étudiants étrangers sont au croisement entre histoire des migrations, système de l'enseignement supérieur et structures diplomatiques. L'enquête de terrain réalisée dans le cadre de ce travail permet en effet d'attester de la présence de plusieurs logiques à l'œuvre et de plusieurs instances de décisions étatiques. Ce qu'on appelle « politique à l'égard des étudiants étrangers » au sein de l'espace gouvernemental, peut ainsi être appréhendé comme le produit des rapports entre le champ universitaire, le champ diplomatique et le groupe des agents administratifs et politiques, notamment ceux du ministère de l'Intérieur, qui interviennent sur ces questions. [55] Voir les liens qui existent entre les différents ministères et les relations qu'ils entretiennent avec les associations représentatives, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises ou avec les organismes chargés de la gestion des étudiants étrangers, permet

[52] Pierre Bourdieu, *Sur l'État - Cours au Collège de France, 1989-1992*, *op. cit.*, p. 312.
[53] Vincent Dubois, « L'action de l'État, produit et enjeu des rapports entre espaces sociaux », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 201-202, 2014, p. 25-30.
[54] Vincent Dubois, « L'Etat, l'action publique et la sociologie des champs », *Swiss Political Science Review*, 20, 2014, p. 14.
[55] Vincent Dubois souligne que l'approche de champ permet de dépasser les limites des notions souvent mobilisées dans l'analyse des politiques publiques distinguant artificiellement « l'État qui produit les politiques publiques » (state policies) et « l'état qui se définit, pour une part, par le fait de les produire » (policy state).
Vincent Dubois, « L'action de l'État, produit et enjeu des rapports entre espaces sociaux », *op. cit.*, p. 11-25.

de contextualiser les processus de légitimation des décisions et de comprendre l'achèvement et la fusion des instances d'État en matière d'étudiants étrangers.

Ce cadre d'analyse posé, nous avons adopté la typologie établie par les chercheurs de l'Université de Nice (SOLIIS)[57]. Ils distinguent trois grands types :

- La « logique de l'excellence académique » de champ du ministère de l'Éducation Nationale, du ministère de l'Enseignement Supérieur et des universités qui correspond à une logique proprement universitaire, la « logique d'excellence académique »
- La « logique de l'influence diplomatique » de champ du ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération qui correspond à une logique de gestion des relations internationales
- La « logique de soupçon ou sécuritaire » de champ du ministère de l'Intérieur et du ministère du Travail qui correspond à une logique d'administration du territoire national et de gestion des populations [58]

On peut distinguer trois grandes périodes dans l'« Esprit de l'État »[59] sur ces questions. Trois sortes de logiques de champs ministériels aussi et où il faut tenter de voir laquelle l'emporte sur les autres et comprendre à quel moment et comment elles se renforcent réciproquement dans l'action des pouvoirs publics.

La première va du début de la IIIe République aux débuts des années 1970, et correspond à la période où les universités françaises développent des stratégies pour attirer les étudiants étrangers. L'accueil de ces étudiants dans les universités françaises est alors présenté par les autorités étatiques comme un élément de la politique de prestige de la France.

---

[57] Victor Borgogno, Jocelyne Steriff-Fenart *et al.*, *Les étudiants étrangers en France: trajectoires et devenir, Tome I, Rapport de recherche pour la Direction de la Population et des Migrations,* Université de Nice-Sophia Antipolis SOLIIS-URMIS, 1995.
Ce schéma est aussi adopté par Serge Slama dans *La fin de l'étudiant étranger*.

[58] Enfin la « logique du marché » permet de réaliser la jonction des trois logiques précédentes

[59] Pierre Bourdieu, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 96-97, 1993, p. 49-62.
Bourdieu remarque que la pensée d'État n'est pas seulement un discours ou un méta-discours. Elle est inscrite dans le monde social : « L'État n'est pas simplement un producteur de discours de légitimation […] L'État structure l'ordre social lui-même et, du même coup, notre pensée. Cette espèce de pensée d'État n'est pas un métadiscours â propos du monde, elle est constructive du monde social ».
Pierre Bourdieu, *Sur l'État - Cours au Collège de France, 1989-1992*, *op. cit.*, p. 291.

La deuxième période, des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990, correspond à un moment où les étudiants étrangers sont devenus l'une des cibles du contrôle de l'État. À partir des années 1970, plus précisément avec la suspension brutale de l'immigration décidée par Valéry Giscard d'Estaing en 1974, l'objectif de maîtrise des flux constitue désormais le principe majeur de la politique d'immigration. La volonté des pouvoirs publics de limiter l'accès des étudiants étrangers au territoire apparait peu après la décision de suspendre l'immigration de travail. Les conditions spécifiquement universitaires de cette migration s'en trouvent modifiées. Les pouvoirs publics développent une présomption de fraude où l'étudiant étranger, surtout s'il est originaire d'un pays en voie de développement, est perçu comme risquant de s'installer durablement sur le territoire français.

La troisième période, des années 1990 jusqu'à aujourd'hui, se distingue par la remontée de la « logique d'influence » mais avec une tradition d'accueil plus différenciée que celle qui marqua les années 1960-70. Une conception nouvelle voit le jour, l'accueil des étudiants étrangers étant appréhendé comme un secteur économique dans lequel le système éducatif français doit prendre le maximum de parts de marché. Cette logique de marché est développée par les hauts fonctionnaires qui la mettent en œuvre et défendent l'idée qu'il faut privilégier la venue d'élites présentant le moins de risques de rester en France. Ces élites offrent par ailleurs l'avantage de meilleures potentialités économiques et ne coûteront rien à la France. On retrouve ces tendances dans la politique menée par le gouvernement Jospin jusqu'à devenir même le discours dominant de la fin des années 1990.

2. Études en France : quête du « capital culturel » à la française

En Corée du Sud, la politique éducative, comme les étudiants en tant que sujet, sont des domaines d'études relevant des « sciences de l'éducation et pédagogie » (en sciences humaines) ou de la « science administrative » qui est une discipline académique maintenant bien établie et séparée de la science politique. Pour cette dernière qui privilégie traditionnellement les approches sociologiques ayant défini des « macro - structures » sociales comme un niveau particulier de la réalité sociale, de tels sujets ne

sont pas considérés comme des objets d'études légitimes.[60] En revanche, en histoire ou en sociologie, nous pouvons trouver des études sur les étudiants coréens à l'étranger. Par exemple, un ouvrage de Jong-hyun Jeong, *Josenjings dans les universités impériales,* a été publié récemment. Il retrace l'histoire d'environ mille jeunes coréens partis dans les universités impériales du Japon durant la période de la colonisation japonaise (1910-1945). A leur retour, ils ont constitué la première véritable génération d'élites de la République de Corée. Autre exemple, dans sa thèse à la fois sociologique et historique soutenue en 2005, *Pèlerinage séculier : Les études à l'étranger des coréens,* [61] Hyon-Kyon KIM analyse le fondement institutionnel et normatif de la communauté intellectuelle coréenne sous l'angle de la migration étudiante coréenne au Japon d'abord, puis à l'étranger, notamment aux États-Unis, après la Libération. [62]

Depuis les années 2000, avec l'augmentation significative des étrangers dans les universités coréennes, et des coréens dans les universités étrangères, le sujet « étudiants

[60] Schématiquement, la discipline académique « science politique » en Corée, recoupe quatre domaines majeurs : 1) Théories politiques (la plupart des doctorants coréens en science politique en Europe dans les années 1980-1990 ont étudié les théories politiques qui sont surtout des types de dissertation plutôt « philosophique ». 2) Politique coréenne (la presque totalité des doctorants coréens à l'étranger (USA, Europe, Japon, etc.) ont choisi un sujet politique coréen pour leurs thèses) 3) Relations politiques 4) La politique comparative. Les deux derniers domaines d'études sont fortement influencés par le courant académique américain.
Sur le développement de la science politique en Corée, voir Association coréenne de la science politique, *50 ans de l'histoire de l'Association coréenne de la science politique 한국정치학회 오십년사*, Association coréenne de la science politique, 2003.
Hyeok Yong Kwon, « Political Science in Korea: Analysis of 1991-2010 Korean Political Science Review 한국의 정치학 연구 », *Korean Political Science Review*, n° 46 vol. 2, 2012, p. 117-140.
Nara Park, « The State and Progress of Political Science in Korea: Analyzing Korean Political Science Review, 2000-2019 한국 정치학 연구의 현재와 미래 : 2000-2019 < 한국정치학회보 > 분석 », *Ewha Journal of Social Sciences*, n° 36(2) 2020, p. 35-76.
[61] Hyon-Kyon KIM, *Pélerinage séculier : les études à l'étranger des Coréens depuis 1881 jusqu'à aujourd'hui (version personnelle de l'auteur)*, Thèse de doctorat en Histoire et civilisation, EHESS, 2005.
[62] Lors de sa soutenance, elle a expliqué pourquoi la presque totalité des coréens choisissaient un sujet coréen pour leur thèse : « *En partant pour ce nouveau monde, je l'imaginais plein d'amis inconnus. En réalité, ce qui m'attendait là-bas était un tout petit monde, un réseau social composé de Coréens mais bien plus petit que celui que j'avais connu en Corée. Je ne pense pas que mon cas soit exceptionnel sur ce point. Au contraire, mes interviews réalisés avec des étudiants coréens expatriés au stade préparatoire de cette étude affirment la tendance de ces derniers à s'enfermer dans leur petite communauté. La plupart d'entre eux n'avaient que deux ou trois amis étrangers qui étaient le plus souvent asiatiques. Ce repli ou cet isolement s'explique avant tout par leur handicap linguistique. Comparés aux étudiants expatriés venus des autres pays non européens, les Coréens, ainsi que les Taiwanais et les Japonais, me paraissent avoir des difficultés particulières à surmonter les barrières linguistiques levées entre eux et les Occidentaux, sans doute pour des raisons liées à leur particularité historique, à savoir le fait que leur pays n'a pas été colonisé par les Occidentaux. Or, ce handicap linguistique affecte sérieusement l'auto-évaluation des étudiants coréens. Ils prennent leur langue imparfaite pour preuve qu'ils sont mauvais dans leurs études à l'étranger. En plus, ce handicap a tendance à restreindre leur liberté de choix du thème de recherche. Contrairement à leur ambition initiale d'explorer un nouveau monde, ils choisissent un thème qui leur était déjà familier en Corée. Dès lors, le sens de leur pèlerinage se réduit à l'obtention du diplôme.* »

étrangers » est devenu courant en sociologie.[63] Ainsi, par exemple, deux études passionnantes ont été réalisées en France ces dernières années. Dans sa thèse, Sun-mi KIM analyse le « processus d'autonomie de la femme asiatique dans la modernité ». Globalement en situation d'inégalité sociale et culturelle, sous la domination masculine de la culture asiatique, en particulier confucéenne, les femmes asiatiques peuvent se retrouver, lorsqu'elles vont étudier à l'étranger, sous la contrainte idéologique et culturelle d'une autre domination, occidentale, imposée par le système de valeurs de l'Europe ou des États-Unis.[64] Autre exemple qui se rapporte à ce thème, Jung-Im HA dans sa thèse soutenue en 2019[65], étudie les liens familiaux à distance, rendus possibles par les moyens de communication modernes, entre des parents et des enfants-étudiants coréens en France. En observant deux générations de 2000 et 2010, Jung-Im HA analyse la transformation des relations familiales que cela induit.

Parmi les études sociologiques sur les étudiants coréens à l'étranger, l'ouvrage de Jongyoung KIM, « *Dominants dominés : L'étude aux États-Unis et la genèse des élites coréennes »,* retient particulièrement l'attention. En empruntant la notion de Bourdieu, il désigne les coréens ayant étudié aux États-Unis comme « dominants-dominés ».[66] Dans

---

[63] La plupart des études concernent les étudiants étrangers en Corée. Parmi 1027 articles de revue sur le sujet « étudiants en mobilité » (유학생) depuis les années 1980 – trouvés sur *RISS (Research Information Sharing Service)* du ministère de l'Éducation -, 900 articles étudient les étudiants étrangers en Corée et 127 articles traitent des étudiants coréens à l'étranger.
Dohye KIM, « From Educational Beneficiaries to Transnational Youth Migrants -Research Suggestions for the Studies on International Students in Korea, based on Research Trends in International Student Mobility - 교육 수혜자에서 초국적 청년 이주자로 - 해외 유학생 연구 동향을 통해 본 한국의 외국인 유학새 연구의 과제와 추진 방향 - », *Journal of Multi-Cultural Contents Studies*, vol. 31, 2019, p. 39-68.

[64] Sun-Mi Kim, *Jeunes femmes asiatiques en France conflit de valeurs ou métissage culturel*, Paris, l'Harmattan, 2008.
Dans cet ouvrage, l'auteur souligne, comme Hyon-Kyon KIM, l'isolement social des étudiantes asiatiques en France : « *la plupart de ces femmes en France – surtout les coréennes – sont demeurées seules ou dans leur milieu d'origine, séparées de la population française. Elles se sont fixées pour objectif l'obtention de leur diplôme pour des raisons liées aux attentes familiales et sociales plutôt que pour parvenir à leur autonomie au sens occidental du terme, qui n'est pas toujours appréciée dans les sociétés asiatiques. Ces femmes pensent que leur épanouissement passe par l'adaptation aux normes sociales bien établies, mais jamais par la « transgression. Les sociétés asiatiques fonctionnent suivant des valeurs collectives […] c'est pourquoi le sens que les femmes asiatiques (davantage les coréennes que les autres), accordent à leurs études dans les universités françaises ne se situe pas dans l'acquisition de nouvelles valeurs, comme par exemple, la capacité à s'autoriser. […] L'approche des connaissances intellectuelles, voire l'obtention d'un titre de « docteur » français sont certainement des valeurs sûres. »*
* L'origine de l'ouvrage est la thèse de l'auteur : *Les femmes asiatiques et l'enseignement supérieur en France : rapport au savoir et positionnement social dans les sociétés asiatiques : Corée du Sud, Japon et Taïwan*, Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université Paris 8, 2000.

[65] Jung-Im Ha, *La migration des étudiants coréen en France. Liens familiaux et circulation du care : Invetissement des parents dettes des enfants*, Thèse de doctorat en Sociologie, EHESS, 2019.

[66] Pierre Bourdieu, « Champ du pouvoir et division du travail de domination. Texte manuscrit inédit ayant servi de support de cours au Collège de France, 1985-1986 », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol.

la société coréenne, ils constituent aujourd'hui une véritable classe dominante profitant, grâce à l'accumulation du capital culturel à l'américaine, de l'« hégémonie académique et culturelle ». Mais au niveau mondial, souligne-il, ils constituent une fraction de classe « dominée » dépendant de l'hégémonie mondiale des universités américaines.[67] J. KIM remarque que la position dominante de ces « intermédiaires intellectuels transnationaux » (transnational intellectual middlemen)[68] n'est possible qu'en raison de la valeur supérieure du capital culturel américain qui est fondamentalement lié au décalage de la position des universités américaines (dominantes) et des universités coréennes (dominées) dans le champ international de l'enseignement supérieur.

Ces analyses partagent en commun l'idée que les études à l'étranger sont considérées comme un « capital culturel » qui constitue du « capital symbolique » en Corée :

> *« Spécialisés en sciences humaines, les chercheurs non-occidentaux sont encore défavorisés par une autre condition : l'importance du capital culturel pour le succès dans ces disciplines. Car, quelques efforts qu'ils aient faits pour « se cultiver » dans le cadre de l'éducation nationale, leur capital culturel est dévalué dans le champ intellectuel international, dans la mesure où la « culture » est définie d'un point de vue « eurocentré ». […] Ce sont ces expériences de pèlerinage qui les distinguent désormais parmi leurs compatriotes. Disons qu'elles constituent un capital symbolique qui est convertible en d'autres capitaux, ici comme ailleurs. Grâce à ce capital, tout ce qu'ils racontent sur le « centre » prend une autorité, comparable à celle que l'étude sur le terrain confère aux paroles de l'anthropologue. […] Les intellectuels qui reviennent de l'étranger partagent entre eux les postes de professeur des universités renommées, et occupent généralement*

---

190 n° 5, 2011, p. 126-139.
Pour Bourdieu, les « dominants-dominés » désigne les intellectuels ou artistes les plus dotés en capital culturel mais qui occupent une position dominée au sein du champ du pouvoir par rapport aux fractions détentrices de capital économique et politique.

[67] Jongyoung Kim, *Dominants dominés : L'études aux États-Unis et la genèse des élites coréennes 지배받는 지배자: 미국 유학과 한국 엘리트의 탄생*, Séoul, Dolbegae, 2015, p. 21.
Dans ce livre, KIM retrace les « trajectoires sociales transnationales » des étudiants coréens qui ont étudié aux États-Unis. Il analyse leurs parcours académiques en Corée et aux États-Unis et leurs carrières professionnelles après la fin de leurs études aux États-Unis.

[68] KIM emprunte le concept de « minorités intermédiaires » ("theory of middleman") développé notamment par Edina Boacich et Walter Zenner. Ces minorités intermédiaires profitent du décalage statutaire entre dominants et dominés en liant mutuellement leurs activités économiques. Ils sont chargés du commerce et de la distribution des biens (produits par des « dominants ») pour les revendre aux « dominés » : juifs à l'époque médiévale, chinois en Asie du Sud-Est, indiens en Afrique, coréens aux États-Unis sont les exemples de ce type d'« intermédiaires ».
Edna Bonacich, « A Theory of Middleman Minorities », *American Sociological Review*, vol. 38 n° 5, 1973, p. p. 584-594.

dans ce champ la position dominante en repoussant vers ses marges leurs homologues qui n'étaient pas, comme eux, assez fortunés pour aller étudier à l'étranger. Les universités étrangères qui ont garanti avec leurs diplômes le capital symbolique des premiers sont, elles aussi, et malgré elles, impliquées dans cette lutte. » [69]

« *Je fais l'hypothèse que pour les femmes asiatiques en situation d'inégalité sociale et culturelle, avoir un diplôme universitaire français pourrait leur fournir un certain atout dans la recherche d'une « place », voire d'une « position » au sein de leur société d'origine. […] Une femme titulaire d'un diplôme doctoral étranger se voit reconnaître un statut social et réalise ainsi les espoirs non seulement de ses parents, mais aussi de toute la famille.* » [70]

« *Elle (la France) est un pays d'études qui attire certains groupes d'étudiants, pour de multiples motifs : soit un projet professionnel qui permet d'intégrer les marchés locaux et régionaux de l'emploi, soit en vue d'un diplôme supérieur comme capital culturel* ». [71]

Bourdieu développe dans *La Distinction* la métaphore économique de « capital » pour désigner les propriétés associées à des ressources culturelles : si dans *La Reproduction*, Bourdieu et Passeron avaient défini le capital culturel dans le sens plus restreint des connaissances en matière de culture et de la capacité à apprécier des œuvres issues de la « culture savante » [72] , la définition bourdieusienne de capital culturel qui s'est progressivement développée en lien avec d'autres concepts cardinaux comme celui d'*habitus*, peut être élargie. Ainsi, le capital culturel désigne le mode de vie d'un groupe social, ses normes éducatives, ses loisirs, ses formes de sociabilité, etc. [73]

---

[69] Hyon-Kyon KIM, *Pélerinage séculier : les études à l'étranger des Coréens depuis 1881 jusqu'à aujourd'hui (version personnelle de l'auteur)*, *op. cit.*, p.14, p. 20 et p. 334.

[70] Sun-Mi Kim, *Jeunes femmes asiatiques en France conflit de valeurs ou métissage culturel*, *op. cit.*, p. 20 ensuite p. 202.

[71] Jung-Im Ha, *La migration des étudiants coréen en France. Liens familiaux et circulation du care : Invetissement des parents dettes des enfants*, *op. cit.*, p.14.

[72] Pierre Bourdieu, *La distinction critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979
Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, *La Reproduction , éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

[73] Bourdieu remarque que « le capital culturel peut exister sous trois formes : 1) à l'état incorporé, c'est-à-dire sous la forme de dispositions durables de l'organisme ; 2) à l'état objectivé, sous la forme de biens culturels, tableaux, livres, dictionnaires, instruments, machines, qui sont la trace ou la réalisation de théories ou de critiques de ces théories, de problématiques, etc. ; et enfin 3) à l'état institutionnalisé, « forme d'objectivation, qui repose sur le titre scolaire, ce brevet de compétence culturelle confère à son porteur une

Le concept de « capital culturel » au sens élargi est un des concepts majeurs pour notre recherche. En élargissant la notion de J. KIM « dominants-dominés », nous définissons les coréens qui ont étudié en France comme des « dominants-dominés de second rang » ayant accumulé un « capital culturel à la française ». Profitant de ce capital de type international, ces élites à la française constituent aussi une classe dominante dans la société coréenne mais dominée par les élites à l'américaine. A cet égard, il est intéressant de constater que si le « capital culturel à l'américaine » ou le « capital culturel à l'allemande » sont la plupart du temps rapportés au diplôme le plus élevé (à l'état institutionnalisé), le « capital culturel à la française » est appréhendé plus largement comme un style de vie, un goût culturel, des expériences, des pratiques sociales, des loisirs, etc. Le « capital culturel à la française » est connoté d'un certain « art de vivre » ce que Bourdieu définit comme « capital culturel à l'état incorporé ».

L'étude de *Campus France* sur « l'image et l'attractivité de la France auprès des étudiants étrangers » [74] montre que le rayonnement culturel est la première explication du gain d'attractivité de la France au niveau mondial et l' « intérêt culturel de la France » est une des raisons importantes dans le choix d'études en France. [75] Si un diplôme américain[76] incarne aux yeux coréens l'excellence académique, [77] c'est l'idée de la culture française qui fait souvent partir en France les étudiants coréens. Ils y vont en dépit de la

forme de capital culturel qui a une autonomie relative par rapport à son porteur et même par rapport au capital culturel qu'il possède effectivement à un moment donné du temps »
Pierre Bourdieu, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 30, 1979, p. 3-6.

[74] Cette enquête a été réalisée en ligne par Kantar Sofres entre le 10 juillet et le 26 octobre 2017 auprès d'un échantillon de 14 245 étudiants étrangers. 78% des répondants citent le rayonnement culturel comme la raison expliquant le gain d'attractivité ; la situation économique (33%), la situation politique et le gouvernement en place (29%), la sécurité (29%), le coût de la vie (29%), la politique de visas (24%).
Source : Les Notes de Campus France N° 54 (Janvier 2018)

[75] De manière générale, l'image positive de la France auprès des étudiants étrangers est d'abord portée par son rayonnement culturel et artistique (94% d'appréciations positives). La France a aussi une image positive par son « histoire » (90%), son « rayonnement intellectuel et scientifique » (90%), son « rôle diplomatique » (83%) et « économique » (76%)
La raison principale du choix d'études en France peut s'expliquer par la qualité de formation (46%), la connaissance de la langue française (41%), l'intérêt culturel de la France (38%), la réputation des établissements ou des enseignements en France (34%), la valeur des diplômes français (32%), l'apprentissage de la langue française (30%), le coût des études en France (28%), les programmes d'échange avec un établissement français (26%), la qualité de la vie quotidienne en France (25%)

[76] Sur le plan statistique, on constate une tendance très nette : les pays anglophones, États-Unis, Australie, Royaume-Uni, Canada, constituent la destination majeure des étudiants coréens. En 2017, ces quatre pays accueillent 70% des étudiants coréens en mobilité. La concentration aux États-Unis (53%) par rapport au reste du monde est particulièrement frappante.
Source : UIS - UNESCO (http://uis.unesco.org/) (consulté le 31 mars 2019)

[77] Sur le concept de « culture internationale », voir Anne-Catherine Wagner, *Les nouvelles élites de la mondialisation une immigration dorée en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 5-6.

mauvaise réputation des formations françaises et de la moindre valeur des diplômes français en Corée par rapport à ceux des pays anglo-saxons .

Le capital symbolique à la française, une « stratégie de reproduction »

Pour éclairer le choix de nos outils d'analyse, citons ici les définitions du « capital symbolique » et du « pouvoir symbolique » qu'en donne Bourdieu :

« *Le capital symbolique assure des formes de domination qui impliquent la dépendance à l'égard de ceux qu'il permet de dominer : il n'existe en effet que dans et par l'estime, la reconnaissance, la croyance, le crédit, la confiance des autres, et il ne peut se perpétuer qu'aussi longtemps qu'il parvient à obtenir la croyance en son existence. »* [78]

« Le pouvoir symbolique comme pouvoir de constituer le donné par l'énonciation, de faire voir et de faire croire, de confirmer ou de transformer la vision du monde et, par-là, l'action sur le monde, donc le monde, pouvoir quasi magique qui permet d'obtenir l'équivalent de ce qui est obtenu par la force (physique ou économique), grâce à l 'effet spécifique de mobilisation, ne s'exerce que s'il est reconnu, c'est-à-dire méconnu comme arbitraire. Cela signifie que le pouvoir symbolique ne réside pas dans le « système symbolique » sous la forme d'une « illocutionary force », mais qu'il se définit dans et par une relation déterminée entre ceux qui exercent le pouvoir et ceux qui le subissent, c'est-à-dire dans la structure même du champ où se produit et se reproduit la croyance. Ce qui fait le pouvoir des mots et des mots d'ordre, pouvoir de maintenir l'ordre ou de le subvertir, c'est la croyance dans la légitimité des mots et de celui qui les prononce, croyance qu'il n'appartient pas aux mots de produire. » [79]

Bourdieu considère l'« espace social » comme un vaste ensemble structuré selon une logique de la différence. Cet espace correspond à celui de styles de vie où chaque groupe, chaque couche sociale, se définit en se posant par rapport aux autres, en se distinguant des autres, à l'intérieur d'une hiérarchie de classes et de rangs. Dans l'espace social coréen, par rapport aux « dominants-dominés » à l'américaine en Corée, les coréens possédant un « capital culturel à la française » profitent dans certains domaines d'un « pouvoir

[78] Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 200.
[79] Pierre Bourdieu, « Sur le pouvoir symbolique »*, op. cit.*, p. 405-411.

symbolique » grâce à leurs goûts et à leurs connaissances culturelles à la française. Il existe même des secteurs où les études en France sont considérées aujourd'hui comme « compétitives » par rapport à celles faites dans un pays anglophone. C'est, par exemple, dans le champ universitaire des sciences humaines – la littérature ou l'histoire de la civilisation occidentale, les domaines de l'art et de la mode et en particulier dans des domaines plus pratiques, comme la gastronomie, la boulangerie ou la pâtisserie. Pour reprendre les termes de Bourdieu, les études en France dans de tels domaines permettent d'accumuler du « capital symbolique » qui « n'est pas autre chose que le capital économique ou culturel lorsqu'il est connu et reconnu, lorsqu'il est connu selon les catégories de perception qu'il impose, les rapports de force symbolique tendent à reproduire et à renforcer les rapports de force qui constituent la structure de l'espace social ». [80]

Le résultat de l'enquête de terrain en Corée montre que les études en France constituent de plus en plus, et comme le dirait Bourdieu : « une accumulation de capital culturel exigeant une incorporation qui en tant qu'elle suppose un travail d'inculcation et d'assimilation, coûte du temps et du temps qui doit être investi personnellement par l'investisseur » [81] . Parler le français, visiter des lieux culturels à Paris/en France ou en Europe, prendre ses repas dans des restaurants français et acheter des vêtements de marques françaises, deviennent de véritables « stratégies de reproduction » des classes aisées pour augmenter le poids relatif du capital culturel par rapport aux titres scolaires ou économiques qui ne sont pas toujours délibérément choisis, ni intentionnels.

3. Le cas de la Corée du Sud, un « type-idéal »

Les études et les concepts du sociologue Abdelmalek Sayad [82], solidifient le cadre théorique et pratique de nos recherches. Il souligne que l'immigration et l'émigration sont deux étapes d'une même histoire et que tout « immigré » est d'abord un « émigré ». Comprendre les flux migratoires implique donc de repenser l'étude de l''immigration dans

[80] Pierre Bourdieu, *Choses dites*, Paris, Éd. de Minuit, 1987, p. 160.
[81] Pierre Bourdieu, « Les trois états du capital culturel »*, op. cit.*, p. 3.
[82] Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou Les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck université, 1997.
Abdelmalek Sayad, « Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 129, 1999, p. 5-14.
Dans ces ouvrages, Sayad souligne que les notions d'immigration et d'immigré ne sont que les produits d'une « pensée d'État » qui aboutit à classer les résidents selon le critère du « national » et du « non-national ».

une histoire des relations entre « société de départ » et « société d'accueil ». C'est particulièrement vrai avec les étudiants coréens.

La Corée du Sud représente un cas presque parfait pour observer l'évolution des stratégies de la France face à la mondialisation du marché de l'enseignement supérieur. On peut définir la Corée du Sud comme « type-idéal »[83], au sens wébérien, pour étudier à la fois la transformation de la société coréenne et dans le même temps la modification des stratégies françaises.

Au-delà de la nationalité coréenne de l'auteur de cette thèse, le choix du terrain d'enquête peut s'expliquer par plusieurs facteurs. En premier lieu, si la Corée du Sud est aujourd'hui une puissance économique [84] dont le produit intérieur brut nominal était en 2017, le 12e plus élevé au monde (avec un montant de 1 531 milliards de US$), elle a été dans les années 1950-60 un des pays les plus pauvres de la planète. La Corée a bénéficié après la guerre d'énormes aides financières et matérielles de la part de « grands pays » , notamment les États-Unis. La France s'est aussi engagée dans la coopération économique et culturelle afin d'aider à sa reconstruction. La coopération de la France dans les années 1950-1960 a pris la forme d'une « approche de développement » particulière [85] avec des projets spécifiques. Par exemple, la France a fait des dotations de livres littéraires ou scientifiques français aux bibliothèques d'universités coréennes. L'attribution de bourses d'études aux élites coréennes pour former de futurs cadres coréens, a également constitué la première forme de coopération entre les deux pays. La création de l'ISTA (Institut Supérieur Technique de Ajou) éclaire bien « l'approche de projet » du gouvernement français. En 1971, la Corée du Sud et la France ont signé un accord de coopération pour la mise en place d'un « Junior College » franco-coréen d'enseignement technique supérieur, « Ajou Engineering Junior College » inspiré du modèle des « Instituts Universitaires de Technologie » français (IUT). Fondé en mars 1973 à Suwon, au sud de Séoul, le

[83] Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket, 1992
Max Weber, *Economie et société 1 Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995.
Sur le concept de « type idéal », voir Serge Paugam, « Tableau croisé » In : Serge Paugam, *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 2010

[84] Source : Banque Mondiale
https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?end=2017&start=1999&year_high_desc=true
Sur le développement économique de la Corée du Sud, voir Laurent Quiselfit, «Autoritarismes civils et militaires en Corée du Sud: 1948-1979 », *Diacronie*, N° 24, 4 | 2015, [En Ligne] http://journals.openedition.org/diacronie/3854 Mise en ligne le 29 décembre 2015. (consulté le 10 décembre 2018)

[85] Cette « approche de projet » était traditionnellement propre au ministère de la Coopération en matière de coopération avec les pays africains.

gouvernement français assure l'équipement technique et pédagogique de l' établissement, le crédit prévu lors de l'accord étant de 538,000 dollars. Cet établissement franco-coréen devient alors, jusqu'au début des années 1980, le lieu privilégié de la coopération entre la France et la Corée du Sud.

Aujourd'hui, la France est le 7è partenaire scientifique de la Corée, principalement dans les domaines de la physique et de la santé [86]. On dénombre en 2016, 3619 accords interuniversitaires actifs impliquant 74 universités coréennes et 144 établissements français d'enseignement supérieur.[87] La même année, 2 712 nouveaux étudiants sont partis de Corée pour la France, dont 1 149 étudiants dans le cadre d'accords. Il est très intéressant d'observer dans l'évolution de la coopération franco-coréenne, « l'approche de développement » traditionnellement propre au ministère de la Coopération, et « l'approche d'influence » propre à celui des Affaires Étrangères.

Le choix de la Corée du Sud comme « type-idéal » peut également se justifier par l'absence de « risque migratoire » que présentent les étudiants coréens et aussi par la volonté extrêmement majoritaire des étudiants sud-coréens d'aller plutôt vers des pays anglophones. L'exemple de ce pays permet de voir que l'émergence de la « logique de marché » depuis les années 1990 a été combinée avec la « logique d'influence » des Affaires étrangères et la « logique universitaire » sans se référer à la « logique de sécurité » sur le risque migratoire.

Détail qui a son importance, d'après un classement mondial, le passeport coréen arrive aujourd'hui à la deuxième place du podium des passeports « les plus puissants ». Autrement dit, une personne en possession d'un passeport coréen peut se rendre dans 189 destinations différentes sans avoir besoin de visa. [88] Autre élément dans ce choix, en 2017 la Corée du Sud était le 4e pays d'origine des étudiants en mobilité internationale dans le monde avec 107 836 étudiants [89].

---

[86] En 2018, il existe une unité mixte internationale, deux laboratoires internationaux associés (LIA) et 3 réseaux de recherche internationaux (ex-GDRI).
[87] Source : Ambassade de France à Séoul
https://kr.ambafrance.org/Cooperation-universitaire-et-scientifique (consulté le 10 décembre 2018)
[88] Source: The Henley Passport Index 2019
https://www.henleyglobal.com/henley-passport-index/ (consulté le 14 janvier 2019)
1ere Japon (190 pays), 2e Corée, Singapour (189 pays) 3e Allemagne et France (188 pays)
[89] Sources : UIS – UNESCO : http://uis.unesco.org/ (consulté le 20 décembre 2018)
Les principaux pays d'origine des étudiants internationaux : Chine (869 387). Inde (305 970), Allemagne (119 021), Corée du Sud (107 836).

Pour toutes ces raisons, « l'observation participative » des activités de *Campus France* visant à attirer des étudiants coréens « solvables » et désireux d'étudier dans un pays anglophone aide à mieux comprendre l'adoption des nouvelles stratégies françaises.

III. Plan de thèse

Le travail s'organise selon un ordre chronologique en trois parties. Chacune de ces parties décrit l'évolution de la politique du gouvernement français en analysant plus précisément les logiques d'action des pouvoirs publics propres à chaque période : « Début de la III République – Début des années 1970 », « Année 1974 - Années 1980 » et « Début des années 1990 jusqu'à aujourd'hui ».

La première partie, « **Les étudiants étrangers forment une élite »,** étudie la façon dont l'État français a progressivement développé une politique favorable à l'accueil des étudiants étrangers dans la IIIe République. C'est aussi à cette époque que remonte l'origine de la dualité entre Éducation nationale (Instruction publique) et Affaires étrangères. Ceci permet de comprendre les difficultés de coordination de la politique d'État qui vont perdurer jusqu'aux années 2000 (avant la création d'*EduFrance* et de *Campus France*).

Dans le chapitre 1, « **Naissance et étatisation de la politique universitaire** », nous dégageons les traits majeurs de l'histoire des universités françaises, notamment dans ses rapports aux étudiants étrangers ainsi qu'à la genèse de la logique d'influence ou du rayonnement français dans le champ universitaire. Ce chapitre traite en particulier de la création d'instances d'État veillant au rayonnement culturel de la France et à la mise en place d'une politique universitaire internationale sous la double tutelle du ministère de l'Instruction publique et celui des Affaires étrangères. Comme Guillaume Tronchet le souligne, cette « tutelle bicéphale » établie dans les années 1920-1930 constitue un moment clé de l'affrontement entre les deux différents acteurs institutionnels se disputant le leadership de l'action intellectuelle de la France à l'étranger. C'est une concurrence dans laquelle la diplomatie universitaire s'est trouvée contrainte de céder du terrain dans la gestion de la politique universitaire internationale de la France.

Le chapitre 2, « **Les bourses du gouvernement français** » envisage la période qui va des années 1960 à 1970. Ces quelques vingt années voient les dispositions régissant le séjour en France des étudiants étrangers marquées d'un grand libéralisme dans la

tradition établie sous la IIIe République. Nous verrons en détail la mise en place par chaque ministère concerné du système de bourses du gouvernement français pour les étudiants et stagiaires étrangers. S'intéresser à ce système et à la trajectoire historique des organismes chargés de la gestion de ces bourses depuis les années 1960, et dans le contexte postcolonial, permet de comprendre la spécificité du développement de la politique française. Elle peut s'expliquer largement par la dispersion des logiques entre ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Coopération et ministère des Affaires étrangères et leur compétition pour l'hégémonie dans cette politique.

Le chapitre 3 est consacré à **« France - Corée du Sud, coopération scientifique et technique, culturelle et universitaire dans les années 1950 -1970** ». La Corée du Sud bénéficie dans les années 1950-60 d'énormes aides financières et matérielles de la part de « grands pays ». La France, on l'a dit, s'est aussi engagée dans la coopération économique et culturelle avec la Corée du Sud afin d'aider à sa reconstruction. La coopération de la France dans les années 1950-1960 a pris la forme d'une « approche de développement » particulière avec des projets spécifiques. En particulier, la création de l'ISTA (Institut Supérieur Technique de Ajou) éclaire parfaitement l'« approche de développement » du gouvernement français avec un nouveau pays asiatique dans la lignée de la politique extérieure du général de Gaulle.

Dans la seconde partie, nous analyserons comment « **Les étudiants étrangers deviennent des immigrés »** dans les années 1970-90. La conception positive de l'étudiant étranger s'altère rapidement au cours des années 1970 et la maîtrise des flux constitue désormais l'objectif majeur des pouvoirs publics. Dès lors, la décision de limiter leur arrivée apparait comme un prolongement de la suspension de l'immigration de travail. Nous verrons les différentes logiques d'action des pouvoirs publics et comment le développement des mesures restrictives dans les années 70 résulte de la jonction entre logique d'excellence académique et logique du soupçon.

Le chapitre 4, « **La crise de l'université française et la logique d'excellence opposée aux étudiants étrangers** » étudiera la transformation de l'enseignement supérieur autour de la crise de l'université française dans les années 1960-1970. Le contexte historique de la massification universitaire et des dysfonctionnements pédagogiques, les insuffisances de l'offre de formation et particulièrement le problème des étudiants « déclassés », a fait émerger dans les années 1960 le discours sur la crise de l'université. Face à la dégradation du statut symbolique de l'Université liée à cette

massification, les dispositifs de « sélection-orientation » deviennent une des priorités de la réforme de l'Université. Dans ce contexte, les hauts fonctionnaires de l'université et de l'État commencent à mettre en cause la qualité des étudiants étrangers (du moins ceux qui sont hors du dispositif de sélection) rapporté au prestige académique de l'Université française.

Le chapitre 5, « **Les années 1970-1980, une évolution restrictive de la législation** » voit la jonction plus ou moins harmonieuse des logiques universitaires, sécuritaires et diplomatiques. Avec la décision prise par le gouvernement français en juillet 1974 de suspendre l'immigration de travail, la conversion des agents du ministère de l'Intérieur à l'objectif de « maîtrise des flux » commence à s'inscrire durablement dans le quotidien des différents services administratifs. Plusieurs mesures restrictives sont adoptées consécutivement, par exemple l'obligation de préinscription et de visa « étudiant » ou le durcissement des conditions pour le renouvellement du titre de séjour « étudiant ». Ces mesures sont complétées par l'attitude des agents dans les préfectures.

La troisième partie intitulée : **« Les étudiants internationaux, des clients sur un marché rentable »** analyse l'émergence et la pénétration de la logique de marché dans le champ de l'enseignement supérieur français et sa réalisation institutionnelle par la création de l'agence *EduFrance* en 1998.

Le chapitre 6 étudie « **La construction de nouveaux discours sur l'étudiant étranger** ». Dans la sphère de l'enseignement supérieur, les « hauts fonctionnaires » d'État développent depuis les années 1970-1990 une autre vision de l'action internationale. L'accueil des étudiants est alors appréhendé comme un secteur dans lequel le système éducatif français doit prendre un maximum de parts de marché. Pour cela, il faut privilégier la venue d'élites qui présentent le moins de risques de rester en France et qui, offrant les meilleures potentialités économiques, ne coûteront rien à la France. Dans la construction de ces nouveaux discours, la FNEGE, la CGE et la CPU fonctionnent comme espace d'échanges des différentes logiques de chaque champ.

Le chapitre 7, intitulé « ***EduFrance / Campus France* : la France sur le marché mondial de l'enseignement supérieur** » est consacré à la création de l'agence *EduFrance* et son évolution vers *Campus France*. Malgré des critiques sévères sur la marchandisation de l'enseignement supérieur, *EduFrance* créé en 1998 s'impose peu à peu comme une marque de l'enseignement supérieur français au niveau mondial. L'agence se transforme en 2007 et prend le nom de *Campus France*, instance globalisante qui

rassemble tous les anciens opérateurs de l'État en matière d'étudiants étrangers. Les espaces *Campus France* peuvent être caractérisés comme des lieux institutionnels d'harmonisation de différentes logiques : celle de « l'excellence académique » du ministère de l'Éducation, celle de « l'influence diplomatique » du ministère des Affaires étrangères et enfin, celle de « la sécurité » du ministère de l'Intérieur.

Le chapitre 8, « **Le marché de l'enseignement supérieur français d'aujourd'hui – le cas de la Corée du Sud** », traite de l'enquête de terrain sur les activités de *Campus France* à Séoul et porte aussi sur les étudiants coréens en France. On verra concrètement dans l'analyse des données d' étudiants partis en France à titre individuel, la dualité du marché des études entre étudiants coréens riches qui vont plutôt dans un établissement privé et ceux, moins aisés, qui vont dans un établissement public.

Préambule méthodologique : deux enquêtes de terrain réalisées dans des conditions différentes

(L'usage de la première personne du singulier pour ce préambule permet d'expliciter les conditions, toutes personnelles, dans lesquelles et avec lesquelles, l'auteur de cette thèse a pu mener les enquêtes de terrain aussi bien en Corée qu'en France.)

Entre le moment où a commencé le travail de thèse et aujourd'hui, il s'est écoulé quelques années pendant lesquelles l'objet d'étude et les problématiques ont évolué.

Au départ en 2011, j'envisageais d'appréhender l'évolution du gouvernement français à l'égard des étudiants étrangers et l'irruption de la logique de marché, dans une perspective temporelle relativement courte d'une vingtaine d'années. Je voulais aussi étudier le rôle d'établissements français « prestigieux », en particulier les grandes écoles de commerce en plein développement de leur internationalisation.

Finalement, j'ai abouti à un travail qui est une socio-histoire de la construction de la politique du gouvernement français à l'égard des étudiants étrangers. Il s'accompagne d'une étude de cas de la Corée du sud.

C'est que, comme le remarque justement Stéphane Beaud, « le thème d'enquête se transforme, se fixe définitivement par de longs détours et non sans modifications ». [1]
L'évolution du thème s'explique tout d'abord par les difficultés rencontrées lors de l'enquête de terrain en France où l'accès aux données d'archives comme l'organisation des entretiens n'ont pas été simples. Comparativement à l'accès très restreint du terrain en France, l'enquête en Corée s'est déroulée aisément.

Sur ces différences, il n'est pas inutile de consacrer un court chapitre préliminaire aux conditions d'enquête car cela permettra de préciser certains choix méthodologiques.

[1] Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, Éd. la Découverte, 2003, p. 23.

I. Archives, accès restreint et jeu de dérogations

Initialement, j'espérais avoir l'autorisation d'accéder à des documents de grandes écoles de commerce et pouvoir effectuer sur place des observations et des entretiens avec des membres du personnel administratif ou enseignant. Pour ce faire, après avoir choisi une vingtaine d'écoles, j'ai pris contact avec les directeurs et les responsables de services internationaux de ces établissements. Malgré mes efforts, je n'ai eu qu'une réponse favorable à la demande d'entretiens.

Les premiers entretiens en 2013 avec Olivier Né, directeur général, et Richard Perrin, directeur international et marketing de l'EDHEC sur le campus de l'école à Nice, se sont avérés très décevants et la demande d'accès aux dossiers a été refusée. Les données d'archives des établissements privés sont, globalement, très peu disponibles. Parfois à la suite de déménagements (ce qui est fréquent pour des établissements privés qui souhaitent s'agrandir) où beaucoup de dossiers disparaissent ou alors parce que les documents ne sont pas conservés de façon organisée comme dans les archives nationales. En outre, au prétexte de données personnelles dans les dossiers, mes demandes d'accès aux archives ont été systématiquement refusées.

Devant ces difficultés, l'objet d'étude a évolué et s'est orienté davantage vers la dimension historique et institutionnelle de la problématique tout en élargissant le thème de la recherche au champ des universités.

Je n'avais pas envisagé de me consacrer au dépouillement d'archives car cette pratique m'était totalement inconnue. Je n'étais pas formé pour cela et la façon de faire me semblait difficile. Grâce à l'aide de camarades coréens doctorants en histoire, j'ai pu apprendre petit à petit à travailler efficacement sur les archives. Mais d'autres difficultés m'attendaient.

La difficulté la plus grande a été l'impossibilité de consultation de documents en raison des délais de communicabilité. Ceux qu'il aurait fallu consulter constituent des archives trop récentes, notamment celles des années 1970-1990, et elles contiennent des données personnelles d'étudiants. D'autres archives sont considérées comme « sensibles », en particulier celles du ministère de l'Intérieur. À suite du refus répété de communication du ministère de l'Intérieur, j'ai dû saisir pour avis la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Malgré son avis favorable, je n'ai pas eu accès à tous ceux que j'aurais souhaité.

Mais, par dérogation (et obstination), j'ai réussi à consulter certains dossiers qui constituent une source importante dans cette recherche. Par exemple, sur le site des Archives Nationales à Pierrefitte-sur-Seine, les cartons du versement 19980545 du ministère de l'Intérieur sur les étudiants étrangers, les cartons du versement 2238INVA sur les bourses du ministère des Affaires étrangères et les cartons de la FNEGE aux Archives nationales du Monde du travail.

De plus, à mesure que la quantité de données collectées augmentait - même si la plupart d'entre elles n'ont pas été utilisées directement dans cette thèse -, le recoupement entre les sources a permis d'élargir sensiblement la compréhension de l'histoire de la politique gouvernementale dans mon domaine de recherche.

II. Les entretiens, moins nombreux qu'on ne l'aurait souhaité

Au fil du temps, à mesure que je me repérais dans la masse d'archives, la nécessité de prendre contact avec des fonctionnaires qui avaient travaillé au sein des ministères concernés, ou avec d'autres acteurs, se faisait jour. Notamment avec ceux qui avaient été dans le domaine des bourses gouvernementales et les responsables administratifs des universités ou des grandes écoles. Malgré mes efforts soutenus– envoi de courriels ou de courriers postaux, appels téléphoniques, visites directes au bureau, contacts avec des intermédiaires, etc., le nombre d'entretiens est relativement réduit par rapport aux objectifs de départ. De fait, pour l'essentiel, les entretiens principaux réalisés en France ont pu avoir lieu à partir de l'année 2017, soit en 6ème année de thèse. Cela s'explique par un nombre important de non-réponses ou de refus déguisés tels des reports répétés de rendez-vous ou autres.

Certains entretiens aussi ont parus décevants. Celui avec Olivier Né de l'EDHEC par exemple ou celui avec Marie-Sophie Laurier, responsable « Qualité des programmes de mobilité » de *Campus France* à Paris. Mais j'ai profité de ces rencontres pour leur demander l'accès aux dossiers, l'observation sur place ou l'organisation d'entretiens avec d'autres responsables. Cela n'a jamais pu se concrétiser.

Positivement cette fois, dans mes démarches d'entretiens avec des responsables d'établissements, j'ai pu bénéficier de l'aide de Francis Jouanjean, délégué général de la Conférence des Grandes Écoles et d'Isabelle Laurençot, responsable du « Pôle Gestion de l'information ». À la suite de l'envoi de plusieurs courriels à la CGE entre 2015 et 2016, j'ai

été accueilli dans les bureaux de la CGE et, grâce à ces deux personnes, j'ai pu entrer en contact avec Christian Margaria, ex-directeur général de l'institut Telecom Sud-Paris, Pierre Tapie, ex-directeur général de l'ESSEC, François Blamont ex-directeur général d'*EduFrance*. A leur tour, ces rencontres ont permis de contacter plusieurs autres interviewés importants : Bernard Raoult, François Rey, Eric Froment, Patricia Pol, Catherine Becchetti-Bizot et Regis Ritz.

Quelques entretiens ont aussi pu être réalisés grâce à des moteurs de recherches, par exemple ceux avec Gérard La Cognata ou avec Daniel Grimm. J'ai saisi leurs noms sur Google et voyant apparaître celui de Gérard La Cognata dans des comptes-rendus de réunions interministérielles des années 1970-1980, j'ai appris qu'il était ex-sous-directeur de la coopération culturelle et technique et président de l'association *Afrique en scène*. J'ai pu obtenir son adresse e-mail auprès de l'association. Même chose avec Daniel Grimm qui était membre du conseil d'administration d'une petite école d'ingénieurs à Sceaux. La secrétaire de l'école m'a donné son numéro. Par Gérard La Cognata, j'ai rencontré Claude Freud, ex-chef du département des bourses et stages de la coopération technique au ministère de la Coopération.

Comme on le voit, il y a pour tout cela un « effet boule de neige » qui n'est pas négligeable.

Enquête en position dominée, mais plutôt aisée

Stéphane Beaud remarque que l'entretien sociologique, « loin de se réduire à une simple communication de face à face entre A et B, est une relation sociale entre deux personnes qui se différencient par leurs caractéristiques sociales, scolaires, sexuelles. » En ce sens, souligne-il, les entretiens avec des « enquêtés qui possèdent un certain pouvoir social ont davantage tendance à vouloir en imposer le lieu et à en fixer la durée, tout en feignant de jouer entièrement le jeu de l'enquête. » [2] Ici, les entretiens se sont souvent déroulés à la manière d'une relation « maître – élève ». C'est particulièrement vrai des entretiens avec les ex-présidents et ex-directeurs d'établissements, la plupart ayant été réalisés à leur demande dans un café d'un beau quartier parisien ou dans leur bureau. Je me suis souvent retrouvé dans une situation de dominé, de par mon âge, ma

[2] Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 1996, p. 238.

position sociale et également du fait d'être un étranger ne parlant pas couramment le français.

Cependant, malgré cette position dominée, les entretiens se sont révélés plutôt aisés. Ceci s'explique notamment par deux choses. Tout d'abord, comme le note Sylvain Laurens, les échanges avec des personnes à la retraite sont généralement plus faciles, leur parole étant plus libérée.[3] En outre, les personnes rencontrées avaient souvent et à juste titre le sentiment d'avoir joué un rôle dans l'internationalisation de leurs établissements ou dans la politique de bourses. Elles voyaient dans cette recherche un moyen d'enregistrer et de laisser un témoignage, de le transmettre et de valoriser leur action.

Deuxièmement, par rapport aux tensions qui existent dans le champ de l'enseignement supérieur français, en particulier entre la sociologie et la gestion et entre les universités et les grandes écoles, j'étais considéré comme un observateur « neutre », hors de telles tensions, à qui ils expliquaient ou défendaient leurs modèles et leurs propres idées. A mon égard, doctorant coréen, ils se montraient très favorables à mon sujet de recherche et, dans la plupart de cas, les entretiens commençaient comme si j'étais enquêté plutôt qu'enquêteur. Ils posaient de nombreuses questions sur mon cursus et ma trajectoire personnelle en Corée et en France. Cela a permis de créer des points de proximité avec eux. Dans les entretiens avec les universitaires, j'ai pu jouer de mon statut de boursier du gouvernement français et de celui de mon père, professeur à l'université de Séoul ayant étudié en Allemagne. Lors des entretiens avec des responsables d'écoles de commerce, mon parcours « extra-ordinaire » à leurs yeux - travail dans une banque, chez Samsung Electronics et création en France d'une « start-up » dans le domaine du e-commerce – assurait des centres d'intérêts communs et rendait le déroulement de l'entretien facilité.

III. Les données statistiques, « flou statistique » sur la réalité des étrangers en formation

« L'enquête ethnographique et l'enquête statistique ne sont pas opposées mais complémentaires : la meilleure ethnographie devrait donner des armes à l'enquête en lui offrant les moyens d'affiner son questionnaire et de mieux prendre en compte les diversités sociales ; la bonne enquête statistique permet de « cadrer finement l'enquête

[3] Sylvain Laurens, « « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *Genèses*, 69, 2007, p. 118.

de terrain et de lui suggérer des questions. » [4] Ce constat de Stéphane Beau et Florence Weber dans *Guide de l'enquête de terrain* a été l'une des préoccupations dans l'orientation de mon enquête à la fois en France et en Corée.

Travaillant sur des statistiques diverses concernant les étudiants étrangers, j'ai été confronté à quelques difficultés.

Les données quant à ces étudiants en France recoupent en fait un « ensemble hétéroclite de populations étrangères ». On trouve par exemple, des étudiants ou des jeunes de nationalité étrangère issus de l'immigration permanente, des réfugiés, des visiteurs, des membres de la famille ou des gens venus travailler. Serge Slama remarque à ce propos que la catégorie « étudiant étranger » est une « chimère statistique » ou « une illusion statistique ». [5]

Malgré ce flou statistique, je me suis appuyé sur les données du ministère de l'Éducation nationale sur les « étudiants étrangers dans les universités » - *Le tableau de l'Éducation nationale* (1966-1974), *Tableaux des enseignements et de la formation* (1975-1983), *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation* - [6] et celles de la CGE sur les étudiants étrangers dans les grandes écoles tirées des enquêtes menées tous les 2 ans par la CGE depuis 2000-2001 et intitulées *Les Grandes Écoles et l'International*. [7]

Ce choix s'explique par le détail assez fourni de données sur la présence d'étudiants étrangers par établissements, formation, nationalité, etc. Ces enquêtes statistiques sont complétées par certains éléments sur les « étudiants en mobilité » [8]. Par exemple, les rapports « Chiffres clés » de Campus France permettent de trouver des données sur les « étudiants internationaux en mobilité dans le monde », le « Top 20 des pays d'accueil de la

---

[4] Stéphane Beaud, Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain produire et analyser des données ethnographiques*, *op. cit.*, p.15-16.

[5] Sur les voies de la connaissance de l'immigration temporaire pour études, dit « étudiants en mobilité », voir Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, *op. cit.*, p. 25-74

[6] Sur demande, on peut consulter ces documents des magasins au rez-de-jardin de la Bibliothèque Nationale François-Mitterrand (BNF) : Cote 16-LF242-285.
Aujourd'hui, on peut trouver toutes les éditions sur le site de la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance (DEPP) de l'Éducation :
https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/

[7] Pour compenser les lacunes statistiques, on a utilisé les « Lettres de la Conférence des Grandes Écoles » (1990-2009) qui sont aussi disponibles à la BNF : cote 2000-24819

[8] Selon la définition de l'UNESCO, les « étudiants internationaux » (ou « étudiants en mobilité »), sont des « étudiants qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuive leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger ». Les deux principaux critères qualifiant la mobilité sont l'absence de « résidence permanente » et « l'enseignement antérieur ».

mobilité étudiante », le « Top 20 des pays d'origine de la mobilité étudiante », ou « La mobilité étudiante en Europe et en France », etc.

Sur les flux de boursiers étrangers dans les années 1960-1970, j'ai utilisé les *Rapports d'activités* (entre 1958 et 1983) de la Direction Générale des Affaires culturelles et techniques (1958-1968), de la Direction Générale des Relations culturelles, Techniques et Scientifiques (1969-1998). [9] Sur les flux des années 1980, j'ai pu bénéficier des éléments d'archives du versement 2238INVA du MAE.

Il n'existe pas de données statistiques globales fiables sur les étrangers en formation en France, par exemple ceux qui sont dans des établissements privés de langue française ou en formation pratique. Pour ces aspects, dans l'enquête de terrain en Corée je me suis donc appuyé sur les données d'environ 1300 coréens venus en France dans tous types d'établissements français.

IV. Enquête de terrain en Corée à la fois qualificative et quantitative

L'enquête de terrain en Corée du Sud, essentiellement réalisée entre 2015 et 2016, est l'aboutissement de « l'observation participante » d'un étudiant coréen, moi, venu s'installer et étudier en France. Sélectionné comme boursier du gouvernement français, j'ai pu vivre toute la procédure de sélection et participer aux évènements de promotion de l'enseignement français organisés par Campus France.

Comparativement à l'enquête de terrain en France, celle menée en Corée était beaucoup plus facile. J'ai pu profiter au maximum de mon « capital social » : réseau d'amis diplômés dans les meilleures universités coréennes et filière des boursiers du gouvernement français. J'ai pu également profiter des réseaux sociaux très puissants de mon père dans le champ universitaire coréen. Ces avantages ont permis de multiplier les sources pour l'enquête en Corée, en particulier, pour les entretiens et l'obtention de données statistiques pour soutenir ma démonstration.

[9] Au rez-de-jardin de la Bibliothèque Nationale François-Mitterrand (BNF), les rapports entre 1958 et 1983 sont disponibles : Cote 4-LF128-146

Les entretiens ethnographiques

Dans les entretiens en Corée, j'ai dû mettre à distance les présupposés sociologiques ou les orientations théoriques qui étaient les miens pour ne pas contrôler et fausser le contenu de l'entretien. Cela est particulièrement vrai pour les entretiens avec des étudiants où j'étais souvent en position dominante, par mon âge, mes expériences en France, mon statut de doctorant en science politique ou de boursier du gouvernement français. [10] J'ai parfois opté pour une posture de vrai auditeur et les entretiens « semi-directifs » se sont souvent déroulés de façon « non-directives ». [11] Sur certains sujets, une seule question directe ou deux étaient posées à l'enquêté.[12] La consigne que je m'étais donnée était que mes interventions ne devaient avoir pour seul but que d'encourager au maximum la personne interviewée à enrichir et approfondir sa réponse.

[10] Sur ce point, Bourdieu remarque dans *La misère du Monde* : *« Sans doute l'interrogation scientifique exclut-elle par définition l'intention d'exercer une forme quelconque de violence symbolique capable d'affecter les réponses. […] toutes sortes de distorsions sont inscrites dans la structure même de la relation d'enquête. Ces distorsions, il s'agit de les connaître et de les maîtriser : et cela dans l'accomplissement même d'une pratique qui peut être réfléchie et méthodique, sans être l'application d'une méthode ou la mise en œuvre d'une réflexion théorique. […] C'est l'enquêteur qui engage le jeu et institue la règle du jeu. C'est lui qui, le plus souvent, assigne `l'entretien, de manière unilatérale et sans négociation préalable, des objectifs et des usages parfois mal déterminés, au moins pour l'enquêté. Cette dissymétrie est redoublée par une dissymétrie sociale toutes les fois que l'enquêteur occupe une position supérieure à l'enquêté dans la hiérarchie des différentes espèces de capital, du capital culturel nommant. […] Prenant acte de ces deux propriétés inhérentes à la relation d'entretien, on s'est efforcé de tout mettre en œuvre pour en maîtriser les effets : c'est-à-dire, plus précisément, pour réduire au maximum la violence symbolique qui peut s'exercer à travers elle. On a donc essayé d'instaurer une relation d'écoute active et méthodique, aussi éloignée du pur laisser-faire de l'entretien non directif que du dirigisme du questionnaire. »*
Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, Paris, Éd. du Seuil, 1993, p. 1391-1393.

[11] En revanche, en critiquant la notion de l' « objectivation participante » de P. Bourdieu, Jean-Baptiste Legavre réfute l'efficacité méthodologique d'entretiens « non-directifs ». S. Duchesne remarque que pour « s'imposer aux imposants »* , la méthode « non-directive » pourrait être contre-productive. Elle reprend ici le titre de l'article d'Hélène Chamboredon, Fabienne Pavis, Muriel Surdez et Laurent Willemez dans lequel ils partagent les difficultés dans la pratique de l'entretien avec des personnes « imposantes » qui occupent une position de domination par rapport à l'enquêtant.
Sophie Duchene, « *Pratique de l'entretien dit 'non-directif'* » In: Myriam Bachir (dir.), *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 9 -30.
Laurent Willemez, Hélène Chamboredon *et al.*, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 1994, p. 114-132.

[12] Les deux principales questions étaient : « Pourquoi as-tu choisi la France ? », « Les études et la vie en France, c'était comment ? »

Une communication « non violente »

Pour une communication « non violente », j'ai essayé de trouver des enquêtés parmi des gens de connaissance ou des gens auprès de qui je pouvais être introduit par des gens de connaissance. [13]

La trentaine d'entretiens avec des étudiants coréens utilisée dans cette recherche a été facilitée par des points communs partagés entre l'enquêté et l'enquêtant – même statut d'étudiant étranger, même boursier du gouvernement ou diplômé de la même université, etc. – les enquêtés répondant volontiers grâce à cela aux questions, y compris sur leur vie privée ou leur parcours social. En raison de cette proximité, l'anonymat n'est pas apparu comme une condition des entretiens réalisés mais il n'était pas pertinent que les enquêtés soient cités nominalement.

Enquête statistique, peur d'objectivation

Même si ce travail d'entretiens dans le cadre d'une « enquête ethnographique » a permis de me libérer « du joug de la pensée statistique, ou plus précisément de l'espèce de surmoi quantitatif qui incite le chercheur à multiplier le nombre de ses entretiens »,[14] la peur de l'objectivation par rapport à la représentativité de l'échantillon, en regard de la population, m'a incité à explorer deux sources de données : le fonds d'informations personnelles des étudiants coréens (environ 1300 dossiers) et les données statistiques des programmes d'échange de l'université de Sogang et du KAIST.

Le gérant de l'agence *France Info* à Séoul m'a permis en 2015 l'accès à ses données informatiques. J'ai pu consulter librement des informations pour la demande de visa qui sont très riches de sens : nom/prénom, sexe, date de naissance, adresse en Corée, profession des parents, diplôme/spécialité en Corée, spécialité envisagée en France, première destination / établissement en France. J'y ai trouvé aussi le montant des frais

[13] Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, *op. cit.*, p. 1392-1395.
P. Bourdieu remarque que la proximité sociale et la familiarité assurent deux des conditions principales d'une communication « non violente » : d'abord si l'enquêtant est proche de l'enquêté, l'enquêtant lui donne, « par son interchangeabilité avec lui, des garanties contre la menace de voir ses raisons subjectives réduites à des causes objectives, ses choix vécus comme libres à l'effet des déterminismes objectifs mis au jour par l'analyse. » D'autre part, « un accord immédiat et continûment confirmé sur les présupposés concernant les contenus et les formes de la communication » se trouve aussi assuré ».

[14] Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» », *op. cit.*, p. 234.

d'inscription et, dans la plupart des cas, le montant du loyer en France pour le premier logement.

Il y a dans ce fonds des milliers de données de clients, mais l'analyse ne prend en compte que 1 621 clients qui sont partis en France entre 2011 et 2015. Avant 2011 en effet, plusieurs informations importantes, par exemple le métier des parents, n'étaient pas disponibles. Enfin, l'analyse portant sur 1 377 coréens venus en France « à titre individuel » pour des études/stages de plus de 3 mois (un visa de long séjour est donc demandé) a permis de révéler l'existence d'étudiants souvent occultée dans les données statistiques, en particulier ceux se rendant dans des établissements privés pour l'apprentissage de la langue française ou pour des formations pratiques. Le montant de leurs dépenses pendant les premiers 6 mois de séjour a pu être observé.

Cette analyse a permis de constater la dualité du marché des études entre étudiants coréens riches qui vont plutôt dans un établissement privé et ceux, moins aisés, qui vont dans un établissement public.

Enfin, les données statistiques de l'Université Sogang et du KAIST ont éclairé la mobilité d'étudiants coréens en programmes d'échange, phénomène qui est aujourd'hui au cœur des relations interuniversitaires franco-coréennes. Ces programmes se développant entre les deux pays de façon exponentielle depuis le début des années 2000, l'accueil des étudiants étrangers constitue un élément clé de la stratégie d'internationalisation aussi bien des établissements coréens que français.

Partie I

Les étudiants étrangers forment une élite

La façon dont l'État français a progressivement développé, de la IIIe République aux années 1960-70, une politique favorable à l'accueil des étudiants étrangers fait l'objet de cette première partie.

La politique d'ouverture et d'accueil n'est pas dissociable de l'élaboration d'une véritable diplomatie universitaire et la définition de ce terme mérite qu'on s'y arrête. Ayant analysé dans sa thèse la traditionnelle « diplomatie culturelle », l'historien Guillaume Tronchet propose une nouvelle notion, celle de « diplomatie universitaire », qui serait spécifique. Elle désigne « l'ensemble des actions internationales et transnationales (programmes de mobilité internationales pour les professeurs et les étudiants, politique d'accueil d'étudiants et de professeurs étrangers, création d'antennes universitaires à l'étranger, participation à des congrès internationaux et à des manifestations universitaires internationales, échanges internationaux de publication) qui concourent au développement d'un ou de plusieurs établissements à caractère universitaire, facultés, universités et grandes écoles ». [1] Retenir ce concept permet d'envisager le développement propre de la politique dans le champ universitaire français en voie d'internationalisation [2] et son intégration progressive à la politique institutionnelle. Ceci s'effectuant sous la double tutelle étatique de l'Instruction publique et des Affaires étrangères. On verra comment s'est construite la « diplomatie universitaire » sous la IIIe République. Sans vouloir réécrire ou paraphraser une histoire déjà très bien documentée, la première partie se situe dans la lignée des travaux de Victor Karady [3] et de l'histoire sociale et politique de l'immigration,[4] elle vise à dégager les traits majeurs de

[1] Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, Thèse en doctorat en histoire, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2014, p 35-36.

[2] Les travaux de Pierre Bourdieu et Christophe Charle ont montré l'autonomisation du champ universitaire à la fin du XIXe siècle. Voir Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Paris, Minuit, 1992 et Christophe Charle, *Naissance des "intellectuels" 1880-1900*, Paris, Minuit, 1990.
La République des universitaires 1870-1940, Paris, Seuil, 1994.

[3] Victor Karady, « *L'émergence d'un espace européen des connaissances sur l'homme en société : cadres institutionnels et démographique* » In: Gisèle Sapiro (dir.), *L'espace intellectuel en Europe de la formation des États-nations à la mondialisation, XIXe-XXIe siècle*, Paris, la Découverte, 2009, p. 43-67.
-, « La république des lettres des temps modernes - L'internationalisation des marchés universitaires occidentaux vant la Grande Guerre », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1998, p. 92-103.
-, « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2002, p. 47-60.
-, *Relations interuniversitaires et rapports culturels en Europe (1871-1945) - rapport indédit de fin d'étude présenté dans le cadre du Programme " Intelligence de l'Europe",* 1992.

[4] Patrick Weil, *La France et ses étrangers l'aventure d'une politique d'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2005.
Gérard Noiriel, *État, nation et immigration vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001.

la construction de la logique d'excellence académique et celle de l'influence diplomatique dans ses rapports à l'évolution des universités françaises et à la politique d'accueil des étudiants étrangers.

Le deuxième chapitre, « L'accueil favorable des élites étrangères » envisage particulièrement la période des années 1960 et 1970. Ces quelques vingt années voient les dispositions régissant le séjour en France des étudiants étrangers marquées d'un grand libéralisme dans la tradition établie sous la IIIe République. C'est l'ouverture scientifique de la France mise en place par le ministère de l'Éducation nationale, c'est une politique d'aide au développement du tiers-monde œuvrée par le ministère de la Coopération et enfin, c'est une politique culturelle du ministère des Affaires étrangères. Nous verrons également dans ce chapitre le développement par chaque ministère concerné du système de bourses du gouvernement français pour les étudiants et stagiaires étrangers. S'intéresser à ce système et à la trajectoire historique des organismes chargés de la gestion de ces bourses depuis les années 1960, et dans le contexte postcolonial, permet de comprendre la spécificité du développement de la politique française. Elle peut s'expliquer largement par la disparité des logiques entre ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Coopération et ministère des Affaires étrangères et leur compétition pour l'hégémonie dans cette politique.

Enfin, est abordée la question de « la coopération culturelle et universitaire entre la France et la Corée du Sud dans les années 1950-1970 ». La Corée du Sud qui a été dans les années 1950-60 un des pays les plus pauvres de la planète bénéficie après la guerre d'énormes aides financières et matérielles de la part de « grands pays » , notamment des États-Unis. La France s'est aussi engagée dans la coopération économique et culturelle pour participer à la reconstruction du pays. L'aide a pris la forme dans les années 1950-1960 d'une « approche de développement » particulière [5] avec des projets spécifiques assez modestes dans un premier temps. Par exemple, pour participer à la construction de l'enseignement supérieur en Corée, la France a fait des dotations de livres littéraires ou scientifiques français aux bibliothèques universitaires coréennes. L'attribution de bourses d'études aux élites coréennes pour former de futurs cadres coréens, a également constitué de façon plus importante la première forme de coopération entre les deux pays.

[5] Cette « approche de développement » dans le cadre de construction de l'État était traditionnellement propre au ministère de la Coopération en matière de coopération avec les pays africains.

Chapitre 1. Naissance et étatisation de la politique universitaire

Pour établir ce qui allait devenir la tradition d'ouverture aux étudiants étrangers, il convient d'abord de s'intéresser à l'apport des idées de la «génération positiviste » dans la IIIe République.

Le deuxième sous-chapitre est consacré à l'étude du cadre historique de l'étatisation de la politique universitaire internationale. Nous verrons l'origine de la dualité de la gestion des étudiants étrangers jusqu'à la fin des années 1990. Et de là, nous comprendrons la difficulté de l'harmonisation et de la coordination de la politique de l'État à l'égard de ces étudiants.

1.1. Logique d'excellence académique et accueil des étudiants étrangers

Dans l'histoire des universités européennes, la période 1860-1940 est celle de « la diversification, de l'expansion et de la professionnalisation de l'enseignement supérieur » . Ces trois phénomènes vont de pair avec la « prégnance du modèle allemand » [6] comme source d'inspiration des réformes dans les pays de traditions universitaires.

L'idéal universitaire humboldtien

Dès le début du XIXe siècle et bien avant la France, on constate en Allemagne une croissance vigoureuse des effectifs étudiants et une évolution des formes de l'enseignement. Le développement précoce des universités allemandes est lié aux idées inspirées par le courant néo-humaniste de W. Von Humboldt, Fichte et Schleiermacher. Ces idées se caractérisent par « la liberté d'apprendre, la liberté d'enseigner, la solitude et la liberté du chercheur et de l'étudiant, l'encyclopédisme » et vont influencer progressivement toutes les universités allemandes en fondant ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le « modèle universitaire allemand ». [7]

[6] Victor Karady, « *Les universités de la troisième république* » In: Jacques Verger (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, p. 105.
[7] Christophe Charle, Jacques Verger, *Histoire des universités XIIe-XXIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, pp. 84-85

Le « modèle universitaire humboldtien » repose sur le principe de l'interaction de l'enseignement et de la recherche, de l'autonomie intellectuelle et de recherche de la vérité scientifique. La mission de l'université est alors considérée avant tout comme une mission de recherche. Dans cette nouvelle tradition académique, la liberté est fondamentale pour permettre à l'université la poursuite de la science pure sans préoccupation utilitaire et à l'abri des intérêts spécifiques. L'autre caractéristique du modèle universitaire allemand est que l'État garantit l'autonomie de l'université. Pour la mettre à l'abri des pressions extérieures, il protège l'université en la finançant sans poser de conditions et en assurant l'emploi à vie des professeurs. L'université allemande du début XIXe siècle est aussi devenue un lieu de regroupement de toutes les disciplines académiques en évoluant de « l'*Universitas Magistroum* et *Scholarium* (la corporation des maîtres et des étudiants) à l'*Universitas Scientiarium* (la réunion des savoirs) »[8]. Cette organisation a révolutionné le modèle universitaire médiéval et constitué une étape centrale de la modernisation des universités dans le monde au XIXe siècle.

L'enseignement supérieur français de la première moitié du XIXe se caractérise, lui, par la prédominance du « modèle de l'école »[9], qui implique « une étroite division du travail, une spécialisation des formations, bref une divergence nette par rapport à l'idéal universitaire humboldtien »[10]. Si les facultés de lettres et de sciences dans les universités allemandes sont considérées comme des lieux novateurs, en France la recherche et l'innovation s'opèrent essentiellement dans quelques grands établissements parisiens.[11] Au cours du débat qui se développe au 19ème siècle dans la communauté enseignante française, on prend conscience des défauts du système napoléonien. En 1883, un rapport de Victor Cousin pointe l'insatisfaction des intellectuels français et la supériorité du modèle allemand. Après sa mission d'étude de l'enseignement dans ce pays, Victor Cousin, futur ministre de l'instruction publique en 1840, remarque la faiblesse des universités françaises :

[8] Jean-Luc De Meulemeester, « Quels modèles d'université pour quel type de motivation des acteurs ? Une vue évolutionniste », *Pyramides*, 21, 2012, p. 261-289.
[9] Après l'abolition des universités par la Convention le 15 septembre 1793, quelques grands établissements comme le Collège de France, l'Observatoire de Paris et les écoles spéciale (Points et chaussées, Mines, École normale supérieure, Écoles de santé, etc.) ont pu subsister.
[10] Christophe Charle, Jacques Verger, *Histoire des universités XIIe-XXIe siècle*, *op. cit*, *Histoire des universités XIIe-XXIe siècle*, *op. cit.*, p. 89.
[11] Cette dualité de l'enseignement supérieur français nous semble essentielle pour comprendre les logiques différentes entre les universités publiques et les grandes écoles publiques-privées et le développement des politiques dans chaque champ à l'égard des étudiants étrangers depuis les années 1970.

« *Le plus inouï est de voir les diverses facultés réunies dans l' Université allemande, séparées les unes des autres en France, disséminées et comme perdues dans l'isolement. […] Hélas ! nous avons une vingtaine de misérables facultés éparpillées sur la surface de la France, sans aucun vrai foyer de lumière. […] Hâtons-nous, M. Le Ministre, de substituer à ces pauvres facultés de province, partout languissantes et mourantes, de grands centres scientifiques rares et bien placés, qui renvoient au loin une forte lumière, quelques universités complètes, comme en Allemagne, c'est-à-dire, nos cinq facultés réunies, se prêtant l'une à l'autre un mutuel appui, de mutuelles lumières, un mutuel mouvement.* » [12]

Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique de Napoléon III de 1863 à 1869, entreprend de nombreuses réformes universitaires qui ont pour référence l'Allemagne. [13] Il s'emploie à moderniser le système français afin de rendre efficace l'enseignement des disciplines académiques et de développer la recherche. La multiplication des cours libres à l'intérieur des facultés et, notamment, la fondation des quatre premières sections de l'École Pratique des Hautes Études en 1868 est considérée comme le grand succès de Duruy. Avec ce nouvel établissement, l'objectif est de créer des laboratoires liés à l'enseignement et de fonder un lieu de transmission scientifique grâce à des séminaires spécialisés. Inspiré du modèle allemand, c'est une forme d'enseignement nouvelle rompant avec les cours formels qui étaient jusque-là à l'œuvre dans les facultés françaises. L'École Pratique des Hautes Études, par une structure exclusivement vouée à la recherche et à la formation, sert de pôle de développement et de modèle de transformation des universités. Victor Karady souligne que les initiatives institutionnelles de Duruy représentent « un premier pas vers la réorientation complète du développement des facultés qui jusqu'alors restait conforme au cadre fixé sous le Premier Empire. ». [14] Même si Duruy n'a pas réussi à introduire un changement structurel de l'enseignement supérieur français, sa contribution aux réformes de la IIIe République a été considérable. Indépendamment de ses innovations concrètes, Duruy a établi le principe de décentralisation de l'enseignement supérieur, la promotion de la liberté académique et la

[12] Victor Cousin, *Rapport sur l'état de l'instruction publique dans quelques pays de l'Allemagne, et particulièrement en Prusse*, Paris, F.-G. Levrault, 1833, p. 143.
[13] Sur la « référence allemande », voir notamment Claude Digeon, *La Crise allemande de la pensée française (1870-1914)*, Paris, PUF, 1959
Christophe Charle, *La République des universitaires 1870-1940*, *op. cit.*.
« Les références étrangères des universitaires », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2003, p. 8-19.
[14] Victor Karady, « *Les universités de la troisième république* », *op. cit.*, p. 288-299.

sécurité des enseignants. En même temps, il a contribué à libérer la capacité des universités et des élites cultivées pour stimuler l'innovation. En 1868, une enquête statistique a mis en évidence les besoins de réformes universitaires. De nombreuses missions d'études sur l'enseignement supérieur allemand ont été financées par l'État pour promouvoir un climat académique favorable à l'idée de réforme. [15]

1.2. Vers un nouveau modèle d'excellence français, les réformes républicaines

Ces préoccupations coïncident avec l'intense réflexion sur les causes de la défaite de la guerre franco-allemande de 1871.[16] La défaite est considérée comme une victoire de la science allemande qui reflète la supériorité de son système universitaire. Et les réformes universitaires dans la IIIe République vont être animées par une commune préoccupation politique : « *refaire l'Université de France pour faire pièce à l'hégémonie intellectuelle et scientifique de l'Allemagne* ». [17]

C'est le pouvoir central qui joue un rôle quasi exclusif dans la direction et la réforme de l'Université à la fin de 19ème siècle [18] et les nouvelles élites républicaines converties à l'idéologie de la Science utilisent la référence positiviste [19] pour légitimer la réforme. La

---

[15] George Weisz, *The emergence of modern universities in France 1863-1914*, Princeton, N.J. Guildford, G.B., Princeton university press, 1983, p. 60-61.

[16] Les dirigeants de la IIIe République ont mis en place des réformes qui permettaient la démocratisation de la vie politique. Avec le développement du capitalisme et du libre-échange, la construction des infrastructures matérielles (chemins de fer, télégraphe, etc.) a été la première facette de l'intégration des peuples dans l'État-nation, la deuxième et la troisième ont été la réforme du système scolaire (l'école primaire républicaine) et l'adoption des lois qui ont permis de démocratiser la vie politique (loi sur la liberté de la presse, liberté de réunion, élection des maires au suffrage universel, etc.). La réforme de l'enseignement supérieur constitue ainsi le dernier volet du dispositif démocratique construit par la IIIe République. Engagée au début des années 1880, cette réforme a un double objectif : démocratisation de l'enseignement supérieur (par le système des bourses) et affaiblissement du pouvoir de l'Église (par le développement des connaissances scientifiques).
Sur cette « mise en place de l'espace public républicain », voir notamment Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, p. 83-134.

[17] Victor Karady, « *Les universités de la troisième république* », *op. cit.*, p. 325. .

[18] Comme remarque le C. Charle, les facultés manquant l'autonomie et d'une organisation collective, les écoles spéciales, dites « grands établissements », et le déséquilibre géographique des établissements entre Paris et la province, ne permettent aux enseignants français de se doter d'« une conscience collective », d'un projet social minimal et d'un idéal de corps unifié. Cela explique l'absence d'engagement des enseignants dans l'élaboration des réformes.
Christophe Charle, *La République des universitaires 1870-1940*, *op. cit.*, p. 9- 23.

[19] Le positivisme constitue véritablement « l'idéologie officielle de la République ». Sur le positivisme dans la IIIème République, voir notamment Claude Nicolet, *L'idée républicaine en France (1789-1924)*, Paris, Gallimard, 1994, p. 189-191.
Selon C. Nicolet, tous les courants républicains partagent certain principes fondamentaux du positivisme de

« génération positiviste » de la République [20] met en valeur le rôle de l'enseignement supérieur et de la science dans la construction sociale et morale des élites. Elle considère que les nouvelles universités [21] qui ignorent le cloisonnement des facultés peuvent réaliser l'idéal unitaire de la démarche scientifique et créer la communion intellectuelle et morale des élites.

Louis Liard, fondateur de la théorie républicaine de l'université

Fondateur d'une véritable théorie républicaine des universités, on voit clairement dans les idées de Louis Liard la référence positiviste [22] dont il va se servir pour les restructurer. Né en 1846, normalien, docteur en lettres et en sciences, philosophe français des plus prometteurs de sa génération, [23] Louis Liard commence dès 1880 une carrière politico-administrative au service de l'enseignement supérieur. Acceptant l'offre de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, Liard est nommé recteur de l'Académie de Caen en 1980. Après 4 ans à ce poste, il devient directeur de l'Enseignement supérieur à Paris puis

Compte : « l'enseignement et l'éducation est à la base de la régénération de l'Humanité puisque philosophie positive, politique positive et Religion de l'Humanité est le « développement conscient de l'ordre des connaissances, qui se trouve à chaque instant à la fois ses moyens et son but dans les réalités de a conscience sociale ou de l'opinion, qu'il faut contribuer à former », donc « une science, une philosophie, une morale et une politique qui s'interdisent toute interrogation illusoire sur les causes premières et les fins dernières, qui excluent absolument outre transcendance, qui ne progressent à tout instant que par des résultats objectivement prouvable ».

C. Nicolet remarque ainsi que l'école de Littré et celle de Robinet-Laffitte (deux courants de positivisme) affirment la nécessité de définir les conditions positives d'un vrai gouvernement républicain en tenant compte du fait que la République était « de droit scientifique » et de droit « historique ». Dans la construction de la République, le suffrage universel représente la seule base possible de l'organisation politique parce que le parti républicain cesse d'être révolutionnaire et devient un parti de gouvernement, garant à la fois de l'Ordre et du Progrès. Le positivisme est beaucoup plus nettement affirmé par Gambetta et Jule Ferry, dite deux fondateurs de la République.

[20] Par exemple, des hommes politiques (Gambette, Ferry), des administrateurs (Louis Liard, Ferdinand Buisson, Octave Gréard) ou des universitaires, quelles que soient les différences entre eux, notamment que quant à leurs rapports avec la philosophie positiviste de Comte et de Littré.

[21] L'université française instituée en 1806 et organisée en 1808 n'était que la réunion d'établissements, dont quatre facultés : les facultés de médecine et de droit ne se fonctionne que comme des écoles professionnelles pour préparer des métiers et les facultés de lettres et de sciences ne sont que comme des jurys de baccalauréat sans véritables étudiants.

Voir Victor Karady, « *Les universités de la troisième république* », *op. cit.*, p.261-275.

[22] 22 Sur la contribution à la problématisation et la complexification de l'idéal positiviste, voir Alain Renaut, « Une philosophie française de l'université allemande. Le cas de Louis Liard », *Romantisme*, 1995, p. 85-100.

[23] 23 Liard est reçu premier à l'agrégation de philosophie en 1869. Deux ans après, il est présenté à Victor Duruy comme l'un des meilleurs élèves de l'ENS. En 1877 Liard reçoit le prix Bordin pour son œuvre philosophique.

Source : Biographie faite par J. Caboche dans son mémoire de master.

Jade Caboche, Louis Liard et la réforme de l'enseignement supérieur à la fin du XIXe siècle en France, Mémoire Master 2 de droit, Université Paris Panthéon-Assas, 2014, p. 109

vice-recteur, et enfin recteur de l'Université de Paris. Dans son livre « *L'Enseignement supérieur en France* » publié en 1888, Liard présente ses idées sur la réforme de l'université dans un chapitre intitulé « théorie des universités » [24]. Alain Renault indique que cette élaboration théorique s'inscrit dans une vision positiviste [25] selon laquelle la science produit des valeurs morales et politiques nécessaires et sert à renouveler l'élite en favorisant l'intégration sociale :

> « *L'Université considérée comme le but d'une réforme de l'enseignement supérieur - Rôle intellectuel, économique et social de la science […] Ces établissements deviennent chacun pour leur compte, de puissants foyers d'études, de sciences et de progrès intellectuel […] De la science, plus largement distribuée que par le passé, on attendait encore pour le pays d'autres services, ceux-là d'ordre moral et social. Beaucoup, parmi les hommes les plus éclairés du nouveau à régime se disaient que par elle s'établirait, d'abord dans l'élite, puis, par infiltration, dans la masse, cet esprit public, conscient, ferme et cohérent, dont ne peuvent se passer la République et la démocratie. […] Avec une telle conception du rôle et des services de la science, c'était une obligation de donner à l'enseignement supérieur l'organisme le mieux adapté à ses fonctions […] le but n'était pas une servile imitation de l'Allemagne […] La raison, la science, la corrélation des sciences, n'est-ce pas Descartes? N'est-ce pas l'Encyclopédie? N'est-ce pas le génie français, essentiellement synthétique et généralisateur? Donc, là encore, rien que de conforme à nos traditions intellectuelles. En même temps, rien que de conforme aux traditions politiques de la République. En remettant à l'ordre du jour la question des universités, que faisait-elle, sinon revenir tout simplement aux projets mêmes de la Révolution, contrecarrés par les hommes et par les événements, mais vraiment nés de sa philosophie, à ces grandes écoles agencées selon la division naturelle des sciences, que Talleyrand et Condorcet voulaient mettre à la place des universités féodales jugées, condamnées et disparues.* » [26]

---

[24] L'ouvrage *L'Enseignement supérieur en France* se compose de deux tomes. Le premier est consacré à l'histoire de l'Université depuis le Moyen Age et le second aborde la période de la IIIème République, particulièrement en partant du débat de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur.
Source : gallica.bnf.fr

[25] A. Renault remarque que Liard et d'autres personnalités administratives, politiques et universitaires qui ont joué un rôle important dans la révolution républicaine de l'enseignement supérieur – par exemple Ernest Lavisse, Charles Seignobos, Émile Durkheim, Célestin Bouglé, Alfred Croiset ou Gustave Lanson – partagent les options intellectuelles et philosophiques du positivisme. Si l'Université allemande est née sous l'influence de l'idéalisme allemand, l'Université française, dite « Université positiviste » est établie selon la philosophie positiviste française.

[26] Louis Liard, *L'enseignement supérieur en France*, T.2, Paris, A. Colin, 1888, p. 335-363

A la suite des idées d'Auguste Comte [27], Liard considère que la « science proprement dite » se propose d'expliquer les phénomènes par des lois qui ne sont que les rapports invariables unissant entre eux les phénomènes. [28] Il pense que les « procédés de la science positive (l'analyse expérimentale ou « inductive » et la synthèse « déductive ») bornent le terrain de la science en général [29]. Cette méthode doit être appliquée le plus possible à l'ensemble des sciences, y compris dans les nouvelles structures de l'Université :

> « *Si l'on envisage la science en elle-même, on voit qu'elle est tout à la fois, comme la vie, multiplicité et unité. Rien de plus dissemblable au premier abord que ses manifestations diverses ; mais de même que toutes les lois de la nature se résolvent en des lois de plus en plus générales, si bien que l'esprit est irrésistiblement porté à concevoir au sommet de toutes choses quelques lois universelles desquelles toutes les autres dérivent, de même les sciences en apparence les plus éloignées sont animées d'un même esprit, obéissent aux mômes règles d'investigation et de preuve, et tendent vers la science, une et multiple comme la pensée et comme le monde pensé […] l'enseignement supérieur qui est l'organe de la science doit être comme elle, multiplicité et unité tout ensemble. Multiple, il l'est par ses facultés différentes, par ses enseignements divers, par ses laboratoires distincts; un, il doit l'être, si l'on veut qu'il réalise pleinement sa fonction, par le rapprochement et la coordination, sur plusieurs points du territoire, de tous ces éléments. C'est dire que sa forme organique est « l'Université"* ». [30]

---

[27] Sur le positivisme de Comte, voir notamment Annie Petit, *Le système d'Auguste Comte de la science à la religion par la philosophie*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2016.

[28] Louis Liard, *La science positive et la métaphysique*, Paris, F. Alcan, 1893, p. 4.

[29] Alain Renaut, « Une philosophie française de l'université allemande. Le cas de Louis Liard », *op. cit.*.
En revanche, Liard remarque aussi les lacunes du positivisme et en ce sens il rejette la « loi des trois états », selon laquelle les progrès scientifiques feraient disparaître à terme le domaine de la métaphysique. Il accepte que la métaphysique ne soit pas une science mais, en reprenant certaines idées kantiennes, il est convaincu aussi que la dynamique de la raison humaine questionne également l'Inconditionné qui serait la raison ultime de toutes choses. Il défend que par rapport du « bien moral », la métaphasique peut conserver une place sous la forme de la « métaphysique morale » : « *Elle (la science) se propose uniquement de déterminer l'ordre des phénomènes relatifs, et, en décomposant l'expérience actuelle, de composer l'expérience future. […] La différence est profonde et irréductible entre les bien sensibles et le bien moral […] il faut donc inscrire au début inscrire au début de la métaphysique, comme première vérité certaine, non pas une vérité intellectuelle, mais une vérité morale, et demander à la conscience une explication du monde, conforme à la conscience. […] la conscience nous relève un ordre de causalité distinct de la causalité extérieure. […] Ces obstacles écartés, la délimitation du domaine scientifique et du domaine métaphysique établie, pourquoi se refuserait-on à reconnaître aux constructions morales une valeur égale à celle des constructions scientifiques, alors qu'en fait l'expérience morale est aussi indubitable que l'expérience sensible, et qu'en droit l'autorité du devoir est supérieure à cette de la raison spéculative?* » (Louis Liard, *La science positive et la métaphysique*, *op. cit.*, p. 474-485)

[30] Voir les chapitres III et IV sur les lacunes du positivisme dans *La sciences positive et la métaphysique*.

Plus concrètement, Liard propose deux objectifs pour la réorganisation de l'Université : « *donner à tous les clartés scientifiques sans lesquelles la profession choisie par chacun d'eux serait obscure et empirique* » et « *en même temps, dans la masse, assurer la sélection de l'élite, et pour cette élite organiser le travail scientifique* ». Contre les adversaires de la réforme et de la réorganisation de l'Université qui défendent le modèle traditionnel où les établissements comme le Collège de France, le Muséum ou les Écoles spéciales sont chargées de former les scientifiques de haut niveau, et les universités de la formation professionnelle, Liard, en plaçant la science au centre même de l'enseignement professionnel et en défendant le principe d'égalité des chances de la République, soutient qu'il faut dispenser à tous une formation au savoir que les meilleurs prolongeront vers l'accès aux recherches savantes. Sur la base de ce principe d'« élitisme républicain », Liard défend la transformation de l'enseignement supérieur dont la finalité est la formation à la science, et non la formation aux professions.

Selon Liard, le monde universitaire doit évoluer vers un espace académique organisé selon les impératifs primordiaux du « travail scientifique » et être autonome par rapport à la sphère des professions. Il souligne que l'Université est en essence encyclopédique mais, il n'agit pas que « tous les étudiants doivent promener son intelligence et son caprice de sujet en sujet en leur effleurant toutes sans en approfondir aucune » - « ni l'encyclopédisme, ni la polymathie, ni le vagabondage intellectuel » - L'enseignement supérieur est, explique Liard, une « méthode » dont l'objet suprême est d'« élever les esprits au-dessus des connaissances de détail et de les rendre capable de cette haute dignité qui est la faculté de juger par soi-même et de produire des idées personnels. ». Dans la nouvelle structure de l'Université, le savoir sectoriel s'intègre dans un semble plus vaste où il prend sens et, finalement cet élargissement des perspectives de tels savoirs aboutit à une « compréhension »[31] dans laquelle un savoir sectoriel comme une unité inscrite elle-même dans une unité plus large, et cela à l'infini. Cette « méthode de l'enseignement supérieur », inséparable du projet de réforme de 'Université qui articulent les savoirs sectoriels et les organise dans une totalité, est de la science comme méthode. Dans cette perspective, l'université en tant que formation à la science comme méthode

[31] Louis Liard, *La science positive et la métaphysique*, *op. cit.*, p. 351.
Sur les notions « extension » et « compréhension », voir *Logique*, Paris, Masson, 1897.

(procédant par élargissement, voir par universalisation du point de vue) est parfaitement cohérent avec la philosophie républicaine de l'Université. [32]

Comme le souligne A. Renault, les idées du positivisme, véritablement « idéologie officielle de la République », sont largement partagées par les professeurs à la Sorbonne, ou au Collège de France. Par exemple, Lavisse ou Seignobos en histoire, Bougie ou Durkheim en sociologie, Lanson ou Faguet en littérature, Aulard, Croiset dans le domaine des études grecques, Lévy-Bruhl ou Rauh en philosophie. Ils ont la conviction de l'unité « intrinsèque » du savoir et que par-delà les différences entre sciences particulières, le champ de la connaissance s'organise en un « *continuum* ». Une autre certitude de Liard, héritée d'Auguste Comte, est que le progrès scientifique se déploie dans le temps selon une classification logique des disciplines allant du simple au complexe. Dans le même ordre d'idée que l'évolution chronologique du progrès scientifique, Liard défend comme condition du progrès scientifique une « méthode de l'enseignement supérieur » qui procède par complexification : « *s'il existe une continuité telle, entre les divers champs du savoir, qu'ils constituent comme les étapes d'une même « série » à travers le déroulement de laquelle l'esprit humain a développé ses potentialités, l'idée s'impose d'autant plus fortement d'une intégration des diverses facultés en un même ensemble où les disciplines seraient comme les membres d'une totalité organique. Défendre la logique facultaire contre la logique universitaire équivaudrait en fait à militer contre le progrès de la raison et de la science, donc contre le progrès de l'humanité*. » [33]

Les facultés ne sont plus considérées comme des établissements chargés de délivrer des diplômes professionnels et les professeurs plus contraints de se soumettre à de strictes directives. Elles doivent se sentir libre de poursuivre leurs recherches et d'en exposer les résultats, parce que la science dans l'Université implique « esprit de vérité et liberté d'esprit, de foi dans les idées et de soumission aux faits, d'idéalisme dans les conceptions et réalisme dans les méthodes ». [34]

Entre 1885 et 1889, pour la réorganisation de l'Université et pour éviter de longs débats à la Chambre et au Sénat, [35] la majorité républicaine utilise prioritairement la voie

[32] Alain Renaut, « Une philosophie française de l'université allemande. Le cas de Louis Liard »*, op. cit.*, p. 96.
[33] - « Une philosophie française de l'université allemande. Le cas de Louis Liard »*, op. cit.*, p. 99.
[34] Louis Liard, *L'enseignement supérieur en France, T.2*, *op. cit.*, p. 382.
[35] Jade Caboche, *Louis Liard et la réforme de l'enseignement supérieur à la fin du XIXe siècle en France*, *op. cit.*, p. 53-56.

des décrets : décret du 25 juillet 1885 et décret du 28 décembre 1885, dit « Goblet ». [36] Pour Liard, et René Goblet, ministre de l'Instruction publique [37], ces décrets sont le point de départ de la réforme. Afin de libérer les facultés de pressions extérieures dans les domaines intellectuels et scientifiques, le premier décret du 25 juillet 1885 les dote d'une personnalité civile qui les autorise à recevoir des subventions de collectivités locales et de particuliers. [38]Elles peuvent en faire usage pour la création d'enseignements, pour les dépenses de laboratoires, bibliothèques et collections et pour des étudiants. [39] Le deuxième décret institue le « conseil général des facultés » qui se compose, sous la présidence du recteur, des doyens et directeurs et de deux délégués de chaque établissement élus par leurs collègues. Le décret du 28 décembre 1885 précise les attributions du conseil des facultés, de l'Assemblée de faculté et du doyen de faculté. [40] Le conseil des facultés est investi d'une fonction de coordination entre facultés pour les domaines scientifiques, administratifs, financiers et disciplinaires.

Dans la lignée des décrets de 1885, l'article 51 de la loi de finances du 17 juillet 1889 crée le budget des facultés en concédant à celles-ci la libre gestion des fonds alloués par le budget général et voté chaque année par les Chambres. [41] Malgré l'échec du projet de loi « Léon Bourgeois » [42] sur la création d'universités (par le regroupement de quatre facultés) en 1892 [43], la loi de finances du 28 avril 1893 crée dans chaque académie un « corps des facultés » doté d'une personne civile qui constitue « l'embryon d'une future

[36] Louis Liard a été le véritable auteur de ces décrets. Il devient en 1884 directeur de l'Enseignement supérieur à Paris. C'est un « poste de combat » dans la mission de réorganisation et de rénovation de l'enseignement supérieur. Il occupera ce poste pendant 18 ans.

[37] Sur les travaux de réforme Liard/Goblet, voir particulièrement Louis Liard, *René Goblet, ministre de l'instruction publique - Extrait de la Revue Politique et Parlementaire (Février 1906)*, Paris, Bureaux de la Revue Politique et Parlementaire 1906.

[38] René Goblet, « Instruction pour l'exécution des décrets du 25 juillet 1885 relatifs aux dons, legs et subventions en faveur des Facultés et Écoles d'enseignement supérieur », *Bulletin administratif de l'instruction publique*, T 38 n° 678, 1885, p. 1100-1108.

[39] Louis Liard, *L'Université de Paris, T.2*, Paris, H. Laurens, 1909, p. 50.

[40] Sur les trois décrets Goblet, voir Jade Caboche, *Louis Liard et la réforme de l'enseignement supérieur à la fin du XIXe siècle en France*, *op. cit.*.

[41] Dans l'examen du projet « Bourgois », le Sénat s'est posé en défenseur des petits groupements facultaires incomplets et même des grandes écoles qui se sont inquiètent de l'absorption à l'avenir dans l'Université de Paris.

[42] Sur l'idéal républicain de Léon Bourgois, voir Serge Audier, « Léon Bourgeois, l'Université et l'idéal républicain », *Revue du MAUSS*, 33, 2009, p. 35-37.
Léon Bourgeois, « Pour la renaissance de l'Université », *Revue du MAUSS*, 33, 2009, p. 38-46.

[43] Sur l'échec de projet de loi, voir Jade Caboche, *Louis Liard et la réforme de l'enseignement supérieur à la fin du XIXe siècle en France*, *op. cit.*, p. 60-68.
Liard a proposé dans *Université et facultés* (1890) la création de véritables centres-universitaires et ces aspirations ont été formulées au sein projet de loi du ministre Léon Bourgois en 1890.

université ». [44]Liard remarque dans *L'enseignement supérieur en France* : « *légalement, ces corps de facultés ne sont que des universités en expérience. Mais quelques-unes sont déjà plus que les virtualités […] Aujourd'hui, les universités de demain sont déjà des êtres réels ; la chose préexiste au nom. […] On s'est proposé de leur donner la cohésion, la liberté et la richesse, qui sont des conditions du progrès scientifique et qui sont aussi la force. L'enseignement supérieur a deux espèces d'adversaires : ceux qui le redoutent, parce qu'il est science et liberté d'esprit; ceux qui le condamnent, parce qu'il est sélection et élite. Or, comme ce sont là précisément les deux raisons majeures pour lesquelles doit s'attacher à lui toute société civilisée, et, plus que tout autre, une société démocratique, l'accroître, le fortifier, l'enrichir, donner à ses institutions la puissance de vivre et de se maintenir par elles-mêmes, ce n'est pas seulement servir la science, c'est aussi servir la patrie.* ». [45]

1.2.1. Naissance de l'université moderne et politique de croissance

À partir du début de la IIIe République et de la réorganisation juridique de l'université, les réformateurs républicains soutiennent des investissements massifs. La plupart des facultés sont reconstruites ou agrandies pour élargir leurs espaces et créer l'infrastructure nécessaire à la recherche tout en augmentant les effectifs enseignants et de personnel auxiliaire.

Cette reconstruction permet de réunir des facultés et de constituer des universités. La république naissante majore de façon exceptionnelle le montant des subventions de l'État (voir tableau 1.1) et au crédit de la réforme, on peut mettre aussi une extension rapide de l'effectif des professeurs. Par la création d'établissements, particulièrement en province, le nombre de chaires, comme la diversification des filières, s'accroissent. [46] Si l'Allemagne unifiée a développé plus tôt ses universités, le rattrapage réalisé par la France est remarquable à la fin du XIXe siècle. En 1865, la France n'employait que 785 personnes dans les facultés d'État et une centaine d'enseignants dans les grands établissements

[44] Suite à la loi de finances, le décret du 9 août 1893 fixe les attributions du conseil général des facultés et précise la composition du conseil et ses pouvoirs : Le recteur est nommé à la tête du conseil général des facultés et il désigne les doyens ou directeurs des écoles.
[45] Louis Liard, *L'enseignement supérieur en France, T.2*, *op. cit.* p. 425.
[46] Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle migrations et formation des élites*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 107.

parisiens (au total environ 900 personnes) [47], tandis que les universités allemandes recrutaient 1468 universitaires en 1864.

Tableau 1.1. Évolution du budget des facultés (En milliers de francs) [48]

Année retenue	Total des crédits ordinaires	Subventions de l'État (%)
1870	5 852	43,3
1875	7 634	41
1880	12 018	68,4
1885	15 201	73,9
1890	14 858	65,5
1892	14 911	61,2
1900	17 136	71,6
1906	19 505	69,4
1913	23 228	63,9
1921	53 119	76,7
1924	99 686	59,6
1933	147 224	-
1936	119 000	-
1938	108 500	-

Durant la période de reconstruction de l'enseignement supérieur le chiffre du personnel enseignant a doublé à la fin des années 1880 et presque triplé à la veille de 1914. [49] (voir tableau. 1.2.) La diversification des disciplines est aussi remarquable : les sciences humaines (psychologie, sociologie, ethnologie), la littérature étrangère, les langues rares et les sciences appliquées entrent dans l'enseignement supérieur. En droit comme en médecine, les spécialités se subdivisent : économie politique, finances publiques, histoire du droit, droit international. Dans les études médicales, une place est consacrée aux maladies du système nerveux, des voies urinaires, des enfants ou à la gynécologie.

[47] Pour pouvoir comparer les effectifs du personnel enseignant en France avec ceux d'autres pays européens, C. Charle ajoute une centaine d'enseignants dans les grands établissements parisiens (Collège de France, École des langues orientales, École des chartes, Muséum, École normale supérieur, École polytechnique, etc.).
[48] Victor Karady, « *Les universités de la troisième république* », *op. cit.*, p. 329.
[49] Christophe Charle, *Les intellectuels en Europe au XIXe siècle essai d'histoire comparée*, Paris, Éd. du Seuil, 2001, p. 178.

Tableau 1.2. Effectifs du personnel enseignant dans les universités et établissements assimilés en Europe [50]

	Allemagne	France	Italie	G.-B.	Espagne	Autriche	Hongrie	Russie
1864	1 468	c. 900	-	c. 330	-	624 (1871)	137 (1874)	528 (1855)
1894	2 526	1 400	946	1 261	444	1 176	353	923
1909	3 807	2 200	1 141	2 355	480	1 618	589	-

Pendant les trois dernières décennies du XIXe siècle, cette politique de croissance s'explique par une série de facteurs, sociaux, économiques, ou proprement universitaires, et correspond à une demande sociale. Depuis 1890, la croissance économique a multiplié les postes de cadres techniques et commerciaux sans qu'aucune formation ne soit assurée par un établissement public. Cette demande spécifique appelle une adaptation quantitative et qualitative de l'enseignement supérieur et assigne de nouvelles tâches aux facultés d'État.[52] Naturellement, dans ce contexte, on assiste à la naissance dans les grandes villes d'affaires de diverses écoles privées ou municipales. Par exemple, l'École des Hautes Études Commerciales (1881), l'École Supérieure de Physique et de Chimie (1882), l'École libre des Sciences Politiques (1872). Ces nouveaux établissements d'enseignement supérieur menacent l'hégémonie des facultés d'État, y compris dans les branches classiques. Simultanément, avec le développement rapide de la fonction publique, la demande grandit pour les facultés de droit public – juristes, administration, services techniques et dans les facultés ou écoles de médecine et de pharmacie. Christophe Charle explique ce développement par « *un phénomène de rattrapage de la période précédente où les guerres et les évolutions avaient fait baisser nettement les effectifs. Les réformes administratives et le déclin de certaines fonctions anciennes (armée, carrières d'Église) ont incité aussi les enfants de la classe moyenne à chercher dans les professions juridiques, l'enseignement ou les activités intellectuelles libres de nouveaux débouchés d'autant plus que, sur le continent, l'essor économique, moins rapide qu'en Angleterre, offre moins de places dans les affaires et l'industrie.* »[53] En même temps, jouent aussi bien « *l'ambition de couches sociales de plus en plus larges que la diversification des catégories étudiantes, l'attractivité de la capitale, les limites d'âge et la longueur des cursus choisis*

[50] Source : *Les intellectuels en Europe au XIXe siècle essai d'histoire comparée*, *op. cit.*, p. 179.
[52] Victor Karady, « Les universités de la troisième république » *in* Victor Karady, « *Les universités de la troisième république* », *op. cit.* p. 326-328.
[53] Christophe Charle, *Les intellectuels en Europe au XIXe siècle essai d'histoire comparée*, *op. cit.*, p. 105.

». [54] La hausse constante des effectifs de bacheliers au cours de la période qui a immédiatement précédé l'avènement de la Troisième République, pousse sensiblement aussi la demande et donne une puissante impulsion extérieure aux réformes.

Après treize années d'efforts consentis par les gouvernements successifs depuis l'enquête de Jules Ferry sur la « question des Universités » en 1883, les universités sont finalement organisées par la loi du 10 juillet 1896 qui leur donne une assise juridique. [55] Quinze groupements locaux de facultés sont transformés en universités à part entière : Paris, Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Potiers, Rennes, Toulouse. [56] Cette loi leur accorde également la possibilité de créer leurs diplômes (à côté des diplômes d'État) et leur assure la liberté d'employer des fonds propres pour créer des enseignements spécifiques. Dotées d'une personnalité civile, les universités disposent désormais de conseils élus, maitrisent une partie de leur budget, peuvent créer des chaires ou en supprimer, et recevoir des donations. [57]

Malgré tout, et comme le remarque Victor Karady, on peut parler d'un « demi-échec » de cette réforme. Rappelons que les objectifs initiaux étaient de « mettre un terme à la fragmentation institutionnelle du système des facultés, accroître l'autonomie du corps enseignant, attirer de nouvelles ressources, rehausser le statut professionnel des professeurs du supérieur, permettre l'élargissement des fonctions assumées jusque-là par les facultés en donnant une impulsion nouvelle à la recherche scientifique ». [58] Par rapport au projet initial de Liard/Bourgois, la loi de 1896 laisse en suspens d'importantes questions relatives à l'organisation : 1) la dualité entre les universités et les écoles du haut

---

[54] Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle migrations et formation des élites*, *op. cit.*, p. 107.

[55] Cette loi de 1896 relative à la constitution des universités qui donne aux universités nouvelles un statut administratif n'évoluera pas de manière significative jusqu'à la loi Faure de 1968. Dans cette perspective, l'historien Antoine Prost souligne que l'année 1968 marque la « fin de l'universités du 19e siècle » telle que l'avaient organisée, sous l'égide de Louis Liard, les décrets de 1885 et la loi de 1896.
cf. Antoine Prost, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 23, 1989, p. , pp. 55-70.

[56] Il est à noter que le nombre des universités construites par la loi de 1896 est trois plus important que celui du projet de loi Léon Bourgois.

[57] Dans un projet de loi sur la création de quelques grandes universités (qui va aboutir à l'adoption de la loi de 1896) les facultés sont d'abord dotées, par un décret du 25 juillet 1885, de la personnalité civile leur permettant de recevoir des dons, legs et subventions privées et à en disposer à leur gré. Ensuite, le décret du 28 décembre 1885 institue un Conseil général des facultés pour celles qui sont réunies dans une même ville et permet de franchir un pas vers l'autonomie financière partielle des facultés. C'est la première mesure destinée à susciter des confédérations locales de facultés dont la responsabilité s'étendrait à toutes les affaires communes.

[58] Victor Karady, « *Les universités de la troisième république* », *op. cit.*, p. 332.

enseignement 2) le déséquilibre entre l'université parisienne et les universités provinciales. [59] Si Liard a envisagé des projets de développement pour une université d'excellence, la loi ne propose aucun aménagement en matière de dualité de l'enseignement supérieur. Les universités régionales, nombreuses et diverses géographiquement, n'ont pas pu fonctionner comme de grands foyers de savoir servant la décentralisation. [60]

Tableau 1.3. Effectifs des étudiants recensés en lettres

	1897-1898	1912-1913
Paris	1697	3107
Aix- Marseille	44	33 (étrangers non compris)
Besançon	67	125
Bordeaux	139	271
Caen	122	172
Clermont	90	95 (dont 29 élèves bénévoles)
Dijon	52 (+102 pour les lectures allemandes et anglaises)	183
Grenoble	77	636 (étrangers inclus)
Lille	285	353
Lyon	200	379 (étrangers non compris)
Montpellier	90	inconnu (119 étudiants étrangers)
Nancy	112	207 (dont 69 étudiants étrangers)
Poitiers	77	206 (233 au total)
Rennes	102	141 (inscrits)
Toulouse	112	379

Source : *Statistiques de l'enseignement supérieur*, Faculté des Lettres, 1898, p. 317 ; « Les Universités françaises en 1912-1913 », *Revue internationale de l'enseignement (RIE)*, 1914, 2, p. 47–213. [61]

Avec la reconstruction des universités, la décentralisation a progressé mais n'a pas entamé la domination parisienne : 43 % des étudiants (toutes facultés confondues) à Paris en 1914 contre 55% en 1876. [62] L'évolution des étudiants inscrits en lettres nous montre

[59] Jade Caboche, *Louis Liard et la réforme de l'enseignement supérieur à la fin du XIXe siècle en France*, *op. cit.*, p. 75-76.
[60] Sur « les malheureuse facultés de province », voir Evelyne Héry, « Les facultés de lettres de province dans la tourmente des réformes de l'enseignement supérieur (1896-1914) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 119-4, 2012, p. 83-98.
[61] Evelyne Héry, « Les facultés de lettres de province dans la tourmente des réformes de l'enseignement supérieur (1896-1914) », *op. cit.*, p. 95.
[62] Christophe Charle, Jacques Verger, *Histoire des universités XIIe-XXIe siècle*, *op. cit.*, p. 110.

clairement la continuité de la primauté parisienne. [63] (voir tableau 1.3.). Notons aussi qu'en l'absence de mesures pour rendre moins importantes les différences entre elles, la grande majorité des universités continue à privilégier l'aspect professionnel.

1.2.2. Naissance de la diplomatie dans le champ universitaire

Depuis la fin du XIXe siècle, le nombre d'étudiants étrangers au sein des universités européennes - allemandes, suisses, françaises, austro-hongroises, belges et italiennes – augmente constamment. Pour Victor Karady, il s'agit d'un véritable « processus d'internationalisation du marché universitaire de l'Occident » qui s'explique par trois variables :

> « *Une demande d'études « structurelle » (relevant de la structure des relations entre les différents réseaux universitaires nationaux), diverses formes de "débordement" ou de transfert à l'Occident de la demande d'études des exclus des marchés nationaux, enfin, une demande spécifique ressortissantes aux nouvelles fonctions sociales des études et des titres universitaires occidentaux dans les élites des pays économiquement et culturellement retardés, mais en voie de " rattrapage" »*. [64]

La demande « structurelle » générée par la domination culturelle de l'Occident vise particulièrement les compétences linguistiques et culturelles des grandes civilisations de l'Occident moderne. Les besoins d'apprentissage et de formation de médiateurs culturels (traducteurs, interprètes, guides touristiques, diplomates, etc.) dans les pays d'émigration poussent à la hausse les effectifs d'étudiants expatriés. Victor Karady explique le surcroît de la nouvelle demande « structurelle » d'études à l'étranger par les inégalités du développement des appareils universitaires en Europe et la domination occidentale incontestée du marché universitaire. La demande frustrée dans les pays d'origine est

[63] Le conflit à propos de l'ENS entre l'université de Paris et les facultés de province nous montre symboliquement l'échec de la loi de 1896 sur la décentralisation intellectuelle. Contre la réforme de l'ENS par le décret du 10 novembre 1903 qui réunit l'ENS à l'Université de Paris et modifie les condition d'admission, les conseils des facultés de lettres en province demandent la suppression de toutes les bourses affectées à l'université de Paris, les pensions des normaliens et leur redistribution aux université de province pour que le nombre de boursiers de licences affectées en province soit au moins le même que celui des normaliens recrutés contre le privilège de l'Université de Paris.
Evelyne Héry, « Les facultés de lettres de province dans la tourmente des réformes de l'enseignement supérieur (1896-1914) », *op. cit.*, p. 87-88.

[64] Victor Karady, « La république des lettres des temps modernes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 121, 1998, p. 95.

explicitement liée à « *l'exclusion des marchés nationaux par suite de mesure de numerus clausus réglementaires ou des pratiques plus insidieuses de harcèlement ou de violence ouvertement exercée souvent dans l'enceinte même des établissements autochtones contre les membres des agrégats proscrits*. ». [65] Il s'agit manifestement des juifs, surtout de Russie, et de femmes désireuses de faire des études supérieures[66] qui sont exclus du marché universitaire de leurs pays. Pour analyser certains séjours universitaires d'étudiants étrangers, il faut aussi prendre en compte les « fonctions symboliques » du passage par l'Occident dans la carrière des jeunes élites de pays en quête de modernité : *« Le passage à la Sorbonne, l'assistance à des cours du Collège de France ou de l'université Humboldt à Berlin […] vont nourrir au XIXe siècle comme au XXe siècle […] les souvenirs des intellectuels de l'Est et du Sud. Ceux-ci remplissent, en plus une puissante fonction de légitimation du statut d'homme cultivé, membre de l'élite – avec un fort coefficient de distinction par rapport au "peuple" - au même titre que le maniement même rudimentaire des langues des "grandes civilisation".* » [67] Karady remarque que la migration étudiante à cette époque-là doit être décrite comme *« foncièrement inégale »* dans des rapports de force internationaux déséquilibrés. [68]

Dans ce cadre structurel au niveau européen, le nombre d'étrangers qui suivent des cours dans les universités françaises ne cesse d'augmenter à partir des années 1880. (Tableau 1.4.) Brusquement interrompu pendant la Première Guerre mondiale, le nombre d'étudiants étrangers en France croît fortement dans les années 1920. Leur effectif passe de 6 421 en 1924 à 17 281 en 1931 (voir tableau 1.5)

Tableau 1.4. Étudiants étrangers en France entre 1987-1935 [69]

	1876	1890	1902	1914	1935
Étranger	500*	1532	1862	6187	11025
Total	11200	16587	30370	42037	81218
%	4%	9%	6%	15%	14%

[65] Victor Karady, « La république des lettres des temps modernes », *op. cit.*, p. 98.
[66] Sur la progression du nombre d'étudiantes, notamment étrangères en France, voir Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle migrations et formation des élites*, *op. cit.*, Chapitre II et Nicolas Manitakis, « *Les migration estudiantines en Europe, 1890-1930* » In: René Leboutte (dir.), *Migrations et migrants dans une perspective historique permanences et innovations*, Bruxelles, P.I.E. P. Lang, 2000.
[67] Victor Karady, « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145, 2002, p. , p. 56.
[68] Victor Karady, « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 », *op. cit.*, p. 48.
[69] George Weisz, *The emergence of modern universities in France 1863-1914*, *op. cit.*, p. 242.

Tableau 1.5. Proportion d'étrangers parmi les étudiants inscrits dans les universités françaises pour la période 1923-1931 [70]

	1923/24	1924/25	1925/26	1926/27	1927/28	1928/29	1929/30	1930/31
Étrangers	6421	8790	12014	14729	14368	14973	16254	17281
Total	50891	52960	58507	60969	64531	69961	73801	78674
%	13%	17%	21%	24%	22%	21%	22%	22%

A. Tradition d'ouverture de la France à l'égard des étudiants étrangers

Selon Pierre Moulinier, cette augmentation du nombre d'étrangers dans les universités françaises peut s'expliquer prioritairement par la tradition française d'ouverture de l'enseignement supérieur et par la prise en considération, depuis la monarchie de Juillet, de l'apport de ces étudiants. [71] Certains exemples permettent d'observer la philosophie des élites universitaires qui sous-tend l'ouverture. Dans la circulaire du 26 juillet 1840 adressée aux recteurs, Victor Cousin, ministre de l'Instruction publique écrit : « *La noble hospitalité que la France a toujours offerte aux étrangers, et l'antique réputation de ses grandes écoles scientifiques, juridiques et littéraires ont sans cesse attiré un grand nombre de jeunes gens de diverses contrées qui viennent puiser parmi nous les connaissances qu'ils apporterons ensuite dans leur patrie. Ils convient de favoriser ces habitudes dans l'intérêt de la gloire du nom français, et aussi dans l'intérêt de nos établissements universitaires.* ». [72] Ce point de vue favorable à la présence d'étudiants étrangers se manifeste également au début du régime républicain : Louis Liard écrit dans *L'enseignement supérieur en France* que le nombre sans cesse croissant des étrangers inscrits dans les facultés de France après la guerre de 1870 représente le « *meilleur témoin du renom conquis, en ces dernier temps, par notre enseignement supérieur* ». [73] En 1896, Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction Publique (1896-1898), souligne que « *l'affluence d'étrangers du monde*

[70] Tableau fait par Nicolas Manitakis, « *Étudiants étrangers, université françaises et marché du travail intellectuel (fin du XIXe – années 1930), Certifier sans grafitier, des titres universitaires pour l'exportation* » In: Éric Guichard et Gérard Noiriel (dir.), *Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1997, p. 125.

[71] La politique d'ouverture qui distingue la France de l'Allemagne perdure jusqu'aux années 1930.
Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle migrations et formation des élites*, *op. cit.*, p. 35.

[72] Source : Archives nationales, F/17/4512 ; cité par *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle migrations et formation des élites*, *op. cit.*, p. 34.

[73] Cité par Nicolas Manitakis, « *Étudiants étrangers, université françaises et marché du travail intellectuel (fin du XIXe – années 1930), Certifier sans grafitier, des titres universitaires pour l'exportation* », *op. cit.*, p. 129.

entier venant s'asseoir à côté des étudiants français est une indéniable preuve du niveau élevé et de la réputation acquises par les universités françaises ».[74] Victor Karady explique l'ouverture de la France au début de la IIIe République et l'adoption de la politique d'offre visant à favoriser la venue des étrangers par les *« faiblesses relatives d'un système universitaire récemment modernisé et toujours en quête de modernisation (marqué notamment par un manque permanent de publics à recrutement local) » et* le *« besoin de compenser symboliquement la grande défaite de 1870 par le "rayonnement culturel", aux propriétés d'une société d'immigration en perte de vitesse démographique qui organise l'assimilation de ses allogènes par la scolarisation (même supérieur), à l'importance attribuée à la gestion d'un patrimoine culturel – la francophonie – susceptible encore, au tournant du dernier siècle, d'être regardé comme hégémonique en Europe (sinon dans le monde), enfin, peut-être au fait que la France n'ayant pas, comme l'Allemagne, de colonie de peuplement européens qui lui seraient culturellement et linguistiquement rattachées, n'a pas de repères en termes de parentés historiques ou d'affinités culturelles pour établir une hiérarchie simple entre étrangers plus ou moins désirables. »* [75]

Pour bien comprendre cette politique d'ouverture, il faut souligner la caractéristique « bourgeoise » de la migration étudiante à cette époque. G. Noiriel remarque que la population étrangère installée en France depuis le Second Empire rassemble, *grosso modo,* toutes les caractéristiques du « prolétariat ». C'est une population essentiellement masculine appartenant aux classes d'âge les plus productives (20–40 ans) et occupant professionnellement le bas de l'échelle. Ce sont donc majoritairement des ouvriers, plus rarement des employés, cadres ou chefs d'entreprise. [76]

[74] Source : Annales du Sénat, *Débats parlementaires*. Session ordinaire de 1896. Tome XLVI. Du 28 Mai au 11 Juillet 1896, Séance du 7 Juillet 1896, p. 293 ; cité par N. Manitakis, « *Étudiants étrangers, université françaises et marché du travail intellectuel (fin du XIXe – années 1930), Certifier sans grafitier, des titres universitaires pour l'exportation* », *op. cit.*, p.129.
[75] Victor Karady, « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 »*, op. cit.*, p. 58.
[76] Gérard Noiriel, *Atlas de l'immigration en France exclusion, intégration*, Paris, Éd. Autrement, 2002, p. 12-13.

Tableau 1.6. Professions des parents des étudiants en médecine (1860-1907)

Profession des parents	Étudiants français reçus en 1899	Étudiants étrangers reçus docteurs (1860-1907)	Étudiantes françaises et étrangères (1870-1907)
Professions médicales et pharmaceutiques	49 (18,1 %)	113 (10,2 %)	14 (8,1 %)
Professions juridiques (avocats, juges, avoués, notaires, etc.)	13 (4,8 %)	50 (4,5 %)	9 (5,2 %)
Propriétaires	67 (24,8 %)	247 (22,2 %)	25 (14,4 %)
Rentiers	18 (6,7 %)	139 (12,5 %)	14 (8,1 %)
Industriels, entrepreneurs	6 (2,2%)	10 (0,9%)	9 (5,2 %)
Commerçants, artisans	18 (6,7%)	124 (11,2%)	23 (13,4 %)
Marchands, fabricants, négociants	34 (12,5%)	200 (18 %)	32 (18,6 %)
Banquiers, commissionnaires	3 (1,1%)	27 (2,4 %)	4 (2,3 %)
Cadres et employés du secteur privé, ingénieurs	9 (3,2%)	41 (3,7 %)	3 (1,7 %)
Militaires, marins	4 (1,5 %)	14 (1,3 %)	5 (2,9 %)
Administration publique	18 (6,7%)	20 (1,8 %)	8 (4,6 %)
Enseignants, instituteurs	13 (4,8 %)	33 (3%)	13 (7,5 %)
Professions intellectuelles et artistiques (journalistes, artistes)	6 (2,2 %)	20 (1,8 %)	6 (3,4 %)
Ecclésiastiques, rabbins	1 (0,4 %)	22 (2 %)	6 (3,4 %)
Fonctions politico-admin. (maires, députés, préfets, consuls)	3 (1,1 %)	13 (1,1 %)	2 (1,2 %)
Agriculteurs, fermiers	9 (3.2 %)	38 (3,4 %)	-
Total	269 (100%)	1111 (100%)	173 (100 %)

Source : corpus docteurs étrangers 1807-1907 et docteurs 1870-1907 [77]

En revanche, les étudiants étrangers n'appartiennent pas aux classes populaires. L'analyse faite par P. Moulinier des fiches individuelles des étudiants inscrits à la faculté de droit au long du XIXe siècle atteste que l'homogénéité sociale des étudiants étrangers est proche de celle des français. Ces étudiants sont surtout des fils de propriétaires, de rentiers, de négociants ou commerçants et (moins nombreux) de juges ou d'avocats, de médecins ou de professeurs, de fonctionnaires, d'officiers supérieurs ou d'agriculteurs. La comparaison par P. Moulinier des professions parentales des d'étudiants étrangers en

[77] Tableau fait par P. Moulinier In : Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle migrations et formation des élites*, *op. cit.*, p. 187.

médecine de la seconde moitié du XIXe siècle avec celles des français de la promotion de 1899 témoigne également d'une remarquable homogénéité entre eux. Ils sont issus de la classe aisée (propriétaires, rentiers), élites productives (négociants, industriels) et cadres supérieurs (employée, enseignants, commerçants, artisans) et très peu des milieux populaires. (voir tableau 1.6.) [78]

On voit donc que la tradition française d'ouverture de l'enseignement supérieur et la prise en considération des apports académiques et culturels, est limitée aux élites intellectuelles bourgeoises étrangères. Elles viennent de pays économiquement et culturellement moins développés pour acquérir le capital symbolique de leurs études en France. V. Karady indique que l'essentiel du surcroît d'études à l'étranger à partir du XIXe siècle peut s'expliquer structurellement par l'« inégalité » de développement des appareils universitaires dans les différents pays d'Europe ». De plus, la francophonie devient une condition *sine qua non* d'appartenance à l'élite des pays de l'Est européen, Roumanie, Russie, Bulgarie, Serbie. Le passage par une faculté française, particulièrement parisienne, confère un « statut intellectuel privilégié, équivalant dans certains milieux à un adoubement symbolique ».[79] N. Manitakis pointe que les séjours d'études en France peuvent se caractériser par la « dimension symbolique », « une forme de consommation ostentatoire de bien symbolique » qui permet « aux familles aisées de faire étalage de leur richesse ». [80] Le prestige de la culture française auprès de la bourgeoisie dans les pays de l'Est et en Amérique Latine est le motif majeur du séjour d'étude en France.

Avec l'arrivée massive des étudiants étrangers, notamment des pays du Maghreb, et relevant sociologiquement plutôt du « prolétariat », cette conception de la tradition française d'ouverture aux étudiants étrangers va commencer à s'altérer.

Légitimation de l'université dans la politique de rayonnement intellectuel

Si la prise de conscience par les républicains de leur retard par rapport à l'Allemagne est tributaire des réformes de l'enseignement supérieur au début de IIIe République, la restitution des logiques sociales et économiques au champ universitaire est aussi

[78] -, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle migrations et formation des élites*, *op. cit.*, p. 187-188.
[79] Victor Karady, « La république des lettres des temps modernes - L'internationalisation des marchés universitaires occidentaux vant la Grande Guerre »*, op. cit.*, p. 95-102.
[80] Nicolas Manitakis, *L'essor de la mobilité étudiante internationale à l'âge des États-nations. Une étude de cas : les étudiants grecs en France (1880-1940)*, Thèse en doctorat en histoire, EHESS, 2014, p. 386-398.

nécessaire pour expliquer la renaissance des universités et l'essor de la « diplomatie universitaire française ».

Selon G. Tronchet, les années 1870-1880 constituent un « tournant républicain » [81] dans la naissance de cette diplomatie et peuvent se comprendre par des « mécanismes sociologiques à l'échelle nationale ». Les réformateurs ne pensent plus la « question universitaire internationale » selon les normes traditionnelles construites sous le Second Empire [82] , mais selon les normes d'un « champ scientifique » en voie d'universalisation et d'autonomisation. [83] Cette pensée se traduit essentiellement par deux éléments : l'organisation d'une mobilité savante à l'étranger autour des écoles françaises et la création de bourses académiques de voyage [84], ensuite par la réforme des structures universitaires et leur déploiement à l'étranger pour la formation des élites étrangères en France. Pour conserver leurs positions, la convergence de deux dynamiques de légitimation sociale entre les anciennes élites du Second Empire (comme Narcisse-Achille de Salvandy, Victor Duruy) et la nouvelle génération montante du régime républicain dans le champ universitaire, fait naître un espace de réforme. Celui-ci érige le rayonnement intellectuel au rang de « question sociale » - un « domaine autonome de savoir et d'action relevant d'une compétence spécialisée » - et forme un « nouveau secteur universitarisé de l'action publique » : l'« expansion intellectuelle de la France au dehors », rebaptisée « expansion universitaire ». [85] C. Charle, remarque le rôle international joué

[81] Sur le tournant républicain (1887-1880) dans la diplomatie universitaire, voir Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, p. 64-100.

[82] Il s'agit de l'héritage du réseau de mission d'enseignement à caractère religieux et scientifique sous la forme de mission de recherche, par exemple, le réseau des sociétés savantes ou l'institut de France – l'Académie des Inscription et Belles-Lettres etc.

[83] Pierre Bourdieu, « Le champ scientifique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1976, p. 88-104.
Victor Karady, « Les professeurs de la République », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1983, p. 90-112.

[84] L'École française d'Athènes fondée en 1846, l'École française de Rome créée en 1875.
Les gouvernements du début de la IIIe République n'étaient pas favorables à la mise en œuvre d'une politique culturelle impériale de la France. Mais pour le développement de cette politique, les acteurs universitaires et administratifs travaillent profondément la machine d'État et inventent pour légitimer l'utilisation de fonds publics, un nouvel axe de l'action publique – le rayonnement intellectuel et son « universitarisation ». Pour la sélection des candidats au départ des écoles françaises, on peut observer que l'accent est mis de plus en plus sur les profils universitaires selon des mérites scolaires et scientifiques.
De même, dans l'attribution des bourses, l'intérêt scientifique et la compétence reconnue des candidats, attestés par des titres scientifiques et universitaires, deviennent de plus en plus essentiel. Ainsi, les « bourses de voyage » créées en 1873 par Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, sont prioritairement allouées à des diplômés ou à des professeurs. Ces dispositifs contribuent à l'universitarisation de la mobilité savante à l'étranger.

[85] Le terme « expansion universitaire » est né à la fin du XIXe siècle dans le champ universitaire. Au troisième

par les professeurs qui dénoncent à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, l'absence de visibilité internationale des facultés françaises et demandent la création d'universités sur le modèle étranger.[86] Grâce aux activités conjointes de la Société pour l'Étude des Questions d'Enseignement (SEQE) créée en 1878 et de l'Alliance française créée en juillet 1883, les réformateurs républicains associent l'université au déploiement de la présence de la France à l'international. Ils défendent l'idée que cette politique de « rayonnement intellectuel » n'est possible que par une politique à caractère universitaire ». G.Tronchet note que la SEQE a été un « lieu neutre »[87] de sociabilité entre une nouvelle génération de jeunes républicains en mal d'ambition et une génération plus établie et déjà engagée dans les réformes de l'enseignement supérieur sous le second Empire.[88] Proche du pouvoir républicain et capable de propositions sur la refonte des structures françaises par des comparaisons internationales[89], la SEQE sert d'instrument à la mise en œuvre des réformes universitaires. Elle contribue largement à la légitimation de l'universitarisation du rayonnement intellectuel en amplifiant la présence des universitaires français à

congrès international de l'enseignement supérieur en 1990, « l'expansion universitaire » devient la terminologie officielle des réformateurs universitaires pour désigner toutes activités universitaires internationales : « Les beautés de la littérature, les merveilles de la science ne doivent pas rester le domaine d'une petite portion de la nation. Il faut, qu'autour de ceux qui en ont fait le but de leur vie, se trouvent initiés et groupés ceux qui doivent en chercher les applications. Il faut que les uns et les autres éveillent dans toutes les classes de la nation un désir de connaître, une curiosité scientifique qui feront surgir des individualités et des initiatives. Celle expansion universitaire comprise dans des formes différentes par les membres qui en ont exposé les principes, comporte avec elle la nécessité de rester sous la direction de professeurs connaissant les méthodes de critique littéraire ou scientifique qui régissent les recherches scientifiques. » - préface de Bouardel-Larnaude (Président-Secrétaire de la commission d'organisation et du congrès) au rapport du Troisième congrès international d'enseignement supérieur
François Picavet, *Troisième congrès international d'enseignement supérieur, Introduction, rapports préparatoires, communications et discussions,* 1900.
Source : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k943478.texteImage (consulté le 30 mai 2019)

[86] Sur l'internalisation croissante du champ universitaire par les échanges et les rencontres entre enseignants, voir Christophe Charle, *La République des universitaires 1870-1940*, *op. cit.*, p. 343-396.

[87] Dans *La production de l'idéologie dominante*, Bourdieu et Boltanski définissent comme « lieu neutre » un « lieu de rencontre où se retrouvent des agents occupant des positions éloignées dans le champ de la classe dominante et/ou expriment des intérêts attachés à ces différentes positions » et qui « impose par sa seule logique le respect des règles de forme que l'on identifie communément à la "neutralité" et à l' "objectivité ", donc la neutralisation et le refus des modes d'expression les plus visiblement associés aux extrêmes.
Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, *La production de l'idéologie dominante*, Paris, Demopolis Éd. Raisons d'agir, 2008, p. 116-117.

[88] Joseph Reinach est la figure représentant les jeunes républicains contrairement aux personnes plus âgées comme Louis Pasteur, Marcellin Berthelot, Ernest Renan, Hippolyte Taine, Victor Duruy.

[89] Le réseau de correspondants étrangers et de chargés de mission français envoyés à l'étranger comme le travail de documentation d'une vingtaine d'universités étrangères et de huit écoles techniques étrangères, les rapports sur l'organisation de l'enseignement supérieur élaborés par des chargés de mission envoyés à l'étrangers, les boursiers du ministère de l'Instruction publique – *Bulletin* trimestriel (1889-1880) et *Revue internationale de l'enseignement* et le publication de vingt-et-une enquêtes entre 1878-1880 sur la situation de l'enseignement supérieur des pays européens dont six sur les universités allemandes, permettent ces comparaisons.

l'étranger. Dans ce même contexte, la création de l'Alliance française apparaît comme le produit d'une configuration sociopolitique où figurent des membres de l'ancienne élite dirigeante sous le Second Empire et de la génération montante de républicains avides d'opportunités (principalement des diplomates et des universitaires). G.Tronchet souligne que cet entrecroisement de logiques politiques, diplomatiques et universitaires au sein de l'Alliance française, contribue à asseoir l'idée parmi les élites françaises que les actions de « rayonnement intellectuel » doivent être des actions d'enseignement, portées par des personnels formés dans ce but.

B. Des politiques libérales favorables à l'égard des étudiants étrangers

Si au début de la IIIe République l'accueil des étudiants étrangers ne fait pas l'objet d'une réflexion particulière, à partir de la décennie 1890 et pour les réformateurs républicains, ces étudiants doivent bénéficier de toute l'attention des pouvoirs publics. Ils représentent désormais un pôle de l'intervention étatique et pour la première fois, à l'occasion du Congrès international de l'enseignement supérieur en 1889, les étudiants étrangers sont comptabilisés par nationalités. Chaque année, à partir de 1894, le ministère de l'Instruction présente des statistiques les concernant dans *L'Annuaire statistique de la France*. Ayant désormais un statut catégoriel, ces étudiants deviennent un objet d'analyse de la « pensée d'État ». [90]

Les premières mesures mises en œuvre témoignant de cet intérêt nouveau sont les suivantes : l'article 7 de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine, la circulaire du 21 juillet 1896 relative aux médecins étudiants étrangers, enfin l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 portant règlement pour les conseils d'universités. Pour « la protection du marché national du travail intellectuel », Nicolas Manitakis remarque que les règlements universitaires de la fin des années 1990 mettant en œuvre un système dualiste de certification entre « diplômes d'État » et « diplômes d'Université », visent à restreindre le droit d'exercice de la profession aux seuls nationaux. [91] Mais G. Tronchet

[90] Pierre Bourdieu, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 96-97, 1993.
Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou Les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck université, 1997.
Abdelmalek Sayad, « Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 129, 1999, p. 5-14.

[91] Sur la mise en œuvre d'un système dualiste de certification – diplômes d'État et diplômes d'Université à

conteste cette analyse [92]. Pour lui, les réglementations universitaires de la fin des années 1890 participent plutôt d'une « politique libérale inspirée de normes transnationales en vigueur pendant la "première mondialisation" et consacrant la centralité de la question de l'accueil des étudiants étrangers au sein des débats autour du " rayonnement intellectuel" français. » [93]

♦ Les comités de patronage des étudiants étrangers

À l'échelle locale, en concertation avec les pouvoirs publics, les universités françaises développent des mesures quantitatives et qualitatives pour la promotion de l'accueil des étudiants étrangers. [94] Les universités ont commencé des campagnes d'information et à partir des années 1890 paraissent des publications d'information, des *Annuaires, Guides* ou *livrets,* que font circuler les établissements universitaires et qui ont désormais une rubrique destinée aux étudiants étrangers. S'ajoutent d'autres informations sur l'enseignement supérieur français, les matières enseignées dans les différents établissements, les conditions d'accès, etc.

Le rôle des « comités de patronage des étudiants étrangers » dans le développement de cette politique paraît essentiel. A partir de la fin du XIXe siècle, se crée dans chaque université de tels comités pour mieux accueillir et assister les étudiants tout au long de leur séjour d'études. Le premier, celui de Paris, est fondé en 1891 à l'initiative d'universitaires et d'hommes politiques (Casimir-Périer, Pasteur, Lavisse, Gréard, Boutmy, Liard, etc.). [95] Dans le cadre des réformes de l'enseignement supérieur, le comité

---

l'égard des étudiants étrangers, voir Nicolas Manitakis, « *Étudiants étrangers, université françaises et marché du travail intellectuel (fin du XIXe – années 1930), Certifier sans grafitier, des titres universitaires pour l'exportation* », *op. cit.*, p. 131-135.

[92] Pour G. Tronchet, ce point de vue critique à l'égard de N. Manitaki se justifie par deux raisons : 1) les conditions sont les mêmes pour les nationaux et les étudiants étrangers, on ne peut donc pas trouver une logique discriminatoire. 2) L'idée de diplômes d'universités est née dans le cadre des débats internationaux sur les équivalences de diplômes et de grades. Cette idée n'est pas une mesure protectionniste de repli national. En fait, la création des diplômes d'universités inspirée du modèle allemand est demandée par des Américains francophiles soucieux d'envoyer leurs enfants étudier en France.

[93] Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit*., p. 160-166.

[94] Sur la relation entre les universitaires et la IIIe République, voir Christophe Charle, *Les élites de la République 1880-1900*, Paris, Fayard, 2006.

C. Charle remarque que les universitaires à la fin du XIXe siècle font partie des nouvelles élites de la République.

[95] Le comité se compose de quinze membres sous la direction d'un président honorifique Louis Pasteur et du secrétaire général Paul Melon – En sont membres : Louis Pasteur, Émile Boutmy, Michel Bréal, Paul

de Paris a été conçu comme une sorte d'agence de l'université pour assurer la cohésion de sa promotion à l'international. C'est aussi un modèle pour d'autres comités dans les villes universitaires de province comme il s'en crée successivement à Montpellier (1890), Lyon (1891), Bordeaux (1892), Aix-Marseille, Nancy, Toulouse (1893), Grenoble (1896), Clermont-Ferrand (1898), Lille (1898), Dijon (1899), Besançon (1901). Ces comités de patronage constituent une « arène de sociabilité et de reconnaissance sociale » dans le développement de la diplomatie universitaire. Ils permettent la naissance de plusieurs mesures favorables[96] et l'activité concurrentielle des comités pour attirer les étudiants étrangers contribue à l'augmentation de leur nombre dans les universités. [97]. C'est particulièrement vrai d'universités en province – Montpellier, Nancy, Grenoble, Lyon et Toulouse.

♦ Développement de nouveaux programmes de formation, de diplômes et de services pour les étudiants étrangers

A partir de la fin XIXe siècle, de nouveaux programmes de formation se développent pour les étrangers et des diplômes spécifiques sont créés. [98] Paradoxalement, c'est d'abord l'insuffisance des budgets universitaires qui explique le développement de ces nouveaux programmes. Les cours de vacances, les diplômes professionnels réservés aux étudiants étrangers, les certificats et diplômes d'études de langue française, etc. sont autant de moyens supplémentaires pour les universités. [99] Par la perception de droits d'inscription et par les subventions supplémentaires liées à l'augmentation de leurs effectifs, elles élargissent leur autonomie. [100] Dès lors, les comités de patronage des

Brouardel, Xavier Charmes, Gaston Darboux, Octave Gréard, Auguste Himly, Étienne Lamy, Ernest Lavisse, Louis Liard, Paul Melon, Georges Picot, Albert Sorel, Vicomte Eugène Melchior de Vogüé.

[96] Sur la composition du comité de patronage des étudiants étrangers de Paris et en province, voir Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, p 169-180.

97 Sur la période entre 1897-1913, la part d'étudiants étrangers dans l'université était en moyenne 18% : Grenoble 16%, Montpellier 15%, Paris 13%.

[98] Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, p 208-229.

[99] Par la suite, les facultés de Lettres des universités se chargent de l'enseignement de la langue française (y compris des cours de « civilisation française ») destiné aux étrangers sous le titre « d'études françaises » .
La mise en place de cours de langue françaises pour étrangers est également une des premières initiatives des Comité de Patronage.
Nicolas Manitakis, « Les migration estudiantines en Europe, 1890-1930 », *op. cit.*, p. 246.

[100] La loi du 10 juillet 1895 concède une marge d'autonomie budgétaire et particulièrement l'article de cette

étudiants étrangers fonctionnent comme un instrument de levée de fonds pour l'extension des activités nationales et internationales.

Des services universitaires internationaux sont également développés. Par exemple, un bureau de renseignements scientifiques pour les étrangers est créé en 1899 à la faculté de médecine de Paris par le docteur Raoul Blondel. [101] Plus tard, avec le support financier de la ville de Paris, le bureau municipal de renseignements scientifiques de Paris projeté par Raoul Blondel est fondé en 1903.[102] Louis Liard, vice-recteur de l'université de Paris, attribue à ce nouveau service des locaux à la Sorbonne et accepte sa composition sous la direction de Blondel. Le bureau développe un outil de la communication destiné à promouvoir l'université française et ses programmes de formation. Il est doté d'un système de fiches classées par objets d'études, par établissements et par enseignants avec toutes les informations sur les lieux et le programmes des cours, les conditions d'admission, les coordonnées des professeurs. Il envoie des affichettes et du matériel d'information à tous les établissements sous la tutelle du ministère de l'Instruction publique. Cette mission de communication est vite élargie à l'étranger et le matériel est envoyé aux principaux journaux scientifiques de France et de l'étranger ainsi qu'aux recteurs des universités étrangères. A partir de 1905, le bureau va éditer chaque année 10 000 exemplaires du *Livret de l'étudiant à Paris* dont 8 000 seront envoyés aux présidents des comités de l'Alliance française dans tous les pays du monde. [103]

- **La question du logement et de la vie matérielle des étrangers**

Depuis la fin du 19ème siècle, une préoccupation nouvelle apparait dans les milieux universitaires avec la question des conditions de vie des étudiants et notamment des étrangers. Paul Melon, secrétaire général du comité de patronage de Paris, évoque dans

loi, les droits universitaires par les étudiants sont encaissés directement dans les recettes ordinaires des universités.

[101] Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle migrations et formation des élites*, *op. cit.*, pp. 68-69.

[102] La ville de Paris finance une somme de 3000 francs à condition d'élargir l'objet de cette organisation à tous les renseignements d'ordre scientifique pour soutenir la concurrence des rivales de Vienne et de Berlin.

[103] Selon G. Tronchet, c'est la « cohabitation fondatrice de la diplomatique universitaire entre les corps professoraux et les acteurs extérieur à l'université ». La capacité de certains de capter les financements et à occuper un rôle de représentation de l'université à l'international sans aucune décision du corps professionnel explique le conflit entre Blondel et les corps professoraux. Presque 100 ans après, dans le fonctionnement d'*EduFrance*, on trouve un conflit du même type causé par la cohabitation entre François Blamont, un entrepreneur et les représentants du champ universitaire.

le rapport annuel du comité en 1895, la nécessité de doter la France de maisons d'étudiants. Dans le rapport de 1896, citant un projet de maison d'étudiants à Paris qui s'inspirerait des exemples d'Édimbourg, de Copenhague ou de Lille, il indique que ce genre d'établissement a été le sujet d'un concours de l'École d'architecture du boulevard Montparnasse. [104] Les œuvres en faveur des étudiants sont ensuite le thème d'un des rapports préparatoires au « 3ème Congrès international de l'enseignement supérieur » tenu à Paris en 1900. Plusieurs exemples sont donnés dans ce rapport, les « hôtes d'étudiants » de Harvard, les maisons d'étudiants à Moscou ou le Comité de patronage d'Aix. [105] Paul Melon souhaite pour Paris une « maison d'hospitalisation » comme celle de la faculté catholique de Lille ou d'établissements scandinaves et écossais. Dans un autre rapport, Amédée Hauvette, maître de conférences à l'ENS, revendique la création de lieux de rencontres en soulignant qu'une université ne peut se contenter d'offrir aux étudiants des cours, des conférences, des bibliothèques et doit se préoccuper de leur intérêt moral et, dans une certaine mesure, de leurs intérêts matériels eux-mêmes ». Selon ce professeur, il s'agirait de « grandes agglomérations d'étudiants dans des maisons spécialement construites à cet effet » ou « de petits groupements autour d'un foyer et d'une table hospitalière, avec quelques choses de la vie de famille en société ». [106]

Le logement des étudiants va désormais relever du domaine d'intervention des comités de patronage : les secrétaires de comités commencent à accueillir les nouveaux étudiants étrangers pour mieux les renseigner en matière de logement et les comités recensent l'offre existante dans chaque ville. Ils encouragent le développement des pensions de famille en mobilisant les sociétés locales et, pour lever les réticences, ils vantent dans les journaux les mérites de l'ouverture aux étrangers. Ce projet de maisons d'étudiants pour améliorer leurs conditions de vie a émergé à la fin du XIXe siècle. Mais c'est dans le cadre des années 20 et de la politique de « rayonnement intellectuel » de la France à l'étranger (en concurrence, rappelons-le, avec les universités allemandes sur le

[104] Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle migrations et formation des élites*, *op. cit.*, p. 73.

[105] François Picavet, *Troisième congrès international d'enseignement supérieur, Introduction, rapports préparatoires, communications et discussions*, *op. cit.*

[106] Cependant les premières initiatives de maison d'étudiants viennent du privé. C'est après la Grande Guerre que l'on voit la création de la Cité Internationale Universitaire (CIU). La CIU est fondé par la loi du 27 juin 1921 sur un terrain acheté par l'État à la ville de Paris et cédé gratuitement à l'université.
Sur la construction de la Cité internationale universitaire de Paris, voir notamment Dzovinar Kévonian, Guillaume Tronchet, *La Babel étudiante la Cité internationale universitaire de Paris, 1920-1950*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

marché universitaire international), qu'il aboutit enfin à la construction de la « Cité internationale universitaire de Paris ». [107]

1.3. La double tutelle de la politique universitaire entre « Instruction publique » et « Affaires étrangères »

La nécessité de coordonner à un niveau central les diverses initiatives menées dans chaque établissement fait naître, en collaboration avec les comités de patronage, l' « Office National des Universités et Écoles Françaises » (ONUEF). De 1910 jusqu'aux années 1920, la politique universitaire va être organisée, sous la tutelle de l'Instruction et de l'ONUEF, selon les règles spécifiques du « champ universitaire ». Mais à partir des années 1920, l'intervention de l'État français dans cette politique va devenir plus ferme et plus directe.

Selon G. Tronchet, les années 1920-1930 constituent un moment clé dans l'affrontement entre le ministère de l'Instruction publique/l'ONUEF et celui des Affaires étrangères. Les deux se disputent l'hégémonie de l'action intellectuelle de la France à l'étranger. Les acteurs de la diplomatie universitaire sont obligés de se conformer soit à la logique du champ universitaire, soit de céder aux pressions de la direction du ministère des Affaires étrangères. Dans ce contexte, l'hégémonie de la tutelle de l'Instruction Publique et de l'ONUEF dans le domaine de la « diplomatie universitaire » sort très affaiblie. [108] Quelques années plus tard, avec l'arrivée au pouvoir du Front Populaire et la promotion d'une vision extensive du domaine de la « culture », l'intégration de la politique universitaire internationale de la France au sein du domaine de la diplomatie culturelle des Affaires étrangères s'accélère, qui permet enfin de créer une nouvelle instance, « Service des Œuvres Françaises à l'Étranger ».

1.3.1. L'Office National des Universités et Écoles Françaises (ONUEF)

L' « Office National des Universités et Écoles Françaises » (ONUEF) est créé en 1910 grâce au soutien du Parlement (présidé alors par Paul Deschanel) et au financement des

[107] Sur la période entre 1897-1913, la part d'étudiants étrangers dans l'université était en moyenne 18% : Grenoble 16%, Montpellier 15%, Paris 13%.
[108] Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, p. 372-372.

ministères des Affaires étrangères et de l'Instruction publique. On y trouve notamment Raoul Blondel, un médecin qui dirige le Bureau des renseignements scientifiques de la Sorbonne et qui est l' initiateur du projet. L'ONUEF est conçu comme « une arme dirigée contre l'Université allemande » sous la forme d'une association de la loi de 1901.[109] Sa mission est de « *favoriser une entente entre universités, établissement français d'enseignement et de recherche scientifiques, et les diverses œuvres ayant pour objet d'attirer en France les étudiants étrangers et de leur prêter aide et appui : d'organiser un service de renseignements et de propagande en faveur du rayonnement de l'enseignement français au dehors.* » [110] Pour satisfaire à ces objectifs, la majorité des personnalités qui composent l'ONUEF viennent du champ universitaire : en janvier 1939, sur les 192 membres de l'ONUEF – au fil des années 1920 et 1930, la composition évoluera peu -, près de la moitié sont des professeurs de faculté en activité (60% en lettres, 25% en médecine et en sciences, 15% en droit) et six sont professeurs au Collège de France. [111]

Entre 1910 et 1914, dans la lignée du projet « impérial » allemand, l'un des axes principaux de l'intervention de l'ONUEF à la veille de la Grande Guerre est la mise en place d'une stratégie nationale pour l'accueil des étudiants étrangers. La publication d'un annuaire national de l'enseignement supérieur français destiné à être diffusé à l'international est la première mission assignée à l'ONUEF. Par l'arrêté du 5 janvier 1912, un « examen spécial » est créé pour tous les étudiants étrangers souhaitant s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur français.[112] Avec cet arrêté, les universités

---

[109] Les membres fondateurs sont : Théodore Steeg, Adolphe Messimy, Paul Deschanel, Paul Doumer (députés) / Léon Bourgeois et Paul Strauss (sénateurs) / Louis Dausset (conseiller municipal) / Louis Liard, Henry Berthelemy. Victor Bérard (universitaires), Jean Gout (sous-directeur du Quai d'Orsay), Raoul Blondel (directeur du Bureau des renseignements scientifiques de la Sorbonne)
Paul Deschanel sera le premier président de l'Office entre 1910-1920, ce sera ensuite Édouard Herriot jusqu'en 1940.

[110] Statuts de l'ONUEF, Registre des délibérations, 20 janvier 1910.
Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle migrations et formation des élites*, *op. cit.*, pp. 69-70.

[111] Parmi ces universitaires, les dix-sept recteurs d'académie occupent une place importante à l'intérieur de l'ONUEF. Ils jouent un rôle d'intermédiaire avec les universitaires et l'administration « étant à la fois les *missi dominici* du ministère de l'Instruction publique et les représentants des conseils d'universités ». G. Tronchet remarque que l'appartenance au corps rectoral devient une « condition *sine qua non* d'éligibilité à la tête de l'office », après le départ de Jules Coulet (premier directeur et nommé recteur de l'Académie de Grenoble) en 2016 : Charles Petit-Dutaillis (directeur entre 1917-1936) /recteur de l'Académie de Grenoble (1908-1916) ; Aurélien Digeon (1938-1946) /recteur de l'Académie de Caen (1937-1938)
Guillaume Tronchet, « L'État en miettes. La fabrique de l'impérialisme universitaire français (années 1920-1930) », *Hypothèses*, vol. 14 n° 1, 2011, p. 281-291.

[112] Cet examen national est organisé chaque année en deux sessions : le premier examen a lieu en mai 1912. L'examen se compose d'une épreuve écrite de traduction en langue française, d'un oral de lecture et de d'une

sont dépossédées du pouvoir d'instruction des demandes de dispense ou d'équivalence. Notons qu'à la demande de Théodore Steeg, l'État s'engage à faire une enquête par l'intermédiaire du réseau diplomatique sur les diplômes sanctionnant les études secondaires à l'étranger. L'objectif est de « simplifier la procédure relative à la concession des équivalences ». [113] Toujours pour simplifier les procédures d'accès aux universités françaises, l'ONUEF demande aussi la suppression des droits d'équivalence que les étudiants étrangers payaient pour l'intégralité des études qu'ils avaient accomplies avant de rejoindre l'enseignement supérieur français. Finalement en 1915, les équivalences sont concédées à titre gracieux. [114]

La « Convention relative à l'éducation des jeunes Serbes dans les universités et dans les Écoles normales françaises » signée entre la France et la Serbie le 9 novembre 1916 a été codifiée par l'ONUEF. Elle retient l'attention pour deux raisons : 1) L'accueil des réfugiés serbes à partir de 1915-1916 et la signature de conventions avec des pays étrangers font accélérer le processus d'étatisation de la diplomatie universitaire 2) C'est la première convention scolaire internationale qui garantit la formation d'élites étrangères en France. Avec ce pays, elle s'inscrit dans la perspective de la reconstruction de la Serbie d'après-guerre et dans l'espoir que cette reconstruction s'effectuera de façon privilégiée avec la France. Les universités et écoles normales françaises vont donc accepter chaque année un certain nombre d'étudiants serbes. Ils sont désignés par le gouvernement serbe et dotés soit d'une bourse d'études serbe, soit versée par l'État français. (voir tableau 1.7) [115]

conversation autour d'un texte de langue française. Une autre épreuve orale est liée à la discipline choisie par l'étudiant. Pour être dispensés du baccalauréat, les candidats étrangers doivent passer cet examen.

[113] Cette liste a été finalement réalisée et publié pour la première fois en 1915.

[114] Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, p 292-297.

[115] Une autre nouveauté de la convention franco-serbe est l'établissement de l'idée de réciprocité. Cette convention prévoit également la venue des professeurs serbes pour enseigner la littérature, la langue et l'histoire de la Serbe à l'égard des étudiants et du public française. La réciprocité devient désormais le principe dans la diplomatie universitaire.

Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, p. 371-372.

Tableau 1.7. Nombre de boursiers serbes du gouvernement français affectés dans les universités françaises par la convention franco-serbe du 9 novembre 1916 (1917-1922) [116]

	1917	1918	1919		1920	1921	1922
			A	B			
Paris	12	35	37	57	40	29	23
Aix-Marseille	1	2	2	2	2	0	0
Besançon	1	1	0	0	0	0	0
Bordeaux	21	21	18	24	23	26	20
Caen	0	0	0	0	0	1	1
Clermont	9	7	7	7	0	0	0
Dijon	4	4	3	2	0	0	0
Grenoble	5	6	6	6	2	1	0
Lyon	10	13	12	29	30	32	26
Montpellier	18	19	16	14	6	4	5
Nancy	0	0	0	0	0	4	5
Strasbourg	0	0	0	0	0	5	6
Toulouse	3	4	4	2	4	4	2
Total	84	112	105	143	107	106	88

1.3.2. La création du « Service des Œuvres Françaises à l'Étranger » (SOFE)

Christophe Charle considère la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne comme des « sociétés impériales », à la fois par leurs traits morphologiques communs– population/taille de territoire/poids économique/dominance diplomatique – et par leur innovation culturelle. Ces sociétés se caractérisent par une double domination territoriale et culturelle grâce à une culture universalisable et à une langue d'usage international. [117] Et la France est « pionnière » dans « l'utilisation de sa culture comme instrument de politique extérieure » [118] : l'expédition de Bonaparte en Égypte en 1789 peut être vue comme la première manifestation de la « coopération à la française » et, durant le 19ème

[116] Tableau fait par G. Tronchet. Il explique que les statistiques pour l'année 1919 varient selon les sources : A – Rapport de Joseph Reynaud / B – Données de l'arrêté de nomination des boursiers serbes du gouvernement français du 3 février 1919.
Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, p. 325.

[117] En ce sens, remarque C. Charle, ces trois sociétés impériales constituant l'État-Nation justifient « leur colonisation et leur volonté de domination mondiales par un devoir de civilisation et d'exportation de leurs saveurs posées comme supérieures, impérialisme culturelle presque sans équivalent dans l'histoire antérieur où le dominant se contentait d'exploiter les dominés sans remettre en cause leur culture. »
Christophe Charle, *La crise des sociétés impériales Allemagne, France, Grande-Bretagne, 1900-1940 essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Éd. du Seuil, 2001, p. 15-30.

[118] Robert Frank (dir), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, p 375.

siècle, la diplomatie française va continuer à accompagner l'action culturelle : par exemple, le lycée français d'Istanbul (1868), les écoles françaises - Athènes (1846), Rome (1875), Caire (1881) – et les institutions françaises à l'étranger -[121]. François Roche souligne que la période 1890-1914 est marquée par la forte pression des évènements politiques sur la conduite des relations culturelles de la France. Dans la concurrence entre grandes puissances – la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et aussi l'Italie, comme la Russie ou les États-Unis, sont présents dans les mêmes zones en Afrique, en Orient et en Extrême-Orient - chacune est soucieuse de conserver ou d'étendre son influence sur les élites des pays tiers. Dès lors, la culture et la langue française deviennent des enjeux politiques considérables. Les grandes puissances se surveillent mutuellement par l'intermédiaire de leurs postes diplomatiques et consulaires. Les mouvements de bateaux ou les missions militaires sont repérés, comme les nouvelles implantations d'écoles et d'universités, la construction d'hôpitaux, l'envoi d'experts techniques. Dans ce contexte, l'action du Quai d'Orsay au début de la IIIe République, consiste notamment à soutenir les initiatives privées dans les secteurs associatifs, éducatifs, sanitaires, archéologiques et techniques. [122] Les outils de « l'influence nationale » et la laïcisation des actions publiques portées par des congrégations religieuses, nécessitent une augmentation des crédits alloués aux établissements français de l'étranger et le budget du MAE accordé aux Œuvres augmente significativement durant cette période. Il passe de 250 000 francs en 1875 à 2,3 millions de francs en 1913 - en 1913, il représente 11 % du budget total de ce département, hors fonds secrets [123], contre 1.9% en 1880. [124] Dans un souci d'efficacité et d'utilisation coordonnée des nouveaux crédits, le « Service spécial des écoles françaises dans le monde

---

[121] Sur le développement de l'action culturelle plus de détail, voir notamment Robert Frank (dir), *Pour l'histoire des relations internationales*, *op. cit.*, Anne Dulphy, Robert Frank *et al.*, *Les relations culturelles internationales au XXe siècle de la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2010.
Importantes aussi sont les publication pionnières :
Suzanne Balous, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, Presses universitaires de France, 1970.
Albert Salon, *L'action culturelle de la France dans le monde, analyse critique*, Thèse de doctorat en lettres, Université Paris I, 1981
Albert Salon, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, F. Nathan, 1983.

[122] Particulièrement, l'Alliance française ou la Mission laïque.

[123] Les dirigeants de l'ONUEF appuient à partir de l'année 1918 le ministère de l'Instruction public et le Parlement pour l'augmentation de crédit (du chapitre 27) consacré à l'expansion universitaire à l'étranger dans le budget de l'Instruction publique en menant en même temps une offensive en direction du Quai-Orsay pour démanteler les services de propagande dont l'énorme budget – alimenté par ces fonds secrets - n'est pas soumis au contrôle du Parlement.

[124] Au-delà de l'aide qu'Il apportait aux Œuvres, le ministère des Affaires étrangères n'écarte plus les interventions directes durant cette période
François Roche, Bernard Piniau *et al.*, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, Paris, la Documentation française, 1995, p. 14-35.

» est créé en 1909. Il sera rebaptisé « Bureau des écoles françaises et des œuvres françaises à l'étranger » en 1910 mais, malgré l'augmentation importante de son budget, son action se limite à la correspondance et à la reconduction des allocations. [125]

La nouvelle diplomatie

Avant 1914, le Quai d'Orsay pratique une politique étrangère « classique » où tout est dominé par le « politique » et où les problèmes économiques ne jouent qu'un rôle modeste. La Grande Guerre introduit dans cette conception des éléments nouveaux qui vont transformer profondément la diplomatie française. De ce point de vue, les années 1920 sont une période de restructuration pour le Quai d'Orsay. [126] Une « diplomatie nouvelle » émerge avec l'importance accrue des questions économiques, le rôle de l'opinion publique et de la propagande et l'avènement d'une diplomatique multilatérale.

Maurice Vaïsse analyse cette « diplomatie nouvelle » comme étant avant tout économique. Durant les années 1910-1920, les parlementaires engagés dans la reconstruction du MAE insistent sur la priorité absolue à accorder à l'expansion économique. Une Sous-Direction des Affaires Commerciales est créée en 1919 et confiée à Jacques Seydoux [127] Ce service intervient en force à plusieurs niveaux pour la prise en compte du facteur économique dans la politique étrangère : reprise, réorganisation et développement des relations commerciales avec la France ; accords et conventions avec les pays étrangers ; régime du commerce d'exportation et d'importation - les transports, les paiements et les échanges - ; transformation des accords de blocus ; négociation, au sein des organismes interalliés, des questions de ravitaillement et de répartition des matières premières ; exécution des clauses économiques et financières des traités de paix, notamment le paiement des dommages de guerre, accords concernant l'organisation du tourisme en France, etc. [128]

---

[125] Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, p. 242.

[126] Sur la réorganisation de MAE dans les années 1920-1930, voir Maurice Vaïsse, « L'adaptation du Quai d'Orsay aux nouvelles conditions diplomatiques (1919-1939) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 32, n° 1, 1985, p. 146-162.

[127] Diplômé de la Faculté de droit et de l'École libre des Sciences politique. Entré au Quai d'Orsay en 1895 ; attaché d'ambassade à Londres (1895-1897), secrétaire à Berlin (1901-1905), chef de service puis sous-directeur du blocus (1914-1919), sous-directeur de la sous-direction des Relations commerciales (1919-1924), directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales (1924-1926),

[128] Sur la naissance de la nouvelle diplomatie économique, voir Stanislas Jeannesson, « Jacques Seydoux et la diplomatie économique dans la France de l'après-guerre », *Relations internationales*, 121, 2005, p. 9-24.

La véritable prise de conscience du rôle de la propagande et de l'importance accrue de l'opinion publique après la guerre conduit à porter une attention particulière à l'enseignement du français et à l'action culturelle dans la diplomatie. Le « Service des Œuvres Françaises à l'Étrangers » (SOFE) succédant au « Bureau des écoles et œuvres françaises à l'étranger » est créé en 1920. [129] Il n'agit pas d'un simple changement de nom mais d'une réorganisation profonde de structure [130] : le SOFE va absorber les crédits du « Commissariat général de la Propagande et de l'information » et de l'« Office d'expansion nationale » [131] pour élargir leur action. Ceci se fera dans le cadre de la « propagande culturelle » et dans le droit le fil de la politique étrangère de la France visant à renforcer les liens avec les alliés, les anciens pays neutres d'Europe du Nord et les nouveaux pays d'Europe centrale et orientale.

Le SOFE destiné à propager le message de la France, « éducatrice de l'humanité » et à façonner son expansion intellectuelle et morale, est aussi considéré comme « le plus sûr moyen de préparer l'expansion économique de la France. » [132] Le Service se consacre particulièrement à la gestion des questions culturelles et éducatives en faisant spécialement attention au mouvement des étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur français. [133] Les crédits du Service sont, pour une part considérable, absorbés par l'action scolaire et universitaire (80% en 1921, 89% en 1933), et participent notamment à l'entretien et au développement des lycées, écoles et instituts

[129] En 1920 le Service de presse de d'information et le Service des œuvres françaises à l'étranger sont créés en remplacement du Haut-Commissariat à la Propagande dissout après la signature de la paix.

[130] Le nouveau service comprend désormais quatre divisons distinctes : la section universitaire et des écoles, la section artistique et littéraire, la section du tourisme et des sports et les œuvres diverses (comme avant, chargée du soutien à des association comme l'Alliance française).

[131] A l'issue de la Première Guerre mondiale, le « Commissariat général à l'information et à la propagande » est créé en 1918, sa mission est de faire la propagande de la victoire face à l'accroissement du poids des médias de masse qu'incarne le développement de la radio et à la menace de propagande intérieure et extérieure.

« L'Office Central d'Expansion Nationale » est créé par décret du 28 novembre 1919. Mais c'est un organisme « trop ambitieux et trop concurrent du MAE » et son fonctionnement est vite bouleversé.

Sur le développement de la propagande sous la IIIe République, voir Didier Georgakakis, « La nature « antirépublicaine » de la propagande d'État : du mythe mobilisateur à sa réalisation (1918-1944) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, Vol. 86, 2002, p. 29-48.

« La République contre la propagande d'État ? Création et échecs du Commissariat général à l'Information (juillet 1939-avril 1940) », *Revue française de science politique*, 48e année, n° 5, 1998, p.

Maurice Vaïsse, « L'adaptation du Quai d'Orsay aux nouvelles conditions diplomatiques (1919-1939) », *op. cit.*145-162.

[132] Maurice Vaïsse, « L'adaptation du Quai d'Orsay aux nouvelles conditions diplomatiques (1919-1939) », *op. cit.*, p. 150.

[133] Antoine Marès, « Puissance et présente culturelle de la France. L'exemple du Service des OEuvre françaises à l'Étranger dans les années trente », *Relatons internationales*, n° 33, 1983, p. 39-72.

français à l'étranger, et élargissent le réseau d'instituts en Europe : Barcelone et Naples en 1919, Prague en 1920, Zagreb en 1924, Amsterdam en 1933, Lisbonne et Stockholm en 1937. D'autres initiatives sont prises hors d'Europe comme l'institut Français de Kyoto en 1926 et celui de Santiago en 1938. [134]

Le SOFE accorde également des financements pour les chaires et lectorats français en Finlande, Lettonie, Suède, Danemark, et Norvège. [135] La diplomatie culturelle œuvre aussi à la signature des premiers accords signés par la France avec l'Iran en 1929, le Danemark en 1930, l'Autriche et la Suède en 1936 et la Roumanie en 1939. Ils offrent un cadre juridique à l'exercice de l'enseignement de la langue française, notamment dans des pays où les étrangers n'étaient pas autorisés à ouvrir des écoles.

Au cours de l'entre-deux-guerres, la rivalité entre les puissances européennes qui était essentiellement politique et économique s'étend au domaine culturel et scientifique. L'intervention de l'État français devient plus ferme et plus directe dans l'entreprise d'attraction et d'accueil des étudiants non-nationaux. Les universités sont considérées comme l'instrument essentiel de l' « affirmation de la dignité et de la puissance nationale sur le mode symbolique ». [136] Le nouveau type de concurrence entre les puissances européennes fait partie des « stratégies d'hégémonie et d'extension des zones d'influence politique des grandes puissances par le biais de clientèles formées dans leurs universités nationales et provenant de certains pays ou régions visés ». L'antagonisme croissant entre l'Allemagne et la France, la recherche d'alliés diplomatiques ne font qu'accentuer l'importance accordée à l'étudiant étranger en France. Cet étudiant qui occupera à son retour des postes importants au sein de l'enseignement supérieur ou de l'administration publique est considéré comme un fidèle défenseur des intérêts politiques, économiques et culturels français. [137] Parmi les mesures de soutien pour les étudiants étrangers, l'attribution de bourses devient un outil privilégié pour la promotion de l'accueil des élites étrangères dans l'enseignement supérieur. A partir des années 1920-1921, le SOFE alloue

---

[134] François Roche, Bernard Piniau *et al.*, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, *op. cit.*, p. 41.
[135] Si la première phase de création d'instituts français à l'étranger a été lancée et portée par les universités avant 1914, la création des Instituts est désormais pilotée par le MAE. Par exemple, le « premier Institut français » de Florence (1907) est créé grâce à l'aide de la Faculté des lettres de Grenoble. L'institut français de Madrid (1913) est fondé par les Universités de Toulouse et de Bordeaux. L'Institut français de Londres (1913) fonctionne avec le soutien de l'Université de Lille
Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, p. 380-387.
[136] Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle migrations et formation des élites*, *op. cit.*, p. 36.
[137] Nicolas Manitakis, « *Les migration estudiantines en Europe, 1890-1930* », *op. cit.*, p. 250.

des bourses à des étudiants originaires dans la plupart des cas de pays balkaniques et d'Europe : Tchécoslovaques (15-20 bourses par an), Yougoslaves (environs 15 bourses par an), Polonais (179 bourses entre 1921-1933, soit 15 bourses par an), Bulgares (6-9 bourses par an), Hongrois (8-10 bourses par an), Grecs (3 bourses par an). [138] A partir des années 30, le SOFE continue d'allouer des bourses à des étudiants originaires de ces mêmes pays. [139]

1.3.3. Les étudiants étrangers pris entre « l'expansion universitaire » et « la diplomatie culturelle »

En 1925, le rapport annuel de l'ONUEF permet de comprendre la logique propre du champ universitaire et du concept « d'expansion universitaire » face à la « diplomatie culturelle » du Quai d'Orsay. Charles Petit-Dutaillis, directeur de l'ONUEF distingue dans ce rapport les principes de « l'expansion universitaire » et ceux de la « propagande culturelle » du champ diplomatique portés par le SOFE. Il souhaite que la séparation de l'intellectuel et du politique soit respectée en distinguant l'action fondée sur une logique de coopération propre à « l'éthos scientifique » et « ce qu'on a appelé la propagande ». Il souligne que « la mise en œuvre de programmes d'expansion doit être strictement fondée sur l'enseignement et la recherche scientifique, portée par un personnel qualifié (un personnel universitaire) ». Il indique aussi que l'expansion universitaire doit reposer sur une connaissance du terrain dont l'ONUEF dispose grâce à son propre réseau de bureaux à l'étranger [140] et aux activités d'inspections régulières de ses directeurs à l'étranger. [141]

---

[138] Des bourses sont accordées à des Finlandais (dès 1920, 4 bourses par an), à Estoniens (17 bourses entre 1923-1933), des Chinois (Bourses par an), des Autrichiens (2 bourses par an), des Canadiens (8 bourses par an), des Australien (2 bourses par an), des Siamois (2 bourses par an).
Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, p. 458.

[139] Antoine Marès, « Puissance et présente culturelle de la France. L'exemple du Service des OEuvre françaises à l'Étranger dans les années trente », *op. cit.*,.

[140] Londres, New York (1919), Madrid, Bucarest (1920), Barcelone, Lisbonne, Amsterdam, Fribourg-Berne, Montréal (1921), Belgrad, Zagreb, Ljubljana (1925).

[141] Dans ce rapport, il présente l'ensemble des acteurs investis pour les « relations universitaires de la France avec l'étranger » : trois acteurs majeurs - le SOEF du MAE, l'ONUEF et le Service d'expansion universitaire et scientifique du ministère de l'Instruction publique – et les universités et les Écoles, les comités de patronage d'étudiants étrangers, l'Alliance française et la Mission laïque.
Selon C. Petit-Dutaillis, les missions peuvent se définir par quatre types d'activités : 1) la préparation des mesures législatives 2) le pilotage des professions détachées à l'étranger, l'envoi de boursiers français à l'étranger et le soutien aux Instituts, écoles et cercles français à l'étranger 3) l'organisation générale de l'accueil des universitaires et étudiants étrangers en France 4) l'application et l'extension des conventions

Pour l'ONUEF, le ministère d'André Honorat a été l'occasion de faire aboutir un certain nombre de réformes en faveur de « l'expansion universitaire à l'étranger ». André Honorat, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts nommé en 1920, fait du « rayonnement intellectuel » l'un des piliers de son programme pour maintenir le leadership du ministère de l'Instruction publique. Il déploie plusieurs actions auxquelles l'ONUEF est systématiquement associée. L'Office bénéficie ainsi de la bienveillance des pouvoirs publics, particulièrement pour l'augmentation de ses crédits pour l'action d'expansion universitaire à l'étranger.

Malgré les efforts conjoints du ministère de l'Instruction publique et de l'ONUEF, ce dernier est en recul au sein de la diplomatie universitaire à partir des années 1920. Moins de soutien de la part du ministère de l'Instruction publique, changements à la direction ministérielle plus favorables au rapprochement avec le SOFE et baisses de crédits consécutifs à la crise économique, caractérisent cette période. L'ONUEF ne garde son hégémonie qu'en matière d'accueil des étudiants étrangers. Mais, favorable à l'internationalisation du système académique français, il joue toujours un rôle important en faisant aboutir nombre de réformes. Par exemple, la création du « doctorat honoris causa » (1918), l'intégration des établissements et écoles supérieures ou instituts de recherche financés par l'État ou les collectivités – aux universités sous la même appellation (1920). C'est également la création d'une « cinquième licence » et d'une « licence libre » (1920), la semestrialisation des enseignements dans les universités (1920), la création d'un « livret universitaire individuel » (1921), l'actualisation de la réglementation statuaire des instituts français à l'étranger (1919, 1923, 1929, 1937), enfin, la création d'un bureau d'accueil pour les étudiants étrangers (1938). [142]

pour l'échange des professeurs et des étudiants. G. Tronchet remarque que C. Petit-Dutaillis cherche à se positionner comme « une sorte de secrétaire général de la diplomatie universitaire, opérateur public et du ministère des Affaires étrangères ». L'ONUEF a le droit de dire qu'il compte parmi les patrons effectifs et reconnus des œuvres d'enseignement français à l'étranger ».
Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, p. 392-396.

[142] Gauilaume Tronchet, « L'État en miettes. La fabrique de l'impérialisme universitaire français (années 1920-1930) », *Hypothèses*, vol. 14, n° 1, 2011, p. 288.
Sur le détail des réformes voir notamment G. Tronchet, « *Diplomatie universitaire ou diplomatie culturelle ? La cité international de Paris entre deux rives (1920-1940)* » In: Dzovinar Kévonian et Guillaume Tronchet (dir.), *La Babel étudiante la Cité internationale universitaire de Paris, 1920-1950*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 et son thèse, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, chapitre 7.

A. Élitisme et accueil des étudiants étrangers

Depuis le milieu des années 1920, le discours « élitiste » de la diplomatie universitaire privilégie la notion de « qualité » des étudiants étrangers sur leur « quantité ». Cet aspect qualitatif peut s'expliquer par la crise économique et une montée du nationalisme face aux étrangers. La grande dépression n'atteint pas que le monde ouvrier et l'importance du nombre d'étudiants étrangers en France est remise en cause sous l'influence de courants à coloration nationalistes et xénophobes. [144] L'« examen spécial » d'entrée dans les universités devient plus restrictif et la demande faite par l'ONUEF aux universités de limiter le nombre de certificats et diplômes délivrés aux étudiants étrangers s'explique par la montée du soupçon à l'égard de leur qualité . [145]

Dans les années 1930, on assiste également à « l'intégration des acteurs français à des réseaux internationalistes transnationaux pour lesquels, dans la lignée de l'esprit de Genève, la création d'un espace international pacifié passe par le rapprochement des élites universitaires nationales » . La logique élitiste de la politique universitaire internationale française s'ancre aussi dans une nécessité matérielle où, devant le manque de financements publics, les acteurs de la diplomatie universitaire sont contraints de chercher des fonds à l'international et d'adapter leurs discours et leurs pratiques. L'étude de G. Tronchet montre bien comment pour obtenir des subventions de la part de la Fondation Rockefeller et de la Dotation Carnegie, Auguste Desclos, directeur-adjoint de l'ONUEF et André Honnorat, co-fondateur, puis président de la Cité internationale

[144] Sur la montée de la xénophobie des années 1930, voir Ralph Schor, *L' Opinion française et les étrangers en France, 1919-1939*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1985 et Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.

[145] Ce sont surtout les médecins français qui manifestent de l'hostilité à l'égard des étrangers. Ils soulignent la « pléthore médicale » et se plaignent de n'être pas protégés par la loi : ils considèrent que les étrangers peuvent facilement accéder aux grades étatiques et parvenir à transformer le diplôme d'Université en diplôme d'État qui permet d'exercer en France. La promulgation de la loi de 1892 avait déjà limité l'accès des étrangers aux professions médicales en exigeant l'obtention d'un doctorat d'État, délivré par le gouvernement français, pour exercer en France. Par la circulaire du 21 juillet 1896, l'État français commence à faire la distinction entre les étrangers « qui ont l'intention de s'établir en France » et « ceux qui se proposent, leurs études terminées, de retourner dans leurs pays d'origine ». Les premiers devraient être soumis aux mêmes conditions que les nationaux, en revanche pour les étrangers censés prendre le chemin du retour à la fin de leur séjour d'études, et donc considérés comme « inoffensifs » du point de vue du marché du travail médical, le ministre recommande un traitement favorable. Enfin, en 1933, la « loi Armbruster » revient de façon plus restrictive sur la loi de 1892 et cette fois, l'obtention du diplôme ne suffit plus. Les étrangers voulant exercer la médecine sur le territoire français devront également devenir des citoyens français, c'est-à-dire obtenir leur naturalisation.
Nicolas Manitakis, « *Étudiants étrangers, université françaises et marché du travail intellectuel (fin du XIXe – années 1930), Certifier sans grafitier, des titres universitaires pour l'exportation* », *op. cit.*, p. 147-152.

universitaire, adaptent leurs discours. Ceux-ci deviennent conformes aux conceptions de la fondation Rockefeller et de la Dotation Carnegie sur l'échange universitaire des élites mondiales.

Ainsi, face à plusieurs déconvenues d'ordre financier, André Honnorat défend la nécessité d'échanges universitaires par une « mission universelle de construction de la paix mondiale par les élites ». Cette idée, influencée par le président de la Dotation Carnegie qui prêche un « *International Mind* », contribue à enraciner la nécessité d'un accueil des élites internationales pouvant satisfaire l'ambitieuse mission de la Cité. [146]

B. L'accueil des boursiers étrangers sous la tutelle du Quai d'Orsay

Dans la diplomatie universitaire, les années 1930 constituent une période de recul important du ministère de l'Instruction publique au profit du ministère des Affaires étrangères. Ce recul se manifeste notamment par le développement des maisons et des fondations à la Cité universitaire et par la récupération des boursiers étrangers par le Quai d'Orsay. Ce sont des actes essentiels pour comprendre la configuration de la politique du gouvernement français à l'égard des étudiants étrangers, jusqu'à aujourd'hui, notamment dans la gestion des boursiers.

L'obligation pour les boursiers étrangers du gouvernement français de loger à la Cité universitaire

La Cité universitaire, en s'autonomisant peu à peu de l'université de Paris, se rapproche du dispositif de diplomatie culturelle dont les codes et le mode opératoire sont contrôlés, dans les années 1920-1930, par le MAE et son Service des Œuvres Françaises à l'Étranger. Dans le cadre stratégique de la politique étrangère française, environ la moitié des constructions de l'entre-deux-guerres à la Cité relèvent d'initiatives diplomatiques (Maison de l'Indochine, Maison des étudiants arméniens, Maison cubaine, Collège

[146] C'est une « aptitude à penser l'interdépendance des nations « civilisées » entre elles, une conscience globale à même d'organiser les relations multilatérales selon des logiques de coopération amicale et égalitaire propres à développer le commerce et l'industrie et à faire « progresser la civilisation » , un tel esprit social international ne pouvant être assuré que par l'éducation de chaque nation à l'histoire, à la langue, aux lois et aux coutumes des autres, et sous leadership des États-Unis autant que faire se peut. »
Guillaume Tronchet, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930)*, *op. cit.*, p. 518-525.

d'Espagne, Maison de Monaco). En 1931, la Cité obtient du Quai d'Orsay un crédit de 198 millions de francs pour l'extension de ses activités. L'ambition d'Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, est d'élargir le spectre d'action de la Cité aux étudiants d'Europe centrale et orientale. Ce souhait se concrétise notamment en 1933 par la création de « chambres yougoslaves » à la Maison des Provinces de France.

En 1935, dans un climat de suspicion généralisée à l'égard des étudiants étrangers, une nouvelle étape est franchie par les services de la diplomatie culturelle. A la demande d'André Honnorat et de Jules Coulet [147], la Cité revendique sa part dans le contrôle des étudiants étrangers à Paris. Grâce au confort des logements dont elle dispose, elle souhaite contribuer à l'amélioration de l'image de la France auprès des jeunes élites sélectionnées par la diplomatie culturelle française. Finalement, le Quai d'Orsay publie le 23 septembre 1935 une circulaire portant « obligation » pour les boursiers étrangers du gouvernement français de prendre systématiquement un logement à la Cité. [148]

Les boursiers étrangers du gouvernement français passent sous le contrôle du Quai d'Orsay

Si au lendemain de la Grande-Guerre, de nombreuses bourses ont été accordées par le ministère de l'Instruction publique et par le ministère des Affaires étrangères, l'octroi des bourses et l'accueil des boursiers en France sont désormais centralisés par le Quai d'Orsay. La « logique de contrôle des boursiers en mobilité internationale » y est surtout inspirée par le modèle Allemand. Au-delà du contexte diplomatique, le SOEF critique, au profit du MAE, le ministère de l'Instruction publique sur l'inefficacité de la gestion des boursiers, notamment pour les délais dans l'examen des dossiers et sur les tensions diplomatiques que créent ces lenteurs.

---

[147] En 1925, la « Fondation nationale pour le développement de la Cité internationale universitaire de Paris » (structure juridique reconnue d'utilité publique) se charge de l'administration de la Cité au nom du rectorat de Paris : Président - André Honnorat (1868-1950) / Secrétaire général - Jean Branet (1868-1954) / Trésorier - David David-Weill / Délégué général détaché auprès de la Fondation par le ministère de l'Instruction publique (à partir de 1932) - Jules Coulet

[148] Ce qui pousse la Cité dans les bras du Quai d'Orsay. Cette collusion pour la centralisation à leur profit de la gestion des boursiers étrangers s'explique aussi par des raisons financières : un décret-loi du 16 juillet 1935 a imposé une réduction de 10% du montant des loyers en France tandis que la Cité connaît une stagnation de ses effectifs.
Guillaume Tronchet, « *Diplomatie universitaire ou diplomatie culturelle ? La cité international de Paris entre deux rives (1920-1940)* », *op. cit.*, p. 74-78.

La victoire du Front Populaire en 1936 [149] accélère le processus d'« instrumentalisation politique des échanges universitaires internationaux » par le Quai d'Orsay. Le gouvernement lance un « programme d'expansion intellectuelle et culturelle » en concentrant ses efforts sur les activités des « missions universitaires ». Un crédit important pour l'octroi de bourses à des étudiants étrangers est inscrit en 1936 au budget du MAE (400 bourses au total, dont 181 pour des étudiants européens) et le « Bureau d'accueil et d'information aux étudiants et boursiers étrangers » est créé en 1938. C'est à l'ONUEF qu'est versée la subvention de fonctionnement et le SOFE délègue à la Cité internationale le rôle de guichet pour le versement des bourses. Enfin, en 1939, le gouvernement d'Édouard Daladier bascule au bénéfice du SOFE les chapitres budgétaires du ministère de l'Instruction publique consacrés aux étudiants étrangers (607 500 francs) et au financement des instituts français à l'étrangers (120 000 francs). Les acteurs du champ universitaire n'ont plus la maîtrise exclusive du débat et ont perdu leurs prérogatives en matière d'accueil des universitaires et des étudiants étrangers. Les bourses, le logement, la surveillance des étudiants étrangers, etc. sont autant de domaines qui leur échappent désormais.

[149] Sur la diplomatie culturelles avec l'arrivée du Front national, voir notamment Annie Guénard-Maget, *Une diplomatie culturelle dans les tensions internationales la France en Europe centrale et orientale, 1936-1940/1944-1951 avec une préface de Robert Frank*, Bruxelles, Peter Lang, 2014.
Annie Guenard, « Réflexions sur une diplomatie culturelle de la France », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2002, p. 23-27.

Chapitre 2. Les bourses du gouvernement français

Après avoir vu les fondements « modernes » des politiques d'accueil, nous abordons la période qui va des années 1950 aux années 1970. La France de l'époque vit encore sous la tradition établie par la IIIe République et les dispositions régissant le séjour des étudiants étrangers leur sont très favorables. L'ouverture scientifique mise en place par le ministère de l'Éducation nationale, la politique d'aide au développement du tiers-monde œuvrée par le ministère de la Coopération, et la politique culturelle du ministère des Affaires étrangères, particulièrement celle menée par la Direction Générale des Affaires Culturelles et Techniques (DGACT)[1], marquent cette époque.

Le développement du système des bourses est au cœur de la politique des gouvernements français. S'intéresser à ce système et à l'évolution historique des organismes chargés de leur gestion depuis les années 1950 (rappelons-le, dans un contexte postcolonial), permet de comprendre la spécificité de la politique française. La disparité des logiques propres au ministère de l'Éducation nationale, au ministère de la Coopération et enfin au ministère des Affaires étrangères, explique largement les particularités de cette politique. Pour pouvoir analyser la création d'*EduFrance* en 1998 et son évolution vers *Campus France*, il faut revenir sur le développement des organismes chargés des étudiants boursiers depuis les années 1950. Souvenons-nous que *Campus France* est une instance rassemblant tous les anciens opérateurs: *EduFrance,* l'EGIDE - Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux et la partie des activités internationales du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS).

Les comptes rendus des réunions interministérielles, les échanges de correspondance et les documents émanant des directions ministérielles ou des organismes chargés de la gestion des étudiants étrangers, permettent de mesurer quelle est la part d'initiative et de négociation de chacun sur ces questions dans la diplomatie universitaire. [2]

[1] Elle évolue en 1969 et devient la Direction Générale des Relations Culturelles, Techniques et Scientifiques (DGRCTS)

[2] Le centre des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine et le centre des Archives diplomatiques de la Courneuve conservent les documents relatifs aux organismes chargés de la gestion des étudiants étrangers, des bourses et de la coopération entre la France et les pays africains et malgache. Par exemple : les versements n° 19770641, 19790568, 19890595 du ministère de l'Éducation nationale ; n° 19940059, 19980545, 20010120 du ministère de la Coopération ; les versements n° 236QO, 238QO, 2238INVA du ministère des Affaires étrangères.

2.1. « Politique culturelle de grandeur »

L'entrée dans la Ve République ne marque pas de rupture dans la politique culturelle mais le véritable élan est donné à partir de 1958 avec le retour du général de Gaulle au pouvoir. De Gaulle définit ainsi sa mission : « Sauvegarder l'unité de la France, la préserver de l'anarchie, tâcher que, vis-à-vis du monde, elle retrouve sa grandeur » [3]. Affirmer son indépendance, en particulier vis-à-vis des États-Unis, et chercher à accroître l'influence française dans les relations internationales par une diplomatie qui refuse la logique des blocs, tels sont les objectifs. Pour assurer la « grandeur » de la France, le Président de la République exerce désormais un rôle prééminent dans la politique étrangère [4] et les affaires culturelles vont être l'un des grands domaines d'activité qui porteront la marque personnelle de De Gaulle. [5]

2.1.1. Plans quinquennaux d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques

L'action culturelle de « grandeur » est structurée par deux plans quinquennaux dont le premier est lancé en 1959 et le deuxième en 1964. Sur proposition du ministre des Affaires étrangères de la IVe République, Christian Pineau [6], est créé en 1957 un comité de

[3] Lettre au Comte de Paris, 9 juin 1958, Lettres, notes et carnets 1958-1960, p. 23. - Cité par Maurice Vaïsse, *La grandeur politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, CNRS Editions, 2013, p. 35.

[4] L'importance que de Gaulle attache à la diplomatie s'est exprimé par le choix de ses collaborateurs. Au Quai d'Orsay, de Gaulle nomme des personnalités qui lui sont proches – Maurice Couve de Merville (1958-1968), ensuite Michel Debré (1968-1969) – et le premier directeur de cabinet du président est un diplomate, René Brouillet (1959-1961). Au secrétariat général de l'Élysée, les deux premiers titulaires de la fonction sont des diplomates – Geoffroy de Courcel (1959-1962) et Étienne Burin des Roziers (1962-1967).

[4] Le général de Gaulle assigne à la pensée française « avant-garde ailée de la patrie », un but élevé, donc « l'élévation spirituelle et morale de tous les peuples ». La culture française répond à un « dessein messianique planétaire » qui s'inscrit dans le grand dessein diplomatique du général de Gaulle.
Marie-Pierre Rey, *La tentation du rapprochement France et URSS à l'heure de la détente (1964-1974)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, p. 180.

[5] Le général de Gaulle assigne à la pensée française « avant-garde ailée de la patrie », un but élevé, donc « l'élévation spirituelle et morale de tous les peuples ». La culture française répond à un « dessein messianique planétaire » qui s'inscrit dans le grand dessein diplomatique du général de Gaulle.
Marie-Pierre Rey, *La tentation du rapprochement France et URSS à l'heure de la détente (1964-1974)*, *op. cit.*, p. 180.

[6] Nommé ministre des Affaires étrangères en 1956 dans le gouvernement Guy Mollet, il dirigeait, avec son secrétaire d'État, Maurice Faure, les négociations pour la création de la Communauté économique européenne (Marché commun) et de l'Euratom qui aboutiront au traité de Rome de mars 1957 dont il était le signataire pour la France. En juin 1958, il manifestait d'entrée son opposition au retour de Charles de Gaulle au pouvoir. Hostile depuis 1947 aux ambitions politiques du Général, il affirmait son hostilité au

hauts fonctionnaires, chargé d'établir un plan quinquennal d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques. Roger Seydoux, gaulliste et directeur de la DGACT (1957-1960)[7], résume les grandes lignes de ce plan qui dit bien ses visées néo-coloniales [8]

> « *Pendant les cinq années à venir un triple problème se posera pour la France […] Le maintien des anciens territoires d'obédience française dans une zone où nous pourrons continuer à exercer notre influence; nous tenterons de compenser le relâchement des liens politiques par une force d'attraction accrue sur le plan culturel et technique. La nécessité de conserver la personnalité originale de la France dans une Europe en voie d'intégration : remplacer la primauté matérielle par une sorte de primauté intellectuelle […] Reconversion technique : il faut s'y attacher en priorité par la réforme de l'enseignement française à l'étranger.* »

Approuvé le 10 septembre 1958, le premier programme quinquennal (1959-1963) est conforme aux principes établis sous la IVe République quand la DGACT a vu le jour. Il met l'accent sur la coopération technique, les échanges scientifiques, la formation des professeurs de français étrangers et l'attribution de bourses : [9]

- Efforts de modernisation de l'action culturelle par un appel plus systématique aux moyens de diffusion collectifs (cinéma, radio, télévision et disques), par des méthodes de diffusion des livres et périodiques français tenant mieux compte des besoins du public étranger et des conditions commerciales des marchés d'importation, par la présentation à l'étranger de l'activité intellectuelle française

projet constitutionnel soumis au référendum par De Gaulle.
Malgré sa distance politique avec de Gaulle, Christian Pineau partage la philosophie générale de la politique culturelle extérieure du général : « Nous pensons que les contacts entre les hommes sur le plan de l'art et des techniques sont les conditions de la compréhension mutuelle, Dans notre esprit d'ailleurs, le terme de « questions culturelles », doit être entendu dans un sens très large. Il ne s'agit pas seulement d'organiser des expositions, des tournées théâtrales, etc. mais aussi, et c'est plus intéressant, de réaliser des échanges portant sur les techniques. »

[7] La Direction a à sa tête successivement Jean Basdevant (1960-1969), puis Pierre Laurent (1969-1974).

[8] Daniel Coste, *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945 matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, 1984.
Cité par Évelyne Argaud, *La civilisation et ses représentations étude d'une revue "Le Français dans le monde" (1961-1976)*, Bern, P. Lang, 2006, p. 28.

[9] « Il est bien vrai qu'il n'y a eu, en 1958, nulle rupture dans nos méthodes, nulle modification radicale dans notre action. […] Le prestige intellectuel de la France reste tel, et les moyens en hommes et en œuvres dont nous disposons, si divers, que l'enseignement accéléré du français ne saurait, par exemple, exclure les cours de littérature de nos instituts, ni l'envoi d'ingénieurs français ».
Ministre des Affaires Étrangères - Direction générale des Affaires culturelles et techniques, *Rapport d'activité 1958*, La documentation française, 1959.

(particulièrement dans les domaines des sciences et techniques), enfin par l'extension géographique et le rajeunissement de l'influence artistique.

- Effort analogique dans le domaine de l'enseignement à l'étranger en particulier par un accroissement des contingents de bourses et avec le double souci d'aller au plus important (enseignement de la langue française, développement de la formation scientifique et technique) et de tirer parti le plus largement possible des possibilités de coopération avec les écoles et les universités étrangères
- Effort de coopération technique, en liaison plus étroite avec le Secrétariat d'État aux Affaires économiques, en accordant une place privilégiée aux pays naguère dépendants de la France et où les actions peuvent s'exercer le plus efficacement.

Le gouvernement approuve en juin 1964 le second plan qui va de 1964 à 1968. Le préambule de sa présentation précise « l'esprit de l'action culturelle » en ces termes :

« *L'expansion de sa langue, le rayonnement de sa culture et de ses idées, l'attrait de sa littérature, de sa science, de sa technique et de son art, la valeur de ses méthodes de formation des hommes constituent pour la France, par l'influence qu'elle exerce grâce à eux, des moyens d'action essentiels de sa politique étrangère. L'action culturelle est étroitement liée à l'action politique et économique qu'elle précède, qu'elle appuie et qu'elle complète. Elle contribue directement à la puissance de notre pays sur le plan international.* »

Grâce au lancement de ces plans[10], le budget de la DGACT est multiplié par trois (de 194 millions en 1959 à 554 millions de francs en 1968)[11] (voir tableau 2.1 /2.2) et les crédits consacrés aux bourses d'études sont multipliés par plus de quatre (de 8, 77 millions en 1959 à 38,77 millions en 1968). [12]

[10] Le premier plan quinquennal d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques met à la disposition de la DGACT pour la première fois depuis 1956 (année où les crédits avaient été bloqués à un montant annuel de l'ordre 3 560 000 NF) des crédits nouveaux qui permettent une extension significative du programme de bourses.
Source : Rapport d'activité DGACT 1958.

[11] En 1962, les crédits consacrés aux affaires culturelles et à la coopération technique représentent 51% du budget du MAE pour 1961, 44% pour 1966.

[12] La première tranche du plan en 1959 a porté à 4 460 000 NF le montant total des bourses du MAE. Le nombre de bourses (d'une année) passe de 811 pour l'année universitaire 1957-1958 à 947 en 1958-1959, et à 1092 en 1959-1960, l'augmentation étant en deux ans de 281 bourses, soit près du tiers du total.
Source : Rapport d'activité DGACT 1959

Tableau 2.1. Crédits budgétaires de la Direction générale entre 1959-1963 / 1964-1968 [13]

	1959	1960	1961	1962	1963
Enseignement français à l'étranger	138 769 230	160 725 345	166 795 723	176 987 867	188 755 127
Coopération technique	26 419 620	62 939 620	72 467 615	82 732 615	102 568 415
- MAE	-	-	*52 909 615*	*63 174 615*	*80 560 415*
- Économie et finances	-	-	*19 558 000*	*19 558 000*	*22 008 000*
Bourses d'étude	8 767 950	10 216 800	2 046 500	14 146 080	16 126 560
Échanges culturels	12 813 000	15 113 000	15 737 290	17 528 690	51 446 852
Échanges artistiques	2 815 000	3 975 120	4 694 125	5 067 125	5 096 845
Fonds culturel	4 300 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000
Total des crédit	193 884 800	257 269 885	266 041 253	300 762 377	368 293 799
Investissements	56 945 000	25 002 000	35 497 000	35 945 000	30 040 000

	1964	1965	1966	1967 *	1968*
Enseignement	196 432 071	222 545 389	284 312 550	399 608 676	426 527 676
Coopération technique *	110 481 415	146 869 573	168 324 000	-	-
- MAE	*85 773 415*	*111 119 573*	*126 124 000*	-	-
- Économie et finances	*24 708 000*	*35 750 000*	*42 200 000*	-	-
Bourses universitaire	18 165 990	22 000 000	26 000 000	34 252 000	38 772 000
- Boursiers à l'étranger	3 001 280	4 500 000	5 500 000	6 102 000	7 052 000
- Boursiers en France	15 164 710	17 500 000	20 500 000	28 150 000	31 720 000
Échanges culturels/Fonds culturel	51 500 048	43 764 000	58 908 400	71 192 950	78 278 950
Échanges artistiques	5 257 845	6 200 000	7 000 000	9 256 000	10 256 000
Total des crédit	381 837 369	441 378 962	544 544 950	514 309 626	553 834 626
Investissements	53 500 000	62 000 000	65 500 000	24 930 000	51 446 852

Source : Rapport d'activité DGACT/Direction Générale des Relations Culturelles/de Coopération Technique
* Le crédit budgétaire de la Direction de la Coopération technique a été de 312 861 636 francs en 1967 et de 213 644 000 francs en 1968

A. L'Office de Coopération et d'Accueil Universitaire (OCAU)

Avec l'augmentation des crédits, le MAE commence à développer l'accueil matériel, social, et dans une certaine mesure, pédagogique, des boursiers. Cet accueil est en principe confié au CNOUS, mais dans les années 1960 les ministères des Affaires étrangères et de la Coopération multiplient les organismes d'accueil. Pour la mise en place d'un cadre privilégié destiné aux élites étrangères, ils sont dotés soit d'un statut de droit

[13] Avec l'élargissement du champ d'action du MAE à la coopération technique, par décret du 21 octobre 1966, la « Direction de la Coopération Technique » est créée en 1966. Le « Service de Coopération » créé en 1956 et qui faisait partie de la DGACT a cessé d'exister et ses attributions et celles de l'ex-sous-direction de la Coopération Technique des Affaires Algériennes sont transférées à la nouvelle Direction chargée de la « préparation et de l'application des accords et des programmes de coopération technique avec les pays étrangers », à l'exception des quatorze états africains et malgache relevant du Secrétariat d'État aux Affaires Étrangères chargé de la coopération, ensuite du ministère de la Coopération créé par de Gaulle en 1959.
La DGACT, dont le titre est désormais « Direction Générale des Relations Culturelles » se compose alors de quatre services : I. Service de l'enseignement et des œuvres / II. Service des échanges culturels et scientifiques / III. Service des boursiers / IV. Service des échanges artistiques.

public (OCAU – Office de Coopération et d'Accueil Universitaire), soit de droit privé (ASATOM, Bureau d'accueil des étudiants tunisiens et marocains, Institut franco-vietnamien, Centre d'accueil des étudiants du Proche-Orient, Association des Foyers Internationaux).[14] A partir de 1961, la DGACT confie l'accueil des boursiers congolais à l'ASATOM (Accueil des Techniciens d'Outre-Mer) et, enfin, pour la rentrée 1967, le MAE décide de confier la gestion des étudiants anglophones de seize pays d'Afrique noire à l'OCAU.

Encadré 2.1. CNOUS/CROUS – l'accueil des étudiants étrangers

Le « Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires » (CNOUS) et les 28 « Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) » sont institués par la loi du 16 avril 1955 sous forme d'établissements publics à caractère administratif. La présidence de leur conseil d'administration est assurée par le recteur d'académie.

L'arrêté du 6 novembre 1958, pris en application de la loi du 16 avril 1955 en accord avec les services du ministère des Affaires étrangères, a confié au CNOUS l'accueil de tous les étudiants étrangers. L'arrêté interministériel du 22 septembre 1964 habilite les services des Œuvres Universitaires à procéder au règlement des bourses et indemnités dont sont susceptibles de bénéficier les étudiants étrangers boursiers du gouvernement français. L''existence d'un CROUS dans chaque académie permet d'assurer facilement le paiement des prestations dues aux boursiers.

Après la proclamation de l'indépendance des différents états d'Afrique francophone, « l'Office de Coopération et d'Accueil Universitaire » (OCAU), est créé par décret du 14 avril 1962.[15] Il hérite des droits et attributions de « l'Office des étudiants d'outre-mer ». A la demande de Michel Debré, Premier ministre, une commission placée sous la présidence de Michel Massant, est créée au mois de septembre 1960 pour étudier l'ensemble des problèmes des étudiants africains en France. La création de l'OCAU va être le résultat de

[14] Le Bureau d'accueil des étudiants tunisiens et marocains est créé en 1958 pour l'accueil et la gestion des bourses de ces étudiants et l'Institut franco-vietnamien l'est en 1960. Le Centre d'Accueil des étudiants du Proche-Orient est inauguré en 1966.
Suzanne Balous, *L'action culturelle de la France dans le monde*, *op. cit.*.

[15] Décret n°62-519 du 14 avril 1962 relatif à l'office de coopération et d'accueil universitaire et abrogeant les dispositions du décret 60-614 (consulté le 31 octobre 2019)
L'Office a son siège à Paris - 69 Quai d'Orsay - et il est représenté dans chaque académie par une délégation (sauf dans celle de Paris où se trouve son siège et dans celle de Limoges où cette fonction est exercée par la délégation de Poitiers).
Art 5. L'office est placé sous la tutelle conjointe du ministre de l'Éducation nationale et du ministre de la Coopération. Le ministre de l'Éducation nationale peut, par arrêté, déléguer ses pouvoirs de tutelle au haut-commissaire à la Jeunesse et aux sports.
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000674482&pageCourante=04096

la révision générale de la politique à l'égard de ces étudiants et se fera sur la base des propositions du rapport de M. Massant. [16]

C'est une incidente, mais elle est importante, notons comme le remarque Gérald Noisiel, que la vision raciste, sensible dans ce rapport, du problème de l'assimilation des immigrés perdure dans une large fraction des élites conservatrice jusqu'à la fin des années 1950 et au-delà. [17] Un exemple parmi d'autres, André Siegfried, premier président de la Fondation nationale des sciences politiques, reprend dans ses cours de l'IEP les analyses raciales qu'il avait développées depuis les années 1920. Ainsi, en 1951, il déclare à ses étudiants, destinés à devenir les futures élites de la nation, « *le Noir [est] incapable de raisonner comme nous (…) Socialement, collectivement, la race noire reste inferieure et, au niveau racial, le meilleur des Noirs reste au-dessous du moins bon des Blancs ».* En 1957, il affirmera encore que *le juif [est] un résidu non fusible dans le creuset* ». [18]

Le rapport sur la situation des étudiants africains en France métropolitaine

Ce rapport d'enquête montre clairement que dans les années 1950 la logique d'influence diplomatique des élites françaises n'est plus basée sur la souveraineté des états anciennement colonisés mais qu'« *elle repose désormais totalement sur l'efficacité d'un rayonnement qui s'exprime à travers l'assistance technique et la formation des hommes* ». La question principale est « *d'accueillir des hommes pour leur donner la formation nécessaire à l'exercice des responsabilités dans leur propre pays* ». *« L'assistance*

---

[16] Michel Massant, *La situation des étudiants africains en France métropolitaine,* 1960
Note sur l'Office de coopération et d'accueil universitaire en date du 1 juin 1967
Source : AN 20010120/01

[17] Après la Libération, de hauts-fonctionnaires sont maintenus dans leurs fonctions malgré leur rôle scandaleux sous Vichy : Georges Mauco, qui a cautionné la législation antisémite de Vichy, est secrétaire du Haut comité consultatif de la population de de la famille. Robert et Alfred Sauvy (directeur de l'institut national d'études démographiques) dans « Des Français pour la France », rejettent, au sein du monde « blanc », toute une série de groupes du côté des indésirables.
Pour Robert Gessain, en 1947, dans une publication de l'Institut national d'études démographiques, plusieurs milliers d'immigrants sont socialement inassimilables et les « éléments raciaux mongolisés ou négrétisés » peuvent modifier profondément « le patrimoine héréditaire de notre partie ». Dans le même volume, Louis Chevalier (professeur à l'Institut d'études politiques de Paris et au Collège de France) considère qu'il y a en France des « valeurs raciales » auxquelles il faut tenir. Pour éviter que des « minorités étrangères » menaçant notre pays ne se reconstituent, il faut recruter des individus appartenant à des « types ethniques » déjà représentés dans la mosaïque française.
Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France de la guerre de Cent Ans à nos jours*, Marseille, Agone, 2018, p. 604-609.

[18] Cité par G. Noiriel, In *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle discours publics, humiliations privées*, *op. cit.*, p. 180.

technique par un personnel qualifié envoyé sur place et la formation technique des élites africaines en métropole ne sont que l'avers et le revers d'une même médaille et l'expression d'une même influence ». L'accueil des jeunes africains ainsi que la formation qu'ils reçoivent, doivent être « *de nature à leur conférer les compétences* » et à « *développer une amitié qui récompensera nos efforts* ».

Mais le rapport remarque que « *l'amertume est plus fréquente que l'amitié et que l'hostilité la plus fondamentale et la plus systématique se remarque très souvent à l'égard des français ou plutôt à l'État français qui a été leur hôte* ». Cette hostilité contre la France s'expliquerait tout d'abord par le profil psychologique des étudiants car ils sont arrivés en France très jeunes et sont exposés à une série de chocs : « *leur affectivité n'est pas moins ébranlée par la rupture des mille liens subtils qui font l'Afrique, à la place desquels ils cherchent à reconstituer dans une ambiance de ghetto un lieu qui leur soit respirable* ». Le rapport souligne qu'ils sont « *trop sensibles aux influences idéologiques, à un moment où leur caractère d'Africain n'est pas suffisamment mûr pour qu'ils puissent se confronter à la vie métropolitaine sans éprouver un complexe d'infériorité, qui se transforme rapidement en hostilité par la voie d'une compensation assez évidente*. » Deuxième raison, la dialectique interne entre ces étudiants et les dirigeants au pouvoir dans la société africaine. Le rapport indique que les étudiants africains constituant la seule élite moderne de l'Afrique, ils se considèrent comme futurs dirigeants de l'État et entrent en opposition avec les élites dirigeantes à ce moment-là. Cette dialectique interne se transpose en « *une dialectique d'opposition entre la caste africaine et le gouvernement français dont le souci naturel est avant tout d'établir de bonnes relations avec les autorités africaines en place.* »

Il exprime également de l'inquiétude quant aux activités des organisations « extrémistes » comme la « Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France » (FEANF) qui « met à profit cette situation en cherchant toute occasion d'augmenter les tensions entre les étudiants et les autorités françaises ».

On voit que c'est tout le problème de l'assimilation des étudiants africains que soulève le rapport. Contrairement à la plupart des étudiants étrangers, essentiellement européens, venant en France pour apprendre une langue qu'ils ne connaissent pas et une culture avec laquelle ils désirent se familiariser, l'adaptation des étudiants africains en France est plus difficile en raison de « *leur moindre familiarité avec les rythmes de vie et les complications administratives d'un pays moderne, et à des complexes raciaux qu'exagèrent certainement*

les étudiants africains. » C'est pour cela qu'on ne peut diluer le problème des étudiants africains dans le contexte plus général de l'accueil des étudiants étrangers.

Rendant compte de cette situation, le rapport demande la création d'une structure particulière entre la France et les gouvernements africains pour le traitement, la gestion et le contrôle communs des boursiers africains. Ce sera en même temps un instrument d'une politique sociale à l'égard de ces étudiants.

Sur le plan administratif et politique, l'Office des Étudiants d'Outre-Mer (OEOM) fait face à quatre difficultés majeures – l'enchevêtrement des compétences dans le domaine de l'aide sociale entre ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Coopération et haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports / la précarité de l'accueil / les lacunes de l'habitat, l'absence de contacts entre les étudiants et la société française /l'emprise politique de mouvements « extrémistes ». Le rapport propose les mesures suivantes :

1. Regroupement des compétences administratives et simplification des circuits financiers : sous la forme d'une « association de cogestion », [19] création d'un organisme interministériel entièrement consacré aux problèmes de la coopération qui permettrait à la fois « *l'association des efforts privés et publics, l'« orchestration par la seule puissance publique des organismes chargés d'exécuter sa politique, et le maintien vis-à-vis des étudiants, d'une façade d'indépendance à l'égard des pouvoirs publics* ». Comme au sein de l'ASATOM, son conseil d'administration pourrait être constitué de 7 membres représentant les associations et de 5 fonctionnaires représentant les administrations compétentes. Cette association serait chargée de la gestion des crédits sociaux et des bourses
2. Amélioration de la situation sociale des étudiants

1) L'accueil : L'Éducation nationale recommande la création d'un service d'accueil sans distinction d'origine. Il est préconisé un accueil par une équipe à l'aéroport et un

[19] La direction de la Coopération du ministère de l'Éducation nationale propose la création autour du Premier ministre, d'un « comité interministériel » comprenant le ministère des Affaires étrangères, le ministère des Finances, le Haut-commissariat à la Jeunesse et aux sports, le ministère de la Coopération et le ministère de l'Éducation nationale. Ce comité animé par un secrétaire général serait chargé de l'accueil, de la coordination des initiatives privées et publiques en cette matière et de l'harmonisation des politiques d'attribution de bourses. Il devrait préparer les décisions et animer une fédération des organismes d'accueil chargés d'effectuer les tâches statistiques requises, de mettre au point et d'appliquer une politique de logement, d'organiser et de financer des campagnes d'information auprès du public et de gérer des centres de premier accueil.
Mais, le rapport considère que cette option est irréalisable parce qu'il est absolument contraire aux traditions qui président à l'organisation des comité interministériels de désigner comme secrétaire général le directeur d'une fédération d'œuvres privé

hébergement provisoire ; une aide administrative pour la demande et la délivrance de titres de séjour ; la création d'un centre d'accueil à Paris pour les boursiers.

2) La construction de logements étudiants : coordination des efforts nécessaires adaptés aux crédits
3) L'insertion dans la société française : voyages pendant les vacances, amélioration des loisirs, accueil dans des familles françaises, etc.
4) Le renforcement des mesures face aux problèmes politiques posés par l'activité des organisations étudiantes – Fédération des étudiants antillais et Fédération des étudiants d'Afrique noire en France. Il faut trouver les « agents » et responsables de ces organismes pour lesquels on mettra en œuvre la suppression des bourses et l'expulsion sans voie de recours avec l'accord des gouvernement intéressés [20]

Tirant les conclusions du rapport, [21] un conseil interministériel auquel participent Michel Debré, Premier ministre, Lucien Paye, ministre de l'Éducation nationale, Jean Foyer, ministre de la Coopération, Jacques Foccart, secrétaire général de l'Élysée aux affaires africaines et malgaches et Yvon Bourges, président de la Communauté des États, décide de l'évolution de l'ancien « Office des Etudiants d'Outre-Mer » (OEOM) vers l'OCAU. [22] Au cours de ce conseil, Michel Debré déclare :

« *Cette charge très lourde nous est imposée par les gouvernements africains eux-mêmes qui nous considèrent comme responsables de la santé morale, matérielle et intellectuelle de leurs étudiants. Ce sont là des préoccupations que n'ont pas d'autres gouvernements étrangers à leur égard. Pour pouvoir bien remplir cette mission, il est donc nécessaire que nous disposions d'un autre organisme spécialisé et que cet organisme, l'Office, soit la plaque tournante dont dépend la vie intellectuelle des étudiants en France*. » [23]

Pour la promotion de l'amitié franco-africaine et l'assimilation des étudiants dans la société française, la mission principale de l'Office est d'organiser des actions sociales en

[20] Sur la mission de « contrôle » à l'égard des étudiants d'Afrique noire, en particulier les mesures d'ordre face à la FEANF, voir Michel Sot, *Étudiants africains en France, 1951-2001*, Paris, Éd. Karthala, 2002, p. 117-126.

[21] Rapport sur la situation des étudiants africains en France métropolitaine (1960)
Source : AN 20010120/01

[22] L'Office des étudiants d'Outre-mer est créé par un décret en date du 20 mai 1955. La tutelle de l'office est exercée par le haut-commissariat à la Jeunesse pour assurer une insertion facile des étudiants africains dans l'université et l'amélioration de leurs conditions de vie matérielle,

[23] Source : Note sur l'Office de Coopération et d'Accueil universitaire du 1 juin 1967 – AN 20010120/01

faveur des boursiers de ces états. En 1963-1964, des conventions sont signées avec quatorze états africains francophones pour la gestion de leurs étudiants boursiers en France - Cameroun, République Centre Africaine, Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Madagascar- [24].L'OCAU reçoit mandat d'exécuter toutes opérations relatives au paiement des bourses d'études, indemnités, allocations, secours et prêts attribués par le gouvernement français.

Les missions de l'OCAU en faveur de l'assimilation et de l'aide sociale aux étudiants ne s'arrêtent pas là. C'est aussi un moyen de contrôle des étudiants politisés et, comme le remarque Michel Sot, un des objectifs du gouvernement dans la création de l'OCAU est « d'obtenir un désarmement moral » des étudiants, c'est-à-dire de les dépolitiser. L'office contrôlant les étudiants africains par l'octroi et la régularisation des bourses, le gouvernement français mène une politique d'expulsion des étudiants « trop politisés », l'OCAU jouant le rôle d'agent de liaison avec les Renseignement généraux. Entre 1960 et 1965, une cinquantaine d'expulsions ont lieu et les suppressions de bourses touchent principalement les leaders d'associations liées à la FEANF. [25]

Mais avec l'Indépendance, la FEANF voit son audience diminuer et son pouvoir affaibli[26]. Les mots d'ordre pour obtenir l'Indépendance ne sont plus d'actualité et sa dénonciation rhétorique du néocolonialisme et le l'impérialisme ne mobilise pas les étudiants africains plutôt « aisés » dans leur pays d'origine.

Actions sociales de l'Office

Revenons aux actions sociales de l'Office. A partir de 1964 chaque étudiant est accueilli personnellement à l'aéroport par un agent du « Service d'Accueil » qui l'accompagne dans ses premiers déplacements, ses premières démarches. Puis, pendant leur séjour, les étudiants pourront participer aux différentes visites organisées à leur intention (visite de Paris et de la région parisienne). Cette politique d'accueil se poursuit pendant l'année universitaire par des manifestations organisées par le « Service d'Animation Culturelle ».

[24] Source : Note de présentation d'un projet de décret portant modification du décret organique relatif à l'Office de Coopération et d'Accueil Universitaire du 31 mai 1971 – AN 20010120/01
[25] Michel Sot, *Étudiants africains en France, 1951-2001*, *op. cit.*, p. 121-123.
[26] La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) créée en 1950 regroupe les étudiants d'Afrique-Occidentale Française (AOF), d'Afrique Équatoriale Française, du Togo et du Cameroun. Sa représentativité parmi les étudiants africains est importante dès ses débuts : en 1953, elle recense 1 600 membres dont une majorité de boursiers.

Celles-ci ont pour but de maintenir le contact avec l'étudiant, de compléter par une formation pratique leur enseignement dans les écoles ou dans les facultés, de multiplier les occasions de dialogues avec la population française.

Sans pouvoir détailler ici toutes des activités sociales de l'OCAU, le bilan des activités culturelles entre 1966 et 1967 [27] montre le développement des actions sociales dans les années 1960. Elles vont perdurer jusqu'à la fin des années 1970 et cesseront avec la dissolution de l'OCAU et son intégration au CIES.

1. Activités culturelles
   - Colloques de la Communauté économique européenne sur le marché commun à l'initiative de la Direction générale du Développement de l'Outre-Mer de la CEE : 8 séances (Göttingen, Dordrecht, La Haye (2 fois), Bruxelles (3 fois))
   - Colloque sur les problèmes de la santé en Afrique et à Madagascar destiné aux étudiants en médecine à Bordeaux, 23 et 24 mai 1966 (60 étudiants)
   - Journées d'information : exposé général d'un responsable économique d'une région sur les multiples aspects des problèmes de la province, puis visites techniques d'entreprises (345 étudiants)
   - Voyages « Découverte de la France » : La Côte d'Azur, l'Alsace, la Dordogne, les Châteaux de la Loire, l'Auvergne, Nîmes, Verdun/Douaumont, le Limousin, Le Soissonnais, le Quercy et l'ile de France – Paris, Versailles (450 étudiants)
2. Rencontres
   - Journées africaines ou malgaches : journée malgache à Aix-en-Provence, semaine polynésienne à Montpellier, journée d'études africaines à Poitiers, journée polynésienne à Reims, journée franco-polynésienne (où?), camp Malgache à Saint-Pierre-lès-Nemours
   - Stage rural à Saint-Denis de Méré
   - Stage théâtral avec le concours de la Compagnie du « Jeune Théâtre Africain »
   - Rencontre avec les élèves-officiers français du Centre Militaire d'Information et de Documentation sur l'Outre-Mer à Versailles
   - Stage à Saint-Martin de Castillon avec l'aide du Centre de Rencontres Internationales

[27] Source : Bilan des activités culturelles de l'OCAU du 1er mai 1966 au 30 mai 1967 – AN 20010120/01

- Stage à Montargis, Bergerac, Saint-Céré à l'initiative de « l'Association des Amis et la République Française »
- Stage au Château de la Brangelie (Dordogne) dans le cadre des activités de la délégation académique de l'Office à Bordeaux

3. Camps et séjours de vacances

- Villages franco-africains : hôtes de différentes familles d'un village ou d'une ville
  : Villaines-la-Juhel (Mayenne), Noyers (Eure), Calais avec la participation de l'Association Culturelle et Sportive des Étudiants Malgaches et Africains
  : Lassay (Mayenne) avec la participation du Cercle Universitaire Connaissance de l'Afrique
- Séjours et vacances universitaires pendant les vacances de Noël, Pâques et d'été
  : animés par l'Organisation pour le Tourisme Universitaire (OTU), l'Organisation des camps et auberges de jeunesse (OCCAJ), les auberges de la jeunesse et le Centre de Coopération Culturelle et Sociale
  : organisé par le Service de la Jeunesse et de l'Éducation populaire au ministère de la Jeunesse et des Sports dans divers endroits en France (347 étudiants) – bourses de vacances offertes

4. Activités sportives

- Stages de ski organisés en collaboration avec le Cercle Universitaire Connaissance de l'Afrique : La Roche des Arnaud, Le Reposoir (48 étudiants)
- Aide pour la constitution d'équipes de football (strictement africaines) à Caen et à Grenoble, avec les subventions du ministère de la Jeunesse et des Sports
- Cours de natation (65 étudiants) : visite à la piscine de l'Institut National des Sports, rencontre avec des athlètes français
- Stage d'éducation populaire de Narbonne (50 étudiants)

5. Manifestations artistiques

- Création de la pièce d'un auteur camerounais, « Trois prétendants, un mari », au théâtre Saint-Georges à Marseille puis au théâtre de la Faculté des Sciences d'Orsay, et au Théâtre de Paris avec mise à disposition d'un conseiller technique
- Exposition des œuvres d'un peintre dahoméen dans le hall de l'Office
- Exposition itinérante constituée de panneaux avec des documents photographiques et de courts commentaires sur les activités artistiques des étudiants africains dans les délégations académiques de l'Office

B. Affrontement entre Éducation nationale et Affaires étrangères pour l'hégémonie de l'accueil des boursiers étrangers

Initialement, le décret du 14 avril 1962 confie la tutelle de l'Office au ministère de la Coopération et à celui de l'Éducation nationale, ce dernier pouvant déléguer ses pouvoirs au haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports. Utilisant cette possibilité, le ministre de l'Éducation nationale a délégué par un arrêté du 10 mai 1962 ses pouvoirs de tutelle sur l'OCAU au haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports sous l'autorité du ministre. [28] Dans ce cadre juridique, les dépenses de fonctionnement de l'Office sont essentiellement couvertes par une subvention du Haut-commissariat/Secrétariat chargé de la Jeunesse et des Sports. [29]

Problème de la tutelle de l'OCAU

Tenant compte de plusieurs changements sur l'organisation du gouvernement français [30]et du problème de la sous-représentation du Secrétariat d'État chargé de la Jeunesse,

---

[28] Source : Lettre du 7 octobre 1971 du ministre de l'Éducation nationale au Secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports auprès du Premier ministre– AN 20010120/01

[29] Selon l'estimation du rapport sur la situation des étudiants africains en France métropolitaine en 1961, les dépenses de fonctionnement de l'Office en 1961 seront couvertes pour les 2/3 par le haut-commissaire. Les dépenses de bourses pour quatre républiques (Tchad, Niger, Mauritanie, République Centre-Africaine) seront assurées à partir d'octobre 1961 par le FAC.
La subvention du budget Jeunesse, Sports, et Loisirs a été fixé à l'origine à 2 080 000 francs jusqu'au 31 décembre 1969.
Source : Note de présentation d'un projet de décret portant modification du décret organique relatif à l'Office de Coopération et d'Accueil Universitaire du 31 mai 1971 – AN 20010120/01

[30] Décret du 22 juin 1969, portant nomination des membres du Gouvernement
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000520463
Décret du 26 juillet 1968 portant transfert au Premier Ministre d'attributions relatives à la Jeunesse et aux Sport
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000683484&pageCourante=07213
Décret du 30 juin 1969 relatifs aux attributions du Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des loisirs
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000334731&pageCourante=06677
Décret du 14 mars 1969 portant organisation du Ministère des Affaires Étrangères
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000869596&pageCourante=02743
Décret du 24 juillet 1969 relatifs aux attributions du Secrétaire d'État auprès du Ministère des Affaires Étrangères
Sur le décret n° 69-745 du 24 juillet 1969, voir Brigitte Nouaille-Degorce, « *Les structures et les moyens de la politique de coopération avec les États africains et malgache au sud du Sahara de 1958 à 1969* » In: Institut d'études politiques de Bordeaux - Centre d'Étude d'Afrique Noire (dir.), *La Politique africaine du général de Gaulle 1958-1969 - Actes du Colloque organisé par le Centre bordelais d'études africaines, le Centre d'étude d'Afrique noire et l'Institut Charles de Gaulle*, Paris, A. Pedone, 1981, p. 79.

des Sports et des Loisirs, au sein du conseil d'administration de l'Office, un projet de décret est proposé en 1971. Il vise à mettre l'Office sous la tutelle des ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale et du Secrétariat d'État chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et à équilibrer la composition du conseil d'administration de l'Office [31]: le Secrétariat n'avait que deux représentants contre trois pour la Coopération (Affaires étrangères) et trois pour l'Éducation nationale au sein du conseil d'administration (voir encadré 2.2.)

Encadré 2.2. Composition du conseil d'administration de l'ACAU en 1962 (décret du 4 août 1962)

1. Le secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches – 1 siège
2. Le Premier ministre – 1 siège
3. Le ministère des Affaires étrangères – 1 siège
4. Le secrétariat d'État aux Affaires étrangères, héritier par délégation des pouvoirs du ministre de la Coopération – 2 sièges
5. Le ministère de l'Éducation nationale – 2 sièges
6. Le secrétariat d'État auprès du ministère chargé de la Jeunesse des Sport et des Loisirs – 2 sièges
7. Le ministère des Finances – 1 siège
8. Le ministère des département et territoires d'Outre-Mer – 1 siège
9. La fonction publique – 1 siège
10. La Caisse centrale de Coopération Économique – 1 siège
11. Le Centre International des Stages (qui deviendra l'ASATOM) – 1 siège
12. Les Œuvres Universitaires – 1 siège
13. Le maître des requêtes au Conseil d'État (Mlle Dulery) – 1 siège
Outre les 16 membres français, 14 états étrangers qui ont signé des conventions avec l'Office sont à ce titre représentés au CA.

Source : Note de présentation d'un projet de décret portant modification du décret organique relatif à l'Office de Coopération et d'Accueil Universitaire du 28 mai 1971

Le projet prévoit également de créer une commission permanente du conseil d'administration et de renforcer le rôle du ministère de l'Économie et des Finances dans le fonctionnement de l'Office, en particulier pour les délibérations du CA portant sur le budget, les comptes financiers, l'affectation des résultats de l'exercice financier et la

Selon ce décret, « le secrétaire d'État aux Affaires étrangères assiste le ministre des Affaires étrangères et connaît toutes les questions qui lui sont confiées ». (Art. 1), « il connaît plus particulièrement, sous l'autorité et par délégation du ministre des Affaires étrangères, les questions de coopération […] avec les états francophones d'Afrique au sud du Sahara, la République malgache et l'île Maurice. » (Art. 2)

[31] Le projet de décret prévoit la composition du conseil d'administration ainsi : trois personnalités désignées pour leur compétence par le Premier ministre, trois représentants désignés par le ministre des Affaires étrangères, un représentant par le ministre de l'Économie et des Finances, trois représentants par le ministre de l'Éducation nationale, un représentant chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, trois représentants par le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse des Sports et des Loisirs, Le directeur général de la Caisse centrale de Coopération Économique, le directeur du Centre International des Stages (CIS).

nomination du directeur de l'Office. Sur la base de ce projet de décret, le ministère de l'Économie et des Finances exprime sa volonté d'être une unité de la tutelle de l'Office.

Face à ce projet de décret et aux souhaits du ministère de l'Économie, Olivier Guichard [32], ministre de l'Éducation nationale, demande par lettre en date du 7 octobre 1971, au Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, le transfert de tutelle de l'OCAU et des crédits correspondants au ministère de l'Éducation nationale. Il remarque que la tutelle de l'Office a été déléguée par un arrêté du 10 mai 1962 au haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports, [33] sous l'autorité du ministre de l'Éducation nationale. Cependant, considérant sa transformation en ministère (par décret n° 66-64 du 21 janvier 1966) puis en Secrétariat d'État placé auprès du Premier ministre, il note que la tutelle de l'OCAU exercée par les services de la Jeunesse et des Sports (auprès du Premier ministre) s'est faite sans fondement juridique correct : « *dès que le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports a cessé de dépendre de mon département, les dispositions de l'arrêté du 10 mai 1962 sont devenues caduques.* » Le ministre de l'Éducation exprime ainsi son objection à la tutelle du ministère de l'Économie : « *Il me parait toutefois impossible, compte tenu des responsabilité propres du ministère de l'Éducation, de ne maintenir que la tutelle du ministère de l'Éducation nationale ou du MAE* ». Il souligne l'importance de la coordination entre l'OCAU et les CNOUS/CROUS dans l'accueil des étudiants étrangers « *qu'ils soient boursiers ou non boursiers, sans distinction de nationalité* ». [34]

Répondant à Oliver Guichard, Charles Le Goasguen, directeur de l'OCAU défend, par une note en date de 25 novembre 1971 [35] la position d'autres ministres. Il souligne que la liaison étroite souhaitée par le ministre de l'Éducation nationale est déjà mise en place et, « avec ou sans texte », l'Éducation nationale est toujours son tuteur dans les

[32] Olivier Guichard (1920-2004)
Études en droit, en lettres et en sciences politiques
Ministre de l'industrie (1968-1969) / Ministre de l'Éducation nationale (1969-1972) / Ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire (1972-1974) / Ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice (1976-1977)
Source : Olivier Guichard, Marie-Thérèse Frank *et al.*, *N° 28 — GUICHARD Olivier*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1995, p, 98-100.

[33] Par le décret n° 63-619 du 29 juin 1963, le haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports est devenu un Secrétariat d'État placé auprès du ministre de l'Éducation nationale. (Consulté le 31 octobre 2019)
Décret n° 63-619 du 29 juin 1963 relatif aux attributions du secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000887458&pageCourante=05813

[34] Source : Lettre du ministre de l'Éducation nationale au Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse et des Sports du 7 octobre 1971 – AN 20010120/01

[35] Source : Lettre de Charles Le Goasguen à destination de M. Jacques Foccart, secrétaire général pour la Communauté et les Affaires Africaines et Malgaches en date du 25 novembre 1971 - Note sur la Tutelle de l'OCAU en date du 25 novembre 1971 – AN 20010120/01

fonctionnements de l'Office. De plus, G. Le Goasguen exige pour être une unité de tutelle de l'Office que le ministère de l'Éducation nationale prenne à sa charge des financements comme le fait le Secrétariat d'État aux Affaires étrangères. Ce dernier prévoit en effet à partir de l'année 1970 une subvention de 600 000 francs pour faire face à la baisse des crédits du Secrétariat d'État à la Jeunesse. [36]

Le conflit portant sur la tutelle de l'OCAU en 1971 paraît être du même ordre que celui, en 1967, entre ministère des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale sur la délégation de la gestion des boursiers du ministère des Affaires étrangères à l'OCAU, sous la main du CNOUS. Jean Basdevant[37], directeur général des Relations culturelles au ministère des Affaires étrangères informe, par lettre en date du 23 juin 1967, Robert André, directeur de CNOUS, de son intention de confier la gestion des étudiants anglophones de seize pays d'Afrique noire à l'OCAU pour la rentrée 1967 : Burundi, Congo-Kinshasa, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Libéria, Malawi, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Zambie. [38]

A partir de la rentrée 1967, le MAE confie à l'Office la gestion des bourses d'études - 241 bourses en 1967-1968, plus de 124 bourses en 1968-1969. Après la lente régression des dernières années où, malgré l'afflux de demandes des boursiers des états d'Afrique francophone et de Madagascar, le nombre de boursiers FAC était resté pratiquement identique, le nombre de boursiers gérés par l'OCAU passe de 3 072 en 1966-1967 à 3 426 en 1967-1968 : (voir graphique 2.1.) le nombre monte progressivement du fait de la prise en compte par l'Office des boursiers nationaux du Maroc, de la Tunisie et du Vietnam qui ont été gérés par le « Bureau d'Accueil des étudiants tunisiens et marocains » et « l'Institut franco-vietnamien ». (Voir encadré 2.3)

---

[36] Jusqu'à l'exercice 1970, ne figurait au budget de l'Office qu'une seule subvention, celle du Secrétaire d'État chargé de la Jeunesse des Sports et des Loisirs (fixée à 2 080 000F jusqu'au 31 décembre 1969) A partir de l'année 1970, elle est réduite à 1 500 000 francs.

[37] Jean Basdevant (1912-1992)
Docteur en droit et diplômé de l'École des sciences politiques
Conseiller d'ambassade à Ottawa (1948-1951) / Directeur du service des accords bilatéraux (1951-1954)
Chef du service des protectorats (1954-1956) / Directeur de cabinet de Alain Savary, secrétaire d'État aux affaires marocaines et tunisiennes (1956) / Directeur général des affaires marocaines et tunisiennes (1956-1960) / Directeur général des relations culturelles (1960-1968) / Ambassadeur à Alger (1968-1971)
Inspecteur général des postes diplomatiques et consulaires (1971-1977)
Président de l'institut du monde arabe (1980-1981)
Source : *Le Monde*, « L'ancien ambassadeur Jean Basdevant est mort – La passion du service de l'État », le 9 avril 1992.

[38] Lettre du Directeur général des relations culturelles, ministère des Affaires étrangères au Directeur du CNOUS, ministère de l'Éducation nationale en date du 23 juin 1967 – AN 19790568/15.16

Graphique 2.1. L'évolution des effectifs de l'OCAU (établi au 1er mars de chaque année)

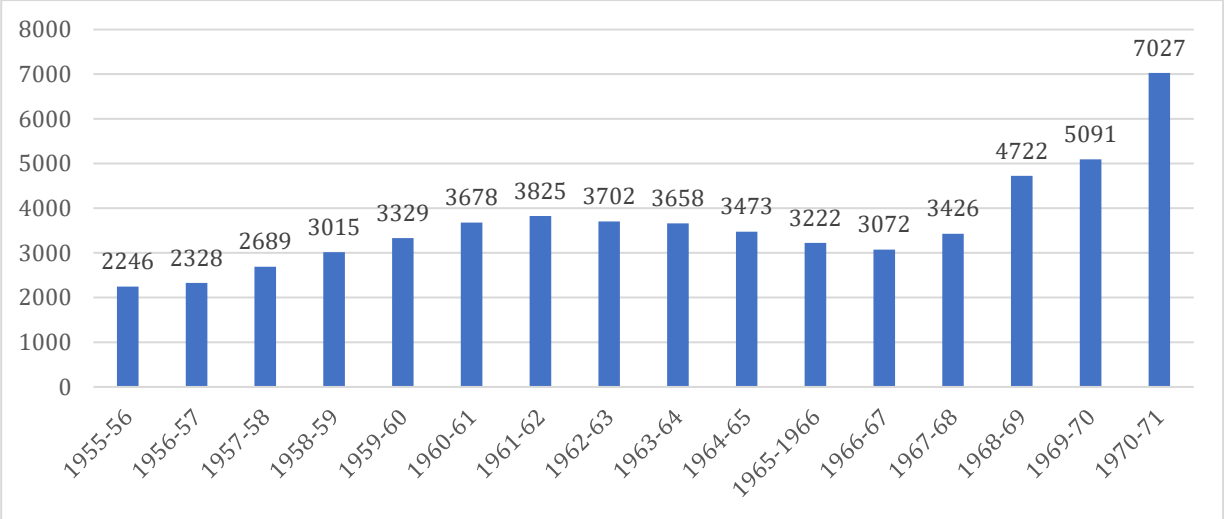

Source : Note de présentation d'un projet de décret portant modification du décret organique relatif à l'Office de Coopération et d'Accueil Universitaire du 28 mai 1971

Encadré 2.3. Nombre de boursiers gérés par l'OCAU en 1971

1. Bourses pour français originaires des Territoires d'Outre-Mer : 345 (au 27 avril 1971)

2. Bourses sur la base des arrêtés et conventions bilatérales attribuées par le gouvernement français ou l'autorité étrangère - Cameroun, République Centre Africaine, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria (Université d'Ibadan), Sénégal, Tchad et Togo : 4 949 bourses dont 784 bourses françaises (au 1er mai 1971)

3. Bourses du gouvernement français (FAC ou MAE) pour les nationaux des pays suivants : Burundi, Congo-Kinshasa, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Libéria, Malawi, Maroc, Ils Maurice, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Vietnam et Zambie : 1943 bourses françaises (au 1er mai 1971)

Source : Note de présentation d'un projet de décret portant modification du décret organique relatif à l'Office de Coopération et d'Accueil Universitaire du 28 mai 1971

C. La dissolution de l'OCAU, échec du MAE sur l'intégration des organismes de l'accueil et de la gestion des boursiers étrangers

En raison de la crise de légitimité - problème de tutelle, inefficacité dans ses interventions par manque de la coordination ministérielle et inégalité entre les étudiants –, accompagné de déficits, la dissolution de l'OCAU est envisagée dès 1974. Après plusieurs interventions, la Cour des comptes [39] demande la fusion de l'OCAU et du Centre International des étudiants et stagiaires (CIES).[40]

Le ministre de la Coopération décide en 1978 de l'absorption de l'OCAU par le CIES, mais le projet de décret de cette fusion est immédiatement combattu par le ministre des Universités, Alice Saunier-Seïté, qui défend la légitimité et la compétence du CNOUS pour la gestion de tous les boursiers et étudiants étrangers. Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 28 décembre 1978, le ministre des Affaires étrangères décide de confier au CNOUS la gestion de ses boursiers.

Cependant, la tentative d'intégration de tous les organismes d'accueil des étudiants étrangers sous le contrôle du ministère de l'Éducation nationale a échoué. En février 1980, à la suite d'une réunion tenue au niveau du Premier ministre, il est enfin décidé de confier les missions de l'OCAU au CIES. [41]

L'inégalité entre boursiers et non-boursiers

Rappelons que la question de l'accueil des étudiants étrangers dans les années 50-60 n'est pas encore au cœur de la politique de l'enseignement supérieur. Elle commence à devenir importante un peu plus tard et est en discussion au ministère de l'éducation nationale, notamment pour l'accueil privilégié des boursiers du MAE et de la Coopération.

---

[39] Lettre du Premier président de la Cour des comptes au Premier ministre en date du 28 mai 1985 sur les « Bourses aux étudiants et stagiaires étrangers – exercice 1979 à 1983 ».
La Cour des comptes a attiré l'attention sur les risques que présentait la coexistence du CNOUS et du CIES et l'OCAU chargés de missions comparables mais de statuts différents, et dont les compétences respectives étaient mal définies.
Source : Archives diplomatiques 2238INVA/315

[40] Le nombre de boursiers gérés par l'OCAU est tombé à environ 4 000 en 1980 – 1500 boursiers du ministère de la Coopération et 2 200 boursiers de certains état africains - depuis le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie ont passé des conventions avec le CNOUS pour la gestion des bourses de leurs ressortissants.

[41] « L'accueil des étudiants étrangers et des étudiants originaires des départements d'Outre-Mer et des territoires d'outre-mer »
Source : AN 19890595/01

Les débats au sein de la commission constituée en 1966 par Michel Habib-Deloncle [42] montrent la position favorable du ministère de l'Éducation. Ce groupe de travail est constitué de sept sous-groupes consacrés à l'examen d'aspects particuliers : « Pré-accueil » ; « Accueil immédiat » ; « Accueil administratif – inscription » ; « Accueil administratif – logement » ; « Accueil administratif–problèmes financiers » ; « Accueil pédagogique » ; « Environnement social et culturel » ; « Activités des organismes d'accueil ». A compter de la première réunion de sous-groupes en juin, 33 autres vont se tenir et adopter à chaque fois des résolutions sur l'accueil des étudiants étrangers. La base de ce travail servira à une réunion interministérielle qui a lieu le 21 décembre 1966[43] pour examiner les problèmes suivants :

- Le manque d'information des postes diplomatiques français à l'étranger et le besoin de documentation pour une meilleure orientation des étudiants étrangers
- Le problème du logement / la dispersion des boursiers
- La nécessité de cours spéciaux pour les étudiants étrangers
- La nécessité d'un système de double test linguistique
- Le « brassage » entre les étudiants étrangers et français
- L'universalisation de cartes de voyage offertes aux boursiers et remise à tous les étudiants étrangers
- La mise à jour d'un nouveau calendrier prioritaire en vue de l'attribution des bourses
- La mise au point d'un système d'accueil (à Orly, au Bourget, dans les gares SNCF)
- La création de services d'accueil dans les facultés (circulaire du 7 sep.1966) [44]
- -La facilitation d'inscription (circulaire du 14 octobre 1966) [45]

Les représentants de l'Éducation voudraient mettre l'accueil des étudiants étrangers non-boursiers au même niveau que celui des étrangers boursiers. Ils souhaitent

[42] Michel Habib-Deloncle (1921-2006)
Licencié en droit et ès lettres / Diplômé d'études supérieures de droit public et de droit privé
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1962-66) / Secrétaire d'État à l'Éducation nationale (1966-67) / Directeur politique du journal La Nation (1967-74)
Source : Who's Who in France

[43] Compte-rendu de la réunion plénière du 21 décembre « Groupe de travail pour l'étude des problèmes relatifs à l'accueil des étudiants étrangers ».

[44] Circulaire n° 66-320 du 7 septembre 1966 l'accueil des étudiants étrangers : la désignation d'un professeur ou maître de conférences chargé d'organiser et de contrôler l'accueil des étudiants étrangers et de création d'un service particulier spécialisé dans les contacts avec les étudiants étrangers.

[45] Circulaire n° 66-351 du 14 octobre 1966 sur l'octroi d'équivalence en vue de l'inscription dans les facultés

l'extension à tous des dispositions jusqu'alors offertes exclusivement aux boursiers, par exemple les stands d'accueil aux aéroports et dans les gares, les cartes de voyage, les cours spéciaux, etc.

Robert André, directeur de CNOUS, remarque dans une note du 4 juillet 1967 [46], l'inégalité entre boursiers et non-boursiers et les ressources insuffisantes du CNOUS pour favoriser l'accueil des non-boursiers. Il critique l'intervention de l'OCAU qui organise une « *certaine ségrégation à l'égard des étudiants d'Afrique Noire* » et défend sa vocation universelle dans la mission de l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les étudiants.

Après la dissolution de l'OCAU en 1980 et l'échec de l'intégration des missions de l'Office au sein du CNOUS, la disparité de l'accueil entre CNOUS et OCAU et l'inégalité entre boursiers et non-boursiers sont une nouvelle fois au cœur des débats d'une réunion interministérielle qui se tient le 1 juin 1982. [47] Dans le nouveau contexte du gouvernement socialiste arrivé au pouvoir en 1981 et où les dispositions concernant les étudiants étrangers ont été assouplies par le décret interministériel du 31 décembre 1981 [48] (visant à assurer la cohérence entre la formation des étudiants étrangers en France et le développement des centres universitaires dans les pays en voie de développement), Danièle Blondel [49], directeur de la Direction des enseignements supérieurs, insiste fortement sur la disparité de traitement qui règne entre les diverses catégories d'étudiants étrangers – boursiers/non-boursiers (parmi les premiers, boursiers du gouvernement français et boursier des pays étrangers) et celle de leur accueil. Elle critique la France qui ne polarise ses efforts que sur un petit nombre, *« au détriment de*

---

[46] Source : Note du 4 juillet 1967 sur l'organisation de l'accueil des étudiants étrangers de R. André, directeur de CNOUS - AN 19790568/16

[47] Source : Compte rendu de la réunion du 1er juin 1987, sur l'accueil des étudiants étrangers en France AN 19890595/01

[48] Décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers dans les universités et les établissements publics à caractère scientifiques et culturels indépendants des universités
Source : Légifrance (consulté le 31 août 2019)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000309865&categorieLien=id

[49] Née en 1935, Licenciée en droit et diplômée de l'Institut d'études politiques (1956)
DES en économie politique / sciences économiques / droit public
Doctorat en sciences économiques – Université de Paris (1964)
Professeur à l'Université d'Orléans (1968-1975) ensuite à Université Paris Dauphine (1976-2003)
Vice-chancelier de l'université de Paris (1981-1982)
Directeur des Enseignements supérieurs (1982-1985)
Directeur du Centre d'Études et de Recherches sur les qualifications (CEREQ) (1985-1987)
Source : Françoise Lepagnot-Leca, Danièle Bernard *et al.*, *N° 5 — Danièle BLONDE*, Institut national de recherche pédagogique, 2000.

tous les autres » et défend la nécessité de l'homogénéisation des conditions d'accueil de tous les étudiants. Dénonçant la doctrine d'une politique privilégiée pour les boursiers, elle préconise la création « d'*un large organisme de gestion et d'accueil dans lequel seront représentées toutes les parties intéressées* ». « *Il faut, dit-elle, éviter d'accueillir certains étudiants étrangers boursiers dans un ghetto doré, où ils ont tendance à rester entre eux, sans jamais rencontrer d'étudiants français. Par l'intermédiaire du CNOUS et des CROUS, les actions culturelles seraient certainement plus "intégratrices". Il en irait de même avec l'accueil pédagogique à effectuer dans une relation avec les étudiants français ».*

Le soutien à l'association privée qu'est le CIES en tant qu'organisme d'accueil fait face à une certaine hostilité mais, Robert Thomas[50], sous-directeur de la coopération culturelle et technique au ministère de la Coopération, considère que maintenir la gestion des étudiants qui bénéficient de bourses FAC au CIES est essentiel. Gérard La Cognata [51],sous-directeur de la coopération culturelle et technique, remarque ainsi que le CIES est en fait un prolongement du ministère de la Coopération et le « *seul organisme vraiment spécialisé dans l'accueil des stagiaires* ». Il estime que la transformation du CIES en un service du ministère pour la gestion des boursiers du tiers-monde serait envisageable.

Sur le maintien de cette structure particulière située « en amont du système universitaire », Romain Gaignard, directeur de la Direction de la coopération et des relations culturelles, scientifiques et techniques du MEN souligne que « *le système d'amont*

[50] Robert Thomas (1928-2018)
Sous-directeur de la coopération culturelle et technique au ministère de la coopération (1973-1982)
Directeur des projets de développement (1982-1985)
Ambassadeur de France à Djibouti (1985-1988) /en Guinée (1985-1991)
Source : Le monde / Site de l'Ambassade en Guinée et en Sierra Leone (consulté le 30 septembre 2019)
Le Monde, « M. Robert Thomas est nommé ambassadeur en Guinée », Le 27 juillet 1988.
https://gn.ambafrance.org/Jean-Marc-GROSGURIN-ambassadeur-de-France

[51] Gérard La Cognata (1938-)
DES Géographie – l'Université d'Aix-en-Provence (1964) / Agrégation de géographie (1966)
Professeur de géographie à l'École Normale Supérieure de Bamako - Mali (1967-1972)
Maître-assistant de géographie à l'Université de Brazzaville- Congo (1972-1976)
Chargé de mission. Ministère de la Coopération (1977-1982)
Sous-directeur de l'Éducation et de la Formation. Ministère de la Coopération (1982-1984)
Chef des Missions Françaises de Coopération au Congo, au Tchad et au Bénin (1984-1006)
Chef de la cellule des nouveaux pays du champ. Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques. Ministère des Affaires Étrangères (1996-1997)
Directeur-adjoint de la Direction du Développement. Secrétariat d'État à la Coopération (1997-1998)
Sous-directeur de la Recherche. Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, Ministère des Affaires Étrangères (1999-2001)
Président de l'association *Afrique en scène* (2010- auj.)
Source : CV de Gérald La Cognata

doit être en même temps une structure d'aval » passant le relais à d'autres structures ayant la responsabilité de l'accueil au niveau des académies.

Le conflit entre « l'universalisme » de la logique universitaire et le « privilégisme » accordé aux boursiers dans une logique diplomatique montre avec évidence la continuation de l'affrontement portant sur l'hégémonie de la diplomatie universitaire entre ministère de l'Éducation nationale et celui des Affaires Étrangères/Coopération.

2.1.2. Coopération culturelle et technique avec les pays d'Afrique et Madagascar

La période des deux Plans recoupe celle de la décolonisation des états africains et malgache. Après l'indépendance du Maroc et de la Tunisie et la construction de la « Communauté française » en 1958, chaque état est désormais responsable de son propre système d'éducation. Mais cette « africanisation » des personnels et des programmes d'enseignement n'a pas rompu avec l'héritage colonial français construit, notamment, avec la création en 1947 de l'Académie d'Afrique occidentale française (AOF).[52] Les structures en place continuent à fonctionner avec une aide transitoire de la France. « Le décalage économique, la carence de structures administratives et l'absence d'élites formées » conduisent à la mise en place d'une relation particulière où la France propose une assistance technique et du personnel. Les élites africaines attachées au monde culturel français veulent assurer une certaine homogénéité entre les systèmes éducatifs pour les étudiants africains souhaitant poursuive leurs études supérieures en France. »[53] Pour le gouvernement français, le maintien de sa présence en Afrique par une politique ambitieuse et vigilante qui la distingue des autres puissances européennes paraît essentiel. .[54]

Dans ce contexte, la transition d'africanisation de l'enseignement est réalisée par de nombreux accords de coopération conclus entre 1957 et 1962 entre la France et les nouveaux pays indépendants (Voir tableau 2.2.). Reprenant les grandes lignes des

[52] Sur l'AOF, voir Jean Capelle, Léopold Sédar Senghor, *L'Éducation en Afrique noire à la veille des Indépendances, 1946-1958*, Paris, Karthala ACCT [Agence de coopération culturelle et technique], 1990 et Harry Gamble, « La crise de l'enseignement en Afrique occidentale française (1944-1950) », *Histoire de l'éducation*, n° 128, 2010, p. 129-162.
[53] Laurent Manière, « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », *Histoire de l'éducation*, n° 128, 2010, p. 163- 164.
[54] Sur la politique africaine de De Gaulle, voir notamment, Maurice Vaïsse, *La puissance ou l'influence ? la France dans le monde depuis 1958*, Paris, Fayard, 2009, p. 287-350

conventions franco-tunisiennes et marocaines de 1957, ces accord franco-africains et malgache, dans la plupart des cas bilatéraux, sont distincts de l'un à l'autre. Mais ils comportent des dispositions presque identiques à tel point que l'on peut parler d'un « système coopératif franco-africain » [55] en matière d'enseignement.

Tableau 2.2. Liste des principaux accords de coopération passés entre la France, les états africains et malgache (1957-1964) [56]

Pays	Date des accords	Ordre d'enseignement concerné	
		Primaire, secondaire et technique	Supérieur
Tunisie	9 mars 1957	X	X
Maroc	5 octobre 1957	X	X
Tunisie *	15 avril 1959	X	X
Cameroun	13 novembre 1960	X	
Cameroun	8 août 1962		X
Conseil de l'Entente (Côte-d'Ivoire, Dahomey Haute-Volta, Niger)	24 avril 1961	X	X
Fédération du Mali	22 juin 1960		X
Gabon	17 août 1960		X
Guinée	29 juillet 1961	X	
Madagascar	2 avril 1960		X
Mali	2 février 1962	X	
Mauritanie	19 juin 1961	X	X
Tchad, Congo, Rép. centrafricaine	15 août 1960	X	X
Sénégal	15 mai 1964		X
Togo	10 juillet 1963	X	
Algérie	8 avril 1966	X	X

* Pour la Tunisie, les conventions culturelles de Paris (3 juin 1955) et le protocole de coopération de 1957 ont été remplacés par le protocole de coopération culturelle et technique (15 avril 1959)

[55] Pierre Lampué, « Les bases juridiques du système coopératif franco-africain », *Penant*, novembre-décembre, 1962, p. , p. 645-663, cité dans Laurent Manière, « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », *op. cit.*, p. 168.

[56] Tableau présenté dans « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », *op. cit.*, p. 169. On ajoute ici les accords entre la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et la France.

Pour l'intégralité des accords de coopération conclus entre la France et les états africains et malgache, voir, Brigitte Nouaille-Degorce, « *Les structures et les moyens de la politique de coopération avec les États africains et malgache au sud du Sahara de 1958 à 1969* », *op. cit.*, Annexe 3.

C'est au moment de l'indépendance des anciens territoires d'outre-mer africains et malgache que le « Fonds d'Aide et de Coopération » (FAC) est né en 1959. [57] Il dépend du secrétariat d'État pour les relations avec les états de la communauté, qui devient ministère de la Coopération en 1961. Ce ministère doit assurer la période de transition en négociant les traités conclus avec ces états. Puis, la « direction de la coopération culturelle et technique » (DCCT) de la Coopération est chargée d'assurer l'exécution des accords de coopération culturelle en matière d'enseignement. Mis à sa disposition par le FAC, elle prend part désormais aux dépenses de construction et de fonctionnement des établissements scolaires et facilite la poursuite d'études ou de stages pour les ressortissants des pays africains et malgache.

A. La direction de la Coopération du ministère de l'Éducation nationale

Le ministère de l'Éducation et sa direction de la Coopération deviennent ainsi les acteurs principaux de la politique des bourses de « coopération technique » du gouvernement français. [58] Depuis 1959 et dans une concertation étroite avec les pays africains, la direction de la Coopération avec la Communauté et l'étranger (DCCE) organise une série de réunions entre universitaires français et africains [59]. Elle met aussi sur pied entre 1960 et 1963 les conférences des ministres français et africains de

[57] Le FAC remplace le « Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer » (FIDES)
Le FIDES est créé par La loi n° 46-860 du 30 avril 1946 qui est compétent pour les territoires d'outre-mer et les quatre nouveaux départements d'outre-mer (la Guadeloupe, la Guyane, La Martinique et la Réunion).
[58] La DCCE est née le 1er août 1959 de la fusion de la direction de l'enseignement et de la jeunesse du ministère de la France d'Outre-mer avec le service universitaire des relations avec l'Étranger et l'Outre-mer (SUREOM) du ministère de l'Éducation nationale.
<Directions chargées de la Coopération et des relations internationales au sein du ministère de l'Éducation>
1948-1959 Service universitaire des relations avec l'étranger et l'Outre-mer (SUREOM)
1959-1965 Direction de la coopération avec la Communauté et l'étranger (DCCE)
1965-1971 Direction de la coopération
1971-1973 Mission des relations internationales (MRI)
1973-1981 Service des affaires internationales (SAI)
1981 Direction des affaires internationales (DAI)
1982-1987 Direction de la coopération et des relations internationales (DCRI)
1987-1996 Direction des affaires générales, internationales et de la coopération (DAGIC)
1996-2003 Délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC)
2003-2006 Direction des relations internationales et de la coopération (DRIC)
2006- Direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC)
59 Le colloque « La recherche scientifique et technique et le développement économique et social des pays Africains » s'est tenu à Dakar et Abidjan en décembre 1959 rassemblant 250 personnalités dont 110 français, notamment des universitaires.

l'Éducation nationale. [60]1960 : conférence de Paris (février et mai) ; 1961 : conférence de Paris (février et mai/juin) ; 1962 : conférence de Dakar (mars) et Paris (juin) ; 1963 : conférence de Brazzaville (mars) et Paris (mai) ; 1964 : conférence à Bamako et Paris. [61]

- **« Licence en Afrique, spécialisation en France »**

Les principes majeurs de la politique des bourses ont été approuvés dans ces conférences des ministères africains de l'Éducation nationale et dans différentes commissions mixtes franco-africaines de l'enseignement supérieur. Ils peuvent se résumer de la manière suivante :

- Bacheliers africains et malgaches, licence en Afrique
- Spécialisation, obtention d'une formation complémentaire ou études dans une grandes école de formation technique, en France

La priorité donnée aux bourses de stages et aux étudiants dans les grandes écoles techniques est conforme aux besoins de développement économique et social des nouveaux pays indépendants et avec la nécessité du développement de l'enseignement supérieur africain. L'accès au 1er cycle de l'enseignement supérieur en France est

[60] Laurent Manière, « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) »*, op. cit.* p. 170.
Note « sous-direction de la Formation et de la Coopération » - AN 19770641/01

[61] Grâce à ces rencontres, des bourses d'études d'enseignement supérieur destinées aux étudiants africains et malgaches inscrits dans cinq universités francophones d'Afrique et de Madagascar et à l'Institut d'Études Supérieur du Bénin sont mises en place en 1962. Elles visent à favoriser l'implantation et l'expansion des établissements d'enseignement supérieur en Afrique et à orienter les nouveaux étudiants africains vers les universités africaines.
Cette politique de bourses accordées par le FAC ou par le MEN est basée sur des principes définis dès 1964 et approuvés par la conférence des ministères de l'Éducation nationale africains en 1965 à Bamako et Paris ainsi que dans les différentes commissions mixtes franco-africaines de l'enseignement supérieur :
1. Licence en Afrique, puis pour effectuer une spécialisation, obtenir un complément de formation ou entrer dans les grandes écoles de formation technique, en France : l'application de cette règle a pour but de stabiliser le nombre de boursiers africains en France (autour de 880) et en même temps d'accroître continûment le nombre d'étudiants dans les universités africaines
2. Deux redoublements seulement sont permis pendant toute la durée des études pour l'attribution des bourses
3. Priorité aux étudiants africains originaires d'états ne possédant pas d'universités afin d'accroître l'influence régionale des universités et de faciliter la formation de cadres supérieurs dans les pays qui en sont le plus démunis
Rapport de présentation au Comité Directeur du Fac – Bourses d'études dans les universités d'Afrique et de Madagascar du 14 mai 1968 – AN 19770641/02

systématiquement bloqué à l'exception des étudiants allant dans une classe préparatoire ou une grande école technique.

Les ministères de l'Éducation et de la Coopération, font un effort commun pour informer les états africains et malgache de toutes les possibilités de formations existantes en France et diffusent des circulaires détaillées relatives aux écoles et aux stages. Parallèlement aux efforts pour le développement de l'enseignement supérieur en Afrique (voir encadré 2.4. sur les bourses dans les universités d'Afrique et de Madagascar), les bourses de la coopération technique sont accordées spécialement aux stages dans le secteur public, notamment aux cadres appartenant aux administrations centrales dans leur pays. C'est le sens de la plupart des stages organisés en 1961 en France en matière de planification, d'agriculture, de coopération agricole, de travaux publics, d'aéronautique civile et de métrologie (science des mesures), des Postes et Télécommunications et de transports ferroviaires. Pour l'attribution des bourses du ministère de la Coopération, le FAC a consacré 6,25 millions de NF en 1960, et 12,50 millions en 1961. [62] Sur 380 bourses universitaires en 1961, 123 ont été accordées spécialement à des étudiants de classes préparatoire aux grandes écoles en 1961 [63] et 105 à des étudiants dans les établissements d'administration : ENA 3 / IHEOM (Institut des Hautes Études d'outre-mer)[64] 59 /Trésor 7 / Impôts 16 / Domaines 5 / CNEJ (Centre National d'Études judiciaires) 15.

Encadré 2.4. Bourses d'études dans les universités d'Afrique et de Madagascar

Grâce aux rencontres au début des années 1960 entre la France et les États africains et malgache, des bourses d'étude d'enseignement supérieur aux étudiants inscrits dans cinq universités francophones d'Afrique et de Madagascar et à l'Institut d'Études Supérieur du Bénin sont mises en place en 1962. Elles visent à favoriser l'implantation et l'expansion des établissements d'enseignement supérieur en Afrique et à orienter les nouveaux étudiants africains vers les universités africaines : Dakar, Abidjan, Tananarive, Yaoundé, Fondation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale (FESAC)[65]

[62] L'ASATOM (Association pour les Stages et l'Accueil des Techniciens d'Outre-Mer) a financé 310 stages en 1960, 155 stagiaires (déjà gérés en 1960, prolongés en 1961), et 1014 nouveaux stagiaires.
Source : Rapport de présentation du Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération sur « Formation et Promotion Technique » - Comité du Fonds d'Aide et de Coopération du 10 avril 1962 – AN 19980545/246
[63] Rapport de présentation au Comité directeur du Fonds d'Aide et de Coopération sur « Formation et Promotion Technique » (FAC 1962), p. 7.
Source : AN 19980545/246
[64] L'IHEOM cède la place à l'Institut international d'administration publique (IIAP) en 1966, puis est finalement intégré à l'École nationale d'administration en 2002.
65 La FESAC est un réseau d'établissements d'enseignement supérieur dont le siège est à Brazzaville. Il compte : le « Centre d'enseignement supérieur de Brazzaville » (CESB), l'« École Normale Supérieure d'Afrique Centrale » (ENSAC), la section médico-sociale, à Brazzaville, l' « Institut d'agronomie de Mbaïki » en République centrafricaine « l'Institut d'Enseignement Zootechnique et Vétérinaire » de Fort-Lamy au

Cette politique de bourses accordées par le FAC ou par le MEN est basée sur des principes définis dès 1964 et approuvés par la conférence des ministères africains de l'Éducation nationale en 1965 à Bamako et Paris et aussi dans les différentes commissions mixtes franco-africaines de l'enseignement supérieur. Ces principes sont :

1. Licence en Afrique, puis venue possible en France pour effectuer une spécialisation, obtenir un complément de formation ou entrer dans les grandes écoles de formation technique. L'application de cette règle a pour but de stabiliser le nombre de boursiers africains en France autour de 880 et en même temps d'accroitre le nombre d'étudiants dans les universités africaines.

La seule exception à cette règle concerne les bacheliers qui, ayant obtenu d'excellents résultats au baccalauréat, sont aptes à entrer dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

2. Pour l'attribution des bourses, deux redoublements seulement sont permis pendant toute la durée des études
3. Priorité est donnée aux étudiants africains originaires d'états ne possédant pas d'universités afin d'accroître l'influence régionale des universités et de faciliter la formation de cadres supérieurs dans les pays qui en sont le plus démunis

Pour l'année 1967-68, le ministère de l 'Éducation nationale consacre 6 952 000F au paiement de 1740 bourses universitaires et para-universitaires (+12% par rapport aux crédits de 1966-67). Le FAC a mis aussi 3 890 000 F à la disposition des universités pour assurer le paiement de 565 bourses d'entretien, 1825 indemnités d'équipement, 445 indemnités de logement et 9250 bourses de voyages.

Source : Rapport de présentation au Comité Directeur du Fond d'Aide et de Coopération (séance du 14 mai 1968) – AN 19770641/02

♦ Admission dans les grandes écoles facilitée pour les étudiants africains et malgaches

Dans le cadre du programme de bourses de la coopération, l'admission dans les grandes écoles devient au début des années 1960 un des sujets importants de discussion entre le gouvernement français et les nouveaux pays indépendants. En septembre 1959, André Boulloche, ministre de l'Éducation nationale, présente au conseil exécutif de la communauté de Saint-Louis au Sénégal, une communication relative à cette question. [66] Les conventions culturelles signées successivement avec chacun des états indépendants entre 1960-1963 obligent la France à faciliter l'accès des ressortissants de ces pays aux

Tchad, l' « Institut universitaire de Technologie » en République gabonaise, le « Centre inter-états par correspondance » et le Centre Inter-États des Œuvres Universitaires.
Édouard Ngou-Milana, Bonaventure Mve-Ondo, La refondation de l'université du Gabon enjeux sociétaux et éthique de la co-responsabilité, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2016, p.5.
Le CESB devient le « Centre d'enseignement supérieur » qui comprend l'École de droit, l'École supérieure des sciences, l'École supérieure des lettres et la Section médico-sociale. En 1971, l'Université de Brazzaville est née et les Écoles supérieures de droit, lettres et sciences deviennent les Facultés de droit et sciences économiques, des lettres et sciences humaines, et des sciences.

[66] Les lignes générales de cette communication ont été débattues et adoptées au cours d'une réunion à laquelle participent les ministres chargés d'établissements d'enseignement supérieur.

grandes écoles et écoles supérieures techniques ainsi qu'aux concours de recrutement du personnel enseignant. Plusieurs mesures sont adoptées selon les critères suivants :

- Les admissions sur titre doivent être prononcées dans toute la mesure du possible en fonction de l'importance et de l'urgence des besoins étatiques
- Les admissions sont limitées par la capacité d'accueil des écoles tant au point de vue de l'enseignement que de l'hébergement, et par l'aptitude des intéressés à suivre l'enseignement donné sans ralentir le cours normal de la scolarité au détriment des autres élèves :
- En principe, les élèves admis sur titres peuvent obtenir en fin de scolarité le même diplôme de sortie que les français. Toutefois, pour les écoles dont le diplôme de sortie ouvre l'accès à la fonction publique française, le diplôme doit comporter une mention spéciale [67]

Pour les ressortissants des pays concernés, par décret n° 59-542 du 18 Avril 1959 [68], la limite d'âge aux concours d'entrée aux grandes écoles et pour les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale qui délivrent des certificats de capacité technique, est reculée de 5 ans. Depuis la rentrée 1961, pour la formation d'enseignants et pour qu'ils obtiennent une licence d'enseignement, les ressortissants africains peuvent aussi être admis, hors contingent en qualité d'auditeurs libres, dans les « Institut de préparation aux enseignements de second degré » (INS) [69]. Les « Centres pédagogiques régionaux » (CER) reçoivent dans les mêmes conditions les étudiants titulaires d'une licence d'enseignement, qu'ils soient ou non titulaires des épreuves théoriques du « Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré » (CAPES). Dans les Écoles Nationales Supérieures d'Ingénieur (ENSI, relevant de la direction générale de l'enseignement supérieur), dès 1960, la commission permanente des ENSI donne l'accord à l'admission sur titres des ressortissants des États africains et malgache hors contingent.

[67] Source : Note relative à l'école des ressortissants des états d'Afrique tropicale d'expression française et de Madagascar dans les grandes écoles et dans les écoles techniques supérieures françaises du 09.11.1962 – AN 19770641/08

[68] Décret N°59-542 du 18 Avril 1959 relatif au recul des limites d'âge fixées pour le concours d'entrée aux grandes écoles et établissements relevant du ministère de L'Éducation nationale et délivrant des certificats de capacité technique en faveur de certains candidats de la Communauté (dispositions applicables jusqu'au 31 décembre 1965)
Source : Journal officiel de la République française du 19 avril 1959, p. 4341.

[69] A la condition d'être présentés par l'État et d'être titulaire du Certificat d'études de littérature générale ou du Certificat d'études supérieures préparatoire à la licence ès-sciences

La circulaire du 16 janvier 1962 donne des contingents de 10 % d'admission sur titres au profit des candidats de ces pays. Dans les Instituts Nationaux de Sciences Appliquées (INSA)[70], un contingent de 10% des places est réservé aux pays africains et malgache et l'arrêté du 23 août 1961 prévoit, dans la limite d'un contingent de 10%, des admissions sur examen probatoire de niveau élevé (basé sur les mêmes épreuves que le concours d'entrée) dans les écoles d'ingénieur des Arts et Métiers.

Encadré 2.5. Mission de la « Direction de la Coopération » dans les années 1960 [71]

La Direction de la coopération (1965-1971) est divisée en deux sous-directions : (+ une section de « documentation et Études Générales » et un service de Comptabilité)

1) Sous-Direction : « Accords Internationaux et des Échanges Universitaires » : pour assurer la liaison avec les organisations internationales et nationales et celles non-gouvernementales

- bureau des conventions internationales / - bureau des accords culturels / - section des « Affaires réservées »

2) Sous-Direction du « Recrutement et de la formation des personnels de coopération » : chargée du recrutement du personnel enseignant à l'étranger

- bureau du recrutement
- bureau des stages et de la formation des cadres
- section « Éducation en France des ressortissants algériens et africains d'expression française »
- bureau pédagogique

Dans cette structure, la Direction joue les rôles suivants :

-recrutement des personnels de l'enseignement et d'experts de coopération

-avec les pays en voie de développement, notamment francophones :

-négociation des conventions culturelles, conférences périodiques des MEN, préparation des enseignants et des experts français à l'exercice de leurs fonctions hors de France, adaptation des programmes, organisation des examens, équivalence de diplômes, études et recherches pédagogiques concernant les pays en voie de développement, recherche pour l'amélioration de l'enseignement du français langue étrangère, formation en France ou sur place des personnels nationaux de l'enseignement, organisation d'un enseignement élémentaire pour les travailleurs d'Afrique du Nord et d'Afrique tropicale résidant en France, enseignement de l'arabe maghrébin et de l'arabe moderne

-avec les autres pays :

-relations avec les organisations internationales, le Conseil de l'Europe, les communautés européennes, l'OCDE, etc., rapports avec les organisations non gouvernementales et les organisations nationales œuvrant dans ce domaine, conférence européennes des ministres chargés de l'Éducation, bourses aux enfants français résidant à l'étranger, subventions aux divers organismes compétents en matière de coopération et organisant en particulier des congrès, échanges franco-américains et classe bilingues, échanges de professeurs d'université, de lecteurs et de professeurs de l'enseignement secondaire, séminaires pédagogiques, établissements français à l'étranger et notamment petites écoles, échanges Est-Ouest, bourses Fulbright, accueil des personnalités étrangères, cours spéciaux en faveur des étudiants étrangers.

[70] Création de l'INSA de Lyon en 1957, INSA de Toulouse en 1963 et INSA de Rennes en 1967

[71] Note " Structure et fonctionnement de la Direction de la Coopération du ministère de l'Éducation nationale » au 1er avril 1963.
Source : AN 19770641/01

Toutefois, un projet de décret préparé au cours de l'année 1960 et prévoyant la possibilité pour les ressortissants africains d'être admis dans les « Écoles nationales d'Ingénieur » (ENI) [72] sur titres ou après succès à un « concours spécial » comportant les mêmes épreuves que le concours normal, [73] est abandonné à la demande Lucien Paye, ministre de l'Éducation nationale. Il réclame la nécessité d'une harmonisation des régimes des ENSI et des ENI. Au cours d'une conférence interafricaine en 1961, la direction générale de l'enseignement supérieur est également hostile à la demande de Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal, sur les « concours parallèles » pour les grandes écoles. [74] Les objections sont soulevées par différents ministères, particulièrement sur le niveau des concours et la fixation d'un contingent : « *Si le niveau d'admission est trop élevé, les états les plus développés au point de vue culturel seront par trop favorisés ; s'il est trop bas, les admis risquent de ne pouvoir suivre ensuite les études avec fruit. D'autre part, la fixation d'un contingent global de places permettra aux états les plus développés sur le plan culturel d'accaparer les places disponibles. La fixation d'un contingent par état, compte tenu des besoins de chacun d'eux, soulèverait de très grandes difficultés pratiques.* » [75]

Les mesures adoptées par le ministère de l'Éducation nationale pour faciliter l'admission des étudiants africains et malgaches sont un bon exemple du rôle de ce ministère[76] dans la coopération avec les pays nouvellement indépendants. Il organise également les formations et le recrutement des enseignants et des assistants techniques

[72] Il s'agit d'écoles relevant de l'ancienne direction de l'enseignement technique, par exemple, l'École centrale des arts et manufactures et les Écoles nationales d'ingénieurs des arts et métiers.
[73] Mais pour lequel les notes obtenues aux épreuves de français et de langues vivantes n'entrent en ligne de compte que dans la limite des points excédant la note moyenne de 10/20.
[74] Léopold Sédar Senghor remarque que les mesures sur titres ne profitent qu'à des étudiants qui ont obtenu des certificats en faculté mais les élèves qui ont effectué une préparation du concours d'entrée dans un lycée ne peuvent pas en bénéficier.
[75] Source : Note relative à l'école des ressortissants des états d'Afrique tropicale d'expression française et de Madagascar dans les grandes écoles et dans les écoles techniques supérieures françaises du 09.11.1962.
Source : AN 19770641/08
[76] Les directions chargées de la coopération au sein du ministère de l'Éducation nationale :
Service universitaire des relations avec l'étranger et l'Outre-mer (SUREOM) (1948-1959) - Direction coopération avec la communauté et l'étranger (DCCE) (1959- 1965) - Direction de la coopération (1965-1972) - Mission des relations internationales (MRI) (1973) - Service des affaires internationales (SAI) (1974-1980) - Direction affaires internationales (DAI) (1981) - Direction coopération, relations internationales (DCRI) (1982-1987) - Direction des affaires générales, internationales et de la coopération (DAGIC) (1987-1996) - Délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC) (1996-2003) - Direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC) (2006-jusqu'à présent)

[77] et se charge de l'application des dispositions concrètes des divers accords souscrits par le gouvernement. Cela concerne les relations universitaires, la formation des cadres étrangers, les cours de promotion sociale pour les étrangers. [78] (voir encadré 2.2.) La Direction de la Coopération participe activement à l'élaboration et à la négociation des accords avec la Direction générale de l'Enseignement supérieur du même ministère.

Claude Freud, ex-chef du département des bourses et stages de coopération technique au ministère de la Coopération, témoigne de la coordination étroite entre les établissements d'enseignement supérieur et le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération pour la réalisation de projets de coopération. Mais il critique la vision « universitaire » qui allait contre sa vision « économique » :

« J'ai commencé à avoir certains problèmes car traditionnellement les gens du ministère de la Coopération avaient des clients dans les établissements universitaires et accordaient des bourses à telle ou telle université parce qu'elle donnait facilement les doctorats. Il y avait des établissements qui vivaient des frais de scolarité, on leur donnait. Il y avait l'École du trésor, l'École des impôts, etc. J'ai demandé qu'on supprime, enfin qu'on diminue, cette aide à ces établissements. […] J'avais une vision plus économique, les autres au ministère avaient une vision très universitaire […] Il y avait un service de l'enseignement supérieur, un service de l'enseignement secondaire, un service de l'enseignement professionnel et ils menaient une politique de création d'institutions en Afrique ou en France. Pour eux, les bourses n'étaient qu'un accompagnement de leur politique. Moi, j'essayais de faire des bourses une politique en soi qui était une politique d'aide au développement, c'est-à-dire justement de former des gens pour les projets de développement ou pour remplacer les assistants techniques. […] C'est complètement de logique universitaire […] Comme le ministère subventionnait beaucoup d'établissements de formation, les programmes de bourses étaient destinés à ces établissements. Même s'ils ne subventionnaient pas, il y avait des habitudes qui avaient été prises, par exemple pour le ministère des Finances avec l'École des impôts, l'École du trésor, l'École des douanes,

[77] Au début des années 1960, le ministre de la Coopération en collaboration avec le ministre de l'Éducation a mis massivement des coopérants dans le domaine de l'éducation – « 90% des coopérants étaient des enseignants et puis 10% des techniciens. C'était le cas de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Gabon, du Cameroun. » (Gérald Cognata) - particulièrement dans l'enseignement primaire, puis dans le secondaire.

[78] La direction de la Coopération assure la représentation du ministère de l'Éducation nationale dans les instances internationales et dans les commissions mixtes d'application d'accords culturels conclus par le gouvernement français avec des pays étrangers ainsi que dans les conférences des ministres de l'Éducation des états européens, des états d'Afrique noire d'expression française et de la République malgache.
Source : Direction de la Coopération - AN 19770641/01

etc. Ils avaient besoin pour leur promotion d'avoir tant d'élèves d'autant plus qu'on payait les frais de scolarité, ce qui les arrangeait. […] On essayait aussi de remplacer les assistants techniques par des nationaux. ». [79]

B. Les années 1960-1970 et le problème du non-retour des étudiants boursiers

Avec le développement du système de bourses pour les étudiants africains et malgaches, le « non-retour » au pays de ces étudiants à l'issue de leurs études devient un problème important. Lors de la conférence des ministères de l'Éducation nationale des états africains et malgache réunis à Brazzaville en 1963, les ministres remarquant les difficultés du retour, dénoncent la facilité avec laquelle les étudiants africains peuvent s'engager dans la fonction publique ou le secteur privé français. Ils voient là l'une des causes de leur maintien prolongé en France et émettent deux vœux : [80]

1. *Pour « qu'aucun ressortissant de leur États ne puisse être recruté, même provisoirement, dans la fonction publique française sans que soit obtenu accord préalable de l'État concerné »*
2. *Pour « mettre à l'étude une procédure permettant de substituer à l'engagement moral de servir leur pays qu'ont à souscrire les étudiants bénéficiaires d'une bourse en France, un engagement de nature juridique ou administrative comportant des clauses dont l'État intéressé pourra requérir l'exécution sur le territoire de la République française.* »

Les directions du ministère de l'Éducation nationale et de la Coopération, connaissant déjà ce souhait des pays africains depuis le début des années 1960, partagent la nécessité de n'intégrer les ressortissants des pays de la Communauté dans la fonction publique qu'après avoir sollicité l'accord préalable de leur gouvernement. [81] Après la conférence de Brazzaville, la direction générale de l'enseignement supérieur du Ministère de

[79] Entretien avec Claude Freud en date de 17 juin 2017
[80] Vœu relatif au retour des étudiants africains et malgaches dans leurs états d'origine
Source : AN 19770641/08
[81] Lettre 26700 du directeur de la Coopération avec la Communauté et l'étranger au directeur général de l'organisation et de Programme scolaire (MEN) du 10 novembre 1960
Lettre du directeur général de l'organisation et des programmes scolaires (MEN) au directeur de la coopération avec la communauté et l'étranger du 24 novembre 1960 janvier 1961
Source : AN 19770641/08

l'Éducation Nationale donne le 25 avril 1963 des instructions sur ce problème. Pour le recrutement d'enseignants, il faudra demander au préalable l'avis du service compétent du secrétariat d'État aux relations avec les États de la communauté, avant la décision d'intégration dans la fonction enseignante française. [82] Un autre moyen de faire face aux non-retours est l'inclusion dans le contrat des boursiers des gouvernements africains d'une clause pénale sanctionnant le non-retour, les étudiants étant tenus de rembourser le montant de la bourse, des frais de voyage, voire même, le versement à l'État ayant octroyé la bourse d'indemnités. [83]Mais, aucune solution n'est trouvée pour les boursiers du gouvernement français.

Du côté des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur, une réunion interministérielle a lieu, le 24 septembre 1963 pour étudier le problème du non-retour, en particulier pour le cas des vietnamiens, cambodgiens et congolais (Léopoldville). Lors de cette réunion, M. Tallon, chef du Bureau des boursiers et stagiaires, souligne « *qu'il est politiquement inopportun que la France participe à leur exclusion et aucune poursuite ne sera engagée par les autorités françaises en cas de non-respect de la clause d'engagement de retour à l'issue des études* ». Il remarque aussi qu'aucune convention d'établissement n'étant à ce jour signée avec le Vietnam, le Cambodge et le Congo-Léopoldville, il est impossible d'assimiler les étudiants de ces pays aux ressortissants de la Communauté. La solution proposée par le représentant du ministre de l'Intérieur est le renforcement du contrôle de la délivrance et de la prolongation des titres de séjour. Celle-ci peut être refusée à la fin des études de la façon suivante : le département adresse au ministère de l'Intérieur une liste des boursiers arrivés en début d'année scolaire et le tient ensuite informé du non-renouvellement ou de l'interruption de ces bourses. De son côté, le

[82] Lettre du directeur général de l'enseignement supérieur au directeur de la coopération avec la communauté et l'étranger du 25.04.1963 (ref. : votre lettre n° 11089 du 2 avril 1963 du directeur de la coopération)
Source : AN 19770641/08

[83] Pour le gouvernement français, il était possible d'envisager le recouvrement des sommes dues de ce fait au gouvernement étranger ayant octroyé la bourse au moyen de poursuites exercées en France grâce à la procédure – clause de recouvrement forcé dans un pays des créances de toute nature de l'autre pays) prévue par les conventions fiscales conclues avec la plupart des pays en cause.
Compte-rendu de la réunion du 24 septembre 1963 tenue aux ministères des Affaires Étrangères, 23 rue la Pérouse
Source : AN 19990260/18

ministère de l'Intérieur communique ces listes aux préfectures intéressées, en leur demandant de les consulter pour la prolongation du titre de séjour. [84]

Une autre réunion interministérielle est organisée le 25 juin 1968 par le ministre des Affaires étrangères autour du problème de la fuite des cerveaux, le « brain-draining ». Les représentants du ministère souhaitent trouver une solution à ce grave problème de l'installation en France des boursiers des pays en voie de développement. Plusieurs mesures ou sanctions contre les boursiers du gouvernement français qui ne rentrent pas sont envisagées lors de cette réunion : pénalisation financière, remise du diplôme aux boursiers dans leur pays d'origine par des représentants diplomatiques, refus systématique d'un titre de travail, notification de la fin des études aux pays d'origine, etc. Mais la seule solution sur laquelle s'accordent tous les représentants ministériels est celle du ministre de l'intérieur, proposée lors de la réunion du 24 septembre 1963, et portant sur le renforcement du contrôle lors du renouvellement des titres de séjour.

Avec la structuration de l'enseignement supérieur des pays africains et l'adoption de mesures de contrôle sur le non-retour des boursiers, le problème du non-retour des africains et malgache devient plus grand dans les années 1970, et paradoxalement il permet de faire évoluer le système de bourses de la Coopération comme en témoigne Claude Freud :

« *J'étais le responsable des évaluations du ministère de la Coopération et j'ai fait faire une étude sur les boursiers, essentiellement de Côte d'Ivoire. On s'est rendu compte qu'il y en avait beaucoup qui repartaient. Le problème n'était pas si grave que ça parce qu'ils avaient fait un effort extraordinaire de formation sur place et beaucoup de cadres avaient été formés. Je donnerais un exemple : en 1960, il y avait 500 professeurs en Côte d'Ivoire dont 490 Français et 10 Ivoiriens. En 1985 quand j'ai fait faire l'évaluation, il y avait 7.000 professeurs en Côte d'Ivoire, 5.500 Ivoiriens pour 1.500 Français. […] Mais ce qui se passait pour les chirurgiens, par exemple, c'est qu'il n'y avait pas de structures où ils pouvaient bien travailler et ils ne voulaient pas retourner chez eux. C'était vrai dans ce domaine-là, mais par exemple, dans l'enseignement tout le monde a cru que les enseignants ne voulaient pas retourner, mais ce n'était pas la réalité, ils rentraient. […] Dans les années 1970, le ministère de la Coopération était pour le retour des étudiants.*

[84] Compte-rendu de la réunion du 24 septembre 1963 tenue au ministère des Affaires étrangères, 23 rue la Pérouse
Source : AN 19990260/18

[…] Le problème c'était de les renvoyer, non pas de les empêcher de venir, c'était notre position. […] Étant chef du service des bourses chargé de la réforme, j'ai proposé de doubler le taux des bourses. Cela permettait aux étudiants d'avoir un peu d'argent et d'en envoyer à leur famille, ce qui faisait que les familles n'étaient pas tentées de les rejoindre en France. En fait, le gros problème de ceux qui ne retournaient pas en Afrique c'est parce que leur famille était venue les rejoindre. Du coup, je leur attribuais un voyage par an pour retourner voir leur famille, ils pouvaient envoyer de l'argent et retourner plus facilement là-bas. Parallèlement, puisque le CIES avait plusieurs centaines de logements, j'ai supprimé les logements, je les ai rendus aux Domaines de la France (…) Cela empêchait les étudiants de rester car s'ils restaient c'était aussi parce qu'ils avaient un logement qu'ils ne voulaient pas quitter. Cela a bien marché, à tel point que le cabinet a doublé le programme de bourses. » [85]

2.2. Le développement des bourses du gouvernement français

L'un des objectifs du premier plan quinquennal d'expansion et de reconversion des activités culturelles et techniques est de doubler en cinq ans le nombre de bourses universitaires. Il faut aussi mettre en œuvre des formules nouvelles pour améliorer l'accueil des étudiants et des stagiaires comme celui des élites diplomatiques.

On a vu que les bourses constituaient un moyen efficace pour renforcer l'influence culturelle de la France et qu'elles servent d'outil privilégié offrant un lien direct avec les élites d'états. Sur la nécessité de la coopération technique, les planificateurs considèrent que la formation acquise en France apporte une contribution décisive au développement économique et social des pays bénéficiaires. Si les grandes options du premier plan sont maintenues, dans le second, l'accent est mis sur la diffusion de la langue française présentée comme un instrument de travail et sur la nécessaire conclusion d'accords culturels de coopération technique ou scientifique. [86]

[85] Entretien avec Claude Freud en date de 17 juin 2017
[86] Maurice Vaïsse, *La grandeur politique étrangère du général de Gaulle*, *op. cit.*, p. 317.

Encadré 2.6. Type de bourses du MAE dans les années 1960

« Programme universitaire » concernant les étudiants étrangers de toutes nationalités / disciplines

- **« Bourses d'été »** d'un mois ou deux : cours de vacances dans des universités françaises pour des professeurs ou futurs professeurs de français
- **« Bourses de courte durée »** (en principe pour les pays européens) : pour des recherches en France n'exigeant pas un séjour d'une année universitaire complète
- **« Bourses de perfectionnement »** : d'une durée correspondant à l'année universitaire, et éventuellement renouvelables
- **« Bourses de formation »,** correspondant au cycle complet d'études supérieures à partir du baccalauréat
- **« Bourses de noviciat »** : pour la formation universitaire et pédagogique en France des religieux et religieuses étrangers appelés à enseigner ou enseignant déjà dans des établissements congréganistes d'origines françaises à l'étranger
- **« Programmes spéciaux »** : bourses de troisième cycle pour les étudiants étrangers déjà en France et proposés par leurs professeurs ; bourses pour les médecins résidents étrangers des hôpitaux de Paris désignés par le Collège de médecine des Hôpitaux de Paris

« Programme de coopération technique » pour les stages « non économiques »

- **« Bourses de coopération technique bilatérale »**, d'une durée de six à neuf mois
- **« Bourses de coopération technique »** avec certains pays prioritaires : Maroc, Tunisie, Cambodge, Laos, Vietnam, Congo, etc.

La répartition géographique des bourses universitaires et de coopération technique entre 1958-1968 montre qu'elles visent à créer des élites de haut niveau et, aussi rapidement que possible, les cadres dont manquent les jeunes pays indépendants. Les grandes lignes de la politique boursière peuvent se résumer ainsi : (voir tableaux 2.3 et 2.4.)

- Traditionnellement depuis la IIIe République, la majeure partie des « bourses d'études » sont offertes aux étudiants dans le domaine des « Langues et Lettres » (environ 50%) pour former des enseignants étrangers en langue française. [87]

[87] Sur, par exemple, le nombre important de boursiers sud-américains en « lettres et langues », un rapport établi sous la direction de M. Chauvel est rédigé en 1945. Il fait suite aux réunions d'une commission sur l'importance des actions culturelles et techniques en Amérique Latine et comprenant des représentants de plusieurs départements ministériels diplomatiques : « Nous pouvons, par une action coordonnée et continue trouver pour notre politique, notre économie, notre influence, un appui solide dans le continent sud-américain […] Du point de vue économique […] nous devons préparer l'avenir, car nous pouvons y trouver l'un de nos principaux fournisseurs de matières premières et de denrées alimentaires, et un marché très important pour la vente de nos produits. Du point de vue culturel […], faire de ce continent, non seulement un grand foyer de la langue française, mais encore un centre de rayonnement de notre art, de nos sciences, de nos idées, ce serait donner à notre culture dans le monde une possibilité d'expansion infiniment accrue. Enfin, du point de vue politique, l'Amérique Latine peut nous apporter une aide précieuse. D'abord au sein des organismes internationaux comme elle nous l'a en fait déjà donnée. Par exemple, dans la décision

Tableau 2.3. Répartition géographique des bourses universitaires (1957-1968) [88]

	1957-1958		1958-1959		1959-1960		1960-1961		1961-1962		1962-1963	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	Nombre	%
Europe Occidentale	356	44%	389	39%	417	29%	433	30%	450	28%	480	23%
Europe de l'Est	43	5%	68	7%	79	5%	82	6%	99	6%	110	5%
Afrique	26	3%	31	3%	64	4%	85	6%	103	6%	110	5%
Tunisie - Maroc (1962)*	-	-	-	-	-	-	70	5%	122	7%	400	19%
Moyen-Orient	72	9%	77	8%	83	6%	115	8%	100	6%	144	7%
Asie - Océanie	89	11%	99	10%	112	8%	162	11%	178	11%	209	10%
Cambodge-Laos-Vietnam	-	-	-	-	-	-	60	4%	80	5%	98	5%
Amérique du Nord	74	9%	74	7%	74	5%	74	5%	79	5%	85	4%
Amérique du Sud	144	18%	156	16%	187	13%	214	15%	254	16%	286	13%
Bourses Religieuses	-	-	59	6%	83	6%	87	6%	99	6%	-	-
Programmes spéciaux	7	1%	34	3%	43	3%	63	4%	69	4%	202	10%
Total	811	100%	987	100%	1142	79%	1445	100%	1633	100%	2124	100%

	1963-1964		1964-1965		1965-1966		1966-1967		1967-1968	
	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%
Europe Occidentale	504	21%	964	30%	1028	31%	1375	31%	1369	27%
Europe de l'Est	105	4%	291	9%	398	12%	584	13%	721	14%
Afrique	580	25%	674	21%	645	19%	826	19%	1052	20%
dont Tunisie - Maroc	438	19%	481	15%	494	15%	507	12%	436	8%
dont Algerie							63	1%	94	2%
Moyen-Orient	195	8%	224	7%	180	5%	310	7%	306	6%
Asie - Océanie	376	16%	435	14%	469	14%	595	14%	682	13%
dont Cam. - Laos - Viet.	118	5%	118	4%	143	4%	191	4%	195	4%
Amérique du Nord	109	5%	116	4%	105	3%	153	3%	213	4%
Amérique du Sud	472	20%	476	15%	519	16%	613	14%	794	15%
Total	2341	100%	3180	100%	3344	100%	4456	101%	5137	97%

d'adopter dans les grandes conférences la langue française comme langue de travail, sur pied d'égalité avec l'anglais. Celle aussi d'installer à Paris l'organisation intellectuelle mondiale (l'UNESCO). Ces décisions n'auraient sans doute pas été prises sans l'appui des républiques latino-américaines. Même à l'égard des grandes puissances, à l'égard surtout des États-Unis, notre position peut être infiniment renforcée, si nous disposons d'une influence solide et indiscutée dans ces républiques. »
Source : Archives diplomatiques 238QO/05
Sur la politique culturelle française en Amérique latine, voir Denis Rolland, *La crise du modèle français Marianne et l'Amérique latine culture, politique et identité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes Institut universitaire de France, 2000, et en particulier pour le Brésil, voir Marcio Rodrigues Pereira, *La politique culturelle française du Brésil de 1945 à 1970: institutions, acteurs, moyens et enjeux*, Thèse en doctorat en histoire, Université de Strasbourg, 2014. NNT : 2014STRAG001. tel-01068703.

[88] Les bourses d'études ont normalement d'une durée de 8 à 10mois, mais les bourses pour étudiants qui ne sont pas venus pour des recherches, ont des durées très variables, allant de 1 à 12 mois. Les chiffres présentés dans les tableaux ne correspondent pas au nombre réel de boursiers. Le nombre de mensualités est divisé par 8 pour obtenir un nombre de bourses qui puisse être comparé avec celui des autres secteurs,

Tableau 2.4. Répartition par discipline des bourses universitaires (1957-1968)

	Langues et Lettres		Beaux-Arts		Droits Sc. éco et pol.		Médecine		Sciences et Techniques	
	1958	1959	1958	1959	1958	1959	1958	1959	1958	1959
Europe	60%	56%	10%	10%	11%	12%	9%	10%	10%	12%
Asie du Sud-Est	31%	40%	8%	8%	8%	9%	18%	10%	35%	33%
Afrique-Levant	27%	26%	5%	5%	15%	13%	16%	18%	37%	38%
Amérique	66%	63%	7%	7%	8%	9%	7%	6%	12%	14%
Programmes spéciaux	32%	38%	10%	10%	13%	10%	24%	23%	21%	20%
% général	43%	44%	8%	8%	11%	12%	15%	13%	23%	23%

	Lettres et sciences humaines			Médecine Phar & Odon.			Sciences et techniques			Droit Sciences éco. et pol.			Beaux Arts Architecture		
	1963	1964	1967	1963	1964	1967	1963	1964	1967	1963	1964	1967	1963	1964	1967
Europe Occidentale	42%	64%	63%	12%	7%	6%	18%	12%	13%	17%	10%	10%	11%	7%	10%
Europe Orientale	28%	67%	68%	13%	5%	5%	36%	16%	12%	4%	5%	4%	20%	7%	4%
Afrique	53%	62%	44%	11%	9%	23%	11%	9%	14%	20%	17%	9%	6%	3%	9%
Maroc-Tunisie	17%	20%	-	58%	63%	-	11%	6%	-	9%	7%	-	5%	4%	-
Moyen-Orient	34%	36%	36%	14%	14%	16%	34%	33%	27%	9%	10%	12%	9%	7%	12%
Asie-Océanie	55%	62%	47%	4%	2%	8%	22%	16%	25%	9%	10%	9%	10%	9%	9%
Cam. - Laos - Viet.	24%	9%	-	19%	20%	-	43%	62%	-	10%	3%	-	4%	5%	-
Amérique du Nord	62%	77%	73%	4%	3%	0%	13%	8%	3%	14%	11%	11%	7%	2%	11%
Amérique Latine	59%	62%	58%	11%	9%	3%	10%	9%	12%	12%	11%	17%	8%	9%	17%
% général	41%	53%	56%	20%	16%	10%	18%	15%	15%	12%	10%	10%	9%	6%	10%

- Pour la coopération technique avec certains pays prioritaires comme le Maroc, la Tunisie, le Cambodge, le Laos ou le Vietnam, davantage de bourses sont attribuées aux étudiants en « Sciences et Techniques ». Contrairement à d'autres pays, dans ces pays dit prioritaires la plupart des bourses sont attribuées aux étudiants en formation de longue durée, pas aux stagiaires. (voir tableau 2.5.)

Tableau 2.5. Répartition géographique des bourses de coopération technique (1957-1968)

	1957-58		1958-59		1959-1960		1960-1961		1961-1962		1962-1963	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Europe Occidentale	13	5%	21	2%	43	4%	57	4%	64	4%	98	4%
Europe de l'Est					5		5		6		7	0%
Afrique	69	29%	139	16%	62	5%	96	6%	230	13%	387	17%
Moyen-Orient					116	10%	193	12%	170	10%	169	8%
Maroc, Tunisie	-	-	407	46%	575	49%	720	45%	741	43%	952	42%
Asie - Océanie	47	20%	97	11%	75	6%	93	6%	101	6%	98	4%
Cambodge, Laos, Vietnam	-	-	109	12%	145	12%	203	13%	225	13%	273	12%
Amérique Latine	112	46%	103	12%	146	13%	235	15%	176	10%	267	12%
Total	241	100%	876	100%	1167	100%	1602	100%	1713	100%	2251	100%

	1963-1964			1964-1965			1965-1966			1966-1967			1967-1968		
	MAE		Eco.	MAE		Eco.	MAE		Eco.	MAE		Eco.	MAE		Eco.
	Études	Stage	Stage	Études	Stage	Stage	Études	Stage	Stage	Études	Stage	Stage	Études	Stage	Stage
Europe Occidentale	34	92	335	47	68	375	36	151	432	59	139	262	62	274	165
Europe de l'Est	2	8	173	2	10	229	3	60	287	16	89	328	-	72	472
Afrique	1468	58	47	1441	52	51	1607	564	76	1737	1562	87	1358	1530	76
dont Maroc, Tunisie	*999*	*12*	-	*957*	*21*	-	*1043*	*372*	*5*	*1020*	*380*	-	*882*	*376*	-
Moyen-Orient	93	129	248	142	120	202	161	128	140	195	193	217	220	236	178
Asie - Océanie	196	152	353	298	140	267	261	207	236	373	276	357	363	449	355
dont Cambodge, Laos, Viet.	*174*	*65*	-	*198*	*37*	*10*	*225*	*43*	*4*	*285*	*124*	-	*261*	*197*	-
Amérique du Nord	-	-	37	-	-	42	-	64	-	10	62	40	20	78	29
Amérique Latine	146	196	653	263	159	481	155	405	499	187	481	472	191	845	521
Total	1939	635	1846	2193	549	1647	2223	1579	1670	2577	2802	1763	2214	3484	1796

Source : Rapport d'activité DGACT, Direction Générale des Relations Culturelles/Direction de la Coopération Technique

2.2.1. Les bourses du ministère des Affaires étrangères

Si les programmes de bourses du MAE dans les années 1960, en particulier celui des « bourses universitaires », ont été considérés par les élites d'État comme un outil de la réalisation de l'esprit de l'action culturelle (dont la priorité était, rappelons-le, la diffusion de la langue française), cette volonté était largement conforme à la logique d'excellence universitaire : sélection forte des boursiers, formation en 2ème et 3ème cycle, concentration en « langues et lettres ». Dans les années 1970, les programmes de bourses vont évoluer et devenir de plus en plus un outil pragmatique en faveur de l'économie et du commerce français.

Cette évolution des programmes est initiée par la réorganisation, sous l'impulsion de Pierre Laurent, [89] de la « Direction Générale des Affaires Culturelles, Scientifiques et Techniques » (DGRCTS). L'ancienne DGACT, en particulier du fait de la séparation entre

[89] Diplômé de l'École libre des sciences politiques, Docteur en droit – Faculté de droit d'Aix-en-Provence
Auditeur au Conseil d'État (1945)
Secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale (1963-68)
Directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères (1969-74)
Conseiller d'État (depuis 1966 et réintégré en1974), Président de la sous-section du contentieux (1977-80), Président de la section sociale (1980-84) puis de la section du contentieux (1985) – Conseil d'État
Membre du comité des experts indépendants de la Charte sociale européenne au Conseil de l'Europe (82-88)
Président de la Cité internationale universitaire de Paris (1985-96)
Président du Conseil de la concurrence (1987-93), de la Commission de la privatisation (1993-98)
Source : Pierre Mignaval, Danièle Bernard et al., N° 35 —LAURENT Pierre, Institut national de recherche pédagogique, 1995, p, 123-126.

les services de coopération technique et ceux de l'enseignement, ne pouvait assurer une collaboration efficace des différents services de l'État. L'ancienne Direction faisait face à trois grands types de problèmes ; dans son domaine d'action, dans son organisation administrative et dans son fonctionnement quotidien : [90]

1. Domaine d'action
    1) Pour les trois pays africains de l'ancienne « Afrique belge » (le Burundi, le Rwanda et le Zaïre), les quatre directions compétentes en matière de coopération interviennent concurremment [91]
    2) Sur les limites de l'action entre Direction Générale et Direction de la Coopération, la frontière restante imprécise, les questions culturelles et les problèmes d'assistance technique le sont aussi
2. Organisation administrative
    1) Problème de coordination entre les services et du principe de la spécialisation technique
    2) Problème d'ajustement de l'action culturelle et de la politique générale à l'égard des pays concernés
3. Problèmes de fonctionnement
    1) Délimitation vague des compétences du service de l'Enseignement, du service des Bourses et du service des Échanges culturels, surtout par rapport à l'enseignement du français
    2) Dispersion des services et des bureaux / Instabilité des personnels de l'exécution et éparpillement des moyens matériels
    3) Nécessité de la coopération avec les autres services administratifs français et les organismes extérieurs

Face à ces problèmes, la réforme instaurée par le décret du 14 mars 1969 [92] a procédé au regroupement des services de relations culturelles, scientifiques et de coopération

[90] Note sur « Différents problèmes de la Direction Générale des Relations Culturelles » du 14 décembre 1968 Source : Archives diplomatiques 236Q0/76
[91] Du coté de Madagascar et des pays d'Afrique Noire autrefois sous souveraineté ou dépendance française, la limite semble nette : le critère géographique laisse aux services de la DGACT la responsabilité de l'action culturelle et technique dans cette zone.
[92] Décret n°69-233 du 14 mars 1969 relatif a l'organisation du ministère des Affaires étrangères https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000869596&categorieLien=id
Arrêté du 5 mai 1969 portant organisation de la Direction des Relations Culturelles, Scientifiques et

technique au sein de la nouvelle « Direction Générale des Relations Culturelles, Techniques et Scientifique » (DGRCTS). Ses actions sont articulées autour de trois grands services : « Diffusion et échanges culturels », « Coopération culturelle et technique » et « Affaires scientifiques ». Le principe de la spécialisation dans l'organisation administrative est corrigé par celui de la répartition géographique. [93]

Tableau 2.6. Montant des dotations de la DGRCTS entre 1968 et 1972 (en millions de francs)

Année	Titre III et IV fonctionnement	Titre V et VI investissement (crédit de paiement)
1967	700,3 *	77,3
1968	760,4 *	64,0
1969	839,4 *	43,6
1970	845,8 *	27,3
1971	845,8 *	25,0
1972	969,1 **	45,0
1973	1054,0	45,0
1974	1154,4	49,5
1975	1297,7	44,2
1976	1412,0	42,5

* Dont les crédits économiques gérés par la Direction des Relations économiques extérieures du ministère de l'Économie et des Finances
** Non compris 20,28 millions consacrés aux actions de formation en Algérie
Source : Rapport d'Activité DGRCTS

Ces changements dans l'organisation générale répondent aussi aux exigences d'une nouvelle orientation de la politique de coopération. Elle doit être également plus sélective et efficace dans le cadre de la « rationalisation des choix budgétaires » (RCB), préparée dès 1966, et qui voit officiellement le jour par décret du 4 janvier 1969. [94] Plusieurs

Techniques (consulté le 30 décembre 2019)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000854784&categorieLien=id

[93] Ainsi, les bourses gérées par le service « Coopération culturelle et technique » se répartissent en deux catégories : « bourses d'études » (anciennes bourses universitaires) et « bourses de stage » (anciennes bourses de coopération technique ».

[94] De 1968-69 à 1970 les réformes liées à la RCB peuvent se résumer à trois dispositifs : « Le système conceptuel global; la mise en place de budgets de programmes et la diffusion de méthodes de gestion dans les administrations ; le recours à des études coûts-avantages sur les investissements et les grands choix administratifs »
Philippe Bezes remarque que la RCB incarne le rêve d'un gouvernement rationnel de la science dont la « technique micro-économique au cœur du programme a comme horizon thérapeutique la transformation des fonctionnements administratifs » qui permet à l'État de « reconfigurer rationnellement le circuit d'information, d'analyse et de décisions ».
Philippe Bezes, *Réinventer l'État les réformes de l'administration française, 1962-2008*, Paris, Presses

mesures budgétaires vont être adoptées en 1969-1970 au sein du MAE, comme par exemple, le volume global des crédits budgétaires de la DGRCTS qui se stabilisera entre 1969 et 1971. (voir le tableau 2.6.) C'est ensuite un réexamen attentif des « services votés » qui constitue l'amorce d'une politique de rationalisation des choix budgétaires, mais où des crédits seront dégagés pour le financement des opérations les plus urgentes. [95]

La RCB a aussi influé sur la structure du MAE : une section « budgétaire » indépendante du service de la comptabilité et une section « études et coordination » ont été créées à la « Direction du Personnel et de l'Administration Générale », une réorganisation comparable se faisant à la DGRCTS. La Direction comprend désormais une section des études générales, une section de coordination et une section budgétaire. [96]

Dès l'arrivée de la nouvelle direction en 1969, la section des études générales a animé un groupe de travail chargé de dresser, par régions géographiques, un bilan des actions de la Direction. Et pour chacune des neuf régions [97] qui ont été définies, les notes de perspectives et des orientations en matière de relations culturelles, scientifiques et technique ont formulé les principes et les objectifs qui guident effectivement la politique de la Direction à partir de l'année 1970. [98]

universitaires de France Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques, 2009, p. 104-106.

[95] Sur l'histoire des services votés, voir notamment Roland Drago, « Histoire des services votés », *La Revue administrative*, 47, 1994, p. 366-369.
L'article 31 de la Constitution de 1958 formule la règle de la distinction en deux parties (recettes, dépenses) de la loi de finances. Son alinéa 2 reprend la distinction entre « services votés » et « opérations nouvelles ». Quant à l'article 33, il définit les services votés qui représentent le minimum de dotations que le gouvernement juge indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement.

[96] Les activités de ces trois cellules s'apparentent à celles des services d'études de la direction du personnel et de l'administration générale.

[97] « Afrique du Nord », « Afrique Noire non francophone », « Amérique Latine », « Amérique du Nord », « Chine, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande », « Reste de l'Asie », « Europe Occidentale », « Europe Orientale », « Moyen-Orient »

[98] Note relative aux services d'études du ministère des Affaires étrangères et au développement de la rationalisation des choix budgétaires du 22 décembre 1970.
Source : Archives diplomatiques – 236QO/76
Perspectives et orientations de l'activité de la Direction Générale des Relations culturelles, Scientifiques et Techniques – Note de synthèse en date du 3 mars 1970
Source : Archives diplomatiques – 236QO/77

A. Le changement d'orientation du programme des bourses sous la direction de Pierre Laurent

Selon Pierre Laurent, directeur de la DGRCST entre 1969-1974, la nouvelle orientation, soucieuse d'efficacité, consiste à réorienter les interventions de la Direction qui ont « *un caractère massif »* vers des actions de formation des cadres et à veiller à ce que, là où elles doivent demeurer peu nombreuses, « *elles soient tout au moins choisies en fonction de l'effet de résonance qu'on est en droit d'attendre d'elles* ». Il souligne que « *ce caractère sélectif de nos interventions selon le type et la nature des pays auxquels elles s'appliquent vaut tout particulièrement lorsqu'il s'agit de la diffusion de la langue française […] en insistant sur le maintien et le développement des positions de la langue française qui sont « une importance capitale* ». Dans les pays francophones, il importe alors avant tout de consolider l'implantation du français en accroissant la participation active à la formation et au perfectionnement continu des enseignants locaux. Dans les pays où le français est ou peut devenir soit une langue vivante étrangère – les états du Marché commun ou certains pays d'Europe orientale et du Proche-Orient – les efforts tendent d'une part, à ce que l'enseignement de la langue française soit largement assuré au moins dans les sections de l'enseignement secondaire et technique, et d'autre part, à ce que les professeurs locaux de français dispensent un enseignement efficace en collaborant à la formation et au perfectionnement des professeurs nationaux de français. Au contraire, dans les pays où le français est une langue de communication, largement concurrencée par d'autres langues (comme en Inde ou au Japon), les efforts se portent plus particulièrement « *vers les étudiants et futurs boursiers qui envisagent de poursuivre ou d'achever leurs études en France, les cadres des administrations, de l'industrie et du commerce, ainsi que les responsables de la recherche scientifique qui peuvent être conduits, par la suite, à entretenir de nombreux rapport avec notre pays. »* [99]

Pour l'aide au développement culturel et technique, les interventions sont orientées selon un « double critère de sélectivité » :

[99] « Les relations culturelles, scientifiques et techniques » par Pierre Laurent, Directeur de la DGRCST au Ministère des Affaires étrangères, *Relations culturelles Scientifiques et Techniques,* 1968-1969 / 1970 / 1971 / 1972 / 1974-1975 / 1977 p .9-10.

- Sur le plan géographique, hors des zones d'action privilégiées comme l'Afrique noire francophone, l'Afrique du Nord, les états de la péninsule indochinoise, [100] l'aide est attribuée « *par priorité aux pays qui, par leurs atouts économiques, leur organisation et la stabilité de leurs institutions, sont capables de l'assumer et d'en tirer bénéfice afin qu'elle contribue à un développement réellement entrepris et non pas à la pérennité d'une situation d'assisté* ».
- Sur le plan fonctionnel, à l'égard de ces mêmes pays, l'aide est alors limitée à un certain nombre de secteurs clés, tels que l'organisation de la planification, la formation des hommes, les opérations de "décollage" économique, par exemple dans l'agriculture ou l'industrie de première transformation dans les pays tropicaux.

Rappelons que Pierre Laurent, secrétaire général de l'Éducation nationale (1963-1968) aux côtés de Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances (1966-1968), et encouragé par le général de Gaulle, prépare la loi de décembre 1966.[101] Cette loi affirme que la formation professionnelle est une « obligation nationale » et son article 22 prévoit la création de la future FNEGE (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprise). Marie-Emmanuelle Chessel remarque que cet article est né dans « *un contexte de diversification de l'enseignement supérieur (et de l'enseignement technique), d'une conversation entre le projet politique d'un Michel Debré, les volonté de réforme et de coordination d'un Pierre Laurent au sein du ministère de l'Éducation nationale, les innovations proposées par une élite modernisatrice planificatrice active, avec laquelle collaborent des universitaire intégrés dans des structures nationale (comme le Plan) et des*

[100] « Il est des pays où notre présence est généralisée […] Mais ce type d'intervention multiforme s'il se justifie par des circonstances historiques particulières, ne doit pas être considéré comme le modèle universel de notre politique. Dans bien des cas, au contraire, lorsqu'il s'agit par exemple de grands pays, mais dont la culture est très différente de la nôtre et où notre implantation est récente, comme le Japon, La Chine, l'Inde, ou encore de pays de faible envergure tel qu'on en trouve en Afrique Noire non francophone ou en Amérique Latine, nous devons savoir limiter notre action à un secteur bien déterminé, délibérément choisi, telle la diffusion du français dans les zone particulièrement francophones, les échanges scientifique et techniques avec les pays industrialisées, ou encore pour leur pays sous-développés tel ou tel aspect du développement économique (agriculture, industrialisation, formation des cadres administratifs) etc. »
Perspective et orientations de l'activité de la Direction Générale des Relations culturelles, Scientifiques et Techniques – Note de synthèse en date du 3 mars 1970
Source : Source : Archives diplomatiques 236QO/77

[101] Loi n°66-892 du 3 décembre 1966 d'orientation et de programme sur la formation professionnelle
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000504457&categorieLien=id

réseaux internationaux, plus le CNPF et les chambres de commerce qui se rallient sans enthousiasme à cette fondation faute d'avoir pu formuler un contre-projet ». [102]

La nouvelle orientation des programmes de bourses du MAE reflète parfaitement les idées des « technocrates réformateurs » dont fait partie Pierre Laurent. C'est le prolongement de ce qui s'est passé dans le champ universitaire dans les années 1960 [103] en faveur de la formation technique et professionnelle où il s'agissait de servir directement les intérêts matériels et symboliques des établissements d'enseignement supérieur.

Tableau 2.7. Répartition géographique des « bourses d'études » (1969-1971)

	1969		1970		1971	
Arts et lettres	2548	32,2%	2490	30,9%	2005	24,5%
Formation des professeurs de français	1109	14,0%	1158	14,4%	1714	20,9%
Faculté des sciences	936	11,8%	1195	14,8%	1266	15,5%
Industrie, mines, T.P.	873	11,0%	959	11,9%	978	12,0%
Droit, économie et administration	751	9,5%	714	8,9%	703	8,6%
Santé et services sociaux	738	9,3%	645	8,0%	672	8,2%
Commerce, banque, informatique	630	8,0%	176	2,2%	383	4,7%
Agriculture	321	4,1%	309	3,8%	323	3,9%
Classes terminales, Prépa. Grandes écoles	-	-	220	2,7%	139	1,7%
Divers	-	-	183	2,3%	-	-
Total	7906	100%	8049	100%	8183	100%

Source : Rapport d'activité DGRCTS

La répartition par discipline des « bourses universitaires » montre l'évolution de l'orientation générale de la politique. Les grandes lignes peuvent se résumer ainsi (voir aussi tableau 2.7.) :

[102] Marie-Emmanuelle Chessel, Fabienne Pavis, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, Paris, Belin, 2001, p. 42.

[103] Sur les réformes de la formation professionnelle voulues par P. Laurent et M. Debré dans les années 1960, une forte critique de « l'université technocratique » se développe entre 1964 et 1966 dans les facultés de lettres. En particulier à la Sorbonne où les principaux porte-paroles du mouvement étudiant remarquent que « le pouvoir "néo-capitaliste" veut "technocratiser" l'université, et, par le biais de la "spécialisation", "l'orientation" ou la "sélection", former une masse de futurs cadres "aliénés" ».

1. Une grande partie des « bourses d'études » est encore offerte aux étudiants dans le domaine des « Langues et Lettres », mais la proportion diminue significativement. Les bourses dans ce domaine sont attribuées de plus en plus aux étudiants en formation de professeurs de français (FLE).
2. Plus de bourses sont attribuées aux étudiants dans les domaines clé comme les « Sciences et Techniques », le « Droit, l'économie, l'administration » ou le « Commerce » dont les formations concernent plus directement les cadres (publics et privés) que de futurs universitaires

B. Le « privilégisme » accru des programmes de bourses dans les années 1970-1980

Cette nouvelle tendance de la politique de bourses est confirmée et renforcée durant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing. En janvier 1976, sur instruction de Jacques Chirac, alors Premier ministre, un « programme prioritaire » de recrutement d'étudiants en gestion et ingénierie[104] est mis en œuvre.

Avec l'arrivée à Matignon de Raymond Barre (« meilleur économiste de France », selon Valéry Giscard d'Estaing) qui met au point les plans d'austérité de 1976 et 1977 pour réduire les dépenses, le déficit public, et rééquilibrer le commerce extérieur, les actions de la Direction, sous la responsabilité de Jean Laloy (1974-1977) puis de Roger Vaurs (1977-1979) [105] sont immédiatement confrontées à des mesures d'économie.

Roger Vaurs évoque les « impératifs budgétaires » et la Direction procède à un réexamen de ses objectifs en tenant compte des suggestions qui lui ont été faites au cours des années précédentes. [106] Dans ces années, la part de la Direction dans le budget du

[104] Issus de neuf pays en voie d'industrialisation, considérés importants pour les relations extérieures commerciales et technologiques françaises, Indonésie, Iran, Irak, Corée du Sud, Singapour, Mexique, Venezuela, Brésil, Nigéria.
On note une forte incidence du « programme prioritaire » en 1977 avec une augmentation particulièrement rapide. Pour la première année, 445 boursiers ont été pris en ce compte à ce titre.
Ministère des Affaires Étrangères, *Relations Culturelles Scientifiques & Techniques : 1977,* .
[105] Né en 1920, reçu en 1945 au concours de l'ENA dont il sort en 1947.
Attaché au cabinet du ministre des Affaires étrangères et à la direction économique du MAE (1947-1952)
Directeur des services d'information de l'ambassade de France aux États-Unis (New-York) (1952-1956)
Chef du service de presse et de documentation, directeur adjoint du cabinet de Couve de Murville, Premier ministre, enfin conseiller en relations publiques (1956-1973)
Ambassadeur à Ankara (1973-1977) puis directeur de la DGRCTS (1977-1979)
[106] Certains documents se font l'écho de « l'inefficacité » des actions culturelles de la Direction : le rapport

ministère n'avait cessé de diminuer, passant de 46 % en 1977 à 33% en 1986. Mais, pour les bourses, « l'effort économique national » et l'austérité budgétaire ne se traduisent pas par une diminution de crédits. C'est par la concentration des moyens « *sur un nombre limité d'opérations mutuellement profitables, en s'inspirant plus que par le passé du principe de réciprocité* », et surtout par « *la promotion de réalisations scientifiques et techniques et la formation de cadres étrangers de haut niveau, dans la perspective notamment du soutien de l'expansion économique* ». [107]

Tableau 2.8. Répartition par discipline des bourses d'études (1975-1979)

	1975		1977		1979	
Lettres	2327	29,4%	927	9,7%	1001	10,0%
Formation des professeurs de français	1103	13,9%	1272	13,3%	1169	11,7%
Sciences	1364	17,2%	1988	20,7%	1846	18,5%
Industrie, Mines	1107	14,0%	1057	11,0%	1121	11,2%
Santé publique	384	4,9%	253	2,6%	196	2,0%
Travaux publics	180	2,3%	230	2,4%	248	2,5%
Droit. Économie	164	2,1%	653	6,8%	1266	12,7%
Beaux-Arts	109	1,4%	239	2,5%	401	4,0%
Information	66	0,8%	276	2,9%	10	0,1%
Commerce, Banques, Assurances	17	0,2%	63	0,7%	72	0,7%
Administration publique	3	0,0%	42	0,4%	3	0,0%
Agriculture	173	2,2%	275	2,9%	308	3,1%
Bourses d'été	908	11,5%	2315	24,1%	2267	22,7%
Divers	-	-	-	-	89	0,9%
Total	7905	100%	9590	100%	9997	100%

Source : Rapport d'activité DGRCTS / Archives diplomatiques 2380INVA/304

« Bon-Juppé » en 1974 demande une « meilleure rentabilité » des activités culturelles et incite à choisir des objectifs précis dans quelques pays au lieu de poursuivre des objectifs universels dans un trop grand nombre de pays, en bref, à être élitiste. Il dénonce aussi la centralisation excessive de la gestion des projets de coopération par rapport à l'efficacité des interventions françaises. Une autre étude sectorielle sur les centres et instituts français en Europe, effectuée par une équipe du CNRS - Pierre Germon et Odile Chenal –, remarque le problème du dispositif culturel français dans les capitales européennes et surtout la coupure avec la dynamique culturelle contemporaine en France. De leur côté, les agents présents sur le terrain réclament une déconcentration et un décloisonnement.
Inspection générale des Finances, *Rapport sur les relations culturelles scientifiques et techniques de la France avec l'ÉTRANGER de MM. BON et JUPPE, Inspecteurs des Finances,* 1974.
François Roche, Bernard Piniau *et al.*, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, *op. cit.*, p. 117.

[107] 48,6 % (0,56% dans le budget de l'État) en 1973, 43,6% (0,54%) 1974, 48,9% (0.52%) 1975, 47,4% (0,50%) 1976/ 42.05 % 1980, 42,32 %e 1981, 41,16%e 1982, 38,34% 1983, 36,03% 1984, 34,4% 1985.
Source : Ministère des Affaires Étrangères, *Relations Culturelles Scientifiques & Techniques : 1974-1975,* .
Sénat, *N° 70 Avis présenté au nom de la commission ds Affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'assemblé nationale - Tome XIV Relations cuturelles, scientifiques et technique par M. Jacques Pelletier,* 1984.

Tableau 2.9. Répartition géographique des bourses du MAE (1969-1978)

	1969-1970			1974-76			1977-1978			1979-1980		
	Études	Stage	%	Études	Stage	%	Études	Stage	%	Études	Stage	%
Europe Occidentale	1445	290	15,0%	1176	253	11,3%	2921	1183	26,4%	1445	290	15,0%
Europe de l'Est	761	184	8,2%	959	332	10,2%				761	184	8,2%
Proche et Moyen-Orient	738	378	9,7%	1086	658	13,8%	1649	875	16,2%	738	378	9,7%
Afrique du Nord	1744	1043	24,3%	1990	1636	28,6%	1699	1867	22,9%	738	1043	24,3%
Afrique non francophone au sud du Sahara	516	151	5,8%	440	227	5,3%	860	525	8,9%	516	151	5,8%
Chine,Japon, Australie Nouvelle-Zélande	199	67	2,4%	990	604	12,6%	962	468	9,2%	199	67	2,4%
Reste de l'Asie-Océanie	896	441	11,6%								441	11,6%
Amérique du Nord	579	127	6,2%	282	207	3,9%	345	158	3,2%	579	127	6,2%
Amérique Latine	1028	911	16,8%	986	833	14,4%	1154	883	13,1%	1028	911	16,8%
Total	7906	3592	100%	7909	4750	100%	9590	5959	100%	6004	3592	100%

Source : Rapport d'activité DGRCTS

L'année 1977 voit confirmée la tendance à la baisse des bourses littéraires, tandis que le nombre de bourses d'études dans les secteurs scientifiques et techniques progresse nettement (voir, tableau 2.8./2.9.) La répartition des boursiers « études » par zone géographique s'est aussi modifiée. La part du Maghreb a sensiblement diminuée (contrairement à l'augmentation des bourses de stages), celle de l'Amérique Latine, du Moyen-Orient et de l'Asie (à l'exception des pays de la péninsule indochinoise) s'est accrue. [108]

L'autre nouveauté est l'augmentation significative des « bourses de stages » (dans les domaines de la technologie et de l'administration/gestion) et des « programmes d'été » dont l'enseignement du français au niveau secondaire. La formation pédagogique et linguistique des professeurs nationaux de français devient prioritaire pour une politique « efficace » de promotion de la langue française.

Malgré la diminution du nombre total des boursiers de la Direction, (voir tableau 2.10.), les dépenses pour les programmes de bourses augmentent toujours de façon importante. L'arrêté interministériel du 28 décembre 1978 [109] a majoré de 100% le montant de l'allocation d'entretien de la base (de 700F à 1400 F à compter du 1er janvier 1979, voir

[108] Les missions essentielles de l'action culturelle sont définies dans le rapport de l'année 1977. Elle doit : 1) « assurer l'influence de la France dans le monde » et 2) « contribuer à l'effort économique national ». L'action culturelle est considérée ici comme un outil participant, directement ou indirectement, à l'effort français d'exportation.

[109] Arrêté du 28 décembre 1978 régime des bourses d'études accordées par le ministère des Affaires étrangères aux étrangers boursiers du gouvernement français

tableau 2.11.) et en conséquence, le coût total des boursiers étrangers de la Direction passe de 184,5 millions francs en 1978 [110] à 242,8 millions francs en 1980. [111]

Tableau 2.10. Évolution des effectifs de boursiers (étudiants+ stagiaires) du MAE (1976-1980)

	1976	1977	1978	1979	1980
Droit, économie et administration publique Lettres, Sciences humaines Commerce, Gestion	7022	6527	6159	5820	5776
Sciences, Industrie, Technologie, Équipement	4847	5298	5146	4925	4935
Agriculture	706	724	774	825	751
Médecine, Santé sociale	1947	1884	1858	1876	1761
Enseignement, Jeunesse et Sports, Animation socio-culturelle	184	324	239	373	544
Arts	855	813	770	690	638
Divers	44	16	13	22	45
Total	15605	15586	14959	14531	14450

Source : Ministère des Relations extérieures[112]

En 1980, le Département (étudiants + stagiaires) gère 9626 étudiants et 4824 stagiaires. Au plan individuel, le coût moyen annuel d'un boursier étudiant est passé de 15 366 francs en 1979 à 16 000 francs en 1980 : le mois/bourses « études » de 2 237 francs en 1979 à 2371 francs en 1980. Pour le boursier stagiaire, son coût moyen est passé de 15 853 francs en 1979 à 17 081 francs (+7,8%). Le coût moyen d'un mois/bourse « stagiaire » passe de 2 996 francs en 1979 à 3 465 francs en 1980 (soit une progression de 15,7%).

[110] On cite ici le chiffre provisoire présenté dans « l'Annexe I. Réévaluation des crédits consacrés aux boursiers étrangers en France » en date du 12 mai 1978, résultant de l'évaluation sur les besoins minima des boursiers faite par la Direction pour l'année 1979.
Source : « Note pour M. Courtillet - n° 133 CAR-COOP » de Francis Contie (DGRCTS) en 6 juillet 1978
Source : Archives diplomatiques 2238INVA/304
[111] Il comprend les dépenses des organismes de gestion (CNOUS et CIES), ainsi que les dépenses effectuées directement par les services de la Direction.
[112] Source : Archives diplomatiques 2238INVA/304

Tableau 2.11. Évolution du montant de l'allocation d'entretien pour les boursiers du gouvernement français [113]

Arrêté du 27 mai 1968	1er catégorie (« bourses de perfectionnement) : 500F 2nd catégorie (« bourse d'étude ») : 750F 3ème catégorie (doctorat d'État) : 1200F
Arrêté du 17 octobre 1974	1er catégorie (1er et 2nd cycle) : 700F 2nd catégorie (3ème cycle) : 1000F 3ème catégorie (doctorat d'État) : 1100F 4ème catégorie (spécialisation de très haut niveau) : 1500F
Arrêté du 28 décembre 1978	1. Allocation d'entretien : 1400 F 2. Frais de formation - allocation de logement (300F), frais d'inscription, frais de déplacements, frais d'impression de travaux, frais cours polycopiés 2. Frais de voyages et transport de bagages 3. Prise en charge de la couverture sociale

Tableau 2.12. Évolution du coût des boursiers (études + stages) de la Direction (1979 – 1982)

	1979	1980	1981	1982
Coût total des boursiers (en millions)	225,6	242,6	257,9	301,1
Nombre total des boursiers	14531	14450	13850	14266
Coût moyen d'un mois/bourse	2443	2663	2981	3413
Coût moyen d'un boursier	15525	16603	18620	21109

Source : Ministère des Relations extérieures[114]

[113] Arrêté du 27 mai 1968 « Taux des bourses allouées aux étudiants étrangers, boursiers du gouvernement français, et conditions dans lesquelles certaines prestations complémentaires peuvent être attribuées à ces étudiants
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000850580&pageCourante=06162
Arrêté du 17 octobre 1974 « Taux des bourses allouées aux étudiants étrangers, boursiers du gouvernement français, et conditions dans lesquelles certaines prestations complémentaires peuvent être attribuées à ces étudiants
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000850580&pageCourante=06162
Arrêté du 28 décembre 1978 « Régime des bourses d'études accordées par le ministère des affaires étrangères aux étrangers boursiers du gouvernement français »
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000838676
[114] Source : Archives diplomatiques 2381INVA/304

♦ **Universalisme de la politique du gouvernement socialiste envers les étudiants étrangers ?**

Le gouvernement socialiste arrive au pouvoir en 1981 et s'engage à assouplir les dispositions concernant les étudiants étrangers. [115] Le 9 décembre 1981, Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale, explique clairement au Sénat la nouvelle politique pour la rentrée universitaire 1982-1983 : [116]

« *La venue des étudiants étrangers dans les établissements français d'enseignement supérieur est un aspect essentiel de la vie de ces établissements et un élément important de la politique de coopération universitaire de la France. Cette politique a pour but d'assurer la cohérence entre la formation des étudiants étrangers et le développement des centres universitaires de leur pays d'origine. Les principes essentiels sont : l'égalité de droit entre tous les étudiants : égalité des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français (mêmes exigences de niveau, de répartition, et mêmes délais d'inscription) ; égalité entre étudiants étrangers eux-mêmes (toutes les formalités d'inscription et d'examen sont désormais remplies dans le pays d'origine, pour éviter les déplacements coûteux) ; la volonté de mettre en œuvre une véritable politique d'accueil ; l'autonomie des universités à l'égard des décisions d'inscription (les universités ont désormais l'entière responsabilité de la décision). Un objectif essentiel de cette réforme est de garantir l'accueil individuel et pédagogique par une répartition harmonieuse de l'ensemble des étudiants entre les universités françaises.* »

Le ministère de l'Éducation nationale dénonce la doctrine d'une politique privilégiée pour les boursiers et défend la vocation universelle des CNOUS/CROUS dans leur mission d'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les étudiants. Mais la tentative d'universalisation de l'accueil et la gestion des étudiants étrangers par ces organismes échoue, se heurtant aux logiques diplomatiques. Cet échec montre symboliquement que l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand ne marque pas une grande rupture dans

[115] Décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers dans les universités et les établissements publics à caractère scientifiques et culturels indépendants des universités
Source : Légifrance (consulté le 31 août 2019)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000309865&categorieLien=id

[116] Source : Journal Officiel de la République française – Débats parlementaires Sénat en date du 11 mars 1982.
http://www.senat.fr/comptes-rendus-seances/5eme/pdf/1982/03/q19820311_0717_0771.pdf

l'orientation de la politique de bourses, développée depuis la décennie précédente. Avec l'augmentation du coût des boursiers du Gouvernement français dans les années 1980, on constate même un « privilégisme » accru dans les programmes de bourses du MAE.

Entre 1983 et 1987, le nombre de boursiers ne cesse de diminuer, mais le coût total des bourses progresse de façon significative. Le coût moyen d'un mois/bourse « études » augmente de 2 430 francs en 1983 à 3 823 francs en 1987 et celui d'un mois/ bourse « stages » passe de 5 452 francs en 1983 à 7 424 francs en 1987. (voir tableau 2.13) Par l'arrêté du 28 décembre 1978, le ministère des Finances et du budget avait accepté de prendre en compte l'actualisation du montant des prestations. Le montant de l'allocation d'entretien à la base augmente donc vite pendant toutes les années 1980 : 1500 F en 1980, 1700 F en 1981, 1900 F en 1982, 2050 F en 1983, 2400 F en 1985, et 3100 F en 1987. [117]

Tableau 2.13. Évolution des effectifs et du coût des boursiers du MAE entre 1983 et 1987

	1983	1984	1985	1986	1987
I. DGRCST					
Coût total de boursiers (millions)	147,6	161	164,4	159,4	375,4
Nombre total des boursiers	10379	9684	9254	9236	17509
1. Bourses d'études					
Nombre de boursiers étudiants	4606	4223	3891	3816	7651
Coût moyen d'un mois/bourse étudiant	2430	2763	2871	2906	3823
2. Bourses de stages					
Nombre de boursiers stagiaires	1969	2270	2254	1991	4645
Coût moyen du mois/boursier stagiaire	5452	6073	6622	6629	7424
3. Bourses de séjours scientifiques de haut niveau					
Nombre de boursiers	130	120	141	100	94
Coût moyen d'une bourse	5138	6013	7026	7706	8501
4. Bourses linguistiques de courte durée					
Nombre de boursiers	3674	3071	2968	3329	5119
Coût moyen d'une bourse	4527	5467	6212	6729	5296
II. Services de la Coopération et du Développement*					
Nombre de boursiers étudiants	8128	7797	7228	6716	-
Nombre de boursiers stagiaires	4963	5335	4433	4366	-
Nombre total de boursiers	13091	13132	11661	11082	-
TOTAL	23470	22816	20915	20318	17509

Source : Ministère des Relations extérieures [118]

[117] 3910 F par mois pour le taux de base dans l'arrêté du 21 septembre 1999, 3 930 F dans celui du 8 juin 2000, 3 979 F (607 €) dans celui du 9 avril 2001 et 615 € dans celui du 31 décembre 2002.
[118] Source : Archives diplomatiques 2238INVA/305

Harmonisation du statut des boursiers du gouvernement français (BGF)

A l'arrivée du gouvernement socialiste, deux arrêtés interministériels fixent le statut de boursier du gouvernement français : l'arrêté du 28 décembre 1978 pour les boursiers relevant de la DGRCST[119] et celui du 3 février 1981 pour les boursiers relevant des Services chargés de la Coopération et du Développement. L'article 1er des deux arrêtés précise que les bourses sont « une aide à la formation des étudiants et stagiaires étrangers » et l'article 2 définit l'allocation d'entretien comme « moyen permettant au boursier de subvenir à ses besoins ».

Après les transferts de crédits réalisés le 1er janvier 1983 en raison des transferts de compétences ne permettant plus l'application normale de ces deux arrêtés à l'ensemble des boursiers et nécessitant une harmonisation des taux, un nouvel arrêté interministériel est pris le 27 décembre 1983. [120]Concernant à la fois les bourses d'études et les bourses de stages, l'arrêté définit la « bourse du gouvernement français » comme aide 1) soit à la formation, en France, d'étrangers étudiants ou stagiaires (« bourses d'études » ou « bourses de stages ») ou 2) soit aux travaux effectués, en France, par des chercheurs étrangers (« bourses de séjours scientifiques de haut niveau »). Le bénéfice d'une ou plusieurs des quatre prestations principales qui suivent confère à un étranger la qualité de « Boursier du gouvernement français » : [121]

- l'allocation d'entretien
- les frais de formation [122]

---

[119] Avant, l'arrêté du 27 mai 1968 définit que « les étudiants étrangers en qualité de boursiers du gouvernement français par le ministère des Affaires étrangères » peuvent bénéficier d'allocation.

[120] Arrêté du 27 décembre 1983, Régime des bourses accordées par le ministère des Relations extérieures aux étrangers boursiers du gouvernement français (consulté le 29 février 2020)
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JPDF0401198400050076&categorieLien=id
Instructions pour l'application de l'arrêté interministériel du 27 décembre 1983 et de la décision du 6 février 1984 fixant le régime des bourses accordées par le ministère des Relations extérieures aux étrangers
Source : Archives diplomatiques 2238INVA/318
Cet arrêté portant sur le régime des bourses du gouvernement français constitue toujours la base légale.

[121] L'arrêté du 9 septembre 1985 complétant l'arrêté du 27 décembre 1983, prévoit trois catégories de bourses d'études : 1) « bourses d'études » concernant les formations du 1er et 2e cycle de l'enseignement supérieur ;2) Bourses d'études « Formation à la recherche » (une allocation d'entretien majorée de 25%) concernant les formations du 3e cycle jusqu'au DEA inclus; 3) Bourses d'études « recherche » (majorée de 90%) concernant certaines formations d'un niveau supérieur à celui du DEA.

[122] Frais d'inscription, frais de formation proprement dits payés à l'établissement où est affecté le boursier, indemnité pour achats de livres, indemnité pour impression de travaux, indemnités spécifiques à certaines formations, abonnement à une revue française, frais à l'occasion de déplacements obligatoires après décision favorable de l'organisme de gestion, transports, indemnités journalières, majoration éventuelle de l'allocation d'entretien, frais de visas de de vaccins

- les frais de voyage et de transport des bagages [123]

La couverture sociale Comme on le voit, le statut de boursier du gouvernement français est surtout redéfini par rapport à l'augmentation de l'allocation d'entretien et l'élargissement des services offerts.

♦ Dualité des profils de boursiers entre pays développés et pays en voie de développement

La répartition des bourses d'études de la Direction entre 1983 et 1986 montre une dualité de profils entre « pays développés » (ou pays émergents) et « pays en développement ». Le ministère de la Coopération étant devenu le 22 mai 1981 un ministère délégué auprès du ministère des Relations Extérieures, chargé de la Coopération et du Développement, les compétences culturelles de l'ancien ministère de la Coopération ont été transférées à la DGRCST. Les moyens concernant directement l'aide à l'ensemble des « pays en développement » relèvent désormais des services de la Coopération et du Développement. Les crédits de bourses accordés pour ces pays (surtout ceux d'Afrique) sont transférés à ces services. [124]

Cette séparation permet d'observer une différence sensible des profils de boursiers entre ceux venant de pays développés et ceux venant des pays en voie de développement. Et il est très intéressant de constater que le profil des boursiers de la Direction entre 1983 et 1986 ressemble à celui des années 1960 :

1. Une grande partie des bourses (environ 60%) est offerte aux étudiants dans le domaine des « Langues et Lettres », « Formation des professeurs de français » et « Beaux-arts ».
2. 20% des bourses d'« études » sont attribuées aux étudiants qui sont en sciences et techniques
3. Les étudiants européens et américains représentent 30-35% des bourses d'« études ». La nouveauté est l'augmentation significative du nombre d'étudiants d'Asie d'Extrême-Orient (les africains ne représentent qu'environ 20%)

[123] Voyage d'aller et de retour définitif, voyages de vacances

[124] Pendant la première cohabitation, Jacques Chirac, Premier ministre de 1986 à 1988, sous la Présidence de la République de François Mitterrand, revient à la formule d'un ministère pleinement autonome pour la Coopération, confié à Michel Aurillac. Depuis 1987, les boursiers d'Afrique francophone dépendent toujours de ce ministère.

Tableau 2.14. Répartition d'après le niveau de formation des bourses « études » de la Direction

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
1982	0,2%	24,5%	70,5%	4,8%
1983	0.7%	27,7%	69,4%	2,2%
1984	4,1%	51,0%	39,0%	5,9%
1985	4,3%	48,2%	39,4%	8,1%
1986	3,0%	45,9%	41,8%	9,3%
1987	4,9%	53,7%	36,9%	4,5%

Source : Ministère des Relations extérieures
* Niveau 1 (Inférieur au baccalauréat) / Niveau 2 (1er-2e cycles et écoles assimilées) / Niveau 3 (3e cycle et écoles assimilées) / Niveau 4 (Doctorat d'État)

Tableau 2.15. Répartition géographique des bourses « études » de la Direction (1982-1987)

	1982*		1983		1984		1985		1986		1987	
Europe Occidentale	1232	13%	1154	25%	898	21%	699	18%	586	15%	516	7%
Europe Orientale	453	5%	389	8%	391	9%	329	8%	321	8%	343	4%
Afrique du Nord	2594	28%	320	7%	424	10%	535	14%	601	16%	2631	34%
Proche et Moyen-Orient	1601	17%	408	9%	319	8%	246	6%	246	6%	973	13%
Afrique francophone	15	0%	84	2%	73	2%	94	2%	122	3%	-	-
Afrique - autres pays	634	7%	296	6%	251	6%	227	6%	223	6%	556	7%
Asie du Sud et du Sud-Est	945	10%	509	11%	465	11%	405	10%	351	9%	801	10%
Extreme-orient et pacifique	574	6%	677	15%	766	18%	893	23%	972	25%	1054	14%
Amérique du Nord	242	3%	249	5%	199	5%	148	4%	123	3%	102	1%
Amérique centrale et du Sud	1090	12%	515	11%	424	10%	303	8%	266	7%	590	8%
Divers pays non-ventilés	42	0%	5	0%	13	0%	12	0%	5	0%	85	1%
Total	9422	100%	4606	100%	4223	100%	3891	100%	3816	100%	7651	100%

Source : Ministère des Relations extérieures [125]
* Pour l'année 1982, les bourses accordées pour les états d'Afrique francophone par les services de la Coopération et du Développement (ex-ministère de la Coopération) ne sont pas décomptées ici.

En revanche, la presque totalité des bourses de « stages » est attribuée aux étrangers en 3e cycle ou en doctorat d'État qui sont largement issus d'un pays en développement. En 1986, on compte par exemple 2091 boursiers de « stages » (y compris les bourses de « séjours scientifiques de haut niveau »). Parmi eux, 10,2% sont des ressortissants d'un pays d'Europe de l'Est, 42,5 % d'Afrique (4,5% des pays d'Afrique du nord, 20,2% des

[125] Source : Archives diplomatiques 238INVA/305

pays d'Afrique francophone, 17,8% des pays d'Afrique non-francophone) et 12,3% de l'Extrême-Orient et du Pacifique.

Tableau 2.16. Répartition par discipline des bourses « études » de la Direction (1982-1987)

	1982*		1983		1984		1985		1986		1987	
Lettre et sciences humaines	1743	18,5%	1535	33,3%	1280	30,3%	1097	28,2%	1144	30,0%	1209	15,8%
Formation et perfectionnement des professeurs de français	688	7,3%	791	17,2%	825	19,5%	782	20,1%	764	20,0%	741	9,7%
Beaux-Arts	476	5,1%	497	10,8%	485	11,5%	457	11,7%	433	11,3%	439	5,7%
Urbanisme, architecture, environnement	318	3,4%	47	1,0%	37	0,9%	35	0,9%	26	0,7%	281	3,7%
Sciences politiques et juridiques	488	5,2%	209	4,5%	183	4,3%	135	3,5%	113	3,0%	253	3,3%
Économie et développement	531	5,6%	164	3,6%	167	4,0%	190	4,9%	184	4,8%	522	6,8%
Gestion, commerce, banque, assurance	232	2,5%	49	1,1%	45	1,1%	42	1,1%	48	1,3%	110	1,4%
Sciences fondamentales	2386	25,3%	582	12,6%	550	13,0%	530	13,6%	497	13,0%	1966	25,7%
Sciences appliquées et technologie	1269	13,5%	289	6,3%	298	7,1%	295	7,6%	314	8,2%	1178	15,4%
Santé	217	2,3%	92	2,0%	86	2,0%	75	1,9%	74	1,9%	343	4,5%
Autres disciplines	1074	11,4%	351	7,6%	267	6,3%	253	6,5%	219	5,7%	609	8,0%
Total	9422	100%	4606	100%	4223	100%	3891	100%	3816	100%	7651	100%

Source : Ministère des Relations extérieures

Tableau 2.17. Répartition d'après le niveau de formation des bourses « stages » de la Direction

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
1983	3,9%	18,7%	75,5%	1,9%
1983	2,5%	18,6%	66,4%	2,5%
1984	1,2%	27,0%	71,1%	0,7%
1985	0,9%	25,0%	72,6%	1,5%
1986	3,0%	45,9%	41,8%	9,3%
1987	0,4%	10,5%	87,6%	1,5%

Source : Ministère des Relations extérieures

Le nombre de boursiers du MAE dans les années 1990 s'établit à environ 19 000. Ce chiffre s'accompagne d'une diminution des dépenses liée à la réduction du nombre de mensualités due au raccourcissement de la durée moyenne des séjours en France. (sur l'évolution dans les années 1990, particulièrement sur la création du programme de bourse d'Eiffel, voir le chapitre 7)

2.2.2. Les bourses du ministère de la Coopération

Notre intention n'est pas d'examiner dans le détail le programme de bourses du ministère de la Coopération, mais d'étudier la différence entre les bourses de la Coopération et celles du ministère des Affaires étrangères. De façon schématique on peut dire qu'elles n'ont pas les mêmes visées politiques et que, par rapport aux bourses du MAE, la spécificité de celles de la Coopération tient à la priorité donnée aux stages dans le cadre de projets.

Sans vouloir détailler l'histoire de 50 ans de politique boursière, nous retraçons brièvement l'évolution de l'association CIES qui va devenir l'EGIDE. Cette association créée au début des années 1960 pour les besoins du ministère de la coopération est entrée complètement dans le giron du ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) lors de la fusion des deux ministères en 1998.

A. Programme de bourses dans le cadre de projets - aide à la construction d'états indépendants.

Ayant effectué toute sa carrière à la fois au ministère de la Coopération et au ministère des Affaires étrangères, Gérald La Cognata témoigne de la différence de logiques entre ces deux ministères :

« *Je ne parle pas des intentions fortement politiques, mais la chose la plus importante d'un point de vue technique, était d'aider les pays africains à construire leurs états. Le fin mot, c'était ça. Nous savions bien qu'on n'avait pas la capacité de régler toutes sortes de questions politiques liées aux sociétés locales, à leur histoire. En revanche, avec la santé, l'intérieur, ou l'éducation, on pensait qu'il était possible d'aider à construire un état. Le ministère de la Coopération avait donc ça pour objectif. Dans ce contexte, les bourses étaient destinées à la formation des futurs cadres qui allaient se substituer aux cadres français encore là jusque dans les années 80. […] En simplifiant un peu, on peut dire que pour les Affaires étrangères, c'était une coopération d'influence. Cela signifiait placer des produits français et attirer des étudiants étrangers en France pour qu'ils fassent des études françaises, qu'ils parlent français et qu'ils facilitent ensuite le travail des entreprises françaises dans les pays étrangers. C'était une logique d'influence économique. Pour le ministère de la Coopération […] la préoccupation principale, c'était le*

développement […] Ce n'était pas le projet du Quai d'Orsay qui avait aussi des préoccupations, en termes linguistiques, pour la francophonie, etc. Pour la Coopération, ce n'était pas la préoccupation principale car les pays dont nous parlons étaient des pays francophones. Il y avait donc deux visions, celle du Quai d'Orsay et celle du ministère de la Coopération. Elles n'ont jamais été exactement les mêmes et c'est pour cette raison que leurs programmes de bourses étaient différents. Il y avait deux philosophies de l'action qui n'allaient pas exactement dans le même sens. » [126]

Souplesse budgétaire du ministère de la Coopération.

Sur les différences de conception et d'organisation des bourses dans les deux ministères, G. La Gognata distingue deux types de bourses selon leur mode de financement : le programme au titre budgétaire IV et celui au titre budgétaire VI. [127] Si le premier est un « programme en soi » pour attirer des étudiants étrangers, le deuxième est conçu spécialement par le ministère de la Coopération. G. La Gognata explique :

« *Les bourses, c'est un programme en soi, on en donne 100 ou 200 bourses. Il y a des commissions qui sélectionnent les candidats sur place. Dans la négociation entre les deux*

[126] Entretien avec Gérard La Cognata en date du 5 juin 2017.

[127] L'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances (art. 5) distinguait les dépenses du budget général en sept titres dont les quatre premiers correspondent aux dépenses ordinaires et les trois suivants aux dépenses en capital :
Titre I. — Dette publique et dépenses en atténuation de recettes
Titre II — Dotation des pouvoirs publics
Titre III. — Moyens des services
Titre IV. — Interventions publiques
Titre V. — Investissements exécutés par l'État
Titre VI —Subventions d'investissement accordées par l'État
Titre VIL — Réparations des dommages de guerre
Source : Legifrance (Consulté le 30 novembre 2019)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000339591#LEGIARTI000006530
La distinction entre Titre V « Investissements exécutés par l'État » et Titre VI « Subventions d'investissements accordés par l'État » n'a pas été reprise dans la LOLF. Depuis l'entrée en vigueur de la LOLF du 1er août 2001, les nomenclatures du budget de l'État en 7 titres répartis en 18 catégories dont il existe un seul Titre V, consacré aux dépenses d'investissement :
Titre I. — les dotations des pouvoirs publics
Titre II. — les dépenses de personnel
Titre III. — les dépenses de fonctionnement
Titre IV. — les charges de la dette de l'État
Titre V. — les dépenses d'investissement
Titre VI. — les dépenses d'intervention
Titre VII. — les dépenses d'opérations financières
Source : Site de la Direction du Budget du ministère de l'Économie et des Finances.
https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/cadre-gestion-publique/cadre-gestion-budgetaires#.XiHVSS17R25 (Consulté le 30 novembre 2019)

parties on essaie de définir les orientations de bourses - nombre, domaines, durée - et selon cette orientation, les crédits sous le titre 4 sont attribués à l'ambassade pour ce programme de bourses […] Mais dans la coopération avec les États africains c'est très difficile parce que les États n'ont pas toujours les mêmes préoccupations et il y a des préoccupations politiques, tribales, ethniques, etc., […] Par exemple, on va mener une coopération très active avec le Burkina Faso dans le domaine du développement agricole. Mais rien n'assure qu'on va accorder 200 bourses au Burkina […] La plupart des fonctionnaires français et des politiques, dont le ministre, disait : il faut que ce programme des bourses aille dans le même sens que les actions de la Coopération. Alors si on dit, dans un pays on développe la santé, il faut qu'il y ait beaucoup de bourses santé dans le programme. Le problème était de rapprocher le programme de bourses de celui de la Coopération. » [128]

Pour ce rapprochement, le ministère de la Coopération intègre les financements destinés à la formation dans le cadre du projet de coopération du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC). Contrairement aux programmes de bourses ordinaires relevant du titre budgétaire IV, les crédits du FAC sont des crédits d'investissements du titre budgétaire VI gérés par la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE) [129] qui finance, sous forme de subventions, des opérations ou des projets de développement. Ils bénéficient d'un assouplissement budgétaire permettant une programmation sur plusieurs années.

Gérald La Cognata explique la différence de ces modes de financement dans les projets de la Coopération

[128] Entretien avec Gérard La Cognata en date du 5 juin 2017.

[129] À la suite du référendum du 28 septembre 1958 qui instaure une communauté française d'états autonomes, les statuts de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (CCFOM) sont modifiés par l'ordonnance du 30 décembre 1958. Elle devient la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE), institution financière publique destinée à jouer le rôle de banque de développement pour les états de la fédération.
La Caisse centrale gère des fonds publics : le Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-Mer (FIDOM) dans les DOM, le Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social des territoires d'outre-mer (FIDES) dans les TOM et le FAC dans les états africains et malgache à ses débuts puis dans d'autres pays d'Asie, du Moyen-Orient, des Caraïbes et du Pacifique. Elle fusionne avec la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (CEDA) en 1968.
En 1992, le CCCE devient la Caisse française de développement dotée du statut d'établissement public et d'institution financière spécialisée soumise à la loi bancaire de 1974. Enfin, la réforme de la coopération française entreprise en 1998 transforme la Caisse française de développement (CFD) en Agence Française de Développement (AFD)

« Le Titre 4 était géré par le payeur de France dans l'ambassade, tandis que le Titre 6 était géré par le comptable de la Caisse de Coopération, c'était complètement à part. [...] Le circuit normal, c'était que le ministère mettait en place des crédits et l'ordonnateur des crédits, responsable de la coopération, demandait les paiements. Il était l'ordonnateur des dépenses et le paiement était effectué par le payeur de France. […] Le titre 6, c'était un titre budgétaire à part. L'ordonnateur était toujours le chef de mission, mais les paiements sont effectués par la Caisse. […] le FAC avait une instance particulière avec le ministère des Finances. On se réunissait projet par projet [...] Dans ces projets-là on mettait des bourses, beaucoup, souvent des bourses de stages pour que la formation se fasse en même temps que le programme. [...] Pendant très longtemps, la coopération a disposé d'une procédure dérogatoire par rapport aux pratiques financières habituelles de l'État français. […] On va construire cet hôpital, on va aider à la construction et on aura besoin de gestionnaires de l'hôpital. Dans le programme-hôpital, (grâce à la souplesse du titre 6 sur l'utilisation de crédit) on va mettre deux cent mille, cent mille euros de bourses et stages pour former ou pour améliorer la formation des directeurs de l'hôpital. Et ça on le faisait dans le cadre des projets du Fond d'Aide et de Coopération. Le Titre 6, c'est un autre titre budgétaire et ça ne fonctionnait pas du tout de la même façon. On avait la possibilité de mettre des bourses dans le cadre des projets. » [130]

La cote 19980545 des Archives nationales permet d'observer l'intégration des bourses dans le cadre des projets de coopération du FAC. Nous citons ici juste quelques exemples pris à la fin des années 1970 : par la décision 31/CD/76/IV/S/71 (1976) [131], le FAC subventionne les États-africains dans le domaine de l'informatique et de la gestion publique – définition et mise en œuvre de plans comptables, aide à l'informatique, mission de deux experts français en Afrique de l'Ouest, action d'assistance technique et stages de techniciens africains ; par la décision de 228/CD/76/VI/Z/32 (1976) [132], le FAC subventionne l'ile Maurice pour l'équipement d'un laboratoire de travaux publics et du bâtiment – envoi d'un ingénieur français au Centre expérimental de recherche du bâtiment et de travaux publics (CEBTB) et de deux techniciens mauriciens en stage en

[130] Entretien avec Gérard La Cognata en date du 5 juin 2017.
[131] Source: AN 19980545/175
[132] Source: AN 19980545/180

France ; par la décision 79/CD/77/VI/CAU/11 (1977) [133],une subvention est accordée au Cap-Vert pour la recherche scientifique liée aux opérations de développement agricole – lutte contre l'érosion des sols, défense contre les maladies des cultures, études sur la santé animale et l'élevage, promotion de la culture des fruits et des plantes. Des stages de formations sont également offerts aux Cap-Verdiens. Par la décision de 50/CD/79/VI/ZAI/61 (1979), le FAC subventionne le Zaïre pour un appui technique et pédagogique à la « Cité de la Voix du Zaïre » - formation d'agents de radio et télévision et équipement des bâtiments du studio.[134] Enfin, par la décision 188/CD/78/VI/SEN/13[135] (1978), une subvention du FAC est attribuée au Sénégal pour organiser la lutte antiparasitaire dans les cultures alimentaires locales –mise à disposition d'un spécialiste de la protection des végétaux, équipement et matériel de lutte phytosanitaire et bourses de formation.

Parallèlement aux programmes de bourses intégrés aux projets de coopération du FAC (sous le titre budgétaire de VI), les programmes propres au ministère de la Coopération ne cessent d'augmenter dans les années 1960-1980 (voir tableaux 2.18). Par exemple, en 1976 une subvention dans les domaines de l'informatique et de la gestion publique pour les États africains (décision 31/CD/76/IV/S/71) [136] est accordée dans le cadre du titre budgétaire IV. Elle comprend la mise en œuvre de plans comptable, l'aide à l'informatique, des stages de trois semaines ou de longue durée pour des techniciens africains, une action d'assistance technique, une mission de deux experts en Afrique de l'Ouest, une aide à l'automatisation des services des finances, une aide à l'Union douanière et économique de l'Afrique Centrale et le soutien au programme du « Groupe de recherche et d'appui pour le développement de l'informatique dans l'administration » (GRADIA)

[133] Source: AN 19980545/53
[134] Source: AN 19980545/93
[135] Source: AN 19980545/76
[136] Source: AN 19980545/175

Tableau 2.18. « L'Aide Publique au Développement » (APD) du ministère de la Coopération

	A.T.	Sub. de fonct. (y compris bourses)		Recherche scientifique	Concours Budgétaires	Invest. (FAC)	Total
		Bourses	Sub de fonct.				
1961	365,8	135,6			152,6	466,1	1120,1
1962	425,2	148			218	348,2	1139,8
1963	419,6	158			145	418,8	1151,4
1964	459,1	95		65,3	142,3	388,8	1150,5
1965	483,8	118,5		71,1	71,1	301,3	1072,1
1966	500,5	109,6		94	81,1	330,4	1115,6
1967	519,2	103,6		107,8	71,5	311,4	1113,5
1968	527,5	89		121,3	81,7	274,1	1093,6
1969	580	78		134,6	95,5	229	1117,1
1970	585,7	87,8		141,2	65,8	380,9	1261,4

	A.T.	Sub. de fonct. (y compris bourses)				Recherche scientifique	Concours Budgétaires	Invest. (FAC)	Total
		Bourses	Subvention de fonct.	Non ventilé	total				
1971	639,1	43	8,2	45,1	96,3	154	120	343,3	1352,7
1972	720	44,9	19,3	75,5	139,7	169,5	113	392,2	1534,4
1973	747,8	46,1	91,7	86,7	224,5	190,9	106,9	424,6	1694,7
1974	856,4	55,2	172,1	-	227,3	228,8	122,7	514,8	1950
1975	760	57,9	87,9	116,8	262,6	239,6	165	524,7	1969,9
1976	898,7	74,2	127,8	57,7	259,7	234	123,3	587,2	2102,9
1977	969,6	127,1	74,1	34,2	235,4	337,2	138,6	474,8	2155,6
1978	1235,3	83,1	135,9	34,4	253,4	352,1	303,4	474,5	2618,7
1979	1366	93,7	132	57,8	283,5	438,9	197,7	547,1	2832,9
1980	1541,9	102,1	119,4	70,6	292,1	498,1	307,1	725,2	3364,4
1981	1718,7	117,5	221,5	-	339	593,9	423,5	830,9	3906

	A.T.	Bourses	Subvention de fonct.	Concours Budgétaires	Invest. (FAC)	Total
1982	1963,5	180,5	189,8	427,7	868,8	3636,5
1983	2271,5	143,2	66,8	467,8	844,1	3793,4
1984	2218,3	185,8	68,2	524,3	1022,6	4019,3
1985	2308,9	165,9	76,7	626,7	951,4	4129,6
1986	2274,3	144,8	60,6	598,4	941,8	4019,9
1987	2569,4	158,8	124,4	900,1	867,4	4620,1
1988	2473	156,2	112,1	1187,6	990,3	4919,2
1989	2676,4	217,1	139,8	1665	768	5467,3

Source : Ministère de la Coopération [137]

[137] 1) A.T. : dépenses d'assistance technique directe + marchés court durée + marchés long durée + A.T sur contrats + mission d'expert + OFERMAT (Office de coopération pour les chemins de fer et les matériels

B. Le Centre International des Étudiants et Stagiaires (CIES)

L'ASATOM, association para-administrative, est créée en 1960 [138] sur décision du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) pour être l'homologue de l'OCAU. Elle l'est pour les besoins du ministère de la Coopération afin d'assurer aux boursiers stagiaires des prestations de services : accueil à l'aéroport, hébergement provisoire, aide au logement, paiement des bourses, assurances, organisation de l'action sociale et culturelle. Elle se développe sensiblement en 1961 en raison de l'accroissement du nombre de stagiaires pris en charge au titre du FAC et de l'augmentation du nombre d'appels à l'ASATOM pour la gestion de leurs boursiers. La Mauritanie lui délègue l'ensemble de ses stagiaires et la Communauté Économique Européenne a conclu une convention pour la gestion de ses boursiers en France. Le ministère des Affaires étrangères lui a également demandé de gérer les ressortissants de la République fédérale du Congo-Léopoldville.[139] En 1961, l'ASATOM est chargée d'un ensemble de 1 326 stagiaires : 155 stagiaires gérés en 1960 et prolongés en 1961 ; 127 nouveaux stagiaires bénéficiant d'une bourse de leur état, 1014 nouveaux stagiaires bénéficiant d'une bourse du FAC, 30 stagiaires de la Communauté Économique Européenne. [140]

Pour la gestion des stagiaires, le FAC accorde depuis sa création des crédits pour le fonctionnement au titre III de son programme budgétaire : 222 000 francs en 1960, 500

d'équipement) + SOFREAVIA (Société française d'Études et de réalisations d'équipements Aéronautiques) + Volontaire du Progrès + appuis logistiques aux coopérants
2) Bourses : dépense de bourses d'études, de stages, de colloques, frais de scolarité des boursiers, de logement des boursiers, invitations (titre IV)
3) Subvention de fonctionnement : subvention du titre IV à des établissement scolaires, universitaire, à des établissements hospitaliers, à des ONG et depuis 1986, transport de l'aide alimentaire (qui a été auparavant imputé sur les investissements)
4) Concours budgétaires : subventions aux budgets des états + bonifications de PAS de la CCCE
5) Investissement : FAC (titre budgétaire VI)
6) Recherche scientifique : enveloppe Recherche, gérée par le Ministère de la Recherche depuis 1982, auparavant gérée par le ministère de la Coopération.
Source : « 25 ans de la coopération en chiffes – Ministère de la Coopération » - Fonds d'archives privées de Claude Freud

[138] Son siège social est au 66 ter, rue St-Didier dans 16ème arrondissement de Paris.

[139] Rapport de présentation au Comité Directeur du Fonds d'aide et de Coopération sur la formation et la promotion technique (FAC 1962)
Source : AN 19980545/246

[140] Source : Rapport de présentation du Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération sur la « Formation et Promotion Technique » - Comité du Fonds d'aide et de Coopération du 10 avril 1962 – AN 19980545/246

000 en 1961, 570 000 en 1962, 685 000 en 1963, 698 630 en 1964/1965. [141] A la fin de l'année 1962, avec ces crédits, l'ASATOM exerce désormais pleinement le rôle de coordination des stages et l'exécution de la politique du ministère de la Coopération. Les crédits gérés par l'ASATOM ont crû dans des proportions tout aussi considérables : le nombre de stagiaires gérés par l'ASATOM est passé de 310 en 1960, à 1326 en 1961 et à 2060 en 1962 (plus 3000 stagiaires en 1963) et les crédits sont passés de 1,30 millions de francs en 1960, à 8 millions en 1961 et à 16 millions en 1962.

Spécialisation dans l'accueil privilégié des étudiants et organisation des actions sociales et culturelles

Le statut privé de l'ASATOM et sa structure souple lui permettent de faire rapidement face à tous les besoins dans la gestion des stagiaires et expliquent « l'efficacité » de son action depuis les années 1960. On remarque que les interventions de l'ASATOM, CIE/CIES sont à l'origine de toutes les prestations offertes aujourd'hui aux boursiers du gouvernement français par *Campus France*. L'ASATOM a voulu, dès sa création, répondre aux tâches les plus urgentes comme l'accueil des stagiaires à leur arrivée et leur hébergement provisoire. Ainsi, elle s'est occupée en 1962 de 2718 boursiers arrivés par avion (1786 en 1961), 2246 étudiants étaient inscrits à l'assurance groupe en décembre 1962 (1008 en décembre 1961), elle a procuré 1670 logements définitifs (928 en 1961), elle a effectué 1503 accueils à l'aéroport (1219 en 1961), trouvé 1471 hébergements provisoires (1326 en 1961). Dans le domaine culturel, l'association a également développé sensiblement ses actions : [142]

- 829 participations à des camps de vacances (Noël, Pâques, été) en 1962 contre 180 en 1961
- 2755 participants à des voyages éducatifs (1661 en 1961)
- 715 accueils familiaux de week-end (450 en 1961)
- 600 accueils familiaux de longue durée (10-20 jours) (468 en 1961)

[141] La situation du FAC au 30 septembre 1969 : Procès – verbal de la réunion du comité directeur du Fonds d'aide et de Coopération du 3 février 1970 (89ème séance) – AN 19770641/05

[142] Rapport de présentation au comité directeur du Fonds d'Aide et de Coopération du 13 janvier 1963 Source : AN 19770641/08

- 945 participations à des conférences, projections cinématographiques et manifestations culturelles diverses (217 en 1961)

En 1967, son champ s'étend à l'ensemble des pays concernés par l'action extérieure du gouvernement français et l'association devient le « Centre International des Stagiaires » (CIS). « *Cela ne faisait pas bien de s'appeler TOM, les territoires d'outre-mer, ça faisait colonie, donc c'était uniquement pour enlever le côté colonialiste*. »[143]- puis un peu plus tard, le « Centre International des Étudiants et des Stagiaires » (CIES). A partir de 1969-1970, le ministère des Affaires étrangères décide de lui confier ses boursiers (environ 1000) qui sont affectés dans des établissements ne relevant pas du ministère de l'Éducation ou des Universités.[144] L'association gère désormais les boursiers du gouvernement français pour :

- les bourses de stages accordées par le ministère de la Coopération
- les stagiaires du ministère des Affaires étrangères
- les boursiers du FAC qui suivent des études en Afrique
- les étudiants boursiers des Affaires étrangères affectés à des établissements ne relevant pas de l'Éducation et des Universités
- quelques boursiers et stagiaires des états africains

Sur la décision du ministère des Affaires étrangères de confier des stagiaires au CIES, C. Freud explique que le CIES offrait aux boursiers beaucoup plus de services que le CNOUS et qu'il était plus efficace :

« *le ministère des Affaires étrangères a pensé qu'il valait mieux que ce soit le CIES qui prenne en charge les stagiaires […] Honnêtement, il faisait beaucoup de choses et c'était le plus efficace […] Quelles étaient les fonctions d'un organisme de gestion des bourses : c'était d'étudier avec les organismes financiers la sélection des étudiants et quand on les avait, prendre contact avec des établissements scolaires pour voir s'ils pouvaient être acceptés et les inscrire. Puis, lorsqu'ils avaient été inscrits, c'était de leur envoyer un billet d'avion et de les accueillir. Pour ça, le CIES avait un petit château à Grigny (dans le sud*

[143] Entretien avec Claude Freud en date de 17 juin 2017
[144] « L'accueil des étudiants étrangers et des étudiants originaires des départements et territoires d'outre-mer »
Source : AN 19890595/01

de Paris) […], à l'époque les étudiants africains arrivaient à Orly ça ne posait aucun problème de transit. Ensuite, quand ils sont arrivés à Roissy (au nord de Paris), c'était un peu moins pratique mais enfin on les emmenait quand même à Grigny. Là, on leur faisait passer une visite médicale pour les soigner éventuellement ou les renvoyer dans leurs pays. Ensuite, le CIES avait un service de logements qui trouvait des places dans les cités universitaires ou autres en province et à Paris. Il y avait environ 400 logements, Enfin, le CIES avait un service culturel qui organisait des spectacles culturels et des vacances pour les étudiants. » [145]

L'intégration de l'OCAU dans le CIES

Avec la dissolution de l'OCAU et son intégration dans le CIES en 1980, l'association devient un véritable acteur de la gestion des étudiants et stagiaires. Toujours en lien étroit avec le MAE et le ministère de la Coopération, la double tutelle, Éducation nationale-Affaires étrangères, continue.

La gestion des « bourses du gouvernement français » est alors assurée par deux organismes, le CNOUS et le CIES. Leurs compétences respectives sont définies par la circulaire du 22 Janvier 1981 portant sur la procédure de gestion des bourses d'études et de stages accordées par le département du MAE [146] :

1. CNOUS

- Les étudiants étrangers inscrits dans des établissements relevant des ministères des Universités, de l'Éducation, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse des Sports et des Loisirs
- Les étudiants ou les professeurs de français effectuant un stage de formation en langue française et/ou en pédagogie, y compris les « boursiers d'été »

2. CIES

- Les étudiants affectés dans des établissements relevant d'autres départements ministériels ou les étudiants venant poursuivre des recherches dans les laboratoires du CNRS

[145] Entretien avec Claude Freud en date de 17 juin 2017

[146] VADE-MECUM – A l'usage des services des conseillers et attachés culturels
Lettre de la DGRCST (Service des moyens et méthodes) à la Direction des projets de développement du ministère de la Coopération et du Développement en date du 3 juillet 1985.
Source : Archives diplomatiques 2238INVA/306

- Les stagiaires, à l'exception de ceux venant se perfectionner en langue française ou en pédagogie

Après l'intégration de l'OCAU dans le CIES, en 1982, le CIES gère au total 19 134 boursiers – y compris 5 804 boursiers du ministère de la Coopération et du Développement et 6 494 boursiers du ministère des Relations extérieures. - (Voir tableau 2.19.).

Tableau 2.19. Effectifs des boursiers gérés par le CIES en 1982

Mandant	Stagiaires		Étudiants Année académique 1981/82		Totaux	
	Boursiers	Mois/ Bourses	Boursiers	Mois/ Bourses	Boursiers	Mois/ Bourses
Ministère Coopération et Dével.	2 781	17 892	3 023	27 792	5 804	46 287
Ministère Relations Extérieures	5 221	22 456	1 273	12 033	6 494	34 489
DOM-TOM Département et Territoire d'outre-mer	84	113	122	1 193	206	1 306
États et Territoires	322	2 195	3 186	31 364	3 508	33 559
Diverses conventions	2 736	9 142			2 736	9 142
Communuaté Européenne			386	3 727	386	3 727
Totaux	11 144	51 798	7 990	76 109	19 134	128 510

Le nombre total d'étudiants et stagiaires dont s'occupe le CIES est relativement stable durant les années 1980-90 : en 1998, le CIES gérait, pour le compte de 6 catégories de mandants – les ministères de la Coopération et des Affaires étrangères pour l'essentiel, mais également le CNRS, les autres ministères (dont celui de l'Éducation nationale), les secteurs parapublics et privés et les États d'Afrique – 20 887 étudiants et stagiaires, pour un volume financier d'environ 738 millions de francs.

C. ÉGIDE - Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux

Dans les années 1980-90, le CIES entretient toujours des relations privilégiées avec le MAE : en 1997, le MAE finance 41% des étudiants et stagiaires gérés par le CIES [147]. Cette

[147] Alain Claeys, *Rapport d'information - L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative ?*, 1999.

association para-administrative a fusionné en 1998 avec un autre satellite externe du MAE, « l'Agence pour l'accueil des personnalités étrangères » (APAPE) (voir encadré 2.7.)

En 2000, l'association prend le nom d'EGIDE et assure la gestion d'une partie des experts français en mission à l'international. En 2004, la fusion-absorption de « l'Association des foyers internationaux » (AFI) permet à l'ÉGIDE de disposer de trois résidences, deux à Paris et une à Montpellier.

Encadré 2.7. Agence pour l'accueil des personnalités étrangères (APAPE)

Pour assurer la mission d'accueil des personnalités étrangères invitées en France par la Direction, le MAE fait appel au concours de l'association « APAPE » créée en 1959. Ne disposant d'aucun budget en propre, l'APAPE intervient dans différents domaines - participation à l'élaboration des programmes d'accueil, organisation matérielle des visites, hébergement, transport, etc. – à l'aide de crédits qui sont mis à sa disposition par les services invitants de la DGRCST et, accessoirement, par d'autre directions ou services du MAE.

Ces actions s'effectuent sous le contrôle direct et permanent de l'administration pour le compte de laquelle l'APAPE joue un rôle de relais. Cette externalisation se justifie par deux raisons :

1) d'un point de vue comptable, l'APAPE est engagée quotidiennement dans toute une série d'opérations – paiement de frais d'hébergement et de restauration, organisation de déplacements en province, location de moyen de transport, réservation de places de spectacles, etc. – qui doivent être exécutées dans des conditions difficilement compatibles avec les procédures de mise en paiement des dépenses publiques impliquant notamment de longs délais. N'étant pas soumise à de telles contraintes, l'association dispose de toute la souplesse de gestion nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

2) d'un point de vue administratif, les invitations de personnalités étrangères nécessitent le concours de personnels spécialisés – accompagnateurs, interprètes, hôtes ou hôtesses d'accueil) recrutés à titre occasionnel : l'APAPE est en mesure de procéder aux recrutements correspondants.

Source : Rapport d'activité 1981 – DGRCST – Ministère des Relations extérieures

Chapitre 3. France - Corée du Sud, coopération scientifique et technique, culturelle et universitaire dans les années 1950 -1970

« Pouvoir prendre un repas trois fois par jour était la priorité de ma vie à l'époque. J'étais un étudiant pauvre et je n'avais aucune connaissance réelle de la France. J'y suis allé car le gouvernement français m'a offert le financement du séjour. […] Je ne connaissais pas ce pays, j'avais seulement des clichés sur lui en tête. J'en rêvais, la France était pour moi un pays de parfums, un pays magnifique. […] L'Allemagne, n'était pas un pays élégant, les États-Unis n'étaient qu'un pays de production de masse, je n'en rêvais pas […] Je ne savais pas bien, mais il y avait l'art, la tour Eiffel, les danseuses de French cancan du Moulin Rouge. » (Entretien avec Young-Hyang Park, professeur émérite du LOCEAN en date du 6 mars 2020)

C'est en étudiant la coopération culturelle et universitaire entre les deux pays dans les années 1950-1970 que l'on constate que cette période est décisive dans la construction de l'image de la France comme « pays de culture ». A cette époque, la coopération entre les deux pays est limitée mais le Centre culturel français de Séoul va jouer un grand rôle dans la fabrication de cette image. Ceci est important pour bien comprendre la construction du « capital symbolique » que constitue aujourd'hui encore des études en France. C'est particulièrement vrai dans le domaine des humanités, de l'art, de la mode et, plus récemment, dans certains secteurs comme la gastronomie, la boulangerie ou la pâtisserie.

Il faut également s'intéresser au programme de bourses du gouvernement français dans le cadre de la coopération technique. Ce programme a permis de former un nombre important d'ingénieurs et de chercheurs coréens. Rappelons que dans les années 1950-1970, la Corée du Sud est un des pays les plus pauvres de la planète. [1] Après

[1] Le revenu national brut (GNB) par habitant était de 67 dollars en 1953, 80 dollars ($) en 1960, 110 $ en 1965, 257 $ en 1970, 610 $ en 1975, 1686 $ en 1980, 2499 $ en 1985, 6506 $ en 1990, 12282 $ en 1995, 11865 $ en 2000, 18508 $ en 2005, 22170 $ en 2010, 27600 $ en 2015 et 33434 $ en 2018 (consulté le 29 février 2020).
Source : Banque de Corée, « Résultats de la mise à jour des comptes nationaux de la Corée (1953-99) ».
https://www.bok.or.kr/portal/bbs/P0000598/view.do?nttId=215813&menuNo=200454&pageIndex=1
Sur le développement économique de la Corée du Sud, parmi les textes en français, voir notamment Ick-Jin Seo, *La Corée du Sud une analyse historique du processus de développement*, Paris Montréal (Québec),

l'indépendance et la fin de la colonisation de la Corée par le Japon en 1945, la guerre de Corée qui dure de 1950 à1953 ruine la plupart des villes du sud et plus de 50% du potentiel industriel est détruit. [2] Dans ce contexte, la Corée du Sud va bénéficier d'énormes aides financières et matérielles de la part de « grands pays », notamment des États-Unis qui y ont un intérêt stratégique. L'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution du 1er décembre 1950, crée une « Agence des Nations unies pour le Relèvement de la Corée » (« United Nations Korean Reconstruction Agency » - UNKRA) [3] et la dote d'un budget de 250 millions de dollars (finalement réduit à 140 millions dollars en 1954). Cette agence commencera à fonctionner pleinement à partir de l'année 1953. Jusqu'à sa dissolution en 1958, l'UNKRA va dépenser au total 146,37 millions de dollars pour reconstruire l'État. Les fonds de l'Agence proviennent de pays membres de l'ONU dont les États-Unis qui y ont consacré 92,90 millions de dollars. La France contribue modestement avec 0,14 millions de dollars. [4]

Des jeunes coréens partent étudier aux États-Unis grâce à des programmes de bourses américains. Hyon-Kyong KIM [5]souligne dans sa thèse que ces programmes, financés par la « Foreign Operation Administration » puis par l'« International Cooperation

---

l'Harmattan, 1999, Dominique Barjot, « Le « miracle » économique coréen (1953-2013) Réalités et limites », *Outre-Terre*, 39, 2014, p. 37-65.

[2] Voir Pascal Dayez-Burgeon, « *La Corée dans la guerre civile* » In: *Histoire de la Corée*, Paris, Tallandier, 2012 183-190.

244 663 morts, 128 936 assassinés, 229 625 blessés, 84 532 enlevés, 303 212 disparus pour la seule Corée du Sud : la population de la Corée du Sud en 1949 était d'environ 20,17 millions de personnes.

Source : Archives nationales de Corée du Sud (ANCS) « Thème – guerre du 25 juin 1950 »
http://theme.archives.go.kr/next/625/damageStatistic.do

ANCS « thème – la politique de la population »
http://theme.archives.go.kr/next/populationPolicy/statistics.do

[3] Sur cette agence, voir notamment Da-eun Lim, *Agence des Nations Unies pour le Relèvement de la Corée : Organisation et activités 유엔한국재건단(UNKRA)의 조직과 활동*, Mémoire de master en histoire coréenne, Université nationale de Séoul, 2019 et Gamal El Din Attia, *Les Forces Armées des Nations Unies en Corée et au Moyen-Orient*, Genève, Librairie Droz, 1963.

[4] La contribution totale des pays membres de l'ONU atteint 142,43 millions dollars dont 65% viennent des États-Unis, 18,8% de la Grande-Bretagne. Les pays non-membres de l'ONU comme la Suisse, le Vietnam, Monaco, le Liechtenstein et le Vatican ont consacré 0,36 millions de dollars à l'UNKRA.

Da-eun Lim, *Agence des Nations Unies pour le Relèvement de la Corée : Organisation et activités 유엔한국재건단(UNKRA)의 조직과 활동*, *op. cit.*, p. 45-48.

Source: General Assembly Official Records: 15th Session, Supplement No. 6D, "United Nations Korean Reconstruction Agency: Final Financial Report and Accounts Covering the Operation of the Agency from the Date of Inception, 1 December 1950, to the Date of Closure, 31 August 1960" (A/4516).
https://digitallibrary.un.org/record/206019?ln=fr (consulté le 28 février 2020)

Entre 1953 et 1961, les États-Unis ont financé la reconstruction de la Corée par leurs propres organismes, « Foreign Operations Administration » (FOA) (1953-1955) et « International Coopération Administration » (ICA) 17,4 millions de dollars.

[5] Hyon-Kyon KIM, *Pélerinage séculier : les études à l'étranger des Coréens depuis 1881 jusqu'à aujourd'hui (version personnelle de l'auteur)*, Thèse de doctorat en Histoire et civilisation, EHESS, 2005.

Administration » ont joué un grand rôle dans les années 1950 : des centaines de coréens, le plus souvent diplômés de l'Université nationale de Séoul, ont pu suivre une formation aux États-Unis et certains y ont obtenu un M.A ou un doctorat. A partir des années 1960, ce sont essentiellement les programmes de Fullbrignt qui financent les études des coréens aux États-Unis : entre 1960 et 1982, plus de 900 coréens ont bénéficié de l'aide financière de la « Korean-American Educational Commission », fondée conformément à la loi Fulbright-Hays. [6]

La réussite sociale de certaines personnes titulaires d'un diplôme américain est montrée en exemple et incite les familles les plus aisées à envoyer leurs enfants étudier aux États-Unis (voir tableau 3.1.)

Tableau 3.1. Étudiants coréens expatriés dans les années 1950 [7]

Année	Ensemble	Étudiants aux États-Unis
1951	128	108 (84%)
1952	531	472 (89%)
1953	631	580 (92%)
1954	1131	1055 (93%)
1955	1059	953 (90%)
1956	523	450 (86%)
1957	437	367 (84%)
1958	304	243 (80%)
1959	317	211 (67%)

Pour la France, la perspective est tout autre. L'Asie n'est pas considérée comme un enjeu stratégique, la construction européenne et une politique en direction de pays plus proches, notamment africains, ont été les priorités de la politique étrangère française dans la seconde moitié du XXe siècle. Dans les années 1950, parmi les pays asiatiques même, la Corée n'est pas un pays « prioritaire » par rapport aux pays de l'Indochine et des

[6] Hyon-Kyon KIM, *Pélerinage séculier : les études à l'étranger des Coréens depuis 1881 jusqu'à aujourd'hui (version personnelle de l'auteur)*, *op. cit.*, p. 261-264.

[7] Source: Kwang-ho YI, « Politique éducative de l'autorité militaire américaine (미군정의 교육 정책) » In: Man-gil KANG, Kwang-sik KIM, et al. (dir.), Une compréhension de la période autour de la Libération (해방 전후 인식) vol 2 Séoul, Hangilsa, 1985.
Cité par Hyon-Kyon KIM dans *Pélerinage séculier : les études à l'étranger des Coréens depuis 1881 jusqu'à aujourd'hui (version personnelle de l'auteur)*, *op. cit.*, p. 263

anciennes colonies françaises – Cambodge, Laos et Vietnam –[8]. Au niveau commercial et technique, ce petit pays dévasté qu'est la Corée n'attire pas l'intérêt de la France. L'absence d'ambassadeur français en Corée entre 1948 (année de la constitution du gouvernement coréen) et 1959 montre avec évidence l'indifférence de la France. Entre 1949 et 1956, le représentant officiel de la France en Corée du Sud n'est pas un ambassadeur de plein droit. C'est Pierre Depeyre, un chargé d'affaires (1949-1956), puis Léon Jankélévitch, « envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire » (1956-1959) [9]. Enfin en 1959, Roger Chambard est nommé à ambassadeur de France en Corée, mais pour cet homme le choix de la Corée du Sud a valeur de punition de la part du général de Gaulle. [10]

Le contingent de bourses du gouvernement français atteste également de cette indifférence : en 1958, l'Allemagne occidentale offre 26 bourses aux étudiants coréens– 7 bourses de la fondation Humboldt, 8 bourses du gouvernement et de diverses organisations, 10 bourses d'assistance technique, 2 bourses d'études sur l'énergie nucléaire ; la Grande-Bretagne, 3 bourses du British Council et nombreuses bourses de courte durée ; Taïwan, 4 bourses du gouvernement ; Philippines, 2 bourses du gouvernement ; et la France n'accorde que 4 bourses (trois bourses d'études et une bourse de coopération technique). [11]

---

[8] Sur la politique pour l'Asie-Pacifique, voir François Godement, « Une politique française pour l'Asie-Pacifique ? », *Politique étrangère*, 1995, p. 959-970 et Hadrienne Terres, « Le « pivot » français vers l'Asie : une ébauche déjà dépassée ? », *Politique étrangère*, Printemps, 2016, p. 177-188.

[9] Né en 1904 à Bourges dans une famille de juifs russes exilée en France
Consulat à Chongqing (1939-1940) / Consulat à Hankou (1948-1950), Conseiller d'Extrême-Orient, dernier représentant français en Chine à Pékin (1950-1953) / Chargé d'affaires (1955-1956) ensuite « Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire » (1955-1959) en Corée
Source : Nicole Bensacq-Tixier, *La France en Chine de Sun Yat-sen à Mao Zedong 1918-1953*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
Source : Site de l'ambassade de France en Corée « Liste des Ambassadeurs et des représentants officiels de France » en Corée
https://kr.ambafrance.org/Liste-chronologique-des-Ambassadeurs-et-des-representants-officiels-de-France (consulté le 29 février 2020)

[10] Étant conseiller de presse, Roger Chambard participe en 1941 aux négociations d'armistice de Saint-Jean-D'acre en 1941 aux côtés du représentant de Vichy, le général Joseph de Verdilhac et il est emprisonné quelques mois par les forces de la France Libre. Il pourrait être libéré en échange de son engagement auprès du général de Gaulle, ce qu'il refuse, considérant qu'il s'agit là d'un chantage. A. Fauvet remarque que de Gaulle fera longtemps grief à Chambard de son refus.
De Gaulle continue de s'opposer à une nomination de Chambard à un « poste prestigieux » durant les années 1960.
Anne Fauvet, « Au cœur des réseaux d'affaires français en Asie du Nord-Est : Roger Chambard, premier ambassadeur de France en Corée du Sud (années 1950-1980) », *Relations internationales*, 167, 2016, p. 116-117.

[11] Lettre de l'ambassade de France en Corée à la Direction des Affaires culturelles et technique en date du

3.1. Relation privilégiée avec les artistes et le monde des lettres

Dans ce pays pauvre qui n'a pas d'orientations stratégiques et diplomatiques, Léon Jankélévitch, « envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire » (1955-1959) souligne que la priorité dans la coopération doit être donnée au domaine des arts et lettres. Il considère que c'est une stratégie efficace et pas trop coûteuse :

« Si nous voulions nous créer en Corée méridionale une position morale comparable, je ne dirais pas à celle des Américains, mais à celle des Allemands ou des Italiens, un gros effort nous serait nécessaire. Les uns et les autres bénéficient de l'avantage initial considérable que leur confère l'existence avec cette république de relations commerciales importantes, au service desquelles s'emploie un personnel énergique, laborieux et entreprenant : à quoi s'ajoutant du moins des naturels d'Outre-Rhin, une enviable réputation, fondée ou non, de supériorité technique et de sérieux ainsi qu'un grand nombre d'autres partis pris favorables […] Desservis au contraire par la publicité assez peu favorable que nous font les organes et agences de presse des États-Unis et plus encore sans doute par l'attitude d'indifférence que nous avons adoptée vis-à-vis de cette péninsule (où aucune firme française ne possède d'agent résident et où notre légation est , sans exception aucune, la plus misérable et la plus mal outillée de toutes les représentations étrangères qui s'y trouvent installées) , nous faisons ordinairement ici l'objet de représentations a priori qui ne sont pas toujours à notre honneur ; nous pensons trop souvent comme une nation en retard sur son époque, sinon franchement "décadente". Raconter ce courant ne serait à coup sûr nullement impossible ; Il y faudrait seulement une organisation et une dépense que, vu la place réduite que paraît occuper cette mince excroissance du continent asiatique dans les perspectives générales de notre politique, je crains que nous ne soyons pas disposés à envisager. Si pourtant nous ne voulions pas nous résigner à abandonner entièrement la partie, peut-être, au lieu de tenter une réorientation difficile, à longue échéance et à résultat aléatoire, de notre action dans une direction scientifique et technique où l'on s'attend si peu à nous rencontrer qu'à la différence de l'allemand, la connaissance de notre langue n'est pas jugée nécessaire, même à titre accessoire, aux jeunes gens qui poursuivent des études dans ces divers domaines, aurions-nous plutôt avantage à nous efforcer de tirer profit des préjugés existants. Si nous sommes

28 octobre 1958, n° 730/ACT- communiqué à : Asie-Océanie n° 731/AS – Étudiants coréens à l'étranger. Renseignements extraits du journal « Hankook ilbo » en date du 26 octobre 1958

"décadents", nous sommes aussi éminemment "artistes" : en dépit, sinon en raison du caractère plus ou moins byzantin ou mandarinal qu'on lui prête, notre civilisation, sous ses aspects les plus ésotériques, exerce sur les "intellectuels" de cette partie du monde un attrait puissant et il est hors de doute que c'est à Paris plutôt qu'à New York ou à Munich que rêvent (et ne se bornent pas à rêver, à en juger par le nombre de ceux qui s'arrangent de manière à s'y rendre) les jeunes peintres d'ici. Nous pourrions avoir avantage à exploiter mieux que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant cet incontestable facteur de prestige, que nous ne nous sommes encore guère positivement appliqués à cultiver. La création, à Séoul, sous le contrôle de cette légation, d'un "centre français", qui devrait disposer d'un local, d'un gramophone et d'un projecteur cinématographique, où seraient déposés des revues et des ouvrages de référence et qui serait inclus dans un circuit qui pourrait comprendre plusieurs autres postes et le long duquel circuleraient des collections de photographies, de disques et d'enregistrements d'œuvres de notre « école de Paris », servirait et pourrait nous aider à étendre et consolider les bases sur lesquelles les "reconversions"(dans le domaine scientifique et technique) que désire votre Excellence pourrait ultérieurement être tentée. » [12] (souligné par l'auteur de la thèse)

3.1.1. Dotation de livres pour les universités coréennes

Contrairement à l'Allemagne qui s'appuie plus activement sur la coopération technique, l'orientation « intellectuelle » de l'aide française passe par la dotation de livres aux bibliothèques coréennes. Elle devient la principale intervention française à partir de la fin des années 1950. Cette « propagande par le livre », est limitée aux domaines des arts et lettres, reflétant en cela les idées de Jankélévitch : [13]

« *Je crains que, dans bien des cas, la notion de la « propagande par le livre » ne repose sur une illusion : la triste vérité est que bien peu de gens lisent. […] il n'y a guère d'indications, du moins en ce pays, qu'ils (les livres français dans les bibliothèques) ne soient par la suite jamais retirés de leurs rayons. […] les efforts que j'ai tentés en ce domaine, en Chine*

[12] Lettre de M. Jankélévitch à la Direction des affaires culturelles et techniques en date du 26 février 1958, n° 156/ACT
Source : Archives diplomatiques à Nantes 629PO/1/57
[13] Lettre de M. Jankélévitch à la Direction des affaires culturelles en date du 22 février 1957, n° 227/RO
Source : Archives diplomatiques - Nantes 629PO/1/57

(notamment à Hankou et à Pékin) comme ici, n'ont jamais abouti à aucun résultat sensible. La principale clientèle est toujours composée de vieux résidents français. […] Je signalerai en outre que, dans les pays où, comme c'est le cas de la Corée, la connaissance de la langue française est extrêmement limitée, elle est généralement le fait de " littéraires" plutôt que de "scientifiques", de sorte que des ouvrages spécialisés n'auraient de chances de toucher, au mieux, qu'une fraction minime d'un public aussi ingrat que déjà réduit. Je crois que notre propagande technique serait beaucoup mieux, et surtout plus directement servie, en tout cas en ce pays, par l'envoi de représentants de commerce munis de catalogues et prospectus bien édités, abondamment illustrés, décrivant nos produits et nos machines, avec indication de leurs caractéristiques et de leurs prix, que par une tentative, qui ne peut guère présentement être que désespérée, de faire apprécier les travaux, de MM. De Broglie et Bourbaki, ou circuler la « Gazette des hôpitaux » et le « Journal des praticiens » » par des individus d'une trop grande apathie intellectuelle et, la plupart du temps aussi, d'une formation professionnelle trop faible pour pouvoir en tirer pratiquement aucun profit. C'est du reste ainsi que procèdent dans l'ensemble les Allemands. Je me demande si nous n'aurions pas avantage à les imiter. »

L'ambassade a effectué en 1957 une enquête sur le nombre total de livres en langue française dans les principales bibliothèques de Séoul. Les bibliothèques dans la capitale, à l'exception de celle de l'université nationale de Séoul, sont extrêmes pauvres. Le nombre total de livres dans les sept principales bibliothèques à Séoul, ne s'élève qu'à 1 240 000 (dont près de la moitié, soit 590 000 pour l'université de Séoul seulement) et leurs collections d'ouvrages français sont presque insignifiantes : 9946 dont 5405, pour l'université nationale de Séoul et 2541 pour l'université « Sungkynkwan » - 140 pour la bibliothèque nationale, 285 pour l'université Yonsei, 706 pour l'université Koyro, 627 pour, l'université des langues étrangères et 200 pour l'université Ewha. Dans leur collection, la littérature domine, suivie de près par le droit (2929 volumes à l'université de Séoul seulement) et aucune des institutions ne reçoit de revues françaises. [14]

[14] La plupart des établissements interrogés par l'ambassade de France n'ont pu donner le nombre d'ouvrages qu'ils détiennent, leurs catalogues et index n'étant pas conçus pour fournir ce type de renseignements. Cette omission peut fausser quelque peu les chiffres,
Source : Archives diplomatiques à Nantes 629PO/1/57

Photo 3.1. Cérémonie de donation de livres français aux universités coréennes en 1958



Minister Leon E. Jankelevitch of the French Embassy in Seoul, at extreme right, presents a gift of 100 French books to heads of six universities and a college in Korea, not all shown, at his office Tuesday afternoon. From left are: President of Seoul National University Dr. Il Sun Yoon, President of Korea University Dr. Chin Oh Yu, Dean of the Foreign Language College of Korea Dr. Solemn Park, President of the Ewha Women's University Dr. Helen Kim, and Minister Jankelevitch. (KR Photo)

Source : Archives diplomatiques à Nantes - 629PO/1/57 : « The Korean Republic » en date du 18 décembre 1958

Tableau 3.2. Liste des auteurs et titres des livres destinés aux bibliothèques coréennes en 1962

E. Berth	Les méfaits des intellectuels	**D. Paulme**	Les sculptures de l'Afrique du Noir
	Guerre des États ou guerre de classes	**Musée Guimet**	Aspect de la Chine (2 vols)
	Du Capital aux Réflexions sur la violence	**A. Foucher**	Les vies antérieures du Bouddha
	Les derniers aspects du socialisme	**M. Granet**	Danses et légendes de la Chine ancienne
	La fin d'une culture	**M. Hallade**	Arts de l'Asie ancienne (Tome I/II/III)
Sorel	Réflexion sur la violence	**Bachelard**	La philosophie du non
	Les illusions du progrès		La rationnaliseme appliqué
	De l'utilité du pragmatisme		La dialectique de la durée
Laboursse	Introduction à la philosophie politique		Le matiérisme rationnel
Proudhon	De la justice dans la révolution et dans l'église (4 tomes)		La poétique de l'espace
	Candidature à la pension Suard - Qu'est-ce-que la propriété		La poétique de la rêverie
	Deuxième mémoire sur la propriété	**E. Durkheim**	Les règles de la méthode sociologique
	Récrit sur la religion		Le Suicide
Balzac	Eugénie Grandet		Les formes élémentaires de la vie religieuse
	La Peau de Chagrin	**Levy-Bruhl**	La mentalité primitive
	Le Père Goriot	**Alain**	Philosophie
Baudelaire	Les Fleurs du mal	**A. Comte**	Sociologie
Stendhal	La Cartrouse de Parme	**J. Gurvitch**	Traité de sociologie (2 vols)
Voltaire	Romans et Contes	**A. Sayvy**	Théorie générale de la population (2 vols)
A. Dumas	Les trois mousquetaires	**J.M Choucroun**	Le Judaïsme
	Le Comte de Monte Cristo	**G. Dumezil**	Les dieux des Indo-Européens
V. Hugo	Les misérables		Les dieux des Germains
Maupassant	Bel ami	**M. Lalou**	Les religions du Tibet
	Pierre et Jean	**G. Meautis**	Les Dieux de la Grèce et les mystères d'Éleusis
Tallemant des Reux	Historiettes T. II	**J. Moreau**	La persécution du christianisme dans l'Empire romain
Proust	À la recherche du temps perdu (3 vols)	**M. Simon**	Les sectes juives au temps de Jésus
Montaigne	Essais		Les manuscrits de la mer morte
Pascal	Œuvres complètes	**J. Rouch**	La religion et la magie Songhay
Saint Exupéry	Œuvres	**Mirkini-Guetzevitch**	Les constitutions européennes 2 vol
Valéry	Ouvre 2 vols	**J. Crepieux-Jamin**	L'écriture et le caractère
Alain	Propos sur le bonheur	**Lefèvre**	Problème actuel du marxisme
M. Ayme	La jument verte	**Moussa**	Les nations prolétaires
Camus	Noces	**James**	Le culte de la déesse mère dans l'histoire des religions
	La peste	**Ringggren et Strom**	Les religions du monde
	L'étranger	**A. Watts**	Le Bouddhisme zen
	L'homme révolté	**Dupont-Soommer**	Les écrits esséniens découverts près de la mer morte
	L'exil et le royaume	**A. Safrn**	La Cabbale
Giono	Angele	**Mirchea Eliade**	Le Yoga, immortalité et liberté
	Le bonheur fou	**Quadri**	La philosophie arable dans l'Europe médiévale
	Le hussard sur le toit	**F. Muller**	Histoire de la psychologie de l'antiquité à nos jours
Sartre	Le mur	**Faran et Schaffer**	La psychologie des profondeurs des origines à nos jours
	Les mains sales	**A. David-Neel**	Le Bouddhisme du Bouddha (3 exemplaires)
	Théâtre	**Fabre Luce**	Histoire de la révolution européenne
R. Vailland	La loi	**A. Danielou**	Le polythéisme hindou
	La Fête	**Encyclopédie fran.**	Tome IX (l'univers économique et social)
Traduction Mardrus	Le livre des milles et une nuits 3 vol.	**Père Festugggiere**	Les moins d'orient (2 vols)
Uno Harva	Les représentations religieuses des peuples altaïques	**Edition Seghers**	Collection complète de "Poète d'aujourd'hi" (76 volumes)
J.P. Sartre	L'Être et le néant	**Ritter**	Béarn, Bigorre, Pays basque
	Critique de la raison dialectique	**Faure**	Aux bords du Rhône
	L'imaginaire	**Drouet**	Bourgogne, Morvan
H. Bergson	Ouvres	**Levron**	Châteaux et vallée de la Loire
Bloch et Martburg	Dictionnaire étymologique de la langue française	**Germain**	Dolomites
J.Delorme	Chronologie des Civilisations	**Bordel**	Côte d'Azur
J. Romeuf	Dictionnaire des Sciences économiques (2 vols)	**Champigneulle**	Ils de France
Uvarov et Cahrpman	Dictionnaire des Sciences économiques (2 vols)	**Broussard**	Londres
Aymard et Auboyer	L'Orient et la Grèce antique	**T'Serstevens**	Mexique
	Rome et son empire		Sicile, Sardaigne, Iles Éoliennes
E. Perroy	Le moyen âge	**Potier**	Le Sahara
R. Mousnier	Les XVI et XVIIe siècle	**Huxley**	Splendeur et misère de l'orient
Mousnier Labrousse	Le XVIIe siècle	**V. de maire-Golish**	L'inde, image divine
R. Schnerb	Le XIXe siècle		L'inde inexploré
M. Crouzet	L'époque contemporaine	**Houston**	K2
B. Groslier	Angkor et le Cambodge au XVIe Siècle	**Languepin**	Nadan Devi
P. George et Tricart	URSS - Haute Aise - Europe centrale (2 vols)	**Rebuffa**	Du mont Blanc à l'Himalaya
P. George	La campagne	**Samivel**	Le soleil se lève en Grèce
	Précis de géographie économique	**Ichac**	Quand brillent les étoiles de midi
	Précis de géographie urbaine		La France d'aujourd'hui, son visage, sa civilisation (3 exem.)
D. Lion-Goldschmidt	Les poteries et porcelaines chinoises		

Source : Archives diplomatiques à Nantes – 629PO/1/63

A partir de cette enquête, Jankélévitch remarque que les premiers besoins ne seraient que des répertoires de bibliothèques, de bibliographies, d'encyclopédies (« Larousse », ou « Pléiade »), de dictionnaires, de collections classiques, littéraires, historiques, de synthèses sur l'histoire des civilisations, sur la culture générale (du type « Que sais-je ? ») et la philosophie scientifique. [15] L'ambassade fournit le 18 décembre 1958, une dotation de 100 livres de ce type à sept établissements : « Encyclopédie française permanente », œuvres de Henri Bergson et de Henri Poincaré ou « Larousse du XXe siècle ». [16]

La liste des titres sélectionnés en 1962 par l'ambassade pour les bibliothèques françaises et les établissements coréens [17] montre sans équivoque que ce sont très majoritairement des ouvrages littéraires, philosophiques et historiques. Les livres scientifiques, technologiques ou médicaux sont absents. (voir tableau 3.1.)

On observe également la même tendance dans les choix de « Nouveauté », [18] le mensuel de l'ambassade de France qui traite des titres récemment parus en France[19].Juste un exemple : le n° 167 de « Nouveauté », retient 3 titres en « littérature – essais – critiques », 5 romans, 5 en « beaux-arts », 7 en « histoire », 1 en « sciences politiques – économiques et sociales » - un en « médecine » (en moyenne 1 ou 2 titres choisis en « sciences », « technologie » ou « médecine » chaque mois durant cette période). Ces livres sélectionnés par l'ambassade sont régulièrement offerts aux principales bibliothèques universitaires.

[15] Lettre de M. Jankélévitch à la Direction des affaires culturelles en date du 15 février 1958, n° 124/ACT
Source : Archives diplomatiques à Nantes 629PO/1/57

[16] Lettre de M. Jankélévitch à la Direction des affaires culturelles et techniques en date du 18 décembre 1958, n° 855/ACT
Source : Archives diplomatiques à Nantes 629PO/1/57

[17] Pour cette intervention, un crédit de 3 000 NF était mis à disposition de l'ambassade de France en Corée. Le montant total pour l'achat des livres se monte à 3 753, 05 NF, soit près de 3 000 NF avec la réduction de 25%.
Lettre de R. Chambard, ambassadeur de France en Corée à la Direction des affaires culturelles et techniques en date du 22 janvier 1962, n° 38/ACT
Source : Archives diplomatiques à Nantes 629PO/1/57

[18] Une réunion du comité de sélection « Nouveauté » est organisée chaque mois pour arrêter les titres parus en France : Les titres choisis par chaque ambassade sont distribués à la bibliothèque du Service culturel, aux bibliothèques locales ou aux personnalités étrangères susceptibles de les faire connaître.
Lettre du service des Échanges culturels à la destination des ambassadeurs, n° 163 ACT/2.L-li.
Source : Archives diplomatiques à Nantes 629PO/1/63

[19] La cote 629PO/1/63 des archives diplomatiques (Nantes) permet d'étudier les choix mensuels « Nouveauté » de l'Ambassade de France entre 1964-1969.

3.1.2. Le Centre Culturel Français (CCF) de Séoul

La coopération culturelle devient plus importante dans les années 1960, en particulier avec la création de l'Alliance française à Séoul. Créée en 1964, à l'initiative de Wan-Bok CHOI[20], elle connait vite le succès. [21] En 1966, le nombre d'élèves inscrits qui suivent régulièrement les cours du début à la fin de l'année scolaire s'élève à 200 et le total des heures de cours dispensées est de 1680 heures. [22] Parallèlement aux cours de langue, des évènements culturels sont aussi organisés dans les locaux de l'Alliance. Ainsi, en 1966, on peut voir deux expositions, l'une consacrée aux « Philosophes français », l'autre à des œuvres de peintres coréens ayant étudié en France. Une conférence de Michel Butor (poète, romancier, essayiste) a lieu ainsi que des journées du cinéma français.

Devant le succès de l'Alliance française, Roger Chambard [23] , premier ambassadeur de France en Corée (1959-1969), demande en 1967 la création d'un Centre culturel à Séoul. Le service culturel de l'ambassade aurait aimé que l'Alliance fonctionne comme un centre culturel, mais en raison de la structure du bâtiment – « une *bâtisse de 4 étages, extrêmement étroite. […] chaque étage ne comporte qu'une longue pièce de plafond, dont il est impossible de faire autre chose qu'une salle de classe* » -, c'était inenvisageable. Puisque l'Alliance ne peut être utilisée comme un lieu de rassemblement « d'une élite amie de la France, qui viendrait y consulter des magazines, assister à des séances de cinéma, à des expositions », il faut autre chose. [24]

---

[20] Wan-bok CHOI (1915-1994)
Né en 1915, diplômé en littérature française à l'Université de Keio à Tokyo / Études à l'université de la Sorbonne et à l'Université Michigan aux États-Unis / Doyen de l'Université Hankuk des langues étrangers (1962-1966) / Ambassadeur de Côte d'Ivoire (1966-1967), Ambassadeur d'Espagne (1970-1972), du Luxembourg (1972-1974) et des Pays-Bas (1974-1977) / Doyen de l'Université Hankuk des langues étrangères (1977-1980)
Ministre de l'Unification (1980-1984)
Source : site « Encyclopedia of Korean Culture » - «Academy of Koreans studies »
http://encykorea.aks.ac.kr/Contents/Item/E0057494 (consulté le 15 mars 2020)

[21] Aujourd'hui, on compte huit « Alliance française » en Corée : Séoul (1964), une annexe à Séoul (1985), Busan (1980), Kwangju (1983), Suwon (1985), Taejon (1985), Jeonju (2000) et Incheon (2003)

[22] Du 1er juillet 1966 au 20 juin 1967, l'Alliance reçu 2378 inscriptions.
En 1977, le nombre d'élèves s'élève au maximum à 1021 (moyenne mensuelle 639, minimale 542 en août)

[23] Sur sa biographie, voir Anne Fauvet, « Au cœur des réseaux d'affaires français en Asie du Nord-Est : Roger Chambard, premier ambassadeur de France en Corée du Sud (années 1950-1980) », *op. cit.*113-126.

[24] Lettre de R. Chambard, ambassadeur de France en Corée à la direction générale des Affaires culturelles, n° 323/RC en date du 12 juillet 1967, « Rapport de prise de fonction – Service culturel »
Source : Source : Archives diplomatiques à Nantes – 629PO/1/66

♦ **Accord de coopération culturelle et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République coréenne en 1965** [25]

Signé le 28 décembre 1965 à Séoul puis ratifié le 16 avril 1968 par le parlement coréen, l'accord de coopération culturelle et technique entre la Corée et la France entre en vigueur le 8 mai 1968. C'est un rapprochement entre les deux pays qui s'inscrit à la fois dans la volonté du général PARK Chung-hee [26] de resserrer les liens de la Corée avec les puissances européennes pour développer la coopération dans ces domaines et dans les efforts du général de Gaulle pour renforcer les relations diplomatiques française avec les pays du tiers-monde en Asie et en Amérique Latine.

Dans sa conférence de presse du 31 janvier 1964, de Gaulle avait fait de la coopération « la grande ambition de la France » en souhaitant que « l'entreprise dépasse le cadre africain et constitue, en vérité, une politique mondiale ». La France commence donc à s'ouvrir à d'autres pays, généralement en développement, sur d'autres continents que l'Afrique, afin de manifester partout sa présence. [27] Cette politique se traduit par des voyages en Asie en 1966 et par des entretiens avec des dirigeants qui viennent nombreux à Paris : les rois d'Afghanistan, du Népal, du Laos, les présidents Sukarno d'Indonésie (octobre 1964), Nehru, puis sa fille Indira Gandhi (en mars 1966), Tunku Adbul Rahman et Tun Razak de Malaisie (mai 1968, janvier 1969), les premiers ministres du Japon, sans compter d'innombrables ministres de divers pays asiatiques. [28] De leur côté, Georges Pompidou, Premier ministre et Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, visitent plusieurs pays asiatiques - Japon en 1964, Inde et Pakistan en 1965, Afghanistan 1968, etc. Le général de Gaulle fait également une visite au Cambodge en 1966 où il expose le 1er septembre dans son fameux discours de Phnom Penh son opposition à l'engagement américain au Vietnam et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. [29]

---

[25] Décret n° 68-819 du 4 septembre 1968 portant publication de l'accord de coopération culturelle et technique et des quatre échanges de lettres entre la France et la Corée du 28 décembre 1965. (consulté le 31 mars 2020)
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JPDF1909196800008900&categorieLien=id

[26] Arrivé au pouvoir en 1961 à la suite d'un coup d'état militaire

[27] En Asie, par rapport d'autres puissances occidentales, la France se distingue, par l'établissement de relations diplomatiques avec la Chine populaire et une attitude résolue dans la guerre du Viêtnam contre les États-Unis. Maurice Vaïsse, *La grandeur politique étrangère du général de Gaulle*, *op. cit.*, p. 501-505-512.

[28] Institut Charles de Gaulle, Institut du droit de la paix et du développement, *De Gaulle et le Tiers monde : Actes du collogue*, Paris, A. Pedone, 1984, p. 323.

[29] « Discours de Phnom Penh du Général de Gaulle »
http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/03/Discours-de-Phnom-Penh.pdf

La volonté du gouvernement français de renforcer les relations avec les pays asiatiques se traduit par plusieurs accords de consultation périodique, au niveau des ministres des Affaires étrangères ou à d'autres niveaux. Ces liens se concrétisent par des accords de toute nature : culturels, aériens, financiers, commerciaux et militaires. [30] La Corée est un des pays avec lequel la France se rapproche. En découlent l'accord par échange de lettres sur les brevets d'invention en 1963, l'octroi du traitement « de la nation la plus favorisée » en matière de tarifs douaniers en 1963, l'accord de coopération culturelle et technique en 1965 et l'accord de suppression du visa de court séjour en 1967.

Conformément à l'accord du 28 décembre 1965, la « Commission mixte de coopération culturelle et technique franco-coréenne », créée en juillet 1968 pour fixer les grandes orientations de la coopération, se réunie régulièrement dans les années 1970. La première réunion a lieu en juin 1969 à Paris, la deuxième en mai 1971 à Séoul, la troisième en mai 1975 à Paris, la quatrième en juin 1977 à Séoul, la cinquième en novembre 1979 à Paris et la sixième en décembre 1981 à Séoul.

Création du CCF de Séoul

Le « Centre Culturel Français » (CCF) de Séoul est le premier résultat tangible de « l'accord de coopération culturelle et technique ». Il est officiellement déclaré ouvert [31] le 5 septembre 1968, en présence du Premier ministre coréen et de nombreuses personnalités gouvernementales.

Le Centre d'une surface totale de 266 m^2 répartis sur deux étages (l'un est réservé à la bibliothèque, l'autre à l'auditorium) fonctionne comme un centre d'information et de diffusion. Il complète l'action de l'Alliance française de Séoul consacrée à l'enseignement du français. Le CCF dispose de 2474 livres, 372 disques, 94 coffrets de diapositives, 282 films de court métrage [32] et a très vite la faveur du public coréen : le nombre de membres régulièrement inscrits est de 620 au début de l'année 1969. De septembre 1968 à mars

[30] Par exemple, l'accord conclu en 1963 avec le Japon prévoyant une conférence annuelle et un accord analogue avec l'Inde en 1965 ; l'accord de coopération économique et financière avec le Cambodge en 1964, l'accord commercial avec le Japon en 1965 ; l'accord « d'échange culturel, d'assistance technique et de coopération scientifique » avec l'Inde en 1966

[31] C'est à l'occasion d'un stage pédagogique d'été que le Centre culturel français commence à fonctionner le 10 août 1968.

[32] Dix ans plus tard, en 1977, le Centre dispose de 7268 livres, 653 disques, 10 561 diapositives et 996 films « Rapport d'Activité de la DGRCST – questionnaire 1976-1977 » - Ambassade de France en Corée
Source : Archives diplomatiques à Nantes 630PO/1/2

1969, le Centre organise 51 séances de cinéma (l'auditorium de 70 places est plein à chaque séance), 8 conférences, 5 expositions, 2 soirées musicales et un stage pédagogique. [33]

Photo 3.2. Inauguration des nouveaux locaux du CCF de Séoul en 19 janvier 1972



Devant le succès quasi immédiat auprès des intellectuels coréens, le Centre culturel déménage en 1972 pour occuper des locaux plus grands. (voir photo 3.2.). D'une surface totale de 559 m^2 soit plus du double des précédents [34], il se compose de 2 salles de classe, d'un laboratoire, de trois salles - conférence, exposition, projection -, trois bureaux, une filmothèque/discothèque et une bibliothèque. Avec le développement rapide des activités, le budget du CCF de Séoul augmente de plus de deux fois passant de 2 828 124 wons (soit 50 906 francs) en 1968 à 6 538 888 wons (117 700 francs) en 1971. Après le

[33] « Rapport d'activités culturelles – 1968 » - Ambassade de France en Corée
Source : Archives diplomatiques à Nantes 629PO/1/66

[34] Le premier CCF situé au 31-1, Jeoksun-Dong, Chongro-Ku était en plein centre de Séoul, juste à côté du palais de Gyeongbokgung de la Dynastie Joeson. En 1972, le CCF a déménagé au 70 Sagan-dong, Chongro-ku à Séoul. (à 760m du premier CCF). Officiellement ouvert depuis le 1er janvier 1972, le nouveau local du CCF de Séoul est inauguré le 19 janvier 1972 par M. Henri Froment-Meurice, Directeur d'Asie-Océanie, en compagnie des doyens de l'Université Nationale de Séoul et de l'Université Koryo.
Source : Archives diplomatiques à Nantes 630PO/1/6

déménagement de 1972, le budget du CCF passe à 13 523 744 wons (soit +200% par rapport à l'année précédente) et en 1976, le budget du CCF de Séoul s'élève à 31 409 464 wons (+ 1111 % par rapport à l'année 1968). (voir tableau 3.3.)

Tableau 3.3. Évolution du budget du CCF de Séoul (1968-1976)

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Crédits (won/ francs)	2 828 124	4 720 600	5 490 890	6 538 888	13 523 744	15 584 000	20 140 333	24 104 240	31 409 464
	50 906	89 691	109 818	117 700	189 332	179 216	261 824	313 355	291 166
dont Subvention	2 828 124	4 720 600	5 490 890	6 538 888	13 321 834	15 184 000	18 265 161	20 564 052	21 035 599
	50 906	89 691	109 818	117 700	186 506	174 616	213 412	267 333	195 000

Source : Archives diplomatiques à Nantes – 630PO/1/6

Comme on le voit, l'agrandissement des locaux du CCF, l'augmentation de son budget et l'élargissement des compétences du Service culturel de l'ambassade de France, permettent de multiplier les actions. A côté des activités régulières - projections de films, prêt de livres / films / disques /de photographies, cours audio-visuels, publications, écoutes musicales – le CFF de Séoul organise chaque année des évènements culturels riches et variés. Les cotes 630PO/1 des archives diplomatiques à Nantes – rapports d'activité du Service, programmes mensuels du CCF de Séoul, comptes rendus des manifestations, bulletins entre 1969 et 1980 - permettent de mesurer l'ampleur des manifestations culturelles organisées par le service culturel de l'Ambassade. Ne pouvant détailler ici tous les évènements, nous ne prendrons que quelques exemples : « Festival du film français (chaque année), exposition « L'École de Paris de Picasso à nos jours » (1972), « Exposition Picasso » (1974), conférences - « Picasso » (1974), conférence « La seconde guerre mondiale par Henri MICHEL » (1974), théâtre « La Cantatrice chauve (Ionesco) », « L'Invitation au château (Jean Anouilh) » (1974), exposition « Après l'année de la femme » (1976), exposition « Moulages, bijoux et chalcographie du Musée du Louvre »(1977), « Exposition : six regards sur le Centre Georges Pompidou » (1979), « exposition de photos en hommage à l'alpiniste YOO Jae-Won » (1979), « 8 artistes de l'École d'art et d'architecture de Marseille » (1979), « Meuble français du style Régence au style Directoire » (1979), théâtre « Les Fausses confidence » de Marivaux (par l'université du Sacré Cœur) (1979), « Chefs d'œuvre du Musée du Louvre » (1979).

Le CCF, berceau des cinéphiles coréens des années 70 et 80

Parmi les évènements culturels organisés par le CCF dans les années 1970, le succès le plus grand auprès du public coréen est la projection de films français. La cinémathèque du CCF est un des très rares lieux où les coréens peuvent regarder des films qui ne sont pas soumis à la censure préalable du « Comité d'éthique de l'art et de la culture » (한국예술문화예술위원회, 1966-1975) / « Comité d'éthique des spectacles » (공연윤리위원회, 1976-1998). [35]

Petit rappel historique, le général PARK Chung-hee est arrivé au pouvoir le 16 mai 1961 à la suite d'un coup militaire renversant le gouvernement de la Deuxième République relativement démocratique. [36] Le lendemain, le « Conseil suprême de la Constitution nationale » dont le président est le général PARK [37] se substitue au gouvernement, le Parlement est dissous et toutes les activités politiques sont interdites.[38] Le 18 mai, le Conseil fait fermer plus d'un millier d'agences de presse et commence à contrôler les activités culturelles. Les films, considérés par les nouvelles élites militaires comme un puissant média de masse, sont désormais soumis à la censure préalable du gouvernement. [39] Le 21 mai 1961 par la proclamation n° 5, le Conseil ordonne 1) La

[35] Sur l'histoire du cinéma sud-coréen en français, surtout sur la censure, voir un petit article sur le site « Cultures & Cinémas ».
https://www.c-et-c.mon-paysdegex.fr/spip.php?article1072 (consulté le 29 février 2020)
[36] Park a été le président du « Conseil suprême de la reconstruction nationale » (국가 재건 회의) entre le 16 mai 1961 et le 16 décembre 1963.
[37] Devenu président par intérim Park restaure le régime présidentiel par référendum (décembre 1962), se présente à la présidentielle d'octobre 1963. Il remporte l'élection et devient le 17 décembre 1963 président de la IIIème République. Il est réélu à quatre reprises en 1967, 1971, 1972 et 1978.
[38] Sur l'histoire générale de la Corée du sud en français, voir Pascal Dayez-Burgeon, *Histoire de la Corée des origines à nos jours*, Paris, Éditions Tallandier, 2019.
Sur l'autoritarisme en Corée du Sud entre 1948 et 1987, voir Laurent Quiselfit, «Autoritarismes civils et militaires en Corée du Sud: 1948-1979 », *Diacronie*, N° 24, 4 | 2015, [En Ligne] http://journals.openedition.org/diacronie/3854 Mise en ligne le 29 décembre 2015.
[39] La fin de la censure préalable des films par le Comité est décidée le 4 octobre 1996 par la Cour constitutionnelle sud-coréenne qui a jugé que la censure était contraire à la liberté.
Sur la fin de la censure préalable des films, voir *Libération*, « Un souffle d'indépendance sur le cinéma coréen », le mai 17 1997. (consulté le 28 février 2020)
https://www.liberation.fr/cahier-special/1997/05/17/un-souffle-d-independance-sur-le-cinema-coreen_206908
Site : Conseil constitutionnel - « Sélection de décisions de la Cour constitutionnelle de la République de Corée »
https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/selection-de-decisions-de-la-cour-constitutionnelle-de-la-republique-de-coree (consulté le 28 février 2020)
A partir de l'année 1998, le nom de ce comité devient « Comité d'évaluation des médias » (Korea Media Rating Board - 영상물 등급 위원회)

censure préalable de toutes manifestations culturelles – films, théâtres, etc. 2) l'interdiction de sujets qui sont contre « l'esprit de la révolution » [40], la « réalisation de ses objectifs » ou portant atteinte à « l'éthique civile, à la morale et aux coutumes traditionnelles ». [41] Le « Comité d'éthique culturelle des arts coréens » est créé en 1966 et tous les films traitant de sujets jugés sensibles sont désormais censurés - le communisme ou tout traitement susceptible de porter préjudice à l'image et à la dignité du pays (les scènes de sexe sont automatiquement supprimées).

En novembre 1972, la nouvelle constitution, dite « Constitution Yushin (revitalisation) », institue la IVème République et transforme la présidence en « dictature légale ». [42] Le gouvernement utilise tous les moyens de coercition possibles pour conserver le pouvoir [43] et dans ce contexte, le contrôle sur les médias et les activités culturelles est significativement renforcé. Dans le domaine du cinéma, par exemple, pour la fabrication d'un film, le producteur doit le déclarer préalablement auprès du Comité d'éthique et le scénario est soumis au contrôle du Comité deux fois : une fois lors de la déclaration et une autre fois au cours de la réalisation. La commercialisation du film n'est autorisée qu'après examen de la version finale. Avec la 4ème réforme de la « loi sur le cinéma »[44] (Motion Pictures Act) en 1973, dite loi sur les cinémas « Yushin » [45] la création d'une société de production n'est possible qu'en accord avec le gouvernement et les rapports d'examen des scénarios par le Comité sont obligatoirement soumis au « ministre

[40] Le régime militaire définit le coup d'état militaire comme « révolution ». Jusqu'à aujourd'hui, les conservateurs défendent cette idée.

[41] Chung Beom Ham, « Une étude sur la réactions et l'activité de l'industrie du film coréen par rapport de la politique cinématographique du régime de Park Chung-hee dans la première moitié des années 1960 - 1960 년대 전반기 박정희 정권의 영화 정책에 대한 영화계의 반응 및 활동 양상 연구 », *Contemporary Cinema studies*, Vol. 21, 2015, p. 155-156.

[42] Elle permet au Président d'obtenir un pouvoir exécutif absolu, un pouvoir législatif avec la nomination d'un tiers des sièges au parlement, un pouvoir judiciaire avec la nomination de tous les juges d'instruction. Le président cesse d'être élu directement par le peuple et le choix incombe désormais à la « Conférence nationale pour la réunification » (통일주체국민회의) qui désigne un collège de deux mille trois cent cinquante-neuf électeurs, nommés sur recommandation des élus locaux après approbation du pouvoir en place, donc une simple chambre d'enregistrement. En même temps, la durée du mandat présidentiel est portée à 6ans sans limite du nombre de mandats.

[43] Sous le régime de Park (entre 1961 et 1979), plusieurs milliers de politiques et d'intellectuels, des étudiants, des syndicalistes et des opposants de tout ordre, ont été arrêtés en vertu des lois en vigueur – loi de sécurité nationale, loi anti-communiste, loi d'épuration politique, loi de sécurité sociale.
Sur l'autoritarisme en Corée, voir Laurent Quiselfit, « Autoritarismes civils et militaires en Corée du Sud: 1948-1979 », *op. cit.*.

[44] PARK Chung-hee promulgue en 1962 la « loi sur le cinéma » sur les conditions de création cinématographique. Cette loi de 1962 marque le début d'une série contraignantes à tous les niveaux pour l'industrie du cinéma.

[45] Site : Archives nationales de Corée : thème « Regards sur la Corée par la culture et le cinéma »
http://theme.archives.go.kr/next/movie/features05.do

de la Culture et de l'Information publique ». L'évolution en 1976 du « Comité d'éthique de l'art et de la culture » vers un « Comité d'éthique des spectacles » placé auprès du ministre de la Culture et de l'Information publique, renforce le contrôle direct du gouvernement et oblige la production des films à faire de la propagande. Sous le régime de la loi « Yushin » dans les années 1970, le taux de refus des scénarios par le Comité d'éthique augmente dramatiquement - 3,7% en 1970, 25% en 1971, 58% en 1972, 80% en 1975. [46] Avec la création de la « Société de promotion cinématographique de Corée » (영화진흥공사) en 1973, les films pro-gouvernementaux sont évidemment avantagés. Ils critiquent le communisme de la Corée du Nord et louent les généraux ayant résisté à l'occupant japonais.

Photo 3.3. Programme des activités du mois de février 1970 et des mois d'avril-mai 1974

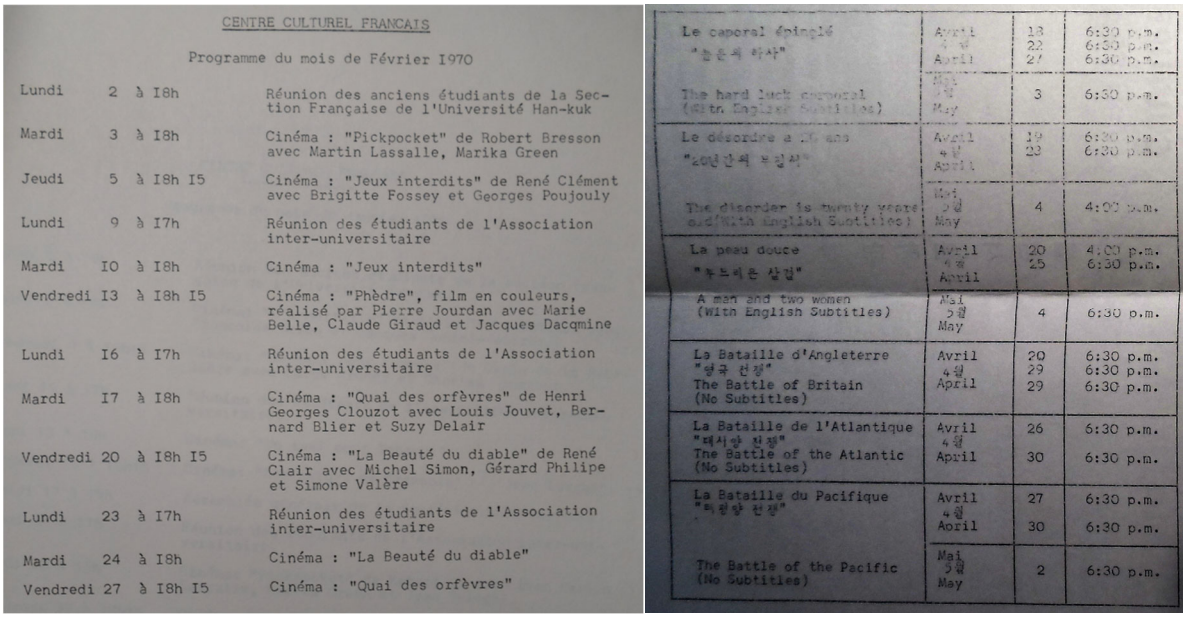

CENTRE CULTUREL FRANCAIS

Programme du mois de Février 1970

Lundi	2	à 18h	Réunion des anciens étudiants de la Section Française de l'Université Han-kuk
Mardi	3	à 18h	Cinéma : "Pickpocket" de Robert Bresson avec Martin Lassalle, Marika Green
Jeudi	5	à 18h 15	Cinéma : "Jeux interdits" de René Clément avec Brigitte Fossey et Georges Poujouly
Lundi	9	à 17h	Réunion des étudiants de l'Association inter-universitaire
Mardi	10	à 18h	Cinéma : "Jeux interdits"
Vendredi	13	à 18h 15	Cinéma : "Phèdre", film en couleurs, réalisé par Pierre Jourdan avec Marie Belle, Claude Giraud et Jacques Dacqmine
Lundi	16	à 17h	Réunion des étudiants de l'Association inter-universitaire
Mardi	17	à 18h	Cinéma : "Quai des orfèvres" de Henri Georges Clouzot avec Louis Jouvet, Bernard Blier et Suzy Delair
Vendredi	20	à 18h 15	Cinéma : "La Beauté du diable" de René Clair avec Michel Simon, Gérard Philipe et Simone Valère
Lundi	23	à 17h	Réunion des étudiants de l'Association inter-universitaire
Mardi	24	à 18h	Cinéma : "La Beauté du diable"
Vendredi	27	à 18h 15	Cinéma : "Quai des orfèvres"

Le caporal épinglé "흰문의 하사"	Avril 4월 April	13 22 27	6:30 p.m. 6:30 p.m. 6:30 p.m.
The hard luck corporal (With English Subtitles)	Mai 5월 May	3	6:30 p.m.
Le désordre a 20 ans "20년간의 무질서"	Avril 4월 April	19 29	6:30 p.m. 6:30 p.m.
The disorder is twenty years old (With English Subtitles)	Mai 5월 May	4	4:00 p.m.
La peau douce "부드러운 살결"	Avril 4월 April	20 25	4:00 p.m. 6:30 p.m.
A man and two women (With English Subtitles)	Mai 5월 May	4	6:30 p.m.
La Bataille d'Angleterre "영국 전쟁" The Battle of Britain (No Subtitles)	Avril 4월 April	20 29 29	6:30 p.m. 6:30 p.m. 6:30 p.m.
La Bataille de l'Atlantique "대서양 전쟁" The Battle of the Atlantic (No Subtitles)	Avril 4월 April	26 30	6:30 p.m. 6:30 p.m.
La Bataille du Pacifique "태평양 전쟁"	Avril 4월 April	27 30	6:30 p.m. 6:30 p.m.
The Battle of the Pacific (No Subtitles)	Mai 5월 May	2	6:30 p.m.

Source : Archives diplomatiques à Nantes 630PO/1/6

[46] *Kyunhyang Shinmun*, « De Park Chung-hee dans les années 1970 à « Sunday Seoul » (15) Film, coexistance avec la censure 1970 박정희부터 « 선데이서울 »까지 (15) 영화, 검열과의 공존 », le 15 novembre 2013. (consulté le 29 février 2020)
http://news.khan.co.kr/kh_news/khan_art_view.html?art_id=201311152136035

Photo 3.4. Programme du cinéma du CCF pour le mois d'avril 1976



KNOCK(1950)
꼬 뇩 끄
DOCTOR KNOCK
(with English subtitles)
Réalisateur : Guy LEFRANC
d'après la pièce de Jules ROMAINS.
Avec : Louis JOUVET, Pierre RENOIR,
Jane MARKEN, Yves DENIAUD,
Mireille PERREY, Pierre BERTIN...
"Les bien portants sont des malades qui s'ignorent."
"건강한 자들은 자신을 방황하는 환자들."

AVRIL

				p.m.
Jeu.	목	Thu.	1	4.30
Ven.	금	Fri.	2	6.30
Sam.	토	Sat.	3	2.30
Mar.	화	Tue.	6	6.30
Mer.	수	Wed.	7	2.30
Jeu.	목	Thu.	8	4.30
Ven.	금	Fri.	9	2.30
Sam.	토	Sat.	10	4.30
Mar.	화	Tue.	13	6.30
Jeu.	목	Thu.	15	4.30
Mar.	화	Tue.	20	4.30
Mer.	수	Wed.	21	6.30
Jeu.	목	Thu.	22	2.30
Ven.	금	Fri.	23	4.30
Sam.	토	Sat.	24	4.30
Lun.	월	Mon.	26	6.30
Mer.	수	Wed.	28	2.30
Ven.	금	Fri.	30	2.30

LES PERLES DE LA COURONNE(1937)
왕관의 진주
THE PEARLS OF THE CROWN
(with English subtitles)
Réalisateur : Sacha GUITRY
Avec : Sacha GUITRY, J. DELUBAC,
E. ZACCONI, C. SOREL, M. MORENO,
RAIMU, ARLETTY, J.L. BARRAULT...
"Quand Sacha mène l'enquête..."
"싸샤가 수사를 하면..."

AVRIL

				p.m.
Jeu.	목	Thu.	1	2.30
Ven.	금	Fri.	2	4.30
Sam.	토	Sat.	3	6.30
Lun.	월	Mon.	12	4.30
Mar.	화	Tue.	13	2.30
Mer.	수	Wed.	14	6.30
Jeu.	목	Thu.	15	2.30
Ven.	금	Fri.	16	4.30
Sam.	토	Sat.	17	2.30
Mar.	화	Tue.	20	6.30
Mer.	수	Wed.	21	2.30
Jeu.	목	Thu.	22	4.30
Ven.	금	Fri.	23	2.30
Sam.	토	Sat.	24	6.30
Mar.	화	Tue.	27	2.30
Jeu.	목	Thu.	29	4.30

LA FILLE DU PUISATIER(1940)
삭정부의 딸
THE WELL-DIGGER'S DAUGHTER
(with English subtitles)
Réalisateur : Marcel PAGNOL
Avec : RAIMU, FERNANDEL, CHARPIN,
Josette DAY...
"Amour, charmant amour, la campagne est ton temple..."
"매혹적인 사랑아, 전원은 너의 신전."

AVRIL

				p.m.
Mar.	화	Tue.	6	4.30
Mer.	수	Wed.	7	6.30
Jeu.	목	Thu.	8	2.30
Ven.	금	Fri.	9	4.30
Sam.	토	Sat.	10	6.30
Lun.	월	Mon.	12	2.30
Mer.	수	Wed.	14	4.30
Ven.	금	Fri.	16	2.30
Sam.	토	Sat.	17	6.30
Mar.	화	Tue.	20	2.30
Mer.	수	Wed.	21	4.30
Ven.	금	Fri.	23	6.30
Sam.	토	Sat.	24	2.30
Lun.	월	Mon.	26	4.30
Mar.	화	Tue.	27	6.30
Mer.	수	Wed.	28	4.30
Ven.	금	Fri.	30	4.30

VOLPONE (1940)
볼 론 느
(with English subtitles)
Réalisateur : Maurice TOURNEUR
d'après la pièce de Jules ROMAINS.
Avec : Harry BAUR, Louis JOUVET
Fernand LEDOUX, Marion DORIAN,
Alex. RIGNAULT, Ch. DULLIN,
Jacqueline DELUBAC...
"On n'est imposteur que lorsqu'on l'est à demi."
"순수한자의 본성도 절반은 사기꾼."

AVRIL

				p.m.
Ven.	금	Fri.	2	2.30
Sam.	토	Sat.	3	4.30
Mar.	화	Tue.	6	2.30
Mer.	수	Wed.	7	4.30
Ven.	금	Fri.	9	6.30
Sam.	토	Sat.	10	2.30
Lun.	월	Mon.	12	6.30
Mar.	화	Tue.	13	4.30
Mer.	수	Wed.	14	2.30
Ven.	금	Fri.	16	6.30
Sam.	토	Sat.	17	4.30
Lun.	월	Mon.	26	2.30
Mar.	화	Tue.	27	4.30
Jeu.	목	Thu.	29	2.30
Ven.	금	Fri.	30	6.30

Source : Archives diplomatiques à Nantes 630PO/1/6

Le succès des manifestations cinématographiques du CCF de Séoul peut s'expliquer par le contexte politique de ces années-là. Doté d'une filmothèque – la salle « Renoir » -, le CCF mène depuis l'année 1975 des efforts importants de propagande culturelle française auprès des étudiants. Dans une lettre en date du 30 juin 1975, Jean-Louis Mercier, directeur du CCF témoigne :

« Les films nous parviennent par la valise diplomatique et ne passent donc pas devant une commission de censure. Il nous est possible de les présenter à l'intérieur des services de l'Ambassade, mais nous ne sommes pas autorisés à les projeter dans des salles d'établissements coréens. Il serait évidemment possible de passer outre et de prendre des risques calculés en choisissant soigneusement les films comme cela se fait un peu partout. Il ne semble pas cependant que la situation s'y prête. Des incidents fréquents ont lieu cette année dans les universités : les réunions ont été interdites, des représentations théâtrales ont dû être reportées, des étudiants ont été arrêtés ou expulsés, les universités ont été fermées pendant plus d'un mois. [47] *[…] il ne suffit pas qu'un film soit politiquement neutre pour écarter tout risque d'incident, une salle pleine est toujours une tentation pour certains, que l'ambassade de France s'y trouve indirectement mêlée me semblerait pour le moins contrariant. […] Par ailleurs, 90% des spectateurs de la salle Renoir sont étudiants dans les universités de Séoul, ils représentent aussi 90 % des visites du Centre. En attendant l'heure des séances, ils ont l'occasion de lire des journaux, de choisir des livres et des disques, d'écouter de la musique et des chansons françaises, de voir des diapositives et des expositions photographiques. Il y là une imprégnation qui se fait dans des conditions idéales et dans une bonne ambiance. Aussi le succès des séances de cinéma est-il d'importance vitale pour le Centre Culturel, il est le fruit d'un effort important mené*

[47] Les mouvements démocratiques contre la constitution « Yushin » sont organisés depuis l'année 1973. Les campus deviennent des foyers de contestation et de lutte ouverte contre le régime autoritaire de Park.
En mars 1974, « l'Union nationale des jeunes-étudiants démocratiques » (전국민주청년학생총연맹) est créée, particulièrement à l'initiative des étudiants de l'université nationale de Séoul, afin d'organiser la contestation au niveau national contre le régime « Yushin ». L'Union prépare la première manifestation au niveau national le 3 avril 1974, mais le gouvernement détecte cette tentative et arrête, à partir du 29 mars 1974, environ 180 étudiants de l'Union.
Le 3 avril 1974 à 22 heures, le gouvernement annonce des mesures d'urgence face au mouvement étudiant et défend l'idée que l'Union est organisée par le régime communiste de la Corée du Nord et qu'elle a l'intention de renverser l'État. 1024 étudiants/intellectuels sont arrêtés et 203 personnes sont placées en détention. Le tribunal militaire d'urgence de première instance condamne 9 personnes à la peine de mort et 21 personnes à l'emprisonnement à vie. La durée totale des peines d'emprisonnement pour 140 personnes est de 1650 ans.
Source : Archives de « Korea Democracy Foundation » - « Affaire de l'Union nationale des jeunes étudiants démocratiques »
https://archives.kdemo.or.kr/collections/view/10000026 (consulté le 29 février 2020)

depuis un an. […] Il est certain que les 110 000 étudiants des 35 universités de Séoul constituent une réserve de spectateurs que le Centre ne peut recevoir avec les 100 places de la salle Renoir. […] Enfin le cinéma est la seule des activités du Centre qui a pu être rentabilisée en un an, les recettes de juin 1975 couvrant largement les frais de la salle et le salaire du projectionniste. Ce résultat devrait plutôt orienter nos projets vers la conception d'un Centre de proportion différente où une salle de 300 places pourrait pratiquement rentabiliser la totalité du Centre. » [48]

Le nombre de projections de films organisées par le service culturel de l'ambassade (majoritairement au CCF) augmente depuis l'année 1974 [49] : 175 séances en 1975, 1068 en 1976, 1022 en 1977[50], 1454 en 1979. Le service culturel organise également chaque mois de décembre le « Festival du film français » : en 1972, 8 films français (3600 spectateurs) ; en 1973, 13 films (7475 spectateurs).[51] La réussite de la manifestation, notamment auprès du public universitaire et scolaire - selon le rapport de l'année 1976-1977, le public est constitué à 80% d'étudiants et 20% d'adultes au-dessus de 30 ans - suscite un grand nombre de demandes de prêts et de présentation de films français. Dès lors, le festival va être organisé deux fois par an (en mai et décembre) : 16 films (4000 spectateurs) en 1974, 20 films (17 300 spectateurs) en 1975, 20 films (16 400 spectateurs) en 1976, 20 films (16500 spectateurs) en 1977.

Un article publié à l'occasion du 40ème anniversaire du CCF de Séoul [52] montre concrètement le succès rencontré dans les années 1970-1980. Monsieur Jae-won Choi était chargé depuis 1973 de la publication des brochures sur les films projetés et du contrôle des spectateurs, il témoigne :

---

[48] Lettre de Jean-Louis Mercier à Jacques Migozzi, conseiller culturel de l'Ambassade en date du 23 mai 1975
Source : Archives diplomatiques à Nantes 630PO/1/6

[49] Durant l'année 1969 et 1970, environ 80 projections ont lieu chaque année au CCF (2 séances par semaine). En 1973 et 1974 on comptera 140 séances.
En juin 1974, 28 séances de cinéma attirent 1000 spectateurs (3 films, en moyenne 35 spectateurs par séance, recette de 50 000 wons) / en juin 1975, 52 séances, 3650 spectateurs (4 films, en moyenne 80, recette de 365 000 wons).
« Rapport d'activité de la DGRCST » pour l'année 1969 et 1970 - Ambassade de France en Corée
Source : Archives diplomatiques à Nantes 630PO/1/2

[50] 1200 séances prévues, mais le cinéma du Centre a été fermé pendant 2 mois en 1976

[51] « Rapport d'activité de la DGRCST – questionnaire » pour l'année 1973-1974, 1975-1976, 1976-1977, 1977-1978, « 1979-1980 » - Ambassade de France en Corée
Source : Archives diplomatiques à Nantes 630PO/1/2

[52] *Weekly Kyunhyang*, « 40e anniversaire de la création de l'Institut Français de Corée - 개원 40주년 프랑스 문화원 », le 21 octobre 2008.

« *Réguler les entrées n'était pas facile. Un nombre non négligeable de personnes se poussaient à l'entrée de la salle. Les tickets devaient normalement être distribués au comptoir de la bibliothèque au rez-de-chaussée. Il est arrivé que des gens se soient tellement bousculés pour en obtenir que des rayonnages de livres finissent par tomber. Je devais me soucier du risque d'accidents à tout instant comme si j'étais sur un champ de bataille. […] Dans les années 70 et 80, les visiteurs du centre faisaient deux queues à partir du CCF en tournant au coin du Dongsipjagak à l'entrée du quartier Samcheong-dong et jusqu'à l'autre côté du bâtiment du journal Hankook Ilbo (environs 350m) pour regarder les films. Chaque jour, il y avait en moyenne 1000 personnes qui se rassemblaient. Lorsque le film « Jeux Interdits » a été projeté, la police montée s'est même rendue sur place pensant que c'était une manifestation. […] Au début, les projections étaient au nombre de deux par jour, à 14h et à 16h mais avec l'affluence du public, elles sont passées jusqu'à 6 séances par jour. Les réalisateurs et les acteurs de l'époque se rendaient également au centre pour voir les films. Les actrices Yoon Jeong-hee et Moon Hee nous ont parfois rendu visite. La jeune star de l'époque, Im Ye-jin, jetait son cartable dans mon bureau au 1er étage avant d'aller voir les films. Les acteurs de cinéma entraient en passant par la porte arrière pour éviter les problèmes. Ils s'asseyaient également après que la lumière était éteinte ou ils regardaient le film dans la salle de projection en portant un casque.* »

♦ Le CCF, un « espace public » pour les intellectuels coréens

On peut définir le CCF de Séoul comme un « espace public » (au sens harbermasien du terme [53]), pour de jeunes intellectuels préoccupés de culture. Alain Létourneau résume ce concept très clairement : *« L'espace public, c'est un ensemble de personnes privées rassemblées pour discuter des questions d'intérêt commun. Cette idée prend naissance dans l'Europe moderne, dans la constitution des espaces publics bourgeois qui interviennent comme contrepoids des pouvoirs absolutistes. Ces espaces ont pour but de médiatiser la*

[53] Sur l'espace public chez Jürgen Habermas, voir Jürgen Habermas, *L'Espace public archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993, Marc Lits, « L'espace public : concept fondateur de la communication », *Hermès*, 70, 2014, p. 77-81 et Nina Birkner, York-Gothart Mix, « Qu'est-ce que l'espace public ?Histoire du mot et du concept », *Dix-huitième siècle*, 46, 2014, p. 285-307.

société et l'État, en tenant l'État responsable devant la société par la publicité, la Öffentlichkeit dont parlait Kant. » [54]

Cette caractéristique peut être établie pour deux raisons : 1) la grande homogénéité culturelle des intellectuels qui fréquentent le Centre et 2) leurs intérêts communs face au régime autoritaire.

Dans ce pays pauvre, les étudiants inscrits au CCF de Séoul sont largement issus de familles aisées. Notons toutefois que la distinction entre les étudiants de la classe moyenne/supérieure et ceux issus de la classe populaire[55] n'est pas encore très marquée. Contrairement aux sociétés occidentales comme la France, la division de « l'espace social » en classes par rapport au poids relatif du « capital économique » et du « capital culturel » [56] n'est pas bien avancée.[57] La nouvelle classe dominante coréenne qui se constitue depuis les années 1950 se base sur un titre universitaire - particulièrement un diplôme des meilleures universités de Séoul (voir le taux d'accès à l'enseignement supérieur, tableau 3.4.) [58] soit sur le « capital culturel à l'état institutionnalisé » au sens bourdieusien. Mais le lien entre le « capital culturel à l'état incorporé » (habitus)/« le capital sous la forme de biens culturels » et la réussite scolaire à cette époque est très faible,[59] parce que l'entrée à l'université dépend d'examens quantitativement gradués, demandant aux élèves une mémorisation énorme de faits appris par cœur. Dans un régime de bachotage très sévère, la culture générale est considérée plutôt comme un barrage à la réussite scolaire. [60]

---

[54] Cité par Marc Lits, « L'espace public : concept fondateur de la communication »*, op. cit.*
Alain Létourneau, « *Remarques sur le journalisme et la presse au regard de la discussion dans l'espace public* » In: Patrick J. Brunet (dir.), *L'éthique dans la société de l'information*, Québec/Paris, Presses universitaires de Laval/L'Harmattan, 2001 47-71.

[55] La théorie bourdieusienne des champs met la violence symbolique présente à tous les étages de la hiérarchie sociale,

[56] Rémi Lenoir, « Espace social et classes sociales chez Pierre Bourdieu », *Sociétés & Représentations*, 17, 2004, p. 385-396.

[57] Les études sociologiques en Corée dans les années 1980-1990 concluent que la possibilité de mobilité sociale ascendante était grande jusqu'au début des années 1990 et que la plupart des coréens croyaient à cette possibilité.
SetByol Choi, « Existe-il le capital culturel dans la société coréene ? 한국 사회에 문화 자본은 존재하는가? », *Culture & Society*, n° 1, 2006, p. 123-158.

[58] En effet, le taux d'accès en première année d'enseignement supérieur par rapport au nombre total de diplômés de lycée n'est qu'en moyenne de 25% dans les années 1970 - environs 15% par rapport de la population en âge éligible d'y entrer.

[59] Pierre Bourdieu, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 30, 1979, p. 3-4.

[60] Jusqu'à la fin des années 1980, les activités culturelles ont souvent été l'objet de punitions corporelles à l'école : lire des ouvrages littéraires, jouer un instrument musical, aller au cinéma, etc. était puni.

Tableau 3.4. Taux d'accès à la première année de l'enseignement secondaire et supérieur

Année	Écoles pri. -> Collèges	Collèges -> Lycées	Lycées -> Supérieur	Nombre d'étudiants
1965	54,3	69,1	32,3	134 722
1970	66,1	70,1	26,9	191 957
1975	77,2	74,7	25,8	301 820
1980	95,8	84,5	27,2	610 518
1985	99,2	90,7	36,4	1 365 644
1990	99,8	95,7	33,2	1 580 571
1995	99,9	98,5	51,4	2 212 852
2000	99,9	99,6	68,0	3 130 251
2005	99,9	99,7	82,1	3 208 645
2010	99,9	99,7	79,0	3 319 430

Source: Korean Education Statistics Service (KESS)

Sur le terrain politique, il faut noter aussi que les régimes autoritaires de Park et de Chun[61] permettent de construire un intérêt commun (au sens habermassien du terme) à tous les étudiants coréens, « l'abolition de la dictature » et la « démocratisation ».

Le mouvement démocratique coréen est particulièrement organisé chez les étudiants depuis les années 1970 et il se radicalise à partir de 1980. [62]

Dans le mouvement démocratique étudiant, on distingue essentiellement deux courants [63] : 1) le premier, fidèle au marxisme traditionnel, connu sous le nom de « People Democracy » (PD) prête attention au problème des classes sociales et définit le capitalisme coréen comme un « nouveau capitalisme monopoliste d'État colonisé ». Pour

[61] Après l'assassinat le 26 octobre 1979 de PARK Chung-hee, la Corée du Sud entre dans une brève phase de démocratisation, mais un nouveau régime militaire est établi par le général Chun Doo-hwan, par un coup d'état en date du 12 décembre 1979. Le 20 mai 1980, l'Assemblée nationale est dissoute par l'armée et Chun Doohwn se place à la tête du « Comité en charge des mesures d'urgence pour la sécurité nationale » (국가보위비상대책위원회), créé le 31 mai 1980. Après la démission de président par intérim Choi Kyu-ha le 16 août 1980, il est élu président le 27 août 1980 par la « Conférence nationale pour la réunification ». Le 22 octobre 1980, est approuvée une nouvelle constitution (Vème République), qui porte le nombre des membres du collège électoral à 5000 et institue un mandat présidentiel unique de sept ans.

[62] La gauche radicale nait avec le soulèvement de la ville de Gwangju en mai 1980. Ce mouvement a été réprimé par un bain de sang, l'armée de Chun Doo-Hwan ayant rétabli l'ordre au prix de milliers de morts. L'ampleur de cette répression a produit une onde de choc dans les universités coréennes où se développe un mouvement étudiant radical.
Sur les mouvements étudiants en Corée du Sud dans les années 1980, voir Jeong-Im Hyun, *Mouvements étudiants en Corée du Sud la transition vers la démocratie dans les années 1980*, Paris Budapest Torino [etc.], l'Harmattan, 2005

[63] Sur les deux familles dans le mouvement démocratique étudiants depuis les années 1980, voir l'article de Christophe Aguiton sur le site de Mediapart.
Christophe Aguiton, «Le rapprochement des deux Corées et la gauche radicale en Corée du Sud », *Blog de Christophe Aguiton - Le club de Mediapart*, [En Ligne] https://blogs.mediapart.fr/christophe-aguiton/blog/040518/le-rapprochement-des-deux-corees-et-la-gauche-radicale-en-coree-du-sud, Mise en ligne Le 4 mai 2018.

ce courant, la lutte des classes est un sujet prioritaire par rapport à la lutte nationaliste contre l'impérialisme américain. 2) Le deuxième courant, plus puissant parmi les étudiants militants, dit « NL » (National Liberation), défend l'idéologie officielle de la Corée du Nord, « Juche » [64] (autonomie/autosuffisance), développée par KIM Il-sung. Il considère que la libération nationale est la revendication principale et elle ne peut se réaliser que par une lutte contre la dictature et contre les États-Unis qui soutiennent les gouvernements autoritaires coréens. Pour ce courant, la Corée n'est qu'une colonie politique, militaire, économique et culturelle de la nation colonisatrice américaine.

Dans ce contexte, l'anti-américanisme se développe fortement et les centres culturels américains sont la cible d'importantes d'attaques. En mars 1982, des militants étudiants du courant « NL » incendient le Centre américain de Busan et bombardent le Centre Culturel Américain à Daegu en septembre 1983. En mai 1985, le Centre américain de Séoul est occupé pendant 4 jours par des militants « NL » qui demandent des excuses officielles du gouvernement américain après le massacre de Gwangju en date du 18 mai 1980.

Cependant, la radicalisation des mouvements étudiants contre l'impérialisme culturel américain, n'affecte pas le CCF de Séoul. Au contraire, il reste dans les années 1980 une « zone culturelle spéciale » et constitue symboliquement un « espace libéré » à la fois pour les étudiants « libéraux » (au sens d'aujourd'hui, c'est-à-dire de droite) et les étudiants « militants » (de la gauche radicale). [65] La présence d'un petit « espace public à la française » s'explique par l'image d'une « France de gauche » fortement répandue parmi les militants étudiants de l'époque.

En effet, les discussions avec la génération « 386 » [66] (et la génération précédente entrée à l'université dans les années 1970) permettent d'observer qu'elle partage

[64] Au début, l'idée « Juche » se basait sur le fait que l'homme est maître de toute chose et doit décider de tout lui-même. Cette idée est liée au système de pensée révolutionnaire socialiste de la Corée du Nord qui se distingue du marxisme-léninisme classique pour justifier théoriquement le pouvoir de KIM Il-sung.
Sur la notion de « Juche » , voir Jeong-A KIm, *Biopolitique et thanatopolitique en Corée du Nord*, Thèse en doctorat en philosophie, Paris 8 Saint-Denis, 2014.

[65] Sur la génération des centres culturels et la nouvelle vague du cinéma sud-coréen des années 1980-1990, voir Sora Hong, *La génération des centres culturels (Munhwawon sedae) et la nouvelle vague du cinéma sud-coréen des années 1980-1990*, Thèse de doctorat en Histoire et civilisation, EHESS, 2019.

[66] Leur légitimation politique très forte par rapport à leur engagement démocratique contre le régime autoritaire permet à ces personnes d'entrer massivement dans le champ politique depuis les années 1990. Particulièrement avec la montée de la jeune génération qu'on appelle « 386 » : il s'agit de personnes dans la trentaine [3], entrées à l'université dans les années 80 [8] et nées dans les années 60 [6] - aujourd'hui, on les appelle « 586 » (âge de 50 à 59) -. Les « 586 » constituent la grande majorité des élites politiques du gouvernement actuel de MOON Jai-in (2017-en cours)

largement une vision de la France qui serait « révolutionnaire » depuis mai 68. Sans approfondir la construction sociale de cette image, nous prendrons ici quelques exemples de ce qui forge l'idée d'une « France de gauche ».

Sa véritable origine se trouve dans la publication de l'ouvrage *Quelle université ? Quelle société* [67] traduit en coréen en 1985 par l'éditeur « Baegsan Seodang » (백산서당). C'est une maison d'édition importante dans le mouvement démocratique du courant « NL » qui publie dans les années 1980 des centaines d'ouvrages « dangereux » aux yeux du régime autoritaire. [68] Si l'image du « Mai français » est déjà valorisée pour les étudiants coréens, avec la publication de cet ouvrage, la vision révolutionnaire de mai 1968 s'élargit encore auprès des étudiants. Notons que leur compréhension des phénomènes historiques, sociaux et politiques français reste encore relative et que « l'imaginaire français » n'inspire pas directement les militants pour la démocratisation. [69]

Quelques années plus tard, en 1995, l'image d'une « France de gauche » va connaitre un nouveau et important regain avec l'énorme succès d'un essai intitulé « *Je suis un chauffeur de taxi à Paris* » (나는 빠리의 택시 운전사) de HONG Sae-Hwa. [70] Dans cet ouvrage, HONG Sae-Hwa raconte son parcours politique depuis ses années de militantisme étudiant en Corée, son obtention du statut de réfugié politique en France et ses expériences là-bas, décrivant, de façon très idéale, la société française qui serait celle de la « tolérance ». Jusqu'alors méconnu dans la société coréenne, le mot « tolérance »

[67] Centre de regroupement des informations universitaires, *Quelle université ? quelle société ? textes réunis par le Centre de regroupement des informations universitaires*, Paris, Éditions du Seuil, 1968

[68] Par exemple: La théorie fondamentale de l'économie (경제학의 기초 이론) (1983), La théorie fondamentale de la philosophie (철학의 기초 이론) (1984), Manifeste du parti communiste (공산당 선언) (1989), les 4 ouvrages de la collection sur l'idéologie Juche (1989) – publication officielle du gouvernement nord-coréenne comme Le principe philosophique de l'idéologie Juche (주체사상의 철학적 원리)
Les ouvrages sur l'idéologie « Juche » ont été saisis par l'autorité coréenne et le gérant a été arrêté et condamné à 7 mois de prison.

[69] Comme remarque Shin, l'intérêt de la Corée du Sud pour mai 68 se focalise d'abord sur le général de Gaulle. Il est largement considéré comme un « héros patriotique » qui réalise la « Grande France ».
Dongkyu Shin, « Mai-68 français et Corée du Sud : contestation bloquée et appropriation tardive », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 94, 2009, p. 76-77.

[70] Né en 1947 à Séoul, diplômé de l'université nationale de Séoul (1977), engagé dans le mouvement clandestin « Comité préparatoire pour la libération nationale » (1977-1979)
Entré en France en 1979 (employé d'une société d'import-export)
Obtenu le statut de réfugié politique en 1982 - travaillé comme guide touriste et chauffeur de taxi
Rentrée en Corée en 2002
Membre du comité de projet au journal « Hankyoreh », Rédacteur en chef du « Monde diplomatique – édition coréenne » (2010-2011)
Président du Nouveau parti progressiste (NPP) (2011-2012) puis du Parti du travail (2012)

devient vite un mot de référence pour qualifier la société française par rapport à d'autres sociétés occidentales. [71]

Dans les années 2000, WOO Suk-hoon[72] et MOK Soojeong[73] qui vont davantage encore accréditer l'idée que la France serait à gauche. Dans son livre *La génération 880,000 won (88 만원 세대)* [74] paru en 2007, WOO Suk-hoon, (co-auteur de l'ouvrage) prévoit la généralisation de la précarité économique des jeunes employés coréens impactés par la faible croissance économique. En la comparant avec la « génération 880 000 won », il décrit de façon idéale la génération française de « 68 ». Dans son ouvrage suivant, *La révolution, tellement silencieusement (혁명은 이렇게 조용히)* paru en 2009, il demande à cette génération une révolution silencieuse mais aussi dynamique qu'en mai 68 et aussi imaginative que le mouvement anglais du Chartisme au milieu du XIX e siècle.

MOK Soojeong est un autre exemple. Son essai *Librement jusqu'aux os, politiquement jusque sous la jupe – Vivre avec un français sans être mariée* (*뼈속까지 자유롭고 치맛속까지 정치적인 – 프랑스 남자와 결혼하지 않고 살아가기*) parait en 2008. Elle raconte, d'un point de vue de gauche, plusieurs épisodes de sa vie entre la France et la Corée – la première rencontre avec celui qui va devenir son compagnon, Riwan Tromeur, dans le quartier de Belleville à Paris, l'espace artistique français, ses études à l'université Paris 8, le changement néolibéral sous le régime de Sarkozy, sa vie en concubinage et le travail dans un parti de gauche en Corée. Ce livre va connaitre un retentissement certain,

---

[71] Dans cet ouvrage, il idéalise le système d'enseignement supérieur français en soulignant qu'il n'existe pas de hiérarchies entre les universités. Depuis le succès du livre, la France devient une référence et un modèle dans les débats sur la réforme de l'enseignement supérieur en Corée.

[72] Né en 1968, engagé dans le mouvement démocratique dans les années 1980,
Diplômé de l'université Yonsei à Séoul, parti étudier en France pour obtenir en 1996 son doctorat en sciences économique à l'Université Paris 10.
Son titre de thèse est « Croissance économique et concept de limites dans la pensée économique » dont le directeur a été Michel Rosier.

[73] Née en 1970, diplômée de l'Université Koryo, maîtrise en théâtre à l'Université Paris 8 (2003)
Chercheur chargée des affaires culturelles – « Parti démocratique du travail » (2004-2008)
Installée en France (2008-)
Son titre de mémoire est « Théâtre et service public, les aides et actions de l'État français en faveur des compagnies indépendantes de 1981 à 1991 » dont le directeur était Philippe Henry.

[74] Il s'agit de la jeune génération coréenne (née dans les années 1990-2000) qui ont souffert de l'instabilité professionnelle (en CDD ou en intérim). Le salaire mensuel moyen des employés en CDD ou en intérim en 2007 était de 1 190 000 won. Par rapport de ce chiffre, le taux moyen du salaire mensuel des jeunes employés de 20 à 29ans est de 74% (1 119 000 * 74% = 880 600)
Cet ouvrage paru en 2007 a eu un grand succès auprès du public coréen (plus de 100 000 exemplaires vendus) et le mot « génération 880 000 won » est devenu une référence pour la description de la précarité des jeunes employés.

particulièrement auprès de jeunes femmes coréennes pour lesquelles la vie « pacsée » de l'auteur et la naissance de sa fille Kalli, fascinent un peu.

Grâce à ce succès, MOK Soojeong va pouvoir publier plusieurs ouvrages sur la vie en France, par exemple *Habitants de gauche à Paris (파리의 생활 좌파들)* en 2015 qui se compose de 15 entretiens avec des parisiens et *Histoire de l'école française* de *Kalli* (칼리의 프랑스 학교 이야기) en 2019 dans lequel elle présente également, de façon très idéale, le système français de l'éducation primaire et secondaire. Dans ces ouvrages, Mai 1968 est présenté comme étant à l'origine de la liberté, de l'esprit critique et du mouvement anti-néolibéral de la société française.

Cependant, faut-il pour autant en tirer la conclusion que la France est de gauche ? Rappelons qu'en juin 1968, après la dissolution de l'Assemblée nationale par Charles de Gaulle pour répondre à la crise de mai, les partis de gauche subissent une cuisante défaite au profit de la majorité sortante et la droite, avec 369 sièges à l'assemblée (contre 91 pour la gauche parlementaire), n'a jamais été aussi majoritaire et puissante. La victoire de Georges Pompidou en 1969, puis celle de Valéry Giscard d'Estaing qui sera à la tête de l'État français de 1974 à 1981, ensuite des élections de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy viennent contredire cette vision idéalisée d'une France de gauche : Ils sont profondément ancrés à droite et l'élection de François Mitterrand n'infirmera que très partiellement et pour un temps cette image.

L'idée d'une France qui serait de gauche est consolidée et surreprésentée aujourd'hui par des gens comme HONG Sae-hwa, WOO Suk-hoon et MOK Soojeong. De façon opportune, ils profitent de l'image qu'ils ont contribué à créer et multiplie les interventions sur ce thème auprès du public coréen.

3.2. Coopération universitaire et technologique

A la fin des années 1950, les premiers gestes de la coopération technique entre la France et la Corée sont faits dans certains domaines et de façon très limitée. Ils le sont à l'initiative du ministère des Finances français. Prenons l'exemple de l'électricité ou différentes étapes de coopération se sont succédé après la guerre. Une trentaine d'ingénieurs électriciens de la société nationale « Korea Electric Power Company » (KEPCO) a suivi des stages en France entre 1959 et 1966.[75] La construction de la centrale hydroélectrique de Paldang (lancée en 1966 et achevée en 1973) équipée de 4 groupes bulbes de 20MW chacun, est le résultat concret de cette coopération. La plupart des ingénieurs coréens qui ont effectué leur stage en France ont participé à la réalisation du barrage de Paldang et la centrale a été construite avec du matériel français. La Banque de France a offert un prêt de 14,08 millions de dollars en 1965 et les équipements ont été fournis par des entreprises françaises : Creusot-Loire, Jeumont-Schneider, Alstom et Neyrpic. [76]

Le ministère de l'Économie et des Finances envoie également en 1963 un expert chargé de conseiller les Coréens pour l'organisation d'un centre de formation professionnelle qui formera des techniciens de l'électricité. Et en 1966, le ministère financera du matériel pédagogique d'un montant de 40 000 F pour ce centre qui dépend de la « KEPCO ». [77]

Dans le domaine de l'énergie atomique, des experts français effectuent aussi des missions dans le cadre du « Programme d'assistance technique des Nations-Unies » (PEAT) [78] et le gouvernement français commence à accueillir dès 1958 des boursiers du gouvernement coréen. [79] La coopération entre la France et la Corée sur l'énergie atomique

[75] Rapport d'activité pour l'année 1966 / 1967 – Ambassade de France en Corée.
Source : Archives diplomatique à Nantes 629PO/1/66

[76] Source : site « PRISME » (Policy Research Information Service & Management) du gouvernement coréen « Analyse pour le stockage de la source d'eau de la rivière de Han »
http://www.prism.go.kr/homepage/entire/retrieveEntireDetail.do;jsessionid=57EB633943032A913352A9F3C70BC043.node02?cond_research_name=&cond_research_start_date=&cond_research_end_date=&research_id=1480000-200900056&pageIndex=1517&leftMenuLevel=160

[77] En 1966, la France vend également 91 bateaux de pêche à la Corée et mène des négociations à l'issue desquelles deux usines sont construites avec du matériel français – une usine de véhicules lourds et une usine textile de ramie.

[78] Sur le programme des Nations Unies pour le développement, voir Philip T. Hoffman, « Le Programme des Nations Unies pour le Développement », *Revue Tiers Monde*, 1971, p. ,

[79] Lettre du Service de Coopération Technique Internationale du MAE à Monsieur Le ministre de France à Séoul n° 54/CT (MU) en date de 5 février 1960 – A.S. – Programme élargi d'assistance technique des Nations-Unies pour 1959.
Source : Archives diplomatiques à Nantes 629PO/1/67

va se renforcer dans les années 1970, le gouvernement Park ayant l'intention de posséder l'arme nucléaire. Un accord franco-coréen de coopération en matière d'énergie est conclu en 1974 et le « Korean Atomic Energy Research Institute » (KAERI) signe avec Saint-Gobain Nucléaire (SGN) en 1975 un contrat de service technologique et de fourniture de biens pour la construction d'installations de retraitement de combustible. [80] En 1978, la KEPCO signe également un mémorandum d'entente sur l'alliance technologique avec Framatome (ancêtre d'AREVA NP) et Sofinel (Société française d'ingénierie électronucléaire et d'assistance à l'exportation) [81]. Les deux premiers réacteurs de la centrale nucléaire de Uljin (rédacteur « Uljin 1 /2 » – 950NWe mis en service en 1988 et en 1989) ont été construits par Framatome. [82] En 1980, la KEPCO passe contrat avec la Cogema pour qu'elle fournisse pendant 10 ans, à partir de 1986, l'uranium dont elle a besoin. [83]

Tableau 3.5. Évolution du nombre de bourses accordées par le gouvernement français pour des coréens (1963-1967)

			1963	1964	1965	1966	1967
MAE	Bourses universitaires		9	16	13	27	38
	Bourses co. technique	Étudiants	-	3	1	-	2
		Stagiaires	5	4	9	7	21
Ministère de l'Économie et des Finances	Bourses co. technique	Stagiaires	16	8	25	34	34
Total			30	31	48	68	95

Source : Rapport d'activités du MAE (1963-1967)
* Ces chiffres présentés dans le tableau ne correspondent pas au nombre réel de boursiers : par exemple, en 1963, 35 boursiers coréens poursuivent leurs études en France. (10 du MAE, 25 du ministère des Finances) [84]

Jusqu'au milieu des années 1960, la coopération dans le domaine de l'énergie à l'initiative notamment du ministère des Finances, fait que plus de la moitié des bourses

[80] Cependant, ce projet de construction est annulé face à l'objection du gouvernement américain et la mort de Park Jung-Hee.
[81] Source : site de KEPCO « About KEPCO E&C – 1975-1986 « (en anglais) https://www.kepco-enc.com/eng/contents.do?key=1510 » (consulté le 15 mars 2020)
[82] Source : Site d'Archives Nationales de Corée - « Technologie scientifique - Centrale nucléaire » http://www.archives.go.kr/next/search/listSubjectDescription.do?id=000108&pageFlag=&sitePage=1-2-1 consulté le 15 mars 2020)
[83] *Today Energy*, « Uljin 1, 20ème anniversaire 울진원진 1호기 올해로 20주면 », le 15 décembre 2008. http://www.todayenergy.kr/news/articleView.html?idxno=43105 (consulté le 15 mars 2020)
[84] Rapport d'activité pour l'année 1963 – Ambassade de France en Corée.
Source : Archives diplomatiques à Nantes 629PO/1/66

du gouvernement français a été attribuée à des ingénieurs coréens par ce ministère (voir tableau 3.5.)

Mais, à l'exception de ce petit succès dans la coopération pour l'électricité, il n'existe pas dans les années 1960 de coopération dans d'autres domaines tels que l'agriculture et l'économie rurale ou l'enseignement et la recherche scientifique. Et jusqu'à la fin des années 1960, la coopération technique entre les deux pays passe essentiellement par l'attribution de bourses.

3.2.1. Évolution des bourses du ministère des Affaires étrangères dans les années 1960-1970

Avant la mise en œuvre de l'accord de coopération culturelle et technique en 1968 (rappelons qu'il a été signé en 1965 mais n'est entré en fonction qu'en 1968), la politique de la France en matière de bourses est très limitée. Dans les années 1950, il n'y a chaque année pour les coréens que trois attributions au titre « d'Étudiant patronné par le gouvernement français » (voir photo. 3.5.). Après le lancement officiel du programme de bourses du MAE en 1957 [85], le contingent annuel est de 4 nouvelles bourses (d'un taux mensuel de 35 000 francs et d'une durée de huit mois) en 1959 [86] et de 5 bourses entre 1960-1962. [87] Notons que la plupart des bourses sont attribuées à des étudiants en Lettres, surtout en littérature française, pour former des professeurs de français coréens.

[85] Source : Ambassade de France en Corée, *Annuaire des anciens boursiers coréens du gouvernement français - 6ème édition*, Séoul, Ambassade de France en Corée - Service de Coopération et d'Action Culturelle, 2008. Selon cet annuaire de 448 anciens boursiers - nom/prénom, établissement fréquenté en France, établissement fréquenté en Corée, profession actuelle, leur filière d'études en France-, au total 1352 coréens ont bénéficié d'une bourse du gouvernement français de 1957 à 2008.

[86] Lettre du Service de l'Enseignement et des Œuvres du MAE à l'ambassadeur de France en Corée, n° 17 ACT 3b en date de 13 janvier 1959 – A.S. Contingent Bourses 1959-1960.
Source : Archives diplomatiques à Nantes 629PO/1/67

[87] Lettre du Service de l'Enseignement et des Œuvres MAE à R. Chambard, ambassadeur de France en Corée, n° 299/ ACT en date du 9 juillet 1962 – A.S. Contingent de bourses d'Études
Source : Archives diplomatiques à Nantes 629PO/1/19

Photo 3.5. Questionnaire relatif à la candidature de M. KIM Kwang-Hyun au titre « d'Étudiant patronné par le gouvernement français »

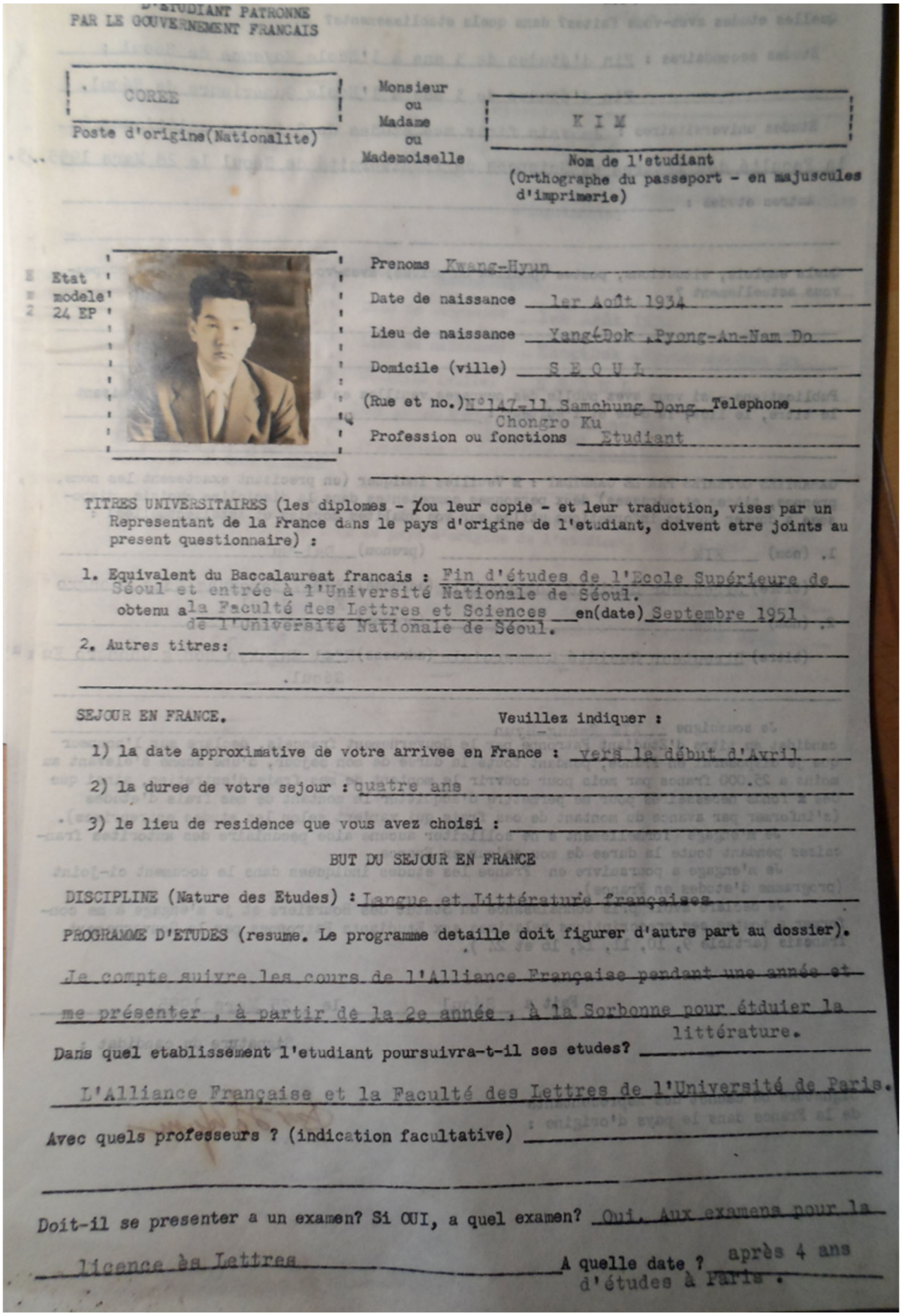

D'ETUDIANT PATRONNE
PAR LE GOUVERNEMENT FRANCAIS

COREE
Poste d'origine(Nationalite)

Monsieur ou Madame ou Mademoiselle

K I M
Nom de l'etudiant
(Orthographe du passeport - en majuscules d'imprimerie)

Etat modele 24 EP

Prenoms Kwang-Hyun

Date de naissance 1er Août 1934

Lieu de naissance Yang-Dok ,Pyong-An-Nam Do

Domicile (ville) S E O U L

(Rue et no.) N°147-11 Samchung Dong Telephone
Chongro Ku

Profession ou fonctions Etudiant

TITRES UNIVERSITAIRES (les diplomes - ou leur copie - et leur traduction, vises par un Representant de la France dans le pays d'origine de l'etudiant, doivent etre joints au present questionnaire) :

1. Equivalent du Baccalaureat francais : Fin d'études de l'Ecole Supérieure de Séoul et entrée à l'Université Nationale de Séoul.
obtenu a la Faculté des Lettres et Sciences de l'Université Nationale de Séoul. en(date) Septembre 1951

2. Autres titres:

SEJOUR EN FRANCE. Veuillez indiquer :

1) la date approximative de votre arrivee en France : vers le début d'Avril

2) la duree de votre sejour : quatre ans

3) le lieu de residence que vous avez choisi :

BUT DU SEJOUR EN FRANCE

DISCIPLINE (Nature des Etudes) : Langue et Littérature françaises

PROGRAMME D'ETUDES (resume. Le programme detaille doit figurer d'autre part au dossier).

Je compte suivre les cours de l'Alliance Française pendant une année et me présenter , à partir de la 2e année , à la Sorbonne pour étduier la littérature.

Dans quel etablissement l'etudiant poursuivra-t-il ses etudes?

L'Alliance Française et la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

Avec quels professeurs ? (indication facultative)

Doit-il se presenter a un examen? Si OUI, a quel examen? Oui. Aux examens pour la licence ès Lettres

A quelle date ? après 4 ans d'études à Paris .

CURRICULUM VITAE

Quelles etudes avez-vous faites? dans quels etablissements?

Etudes secondaires : Fin d'études de 3 ans à l'Ecole Moyenne de Séoul ;
Fin d'études de 3 ans à l'Ecole Supérieure de Séoul.

Etudes universitaires : Je vais finir mes études de Sciences politiques à la Faculté des Lettres et Sciences de l'Université de Séoul le 28 Mars 1955.

Autres etudes :

Quels emplois, situations, postes (publics ou prives) avez-vous occupes? lesquels occupez-vous actuellement ?

Publications - si vous avez publie des ouvrages, veuillez en donner la liste, en precisant le titre, le lieu, la date et l'editeur :

GARANTIES OFFERTES PAR LE CANDIDAT : Veuillez indiquer (en precisant exactement les noms, prenoms, titres et adresses) deux personnes competentes dans la discipline choisie, disposees a donner toutes informations utiles sur vos qualites morales et intellectuelles) :

1. (nom) KIM (prenom) Dai-Ou
(titre) Directeur Société Commerciale (adresse) N°20-7 Samchung Dong Chongro Ku - Séoul.
2. (nom) LEW (prenom) Sung-Wo
(titre) Directeur Société Commerciale (adresse) N°41 Shinkyo Don g Chongro Ku Séoul.

Je soussigne KIM Kwang-Hyun
candidat au titre d'Etudiant Patronné par le Gouvernement francais, declare sur l'honneur que je disposerai en France, pendant toute la duree de mon sejour, d'une somme s'elevant au moins a 25.000 francs par mois pour couvrir le montant de mes frais d'entretien, ainsi que des fonds necessaires pour me permettre d'acquitter le montant de mes frais d'etudes (s'informer par avance du montant de ces frais qui varient selon les etudes entreprises).

Je m'engage formellement a ne solliciter aucune aide pecuniaire des autorites francaises pendant toute la duree de mon sejour en France.

Je m'engage a poursuivre en France les etudes indiquees dans le document ci-joint (programme d'etudes en France).

Je declare avoir pris connaissance du Statut des Boursiers et je m'engage a me conformer a toutes ses prescriptions relatives aux Etudiants Patronnes par le Gouvernement francais (article 9, 10, 11, 12, 16 et 24).

Fait a Séoul, le 25 Mars 1955.

Signature du candidat :

Signature ou cachet des Representants de la France dans le pays d'origine :

Après l'accord de 1965 [88], le contingent de bourses du MAE augmente régulièrement : 20 bourses d'études et de stages en 1965, [89] 12 bourses d'études et 25 bourses de coopération technique en 1968. 15 bourses d'études linguistiques sont accordées pour l'année 1969-1970. Pour l'année 1970-1971, 20 bourses d'études linguistiques sont accordées et le contingent de bourses est porté à 31 unités, dont 15 bourses de stages d'une durée moyenne de 6 mois et 16 bourses d'études supérieures pour la durée d'une année universitaire. [90]

A. Réorientation de la coopération franco-coréenne vers les domaines scientifiques et techniques

Si au début de la coopération française avec la Corée le rayonnement de la langue et de la culture française sont essentiels, dans les années 1970 la diffusion de la technologie française devient prioritaire. Ce sont les nouvelles orientations de la « Direction Générale des Affaires Culturelles, Scientifiques et Techniques » (DGRCTS) créée en 1969. [91]

Au sein de la DGRCTS, le « Service des Affaires scientifiques » a pour but de développer les relations scientifiques bilatérales et multilatérale dans les secteurs-clés que sont le domaine atomique, le domaine spatial, l'informatique, l'océanographie, la météorologie, la médecine et la biologie. [92]

Cela entraîne une évolution importante dans l'attribution des bourses d'études.

[88] L'article 5 de l'accord prévoit que les deux gouvernements organisent « l'envoi ou l'échange de professeurs, de lecteurs, d'assistants, de chercheurs, d'étudiants » et, par référence à l'article 6, les autorités compétentes des deux pays s'engagent à développer l'octroi de bourses aux étudiants et aux chercheurs en veillant à la sélection des candidats proposés à chacun des deux gouvernements.

[89] Rapport d'activité pour l'année 1965 – Ambassade de France en Corée.
Source : Archives diplomatiques à Nantes 629PO/1/66

[90] Lettre du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Séoul – 11 DC/CO - a/s : commission mixte franco-coréenne en date du 24 juin 1969.
Source : Archives diplomatiques à Nantes 630PO/1/44

[91] Sur la nouvelle orientation, voir le chapitre 2. Dans les années 1970, les programmes de bourses vont évoluer et devenir de plus en plus un outil pragmatique en faveur de l'économie et du commerce français.

[92] Ministère des Affaires étrangères, *Relations culturelles Scientifiques et Techniques*, *op. cit.*.

Tableau 3.6. Évolution de l'attribution des bourses du MAE en Corée (1970-1976)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Bourses scientifiques	1	1	5	14	31	38	67
Bourses non-scientifiques	22	28	27	29	25	31	23
Total	23	29	32	43	56	69	90

Source : Ministère des Affaires étrangères [93]

Tableau 3.7. Répartition par discipline des bourses d'études du MAE en Corée (1964-1979)

	1964	1965	1966	1967	1968	1976	1978*	1979*
Lettres, sciences humaines	12	11	12	28	24	22	4	3
Formation et perfectionnement des professeursde français						9	3	3
Médecine, Phamarcie Odontologie					3			
Beaux-Arts			3	2	1	2		
Droit, sciences éco. et politiques Administration publique	2		2	5		34	2	3
Banque, Commerce, Assurance						3		
Sciences	2	2	2	3	1	21	11	15
Industries, mines					3	1		3
ISAT							12	12
Santé publique et Services sociaux						1	4	4
Travaux publiques						4		
Agriculture						1		
Clergé							3	
Total	16	13	19	38	32	98	39	43

Source : Ministère des Affaires étrangères [94]

[93] « Activités du Service Culturel et de Coopération Scientifique Technique du Poste » – Ambassade de France en Corée en date du 8 novembre 1977.
Source : Archives diplomatiques à Nantes – 630PO/1/2

[94] Pour les années 1964 – 1968, on présente ici les chiffres des rapports d'activité de la Direction. Pour l'année 1976, les données viennent d'un bilan des bourses dans la cote 2237INVA/304 des Archives diplomatiques. Pour l'année 1978 et 1979, les chiffres correspondent au contingent de bourses accordées par l'ambassade de France en Corée. Ce n'est donc pas le nombre réel d'attributions.
Lettre de l'Ambassade de France en Corée au chef de la Division Culturelle du ministère des Affaires étrangères de Corée en date du 31 mai 1978 – n° 306/COR
Lettre de l'Ambassade de France en Corée au ministère des Affaires étrangères de la République de Corée » en date du 16 février 1979 - n° 34 /AERC
Source : Archives diplomatiques à Nantes – 630PO/1/5

On constate que la répartition des bourses à partir de l'année 1973, est profondément remaniée et avantage les disciplines scientifiques et techniques. La durée des études en France de boursiers coréens s'allonge (3 ans en moyenne) et la priorité est donnée à des candidats qui sont au niveau du doctorat. Le nombre de boursiers présents en France augmente donc vite : 63 en 1970, 45 en 1971, 51 en 1972, 101 en 1973, 136 en 1974, 169 en 1975, 129 en 1976, 157 en 1977.

Avec la création du « Collège franco-coréen d'enseignement technique supérieur », l'année 1973 peut être considérée comme une période charnière dans les relations franco-coréennes. Le contexte local est favorable car le gouvernement coréen est en plein effort de reconstruction et d'équipement et il a de plus en plus tendance à orienter ses élites vers les disciplines scientifiques et technologiques. Il recherche en occident des experts et souhaite y envoyer ses jeunes ingénieurs pour les former aux méthodes les plus modernes. Les moyens mis en œuvre par le MAE [95], permettent aux activités culturelles (enseignement du français, diffusion et échanges culturels) d'avoir non seulement un impact et des prolongements pérennes mais aussi d'assurer la conduite d'opérations nouvelles d'un type inédit en Corée : formation de cadres coréens dans le domaine technologique, coopération scientifique et actions pédagogiques.[96] (voir tableau 3.8.)

Tableau 3.8. Évolution des crédits d'intervention de l'ambassade de France en Corée (1973-76)

Année	Moyen d'intervention				Moyen de fonctionnement
	Diffusion	Coopération culturelle	Coopération technique	Investissements exceptionnels (Coopération)	
1973	100	100	100	100	100
1974	149	178	1913	131	144
1975	174	270	2005	102	165
1976	194	371	2800	51	173

Source : MAE (indices calculés sur la base 100 en 1973) [97]

[95] Fin 1972, le poste d'Attaché culturel et de Coopération technique, longtemps vacant, était pourvu. En 1973, l'effectif total du personnel français, chargé de tâches d'enseignement en coopération, d'animation culturelle ou d'assistance pédagogique, est passé de 6 à 17 : 7 lecteurs de français dans les universités de Séoul, de Taegu et de Pusan, 5 enseignants au CCF et à l'Alliance française, 5 experts à lSTA « Ajou » de Suwon. Note de synthèse – Lettre de l'Ambassade de France en Corée à la Direction d'Asie-Océanie du MAE, n° 171/AS – A/s La Corée du 1973 en date du 25 février 1974
Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/2

[96] « Activités du Service Culturel et de Coopération Scientifique Technique du Poste » – Ambassade de France en Corée en date du 8 novembre 1977.
Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/2

[97] Le montant des moyens d'intervention et de fonctionnement mis en œuvre en Corée passe de 3 571 327

C'est ainsi que plusieurs projets de coopération scientifique et technique entre la Corée et la France sont mis en place à partir de l'année 1973 (voir encadré 3.1.)

Encadré 3.1. Coopération scientifique et technique entre 1973 et 1975 [98]

CNEXO (Centre National pour l'Exploitation des Océans) -KORDI (Korea Ocean Research & Développent Institute)
: Six spécialistes coréens en stage de formation en France en 1974, six spécialistes en 1975

ISTPM (Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritime) -FRDA (Fisheries Research and Development Agency)
: Accord sur l'examen approfondi sur les pêches depuis 1973

BEICIP- KORDI
: Expert du BEICIP en Corée pour étudier les possibilités de prospection pétrolière

IFP (Institut français du pétrole) -KIST (Korean Avanced Institute of Science)
: Collaboration entre l'IFP et le KIST dans le domaine de la formation en France de spécialistes coréens

CNEXO (Centre National pour l'Exploitation des Océans) – SOGREAH (Société Grenobloise d'Études et d'Applications Hydrauliques) - KORHI
: Prise en charge d'une mission d'un expert de la SOGREAH dans le domaine de l'énergie marémotrice, sous le patronage de CNEXO

Université de Besançon – KAIS
: Conférence sur la physique-optique auprès du KAIS d'un professeur de l'Université de Besançon
: Bourses du gouvernement français en physique-optique – université de Besançon

Formation à l'IIAP (Institut International d'Administration Publique)
: Formation – bourses du gouvernement français – à l'IIAP

Pour le développement de l'océanologie coréenne, avec l'assistance du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) qui versera 800 000 dollars sur 5 ans, et particulièrement avec la création du « KORDI » (Korean Ocean Research & Développent Institute), la France va attribuer 440 000 francs à l'envoi d'experts et de

francs à 6 919 296 francs entre 1973 et 1976.
« Lettre de l'ambassade de France en Corée à la DGRCST, n° 251/DG, A/S : Corée/effort budgétaire consenti au titre des relations culturelles, scientifiques et techniques – rétrospective 1972-1976 – Situation et problèmes actuels du Service Culturel et de Coopération Technique en date du 28 avril 1976 »
Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/7

[98] Programme d'échange et de coopération culturelle, scientifique et technique entre la République française et la République de Corée pour les années 1975-1976 et 1976-1977 (troisième réunion commission mixte franco-coréenne à Paris du 29 au 30 mai 1975)

matériels et pour des bourses de formation en France de spécialistes coréens. [99] Young-Hyang PARK[100], professeur émérite du LOCEAN [101] (Laboratoire d'Océanographie et du Climat) témoigne qu'il a pu étudier en France grâce à ce programme de coopération scientifique en océanologie :

« *Au sein du KIST (voir encadré 3.1.), le KORDI (Korea Ocean Research & Development Institute) est créé en 1973. Après mes études en master, j'y suis recruté en1975 […] Dans le cadre de l'Accord franco-coréen, le gouvernement français attribue chaque année une dizaine de bourses dans le domaine scientifique et, à la demande du gouvernement coréen, deux bourses sont réservées pour le KORDI. […] J'ai réussi les trois épreuves écrites - physique, anglais et histoire coréenne - au concours de sélection. […] Je suis venu en France au mois de décembre 1975 et j'ai d'abord fait un stage linguistique à Vichy (CAVILAM) pendant 6 mois. Étant stagiaire de coopération technique du gouvernement français, j'ai travaillé au « Centre Océanographique de Bretagne » (COB) et j'ai pu finir mon doctorat en 3 ans et demi avec le financement du gouvernement français.* » [102]

Sur l'augmentation significative du contingent de bourses pour les coréens depuis le milieu des années 1900, Young-Hyang PARK et Han-jo LIM [103], professeur émérite de

---

[99] Lettre de Pierre Landy, ambassadeur de France en Corée à la DGRCST, n° 179/DG, A/S : Évaluation globale, et par secteur, de l'effort budgétaire consenti en Corée au titre des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques : Rétrospective 1972-1975 : situation et problèmes actuels en date du 21 mars 1975.

[100] Né en 1948, entré à l'université nationale de Séoul (1968)
Bachelor (1972) ensuite master en physique océanique à l'université nationale de Séoul (1974-1975)
Entré en France (1975) – bousier de coopération technique du gouvernement français
Doctorat en océanographie physique * – Université de Bretagne occidentale (1979), Habilitation à diriger des recherches (1997)
Professeur – Université de Jaeju, Corée du Sud (1982-1986) / Maître de conférences - Muséum National d'Histoire Naturelle (1986-2007) / Professeur - Muséum National d'Histoire Naturelle (2007-2017)
Professeur émérite du LOCEAN (2017-)
Source : CV de Young-Hyang PARK
* Son titre est « Contribution à l'étude de la génération et de la propagation des marées internes au large de la côte d'Ivoire ».
https://archimer.ifremer.fr/doc/00103/21461/19042.pdf (consulté le 31 mars 2020)

[101] Le LOCEAN est une unité mixte de recherche, dont les tutelles sont l'Université Pierre et Marie Curie, le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

[102] Entretien avec Young-Hyang PARK en date du 6 mars 2020

[103] Né en 1947, entré à l'université nationale de Séoul en 1967
Bachelor (1971) ensuite master (1974) en physique à l'université nationale de Séoul
Professeur - ISAT (1975-1981) / Université Ajou * (1981-2012)
Entré en France (1979) - boursier de coopération technique du gouvernement français
Doctorat en physique – Université Montpellier II (1982) / Professeur émérite – Université Ajou (2012-)
Source : site de l'université Ajou
http://www.ajou.ac.kr/main/ajou/news.jsp?mode=view&article_no=3771&board_wrapper=%2Fnew%2

l'Université Ajou expliquent que c'était à un niveau diplomatique une façon de récompenser la Corée pour le contrat d'achat de deux réacteurs d'une centrale nucléaire. Young-Hyang PARK :

> « *Les candidats aux bourses étaient sélectionnés par le gouvernement coréen et la France décidait chaque année du contingent définitif et affectait les boursiers dans un établissement en France. […) L'attribution importante de bourses dans le domaine scientifique et technologique, c'est parce que la France a vendu une centrale nucléaire en Corée et, sur un certain montant de la marge commerciale par rapport à cette vente, la France a promis de financer la formation de nouveaux scientifiques coréens.* » [104]

Han-jo LIM, professeur émérite de l'Université Ajou, confirme et ajoute :

> *« Le gouvernement coréen de Park était très pro-français et il a acheté deux réacteurs nucléaires. Pour le président PARK Chung-Hee, l'accroissement des ressources humaines dans les domaines scientifiques et technologiques de haut niveau était une des priorités dans la coopération avec les pays développés comme les États-Unis ou la France. […] La France était un pays qui permettait de former intensivement, particulièrement dans le domaine informatique et nucléaire. […] Dans les années 1970, les deux tiers de la première génération d'ingénieurs coréens de ces secteurs ont étudié en France […] La France depuis de Gaulle qui ne suivait pas la politique américaine, a vendu deux rédacteurs en Corée, ce que les États-Unis ont refusé notamment par rapport au transfert de technologie […] En achetant deux réacteurs, le président PARK a obtenu une "rebate"(ristourne) : la France accueillerait des étudiants coréens en France. »* [105]

Dans une interview à un journal coréen [106], Do-yeon KIM [107] indique aussi que grâce à un contrat d'achat entre Airbus et Korean Air, plusieurs coréens ont pu partir étudier en France :

Fajou%2Fnews.jsp&pager.offset=1827&board_no=17 (consulté le 31 mars 2020)

* L'ISAT devient en 1981 l'Université Ajou qui se compose de trois facultés : ingénierie, gestion et sciences humaines et sociales

[104] Entretien avec Young-Hyang PARK en date du 6 mars 2020

[105] Entretien avec Han-jo LIM en date du 16 avril 2015

[106] *Seoul Shinmun*, « [une voie, une grand voie, il parle] (8) Do-yeon KIM, doeyn de POSTECH [한길 큰길 말한다] (8) 김도연 총장 », le 16 mars 2016.
https://www.seoul.co.kr/news/newsView.php?id=20160317029003

[107] Né en 1952, entré à l'université nationale de Séoul (1970)

« *J'ai vu une annonce disant que le gouvernement français allait offrir des bourses spéciales (programme prioritaire) pour les diplômés du KAIS. C'était une récompense de la part du gouvernement français par rapport à l'achat de trois avions d'Airbus par Korean Air.* »

Encadré 3.2. Le groupe Hanjin / Korean-Air dans les relations économiques franco-coréennes

CHO Choong-hoon (1920-2002), président du groupe « Hanjin », société mère de la compagnie aérienne « Korean Air Lines » (KAL), [108] a été l'un des acteurs les plus importants du développement des relations économiques franco-coréennes.

Les débuts remontent à l'année 1974. A cette époque, Airbus, petit avionneur européen face au géant Boeing, avait de grandes difficultés dans la commercialisation de son premier avion A300. En septembre 1974, KAL passe une commande de trois A300, devenant alors la quatrième compagnie au monde et la première hors d'Europe à signer une commande d'achat avec Airbus. Grâce à cela, Airbus a pu signer d'autres contrats avec des compagnies aériennes hors d'Europe. [109]

Favorisant cette commande, le gouvernement français a autorisé le lancement de la ligne Séoul-Paris par KAL (mise en service en date du 14 mars 1975), malgré l'objection d'Air France. C'était la première ligne européenne pour KAL.

Étant vice-président de la « Fédération des industries coréennes » (FKI), homologue coréen du CNPF (Conseil National du patronat français), CHO Choong-hoon, devient le président de la section coréenne du « Comité France-Corée ». L'ambassadeur de la République de Corée à Paris, en accord avec le gouvernement et le patronat coréen, prend l'initiative en 1973 de proposer au CNPF la constitution d'une association économique franco-coréenne représentant les milieux privés des deux pays. Le Comité, institué le 25 mars 1974 à Paris, est composé de deux parties, l'une coréenne et l'autre française dont le président est Roger Chambard. Cette entité gérée par le CNPF et la FKI tient des réunions conjointes à Paris ou à Séoul (une par an), en plus de réunions séparées, plus régulièrement dans chaque pays. L'ouverture de la première ligne aérienne entre Séoul et Paris par la KAL facilite grandement l'organisation des rencontres.

Bachelor en science et génie des matériaux – Université nationale de Séoul (1974)
Master en science et génie des matériaux – KAIS (1976)
Entré en France (1976) – boursier de coopération technique du gouvernement français
Doctorat en sciences des matériaux/métallurgie – Université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand (1979) / Professeur – ISAT / Université Ajou (1979-1982), Professeur – Université nationale de Séoul (1982-2008)
Ministre des Sciences et de la Technologie (2008) / Doyen de l'Université d'Ulsan (2008-2011) / Doyen de POSTECH (Pohang Université of Science and Technology) (2015-2019)

[108] Le groupe Hanjin a acheté la compagnie nationale aérienne « Korean Air » en 1969.

[109] Source : Site Airbus – actualité « Airbus : Korean Air finalise sa commande portant sur 30 A321neo » https://www.airbus.com/newsroom/press-releases/fr/2015/11/korean-air-finalises-order-for-30-a321neo.html (consulté le 31 mars 2020)

Photo 3.6. La 4ème conférence conjointe des comités de coopération économique franco-coréenne en 1979 à Séoul [110]



Au début du Comité, Roger Chambard était le médiateur entre les deux parties. [111] Après sa démission en 1976, CHO Choong-hoon va jouer un rôle plus important dans le renforcement des relations économiques franco-coréenne. Durant toutes années les 1970-1990, étant président de la section coréenne du Comité entre 1973-1993, il s'engage activement dans les négociations commerciales entre les deux pays - par exemple, pour le contrat de la construction de la centrale nucléaire Uljin. Président du groupe Hanjin (1945-1999), il continue également de renforcer les liens avec les entreprises françaises, notamment Airbus et Air France. C'est ainsi que depuis la première commande en 1974, KAL a toujours exploité des gros-porteurs Airbus, dont les différentes versions de l'A300, l'A330, l'A380 et l'A321neo. Avec Air France, Korean Air a aujourd'hui encore un partenariat stratégique très important. Ils ont créé l'alliance « Sky Team » en 2000 (avec Aeroméxico et Delta Air Lines) contre « Star Alliance », créée à l'initiative de Lufthansa et les deux compagnies aériennes ne cessent de signer des accords de « partage de codes » : par exemple, tous les vols de Korean Air et Air France entre Séoul et Paris (14 vols par semaine) partagent leurs codes.

[110] Source : site de FKI (Fédération des industries coréennes) http://www.fki.or.kr/fkiact/photo/year/View.aspx?content_id=751e4994-c303-41e3-80c4-b4bdb85ffdc2&cPage=203&search_keyword=&year=196000 (consulté le 31 mars 2020)

[111] Sur le développement des relations économiques avec le secteur privé, particulièrement sur le rôle joué par Roger Chambard, voir Anne Fauvet, « Au cœur des réseaux d'affaires français en Asie du Nord-Est : Roger Chambard, premier ambassadeur de France en Corée du Sud (années 1950-1980) », *op. cit.*, p. 122-127.

Pour sa contribution aux relations économiques franco-coréennes, CHO Joong-hoon a reçu en 1996 les insignes de Grand officier de la Légion d'honneur et son fils CHO Yang-ho (1949-2019), président qui lui a succédé à la tête du groupe Hanjin (1999-2019), s'est aussi vu décerner le titre de Grand officier de la Légion d'honneur en 2015.

B. « Programme prioritaire » [112]

Grâce au développement de la coopération entre les deux gouvernements et au renforcement des relations économiques avec le secteur privé dans les années 1970, la Corée devient un des neufs pays bénéficiant du « programme prioritaire » du MAE (jusqu'à l'année 1981/82). Lancé en 1976, ce programme est spécialement conçu pour accueillir des étudiants originaires de pays importants pour les relations extérieures commerciales et technologiques françaises. La formation s'opère dans les domaines de la gestion et de l'ingénierie au niveau du master et du doctorat. Quarante-six coréens partent étudier en France dans le cadre de ce programme prioritaire [113] et, entre 1977 et 1982, c'est en moyenne une vingtaine de coréens qui sont sélectionnés chaque année : au 1er janvier 1981, 65 coréens effectuent des études en France et 25 étudiants sont encore sélectionnés dans ce cadre. [114]

Formation de décideurs coréens publics et privés pour la pénétration des marchés coréens

Rappelons que depuis la création de la DGRCTS en 1969, les programmes de bourses du MAE ont évolué pour devenir de plus en plus un outil pragmatique en faveur de

[112] On peut considérer que le « programme prioritaire » est à l'origine du programme de bourses Eiffel lancé en 1999. De nombreuses similitudes existent en effet entre eux :
1) Domaines d'études : programme prioritaire – gestion, ingénierie et sciences exactes au niveau doctoral ; Eiffel – économie/gestion, ingénierie, sciences exactes au niveau Doctorat + droit, sciences politiques
2) Niveaux d'études : master et doctorat
3) Pays concernés : programme prioritaire - neuf pays en développement - Indonésie, Iran, Irak, Corée du Sud, Singapour, Mexique, Venezuela, Brasil, Nigéria ; Eiffel – la priorité est donnée aux pays étudiants originaires de pays émergents
4) Moyens de sélection : la sélection finale des lauréats est validée par un jury d'experts désigné par la direction générale du MAE.
5) Financement plus avantageux par rapport aux bourses normales.
[113] Note sur la 4ème réunion de la « commission mixte de Coopération culturelle et technique » en 1977, Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/5
[114] « Programme 1981 par opération, récapitulatif général des moyens à mettre en œuvre, pays : République de Corée », Direction générale des relations culturelle – MAE
Source : Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/5

l'économie et du commerce français. Lors de la 5ème « Commission mixte de coopération culturelle et technique » à Paris en 1979, une nouvelle stratégie est définie. Elle oriente « *la coopération scientifique et technique vers des opérations auxquelles sont associées dès le commencement les partenaires industriels français et coréens susceptibles d'en bénéficier.* » C'est le contraire du « schéma classique » (le plus souvent élaboré dans une logique universitaire) où « *une action lancée en fonction de critères qui relèvent de l'intuition est censée avoir à terme des retombées économiques* » : un programme de recherche et développement pour le transfert d'une technologie est décidé sur la base d'un accord-cadre entre industriels des deux pays pour « *offrir aux entreprises françaises une voie nouvelle de pénétration des marché coréens* » et « *assurer la réciprocité des avantages entre organismes ou entreprises concernés* ». [115]

Contrairement aux bourses normales – sélection des boursiers par concours au niveau local par l'ambassade et le gouvernement d'origine -, les boursiers du programme prioritaire sont sélectionnés spécifiquement par un groupe d'experts désignés par le ministère des Affaires étrangères qui visitent les pays concernés pour cette mission. Ainsi, en 1979, Henri Gibert, maître de conférences à l'université des sciences et technologie du Languedoc, Yves Tanguy, professeur à SUPELEC, secrétaire général du Centre d'Études Supérieures en Électricité, Électronique et Informatique (CESELEC), Marc Thenoz, secrétaire général du Centre d'Études Supérieures sur les formations en Génie civil Transports et Aménagement (CESGETRAM) et Jean Greffeuille, maitre-assistant à l'IAE Aix-en-Provence, se sont rendus en Corée du 24 au 28 avril 1979. Ils ont sélectionné 23 boursiers - 20 étudiants en ingénierie et 3 étudiants en gestion, issus de « l'Institut Supérieur de Technologie Ajou », du « Korean Institute of Sciences and Technology » (KIST) et du « Korean Avanced Institut of Sciences » (KAIS), les trois établissements privilégiés dans la coopération technologique franco-coréenne. [116] (voir encadré 3.3 sur KAIS et KIST)

[115] Lettre de Bernard Follin, ambassadeur de France en Corée à Jean François-Poncet, ministre des Affaires Étrangères – DGRCTS – Service Sciences-Technique – Développement, A/S : Programme STD pour 1981 en date du 6 octobre 1980
Source : Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/5

[116] « Rapport de mission du secrétaire général du GESGETRAM, mission en Extrême-Orient (Thaïlande, Hong-Kong, Corée), 16- 29 avril 1979 »
Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/5

Encadré 3.3. Institut supérieur coréen des sciences et technologies (KAIST) [117]

Création du KAIS en 1971

Le « KAIS » (Korean Avanced Institute of Science), institut d'enseignement supérieur et de recherche est fondé en 1971 par le gouvernement coréen comme la première institution de sciences et d'ingénierie de la Corée. Il est sous tutelle du Ministère de la Sciences et la Technologie.

Dans ce cadre, elle a reçu un soutien financier et juridique considérable du gouvernement : par exemple, dans les années 1970, les étudiants du KAIS sont exemptés du service militaire, que tout homme coréen valide doit effectuer. [118]Les frais d'inscriptions sont gratuites et un certain montant d'allocation est attribué à tous les étudiants.

Évolution vers le « KAIST »

A l'origine, le « KAIS » était un établissement d'enseignement supérieur (au niveau master et doctorat) et le « KIST » (Korea Institut of Science and Technology) fondé en 1966, était un établissement de recherche scientifique. En 1981, intégrant le « KIST », le KAIS devient « KAIST ».

Le « KAIST » est une université de tous les niveaux d'études (bachelor, master et doctorat) absorbant le « KIT » (Korea Institute of Technology) fondé en 1980, chargé de l'enseignement universitaire au niveau bachelor.

* En 1989, le « KAIST » est re-divisé en deux établissements indépendants – « KIST » et « KAIST ».

L'ASCOF (Association des Scientifiques Coréens en France) [119]

Avec l'augmentation importante des boursiers coréens en France depuis le milieu des années 1970, « l'Association des Scientifiques Coréens en France » (de type loi 1901) est créée en 1976 [120]

[117] Plus connu sous son acronyme anglais KAIST (Korean Advanced Institute of Science and Technology),
[118] Par la réforme du service militaire en 1984, les « bacheliers » du KAIST ne bénéficient plus de l'exemption automatique du service militaire. Compte-tenu de la situation de tension quasi permanente avec la Corée du Nord, le service militaire en Corée du Sud est particulièrement long, difficile, éprouvant. Tous les jeunes coréens redoutent d'avoir à faire cette épreuve.
Aujourd'hui, les doctorants de certains laboratoires en sciences ou en ingénierie bénéficient de l'exemption militaire. Les études de doctorat dans ces laboratoires sont considérées comme équivalentes au service militaire (1000 doctorants par an)
Les diplômés en master en sciences et en ingénierie peuvent aussi bénéficier de l'exemption à la condition qu'ils travaillent dans un laboratoire/institut de recherche (national ou privé) pendant 5 ans après leurs études. (1500 diplômés de master par an)
[119] Site de l'ASCOF
https://www.ascof.org/about/organization
[120] Cette association est créée en 1976 sous l'initiative de Youg-chul LEE et Sen-Sik MINN, professeur à l'université de Nantes (qui devient le 5 mai 1977 le deuxième président de l'ASCOF)
La première assemblée générale a lieu le 31 janvier 1976 avec 36 membres fondateurs et Young-chul LEE est élu comme premier président : né en 1930, entré à l'université national de Séoul (1948)
Entré en France (1956), doctorat et doctorat d'État en biologie marine – l'université Paris (1958-1962)
Chercheur – ISTPM (Institut scientifique et technique des pêches maritimes) (1958-1967) / CNRS (1959-1967) /Membre dans la délégation coréenne auprès l'IOC (Intergovernmental Oceanographic Commission) /UNESCO (1962-1964) / Chercheur – ISTPM (1977-1984) / IFERMER (Institut français de recherche pour

Young-Hyang PARK, président de l'ASCOF entre 2003-2006, évoque quelques souvenirs heureux :

« *J'ai participé à la deuxième assemblée générale annuelle de l'ASCOF en 1977 qui a eu lieu à Nantes. […] Nous sommes allés au bord de la mer et nous avons joué au football ensemble. […] Presque la totalité des participants étaient des boursiers du gouvernement français. […] Seules des personnes issues de familles de « Jaebeol » (il s'agit de conglomérats des plus grandes entreprises coréennes comme Samsung, Hyundai, LG) pouvaient aller étudier à l'étranger à cette époque sans financement du gouvernement coréen ou d'une bourse d'un gouvernement étranger. […] Au total, 40-50 coréens se sont rassemblées, ce qui est beaucoup pour l'époque : nous avons fait deux équipes de foot, des barbecues avec les familles qui participaient aussi. Nous avons aussi pu organiser une conférence-débat avec plusieurs intervenants. »* [121]

En dépit de sa petite taille par rapport au groupe américain, notons que les scientifiques coréens promus en France dans les années 1970-1980, constituent aujourd'hui un groupe appréciable dans le champ scientifique. Nous présentons ici quelques membres de l'ASCOF dans les années 1970-1980 : Gwang-hee JUNG (né en 1952, doctorat en physique en 1982 – université de Toulouse, professeur à l'université de Provence, directeur-adjoint des relations internationales du CNRS entre 2007-2008 ; Jong-heon BON (né en 1942, doctorat en météo-océanique en 1982– université Paris 6, directeur de l'Administration météorologique coréenne entre 1993 et 1997) ; Sang-gyeong BYEON (né en 1950, doctorat en physique océanique en 1980 – université de Bretagne, président de l'IOC/UNESCO entre 2011-2015) ; Yang-hee CHOI (né en 1955, doctorat en informatique en 1984 – ENST Paris, professeur à l'université de Paris, Ministère de la science et de la technologie en 2015 ; Dong-phil MIN (né en 1947, doctorat en physique nucléaire en 1976, doctorat d'État en 1980 – université de Paris 11, professeur à l'université nationale de Séoul, président du « KFCF » (Korea Research Council of Fundamental. Science & Technology) entre 2008 et 2011 ; Suk-joong KANG (né en 1950, doctorat en sciences et génie des matériaux en 1980 – École centrale Paris,

l'exploitation de la mer) (1984-1986) / Professeur – l'université d'Inha à Incheon, Corée du Sud (1986-1996)
Source: Ocean Science and Technology Institute, Inha University

[121] Entretien avec Young-Hyang Park en date du 6 mars 2020

doctorat d'État en 1985, professeur au KAIST, président du « KICET » (Korea Ceramic Engineering and Technology) entre 2015 et 2018.

L'ASCOF avec 268 membres actifs (en 2018) et 8 sous-groupes régionaux – Paris, Provence, Lyon, Grenoble, Toulouse, Strasbourg, Bordeaux, Troyes – est devenue un acteur important de la coopération scientifique et technique franco-coréenne. [122]

3.2.2. « L'Institut Supérieur Technique Ajou » (ISTA)

En 1973, la création du « Collège franco-coréen d'enseignement technique supérieur », qui deviendra en 1974 « l'Institut Supérieur Technique Ajou » (ISTA), marque une date importante dans la coopération technique et universitaire. C'est une université qui forme des étudiants en 4 ans.

A. Création du « Collège technique franco-coréen »

Si la naissance du « Centre Culturel Français » de Séoul en 1968 est le premier résultat tangible de l'accord de coopération franco-coréen dans le domaine culturel, la création du « Collège technique franco-coréen » en 1973 est véritablement le fait le plus notable dans le domaine technique.

Après l'entrée en vigueur de l'accord en 1968, Hi-Boum PARK, vice-ministre de l'Éducation du gouvernement coréen, vient à Paris en janvier 1969 à l'invitation du gouvernement français. Il propose alors l'idée d'un collège technique franco-coréen. [123] Cette idée est adoptée lors de la première réunion de la « Commission mixte de coopération culturelle et technique Franco-Coréenne » à Paris les 17 et 18 juin 1969. Il y a ensuite une série d'entretiens avec la France qui se déroulent à Séoul du 28 janvier au 6 février 1970 pour étudier les modalités de mise en œuvre du projet. Les deux

[122] Jinmyeong LEE, Suk-su LEE *et al.*, *Coréens, cent ans de traversée - 100 ans d'histoire des Coréen en France*, Paris, Association des Résidents Coréens en France, 2019, p 426 - 446.

[123] Il a été inspiré directement du « Technical Junior College » américain. Cette proposition a reçu un accueil très favorable de Pierre Laurent, Directeur de la DGRCTS, parce qu'il a été l'un des promoteurs des I.U.T français lors qu'il a été à la rue de Grenelle.
La première mission d'un expert français sur ce projet a été organisé en février 1970 mais elle a failli tourner court parce que le gouvernement coréen voulait un IUT géré par une fondation privée, pas d'un établissement public, ce qui n'ai pas convaincu la délégation française des mérites du privé.

délégations [124] se mettent d'accord sur un certain nombre de points relatifs à l'organisation des études [125] et signent le 6 février 1970 un « Projet d'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée portant création d'un Collège Technique Franco-Coréen d'enseignement supérieur ».

Encadré 3.4. Extraits de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Corée portant création d'un Collège technique franco-coréen d'enseignement supérieur (signé le 23 décembre 1971)

Article 1.
Le Collège sera réalisé conformément à la loi coréenne. Il aura pour but de former en deux ans des techniciens qualifiés pour qu'ils puissent contribuer au développement industriel de la Corée.
Article 2.
Le Collège sera établi à Suwon (Kyung-di Do, République de Corée). La création et la gestion de ce collège seront assurées par une fondation privée, sous la responsabilité du gouvernement coréen

Article 4.
Les matières et modalités du concours d'entrée seront les mêmes que pour les autres « Junior Colleges » de Corée. Toutefois, une épreuve de langue française sera ajoutée au concours d'entrée. Le déroulement de l'épreuve dépendra des progrès de l'enseignement du français dans les lycées ou « Junior Colleges » coréens, l'année de l'épreuve sera décidée par voie diplomatique entre les deux parties. Cet article sera effectif, au plus tard, 3 ans après l'ouverture du Collège.
Article 8.
L'enseignement du français a pour but de permettre aux étudiants de comprendre les explications technique données en français, par les professeurs français, sur l'emploi des instruments techniques. L'enseignement sera assuré par des lecteurs français, collaborant avec des professeurs de français coréen. Il sera dispensé pendant 5 heures par semaine pendant deux années.
Article 9.
Le gouvernement français assurera l'équipement technique et pédagogique de l'établissement, et fournira le matériel audio-visuel nécessaire à l'enseignement du français.
Article 10.
Le gouvernement de la République de Corée accordera la franchise des droits de douane à l'importation du matériel destiné à équiper le collège technique Il assurera d'autre part les frais de déballage, d'entrepôt et de transport de ce matériel sur le territoire coréen.
Article 11.
Le gouvernement français enverra en Corée 4 professeurs ou spécialistes techniques et au moins 2 professeurs ou lecteurs français. Il assurera tous les frais de l'opération à l'exception du logement.
Article 12.

[124] Du côté de la France, MINN Sen-Sik (1924-2016) professeur de l'Université de Nantes a joué un grand rôle dans la négociation entre les deux gouvernements.
Né à Haenam en Corée du Sud il est arrivé en France en 1948
Doctorat en sciences physiques – Faculté des sciences de l'Université de Paris (1960)
Professeur, Doyen, Professeur émérite – Université de Nantes
[125] Les divergences existent notamment sur le statut du personnel français. Le gouvernement coréen veut réduire au minimum les avantages douaniers consentis aux enseignants français et refusent de les associer à l'organisation des études. Il demande des consultations avec l'Ambassade de France dans l'intervalle des réunions de la Commission culturelle mixte franco-coréenne. Les conditions de logement des professeurs français ne sont aussi pas définies clairement.

Les professeurs techniques envoyés en Corée seront choisis par les spécialistes français ayant acquis une solide expérience industrielle dans leur spécialité. Ils assureront essentiellement un enseignement pratique.

Article 13.

Les professeurs ou spécialistes, et lecteurs français envoyés en Corée seront étroitement associés à la marche du collège. Ils participeront, de plein droit, à toutes les réunions du corps enseignant, avec voix délibérative, au même titre que leurs collègues coréens. Leur compétence s'étendra notamment à

- La mise au point des programmes d'études et leur application
- Les méthodes d'enseignement
- Le contrôle du matériel et son entretien

Article 16.

Deux ou trois professeurs coréens du collège technique pourront être reçus en France chaque année afin de suivre dans leur discipline un stage de neuf à dix mois. Les frais de voyage et de séjour en France de ces enseignants seront assurés par le gouvernement français.

Article 17.

Le gouvernement français s'efforcera de réserver chaque année quelques bourses de stage en France à l'intention des étudiants diplômés du collège. A valeur égale, il donnera la préférence à ces candidats lors de l'attribution des bourses.

Article 19.

Le gouvernement coréen prendra en charge la fourniture du terrain et la construction des bâtiments.

Article 21.

Le gouvernement coréen prendra en charge la rémunération du personnel coréen ainsi que les frais de fonctionnement de l'établissement.

Article 23.

Le collège technique d'enseignement supérieur franco-coréen sera jumelé avec une université française.

Article 24.

La situation de l'établissement fera l'objet d'un examen tous les deux ans, à chaque réunion de la Commission mixte franco-coréenne créée par l'Accord de Coopération Culturelle et Technique.

Dans l'intervalle des sessions de la Commission mixte, chaque fois que des décisions devront être prises pour assurer la bonne marche du collège, les autorités concernées se réuniront sur l'initiative de l'une ou l'autre des deux parties.

La Corée du Sud et la France signent le 23 décembre 1971 un accord de coopération définitif pour la mise en place d'un « Junior Collège franco-coréen d'enseignement technique supérieur » (voir encadré 3.4.) inspiré par les « Instituts Universitaires de Technologie » français (IUT) . La scolarité est de deux années, la France assure son équipement technique et pédagogique pour un crédit prévu de 538,000 dollars.

Le « Collège franco-coréen d'enseignement technique supérieur » est fondé en mars 1973 à Suwon, au sud de Séoul avec 280 étudiants répartis en 4 sections : mécanique (80), électronique (80), chimie alimentaire (80) et gestion des entreprises (40).

Pour le gouvernement français, l'objectif initial du collège est à la fois 1) la formation de techniciens qualifiés, en particulier pour répondre aux interventions de coopération technique déjà réalisées par des concurrents de la France (voir encadré 3.5) et la

promotion de la langue française dans le domaine technologique. Il est conçu selon un modèle similaire à celui que l'on trouve dans la coopération technique avec un pays d'Afrique.

Encadré 3.5. La coopération dans l'enseignement technique entre la Corée et les pays occidentaux

Allemagne occidentale

Dans le cadre de « l'accord de coopération économique et technologique » conclu en 1961 entre la Corée et l'Allemagne occidentale, le gouvernement allemand finance depuis 1962 une école technique à Incheon, rattachée à l'université de l'Inha (qui devient en 1965 « Korean-German Technical Institut ») - et une autre école « Korean-German Technical Institut » à Naju créée en 1968. [126]

Australie

Dans le cadre du « Plan Colombo » [127], l'Australie a offert en 1965 une aide de 571 200 dollars australiens pour le « lycée technique de Yongsan » à Séoul

Royaume-Uni

Dans le cadre de l'accord relatif à la création de l'université d'Ulsan entre la Corée et le Royaume-Uni (négocié entre 1969 et 1971) [128], le gouvernement britannique a contribué pour 800 000 dollars à l'université créée en 1970.

Dans la négociation de l'accord, la promotion de la langue française est un point important et le gouvernement français insiste pour que le concours d'entrée comporte une épreuve de langue. [129] Mais en raison de l'objection forte de la partie coréenne, cette épreuve n'est pas adoptée en dépit de l'article 8 de l'accord (voir encadré 3.4) Malgré cet échec, l'article prévoit que l'enseignement sera assuré obligatoirement dans le Collège - 5 heures par semaine pendant deux ans -.

[126] Les élèves coréens qui désirent être admis à Inchon ou à Naju doivent, avant leur entrée dans l'un ou l'autre de ces établissements, suivre un cours de langue allemande (300 heures de cours) et justifier à l'examen d'entrée, de connaissances linguistiques suffisantes pour suivre l'enseignement qui leur est destiné.

[127] « Le plan de Colombo pour le développement coopératif économique et social des pays de l'Asie et du Pacifique » est une organisation inter-gouvernementale créée en 1951 pour améliorer le développement socio-économique des pays de la région par une aide mutuelle. Ce plan a été initié à la suite d'une rencontre des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth à Colombo au Sri-Lanka.

[128] Tableau comparatif des principales dispositions des accords étrangers relatifs à l'établissement de collèges techniques en Corée / Note sur l'université technique d'Ulsan

[129] Lettre de l'ambassade de France en Corée à la DGRCST, n° 470/CT/pr/3, A/S : Collège franco-coréen d'enseignement technique supérieur en date du 3 novembre 1970.

« Pour l'épreuve de langue française, nos interlocuteurs faisant valoir le développement encore limité de l'enseignement de notre langue en Corée nous ont demandé de subordonner cette clause aux progrès qu'elle accomplira dans le cycle secondaire, où elle n'a été introduite que depuis 1968. Ainsi, l'on éviterait d'opposer une barrière infranchissable aux premiers candidats, étant entendu que ceux-ci une fois admis au Collège recevraient l'enseignement des lecteurs français affectées à cet établissement. L'arbitrage de la Commission mixte franco-coréenne devrait permettre d'exiger l'introduction de l'épreuve de français aux examens d'entrée aussitôt que l'enseignement local pourra fournir en nombre suffisant des candidats en mesure de s'y présenter. »

B. L'ISTA au cœur de la coopération scientifique et technologique franco-coréenne

Conformément au vœu de la partie coréenne (voir encadré 3.6.), le collège évolue vite vers un « Institut Supérieur Technique » de formation en 4 ans et ne cesse de grandir : lors des entretiens franco-coréens à Séoul entre le 19 et le 24 novembre 1973, les deux délégations décident de porter le nombre maximal annuel d'étudiants de 280 à 480. Compte tenu de la durée de la scolarité, le gouvernement français prendra en charge une partie des équipements et matériels pédagogiques nécessaires pour un maximum de 2500 0000 francs pour les quatre années budgétaires (1974-1977) [130]. En 1974, lors de la réunion de la « Commission mixte », il est décidé d'augmenter une nouvelle fois le nombre total de nouveaux étudiants (de 480 à 600) et d'ouvrir deux nouvelles sections – génie chimique (effectifs : 40) et métrologie-contrôle (40). Pour cette extension, le gouvernement français assure un complément du crédit d'équipement de 120 000 francs sur l'exercice 1975. [131] Ainsi, jusqu'en 1977, la France aura consacré plus de 6 millions de francs à l'équipement de l'ISTA [132] qui deviendra alors le lieu privilégié de la coopération franco-coréenne en sciences et en technologie de haut-niveau.

Plusieurs accords d'échanges et de coopération scientifique seront signés successivement entre l'ISTA et des établissements français : université de Nantes (1973), l'INSA de Toulouse (1975) et accord avec l'INP de Toulouse (1977).

Contingent de bourses du gouvernement français pour l'ISTA

Conformément aux articles 16 et 17 de l'accord de 1971, 15 personnes de l'ISTA partent étudier en France entre 1973-1975 (dont 5 boursiers en stage linguistique). [133] Et le statut privilégié de l'ISTA dans les programmes de bourses du gouvernement français,

[130] Note du 15 octobre 1974, n° 134/AERC, A/S « Accord du 24 novembre 1973
Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/5
[131] « Procès-verbal des entretiens franco-coréens relatifs à l'Institut supérieur de technologie franco-coréen « Ajou » de Suwon – Séoul, 22 et 23 octobre 1975.
[132] « Rapport sur la mission effectuée en République de Corée du 26 mai au 2 juin 1979 par Michel-Yves Bernard, professeur au Conservatoire national des Arts et métiers, Conseiller Technique au ministère des Universités »
Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/45
[133] Lettre de M. Cercelet à la DGRCST en date du 4 décembre 1975 – mission en Corée du 15 au 26 octobre 1975
Source : Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/45

est reconfirmé lors la 4ème réunion de la « Commission mixte de Coopération culturelle et technique » en 1977. Sur proposition de la partie coréenne, dix bourses du gouvernement français sont accordées chaque année à l'ISTA [134] : (voir tableau 3.7.)

- pour les futurs professeurs de l'ISTA d'une durée de 3 à 5 ans
- pour des professeurs et des techniciens enseignant à l'ISTA pour une durée de 6 mois à 1an
- pour des élèves de l'ISTA pour un voyage d'information de 3 semaines

Une voie possible d'études en ingénierie à l'étranger pour les élites coréennes moins aisées

Han-jo LIM, professeur à l'ISTA entre 1975 et 2013 explique que ce contingent a été conçu pour les diplômés du KAIS, conformément au vœu du gouvernement coréen :

« *Dans les années 1970, les études à l'étranger étaient fortement contrôlées par le gouvernement et le contingent annuel du programme de bourses du gouvernement coréen n'était que de 50 personnes dans tous les domaines. Cela ne pouvait pas répondre aux besoins d'études à l'étranger qu'avaient de nombreuses familles […] Les personnes issues de puissantes familles pouvaient partir étudier à l'étranger comme expatriés d'une entreprise coréenne. […] Parmi mes amis ayant étudié à l'étranger, deux-tiers sont partis comme expatriés et un tiers a réussi au concours du programme de bourses du gouvernement coréen […] Dans les années 1970, les meilleurs étudiants en sciences exactes restaient à l'université nationale de Séoul, mais les étudiants en ingénierie l'ont quittée pour étudier au KAIS, parce que les étudiants du KAIS étaient exemptés du service militaire. […] Le problème à cette époque, c'était qu'après les études, on ne pouvait pas trouver un bon poste en Corée en raison du développement insuffisant de l'économie coréenne. La plupart ont voulu partir étudier à l'étranger. […] Un an après, le Collège est devenu une université et pour recruter les professeurs de l'ISTA, des études en France étaient proposées aux candidats […]. Certains étudiants disaient : « Comme les États-Unis sont mieux, je vais y aller », mais quelques étudiants comme moi, sans aucune « ficelles à tirer », ont dit : « on pourrait y aller » […] Fixer un contingent de bourses à un établissement privé, c'était très compliqué pour le gouvernement car ces bourses étaient*

[134] Note sur la 4ème réunion de la « commission mixte de Coopération culturelle et technique » en 1977 Source : Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/5

mises en œuvre dans un cadre diplomatique interétatique. […] Le gouvernement coréen voulant faire étudier un maximum de diplômés du KAIS à l'étranger, l'ISTA a proposé de les recruter comme professeurs. […] Les boursiers du gouvernement français sur le contingent de l'ISTA étaient effectivement presque tous des diplômés du KAIS. Do-yeon KIM en est un exemple. » [135]

Dans une interview, Do-yeon KIM témoigne :

« À *la fin de mes études de master au KAIS, je me demandais si je devais trouver un poste dans une entreprise en Corée ou partir étudier à l'étranger […] J'ai vu une annonce indiquant que le gouvernement français allait offrir des bourses pour les diplômés du KAIS. […] Après 6 mois de stage linguistique, je suis entré à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand. Mais, étant boursier de coopération technique, j'ai passé presque tout le temps de mon séjour en France au centre de recherche de Renault situé à Paris. Choisir une formation du type « université-industrie », c'était parce que j'étais intéressé par l'application technologique sur le terrain, et aussi parce que la question de l'argent pour vivre en France était importante. […] Renault m'a offert un financement supplémentaire d'allocation et de recherche. […] Après mes études en France, j'ai été recruté professeur à l'ISTA, j'avais 27 ans. L'ISTA a recruté beaucoup de personnes ayant fini leurs études en France ».* [136]

Cette coopération privilégiée avec l'ISTA se termine au début des années 1980. C'est un échec qui s'explique en premier lieu par la politique de « défrancisation » de l'ISTA, particulièrement par le refus de recrutement des boursiers du gouvernement français. Han-jo LIM explique :

« *Les diplômés en Europe font beaucoup moins de « course work » (travaux académiques) que ceux qui étudient aux États-Unis et ils publient moins d'articles durant leur doctorat. […] Certains disent : « A l'ISTA, il y a des professeurs incompétents formés en France qui enseignent aux étudiants. Ils ne sont pas bons, ils ne peuvent pas effectuer de bonnes recherches. » […] Leur recrutement quasi-automatique à l'ISTA après leurs études en France), est critiqué par les diplômés aux États-Unis. […] Il y a aussi des conflits, la plupart*

[135] Entretien avec Han-jo LIM en date du 16 avril 2015

[136] Source : *Seoul Shinmun*, « [une voie, une grand voie, il parle] (8) Do-yeon KIM, doeyn de POSTECH [한길 큰길 말한다] (8) 김도연 총장 », *op. cit.*
https://www.seoul.co.kr/news/newsView.php?id=20160317029003

des professeurs, recrutés à l'ISTA après leurs études en France, ont quitté l'ISTA. Ce fut la fin de la coopération privilégiée entre le gouvernement français et l'université Ajou. » [137]

Encadré 3.6. La fondation « Yushin » et « Daewoo »

Au début de la négociation pour la création du « Collège franco-coréen d'enseignement technique supérieur » le partenaire du gouvernement coréen était la fondation « Kyoha ». La fondation ne visait pas de rentabilité financière avec un petit effectif d'étudiants et faisait pression sur le gouvernement coréen pour que l'établissement soit une université formant des ingénieurs en 4 ans.

Après de la faillite de la fondation « Kyoha » au printemps 1972, le gouvernement coréen ayant de grandes difficultés à trouver un nouvel opérateur du projet, demande à Chang-won PARK (1924-1993) [138], président de la « Compagnie d'Autobus Yushin », très proche du président Chung-hee PARK, de s'occuper de la fondation. Avec le changement de propriétaire, le nom de la fondation passe de « Kyoha » à « Yushin ». [139]

Mais la capacité insuffisante de « Yushin » au niveau financier, scientifique et administratif pour gérer une université, devient très vite un problème pour l'administration de l'ISTA. [140] Ce problème est d'ailleurs récurrent depuis la création de l'ISTA.

Selon les décisions de la Commission mixte de mai 1975, une mission spéciale (15 – 25 octobre 1975) pour établir un premier bilan pédagogique de l'ISTA et étudier les problèmes internes de son fonctionnement ainsi que de son avenir, est confiée à René Cercelet, inspecteur général de l'Éducation près du ministère de l'Éducation nationale, conjointement à Félix Lemaitre, professeur à l'université de Nantes, chef du Département de Mécanique de l'École Nationale Supérieure de Mécanique de Nantes. [141] Dans leur rapport, ils pointent clairement un certain nombre de problèmes liés à la structure, à la direction et au fonctionnement de la fondation Yushin. Dans sa note au ministère n° 12/AERC du 19 janvier 1976, l'ambassade souligne aussi à la Direction qu'il apparaît urgent qu'un dispositif nouveau soit mis en place présentant des garanties financières, scientifiques et administratives conformes aux engagements contractés par le gouvernement coréen. [142]

Plus grave, un accident a eu lieu à la fin de février 1976 : les nouvelles constructions des second et troisième étages du département de Mécanique s'effondrent en totalité, sans faire de victimes heureusement, et le premier étage du bâtiment est sérieusement endommagé. Cela entraîne la paralysie complète du département. L'installation et la protection du matériel offert par le gouvernement français dont la valeur est supérieure à 550 000 dollars US n'étant assurée que dans des conditions matérielles précaires et sans aucune garantie de la Fondation pour sa future utilisation, ajoute aux difficultés. Une autre mission sur l'ISTA est confiée à Sen-Sik MINN. Dans son premier rapport adressé à la DGRCST, il indique que compte-tenu des difficultés découlant essentiellement de la situation financière de la

[137] Entretien avec Han-jo LIM en date du 16 avril 2015

[138] Chang-won PARK (1925-1999)
Diplômé de l'Académie militaire de Corée (Korean Military Academy)
Engagé dans le coup d'État en 1961 aux côtés de Chung-hee PARK, Préfet de Kyeongi-do (1961-1963)
Président de la « Compagnie d'autobus Yushin » (1970-1977)
Président de la fondation « Yushin » (1972-1999)

[139] Rappelons que le nom de la nouvelle constitution de 1972 qui transforme la présidence de PARK en dictature légale était « Yushin ».

[140] « Le chiffre d'affaire de la Compagnie d'autobus Yushin n'atteint pas le montant des impôts du groupe Hanjin (entreprise mère de Korean Air Lines) qui subventionne l'Université INHA. »

[141] Lettre de M. Cercelet à la DGRCST en date du 4 décembre 1975 – mission en Corée du 15 au 26 octobre 1975
Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/45

[142] Note de l'ambassade de France en Corée sur les affaires de l'ISTA, n° 75/AERC du 7 avril 1976
Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/44

Fondation Yushin, le changement de Fondation est la seule solution réaliste dans la conjoncture coréenne si l'on exclut la nationalisation que le budget de l'Éducation nationale coréenne ne permet pas. [143]

En novembre 1976, le Secrétaire général de la Maison Bleue (résidence présidentielle coréenne) informe confidentiellement l'ambassadeur de France que le changement de Fondation est en vue étant donné les difficultés financières du groupe Yushin. En février 1977, l'ordre est donné par la Maison Bleue au ministère de l'Éducation nationale de désigner le groupe Daewoo pour succéder à la Fondation Yushin.

Le groupe Daewoo est un des trois plus grands groupes industriels et commerciaux coréens (avec Samsung et LG) et a été dirigé par Woo-Joong KIM. Le don de Daewoo à l'ISTA va s'élever à 50 millions de francs pour constituer un fonds qui rapportera chaque année 5 millions de francs pour le fonctionnement de l'ISTA. (+ 6 millions de francs de droit d'inscription prévus chaque année) [144]

Face au désengagement de l'Accord de la part de l'ISTA, le gouvernement français n'a plus aucuns moyens d'agir sur cet établissement désormais géré par une fondation privée du groupe Daewoo (voir encadré 3.6), particulièrement après le désengagement financier de la France.

Mais ce désengagement du gouvernement français de l'ISTA a été un choix stratégique. Avec le développement fort des établissements de recherche scientifique coréens, le gouvernement français va privilégier de plus en plus la coopération bilatérale avec les établissements publics de haut niveau, particulièrement avec ceux du ministère de la Science et de la Technologie comme le KAIS. Dans son rapport sur l'ISTA en 1976, Sen-Sik MINN souligne :

« *Réitérer le programme spécial (« programme prioritaire ») introduit en mai 1976 qui a consisté à sélectionner 40 ingénieurs coréens pour un stage de longue durée (en général 4 ans) en vue de préparer une thèse de docteur-ingénieur ou une thèse de 3ème cycle. Les candidats retenus étaient tous d'excellente qualité, il y avait notamment 20 diplômés du KAIS. Cet institut mérite une mention particulière. De récente création, sous tutelle du ministère de la Science et de la Technologie (et non de l'Éducation nationale) ayant déjà des accords d'échanges de chercheur avec le CNRS français, c'est un établissement post-maîtrise qui recrute environ 100 étudiants par promotion au terme d'un sévère concours national. Le but est de former une élite destinée aux postes de commandement de la recherche, de l'industrie et du commerce de la Corée de demain. Il est aisé de se convaincre des avantages d'une coopération avec le KAIS plutôt qu'avec une université privée de 2ème*

[143] Source : « Rapport sur l'ISTA » – S. MINN, professeur à l'université de Nantes en date du 1 octobre 1976
Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/45

[144] « 2 e rapport sur l'ISTA, adressé à la Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques du ministère des Affaires étrangères par S. MINN, professeur à l'université à l'UER de Physique de l'Université de Nantes » en date du 10 février 1977.
Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/45

ou même de 3ème catégorie. Le fonds américain (4,5 millions de dollars) qui a aidé à son démarrage expirant en 1977, le KAIS s'oriente actuellement vers d'autres horizons, notamment avec la France. » [145] (Souligné par l'auteur de la thèse)

Michel-Yves Bernard, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, conseiller technique au ministère des Universités, va dans le même sens et remarque en 1979 dans un rapport sur la mission sur l'ISTA : [146]

« *I'ISTA est placé très convenablement, et améliore son classement : 42ème en 1977, 19ème en 1978, probablement 15ème en 1979. Le redressement est spectaculaire ; tout laisse à penser que l'ISTA fera partie du peloton de tête dans quelques années. Il n'est pas ridicule pour la France de soutenir l'ISTA. Mais plusieurs universités conservent néanmoins la tête du classement de façon permanente : c'est le cas de l'Université nationale de Séoul, de l'Université de Yonsei, qui fut la première à introduire en Corée la médecine occidentale. Ces universités possèdent des privilèges considérables. […] Il convient donc de maintenir la coopération avec quelques universités, qui, de toute façon, resterons classées avant l'ISTA. […] Le gouvernement organise un vaste complexe scientifique et technique, occupant des milliers d'hectares, à Taejon (150 km au sud de Séoul). Une fois terminé, ce centre scientifique et technique sera l'un des plus grands complexes de recherche scientifique et technique et industriel d'Asie […] Parmi les établissements, il faut citer :*

- *Le KIST (Korean Institute of Science and Technology) effectuant des recherches dans les domaines les plus variés (mécanique, métallurgie, génie électrique, chimie, industrie alimentaire.) […]*
- *Le KAIS (Korean Avanced Institute of Science) qui effectue des recherches "un peu plus fondamentales" dans les mêmes domaines […] En fait, cet institut de recherche fonctionne comme une « graduate school » délivrant des diplômes de « master » et de « PhD » à des étudiants sélectionnés : une dispense totale du service militaire est accordée à ces étudiants*
- *Le KRI (Korean Standard Research Institute) qui est chargé de la métrologie.*
- *Un Institut de Recherche sur la Construction navale*
- *Le KNFDI (Korean Nuclear Fuel Development Institute)*

[145] Source : « Rapport sur l'ISTA » – S. MINN, professeur à l'université de Nantes en date du 1 octobre 1976 Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/45
[146] Source : Archives diplomatiques à Nantes - 630PO/1/45

- *Et une dizaine d'autres instituts […]*
  La coopération française doit être présente dans l'ensemble de ces instituts. » (Souligné par l'auteur du rapport)

Michel-Yves Bernard propose également l'évolution de la coopération avec l'ISTA du niveau de « undergraduate » vers le niveau de « graduate de recherche » en diminuant à terme le volume d'opérations et le développement des relations avec des établissements de recherche, notamment ceux du ministère de la Science et de la Technologie.

Le gouvernement français signe le 4 avril 1981 un nouvel accord avec le gouvernement coréen sur la coopération technique et scientifique [147] , « conscient de l'importance croissante de la coopération scientifique et technologique entre les deux pays » et « désireux de développer ces échanges sur la base de l'égalité, de la réciprocité et de l'avantage mutuel ». Conformément aux accords de 1965 et 1981 la « Commission mixte de Coopération culturelle et technique » se réunit à huit reprises jusqu'en 1985. Après une longue absence, en dépit de l'article 6 de l'accord sur la coopération, la première « Commission mixte scientifique et technologique franco-coréenne » se réunie en septembre 2002. La dernière session de la Commission a lieu à Séoul en 2017 et la 8ème session se tiendra à Paris en 2020. [148]

Le jour même de la signature de l'accord sur la coopération scientifique et technique, les deux gouvernements signent aussi un accord relatif aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire. [149] Cet accord fait naître en 1982 le « Comité de coordination de l'énergie nucléaire » qui est au cœur de la coopération scientifique et technique franco-coréenne dans les années 1980-90. Il se réunit tous les deux ans sans interruption jusqu'à aujourd'hui : la 23ème session du comité s'est tenue à Paris en 2018 et la 24ème était prévue à Séoul en 2020.

[147] Décret n° 82-205 du 24 février 1982 portant publication de l'accord de coopération scientifique et technologique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Corée, signé à Séoul le 4 avril 1981(consulté le 31 mars 2020)
Source : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JPDF0203198200000720&categorieLien=id
[148] Dans les années 1980, des réunions ministérielles sont organisées régulièrement entre les deux pays.
[149] Décret n° 82-459 du 19 mai 1982 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée relatif aux usages pacifiques dans le domaine de l'énergie nucléaire (consulté le 31 mars 2020)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000698891&categorieLien=id

Partie II

Les étudiants étrangers deviennent des immigrés

La « logique du soupçon » mise en place à l'égard des travailleurs-immigrés a été étendue dans la décennie 70-80 à la catégorie des « étudiants étrangers ». Parallèlement à la suspension de l'immigration décidée par Valéry Giscard d'Estaing en 1974, et « l'universalisation du discours de contrôle au nom de l'intérêt général et l'intégration de ce discours à l'offre politique » qui en découle [1], la conception positive de l'étudiant étranger s'altère rapidement au cours de ces années. Les conditions spécifiques de l'immigration universitaires s'en trouvent modifiées ou disparaissent. La maîtrise des flux constitue désormais l'objectif majeur des pouvoirs publics, la décision de limiter l'arrivée d'étudiants étrangers apparaissant comme le prolongement de la suspension de l'immigration de travail.

Dans cette seconde partie, nous analyserons comment, au cours des années 1970-90, les étudiants étrangers sont devenus des immigrés comme les autres. Nous proposons en particulier une relecture critique de l'historiographie de la question soulevée par Serge Slama dans « La fin de l'étudiant étranger ». Serge Slama décrit la nouvelle conception de l'immigration étudiante qui correspond notamment à l'adoption de la « logique du risque migratoire » ou à la « logique du soupçon » de l'État :

> « *La question de l'étudiant étranger n'est pas traitée par les pouvoir publics séparément de celle de la maîtrise des flux migratoires. Cette confusion entre la mobilité étudiante et la politique générale de l'immigration fait que la caractéristique principale de cette politique est une absence d'autonomie par rapport aux objectifs de restriction et même d'interruption des flux migratoires les plus importants (connue sous le nom de politique « immigration zéro ») En l'absence d'arbitrage politique sur ce sujet, la logique de régulation des flux s'est imposée aux autres – non pas d'une manière concertée – mais mécaniquement. L'action publique de la limiter s'est faite en fonction de préoccupations non spécifiques à celle-ci (arrêt de l'immigration du travail). Les pouvoirs publics craignent la venue de « faux » étudiants souhaitant en réalité occuper un emploi. Ils mettent alors en place à leur égard des mesures négatives de contrôles dissuasifs, qui ne prennent pas en compte la spécificité du statut de l'étudiant étranger.* » [2]

[1] Sylvain Laurens, *Une politisation feutrée les hauts fonctionnaires et l'immigration en France, 1962-1981*, Paris, Belin, 2009, p. 207.
[2] Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, Paris Montréal (Québec), l'Harmattan, 1999, p. 88.

La lecture de ces quelques lignes soulève une interrogation importante car il semble bien qu'il existe en France, au moins dans les années 1970 (mais c'est une constante dans la période considérée pour notre travail), différentes approches de ce que doit être « l'accueil des étudiants étrangers ». Des labels unificateurs comme « la politique migratoire du travail », « la coopération universitaire internationale » ou « la diplomatie culturelle de la France », empêchent de restituer dans leurs spécificités et leurs logiques propres ces différentes approches. Le travail de S. Slama tend à fondre ces multiples dimensions au sein d'une seule et même logique tout en se consacrant majoritairement à l'analyse juridique.

Nous étudierons tout d'abord dans le 4ème chapitre la transformation de l'enseignement supérieur autour de la crise de l'université française dans les années 1960-1970 et comment la « logique d'excellence » du prestige académique portée par le champ universitaire est opposée aux étudiants étrangers. L'hypothèse que nous formulons est que la « question de l'étudiant étranger » est une catégorie substantive et autonome dans le champ universitaire, historiquement située à l'aune du contexte d'émergence de cette question et à l'élargissement de ses usages successifs.

Dès lors, la décision de limiter l'arrivée d'étudiants étrangers apparait comme un prolongement de la suspension de l'immigration de travail et nous analyserons dans le 5ème chapitre la configuration de la politique de l'État français dans ce domaine. Nous verrons les différentes logiques d'action des pouvoirs publics en retenant l'hypothèse selon laquelle l'évolution de la politique française est le résultat de compromis où la jonction de différentes logiques d'action de champs administratifs différents l'emporte sur d'autres.

Chapitre 4. La crise de l'université et la « logique d'excellence » opposée aux étudiants étrangers

La transformation de l'enseignement supérieur et notamment celle du système universitaire, se joue autour de la crise de l'université française dans les années 1960-1970. Bien la comprendre est essentiel pour saisir la jonction des deux logiques décrites plus haut. Pour cela, les traits majeurs de l'histoire des universités françaises dans les années 1960-1970 doivent être abordés dans leurs rapports avec la relation établie entre étudiant étranger et logique du soupçon. Ces questions sont importantes car elles constituent encore l'ossature de la politique gouvernementale en matière de traitement du flux migratoire estudiantin.

Le contexte historique de la massification universitaire et des dysfonctionnements pédagogiques, les insuffisances de l'offre de formation et particulièrement le problème des étudiants « déclassés », a fait émerger dans les années 1960 le discours sur la crise de l'université. Face à la dégradation du statut symbolique de l'Université liée à cette massification, les dispositifs de « sélection-orientation » deviennent une des priorités de la réforme de l'Université. Et dans les années 1970, au sein des séances de la « Conférence des Présidents d'Université » (CPU) sur le problème des étudiants étrangers, les hauts fonctionnaires de l'université, selon une logique universitaire propre, et de l'État commencent à mettre en cause la qualité des étudiants étrangers par rapport au prestige académique de l'Université française. Nous opposons à l'analyse de S. Slama qui considère le « rapport Dischamps » de la Commission des relations extérieurs de la CPU en 1973 comme une rupture - « un véritable tournant dans la représentation des étudiants étrangers » [3] -, le fait qu'au contraire il est une synthèse des interrogations de la commission des Relations extérieures durant les trois années précédentes et plus largement celles du champ universitaire depuis les années 1960. Dans un contexte historique élargi, le rapport se situe exactement dans la même lignée que les débats portant sur la nécessité d'une sélection face à la massification qui mettrait en crise l'Université. Le souci principal du rapport est la qualité des étudiants - leur niveau d'études et de connaissance de la langue française – rapporté au « prestige de l'Université française ». Dans notre problématique, la vraie nouveauté de ce rapport réside dans

[3] Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, *op. cit.*, p. 92-93.

l'adoption de l'analyse « coût-bénéfice » en matière d'accueil des étudiants étrangers et, pour cela, la défense de la nécessité de la coopération universitaire avec les pays développés dans le cadre bilatéral, jusqu'alors dominée par celle avec les anciens pays colonisés français. Ces discours d'un type libéral reflètent parfaitement la position d'un nouveau champ, celui de l'enseignement supérieur en gestion qui commence à s'institutionnaliser au sein de l'enseignement supérieur français, en particulier avec la création en 1968 de la FNEGE (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises). Pour conclure, on notera qu'il a fallu attendre plus de 20 ans pour voir cette problématique « coûts-bénéfices » de l'étudiant étranger devenir un discours légitime dans le champ universitaire. Lors de la création d'*EduFrance* en 1998, l'apport économique de l'étudiant étranger va fonctionner comme harmonisateur décisif dans la jonction de la logique universitaire et de la logique du soupçon.

4.1. La première vague de « massification » dans les universités

De la Libération en 1945 jusqu'au milieu des années soixante, l'évolution du système scolaire français est dominée par la croissance des effectifs, les universités françaises connaissant une expansion significative. La massification des universités s'explique par un double phénomène démographique – babyboom- et sociologique - allongement de la durée des études-. Avec la vague démographique de l'après-guerre qui va de la rentrée 1957 à celle de 1961, l'augmentation massive de la scolarité s'accélère rapidement : la génération qui se présente en 6e en 1957 dépasse de 37% celle de l'année précédente et l'effectif d'ensemble de la tranche d'âge des 12-15 ans est en 1961-1962 supérieur de 43% à celui de 1957-1958, et de 50% à celui de 1956-1957. L'augmentation des élèves du second cycle des lycées en France est aussi impressionnante : l'évolution du nombre de bacheliers de l'enseignement général a été multiplié par 3,6 entre 1954 et 1967. Conséquence, l'enseignement supérieur connaît la même croissance : en 1960-61, on compte 214 700 étudiants, contre 123 300 en 1945-1946. (voir Tableau 4.2.) Entre la rentrée de 1960 et celle de 1967, la hausse est de 136% et elle se poursuit après 1968. Avec 811 300 étudiants à la rentrée de 1975, l'effectif des universités a été multiplié par 3,77 en 15 ans. [4] Cette croissance résulte à la fois d'une demande sociale et d'une politique

[4] Antoine Prost, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France Tome IV L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, Paris, Perrin, 2004, p. 273-289 / p. 306.

volontariste de l'État. Remarquons que dans les années 1960, de nombreux hauts-fonctionnaires, universitaires et grands patrons s'inquiètent du « retard » quantitatif et qualitatif de la France, notamment en matière de formation d'ingénierie et de gestion. Ils considèrent que le manque de « cadres » est l'un des principaux obstacles à l'expansion économique de la France [5] et demandent la modernisation et le développement du système de l'enseignement supérieur pour promouvoir l'accès plus massif à l'enseignement. [6] Ils s'accordent sur la nécessité de moderniser et de développer le système éducatif de l'État et rappellent que le développement des enseignements supérieurs est nécessaire à la croissance économique et soulignent la pénurie de diplômés. Pour répondre à cette attente, la politique de développement universitaire et de création de nouvelles universités est mise en place dans les années 1960. Les constructions s'accompagnent du recrutement d'un nombre important de professeurs pour enseigner aux nouveaux étudiants. (voir tableau 4.1.)

Tableau 4.1. Nombre de professeurs et d'assistants ou maîtres-assistants dans les universités françaises (1957-1975)[7]

	1957	1959	1960	1965	1967	1970	1972	1975
Lettres et Sciences humaines								
Pro +MC.	554	603	653	986	1168	1840	1918	2084
MA +A	255	371	498	1778	2740	4882	5310	5635
Droit et Science économique								
Pro +MC.	391	444	477	655	736	1084	1139	1254
MA +A	131	195	239	722	993	2143	2231	2384
Sciences								
Pro +MC.	729	923	1020	1593	1914	2337	2371	2843
MA +A	1196	1930	2574	6212	7596	8833	8754	9898
Médecine et pharmacie								
Pro +MC.	-	-	1347	2337	2439	2941	3098	3371
MA +A	-	-	-	4112	4927	6487	6717	6999
Total - Facultés								
Pro +MC.	-	-	-	5571	6257	8202	8526	9552
MA +A	-	-	-	12874	16256	22345	23012	24916

[5] Sur l'histoire de l'enseignement supérieur de gestion, voir notamment Marie-Emmanuelle Chessel, Fabienne Pavis, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*.

[6] Antoine Prost, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France Tome IV L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, *op. cit.*, p. 295.

7 Source : Antoine Prost, Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France Tome IV L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930, op. cit., p. 318.

Tableau 4.2. Second cycle, bacheliers et étudiants (1946-1979, en milliers) [8]

Année	Effectif second cycle long		Baccalauréats non techniques		Etudiants	
	Public	Public + Privé	Nombre	% d'une génération	Total	Français seuls
1931			15,00	2,46	78,70	61,40
1936	46,60		12,30	2,71	73,80	64,80
1946	94,20		28,60	4,41	123,30	119,90
1947			28,00	4,33	129,00	124,30
1948	102,10		29,70	4,59	128,80	123,20
1949	104,00		30,90	4,86	129,00	122,70
1950	100,70	152,30	31,40	4,97	136,70	128,60
1951	104,50	158,10	32,40	5,26	139,60	129,70
1952	109,50	161,90	33,50	5,54	142,10	133,10
1953	120,00	173,20	33,80	5,72	147,80	138,10
1954	129,30	184,00	35,40	8,07	151,10	141,90
1955	140,90	198,50	39,80	6,90	155,80	147,30
1956	150,00	209,10	40,80	7,15	157,50	148,70
1957	162,60	223,30	49,10	8,65	170,00	161,40
1958	174,70	238,50	45,50	8,35	180,60	166,90
1959	190,9 (1)	259,2 (1)	47,30	9,36	192,1 (202,1) (2)	177,30
1960	207,40	281,60	56,00	10,81	213,10	187,50
1961	231,80	312,80	58,60	10,31	214,70	196,30
1962	265,70	357,20	63,20	10,64	244,80	216,10
1963	314,00	419,70	71,10	11,56	285,60	249,20
1964	351,60	470,80	83,10	11,56	326,30	298 (e)
1965	381,00	509,50	91,90	10,94	367,70	335,00
1966	400,80	541,30	101,90	11,79	413,80	361,20
1967	411,60	557,90	127,10	14,66	458,40	405,40
1968	421,70	567,20	161,70	18,70	508,10	479,30
1969	408,30	556,70	117,50	13,91	586,50	553,00
1970	441,90	599,00	133,30	16,06	625,60	586,60
1971	462,20	628,70	138,10	16,69	661,80	617,00
1972	488,10	663,40	142,10	17,17	696,90	647,10
1973	514,40	698,50	145,20	17,68	734,60	674,20
1974	504,60	688,60	148,40	17,56	751,00	684,50
1975	498,30	680,50	145,90	17,26	773,60	698,60
1976	498,40	684,40	147,40	17,35	811,30	725,70
1977	512,60	704,10	149,40	17,60	821,60	725,20
1978			148,60	17,47		

[8] Source : Antoine Frost, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France Tome IV L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, *op. cit.*, p. 303.
* Discordance entre les archives du « Service des études informatiques et statistiques (1)» et les *Tableaux de l'Éducation nationale* (2)

4.1.1. La crise de l'université et le problème étudiant

Bernard Pudal montre que la massification de l'enseignement secondaire au cours des années 1960 correspond à une profonde « évolution morphologique et institutionnelle » de l'ensemble des dispositifs scolaires hérités du système Ferry et achevée, pour l'essentiel, à la fin de XIXe siècle. Si le système Ferry se caractérise par la division scolaire « culturelle et symbolique », [9] - séparation des élèves destinés à l'enseignement primaire et primaire supérieur ou à l'enseignement secondaire supérieur -, cette « loi symbolique » est mise en cause notamment dans les années 1950-60 où l'enseignement post-élémentaire est généralisé. Avec l'explosion des effectifs de l'enseignement supérieur soutenue par la forte demande sociale d'éducation, on assiste à un déplacement de la question scolaire, jusque-là cantonnée au niveau du secondaire, vers l'enseignement supérieur. B. Pudal remarque aussi que les étudiants des années 1960 appartiennent aux « premières générations qui ont connu et vécu le passage d'un dispositif scolaire "relativement stable" » à un dispositif scolaire « unifié » qui est désespérément à la recherche de sa nouvelle « loi symbolique au moment où il est l'objet d'une irrépressible demande sociale d'éducation. ». Pour les étudiants des années 1960, l'écart entre l'élitisme intellectuel et scolastique de l'université (garanti par la division scolaire « culturelle et symbolique » du système Ferry[10]) et le devenir de plus en plus prosaïque des études supérieures (avec la « démocratisation » [11] de l'enseignement

[9] Selon B. Pudal, cette division est « culturelle et symbolique », parce qu'elle s'explique par la peur des hommes d'ordre du désordre scolaire, donc par la volonté des élites républicaines de sauvegarde d'une « digue symbolique » entre les deux ordres d'enseignement pour garantir l'ordre social.
Bernard Pudal, « *Ordre symbolique et système scolaire dans les années 1960* » In: Dominique Damamme, Boris Gobille, et al. (dir.), *Mai-juin 68*, Ivry-sur-Seine, les Éd. de l'Atelier, 2008, p. 64-65.

[10] Face à ce bouleversement de l'ordre « symbolique », Raymond Aron appelle en 1966, à instaurer une nouvelle digue en renouant avec toute une tradition conservatrice hantée par la peur et le dégoût des « déclassés » : « Les universités sont condamnées à une expansion conforme à l'idéal démocratique, elles ont aussi le devoir de contribuer au maintien de la haute culture qui demeure le privilège de quelques-uns. La condition entre cet idéal et ce devoir est, dans tous les pays, difficile : dans les pseudo-universités françaises, telle que l'histoire les a faites, elle est impossible. » De Gaulle voulait également une réforme qui empêche que « les facultés ne continuent à être, comme elles le sont, encombrées d'étudiants inaptes à l'enseignement supérieur ». B. Pudal les considère comme l'essai de la nouvelle « loi symbolique » par la nostalgie pour l'école « Ferry » , une « inavouée nostalgie pour une inégalité revendiquée ».
Bernard Pudal, « *Ordre symbolique et système scolaire dans les années 1960* », *op. cit.*, p. 68.

[11] Sur la notion de la « démocratisation » de l'enseignement, voir Antoine Prost, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France Tome IV L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, *op. cit.*, particulièrement la deuxième partie « École et classes sociales. Les surprises de la démocratisation ». L'expression « démocratisation de l'école » est utilisée dès 1947 par la commission « Langevin-Wallon », dont le Plan a été longtemps une référence rituelle pour la gauche universitaire.

supérieur) est maximum. [12] Selon les mots de Dominique Damamme, les étudiants au cours des années 1960 font « l'apprentissage de la concurrence et du décalage entre l'avenir souhaité et les études suivies » et cette « révélation » engendre chez certains une « peur du déclassement ou du chômage ». [13]

Le contexte historique de la massification universitaire et des dysfonctionnements pédagogiques, les insuffisances de l'offre de formation et particulièrement le problème des étudiants « déclassés », a fait émerger le discours sur la crise de l'université. Face à la dégradation du statut symbolique de l'Université liée à cette massification, les dispositifs de « sélection-orientation » deviennent une des priorités de la réforme de l'Université. Le numéro spécial d'*Esprit* en 1964, titré « Faire l'Université : Dossier pour la réforme de l'enseignement supérieur » permet d'observer les problématiques du champ universitaire sur la réforme de l'enseignement supérieur face à l'interrogation « Combien d'étudiants ? ». [14] D. Damamme remarque que la question peut se résumer selon des

---

[12] Bernard Pudal, « *Ordre symbolique et système scolaire dans les années 1960* », *op. cit.*, p. 66-67.

[13] Dominique Damamme, « *La « question étuidante »* » In: Dominique Damamme, Boris Gobille, et al. (dir.), *Mai-juin 68*, Ivry-sur-Seine, les Éd. de l'Atelier, 2008 115.

[14] Dans le cadre de l'enquête d'*Esprit*, une cinquantaine de correspondants ont répondu à deux questionnaires. Sur le thème de « L'accès à l'enseignement supérieur », les questions sont les suivantes :
1) Faut-il admettre, voire subir, comme un phénomène irrésistible, le gonflement des effectifs de l'Enseignement supérieur ? (Chiffre de référence : au moins 500.000 étudiants en 1970).
2} Si vous pensez que l'accès à l'Enseignement supérieur doit être limité,
a) Comment justifiez-vous la nécessité de procéder à une sélection des effectifs ?
b) Par quelle méthode évaluer le nombre optimum des étudiants que l'Université peut ou doit former ?
c) Estimez-vous que la sélection doive se faire au niveau des classes terminales de l'enseignement du second degré ou à l'entrée de l'université ?
d) Comment concilier démocratisation et sélection ? En particulier, comment éviter que la sélection ne profite à nouveau aux catégories sociales privilégiées ?
3) Si vous pensez que l'accès à l'Enseignement supérieur ne doit pas être limité,
a) Estimez-vous que l'Université puisse, par des réformes appropriées, absorber n'importe quel nombre d'étudiant ?
b) Estimez-vous que l'Université puisse multiplier l'encadrement des étudiants au rythme de la croissance des effectifs ?
c) Comment mener de front la formation terminale des cadres moyens de la nation et l'initiation aux études supérieures dans l'Université devenue une institution de masse ?
d) Comment éviter que la sélection, survenant au terme des divers cycles de l'Enseignement supérieur, ne se réduise à une élimination et ne condamne à une reconversion tardive et coutureuse les sujets non admis aux cycles suivants ?
4) D'une manière générale, comment une réforme de l'Enseignement supérieur s'inscrit-elle dans une politique scolaire d'ensemble ?
Sur le thème « La mission de l'enseignement supérieur », les questions sont les suivantes :
Il nous est apparu que, sous la poussée du nombre, la place de l'Université dans la nation était appelée à changer, ainsi sans doute que l'axe principal de sa mission.
1) Êtes-vous d'accord pour continuer de placer les buts généraux de l'Université sous les rubriques suivantes :
- Formation générale et technique des cadres supérieurs de la nation et leur perfectionnement continu ;
- Formation des chercheurs et développement de la recherche scientifique ;

formes binaires : « préserver la fonction culturelle de l'enseignement supérieur *ou* développer les formations professionnelles » ; « défendre la recherche scientifique *ou* accepter la secondarisation du supérieur » ; « réserver l'Université à une élite du mérite *ou* se résoudre à un enseignement de masse, destiné à former des cadres moyens ». Concrètement, dans le dossier de la revue, deux projets sont proposés : 1) la création de collèges-universités situés entre le lycée et l'Université et 2) la multiplication d'établissements supérieurs d'enseignement technique avec des études de deux ou trois ans assurant des débouchés professionnels précis. [15]

Le numéro de la revue *Esprit* examine le principe de l'égalité sociale : face à la ligne dure d'un baccalauréat sélectif ou d'un examen d'entrée à l'Université, défendue notamment par le physicien Alfred Kastler, [16] la plupart des universitaires (comme l'historien François Bédarida[17], le sociologue Jean-William Lapierre[18] et le mathématicien Laurent Schwartz [19]) défendent la solution d'une « sélection-orientation ». Paul Ricœur, responsable du dossier, essaie de consolider ces controverses et affirme que « la seule réponse au défi du nombre est la diversification des filières » et la création d'un « puissant enseignement technique supérieur ». Il souligne que « la limitation à l'entrée de

- Diffusion de la haute culture littéraire, artistique, scientifique, technique, etc.
2) Notre hypothèse de travail est que la recherche constitue la principale mission. Avons-nous raison ? Si oui, comment une réforme de l'enseignement peut-elle en tenir compte ?
Esprit, *Faire l'Université : Dossier pour la réforme de l'enseignement supérieur*, n° spécial, mai-juin 1964, p. 708-709.

[15] Dominique Damamme, « *La « question étuidante »* », *op. cit.*, p. 117-118.

[16] « La croissance démographique va imposer à courte échéance une sélection à l'entrée de l'Université. Si l'on évite un numerus clausus pur et simple, il faut instaurer un examen d'entrée. Les candidats refusés seront orientés vers l'enseignement technique »
Faire l'Université : Dossier pour la réforme de l'enseignement supérieur, *op. cit.*, p. 716.

[17] « Ce serait à la fois rétrograde et illusoire de vouloir restreindre l'accès à l'enseignement supérieur […] C'est tout le problème de l'orientation […] Si l'on veut éviter et le filtrage d'entrée et la " sélection par l'échec", il faut recourir, au lieu d'une orientation souple, libérale, "indicative", à une orientation plus rigide, plus autoritaire, voir "impérative" »
Faire l'Université : Dossier pour la réforme de l'enseignement supérieur, *op. cit.*, p. 726-727.

[18] « Il me semble qu'il serait plus honnête et plus courageux d'établir une sélection plus sévère pendant les deux premières années d'études supérieures, ce qui permettrait à ceux que l'on découragerait de persévérer, de se réorienter (éventuellement vers une dernière année de « cycle court », si l'on accepte celui-ci). En tout cas, on devrait être d'une intransigeante exigence sur certains points fondamentaux, qui peuvent être différents selon les disciplines et les facultés.

[19] « Il est naturellement possible d'imaginer un autre système où mathématiques élémentaires et première année de propédeutique seraient groupées dans un Institut à part, et où le filtrage pour l'entrée à l'Université correspondrait à un examen à la fin de la propédeutique. Je crois que l'absence actuelle de sélection profite plus aux catégories sociales privilégiées qu'aux autres; les classes de propédeutique des facultés sont encombrées de fils de famille qui ne sont pas d'un niveau suffisant et qui néanmoins, à cause de la pression familiale et sociale, ne se résolvent pas à des métiers manuels ou moins intellectuels.
Faire l'Université : Dossier pour la réforme de l'enseignement supérieur, *op. cit.*, p. 745.

l'Université ne paraît ni souhaitable, ni possible ». [20]

On voit ici une évolution importante de la mission universitaire. Plusieurs participants à ce numéro insistent sur « l'équilibre » à maintenir entre toutes les fonctions de l'Université. Par exemple, sur la mission d'enseignement de l'Université, P. Ricœur écrit : « *répondre au défi du nombre : la demande d'enseignement n'est pas principalement d'ordre démographique, c'est une pression sociale spontanée qui exprime à la fois une élévation du niveau culturel général, un besoin sans précédent de cadres supérieurs et moyens et l'établissement d'une nouvelle image sociale de la réussite. Ce phénomène demande, non à être combattu, mais certainement à être orienté.* ». Ricœur se situe ainsi dans la suite du modèle universitaire républicain défendu par L. Liard, particulièrement sur l'idéal de la sélection républicaine. Il défend l'idée que « *les mesures susceptibles de répondre au défi du nombre sont aussi celles qui peuvent sauver la fonction de recherche de l'enseignement supérieur : seule une institution qui oriente peut aussi sélectionner. Seule une articulation impliquant une grande variété de filières permet de concilier le caractère d'enseignement de masse et la mission permanente de l'Université, qui est d'initier, sinon tous les étudiants, du moins les meilleurs, aux méthodes de la science en train de se faire. Autant l'institution de masse doit être accueillante, variée dans ses options et soucieuse d'orienter plus que d'éliminer, autant la fonction de recherche requiert une sélection progressivement rigoureuse.* ». [21]

Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale, retient cette solution de la « sélection-orientation » : ce sera la diversification des filières universitaires et la création d'un enseignement technique supérieur ainsi que la division de l'enseignement supérieur en deux niveaux : universités et collèges universitaires et, entre les deux , « un filtrage vers la fin de la propédeutique ». Par le décret du 7 janvier 1966 [22] , C. Fouchet annonce la création « d'Institutions supérieures de formation technique » (les futurs « Instituts Universitaires de Technologie »). Puis, par le décret du 22 juin 1966, C. Fouchet envisage de supprimer la première année de propédeutique en lettres et sciences [23] ainsi que les

[20] Paul, Ricoeur, *Faire l'Université : Dossier pour la réforme de l'enseignement supérieur*, *op. cit.* p. 1162-1163.
[21] Paul Ricoeur, *Faire l'Université : Dossier pour la réforme de l'enseignement supérieur*, *op. cit.* p. 1167.
[22] Décret n° 66-27 du 7 janvier 1966 portant sur la création d'instituts universitaires de technologie (JO du 9 janvier 1966) (consulté le 30 juillet 2019)
Mais face à l'opposition universitaire, le texte est finalement abandonné
Source :https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000691770&categorieLien=id
[23] Une année de « propédeutique » avait été créée, en sciences (1947) et en lettres (1948). Elle était suivie

certificats de licence en les remplaçant par un premier cycle de deux ans - « Diplôme universitaire d'études littéraires » (DUEL) et « Diplôme universitaire d'études scientifique (DUES) [24]. Suit un deuxième cycle qui prolonge le premier en proposant la préparation à l'enseignement (devenir professeur) avec une année de « licence », ou à la recherche (devenir chercheur) avec une « matrice » de deux ans.

4.1.2. Logique d'excellence académique et sélection des étudiants

La réforme « Fouchet » qui n'a pas introduit de sélection ni à l'entrée du premier cycle, ni à l'entrée du second, n'a pu résoudre le problème de la massification. La question de la sélection fait donc toujours débat dans le champ universitaire, particulièrement, chez les universitaires scientifiques. Le colloque de Caen en 1966 [25] montre très explicitement les termes du débat.

Dans le rapport introductif du colloque, intitulé « Finalité des universités », René

---

de deux années de licence. L'année de propédeutique avait été instituée pour permettre aux étudiants de s'adapter aux méthodes du supérieur et de choisir leur discipline : en lettres, la propédeutique se divisait en deux sections : classique et moderne. En sciences, elle était structurée en trois sections : mathématiques générales et physique (MGP), mathématiques, physique et chimie (MPC) et sciences physiques, chimiques et naturelles (SPCN).

[24] Cette réforme de la licence, par le décret du 22 juin 1966, définit un premier cycle de deux ans. Le « premier cycle littéraire », sanctionné par un diplôme universitaire d'études littéraires (DUEL) est structuré en neuf sections : lettres classiques, lettres modernes, langues vivantes, histoire, histoire de l'art et archéologie, géographie, philosophie, psychologie, sociologie.
Le « premier cycle scientifique » (accessible aux bacheliers scientifiques) se compose de trois sections : mathématiques et physique (MP), physique et chimie (PC), biologie et géologie (BG).
Dans le projet, l'étudiant choisit sa discipline dès l'entrée à l'université. Puis le deuxième cycle se divise en deux branches : licence vers l'enseignement secondaire, maîtrise vers la recherche.

[25] Les 1er, 2 et 3 novembre 1956, Pierre Mendès France organisait à Caen un colloque national pour réfléchir aux évolutions nécessaires de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les trois jours de débats lanceront une réflexion qui va influencer les trente années de politique de la recherche qui suivront.
Sur le colloque de Caen, voir notamment Vincent Duclert, « *6. Le colloque de Caen, second temps de l'engagement mendésiste* » In: Alain Chatriot et Vincent Duclert (dir.), *Le gouvernement de la recherche histoire d'un engagement politique, de Pierre Mendès France à Charles de Gaulle, 1953-1969*, Paris, la Découverte, 2006, p. 81-100.
Le deuxième colloque de Caen, organisé par l'AEERS (Association d'Études pour l'Expansion de la Recherche scientifique) a lieu du 11 au 13 novembre 1966 au moment de la mise en place du plan Fouchet. Il aborde les questions des finalités et de l'organisation de l'enseignement et de la recherche, de la formation des maitres, et de l'éducation permanente. Il met particulièrement en avant la nécessité de la constitution d'universités autonomes, se substituant au système centralisé des facultés "napoléoniennes". »
« L'AEERS a été constituée à la suite du premier colloque et du colloque de Grenoble en 1957. Elle a organisé plusieurs rencontres à Dakar-Abidjan en 1959 (sur les progrès scientifiques de la Communauté), à Sèvres en 1961 (sur les mises à jour des connaissances scientifiques globales de l'ingénieur, du professeur et du chercheur), à Bourges en 1964 (sur les liens entre la recherche scientifique et le développement culturel).
Source : Site « Histoire du Centre National de la Recherche Scientifique dans la France du XXème siècle »
http://www.histcnrs.fr/pdf/coll-Caen-1966.pdf (consulté le 30 juillet 2019)

Deheuvels, professeur à la Sorbonne, défend l'idée que la mission de l'université comme « gardienne de la connaissance » est de « conserver, de faire avancer et de propager la science » et souligne que l'université est « écrasée par la masse énorme d'étudiants qui déferle sur nos établissement » [26] :

> *« l'Université n'est essentiellement pas une école professionnelle […] Ce qui n'est pas normal du tout, c'est l'afflux des étudiants, surtout vrai dans les facultés parisiennes, qui vient gêner gravement le travail de recherche (…) Pour répondre à cet afflux, on crée à tort et à travers des universités qui n'en sont pas, des chaires de professeurs que l'on est obligé de faire occuper, et à vie, par des gens dont on peut ne pas être certain du talent. Les structures de notre université : méthodes de travail, bâtiments laboratoires..., la vocation de ses maitres, sont incompatibles avec l'accueil d'une masse de jeunes gens de niveau moyen. Une bonne idée de la réforme de l'enseignement supérieur est la création des Instituts Universitaires de Technologie (I.U.T). Il est certain qu'ils répondent à ce que cherchent un certain nombre étudiants de niveau moyen ou faible. […] Avec les institutions telles qu'elles sont, ou bien l'enseignement de masse écrasera la recherche fondamentale, ou bien les savants se défendront, et l'Université devra faire une sélection de ses étudiants par concours [...] La scolarisation d'un grand nombre d'étudiants moyens ne peut être réalisée que dans des établissements de type collèges universitaires. […] Dans l'état actuel des choses, il nous semblerait excellent que ces établissements soient limités au premier cycle et appelés, soit « Collèges Universitaires » (c'est exactement ce qui existe aux États-Unis) soit « Instituts Universitaires de premier cycle » ce qui est plus précis. […] Cette opération de scission de l'Université actuelle, en une partie ayant vocation d'enseignement supérieur de masse et une autre de recherche et de formation d'élites est inéluctable, et d'ailleurs aisément réalisable. »* [27]

Dans son intervention au colloque, André Lichnerowicz, mathématicien, professeur au Collège de France et président de « l'Association d'Études pour l'expansion de la Recherche scientifique » (AEERS) va dans le même sens : « *L'enseignement de premier cycle*

[26] Dominique Damamme, « *La « question étuidante »* », *op. cit.*, p. 119-120.
[27] Association d'Étude pour l'expansion de la Recherche scientifique, *Rapport Général N° 2. Commission I. Finalité des universités,* Association d'Étude pour l'expansion de la Recherche scientifique, 1966, p. 14-17. Source : site de l'Institut tribune socialiste https://www.institut-tribune-socialiste.fr/category/categories-meres/universite/colloque-de-caen/page/3/ (consulté le 31 juillet 2019)

sera principalement assuré par de multiples collèges universitaires, partie intégrante d'une université. Un petit nombre d'établissements n'auront pour mission que l'enseignement du troisième cycle et la recherche scientifique (Institut des hautes études). On limitera raisonnablement la taille des universités et leur effectif- dix mille étudiants au maximum (1er cycle exclu) ». Ainsi, « *au lieu de se sentir perdu dans une masse anonyme, chaque étudiant devrait pouvoir être conseillé, selon ses désirs, par un membre du corps enseignant* ». [28]

Marc Zamansky, mathématicien, doyen de la Faculté des sciences de Paris se charge de lever l'interdit de la sélection. S'interrogeant sur l'allongement de la scolarité, il défend qu'il ne puisse être une mesure fructueuse que lorsqu'elle « sera assortie d'importants moyens permettant la sélection et une formation professionnelle à tous les niveaux ». Il propose de faire du baccalauréat la « sanction des études secondaires et de le délivrer à 80 ou 85% en mettant en place des procédures d'orientation à l'entrée de l'Université ». [29] Et il faudra attendre février 1968 pour que ces idées sur la nécessité de la sélection soient reprises par les doyens de facultés des sciences.

Pour Charles de Gaulle, président de la République, la limitation de l'accès à l'enseignement supérieur est aussi une nécessité. La création des « Instituts Universitaires de Technologie » pour détourner une partie du flux montant des bacheliers ne lui suffisait pas. Il voulait que seuls des bacheliers sélectionnés soient admis dans les facultés. [30] Lors du comité interministériel en date du 4 avril 1968, le Général décide de limiter l'accès aux facultés à partir de l'année 1969-1970 [31] et, lors du Conseil des ministres du 24 avril 1968, le ministre de l'Éducation nationale, Alain Peyrefitte, présente un projet de texte mettant en place des mesures détaillées [32]permettant de « contrôler et normaliser la croissance des effectifs étudiants par l'orientation et la sélection ». Le premier ministre, Georges Pompidou, souhaite que l'Assemblée nationale débatte du texte trois semaines plus tard,

---

[28] Rapport général n° 1, établi à la suite des réunions d'un groupe de travail préparatoire ayant pour objet d'études « Structure et finalité des universités », par A. LICHNEROWICZ,
André Lichnerowicz, « Pour des universités », *Revue de l'enseignement supérieur*, n° 4, 1966, p. 60-69.
Source :https://www.institut-tribune-socialiste.fr/wp-content/uploads/2013/11/66-11_Caen_Lichnerowicz.pdf (consulté le 31 juillet 2019)

[29] Cité par Dominique Damamme, « *La « question étuidante »* », *op. cit.*120.

[30] Antoine Prost, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1989, p. 64.

[31] Antoine Prost, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *op. cit.*, 59-70.
Le Monde, « Le gouvernement déciderait d'introduire à partir de 1969 une sélection à l'entrée des facultés », le 04 avril 1968.

[32] Pour de la moitié à deux tiers des élèves, inscription automatique dans la voie choisie en fonction de critères précis - obtention d'une mention ou de notes de plus de 12 sur 20 dans les disciplines liées à la voie choisie. Dans le cas contraire, possibilité d'admission après examen du dossier scolaire par un jury.

soit en mai 1968.

Sous la pression des évènements de mai [33], de Gaulle et son Premier ministre sont contraints de renoncer à leur projet. La loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, dite loi « Edgar Faure », insiste bien sur la nécessaire mission des universités d'assurer aux étudiants « les moyens de leur orientation et du meilleur choix de l'activité professionnelle à laquelle ils entendent se consacrer », mais la sélection est absente. Au contraire, parmi les grands principes actés de cette époque figure la non-sélection à l'entrée de l'université. Le baccalauréat reste le premier grade universitaire permettant à tous ses titulaires d'accéder à l'enseignement supérieur dans la discipline de leur choix.

[33] Les événements de mai 1968 provoquent une réforme importante dans l'histoire des universités françaises. C'est ainsi que « la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 », dite loi « Edgar Faure », institue un nouveau statut d'« Établissement Public à caractère Scientifique et Culturel » (EPSC) pour les universités, reposant essentiellement sur la mise en œuvre de trois grands principes : l'autonomie, la participation et la pluridisciplinarité. Ayant pour mission de faire des universités de véritables établissements autonomes et pluridisciplinaires, la loi « Faure » met fin aux anciennes structures facultaires en créant deux instances nouvelles : « Unités d'Enseignement et de Recherche » (UER) et « Université ». A la tête des universités, il y a désormais un conseil scientifique pour gérer la recherche et des présidents qui sont élus pour cinq ans et dotés d'une administration comprenant un secrétariat général et des services financiers (les EPSC disposent de l'autonomie financière dans le cadre d'un crédit global de fonctionnement). Des UER administrées par un conseil correspondent à un département disciplinaire et des directeurs (sans autres pouvoirs que de coordination pédagogique) sont élus à la tête de chaque UER. Le principe de la participation est réalisé au niveau d'université par l'élection de conseils chargés d'administrer les EPSC et au niveau d'UER par le biais de leur composition partagée par des enseignants, des chercheurs, des étudiants et des membres du personnel-enseignant. Enfin, le principe de la pluridisciplinarité des universités dispose aussi que les universités doivent associer autant que possible les arts et les lettres aux sciences et aux techniques pour mettre fin au cloisonnement des anciennes facultés.
Antoine Prost, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France Tome IV L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, *op. cit.*, p. 349-360.

4.2. La logique d'excellence académique contre le flux d'étudiants étrangers

Les effectifs d'étudiants étrangers restent relativement stables de la fin des années 1950 jusqu'au milieu des années 1960. L'enseignement supérieur en France connaît une très forte massification dans les années 1950-60, [34] mais la part des étrangers continue de baisser : de 11% en 1958-1959 à 5% en 1966-67. (voir tableau 4.3.)

Tableau 4.3. Évolution de la part des étudiants étrangers (1958-1968)

	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68
Total	202128	213062	214672	244814	285614	326311	367701	413766	458409	508119
Étrangers	21746	20079	19605	20731	21630	23960	26872	24304	24410	30219
%	11%	9%	9%	8%	8%	7%	7%	6%	5%	6%

Source : Tableau de l'Éducation nationale

Concernant les origines géographiques, l'importance du nombre d'étudiants maghrébins et africains n'est pas encore marquée : en 1965-66, les étudiants d'origine d'un pays européen ou américain représentent 37% et les africains représentent 38% (voir tableau 4.3.). La plupart des étudiants en provenance d'Afrique et du Maghreb sont des enfants de privilégiés des régimes en place et constituent les futures élites dirigeantes de leurs pays. Ils sont souvent boursiers du gouvernement français ou du leur pays origine. [35] Selon le rapport sur la situation des étudiants africains en France métropolitaine du ministère de la Coopération en 1960, le nombre de jeunes africains pour l'année 1960-1961 est d'environ 8 000 et 4000 d'entre eux disposent d'une bourse. Sur ce total de 4 000 boursiers - 3 000 poursuivent des études supérieures et des études techniques ; 50%

[34] La part de la population universitaire dans la population française est multipliée par 5 : 0,4% en 1960 à plus de 2% en 2000.
A. Benhenda et C. Dufour distinguent trois grandes périodes de la massification de l'enseignement française :
1) Première période - Trente Glorieuses : l'augmentation en urgence de l'offre universitaire suivant une logique strictement (1960-1970)
2) Deuxième période – La diversification de l'offre universitaire avec le développement des universités extra-muros et des filières à vocation professionnelle (1980-1990)
3) Troisième période – La mises en place de concurrence des universités pour attirer les étudiants avec notamment la création de grands pôles universitaires.
Source : Asma Benhenda, Camille Dufour, « Massification de l'enseignement supérieur et évolutions de la carte universitaire en Ile-de-France », *Regards croisés sur l'économie*, 16, 2015, p. 93-104.

[35] En année 1965-66, le ministre des Affaires Étrangères offrent 3 344 bourses universitaires et 3 802 bourses techniques.
Ministère des Affaires étrangères, *Direction Générales des Affaires Culturelles et Techniques : Rapport d'activité 1965,* 1966, p. 59-61.

d'entre eux dans les domaines scientifiques, médicaux et techniques, 40% en droit ou en lettres.[36] En 1965-1966, on compte 3 344 boursiers d'études et 3 802 boursiers-stagiaires, alors que l'on compte au total 24 304 étudiants étrangers en France. (voir Tableau 4.5)

Tableau 4.4. Origine géographique des étudiants étrangers inscrits en faculté en 1965-1966

1965-1966	Effectif	Taux
Europe de l'Ouest	5991	25%
Europe de l'Est	536	2%
Amérique du Nord	1785	7%
Amérique du Centre et du Sud	743	3%
Afrique du Nord	5199	21%
Afrique (moins Afrique du Nord)	4084	17%
Moyen-Orient	2319	10%
Asie	3032	12%
Océanie	92	0%
Indéterminées	432	2%
Apatrides	91	0%
Total	24304	100%

Tableau 4.5. Répartition d'étudiants étrangers par zone géographique en 1965-1966

	Bourses universitaires	Bourses techniques
Europe occidentale	1028	187
Europe de l'Est	398	63
Afrique	151	756
Moyen-Orient	180	289
Asie-Océannie	326	200
Amérique du Nord	105	624
Amérique Latine	519	
Cambodge, Laos, Vietnam	143	268
Maroc, Tunisie	494	1415
Total	3344	3802

Source : Rapport d'activité de la DGACT (1965) - MAE

[36] Rapport sur la situation des étudiants africains en France métropolitaine – AN 200010120/01

C'est à partir des années 1970 avec l'augmentation significative d'effectifs d'étudiants étrangers, particulièrement maghrébins et africains, dans les établissements d'enseignement supérieur, le taux de boursiers par rapport au nombre total d'étudiants étrangers tend à diminuer rapidement : à la rentrée 1972-73, 67% sont des étudiants non boursiers, 23% boursiers de leurs gouvernements, 13% boursiers du gouvernement français. Quatre ans après, à la rentrée 1976-77, 77% des étudiants sont non boursiers, 16% sont boursiers de leur gouvernement, 7% boursiers du gouvernement français dont l'origine géographique est : pays francophones 50% (dont magrébins 25%, Afrique-noire 21%), Europe de l'Ouest 18,2%, USA- Japon 5 %, Europe de l'Est 1,5%. [37]

Dans ce contexte au cours des années 1970, le discours sur la crise de l'Université et « l'encombrement d'étudiants inaptes à l'enseignement supérieur » est remplacé par celui sur les « étudiants étrangers », particulièrement avec la croissance spectaculaire des effectifs des trois pays maghrébins. Ce ne sont plus les « étudiants déclassés » qui sont inaptes et dangereux pour l'ordre public, ce sont désormais les étudiants étrangers massivement arrivés en France.

4.2.1. Massification des étudiants étrangers

Dans les années 1970, la croissance des effectifs des étudiants nationaux et des étudiants étrangers est importante. Et depuis la décolonisation, le taux d'accroissement d'étudiants originaires des anciennes colonies françaises en Afrique est remarquable. (voir tableau 4.6 et graphique 4.1.)

Tableau 4.6 . Évolution des effectifs d'étudiants étrangers (1957-1968)

	56-57	57-58	58-59	59-60	60-61	61-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68
Droit	3148	4136	4141	4718	3918	3927	4384	3918	5010	4807	4855	5747
Sciences	3403	4041	4069	4205	4095	4472	5485	6199	6757	7117	6453	7142
Lettre	5858	7137	8293	6562	7112	7922	6759	9516	10216	7419	7719	11261
Médecine	3404	3264	3688	3726	3800	3891	4345	3614	3928	3877	4218	5097
Pharmacie	718	737	794	717	680	519	657	713	961	1084	1165	1195
Total	16531	19315	20985	19987	19605	20731	21630	23960	26872	24304	24410	30442

Source : Tableau de l'Éducation nationale (1969)

[37] Source : Note « Étudiants étrangers 1976-1977 » - Délégation aux relations universitaires internationales / Secrétaire d'États aux universités - AN 20060489/01

Graphique 4.1. Effectifs des étudiants étrangers inscrits dans les facultés (1956-1976)

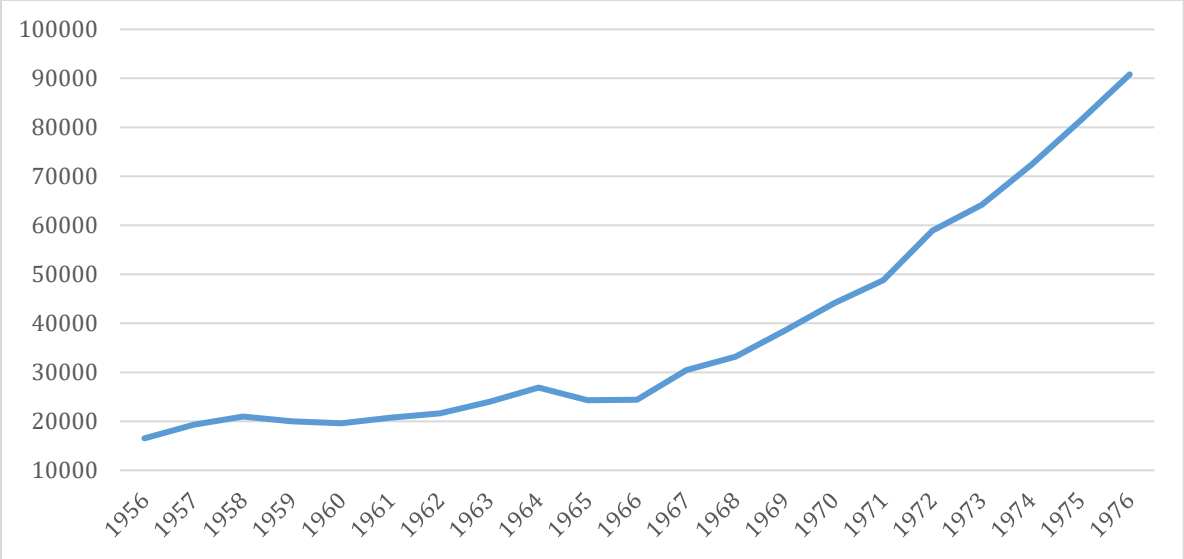

Source : Tableau de l'Éducation nationale (1966-1977)

Dans le cadre de bourses du gouvernement français et de leurs pays, les étudiants étrangers arrivent désormais en masse et forment une véritable « immigration étudiante liée à la croissance rapide de la demande d'enseignement supérieur dans les pays du Tiers-Monde [38] et à l'incapacité de leurs universités d'y répondre ».

L'effectif global des étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises augmente de 84% entre 1957 et 1968 (16 531 -> 30442) et de 298 % entre 1968 et 1977 (voir tableau 4.7).

Tableau 4.7. Évolution du nombre d'étudiants étrangers dans les universités françaises (1968-77)

	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77
Droit	5747	6146	6963	6559	5681	7823	8946	8747	9442	11249
Sciences éco					3610	5601	5516	9069	9192	9993
Sciences	5902	6266	6875	8025	8161	9371	11005	13067	15005	17154
Lettres et sc. hum.	11261	12657	15152	19716	19902	23632	25900	28040	33799	37547
Médecine	5997	6353	7381	7390	8634	9283	9147	9546	9820	10425
Chirurgie dentaire	340	408	508	559	750	786	735	737	761	852
Pharmacie	1195	1370	1625	1851	2062	2422	2938	3117	3308	3597
Ensemble	30442	33200	38504	44100	48800	58918	64187	72323	81327	90817
Pluridisciplinaires	-	-	-	-	-	-	352	696	1959	2993
I.U.T	153	292	442	648	960	1450	1927	1982	2292	2599
Total	30595	33492	38946	44748	49760	60368	66466	75001	85578	96409

[38] Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, *op. cit.*, p. 92.

	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77
Droit et sc. éco	100	107	121	114	162	234	252	310	324	370
Sciences	100	106	116	136	138	159	186	221	254	291
Lettres et sc. hum.	100	112	135	175	177	210	230	249	300	333
Médecine	100	106	123	123	141	155	153	159	164	174
Chirurgie dentaire	100	120	149	164	221	231	216	217	224	251
Pharmacie	100	115	136	155	173	203	246	261	277	301
Ensemble	100	109	126	145	160	194	211	238	267	298
Pluridisciplinaires										
I.U.T	100	191	292	424	627	948	1259	1295	1498	1699
Ensemble	100	109	127	146	162	197	217	245	280	315

Source : Tableau de l'Éducation nationale (1977) - indice base : 1967-1968 = 100)

Tableau 4.8. Répartition des étudiants étrangers par nationalité et par discipline dans les universités françaises en 1974-1975

	Droit	Sc. Éco	Lettres	Sciences	Méd.	Phar.	Dentaire	Pluri-dis.	I.U.T	Total
Europe :										
Allemagne Ouest	74	38	1259	106	242	26	8	7	10	1770
Belgique	102	51	238	95	88	16	6	3	13	612
Espagne	145	131	1213	324	91	9	1	16	83	2013
Grèce	238	231	916	582	86	31	3	14	8	2109
Italie	146	94	555	156	111	12	4	3	127	1208
Luxembourg	120	63	223	105	143	36	1	1	2	694
Pays-Bas	34	9	174	28	17	2	3	2	2	271
Pologne	33	22	294	57	29	3	1	6	1	446
Portugal	65	47	330	72	25	8	1	3	22	573
Royaume-Uni	132	47	1378	74	50	3	2	2	17	1705
Suisse	26	21	289	45	31	1		4	3	420
Yougoslavie	24	33	166	46	27		2			298
Autres	134	89	1274	226	242	28	11	4	19	2027
Total	1273	876	8309	1916	1182	175	43	65	307	14146
Amérique :										
Canada	61	42	752	88	86	2	3	10	4	1048
États-Unis	253	64	2550	102	441	1	3	6	3	3423
Brésil	34	165	599	120	21	1	1	11	5	957
Chili.	19	88	410	113	12		2	19	4	667
Colombie	18	41	231	60	18			5	4	377
Venezuela	32	50	154	114	10			6	4	370
Autres pays	149	258	1151	403	205	14	4	21	15	2220
Total	566	708	5847	1000	793	18	13	78	39	9062
Asie :										
Arabie du Sud	71	100	125	53	32	25	2	6	15	429
Cambodge	278	420	328	289	171	106	10	10	35	1647
Iran	142	131	760	374	137	40	5	3	10	1602
Iraël	26	16	222	50	93	7	4	2	1	421
Japon	43	27	942	85	4	1		7		1109
Laos	83	121	121	155	46	18	4	30	35	613
Liban	112	117	390	427	1226	119	77	10	21	2499
Syrie	38	80	281	361	320	107	10	6	4	1207
Turquie	120	227	308	202	30	4	4	11	10	916
Vietnam nord	20	53	103	86	56	25	10	2	13	368
Vietnam sud	114	332	377	827	487	160	50	36	86	2469
Autres	261	186	927	417	193	38	15	5	20	2062
Total	1308	1810	4884	3326	2795	650	191	128	250	15342

Afrique :										
Algérie et Sahara	892	745	1429	1026	484	92	27	57	157	4909
Cameroun	443	399	355	288	182	98	10	23	59	1857
Congo-Brazzaville	158	159	244	185	93	35	3	25	35	937
Côte-d'Ivoire	412	347	475	218	53	180	3	35	55	1778
Dahomey	267	237	362	234	152	39	7	9	20	1327
Madagascar	47	34	179	272	238	62	16	16	21	885
Maroc	642	944	1100	1396	1486	899	141	68	706	7382
Sénégal	270	232	360	233	48	14	2	18	40	1217
Tunisie	949	783	1767	1132	986	721	249	56	98	6741
Autres	1344	1093	2089	1320	723	110	26	84	93	6882
Total	5424	4973	8360	6304	4445	2250	484	391	1284	33915
Océanie	2	5	118	8	4				23	160
Sans indication	158	679	473	486	294	19	5	33	76	2223
Sans nationalité	16	18	49	27	33	5	1	1	3	153
Total général	8747	9069	28040	13067	9546	3117	737	696	1982	75001

Source : Tableaux de l'éducation nationale - édition 1976

La croissance des effectifs en provenance des trois pays maghrébins (Algérie, Maroc et Tunisie) a été particulièrement spectaculaire. Entre 1965-1966 et 1974-1975, ils ont augmenté de plus de 300% (5 199 -> 19 032). Pour la même période, l'effectif total pour l'Afrique (hors pays du Maghreb) a augmenté de 264 % (4 084 –> 14883). On note aussi que la répartition des étudiants étrangers en France n'a pas beaucoup changé depuis les décennies précédentes jusqu'à la fin des années 2000. (voir Tableau 4.8. / 4.9)

Tableau 4.9. Répartition des étudiants étrangers (1975-2000)

	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Maghreb	25%	31%	33%	35%	32%	28%
Afrique Noire	23%	23%	25%	21%	20%	21%
Asie	20%	17%	16%	16%	14%	14%
Europe	20%	18%	17%	20%	28%	29%
Amérique	12%	9%	8%	8%	7%	7%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : DPD [39]

[39] Tableau dans le rapport de l'Observatoire de la Vie Étudiante sur les étudiants étrangers en France Alain Coulon, Saeed Paivandi, *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoir - Rapport pour l'Observatoire de la Vie Étudiante,* mars 2003, p. 13. (consulté le 31 juillet 2019) https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000049/index.shtml#book_sommaire

4.2.2. Émergence du problème de « l'étudiant étranger » dans le champ universitaire

Dans les années 1970 on l'a dit, le discours sur la crise de l'Université et « son encombrement par des étudiants inaptes à l'enseignement supérieur » est largement remplacé par celui sur les « étudiants étrangers » arrivés massivement en France dans le contexte postcolonial. Le compte-rendu des séances de la « Conférence des Présidents d'Université » (CPU) permet de voir que les hauts fonctionnaires de l'université et de l'État commencent à mettre en cause la qualité des étudiants étrangers. Le problème de l'accueil de ces étudiants devient dès lors un sujet important dans le champ universitaire.

A. La « Conférence des Présidents d'Université » (CPU)

Les présidents d'université, innovation de la loi Edgar Faure de 1968, accroissent leur influence, notamment par la création de la Conférence des Présidents d'Université en 1971 à l'initiative de deux présidents de province, Michel Devèze (Reims) et Louis Lareng (Toulouse III). [40] Cela résulte d'initiatives prises pendant la période constitutive en 1970 où se sont tenues régulièrement des réunions de présidents des assemblées constitutives provisoires des nouvelles universités. La Conférence des Présidents d'Université est créée par le décret n° 71-147 du 24 février 1971. Le décret institue un organe distinct du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) [41], rassemblant les représentants les plus qualifiés de chaque établissement, soit un organe regroupant tous les présidents des universités et des autres établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants et relevant du ministre de l'Éducation nationale. Commentant ce texte lors de l'installation officielle de la CPU, M. Olivier GUICHARD, ministre de l'Éducation nationale, souligne les deux motifs essentiels qui l'ont motivé à le présenter à

[40] Patrick Fridenson, « La politique universitaire depuis 1968 », *Le Mouvement Social*, 233, 2010, p. 49.
[41] L'utilité de la CPU s'est confirmée avec les perspectives de constitution du CNESER pour répondre à un double impératif :
- « assurer une représentation des établissements respectant les propositions fixées par la loi entre les diverses catégories de personnels et les étudiants.
- assurer au Conseil des conditions de fonctionnement normal, ce qui implique une limitation de l'effectif de ses membres. »
Institut national d'adminstration scolaire et universitaire, *Conférence des Présidents d'Universités - Les Cahiers de l'ians,* 1976, p. 7.

la signature du Premier ministre [42] :

« D'abord un désir de clarté : que vous vous réunissiez pour confronter vos aspirations et vos problèmes répond à un besoin évident ; il eut été fâcheux que ce besoin ne soit pas officiellement reconnu et que l'opinion publique assimile vos délibérations à celles d'un organisme corporatif, voire même d'un groupe de pression. Ensuite un souci d'efficacité : il est des questions à discuter entre vous, pour harmoniser vos positions et coordonner l'action des établissements dont vous avez la charge ; il en est d'autres sur lesquelles le ministre responsable de l'Éducation nationale a besoin de recueillir votre avis ; il faut qu'il puisse le faire selon une procédure simple et précise. »

R. Rémond, premier vice-président de la CPU, souligne que l'instauration de cette conférence répondait à une « nécessité objective » du champ universitaire : « représentation des universités en tant que telles, indépendante de celle des catégories, des corps ou des collèges ». Parce qu'au sein du CNESER, chaque établissement n'a pas un représentant, les présidents, seuls ou en groupe, commencent alors à se constituer en interlocuteurs indispensables des collectivités territoriales, des préfets, de la presse, des entreprises, des organismes de recherche et de l'État.

Le règlement intérieur de la CPU prévoit que les structures internes se composent de trois vice-présidents et d'une commission permanente, comprenant 16 membres. En font partie, les trois vice-présidents, les six présidents des commissions de travail et sept membres élus. Complémentairement, six commissions de travail sont créées. (voir Graphique 4.3.) [43]

[42] Source : AN 20060489/01

[43] Le projet de règlement intérieur de la Conférence est adopté le 8 juin 1971 par la Commission du Règlement et de la Législation et est adopté définitivement le 31 mai 1972 par la Conférence. Selon ce « règlement intérieur de la Conférence des Présidents des Universités et des présidents des établissements public à caractère scientifique et culturel indépendants des universités », la Conférence désigne une commission permanente, de trois vice-présidents et six commissions de travail. La commission permanente se compose de dix membres de la CPU (dont trois présidents d'universités de Paris).
- La commission permanente est composée de seize membres, comprenant trois vice-présidents (dont un président d'une université de Paris). Le premier vice-président est élu par un scrutin distinct et il est ensuite procédé à l'élection des deux autres vice-présidents, à la désignation des présidents de commissions et à l'élection des sept autres membres de la commission permanente.
Source : AN 20060489/01

Graphique 4.2. La structure de la CPU en 1976

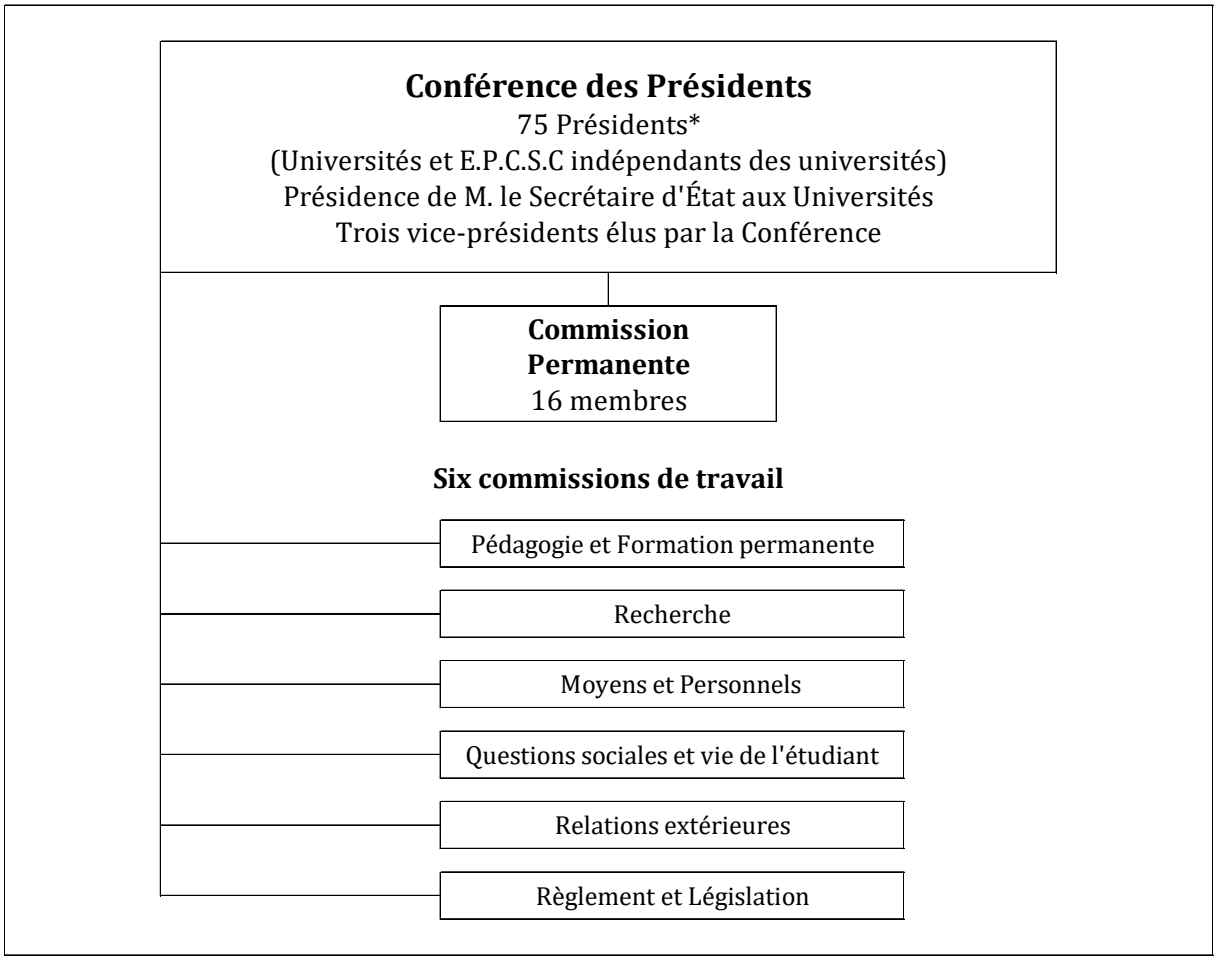

Source : CPU [44]

Depuis sa création en 1971, la CPU organise une fois par mois des séances plénières avec tous les membres de la CPU. L'analyse des thèmes de séances dans les années 1970 montre que la coopération universitaire internationale et l'accueil des étudiants étrangers n'est pas un sujet aussi important que celui des nouveaux diplômes nationaux (DEUG, DESS, DEA), des moyens et des personnels, de la formation continue et la formation des maîtres par rapport aux réformes liées à la massification universitaire. Les thèmes majeurs des séances sont ceux-là. Entre 1971 et 1977, le thème de la « coopération universitaire internationale » n'a été discuté que cinq fois dans les séances plénières de la CPU. [45] (voir Encadré 4.1.)

[44] Institut national d'adminstration scolaire et universitaire, *Conférence des Présidents d'Universités - Les Cahiers de l'ians*, *op. cit.* p. 18. * 70 présidents en 1971

[45] Pour la même période, le thème « Diplômes nationaux, Problèmes généraux » a été le sujet de 31 séances, le thème « Moyens et personnels » de 30 séances, le thème « Formation continue » de 14, et le thème

Encadré 4.1. Liste des thèmes des séances plénières de la CPU entre 1971-1974 [46]

Année 1971

Mardi 25 mai – CPU/71/I

Installation de la Conférence, Définition des structures internes, Élection des Commission et des vice-présidents, Premier examen du document de travail sur les diplômes nationaux

Mardi 8 juin – CPU/71/II

Communication et échanges de vues sur le projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur

Samedi 19 juin – CPU/71/III

Diplômes nationaux, Critères de répartition des moyens

Mardi 6 juillet – CPU/71/IV

Communication sur le projet de loi aménageant certaines dispositions de la L.O.E.S et sur divers projets de textes réglementaires, Exposé relatif aux travaux des groupes d'études des formations supérieurs, Rapports de la Commission moyens et personnels et de la Commission de la recherche sur les critères de répartition des moyens

Mercredi 11 octobre – CPU/71/V

Filières de formation

Mercredi 24 novembre CPU/71/VI

Formation des maîtres, Problèmes des moyens financiers pour l'année 1972 et répartition entre les universités

Mercredi 15 décembre CPU/71/VII

Diplômes nationaux

Année 1972

Mercredi 25 janvier – CPU/72/I

Critères d'attribution des moyens

Mercredi 16 février – CPU/72/II

Formation des maîtres

Mercredi 15 mars – CPU/72/III

Rôle des universités en matière de formation continue

Mercredi 19 avril – CPU/72/IV

Coopération universitaire internationale et européenne, Rôle social des universités et vie de l'étudiant

Mercredi 31 mai – CPU/72/V

Diplômes nationaux de premier cycle, Nouvelles filières de formation

Mercredi 21 juin – CPU/72/VI

Rapport de la Commission Moyens et Personnels

Mercredi 20 septembre – CPU/72/VII

Renouvellement des Commissions et des vice-présidents, problèmes de la rentrée universitaire

Mercredi 25 octobre – CPU/72/VIII

Diplômes nationaux de troisième cycle

Mercredi 22 novembre – CPU/72/IX

Diplômes nationaux de premier cycle et habilitation des établissements, Développement de l'éducation permanente

Année 1973

Mercredi 10 janvier – CPU/73/I

Débat général sur l'orientation des travaux de l'année, Comité général du second cycle, Réforme des diplômes nationaux de premier et de deuxième cycle

Mercredi 21 février – CPU/73/II

Diplôme d'études universitaires générales, Orientations générales du second cycle, La formation continue et les universités

Mercredi 21 mars – CPU/73/III

Mise en place du diplôme d'études universitaires générales, Procédure d'inscription des étudiants dans les établissements pour la rentrée universitaire 1973-1974

Mercredi 9 mai – CPU/73/IV

« Formation des maîtres » de 9.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, *Conférence des Présidents d'Universités - Les Cahiers du Service de la Formation Administrative,* Décembre 1977.

[46] « Bilan des travaux » / Source : AN 20060489/01

Exposé de M. Joseph Fontanet, ministre de l'Éducation nationale, sur les orientations de l'enseignement supérieur et de la recherche, Projet de réglementation des diplômes nationaux de second cycle, Orientation des étudiants dans l'enseignement supérieur

Mercredi 13 juin – CPU/73/V

Avis sur le projet d'arrêté général relatif aux diplômes nationaux de second cycle

Communication sur le projet de protocole entre le ministre de l'Éducation nationale et le Président-Directeur-Général de l'O.R.T.F. déterminant les modalités de la coopération pour les actions concernant les établissements d'enseignement supérieur

Mercredi 4 juillet – CPU/73/VI

Rapport de la Commission des Moyens et Personnels sur les critères de répartition des moyens attribués aux établissements, Situation des universités d'Aix-Marseille et de Lyon, Services communs : bibliothèques, médecine préventive, sports et accueil des étudiants étrangers (problèmes statutaires et problèmes de fonctionnement)

Mercredi 19 septembre – CPU/73/VII

Renouvellement des organes de la Conférence, Perspectives et modalités de développement de la formation continue dans les universités, et notamment poursuite de l'action engagées par voie de contrats d'assistance initiale, Échange de vues sur les problèmes de la rentrée

Mercredi 17 octobre – CPU/73/VIII

Échange de vues sur le rapport de la Commission de la Recherche, Critères de répartition des moyens pour le budget de 1974

Mercredi 19 décembre – CPU/73/IX

Communication sur la répartition des moyens de 1974, Rapport de la Commission Affaires sociales et Vie de l'étudiant : l'aide aux étudiants

Année 1974

Mercredi 30 janvier – CPU/74/I

Communication du ministre sur les orientations essentielles du projet de réforme de l'enseignement du second degré et ses implications dans le domaine de l'enseignement supérieur, Avis de la conférence

Mercredi 27 février – CPU/74/II

Consultation sur l'avant-projet de loi portant réforme de l'enseignement public du second degré

Mercredi 20 mars – CPU/74/III

Relations extérieures et accueil des étudiants étrangers (Rapport du Président J.C. Dischamps, au nom de la Commission des relations extérieures

Mercredi 17 avril – CPU/74/IV

Communication sur le projet de répartition des moyens attribués aux établissements au titre des actions spécifique, Harmonisation du projet de réforme du deuxième cycle de l'enseignement supérieur avec le projet de loi portant sur l'enseignement public du second degré, dans la perspective de la mise en place des centres de formation des maîtres

Mercredi 25 juin – CPU/74/V

Aménagement des deuxièmes cycles pluridisciplinaires, Examen du projet d'arrêté règlementant les études de pharmacie, Échange de vues sur la rentrée universitaire

Jeudi 26 septembre – CPU/74/VI

Élection en vue du renouvellement des organes internes de la Conférence, Communication sur les perspectives en matière d'études de premier et deuxième cycles, Communication sur le projet de réforme du deuxième cycle, Communication sur le collectif budgétaire

Jeudi 17 octobre – CPU/74/VII

Poursuite de l'examen de l'application de diplômes nationaux de deuxième cycle :

- conditions de passage d'un cycle à l'autre (« enjambement »)
- procédure d'habilitations : concertation et conventions universitaires

Échange de vues sur le rythme de l'année universitaire, Communication du ministre sur les perspectives de coopération universitaire européenne

Jeudi 21 novembre – CPU/74/VIII

Communication générale de M. le Ministre, Réponses des Directeurs aux questions posées par les Présidents et transmises par la Commission permanente, Présentation des perspectives budgétaire de 1975, Présentation des critères d'attribution des moyens pour l'année 1975

Jeudi 19 décembre – CPU/74/IX

Réponses aux questions posées par les Présidents et transmis par la Commission permanente, Carte universitaire et régionalisation, Communication sur la contribution des universités à la formation professionnelle des jeunes sans emploi.

B. La Commission des relations extérieures de la CPU

La composition initiale des commissions de travail de la CPU montre bien l'indifférence du champ universitaire aux problèmes de l'internationalisation par rapport aux thèmes majeurs évoqués. [47]

En principe, chaque commission de travail doit être composée de quinze membres (sauf la commission de la Pédagogie et de la Formation qui compte jusqu'à vingt membres), mais la première composition de la commission des relations extérieures, ne comprend qu'un président et six membres : Président de la commission, Jean-Claude Dischamps (Nice) (voir Encadré 4.2.), Michel Devèze [48](Reims), Léopold Escande (Institut National Polytechnique de Toulouse)[49], Pierre Laubriet (Montpellier III)[50], René Lehmann [51](Centre universitaire Mans), François Luchaire (Paris I)[52] et Jean-Pierre Lassale (Lyon II, jusqu'en 1973). [53]

---

[47] La biographie des membres de la commission des relations extérieures se base prioritairement sur l'annuaire des présidents de la CPU (AN 200060489/01). Nous avons également consulté l'annuaire prosopographique des « Sociétés savantes » du « Comité des travaux historiques et scientifiques » de l'École nationale des chartes (http://cths.fr/an/annuaire.php), « who's who » (https://www.whoswho.fr) et les articles de journaux, particulièrement du Monde.

[48] Michel Devèze (1914-1979)
Ancien élève de l'École française de Rome, Député de Seine-et-Oise (1945-1946) / Docteur ès lettres (1954), maître de conférence/professeur (1956-1966) - Faculté des lettres de Nancy / Directeur du collège littéraire de Reims (1966) / Président de l'Université Reims-Champagne-Ardenne (1971-1976)

[49] Léopold Escande (1902-1980)
Diplômé de l'institut électrotechnique de Toulouse (1922), Licencié ès sciences mathématique, Docteur ès physique, Professeur titulaire – Faculté des Sciences de Toulouse (1937) / Directeur de l'institut électrotechnique et de l'institut de mécanique des fluides (1942), Directeur de l'École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique et d'Hydraulique de Toulouse (1947-1971) / Premier président de l'Institut National Polytechnique (INP) de Toulouse (1971-1976)
Membre de nombreuses académies étrangères : la Royal Society (Londres), la Royal Society of Arts (Londres), etc.

[50] Pierre Laubriet (1918-2013)
Licence ès lettres (1939), Doctorat ès lettre (1958) / Professeur de lycée à Paris (1947-1948), Casablanca (1948-1958), Professeur titulaire - Faculté des lettres de Rabat (1956-1964) / Professeur (1964-1968) et doyen (1968-1970) - Faculté des lettres de Montpellier / Président de l'université de Montpellier III (1970-1975)

[51] René Lehmann (1921-2004)
Faculté des Sciences de Paris, Docteur ès Sciences (1961) / Ingénieur au Centre National d'Études des Télécommunication (1963-1968) / Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie du Mans (1967-1975)

[52] François Luchaire (1919-2009)
Diplômé en droit, avocat au barreau de Caen (1938) / Professeur de droit public – Université de Nancy (1949)
Président de la Société française des Nouvelles-Hébrides (1955-1967) / Membre du Conseil constitutionnel (1965-1974) /Président de l'université Paris I (1971-1976) / Vice-président de la conférence des recteurs européens (1974-1976) / Président du Comité national d'évaluation des universités (1989-1994)

[53] Jean-Pierre Lassale (1933-2002)
Diplômé de l'institut d'études politiques de Lyon / Diplômé d'études supérieures de droit public, d'économique politique, de sciences économiques - Faculté de droit et des sciences économique de Lyon et

Encadré 4.2. Jean-Claude Dischamps

Né le 17 janvier 1932 à Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme), Jean-Claude Dischamps effectue ses études secondaires au lycée de Nice où il obtient son baccalauréat (section mathématiques) en 1950. Il intègre ensuite l'Institut d'études juridiques de Nice. Licencié en droit en 1953, avocat stagiaire à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, il obtient le diplôme d'études supérieures d'économie politique en 1954, d'histoire du droit (droit romain), de sciences économiques en 1955 et enfin le doctorat ès sciences économiques en 1958 sous la direction de Pierre Tabatoni [54] à la faculté de Droit et des Sciences économiques de l'université d'Aix-en-Provence. Avec une bourse Fullbright, il prépare sa thèse à l'université Columbia de New-York de 1955 à 1956 et il obtient également le diplôme du programme « International Teachers Programme » (ITP) [55] à Harvard Business School en 1961. Il s'oriente ensuite vers une carrière universitaire. Il est assistant puis professeur (1962-1963) à la faculté de droit et de sciences économiques d'Aix-en-Provence, puis de Nice (1963-1966). Durant cette période, Il dirige de 1961 à 1963 l'Institut d'Administration et d'Entreprise (IAE) de l'université d'Aix-en-Provence et il fonde et dirige l'IAE de Nice (1966 -1971). Enfin il devient président de l'université de Nice (1971-1974). [56]

Au début de l'année 1974, Jean-Marie Auby (Bordeaux I) [57] et Jacques Adélaïde-Merlande (Antilles) [58] deviennent membres de la commission. Cette commission, petite

docteur en droit / Maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Lyon (1956-73) / Premier président de l'université Lyon II (1971-1973) / Directeur du centre de documentation et de recherches européennes (1965-73), directeur du département des sciences juridiques de l'université Lyon-II (1969-71) Recteur de l'académie des Antilles et de la Guyane (1973-76) puis de l'académie de Dijon (1976-80), Professeur (1983-2000) - Université Lyon-III

[54] Pierre Tabotoni est considéré comme « père fondateur » des sciences de gestion.
Sur le rôle joué par Pierre Tabatoni dans la construction de la « Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises »(FNEGE), voir notamment Marie-Emmanuelle Chessel, Fabienne Pavis, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.* et Fabienne Pavis, *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990*, Thèse de sociologie, Université Paris-Panthéon I, 2003 <tel-0111589>

[55] Ce programme créé en 1958 à Harvard Business School est dédié à la formation d'enseignants dans le domaine du management. Aujourd'hui ce programme est organisé par « International Schools of Business Management » (ISMB) et soutenu ainsi par « European Foundation For Management Development » (EFMD).

[56] Source : Annuaire des présidents de la CPU en 1971 – AN20060489/01
Florence Dinet, Françoise Lepagnot-Leca *et al.*, *N° 15 - DISCHAMPS Jean-Claude. Recteur des académies de Clermont-Ferrand (1976 -1985), de Nantes (1985-1986) et de Lille (1986-1989)*, Institut national de recherche pédagogique, 2008.

[57] Jean-Marie Auby (1922-2000)
Licence en droit et licence ès lettres – Université de Paris et Montpellier, Doctorat en droit – Paris , Agrégé des facultés de droit (1948) / Directeur de l'institut d'Études Juridiques de Phnom Penh (1949) / Professeur à la faculté de droit et sciences économiques de Bordeaux (1950), Assesseur du Doyen (1962), Doyen (1968) puis président de l'Université de Bordeaux I (1970-1975)

[58] Jacques Adélaïde-Merlande (1933-2017)
Diplôme d'études supérieures en histoire – Faculté de Paris, Agrégé d'histoire (1962), Assistant d'histoire et directeur du Centre d'Enseignement Supérieur Littéraire (CESL) (1966-1972) / Président de l'université des Antilles et de la Guyane (1972-1977) / Membre puis président des Sociétés d'histoire de la Martinique et de la Guadeloupe (1982-2016) / Président de l'Association des historiens de la Caraïbe (1977-1978 / 1997-2000).

au sein de la CPU, est, , sous la présidence de J.C Dischamps (voir encadré 4.2) , largement composée de présidents de province [59] ayant une expérience à l'international et qu'elle est dominée par des juristes-économistes. [60]

Fabienne Pavis souligne que Jean-Claude Dischamps, comme la majorité des directeurs d'IAE dans les années 1950-1960,[61] a bénéficié du « nouveau contexte intellectuel et politico-économie » de l'après deuxième guerre mondiale [62] . Cette nouvelle génération de juristes-économistes a pu suivre des enseignements en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Formée par les facultés de droit, elle commence à connaître davantage les références internationales et à travailler hors des facultés. J-C Dischamps a bénéficié aussi de l'instauration d'un doctorat ès-sciences économiques qui professionnalise cette formation parce qu'elle nécessite l'obtention d'un « diplôme d'études supérieures » (DES) en économie politique, d'un DES en sciences économique et une soutenance de thèse sur un sujet économique. [63]

[59] En 1974, François Luchaire (Paris I) devient le président de la Commission. Elle compte 10 membres : Jacques Adelaide-Merlande (C. universitaire Antilles), Jean-Marie Auby (Université Bordeaux I), Michel Devèze (Université Reims), Léopold Escande (INP de Toulouse), Jean-Paul Gilli (Paris X), Pierre Laubriet (Montpellier III), René Lehmann (C. universitaire Le Mans), Georges Riera (C. Universitaire Perpignan), Jean Touscoz (Université de Nice)
- Commission de la pédagogie et de la formation permanente : un président, un vice-président et 16 membres
- Commission de la recherche : le président et 12 membres
- Commission des moyens et personnels : le président et 16 membres (+deux secrétaires)
- Commission des question sociales et de la vie de l'étudiant : le président et 3 membres
- Commission du règlement et de la législation : le président et 6 membres
Source : Institut national d'adminstration scolaire et universitaire, *Conférence des Présidents d'Universités - Les Cahiers de l'ians*, *op. cit.*.

[60] - Commission de la pédagogie et de la formation permanente : le président et 17 membres
- Commission de la recherche : le président et 8 membres
- Commission des moyens et personnels : le président et 12 membres
- Commission des question sociales et de la vie de l'étudiant : le président et 5 membres
- Commission du règlement et de la législation : le président et 7 membres

[61] Fabienne Pavis, *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990*, *op. cit.*, pp. 205-206.
Dans le chapitre 4, F. Pavie étudie « les premiers directeurs d'IAE de 1955 date de création des premiers IAE à 1968, date de rupture dans l'université en général et dans l'enseignement universitaire de gestion en particulièr. »

[62] C'est une période où l'idée que l'État intervienne dans la politique économique s'impose contre des doctrines libérales et l'École nationale d'administration (ENA) largement influencée par le courant keynésien qui concurrence la faculté de droit dans la formation des élites. En outre, les marxistes s'imposent dans la vie intellectuelle et le socialisme devient une alternative au capitalisme. Se développe aussi l'Institut Supérieur d'Economie Appliquée (ISEA) au CNRS qui contribue largement à la diffusion des auteurs anglo-saxons et d'une approche formalisée. Les thèses libérales sont renouvelées avec les travaux d'économétrie.

[63] Fabienne Pavis, *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990*, *op. cit.*, p. 205-206.

Dischamps utilise cette expérience d'études aux États-Unis et de la direction d'un IAE comme « une ressource académique » [64] pouvant jouer un rôle de marchepied dans la promotion de sa carrière de gestionnaire universitaire. [65] Après la direction de l'IAE à Aix et à Nice, il devient en 1971 président de l'université de Nice. Ce jeune giscardien possède le profil parfait des « nouveaux politiques » du libéralisme de Giscard d'Estaing [66] et se présente ensuite à l'élection législative à Nice en 1973 – dans la deuxième circonscription des Alpes-Maritimes - sous l'étiquette des républicains indépendants. [67] Spécialiste de la fiscalité ayant des expériences variées de gestionnaire, il attaque particulièrement son rival, Jacques Médecin, [68] sur le thème du budget et des impôts locaux mais finalement se retire de la compétition. Depuis l'accession de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence en 1974, on note que cet « homme du président » est nommé successivement directeur des enseignements supérieurs, puis recteur de différentes académies. [69]

[64] C'est aussi le cas de Jean-Pierre Lassale, président de l'université Lyon II. Après ses études, il est à l' Institut de droit comparé de l'université de New York (Research Scholar). Ensuite, il devient président de l'université Lyon II, Recteur de l'académie des Antilles et de la Guyane (1973-76) puis de l'académie de Dijon (1976-80).
[65] Il a été un des directeurs de l'IAE dans les années 1960. Comme d'autres qui deviennent, après cette expérience, doyens de leur faculté puis obtiennent un poste à Paris où ils font carrière.
« P. Tabatoni obtient un poste à Paris après avoir dirigé 6 ans l'IAE d'Aix ; F. Goré dirige 3 ans l'IAE de Grenoble, devient doyen puis rejoint Paris ; D. Tallon dirige 6 ans l'IAE de Nancy, devient doyen puis obtient un poste à Paris ; R. Percerou et M. Capet dirigent un IAE de province puis l'IAE de la capitale ; M. Vasseur et P. Coulbois dirige durant 10 ans un IAE de Province avant de faire carrière à Paris ; J.-C. Dischamps dirige deux ans l'IAE d'Aix puis fonde l'IAE de Nice avant d'obtenir un poste à Paris. »
Fabienne Pavis, *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990*, *op. cit.* , p. 213.
[66] Sur les réformes de Valéry Giscard d'Estaing, voir notamment Philippe Bezes, *Réinventer l'État les réformes de l'administration française, 1962-2008*, *op. cit.*, p. 127-203.
[67] *Le Monde*, « NICE : dans la 2e circ., M. Dischamps se retire devant M. Médecin (réformateur), qui soutient dans la 3 circ. M. Icart (républicain indépendant) », le 9 mars 1973..
Le Monde, « Le candidat de la majorité renonce à son étiquette et se maintient », le 8 mars 1973.
[68] Jacques Médecin (1928-1998)
Maire de Nice (1965- 1990) / Député des Alpes-Maritimes (1967-1988) / Secrétaire d'État au Tourisme (1976) dans le gouvernement Barre I / Président du conseil général des Alpes-Maritimes (1973-1990)
[69] Source : *Le Monde*, « Les hommes du président sont partout. Le libéralisme avancé devient le népotisme éclairé », le 3 mars 1980.
Dans cet article où le journal critique le « népotisme » du Président, J-C Dischamps est considéré comme un des hommes du champ universitaire qui sont nommés recteurs par les liens ou la filiation avec le Président : Jean-Pierre Chaudet (Antilles-Guyane), Loïc Sparfel (Amiens), Jean-Claude Dischamps (Clermont-Ferrand), Pierre Magnin (Strasbourg), Daniel Laurent (Paris, secrétaire général de l'Institut de prospective politique créé par M. Poniatowski), Claude Roche (Rouen), MM. Yves Durand (Aix-Marseille), Henri Le Gohérel (Besançon).

C. Dans un cadre bilatéral, renforcement de la coopération universitaire avec les pays développés

Après sa création en 1971, la Commission des Relations Extérieures s'est réunie les 8 juin, 6 juillet, 13 octobre, 3 novembre, 24 novembre et son premier « rapport sur la coopération internationale universitaire » a été soumis à la séance plénière du 19 avril 1972 de la CPU. [70] C'est dans ce rapport qu'apparaît la problématique de l'internationalisation du champ universitaire : Régis Ritz indique [71] que traditionnellement, le niveau de développement de l'internationalisation des universités est évalué selon des critères quantitatifs – nombre d'accords ou de conventions - et que la coopération s'opère le plus souvent dans un cadre bilatéral.

En défendant le nouveau statut de l'Université - autonomie garantie par la loi d'orientation du 12 novembre 1968 et représentation à l'étranger (non plus par les seuls recteurs-chanceliers) [72], le rapport présente les objectifs pour le développement des relations des universités en vue d'augmenter la « qualité de leur enseignement et de leurs recherches », « d'accroitre et de diversifier leurs sources d'information et de documentation, « de majorer leurs moyens d'action » et « d'apporter leur contribution à l'ensemble des efforts de promotion économique et sociale ». Pour satisfaire à ces objectifs, la commission propose à l'agrément de la CPU que sa compétence recouvre les domaines suivants :

---

[70] « Rapport de la Commission des Relations Extérieures soumis à la séance du mercredi 10 avril 1972 » - AN 20060489/01

[71] Entretien avec Régis Ritz en date du 5 août 2019.

[72] L'article 2 de la loi d'orientation dispose que les universités « prennent dans le cadre défni par les pouvoirs publics les initiatives et les dispositions nécessaires pour organiser et développer la coopération universitaire internationale, notamment avec les universités partiellement ou entièrement de langue française. Des liens particuliers doivent être établis avec les universités des États membres de la Communauté économique européenne.

Le décret du 28 février 1971 définit le cadre dans lequel les initiatives des universités en matière de coopération universitaire internationales peuvent s'exercer. Les universités doivent faire approuver les accords qu'elles concluent par les ministères compétents : l'État conserve, en effet, le monopole des relations avec les états étrangers et les organisations internationales. Les lois et règlements de droit interne qui régissent les relations entre personnes physiques ou morales françaises et étrangères sont également applicables aux activités internationales des universités

La circulaire n° 72-477 du 5 décembre 1972 a complété le décret du 28 févnier 1972 : l'ensemble de ces textes distingue deux moules juridiques différents : d'une part les accords et les conventions d'autre part. Les premiers dépendent de la volonté des universités qui souhaitent les mettre en œuvre ; les seconds résultent d'une demande des autorités de tutelle.

Source : Rapport « Dischamp » - AN 20060489/1

- Coopération internationale avec les universités étrangères, les organisations internationales publiques (UNESCO, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique, la Communauté Économique Européenne, etc.), les Associations internationales de coopération universitaire (Association des Universités de langue française, Association internationale des Universités, Conférence des Recteurs)
- Études et développement des actions de relations publiques et de promotion, multiplication des « opération portes ouvertes », incitation au développement et coordination des calendriers de « journées ou semaines universitaires » à organiser dans les universités françaises, incitations à la création de Sociétés des Amis de l'université
- Organisation de missions d'information à l'initiative de la commission ou à l'invitation d'organismes nationaux ou étrangers
- Réalisation de toutes études confiées à la CPU
- Mise en œuvre de toutes actions dont la responsabilité opérationnelle relève de la CPU

Encadré 4.3. Visites et contacts de la Commission des Relations extérieures entre 1971 et 1972

- BAVASTRO, Président du syndicat national de la presse quotidienne régionale
- BUTLER, Secrétaire général adjoint de l'« Association des universités partiellement ou entièrement de langue française » (AUPELF)
- DELACQUIS, Secrétaire général de l'Office nationale des Universités et Écoles françaises
- GARRIGUE, Chargé de mission aux relations internationales
- GASS, Directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement – Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE)
- LE GOAGSUEN, Directeur de l'Office de coopération et d'administration universitaire
- GRUNWALD, Président de la Conférence des Recteurs de l'Allemagne de l'Ouest
- GUILBAUD, Directeur de l' « Office national d'information sur les enseignements et les professions» (ONISEP)
- HAUSER, Conseiller culturel près l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à Paris
- KEYES, Secrétaire générale de l'Association culturelles au Ministère des Affaires Étrangères
- LAURENT, Directeur général des relations culturelles au Ministères des Affaires Étrangères
- LECLERC, Conseiller technique de M. le Ministre de l'Éducation Nationale
- LEGER, Secrétaire générale de l'AUPELF
- MALLET, Chancelier des Universités de Paris
- METAIS, Conseiller technique auprès de M. le Premier Ministre
- NICOLLIER, Secrétaire général de la Conférence des Recteurs Européens
- PETROV, Ministre plénipotentiaire près l'Ambassade des USA à Paris
- RACINE, Directeur de l'École Nationale d'Administration
- RENARD, Président de l'AUPELF
- ROCHE, Délégué générale aux relations universitaires internationales

- RUETE, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Paris
- SCHULTE, Directeur du Deutscher Akademischer Austauschdienst-Bonn
- SLOMAN, Président de la Conférence des Recteurs Européens
- STEPHAN, Directeur du Deutscher Akademischer Austauschdienst-Paris
- ULRICH, Directeur du Cabinet de M. le Ministre de l'Éducation Nationale

J-C. Dischamps et F. Luchaire vont alors nouer de nombreux contacts avec les recteurs, vice-chanceliers et présidents d'universités européennes et aussi développer la coopération universitaire avec les universités allemandes en participant à la réunion du Comité Permanent de la « Conférence des Recteurs Européens » (CRE). Tous les membres de la CPU participent également, à l'invitation de la « Deutsche Akademische Austauschdiens » (DAAD) [73], à une mission d'information en Allemagne du 9 au 15 décembre 1971 où les quinze présidents français vont rencontrer les recteurs allemands et les hauts responsables de l'enseignement supérieur, de la recherche universitaire et des relations culturelles de l'Allemagne. Une telle mission est organisée avec les universités turques en 1972 et les universités américaines en 1973.

Encadré 4.4. Extrait du chapitre XVI – Rapport « Politique française des relations culturelles »

Des contacts pris avec la Direction générale des relations culturelles (du ministère des Affaires étrangères), il ressort les points suivants :
A) - Le budget des relations culturelles s'élève pour 1972 à un milliard 40 millions, Malgré l'importance de cette somme, il paraît souhaitable de la concentrer sur un nombre limité de pays en insistant particulièrement sur le 3ème cycle pour éviter que les étudiants étrangers bénéficiaires d'un soutien de la France dans le cadre de leurs études de 1er et 2ème cycle n'aillent ensuite se spécialiser dans des pays anglophone.
- En ce qui concerne les états relativement moins développés, ceux sur lesquels l'action pourrait se porter en priorité sont :
1°/ Les républiques francophones d'Afrique noire et la République malgache
2°/ Les pays du Maghreb, Maroc, Algérie et Tunisie
3°/ Égypte, Liban, Syrie et Iran
4°/ Mexique, Brésil, Chili et Pérou
Les échanges avec les universités de ces états doivent être essentiellement entendus dans le cadre d'actions de coopération technique unilatérale. Cependant, dans un nombre limité de cas, les universités françaises qui contacteront leurs homologues de ces pays, pourront aussi en retirer un avantage scientifique qui s'ajoutera à l'incontestable enrichissement culturel et humain lié aux échanges d'enseignants et d'étudiants. […]

[73] La «Deutsche Akademische Austauschdiens » (DAAD) - Office allemand d'échanges universitaires, est une association de droit privé créée en 1925 à Heidelberg dont le siège social se situe à Bonn depuis 1950. Elle a pour mission de promouvoir la coopération universitaire entre l'Allemagne et les pays étrangers, notamment par des échanges d'étudiants, de chercheurs et d'enseignants.

ab) – En ce qui concerne les états plus développés, des relations particulièrement étroites devraient être entretenues ou élargies avec les états suivants :

1°/ États-Unis d'Amérique (dans le cadre des accords franco-américains, une commission comprenant MM. LAURENT et ALGRAI se réuni deux fois par an pour orienter les échanges officiels)

2°/ États de la Communauté Économique Européenne

3°/ U.R.S.S – Roumanie et Pologne (plus particulièrement pour les sciences exactes et la technologie)

Les échanges avec les universités des états les plus développés donneront lieu à une "fertilisation croisée" tant au niveau des étudiants, que des enseignants et chercheurs. Il apparaît souhaitable de rechercher des correspondances qualitatives avec les universités cocontractantes, plutôt que des identités formelles institutionnelles. Aux rapprochements antérieurs liés aux dépendances politiques et aux appropriations géographiques, doivent se substituer des critères scientifiques de rapprochements universitaires.

B) – […] la Direction des relations culturelles souhaite développer avec la Conférence des Présidents des relations en profondeur en vue de déboucher sur des types nouveaux de liaisons universitaires : accords originaux de collaboration pédagogique, accords de coopération spécifique pour la recherche, élaboration de modèles de convention type de jumelages et d'échanges culturels, etc… […]

C) - Outre les programmes d'échanges internationaux propres à l'Éducation nationale, la Direction des relations culturelles est prête à contribuer au financement de programmes universitaires d'échanges entrant dans le cadre de sa politique générale des relations culturelles. […]

D) - La Direction des relations culturelles attire l'attention de la Commission sur les difficultés éprouvées par les demandeurs étrangers (universités, enseignants et étudiants) qui ne savent plus à qui s'adresser pour obtenir des informations valables sur les possibilités offertes par les universités françaises. La commission pense que l'Office National des Universités pourrait, à cet égard, jouer le rôle d'un véritable "syndicat d'initiative universitaire", chargé de remplir une fonction d'information générale vers l'extérieur, sous le contrôle du premier vice-président de la Conférence des Présidents […]

E) – Le Directeur des relations culturelles paraît désireux de s'appuyer sur la Conférence des Présidents pour améliorer les conditions de répartition et d'accueil des étudiants étrangers et boursiers du gouvernement français qui viennent poursuivre leurs études supérieures dans les universités françaises.

La Commission croit devoir insister sur la distinction essentielle à opérer en matière de coopération internationale entre :

- Les actions d'assistance technique à la promotion universitaire et économique des états relativement moins développés
- Les actions de tutelle intellectuelle poursuivies à la demande d'université d'états anciennement dépendants
- Les actions de coopération scientifique entre universités de niveau moyen égal, mais d'inégale qualité dans des champs de spécialisation spécifique. […]

La commission approuve la stratégie de concentration des ressources disponibles en matière de relations culturelles internationales sur un nombre limité de pays à privilégier. Elle insiste auprès de M. le ministre de l'Éducation nationale pour que des accords prioritaires soient développés avec les universités allemandes et italiennes en vue d'éviter que l'élargissement de la C.E.E n'entraîne un affaiblissement de la francophonie sous la pression des université anglophones.

Les autres principaux sujets du rapport sont les accords de jumelage, l'équivalence et la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres entre les universités françaises et les universités européennes reconnus dans le cadre d'accord bilatéraux ou multilatéraux, le projet de création d'un centre européen de développement de l'éducation et l'université européenne à Florence. (voir Encadré 4.4.)

Se dessine dans le rapport l'orientation générale de la politique de coopération du ministère des Affaires étrangères et du champ universitaire où l'action sera différenciée selon les pays développés et ceux qui le sont moins.

Dans sa conclusion, le rapport souligne que la coopération internationale universitaire est « une nécessité vitale pour la qualité de l'enseignement et des recherches de l'Université » et qu'elle doit être considérée comme « une charge permanente des universités justifiant l'attribution de moyens » adaptés à son importance. A cet effet, il demande que soit réservé une dotation nationale pour le renforcement du nombre et du taux des bourses offertes à la fois aux étudiants français et aux étrangers. Sur ce point, le rapport insiste pour que « les attributions soient faites sur des bases de réciprocité relatives avec les états étrangers de niveau de développement économique comparables » et concentrée sur le 3ème cycle.

D. La CPU et la problématique de la « qualité des étudiants étrangers »

Au sein de la CPU, la « qualité des étudiants étrangers » émerge comme sujet de débat à partir de l'année 1973. Lors de la séance de la commission des Relations Extérieures du 18 octobre 1973 [74], Pierre Garrigue [75], chef du service des Affaires étrangères, remarque « un certain gaspillage et un taux élevé de redoublement ». Sous couvert des idées républicaines sur le prestige scientifique et culturel de l'université, il défend la nécessité de l'organisation au niveau national d'une politique d'accueil plus stricte des étudiants étrangers. Il insiste sur le contexte qui est différent par rapport aux années 1960 et dénonce le libéralisme de l'université afin de « restaurer l'image de marque de l'université française » :

[74] Compte-rendu de la séance du jeudi 18 octobre 1973 – AN 20060489/1

[75] Pierre Garrique (1925-1986)
Diplômé de l'ENS Paris, agrégé d'histoire (1949), professeur au lycée de Montpellier (1949-1950) / Membre de l'École française de Rome (1950-1952), Professeur à Montpellier (1952-1953) à Palerme (1953-1957) / Conseiller culturel à Téhéran (1957-1961), auprès l'ambassade à Bogota (1961-1965), Directeur de l'Institut français de Vienne (1965-1968) / Professeur de Première supérieure au lycée Lakanal (1968-1970) / Directeur de l'Information et des Relations publiques (1970-1971), chargé de mission aux Relations internationales (1971-1972), chef du service des Affaires internationales (1973-1981) - Ministère de l'Éducation nationale
Martine Allaire, Marie-Thérèse Frank, « *N° 24 - GARRIGUE Pierre* » In: Martine Allaire et Marie-Thérèse Frank (dir.), *Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération. Tome 1 - Inventaire de cinquante entretiens.*, Institut national de recherche pédagogique, 1995.

« *L'enseignement supérieur est devenu un enseignement de masse et la circulation des étudiants s'est intensifiée. Par ailleurs, la tradition de libéralisme s'exprime dans une image de marque parfois dégradée de l'université française dans certains pays étrangers. Certains estiment que les facilités d'accès très larges sont incompatibles avec un niveau d'étude élevé. En ce qui concerne les étudiants de 3ème cycle, le problème essentiel est celui de la qualité. Or certains étudiants étrangers, non admis en 3ème cycle dans leur pays d'origine le sont en France. Ceci peut faire craindre une baisse de qualité de l'enseignement dispensé, ainsi qu'une baisse du niveau des étudiants, qui, de retour dans leur pays ne contribueront pas à rehausser le prestige de l'université française. Les accords de coopération passée par la France avec certains pays ont conduit l'université à s'ouvrir encore davantage aux étudiants ressortissants de ces pays dont le niveau universitaire ne s'est pas accru depuis quelques années.* […] *S'il n'est pas possible d'instaurer une limitation réglementaire du nombre des étudiants étrangers (le ministère des Affaires étrangères a exprimé une opposition de principe), il conviendrait d'envisager un système d'examen sur dossier, pour éviter que l'inscription dans l'université française ne se fasse avant l'évaluation de l'aptitude de l'étudiant à suivre un cursus précis* […] *Une transformation de la mentalité des étudiants étrangers venant s'inscrire dans les universités française s'est produite au cours des dernières années. Alors qu'autrefois, les étrangers venaient pour s'imprégner de la culture et de la civilisation françaises, ils viennent maintenant pour recevoir une qualification ouvrant sur des débouchés. Or celle-ci est parfois sous-estimée, voir non reconnue à l'étranger, souvent en raison de la difficulté éprouvée par certains étudiants à suivre normalement les enseignements dispensés faute de connaissances linguistique suffisantes. La nécessité d'organiser l'accueil des étudiants étrangers s'impose donc si l'on veut restaurer l'image de marque de l'université française et éviter des incidents regrettables entre communautés, d'autant plus qu'en ce domaine la politique de libre accès menée par la France devient une exception.* »

Ce discours de P. Garrigue retient l'attention car il distingue explicitement les étudiants selon leur pays d'origine et leur « mentalité ». Son point de vue peut se résumer de la façon suivante : le niveau académique et linguistique insuffisant d'étudiants arrivés massivement en France (majoritairement des pays francophones d'Afrique, -

relativement moins développés), induit une qualité moindre de ces étudiants et contribue à diminuer le prestige de l'université française.

Lors de la séance du 14 décembre 1973 de la Commission des Relations extérieures [76], P. Garrigue présente une note élaborée par ses services. Elle soulève les deux questions fondamentales, l'accroissement quantitatif des étudiants étrangers et la baisse de leur qualité :

« Le problème est plus celui de la dégradation de l'image de marque de l'Université française et de son fonctionnement que celui des difficultés d'accueil. […] Il semble indispensable de remédier au déséquilibre existant entre le nombre d'étudiants étrangers originaires de pays en voie de développement et celui des étudiants venant des pays industrialisés qui est l'une des causes de la baisse de qualité que l'on constate. Autrefois, les étrangers qui venaient poursuivre leurs études en France constituaient une élite ; aujourd'hui, on assiste à une véritable inflation étudiante des pays en voie de développement qui ont tendance à déverser dans les universités françaises, les étudiants qu'ils ne veulent pas avoir à charge. La détermination d'une politique en matière d'accueil des étudiants étrangers passe par le respect de deux exigences entre lesquelles il faut trouver un juste équilibre : - la tradition libérale de l'Université française - la restauration de son image de marque »

Pour parvenir à cet équilibre, la note défend un « numérus clausus » dans l'accueil des étudiants étrangers et propose l'adoption de « procédures plus efficaces de sélection et d'orientation précédant et suivant leur inscription ». Elle demande de mettre fin aux pratiques « regrettables et fréquentes » : inscriptions tardives, inadaptation du système actuel des équivalences et excès de libéralisme sur le plan linguistique. Cette nécessité de « contrôler très sévèrement le niveau des étudiants étrangers » - « des étudiants rejetés par leur propre système» (Dischamps) où « les étudiants d'Afrique francophone, qui non

[76] Participants à la séance :
M. Binon – conseiller technique auprès du Directeur général des relations culturelles scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères (MAE) / M. Breand – délégué dans les fonctions de Sous-Directeur à la sous-direction des enseignements en coopération avec le MAE / M. Gadaud – conseilleur technique au cabinet du ministre de l'Éducation nationale / M. Garrigue – chef du service des Affaire Internationales / Mme Benazet – chargé de mission auprès du chef du service des Relations internationales / M. De la Forest-Divonne – chargé de la division des relations universitaires et scolaires
M. Ratouly – chef du bureau des relations universitaires, scolaires et de la formation /M. Delaquis – directeur de l'Office national des Universités / Mme Malbec – sous-directeur / M. Royer – division de la vie universitaire / Président et membres de la Commission - M. Dischamps, Deveze, Luchaire

boursiers, sans ressources représentent une charge financière lourde pour les universités qui les accueillent » (Auby, Université Bordeaux I) - fait l'unanimité des membres de la Commission et des représentants du ministère des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale participant à cette séance.

4.2.3. Le rapport « Dischamps » - tournant libéral « pour accroître le prestige des universités françaises »

La question des étudiants étrangers est le sujet de la séance plénière du 20 mars 1974 [77]. La commission des Relations extérieures a soumis à cette séance un « rapport sur l'accueil des étudiants étrangers et les échanges avec les universités des autres pays » que la CPU a approuvé à l'unanimité.

Dans *La fin de l'étudiant étranger* S. Slama dit de ce rapport qu'il est « le véritable tournant dans la représentation des étudiants étrangers » [78] qui servit de « base idéologique » aux premières mesures gouvernementales restrictives à leur égard :

> « *Pour la première fois, les étudiants étrangers apparaissent non plus comme " acteurs du rayonnement de l'Université française", mais comme « une menace contre son prestige. Ils sont présentés comme "une charge" pour les universités, en termes d'effectifs mais aussi en termes de qualité car « ils font baisser le niveau. Alors que jusqu'ici l'importance de leur présence était présentée comme un signe de qualité de l'enseignement supérieur français par rapport à celui des autres pays occidentaux. »*[79]

Mais on peut opposer à l'analyse de S. Slama qui considère le rapport *Dischamps* comme une rupture, le fait qu'au contraire il est une synthèse des interrogations de la commission des Relations extérieures durant les trois années précédentes et plus largement celles du champ universitaire depuis les années 1960. Dans un contexte historique élargi, le rapport se situe exactement dans la même lignée que les débats portant sur la nécessité d'une sélection face à la massification qui mettrait en crise l'Université. Sur la sélection-orientation des étudiants étrangers, le rapport propose le

[77] Source : Procès-verbal de la Conférence des Présidents d'Université – Séance plénière du mercredi 20 mars 1974 – AN 20060489/03
[78] Cette analyse de S. Slama est citée par plusieurs auteurs
[79] Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, *op. cit.*, p.93.

même principe d'orientation, établi de façon consensuelle dans les années 1960 par les acteurs de l'état en matière d'accueil des étudiants étrangers. Sur la base de la « logique de développement » partagée entre le champ universitaire et le ministère de la Coopération, les étudiants issus des pays moins développés :

« …*feront sur place la totalité de leur premier cycle et, chaque fois que cela est possible, au moins une partie de leur deuxième. La venue en France de ces étudiants est, en revanche, pleinement justifiée lorsque les spécialités choisies par eux, en fonction des besoins réel de ces états et leurs goûts et aptitudes, ne sont pas enseignés sur place ou pas à un niveau suffisant. […] la Commission considère que la politique d'accueil des étudiants étrangers doit être modifiée pour satisfaire aux exigences de l'assistance technique dont ont besoin les étudiants des pays en voie de développement, sans que ceci gêne les échanges scientifiquement plus équilibrés avec les pays déjà développés ».* [80]

A. Le « prestige de l'Université française »

Le souci principal du rapport *Dischamps* est donc la qualité des étudiants - leur niveau d'études et de connaissance de la langue française – rapporté au « prestige de l'Université française ». Ses auteurs remarquent que la présence d'étudiants étrangers dans les universités françaises « constitue une échappatoire aux politiques de numérus clausus appliquée dans leur propre pays » qui risque de se traduire par une dégradation de la qualité moyenne des candidats étrangers :

« *Des étudiants étrangers dont les résultats ne leur auraient pas permis d'être admis dans les universités de leur propre pays pour y entreprendre ou y poursuivre des études supérieures et qui seraient acceptés trop libéralement dans les universités françaises, entraîneraient des transferts des meilleurs candidats étrangers vers les universités d'autres pays. Au contraire, le prestige des diplômes, appuyé sur une sélection basée sur des critères scientifiques reconnus, garantirait, au retour dans leur pays d'origine, de meilleures possibilités de carrière. Tant que le système de valeur et les processus de*

[80] Conférence des Présidents d'université, *Rapport soumis à la séance du mercredi 20 mars 1974 sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,* 1974.

valorisation des diplômes et des diplômés resteront ce qu'ils sont, on ne saurait négliger la gravité de ce risque. » [81]

Cette problématique soulevée dans le champ universitaire dans les années 1970 établi une causalité entre l'échec des réformes de l'enseignement supérieur dans les années 1960 et la massification - « *démographie en expansion rapide, déséquilibres quantitatifs et qualitatifs, problème de l'orientation des étudiants, déséquilibres régionaux, insuffisante démocratisation, problème de l'adéquation des moyens* » [82] et particulièrement la non adoption de moyens de sélection à l'université en raison du mouvement de mai 1968.

Toujours lors de la séance du 20 mars, en défendant le principe « d'autonomie des universités », J.C Dischamps souligne que la coopération universitaire doit se diversifier de plus en plus en touchant des zones géographiques plus larges et non plus exclusivement les états de l'ancienne communauté. En particulier avec le Canada avec lequel la France a des relations de « strict équilibre sur le plan du niveau scientifique avec la France ou avec les états les plus développées comme les États-Unis, l'Union Soviétique ou les états de la Communauté Économique Européenne ». Il remarque que le problème le plus important que pose l'accueil des étudiants étrangers est la dévaluation des diplômes français en raison de l'insuffisance du niveau des connaissances de ces étudiants et de leur niveau en langue française :

« *Aucun étudiant étranger ne devrait être accepté dans une université française s'il n'a pas une connaissance suffisante de la langue française pour lui permettre de se mettre au niveau linguistique nécessaire ; et aucun étudiant étranger ne devrait être admis dans une université française à un niveau d'études défini et dans une spécialité donnée si ses résultats antérieurs ne lui auraient pas permis de faire les mêmes études dans son propre pays, dans l'hypothèse, bien entendu, où son université ou ses universités nationales ont des filières comparables. [...] La Commission a eu des illustrations très frappantes d'une telle situation : des étudiants égyptiens, spécialistes de sciences politiques, dont les notes, au terme de leur licence de sciences politiques égyptienne n'auraient pas permis de les*

[81] Source : « Rapport de Dischamps au nom de la Commission des Relations Extérieures » soumis à la séance du 20 mars 1974 de la CPU – AN 20050489/3

[82] Lors de la séance du 23 mai 1983, Jean Frézal, premier président de la CPU caractérise brièvement la situation de l'enseignement supérieur en recensant ces six « problèmes essentiels » auxquels se trouvent confrontées les universités.
Source : Compte-rendu de la séance du mercredi 23 mai 1973 sur la politique générale des enseignements supérieurs - AN 20060489/02

autoriser à préparer un doctorat dans une universités égyptienne, demandent à s'inscrire dans les universités françaises et au bout d'une année, ils retournent dans leur université égyptienne et disent : "Nous avons fait une première année de préparation dans une université française, nous demandons à rentrer directement en deuxième année. " Ils n'auraient pas pu entrer en première année dans leur pays et par le biais de ce passage dans une université française, ils demandent à entrer en deuxième année. »

B. L'analyse « coût-bénéfice »

La vraie nouveauté de ce rapport établi sous la présidence de J.C Dischamps qui est, rappelons-le, spécialiste giscardien de la fiscalité ayant eu de nombreuses expériences de gestionnaire dans des établissements publics, réside dans l'adoption de l'analyse « coût-bénéfice » en matière d'accueil des étudiants étrangers. Dans le rapport, les auteurs soulignent pour la première fois l'importance de cette analyse :

« *Il est donc souhaitable d'apprécier les charges qui résultent d'une large politique d'accueil des étudiants étrangers en fonction de ses retombées de toute nature dont la plupart sont très favorables aux intérêts à long terme du pays hôte et dont quelques autres sont défavorables. L'enseignement supérieur est financé en France par l'État : il n'est donc pas possible d'ignorer les conséquences financières pour les contribuables français d'une éventuelle augmentation massive des effectifs d'étudiants étrangers. Les ressources limitées qui pourraient être affectées à leur formation, nécessiteraient de reconsidérer une politique devenue par trop onéreuse et de procéder à des choix pour éviter sa dégradation qualitative. […] La Commission propose, en particulier, qu'une recherche en termes de "coût-bénéfice" soit systématiquement menée, tant au niveau global de la politique générale d'accueil des étudiants étrangers qu'au niveau de chaque filière de formation, de chaque cycle et de chaque groupe ethnique, en distinguant les boursiers de l'État français et les étudiants auto-financés par leur gouvernement national ou leur famille.* »

Contrairement à la thèse de S. Slama, on voit que la nécessité de la régulation des flux pour les universités se situe dans le cadre de cette analyse en soulignant le coût très élevé pour le budget de l'État et la baisse qualitative de l'enseignement supérieur français. On

note aussi que le rapport pointe implicitement les coûts de la sécurité sociale étudiante et des droits d'inscription en les mettant en parallèle avec les impôts des français :

« L'augmentation du nombre des étudiants étrangers est très coûteuse pour le budget de l'État. Aux charges directes d'enseignement, s'ajoutent les charges indirectes liées aux subventions dont les étudiants étrangers bénéficient comme les étudiants français (résidences universitaires, restaurants universitaires, assistance sociale [...] Si les flux d'étudiants étrangers devaient croître rapidement à court terme, sans que l'on puisse les contrôler ou, au moins, les orienter entre les disciplines et les répartir entre les diverses universités, on peut s'attendre à de sérieuses difficultés. En l'absence d'une réforme radicale de la politique d'aide aux étudiants tendant à substituer une aide directe sur critères sociaux et scientifiques au système actuel d'aide indirecte indifférenciée, et d'une révision profonde du montant des droits d'inscription payés par les étudiants étrangers, ce gonflement entraînerait des dépenses considérables et reviendrait à faire payer par la France les études supérieures de ressortissants de pays riches ou d'étudiants riches venant de pays pauvres. Nos ressources ne justifient pas à leur égard des mesures de transfert de revenu du type de celles que l'on peut considérer comme souhaitables ou, au moins, comme acceptables, au bénéfice d'étudiants pauvres venant de pays pauvres en voie de développement, tant que leur nombre reste compatible avec la capacité de financement et d'encadrement de l'État et des universités. [...] Les universités françaises doivent pouvoir éviter les conséquences fâcheuses de variations brutales qui pourraient se produire dans les flux d'étudiants originaires de ces pays, dans leur répartition géographique ou dans leur orientation par spécialité. Les filières d'études non soumises aux limitations préfixées de plafonds d'entrée posent un problème de régulation des flux d'étudiants étrangers en fonction :

- *des capacités d'accueil disponibles dans les diverses universités pour chaque filière ;*
- *des exigences d'aptitudes minimales propres aux diverses filières ;*
- *du minimum de connaissance de la langue française nécessaire à l'étudiant étranger, selon la filière et le niveau d'études considérés. »*

Lors de la séance du 20 mars déjà évoquée, J.C Dischamps insiste également « dans un souci d'équité et d'efficacité » sur la nécessité d'une politique restrictive d'accueil des étudiants étrangers. Il remarque que les universités françaises qui pratiquent une politique d'accueil très généreuse sur le plan des droits d'inscription et n'appliquent pas

de numerus clause, apparaissent comme celles qui récupèrent le tout-venant rejeté dans les pays pratiquant le numerus clausus. Cette politique d'accueil représente des charges élevées pour les universités qui ne peuvent pas accueillir des étudiants étrangers en trop grand nombre :

« *C'est un langage que l'on peut juger d'épicier mais qui, dans les sphères économiques, est considéré comme un langage classique et que, donc, je vous demande de tolérer au bénéfice de cette caution. Il ne s'agit nullement de dénaturer l'esprit universitaire et de nous transformer en des établissements plus ou moins marchands de soupe comme cela se produit au niveau du secondaire ; il ne s'agit bien entendu pas de prétendre faire des bénéfices sur le dos des étudiants mais d'apprécier concrètement ce qu'il en est de l'effort consenti par nos universités et par notre pays chaque fois qu'un étudiant étranger, dans telle ou telle spécialité, est accueilli à tel ou tel niveau d'études. Compte tenu de ce que nous avons dit de la limitation des moyens […] à titre préventif et informatif, nous souhaitons que cette étude puisse être menée dans le cadre de la Direction déléguée aux objectifs. […] Accueillir des étudiants étrangers, cela implique des charges, cela implique, dans une certaine mesure, des moyens supplémentaires. Il ne faut évidemment pas que l'accueil d'étudiants étrangers soit destiné à se procurer des ressources supplémentaires. Il ne faut pas non plus que, sous prétexte que cet accueil exige des moyens d'encadrement supplémentaire que l'on n'a pas, cela justifie un refus d'en accueillir.* »

Sur l'adoption du cadre d'analyse « coût-bénéfice » en matière d'éducation, les avis des participants ne sont pas harmonisés. Par exemple, Jacques Izard [83], président de l'Université de Caen, critique la différenciation des droits d'inscription en citant la politique des universités anglaises comme étant « assez discriminatoire ». Michel Devèze, membre de la Commission des Relations Extérieures indique que l'essentiel des coûts de l'étudiant étranger est né en raison du retard de la réforme de l'aide directe ou indirecte et regrette que les étudiants des pays moins développés viennent en France

[83] Jacques Izard (1933-2010)
Diplômé de la faculté de médecine, des sciences et des lettres de Toulouse, Docteur en médecine, Agrégé d'histologie-embryologie / Professeur d'histologie-embryologie et Biologiste des hôpitaux à Caen (1966), Chercheur invité au Sloan-Kettering Institute à New York (1966-67), Président de l'assemblée constitutive de l'université de Caen (1970), Président de l'université de Caen (1971-1975), Chef de service de cytologie génitale (1971), Membre du comité consultatif des universités (1973), Membre du comité économique et social de Basse-Normandie (1974)
Source : Who's Who in France

principalement pour faire des études à moindre frais que dans leur propre pays. Mais il défend fortement la vision humaniste selon laquelle « il ne faut pas lésiner sur les étudiants étrangers. Les études sont enrichissantes de toutes façons et la présence d'étudiants étrangers contribue plus que d'autres formes de coopération à la compréhension et à la paix. » :

« plus 50 000 étudiants étrangers en France, cela fait évidement, 300 ou 400 millions de francs nouveaux. Mais ne pensez-vous pas qu'à côté de ces 300 à 400 millions de francs, la France dépense 20 milliards pour les armements ? […] Je me place sur le plan de l'intérêt supérieur de la paix et de la compréhension internationale. Encore une fois, je crois qu'il y plutôt des cas particuliers qu'un cas général. Et on aurait pu régler ces cas particuliers, faire payer les étudiants de pays riches davantage et, en revanche, augmenter les bourses pour les étudiants de pays pauvres ».,

Sur les ressources insuffisantes des universités pour l'accueil des étudiants étrangers, Pierre Garrigue, chef du service des Affaires Étrangères, évoque les trois modes existants de financement des actions internationales des universités dans le cadre de l'État – 1) le budget des universités elles-mêmes, 2) Les crédits du budget de la Direction Générale des Relations Culturelles Scientifique et Technique, des services de l'ancien Secrétaire d'État à la Coopération et 3) les crédits du ministère de l'Éducation nationale à utiliser sous forme de convention avec les universités. P. Garrigue demande pour les présidents de pouvoir bénéficier au maximum de nouveaux crédits de l'Éducation en passant des accords inter-universitaires et des conventions entre l'établissement public universitaire et l'État pour recevoir des moyens spécifiques en sus de la dotation budgétaire globale qui leur est allouée au titre de l'article 27 de la loi d'orientation.

Pour conclure ce chapitre, on remarque qu'il a fallu attendre plus de 20 ans pour voir la thématique « coûts-bénéfices » de l'étudiant étranger devenir un discours légitime dans le champ universitaire. Lors de la création d'*EduFrance* en 1998, l'apport économique va fonctionner comme point commun décisif dans la jonction de la logique universitaire et de la logique du soupçon. « Vendre l'éducation » deviendra « naturel » dans le champ universitaire.

Chapitre 5. Les années 1970-1980, une évolution restrictive de la législation

La suspension de l'immigration en 1974 a marqué une rupture importante dans la « pensée d'État » quant à l'accueil en France. [1]Sylvain Laurens remarque en particulier qu'à l'inverse de ce que l'on pense, la relation entre la suspension officielle de l'immigration en 1974 et la situation de crise économique liée au prix du pétrole en 1973, ne peut être présentée comme « naturelle » ou « causale ». [2] Il souligne qu'elle est avant tout le résultat de la mobilisation d'acteurs administratifs, de « hauts fonctionnaires », [3] convaincus que l'immigration pose problème et qu'il convient de la suspendre pour plusieurs raisons : le déséquilibre démographique avec les pays du Tiers-Monde et la crainte d'un éventuel « nouveau mai 68 » soutenu par un nombre important de

[1] Dans nombre de manuels et d'ouvrages consacrés à l'histoire de l'immigration, la suspension de l'immigration en 1974 est présentée comme un tournant de la politique française d'immigration. Sur ce point, voir Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration*, Paris, Éd. la Découverte, 2001, Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris, A. Colin, 1996, Patrick Weil, *La France et ses étrangers l'aventure d'une politique d'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2004, Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique cent cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1988.

[2] L'objet principal de la recherche de Sylvain Laurens dans *Une politisation feutrée* est d'étudier l'évolution et la reformulation contemporaine d'un « problème de l'immigration » depuis l'activité concrète de la haute fonction publique considérée comme un groupe historiquement lié à « la genèse d'un État-nation et au champ politique.». Le travail de Lauren montre que André Postel-Vinay a été un des artisans principaux de la suspension de l'immigration (Secrétaire d'État chargé des immigrés en 1974) et son successeur, Paul Dijoud (1974-1977) voyant son avenir politique lié à sa capacité à faire vivre au sein du gouvernement un « problème des immigrés » multiplie les interventions politiques et médiatiques à partir de la fin de l'année 1974. Il a contribué à produire un discours qui sert à la fois les ambitions politiques des ministres et préserve le statut à prétention interministérielle. Le projet de renvoi massif de travailleurs algériens a été aussi véritablement envisagé comme une solution plausible par Lionel Stoléru (Secrétaire d'État chargé des immigrés entre 1978-1981) et ses conseillers. Cet épisode des tentatives de retours forcés permet de voir que le lien qui semblait si évident et si naturel entre un état de crise et l'adoption de mesures restrictives en matière d'immigration apparaît sous un angle différent : Si, dans les années 70, un processus de politisation de l'immigration emprunte si facilement le chemin de l'État, c'est parce que « des agents partagent une même formation et des prédispositions sociales comparables et les destins sociaux des agents sont intimement lié à leur position dans le champ du pouvoir. » La décision de 1974 de « fermer les frontières » apparaît donc comme le produit des transformations profondes de l'appareil étatique qui ont placé certains agents de l'État en position de défendre l'idée d'un « nécessaire » contrôle des flux migratoires dès la fin des années 1960.

[3] Nous empruntons dans ce travail la définition des « hauts fonctionnaires » à S. Laurens. Par « hauts fonctionnaires », il désigne principalement « des agents appartenant à un corps, susceptible d'occuper au sein de l'administration centrale des postes compris entre chef adjoint de bureau et directeur, mais qui peuvent au cours de leur carrière être amenés à occuper aussi bien des positions de conseiller technique en cabinet ministériel, directeur d'un établissement public, autonome ou même responsable d'une association reconnue ».
Sylvain Laurens, Sylvain Laurens, *Une politisation feutrée les hauts fonctionnaires et l'immigration en France, 1962-1981*, *op. cit.*, p. 15.

travailleurs étrangers, des raisons d'économies budgétaires posées en particulier par les « problèmes de logement », enfin, pour l' « effet spectaculaire » qu'aurait une telle politique de frein à l'immigration clandestine et de chasse aux « faux touristes ». [4]

La décision de limiter l'arrivée d'étudiants étrangers apparait comme un prolongement de la suspension de l'immigration de travail. Et la première mesure restrictive prise par le gouvernement français à l'égard des étudiants étrangers concerne leur droit au travail et particulièrement au travail saisonnier pendant les vacances universitaires. Ce droit est suspendu. L'affaire du « BIVES » montre bien la volonté des ministères du Travail et de l'Intérieur pour un contrôle strict de l'introduction de nouveaux travailleurs sur le territoire français. Désormais plusieurs mesures restrictives à l'égard des étudiants étrangers sont adoptées consécutivement, par exemple l'obligation de préinscription et de visa « étudiant » ou le durcissement des conditions pour le renouvellement du titre de séjour « étudiant ». Ces mesures restrictives sont complétées par l'attitude des agents dans les préfectures.

Enfin, le premier passage de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur permet la mise en place d'instruments qui donnent au gouvernement les moyens de limiter considérablement la venue et la stabilisation en France des étudiants étrangers. Si la plupart d'entre eux sont dispensés de visas long séjour pour venir étudier en France, à partir de l'année 1986, le ministre de l'Intérieur suspend pour la majeure partie des pays dispensés, les dérogations conventionnelles permettant aux étudiants de venir sans visa de long séjour. [5]

---

[4] Sur la généalogie de la doxa sécurité entre le début des années 1970 et celui des années 2000 en France, voir Laurent Bonelli, *La France a peur une histoire sociale de l'"insécurité"*, Paris, la Découverte, 2008.

[5] Il est à noter que Cette politique du visa est développée dans le contexte européen de l'harmonisation de la politique du visa et réalisée par la construction d'Espace Schengen. L'accord initial de Schengen est signé le 14 juin 1985, par l'Allemagne, la Belgique, la France le Luxembourg et les Pays-Bas pour mettre un place la structure nécessaire à la suppression des contrôles sur les personnes et les marchandises aux frontières entre les États signataire et la collaboration policière nécessaire pour réduire un déficit de sécurité. La convention définitive de Schengen sera signée en 1990 et entrera en application en 1995 . Didier Bigo et Elspeth Guild voient dans l'instauration du visa Schengen un « contrôle à distance » ou une « police à distance » visant à tenir éloignés les étrangers et à mettre à l'écart des voyages les « indésirables ». C'est-à-dire que les techniques de découragement d'obtention du visa pour les individus les plus pauvres ou ceux qui appartiennent à certains groupes ethniques ne vont pas dans le sens de l'ouverture européenne. La notion de « contrôle à distance » ne renvoie pas exclusivement aux pratiques des polices nationales. Elle désigne toutes les pratiques de contrôle qui peuvent être réalisées par d'autres professionnels, par exemple les autorités consulaires.

Didier Bigo, Elspeth Guild, « 1) Le visa Schengen : expression d'une stratégie de « police » à distance », *Cultures et Conflits*, 1/2003, p. 5-137.

Sur la logique du Visa Schengen, voir notamment le numéro 49 de Cultures & Conflits et Didier Bigo, « La politique européenne de contrôles aux frontières. Resituer les enjeux, changer l'imaginaire politique », *Savoir/Agir*, 36, 2016, p. 13-19.

5.1. Le durcissement des conditions pour le droit au travail saisonnier

Le décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 [6], stipule que l'étranger sollicitant une carte de séjour d'étudiant doit produire la justification de moyens d'existence suffisants, un certificat d'inscription ou d'immatriculation. Dans ce cadre juridique, le ministre de l'Intérieur exprime à plusieurs reprises son inquiétude sur le problème de l'accueil de ces étudiants. Ainsi, la lettre du ministre de l'Intérieur [7], adressée au ministre de l'Éducation et parvenue aux recteurs d'académie par la circulaire du 11 janvier 1951 montre la « logique de soupçon » du ministère de l'intérieur à l'égard des étudiants étrangers :

« *Des étrangers dont la venue en France n'est pas motivée par l'intention d'y effectuer des études, essaient de cette manière de faire pression sur l'administration, en la plaçant devant le fait accompli, dans le seul but d'obtenir une autorisation de séjour. Certains d'entre eux, qui sont en situation irrégulière, s'inscrivent de même à un établissement d'enseignement afin de pouvoir exciper de la qualité d'étudiant, et tentent ainsi d'obtenir, à ce titre, l'autorisation de demeurer en France* ».

Malgré ce soupçon, le ministère de l'intérieur admet dans cette lettre que l'application des dispositions du décret du 30 juin 1946 ne soulève pas de difficultés pour les boursiers qui sont venus en France conformément à l'obligation du visa d'entrée. Le ministre de l'Intérieur remarque dans sa lettre adressée à son collègue de l'Éducation nationale :

« *L'enquête effectuée dans le pays d'origine, et la consultation en France de la Préfecture intéressée, n'ayant révélé aucun élément défavorable, puisque le visa a été accordé, il*

[6] Décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 réglementant les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers.
Ce décret porte règlement d'administration pour l'application de l'ordonnance du 2 novembre1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers. Cette ordonnance reste en vigueur jusqu'en 1980 sans être modifiée. En ce sens, Alexis Spire remarque que si, l'État n'a exercé aucun contrôle sur la présence étrangère, guichetiers, rédacteurs ou chefs de service en préfecture n'ont cessé de chercher à sélectionner les « bon » étrangers. Dans cette perspective, A. Spire propose dans *Étrangers à la carte* changer d'échelle appliquée au cours des Trente Glorieuses pour comprendre comment la législation sur l'immigration a été appliquée durant cette période en reposant sur l'hypothèse que la politique d'immigration se mesure aux pratiques des agents qui la mettre en œuvre.
Alexis Spire, *Étrangers à la carte l'administration de l'immigration en France, 1945-1975*, Paris, B. Grasset, 2005, p. 9-11.
Sur la création et le cadre juridique de l'ordonnance du 1945, voir particulièrement le chapitre 1 « L'immigration sur ordonnance ».
[7] Circulaire du 11 janvier 1951 du Ministre de l'Éducation nationale
Source : AN 19790568/16

n'existe aucune objection à la délivrance d'une carte de séjour, au titre d'étudiant, à l'étranger en cause, sous réserve de la production des deux justifications ». [8]

Face à la régularisation exceptionnelle d'étudiants boursiers entrés en France avec un passeport revêtu d'un visa de court séjour, le ministre de l'Intérieur rappelle une nouvelle fois par une lettre en date du 23 août 1967 [9] à la direction de la Coopération du ministère de l'Éducation nationale, la nécessité de n'accorder une inscription définitive et de bourses d'études qu'aux étrangers en situation régulière.

Mais en pratique, des préfectures sont saisies de demandes de cartes de séjour au titre d'étudiant, présentées par des étrangers munis de certificats d'inscription dans des établissements d'enseignement public même s'ils sont entrés en France, soit avec leurs passeports non visés, soit munis d'un visa de court séjour, voire de transit. Nous n'avons pas le chiffre exact mais selon l'estimation du gouvernement (chiffre annoncé lors d'une réunion sur l'accueil administratif des étudiants étrangers, le 15 septembre 1966), environ 95% étudiants étrangers sont entrés sans visa d'études durant l'année 1965-1966. [10] Dans les années 1960-1970 où tout étranger qui entre en France en quête d'un emploi voit facilement sa situation régularisée dès qu'un employeur est disposé à l'embaucher, l'adoption de mesures restrictives pour les étudiants étrangers n'a aucune efficacité dans la maîtrise de l'immigration.

Alexis Spire remarque qu'avec la décision prise en juillet 1974 par le gouvernement français de suspendre l'immigration de travail, la conversion des agents du ministère de l'Intérieur à l'objectif de « maîtrise des flux » commence à s'inscrire durablement dans le quotidien des différents services administratifs.[11] En comparant les attributions de cartes de séjour entre 1956 et 1975, A. Spire constate que dans les années 1970, les postulants à l'immigration en France sont de plus en plus nombreux à se présenter comme étudiants, réfugiés ou candidats au regroupement familial. Par exemple, la plupart des ressortissants des pays d'Afrique noire se présente, du fait de la concentration parisienne des

[8] Circulaire du 11 janvier 1951 du ministre de l'Éducation nationale
Source : AN 19790568/16
[9] Lettre du Secrétaire général pour la police (REG/ETR/4/N° 285) du 23 août 1967
Source : AN 1979068/15-16
[10] La période n'est pas exactement indiquée mais lors cette réunion, « il est remarqué que 5% seulement des étudiants arrivant en France entrent avec un visa d'études ».
Source : AN 19790568/16
[11] Alexis Spire, *Étrangers à la carte l'administration de l'immigration en France, 1945-1975*, *op. cit.*, p. 266-289.

institutions universitaires, au guichet de la Préfecture en tant qu'étudiants. Pour les étrangers en provenance des anciennes colonies d'Afrique, l'année 1975 apparaît comme un « moment charnière » qui représente à la fois « la fin d'un régime juridique dérogatoire et la transition vers un traitement administratif beaucoup plus défavorable » dans l'instruction des dossiers pour l'attribution des titres de séjours et de travail. Si les étrangers perçus comme mieux qualifiés – cadres moyens et supérieurs – bénéficient d'un traitement plus favorable que par le passé, les agents durcissent les conditions d'accès au séjour pour l'immigration peu qualifiée.

Dans cette configuration, la catégorie des étudiants occupe une place à part en raison de son hétérogénéité : les étrangers venus en France avec un visa de long séjour, en justifiant une caution bancaire se voient attribuer une carte de séjour d'un an, correspondant à la durée de leur visa. Mais des étrangers entrés en France le plus souvent avec un visa de court séjour, notamment « touriste », demandent leur inscription à l'université une fois arrivés en France en exerçant un travail à temps partiel. Pour les agents de l'État, ils sont systématiquement soupçonnés de vouloir contourner la suspension de l'immigration de travail. A. Spire souligne que cette suspicion pèse surtout sur les étudiants des pays anciennement colonisés et, plus particulièrement sur les Algériens qui sont suspectés de vouloir séjourner en France pour échapper à leurs obligations militaires.

Dans cette « logique du soupçon », la première mesure restrictive prise par le gouvernement français à l'égard des étudiants étrangers concerne leur droit au travail et particulièrement au travail saisonnier pendant les vacances universitaires. Ce droit est suspendu. L'affaire du « BIVES » montre bien la volonté des ministères du Travail et de l'Intérieur pour un contrôle strict de l'introduction de nouveaux travailleurs sur le territoire français. En dépit du caractère humanitaire des activités du BIVES - il s'agissait exclusivement d'étudiants étrangers, tous ayant eu leur billet de retour pour obtenir le visa de court séjour- et le besoin économique de main-œuvre saisonnière, la préfecture de police demande au procureur la dissolution judiciaire de cet organisme.

5.1.1. Le succès du « Bureau d'Information de Voyages et d'Échanges Sociaux » (B.I.V.E.S)

L'association BIVES crée le 8 janvier 1970 (déclarée le 19 janvier 1970 à la préfecture de police de Paris) a pour but de « favoriser toutes rencontres entre jeunes et d'apporter ainsi sa contribution au courant d'échanges qui se développe à travers le monde et a un but de compréhension et de paix », de « permettre à ses adhérents de participer dans un cadre culturel et social, à des voyages en France et à l'étranger» et d'« offrir des bourses d'études ou de faire voyager à titre gratuit dans la mesure de ses possibilités, des personnes choisies par le Conseil d'administration ». [12] En réalité, le rôle de cette association a consisté à aider les jeunes de divers pays à se rencontrer et à participer à des stages d'animation avec des artisans ou à procurer des adresses pour des travaux saisonniers (cueillettes, vendanges, etc.). Avant, par une circulaire de 1964 [13], les étudiants étrangers en France et les étudiants étrangers inscrits dans une université étrangère avaient la possibilité de travailler en France pendant les vacances universitaires. Cette procédure spéciale a été étendue aux étudiants algériens qui bénéficiaient en France d'un statut privilégié pour l'exercice d'une activité professionnelle salariée [14] et aux ressortissants d'états d'Afrique au sud du Sahara autrefois sous administration française [15]. Grâce à cette procédure, plusieurs organismes se livrent à des activités de placement d'étudiants étrangers, en particulier auprès de viticulteurs pour les travaux de vendange. Parmi eux, au début des années 1970, le « Bureau d'Information de Voyages et d'Échanges sociaux » (BIVES) a connu un grand succès avec une opération

[12] Source : Enquête sur les activités du BIVES dans la lettre du 11 septembre 1974 de la Préfecture de Paris à la direction générale de la police nationale - AN 19990260/17

[13] Pour travailler en France pendant leurs vacances d'été pour au maximum trois mois, ils doivent justifier de leur qualité d'étudiant et posséder leur billet de retour.
Les autorisations de travail sont accordées dans les départements suivants et relèvent des Inspections Divisionnaire du Travail et de l'Emploi :
- 1ère : Seine, Seine-et-Marne
- 9ème : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées Tarn et Tarn-et Garonne
- 10ème : Aude, Gard, Hérault, Lozère et Pyrénées-Orientales
- 12ème : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoir et Haute-Savoie

[14] Circulaire n° 77-157 du 17 mars 1973

[15] Par la circulaire n° 15-76 du 2 octobre 1976, la mention « étudiant admis provisoirement à l'emploi » sur la carte de séjour a été adoptée pour ne pas créer de confusion avec les travailleurs permanents dont la mention est « travailleur salarié ».
Source : Circulaire n° 47-4 du 8 juillet 1964 du ministère du Travail autorisant le travail en France des étudiants étrangers pendant les vacances universitaires

en Égypte de recrutement temporaire pendant les vacances d'été en 1973. Environ 1000 étudiants de ce pays ont participé à des travaux de cueillette et de vendange.

L'exemple égyptien est très intéressant pour l'analyse, car il éclaire la dimension économique de l'entreprise. Grâce au succès de l'été 73, en décembre de la même année, le BIVES a été sollicité par le service culturel de l'Ambassade de France au Caire désireux de connaître les possibilités d'emplois saisonniers pendant les vacances scolaires pour des étudiants égyptiens francophones. L'ambassade de France au Caire, désireuse d'encourager ce mouvement, a pris contact avec le BIVES pour lui demander son assistance. Le service culturel de l'ambassade a reçu la visite du 22 décembre 1973 au 6 janvier 1974 de M. Jean-Claude Orpi [16], représentant permanent du BIVES pour discuter avec les services de l'ambassade en particulier avec le Service Culturel et de Coopération technique. J-C Orpi a rendu compte au conseiller culturel des résultats de l'action menée par son association au cours de l'été 1973 et, à la suite de sa visite, l'ambassade a demandé à la direction des Conventions administratives et des Affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères de lui faire savoir si l'association réunissait les critères de sérieux requis dans le domaine des « échanges socio-culturels ». Le département a interrogé à ce sujet le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports et le rapport, daté du 13 mars 1974, sur le recrutement des étudiants égyptiens par le BIVES, ne contenait aucun élément défavorable.

Dans ce cadre diplomatique, le BIVES a décidé d'envoyer au Caire à partir du 1er avril 1974 un délégué temporaire, Jean-Jacques Gaté, [17] pour organiser le recrutement des étudiants égyptiens. L'ambassade proposait 2000 places pour des travaux saisonniers et pour atteindre cet objectif, en liaison étroite avec le conseiller culturel et de coopération technique, Jacques Roze, le service culturel a apporté son aide à M. Gaté pour l'impression

[16] Né le 12 février 1943 à Aurillac, de nationalité française, écrivain.
Secrétaire du bureau de l'« Association Mondiale Inter-jeunesse » (AMI) en 1966, puis trésorier de l' »Association Jeunesse sans Frontières » en 1967.
Ex-président et président effectif de BIVES en 1974 - officiellement le président a été M. Jacques Samin (né le 24 mai 1924), docteur en médecine (en retraite).
J. Orpi a fait l'objet, en 1971, d'une procédure judiciaire pour infraction au décret n° 59-523 du 8 avril 1959 relatif aux agences et bureaux de voyages. En effet, il organisait des voyages et faisait de la publicité pour ceux-ci sans que le BIVES ait reçu l'agrément des services intéressés.
Source : Rapport sur BIVES fait par la Préfecture de Police dans la lettre du 11 septembre 1974 du préfet de Paris à la direction générale de la police nationale du ministère de l'Intérieur - AN 19990260/17

[17] Né le 20 décembre 1946, ex-président de l'association « Association Mondiale Inter-jeunesse » (A.M.I.) et de l'association « Jeunesse Oblige ». Il a été l'objet d'une procédure pour abus de confiance en 1969 alors qu'il était président de l'« AMI » et d'une autre pour escroquerie et banqueroute en 1970 alors qu'il était président de l'association « Jeunesse Oblige ».

des imprimés du BIVES au centre culturel français, la mise à disposition de locaux consulaires pour tenir des permanences et prendre les inscriptions au BIVES [18], etc. Pour la promotion de cette activité, les services consulaires, conscients de l'intérêt de l'action, ont également accepté de délivrer de façon dérogatoire des visas de deux mois (en principe, d'une durée d'un mois) sur présentation de la carte du BIVES.

Par l'intermédiaire de M. Bouheret, attaché culturel, Jean-Jacques Gaté est mis en contact avec le secrétaire d'État égyptien à l'enseignement supérieur, Abou Off. Grâce à cette rencontre, les activités du BIVES sont devenues une véritable coopération bilatérale entre l'ambassade au Caire, l'État égyptien et le BIVES. A la demande du secrétariat d'État, le ministère de l'Enseignement supérieur établit des listes de postulants, candidats à ces travaux, et les étudiants paient directement au secrétariat d'État leur cotisation d'adhésion au BIVES. Elle est reversée ensuite par transfert bancaire au BIVES après confirmation des inscriptions et délivrance des cartes d'adhésion.

En fait, pour bénéficier des « services » du BIVES, les candidats au voyage doivent souscrire une adhésion à l'association et payer une participation aux frais d'inscription. Aux dires des responsables parisiens, ces deux opérations s'élèvent à 50 francs. Durant l'année 1974, grâce à l'aide du conseiller culturel et de coopération technique du consulat de France au Caire et du gouvernement égyptien, le BIVES a délivré 1300 cartes d'adhésion[19]. Sur ces 1300 adhésions, 500 étaient prises pour participer aux cueillettes (juillet-août) et 800 pour participer aux vendanges (sept-octobre). Le rôle du BIVES consistait à accueillir ces étudiants et à les mettre en rapport avec les agriculteurs et les viticulteurs via les Agences Locales pour l'Emploi (ALPE), dépendant du ministère du Travail, ou avec des groupements professionnels et des syndicats viticoles.

[18] Enfin, durant l'année 1974, au total 5 bureaux ont été installés en Égypte pour les inscriptions : 1) Au centre culturel français du Caire 2) Au bureau de la compagnie Air-France au Caire 3) Au centre culturel français d'Alexandrie 4) Au secrétariat d'État égyptien de l'éducation supérieure 5) Au consulat de France au Caire

[19] De plus, 1600 demandes d'inscription ont été enregistrées par les services du secrétariat d'État à l'enseignement supérieur (pour les vendanges uniquement) . Sur ces 1600 demandes d'inscription, une cinquantaine seulement ont été confirmées par le BIVES.

5.1.2. Le droit au travail des étudiants étrangers – le croisement des logiques ministérielles

La réunion interministérielle du 12 février 1974 sur le problème de l'exercice d'une activité professionnelle permet d'observer les positions différentes de chaque ministère sur le droit au travail des étudiants étrangers. Les représentants du ministère du Travail, ministère de l'Intérieur, ministère des Affaires étrangères et ministère de l'Éducation nationale [20] sont tous favorables au travail pendant les vacances universitaires. Mais ils expriment leurs inquiétudes sur le fait qu'« un nombre non négligeable d'étrangers » viennent en France en qualité d'étudiants à la suite d'échecs universitaires dans leur pays, ou par l'existence d'un numerus clausus ou encore par la facilité pour les ressortissants étrangers d'obtenir un titre de séjour en France et leur inscription dans les établissements universitaires. L'inscription à l'Alliance française, par exemple, est suffisante pour que la qualité d'étudiant soit reconnue pour la délivrance d'une carte de séjour.

Le ministère de l'Intérieur dénonce particulièrement l'inefficacité du contrôle des ressources de ces étudiants à leur arrivée. Selon lui, celles-ci ne sont nullement garantie dans le temps et de nombreux étudiants demandent ultérieurement à travailler. Il remarque aussi la détérioration de la situation de l'emploi en France et le fait que les emplois susceptibles de convenir aux étudiants étrangers sont également recherchés par les étudiants français ou par les femmes qui arrivent massivement sur le marché de l'emploi.

Cette réunion permet aussi de voir que, contrairement à ce qu'affirme S. Slama, la présomption de fraude où l'étudiant étranger est perçu comme risquant de s'installer durablement sur le territoire français, n'est pas partagée par tous les ministères. On note aussi que le ministère de l'Éducation nationale est favorable au travail à la fois pendant les vacances et pendant l'année universitaire.

---

[20] Source : Compte-rendu de la réunion tenue le 12 février 1974 concernant l'exercice par les étudiants étrangers, d'une activité professionnelle salariée - AN 19990206/17
Docteur MAUMY - Inspection Générale des Affaires Sociales
M. NEVANNEN - Ministère de l'Intérieur
M. DALL'AVA - Ministère des Affaires étrangères
M. ROYER - Ministère de l'Éducation nationale (Direction Générale des Enseignements Supérieurs)
Mme BENAZET - Ministère de l'Éducation nationale (Service des Affaires Internationales)
Mme PECOIL - Agence Nationale pour l'Emploi
D.P.M (MIN. du travail de l'emploi et de la population - Direction de la Population et des Migrations) - Mme VIOT, Mlle MOSTACCHI, M. GUTHIER, Mme GUESON

Le ministère de l'Intérieur et celui du Travail, comme le ministère des Affaires étrangères, sont contre le travail pendant l'année universitaire. Ils insistent pour que les étudiants puissent se consacrer totalement à leurs études. Mais la position du ministère des Affaires étrangères par rapport à la « logique du soupçon » est différente de celle des deux autres ministères. Ainsi, dans cette réunion, Remi Dall'Ava, représentant du MAE, indique que son département est intervenu auprès du ministère des Finances pour que les bourses permettent à leur titulaire de vivre en se consacrant pleinement à leurs études. Il souligne que la politique de bourses fait plus pour le « prestige de l'enseignement français » et est plus réaliste que celle qui permettrait d'exercer des petits emplois. Le propos de R. Dall'Ava montre clairement la position du MAE. Celle de l'Éducation nationale concernant la politique générale dans les établissements d'enseignement supérieur peut d'abord s'expliquer par le souci de conserver le prestige des diplômes français, tandis que la politique du MAE concerne prioritairement une minorité de privilégiés dans un cadre diplomatique et ses propres boursiers.

La réunion interministérielle de février 1974 envisage aussi plusieurs solutions pour mettre fin à la situation où « tout étranger se prévalant de la qualité d'étudiant est accueilli sans discernement ». A long ou moyen terme, Georges Royer, chef de service de la direction générale des enseignement supérieurs de l'Éducation nationale, toujours sous la « logique d'excellence académique », propose de ne plus admettre d'étudiants étrangers sur la simple équivalence du baccalauréat et de mettre ces étudiants sous le même régime que les étudiants français. Ils seront admis par sélection et orientation en fonction de leur cursus scolaire et l'admission sur dossier comme la procédure de préinscription se feront à partir de l'étranger. Cette politique confère des responsabilités à l'Éducation nationale (contrôle des inscriptions de candidats manifestement incapables de suivre certaines études), aux Affaires étrangères (opération minimum de sélection et d'orientation avant leur départ par les attachés culturels) et enfin à l'Intérieur (contrôle effectif des moyens d'existence avant la délivrance de visa). A court terme, il est décidé de favoriser largement le travail pendant les vacances universitaires, sous la direction des services de la D.P.E , mais pas le travail à temps partiel ou à plein temps pendant l'année scolaire qui sera interdit. On refusera aussi les demandes de travail émanant d'étudiants étrangers qui, leurs études achevées, demandent à accéder au marché national de l'emploi. Cette mesure touche notamment les intéressés qui ont bénéficié d'une bourse de leur gouvernement ou d'organismes internationaux.

La suspension de l'immigration en 1974, un tournant pour l'étudiant étranger ?

Malgré cet accord interministériel sur le travail pendant les vacances, juste un mois avant la décision de suspendre l'immigration, le ministère du Travail, par la circulaire n° 8-74 du 5 juin 1974, modifie les conditions d'emploi des étudiants étrangers pendant les vacances universitaires. Cette circulaire marque une étape symbolique dans nos recherches, car elle est la première mesure restrictive formelle adoptée par le gouvernement français afin de contrôler les flux d'entrée de « faux étudiants ». [21]

La nécessité de cette circulaire est toujours expliquée par la « détérioration de la situation de l'emploi » et, d'autre part, par des « détournements » de la procédure conçue pour faciliter des séjours à but culturel. [22] La circulaire précisait que, pour les étudiants qui ne poursuivaient pas déjà des études en France, les autorisations de travail données jusqu'à présent aux étudiants étrangers en dérogation au droit commun par l'ordonnance du 2 novembre 1945, ne pourraient être accordées que si les intéressés étaient venus sous l'égide d'associations agréées par les autorités françaises (voir Encadré 3.2.) ou dans le cadre de relations ou d'échanges organisés par les pouvoirs publics. Les critères d'agrément des associations sont la réciprocité et le caractère culturel pour garantir que les séjours de ces étrangers pendant les vacances ont une dominante culturelle et que les détournements de procédure, opérations de placement payant et autres entorses à la réglementation de l'immigration n'auront pas lieu. [23]

Encadré 5.1. Extraits de la lettre-circulaire n° 8-74 du 5 juin 1974 de A. Postel-Vinay [24]

> Les étudiants étrangers pourront être autorisés à travailler en France au moment de leurs vacances universitaires pendant la période allant du 1er juin 1974 au 31 mai 1975. Cette autorisation ne saurait en aucun cas excéder trois mois.
>
> Toutefois, j'appelle tout particulièrement votre attention sur cette innovation, les étudiants qui ne

[21] Cette circulaire est dans la continuité des décisions restrictives (circulaire Schumann de 1968, circulaire Marcellin-Fontanet de 1972) avant la décision de 1974.

[22] Lettre du 12 février 1975 du directeur de la Population et des Migration sur la prochaine date de la réunion interministérielle sur le problème du travail des étudiants étrangers
Source : AN 19990260/17

[23] Compte rendu de la réunion tenue le 22 février 1975 sur la question du travail des étudiants étrangers, en France, pendant les vacances universitaires
Source : AN 19990260/17

[24] Malgré cette circulaire, la situation de l'emploi n'est pas opposable aux étudiants ressortissants des pays suivants : Algérie, - Portugal (accord franco-portugais du 11 janvier 1977), - Pays d'Afrique au Sud du Sahara anciennement sous administration française (sauf Madagascar, Guinée, Gabon), Vietnam, Cambodge, Laos et pays membres de la C.E.E.

poursuivent pas déjà des études en France ne pourront bénéficier de cette possibilité que s'ils y ont venus sous l'égide d'associations agréés par les autorités françaises ou dans le cadre de relations ou d'échanges organisés par les pouvoirs publics. Ceci pour éviter l'intervention d'organismes à but lucratif, intervention qui a donné lieu à divers abus l'année dernière.

I - Cette condition supplémentaire est exigée de tous les étudiants quels que soient leurs statuts à l'exception des étudiants originaires d'un État membre de la C.E.E.

Je tiens à souligner que le titulaire de l'autorisation spéciale de travail ainsi délivrée ne devra en aucun cas être autorisé à conserver son emploi à titre permanent. Je vous demande, en conséquence, de porter de manière très apparente sur ladite autorisation de travail, la mention « procédure spéciale étudiants étrangers ».

Par ailleurs, dans le cas des étudiants étrangers tenus, en raison de leur pays de provenance, à la possession d'un visa d'entrée en France, la validité de l'autorisation provisoire de travail, que vous pourrez être amené à leur délivrer, ne doit en aucun cas être supérieure à celle dudit visa et ne peut se prolonger au-delà de la date d'expiration de ce visa. En la circonstance, pour une stricte application de ces dispositions, il convient de vérifier avec soin le passeport des intéressés.

Après la publication de cette circulaire du 5 juin 1974, les dirigeants du BIVES ont contacté la Direction générale des Travaux saisonniers et ont reçu des assurances de la part du ministère du Travail sur le fait que cette circulaire ministérielle ne visait pas directement les activités du BIVES quant à sa prospection de jeunes étudiants étrangers. Cependant, la suspension provisoire de l'immigration des travailleurs en date du 5 juillet 1974, bouleverse les activités du BIVES. Cette législation applicable immédiatement interdit à tout étranger venant en France de travailler. Dans ce cadre, l'autorisation temporaire de travail a été systématiquement refusée pour environ deux cents étudiants égyptiens qui arrivent à Paris durant le mois de juillet. [25] Malgré les efforts du BIVES en coordination avec le ministère des Affaires étrangères pour obtenir les autorisations, les demandes sont refusées par le ministère du Travail. La seule concession accordée est l'autorisation temporaire de travail pour les étudiants égyptiens avant obtenu leur visa avant le 9 juillet et en fonction de la durée de leur visa. Mais la plupart d'entre eux n'ont pu obtenir leur visa qu'après cette date. [26]

[25] Au total, il est prévu qu'environ un millier d'étudiants égyptiens arrivent à Paris pendant l'été : 500 en juillet et en août et 500 en septembre et octobre. Environs 200 étudiants sont déjà arrivés en date de 22 juillet 1974.
Lettre du BIVES au ministère des Affaires étrangères en date de 22 juillet 1974.
Source : AN 19990260/17

[26] Note du BIVES sur son activité auprès des étudiants égyptiens du 20 août 1974 dans le cadre d'enquête
Source : AN 19990260/17

Encadré 5.2. Liste des associations agréées - circulaire n.12-74 du 19 juillet 1974

: Centre de Coopération Culturelle et Sociale - 26 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris
: Centre d'Échanges Internationaux - 21 rue Béranger 75003 Paris
: Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active - 55 rue Saint-Placide 75006 Paris
: Club du Vieux Manoir - 10 rue de la Cossonnerie 75001 Paris
: COGEDEP - 4 rue Papillon 75009 Paris
: Compagnons Bâtisseurs - 11, rue Perronet 75007 Paris
: COTRAVAU - 11 rue de Clichy 75009 Paris
: Éclaireuses et Éclaireurs de France - 66 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris
: Fédération Françaises des Maison des Jeunes et de la Culture - 15 rue de la Condamine 75001 Paris
: Fédération Nationales Léo Lagrange - 21 rue de Provence 75009 Paris
: Jeunes France Canada - 66 quai Louis Blériot 75016 Paris
: Ligue Françaises pour les Auberges de Jeunesse -8, Bld Raspail 75007 Paris
: Office Central pour la Coopération Culturelle Internationale - 3 rue Récamier 75007 Paris
: Union des Foyer de Jeunes Travailleurs - 36 rue de Ponthieu 75008 Paris

Pour protester contre cette situation « matériellement insoutenable, que les autorités de leurs pays auraient dû prévoir », deux étudiants égyptiens se sont présentés à l'ambassade d'Égypte en France situé au 56 avenue d'Iéna à Paris. [27] Selon une note confidentielle de la direction du ministère de l'Intérieur [28] , l'ambassadeur d'Égypte en France, Naguib Adelhamid Karri, est profondément irrité par la situation déplorable dans laquelle se trouvent les 200 étudiants arrivés en France. Ils sont venus sous des promesses fallacieuses de travaux agricoles saisonniers durant les mois de juin, juillet et août, et sont pour la plupart démunis d'argent et logés dans des centres d'accueil. L'ambassadeur et ses collaborateurs affirment que l'ambassade de France au Caire porte une lourde responsabilité, son service consulaire ayant délivré « sans discernement » les visas à ces étudiants. Ils se font l'écho de l'émotion ressentie en Égypte, dans l'opinion publique et chez les intellectuels francophiles. Parmi ceux-ci l'image et le renom de la France auraient particulièrement souffert de cet état de fait.

Cette affaire du BIVES a fait aussi l'objet d'un article de *L'Humanité* en date du 10 août 1974. Sous le titre « Cueillette 74 : un fructueux trafic sur le dos d'étudiants égyptiens », le journal accuse le BIVES d'avoir délivré 12000 cartes à des prix allant de 65 à 130 francs, réalisant un bénéfice de 780 000 francs. *L'Humanité* publie un nouvel article le 14 août précisant que le BIVES reconnait avoir vendu 2900 cartes dont 1600 seraient bloquées au secrétariat d'État égyptien de l'Enseignement supérieur.

[27] Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères en date de 29 juin 1975. Source : AN 19990260/17
[28] Source : AN 19990260/17

5.1.3. L'enquête judiciaire sur le BIVES

Juste après la suspension de l'immigration, par une lettre-circulaire n° 12-74 du 19 juillet 1974 destinée aux préfets, directeurs régionaux du travail et de la main-d'œuvre, directeurs départementaux du travail, directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi, et directeur de l'Office National d'immigration, André Postel-Vinay, secrétaire d'État à l'immigration rappelle que les activités du BIVES (et deux autres associations : « Club Europa 2000 » et « Camps Agricole International ») sont en contradiction avec l'article L. 341-9 du Code du Travail qui confie à l'« Office National d'immigration » (ONI) « le monopole des opérations de recrutement et d'introduction en France des travailleurs étrangers ». Il demande de « mettre en garde les exploitants agricoles de votre région contre les activités de ces organisations » et de ne plus « délivrer aucune autorisation provisoire de travail ».

Une information judiciaire sur les activités du BIVES a été immédiatement ouverte par la préfecture de Police. Monique Viot, sous-directrice de la Direction des mouvements de population, demande le 9 juin 1974 au ministre de l'Intérieur une enquête la plus rapide possible sur les agissements de cette société aux fins de poursuite. Jacques Samain, le président et Jean-Jacques Gaté, représentant du BIVES au Caire, font l'objet d'une infraction à la législation du travail et d'infraction au monopole de l'Office National d'Immigration, du fait qu'ils ont apporté une « aide directe à la pénétration, au séjour et à la circulation d'étrangers sur le territoire français ». Dès le 24 juillet, la police fait une perquisition au siège du BIVES à Paris et emporte une bonne partie des dossiers. Messieurs Samain et Gaté sont convoqués à la Préfecture pour y déposer, sont gardés à vue et présentés à un juge d'instruction qui les inculpe d'« infraction au monopole de l'Office National d'Immigration et d'aide directe à l'entrée, la circulation et le séjour irrégulier d'étrangers en France.» Jean-Claude ORPI, directeur exécutif du BIVES est inculpé pour les mêmes motifs le 20 août.

L'enquête de la préfecture de Police révèle l'existence d'un « marché noir » de cartes d'adhérents du BIVES en Égypte. En raison des promesses d'emploi faites par le BIVES aux étudiants, les demandes ont été nombreuses. Les inscriptions ont toutefois été freinées à la demande des services consulaires français, inquiets de cet afflux d'étrangers. La carte du BIVES était devenue synonyme de pouvoir partir en France et certains de ses titulaires l'ont revendu avec bénéfice. La possible corruption des employés de nationalité

égyptienne au sein du consulat de France au Caire a aussi été soulevée par la direction du BIVES : ils auraient obtenu irrégulièrement des cartes et les auraient vendues assez cher ou auraient même imprimé de fausses cartes pour les distribuer irrégulièrement. *L'Humanité,* dans l'article du 10 août déjà mentionné, insiste sur le fait qu'au total 12 000 cartes ont été délivrées et vendues par le BIVES.

5.2. Les contrôles du flux étudiant en amont – préinscription et visa étudiant

Désormais ce sera l'adoption de plusieurs mesures restrictives à l'égard des étudiants étrangers, notamment l'obligation de préinscription et le durcissement des conditions pour le renouvellement du titre de séjour « étudiant ». Il y aura une coordination de tous les acteurs d'État en matière d'accueil de ces étudiants.

L'arrêté du secrétaire d'État aux universités en date du 25 juillet 1974 (complété par l'arrêté interministériel - Affaires étrangères, Coopération, Universités - du 20 décembre 1977) concernant les candidats à une première inscription dans les universités françaises encourage les étudiants étrangers à poursuivre leurs études dans leur pays d'origine plutôt qu'à entamer des études supérieures en France. On limitera d'autant le nombre d'étrangers désireux de s'inscrire en premier cycle dans des établissements universitaires français.[29] Cet arrêté institue une procédure de préinscription que l'office des Universités est chargé de mettre en place. Il indique que le candidat étranger doit adresser avant le 1er mai à l'université de son choix un dossier de préinscription et que l'Université est tenue de faire connaître sa réponse avant le 30 juin. Enfin le candidat qui a été accepté et qui a confirmé son accord avant le 31 juillet, est soumis au moment de la rentrée, aux formalités d'inscription proprement dites dans les mêmes conditions que les étudiants français. On comprend que cette procédure de préinscription permet aux universités de contrôler le flux et la répartition des étudiants étrangers.

Pour les démarches d'obtention du visa, le certificat de préinscription devient un instrument de contrôle ayant plus de valeur que le certificat provisoire accordé précédemment. A compter de la rentrée 1975-1976 et la mise en vigueur de cette procédure, l'étudiant étranger ne peut que solliciter auprès des services consulaires un visa de long séjour s'il possède déjà l'attestation de préinscription. Durant le mois d'avril

[29] Source : Bordeaux d'envoie n. DG/ens. 465 du 28.02.1979 du MAE aux ambassadeurs – AN 19990260/18

1975, le ministre de l'Intérieur demande au ministre des Affaires étrangères de prescrire aux consulats de refuser automatiquement tout dossier de visa dans lequel ne figure pas le certificat de préinscription. [30]

5.2.1. « Circulaire Bonnet », l'obligation de visa de long séjour « étudiant »

Le 12 décembre 1977, Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur, adresse aux préfets une circulaire concernant l'admission des étudiants étrangers [31]. Elle complète les dispositions adoptées par le secrétaire d'État aux Universités qui avaient « pour objet d'éviter que certains étrangers ne soient tentés de demeurer en France dans l'espoir d'y exercer une activité salariée sous le couvert de leur qualité d'étudiant ou dans l'attente d'une évolution de la conjoncture économique qui leur permettrait d'accéder au marché de l'emploi. ». La circulaire va plus loin en définissant explicitement six objectifs pour « aboutir à une diminution du nombre d'étudiants étrangers inscrits en premier cycle ». Elle soumet l'obtention d'un visa de long séjour étudiant à trois conditions : 1) une « préinscription » dans une université, 2) des ressources égales à 13 500 F par an, qui correspondent au montant d'une bourse accordée par le gouvernement français, et 3) un contrôle médical.

Encadré 5.3. Extraits de la circulaire « Bonnet »

I – Étudiants venant suivre des cours dans des établissements relevant du ministre des universités
A. Visas
Sont seuls dispensés de visas de long séjour les étrangers originaires des pays suivants : Andorre, Monaco, Maroc, Algérie, Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Empire Centre Africaine, Gabon, Tchad, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, États membres de la C.E.E.
Toutefois l'entrée en vigueur dans le courant de l'année 1980 de nouvelles conventions de circulation passées avec le Togo et le Niger fera obligation aux ressortissants de ces pays d'être munis d'un visa.
Dans tous les autres cas, les étrangers désireux de suivre en France des études supérieures doivent produire à leur arrivée un visa consulaire au titre d'étudiant.
L'obtention de ce visa est subordonnée à la production :

1/ d'une attestation de préinscription. Cette attestation est envoyée par l'université en réponse à la demande d'inscription de l'étudiant (demande qui doit porter l'avis du conseiller culturel de notre ambassade dans le pays d'origine du requérant.)
2/ d'un certificat de contrôle médical devant un médecin agréé par notre consulat ;
3/ d'une attestation de ressources (attestation bancaire) d'un montant égal aux bourses délivrées par le gouvernement français.

[30] Source : Lettre du ministère de lntérieur à la direction des conventions administratives et des Affaires consulaires Circulation des étrangers - ministère des Affaires étrangères et au Directeur de l'office national des universités et écoles françaises du 15 avril 1975
Source : Circulaire n° 79-329 du 12.12.1977 - AN 19990260/17
[31] Source : AN 19990260/18

B. Conditions du séjour
1. Étrangers titulaires d'un visa de long séjour
Le cas ne pose aucun problème particulier ; sur présentation de leur passeport revêtu d'un visa de long séjour au titre d'étudiant, ils obtiennent sur production d'une attestation provisoire d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur une carte de séjour de résident temporaire valable un an.

2) Étrangers non titulaires d'un visa de long séjour
En ce qui concerne les étrangers dispensés du visa de long séjour, ils doivent, pour obtenir une carte de séjour au titre d'étudiant, produire les justifications suivantes :
- attestation de préinscription
- attestation d'inscription provisoire
- attestation de ressources

B. Renouvellement des titres de séjour
a) titulaires d'un visa de long séjour
Les cartes de séjour des étrangers en séjour pour études sont renouvelées d'année en année sur justification de la réinscription.
a/ Le renouvellement d'une carte de séjour au titre d'étudiant doit normalement être refusé si le requérant ne dispose plus de ressources ou s'il apparaît que l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur n'est qu'un prétexte pour se maintenir en France ou si l'étranger en cause n'a pas, après trois années d'études en premier cycle, obtenu le D.E.U.G ou un équivalent de ce diplôme.
De même, un refus de séjour doit être opposé à l'étudiant étranger qui, après un ou plusieurs échecs, manifeste l'intention d'entreprendre des études dans une autre discipline,
b/ Une fois leurs études achevées, les étudiants étrangers doivent regagner leur pays d'origine et ne peuvent obtenir une carte de séjour pour exercer une profession salariée ou toute autre profession indépendante.

Titre II. Étudiants venant suivre des cours dans des établissement d'enseignement supérieur ne relevant pas du ministre des universités

Il s'agit d'universités, d'instituts privés, de certaines grandes écoles ou de classes préparatoires aux grandes écoles.

Elle impose aussi le retour au pays en cas d'échecs répétés aux examens en prescrivant aux préfets de refuser le renouvellement de la carte de séjour à la personne pouvant être considérée comme « un faux étudiant » et dont l'inscription n'est qu'un prétexte pour se maintenir en France. La circulaire confirme également le principe du retour au pays à la fin des études en soulignant que « tout étranger venu pour poursuive des études doit normalement regagner son pays d'origine à la fin de celles-ci et ne peut obtenir une transformation de son statut pour se fixer en qualité de travailleur salarié ou pour exercer toute autre profession. ».

La suspension de l'immigration en 1974, un tournant pour l'étudiant étranger ?

Une autre mesure restrictive est décidée lors de la réunion interministérielle du 17 octobre 1977. [32] Les représentants du ministère des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale, de la Coopération et de l'Intérieur[33] fixent précisément un objectif quantitatif de diminution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans le 1er cycle : « En trois ans, il doit être possible de faire passer le nombre des inscriptions dans le 1er cycle de 60,000 à 40,000 (en y incluant Paris où elles passeraient de 35,000 à 13.000) ». Par ailleurs, pour empêcher l'entrée des « faux étudiants » dans l'enseignement privé, le ministère des Affaires étrangères adresse aux postes consulaires des instructions en vue d'éliminer dans toute la mesure du possible les « faux étudiants » candidats en réalité à un emploi en France.

Au moment de l'entrée en vigueur de cette circulaire à compter du 1er janvier 1978, Roger Vaurs, directeur général des relations culturelles et techniques du ministère des Affaires étrangères, demande aux ambassadeurs de France par une lettre-circulaire datée du 12 janvier 1978 [34] de poursuivre l'effort d'une meilleure sélection des étudiants étrangers afin que « s'oriente vers nos établissements - et notamment nos établissements d'enseignement supérieur - les étudiants de bon niveau et plus particulièrement les étudiants de troisième cycle et de niveau post-doctorat ». Tous les dossiers de demandes de première inscription doivent être désormais soumis à l'examen des responsables des services culturels dans chaque pays et un avis « favorable » ou « réservé » doit être porté sur chaque dossier avant retour ou remise à l'étudiant, qui reste ensuite chargé de l'acheminement de son dossier vers les universités de son choix. Tout « avis réservé » devra être motivé de façon succincte – par exemple, orientation souhaitée non conforme aux études actuellement poursuivies, ne serait vraisemblablement pas admis en raison des critères retenus par les autorités universitaires locales à entreprendre ce type

[32] Relevé des décisions prises au cours de la réunion interministérielle du 17.10.1977 consacrée à l'instauration d'un visa spécifique pour les étudiants étrangers – AN 19990260/17

33 M. BARBEAU - Préfet Directeur de la Réglementation et du Contentieux
M. THOMAS - Ministère de la Coopération
M. SMETS - Secrétaire d'État aux Universités
M. CANTAN- Ministère de l'Intérieur
Mme PICARLE - Ministère de l'Intérieur
M. LIMODIN - Inspection Générale de l'Administration, ministère de l'Intérieur

[34] Source : Lettre-circulaire de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, du MAE à destination des ambassades de France du 12 janvier 1978 – AN 19990260/17

d'études dans le pays de résidence, connaissance du français encore insuffisante pour permettre le succès dans les études envisagées, non-bachelier ne justifiant pas de trois années d'activités professionnelles. Roger Vaurs souligne « l'impossibilité absolue pour tout étudiant étranger d'obtenir, en France même, un changement de statut » et insiste en précisant que « cette disposition nouvelle sera à l'avenir très rigoureusement appliquée.»

Lors de la réunion du 29 août 1979, Pierre Tabatoni, directeur de cabinet du ministre des Universités, remarque positivement que la première année de ces dispositions « Bonnet » visant à « restreindre le nombre d'étudiants étrangers inscrits en premier cycle » a été efficace. En effet, le nombre d'étudiants étrangers inscrits pour l'année 1978-1979 en premier cycle n'a augmenté que de 3,9% par rapport à l'année précédente, alors qu'une croissance de 14,1%, 12,6%, 8,3% avait été enregistrée les trois années précédentes. [35] (voir tableau 5.1.) La proportion d'étudiants étrangers en 1er cycle continue aussi à diminuer jusqu'aux années 1978-1979. (voir tableau 5.2.)

Tableau 5.1. Évolution du contingent d'étudiants étrangers entre les années 1975 et 1982

	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
Croissance	14,1%	12,6%	8,3%	3,8%	3,5%	-1,8%	2,9%
Proportion	12,0%	12,0%	12,6%	12,8%	13,1%	12,9%	10,7%
Effectifs	85578	96409	104503	108471	112229	113977	128350

Source : Repères et Références statistiques sur les enseignements et la formation - édition 1985

Tableau 5.2. Évolution de la répartition des étudiants étrangers par cycles (1975-1979)

	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Capacité	1,98	1,81	2,01	2,64
1er cycle	47,93	46,81	45,46	42,82
2e cycle	30,00	29,79	29,92	29,92
3e cycle	20,09	21,59	22,16	24,03
indéterminés	-	-	0,45	0,59
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Statistiques – AN 19990260/18

[35] Source : Compte rendu de la réunion interministérielle du 29.08.1979 – AN 19990260/17

5.2.2. Le décret « Imbert », l'institutionnalisation de la sélection des étudiants étrangers

A partir de la rentrée 1978-1979, l'application rigoureuse et impromptue par les ambassades, les universités et les préfectures des dispositions de la circulaire « Bonnet » sur l'obligation de visa « étudiant » et de la préinscription rencontre plusieurs difficultés. Particulièrement dans les pratiques au niveau des ambassades où les instructions contenues dans la circulaire de la DGRCST en date du 12 janvier 1978 [36] n'ont pu être diffusées en même temps dans tous les postes, ce qui a amené la direction des conventions administratives et des affaires consulaires à donner de son côté le 24 février 1978 [37] des instructions télégraphiques plus détaillées à tous les postes diplomatiques et consulaires. En conséquence, le ministère des Affaires étrangères demande au ministère de l'Intérieur, à titre exceptionnel, de régulariser la situation des étudiants (iraniens, cambodgiens, etc.) qui seraient entrés en France sans visa de long séjour avant cette date de 1978 (date d'arrivée des instructions du MAE aux postes consulaire) sans s'être préalablement soumis aux nouvelles formalités réglementant leur entrée en France. [38]

Le discours du ministère de l'Intérieur sur la nécessité du contrôle des flux étudiants illustre parfaitement la jonction des logiques universitaires et celle du soupçon :

> *« Cette mesure procède du souci de ne pas maintenir sur notre territoire des éléments qui ne disposeraient pas des aptitudes ou des moyens intellectuels suffisants pour suivre avec profit notre enseignement, ainsi que de la nécessité d'éviter que certains étrangers ne soient tentés de demeurer en France dans l'espoir d'y exercer une activité salariée sous le couvert de leur qualité d'étudiants ou dans l'attente d'une évolution de la conjoncture économique qui leur permettrait d'accéder au marché de l'emploi.* »

D'autres mesures essentielles de la circulaire « Bonnet » - refus de renouvellement de leur titre de séjour à certains étudiants étrangers (considérés par des agents de la préfecture comme « faux étudiants ») et leur expulsion quand ils sont en situation

[36] Source : Circulaire du 12 janvier 1978 relative à l'inscription d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement français – AN 19890595/02
[37] Source - Note de la direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques, MAE du 07.02.1979 – AN 19990260/18
[38] Source : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet du Puy-de-Dôme, 1ère direction 4° Bureau, Police des étrangers du 29.7.1978 – AN 19990260/18

irrégulière - ont été annulées par le tribunal administratif de Rennes. Il a décidé le 21 mars 1979 l'annulation du refus de renouvellement de carte de séjour prise par le Préfet de l'Ille-et-Vilaine à l'encontre de Néjib Metoui, étudiant tunisien qui après trois échecs avait changé d'orientation. [39] Le commissaire du gouvernement avait conclu à l'illégalité de la circulaire sur laquelle se fondait cette décision, pour le motif que des critères d'admission au séjour différents de ceux qui ont été définis par l'ordonnance du 2 novembre 1945 et le décret du 30 juin 1946 ne sauraient être établis par voie de circulaire.

Face à l'annulation de la circulaire « Bonnet » par le tribunal administrative de Rennes, un projet de décret relatif à l'inscription des étudiants étrangers dans les universités est discuté le 1er octobre 1979 dans une réunion interministérielle - Universités, Affaires étrangères, Coopération et Intérieur -. Le cabinet du Premier ministre exprime la volonté de re-moduler les flux d'étudiants étrangers quantitativement et qualitativement à l'aide d'autres moyens administratifs. Tous les participants présents sont d'accord pour resserrer par décret le contrôle des procédures d'inscription. Si la circulaire « Bonnet » créait pour les préfets l'obligation de se substituer aux présidents d'université pour apprécier l'opportunité des inscriptions des étudiants étrangers, le projet de décret dispose qu'il appartient aux présidents d'université d'inscrire ou pas un étudiant étranger, selon qu'il répond ou non à des conditions précises – diplôme, niveau de la langue française et l'obligation d'avoir satisfait à la procédure de préinscription - et la tâche des préfets consiste à s'assurer que l'étranger dûment muni de son inscription universitaire remplit les conditions d'admission au séjour, respect de la législation française, ressources et contrôle médical.

[39] Ces nouvelles pratiques restrictives contre les étudiants étrangers, ont suscité les protestations des différentes organisations étudiantes. Après la fameuse déclaration du ministre des Universités, Alice Saunier-Seïté, « Les universités françaises recueillent le trop-plein du tiers-monde », l'UNEF a annoncé le 28 juin 1978 la création d'une « Comité national de défense des étudiants étrangers » (CDEE) à Amiens contre les expulsions d'étudiants étrangers (qui se réunira ensuite en févier 1979 à Lille et en mars à Rennes)À Grenoble, en juin 1978, 25 organisations politiques et syndicales (FEN, PSU, PS, Ligue des droits de l'homme) ont aussi formé un collectif pour soutenir les étudiants étrangers en dénonçant la circulaire « Bonnet ».
Dans le cadre d'un recours présenté devant le tribunal administratif de Rennes par un étudiant tunisien, les milieux estudiantins gauchistes et progressistes tentent de réactiver la campagne pour obtenir l'abrogation de la dite circulaire. A cet effet, plusieurs manifestations ont été organisées en mars 1979 par le "Comité de Défense des Étudiants Étrangers"(CDEE), notamment à Rennes, à Montpelier et à Amiens. – ils ont respectivement rassemblé 3,000(dont 1000 lycéens) , 250 et 400 personnes.
Outre le soutien des organisations estudiantines étrangères, ces manifestations ont bénéficié de celui de la Ligue des Droit de l'Homme, de l'Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI), et la FEN, de la CGT, de la CFDT, de FO et de la Fédération RNEC.

C'est dans ce contexte que le décret n° 79-1214 du 31 décembre 1979 [40], dit décret « Imbert » est né. Il reprend la presque totalité de la circulaire « Bonnet » et est adopté à l'initiative d'universitaires membres du gouvernement - Raymond Barre, Premier ministre est issu du champ universitaire, comme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'État aux universités et son directeur des enseignements supérieurs, Jean Imbert. Le décret conditionne l'admission des étudiants étrangers à une préinscription dans une université française et les soumet à un test linguistique pour vérifier leur connaissance de la langue française et dont l'organisation est confiée aux services culturels des ambassades. Il prévoit aussi la création d'une commission nationale tripartite – ministère des Affaires étrangères, de la Coopération, des Universités – chargée de vérifier les dossiers d'inscription et de répartir les étudiants dans les différentes universités.

Ce n'est pas hasard que les acteurs qui prennent l'initiative du décret « Imbert » soient issues du champ universitaire et défendent la nécessité de la sélection des étudiants à l'université. Pour eux, la sélection à l'université est un des moyens pour établir l'égalité entre l'Université et les grandes écoles qui bénéficient d'une situation privilégiée. En effet, si les facultés françaises font face à une véritable explosion des effectifs à partir du début des années 1960, les grandes écoles connaissent une hausse de leurs effectifs beaucoup moins rapide et ce différentiel des taux de croissance entre grandes écoles et universités contribue à accroître le « caractère élitiste » des premières. Pour sauvegarder le prestige de l'Université, Alice Saunier-Seïté [41], secrétaire d'État aux universités sous le

[40] Décret n° 79-1214 du 31 décembre 1979 modifiant le décret n° 71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités (consulté le 31 août 2019)
Source : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000519458&pageCourante=00027

[41] Alice Saunier-Seïté (1925-2003)
Facultés des lettres et des sciences de Paris, Ecole nationale des langues orientales vivantes
Attachée puis Chargée de recherche (1958-63) - CNRS
Maître de conférences de géographie (1963) puis Professeur (1965-69) - Faculté des lettres de Rennes, Directeur du Collège littéraire universitaire de Brest (1966-68)
Doyen de la faculté des lettres de Brest (1968-69), Directeur de l'Institut universitaire de technologie de Sceaux (1970-73)
Professeur (1969-73) et Vice-président (1970-71) de l'université de Paris-XI
Recteur de l'Académie de Reims (1973-76)
Secrétaire d'Etat autonome aux universités (1976-78), Ministre des Universités (1978-81) et Ministre de la Famille et de la Condition féminine (1981)
Conseiller municipal du Mans (1971-83), Adjoint au maire du Mans (1977-83)
Professeur titulaire de la chaire d'organisation géographique de l'espace (1981-94)
Président du département des sciences de l'aménagement et de la mise en valeur (1986-90) - Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam)
Secrétaire général adjoint du parti républicain (1978-82), Vice-président (1983-90), Président (1990-98)
Source : Who's Who

gouvernement de Jacques Chirac (1974-1976) [42] et de Raymond Barre (1976-1981) [43], porte en 1976 un projet de loi de réforme du second cycle avec la Licence et la Maîtrise qui réintroduit le principe de sélection - les titulaires d'un « Diplôme d'études universitaires générales » (DEUG) ne pourraient plus avoir accès automatiquement à l'inscription en Licence.

Bien que ce projet ait été abandonné après 3 mois de mobilisation étudiante de mars à mai 1976, Alice Saunier-Seïté défend la nécessité de la sélection des étudiants étrangers en mettant en cause leur qualité. Quand elle déclare le 17 juin 1978 que « les universités françaises recueillent le trop-plein du tiers monde » (cf. note 39), elle affirme aussi que les étudiants étrangers sont refusés dans les universités de leur propre pays en raison d'un niveau trop faible et viennent alors étudier en France.

Raymond Barre qui veut réserver l'accès des universités aux seuls étudiants étrangers capables d'en suivre les cours, demande le 29 mai 1976 lors d'une rencontre à l'hôtel Matignon avec seize membres de la commission permanente de la CPU, « de ne pas accueillir systématiquement un flux illimité d'étudiants étrangers dont les pays d'origine ne veulent pas »[44]. Quelques années plus tard, face aux manifestations étudiantes contre la circulaire « Bonnet », il va durcir son discours en s'auto-déclarant lui-même, « avant tout universitaire », et dénoncer le 14 mai 1980 à l'Assemblée, l' « afflux d'étudiants étrangers fantômes qui ne sont là que pour mener une action politique orientée contre leur pays d'origine » :

« C'est la raison pour laquelle, Mesdames, Messieurs, le gouvernement poursuivra la politique qu'il a engagée. Nous voulons des universités qui soient des centres de travail, de culture et de rayonnement de l'influence française. Nous ne voulons pas d'universités

[42] C'est sous le gouvernement Chirac en 1986 qu'Alain Devaquet, secrétaire d'État aux Universités, dépose un projet de loi accordant une autonomie plus grande aux universités, notamment pour les conditions de recrutement des étudiants. Il était prévu que les établissements « déterminent librement les formations qu'ils dispensent et les diplômes qu'ils délivrent » et fixent les conditions de passage d'un cycle à l'autre. Le projet de loi introduisait ainsi une notion de sélection dans l'accès des bacheliers aux études supérieures.

[43] Diplômé à l'Institut d'études politiques de Paris, agrégé de droit et de sciences économique (1950)
Professeur - Institut d'études politiques de Paris / Faculté de droit et de sciences économiques de Paris
Vice-président de la Commission européenne (1967-1973)
Ministre du Commerce extérieure (1976), Ministre de l'Économie et des Finances (1976-1978)
Premier ministre (1976-1981)

[44] Le Monde du 31 mai 1978 , Le Républicain lorrain, « Université : Barre : ne pas accueillir systématiquement un flux d'étudiants », le 30 mai 1978 ; L'humanité, « L'université se ferme aux étrangers », le 30 mai 1978, Le Quotidien du Peuple, « Racisme officie », le 31 mai 1978, La Croix, « M. Barre demande de limiter le flux d'étudiants étrangers, le 31 mai 1978
Cité par S. Slama in La fin de l'étudiant étranger, op.cit.

qui soient des dépotoirs. […] Croyez bien qu'en faisant cela, c'est l'image de l'université française que nous entendons sauvegarder et je peux vous assurer que j'agirai dans ce sens non seulement parce que je suis Premier ministre, responsable de l'ordre public, mais aussi parce que je suis, avant tout, un universitaire. » [45]

Dans un entretien avec Jean Imbert[46] que « Le Monde » publie le 15 mai 1980, on retrouve les mêmes inquiétudes que celles des représentants universitaires à l'égard des étudiants étrangers. Imbert y dénonce la baisse de qualité des étudiants étrangers :

« *Il s'agit d'avoir en France non pas des laissés pour compte, mais des gens qui auraient pu être étudiants dans leur propre pays. (...) Actuellement, il y a un étudiant étranger sur cinq qui ne peut pas passer le barrage de la simple première année, ce qui est anormal. [...} Les étudiants qui n'auront pas réussi le test de français pourront s'inscrire dans un centre linguistique public ou privé. [...] un bon tiers des copies des deux mille étudiants qui ont passé le test cette année [il s'agit d'une dictée du niveau de la troisième et d'un résumé de texte] prouvait que ceux-ci n'étaient pas capables de suivre un cours d'université.* »

[45] Compte rendu intégral de la séance du mercredi 14 mai 1980 - Journal Officiel de la République française du 15 mai 1980 (consulté le 31 août 2019)
Source : http://archives.assemblee-nationale.fr/6/cri/1979-1980-ordinaire2/040.pdf

[46] Jean Imbert (1919-1999)
Licence (1944) Docteur en droit (1946), Agrégé en droit - section histoire du droit (1947) - Faculté de droit de Paris
Professeur - Faculté de droit de Nancy (1947-1958), Faculté de droit de Paris puis l'Université Paris II-Panthéon-Assas (1958-1988)
Conseiller technique au cabinet du ministre de la Santé (1958-1959)
Doyen de la Faculté de droit de Phnom-Penh (1959-1961)
Conseiller technique au cabinet du ministre de l'Éducation nationale (1962-1963)
Directeur du Centre juridique de Sceaux (1968)
Conseiller technique au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, président de l'assemblée constitutive de l'Université de Paris XI (1970)
Recteur de l'Université du Cameroun (1971-1973), Recteur de l'Académie de Versailles(1973-1975)
Directeur au ministère de l'Éducation nationale (1975), Directeur des enseignements supérieurs au ministère des Universités (1976-1979), Directeur du Centre national des œuvres universitaires (1979-1982)
Président de l'Université Paris II-Panthéon-Assas (1984-1988)

5.3. Les mesures restrictives complétées par le « pouvoir discrétionnaire » de l'État

Avec l'application rigoureuse du décret « Imbert », le flux d'entrée des étudiants étrangers dans les universités françaises a sensiblement baissé en 1980-1981. Les premières inscriptions de ces étudiants ont diminué de 15.5% par rapport à 1979-1980. [47] Cette baisse se répercute sur les effectifs globaux d'étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises : ceux-ci sont au nombre de 105 696, soit une baisse de 1,5 %. Ces étudiants représentent maintenant 12.4% de la population étudiante en France – au total 853293 étudiants sont dans les universités françaises à la rentrée 1980-1981.

Les mesures restrictives sont complétées cette fois par l'attitude des agents dans les préfectures. Comme le remarque Alexis Spire, les agents chargés du contrôle de l'immigration - les représentants de l'État disposant d'un « pouvoir discrétionnaire » [48]- détiennent le pouvoir de prendre des décisions en toute discrétion, au double sens du terme : « l'absence de publicité, voire le secret, qui entoure les instructions orales » et « la faculté de choisir entre différentes options tout en restant dans le cadre de la loi » [49] Comment définir les « faux étudiants » ? A défaut de critères précis pour déterminer si tel étranger est « vrai » ou « faux » étudiant », en pratique, les agents disposent d'une certaine marge dans l'évaluation de ressources, du caractère de l'établissement ou de la formation et enfin de réalités sérieuses d'études de chaque étranger.

5.3.1. Cas des étudiants inscrits dans des établissements d'apprentissage de la langue française ou en formation professionnelle

Dans ce contexte, l'obtention du titre de séjour « étudiant » par l'inscription dans un établissement de langue française devient un des moyens de détournement pour obtenir plus facilement le titre de séjour. Ceci parce que les étrangers qui veulent limiter la durée de leur apprentissage du français à une durée inférieure à une année sont dispensés de l'obligation de préinscription. Les cours de français constituant en général un cycle de

[47] Source : « Note les étudiants iraniens » (du ministre de l'intérieur dans laquelle la situation générale est analysée– AN 19990260/18

[48] Alexis Spire, *Étrangers à la carte l'administration de l'immigration en France, 1945-1975*, *op. cit.* , p.11-12.

[49] Alexis Spire, *Accueillir ou reconduire enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raison d'agir éd., 2008, p. 79-80.

moins d'une année, les étrangers qui échappent à l'obligation sont juste soumis au visa règlementaire. Mais ils omettent souvent de le solliciter, préférant faire régulariser leur situation administrative avec la justification de leur inscription à un cours de français. De plus, de nombreux ressortissants des pays - Monaco, Maroc, Algérie, Bénin, Congo, Côté d'Ivoire, République Centre Africaine, Gabon, Tchad, Haute Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et états membres de la CEE - sont dispensée du visa de long séjour. Ces étudiants ont la possibilité d'obtenir une carte de résident temporaire sans visa préalable à la seule condition d'être inscrits à un cours de français et de disposer de ressources suffisantes.

Lors de la réunion interministérielle du 12 février 1974, l'inscription à l'Alliance française est considérée suffisante pour que la qualité d'étudiant soit reconnue en vue de la délivrance d'une carte de séjour. [50] Et au cours de différentes réunions au début des années 1980, les représentants du ministre des Universités (Imbert) et des Affaires étrangères (André) qui gardent leurs propres réseaux de l'enseignement de la langue française (comme aussi Jean-Claude Casanova, conseiller du Premier ministre [51]) estiment qu'il n'est pas possible d'imposer un régime plus rigoureux aux étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances en français. [52] Le MAE indique les difficultés pour les consulats d'émettre un avis réservé sur les dossiers de candidature, parce que la formation choisie est désignée par les candidats ayant l'intention de poursuivre des études supérieures après l'années consacrée à leur apprentissage du français. [53]

Contrairement à la position libérale d'accueil des étudiants étrangers de deux ministères, le ministre de l'Intérieur poursuit sa volonté de durcir les mesures contre eux.

[50] Source : Compte-rendu de la réunion tenue le 12 février 1974 concernant l'exercice par les étudiants étrangers, d'une activité professionnelle salariée - AN 19990260/17

[51] Diplômé de l'institut d'études politiques de Paris (1957)
Agrégé des facultés de droit et de sciences économiques, Docteur en sciences économiques
Chargé de mission au cabinet de Jean-Marcel Jeanneney, ministre de l'Industrie (1959-1961)
Maître de conférences (1963) Professeur à Sciences Po (1969)
Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) (1981-2007)
Conseiller technique au cabinet de Joseph Fontanet, ministre de l'Éducation nationale (1972-1974)
Conseiller de Raymond Barre, Premier ministre (1976-1981).

[52] Source : AFP CM11 « Baisse de 15,5% des premières inscriptions d'étudiants étrangers en France, le 6 mars 1981

[53] Source - Note de la direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques, MAE du 07.02.1979 – AN 19990260/18

Il demande la suppression du visa de séjour temporaire [54], exige un visa de long séjour au-delà de 3 mois et refuse les régularisations à ceux qui sont venus sans visa, bien qu'appartenant à un pays qui n'en a pas besoin et étend progressivement l'exigence du visa aux pays qui en sont dispensés. [55] Sur la nécessité du contrôle des étudiants, en 1978 le ministre de l'Intérieur adresse une circulaire [56] aux préfets sur les conditions d'admission des étrangers inscrits à l'Alliance française. Il précise que si une personne veut suivre des cours de français pour une durée de plus d'un an, elle doit, comme les autres étudiants, avoir obtenu un visa (à moins que les requérants ne soient originaires de pays dispensée de cette formalité).

Puis, dans la nouvelle circulaire que Christian Bonnet adresse le 2 avril 1980 [57] aux préfets et qui remplace celle du 12 décembre 1977, le ministre précise que la circulaire n° 78-213 du 30 mai 1978 concerne aussi les « étudiants venant suivre des cours dans des établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas du ministre des universités ».

Encadré 5.4. Extraits de la circulaire n° 80-135 du 2 avril 1980

Titre I – ETUDIANTS VENANT SUIVRE DES COURS DANS DES ETABLISSEMENTS RELEVANT DU MINISTRE DES UNIVERSITES

I. Entrée en France

A. Visas

Les étrangers désireux de suivre en France des études supérieurs doivent produire à leur arrivée un visa consulaire de long séjour au titre d'étudiant. L'obtention de ce visa est subordonnée à la production :

1) d'une attestation de préinscription

2) d'un certificat de contrôle médical devant un médecin agréé par notre consulat ;

3) d'une attestation de ressources (les candidats doivent justifier par une attestation bancaire de la possession d'une somme correspondant à neuf mensualités des bourses accordées aux étudiants étrangers par le gouvernement français (1500 F. X 9)

Sont seuls dispensés de visas de long séjour les étrangers originaires des pays suivants : Andorre, Monaco, Maroc, Algérie, Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, République Centre Africaine, Gabon, Tchad, Haute--Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, États membres de la C.E.E.

Toutefois l'entrée en vigueur dans le courant de l'année 1980 de nouvelles conventions de circulation passés avec le Togo et le Niger fera obligation aux ressortissants de ces pays d'être munis d'un visa.

B. PREINSCRIPTION

a) CHAMP D'APPLICATION

[54] C'est un aménagement datant de 1978 réalisé à la demande du ministère des Affaires étrangères à propos de l'Alliance française

[55] Source : Note « Cours de français dispensés aux étrangers par l'Alliance française, la Sorbonne, et les centres d'études françaises des universités » - AN 19990260/18

[56] Source : Circulaire n° 78-213 du 30 mai 1978 concernant les conditions d'entrée de séjour en France des étrangers venant suivre des cours du second cycle de l'enseignement secondaire ou des cours d'enseignement professionnel ainsi que les stagiaires.

[57] Source : circulaire n° 80-135 du 2 avril 1980 sur l'admission en France des étudiants étrangers
Cette circulaire reprenant certaines des dispositions de la première circulaire « Bonnet » a pour objet d'exposer les dispositions applicables du décret « Imbert » - AN 19990260/18

Les étudiants de nationalité étrangère qui viennent effectuer des études dans les universités françaises ou dans des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère des Universités doivent déposer au préalable une demande d'inscription auprès des services culturels français dans leur pays d'origine.
Sont dispensé de l'obligation de préinscription :

a) Les boursiers étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernement étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme public ou agréé ;
b) Les étrangers titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur français permettant d'accéder directement à un autre cycle d'enseignement ;
c) Les étrangers titulaires d'un titre de séjour d'une durée de validité minimum de trois ans et leurs enfants mineurs ;
d) Les étrangers sollicitant leur inscription en troisième cycle d'études universitaires ;
e) Les étrangers venant effectuer des études en France dans le cadre d'un programme d'étude arrêté par le ministre des Affaires étrangères ou le ministre de la Coopération ou enfin par le ministre des Universités, qui préciseront les modalités d'inscription ;
f) Les étrangers admis dans un établissement d'enseignement supérieur public où est pratiqué une admission sur épreuves ou sur titres dans le cadre d'une réglementation nationale ;
g) Les étrangers désireux de suivre, dans une université, un programme d'études d'une durée inférieure à une année universitaire ;
h) Les étrangers qui ont le statut de réfugié ou d'apatride en France.

Les étudiants déjà inscrits dans une université française mais qui désirent préparer un autre diplôme que celui qu'ils ont initialement choisi sont également tenus de solliciter une nouvelle préinscription.

II. CONDITION DU SÉJOUR

A. DÉLIVRANCE DE LA CARTE DE SÉJOUR

Qu'ils soient munis d'un visa de long séjour ou d'une attestation de préinscription ou qu'ils appartiennent aux catégories d'étudiants dispensés de l'une ou l'autre ou de ces deux formalités, les étrangers doivent dès leur arrivée sur notre territoire solliciter de l'université ou de l'établissement supérieur d'accueil une attestation d'inscription provisoire.

a) Étrangers titulaires d'un visa de long séjour

Le cas ne pose aucun problème particulier ; sur présentation de leur passeport revêtu d'un visa de long séjour au titre d'étudiant, ils obtiennent sur production d'une attestation provisoire d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur une carte de séjour de résident temporaire valable un an.
Les étrangers, ressortissants de pays pour lesquels il n'existe aucune convention les dispensant d'un visa de long séjour, ne pourront pas obtenir la régularisation de leur situation comme étudiant s'ils sont dépourvus de ces visa.

b) Étrangers non titulaires de visa de long séjour

En ce qui concerne les étrangers dispensés du visa de long séjour, ils doivent pour obtenir une carte de séjour au titre d'étudiant produire les justifications suivantes :

• attestation de préinscription
• attestation d'inscription provisoire
• attestation de ressources

S'agissant de ressources vous apprécierez, compte tenu de ce que les autres conditions sont satisfaites, si elles ont un caractère permanent et si leur montant est suffisant. Je sous précise à titre indicatif que le montant mensuel minimum des boules allouées par le gouvernement français aux étudiants étrangers est de 1500 F. […]

B. RENOUVELLEMENT DES TITRES DE SEJOUR

a) Étudiants non-résidents

Les cartes de séjour des étrangers en séjour pour études sont renouvelées d'année en année sur justification de la réinscription d'une part et des ressources d'autre part.
Une fois leurs études achevées, les étudiants étrangers doivent regagner leur pays d'origine et ne peuvent obtenir une carte de séjour pour exercer une profession salariée ou toute autre profession indépendante.

b) Les étrangers résident

Les étrangers qui étaient titulaires d'une carte de séjour d'une validité égale ou supérieure à trois ans avant leurs inscriptions dans un établissement d'enseignement supérieur ne sont pas soumis, je le

rappelle, aux présentes instructions. La mention “étudiant” et non “étudiant en séjour pour études” [58]doit être portée à la rubrique “profession” de leur carte de séjour.

Lorsqu’elle arrive à échéance, cette carte leur est renouvelée avec la mention “étudiant” sur justification de leur inscription et de leurs ressources. Bien entendu, leurs études achevées ou interrompues, ces étrangers ne seront pas tenus de regagner leur pays d’origine.

TITRE II. ETUDIANTS VENANT SUIVRE DES COURS DANS DES ÉTABLISSEMENT D’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR NE RELEVANT PAS DU MINISTRE DES UNIVERSITÉS

Les règles exposées ci-dessus s’appliquent aux étudiants souhaitant fréquenter un établissement d’enseignement supérieur en relevant pas du ministère des Universités (universités ou instituts privées, I.U.T., certaines grandes écoles, classes préparatoires aux grandes écoles.

Toutefois ces étudiants ne sont pas tenus à l’obligation de la préinscription.

Vous m’adresserez chaque année au 30 novembre l’état statistique des étrangers que vous aurez mis en possession d’une carte de séjour d’étudiant ; cet état distinguera bien les étudiants résidents de ceux qui ne l’étaient pas et auxquels s’appliquent, en conséquence, les dispositions relatives à la préinscription. Par ailleurs cette statistique fera apparaître le nombre des étrangers visés par ma circulaire n° 78--213 du 30 mai 1978 qui sont inscrits dans des établissements scolaires et qui, sans être qualifiés d’étudiants, ont obtenu une carte de séjour portant la mention “en séjour pour études”.

Le ministre de l’Intérieur applique très strictement les dispositions de la circulaire et du décret du 31 décembre 1979 à l’égard des étudiants dans un établissement de langue française, ainsi que la loi du 10 janvier 1980, dite loi « Bonnet » [59] . La correspondance entre la direction centrale et les préfectures montre la position stricte du ministre sur la nécessité du contrôle. Pour les étrangers sollicitant, sans préinscription ni visa et terminant leurs études à l’été 1980, et ayant une inscription au « Centre Universitaire d’Études Françaises de Grenoble » (CUEF) en 1979, la direction centrale confirme que conformément à la disposition de la circulaire du 2 avril 1980 [60], « *les étudiants déjà*

[58] La circulaire n° 32-123 du 1 juin 1983 abandonne l'appellation "étudiant en séjour pour études"

[59] S'inscrivant à la suite d'une série de mesures visant à réduire le nombre de travailleurs immigrés en France, la loi 80-9 du 10 janvier 1980, dite « loi Bonnet », modifie pour la première fois l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers. Cette loi a pour objet de donner au gouvernement les moyens de refuser l'entrée ou le séjour aux étrangers qui essaient d'entrer ou de se maintenir irrégulièrement sur notre territoire. Le projet de loi aux noms de Raymond Barre et de Christian Bonnet (présenté à l'Assemblée nationale) souligne que la nature de l’immigration et les conditions de la circulation internationale sont profondément modifiées. Le projet dénonce le régime de libre circulation des personnes qui a été maintenue entre la France et des états d'Afrique francophone en soulignant que ce régime exceptionnel est en voie de disparition progressive à la suite des négociations ouvertes avec les états en cause. Il remarque d’autre part que le gouvernement a déjà été conduit à la suppression assez généralisée des visas de court séjour (moins de trois mois). Du fait du développement important du tourisme depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les déplacements massifs d'étrangers - 500,000 personnes entrent en France ou la traversent chaque jour - ont eu pour effet d'accroître le nombre de ceux qui, venus en France à ces titres, cherchent à s'y maintenir à l'issue du délai qui leur est imparti. Ces étrangers se dérobent aux injonctions d'avoir à quitter le territoire. Le projet souligne que les autorités responsables ne détiennent pas les moyens juridiques et pratiques de coercition nécessaires à la défense de l'intérêt national.

[60] « Les étudiants déjà inscrits dans une université française mais qui désirent préparer un autre diplôme que celui qu’ils ont initialement choisi sont également tenus de solliciter une nouvelle préinscription. »

inscrits dans une université française mais qui désirent préparer un autre diplôme que celui qu'ils ont initialement choisi sont également tenus de solliciter une nouvelle préinscription. ». La direction centrale précise au préfet de l'Isère que « *ceux qui entrés sans visa ont obtenu de vos services un titre de séjour pour suivre les cours de français du CUEF peuvent être maintenus au séjour pour poursuivre jusqu'à leur terme leurs études de français, mais le visa consulaire de long séjour et éventuellement les formalités de la préinscription sont nécessaires s'ils veulent entreprendre d'autres études*. » [61] Par ailleurs, « *il ne saurait être délivré de titres de séjour à des étrangers dont l'inscription universitaire n'est pas réglementaire : en aucun cas ils ne peuvent être autorisés à séjourner en France au titre d'étudiants. Ils peuvent toutefois être admis à poursuivre leur apprentissage de notre langue s'ils justifient de ressources suffisantes et de leur inscription dans un centre d'études du français*. » [62]Dans la lettre du 29 mai 1980 au préfet de Loire-Atlantique, la direction centrale souligne aussi que *« les étrangers inscrits à un cycle d'étude du français qui désirent ensuite entreprendre un cycle d'études d'une durée supérieure à une année doivent satisfaire à la procédure de préinscription. Ils peuvent retirer les formulaires de préinscription auprès de la commission nationale pour l'inscription des étudiants étrangers et devront adresser leur dossier dans les délais requis aux services culturels français établis dans leurs pays*. » [63]

5.3.2. Renforcement du contrôle des ressources financières

L'arrivée des socialistes au pouvoir en 1981 assouplit légèrement les dispositifs concernant les étudiants étrangers. Le décret du 31 décembre 1981[64] relatif à l'accueil dans les universités et les arrêtés d'application (JO des 2-3 janvier 1982) définissent la nouvelle procédure d'admission pour une première inscription dans le premier cycle. En raison de ce changement juridique, le ministre de l'Intérieur envoie une circulaire, n° 82-41 du 5 mars 1982, qui abroge les circulaires n° 80-135 du 2 avril 1980 et n° 78-123 du

[61] Source : Lettre de la direction de la réglementation et du contentieux du ministre de l'Intérieur à destination du préfet de l'Isère du 30.7.1979 (REG/ 4 n° 293 D 62) – AN 19990260/18
[62] Source : Lettre de la direction de la réglementation et du contentieux du ministère de l'Intérieur à destination du préfet de l'Isère du 25.9.1980 (REG/ETR/MIS N° 386-D-62) – AN 19990260/18
[63] Source : Lettre de la direction de la réglementation et du contentieux du ministère de l'Intérieur à destination du préfet de la Loire-Atlantique du 20 mai 1980 – AN 19990260/18
[64] Décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 relatif à l'accueil des étudiants étrangers dans les universités et les établissements publics à caractère scientifiques et culturels indépendants des universités

31 mai 1978, en précisant que « *le défaut de visa de long séjour n'est pas un motif ou de rejet d'une demande de carte si l'étranger se trouve en situation régulière sur le territoire et remplit les conditions exigées par la réglementation pour être autorisé à résider en France en qualité d'étudiant*. » Elle indique aussi que *« selon la jurisprudence du Conseil d'État, la législation et la réglementation en vigueur ne permettent pas d'écarter par principe le recours aux procédures de régularisation et de refuser ainsi la possibilité à un étranger entré régulièrement à titre de "touriste" de solliciter et éventuellement d'obtenir l'autorisation de résider en France à un autre titre ». Dans cette circulaire, Gaston Defferre*[65] *et Maurice Grimaud*[66], directeur du Cabinet, demandent aux préfets *« plus de souplesse dans l'appréciation du montant des ressources suffisantes et des justifications demandées par rapport à la pratique antérieure »* en remarquant *« qu'un niveau de ressources équivalent au montant des bourses allouées par le gouvernement français aux étudiants étrangers ne peut être exigé pour beaucoup d'étudiants d'origine modeste. [Vous tiendrez compte, de manière très libérale, de tous les avantages matériels dont les intéressés peuvent disposer (logement assuré chez un parent, possibilité de travail à temps partiel, etc..) et considérerez comme suffisant un montant global de ressources de l'ordre de mille cinq cents francs par mois.* »[67]

Malgré les positions humanistes et libérales de Gaston Defferre et de Maurice Grimaud exprimées dans cette circulaire, en pratique, aux guichets, la nécessité du contrôle strict des ressources des étudiants étrangers est soulevée par les préfets. Pour eux c'est un des moyens puissants face aux « faux étudiants » inscrits dans des établissements en langue française ou en formation professionnelle.

---

[65] Gaston Defferre (1910-1986)
Diplômé en droit – université d'Aix-Marseille
Ministre de la Marine marchande (1950-1951) / Ministre de la France d'outre-mer (1956-1957)
Sénateur (1958-1962), Président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale (1962-1981), Maire de Marseille (1944-1945 ensuite 1953-1986)
Ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation (1981-1984) / Ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation (1981-1984)

[66] Maurice Grimaud (1913-2009)
Préfet de police à Paris (1966-1971)/ Secrétaire général à la Direction générale de l'Aviation civile(1971-1975)/ Directeur de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (1975-1981)
Directeur de cabinet (Gaston Defferre), ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation (1981-1984) / Directeur de cabinet (Gaston Defferre), ministère d'État chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire (1984-1986)

[67] Source : circulaire n° 82-41 du 5 mars 1982 sur les conditions d'entrée et de séjour en France des étudiants étrangers – AN 19990260/19

La correspondance entre la direction centrale et le préfet de Lyon laisse voir clairement le « pouvoir discrétionnaire » des agents dans les préfectures. Dans sa première lettre du 16 août 1982 à destination de la direction centrale, le préfet de Lyon souligne : « *l'expérience acquise les années précédentes fait apparaître que de nombreuses inscriptions ne sont en réalité que des prétextes pour obtenir l'attribution d'un séjour en France. C'est par exemple, souvent le cas pour des étudiants inscrits à un cycle d'enseignement de la langue française à raison d'une heure par jour. Il me serait donc opportun de savoir si, dans les cas où la qualité "d'étudiant" apparait manifestement douteuse, mes services peuvent refuser la délivrance d'un titre de séjour d'étudiant étranger* ». Sur le problème de la fiabilité de la justification des ressources souvent constituée de documents sujets à caution, le préfet remarque : *« La fiabilité des attestations de versements financiers établies par des tierces personnes au profit du demandeur est difficile à établir ainsi que la solvabilité du garant.* » Il propose qu'il faille exiger des étudiants étrangers, dès le dépôt de la demande de titre de séjour, une attestation de ressources représentant au moins deux ou trois fois le seuil de 1500 F et souligne qu'« *un trop grand laxisme au niveau des critères de régularisation en qualité d'étudiant risque de provoquer une arrivée importante, dès la prochaine rentrée universitaire, de nouveaux étudiants, ce qui à terme peut constituer un élément d'augmentation de la population clandestine en France, de nombreux étudiants ne regagnant pas leur pays d'origine à la fin de leurs "études".* » [68]

Une autre fois, par une lettre du 5 août 1983, le préfet remarque que la crédibilité de revenus dont font état les intéressés reste très difficile à apprécier. Comme le fait, pour un étudiant de disposer de cette somme et d'en attester lors de sa première demande de titre de séjour, ne signifie pas pour autant qu'il disposera des mêmes moyens financiers pour les mois ultérieurs. Il indique que plusieurs cas de « virements de complaisance » ont été constatés et signalés par les établissements bancaires. Face à eux, il a le plus souvent exigé un document bancaire attestant du transfert régulier de ressources entre la caution et le bénéficiaire en attestant qu'il n'est plus possible de tenir compte des revenus issus d'un travail effectué à temps partiel sans autorisation de travail. Il propose alors une mesure plus restrictive contre ces « virements de complaisance » : une somme

[68] Source : Lettre du préfet, commissaire de la République délégué pour la police de Lyon au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Direction de la Réglementation et du Contentieux, mission étrangers du 16.8.1982 – AN19990260/

de 9 000 Francs (représentant six mois de revenus) sinon un document bancaire attestant d'une régularité de revenus. Sur le risque de « faux étudiants » inscrits à des cours ou à des cycles d'enseignement d'une heure par jour, il insiste sur la nécessité de définir des critères à la fois clairs et stricts en matière d'admission au séjour des étudiants étrangers : « *une trop grande souplesse en ce domaine constitue à terme un facteur d'augmentation de la population de clandestins en France tant sur le plan du séjour que du travail* ».

5.3.3. Durée des cours / titres de séjour d'une durée de 6 mois

Les circulaires n° 77-524 du 12 décembre 1977 et n° 78-213 du 30.5.1978 ne comportent aucun critère qualitatif ou quantitatif relatif à la durée des cours. Interrogées sur cette lacune juridique, plusieurs préfectures soulèvent le problème de la délivrance des titres de séjour étudiant. Le préfet de la Mayenne demande, le 21 décembre 1978, à la direction centrale de préciser s'il convient de délivrer une carte de résident temporaire au titre d'étudiant à des étrangers inscrits à des cours de formation professionnelle n'ayant lieu que le soir ou le samedi matin. Le préfet d'Ille-et-Vilaine, adressera le 23 décembre 1983 à la direction centrale une lettre sur le problème de personnes inscrites dans un centre d'études de langue, institut de formation dépendant de la Chambre d'Industrie et de Commerce de Rennes – à un cours de 2 heures par semaine durant la période allant du 23 novembre 1983 à fin mars 1984 ou à l'école de langues « Inlingua » à Rennes pour 10 heures hebdomadaires. Dans cette lettre, le préfet exprime sa volonté de ne pas donner un titre de séjour à ces étrangers qui, selon son point de vue, sont dans la plupart des cas inscrits à des cours qui de toute évidence leur servent de prétexte pour se maintenir en France. De la même façon, le préfet du Maine et Loire par une lettre du 12 mars 1985 interroge la direction sur la possibilité de délivrance de titre de séjour à des étudiants inscrits à des cours de capacité en droit à l'université d'Angers, cours d'une durée de 6 heures et 1heure ½ de travaux dirigés par semaine. [69]

Face à ces demandes, la direction demande aux agents de bien vérifier, en particulier par un contrôle strict des ressources, si l'inscription à des cours de formation à temps partiel ne constitue pas pour ces étrangers une manière détournée d'échapper à la règlementation en vigueur concernant le séjour de travailleurs étrangers.

[69] Source : AN 19990260/19

On constate aussi que la préfecture de Paris commence à délivrer des titres de séjour valables six mois lorsque les attestations d'inscription présentées au moment de la remise de ces titres sont elles-mêmes valables pour une durée inférieure ou égale à 6 mois. C'est notamment le cas pour des étudiants qui sont dans un établissement de langue française comme l'Alliance Française, ou inscrits au semestre de printemps de civilisation française à la Sorbonne, ou à Protolangue. [70] La délivrance d'un titre de séjour d'une durée de 6 mois devient vite une pratique généralisée en France. Répondant à l'interrogation de la préfecture des Hauts-de-Seine sur « *des inscriptions délivrées par certains établissements dont le statut se révèle vague ou dont les modalités d'enseignement se manifestent sous la forme de stages reconductibles et ne constituent pas véritablement une année universitaire ou scolaire* » [71], la direction centrale du ministère de l'Intérieur autorise la limitation à six mois de la validité du titre de séjour pour des gens s'inscrivant à l'Alliance Française.

5.3.4. Contrôle de la réalité des études

Le gouvernement socialiste restaure dès 1984 la logique et les pratiques restrictives des gouvernements précédents. Deux réunions interministérielles sont organisées - le 29 mars 1984 et le 7 mai 1984 [72] - à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale sur les problèmes que pose l'accueil des étudiants étrangers. Elles aboutissent aux décisions suivantes :

---

[70] Source : lettre de la préfecture de police au ministère de l'Intérieur et de la décentralisation du 9.12.1983 – AN 19990206/19
La direction centrale accorde, par une lettre du 27 octobre 1983 son autorisation de délivrance de titre de séjour de 6 mois.

[71] Source : lettre du préfet des Hauts-de-Seine au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation du 26.9.1983
Source : lettre du ministère de l'Intérieur du 27 octobre 1983 adressée au Préfet de Police – AN 19990206/19
Dans cette lettre, la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi des Hauts-de-Seine s'inquiète aussi du fait que de nombreux étudiants qui ont bénéficié de titres de séjour en se prévalant de justificatifs de ressources des personnes qui les hébergent, demandent à bénéficier d'une autorisation de travail, en qualité d'étudiants salariés. Selon elle, dans de nombreux cas, ces personnes se sont procuré des attestations de prise en charge, dans le seul but d'obtenir une carte de séjour.

[72] Source : compte rendu de la réunion du 29 mars 1984 sur l'accueil des étudiants étrangers en France, tenue sous la présidence de M. Jean-Paul Costa, directeur du cabinet du ministre
Compte rendu de la réunion du 7 mai 1984
Note à l'attention des participants aux réunions du 29 mars 1984 et 7 mai 1984
Relevé de décisions prises au cours de la réunion du 7 mai 1984 au ministère de l'Éducation Nationale
AN 19990260/19

1) Ressources suffisantes : augmentation du seuil de ressources, de 1500 à 1900 francs - fixé par la circulaire de l'Intérieur du 5 mars 1982, porté ensuite à 2250 francs au 1er octobre 1984 / exigence d'au moins 80% de la bourse du gouvernement français, donc 1 800 francs au 1er octobre 1984
2) Renforcement du contrôle des justifications de ressources : demande des attestions et cautions fournies par des personnes solvables avec un engagement pour l'année scolaire + ses bulletins de salaire ou un exemplaire de sa déclaration de revenu / vérification si l'intéressé a disposé effectivement des ressources au cours de l'année écoulée
3) Autorisation provisoire de travail accordée seulement à partir de la 2ème année de séjour
4) Communication d'une liste d'établissements d'enseignement privés dont les cours ouvrent droit à la sécurité sociale des étudiants : seuls les étudiants inscrits dans ces établissements peuvent obtenir une carte de séjour
5) Examen de la réalité des études – obligation d'une justification prouvant que l'étudiant a bien participé aux examens
6) Guichets réservés aux étudiants : mise en place dans les préfectures de guichets réservés à l'accueil des étudiants étrangers

La circulaire n° 84-250 du 17 septembre 1984, dite circulaire « « Joxe », réinstaure le contrôle de la réalité des études et définit les modalités de contrôle : « Le renouvellement de la carte de séjour pourra être subordonné à la justification par l'intéressé de la réalité des études poursuivies ». Le Conseil d'État a confirmé à plusieurs reprises (CE n° 26033, 17 novembre 1982, Allaoui ; CE n° 260030, 18 novembre 1983, Touilite; CE n° 65241 14 mars 1986 GISTI) que l'autorité préfectorale est habilitée à vérifier la réalité des présences aux cours et aux examens.

En 1986, le premier passage de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur permet finalement la mise en place d'instruments qui donnent au gouvernement les moyens de limiter considérablement la venue et la stabilisation en France des étudiants étrangers. Si la plupart d'entre eux sont dispensés de visas long séjour pour venir étudier en France, à partir de l'année 1986, le ministre de l'Intérieur suspend pour la majeure partie des pays dispensés, les dérogations conventionnelles permettant aux étudiants de venir sans visa de long séjour. Et à partir de 1993, le même ministre de l'Intérieur parvient à placer sous

son autorité les autorisations de séjour des étrangers et la délivrance des visas. S'impose de fait mécaniquement aux autres secteurs ministériels la logique de limitation des flux étudiants.

Nous assistons alors à une diminution de la part relative des étudiants étrangers dans l'université française dans les années 1980-1990. Elle passe de 14,1% des effectifs totaux en 1984/1985 à 8,5% en 1997/1998. (voir tableau 5.3.)

Tableau 5.3. Évolution des effectifs et représentation des étudiants étrangers dans les universités

	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Effectifs	110763	113977	121211	128350	133848	131979	126762	123978	124975
Variation annuelle %	-1,8	2,9	6,3	5,9	4,3	-1,4	-4,0	-2,2	0,8
% étu. étrangers	12,9	12,8	13,4	13,8	14,1	13,6	13,1	12,5	12,0

	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
Effectifs	131654	136015	137278	138477	139563	134418	129761	125205	121624
Variation annuelle %	5,1	3,2	0,9	1,1	0,8	-3,7	-3,5	-3,5	-2,9
% étu. étrangers	11,8	11,5	11,1	10,7	10,0	9,4	8,9	8,6	8,5

Source : Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation, Éducation nationale

Le phénomène peut s'expliquer par deux facteurs. D'abord par la croissance très rapide des effectifs universitaires de la fin des années 1980 au milieu des années 1990 : l'université française a connu un fort accroissement des effectifs en dix ans passant en 1984/1985 de 949 844 étudiants à 1 454 503 en 1994/1995 (+ 53% en 10 ans). Puis, par la diminution relative du nombre d'étudiants étrangers liée à l'application restrictive des critères de visas et de renouvellement des titres de séjours avec l'examen rigoureux de la réalité des études et des ressources. Si nous prenons en considération l'arrivée massive des étudiants étrangers « issus de l'immigration » dans les universités depuis les années 1980-1990, la chute des effectifs d'étudiants « mobiles » / « expatriés » ou « internationaux » est plus remarquable. (voir tableaux 5.4.) [73] Entre 1985-1993, les étudiants expatriés (EEE) ont diminué de presque 12% tandis que les étudiants étrangers dont les parents résident en France (EEI) augmentait de 4,3%.

[73] Nous pouvons distinguer entre les étudiants - de nationalité étrangère - issus des populations immigrées installées en France - et les étudiants, issus de parents résidant à l'étranger, qui sont venus en France dans le seul but d'y suivre des études universitaires.

Tableau 5.4. Évolution des catégories d'étudiants étrangers dans les universités

Catégories d'étudiants étrangers	1984-1985		1993-1994		% variation
	Effectifs	%	Effectifs	%	1984-1993
Étudiants étrangers expatriés (EEE) dont :	109345	11,5	96672	6,9	-11,6
- Bac international ou titre étranger	71666	7,5	69359	5,0	-3,2
- Bac français	35131	3,7	23456	1,7	-33,2
- Autre titre français	2548	0,3	3857	0,2	51,4
Étudiants dont les parents résident en France (EEI)	24503	2,6	42891	3,0	3,1
Total étudiants étrangers	133848	14,1	139563	10,0	4,3
Total étudiants universités	949844	100,0	1395103	100,0	46,9

Source : Rapport « Les étudiants étrangers en France : trajectoires et devenir » [74]

5.3.5. La situation des boursiers du gouvernement français et son traitement d'exception

On a vu précédemment comment, dès les années 60, les hauts fonctionnaires de l'enseignement et ceux de la diplomatie ont favorisé l'entrée de certaines catégories d'étudiants étrangers – chercheurs, scientifiques, doctorants et boursiers du gouvernement français. [75] Et on ne souscrit pas à l'analyse de S. Slama qui pense les logiques d'influence [76] comme des « alternatives » à une vision de l'étudiant étranger considéré uniquement sous un angle migratoire[77]. Plutôt qu'un contre-discours qui serait désormais développé face au ministère de l'Intérieur dans les années 70, il nous semble plus juste de les envisager comme des logiques « parallèles » ou « propres » à chaque ministère.

Dans ces années où, autour du problème de la « sélection » des étudiants étrangers, la logique d'excellence académique du ministère de l'Éducation peut se confondre avec celle du soupçon du ministère de l'Intérieur, la jonction des logiques d'influence diplomatique et des logiques du soupçon s'opère par le caractère élitiste de la politique d'accueil du MAE. Face à l'adoption des mesures restrictives initiées par les ministres de l'Éducation

[74] Victor Borgogno, Lise Vollenweider-Andresen, *Les étudiants étrangers en France: trajectoires et devenir, Tome II, Rapport de recherche pour la Direction de la Population et des Migrations,* Université de Nice-Sophia Antipolis SOLIIS-URMIS, 1998.
[75] Dans le chapitre I, nous avons montré que cette orientation était déjà établie dans la III République sous la double tutelle étatique de l'Instruction publique et des Affaires étrangères de la diplomatie universitaire.
[76] Selon lui, ces logiques d'influence se caractérise par un renoncement à contester la prédominance de la logique de tarissement des flux migratoires.
[77] Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, *op. cit.*, p. 124-129.

et de l'Intérieur, le MAE vise à la fois à minimaliser les conflits diplomatiques [78]- affaire BIVES, demandes de régularisation au ministre de l'Intérieur pour des étudiants étrangers arrivés en France sans visa de long séjour, solutions trouvées à des problèmes administratifs – et à renforcer dans le même temps le contrôle de la sélection au niveau des consulats par les procédures de pré-sélection, les entretiens, et l'évaluation de capacité des candidats . Mais la réalisation des programmes de bourses d'études ou de stages est toujours la préoccupation essentielle et quasi exclusive du ministère des Affaires étrangères, particulièrement de sa Direction des Relations Culturelles. Serge Slama souligne à raison que le travail de cette direction consiste à sélectionner et à gérer les boursiers du gouvernement français, le sort des autres étudiants étrangers venant à titre individuel en France ne la préoccupant pas. Elle est essentiellement indifférente à l'adoption de mesures à l'égard des étudiants ordinaires, seuls les boursiers du gouvernement français (BGF) ou étrangers l'intéressent. [79]

La mise en place d'une procédure d'habilitation – CNOUS et CIES

Une lettre d'Éric Desmarest [80], directeur du cabinet de Jean-Bernard Raimond, ministre des Affaires étrangères, indique clairement la position élitiste du MAE sur l'accueil des

78 Par exemple, sur la suggestion des autorités malgaches à l'occasion de la troisième session de la Commission mixte franco-malgache de coopération (28-30 octobre 1980), le MAE demande le 14 novembre 1980 d'accepter un certificat administratif délivré par le service des finances extérieures du ministère des Finances malgache garantissant le transfert mensuel d'une somme équivalente au taux mensuel de bourse du gouvernement français. En pratique, certaines préfectures demandent aux étudiants étrangers une caution annuelle de 13 500 francs lorsqu'ils demandent le renouvellement de leur carte de séjour. Cette proposition recueille l'agrément le 27 janvier 1981 de la part du ministère de l'Intérieur.
Le ministère des Relations extérieures s'adresse le 29 septembre 1981 au ministre de l'Intérieur pour demander l'assouplissement du contrôle des ressources pour les boursiers du gouvernement tunisien. Par la circulaire n° 82-41 du 5 mars 1981, les préfectures demandent aux étudiants étrangers un montant de 1500 francs par mois, mais le montant des bourses du gouvernement tunisien n'est que de 1000 francs à ce moment-là.
Source : 19990206/19

79 Par exemple, dans un courrier, la direction des conventions administratives et des affaires consulaires du MAE demande le 28 octobre 1976 au ministère de l'Intérieur la gratuité de la carte de séjour pour les étudiants et stagiaires boursiers du gouvernement français. Par une lettre du 19 juillet 1977, cette demande est acceptée par l'Intérieur.
Source: AN 19990260/17, AN 19990206/18

80 Eric Desmarest (1942 -)
Licencié en droit et ès lettres, Diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, Elève à l'Ecole nationale d'administration (1967-69)
Secrétaire des affaires étrangères - direction des affaires économiques et financières (1969-71), Secrétaire d'ambassade au Maroc (1971-74), Conseiller diplomatique du directeur des affaires internationales au ministère de la Défense (1974-78), Conseiller technique au cabinet de Jean François-Poncet, MAE

étudiants étrangers. Le 14 mars 1988, il adresse un courrier au ministre de l'Intérieur demandant à faciliter les démarches administratives des BGF. Éric Desmarest écrit notamment :

« *Je partage, pour ma part, le sentiment du président du CIES sur l'attention que nous devons apporter à ce que nos boursiers ne soient pas traités comme des immigrants et à ce que les disfonctionnements administratifs dont ils peuvent avoir à souffrir ne créent pas chez eux, envers notre pays, des sentiments de frustration ou même d'hostilité.* »

Christian Joudiou, président du CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur), avait en effet, par une lettre du 19 février 1988, attiré l'attention de la Direction centrale sur les difficultés administratives rencontrées par les BGF :

« *Le gouvernement a été amené, au cours des dernières années, à renforcer considérablement le dispositif de contrôle de l'entrée et du séjour en France des étrangers n'appartenant pas à la Communauté Européenne. Je souhaite appeler ici votre attention sur certaines conséquences de ces mesures sur l'accueil des BGF, gérés par le CIES - ou par le CNOUS - pour le compte du ministère des Affaires étrangères et celui de la Coopération. Ce ne sont pas ici les mesures de sécurité et de contrôles elles-mêmes qui sont éventuellement en cause, mais semble-t-il les moyens dont disposent les services compétents du ministère de l'Intérieur (les préfectures en particulier) pour faire face à une tache considérablement accrue. Ils sont très rarement en mesure de les fournir dans les délais requis (3 mois). De nombreux boursiers - notamment les ressortissants des pays du Sud - vivent ainsi dans l'angoisse des contrôles de police. […] Les boursiers du gouvernement français doivent par ailleurs se présenter prestement dans les préfectures pour y retirer leurs cartes de séjour. Malgré les demandes réitérées du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, des organismes de gestion - CEIS et CNOUS - et les promesses du ministère de l'Intérieur, ces boursiers continuent d'être traités de la même manière que les autres immigrants : convocations sans suite répétées, files d'attente de plusieurs heures devant les bureaux, etc. […] Il faut craindre que les fruits de*

Responsable de la création de l'Institut du monde arabe (1978-81)
Chargé de mission auprès du directeur Afrique du nord-Moyen-Orient et sous-directeur du Moyen-Orient au ministère des Relations extérieures (1981-86)
Directeur du cabinet de Jean-Bernard Raimond, MAE (1986-88), Ministre plénipotentiaire (1988)
Directeur général des affaires internationales - Dassault Aviation (1988-90)
Chargé de missions internationales - envoyé personnel de Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (1993-95)

cet effort ne soient progressivement remis en cause par les conditions d'application ici inappropriées d'une réglementation de l'immigration par ailleurs indispensable. Les dysfonctionnements qui sont à déplorer risquent de développer dans l'esprit de ceux que nous voulons attirer vers notre pays des sentiments de frustration, voire d'hostilité grave. Pour y remédier, il serait sans doute légitime d'envisager au bénéfice des étrangers qui résident dans notre pays à l'invitation du gouvernement, l'élaboration d'une réglementation particulière, quitte au demeurant à renforcer les conditions d'octroi d'un tel privilège ».

Dans les faits, à la demande du CIES et du CNOUS, une réunion interministérielle pour améliorer la procédure d'accueil des BGF dans les préfectures parisiennes s'était déjà tenue le 4 décembre 1987[81] au ministère de l'Intérieur. Et le 7 septembre 1988, l'Intérieur, par une lettre-circulaire,[82] avait demandé aux préfets d'examiner très attentivement la manière dont les préfectures pouvaient mettre en place un dispositif spécifique associant le CIES et le CNOUS. Ces deux organismes étaient alors habilités à recevoir directement les formulaires de demande de carte de séjour, à vérifier l'ensemble des renseignements et documents fournis, à retourner à la préfecture les documents et formulaires dûment remplis (auxquels serait jointe une attestation du CNOUS ou du CIES) et enfin à recevoir pour les étudiants la convocation en vue du retrait soit d'un récépissé de demande de carte de séjour, soit de la carte de séjour elle-même. [83]

[81] Participent à cette réunion, les représentants des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intérieur et ceux des préfectures parisiennes, du CNOUS et du CIES. Les représentants de la direction centrale de l'Éducation nationale sont absents.
Source : compte rendu de la réunion du 4 décembre 1987 – AN 19970159/11

[82] Source : Circulaire du 07.09.1988 NOR/INT/D/88/323/C – AN 19970159/11

[83] Cette procédure a été mise en place avec certains CNOUS et les préfectures en 1985, notamment à Paris. Pour le CIES, cette procédure a été confirmée par la lettre du 26 août 1987 du Directeur de la police générale-Préfecture de police.
Source : note du CIES du 3 décembre 1987 / Compte rendu de la réunion du 4 décembre 1987 – AN 19970159/11

Partie III

Les étudiants internationaux, des « clients » sur un marché rentable

L'émergence et la pénétration de la logique de marché dans le champ de l'enseignement supérieur français remonte à une trentaine d'années. La traduction institutionnelle de cette logique se trouve dans la création de l'agence *EduFrance* en 1998.

Les « réformateurs » des grandes écoles et des universités développaient depuis les années 1990 une autre vision de l'étudiant étranger. L'accueil de ces étudiants était alors appréhendé comme un secteur dans lequel le système éducatif français devait prendre le maximum de parts de marché. Ils défendaient aussi l'idée qu'il fallait privilégier la venue des élites car elles présentaient le moins de risques de rester en France, offraient les meilleures potentialités économiques et ne coûtaient rien à la France.

Dans ce contexte économico-idéologique, la FNEGE (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises), la CGE (Conférence des Grandes Écoles) et la CPU (Conférence des Présidents d'Université) ont été des acteurs importants prenant part au débat général sur la nécessité de l'ouverture du système éducatif français. Ils ont contribué à la mise en place de stratégies d'internationalisation dans l'enseignement supérieur.

Avec la création d'*EduFrance*, le gouvernement français a mis en place une véritable stratégie de vente et de promotion de l'enseignement supérieur. C'était le résultat de la jonction de logiques différentes, notamment sur l'évolution de la frontière entre entreprise et enseignement, entre public et privé. Ce sera la légitimation de la logique d'entreprise au sein du champ de l'enseignement supérieur.

Le cas de la Corée du Sud permet de voir de façon exemplaire l'émergence de la « logique de marché » combinée à la « logique d'influence » des Affaires étrangères et à la « logique universitaire » de l'Enseignement supérieur.

L'analyse des données d' étudiants partis en France à titre individuel et des activités de *Campus France* visant à attirer des étudiants coréens « solvables » qui préfèreraient un pays anglophone, témoigne des nouvelles stratégies déployées par la France.

Chapitre 6. La construction de nouveaux discours sur les étudiants étrangers

La construction d'un nouveaux discours sur « l'international » et sur l'étudiant étranger est souvent pensée comme le fruit quasi naturel d'un processus de globalisation. Mais on constate que la dimension sociale et politique de la diffusion des exigences d'internationalisation à l'ensemble du champ universitaire et des grandes écoles coïncide avec la mise en œuvre de politiques migratoires restrictives de l'État français depuis les années 1970. Dans ce cadre, la FNEGE, la CGE et la CPU fonctionnent comme espace d'échanges des différentes logiques de chaque champ : entre « universités et grandes écoles » (FNEGE), entre « grandes écoles de commerce et celles d'ingénieurs » (CGE), et enfin entre « universités » (CPU).

6.1. La FNAGE et la pénétration de la logique de marché dans l'accueil des étudiants étrangers – Un rôle de pionner

Le 15 mai 1968[1], la « Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises » (FNEGE) est créée[2]. Marie-Emmanuelle Chessel analyse son ouvrage[3] comment différents « technocrates réformateurs »[4], de dirigeants d'entreprises et de directeurs d'institutions ont pu s'investir dans la fondation de la FNEGE, leur volonté étant de construire un nouvel enseignement de la gestion.[5] La création de la fondation est

[1] Le conseil des ministres du 25 février 1968 approuve les statuts de la fondation et le 10 avril 1968 une convention est conclue entre l'État- le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre chargé du Plan, le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de l'industrie - et les organisations professionnelles et organismes interprofessionnels représentés par le président du CNPF et le président de l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie (APPCCI). Finalement, par décret du 15 mai 1968 les statuts de la FNEGE sont approuvés et elle est reconnue d'utilité publique.

[2] Sur la création de la FNEGE, voir notamment Marie-Emmanuelle Chessel, Fabienne Pavis, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*, Fabienne Pavis, *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990*, *op. cit.* et Bernard Pras, *La FNEGE : 50 ans d'agilité pour l'enseignement de la gestion des entreprises*, Paris, Vuibert, 2018.

[3] Marie-Emmanuelle Chessel, Fabienne Pavis, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*, chapitre I.

[4] Sur la notion de technocrate, voir notamment Vincent Dubois, Delphine Dulong, *La question technocratique de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999.

[5] La FNEGE a accompagné et amplifié l'évolution dans les années 1960 où la science de gestion se développe dans les universités : la création des Instituts universitaires de technologie (IUT) en 1966, la mise en place

préparée par ces « élites modernisatrices de l'État » durant les réformes entreprises à la fois par Michel Debré, alors ministre de l'Économie et des Finances, et Pierre Laurent, secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale. Elle s'appuie sur un « *discours technocratique qui pratique une "analogie constante" entre les forces considérées comme malthusiennes du champ économique et les forces dites conservatrices du champ universitaire* ». M.E.Chessel souligne que cette opposition au patronat et à l'université permet l'alliance d'acteurs différents, des ministères économiques à celui de l'Éducation nationale, de l'université à la fraction du patronat moderniste.[6] Dans ce climat d'ensemble, la FNEGE apparaît au cœur des débats sur ces questions qui se posent au sein de l'État et des organisations patronales et elle « *permet de mesurer la distance qui existe entre hauts fonctionnaires et représentants du patronat, alors même que des modalités de discussion et de rencontres sont organisées* ». [7]Si au milieu des années 1960 l'opposition entre public et privé reste encore prépondérante dans différentes structures publiques et milieux d'affaires, l'histoire de la FNEGE montre bien comment le rapprochement a pu s'opérer : « *Aux lignes de fracture traditionnelles – entre le public et le privé, entre le monde des entreprises et celui des universités, et plus généralement entre l'univers de la formation et celui des affaires– se sont substituées de nouvelles frontières comme si le développement des enseignements de gestion et plus généralement, le poids accordé au « progrès économique » dans les années 1960 passaient par un rapprochement entre le public et le privé.* » [8]

Pour le ministère de l'Éducation nationale, plus généralement pour le champ universitaire, la création de la FNEGE est envisagée sous l'angle de la nécessité de développer un enseignement supérieur basé sur la recherche scientifique de haut niveau et en lien avec l'industrie. Cela permettra d'accélérer la réforme de l'enseignement supérieur et de favoriser dans ce cadre les sciences sociales de gestion. Pour Pierre Laurent, secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale qui a la volonté de mettre en place une véritable filière de gestion au sein des universités, fondée sur la recherche, [9] la FNEGE est conçue pour être *« un "cheval de Troie" destiné à introduire la*

---

les « gestion des entreprises et administrations » et « technique de commercialisation », la création du centre expérimental Paris-Dauphine en 1968 et éventuellement de l'université Paris IX-Dauphine en 1971.

[6] Marie-Emmanuelle Chessel, Fabienne Pavis, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*, p. 44.

[7] -, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*, p. 45.

[8] -, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*, p. 218.

[9] -, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*, p. 54-56.

gestion dans un milieu universitaire dominé par les facultés de droit et de sciences économiques qui ne lui sont guère favorables. » [10]

Sans vouloir réécrire l'histoire de la FNEGE, nous utiliserons le travail de M-E Chessel et de F. Pavis pour le prolonger dans deux directions. D'une part pour souligner le rôle moteur de la FNEGE dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur, ses programmes ayant contribué à l'émergence d'une nouvelle orientation de la coopération qui était alors dominée par celle avec les pays d'Afrique. D'autre part, pour le rôle joué par la FNEGE dans la légitimation de la logique de marché au sein du champ universitaire. Pour ce travail, les archives de la FNEGE déposées au centre des « Archives Nationales du Monde du Travail » (ANMT) ont constitué une source de données importante. Particulièrement les comptes-rendus des réunions du conseil d'administration dans les années 1970-80 qui permettent de comprendre les discussions de la Fondation sur l'internationalisation.

6.1.1. Missions de la FNEGE dans la première période (1969-1973)

Le premier conseil d'administration de la fondation est constitué le 16 mai 1968. Son président de 1968 à 1970 est Louis Dherse, directeur général de la Sollac, importante société sidérurgique de Lorraine, et le secrétaire général est Pierre Tabatoni. Ce dernier restera peu de temps à ce poste, de mai à août 1968, et est alors professeur de sciences économiques à l'université Paris IX-Dauphine dont il est l'un des co-fondateurs. La composition initiale du conseil d'administration de la FNEGE montre bien la spécificité publique-privée de cette association : le conseil d'administration est composé de douze membres, dont quatre fonctionnaires de ministères (Éducation nationale, Industrie, Plan, Finances), deux universitaires (économistes) et six représentants patronaux (chambres de commerce et CNPF). (Tableau 6.1.)

[10] L'analyse de Michel-Yves Bernard : cité dans *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*, p. 63.

Tableau 6.1. Composition du conseil d'administration de la fondation entre 1969 et 1974

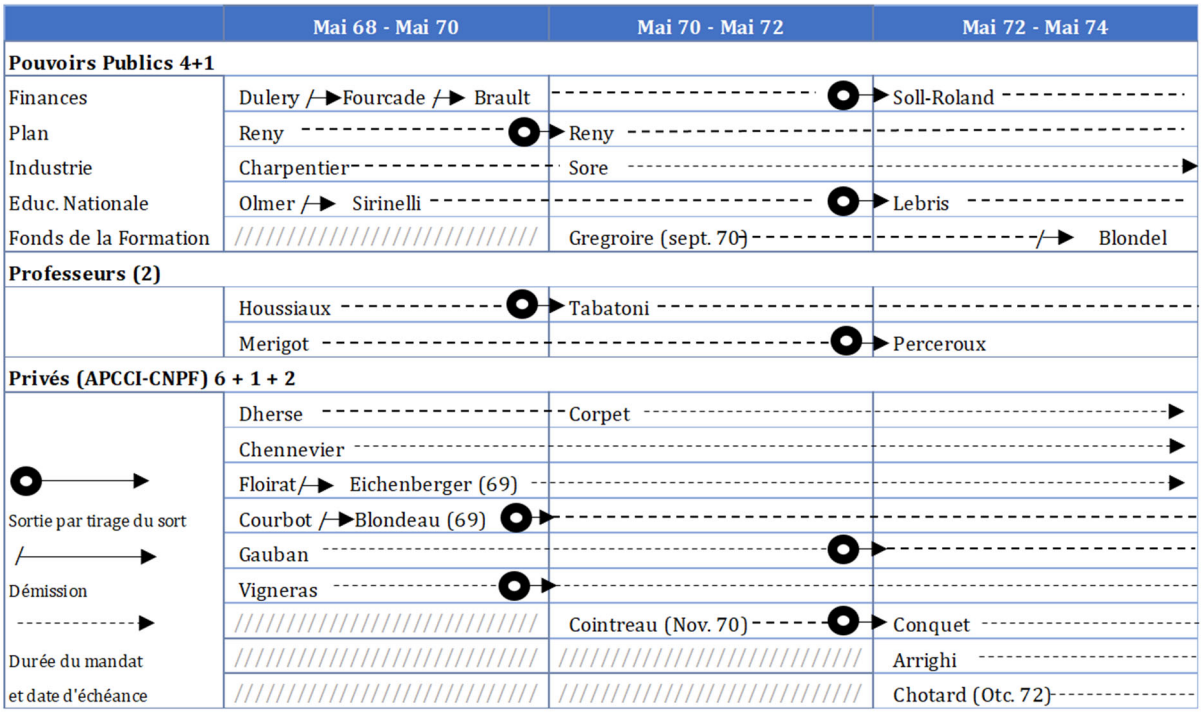

Source : Note sur le renouvellement du conseil d'administration de la Fondation[11]

Après le départ de Pierre Tabatoni, un comité consultatif joue le rôle d'exécutif jusqu'à la nomination de Charles Giraud en février 1969.[12] Dès son arrivée à la FNEGE, C. Giraud rédige le 8 mai 1969 une « Proposition de programme général et de plan d'action pour la fondation sur l'objectif formation des enseignants ». Le programme se fonde sur une évaluation des besoins de formation d'étudiants mais aussi de cadres. Sur le problème du perfectionnement des 360 000 cadres dirigeants ou de gestion en France, il insiste sur la nécessité de former « un futur cadre de gestion pour environ 30 cadres en activité », soit au moins 10 000 par an à partir de 1976 à la fin d'un plan de sept ans. Pour réaliser cet objectif, il estime qu'il faut disposer de 1 000 professeurs en gestion.[13] Si l'objectif n° 1 du

[11] Source : « Conseil d'administration du 25 septembre 1974, Projet de procès-verbal » - ANMT 200043/0052

[12] Les présidents de la FNEGE sont Jean-Yves Eichenberger (1970-1977), Oliver Lecerf (1977-1979) et Patrick Nodé-Langlois (1980-1985). Après Charles Giraud, le secrétariat général est confié à Philippe Agid (1973-1981).
Bernard Pras, *La FNEGE : 50 ans d'agilité pour l'enseignement de la gestion des entreprises*, *op. cit.*, p. 25-26.

[13] La FNEGE publie, le 11 décembre 1970, un rapport intitulé « Développement de la formation ultérieure dans le domaine de la gestion des organisations ». Considérant le nombre de gestionnaires à former (600 000 cadres) et le nombre de journées nécessaires de formation (3 000 000 journées) en 1970, le rapport conclut que 1) la France a besoin d'un minimum de 1 000 enseignants à plein temps, consacrés

programme de Charles Giraud est l'amélioration du perfectionnement des cadres, l'objectif n° 2 est la formation d'excellence de 10 000 étudiants par an dans leur spécialité.

Encadré 6.1. Objectifs de la FNEGE en date du 16 décembre 1970

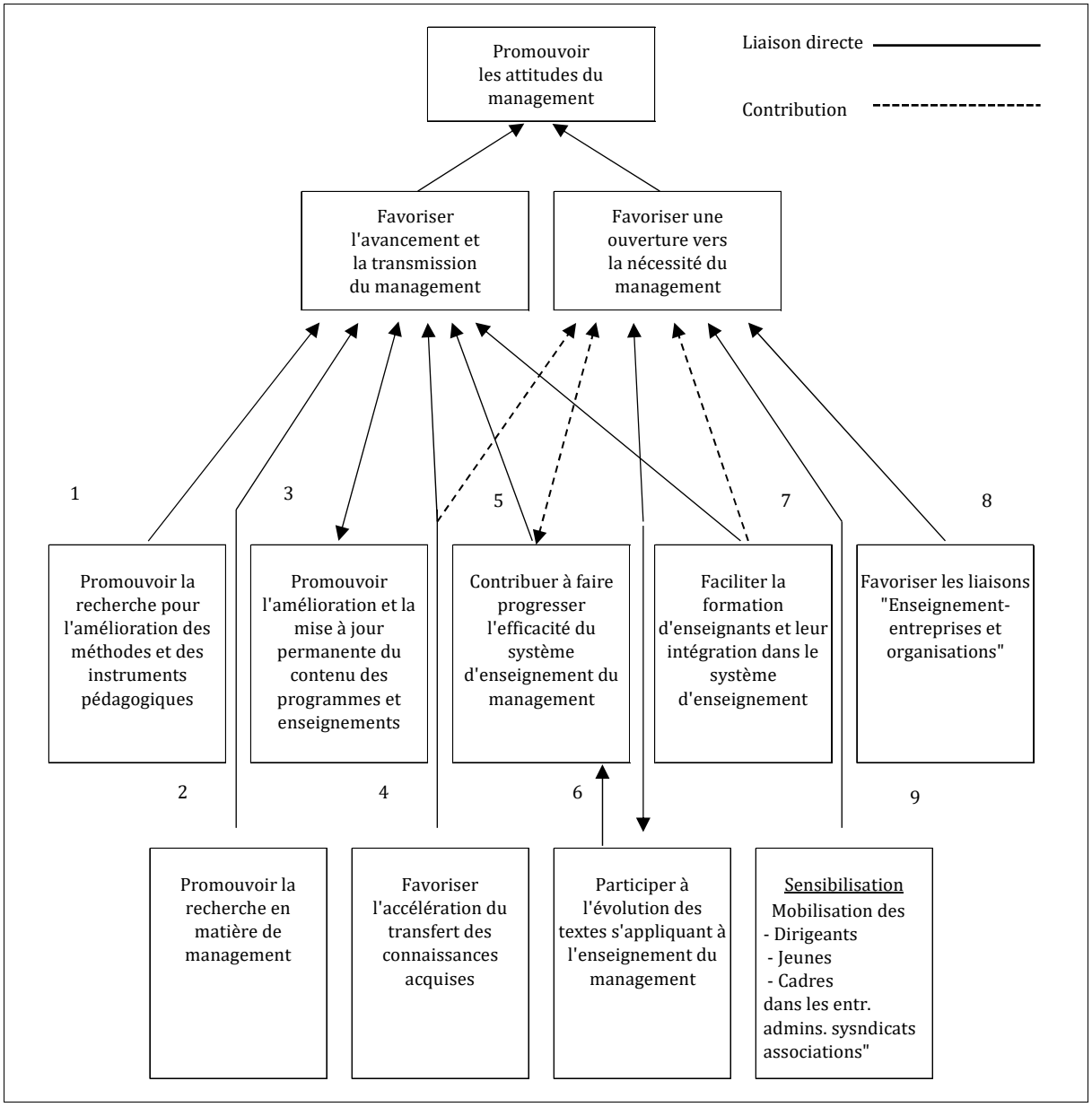

uniquement au perfectionnement ou 2) 500 enseignements à plein temps, plus 1000 enseignants à mi-temps ou 3) 500 enseignants à plein temps, plus 500 enseignants à mi-temps et 1000 enseignants à temps partiel.
Source : Note de calcul sur le développement des programmes de perfectionnement à la gestion – ANMT 200043/0049

Tableau 6.2. Nomenclature des actions de la FNEGE au 19 mai 1971

Titre I	FFF	Formation et Perfectionnement en France et en Europe
CH I	FD	Formation doctorale
		E : Europe
		B : Bruxelles
		F : France
CH II	CB	Contribution à l'Institut de Bruxelles
CH III	AC	Formation d'Animateurs Consultants
CH IV	PP	Programme de Perfectionnement d'Enseignants
		1. CESE / INSEAD
		2. Institut d'Aix
		3. Séminaires "Ansoff" à Dauphine
		4. Rencontre d'enseignement par spécialistes
Titre II	FFF	Formation de Formateurs à l'Étranger (USA et Canada)
CH I	FD	Formation doctorale
CH II	PS	Programmes spéciaux de groupe
		I.T.P. International Teachers program à Harvard
		N.W. Northwestern University
		T.A. Texas University of Austin
		S.U. Texas University of Austin
CH III		P.I. Programmes individuels
Titre III	FFF	Recherche Méthodologique Pédagogique et amélioration des programmes
CHI		R.P. Recherche Pédagogique
		R.M. Recherche Méthodologique
		D.C. Développement de cours
		D.P. Développement de programmes
Titre IV		Sensibilisation et liaison entreprises - Enseignement du Management
CH I		J.E. Journée d'Étude
CH II		E.E. Enquête et Études

Source : Note de présentation générale des budgets 1971 et 1972 de la fondation (ANMT 200043/49)

Ce programme à court et moyen terme vise à faire évoluer le comportement des gestionnaires en place. A plus long terme, « à développer des écoles supérieures de gestion dotées d'un corps professoral de haut niveau capable de se consacrer également à la recherche pour l'amélioration des méthodes de gestion ». Dans son rapport « Situation et évolution des enseignements de gestion et management en France », [14] C. Giraud actualise l'enquête sur l'analyse quantitative des besoins qui avait été faite en 1969. Le rapport estime que les besoins en enseignants permanents pour l'année 1972 seraient

[14] Le rapport compte huit chapitres : 1. Les besoins de formation 2. Les ressources en formation 3. Comparaison entre les besoins et les ressources 4. Les formateurs en gestion et management 5. Circuits financiers de l'enseignement de la gestion 6. Facteurs d'évolution du système d'enseignement gestion et management 8. La Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises

supérieur à 2 150 enseignants et à long terme 3 300 enseignants alors que les ressources ne sont que de 1500.

Sur la base de cette évaluation, de 1969 à 1975 l'objectif principal de la FNEGE est de former 700 professeurs ce qui correspond, d'après les estimations, à environ 50% des besoins pour 1975. [15] Cette mission de la fondation est approuvée par le conseil d'administration et adoptée lors de la réunion du 16 décembre 1970 qui fixe neuf objectifs pour les premières années. Au cours d'un colloque tenu à Deauville en mai 1971, les objectifs à court terme de la fondation ont été précisés. Au niveau du budget, les activités de la fondation en 1971 ont été divisées en 4 sous-catégories : 1) Formation et perfectionnement en France et Europe (notamment l'Institut à Bruxelles) 2) Formation de formateurs à l'étranger (USA, Canada) 3) Recherche méthodologique pédagogique et amélioration des programmes 4) Sensibilisation et liaison Entreprises – Enseignement du management (voir tableau 6.3.).

Formation de formateurs à l'étranger

Au 1er mai 1971, deux ans après le lancement du programme de bourses, la fondation compte 157 boursiers : 104 aux États-Unis, 28 au Canada, 24 en France et 1 en Angleterre. Au total, entre 1969 et 1972, 265 personnes sont prises en charge par la FNEGE dans les universités nord-américaines. (voir tableau 6.2.)

A partir de l'été 1970, la FNEGE utilise l'ITP de Harvard (International Teachers Program of individual studies in business administration) destiné aux enseignants membres d'un corps professoral. Afin de faire des offres de bourses plus importantes, elle envoie des groupes de Français dans les universités nord-américaines – Northwestern, Austin et Sherbrooke (Québec) dans des programmes courts de 12 à 18 mois pour des cadres d'entreprises et des enseignants. Entre 1969 et 1973, 33 boursiers individuels sont financés par la FNEGE, 46 personnes se sont formées à Harvard dans le programme ITP et 164 stagiaires ont été formés dans les programmes de groupe. On compte donc au total 288 boursiers de la FNEGE. [16]

[15] Marie-Emmanuelle Chessel, Fabienne Pavis, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*, p. 106-107.
[16] -, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*, p. 108-110.

Tableau 6.3. Boursiers de la FNEGE dans les universités nord-américaines entre 1969 et 1972

	Pro. 1 an	Pro. ITF	Maitrise ès arts	Pro. Ind.	MBA	Ph.D	Total
Austin	16			2		13	31
Berkely						6	6
Columbia					5	10	15
Cornell						3	3
Chicago				1			1
Buffalo				1			1
Dartmouth					1		1
Harvard		28			5	15	48
Los Angeles				1			1
Manchester						1	1
MIT				2		3	5
Indiana				1		2	3
Northwestern	37			2	4	13	56
Ohio						1	1
Pennsylvanie				1		5	6
Perdue						1	1
Princeton						1	1
Stanford				7	4	7	18
Sherbrooke			55				55
Vanderbilt				5		1	6
UCLA						3	3
Yale						1	1
Washington						1	1
Total	53	28	55	23	19	87	265

Source : Rapport Giraud – ANMT 200043/0051

Avec l'arrivée de Philippe Agid au secrétariat général de la fondation, la part des ressources consacrée à l'aide financière des futurs enseignants de gestion décroît sensiblement de 1973 à 1974 (de 4 181 000 en 1973 à 3 201 000 francs en 1974, -23,4%). Les moyens financiers affectés à la formation d'enseignants en Amérique du Nord sont en baisse significative (de 3 552 000 à 2 311 000 francs, - 34,9%) au fur et à mesure que se mettent en place des programmes équivalents en France et en Europe (de 571 000 à 870 000 francs, +52,3%). [17] Ces programmes en Amérique du Nord sont progressivement réduits (53% des dépenses totales en 1971 pour une centaine de boursiers aux États-Unis, 13 en 1975 pour une dizaine de boursiers). Mais pour maintenir la concurrence avec les

[17] Source : Examen des comptes de le FNEGE : Exercice 1974 – ANMT 200043/0053

programmes français et pour conserver un flux de liaisons avec les universités américaines, ils ne sont pas supprimés. [18]

A partir de 1969 la fondation accorde des bourses pour les programmes de l'Institut d'Amiens (Institut de formation d'animateurs-conseillers d'entreprises) et, à partir de l'année 1971, à Bruxelles pour le programme de l'EISASM (European Institute for Advances Studies in Management). Pour C. Giraud, l'appel aux universités nord-américaines n'est que temporaire. Il faut attendre que le système français soit lancé et mis en place dans le cadre de la construction de six ou sept pôles d'enseignement de gestion : trois universités de province (Aix, Grenoble et Rennes), Paris-Dauphine et trois centres privés - GERME [19] (Groupement d'Enseignement et de Recherche sur le Management Européen), INSEAD et CESA (Centre d'enseignement supérieur des affaires) [20] -. Lors de la réunion de CA du 5 juin 1973, Jean-Yves Eichenberger, président de la fondation, pointe le déséquilibre du marché des enseignants de gestion en France estimant que cette situation est la conséquence d'une certaine rareté sur le marché. Comme il n'y a pas assez de candidats, cela conduit à payer des rémunérations considérables et à donner des avantages annexes. Face à ce problème, il insiste pour que la formation des formateurs aux États-Unis diminue au profit de la France où elle devrait faire des progrès pour « amener un meilleur équilibre et une meilleure concurrence. » [21]

Grâce à ses programmes de bourses, la FNEGE a joué un rôle essentiel de renouveau et d'unification de la discipline de la gestion. Notamment par ses actions de formation d'un corps enseignant qui a alimenté les écoles de commerce et les institutions universitaires. M-E Chessel souligne que l'ancrage progressif de la gestion dans l'enseignement supérieur a contribué à l'importation de la logique d'entreprise dans le secteur public. Les anciens boursiers ont contribué à diffuser les disciplines de gestion « moderne » auprès des étudiants et des cadres dans la formation continue. Ils gèrent aussi leurs établissements de façon plus entrepreneuriale. Cette hybridation s'est également réalisée entre les

[18] Marie-Emmanuelle Chessel, Fabienne Pavis, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*, p. 134.

[19] Le GERME créé en 1971 par Jean Chenevier rassemble l'ISSEC (Institut Supérieur des Sciences Économiques et Commerciales de l'ESSEC), le CRC (Centre de recherches et d'Études des Chefs d'entreprise, créé en 1953 et substitué à l'Institut de l'entreprise en 1975), le CNOF (Comité National de l'Organisation Française) et l'ECE (Centre de perfectionnement des chefs d'entreprise et des cadres supérieurs)

[20] Le Centre d'enseignement supérieur des affaires (créé en 1970) regroupe l'école des Hautes Études Commerciales (HEC), l'Institut Supérieur des Affaires (ISA) et le Centre de formation continue.
Source : Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 juillet 1972 – ANMT 200043/0050

[21] Source : Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 avril 1973 – ANMT 200043/0051

systèmes de formation des universités et les écoles de commerce. Les trajectoires des anciens boursiers de la FNEGE issus d'une université ont commencé à croiser celle des enseignements des écoles de commerce. Au-delà des positions professionnelles des anciens boursiers de la FNEGE – cadres/dirigeants d'entreprises ou universitaires/ professeurs des écoles - une forme de *continuum* de centres d'intérêts est apparue, tous ayant un intérêt pour le monde des affaires et pour celui de la formation. [22] (voir encadré 6.2 sur des boursiers de la FNEGE à l'ESSEC)

Encadré 6.2. Boursiers de la FNEGE à l'ESSEC

Le cas de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) montre le rôle des boursiers de la FNEGE dans cette nouvelle configuration de l'univers de la formation à la gestion. Sous la présidence de Gilbert Olivier [23] , président du groupe ESSEC [24] et Jean Chenevier [25], directeur de l'ESSEC, qui sont des membres actifs du conseil d'administration de la FNEGE, l'école, avec les premiers anciens boursiers de la FNEGE arrivés à l'ESSEC entre 1971-1973, accélère les transformations pédagogiques initiées au cours des années 1960 – introduction de travaux pratiques, de conférences de méthode, de cours de marketing et d'informatique –. Symbole de cette volonté de réforme, l'ESSEC décide de s'implanter sur un nouveau campus à Cergy-Pontoise. En prenant des risques financiers considérables, [26] il s'agit d'accroître les promotions, de développer un corps enseignant permanent et d'adopter la formation aux techniques de gestion modernes.

[22] Marie-Emmanuelle Chessel, Fabienne Pavis, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*, p. 220.

[23] Gilbert Olivier (1914-1992)
Licence (1934), Docteur en droit (1946) / Diplômé de l'École libre des sciences politiques et du « Centre de Perfectionnement dans l'administration des Affaires » (CPA)
Avocat à la Cour d'appel de Paris
Directeur (1961-1969) de l'ESSEC, ensuite président du groupe ESSEC (1969-1980)

[24] En s'émancipant financièrement et administrativement de l'Institut Catholique de Paris en 1968, le groupe ESSEC est fondé en 1969. Il est constitué du « Centre d'études et de recherche de l'ESSEC » (CERESSEC), « Institut des cadres de l'ESSEC » (ISSEC). Le président et trois directeurs de ces établissements composent un directoire et un conseil de surveillance de 15 personnes est créé pour diriger le groupe.
Fabienne Pavis, *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990*, *op. cit.*, p. 120.

[25] Jean Chenevier (1918-1998)
École polytechnique (promotion 1937), Corps des mines
Vice-Président (1964-1969) puis Président Directeur Général (1969-1979) de la Société Française des Pétrole BP (entré en 1949 à la « Société Générale des Huiles de Pétrole »)
Président du CRC (Centre de Recherches des Chefs d'Entreprises) (1967-1975)
Président de l'Institut de l'entreprise (1975-1982)
Source : Les Annales des mines
http://www.annales.org/archives/x/chenevier.html (consulté le 30 septembre 2019)

[26] Pour s'installer à Cergy, l'ESSEC s'endette de 40 millions de francs sur vingt ans, principalement auprès de la Caisse d'Épargne et de l'ANFESP (Association nationale pour le financement d'équipements scolaires privés), le conseil général du Val d'Oise se portant garant. Les remboursements s'élèvent de 4 à 5 millions de francs par an. Ces frais financiers représentent 11,7 % du budget de l'ESSEC en 1975. Le budget de

Pour les dirigeants de l'ESSEC, l'aide de la FNEGE à la formation de formateurs apparaît comme une opportunité à saisir pour réformer leur école et J. Chenevier s'engage dans la transformation de l'École dans le sens voulu par la fondation. Avec l'arrivée des boursiers de la FNEGE au début des années 1970, le corps enseignant permanent de l'ESSEC est renouvelé tout d'autant qu'il est associé à l'installation sur le nouveau campus en 1973 : en 1969 on compte un professeur permanent et une dizaine d'assistants, 13 professeurs permanents en 1971, 25 en 1972 et 35 en 1975 (9 boursiers sur 13 en 1971, 20 boursiers en 1972 et 23 sur 35 en 1975). [27]F. Pavis souligne qu'« acculturés au fonctionnement des Graduate Business School, et en un sens américanisés », ces anciens boursiers de la FNEGE souhaitent renouveler les cursus et définir le rôle du professeur permanent. Ce qui bouleverse en partie « l'état des rapports de force en légitimant de nouveau types de compétences, en particulier des compétences pédagogiques et académiques ». [28]Ces enseignants américanisés participent à la réforme de l'ESSEC au niveau de la pédagogie et de l'organisation interne des enseignants. La formation des nouvelles promotions de Cergy est conçue à partir de leur expérience nord-américaine et leur statut, comme leurs fonctions de professeurs, sont élaborés conformément au triptyque de la FNEGE : partage du temps entre enseignement, recherche et contact avec le monde économique. [29]

Si la plupart des enseignants arrivés entre 1971 et 1973 à l'ESSEC ont suivi un programme court d'un an de la FNEGE, les nouveaux enseignants arrivés à l'école à partir de l'année 1973-1974 sont le plus souvent munis d'un PhD. P. Favis remarque que les premiers ayant un profil « entrepreneurial » se consacrent essentiellement à la recherche pédagogique, à la formation dans le cadre de l'ESSEC et au conseil à titre privé. Les seconds, dotés d'un profil « académique », s'engagent dans le développement de la discipline de management avec la volonté d'être reconnus à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les premiers reprochent aux seconds la diffusion de connaissances atomisées et élitistes, le manque de connaissance de l'entreprise de l'intérieur, la négligence de la dimension humaine du management et des enjeux financiers de l'école. Les seconds reprochent aux premiers leur manque de légitimité à enseigner dans une école de gestion, leur incapacité académique et leur approche empiriste et superficielle avec un attrait pour l'argent. Les dirigeants, ingénieurs expérimentés titulaires de doctorats, critiquent à la fois l'affairisme des premiers et l'académisme des seconds. Mais à la fin des années 1970, le rapport de force est en faveur du profil académique car l'ESSEC manque de légitimité intellectuelle dans le champ de l'enseignement supérieur, particulièrement par rapport aux grandes écoles d'ingénieurs. [30]Les écoles de

fonctionnement explose, passant de 6 millions de francs en 1972 à 28 millions en 1979.
Sur la réforme de l'ESSEC et la crise financière, voir notamment Patrice De Fournas, *Quelle identité pour les grandes écoles de commerce françaises ? (HEC-ESSEC-ESCP)*, Thèse de gestion et management, École polytechnique, 2007 <pastel-00002949>, p. 129-149 et Valérie Languille, *Histoire de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (1913-1990)*, Mémoire de DEA en Histoire, EHESS, 1995.

[27] Source : Note de l'ESSEC, 2. Développement de l'ESSEC – ANMT 200043/0050
Fabienne Pavis, *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990*, *op. cit.*, p. 132.

[28] -, *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990*, *op. cit.*, p. 118.

[29] -, *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990*, *op. cit.*, p. 134.

[30] Sur la structure du champ des grandes écoles françaises, voir particulièrement Pierre Bourdieu, *La noblesse d'Etat grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Ed. de Minuit, 1989.

commerce qui ont une orientation professionnelle restent relativement étrangères aux activités de recherche. Avec l'institutionnalisation des sciences de gestion comme discipline académique, particulièrement autour de la fondation de la FNEGE dans les années 1970, certaines écoles de commerce prestigieuses, représentées par HEC et l'ESSEC, sont en quête de « capital symbolique ». Elles initient des travaux de recherche pour acquérir la « légitimité académique », les « signes extérieurs de la dignité académique » [31] étant des professeurs consacrés ou des laboratoires de recherche liés à la constitution d'un corps enseignant dans ces écoles. [32]

La formation d'un grand corps d'enseignants permanents, « américanisés » par le programme de bourses de la FNEGE, contribue à l'émergence d'une vague d'internationalisation des établissements. Françoise Rey [33], boursière du programme Northwestern, directrice-adjointe en charge des programmes académiques de l'ESSEC entre 2012-2013, témoigne :

> « Je suis partie aux États-Unis en 1970 avec une bonne cinquantaine de Français qui allaient là-bas pour suivre des formations. Quand nous sommes revenus, nous avions évidemment tissé des liens avec des collègues et les universités américaines où nous avions étudié. Cela a fait un noyau de professeurs intéressés à cultiver ces relations avec les universités étrangères et principalement nord-américaines. Ce fut le début d'une vague d'internationalisation qui a touché le corps professoral. Avec tout ce qui est lié à cette pratique, les congrès professionnels dans les différents domaines, etc. cela a conduit à tisser des liens entre professeurs, mais aussi indirectement avec les universités où se trouvaient ces professeurs. Petit à petit, on a vu apparaître l'envie de créer des programmes communs avec ces universités étrangères. C'était une certaine ouverture, par exemple sous forme d'accords d'échanges d'étudiants. Accords d'échanges, ça voulait évidemment dire étudiants étrangers parce qu'on ne peut pas faire d'échanges sans étudiants étrangers. Cela a été, si je puis dire, le début de l'ouverture internationale qui s'est faite assez largement à partir des écoles de gestion. »

Pour les grandes écoles de commerce, ce nouveau corps enseignant permet de lancer de nombreuses initiatives pionnières à l'international. Par exemple avec le double diplôme avec des établissements étrangers et la mise en place de « Mastères spécialisés » à la rentrée 1986.

[31] Pierre Bourdieu, *La noblesse d'Etat grandes écoles et esprit de corps*, *op. cit.*, p. 321-322.
[32] Sur l'essor de la recherche dans les petites écoles de commerce dans les années 1990, voir Marianne Blanchard, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle - 2010)*, Thèse de sociologie, EHESS, 2012.
[33] Entretien du 16 juin 2017 avec Françoise Rey.
Diplômée de HEC (Diplôme de HEC pour les jeunes filles (1963)
Diplôme de Gestion Comptable (1967), Licence en Droit (1968), Diplôme d'Expertise Comptable (1969)
CBE (Certificate in Business Education) – Northwestern University (1971), Boursier de la FNEGE
Professeur adjoint Comptabilité (1971-1978), Directeur de la Formation permanente (1978-1987) – ESSEC
Directeur administratif et financier (1987-1989), Directeur général adjoint (1989-2009) – Groupe ESSEC
Directeur de l'ESSEC et des mastères ESSEC (2009-2012), Directeur général adjoint en charge des programmes académiques - BBA, ESSEC GE, MS, MBAs (2012-2013)

6.1.2. Les activités internationales de la FNEGE à partir de l'année 1973-1974

Dans un premier temps, entre 1969 et 1973, l'action de la FNEGE et de Charles Giraud fut prioritairement de financer des boursiers pour les envoyer étudier dans les universités américaines les méthodes d'enseignement du management « moderne ». Son rôle va s'élargir à d'autres activités internationales à partir de l'année 1973-1974.

A. La crise du financement et les actions internationales

La formation des formateurs peut constituer un dénominateur commun aux différents administrateurs de la FNEGE, mais aux débuts de la fondation, le désir de Charles Giraud de faire évoluer l'action vers d'autres objectifs aggrave les relations de la fondation avec le CNPF et les chambres de commerce. C. Giraud présente au conseil d'administration du 1er mars 1972 un catalogue d'actions en insistant sur de nouvelles initiatives. Il propose de lancer la deuxième phase des opérations de la fondation, particulièrement l'aide au développement du métier d'enseignant, l'organisation de séminaires et d'échanges et un plan pour le matériel pédagogique. Devant ces propositions, le CNPF et les chambres de commerce se montrent plus que réservés. M.E Chessel explique cette réticence par le fait que les actions envisagées viennent en concurrence directe avec celles déjà mises en place par ces fondateur privés. Également parce que les différentes institutions deviennent rivales dans les demandes d'aides financières à la FNEGE.

Au-delà de la question des modes d'action, la légitimité même de la fondation est aussi remise en question par les représentants de l'État. Par exemple la Cour des comptes remarque l'engagement restreint des fondateurs privés dans le budget de la fondation. Lors de la réunion avec tous les administrateurs publics – Fonds de la formation professionnelle, ministère du Développement industriel, Finances, Éducation nationale - sur le programme d'action et le financement de la FNEGE, les engagements limités des partenaires privées pour financer le budget de 1973 sont ainsi évoqués. Les administrateurs notent aussi les demandes, notamment du CNPF, de voir réviser le

contenu du programme d'action prévu en 1973 et le refus d'un recours aux entreprises par la FNEGE. [34]

Graphique 6.1. Évolution des ressources annuelles de la FNEGE (1969-1972) (en milliers de francs)

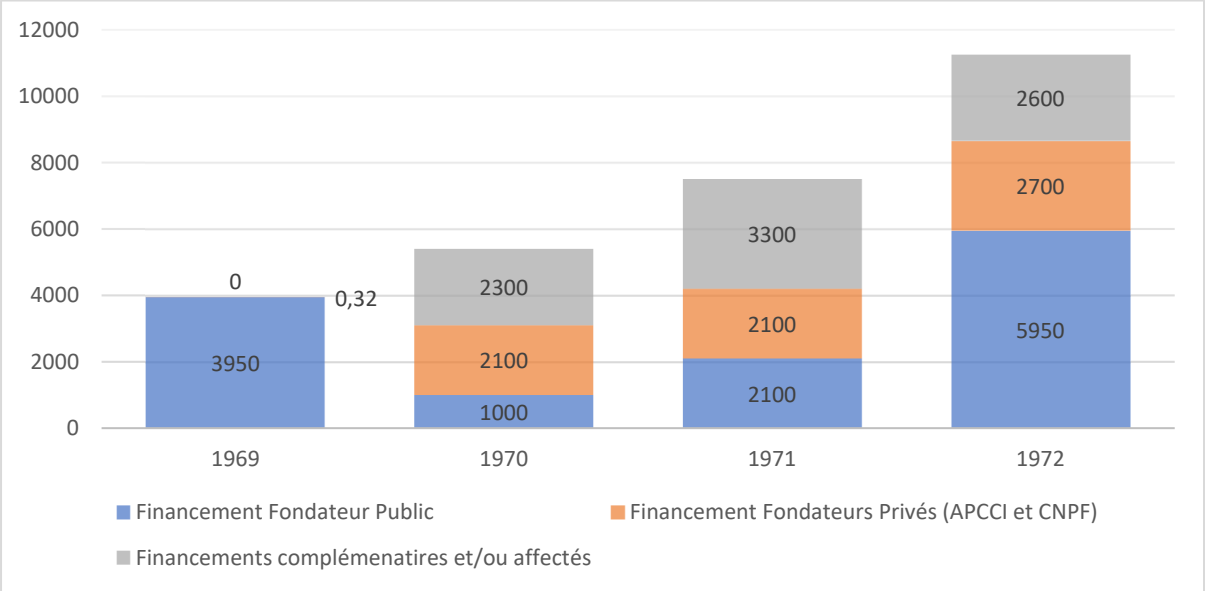

Source : Rapport du trésorier sur l'exercice 1972 – conseil d'administration du 3 avril 1973 [35]

Cette crise de légitimité a des conséquences négatives sur le financement de la FNEGE et durant l'année 1972, Charles Giraud a des rapports de plus en plus tendus avec le CNPF et les chambres de commerce. Avec cette crise financière liée à une crise de légitimité, le conseil d'administration reconnait dans son orientation générale pour l'année 1972 et 1973, que la fondation ne disposera pas des possibilités financières nécessaires pour mener des actions nouvelles. Elle ne pourra que se limiter à administrer le prolongement

[34] Marie-Emmanuelle Chessel, Fabienne Pavis, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, *op. cit.*, p. 126-128.
Un rapport de la Cour des comptes à l'occasion de la vérification des comptes de la fondation pour l'année 1977 (sans être public, il est connu des membres du conseil) critique toujours les parts respectives des financements de l'État et des fondateurs privés. Dans ce rapport, la Cour de comptes est parvenue à mettre en évidence le pourcentage très élevé des financements de l'État en confondant les budget A (budget institutionnel + rétribution pour services rendus liées aux activités de la fondation) et B (budget d'opération à financement affecté, dont les subventions complémentaires par rapport aux activités spéciales).
Face à cette critique, lors de la réunion du conseil d'administration du 28 avril 1978, J. Sol-Rolland, trésorier et représentant du ministère des finances au conseil d'administration, défend que seul le budget A doit être qualifié de budget propre et pris en considération pour ce qui concerne le partage des financements, parce que le budget B est un budget prévisionnel.
Source : Procès-verbal de la réunion du 28 avril 1978 – ANMT 200043/0057
CF) 1. Budget institutionnel pour l'année 1977 : 10 406 milliers de francs : 6 900 (public) / 3 456 (Privé)
2. Budget complémentaire – 6 252 milliers de francs : 5 823 (public) / 428 (privé)
Source : « Examen des comptes - Exercice 1977 » - ANMT 200043/0057
[35] ANMT 200043/0051

des actions antérieures (recherche, développement de cours et de programmes, information documentaire, mis au point et diffusion de matériel pédagogique, perfectionnement des enseignants). Au niveau international, la fondation a la volonté de multiplier les contacts avec les institutions de formation au management européennes et d'accentuer la recherche sur les formes de management issues de l'environnement européen. Mais elle n'a pas de nouveaux projets concrets au début de des années 1970. [36]

L'arrivée en 1973 de Philippe Agid [37] au secrétariat général est une réponse à cette crise de légitimité de la fondation. Les procédés et méthodes de l'administration sont remis en cause – particulièrement la concurrence accrue du secteur privé et le recours croissant à des modes de gestion privée des services publics. Dans le cadre de la RCB (Rationalisation des choix budgétaires) [38], P. Agid met en place une politique visant à faire des économies sur la totalité des programmes et dispose de ressources différentes de celles de Charles Giraud pour mettre en œuvre de nouveaux modes d'action. En particulier avec l'essor lucratif du marché de la formation continue depuis son institutionnalisation par la loi de 1971 [39], la fondation participe activement à la formation à la gestion des cadres de la fonction publique dans le cadre du CFSM (Centre de formation supérieure au management). Elle lance également des projets internationaux de formation de cadres étrangers. A partir de l'année 1974, avec le renforcement des liens avec le MAE et le ministère de l'Industrie, la fondation élargit considérablement ses activités internationales (voir encadré 6.3.).

La fondation a établi un lien, dès le début de l'année 1975, avec une quinzaine d'établissements rassemblant plus de sept cents enseignants permanents, chaque établissement désignant un correspondant en relation directe avec la fondation pour les affaires internationales. La fondation crée aussi un bureau d'études, présidé par Jean-

[36] Note d'orientation générale pour 1972 et 1973 – ANMT 200043/0050

[37] Diplômé de l'ENA (1966), administrateur civil, affecté à la direction générale de l'administration et de la fonction publique au secrétariat général du Gouvernement (1966-1968), Chargé de mission au cabinet de François-Xavier Ortoli – ministère de l'Éducation nationale (juin 1968) puis aux finances (1968-1969), Chargé de mission auprès du cabinet de Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre (1969-1972)

[38] Sur la RCB, voir notamment Philippe Bezes, *Réinventer l'État les réformes de l'administration française, 1962-2008*, *op. cit.*, p. 99-126.
« Morphologie de la RGPP - Une mise en perpective historique et comparative », *Revue française d'administration publique*, n° 136, 2010, p. 775-802.
Bernard Perret, « De l'échec de la rationalisation des choix budgétaires (RCB) à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF », Revue française d'administration publique, n° 117, no. 1, 2006, p. 43-55.

[39] Loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente (consulté le 15 septembre 2019)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000687666

Claude Sore[40], directeur général-adjoint des Charbonnages de France, « chargé d'instruire les dossiers soumis par la direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques du MAE, de mobiliser les écoles choisies en fonction de la nature des opérations, d'évaluer et de veiller à la bonne fin des opérations initiées ».

Une typologie-cadre prévaut pour les programmes internationaux de la fondation. Sur la base de la logique de marché, ils ciblent deux priorités : [41]

1) Les pays considérés comme les plus intéressants pour favoriser une intervention de l'appareil d'enseignement de gestion français, à partir des critères suivants : production de matières premières, accueil d'investissements industriels français, et développement du commerce extérieur et de l'influence politique
2) Les actions générant une valeur ajoutée suffisante

   - à l'étranger : le conseil et l'expertise apportés aux administrations locales ; aux établissements locaux pour la définition de leurs stratégies et politiques de développement ; la création éventuelle d'établissements mixtes franco-étrangers

   - en France : contribution à la politique d'accueil d'étudiants étrangers ; participation à la définition de la politique de formation de formateurs étrangers et suivi des actions entreprises ; actions sur mesure et sur devis (séminaires de perfectionnement de formateurs, ou de dirigeants/cadres d'entreprises étrangères) sont à la fois des opérations de service public, mais aussi une opportunité de développement de marchés pour les établissements bénéficiaires ».

La FNEGE soulève le problème du financement et de la tarification. Elle défend que les interventions menées pour son compte doivent être impérativement financées. A propos des opérations financées par l'intermédiaire des Affaires étrangères, la tarification devrait prendre en considération qu'elles sont à la fois « des opérations de service public, mais aussi une opportunité de développement de marché pour les établissements bénéficiaires.

[40] École polytechnique (promotion 1947), Corps des mines (1950),
Direction des mines du ministère de l'industrie (1952-1958), en poste au Maroc (services des min) et en Algérie (1959-1961), Adjoint au directeur des mines (1965-1969), Directeur des mines (1969-1970), Directeur de la technologie, de l'environnement industriel et des mines (1970-75) - Ministre de l'industrie
Directeur général-adjoint des Charbonnages de France (1976-1980)
Source : Les annales des Mines http://www.annales.org/archives/eleves3.html (consulté le 31 sep. 2019)

[41] Source : Note « Action internationales menés par la FNEGE » du 5 janvier 1976 – ANMT 200043/0053

Encadré 6.3. Les premières activités internationales de la fondation entre 1974-1977

Québec

À partir de l'année 1973-74, le ministère des Affaires étrangères demande de gérer les accords franco-québécois en matière d'enseignement de gestion. Dans ce cadre, la fondation a facilité l'organisation de deux séminaires internationaux, l'un à Aix-en-Provence sur le lancement des programmes doctoraux en gestion, l'autre à Rennes sur la stratégie des établissements d'enseignement de gestion vis-à-vis des petites et moyennes entreprises où les enseignants des deux pays ont participé.

Indonésie

A la fin de 1974, à la demande des Affaires étrangères, la Fondation a conduit en Asie du Sud-Est, une mission à laquelle ont participé des enseignants du CESA, du CEPE de Lille, l'IAE d'Aix en Provence et de l'INSEAD. Elle a exploré les possibilités de coopération avec l'Indonésie, le Vietnam, Singapour, la Corée du Sud. Depuis 1976, la Fondation a aussi confié à l'INSEAD et à l'ESCAE de Lyon, l'organisation de deux séminaires annuels de trois semaines, au profit de deux organismes public indonésiens, pour le perfectionnement de chefs d'entreprises publiques et privées. Ces actions en Indonésie, initiées en 1976, et répétées en 1977, sont organisées sur la base d'un co-financement franco-indonésien. Elles sont développées grâce au « programme prioritaire » de MAE à l'égard des pays en développement

A la suite d'une demande formulée par le Center of Management Development (CMD) de Lagos (organisme public nigérian), auprès du MAE, la Fondation a confié à l'ESSEC en 1976, l'organisation d'un séminaire de perfectionnement de six semaines au profit d'une vingtaine de formateurs nigérians.

Iran

Mise en contact en janvier 1976 avec la Chambre de Commerce d'Industrie et des Mines d'Iran souhaitant la création d'une école de gestion, la Fondation avec le concours de la CCI de Paris, négocie la participation française et procède au recrutement du directeur et des professeurs de cette école. Elle est inaugurée à Téhéran en septembre 1976.

Études et travaux d'accompagnement

- Rapport François : « Développement par la France de la formation des cadres et ingénieurs étrangers ». Dès juillet 1976, le gouvernement ressent la nécessité de procéder à une réflexion sur les moyens d'accroître l'efficacité des actions menées en France pour la formation de cadres et d'ingénieurs étrangers. Sous les auspices du Comité d'Études sur les Formations d'Ingénieurs (CEFI), un groupe de travail placé sous la présidence de Pierre François, vice-président du groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales, rédige un rapport dans lequel il analyse les forces et les faiblesses des pratiques en ce domaine. Il propose des mesures pour renforcer la qualité des prestations assurées par les écoles françaises. Le rapport est remis au gouvernement au début de l'année 1977.

- Rapport Arrighi de Casanova : A la demande de Raymond Barre, ministre du Commerce extérieur, un groupe de travail interministériel présidé par Émile Arrighi de Casanova, directeur de la CCI de Paris, entreprit, dès juillet 1976, une étude sur les besoins et les disponibilités en matière de formation au commerce extérieur (remis début 1977 au Premier ministre)

Source : « Rapport d'activités 1977 » / « Rapport - Politique générale de la Fondation 1973-1977 »

Tableau 6.4. Les premières activités internationales de la fondation entre 1974-1977 [42]

Pays	Contenu		Établissements concernés	
	Réalisé	En projet	En France	A l'étranger
Algérie		Formation des cadres des entreprises nationales	ESSEC Aix	INPED
	Négociations interrompues (juillet 1975)			
Brésil	Mission de courte durée de M. Fleuriet du CESA	Mission longue durée (6 + 18 mois) d'un enseignant du CESA : mise sur pied de la formation continue des cadres ; échanges d'étudiants	CESA	Université de Minas Gerais à Belo Horizonte
	Projet financier déposé au MAE (Quisefit et Sarrut)(Déc. 1975)			
Égypte	Bourse de doctorat Bourse de stage Assistance technique à Ligue arabe	École de gestion franco-égyptienne ou franco-arabe	CESA Aix	NIMD AOAS
	Note sur la coopération franco-égyptienne en matière de gestion (notamment école) transmise au ministre de l'Industrie et à l'ambassade de France (10.12.1975)			
Indonésie	Mission d'expertise de l'appareil d'enseignement de gestion indonésien (de Bettignies, Saias, Lagarde)	- 2 programmes de formation : Entreprises publiques (à Lyon) : Entreprises privées (INSEAD) - Formation de formateurs	INSEAD ESC Lyon Aix	LAN KADIM
	Accord du LAN et du KADIM pour les 2 sémaines (Nov. 75)/ Convention FNEGE-INSEAD signée (déc. 75)"			
Irak	Envoi d'une documentation FNEGE à J.B. Ouvrieu - 1er conseiller près l'ambassade à Bagdad (16.12.1975)			
Iran		École de première formation	ESCP EBS	Chambre de Commerce et d'industrie et des Mines
	Dossier EBS transmis à FNEGE (12.12.1975) / Information et demande de mission à Réthoré faites (15.12.197) / Mission prévue pour janive 196			
Méxique		- Formation continue des cadres des entreprises nationales - Accueil d'étudiants - Mission d'enseignement	CESA Aix	Facultad de Contaduria Ministère du patrimoine
	Note sur coopération franco-méxicaine transmise au minisètre de l'Industrie et au MAE(Bry) (16.02.1976)			
Nigéria		Formation de 20 formateurs	ESSEC CESA Grenoble ESC LYON	CMD
	Plateforme de coopération co-signé par la FNEGE et le CMD transmis au MAE (Glaux) (22.11.1975) Amabassade avisée par télégramme MAE /Devis "formation de formateurs " (22.12.1975) / Finalisation prévue à Lagos (Fin janvier 1976)			
Thailande		Mission de contact	Grenoble	NIDA
	Note transmise à MAE (9.12.1975)			
Vénézuela	Documentation transmise à l'ambassadeur (Nov. 1975)			

Source : « Actions internationales menées par la FNEGE » du 5 janvier 1976

[42] Source : Note « Actions internationales menées par la FNEGE » du 5 janvier 1976 – ANMT 200043/0053

Le colloque de la FNEGE du 14-15 décembre 1977 auquel une soixantaine de chefs d'établissements d'enseignement de gestion a participé, [43] permet également d'observer l'approche pragmatique qu'ont la FNEGE et les établissements de gestion sur leurs activités internationales. La profitabilité devient un objectif important dans la coopération et les membres de la commission « Actions internationales » [44] défendent que « *l'enseignement de gestion se devrait de participer à la promotion de l'image de la France à l'étranger et de contribuer à l'équilibre de la balance des paiements* », notamment en matière de la formation des cadres étrangers. Ils relèvent trois difficultés ; le manque d'infrastructure d'accueil des étudiants étrangers (manque d'informations pratiques, défaut de logements, absence de suivi des étudiants), la difficulté pour la mise à disposition de stages destinés à ces étudiants et la nécessité de coopération entre les établissements. Face à ces difficultés, la commission propose sept mesures très favorables à l'égard des étudiants/cadres étrangers qui sont sélectionnés et inscrits dans un programme de formation payante (voir encadré 6.4.).

Encadré 6.4. Les sept propositions de la commission « Actions internationales » au colloque de la FNEGE (14-15 décembre 1977)

1. Pour l'amélioration de l'information des conseillers et attachés culturels et de coopération technique : organiser un séminaire d'un/deux jours leur montrant les réalisations de l'enseignement de gestion.
2. Pour une implication plus grande des centres consulaires et privés dans les accords de coopération : jusqu'à présent seuls des universitaires participent aux "commissions mixtes chargées de définir les actions de coopération entre la France et ses partenaires étrangers"
3. Pour une meilleure information sur les actions réalisées à l'étranger par les établissements d'enseignement de gestion : établir une fiche d'information par pays
4. Pour faciliter le placement des étudiants étrangers dans les entreprises : informer les établissements sur les procédures à accomplir pour l'emploi d'étudiants étrangers (contrats de travail, assurances, etc.)
5. Pour une amélioration des échanges d'outils pédagogiques : créer une Centrale des Cas regroupant les outils pédagogiques créés à l'occasion d'actions réalisées à l'étranger.
6. Pour une facilitation des actions de formation à l'étranger : obtenir des aides semblables à celles fournies aux projets industriels (aide à la prospection, assurance contre les mauvais payeurs, normes de tarification réalistes)
7. Pour la multiplication des liaisons avec les bureaux d'études, les consultants

[43] Source : « Colloque FNEGE, 14-15.12.1977 », comptes rendus des cinq commissions : « Gestion du personnel enseignant », « Formation de formateurs », « Programmes lourds », « Recherche et politique de publication », « Actions internationales » - ANMT 200043/0057

[44] Les trois sujets principaux étaient « le problème de la langue, l'accueil des étudiants étrangers, la sélection des étudiants étrangers ».

B. « Programme prioritaire » en gestion et en ingénierie pour les élites étrangères

Les interventions traditionnelles du ministère des Affaires étrangères reposaient principalement sur l'envoi d'enseignants français chargés des premiers et deuxièmes degrés des lycées ainsi que sur l'attribution de bourses pour les étudiants étrangers apprenant la langue française. Elles sont progressivement remplacées dans les années 1970 par des actions plus sélectives. Particulièrement avec la création de la « Direction générale des relations culturelles, scientifiques et technique » (DGRCST) en 1969 [45] dont les actions sont articulées autour de trois grands services : « Diffusion et Échanges culturels », « Coopération culturelle et technique » et « Affaires scientifiques » [46]. (voir chapitre 2) La politique sélective de formation en France de cadres étrangers pour donner aux pays en voie de développement, la technologie, les méthodes pédagogiques et scientifiques[47], est notamment confirmée par la mise en œuvre en janvier 1976, sur instruction de Jacques Chirac, Premier ministre, d'un « programme prioritaire » de recrutement d'étudiants en gestion et ingénierie. Ils viennent de neuf pays en voie d'industrialisation, considérés importants pour les relations extérieures commerciales et technologiques françaises, Indonésie, Iran, Irak, Corée du Sud, Singapour, Mexique, Venezuela, Brasil, Nigéria.

Après une sélection rigoureuse des candidats faite conjointement avec les autorités des pays concernées, le programme offre plus d'avantages à ces boursiers qu'aux autres : le montant de l'allocation est fixé à 2000 francs par mois pour l'année 1976 et une année de « raccord » pour l'apprentissage de la langue française et de mise à niveau scientifique est organisée pour ces étudiants privilégiés en ingénierie et en gestion. [48] Le programme

---

[45] Sur l'évolution de cette direction, voir Robert Frank (dir), *Pour l'histoire des relations internationales*, *op. cit.*, p. 490-494 et François Roche, Bernard Piniau *et al.*, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, *op. cit.*, p.92-112.

[46] Cela continue, pratiquement, sans interruption, jusqu'en 1998.

[47] Cette opération a déjà été expérimentée dans les années 1960 en Corée du Sud (voir chapitre 6), en Thaïlande, en Indonésie, au Mexique, au Venezuela et au Pérou.

[48] Pour les autres boursiers, les allocations mensuelles– en particulier pour ceux qui se destinent à des carrières littéraires, et notamment l'enseignement du français -, sont de 700 F pour les études du premier et deuxième cycle universitaire ; 1 000 F pour les études du troisième cycle universitaire : 1 100F pour la préparation d'un doctorat d'État ; 1 500 F pour quelques spécialisations de très haut niveau.
Sénat, *Avis présenté au nom de la Commission des Affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'assemblée nationale - Tome XII Relations culturelles, scientifiques et techniques par M. Jacques Harbert,* le 22 novembre 1977, p. 35.
https://www.senat.fr/rap/1977-1978/i1977_1978_0089_12.pdf (consulté le 31 septembre 2019)

prioritaire dans l'orientation définie en 1976 devait initialement s'appliquer aux grandes écoles et aux 2ème cycles. En réalité, la demande des pays étrangers se portant de plus en plus sur les formations de 3ème cycle (de type doctorales ou professionnelles) la FNEGE, afin de faciliter l'insertion des étudiants étrangers dans les programmes doctoraux, sollicite un consortium d'établissements d'enseignement de gestion – IAE d'Aix-en Provence, IAE de Bordeaux, IAE de Grenoble, IAE de Rennes, Institut de préparation aux affaires de Lille, le CESA et l'ESSEC – pour organiser un programme d'été (août/septembre) de préformation doctorale à la gestion à partir de l'année 1979. [49]

L'autre grande nouveauté du « programme prioritaire » est son évolution vers une coopération bilatérale, particulièrement par rapport au financement réciproque. Plusieurs accords bilatéraux qui précisent l'engagement des parties, tendent à se substituer à une coopération unilatérale. Par exemple, la convention avec le Conseil national de la science et de la technologie (CONACYT) du Mexique : trente étudiants mexicains poursuivent leurs études en France, les bourses étant prises en charge par le CONACYT, les coûts liés à la scolarité par la France. . [50] Sur cette participation financière des pays étrangers, particulièrement pour ce cas du Mexique, Alain Bry [51], chef du service de coopération culturelle et technique, administrateur désigné par le ministère des Affaires étrangères en 1976 [52] remarque, lors de la réunion du 28 avril 1978, [53] que par

[49] Source : Conseil d'administration du 19 janvier 1979, projet de procès-verbal - ANMT 200043/0058
[50] Source : Rapport d'activités 1978 – ANMT 200043/0058
[51] Alain Bry (1930-)
Licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit privé et de droit public
Ancien élève de l'École d'administration (1955-1957)
Secrétariat général de la présidence de la République (1964-1966), Cabinet du secrétaire d'État aux affaires étrangères (1968-1969), Chef du service de coopération culturelle et technique, MAE (1974-1980)
Ambassadeur en Éthiopie (1980-1984), à Madagascar (1984-1988), en Pologne (1990-1994)
Directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) (1994-1996)
[52] En 1976, le conseil d'administration de la FNEGE est restructuré, particulièrement pour introduire d'autres départements ministériels comme les Affaires étrangères, et le Commerce extérieur et pour élargir la représentation des entreprises par une participation accrue d'administrateurs désignés par le CNPF et le secteur consulaire. Par la modification de l'article 3 des statuts en 1976, la Fondation est désormais administrée par un conseil composé de 18 membres, réparti en 3 collèges constitués comme suit :
- Le premier collège comprend 6 membres désignés respectivement par le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre chargé de la Formation professionnelle, le ministre de l'Industrie et de la Recherche, le ministre chargé du Plan et le ministre chargé des Universités ;
- Le deuxième collège comprend 2 professeurs de l'enseignement supérieur désignés par le ministre des Universités.
- Le troisième collège comprend 10 représentants du secteur privé, dont au moins six chefs d'entreprise désignés par les organisations professionnelles et les établissements public interprofessionnels.
Les trois collèges disposent respectivement de quatre, deux et six voix.
Source : Note « Restructuration du conseil d'administration de la Fondation » du conseil d'administration du 23 juin 1976 – ANMT 200043/0055
[53] Source : « Procès-verbal de la réunion du 28 avril 1989 » - ANMT 200043/0057

ses actions internationales, la Fondation est un type « *d'exportateur de matière grise*. *Les étrangers sont intéressés par les produits que les écoles de gestion et les universités leur offrent et ils acceptent de payer ce produit que nous leur fournissons* […] *Nous sommes en pourparlers suivis avec des institutions mexicaines et vénézuéliennes très spécialisées qui prendront à leur charge presque tous les frais. Jusqu'à 2 ou 3000 mexicains, pas seulement littéraires mais gestionnaires seraient intéressés. Tout ceci financé pratiquement entièrement par des budgets mexicains ou vénézuéliens* » en soulignant « *ils (nos partenaires) sont prêts à envoyer leurs gens en France à leurs frais*. ». Par rapport à la forte demande d'étrangers sur l'enseignement en gestion, souligne-il, « le problème n'est pas le financement mais celui des structures d'accueil de ces clientèles nouvelles ». De même Philippe Agid qui évalue très positivement cette nouvelle action expérimentale d'accueil d'étudiants étrangers dans un cadre bilatéral, remarque la saturation des capacités d'accueil des étudiants étrangers pour des formations doctorales en France.

- **Programme « FNEGE – CEFI »**

En 1977, le « rapport François » (voir encadré 6.3) sur les actions de coopération culturelle et technique pour la formation de cadres et ingénieurs étrangers constitue un document de référence sur le programme « FNEGE-CEFI ». Ce projet est initié par le ministère de l'industrie et de la recherche qui a la volonté de créer un organisme commun à la FNEGE et au CEFI pour répondre aux demandes des pays étrangers qui ont besoin de cadres techniques ou de gestionnaires. Il s'agit de coordonner les services susceptibles d'être offerts par les écoles d'ingénieurs et de gestion. Les hauts fonctionnaires de l'Industrie qui travaillent étroitement avec la FNEGE - Jean-Claude Sore, un des fondateurs de la Fondation, et son adjoint Claude Maury[54], ensuite Jean-Pierre Souviron[55], directeur

[54] École polytechnique (promotion 1961), corps des mines (1964-1967)
Directeur technique de l'Écoles des mines de Nancy (1967-1972)
Responsable des écoles d'ingénieurs au ministère de l'Industrie (1973-1978)
Met en place le CEFI (1978-1988)
Directeur des affaires internationales à l'École polytechnique (1988-1994)
Directeur de CEFI (1994-2012)
Source : Les annales des Mines
http://www.annales.org/archives/x/maury.html (consulté le 30 septembre 2019)

[55] École polytechnique, corps des mines
Conseiller technique auprès André Bettencourt, ministre de l'Industrie (1968-1969)
Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (1969-1974)

général de l'industrie et son adjoint Patrick Vindevogel – veulent un rapprochement entre le CEFI et la FNEGE. [56]

Le CEFI créé en 1975 en tant que cellule d'étude et de prospective sur les formations et les emplois d'ingénieurs, est né d'une initiative conjointe du ministère de l'Industrie et du ministère des Universités. Il a développé dans les années 1970 de multiples formes d'activités pour mettre en place un système d'information sur les études d'ingénieurs en France ou l'étranger, la réalisation d'études prospectives sur les besoins de divers secteurs (textile, électronique, informatique, chimie). Parallèlement à ces études, l'action du CEFI s'est élargie à l'étranger et est souvent identique à celle de la FNEGE comme, par exemple, au Mexique, au Brésil et au Venezuela dans le cadre du « programme prioritaire ». C'est Claude Maury qui a négocié les programmes internationaux avec le Mexique (accord CEFI-Conacyt), avec le Brésil (accord avec le « Conselho Nacional de Desenvolvimento Científico e Tecnológico »), avec le Venezuela (accord avec la Fondation Ayacucho) et enfin avec la Chine et l'Indonésie (accord avec les ministères de l'Industrie et de l'Éducation) pour un volume de plusieurs centaines de boursiers par an.

Au cours de sa séance du 20 novembre 1979, le conseil de la fondation a décidé la création d'un groupe de travail pour étudier les perspectives d'un rapprochement entre la FNEGE et le CEFI. Il propose quatre schémas de rapprochement – 1) Fusion des deux organismes 2) Fédération 3) Association 4) Actions concertées entre les deux organismes. [57] Le conseil d'administration adopte le 23 mai 1980 un type de « compromis » sur le rapprochement des deux organismes [58] (approuvé en juin 1980) pour renforcer l'efficacité des interventions des deux organismes, et rechercher des économies de coûts de fonctionnement. Les programmes et le budget de la fondation et du CEFI pour l'année 1981, vont être présentés simultanément de façon consolidée, les administrateurs adoptant deux fascicules budgétaires qui s'applique l'un à la fondation, l'autre au CEFI.

Directeur des affaires industrielles à la direction générale des télécommunications (1974-1978)
Directeur générale de l'Industrie (1978-1981)
Source : site d'Archives Nationales : Fond 19830708 D.G.I. (consulté le 30 septembre 2019)
https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN_IR_021033

[56] Bernard Pras, *La FNEGE : 50 ans d'agilité pour l'enseignement de la gestion des entreprises*, *op. cit.*, p. 50.

[57] Source : « Rapport du groupe de travail créé par le conseil de la FNEGE du 20 novembre 1979 - Perspectives de rapprochement entre la FNEGE et le CEFI » - ANMT 200043/59

[58] Source : Compte-rendu du conseil d'administration du 23 mai 1980 – ANMT 200043/0059

L'élaboration des budgets programmes donne lieu, tant pour la fondation que pour le CEFI, à un examen préalable et concerté avec les fondateurs. [59] (voir Tableaux 6.5 / 6.6)

Tableau 6.5. Budget B « FNEGE/CEFI » du budget programme 1981 (en milliers de francs)

Origine des fonds	Subventions complémentaires		Total
	Public	Privé	
Ministère de l'Industrie	**659**		**659**
- Programme « économie de matières premières »	450		450
- Programme « prévision technologie »	209		209
Ministère des Affaires étrangères	**9978**		**9978**
- Frais de publication et diffusion des Cahiers Enseignement et Gestion et des Cahiers Technologie et Formation de l'Ingénieur	340 190		340 190
- Édition et diffusion de brochures ou catalogues sur les Formations d'ingénieurs français	150		150
- Programme d'échanges entre la France et les pays de l'Est aux missions liées au transfert de technologie	150		150
- Charges du suivie pédagotieu	1233		1233
- La mise en œuvre de stages de mise à niveau scientifique et linguistique	205		205
- Programme CONACYT (Mexique)	2455		2455
- Programme CNPQ (Brésil)	250		250
- Programme de formation d'étudiants iraniens en gestion	400		400
- Programme de perfectionnement de dirigeants indonésiens	600		600
- Programme de perfectionnement de dirigeants coréens	200		200
- Programme de perfectionnement de dirigeants nigérians	650		650
- Programme de perfectionnement de formateur en gestion	200		200
- Programme de perfectionnement destiné aux dirigeants d'entreprises publiques (Afrique Francophone)	300		300
- Programmes de perfectionnement destiné aux dirigeants d'entreprises publiques relevant de divers pays en voie de développement non francophone et producteurs de matières premières	400		400
- La mise sur pied de programmes spécialisé dans plusieurs domaines technologiques	1625		1625
- Fonctionnement du centre France Proche-Orient	630		630
Secrétaire d'État à la Formation professionnelle	**90**		**90**
- Mission au Japon	90		
Administrations étrangères		**2166**	**2166**
- Programme Franco-vénézuélien (Fondation AYACUCHO)		126	126
- Programme Franco-syrien (centre d'études scientifiques de Damas		40	40
- Programme Franco-brésilien (CNPQ)		2000	2000
Total	**10727**	**2166**	**12893**

[59] Source : « Point 4 de l'ordre du jour du conseil d'administration du 19 février 1981 – Budget-programme de la Fondation et du CEFI » - ANMT 200043/0059

Tableau 6.6. Synthèse des emplois inscrits aux budget A et B « FNEGE/CEFI » 1981 (en milliers) [60]

Chapitre	Objectifs	Emploi		Budget A	Budget B	Total
		Engagés	Nouveau			
I	**Fonctionnement et activités courantes**	5299	23	5322		5322
II	**Contribution à la formation et au perfectionnement des enseignants : Bourses et aides financières accordées aux enseignants**	1140	942	2082		2082
III	**Contribution au développement des programmes de certains établissements d'enseignement de gestion et de technologie français et européens**	1200	2609	3150	659	3809
IV	**Contribution au renforcement de la gestion des établissements et à leur développement : action sur les structures**	250	735	985		985
V	**Interaction des enseignements français de gestion et de technologie avec leur environnement national**	1405	1553	2618	340	2958
VI	**Interaction des enseignements de gestion et des formations d'ingénieurs français avec leur environnement Internationale**	1303	11487	896	11894	12790
	Total	**10597**	**17349**	**15053**	**12893**	**27946**

Ces politiques communes menées par la FNEGE et le CEFI répondent en particulier à deux objectifs :

- faire bénéficier les enseignements de gestion et les formations d'ingénieurs français de divers apports étrangers leur permettant de former efficacement leurs étudiants ou de mieux intervenir en formation continue
- utiliser ces établissements pour contribuer à la promotion ou au perfectionnement de cadres et d'ingénieurs étrangers, provenant notamment de pays en voie de développement avec lesquels le commerce international de la France doit s'intensifier [61]

Le budget-programme pour l'année 1982 montre clairement l'évolution depuis les années 1970 des activités internationales la FNEGE en liaison avec le ministère des Relations extérieures. Si le budget pour les activités internationales pour l'année 1982 représente 42.8% de budget total, celui pour la formation des enseignants ne représente que 9,8%, alors que, pour l'année 1974, le budget consacré à la formation des

[60] Source : « Budget-Programme FNEGE 1982 » - ANMT 200043/0060
[61] Source : « Budget-Programme FNEGE CEFI 1981 » - ANMT 200043/0059

enseignements - « formation et perfectionnement » (France et Europe / Amérique du Nord) - représentait 56,8% du budget total de 8 969 milliers francs. [62]

Tableau 6.7. Budget B « FNEGE » du budget programme 1982 (en milliers de francs)

Chapitre	Objectifs	Emploi		Budget A	Budget B	Total
		Engagés	Nouveau			
I	**Fonctionnement général**	4525		4525		4525
II	**Développement industriel**	1425	1935	3360		3360
III	**Mise en œuvre de programmes pédagogiques**	770	1740	2510		2510
IV	**Formation des enseignants : formation initiale et formationi continue**	980	1170	2150		2150
V	**Interaction des enseignements de gestion avec leur environnement national**	655	8750	1345	8060	9405
	Total	**8355**	**13595**	**13890**	**8060**	**21950**

♦ La diversification des actions internationales dans les années 1980

Jean-Claude Cuzzi, responsable des relations internationales de la FNEGE depuis 1981, puis secrétaire général entre 1988-2008, conduit les grandes missions internationales de la Fondation. [63] Avec Jean-Marie Doublet qui a pris la succession de P. Agid, J-C Cuzzi cherche, tant auprès des organismes publics français que des organisations internationales, des projets et des financements pour aider les établissements qui ne sont pas encore orientés vers l'international. Ils veulent aussi confronter les professeurs à des questionnements propres aux pays émergents et faire acquérir aux managers ou cadres étrangers une formation à la gestion avec des institutions françaises. Ces actions internationales sont également organisées dans le souci de réaliser des opérations économiquement rentables pour la FNEGE. [64]

[62] Source : « Budget total de l'exercice 1974 » - ANMT 200043/0051
[63] Il était auparavant Conseiller culturel à Djakarta en Indonésie où il a lancé des actions de formation pour ingénieurs et managers qui ont démarré dans les années 1974-1975. Ces actions évoluent vers le programme prioritaire.
[64] Bernard Pras, *La FNEGE : 50 ans d'agilité pour l'enseignement de la gestion des entreprises*, *op. cit.*, p. 50.

Tableau 6.8. Programmes internationaux importants de la FNEGE de 1980 au début 1990

PAYS	Objectifs	Contenu	Lieu	Financement	Partenaire	Début
FACE	Formation au Commerce Extérieure	Stages pour futurs cadres ou techniciens	Pays de l'OCDE NPI	Min. du Commerce Ex. régions	60 établissements français	1987
Algérie	Formation à la gestion de cadres du BTP	Création et adaptation de matériel pédagogique, mission d'enseignements spécialisés	Algérie (Alger)	MAE	Le gouvernement Algérie Grandes écoles et IAE	1987
	Perfectionnement à la gestion de cadres	Transferts de modules pédagogiques Formation de formateurs	Algérie (Alger)	MAE	Institut Supérieur de gestion de Planification / Groupe ESSEC	1986
	Formation à l'informatique de gestion de cadres	Missions d'enseignements spécialisés	Algérie (Alger)	MAE	Institut National d'information d'Alger / IAE et Universités	1988
	Formation et perfectionnement à l'audit interne de formateurs et de cadres du secteur lourd	Missions d'enseignement	France et Algérie (Annaba)	MAE	Groupe ESSEC Grandes Écoles	1990
Chine	Perfectionnement à la gestion industrielle de cadres d'entreprises	Formation de 4 mois en Chine Stage en entreprise en France	hine et Fran	MAE	Association chinoise d'Économie Industrielle Consortium d'établissements	1990
	Formation à la gestion de futurs cadres	Programme CAAE(diplôme des IAE) Stage de 3 mois en France	Chine	MAE	Université Nankai Association des IAE Grandes Écoles	1988
	Formation à la gestion de cadres	Programme "Master of Business Administration"	Chine et pays européens	CEE	CEE / EFMD Commission du Plan de la Chine	1984
Inde	Formation de formateurs	Accueil de professeurs indiens dans écoles, universités ou entreprises en Europe	CEE et Inde	CEE	7 institutions indiennes de formation à la gestion CEE / EFMD	1989
Madagas-car	Mise à disposition d'un expert permanent auprès de l'INSCAE	Cours de comptabilité	Madagascar	Banque Mondiale	INSCAE de Madagascar	1990
	Formation à la gestion de cadres	Missions d'enseignements spécialisés	Madagascar	Banque Mondiale	INSCAE de Madagascar IAE	1991
Nigéria	Formation de formateurs	Formation aux techniques pédagogiques et à la création de matériel	Lagos	MAE	Centre for Management Development du Négéria ESSEC	1976
Sénégal	Formation de futurs professeurs sénégalias de gestion	Mission d'enseignement d'universitaires français	Dakar	Min. de la Coopération	Université de Dakar IAE	1985
	Développement de la recherche et des enseignements supérieurs en gestion	Mission d'enseignement Assistance pédagogique	Dakar	Min. de la Coopération	Faculté des Sciences juridiques et économiques de Dakar IAE	1990
Hongrie	Perfectionnement à la gestion de cadres	Missions d'enseignements spécialisés	Budapest	MAE	Université des Sciences Économique de Budapest	1990
Tchécoslo-vaque	Perfectionnement à la gestion de cadres	Missions d'enseignements	Praque	Délégation à la Formation Professionnelle	Institut Franco-Tchécoslovaque de Gestion Consortium d'étab. (ESCP - ESP Toulouse - IAE Mets - IAE de Paris - IECS)	1990
	Perfectionnement à la gestion de cadres et responsables	Missions d'enseignement	France Tchécoslo-vaquie	MAE	Institut Franco-Tchécoslovaque de Gestion Consortium d'étab. (ESCP - ESP Toulouse - IAE Mets - IAE de Paris - IECS)	1990
	Formation de formateurs	Accueil des enseignants tchécos-lovaques dans des institutions françaises (3mois) Production de matériel pédagogique	France Tchécoslo-vaquie	Délégation à la Formation Professionnelle	Grandes Écoles - IAE Instituts tchécoslovaques	1990
URSS	Formation à la gestion de cadres	Missions d'enseignements spécialisés	Moscou	Délégation à la Formation Professionnelle	Consortium d'établissement (ESSCE-EDHEC-Parix X Nanterre)	1990
Bulgarie	Formation à la gestion de cadres d'entreprise et de formateurs bulgares	Missions d'enseignements spécialisés à Sofia Stages en France	Sofia France	MAE ACTIM*	Institut du Marketing Grandes Écoles - IAE	1989

Grâce aux efforts des nouveaux dirigeants de la fondation, les actions internationales de la FNEGE se développent dans les années 1980 avec le soutien financier du ministère des Relations Extérieures dans le cadre de ses programmes de coopération avec les pays en voie de développement. A partir de l'année 1983, la fondation peut aussi mettre en place des formations à la gestion avec l'aide du financement d'un certain nombre d'organismes internationaux, :

- Avec la Banque mondiale : formation de gestionnaires des entreprises au Sénégal ensuite au Mali
- Avec l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) : formation d'ingénieurs conseils chinois en France
- Avec la CEE (Communauté Économique Européenne) : mise en place d'un centre européen de formation à la gestion à Pékin

Après l'ouverture des pays d'Europe Centrale et du Sud en 1989, la fondation participe également à certaines actions du programme PHARE (dénommé ainsi car il s'agissait initialement du « Programme Aide à la Hongrie Pour la Reconstruction Économique) et de l'Union Européenne qui institue en 1989 un instrument de soutien et de préparation à une pré-adhésion des PECO à l'UE (Pays d'Europe Centrale et Orientale).

♦ La FNEGE, un *think tank* de la pensée libérale

La FNEGE peut être considérée aujourd'hui comme un *think tank* de l'idéologie libérale visant à peser sur le développement de l'enseignement de gestion en France et les nouvelles formes d'actions internationales. Patricia Pol [65] est à cet égard très critique :

[65] Patricia Pol (1958-)
Diplômée de l'ESSEC (1980) / DEA en économie (1989) – Université Paris III / Doctorat en Sciences de Gestion (1996) – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Maître de conférences Paris-Est (1988-) / Vice-présidente en charge du développement international - Université Paris 12 Val de Marne (2000-2008) et Université Paris-Est (2008-2011)
Responsable du développement européen et international (2011-2013) - AERES (Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche) / Directrice de la Mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur (MEIRIES) (2013-2015) ; Vice-présidente du groupe de suivi de Bologne (BFUG) (2015-2017), chargée de mission "Bologne 2018" – Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Source : Université Paris-Est / Linkedin
https://irg.univ-paris-est.fr/membres/patricia-pol/ (consulté le 30 septembre 2019)

« *La FNEGE diffusait de l'idéologie. C'était terrible et moi-même je n'ai jamais voulu une bourse FNEGE. Le but était vraiment de répandre toute la pensée néo-libérale et former les cadres de la finance. C'était ça leur objectif, d'ailleurs complètement soutenu par le MEDEF, à l'époque le CNPF. C'était très clair, il fallait que les écoles de gestion forment les cadres dont le patronat avait besoin. L'université n'était pas ce monde-là, ne l'est toujours pas, mais on voudrait nous faire devenir ce monde-là. D'une certaine manière, je suis étonnée que la FNEGE qui formait tout de même très peu de monde par rapport à l'université ait eu autant de moyens. Aujourd'hui encore elle dispose de moyens importants donc d'une organisation plus forte.* » [66]

En fait, dans les années 1970-80, la rigidité des règles universitaires et le problème du financement de l'enseignement supérieur ont souvent été au cœur des débats du conseil d'administration. Par exemple, la « Note sur les enseignements de gestion dans les universités et la politique de la Fondation en ce domaine » [67] discutée au CA du 23 décembre 1981 montre clairement la position critique de la FNEGE. Rappelant toutes les actions réalisées par la Fondation dans les années 1970 – formation d'enseignants ; croissance de pôles de développement régionaux et mise en œuvre de programmes de formation doctorale ; création d'une agrégation de gestion [68] ; soutien à l'Institut de management de Bruxelles ; valorisation de la recherche pédagogique et de la recherche appliquée ; et la prise en compte de la dimension internationale -, cette note pointe les éléments négatifs propres aux universités :

- Manque de recrutement sélectif dans les universités par rapport à la domination des grandes écoles
- Confiance limitée des entreprises à l'égard de l'enseignement universitaire de la gestion

[66] Entretien en date du 20 septembre 2017 avec Patricia Pol
[67] Source : ANMT 200043/0059
[68] Lors de la réunion du CA du 4 février 1975 autour du problème de l'agrégation de gestion et de la possibilité de diplômer des professeurs dans ces établissements consulaires ou privés, Jean-Claude Dischamps, secrétaire d'État aux Universités, a dû expliquer aux dirigeants de la FNEGE qu'ils étaient tenus au « respect des règles de la fonction publique ». Recevoir des enseignants étrangers dans le cadre de la fonction publique française ou même accueillir des hommes du secteur privé pour des durées plus ou moins longues supposent des dérogations considérables ».
Source : Procès-verbal du conseil d'administration du 4 février 1975 – ANMT 200043/00053

- Poids limité de la représentativité des enseignements de gestion au niveau des U.E.R (Unités d'enseignement et de recherche) - effectifs insuffisants et subventions faibles de l'université
- Centres doctoraux fragiles avec un nombre de professeurs limités
- Enseignement de la gestion dans les schémas universitaires communs

Face à cette situation, la FNEGE propose toujours le renforcement du corps enseignant, la création de pôles de développement régionaux (comme Paris IX et l'IAE d'Aix-en-Provence) et le renforcement des moyens logistiques et financiers mis à la disposition des enseignements de gestion. Sur le manque de moyens, la note souhaite que « soient établies de nouvelles règles de péréquation des ressources au sein des universités, conçues de manière telle que les U.E.R, susceptibles de se procurer des ressources extérieures et partant de renforcer leurs moyens, soient encouragées dans cette voie ». Elle demande ainsi la modification du règlement des conditions d'utilisation de la taxe d'apprentissage par les U.E.R pour que le produit de cette taxe ne puisse être utilisé par les U.E.R pour la rémunération du personnel.

Programme FACE

Les propositions de la FNEGE en 1986 sur le développement des stages en entreprises et le programme FACE (Formation Au Commerce Extérieur) montrent la position de la fondation très favorable aux milieux d'affaire. En effet, les stages en entreprise qui étaient déjà introduits à tous les niveaux de la scolarité à HEC au début des années 1970 [69], vont s'élargir et ces pratiques pionnières se retrouveront vite dans les années 1970-1980 dans toutes les ESCAE (Écoles Supérieures de Commerce et d'Administration des Entreprises). Avec le souci de doter les étudiants de « compétences internationales » [70], les écoles de

[69] Sur l'HEC, voir notamment Patrice De Fournas, *Quelle identité pour les grandes écoles de commerce françaises ? (HEC-ESSEC-ESCP)*, *op. cit*. et Marc Nouschi, *Histoire et pouvoir d'une grande école HEC*, Paris, R. Laffont, 1988.

[70] M. Blanchard remarque qu'au milieux des années 1960, HEC est une école dominante et modèle pour les ESCAE (Écoles Supérieures de Commerce et d'Administration des Entreprises), à la fois par un recrutement sur classe préparatoire et par une organisation et une pédagogie inspirée des *business schools* américain.
Elle souligne que le caractère scolaire et sélectif du concours d'entrée assure une reconnaissance académique de l'HEC tandis que les enseignements, la pratique des stages et l'acquisition de savoir pratiques sur la base du modèle américain permettent l'HEC d'acquérir une légitimité auprès du monde de

commerce incitent de plus en plus leurs étudiants à effectuer des stages à l'étranger. [71] Influencée par ce mouvement au sein des écoles de commerce, la FNEGE s'est engagée dans les années 1980 pour le développement des stages, en particulier à l'étranger. Un groupe de travail a été constitué au sein de la FNEGE en 1985 et la fondation organise le 14 janvier 1986 une journée « Stages en entreprise » pour compléter les propositions du groupe de travail afin d'améliorer l'efficacité des pratiques de stages dans les écoles de commerce. Face aux réglementations de l'État dans les circulaires du ministère de l'Éducation nationale sur la convention de stage, [72] les propositions de la FNEGE, complétées par les échanges du 14 janvier, peuvent se résumer à 5 axes : 1) Assouplir le cadre conventionnel : durée maximale de 6 mois par an mais avec la possibilité de faire plusieurs stages / possibilité d'établir une convention entre l'entreprise et la classe préparatoire 2) Définition d'une « charte des stages » précisant en particulier la couverture sociale et la prise en compte du risque d'accidents du travail et sur le trajet ainsi que les clauses de confidentialité 3) Élaboration d'un catalogue présentant notamment la date/durée, les objectifs pédagogiques, la nature du travail à effectuer et le niveau des étudiants concernés 4) Sensibiliser les entreprises et former des « campus manager » pour que le stage puisse être intégré dans la politique générale de l'entreprise 5) Vendre les stages à l'étranger

Par rapport à la « surenchère » sur la rémunération en recrutements de stagiaires dans les grandes écoles, les participants insistent sur une plus grande souplesse et le SMIC est retenu comme montant de l'indemnité maximale. [73] Pour la promotion de stages à

---

l'entreprise.
Marianne Blanchard, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle - 2010)*, *op. cit.*, p. 118-119.

[71] A la fin des années 1970, HEC et l'ESCP ouvrent leurs première filières et option « internationales ». Dès 1977, l'ESC Nantes envoie l'ensemble de ses étudiants en deuxième années effectuer un séjour d'études sur un campus américain. M. Blanchard souligne qu'au cours des années 1980, ce phénomène d'« internationalisation s'accélère et la majorité des écoles d'commerce accentuent la part des « contenus internationaux » dans leur formations. Elles insistent sur l'apprentissage de plusieurs langues étrangères, et en incluant des cours sur les affaires internationales.
Sur le souci de l'international des écoles de commerce à partir des années 1970, voir *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle - 2010)*, *op. cit.*, le chapitre 4.

[72] La convention de stage entre l'étudiant et l'entreprise doit être établie conformément aux dispositions (circulaires du 30 octobre 1959, Bulletin officiel de l'Éducation National (BOEN) n°24 du 14 décembre 1959 et du 26 mars 1970, BOEN n°17 du 23 avril 1970).

[73] Source : Compte-rendu du Colloque FNEGE du 14 janvier 1986 – ANMT 200043/62

l'étranger, il est dit qu'il faut « vendre le stagiaire français à l'étranger » et la fondation souhaite créer un réseau de jumelage avec des établissements étrangers. [74]

Le concept de « vente de stagiaires français à l'étranger » se réalise en 1987 avec le lancement du programme FACE [75] pour une « *immersion de futurs cadres français dans des entreprises étrangères performantes, la capitalisation d'un savoir sur les marchés étrangers et le transfert en France de l'expérience acquise à l'étranger* »[76], les pays cibles prioritaires étant la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Le ministère chargé du Commerce Extérieur a consacré 7 720 000 francs au budget de la fondation pour l'année 1987 (pour l'envoi d'environ 400 stagiaires-boursiers) et 12 000 000 francs en 1988. [77] Ce programme concerne prioritairement les étudiants en 2ème et 3ème cycle dans des grandes écoles ou qui sont issus de formations spécialisées dans le commerce extérieur dans des universités. Pour la mise en œuvre du programme, la fondation a notamment associé les établissements suivants : l'Université d'Amiens ; l'Université de Technologie de Compiègne ; l'Institut Européen d'Études Commerciales de Strasbourg ; la Conférence des Grandes Écoles ; l'Université Paris III ; l'Institut de Gestion de Rennes ; le Consortium IAE – ESC- Écoles d'ingénieurs de Lyon, ESC de Bordeaux, l'ESC de Toulouse et de Grenoble, l'École Internationale des Affaires de Marseille – Luminy (CECE, Cesti, ESC), l'ESC de Tours.

[74] L'indemnité de stage est limitée à 1 180 francs mais ceci entraine des difficultés, en particulier dans les grandes écoles : l'indemnité conventionnelle est complétée par d'autre indemnités (par exemple, remboursement de frais) ou par un salaire faisant l'objet d'un bulletin de paie.
[75] Source : Propositions pour le développement des formations au Commerce extérieur – ANMT 200043/62
[76] Source : Propositions pour le développement des formations au Commerce extérieur – ANMT 200043/62
[77] Source : Rapport d'activité 1987 de la FNEGE– ANMT 200043/0063

6.2. La CGE, force d'initiative et de promotion des logiques commerciales dans l'enseignement supérieur

La « Conférence des Grandes Écoles » (CGE) est née en 1967-1968 de la volonté d'un petit groupe de directeurs de grandes écoles soucieux de l'avenir, , Jean-Jacques Baron[78], Pierre Lafitte [79] et Philippe Olmer.[80] Leurs préoccupations [81] sont bien présentes dans l'allocution prononcée par Jean-Jacques Baron lors de l'inauguration du nouveau campus de l'École centrale le 18 octobre 1969 (voir encadré 6.5.) Il évoque dans son discours l'évolution historique des enseignements supérieurs en France et se livre à un plaidoyer en faveur des « grandes écoles scientifiques ». Il défend qu'elles doivent évoluer selon les principes suivants : « esprit d'entreprise, innovation, participation, concertation ».

Encadré 6.5. Extraits du discours de J-J. Baron lors de l'inauguration du campus de l'École centrale à Châtenay-Malabry le 18 octobre 1969 [82]

[…] Fallait-il reconstruire une nouvelle École centrale ? Quelle a été la signification des grandes écoles dans l'enseignement supérieur français, quelle doit être leur place dans l'avenir de cet enseignement ? […]

[78] Jean-Jacques Baron (née en 1909)
Diplômé de l'École centrale (promotion 1932) / Professeur de gestion commercial – Faculté de droit de Paris (1955-1967) / Directeur de l'École centrale (1967-1978)
Source : *Le Monde*, « M. Jean-Jacques Baron nommé directeur de l'École centrale », le 10 mai 1967.
[79] Pierre Paul LAFFITTE (né en 1925)
Ingénieur de l'École Polytechnique (promotion 1944), Corps des Mines, Docteur d'État en géologie
Sous-directeur (1963-1972), Directeur (1972-1984) puis Président (1987-1992) de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris
Source : Les annales des Mines
http://www.annales.org/archives/x/laffitte.html (consulté le 30 septembre 2019)
[80] Philippe Olmer (1916-2010)
Diplômé de l'Institut national agronomique (1934), puis à l'ENS (promotion 1937) et à la faculté des sciences de l'université de Paris (1937-1941), professeur agrégé de physique (1942), doctorat en sciences physiques (1948) – Faculté des sciences de l'université de Paris / Professeur – Faculté des sciences de l'université de Nancy (1949-1957)/ Directeur de l'École nationale supérieure des mines de Nancy (1951—1957) /Professeur titulaire de la chaire d'énergétique (1957-1963) puis chaire d'électrotechnique (1963-1981) de la faculté des sciences de l'université de Paris / Directeur général du Laboratoire central des industries électriques (1957 - 1981), Directeur de l'École supérieure d'électricité (1961-1968) / Directeur de l'Enseignement supérieur (1968) / Directeur des études - l'École polytechnique (1969-1970) / Directeur de l'INA et de l'ENSA de Grignon (1970-1971) / Directeur de Institut national d'agronomie Paris-Grignon (1972-1975)
Source : Les annales des Mines
http://www.annales.org/archives/x/olmer.html (consulté le 30 septembre 2019)
[81] A la fin des années 1960, les directeurs des grandes écoles sont confrontés aux premières contestations vigoureuses du système des grandes écoles et de la dualité des enseignements supérieurs.
[82] Daniel Gourisse, Monique Pineau, *L'École centrale Paris le grand tournant, 1968-2003 ou comment se préparer au marché global de la connaissance*, Paris, Association des centraliens, 2008, p. 50-53.

Comment les universités, puissantes, capables de lutter contre toutes les forces hostiles à leur développement, attachées à leurs privilèges, prétendant embrasser tout ce qu'il y avait d'utile et de licite en fait d'études et de savoir, ont-elles laissé se créer l'enseignement parallèle du Collège de France au moment où l'esprit de la Renaissance se répandait à travers l'Europe, celui du Jardin du Rois pour les sciences naturelles, celui des langues orientales puis, sous l'influence des Encyclopédistes, celui des grands établissements d'enseignement scientifiques pour répondre à l'élan extraordinaire en faveur de la physique expérimentale ?

Si la Révolution avait consolidé cette tendance, en cherchant à détruire les autres formes d'enseignement supérieur : académies, universités, collèges, la Convention trop ambitieuse avait échoué dans son projet de donner une priorité aux sciences par rapport aux lettres dans les "Écoles centrales" établissements d'enseignement secondaire et supérieur aux chefs-lieux de département.

Seuls dans le domaine scientifique subsisteront, avec des fortunes diverses, l'Institut, l'École Normale et les écoles spéciales de l'Ancien Régime : le Muséum d'Histoire naturelle et l'École polytechnique […] et celle des Ponts et Chaussées. […] les jeunes gens qui se destinaient à l'industrie ne trouvaient à leur sortie du collège aucun des éléments de l'instruction qui leur convenait, à l'exception de l'enseignement oral du Conservatoire des Arts et Métiers et de celui de trois écoles spécialisées en mécaniques. L'École Centrale des Arts et Manufactures, en 1829, a alors représenté l'un des maillons de cette chaîne de grandes écoles scientifiques […] qui ont permis de faire face à l'essor industriel du XIXème et du XXème siècle.

Si l'histoire de l'enseignement supérieur français nous a fourni des exemples de ces créations concurrentes, […] aux périodes où un trop grand décalage apparaissait entre l'évolution du monde extérieur et de l'opinion et les habitudes de l'Université, les raisons qui ont présidé à ces créations ne semblent plus exister à l'heure actuelle.

Dans les décennies passées, l'Université a mis en place nombre de structures d'évolution : l'enseignement de la sociologie, celui des sciences économiques, et plus récemment, les enseignements techniques dans les Instituts universitaires de technologie. Déjà certaines facultés de sciences orientent une partie de leurs étudiants vers les carrières du monde économique et bientôt des projets plus complets de facultés techniques seront mis à exécution.

*Un esprit objectif ou simplement économe peut alors se demander si l'existence des grandes écoles scientifiques françaises est toujours justifiée et si, à l'exemple des nations les plus évoluées, la formation des ingénieurs ne doit pas rentrer dans le sein de l'*Alma Mater.

Aussi, est-il temps d'analyser leurs caractéristiques actuelles, le problème de leur évolution et de leur place dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. […] Les grandes écoles scientifique françaises […] restent conçues comme à leur origine en vue de contribuer à la formation des cadres indispensables et immédiatement utiles au développement économique de notre pays : l'ingénieur, le chercheur, le gestionnaire, le dirigeant à haute formation scientifique.

Pour atteindre ce résultat, dans un délai relativement court, cinq ans après le baccalauréat, l'enseignement dispensé doit être cohérent, convergent, pluridisciplinaire. […] Cette densité, cette convergence de nombreux et différents enseignements, l'importance des moyens matériels, humains, spécialisés, souvent rares ou

coûteux, la recherche d'une bonne adaptation de l'enseignement au monde économique fixent l'originalité de la grande école scientifique.

- *La sélection à l'entrée de l'école par un concours, ou sur titres, n'est en fait qu'une qualification, une classification opérée sur l'ensemble des élèves des classes préparatoires […]*
- *Que l'on ne reproche pas à ce mode d'admission d'être antidémocratique : il y a actuellement dans cette école plus de fils d'ouvriers ou de petits employés que de fils de centraliens.*
- *Que l'on ne déplore pas son malthusianisme : la croissance du nombre et de dirigeants de haut niveau ne correspond pas, dans une économie en cours de concentration, à celle des techniciens, et le taux d'accroissement actuel pourra être aisément ajusté dans des créations, comme celle-ci, ou comme l'École Centrale lyonnaise, qui ont prévu largement leur expansion.*
- *Que l'on n'insinue pas qu'elle favorise le mandarinat. L'excellente hygiène de l'émulation joue entre les grandes écoles libérées de leurs entraves et elle s'élargira avec le développement des universités techniques et la formation d'ingénieurs dans les universités scientifiques.*
- *L'on peut s'interroger enfin sur le coût de cette formation et les directeurs des grandes écoles […] seront avisés d'appliquer à leurs établissement la recherche d'efficacité et d'économie du monde de la production industrielle sous peine d'imposer à la nation une charge insupportable. […]*

L'esprit d'entreprise, l'innovation, la participation, la concertation doivent donner les lignes d'orientation de l'évolution de la Grande École scientifique. Il serait d'ailleurs vain de transposer au plan politique ces concepts qui sont ici simplement les conditions d'une meilleure efficacité […]

La grande école scientifique est sans doute le creuset dans lequel cette mutation doit s'opérer pour le profit de tout l'enseignement supérieur scientifique et technique, auquel elle doit apporter un concours sans restriction, en l'aidant positivement dans sa recherche d'une meilleure adaptation de leurs effectifs d'étudiants aux besoins de la nation.

Il est enfin dans la responsabilité de la grande école d'accueillir les étudiants étrangers des pays francophones qui, à juste titre, comptent sur les grands établissements d'enseignement supérieur de la France pour assurer le complément de formation de cadres qui se sont maintenus dans la fidélité à notre langue.

Ce sera de plus en plus son devoir d'organiser des cycles de spécialisation pour les étudiants, ingénieurs, docteurs de langues étrangères, qui souhaiteraient en même temps approfondir un domaine technique, se perfectionner dans la langue française et mieux connaître notre pays.

Les pays-anglo-saxons, qui ont pratiqué depuis longtemps cette politique d'accueil, connaissent l'importance, pour l'émulation de leurs élèves, du brassage des idées et de la propagande pour leur culture et leur pays. Ce campus est digne des plus belles créations des pays étrangers et nous serons fiers d'y accueillir leurs étudiants et leurs professeurs. (souligné par l'auteur)

A ses débuts, la CGE réunit des directeurs d'écoles d'ingénieurs, d'écoles de gestion et d'écoles normales supérieures. Elle forme un club informel de concertation dont le

président est Jean-Jacques Baron et le secrétaire général Pierre Lafitte. A la suite de la création de la CPU en 1970, une assemblée générale constitutive se tient le 16 mai 1973 [83] avec les douze fondateurs.[84] Il s'agit de se protéger face à la perspective d'une victoire de la gauche aux législatives de cette année [85] et d'empêcher l'application des mesures du « programme commun ». [86] G. Tronchet explique la création de la CGE comme un « processus de légitimation corporatiste » des grandes écoles au sein du système français d'études supérieures. Les directeurs d'établissements supérieurs ont œuvré pour regrouper, sous un label aux accents unificateurs, celui de « grandes écoles », une diversité d'institutions distinctes des universités.

L'association[87], dont le siège social est dans les locaux de l'ENSAM (Arts et métiers), a pour but :

- *d'entretenir et développer les relations qui unissent ses membres ;*
- *de promouvoir les écoles, notamment vis-à-vis des entreprises et au plan international*
- *d'étudier toutes les questions intéressant les activités présentes et futures des établissements*
- *de contribuer (dans l'intérêt général) à l'évolution de la formation initiale, de la formation continue, au développement de la recherche, ainsi qu'à la constante amélioration de la qualité des écoles, en proposant ou recommandant des voies et moyens aux responsables d'établissements. Dans le même but, l'association effectue*

[83] Les statuts de l'association « Conférence des Grandes Écoles » régie par la loi du 1er juillet 1901 sont publiés au journal officiel le 27 juillet 1973.

[84] École Centrale des Arts et Manufactures (ECP), École des Hautes Études Commerciales (HEC), École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace (ENSAE), École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (Paris) (ENSAM), École Nationale Supérieure des Mines de Paris (ENSMP), École Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA), École Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST), École Polytechnique (EP), École Supérieure d'Électricité (ESE), École Supérieure de Physique et Chimie Industrielle de la Ville de Paris (ESPCI), Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA-PG).

[85] Patrick Fridenson, « La politique universitaire depuis 1968 », *op. cit.*49.

[86] Avant la création de la CGE, il existe certains mouvements de « corporatisme professionnel », par exemple pour les classes préparatoires. Les enseignants s'organisent en association de défense de leurs intérêts pour faire prévaloir leur spécificité : « l'Union des professeur de spéciales (UPS) est créée en 1927, l'« Association des professeurs de première supérieure et de lettres supérieures » en 1958 et l'« Association des professeurs des classes préparatoires au haut enseignement commercial » en 1972. G. Tronchet explique que cette dynamique corporatiste est un « produit de logiques sociales internes au corps enseignant » qui participe d'une entreprise de défense et de légitimation des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et plus largement des grandes écoles.
Guillaume Tronchet, « 2. Universités et grandes écoles. Perspectives historiques sur une singularité française », *Regards croisés sur l'économie*, 16, 2015, p. 46-47.

[87] Lors de la création initiale de CGE, il existe trois commissions : la commission des Études, la commission de la Recherche et la Commission des Affaires générales.

auprès des pouvoirs publics, des administrations et des grands organismes les démarches d'intérêt commun.

Elle facilite les relations de coopération de ses membres avec les autres formes d'enseignement supérieurs français et étrangers, avec les enseignements secondaires et technologiques et avec les entreprises. » [88]

Avec l'accroissement du nombre de ses membres, (voir graphique 6.2.), la CGE devient dans les années 1980-90 [89] l'interlocuteur de l'État et des médias, plus puissante que les institutions purement consultatives qui sont dépourvues de réels pouvoir [90], particulièrement en participant aux grands débats relatifs aux évolutions des enseignements supérieurs avec le « Comité National pour le développement des Grands Ecoles » (CNGE), [91] autour de la loi sur l'enseignement supérieur de 1984, dite loi Savary.

Graphique 6.2. Évolution du nombre d'écoles membres de la CGE par catégorie [92]

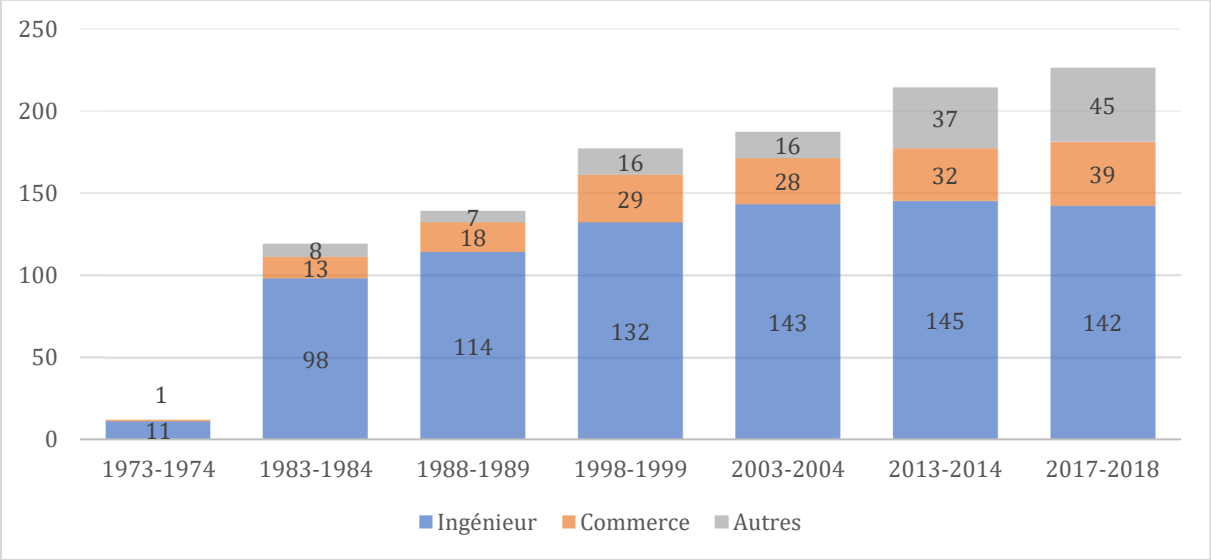

Source : Rapport d'activités de la CGE 2018

[88] Daniel Gourisse, Monique Pineau, *L'École centrale Paris le grand tournant, 1968-2003 ou comment se préparer au marché global de la connaissance*, *op. cit.*, p. 387-388.

[89] Sur les activités de la CGE dans les années 1980-1990, voir notamment *L'École centrale Paris le grand tournant, 1968-2003 ou comment se préparer au marché global de la connaissance*, *op. cit.*, p. Chapitre XXXIV. Aujourd'hui, la CGE se définit comme un « cercle de réflexion (think tank), qui valorise l'expertise collective de ses membres et l'importance des Grandes écoles.

[90] Patrick Fridenson, « La politique universitaire depuis 1968 », *op. cit.*p. 49.

[91] La Conférence des grandes écoles a fusionné le 16 décembre 2008 avec le Comité national pour le développement des grandes écoles (création en 1970)

[92] La CGE regroupe aujourd'hui 3 collèges de membres : 1) le collège Écoles : 226 établissements d'enseignement supérieur 2) le collège Entreprises : 8 entreprises 3) collège Organismes : 37 organisations, associations de diplômés, d'enseignants, de proviseurs de lycée, etc.

Elle est également présente lors de la réforme du système des classes préparatoires scientifiques conduisant à la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 (dite loi Jospin), proposé par Claude Allègre, alors conseiller spécial de Lionel Jospin au ministère de l'Éducation nationale (1988-1992). L'élection de Daniel Gourisse [93] à la présidence de la CGE le 26 juin 1985, contribue à renforcer la solidarité entre les écoles de statuts différents (« Comité d'études sur les formations d'ingénieurs » (CEFI), « Conseil national des ingénieurs français » (CNIF), « Commission des titres d'ingénieurs » (CTI), FNEGE et CNG) dans les débats qui entourent la préparation de la Loi Savary. Favorable aux grandes écoles, Daniel Gourisse s'oppose aux projets de réformes sur les classes préparatoire de Claude Allègre.

Parmi les activités très diverses de la CGE, nous nous consacrerons à l'analyse de la création des « Mastères spécialisés » (MS) et des « Master of Science » (MSc). Ces diplômes sont importants dans la construction d'un nouveau discours sur l'internationalisation et l'accueil des étudiants étrangers. Ces deux labels inventés par la CGE reposent aussi l'une des questions fondamentales de l'histoire de l'enseignement supérieur en France, « est-il légitime de faire payer une formation ? ». Notons que le « Mastère Spécialisé » (MS) est aujourd'hui considéré comme la première formation française basée sur un modèle d'autofinancement. Et que c'est grâce à son succès que le « Master of Science », spécialement conçu pour les étudiants étrangers aisés, est né sur ce même modèle économique.

6.2.1. « Mastère spécialisé » – modèle d'auto-financement dans l'enseignement supérieur français

Sous la présidence de Daniel Gourisse, la CGE élabore un projet de formation de troisième cycle professionnalisé spécifique et portant le nom de « magistère ». [94]

[93] Daniel Gourisse (1939-2016)
École Centrale (promotion 1961), Docteur en sciences
Professeur (1969-1987) puis directeur - École Centrale Paris (1978 -2003)

[94] Avec la création du « Magistère (universitaire) » en 1985 par Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation, pour concurrencer les diplômes des grandes écoles - formations spécialisées de niveau bac+5, destinées à des étudiants après un Bac +2, la CGE ne peut plus utiliser le nom « magistère » pour son label.

Le 17 octobre 1983, la CGE dépose finalement le label « mastère spécialisé » [95]. Ses objectifs sont les suivants [96] :

- Un enseignement cohérent des disciplines pour l'acquisition d'une spécialité demandée par les entreprises
- Une approche pragmatique de la spécialisation
- Une ouverture internationale des grandes écoles en facilitant les échanges et la coopération

Le concept de formation complémentaire de haut-niveau a déjà été largement mis en place dans certaines écoles d'ingénieurs dans les années 1970 (voir l'exemple de l'École centrale, encadré 6.6.). Dans le cadre de la formation continue, le « Mastère spécialisé » s'adresse en priorité aux étudiants déjà titulaires d'un bac +5 (au moins bac +4), et notamment aux cadres en activité qui souhaitent acquérir une expertise supplémentaire dans un établissement de haut niveau. C'est une formation d'une durée de douze mois qui inclue des enseignements théoriques, un travail personnel de recherche en entreprise et la soutenance d'une thèse professionnelle.

Encadré 6.6. Création de nouveaux diplômes à l'École Centrale dans les années 1980 : « Certificat d'études approfondies », « Diplôme d'études supérieures professionnelles » [97]

Depuis la rentrée 1968, l'École centrale a la possibilité d'accueillir des ingénieurs diplômés (Bac +5) d'autre établissements pour suivre les enseignements de la dernière année d'études. En cas de succès, ces auditeurs se voient décerner un « certificat de spécialité ». (Le dernier certificat de spécialisation est délivré en 1988)

Daniel Gourisse, directeur de l'École centrale entre 1978-2003, crée en 1983 un nouveau diplôme d'établissement « certificat d'études approfondie » destiné aux auditeurs intéressés par le contenu de certaines formations mais ne souhaitant pas poursuivre dans le domaine de la recherche. Le premier certificat d'études approfondie est délivré aux auditeurs « en génie industriel » et ingénierie de l'innovation technologie ». (*Dans la formation en « génie industriel et ingénierie de l'innovation technologie », l'École central est habilitée à délivrer un diplôme d'études approfondies (DEA) et un diplôme de docteur ingénieur depuis 1980).

[95] Ensuite, pour l'accréditation des formations, le premier comité technique provisoire est créé et le secrétariat est assuré par Claude Maury, délégué générale du CEFI. Il s'est engagé activement dans la coordination des grandes écoles de commerce et d'ingénieurs pour les activités internationales de la FNEGE et du CEFI.

[96] Source : Annulaire de la Conférence des Grandes Écoles – édition 1991.

[97] Source : Daniel Gourisse, Monique Pineau, *L'École centrale Paris le grand tournant, 1968-2003 ou comment se préparer au marché global de la connaissance*, *op. cit.*, p. 365-366.

En 1985, l'École centrale crée un autre nouveau diplôme de l'établissement : le « Diplôme d'études supérieures professionnelles » (DESP). C'est à la suite de la visite de Victor Ramanatra, ministre des Travaux de la République malgache, que Jean Biarez, professeur de mécanique des sols, lui propose d'organiser une formation d'un an dans ce domaine. Cette formation destinée aux ingénieurs de pays en voie de développement (Algérie, Cameroun, République malgache) est soutenue par la Laboratoire central des ponts et chaussées, par le Service d'études des travaux des routes et autoroutes et par des industriels.

La spécificité du « Mastère spécialisé » est de se situer à la fois au niveau des meilleurs formations de *Master* aux États-Unis et au même niveau que les formations générales des grandes écoles, mais en plus spécialisé. Selon D. Gourisse, ce choix a le double avantage de permettre tout d'abord aux grandes écoles d'affirmer l'équivalence entre les diplômes d'ingénieurs ou de management français et le *master's degree* américain, d'autre part de démontrer la qualité scientifique des grandes écoles en proposant des formations spécialisées d'excellence. Deuxièmement, le MS est conçu ainsi comme un outil privilégié pour attirer des étudiants étrangers pour des études d'une année, « sans être trop contraints par le poids de l'axiomatique abstraite qui réside à nos concours d'entrée » [98] et pour rendre possible la délivrance d'un diplôme de grande école aux étudiants étrangers qui n'ont suivi qu'une formation d'un an.

Plus spécifiquement, Christian Margaria[99], ancien directeur de l'Institut National des Télécommunications (INT) explique que l'objectif initial du MS est de monter des formations à vocations professionnelles relativement courtes d'abord pour des étudiants français adaptées à l'évolution de l'économie française :

« *A la fin des années 80 et dans le courant des années 90, le monde de l'informatique et des télécoms, les circuits électroniques, la téléphonie mobile, Internet, tout cela commence à se développer. On a donc de gros besoins en personnel et les entreprises nous disent : "*

[98] Daniel Gourisse, Monique Pineau, *L'École centrale Paris le grand tournant, 1968-2003 ou comment se préparer au marché global de la connaissance*, *op. cit.*, p. 407.

[99] Christian Margaria (1955-)
Licence d'électronique, maîtrise de mathématiques pures / Diplômé d'ingénieur de l'École nationale supérieure des télécommunications de Paris (1989)
Enseignant-chercheur (1979), Responsable de la Division Mathématiques (1980), Directeur de la Formation (-1992) – TÉLÉCOM INT / Responsable (1992-1995) - Groupe des Écoles des Télécommunications (GET)
Directeur Adjoint de l'INT et Directeur de TÉLÉCOM INT (1995-2004) / Directeur (2004-2009) – INT
Président de la CGE (2003-2009)
Conseiller spécial pour l'enseignement supérieur auprès du Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances (2009-2012)
Conseiller spécial formation et enseignement supérieur auprès du Délégué Interministériel à la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme (DILCRA) (2012-2014)
Ingénieur général des mines au Conseil général de l'économie (2015-2018)

Vous ne formez pas assez d'ingénieurs dans ces domaines. " Elles ont raison. A côté de ça, on était dans une phase de décroissance des métiers de la chimie en particulier de la chimie du pétrole, la chimie lourde, et vous aviez des gens formés au niveau de BAC +5 pour ce secteur industriel et qui ne trouvaient pas d'emplois. Là on s'est dit : ils sont déjà ingénieurs, on ne va pas les réinsérer dans une école d'ingénieurs pendant 3 ans pour en faire des ingénieurs télécom, ça serait idiot. […] On ne peut pas réduire le diplôme d'ingénieur, le diminuer, s'ils ne suivent pas l'intégralité de la scolarité. Par contre si on leur fait faire pendant une année, une année et demie maximum, un complément de formation qui permet de passer d'ingénieur chimiste à ingénieur télécom ce n'est pas la peine de leur refaire faire de la physique élémentaire. » [100]

Développement des « mastères spécialisés »

Dès son lancement à la rentrée 1986, Le MS obtient un grand succès. La première année, 123 formations sont accréditées par le comité technique [101] dans 23 écoles d'ingénieurs et 12 écoles de gestion. À la rentrée de 1987, 83 formations sont ouvertes dans les écoles d'ingénieurs et 31 formations dans les écoles de gestion. [102] On constate le succès quasi immédiat de ce label. La tendance des formations ouvertes et des étudiants inscrits dans un MS est presque toujours à la hausse depuis sa création. À la rentrée 2018-2019, c'est un total de 402 formations ouvertes pour environ 8000 étudiants inscrits. [103]

[100] Entretien en date du 8 février 2017 avec Christian Margaria

[101] Le comité technique d'accréditation est composé de cinq représentants des écoles et cinq personnalités extérieures. Ce comité est présidé successivement par Jean-Loup Delcroix, directeur de l'École supérieure d'électricité entre 1978 et 1989 (1987-1989), Jacques Lévy, directeur de l'École des mines de Paris entre 1984-2001 (1989-1991), Véronique de Chantérac, directeur Général du Groupe ESCP entre 1989-1999 (1991-1993)

[102] Daniel Gourisse, Monique Pineau, *L'École centrale Paris le grand tournant, 1968-2003 ou comment se préparer au marché global de la connaissance*, *op. cit.*, p. 407-408.

[103] Le nombre de formations a atteint son maximum à la rentrée 2015-2016 : 439. En 2010-2011 : 416, en 2009-2010, 439 en 2010-2011, 429 en 2011-2012, 418 en 2012-2013, 409 en 2013-2014.
À la rentrée 2018-2019, on compte 402 MS pour un effectif global d'environ 8000 étudiants.
La diminution de MS s'explique par le développement d'un autre label de la CGE, « Master of Science » (MSc) : 61 MSc en 2010-2011, 126 en 2018-2019.

Graphique 6.3. Évolution du nombre de formations et des effectifs « Mastères spécialisés » [104]

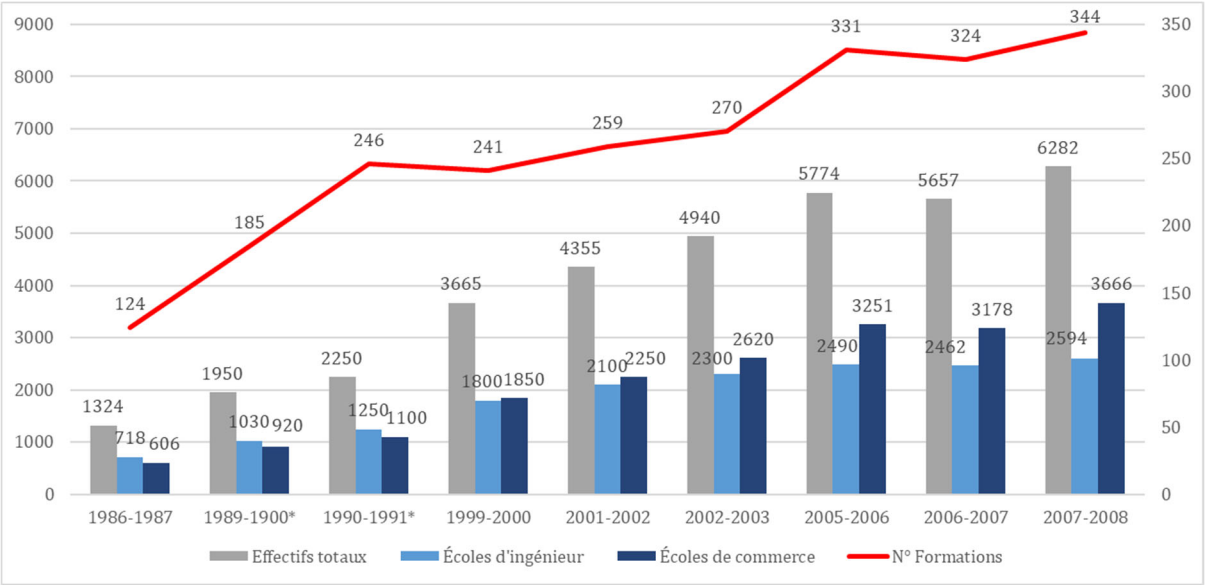

Graphique 6.4. Évolution du nombre d'établissements « Mastères spécialisés »

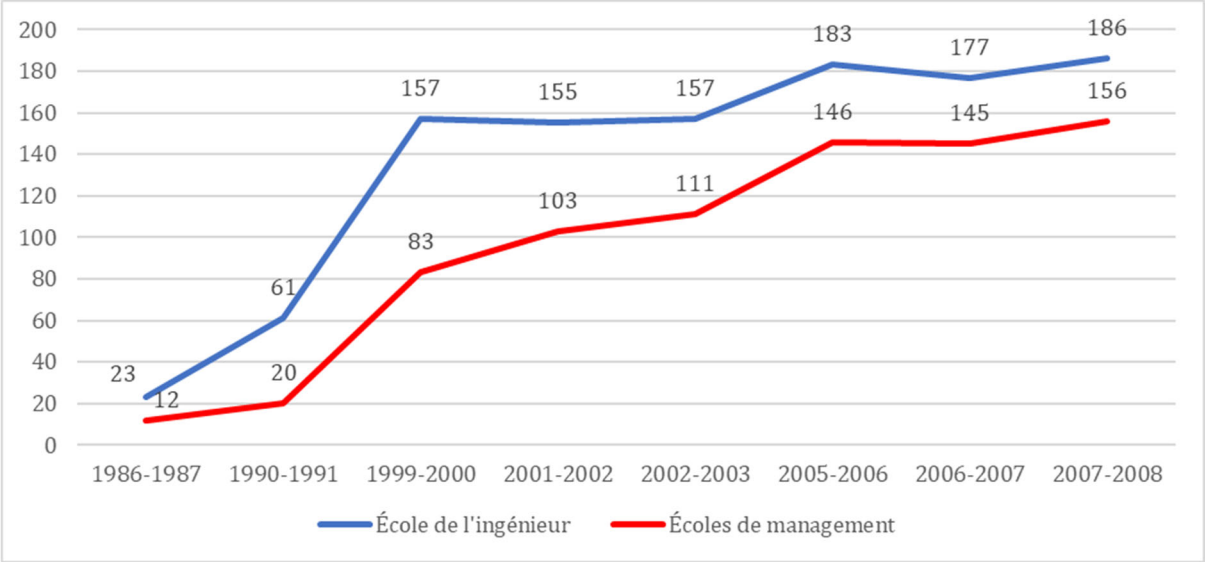

Source : La CGE

[104] Les données sur l'évolution des « Mastères spécialisés » ont été reconstituées sur la base de : l''annuaire de la Conférence des Grandes écoles – édition 1991/1992 ; *La Lettre de la Conférence des Grandes Écoles,* N° 34 - avril 2000 ; *La Lettre de la Conférence des Grandes Écoles,* N° 42 - avril 2002; *La Lettre de la Conférence des Grandes Écoles,* N° 46 - avril 2003 ; *La Lettre de la Conférence des Grandes Écoles,* N° 59 - juillet 2006 ; *La Lettre de la Conférence des Grandes Écoles,* N° 64 - octobre 2007 ; *La Lettre de la Conférence des Grandes Écoles,* N° 67 - juillet 2008 ; « Les Mastères Spécialisés de la Conférence des Grandes Écoles » (édition 2000) et Daniel Gourisse, Monique Pineau, *L'École centrale Paris le grand tournant, 1968-2003 ou comment se préparer au marché global de la connaissance*, *op. cit.*, p. 407.
Le chiffre concerne tous les établissements, les écoles d'ingénieurs, écoles de commerce et d'« autres écoles » (ENS, Écoles vétérinaires, etc - leur nombre et leurs effectifs est négligeable ; par exemple, en 2001/2002 une formation - 5 étudiants ; en 2002/2003 deux formations ouvertes – 20 étudiants ; en 2006-2007, deux formations – 17 étudiants).

Le MS est particulièrement créé à l'initiative de directeurs d'écoles d'ingénieurs proches du monde de l'entreprise, par exemple, l'École centrale de Paris sous la présidence de D. Gourisse (voir, encadré 6.7.). Mais, le développement du MS est plus remarquable au sein des écoles de commerce privées (voir les graphiques 6.3. et 6.4.). Malgré le moindre nombre d'écoles de commerce (graphique 6.2.) et leur nombre de formation accréditées « MS » par rapport aux écoles d'ingénieurs (graphique 6.4), la différence d'effectifs totaux n'est pas si grande entre elles. Les effectifs moyens de MS au sein des écoles de commerce sont deux fois plus nombreux par rapport à ceux des écoles d'ingénieurs. Et à partir de la fin des années 1990, le nombre de formations et l'effectif total des étudiants inscrits dans un MS auprès une école de commerce est supérieur à ceux des écoles d'ingénieurs. Ce développement du MS est soutenu par les écoles de commerces « prestigieuses », HEC, l'ESCP, et l'ESSEC souvent considérée comme « pionnière » au niveau du développement pédagogique et de l'internationalisation (voir le cas de l'ESSEC, encadré 6.7.).

Encadré 6.7. « Mastères spécialisés » de l'École Centrale de Paris entre 1985 et 1993 [105]

Avec la création du label MS, la direction de l'École centrale décide de demander l'accréditation « Mastère spécialisé » pour ses formations issues de toutes les options de troisième année de l'École et de la formation qui décerne le « Certificat d'études approfondies » en « génie industriel » (voir encadré 6.6.).

< 1986-1987>

- MS Génie industriel et ingénierie de l'innovation technologie

<1987-1988>

- MS Management de la qualité : commune à l'École centrale, l'École spéciale des travaux publics et l'ESCP (fermé en 1998) /
- • MS Connaissance de l'enveloppe du bâtiment (fermé en 1991)

<1988-1989>

- MS Fiabilité, prévention et gestion du risque (renommé en 1989 « MS Sûreté et prévention des risques technologiques majeurs ») / • MS Chef de produit logiciel - en collaboration avec Thomson et Bull

<1989-1990>

- MS Technologie et management – destiné aux diplômés du haut enseignement supérieur de gestion pour leurs permettre une découverte approfondie de certaines technologies et faciliter le dialogue entre les ingénieurs et les gestionnaires dans les entreprises

[105] Daniel Gourisse, Monique Pineau, *L'École centrale Paris le grand tournant, 1968-2003 ou comment se préparer au marché global de la connaissance*, *op. cit.*, p. 367.

< 1992-1993>

- MS Ingénierie des systèmes informatiques ouverts

À la rentrée 2000, l'ESP propose 7 MS : Génie des procédés et des matériaux ; Génie industriel et ingénierie de l'innovation technologique ; Informatique – Électronique ; Ingénierie des systèmes informations ouverts ; Mécanique -Énergétique ; Technologie et Management ; Gestionnaire de risques à l'hôpital.

Source : « Les Mastères spécialisés de la Conférence des Grandes écoles – édition 2000 / D. Gourisse

Encadré 6.8. Mastères spécialisés à l'ESSEC entre 1985 et 2006

L'ESSEC a été l'une des premières écoles qui a ouvert le « Mastère spécialisé » dans le cadre de l'innovation pédagogique.

<1985-1986>

- MS Techniques Financières

<1986-1987>

- MS Marketing Management (à temps plein) – déclinaison à temps partiel en 2000-2001 / • MS Management des Systèmes d'Information Répartis (en alternance et en partenariat avec TELECOM PARIS) : A l'origine à temps plein sous le nom « Conception et Gestion des Systèmes d'Information et de Décision) puis « Management des Systèmes d'Information et de Décision »

<1988-1989>

- MS Logistique et Management de la Supply Chain (à temps plein)

<1992-1993>

- MS Droit des Affaires Internationales et Management (à temps plein)

<1993-1994>

- MS Gestion Achats Internationaux (à temps plein) / • MS Management International Agro-alimentaire (à temps plein) avec trois partenaires prestigieux : l'ENSIA, l'ENGREF et l'INA P-G (élargie en 2000 à l'ISAA)

<1994-1995>

- MS Assurance -Finance (à temps plein) / • MS Management Urbain, Environnement et Services (à temps plein), ensuite sous le nom « Gestion des Collectivités Locales et Environnement Urbain »

<1996-1997>

- MS Stratégie et Ingénierie des Affaires Internationales (à temps plein) – déclinaison à temps partiel en 2002-2003

<2002-2003>

- MS Management des Ressources Humaines (à temps partiel) / • MS Gestion Financière et Contrôle (à temps partiel) / • MS Sport, Management et Stratégie d'Entreprise (à temps partiel) / • MS Management des Services Publics en partenariat avec l'ISCAE (Maroc) (à temps partiel)

<2004-2005>

- MS Droit des Affaires Internationales et Management < Filière Anglophone > / • MS Management de Projets Technologiques en partenariat avec TELECOM Paris / • MS Stratégie et Management des Industries de Santé en partenariat avec l'Université Descartes

<2005-2006>

- MS Droit des Affaires Internationales et Management < Filière Asiatique > avec ESSEC Asian Center et Nanyang University à Singapour

En 2005-2006, il existait 16 MS et 584 étudiants à l'ESSEC. 11% des MS en management accrédités par la CGE sont des MS ESSEC et 20% de étudiants inscrits dans un MS en management, sont dans les MS de l'ESSEC. En 2005-2006, 108 écoles membres de la CGE proposent 373 MS. * Aujourd'hui (2018-2019), l'ESSEC propose 10 MS.

Source : Le Journal des 20ans des Mastères Spécialisés, édition spéciale – 7 mars 2006, ESSEC [106]

Étudiants étrangers dans les MS

Si le MS est initialement conçu pour les nationaux dans le cadre de la formation continue, devient très vite un outil privilégié des grandes écoles pour attirer des étudiants étrangers de haut niveau qui veulent obtenir un diplôme après une formation courte. Par exemple, à partir de la promotion de 1969, l'École centrale Paris accueille des auditeurs diplômés d'autres établissements (y compris des étrangers) pour suivre l'enseignement de 3ème année et certains auditeurs obtiennent, à l'issue de ces études, un certificat de spécialité de l'École Centrale Paris. Daniel Grimm [107] explique à ce sujet :

« *Pour les échanges avec les universités par double diplôme, les grandes écoles et ECP manquent aussi d'un outil, c'est l'équivalent des masters au niveau international. Les écoles à l'époque avaient développé des diplômes d'établissement. Nous par exemple, ça*

[106] Source : site de l'ESSEC
http://econtent.essec.fr/mediabanks/essec-pdf/formations/masteres%20specialises/rubriques%20transverses/masteres-specialises-journal-20-ans.pdf (consulté le 30 septembre 2019)

[107] Daniel Grimm (1943-)
École Centrale Paris (1963–1966), Ingénieur ECP 66
DEA, Docteur de Spécialité en Mécanique des Sols (1966–1968), assistant au laboratoire de Mécanique des Fluides, des Sols et des Roches (1967-1968) - Université de Grenoble
Assistant, maître-assistant, professeur (1968-1989), Laboratoire de Mécanique des Sols – ECP
Directeur des Études (1978-1988) / Directeur adjoint (1978-2007) – ECP
Président de la Commission Amont - pilote de la réforme des classes préparatoires (1987-1995), Président de la Commission des Relations Internationales (1995-2003)
Animateur du réseau T.I.M.E. et président de son assemblée constituante (1992-1999)
Président du Conseil de Perfectionnement de l'EPF École d'ingénieurs à Sceaux (2008-2015)
Source : CV Daniel Grimm

s'appelait : des « certificats de spécialités ». En fait c'était tout simplement nos dernières années d'école puisqu'en première et deuxième, c'était un tronc commun et ensuite les élèves étaient répartis en options qui ne figuraient pas sur le diplôme mais qui délivraient aussi les certificats de spécialités à des gens qui ne venaient suivre que ça et qui avaient déjà un diplôme d'ingénieur. […] Mais, le « certificat de spécialité » de Centrale, ça ne pourra jamais être reconnu (par l'État) et tout ça car le ministère voulait tuer les grandes écoles […] donc la CGE a déposé deux marques au sens de la protection industrielle, une marque qui s'appelle Master spécialisé, abrégé MS, et une deuxième marque qui n'a jamais été utilisée qui était PhD. » [108]

Si le programme de double diplôme est au cœur de la politique internationale de l'ECP (voir encadré 6.9.), le MS est aussi conçu pour initier des collaborations avec des universités étrangères dans le cadre des échanges de doubles diplômes. C'est notamment le cas de MS « Génie industriel et ingénierie de l'innovation technologique » pour les échanges avec l'Amérique latine, en particulièrement le Brésil. Au niveau administration, le MS est la seule voie pour accueillir certains pays, par exemple, la Grande-Bretagne et le Japon, dans le cadre des échanges de doubles diplômes parce que l'accès au programme des grandes écoles d'ingénierie est presque fermé pour ces étudiants étrangers.

Encadré 6.9. Daniel Gourisse et l'internationalisation de l'École centrale de Paris (ECP)

Adrien Delespierre remarque dans sa thèse [109] que l'École centrale sous la présidence de Daniel Gourisse (1978 -2003) s'est voulue dès les années 1980 à « l'avant-garde » des innovations pédagogiques et organisationnelles associées à l'international. Daniel Gourisse, nommé directeur de l'École en 1978 et Daniel Grimm, son adjoint, amorcent la mise en œuvre d'une politique d'internationalisation sur la base de prévisions du marché de l'emploi des jeunes diplômés.

D. Grimm témoigne : « en 78, Daniel Gourisse a été nommé directeur de l'école et m'a tout de suite demandé de prendre la fonction de directeur adjoint […] On s'est intéressé à l'international et on a dégagé de toute responsabilité d'enseignement et de recherche un professeur pour qu'il nous construise une stratégie internationale, cet enseignant s'appelait Bernard Marin. Les années 80 c'était le début de la construction de l'Europe dans ce domaine. […] On a lancé cette opération avec lui et, vers 85, il nous a

[108] Entretien avec Daniel Grimm du 11 octobre 2017

[109] Adrien Delespierre, *L'internationalisation des grandes écoles d'ingénieurs françaises : une recomposition de la noblesse d'Etat*, Thèse de sociologie, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2016 <NNT : 2016PA01E038>. <tel-01804113v2>, p. 199- 211.

proposé des échanges d'étudiants car l'Europe commençait à envisager de financer ces échanges. C'est là que j'ai eu l'idée un peu particulière de la notion du double diplôme. […] »

Les doctorants de l'ECP ont des origines géographiques diversifiées - l'École centrale délivre le diplôme de docteur-ingénieur et le nouveau titre de docteur, défini dans le cadre des nouvelles dispositions régissant l'enseignement supérieur en 1984 [110]-, mais le recrutement d'élèves ingénieurs étrangers, à l'exclusion de ceux venus de pays francophones, s'est tari depuis le début du 20ème siècle. C'est pour faire face à cette situation que la mission d'internationalisation confiée à Bernard Marin (ECP 1963), est prioritairement axée sur la mise en œuvre de doubles diplômes avec des pays industrialisés et non-francophones. La nouvelle équipe dirigeante de l'ECP nomme B. Marin, « conseiller pour les relations internationales » à plein temps pour représenter Centrale à l'étranger et établir des liens avec des universités étrangères afin d'instaurer des échanges d'étudiants.

Le document fixant la politique internationale de l'ECP est approuvé par le Conseil d'administration du 7 juin 1988. Les principales dispositions pour la rentrée 1988 sont les suivantes [111] :

- L'enseignement des langues et civilisations étrangères, la maîtrise de l'anglais à un niveau avancé (évaluée par le test TOEFL et exigée pour l'obtention du diplôme)
- Une expérience à l'étranger d'au moins six semaines, en principe non-francophone
- La mise en place du programme « TIME »

Doubles diplômes & Réseau « TIME » (Top Industrial Manager for Europe)

Dans le cadre de la politique internationale de l'ECP, le premier réseau international de double diplôme « TIME » se met en place à l'initiative de B. Malin. Seize membres fondateurs sont recrutés au sommet de la hiérarchie académique de leurs pays parmi les universités européennes: l'Université libre de Bruxelles, la Friedrich-Alexander Universität Erlangen-Nürnberg, la Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule d'Aix-la-Chapelle, la Technische Universität de Munich, l'Universität Stuttgart, Kungliga Tekniska Högskolan Stockholm (KTH), le Politecnico di Milano, le Politecnico di Torino, la Technische Universiteit Eindhoven, l'Universidad Politecnica de Madrid (ETSIIM), l'Universitat Politecnica de Catalunya (ETSEIB), l'Universidad Pontificia Comillas (ICAI), l'Instituto Superior Técnico Lisboa, la

[110] La loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, dite loi « Savary », procède à une large réforme de l'enseignement supérieur et notamment des universités et le décret de juin 1984 (JORF du 7 juillet 1984 p. 2141) complète la nouvelle loi de janvier 1984 sur le statut de la fonction publique.
En gardant le monopole de la collation des grades et des titres universitaires, cette loi installe un nouveau type de doctorat « unique », dit « nouveau régime » en supprimant la thèse d'État et la thèse de 3ème cycle dont la norme devient celle d'une thèse soutenue trois ans après une DEA. Dans ce cadre, le décret du 5 juillet 1984 dresse une liste des diplômes et le ministre fixe les dispositions transitoires par l'arrêté du 5 juillet 1984 relatifs aux études doctorales (JO 7 juillet 1984 p. 5968-5970) en particulier pour les thèses en cours. L'unification des doctorats conduit inévitablement à la modification du statut des enseignants-chercheurs. Désormais après 1984 pour accéder à un nouveau corps, celui des maîtres de conférences, c'est la thèse « nouveau régime » qui est devenue la référence.
Sur les réformes Savary, voir notamment Jacques Minot (dir), *Les universités après la loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984*, Paris, Berger-Levrault, 1984 et Émile Jalley, « Loi Faure (1968) et décret Savary (1984) : histoire d'un naufrage institutionnel », *Connexions*, 78, 2002, p. 47-75.

[111] Daniel Gourisse, Monique Pineau, *L'École centrale Paris le grand tournant, 1968-2003 ou comment se préparer au marché global de la connaissance*, *op. cit.*, p. 185.

Danmarks Tekniske Universitet (DTU), et l'Ethniko Metsovio Polytechnio Athina. Le réseau TIME commence aussi à intègrer des universités non européennes au titre d' « associées » comme l'université Jiaotong de Xi'an, l'université d'aéronautique et d'astronautique de Pékin (Chine), l'université de Sao Paulo, l'université de Campinas (Brasil), l'université Keio et l'université du Tohoku (Japon). Aujourd'hui (janvier 2019), le TIME est composé de 56 membres dans 21 pays. A. Delespierre souligne que le réseau TIME permet à l'ECP de « prendre un avantage significatif sur ses concurrents dans l'accumulation de capital symbolique associé à la reconnaissance internationale. »

Dans une première étape, ces échanges « double diplômants » sont mis en place dans le cadre du réseau TIME à partir de 1988. La notoriété des établissements membres du TIME et le grand succès des échanges suscitent un intérêt de certains établissements hors Europe. Dès 1991, L'École engage des négociations avec des universités américaines, canadiennes, britanniques et japonaises sur un autre type de double diplôme. L'ECP signe progressivement des accords d'échanges avec des universités de pays anglo-saxons et de pays émergents qui permettent aux élèves de Centrale à l'issue de la deuxième année du programme « Grandes écoles » (sans diplôme de Bachelor au standard international) à se porter candidats, progressivement au cours des années 1990 pour leurs programmes de master en substitution à leur troisième année de cursus dans les grandes universités anglo-saxonnes ou asiatiques. À la rentrée 2002, 22 universités anglo-saxonnes et 2 universités japonaises admettent les élèves de 3ème année pour la préparation d'un Master's degree : École Polytechnique de Montréal, University of Toronto (Canada) ; California Institute of Technology, Columbia University, Cornell University, Georgia Institute of Technology, Harvard University, Johns Hopkins University, Massachusetts Institute of Technology (MIT), Pennsylvania State University, Stanford University, University of California at Berkeley, University of California at Los Angeles, Ann Arbor University of Michigan, University of Minnesota (USA) ; London School of Economics, University of Cambridge, University of East Anglia, University of Essex, University of Manchester, University of Manchester Institute of Science & Technology (UMIST), University of Oxford (GB) ; University of Tokyo, Yokohama National University (Japan). [112] A partir de la fin des années 1990, l'ECP signe également des accords de double diplôme avec les universités de pays émergents comme Singapour, la Chine et le Brésil.

Depuis le lancement de TIME, pour les promotions 1988 – 2002, 924 élèves de Centrale ont obtenu le double diplôme : 605 dans le cadre de TIME, 2 dans un pays émergent et 317 par la préparation d'un Master. La promotion 2003 de l'ECP comprend 89 élèves étrangers sur 436 élèves et 124 élèves (72 français et 52 étrangers) préparent un double diplôme à l'étranger. [113]

Le grand succès des MS pour les « clients » étrangers peut s'expliquer par la proposition très vendeuse de l'anglais dans les formations (voir Encadré 6.10.) et les

[112] Daniel Gourisse, Monique Pineau, *L'École centrale Paris le grand tournant, 1968-2003 ou comment se préparer au marché global de la connaissance*, *op. cit.*, p. 195.
[113] -, *L'École centrale Paris le grand tournant, 1968-2003 ou comment se préparer au marché global de la connaissance*, *op. cit.*, p. 188-191.

partenariats avec les établissements étrangers. Alors que les écoles de commerce créent des MS de type « post-master » (Bac+6) pour attirer des diplômés français et étrangers, les MS dans les écoles d'ingénieur sont plutôt des formations avec une sortie à Bac +5. Cela pour intensifier les échanges avec les établissements étrangers comme le fait, par exemple, l'École centrale de Paris avec ses doubles diplômes.

Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les MS augmente vite : pour l'année 1986-1987, sur 1324 étudiants inscrits dans un MS, 19% étaient de nationalité étrangère. Ce taux augmente continûment : 27% en 1990-1991 ; 25% en 1999-2000 ; 31% en 2007-2008 (voir graphique 6.5.). À la rentrée 2000, 30 MS sont totalement ou partiellement (au minimum 50% du temps d'étude et des matières) enseignés en anglais. A la rentrée 2003-2004, on compte 22 formations « MS » [114] dans 8 écoles de commerce et 5 écoles d'ingénieurs (voir encadré 6.10.)

Graphique 6.5. Évolution du nombre d'étudiants étrangers dans les « mastères spécialisés » [115]

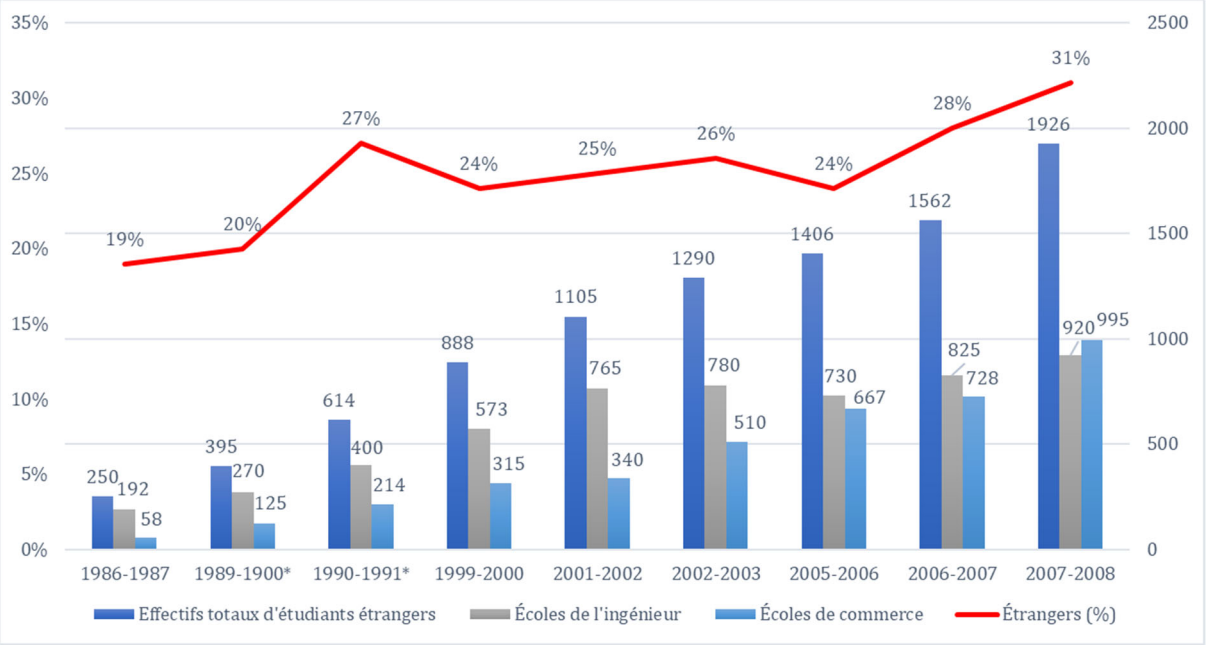

Source : CGE

[114] La diminution du nombre de MS en anglais s'explique par l'évolution de certaines formations MS en MSc et le développement du MBA dans les écoles de commerce.
[115] Pour les années 1989-1990 et 1990-1991, les effectifs totaux sont exacts mais les chiffres pour les écoles d'ingénieurs et celles de commerce sont saisies arbitrairement selon une estimation.

Encadré 6.10. « Mastères spécialisés » en anglais - année 2003-2004 [v]

Bordeaux École de Management

- MS Affaires et Commerce International

EGIME (École Généraliste d'Ingénieurs de Marseille)

- Microelectronics Technology and Manufacturing Management

ENAC (École Nationale de l'Aviation Civile) – Toulouse

- Satellite Based Communication, Navigation and Surveillance
- Aviation Safety/ Aircraft Airworthniness (en coopération avec l'ENSICA)
- Aviation Safety Management/ Aircraft Airworthiness (en coopération avec l'ENSICA)
- Aviation Safely Management / Flight operations (en coopération avec l'ENSICA)

ENSCI / Les Ateliers (ENS de Création Industrielle)

- Conception en nouveau médias

ENSICA (ENS d'ingénieur de Construction Aéronautiques) - Toulouse

- Aeronautical maintenance
- Helicopter Engineering
- Aviation Safety/ Aircraft Airworthniness (en coopération avec l'ENAC)
- Aviation Safety Management/ Aircraft Airworthiness (en coopération avec l'ENAC et la CAUC)
- Aviation Safely Management / Flight operations (en coopération avec l'ENAC et la CAUC)

ESC Clermont-Ferrand

- Net management

ESC Lille

- Project and Program management
- Supply Chain Management and Purchasing

ESC Rennes

- Négociations internationales

ESC Rouen

- Management Financier international (50% en anglais)
- Management du Développement international de l'entreprise (50% en anglais)

ESC Toulouse

- Marketing Management and Corporate Communication

ESSEC - Paris

- Stratégie et Ingénierie en Affaires internationales

HEC - Paris

- Consulting and Coaching for Change: International MS for Executives

SUPAERO (ENS d'Aéronautique et de l'Espace)

- Techniques for Aeronautics and Space: option Aeronautics

Le mastère spécialisé contre les « idéologues universitaires »

Pierre Tapie [116], président de la CGE entre 2009-2013, ex-directeur de l'ESSEC, remarque que le MS était destiné à renforcer l'autonomie pédagogique et financière face aux « idéologues » [117] du champ universitaire. Il explique :

« Les mastères spécialisés avaient deux objectifs. Le premier, c'était de sortir de la prison dans laquelle l'administration et la bureaucratie de l'enseignement supérieur, complètement entre les mains de vieux présidents d'université à la retraite et très idéologues, bloquaient les grandes écoles. Comme vous aviez le droit de faire des diplômes d'ingénieur et c'est tout, vous n'aviez le droit de faire que le diplôme de l'école de commerce alors que le corps professoral de ces écoles pouvait faire bien autre chose. Pour des raisons idéologiques, la bureaucratie était très castratrice sur ce plan. Les grandes écoles qui sont très autonomes et très professionnelles se sont donc dit qu'il fallait sortir de cet enfermement. Le second objectif c'était qu'il fallait qu'on invente quelque chose sur lequel on ait le pouvoir, que l'administration ne pourrait pas bloquer, et pour lequel on allait créer nous-mêmes un standard de qualité et ériger des règles qui font qu'un diplôme de « mastère spécialisé » allait avoir de la valeur. » [118]

---

[116] Pierre Tapie (1957-)
École Polytechnique de Paris (Promotion 1977) / DEA de Biochimie, Université de Paris XI Orsay (1981)
Doctorat d'État en Sciences Naturelles, Université de Paris XI Orsay (1984) MBA, INSEAD (1990)
Études de Théologie, Institut Catholique de Paris (1981 - 1984)
Vice-président (2001-2009, Président (2009-2013) - Conférence des Grandes Écoles
Directeur General, Groupe ESSEC (2001-2013) / Directeur de l'École Supérieure d'Agriculture de Purpan, Toulouse (France) (1990-2001)
Directeur General d'Intellagri, Société de Capital-Risque, Toulouse (1990-2001)
Fondateur, PAXTER (2013 - présent)
Source : http://www.paxter.aleaur.com (consulté le 31 mars 2019)

[117] Dans le même sens, par rapport du monopole de collation des grades de l'État, D. Grimm critique des « idéologues » universitaires : « *il faudra demander aux idéologues qui étaient au pouvoir à l'époque. ». Et il continue « Il y avait un reproche d'élitisme des grandes écoles. Alors qu'en fait on est un ascenseur social. […] les idées qu'ils voulaient faire disparaître les écoles n'étaient pas forcément les nôtres. Mais on a été très défendus par les entreprises, il y a eu un front commun des entreprises qui disaient… mais l'université française à l'époque, c'était le reste des idées de 68, forme des gens qui ne sont pas aptes à travailler dans la société, c'est… enfin ça c'est un autre problème* ». (Entretien en date du 11 octobre 2017)
C. Margaria défend aussi le modèle de grande école : « Claude Allègre dans tous ses discours vis-à-vis de l'enseignement supérieur dit qu'il faut tuer les grandes écoles, il voulait faire disparaître les classes préparatoires […] la volonté du politique n'était même pas d'opposer les grandes écoles aux universités, c'était de tuer… je ne veux voir que les universités. » (Entretien en date du 8 février 2017)
Comme P. Tapie et D, Grimm, les personnes au sein de la Grande école ou de la CGE m'expriment leurs hostilités à rigidité structurelle de l'enseignement supérieur française, les réformes de rapprochement entre grandes écoles et universités et particulièrement Claude Allègre en utilisant les expressions très directes comme « tuer les grandes écoles », « idéologues ».

[118] Entretien avec Pierre Tapie du 26 avril 2017

Au niveau pédagogique, face au monopole de la collation des grades et des titres universitaires de l'État [119], le MS est créé pour recruter des étudiants hors des diplômes nationaux - des cadres/ingénieurs français ou des étudiants étrangers ayant fini leurs études universitaires dans leurs pays d'origine. Le MS permet aux écoles d'organiser librement selon leurs propres besoins, le détail des formations – les programmes destinés aux candidats « bac +4 » ou « Bac +5 », la durée de formation, le partenariat avec les entreprises ou les établissements français ou étrangers, l'enseignement en français ou en langue étrangère, les modalités de sélection et les frais d'inscription.

Sur le plan de l'autonomie financière, le « Mastère Spécialisé » (MS) est basé sur un modèle d'autofinancement. Daniel Grimm se souvient qu'il y avait deux « écoles de pensée » pour le modèle du MS : « *Il y avait une école de pensée qui disait : les masters spécialisés, si on les compare à ce qui se passe à l'international et à ce qu'on veut valoriser en France, il faut les mettre à une sortie Bac+5. Et il y avait une autre école de pensée qui disait : non les masters spécialisés ça vient après l'école. C'étaient essentiellement les écoles de commerce qui défendaient ce point de vue* ». [120] Elles avaient la volonté de maximaliser le recrutement d'ingénieurs diplômés en positionnant leurs programmes « post-master » (Bac +6) dans les nouveaux programmes labellisés « Mastère Spécialisé ». Au contraire, des écoles publiques d'ingénieurs qui raisonnaient en coût marginal pour la préparation des MS [121], les écoles de commerce grâce au succès des MS et de leur propre corps enseignant, commençaient à raisonner en « coût complet ». P. Tapie remarque : « *La prise de conscience de ce qu'une formation avait une valeur économique qu'on peut vendre à un « coût complet » , c'est quelque chose que, je situerais, entre 1990 et 1995. Ça a été progressif.* » [122] C. Margaria témoigne aussi de l'évolution de sa pensée et de celle de ses collègues au

[119] Le 7 avril 2015, la CGE a saisi le Conseil d'État afin que les écoles privées ou associatives puissent délivrer le diplôme national de « master ». Mais le Conseil d'État a rejeté dans une décision du 7 juin 2017 la demande de la CGE en confirmant que seuls les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ou à caractère administratif (EPS), les universités et les grandes écoles publiques, peuvent délivrer ce diplôme d'État.
Le Monde, « La délivrance du master reste réservée à l'université et aux grandes écoles publiques », Le 7 juin 2017.
https://www.lemonde.fr/campus/article/2017/06/07/la-delivrance-du-master-reste-reservee-a-l-universite-et-aux-grandes-ecoles-publiques_5140287_4401467.html (consulté le 31 septembre 2019)
[120] En principe, le MS est positionné dans une formation à « bac+6 » d'un an ou un an et demi.
[121] Le prix de la scolarité est fixé en fonction du nombre d'heures supplémentaires que font les professeurs, du nombre d'heures des vacataires, etc.
[122] Entretien avec Pierre Tapie en date du 26 avril 2017

sein des écoles d'ingénieurs. Il défend la nécessité du paiement des frais de scolarité et la mise en place d'un système de prêts aux étudiants à la française :

« *A l'origine, quand j'étais enseignant, universitaire, je me disais : l'enseignement supérieur doit être gratuit, parce que c'est une nécessité sociale. Au fur et à mesure des années, j'arrivais à me dire : mais non c'est une bêtise, c'est une bêtise parce qu'il faut que chacun paie une partie du prix de revient du produit. Et 1.000 euros c'est une toute petite part des coûts des formations qui sont 10 fois ou 15 fois plus élevés. Il y a donc quelqu'un qui doit payer le produit, la difficulté étant que celui qui doit payer le produit, l'étudiant, ne le peut pas. On a donc commencé à réfléchir en disant : l'idéal, et c'est le modèle que je vais défendre à la Conférence des Grandes Écoles […], c'est qu'on affiche des frais de scolarité qui soient par exemple à 10.000 euros par an, mais ces frais de scolarité l'étudiant ne les paie pas tout de suite. « Vous obtenez votre diplôme, vous allez travailler et quand vous serez ingénieur en poste dans une entreprise vous commencerez à me payer les frais de scolarité ». […] Il fallait changer de paradigme, j'ai mis 20 ans pour réussir, et considérer les formations comme un investissement sur des temps différents avec ensuite un retour sur cet investissement. […] il fallait réussir à convaincre les banques de faire de véritables prêts qu'on rembourserait plus tard […] Il fallait faire attention parce qu'aux Etats-Unis les prêts étudiants existent depuis longtemps et que le système est assis sur une bombe atomique : le niveau de vie a chuté, ils n'arrivent plus à rembourser leurs emprunts. L'idée c'était d'aller très loin en disant : le montant de la mensualité du remboursement est plafonné et la mensualité est arrêtée quand on est au chômage. Je ne travaille pas pendant 2 ans parce qu'il y a eu un problème, j'arrête de rembourser mes prêts étudiants.* ». [123]

La CGE dans ces années-là fonctionne comme un lieu de rencontre entre des directeurs de grandes écoles. C'est un *think tank,* comme on le dit aujourd'hui, un « lieu neutre », [124]où les responsables d'établissements publics et privés se retrouvent et élaborent un langage commun sous le nom de « grandes écoles ». C.Margaria l'explique bien :

« *L'avantage de la Conférence des Grandes Ecoles c'est qu'on est nombreux, 230 écoles au sein de la Conférence, et surtout qu'il y a une grande diversité. A la Conférence des*

[123] Entretien avec Christian Margaria du 8 février 2017

[124] Pierre Bourdieu, Luc Boltanski, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1976, p. 3-73.

Présidents d'Université (CPU), il y a des universités […] à la Conférence des grandes écoles, il y a des écoles d'ingénieurs, des écoles de gestion, des écoles d'architecture, des écoles de beaux-arts, des écoles de journalisme, c'est très varié. L'échange d'informations et les déductions qu'on peut en faire, sont beaucoup plus riches que lorsque vous êtes uniquement entre vous. Les réflexions et les discussions entre directeurs d'écoles privées et directeurs d'écoles publiques, entre directeurs d'écoles d'ingénieurs et écoles de gestion nous ont tous amenés à réfléchir de façon légèrement différente. Ce fut très utile. » [125]

6.2.2. « Master of Science » – programme privilégié pour les étudiants étrangers

Cette évolution de la pensée des directeurs de grandes écoles dans les années 1990, accompagnée du grand succès du MS, fait naitre en 2002 un autre label, le « Master of Science » (MSc), particulièrement conçu pour les étrangers. Le MSc est créé comme formation à la sortie « Bac +5 » [126], donc accessible après un diplôme validé Bac+4 (ou par dérogation après un Bac+3), enseignée au minimum 50% en langue étrangères (dans la plupart de cas, exclusivement dispensés en Anglais) sur la base du modèle en « coût complet ». [127]

Contrairement aux écoles de commerce, les directeurs d'écoles d'ingénieurs sont plus réservés pour l'adoption des formations MS. Christian Margaria explique cette réticence par la tradition de coopération des écoles d''ingénieurs dans une logique universitaire et dans le cadre de l'État (voir le chapitre 2.) La création des MSc se concrétise avec l'arrivée « d'une autre logique » dans les écoles d'ingénieurs :

« *On avait des actions internationales en accompagnement de la politique industrielle en France, à l'origine principalement dans les pays de l'ex-empire colonial français bien évidemment. […] Il y a eu un changement dans les années 90 parce qu'avec la chute du Mur et l'ouverture des pays d'Europe centrale et orientale nos industriels se sont dit qu'il y avait un marché potentiel. On a commencé à développer des actions industrielles avec*

[125] Entretien avec Christian Margaria du 8 février 2017

[126] La création du « Master of Science » (MSc) résout aussi le problème de l'ambiguïté « Mastère spécialisé » (MS) sur la sortie à « Bac +5 » ou à « Bac +6 » Le MSc est désormais positionné formation à « Bac +5 » donc, « post-bachelor » au niveau international et le MS est positionné dans une formation continue à « Bac +6 ». C'est aussi une réponse de la CGE face au système « LMD » de Bologne au niveau européen.

[127] La durée minimum de MSc est de 18 mois (au maximum 36 mois en cas de formation à temps partiel) avec 450 heures d'enseignement et une mission/stage en entreprise d'au moins 4 mois.

la Tchécoslovaquie, […] ensuite avec la Russie. […]. En tout cas, c'était sous l'égide de l'État. […] Il y a eu une autre logique qui nous est arrivée via les écoles d'ingénieurs, c'est le mixte entre la nécessité de l'ouverture internationale et la nécessité d'aller chercher des moyens budgétaires, d'augmenter nos ressources propres. Pour augmenter les ressources dans un établissement d'enseignement supérieur, vous avez l'activité de recherche, faire signer des contrats avec une entreprise pour développer une activité qui l'intéresse. Mais ça en général nos enseignants chercheurs n'aiment pas trop. […] . La seconde façon de travailler c'est d'augmenter les frais de scolarité pour tous les étudiants, mais ça c'est socialement inadmissible. Les écoles privées le faisaient, mais les écoles publiques ne pouvaient pas […] La troisième façon c'était de vendre de la formation à l'étranger, mais il ne fallait pas que ce soit le diplôme d'ingénieur parce qu'on était dans l'incapacité de dire : un étudiant français qui suit un diplôme d'ingénieur je lui fais payer 1.000 euros de frais de scolarité et un étudiant étranger qui vient suivre à Lille une formation d'ingénieur je lui fais payer 10.000 ou 15.000 euros. Juridiquement c'est possible, mais intellectuellement et moralement impossible. […] On ne vend pas le même produit à deux tarifs différents […) On a donc développé des programmes de formation qui n'étaient pas des programmes d'ingénieurs, on a développé des masters of sciences. […] » [128]

Le MSc, un produit de luxe « Chanel » face à « l'éthos » des managers

Sur le caractère commercial des formations « Master of Science », C. Margaria, l'ancien directeur de l'INT (ex-Institut National des Télécommunication))[129] qui a dirigé une école d'ingénieurs (Télécom INT) et une école de commerce (INT Management), compare le « Master of Science » à un produit « Chanel » en soulignant les « ethos » [130] différents entre directeurs d'écoles d'ingénieurs et celles de commerce.

[128] Entretien avec Christian Margaria du 8 février 2017

[129] A.Delespierre montre que l'INT a été l'une des premières écoles d'ingénieurs en France à revendiquer à la fin des 1980 son « ouverture internationale » pour se renforcer vis-à-vis de ses concurrents à l'intérieur du champ de l'enseignement supérieur.

[130] Sur la notion classique d'« ethos », voir Max Weber, *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964. (Dans lequel Weber établit un lien entre » l'esprit de la vie économique moderne » et « l'éthique rationnelle du protestantisme »)

Le Savant et le politique, Paris, Union générale d'éditions, 1963 (sur « l'ethos de la politique »)

Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985. (Il distingue ici deux ethos : ethos aristocratiques et ethos économique)

La notion webérienne d'ethos permet de penser la relation entre les représentations et les pratiques.

« *Pierre (Tapie) est ingénieur à la base, il a fait Polytechnique. Il a ensuite dirigé l'école d'agro de Purpan avant de prendre l'ESSEC. Bernard Ramanantsoa à HEC était aussi un ingénieur diplômé de Centrale Paris. La différence de comportement entre nous, c'est qu'eux étaient dans une logique commerciale. Ils disaient : "Je peux vendre le même produit à des prix différents si je ne m'adresse pas aux mêmes clients et si je change l'emballage. Je fabrique une crème pour le visage, je la mets dans une boîte ordinaire et je la vends relativement à bas prix. Je mets exactement la même crème dans une boîte qui est marquée « Chanel » et là, je la positionne comme une crème de luxe et je la vends très cher ». Pour nous, ce n'était pas possible […] Je dirige un campus sur lesquels j'ai une école d'ingénieurs et une école de gestion. Les frais de scolarité dans chacune de mes deux écoles sont de 1.000 euros par an. Je recrute un nouveau directeur pour l'école de gestion qui me dit : "Les autres écoles de gestion ne m'estiment pas car je vends ma formation à bas prix alors qu'eux ils se mettent à la vendre très chère. Si je veux être légitime au sein du référentiel des écoles de gestion, il faut que j'augmente fortement mes frais de scolarité et qu'il n'y ait pas de distorsion de concurrence entre les écoles de gestion." Je lui réponds : "Mais ce n'est pas possible, on va mettre 10.000 euros pour toi et ça voudrait dire qu'on mettra aussi 10.000 euros pour l'école d'ingénieurs. Nous n'aurons plus de candidats parce qu'ils iront à Centrale ou à SUPELEC pour 1.000 euros et aux Mines pour moins que cela. On va donc les perdre". Ce à quoi il répond : "Faisons des tarifs différents". Je suis obligé de lui dire : "Des tarifs différents ? Mais on est dans la même école, avec les mêmes profs, les mêmes amphis. Ce sont exactement les mêmes choses, les mêmes." […] La différence fondamentale entre nous, c'est que les écoles de commerce sont quasiment toutes privées […] alors que les meilleures grandes écoles d'ingénieurs sont pour l'instant publiques* » [131]

Ce jugement des directeurs d'écoles d'ingénieurs publiques défavorable à l'intrusion de logiques commerciales dans l'enseignement supérieur ainsi que leurs conditions

B.Fusulier remarque que la notion d'éthos professionnel, est valable pour l'ethos en général et « rend tout autant compte de l'analyse de ce qui se noue entre ce principe organisateur de pratique et des règles organisationnelles qui encadrent formellement ou implicitement les pratiques. » Il souligne que l'ethos saisissant une récurrence de comportements de la part d'acteurs partageant une même insertion sociale permet de « penser la relation entre l'histoire collective et les logiques d'action, l'insertion dans un milieu social et les pratiques, et ce dans une perspective davantage structurationniste que déterministe ».
Bernard Fusulier, « Le concept d'ethos - De ses usages classiques à un usage renouvelé », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2011/1, p. 97-109.

[131] Entretien avec Christian Margaria du 8 février 2017

financières relativement plus stables, expliquent la participation mesurée des écoles d'ingénieurs au MSc. Au début, le nombre de formations MSc est à peu près équilibré entre les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce. En 2003-2004, 57 formations « MSc » sont proposées - 26 MSc dans 11 écoles de commerce ; 32 MSc dans 15 écoles d'ingénieurs (voir encadré 6.11.). Malgré le succès du MSc, au 1er juillet 2018, nous ne comptons plus que 18 formations MSc dans les écoles d'ingénieurs sur un total de 103 formations - 84 formations sont proposée par les écoles de management (voir le graphique 6.6. et 6.7.)

Graphique 6.6. Évolution des formations « Master of sciences » entre 2003 et 2018

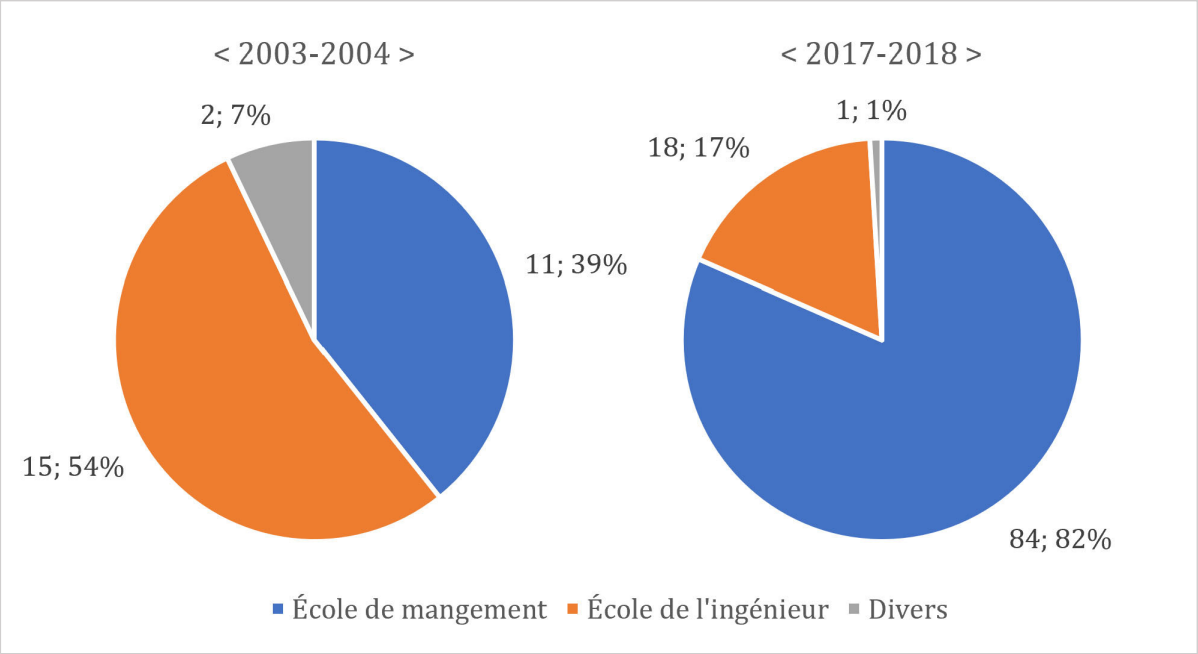

Graphique 6.7. Évolution du nombre de formations « Master of Science »

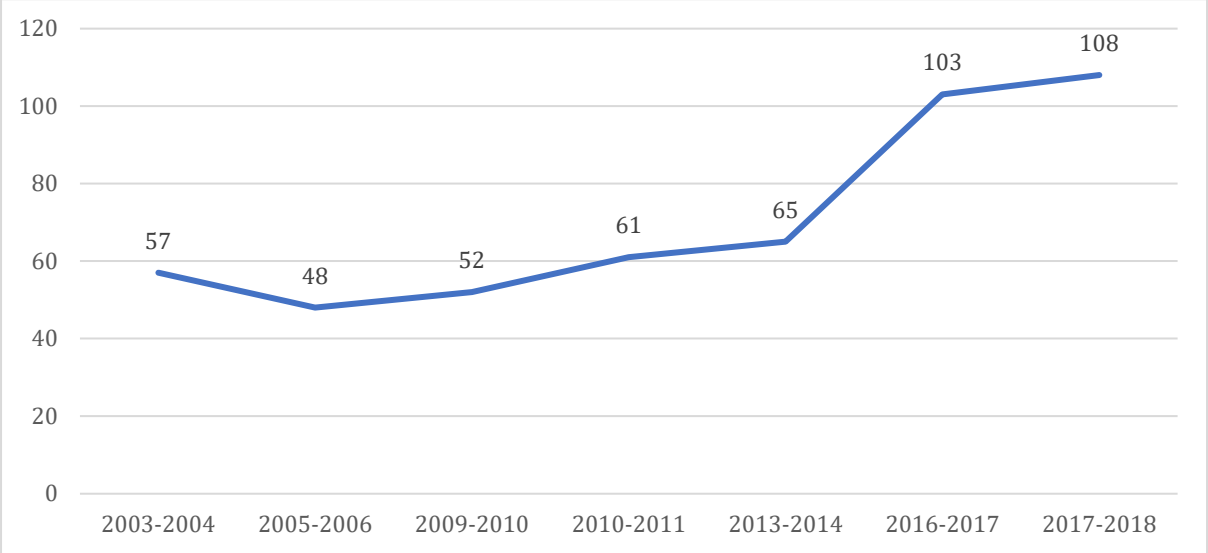

Source : CGE

Encadré 6.11. « Master of Science » pour l'année 2003-2004

AUDENCIA – ESC Nantes

- MSc in International Purchasing and Supply Chain Management

Bordeaux École de management

- MSc in Supply Chain Management (12 mois)

CERA Sophia Antipolis

- MSc International Project Leadership / • MSc International Business / • MSc Tourism Finance / • MSc System on Chip Design (en partenariat avec ESIEE Paris)

EDHEC Business School - Lille

- MSc European Business / • MSc International Business Law / • MSc Finance / • MSc Marketing Management / • MSc Strategic Management

EFPG Grenoble (École Française de la Papeterie et des industries graphiques)

- International Master in Pulp and Paper Science and Engineering

EGIM (École d'Ingénieurs Généraliste de Marseille)

- European Master of Science for the information Society

EISTI (École Internationale des Sciences du Traitement de l'information)

- Ingénierie Financière – Option de 3ème année (70% en anglais)

EM Lyon (École de Management de Lyon)

- MSc Management

ENS Lyon

- Master in Physics & Chemistry - M1: cursus Physics-Chemistry-Biology (1 an – 50% en anglais) / M2: European cursus in numerical simulation (1 an en collaboration avec le CECEM – European Centre for Atomic and Molecular Computations)

ENSM.N (École des Mines de Nantes)

- MSc International EMOOSE (European Master of Science in Object-oriented and software Engineering), en technologies objet, conduit par le département informatique avec l'appui du réseau SENSO

ENSM. Paris (École des Mines de Paris)

- Master Energies renouvelables (12 mois + 4∼6 mois de stage) / • MSc Chemical Engineering (14 mois dont 6 mois de stage)
- European Post Graduate Master in Environmental Management and Policies (12 mois) / • Formation du CESMAT : 1 ans sur 2- CFSG (géostatistiques), CESPROMIN (économie des projets miniers) et CESECO (exploitation à ciel ouvert) : formation continue

ENSPM (ENS du Pétrole de des Moteurs) - Paris

- MSc Reservoir Geoscience and engineering (1300h) / • MSc Advanced technology in petrochemicals, polymers and plastics (1300 h) / • MSc Petroleum economics and management (1300h) / • MSc Petroleum Geosciences, majors in Geology or Geophysics (1300h)

EPF École d'ingénieurs - Paris

- MSc Materials and Performance Manage Program (700h _ stage de fin d'études – 60 ETCS)

ESA Angers (École Supérieur d'Agriculture d'Angers)

- MSc International Agribusiness (60% en langues étrangères – portugais et anglais) / • Master Vintage (50% en langues étrangères – anglais majoritaire) / • Cheng International MSc (FESIA)

ESC Clermont-Ferrand

- MSc International Business Development / • MSc International Projet Management / • MSc Net Management

ESC Dijon

- MSc European Business Administration

ESC Lille

- MSc Project and Program Management / • MSc Supply Chain Management and Purchasing

ESIEE (École Supérieur d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique) – Paris

- MSc Dual Master in MEMS avec NTC (Nanyang Technology University of Singapore)

ESSCA (École Supérieur des Sciences Commerciales d'Anger)

- MSc European Business (1 semestre à l'ESSCA Angers, 1 semestre à l'ESSCA Budapest, 1 semestre de stage en entreprise

ESTACA (ES des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile) - Paris

- MSc Safety of Transportation Systems / • MSc Euromind : ingénierie des systèmes de transport – 6 mois de tronc commun à l'ESTACA, 12 mois de spécialisation automobile à l'ESTACA, naval et spatial à l'université de Southampton (UK) et aéronautique à l'université de Linköping (Suède) / • Cursus en Ingénierie assistée par ordinateur

EUROMED Marseille

- MSc Management / • MSc Supply Chain Management

FESIA (Fédération composée des Écoles supérieures d'Agriculture d'Angers et de Purpan, les Instituts Supérieurs d'Agriculture de Lille, de Beauvais et Rhône-Alpes)

- Cheng International MSc In Agribusiness (en Chine)

Groupe des Écoles des Mines (GEM)

- MSc commun monté avec une spécialisation dans chaque école du groupe

: Risk management and Social Impact Assessment (Mines d'Alès) : Design and manufacturing innovation strategy (Mines de Ouai : 55 % en anglais) : Management of Logistic and Production Systems (Mines de Nantes) : Project Management in Environmental and Energy Engineering (Mines d Nantes) : Industrial Economy and international management (Mine de Nancy : 65% en anglais) : Material Engineering (Mines de Nancy) : International Projets on natural resources and territories management (Mine de Nancy) : International industrial projet management (Mines de St. Étienne : 70% en anglais) : Preservation and management of cultural heritage (Mines de St. Étienne)

IESEG (Institut d'Économie Scientifique et de Gestion)

- Master of International business (1an) / • MSc Information Technology – System Integration and IT Project Management; Information System (1er semester en anglaise – 2ème en français) / • MSc Electronics and Telecommunications - System on Chip Design; Telecommunications and Wireless Networking

SUPAERO (ENS d'aéronautique et de l'espace) • MSc Aeronautical Engineering / • MSc Aerospace Communication Système (en partenariat avec l'ENST) TELECOM INT (Institut National des Télécommunications) • MSc Computer& Communications Networks / • MSc Information Technology / • MSc Electrical & Optical Engineering / • MSc Management TELECOM Paris (École Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris) • MSc Aerospace Communication Systems (à Toulouse) / • MSc Communication & Computer Security (à Sophia Antipolis) / • MSc Mobile Communications (à Sophia Antipolis)

Source : La CGE

Dans les années 1990, avec le succès des MSs/MS et la reconnaissance du label « Grande école » auprès des étudiants étrangers de pays non-francophones, ainsi que les activités promotionnelles d'*EduFrance*, le nombre d'étrangers inscrits dans une grande école augmente rapidement: 7 741 en 1994-95, 13 144 en 1999-2000, 19 498 en 2001-02. [132] La forte progression entre 1999 et 2001 concerne particulièrement les pays asiatiques. [133] Pour 2000-01, 3 838 étudiants (18%) sont inscrits en formation post-diplôme (DEA, Doctorat, MS et MBA) et parmi eux, 895 étudiants étrangers en MS - 548 dans une école d'ingénieurs et 347 dans une école de commerce - et 538 étudiants dans un programme MBA.

L'enquête de mobilité de la CGE en 2015 concernant l'année 2013-14 permet d'observer plus en détail l'évolution du nombre d'étudiants étrangers dans les grandes écoles, celui des étrangers inscrits dans un MS ou MSc dans les grandes écoles :

Parmi 50 887 étudiants étrangers dans les grandes écoles (hors formations doctorales) en 2013-2014, 35 874 étaient en formation diplômante et 12 504 en formation non diplômante (étudiants en échange, venus suivre une formation validée par leurs établissements d'origine, le plus souvent sous forme de crédit ECTS). (voir tableau 6.9)

[132] 25 042 en 2003-04, 26 667 en 2005-06, 27 688 en 2007-08, 36 189 en 2009-10, 43 084 en 2011-12, 56 625 en 2013-2014.
Source : « Les Grandes Écoles sur la scène internationale – enquête de mobilité » édition 2001, 2003, 2005, 2007, 2009, 2011, 2013, 2015.

[133] Entre 1999 et 2001, les étudiants asiatiques sont passés de 310 à 678 dans les écoles d'ingénieurs. Dans les écoles de commerce, leur nombre a augmenté de 184 à 652. Par exemple, Chine - Écoles d'ingénieurs : de 85 à 237 / Écoles de management : de 101 à 460 ; Corée du Sud - Écoles d'ingénieurs : de 13 à 28 / Écoles de management : de 1 à 13 ; Inde (de 42 à 100) ; Vietnam (de 102 à 205) ; la Corée du Sud (de 37 à 90), l'Australie (de 15 à 38) et Singapour (16 à 46).
Le Maroc (de 1108 à 1598), la Tunisie (de 573 à 722), la Côte d'Ivoire (152 à 230), Madagascar (de 78 à 107) sont toujours les pays les plus représentés dans les grandes écoles.

Tableau 6.9. Étudiants étrangers dans les grandes écoles par zone géographique en 2013-14

	Études				Formation doctorale				TOTAL
	Ing.	Com.	Autres	Total	Ing.	Com.	Autres	Total	
Afrique	9140	6081	168	15389	1527	114	14	1655	17044
Amérique	3394	4212	99	7705	580	58	9	647	8352
Asie	6071	8630	116	14817	2001	194	10	2205	17022
Europe	4026	8709	241	12976	928	109	9	1046	14022
non précisé					85			85	85
Total	22631	27632	624	50887	5121	475	42	5638	56525

Sur ces 50 887 étudiants étrangers, 1 413 étudiants sont inscrits dans un programme MSc (140 dans des écoles d'ingénieurs, 1273 dans des écoles de commerce) et 2055 dans une formation MS (1063 dans des écoles d'ingénieurs et 992 dans des écoles de commerce). (voir tableau 6.10.)

Tableau 6.10. Étudiants étrangers dans les grandes écoles par formation en 2013-14

Zone géographique	Écoles d'ingénieur								Écoles de management								Écoles autres					TOTAL GENERAL
	Bachelor/L	Diplôme ING	Master	Msc	MSc (CGE)	MS(CGE)	SPE/MBA	Total	Bachelor/L	Diplôme ESC	Master	MSc	MSc (CGE)	MS(CGE)	SPE/MBA	Total	Bachelor/L9	Diplôme École	MA/Master	SPE	Total	
Maghreb	13	4908	578	36	5	382	41	5963	843	1382	937	56	83	256	72	3629	1	1	14		16	9608
Afrique Sub-saha.	8	2085	375	34	18	306	13	2839	289	551	439	64	211	174	121	1849	1	1	107		109	4797
Amérique du nord	74	41	9	9	3	8	3	147	126	244	126	71	45	17	107	736	5		17	1	23	906
Amérique du sud	5	1336	241	70	8	55	7	1722	154	191	131	101	65	54	78	774	8	11	15		34	2530
Asie pacifique	2	3611	810	156	60	142	19	4800	584	1148	904	931	529	229	730	5055	15	9	40		64	9919
Asie moyen	2	346	182	23	10	40	2	605	72	146	171	37	33	40	55	554	3	3	12		18	1177
Europe Centrale	1	510	194	60	17	42	7	831	198	226	260	100	94	72	77	1027	6	4	6		16	1874
Europe de l'ouest	1	1600	227	52	19	88	31	2018	966	850	511	152	213	150	152	2994	24	14	22		60	5072
TOTAL général	106	14437	2616	440	140	1063	123	18925	3232	4738	3479	1512	1273	992	1392	16618	63	43	233	1	340	35883

Source : Enquête de mobilité (2015)

Nous comptons aussi 1952 étudiants en MSc non-accrédités par la CGE (440 dans des écoles d'ingénieurs et 1512 dans des écoles de commerce) et 1 515 étudiants en MBA/Spécialisation (123 dans des écoles d'ingénieurs et 1392 dans des écoles de commerce). Plus de 50% des étudiants étrangers dans les écoles de management sont inscrits à une formation sur la base d'un modèle d'auto-financement ou d'une « logique commerciale » : MSc, MS et MBA/Spécialisation.

Dans les formations des écoles de commerce, la présence d'étudiants chinois est remarquable : 719 chinois sont inscrit en MSc (non-accrédités), 413 en MSc de la CGE, 111 en MS et 474 dans les écoles de commerce. Par rapport aux effectifs totaux, ils représentent 48% en MSc (non-accrédités), 32% en MSc (CGE), 11% en MS et 34% en MBA/Spécialisation.

« Tripler le nombre d'étudiants étrangers en France »

Cette évolution sensible des grandes écoles explique l'émergence au sein de la CGE d'un nouveau discours sur la politique d'accueil des étudiants étrangers. Réfléchissant à l'intérêt matériel et symbolique pour les grandes écoles, Pierre Tapie, premier président de la CGE issu d'une école de commerce, propose officiellement au nom de son organisation, une nouvelle politique basée sur « « l'autofinancement ». Lors de la conférence de presse du 9 mars 2000, le président de la CGE propose pour améliorer la compétitivité de l'enseignement supérieur de « tripler le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements supérieurs français », soit « 500 000 étudiants étrangers de plus en 10 ans, ce qui représentera 30% des effectifs ». Pour réaliser cette ambition, il demande que cette dynamique soit autofinancée comme les formations MS et MSc. Face aux critiques sur la marchandisation de l'enseignement supérieur, il préconise l'élargissement des bourses, notamment pour les étudiants issus des pays en développement. Dans le détail, les frais de scolarité pour 80% de ces étudiants supplémentaires seront à l'échelle de 125% du coût réel des études (12 000 euros en 2000, 13 500 euros en 2011) pour laisser à 20% de nouveaux étudiants une bourse d'études gratuite. Selon son calcul, ces 400 000 étudiants payants apporteraient « 5,4 milliards d'euros de ressources annuelles nouvelles, soit + 25% des budgets publics de l'enseignement supérieur et de la recherche

et sept fois la partie "enseignement supérieur et recherche" du grand emprunt ».[134]Au total, ce serait « 8 à 10 milliards d'euros de PIB supplémentaires » générés par leur formation et leur vie en France. P. Tapie note aussi l'importance des offres d'enseignement en anglais, soulignant que c'est la condition indispensable pour accueillir plus d'étudiants étrangers, notamment les étudiants asiatiques. En accusant de « messianisme » de l'université française, Pierre Tapie demande enfin au monde universitaire de surmonter les obstacles psychologiques et d'accepter cette réalité internationale. [135]

6.3. La Conférence des Présidents d'Université et l'institutionnalisation de l'international dans les universités

Si les grandes écoles s'engagent activement dans cette voie depuis les années 1990, on constate que l'international n'est pas au cœur de la politique universitaire ni pour l'État ni pour les présidents d'universités.

En 1960, l'enseignement supérieur comptait 309 700 étudiants. Ils sont 850 600 en 1970, 1 181 100 en 1980, pour atteindre 1 717 100 en 1990. [136] Avec le ralentissement de la croissance, la poursuite des études est considérée comme un moyen d'accès à l'emploi face à des administrations et à des entreprises de plus en plus exigeantes en matière de qualification. En France, cette massification a été particulièrement structurée par la politique du gouvernement socialiste tournée vers l'objectif de la hausse généralisée des niveaux de formation. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation, fixe lors de la Conférence de presse de rentrée en 1984, l'objectif « d'amener 80% d'une classe d'âge au niveau du bac ». J-P. Chevènement et Roland Carraz, secrétaire d'État aux

[134] L'Express, Marina Torre, « Grandes Écoles : objectif 30% d'étudiants étrangers », le 09 mars 2010
Source : lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/grandes-ecoles-objectif-30-d-etudiants-etrangers_1392008.html (consulté le 6 décembre 2018)
Pierre Tapie, Le Monde, Idée « Triplons notre capacité d'accueil ! » du 28 février 2011
Source : www.lemonde.fr/idees/article/2011/02/28/triplons-notre-capacite-d-accueil_1486222_3232.html (consulté le 6 décembre 2018)
Source : lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/grandes-ecoles-objectif-30-d-etudiants-etrangers_1392008.html
Libération, Tribune « Les étudiants étrangers : une chance pour la France » »
Source : www.liberation.fr/societe/2013/04/22/les-etudiants-etrangers-une-chance-pour-la-france_898183 (consulté le 6 décembre 2018)
[135] Entretien avec Pierre Tapie en date du 26 avril 2017
[136] Source : Ministère de l'Éducation nationale

enseignements technologiques, entreprennent de promouvoir l'enseignement par la loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel, [137] créant notamment les baccalauréats professionnels. [138] Dans la même lignée, la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, dite loi-Jospin, instaurant la généralisation de la scolarisation jusqu'au terme du second cycle, provoque un allongement de la durée des études et du nombre d'étudiants, surtout dans les universités. [139]

6.3.1. Une nouvelle « configuration universitaire » favorable à l'internationalisation

Le problème le plus important pour les présidents d'université dans les années 1990 est l'accueil des étudiants français. Éric Froment [140], président de l'université de Lyon 2 entre 1991et 1996 :

« *Je peux le dire, en tout cas jusqu'en 95 et notamment dans la période 90 à 95 où je suis le président, notre problème essentiel à ce moment-là est d'accueillir les étudiants français. […] pour moi et à mon avis pour tous les présidents, y compris parisiens. Mon problème c'est de trouver des locaux pour que les étudiants puissent s'asseoir et puissent recevoir un enseignement. Ça ne va pas plus loin que ça, on est dans une mauvaise situation budgétaire, non pas parce que c'est la rigueur qui est nécessairement là, mais*

[137] Loi n°85-1371 du 23 décembre 1985 de programme sur l'enseignement technologique et professionnel.
[138] Sur le mouvement de professionnalisation des diplômes universitaires, voir Yannick Marcyan, *La professionnalisation des diplômes universitaires : la gouvernance des formations en question*, Thèse de sociology, Université Nancy 2, 2010 NNT : 2010NAN21015. tel-01748857.
[139] Sur l'effet de ce slogan « 80% d'une génération au bac », voir Stéphane Beaud, *80 % au bac et après ? les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, la Découverte, 2003.
S. Beaux montre en particulier comment ce slogan a nourri les espoirs d'une possible promotion sociale pour les enfants des familles populaires (notamment immigrées). L'accès aux filières générales leur est apparu comme une orientation positive pour leur avenir, même si ces nouveaux lycéens ont été, en grande majorité, des élèves « moyens » au collège, travaillant juste assez pour obtenir le passage dans la classe supérieure.
[140] Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Lyon (1964) / Docteur ès Sciences Économiques - Université Paris I-Panthéon Sorbonne (1971)
Membre du Bureau de la Conférence des Recteurs Européens (CRE) (1994-1998) / Délégué Général de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) (1998-2001)
Président fondateur de l'European University Association (EUA) (2001-2005)
Chef de la Mission Europe et affaires internationales à la Direction Générale des Enseignements Supérieurs du ministère de l'Éducation nationale (2005-2007)
De 2007 à 2011, conseiller pour les affaires internationales à l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur)

parce que ce n'est pas une des priorités de la politique française l'enseignement supérieur. [141]

Régis Ritz [142], président de l'université Bordeaux III entre 1984-1994, explique la situation à l'Université Bordeaux III :

« A l'époque, il y avait en France un énorme problème, […] c'était celui de la massification. Prenons l'exemple de l'université de Bordeaux-Montaigne ; quand je suis arrivé, il y avait 11 500 étudiants, quand je suis parti, il y en avait un peu plus de 16 500. En cinq ans que dure mon mandat, j'ai pratiquement inscrit 1000 étudiants de plus par an. C'était la panique, on faisait des cours de 8h du matin à 8h du soir, partout, le samedi aussi, il n'y avait que le dimanche où on n'en faisait pas. On ne parvenait pas à donner un service correspondant à ce qu'on pouvait attendre d'une université. C'était l'obsession de tous les présidents d'université. A cet égard, on ne dira jamais assez combien le ministère Jospin, dont le 1er conseiller était Claude Allègre, a fait pour redonner du tonus à l'université. On le doit essentiellement à ces gens qui dans un premier temps se sont un peu comportés comme des pompiers. Je n'avais pas assez d'argent pour payer des heures supplémentaires, j'avais des groupes de 40 ou 50 étudiants. Les étudiants protestaient pour un rien, dès qu'il manquait un professeur, j'avais des sit-in dans le hall, il fallait discuter… Ce n'était pas dramatique mais très, très, intensif comme travail. Nous avions le souci de la qualité de l'enseignement, bien sûr, mais aussi celui de la sécurité, compte-tenu du nombre d'étudiants qui venaient à l'université. La massification a fait que l'obsession était d'endiguer, d'enrôler, de s'occuper de ces masses d'étudiants et d'avoir suffisamment d'enseignants avec un appareil administratif pour le faire. » [143]

[141] Entretien avec Éric Froment du 19 juin 2017.

[142] Régis Ritz (1938-)
Licence ès lettre : anglais (1959), DES : anglais (1960), CAPES : anglais (1963), Agrégation : anglais (19630 – Faculté de Lyon /Doctorat d'État – Paris III Sorbonne (1977)
Assistant d'Anglais (1966-1970), Maître-assistant (1970-1973), Maître de Conférences (1973-1977) – Professeur – Université Bordeaux III (1977-1991) /Université Michel de Montaigne-Bordeaux (1991-2003) Vice-Président (1980-1989) ensuite Président (1989-1994) - Université de Boréaux III
Président de la Commission des Relations Extérieures de la CGE (1990-1994) / Membre du Comité permanent de la CRE (Conférence des Recteurs, Présidents et Vice-Chancelier d'université d'Europe (1990-1994) / Président-fondateur de l'ARIES (Agence des Relations Internationales de l'Enseignement Supérieur) (1993-1996) / Président-fondateur du Pôle Universitaire Européen de Bordeaux (1996-2002) / Président du Club des Présidents des Pôles Universitaires en France (1997-2000)

[143] L'entretien du 5 août 2019 avec Régis Ritz

Plan « Université 2000 »

Face à cette « deuxième massification » de la seconde moitié des années 1980 et du début des années 1990 [144], Lionel Jospin, ministre de l'Éducation et Claude Allègre lancent en 1990 le plan « Université 2000 » (U2000). Il a pour objectif de faire face à cette forte croissance des effectifs universitaires et d'opérer certains rééquilibrages qualitatifs et quantitatifs : entre l'Île-de-France et les régions, entre grandes villes et villes moyennes, entre filières d'enseignement, l'accent étant mis sur le développement des cursus scientifiques, techniques et professionnalisés.

En définitive, le schéma Université 2000 a mobilisé un total de 40,3 milliards de francs, partagé par moitié entre l'État et les collectivités locales. Il a notamment permis d'accroitre les capacités d'accueil d'étudiants de 26 % au cours de la période 1990-1995. Le total des surfaces réalisées au titre du plan U2000 s'élève à 4,3 millions de m2 et d'étendre et de diversifier le maillage des sites d'enseignement supérieur et d'opérer un rééquilibrage significatif de la répartition géographique des effectifs universitaires. [145]

Contractualisation : l'autonomie d'université

Dans les années 1990, une autre évolution essentielle est la contractualisation. [146] Jospin s'engage en 1988 dans une politique de contractualisation entre le ministère et les établissements et quatre nouvelles directions sont créées au ministère de l'Éducation nationale : la Direction des enseignements supérieurs (DESUP), la Direction de la programmation et du développement universitaire (DPDU), la Direction des personnels de l'enseignement supérieur (DPES) et la Direction de la recherche et des études doctorales (DRED). La DPDU est chargée de négocier des contrats avec les universités qui s'engagent à réaliser un certain nombre d'actions spécifiques (gestion, pédagogie,

[144] Christophe Charle, Jacques Verger, *Histoire des universités XIIe-XXIe siècle*, *op. cit.*, p. 227-228.
[145] Sénat, Rapport d'information n° 213, 2003, p. 99-100.
Source : Site Sénat
https://www.senat.fr/rap/r02-213/r02-2137.html (consulté le 15 février 2019)
[146] Sur la contractualisation entre l'État et les universités, voir notamment Armand Frémont, *Les universités françaises en mutation la politique publique de contractualisation 1984-2002*, Paris, la Documentation française, 2004 et Christine Musselin, *La longue marche des universités françaises*, Paris, Presses universitaires de France, 2001

bâtiments, etc., sauf domaines de recherche) dans les quatre années. [147] La contractualisation s'impose désormais comme une solution pour améliorer le pilotage efficace de l'enseignement supérieur sous l'autorité unique du ministère et pour faire face à la massification universitaire. C. Musselin remarque que la « philosophie » sous-jacente de cette contractualisation s'est construite autour d'une conviction très importante : la nécessité de l'autonomie des universités.[148] La « loi Savary » du 24 janvier 1984 réaffirme l'autonomie [149] accordée aux universités en 1968 mais, l'autonomie universitaire reste très partielle jusqu'au début des années 1990 avec une centralisation forte au sein du ministère de l'Éducation nationale. En réalité les universités sont dépourvues de véritables ressources et de moyens de gestion, le pouvoir des présidents d'université est dès lors très limité.

Cette interdépendance forte entre l'État, les universités et les professions universitaires que Christine Musselin a baptisé « configuration universitaire » évolue graduellement notamment à la faveur de la politique contractuelle menée à la fin des années 1980. [150] Dans cette nouvelle « configuration » de contractualisation, les

[147] Tout d'abord, les universités du nord et de l'ouest sont invitées à faire un état des lieux, analyser de leur forces et faiblesse et à déterminer des priorités sur le cadre de contrat avec l'État. Le premier contrat a été signé en 1989 à l'université d'Angers. Ensuite les universités du sud et de l'est et enfin celle de la région parisienne. En 1993, lorsque François Fillon est devenu le ministère de l'enseignement supérieur, la grande majorité des universités sont signé leur premier contrat.

[148] Christine Musselin, « Les universités à l'épreuve du changement : Préparation et mise en œuvre des contrats d'établissement », *Sociétés contemporaines*, 1997, p. 79-85.

[149] Sur la notion d'autonomie des université, voir notamment Sophie Bensmaine-Coeffier, *Le principe d'autonomie des universités françaises*, Thèse de droit public, Université Grénoble-Alpes, 2016. NNT : 2016GREAD003. tel-01511136

[150] Nous empruntons ici la notion de « configuration universitaire » que Christine Musselin a utilisé dans son ouvrage *La longue marché des universités française* pour décrire comment s'articulent trois formes d'action collective : les universités, les autorités de tutelle la profession universitaire, donc les liens entre intérêts, idées et institutions dans le champ de l'enseignement supérieur : « *la notion de configuration universitaire n'est pertinente que si on la comprend comme un cadrage au sein auquel vont se développer des interactions interpersonnelles et où peuvent se dessiner différents systèmes d'actions concrets, différents ordres locaux, qui seront autant de situations particulièrement même si elles ont en commun d'être compatibles avec ce cadrage. Elle rend compte de l'existence d'un schéma général qui contraint, produit du sens, délimité ce qui est possible, mais qui tolère une certaine souplesse, de l'autonomie, de la variété, c'est-à-dire qui ne détermine pas le comportement des acteurs et ne leur impose pas un cadre cognitif uniforme.* »
Christine Musselin, *La longue marche des universités françaises*, *op. cit.*, p. 172.
Sur la notion éliasienne de « Configuration » voir Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 1991 et Norbert Elias, Eric Dunning, *Sport et civilisation la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, Norbert Elias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991
Ce concept, une approche dynamique des relations, permet d'analyser la dépendance réciproque entre les individus et « la matrice constitutive de la société ». Du point de vue méthodologie, refusant l'alternative entre individualisme wébérien et holisme durkheimien, Elias récuse les conceptions traditionnelles du pouvoir et de la causalité, donc l'antithèse individu/société et la liberté (individuelle)/le déterminisme (social) de l'autre. Dans ce sens, l'objet de la sociologie est es configurations,« au sens des réseaux tissés par

universités qui font elles-mêmes leur propre état des lieux et définissent un projet, des priorités et des axes d'action, ne doivent plus être qu'une addition d'UFR. Et pour le ministre de l'Éducation, un seul interlocuteur puissant est nécessaire, le président dont le pouvoir de décision est renforcé.

Régis Ritz témoigne de cette « révolution tranquille » en remarquant que les présidents d'université se sont « sentis soutenus » par cette « politique définie, encouragée et aidée par l'État, par le ministère ».

« *Avant Jospin, dans l'ancien système, les universitaires, les professeurs, les mandarins qui étaient très puissants, réglaient les problèmes de leurs disciplines directement au ministère. Par exemple, un professeur d'histoire disait : " Il me manque un enseignant en histoire médiévale, ce n'est pas possible, j'ai trop d'étudiants, je n'y arrive pas. Je monte au ministère, je dis bonjour à Monsieur le ministre, ou à Monsieur le conseiller", et il repartait avec son problème plus ou moins réglé. Claude Allègre, conseiller de Jospin qui assistait aux débats de la CPU a dit : " A partir de maintenant, c'est fini, je ne discute plus qu'avec les présidents d'université. Je ne parle plus avec vos professeurs qui viendront me voir". Cela a donné énormément de poids et d'autorité aux présidents. […] De toutes les façons, on n'avait pas le choix, si on ne l'avait pas fait, c'en était fini de l'Université française. Jospin et Allègre l'on fait. […] Même si l'angoisse liée à la massification était notre obsession, cette décision a mis un peu d'ordre. Nous nous sommes sentis soutenus, les budgets ont augmenté. A tout cela s'est ajouté le plan « Université 2000 » qui a apporté des moyens considérables, des milliards et des milliards dans l'éducation, pour construire des bibliothèques, des locaux, etc. A Bordeaux, nous avons eu un milliard de francs, c'était colossal, et nous avons pu construire des centaines de mètres carrés. Tout cela était très réussi.* » [151]

---

les relations de divers types existant entre les individus, ou encore les hommes ensemble » : « *en réalité, rien ni personne n'est jamais totalement libre ni déterminé, ni par une force extérieure, ni par la société dans son ensemble, ni par l'action, la volonté, la raison, les intérêts, les passions ou les instincts des hommes perçus comme des forces indépendantes. Seules comptent les relations et les situations d'interdépendance qu'elles définissent ; seules comptent les interactions – non nécessairement volontaires, ni conscientes, ni même concrètement interpersonnelles et moins encore égalitaires –, qui relient les hommes à ceux qui les entourent, de près ou de loin, à ceux qui les ont précédés, à ceux qui les suivront.* »
« Termes clés de la sociologie de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 106, 2010, p. 29-36.
Sur la sociologie d'Elias, voir Alain Garrigou, Bernard Lacroix, *Nobert Elias, la politique et l'histoire*, Paris, Éd. la Découverte, 1997 et l'édition spécial de *Vingtième Siècle*, « Nobert Elias et le 20è siècle – Le processus de civilisation à l'épreuve », 2010/12, n° 106.

[151] L'entretien du 5 août 2019 avec Régis Ritz

Au terme de trois années d'exécution du schéma « Université 2000 », la territorialisation des universités s'accélère et est intégrée dans le troisième « contrat de plan État-Région » (CPER)[152]. Dans une logique de cofinancement, les CPER renforcent le rôle des régions et des autres collectivités locales [153]. Les universités traditionnellement très formatées et centralisées sous l'autorité du ministère, deviennent des lieux qui se mettent à travailler et à réfléchir avec les autorités locales, développant leurs propres spécialités et leur identité. [154] C'est ainsi que certaines universités, avec l'aide des collectivités, ont mis en œuvre des stratégies d'attractivité et d'ouverture pour les étudiants étrangers.

Le programme « Erasmus »

Dans les années 1980, une autre étape importante de l'internationalisation universitaire est le développement du programme Erasmus. [155] La première année de son lancement en 1987-88, le programme permet à 353 étudiants d'effectuer une mobilité à

[152] Sur l'évolution des politique étatiques vers une gestion publique territoriale voir Jean-Claude Thoenig, Patrice Duran, « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, 1996, p. 580-623.
Sur le contrat de plan État-région (CPER) voir Marc Leroy, « La négociation de l'action publique conventionnelle dans le contrat de plan État-région », *Revue française de science politique*, 1999, p. 573-600 et, particulièrement sur le CPER par rapport du plan « U2000 » voir « *11. Le contrat de plan État-région* » In: *La région, laboratoire politique*, Paris, La Découverte, 2001205-226, Alain Bouvier, *La gouvernance des systèmes éducatifs*, Paris, Presses universitaires de France, 2012 et

[153] Daniel Filâtre remarque que le plan « U2000 » illustre la coopération obligatoire dans la définition des solutions possibles à l'échelle territoriale pour l'accueil de nouvelles population étudiantes et l'aménagement et le développement du territoire.
Daniel Filatre, « *Les universités et le territoire : nouveau contexte, nouveaux enjeux* » In: Georges Felouzis (dir.), *Les mutations actuelles de l'université*, Paris, Presses universitaires de France, 200338.

[154] La mise en œuvre des stratégies d'attractivité à l'égard des étudiants étrangers, est particulièrement vraie à partir de l'année 1997. La rentrée universitaire 1997 confirme les premières tendances d'un arrêt de la progression des effectifs universitaires et même une diminution parfois forte dans certaines régions ou certaines disciplines. Depuis la fin des années 1990, la diminution des effectifs étudiants fragilise certaines formations de DEUG et pose de manière cruciale la survie de sites locaux d'universités installées dans des villes moyennes. D. Filâtre explique que dans cette situation, les collectivités locales ont progressivement émergé comme agents de mutation de l'enseignement supérieur.
Daniel Filatre, « *Les universités et le territoire : nouveau contexte, nouveaux enjeux* » In: Georges Felouzis (dir.), *Les mutations actuelles de l'université*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p. 31-32.

[155] Le programme Erasmus est né d'une décision du Conseil européen du 15 juin 1987 (87/327/EEC). Il a pour objectif de développer la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur en favorisant les échanges entre les étudiants et enseignants européens. Il a d'abord été lancé dans 11 pays : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni) et fonctionne grâce aux partenariats entre universités
Après la première phase pendant trois ans, ensuite la seconde phase de 1990/91 à 1994/95. Il intégrera, à partir de 1995, le principal programme pour le développement d'une dimension européenne de l'enseignement de la Commission européenne : Socrates

l'étranger. 10 ans après en 1997-1998, 16 351 étudiants français partent à l'étranger dans le cadre de ce programme, puis [156] 25 945 en 2007-2008, 43 846 en 2018-2019.[157]

Il ne s'agit pas d'écrire ici l'histoire du développement du programme Erasmus et son rôle dans la construction d'un espace d'enseignement supérieur européen. Notons simplement que c'est avec le lancement de ce programme que les établissements eux-mêmes ont créé des cellules chargées de piloter partenariats et échanges internationaux. Patricia Pol indique toutefois que pour de « vieux présidents d'université », l'international n'était pas un sujet important. Et c'était la majorité des présidents d'université qui pensaient ainsi jusqu'à la fin des années 1980-90 :

> « *La réalité c'est que les présidents d'universités françaises, qui d'ailleurs ont souvent délégué cette fonction à des vice-présidents, ce qui induit des limites de développement, […] n'ont une vision ni européenne ni internationale. On va dire, n'avaient pas dans les années 90. Il y en a qui l'ont fait, mais globalement ils étaient minoritaires. Il y a aussi d'anciens vice-présidents qui sont devenus présidents. Ceux-là avaient une vision un peu plus grande. Mais les présidents d'universités étaient absolument écrasés par les logiques nationales et par toutes les contraintes, même depuis la loi sur l'autonomie. Pour eux l'international, ce n'était pas évident. Il y avait cependant quelques présidents leaders sur ces questions dans les années 90 […] comme Régis Ritz* » [158]

R. Ritz témoigne aussi des doutes et des réactions négatives de ses collègues présidents à l'égard du programme Erasmus, et plus généralement sur l'international :

> « *En 1990, nous avons organisé à Bordeaux la première rencontre des services universitaires français des relations internationales. Nous étions 26 et nous nous sommes aperçus qu'il y avait tout à faire. Dans le même temps, les choses se sont précipitées car la CPU m'a demandé de prendre des contacts avec Bruxelles, particulièrement avec la commission et le programme Erasmus qui en était à ses débuts. Les universités françaises n'avaient pas très bien compris de quoi il s'agissait. Elles n'étaient pas du tout organisées,*

[156] Depuis la création 1987 jusqu'en 2017 pendant 30ans, 616 600 étudiants français ont bénéficié des programme Erasmus.
Source : Erasmus + Fête ses 30 ans
https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Etudier_a_l_etranger/64/8/Dossier_de_presse_30_ans_Erasmus_+_V_06_01_2017_692648.pdf (consulté le 30 septembre 2019)
[157] Agence Erasmus + « Rapport d'activités 2018 » (consulté le 30 septembre 2019)
http://www.agence-erasmus.fr/docs/2774_dp-erasmus-resultats2018-21032018.pdf
[158] Entretien avec Patricia Pol du 20 septembre 2017.

ou très rarement : pas de structures, de services, de personnel. Beaucoup de gens pensaient que ce programme ne fonctionnerait pas et ne s'y étaient pas intéressé. […] Le programme Erasmus, au début, personne n'y croyait. « Qu'est-ce que c'est que cette histoire d'envoyer mes étudiants à l'étranger ? Ils n'ont rien à y apprendre, nous sommes suffisamment intelligents, nous savons ce qu'il faut faire. Ce sera difficile à organiser, qu'est-ce que cela veut dire ? C'est basé sur la réciprocité, il faut donc envoyer autant d'étudiants que nous allons en recevoir… ». C'est ce que pensaient majoritairement les universitaires et il y aura un démarrage extrêmement lent, timide et mesuré de cette affaire. »

Avec le lancement du programme Erasmus, on assiste à l'institutionnalisation[159] des relations internationales au sein des universités. Elles sont désormais presque toutes dotées de services chargés de ces questions. La DAGIC (Direction des Affaires Générales, Internationales et de la Coopération) a accru en 1991 le montant financier pour soutenir les « cellules des relations internationales » pour renforcer la capacité administrative des universités sur l'international et ces efforts permettent l'évolution d'une « cellule » vers une service dans les universités - Dans l'atelier « Fonctionnement des cellules de relations internationales » de la rencontre des chargés de Relations internationales des Universités français en 1991, des responsables des Relations internationales expriment leur volonté de ne plus utiliser le terme de « Cellule Relations Internationales », parce que le mot est jugé trop « confidentiel » ou « artisanale ». Ils souhaitent que soit utilisé le terme « Service » qui souligne que les Relations Internationales sont devenues une activité comme autre, qu'il faut gérer et administrer. [160]

[159] Sur la notion « d'institutionnalisation », nous empruntons la définition de Jacques Lagroye : l'institutionnalisation constitue « une forme d'objectivation qui fait exister cet univers de pratiques sur le mode d'un objet extérieur aux individus » pour aboutir à ce que « l'institution peut être vue comme un système d'attentes réciproques dont la stabilité est garantie par des règles et des règlements et/ou par des dispositifs de repérage et de classement ».
Jacques Lagroye, Bastien François *et al.*, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences po Dalloz, 2006, p. 148.
Sur la sociologie des institutions, voir notamment, Bernard Lacroix, Jacques Lagroye, *Le président de la République usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992 et Brigitte Gaïti, « *Entre les faits et les choses. La double face de la sociologie politique des institutions* » In: Antonin Cohen, Bernard Lacroix, et al. (dir.), Paris, Presses universitaires de France, 2006 97-109.

[160] Conférence des Présidents d'université, *Universités françaises & Relations internationales - deuxième rencontre Marseille, les 26 et 27 septembre 1991 - COmission des Relations EXtérieures,* 1991.

En même temps, les relations internationales universitaires évoluent de plus en plus vers un réseau international, en particulier par les accords bilatéraux ou multilatéraux avec les partenaires européens [161] contrairement à celles « pré-Erasmus » réalisées majoritairement par le biais de relations « individuelles », donc à l'initiative personnelle des professeurs. Au niveau régional, la nécessité du regroupement entre services des relations internationales d'établissements supérieurs se fait jour pour créer une fédération de certains services et constituer une entité unique dans les négociations avec les collectivités territoriales de plus en plus intéressées. [162]

C'est dans ce contexte que l'idée d'internationalisation universitaire a progressé. Si jusqu'à la fin des années 1980, l'internationalisation d'un établissement est définie notamment par la somme d'accords avec des établissements étrangers ou, par le nombre d'étrangers sur le campus grâce au développement du programme *Erasmus* et de réseaux internationaux, ce concept va évoluer vers une notion englobant les étrangers qui viennent et les français qui partent à l'étranger et reviennent ensuite. On s'achemine ainsi vers une culture académique internationalisée. R. Ritz sur ce changement de paradigme :

> « *L'internationalisation, qu'est-ce que cela veut dire exactement ? En 1990, cela n'a pas le même sens que maintenant. Pour prendre un exemple précis, l'international à l'époque, c'est l'autre. On ne pense pas encore que ce soit aussi le français qui revient de l'étranger. On ne pense pas que l'international, c'est le professeur qui rentre des États-Unis où il est allé faire un stage. On ne considère pas que l'international marche dans les deux sens et que celui qui revient va apporter des choses, que tout cela doit se mélanger. L'internationalisation est encore définie de façon parfois un peu ridicule, comme une somme d'accords. J'avais des présidents d'universités qui me disaient, « Comme je suis fier,*

[161] ERASMUS, LINGUA, Action Jean Monnet (Enseignement supérieur), SCIENCE, ESPIRT (Recherche et développement), COMMET (coopération université/industrie en matière technologie), TEMPUS (coopération avec les pays de l'Est)

[162] A partir du début des années 1990, des réseaux se construisent : « Erasmus » de Grand Ouest (Angers, Brest, Le Mans, Nantes, Rennes I et Rennes II) ; Région Rhône-Alpes (Grenoble, Lyon); Sud-Ouest(trois universités Bordelaises et Pau); Lille (trois universités lilloises) ; « Association pour le Développement des Relations Extérieures des Établissements Supérieurs de la Région de Picardie »(APEPIC) (Amiens, Compiègne, école supérieure de commerce d'Amiens, Institut Supérieur Agricole de Beauvais)
Conférence des Présidents d'université, *Universités françaises & Relations internationales - deuxième rencontre Marseille, les 26 et 27 septembre 1991 - COmission des Relations EXtérieures*, *op. cit.*, p. 35-39.
Le Monde, « Universités sans frontières Poussé par l'Europe, l'enseignement supérieur français redécouvre sa vocation internationale. Mais il se heurte à bien des obstacles matériels et institutionnels », le 03 octobre 1991.
https://www.lemonde.fr/archives/article/1991/10/03/universites-sans-frontieres-pousse-par-l-europe-l-enseignement-superieur-francais-redecouvre-sa-vocation-internationale-mais-il-se-heurte-a-bien-des-obstacles-materiels-et-institut_4039508_1819218.html (consulté le 31 octobre 2019)

j'ai 120 accords interuniversitaires, regardez comme nous rayonnons dans le monde ». […] Avant, c'est l'étudiant étranger qui prime. […] Le titre du fameux livre « La fin de l'étudiant étranger » [163] *est juste, mais il faut ajouter que l'étudiant étranger a été remplacé par l'étudiant international […] Moi, Français, je deviens également un étudiant international en restant en France, dès lors que je suis allé à l'étranger et que j'en suis revenu. Ce n'est pas la même chose de dire que l'étranger c'est simplement ceux qui viennent d'ailleurs, je suis ici aussi dans l'international. […] J'ai des collègues d'histoire, par exemple, qui m'ont dit avoir été obligés de changer leurs cours, de s'adapter, depuis qu'ils ont su que des étudiants étrangers y assistaient. Avant, un professeur qui faisait son cours sur la guerre de 14-18, le faisait en tant que franco-français. Si des étudiants étrangers sont là, il ne peut plus sentir la même chose. Ce changement est un changement de fond, de vision des choses, d'esprit, de conception, d'ouverture. Je le répète, c'est l'internationalisation des universités qui en est la cause et dans ce processus, c'est essentiellement Erasmus et l'Europe. »*

R. Ritz est fier du modèle universitaire français - « L'université française n'est pas néo-libérale, l'école de commerce, oui, c'est le business. Nous, bien sûr il faut que ça marche, il faut surveiller les finances et qu'il y ait un agent comptable, mais ce ne sont pas les mêmes logiques. L'université française reste dans un modèle "humboltien" : recherche, innovation, enseignement. » Il remarque très positivement la substitution de l'appellation « d'étudiant étranger » au profit de celle « d'étudiant international ». [164]

---

[163] Sur un point de vue différente sur la notion d'étudiant international, dans une note de l'ouvrage « *Les étudiants étranger à Paris, entre affiliation et repli* », Valérie Erlich critique que « la fin de l'étudiant étranger » proclamé par S. Slama ne serait qu'une fiction institutionnelle. Observant les divers cas de figure de l'étudiant étranger venu étudier en France, elle souligne que l' « étudiant étranger » n'a pas disparu au seul profil de l' « étudiant international », étudiant compétitif bénéficiant de programmes gouvernementaux et représentant l' « élite migratoire ». En ce sens, elle remarque un des mérites de l'ouvrage : Il nous montre que « les étudiants « boursiers » et « non boursiers » qui s'opposent sur des plans économiques, sociaux et culturelles, partagent pourtant des difficultés d'affiliation semblables. »
Valérie Erlich, « Agulhon Catherine & Xavier De Brito Angela. Les étudiants étrangers à Paris. Entre affiliation et repli », *Revue française de pédagogie*, n° 172, 2010, p. 131-147.

[164] Maïten Bel explique de façon critique que l'appellation d'« étudiant international » s'est substitué à celle d' « étudiant international » dans le contexte de l' « globalisation » de l'enseignement supérieur avec la construction des économies de la connaissance dont l'élément central est que l'enseignement supérieur est considéré comme une marchandise. Si par l' « internationalisation », on entend le mouvement de circulation des étudiants et plus largement des savoir, la « globalisation » en enseignement supérieur peut se caractériser par un déploiement spatial des activités (l'ouverture d'université à l'étranger), l'introduction d'une culture entrepreneuriale et d'une culture de marché (notamment, la concurrence pour l'accès certains type de publics), l'apparition d'opérateurs privés et la vente de services d'éducation supérieure aux

6.3.2. La Commission des Relations Extérieures (COREX)

Cette « nouvelle configuration universitaire » au sein des universités est accompagnée par la CPU, particulièrement par les deux « pionniers », Régis Ritz et Michel Cusin[165].. Grâce à leurs efforts, la structure de la COREX (Commission des Relations Extérieures) au sein de la CPU évolue vers une commission plus importante à partir de la fin des années 1980[166] et la COREX donne une nouvelle impulsion à l'émergence d'une politique internationale universitaire. Régis Ritz indique :

« *La COREX fonctionne bien, car mon prédécesseur, Michel Cusin (président de Lyon 2 entre 1986-1991) a réussi à obtenir un bureau et une salle de réunion à la Sorbonne. C'est la seule commission ainsi dotée. Le recteur de l'Académie de Paris a accepté de nous les accorder car il y avait des réceptions de professeurs étrangers, de présidents et de recteurs étrangers. Il fallait un lieu, une certaine organisation, un secrétariat. […] La commission fonctionne bien, mais ses activités sont encore balbutiantes à fin des années 1980. La raison principale en est que les universités n'ont pas encore de services de relations internationales. Ou très peu : sur les 80 universités, seules 26 ou 27 en ont. On peut s'y adresser, c'est important, soit en tant qu'entrant, soit en tant que sortant. En tant qu'étudiant étranger souhaitant venir, ou comme Français qui aimerait partir étudier à l'étranger, notamment dans le programme Erasmus. En 1990, nous avons organisé à Bordeaux la première rencontre des services universitaires français des relations internationales. Nous étions 26 et nous nous sommes aperçus qu'il y avait tout à faire. Dans le même temps, les choses se sont précipitées car la CPU m'a demandé de prendre*

---

particuliers et l'évaluation permettant de comparateur les qualités respectives des établissements.
Maïten Bel, « *De l'étudiant étranger à l'étudiant international : quelle place en France pour ceux venus du Maghreb ?* » In: Sylvie Mazzella (dir.), *La mondialisation étudiante le Maghreb entre Nord et Sud*, Tunis, Paris, Irmc, Karthala, 2009 39-41.
Elle emprunte ici la définition proposée par G. Breton sur la « globalisation ».
Gilles Breton, « *De l'internationalisation à la globalisation de l'enseignement supérieur* » In: Gilles Breton et Michel Lambert (dir) (dir.), *Globalisation des universités, nouveaux espaces, nouveaux acteurs*, Laval, ditions de l'Unesco : Presses de l'Université de laval, 2003 21-35.

[165] Michel Cusin (1933-2010)
Agrégé d'anglais (1958), Docteur ès lettres – l'université Grenoble 3 (1977) / Assistant (1964-1980) ensuite Professeur (1980-1986) de littérature anglaise - l'Université de Lyon II / Vice-président (1980-1986) ensuite Président (1986-1991) - l'Université de Lyon II, Président de la confédération des universités Rhône-Alpes (1987-88) / Président de la COREX de la CPU (1986-90) / Président du Comité de liaison des universités de la CEE (1990-91) / Conseiller technique pour les Relations Internationales auprès du Ministère de la Recherche et des Universités (1992-1996)
Source : Site de la Société des Anglicistes de l'enseignement Supérieur
http://saesfrance.org/arc/pdf/BULLETIN_90_dec_2010.pdf (consulté le 30 septembre 2019)

[166] Dans les années 1970-1980, la COREX a été toujours une des commissions les plus petites.

des contacts avec Bruxelles, particulièrement avec la commission et le programme Erasmus qui en était à ses débuts. Les universités françaises n'avaient pas très bien compris de quoi il s'agissait. Elles n'étaient pas du tout organisées, ou très rarement : pas de structures, de services, de personnel. Beaucoup de gens pensaient que ce programme ne fonctionnerait pas et ne s'y étaient pas intéressé. La CPU m'a également demandé de prendre contact avec un organisme important qui fédère les universités en Europe, l'EUA (European University Association)[167]*qui regroupe 400 universités. Elle organisait des rencontres et des colloques annuels sur des thématiques qui nous concernaient, particulièrement sur celles de l'internationalisation des universités.* » [168]

En organisant la présentation des universités françaises sur la scène internationale dans le cadre d'organismes non-gouvernementaux, tels le Comité de Liaison à Bruxelles ou la Conférence des Recteurs Européens (CRE), ou dans le cadre d'organismes mixtes, tel le Comité de l'Europe à Strasbourg, la CPU devient dans les années 1990 un véritable interlocuteur. Interlocuteur des Conférences étrangères de Recteurs ou de Présidents d'Université avec des rencontres régulières avec nombre d'entre elles, soit en France, soit à l'étranger. Elle travaille aussi en étroite liaison avec les différents ministères – Éducation, Affaires étrangères, Coopération, etc. pour les assister dans leur politique internationale.

Sur le plan intérieur français, la COREX organise l'information relative aux relations internationales, particulièrement grâce au bulletin d'information « COREX-info » et par des dossiers spécifiques rédigés en fonction de l'actualité internationale universitaire. La COREX organise également à partir de l'année 1990 des rencontres annuelles pour les chargés de relations internationales des universités françaises. La première rencontre se tient à Bordeaux (26 universités y participent) et la COREX devient vite un espace d'échanges entre universités sur ces questions.

La deuxième rencontre de Marseille, les 26 et 27 septembre 1991, [169] est organisée autour de quatre ateliers - « Programme de la Communauté européenne », « Pays du champ d'action du ministère de la Coopération et du Développement », « Pays de l'Europe

[167] L'Association Européenne des Universités (AEU) est l'organisation qui recouvre à la fois les universités européennes et les conférences des recteurs nationaux. Cette association, qui a vu le jour en 2001, résultait de la fusion de la CRE (Conférence des recteurs européens) et de la Confédération des Conférences de Recteurs de l'UE.

[168] Entretien du 5 août 2019 avec Régis Ritz

[169] Au total, 150 personnes y participent : présidents/professeurs français/étrangers et hauts-fonctionnaires de l'État, des collectivités locales et européennes.

centrale et orientale » et « Fonctionnement des cellules de relations internationales » - ce qui montre clairement les priorités dans les relations internationales universitaires à ce moment-là. Lors de cette rencontre, le problème de la dispersion des interlocuteurs « dans le maquis des ministères (éducation nationale, affaires étrangères, coopération, recherche) » est soulevé par les participants : les recteurs des universités des pays d'Europe centrale et orientale souhaitent avoir la CPU comme interlocuteur permanent des universités françaises et ces universités expriment aussi leur volonté du développement des activités de la COREX. Par rapport aux instances de décisions multiples, la création d'une agence des relations internationales dotée de responsabilités analogues à celle du British Council ou du DAAD, qui coordonne l'ensemble des actions à l'étranger des universités, est demandée par les participants. [170]

La troisième rencontre a lieu, les 1er et 2 octobre 1992, à l'université de Picardie Jules Verne, sous le patronage de l'État et des collectivités locales. Plus de 80 universités et des représentants de la GGE et de CDEFI (Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs) y participent. [171] La rencontre est organisée comme la précédente autour de quatre ateliers - « Les universités dans la Communauté européenne », « La dimension internationale de la recherche », « Les relations inter-universitaires avec l'Amérique du Nord » et « La coopération intra-régionale et inter-régionale des pôles européens ». La participation active des collectivités locales montre bien l'évolution du champ universitaire dans le cadre de la contractualisation sur l'internationalisation universitaire. Le choix de la ville d'Amiens semble à cet égard très symbolique. On observe dans la

[170] « Il y a trop de " guichets " et d'interlocuteurs » (Michel Bornancin, président de l'université de Nice, vice-président de la CPU)
« La multiplicité des sources de financement et des instances de décision constitue un frein au développement des actions internationales. » (Robert Ellrodt, président honoraire de Paris-III)
« Le mode de fonctionnement actuel ne peut plus durer. Cela pose un vrai problème de crédibilité vis-à-vis de nos interlocuteurs étrangers, qui se moquent de nos subtilités administratives. « (Mireille Bernex, chargée de mission et inlassable animatrice de la COREX)
Cité par *Le Monde*, « Universités sans frontières Poussé par l'Europe, l'enseignement supérieur français redécouvre sa vocation internationale. Mais il se heurte à bien des obstacles matériels et institutionnels », *op. cit.*

[171] Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale et de la culture, Henri Rouanet, préfet de la Région de Picardie, Charles Baur, président du Conseil Régional de Picardie, Fernand Demilly, président du Conseil Général de la Somme, Gilles de Robien, député-maire de la Ville d'Amiens sont présents. Les allocutions d'ouverture sont prononcées par Bernard Nemitz, (vice-président de la CPU, président de l'Université de Picardie Jules Verne), G. De Robien (Député-Maire), Hubert Henno (représentant M. F. Demilly, président du Conseil générale de la Somme), Françoise Renversez (recteur de l'Académie d'Amiens) et Henri Rouanet (préfet).
Conférence des Présidents d'université, *Universités françaises & Relations internationales - troisième rencontre Marseille, les 1er et 2 octobre 1992- - COmission des Relations EXtérieures,* 1992.

région de Picardie des évolutions notoires dans les dernières années : la création de l'« Association pour le Développement des Relations Extérieures des Établissement Supérieur de la Région de Picardie » (APEPIC) en 1990 , la participation de l'université de Picardie aux programmes Erasmus, Comett, Lingua, Tempus, le développement de nouvelles actions de coopération avec la Hongrie et la Bulgarie – par exemple, création d'une filière francophone de l'École de Commerce Extérieur de Budapest en coopération avec Sup de Co Amiens-Picardie – et le renforcement de coopération avec l'Amérique du Nord – insertion dans le réseau de la CREPUQ (Comité de Coopération Interuniversitaire Franco-Québécois regroupant 80 universités) et l'INTERNSHIP pour les États-Unis en lien étroit avec les collectivités locales. [172] Dans son allocution de clôture, Régis Ritz défendant la libre initiative d'universités autonomes sur les actions internationales, souligne la nécessité de la « coordination entre universités d'une même ville, entre établissements d'une même région » et le besoin d'une agence pour « mieux informer, mieux communiquer, mieux gérer les actions internationales » pour aider chaque université et chaque grande école. [173]

Ces rencontres de Bordeaux, Marseille, Amiens ont été déterminantes dans la création de l'ARIES car elles ont permis d'affirmer clairement :

- « *que les relations internationales font partie intégrante de la politique de développement des universités et des grandes écoles*
- *que la diversité et la complexité des programmes, européens et mondiaux, en formation comme en recherche, exigent de la part des personnes chargées de les gérer dans chaque établissement une véritable formation professionnelle et une très grande compétence*
- *que les établissement doivent définir une politique de relations internationales en concertation avec les ministères (Enseignement supérieur et Recherche, Affaires étrangères, Coopération, Culture et Francophonie, notamment) et d'autres partenaires (collectivités territoriales, municipalités, chambres de commerce et d'industrie, etc.)* » [174]

[172] En revanche, en raison des difficultés pour soutenir financièrement les programmes de coopération avec les pays de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Sub-Saharienne, les opérations avec ces pays deviennent ponctuelles.
[173] *Le Monde*, « Feu vert pour l'ARIES L'Agence des relations internationales de l'enseignement supérieur devrait voir le jour d'ici à la fin de l'année », le 19 novembre 1992.
[174] Déclaration du Président R. Ritz, devant l'assemblée générale de l'ARIES du 18 juin 1993 – Fonds privé de R.Ritz

Juste un mois après la troisième rencontre à Amiens, Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale annonce le 10 novembre 1992 devant la CPU son soutien à la création d'une « Agence des relations internationales de l'enseignement supérieur » (ARIES). Elle est destinée à aider universités et grandes écoles pour améliorer et renforcer leur politique d'ouverture et de coopération internationale et pour se doter d'un instrument solide d'information et de coordination. Il faut « sortir de l'émiettement des initiatives, du saupoudrage des crédits, de la concurrence entre administrations, bref du caractère "flou, désordonné et labyrinthique" du système, selon l'expression de R. Ritz ».[175]

L'Agence des Relations Internationales de l'Enseignement Supérieur (ARIES)

Fruit de toutes ces réflexions autour des activités de la COREX, l'ARIES (Agence des Relations Internationales de l'Enseignement Supérieur) est créée pour réunir les universités françaises et les grandes écoles publiques.[176] Sur la nécessité de l'ARIES, R.Ritz :

> *« En fréquentant de plus en plus les instances internationales, Bruxelles, le British Council, ou le DAD des allemands, je me suis aperçu que nous étions vraiment en retard. C'est pour cette raison qu'à la fin de 1992, au début de 1993, j'ai lancé ARIES, l'Agence des Relations Internationales de l'Enseignement Supérieur. Cette structure, bien comprise par le ministère, avait pour mission de donner une lisibilité de l'offre de formation en France. Au départ, c'était un problème d'information, il fallait informer sur les formations, « Si vous venez en France, voilà ce que vous pouvez faire ». Nous avons commencé de façon extrêmement timide, mais nous avions tout de même un bureau, trois secrétaires et quelques collègues volontaires. Puis des universités et des grandes écoles nous ont rejoints, cela a été de plus en plus accepté. C'était très intéressant car, je le dis sans orgueil et en*

[175] Pour la réalisation de ce projet, Jospin a confié une mission à Michel Alliot qui a multiplié contacts, auditions et recommandation durant l'année 1992.
Le Monde, « Feu vert pour l'ARIES L'Agence des relations internationales de l'enseignement supérieur devrait voir le jour d'ici à la fin de l'année », *op. cit.*
https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/11/19/feu-vert-pour-l-aries-l-agence-des-relations-internationales-de-l-enseignement-superieur-devrait-voir-le-jour-d-ici-a-la-fin-de-l-annee_3926906_1819218.html (consulté le 30 septembre 2019)

[176] Anneliese Dodds, « Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France : L'exemple d'Edufrance, transfert d'outre-manche ou création indigène ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 111, n° 3, 2004, p. 493.

voulant rester à ma place, nous avons tracé la route, ouvert la voie d'EduFrance. Avec nos petits moyens, on a commencé à déblayer le terrain. La CPU était avec nous, la Conférence des Grandes Écoles (CGE) aussi, c'était assez innovant. On a fait un gros travail d'information mais on a aussi commencé à dire aux universités de se bouger pour l'accueil. »

Le 18 juin 1993, lors de la première assemblée générale de l'ARIES, Régis Ritz est officiellement élu président. Jacques Gelas (directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand) et Michel Cusin (ex-président de Lyon 2, conseiller technique pour les Relations Internationales) sont vice-présidents. [177] Le conseil d'administration est composé de 25 membres : Binder (président du Conseil national des université), Bouveret (Saint-Étienne, anglais), Cunin (Grenoble I), Cusin (conseilleur MAE, anglais), Dedonder (Paris 7), Elbaz(Lyon I), Fleury (CNAM), Fournié (INALCO), Gautherin (ENSAM), Gelas (ENSCCF), Giraud (Aix-Marseille I), Gour (Toulouse I), Gout (trésorier), Haddad (Paris I), Kerjan (Rennes II, anglais), Martino (ENISE), Maurice (ENIM), Mouray (Tours), Nemitz (Amiens), Picinbono (SUPELEC), Ritz (Bordeaux III, anglais), Rosselle (Lille III), Sokologorsky (Paris VIII) et Vitoux (Montpelier III, anglais).

Autour de l'équipe de direction (président, vice-présidents, trésorier, délégué général), une équipe de personnes cooptées en fonction de leurs compétences dans des secteurs particuliers des relations internationales de l'enseignement supérieur est constituée :

-François Pitavy chargé des questions relatives aux USA et à l'Amérique du Nord (anglais)

-Jacques Pertek chargé de l'antenne de l'ARIES à Bruxelles (droit)

-Liliane Kerjan chargée du secteur « francophonie » (anglais)

-Yves Bouveret chargé des pays d'Europe centrale et orientale (anglais)

[177] Ils avaient été élus lors de la première réunion du conseil d'administration du 11 février 1993.

Encadré 6.12. Les anglicistes à l'ARIES

Au sein de l'ARIES, la distribution des postes importants aux « anglicistes » - Michel Cusin, Régis Ritz, Liliane Kerjan [178], François Pitavy [179], Yves Bouveret[180] et Pierre Vitoux[181] - est le signe de la montée du capital symbolique de ces enseignants dans le champ universitaire.

R. Ritz, le président de Bordeaux III est élu à la présidence de la COREX sans forte concurrence car, comme son prédécesseur Michel Cusin, il parle anglais, : « *Il n'y avait pas beaucoup de candidats et je suis rapidement élu président de cette commission. En tant qu'angliciste, naturellement je parlais anglais et me voilà donc à ce poste.* »

Dans les années 1990, pour la promotion de leurs carrières, les « anglicistes » sont très favorables à la vague d'internationalisation de l'université. Proches du réseau académique anglo-saxon, chargés des relations internationales dans l'université, certains « anglicistes » voyant leur avenir lié à leur capacité de faire vivre « l'international », multiplie les interventions au sein de la COREX et de l'ARIES :

Michel Cusin est nommé en 1990 président du Comité de liaison des universités de la CEE, puis en 1992 conseiller technique pour les Relations Internationales auprès du Ministère de la Recherche.

Régis Ritz, premier président de l'ARIES, membre du Comité permanent de la CRE, devient en 2006 le président du Pôle Universitaire Européen de Bordeaux.

Liliane Kerjan, vice-présidente à l'Université Rennes II pendant treize ans, est nommée en 2000 recteur de l'académie de Limoges.

Avec le soutien financier du ministère de l'Éducation – une contribution de 1,55 millions de francs en 1993 pour financer les coûts d'équipements et de fonctionnement [182] (voir tableau 6.11.) - l'ARIES dotée d'un bureau (60m² à la Chancellerie de Paris, 6 rue

[178] Lilian Kerjan (1940-)
Agrégée d'anglais, docteur ès lettres (1977) - Université de Clermont 2 / Assistante (1967-1977), Professeur (1977-1979) - Université de Rennes 2 / Vice-présidente (1979-82 ; 1986-2000) - université de Rennes 2 / Recteur de l'Académie de Limoges (2000-2005)
Source: The International Who's Who of Woman 2002

[179] François Pitavy
Ancien boursier Fulbright (1973), Docteur ès lettres (1981) / Professeur de littérature anglaise - Université de Bourgogne
Membre du conseil d'administration de la Commission franco-américaine Fulbright-France (2001-2004)

[180] Assistant, Professeur de littérature anglaise (1990-) – Université Jean Monnet Saint-Étienne

[181] Pierre Vitoux (1928-2018)
Agrégé d'anglais et docteur ès lettres / Professeur de littérature et de civilisation anglaises - Université Paul-Valéry Montpellier III
Président de l'Université Paul Valéry (1980-1985)

[182] Source : Note de la CPU (en date du 15 septembre 1995) sur les moyens et les personnels liés à la mise en place d'un opérateur chargé des relations internationales pour les établissements d'enseignement supérieur - Fonds privé de R.Ritz
L'ARIES est aussi financée par la cotisation de ses membres : 2000 F (établissements ayant moins de 1200 étudiants) ; 3500 F (1200-4999) ; 5000F (5000-9999) ; 6500F (10000-19999) ; 8000F (plus 20000) ; 4000F (membres associés)

Jean Calvin 75005) avec 3 employés permanents [183] s'engage dans la production de matériaux publicitaires dont l'objectif est d'améliorer la capacité des institutions françaises à gagner des contrats d'éducation européens et internationaux. [184] Elle diffuse un bulletin mensuel « ARIES-info Europe » (depuis juin 1993) et à partir de janvier 1994, ces efforts sont complétés par la publication d'un bulletin bimensuel, « ARIES- Info La lettre ».

Tableau 6.11. Recettes et dépenses de l'ARIES entre 1993 et 1995

	1993	1994	1995
TOTAL des recettes	**2 127 000**	**788 244**	**1 321 000**
: dont cotisation	577 000	538 244	414 000
subventions			
MEN	1 550 000	250 000	
autres			70 000 (coopération)
Vente prestations			837 000

	1993	1994	1995
TOTAL des dépenses	**922 555**	**1 170 980**	**405 557**
: dont fonctionnement général	187 199	538 244	414 000
Accueil, récptions, réunions	10 634		
missions-voyages	69 473	250 000	
constitution et diffusion d'une documentation de base	181 320		70 000 (coopération)
études et documentations spécifique	223 538		837 000
équipement	250 391		838 000

Source : CPU

[183] Trois emplois affectés à l'ARIES : 2 agents de catégorie A - affaires générales ; information / communication - et 1 agent de catégorie C

[184] Anneliese Dodds, « Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France : L'exemple d'Edufrance, transfert d'outre-manche ou création indigène ? », *op. cit.*493.

La dissolution de l'ARIES en 1996

L'ARIES est dissoute le 11 avril 1996 par décision de ses adhérents. Anneliese Dodds explique cette dissolution par le statut associatif, son caractère informel et la non-transparence sur les risques de mauvaise gestion financière[185]. Cela est vrai mais il paraît plus pertinent d'expliquer la dissolution de l'ARIES par la « tutelle bicéphale » Éducation nationale-Affaires étrangères sur la « diplomatie universitaire ». [186]

Malgré les efforts des dirigeants de l'ARIES [187], le ministre des Affaires étrangères, exclu de la direction de cette association qui est sous la main du ministère de l'Éducation nationale et de la CPU/COREX/CDEFI(Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs), n'a jamais accordé une aide financière à cette structure propre au champ universitaire. [188] Contrairement aux discussions « très fructueuses » avec le MAE durant les années 1993-94 et à l'attente des dirigeants de l'ARIES qui voulaient parvenir à un « partenariat budgétaire clair et rigoureux » » du même type qu'avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche(MESR), les négociations n'ont jamais abouti à un accord. Cela pourrait expliquer fondamentalement les pertes et le déficit de l'ARIES en 1994. [189] (voir tableau 6.11.) Et, l'absence du MAE dans la direction de l'ARIES pose aussi le problème de la coordination interministérielle sur la politique de coopération internationale.

De surcroît, le nouveau gouvernement de cohabitation dirigé par Édouard Balladur s'accompagne d'un changement d'attitude du ministre de l'Éducation nationale à l'égard de l'ARIES : la subvention du MESR est supprimée totalement à partir de l'année 1995.

---

[185] Dès le lancement de l'ARIES, les dirigeants envisageaient déjà l'évolution de la structure associative vers un statut de GIP. Espérant l'augmentation des subventions, ils avaient l'ambition d'une progression par étapes de l'ARIES et la location d'un bureau de petite taille (environ 60m^2) à la Chancellerie de Paris n'était considérée que comme « provisoire ».
Source : Déclaration du Président R. Ritz devant l'assemblée générale de l'ARIES du 18 juin 1993 - Fonds privé de R. Ritz.

[186] Anneliese Dodds, « Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France : L'exemple d'Edufrance, transfert d'outre-manche ou création indigène ? », *op. cit.*

[187] Lors de la première réunion de CA en date du 11 février 1993, les membres étaient sûrs que des subventions seraient demandées et « sans doute » obtenues auprès du MAE, du MRE et du ministère de l'Agriculture.
Source : compte-rendu de la réunion de CA en date du 11 février 1993 – Fond privé de R. Ritz.

[188] Sur la « tutelle bicéphale » et la concurrence entre Éducation nationale et Affaires étrangères dans la politique universitaire internationale, voir le chapitre 1 et 2.

[189] Selon le bilan au 31 octobre 1996, l'actif est qu'évalué à 493 955 F. A cette date, l'excédent de charges est de 558 443 F.
Source : note « Dissolution de l'ARIES – rapport des commissaires » - Fonds privé de R. Ritz.

L'échec de l'ARIES peut aussi s'expliquer par les différences portant sur la coopération universitaire internationale entre la logique universitaire et la logique diplomatique. Si à partir des années 1970 le ministre des Affaires étrangères fait évoluer significativement sa politique basée sur une logique plus économique et commerciale, le modèle de l'ARIES reste « traditionnel ». On l'a vu dans la réunion CPU/COEX/ARIES du 2 septembre 1995 où pour clarifier le rôle « d'opérateur » de l'ARIES [190], les dirigeants de trois organismes définissent les grandes fonctions de l'ARIES :

1) Promotion : lobbying auprès des instances nationales et internationales, notamment auprès de la Commission européenne / conception et gestion d'appels d'offres en direction de l'étranger / production et diffusion d'informations / aide à la constitution de réseaux / présence dans les salons
2) Documentation et information : sur les tendances d'évolution des partenaires potentiels / systèmes d'enseignement supérieur et de recherche /programmes européens
3) Formation/conseil auprès des établissements : conseils techniques / stratégiques / constitution de réseaux

Après la dissolution de l'ARIES, une nouvelle agence est créée. *EduFrance* est placée sous la tutelle conjointe du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère des Affaires étrangères et sa principale mission sera la promotion commerciale de l'ensemble du système français d'enseignement supérieur.

[190] Source : Compte-rendu de la réunion CPU/COREX/ARIES du 4 septembre 1995
Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 3 octobre 1995
Note du président aux membres du conseil d'administration – octobre 1995

Chapitre 7. *EduFrance / Campus France* : la France sur le marché mondial de l'enseignement supérieur

Compte tenu d'une baisse sensible de l'attrait de la France sur le marché de l'enseignement supérieur mondial, le gouvernement décide en 1998 de se doter d'une agence nationale de promotion de l'enseignement supérieur français. Malgré des critiques sévères sur la marchandisation de l'enseignement supérieur, *EduFrance* va s'imposer peu à peu comme la marque de l'enseignement supérieur français au niveau mondial. Et si l'agence occupe une place importante dans cette thèse c'est que sa création témoigne d'une ambition gouvernementale nouvelle et d'un changement de stratégie.

Pour comprendre la façon dont *EduFrance* s'est développée et son évolution vers *Campus France*, il est nécessaire de revenir sur sa genèse. Loin des récits faisant de sa création une réponse « naturelle » aux demandes des milieux économiques face à la mondialisation et à la domination des pays anglophones, nous voulons analyser les liens qui existent entre les différents ministères et les acteurs ayant contribué à façonner *EduFrance*.

L'agence se transforme en 2007 et devient *Campus France*, instance globalisante qui rassemble tous les anciens opérateurs de l'État en matière d'étudiants étrangers. Dans les différents pays du monde où l'agence est implantée, les espaces *Campus France* se caractérisent comme des lieux institutionnels d'harmonisation de différentes logiques : celle de « l'excellence académique » du ministère de l'Éducation, celle de « l'influence diplomatique » du ministère des Affaires étrangères et enfin, celle de « la sécurité » du ministère de l'Intérieur. Pour le ministère des Affaires étrangères, l'objectif de *Campus France* est de remédier au déficit significatif de décideurs formés en France et de cadres dirigeants du secteur privé ou de l'administration des pays étrangers. Pour ces cadres, il s'agit de rendre cohérentes et efficaces toutes les activités de promotion de l'enseignement supérieur et de la gestion des étudiants étrangers. Pour le ministère de l'Éducation, l'intérêt principal est d'attirer des étudiants en 2ème et 3ème cycle, ce qui correspond aux attentes des établissements. Pour le ministère de l'Intérieur enfin, l'intégration des « Centres pour les Études en France (CEF) » dans les espaces *Campus France* permet la mise en place d'un outil généralisé pour l'évaluation en amont des étudiants étrangers.

Point important, la création de l'agence est souvent appréhendée comme le résultat d'un travail d'ensemble du ministère de l'Éducation nationale et du ministère des Affaires étrangères. En fait, le véritable initiateur de ce projet est Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale entre 1997 et 2000. Son rôle déterminant est étudié ici.

Nous verrons aussi que le fonctionnement de l'agence a évolué et que ses missions principales ne sont pas les mêmes entre la première période qui va de 1999 à 2002 et la seconde courant entre 2003-2006. Si le concept initial de l'agence était d'être le « véritable vendeur » de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur, après son renouvellement, les choses évoluent et elle devient en fait le coordinateur des activités des différents acteurs gouvernementaux dans ce domaine. Elle s'occupera également de l'accueil des étudiants étrangers dans le cadre de « l'immigration choisie ».

Campus France est aujourd'hui encore l'outil qui est au cœur de la politique du gouvernement français à l'égard des étudiants étrangers.

7.1. Les réformes de Claude Allègre

Pour tenter d'enrayer le déclin de la France sur le marché mondial de l'enseignement supérieur, le gouvernement français crée en 1998 une agence nationale de « promotion de l'enseignement supérieur français ». La naissance d'*EduFrance* s'explique en premier lieu par la crainte suscitée devant la chute du flux d'étudiants étrangers depuis les années 1990. Si la période 1970-1984 se caractérise par la massification de l'immigration étudiante malgré la décision du gouvernement français de fermeture des frontières, il n'en sera pas de même dans les années qui suivent. Le nombre d'étudiants étrangers dans les universités françaises passe, entre 1970/1971 et 1984-1985, de 44 100 individus à 131 979 en 1984-1985. Le taux d'accroissement d'étudiants des anciennes colonies françaises est particulièrement spectaculaire : étudiants originaires du Maghreb (+563%) - 943% pour le Maroc, 711% pour l'Algérie, + 174% pour la Tunisie.

Avec l'application des mesures restrictives adoptées à l'égard des étudiants étrangers dans les années 1980, particulièrement avec le « décret n° 84-1078 du 4 décembre 1984 » et la suspension, par le ministre de l'Intérieur, des dérogations conventionnelles avec

les pays des anciens territoires sous administration française, [1] on constate une régression du nombre d'étudiants étrangers dans les universités entre 1985 et 1987. Ce recul constitue la première baisse d'effectifs depuis 1945. Pendant trois années consécutives, le nombre de ces étudiants diminue et passe de 133 858 en 1984/1985 à 123 978 en 1987/1988. Cette régression concerne particulièrement les étudiants venant d'Afrique du Nord (-8%), surtout ceux des pays du Maghreb (-10%) – Marocains (-11%), Tunisiens (-13%) et Algériens (-8%), plus que ceux originaires de pays européens (-4%). [2]

Tableau 7.1. Évolution des effectifs d'étudiants étrangers à l'université entre 1985 et 1999

	1985-86	1990-91	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000
Etudiants étrangers (%)	13,6	11,6	10,8	9,3	8,9	8,6	8,5	8,7	9,2
Effectifs	131 979	136 015	140 000	134 943	129 761	125 205	121 624	121 582	128 788

Graphique 7.1. Évolution des effectifs d'étudiants étrangers à l'université entre 1985 et 1998

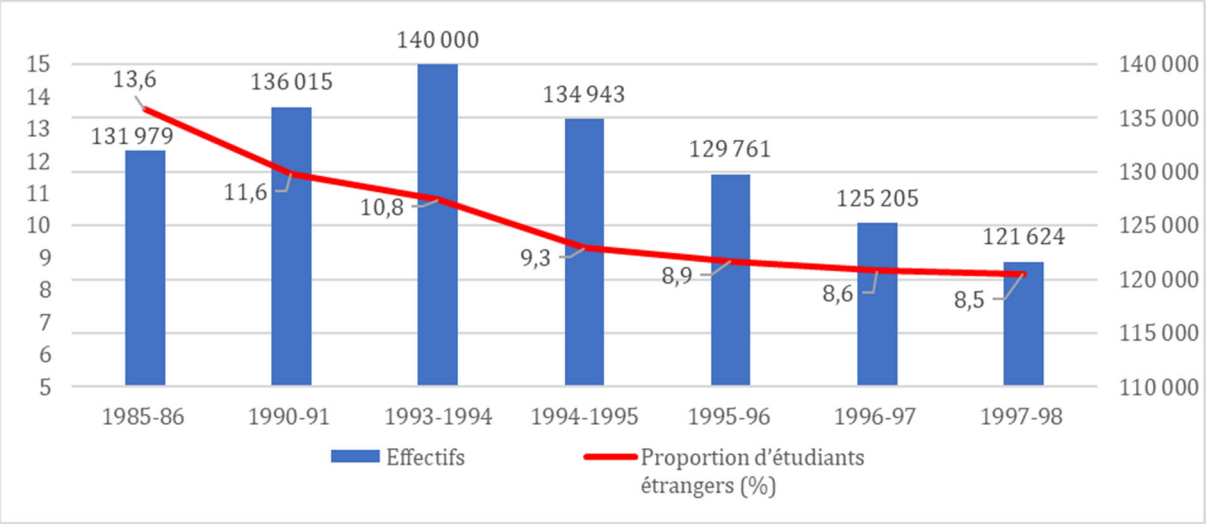

Source : Open Data, ministère de l'Éducation nationale

[1] Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, *op. cit.*, p.102.
Le « décret n°84-1078 du 4 décembre 1984 » réinstaure le contrôle de la réalité des études et définit les modalités de ce contrôle lors du renouvellement du titre de séjour « étudiant ».
Si la plupart des étrangers sont issus de pays « d'immigration » et dispensés de visa long séjour pour venir étudier en France, ce ne sera plus le cas à partir de l'année 1986 quand le ministre de l'Intérieur suspendra les dérogations conventionnelles pour la majeure partie de ces pays. Il faudra désormais à leurs étudiants obtenir des visas de long séjour.
[2] Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, *op. cit.*, *La fin de l'étudiant étranger*, *op. cit.*, p. 34-39.

Entre 1988 et 1994, avec l'augmentation du nombre d'étudiants européens (+ 59%) et l'arrivée massive de jeunes issus de l'immigration, [3] le nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits à l'université remonte à nouveau. Mais à partir de la rentrée 1993/1994, les mesures restrictives du gouvernement provoquent une baisse importante des effectifs (voir Tableau 7.1 et graphique 7.1). La part des étudiants étrangers dans les universités passe de 14,1% des effectifs totaux en 1984/1985 à 8,5% en 1997/1998 (de 131 979 en 1984-1985 à 121 624 en 1997/1998)

Malgré une longue tradition d'ouverture et le développement de leur influence internationale, les universités (et le ministère de l'Éducation nationale/de l'enseignement supérieur) se sont progressivement rangées dans les années 1970-80 à la logique de gestion des populations du ministère de l'Intérieur. Elles ont intégré la nécessité de diminution des effectifs d'étudiants étrangers, particulièrement dans le premier et le deuxième cycle. Slama explique cette nouvelle orientation par des « contraintes internes » (sureffectifs des étudiants) et par le « renoncement consécutif à la prise de conscience de l'inutilité de son action (du fait du mécanisme de délivrance des visas) » [4]. Mais comme nous l'avons souligné au chapitre 4, dans ce contexte historique, l'intérêt principal des universités est traditionnellement le maintien de la valeur des diplômes universitaires, et plus généralement, pour le ministère de l'Éducation nationale/de l'enseignement supérieur, l'excellence de l'enseignement supérieur. Dans cette perspective, il est plus pertinent de voir que cette nouvelle orientation est essentiellement liée à la « crise de l'Université » à partir des années 1960 [5] où l'écart entre l'élitisme intellectuel et scolastique de l'université (garanti par la division scolaire « culturelle et symbolique » du système Ferry) et le devenir de plus en plus prosaïque des études supérieures (avec la « démocratisation » de l'enseignement supérieur) est à son maximum. [6]

La création d'*EduFrance* s'insère dans un nouveau contexte : la croissance des effectifs estudiantins due à la massification s'est arrêtée depuis 1995 et la rentrée universitaire

[3] Sur la politique de démocratisation scolaire, voir Stéphane Beaud, *80 % au bac et après ? les enfants de la démocratisation scolaire*, *op. cit.*.

[4] Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, *op. cit.*, p. 146.
Slama explique que les universités développent des logiques disparates sur la question de l'accueil des étudiants étrangers. D'une part, elles acceptent de participer à la politique de tarissement des « flux » mais d'autre part, ces actions sont tempérées par le fait que l'Université est traversée par des courants favorables aux étudiants étrangers qui rappellent qu'elle a une vocation d'accueil d'étudiants de tous horizons, et d'ouverture sur le monde.

[5] Sur la crise universitaire, voir Antoine Prost, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *op. cit.* 59-70.

[6] Bernard Pudal, « *Ordre symbolique et système scolaire dans les années 1960* », *op. cit.*, p. 67-68.

1997 confirme l'arrêt de la progression des effectifs universitaires. On assiste même à une diminution, parfois forte, dans certaines régions ou certaines disciplines. Depuis les années 1990, la diminution des effectifs étudiants fragilise des formations de DEUG et pose de manière cruciale la survie de sites universitaires locaux dans certaines villes. Daniel Filâtre remarque que dans cette situation, les collectivités locales ont progressivement émergé comme agents de mutation de l'enseignement supérieur. [7] Ainsi à partir des années 1990, avec l'aide des collectivités locales notamment, certaines universités régionales ont mis en œuvre des stratégies d'attractivité et d'ouverture pour les étudiants étrangers.

7.1.1. L'économie de la connaissance et le plan U3M (université du 3ème millénaire)

La transformation profonde des institutions universitaires françaises voit aussi émerger un nouveau concept dans l'enseignement supérieur, « l'économie de la connaissance »[8]. Cette posture néolibérale[9] s'impose depuis le milieu des années 1990 à toutes les institutions qui sont liées à la connaissance dans le monde, en particulier sous la pression de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques). Dans un rapport de 1996 [10], l'OCDE définit les « économies fondées sur le savoir » (ou « économies fondées sur les connaissances », EFC) qui « reposent directement sur la production, la diffusion et l'utilisation du savoir et de l'information en soulignant particulièrement la forte corrélation entre la croissance et les secteurs de technologies de

[7] Daniel Filatre, « *Les universités et le territoire : nouveau contexte, nouveaux enjeux* », *op. cit.*
[8] Sur le concept de l'« économie de la connaissance », voir Jean-pierre Bouchez, « Autour de « l'économie du savoir » : ses composantes, ses dynamiques et ses enjeux », *Savoirs*, vol. 34, n° 1 2014, p. 9-45.
Dominique Foray, *L'économie de la connaissance*, Paris, Éd. la Découverte, 2000.
[9] J-P Bouchez explique qu'il y a deux courants contrastés autour la notion de l'économie de la connaissance. Contrairement au courant néolibérale, le courant d'origine universitaire française de l'école de la régulation se réfère au « capitalisme cognitif ». En rendant compte de l'importance du savoir dans la troisième industrialisation de l'ère de post-fordisme, les principaux théoriciens de ce courant soulignent que le système d'accumulation porte désormais sur « la connaissance et la créativité » (non plus sur les machines et l'organisation du travail). La posture politique, donc la recherche par les capitalistes de la valeur produite et l'émergence d'un nouveau salariat sont soulignés par les représentants de ce courant : par capitalisme cognitif, il est possible de réaliser une nouvelle configuration dans laquelle les formes nouvelles de travail et d'accumulation, centrée sur la connaissance et celle-ci demeure placée pour l'essentiel sous le contrôle des capitalistes.
Jean-pierre Bouchez, « Autour de « l'économie du savoir » : ses composantes, ses dynamiques et ses enjeux », *op. cit.*, p. 14-15.
[10] OCDE, *L'économie fondée sur le savoir,* 1996. (Consulté le 8 janvier 2019)
http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=OCDE/GD(96)102&docLanguage=Fr

l'information et de la communication (TIC). Ces idées soulignent la place centrale de la connaissance dans les processus de production, de traitement et de diffusion dans le cadre d'un nouveau régime de croissance de production en faisant du capital humain et de l'innovation la clé de la croissance future. [11] Dans ce courant, le capital humain joue un rôle privilégié car il favorise l'innovation et facilite l'utilisation et la diffusion des nouvelles technologies TIC. C'est la clé du développement des EFC, parce que les technologies TIC offrent aux acteurs économiques de nouveaux instruments du savoir, un dispositif et un support appropriés pour réaliser cette opération. C. Bouchez souligne que l'entreprise constitue dans cette opération un espace approprié de formalisation, de codification et d'usage des connaissances initialement tacites détenues par des personnes en vue de leur usage économique. Cette démarche de captation des connaissances pour leur codification est considérée comme primordiale. [12] L'EFC constitue le cadre universel des politiques universitaires et scientifiques depuis les années 1990. C. Laval remarque que « cette imposition rhétorique fait corps avec l'ensemble des dispositifs et discours qui ont fait de la concurrence économique le *nec plus ultra* de la politique générale des gouvernements. ». La connaissance devient un facteur économique et la rationalité économique du marché s'impose aux universités et aux institutions de la recherche. Cette forme nouvelle de la connaissance s'impose par la prédominance de la « logique de la compétence et l'employabilité dans l'enseignement » et par celle de la « logique de l'innovation et de la performance dans le domaine de la recherche ».[13] Les responsables politiques voient dans les universités le socle du développement des connaissances à l'économie du savoir et attribuent aux universités le rôle de moteur de l'innovation et du changement économique. Ils les exhortent à faire preuve d'esprit d'entreprise et à contribuer à commercialiser les savoirs qu'elles produisent, jusqu'alors largement désintéressés, en marché concurrentiel.

[11] Sur les effets de l'éducation sur la productivité et la croissance, voir Alexandre Léné, « L'éducation, la formation et l'économie de la connaissance : approches économiques », *Éducation et sociétés*, 15, 2005, p. 91-103.

[12] Jean-pierre Bouchez, « Autour de « l'économie du savoir » : ses composantes, ses dynamiques et ses enjeux », *op. cit.*, p. 17.

[13] Christian Laval, «L'économie de la connaissance et la transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche », *Site de l'ASES*, [En Ligne] http://sociologuesdusuperieur.org/article/leconomie-de-la-connaissance-et-la-transformation-de-lenseignement-superieur-et-de-la, Mise en ligne le 15 juin 2017.

Dans ce contexte global, le discours de Claude Allègre sur le contenu du plan U3M (Université du 3ème Millénaire) [14] reflète parfaitement la nouvelle orientation du gouvernement français face au « défi du XXIème siècle » :

« *Le contexte d'U3M est bien évidemment fondamentalement différent. […] le plan U3M doit permettre à notre enseignement supérieur et à notre recherche de contribuer au développement économique et technologique de notre pays. Le lien enseignement-recherche-entreprises, des activités de recherche et de transfert en liaison avec les universités sont essentiels. […] Dans ces villes moyennes, à partir du réseau des IUT et des BTS, des autres formations technologiques en écoles et universités, mais aussi des lycées technologiques et professionnels seront mises en place des plates formes technologiques. Autour de moyens techniques regroupés et d'une expertise en recherche développement, ces plates formes technologiques seront ouvertes aux PME/PMI sur des bases contractuelles. Elles devront jouer un rôle essentiel pour favoriser le transfert technologique vers ces entreprises et l'innovation [...] Notre recherche doit s'ouvrir encore plus aux collaborations avec les entreprises, les développements de recherche doivent être liés à des coopérations industrielles, à des pépinières d'entreprise et à une meilleure collaboration recherche publique, recherche privée. Parallèlement à la création de plates formes technologiques tournées essentiellement vers les PMI/PME, je souhaite à travers ce plan U3M créer les conditions d'une collaboration efficace souple et multiforme entre les laboratoires de recherche publique et les centres de recherche des grands groupes industriels pour développer les activités de recherche technologique, les transferts de connaissance et dynamiser l'innovation. […] L'ouverture internationale est une nécessité pour le rayonnement de notre enseignement supérieur et de notre recherche. […] pour*

[14] Étant conseiller de Lionel Jospin, Claude Allègre était aussi engagé dans la préparation du plan Initialement prévu pour la période 1991-1995 et prorogé jusqu'en 1999. Le Plan « Universités 2000 » (U2000), a été arrêté en conseil des ministres le 23 mai 1990. Ce plan avait pour objectif de faire face à une forte croissance des effectifs universitaires et d'opérer certains rééquilibrages qualitatifs et quantitatifs : entre l'Île-de-France et les régions, entre grandes villes et villes moyennes, entre filières d'enseignement, l'accent étant mis sur le développement des cursus scientifiques, techniques et professionnalisés. Au terme de trois années d'exécution, le schéma Université 2000 a été intégré dans les contrats État-régions (XIe plan: 1994-1998). En définitive, le schéma Université 2000 a mobilisé un total de 40,3 milliards de francs, partagé par moitié entre l'État et les collectivités locales. Il a notamment permis d'accroitre les capacités d'accueil d'étudiants de 26 % au cours de la période 1990-1995. Le total des surfaces réalisées au titre du plan U2000 s'élève à 4,3 millions de m2 et d'étendre et de diversifier le maillage des sites d'enseignement supérieur et d'opérer un rééquilibrage significatif de la répartition géographique des effectifs universitaires.
Sénat, *Rapport d'information n° 213 fait au nom de la commission des Affaires culturelles par la mission d'information chargée d'étudier le patrimoine immobilier universitaire,* 2003, p. 99-100.
Source : Site Sénat
https://www.senat.fr/rap/r02-213/r02-2137.html (consulté le 15 février 2019)

que nous puissions développer l'enseignement supérieur et la recherche dont notre pays a besoin pour affronter les défis du XXIème siècle. » [15]

Adopté en 1999, le plan « *Université du 3ème millénaire* » (U3M) a succédé au plan *Université 2000* (U2000) et poursuit l'effort de développement du supérieur et de la recherche universitaire dans un contexte de recul démographique étudiant. Les objectifs affichés du plan U3M sont les suivants : [16]

- Ouvrir l'université au monde économique et technologique. Ce qui implique de constituer des pôles dynamiques, notamment tournés vers la technologie, mais n'implique pas d'augmenter le nombre d'implantations universitaires. Il faut : 1) mettre en place dans les villes moyennes des plates-forme technologiques à partir des IUT, des STS et des formations technologiques des universités et des lycées technologiques et professionnels, 2) organiser des implantations d'enseignement supérieur en réseaux et ouvrir la recherche aux entreprises, notamment en créant une vingtaine de centres nationaux de recherche technologique à orientation thématique
- moderniser les pôles de recherche à partir d'équipes de recherche évaluées dans le cadre d'un plan national reposant sur quelques grands pôles. Rationaliser les équipements dans les centres nationaux de ressources en faisant émerger des priorités régionales autour de thèmes pluridisciplinaires
- Améliorer la vie étudiante : un quart des crédits du plan U3M seront affectés à cet objectif (logement, restauration universitaire, équipements sportifs et culturels ouverts aux habitants du quartier, bibliothèques et salles de travail)
- Rechercher une ouverture internationale (réserver 15 % des constructions de logements pour les étudiants étrangers et créer des maisons internationales dans les grandes villes universitaires)

[15] Extraits du discours prononcé le 15 décembre 1999 par le ministre de l'Éducation nationale de la recherche et de la technologie, Claude Allègre
Conférence de presse sur la coopération interministérielle pour la formation supérieure d'étudiants étranger au sein de l'Agence *EduFrance* et sur le rayonnement et l'ouverture de la France, Paris, le 6 novembre 1998.
Source : site de Vie publique
http://discours.vie-publique.fr/notices/983002966.html (consulté le 31 janvier 2019)

[16] Ministère de l'Éducation nationale, *Dossiers d'information, enseignement supérieur, bilan, perpsectives,* janvier 2001, p. 109.

Bien que conçu dans un esprit de continuité du Plan *Université 2000*, le plan U3M s'inscrit dans un contexte nouveau marqué par le souci accru de l'aménagement du territoire et du développement durable.[17] Mais c'est surtout la stabilisation, voire la diminution des effectifs étudiants, et l'impératif de compétitivité économique à l'heure de l'« économie de la connaissance », qui rendent essentiel le lien entre enseignement, recherche et développement industriel. Sont également à prendre en compte la mondialisation et la construction européenne induisant la mobilité des étudiants et des chercheurs, ainsi que l'évolution technologique appelant de larges mises en réseau et la promotion ou le renforcement de nombreux pôles de formation et de recherche. Comme le souligne la Cour des comptes dans son rapport, [18] le plan U3M marque aussi une rupture avec la logique de dispersion territoriale antérieure et programme un début de « rationalisation de l'immobilier universitaire francilien » dont l'objectif est de pallier le déficit en locaux d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire et de rééquilibrer la répartition de la population étudiante entre Paris et la province au profit de cette dernière. Le montant total des crédits attendus pour le plan U3M s'élève à 50 milliards de francs d'autorisations de programme pour la période 2000-2006. Les CPER pour plus de 42 milliards de francs, répartis à parité entre l'État et les collectivités territoriales, notamment les régions, et complétés par des fonds européens plus des opérations qui relèvent du seul effort de l'État, pour près de 8 milliards hors CPER – le désamiantage et la mise en sécurité du campus de Jussieu (3,8 milliards), la mise en sécurité des établissement d'enseignement supérieur et des résidences universitaires (2,7 milliards), le début de la rénovation du Muséum d'histoire naturelle et la participation du ministère de l'Éducation nationale au musée du Quai Branly. [19]

Dans ce contexte historique, la création de l'agence *EduFrance* peut être perçue comme l'une des réformes majeures engagées par Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale entre 1997 et 2000. Porter une attention particulière à ces réformes nous

[17] Dans ce cadre, en l'Ile-de- France, ce schéma s'est concrétisé principalement par la création, en 1991, de quatre universités nouvelles (Évry, Cergy-Pontoise, Marne-la- Vallée et Versailles Saint-Quentin) et par l'ouverture de bibliothèques universitaires à Saint-Denis et à Cergy-Pontoise. En revanche, l'académie de Paris n'a bénéficié d'aucune opération, hormis l'agrandissement de Paris-Dauphine.
[18] Cour des comptes, *Rapport public thématique sur la carte universitaire d'Ile-de-France : une recomposition nécessaire,* décembre 2006.
[19] Sénat, *Rapport d'information n° 213 fait au nom de la commission des Affaires culturelles par la mission d'information chargée d'étudier le patrimoine immobilier universitaire*, *op. cit.*, p 102.
Source : Site Sénat https://www.senat.fr/rap/r02-213/r02-2137.html (consulté le 2 février 2019)

permet de resituer la création de l'agence dans le cadre global de l'économie de la connaissance.

Rapport Attali – Défendre les fondements de la République contre la logique du marché ?

Dès son arrivée au ministère, Claude Allègre, commande un rapport au conseiller d'État Jacques Attali [20] sur la dualité entre universités et grandes écoles dans l'enseignement supérieur français. Claude Allègre développe depuis longtemps une réflexion sur le rapprochement de l'enseignement supérieur et de la recherche, allant de pair avec une revalorisation des formations universitaires par rapport à celles des grandes écoles et davantage d'autonomie pour les universités. Pour Claude Allègre, comme pour les élites de la III République, l'un des plus grands problèmes de l'enseignement supérieur français est la séparation entre les universités, les grandes écoles et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). [21] Le fait que les grandes écoles soient mal reliées à la recherche en attirant cependant les meilleurs étudiants constitue pour le ministre un handicap pour l'enseignement français et un frein aux progrès scientifiques. Le ministre est préoccupé par le manque d'ouverture internationale et la perte d'attractivité relative de la France.

Remis en février 1988, le rapport décrit la mise en place d'un « processus de mondialisation du marché » qui va conduire à « un modèle mondial d'enseignement supérieur standardisé, dans lequel l'État et le marché modèleraient les cursus et les carrières ». Dans ce contexte « les universités deviendraient comme des entreprises à la recherche de « clients », des élèves solvables, sans distinction de nationalité. Elles seront en concurrence sur le marché mondial pour attirer les meilleurs « facteurs de production », les professeurs et les financements – en vue de maximiser les "profits", c'est-à-dire leurs

[20] Diplôme d'ingénieur, École Polytechnique (1963-1965), ingénieur du Corps des mines (1965-1968), ENA (1968-1970), Auditeur au Conseil d'État en 1970, Doctorat d'État en sciences économiques de l'Université Paris-Dauphine (1972) / Maître de conférences en sciences économiques à Polytechnique (1968-1985) ensuite à l'université Paris-Dauphine, à l'École des ponts et chaussées et à l'École du génie rural
Conseiller spécial de François Mitterrand (1981-1991)
Fondateur et premier président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) (1991-1993), Président du groupe Attali & Associés (1994-), Président du groupe Planet Finance (1998-) / Président de la Commission pour la libération de la croissance française en 2008

[21] Sur, la réforme de C. Allègre, voir Antoine Prost, Annette Bon, « Le moment Allègre (1997-2000). De la réforme de l'Éducation nationale au soulèvement », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 110, 2011, p. 123 – 145.

moyens de développement. ». Pour Attali, dans ce modèle où l'enseignement supérieur cesserait d'être une charge pour la collectivité afin de devenir une source de profit pour les entreprises, l'émulation et la concurrence joueraient à tous les niveaux. Les étudiants auraient à financer eux-mêmes leurs études grâce aux ressources de leurs familles ou en empruntant aux banques ou même sur les marchés financiers. Ceux-ci investiraient demain sur des étudiants prometteurs comme ils investissent aujourd'hui sur les entreprises innovantes. ».[22] Le rapport s'alarme particulièrement de la hiérarchisation par l'argent de l'offre d'enseignement supérieur, entre le haut des pôles d'excellence attirant les étudiants de qualité et solvables, les capitaux et les enseignants, et le bas de l'enseignement de masse de plus en plus mal financé. On remarque que le rapport issu du champ universitaire défend toujours les valeurs républicaines françaises de l'enseignement supérieur par rapport à la nécessité de sa réforme : « Si cette évolution encore balbutiante à l'échelle de la planète devait se concrétiser en France, elle balayerait les fondements de la République. En particulier, l'égalité d'accès au service public de l'enseignement, qui en est un des principes majeurs, ne serait plus assurée. La France, dans sa nature même, serait remise en cause ».[23]Attali indique que le phénomène de mondialisation de l'économie de marché n'a pas encore profondément touché la France et s'inquiète de la division propre à l'enseignement supérieur français en deux sous-ensembles - universités et grandes écoles, ce qui pourrait préparer et accélérer la dualité dont le marché est porteur. Il souligne que les universités, les grandes écoles et l'enseignement supérieur en France ne constituent pas les pièces complémentaires d'un « ensemble cohérent qui s'entraideraient pour la réussite de tous », mais qu'ils sont des « sous-ensemble cloisonnés » provoquant une « déperdition de moyens et de talents ».[24]

Reposant sur l'idéal humboldtien de l'enseignement supérieur – le principe de l'interaction de l'enseignement et de la recherche comme lieu de l'unification sociale des savoirs - Attali s'inquiète dans le nouveau contexte de la mondialisation de l'économie de marché, de l'affaissement de la réputation internationale du système d'enseignement

[22] Jacques Attali, *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur : rapport à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie,* 1998, p. 8.
Source : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/984000840.pdf
(Consulté 28/10/18)
[23] -, *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur : rapport à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie*, *op. cit.*, p. 9.
[24] -, *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur : rapport à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie*, *op. cit.*, p. 10.

supérieur français et de la dégradation du niveau de la recherche universitaire. Le système manque de cohérence dans les programmes, de renouveau des personnels, de moyens financiers, de matériel suffisant et de liens étroits avec les innovations technologiques et industrielles des entreprises. On vérifie dans ce diagnostic la logique propre du champ universitaire, l'exigence de l'« excellence de l'enseignement supérieur » . Mais contrairement à la vision humboldtienne qui souligne la liberté d'enseignement et de recherche et met les universités à l'abri des pressions du monde extérieur et des préoccupations mercantiles dans la poursuite de leurs travaux scientifiques, le rapport note l'importance des liens entre enseignement supérieur et entreprises pour le développement du système de l'enseignement supérieur. Inspiré par les discours néolibéraux sur l'économie de la connaissance, Attali considère les entreprises innovantes comme la clé essentielle de la création d'emplois et de production des richesses du futur. Ces entreprises ne peuvent se développer que dans une relation étroite avec le système universitaire. Il propose comme l'une des missions de l'enseignement français, la promotion de l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneurial [25] dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. Il suggère en particulier aux enseignements-chercheurs de trouver à l'université les soutiens logistiques et financiers de nature à leur permettre de créer des entreprises innovantes au sein de l'Université. Ils pourront ensuite chercher les moyens d'un développement plus important.

En conclusion, pour affronter ces nouveaux défis, Attali suggère une réforme profonde et rapide, dans le cadre européen, qui préserverait les « fondements de la République » et la qualité de l'enseignement supérieur. [26] Il définit sept missions au système supérieur du 21 siècle :

1. Permettre à chaque étudiant d'atteindre son niveau d'excellence en l'orientant pour l'aider à trouver son domaine d'excellence
2. Faire progresser les connaissances : le progrès du savoir collectif passe par des enseignants financés essentiellement par le public, mais aux moyens complétés par des fondations créées par les entreprises

[25] Dans l'ouvrage, « *L'âge des savoir. Pour une renaissance de l'Université* », Claude Allège remarque également qu'une des grandes différences entre les universités américaines et des université françaises est l'ouverture à la formation professionnelle.

[26] Jacques Attali, *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur : rapport à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie*, *op. cit.*, p. 23.

3. S'adapter aux métiers d'après-demain et à l'esprit d'entreprise : une véritable culture technologique et entrepreneuriale doit traverser l'ensemble supérieur scientifique en introduisant un caractère professionnel et commercial dans l'enseignement universitaire

4. Maintenir le niveau du savoir en permanence : renforcement de la formation permanente, validation des acquis de l'expérience professionnelle dans la délivrance de diplômes

5. Faire progresser la justice sociale : aides pour réduire les injustices sociales – adoption de quotas dans les concours d'accès aux grandes écoles, attribution de bourses, de logements, etc.

6. Accentuer l'ouverture au monde : accueil des étudiants, chercheurs et spécialistes les plus brillants au monde, enseignement en anglais, facilitation de l'obtention de visas

7. Pour un modèle européen : harmonisation des cursus universitaires et des grandes écoles françaises avec ceux des universités des autres pays de l'Union européenne. Délivrance de diplômes homogènes, possibilité de semestres d'études dans un autre pays de l'Union, adoption des diplômes européens

Le rapport Attali va inspirer directement deux mesures de réforme à Claude Allègre : le processus de Bologne et *EduFrance*.

7.1.2. Claude Allègre, initiateur du processus de Bologne [27]

A l'occasion du 800ème anniversaire de l'université de Paris, Claude Allègre, Jürgen Rüttgers, Claude Allègre, Luigi Berlinguer et Tessa Blackstone, ministres chargés de l'Enseignement supérieur de France, d'Allemagne, d'Italie et du Royaume-Uni se réunissent à la Sorbonne le 25 mai 1998. Dans une déclaration commune, dite « déclaration de la Sorbonne », ils s'engagent « à encourager l'émergence d'un cadre

[27] Sur les réformes de Bologne, voir notamment
Pauline Ravinet, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ? La formulation de la vision de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur en 1998 », *Éducation et sociétés*, 24, 2009, p. 29 – 44.
Sandrine Garcia, « L'Europe du savoir contre l'Europe des banques ?La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 166-167, 2007, p. 80 – 93.
Sandrine Garcia, « Réformes de Bologne et économicisation de l'enseignement supérieur », *Revue du MAUSS*, 33, 2009, p. 154-172.
Sarah Croché, « Évolution d'un projet d'Europe sans Bruxelles Le cas du processus de Bologne », *Éducation et sociétés*, 24, 2009, p. 11-27.

commun de référence pour améliorer la lisibilité des diplômes et faciliter la mobilité des étudiants ainsi que leur employabilité ». Un système de certification par unités de valeurs communes, les « European Credit Transfer Systems » (ECTS) et une organisation universitaire en deux cycles (un cycle pré-licence et un cycle post-licence) sont proposés pour améliorer la mobilité et l'employabilité des étudiants européens, l'attractivité du système européen d'enseignement supérieur. [28] La formulation de cette déclaration est fortement influencée par le rapport Attali [29]qui demandait l'introduction d'une structure en deux cycles afin de résoudre le problème du dualisme entre universités et grandes écoles et visait à améliorer la compétitivité et l'attractivité internationale du système français. La structure des diplômes « 3-5-8 » émerge dans ce rapport comme une solution pour résoudre le problème français du dualisme entre universités et grandes écoles et pour harmoniser aussi les cursus des universités et des grandes écoles avec ceux des universités des autres pays de l'Union européenne. [30] Mais, cette solution « 3-5-8 » trop précise et clairement importée du débat français en cours n'est pas acceptée par le conseiller italien dans la négociation de la première version. La France accepte de modifier le texte initial au profit d'une formulation plus générale de « deux cycles principaux » sans spécifier de nombre d'années ni inclure formellement le doctorat. [31] Comme le remarque P. Ravinet, la déclaration de la Sorbonne n'est pas un résumé du rapport, mais celui-ci joue un rôle dans la cristallisation de la vision Sorbonne. Le choix de l'option du double cycle constitue le catalyseur autour duquel se focalisent les différents intérêts et priorités des participants : internationalisation, mobilité, attractivité, employabilité des diplômés. Finalement, cette articulation deviendra ultérieurement le L-M-D (licence, master, doctorat).

---

[28] C'est dans la déclaration de la Sorbonne qu'est pour la première fois formulée la vision d'un « Espace Européen d'Enseignement Supérieur » (EEES).

[29] Après des discussions bilatérales informelles au début du mois de mai 1998 entre le conseiller français et les conseillers allemands et italiens pour cerner l'orientation générale du texte, la première version est rédigée en anglais par le conseiller spécial à l'enseignement supérieur de Claude Allègre, Vincent Courtillot

[30] La CPU n'est pas associée à l'élaboration de la conférence de la Sorbonne, mais, de façon indépendante par rapport d'Attali, Adrien Schmitt, ancien président de l'université Louis Pasteur et déléguée de la CPU à Bruxelles a proposé également le structure « 3-5-8 ». Intéressé par les projets allemands, notamment le volet internationalisation de la réforme de la HRG - La modification de la loi cadre sur l'enseignement supérieur (« Hochschulrahmengesetz » (HRG)) permit aux universités allemandes d'ouvrir à titre expérimental des cursus Bachelor-Master -, Adrien Schmitt adresse début février 1998 une note à Claude Allègre dans laquelle il préconise d'identifier trois niveaux dans la structure de l'enseignement supérieur : Bachelor, Master, Docteur. Sa proposition est discutée en réunion de cabinet (mi-février) où les solutions Schmitt et Attali se complètent.

[31] Pauline Ravinet, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ? La formulation de la vision de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur en 1998 », *op. cit.*p. 37-39.

Encadré 7.1. Chronologie du processus de Bologne, tableau synoptique

Processus de Bologne	Contexte européen	Contexte français
	1982 : Création du Western European Students Information Bureau (ancêtre du ESIB et de l'ESU)	
	1984 : 1er Programme Cadre Recherche et Développt Création du Groupe de Coimbra de 39 université européennes (750e anniversaire de l'université)	1984 : Loi Savary Création du Comité national d'évaluation
	1986 : L'Europe des Douze(+ES, PT, GR); Acte unique européen	
	1987 : Erasmus, objectif de 10% d'étudiants en mobilité	
1988 : Magna Charta Universitatum, signée par 388 recteurs à l'occasion du 900e anniversaire de l'université de Bologne	1988 : ECTS	1988 : Confédération des universités du Rhin Supérieur (EUCOR)
		1989 : Création du Comité national d'évaluation de la recherche
	1990 : L'Europe avec l'Allemagne réunifiée Création de UNICA, Réseau des universités des capitales de l'Europe (46 universités)	1991 : Premiers Pôles universitaires européens (Strasbourg, Montpellier, etc.)
	1992 : Traité de Maastricht crée l'Union européenne	1992 : La France ratifie le Traité de Maastricht
		1994 : Arrêté relatif à la cotutelle de thèse
	1995 : L'Europe des Quinze (+AT, SE, FI)	
	1996 : Supplément au Diplôme (UE, Conseil de l'Europe, UNESCO)	
	1997 : Convention de Lisbonne pour la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur en Europe(CE). Réseau ENIC-NARIC(National Academic Recognition Information Centre), (UE, Conseil de l'Europe, UNESCO). Portfolio européen des langues (CE)	1997 : Création de l'Université franco-allemande
1998 : Déclaration de la Sorbonne signée par 4 ministres (FR, IT, DE, UK) à l'occasion du 800e anniversaire de la Sorbonne.	1998: Création du Forum européen pour la transparence des qualifications professionnelles Europass (CV). 5ème PCRD (1998-2002) Création de la BCE. Début des négociations avec 6 pays candidats à l'UE	1998 : Création de l'Université franco-italienne Création d'EduFrance (GIP)
	1999 : Création de la zone euro (11 pays)	1999 : Création du « grade de Mastaire » (en plus des grades de baccalauréat, licence et doctorat)conféré aux titulaires de DESS, de DEA, de diplôme d'ingénieur puis de certains diplômes d'écoles de commerce

Initialement totalement indépendant de la Commission européenne (CE) (voir encadré 7.1.), le processus se poursuit avec les déclarations de Bologne (19 juin 1999), puis de Lisbonne (24 mars 2000) et cela dans le cadre européen et avec des États qui n'étaient pas invités à la Sorbonne. [32] Claude Allègre conserve sa position d'acteur principal dans ce processus après la réunion de la Sorbonne. En proposant à ses collègues d'Allemagne, d'Italie, et au Royaume-Uni de signer la déclaration de la Sorbonne, et en décidant d'exclure la CE du pilotage de ce processus, Allègre est devenu le « macro-acteur » du

[32] Antoine Prost, Annette Bon, « Le moment Allègre (1997-2000). De la réforme de l'Éducation nationale au soulèvement », *op. cit.*, p. 125-126.

mouvement international de réforme du supérieur. Il a voulu montrer que les États pouvaient avoir des ambitions pour l'Europe des universités sans que la Commission intervienne : « La Commission n'a rien à voir dans le projet. L'éducation n'est pas dans le Traité de Rome. Il faut seulement faire un travail entre les États [et] laisser faire les universités ».[33] En misant sur la création d'alliances avec les universités et les ministres des pays européens, Allègre a explicitement rejeté la CE du processus de la Sorbonne. Au cours du sommet de Bologne en 1999, la tension entre Allègre et la Commission a été particulièrement vive parce que la CE voulait contrôler le processus en mettant en place la coopération intergouvernementale en lien avec le cadre de travail de l'UE. [34]

Dans la declaration de Bologne, le segment de phrase « in the framework of the European Union (where applicable, on the basis of the subsidiarity principle and availing ourselves of the Strengthened Co-operation instrument) and of the other governmental » a été effacé en raison du refus de la majorité des vingt-neuf pays signataires. Ils étaient favorables à la position d'Allègre car ils préféraient sa vision où les universités et les gouvernements nationaux préservaient la souveraineté de leur enseignement. La CE a participé à la rédaction, mais le texte final ne fait référence à la CE ni à la l'UE et les ministres ont rappelé le cadre intergouvernemental de leur coopération.

Cependant, comme le remarque S. Croché, paradoxalement grâce à la CE, Allègre a pu conserver cette position d'acteur central après la réunion de la Sorbonne. La CE a même financé le processus post-Sorbonne en organisant les rencontres avec les pays d'Europe et en les mobilisant pour qu'ils rejoignent massivement en 1999 le processus de Bologne. Répondant à l'appel des ministres de l'Éducation de l'UE réunis en conseil informel à Baden-Baden en octobre 1998, la CE a demandé une étude de faisabilité du projet de la Sorbonne et chargé la CRE (Conférence des recteurs européens) et la CRUE (Confédération des Conférences de Recteurs de l'UE) [35] d'un rapport sur les tendances de l'enseignement supérieur en Europe. Entré en rivalité avec Allègre pour « traduire les

[33] Entretien d'Allègre 2005. Cité par Sarah Croché, « Évolution d'un projet d'Europe sans Bruxelles Le cas du processus de Bologne », *op. cit.*, p. 16.
Dans cette perspective, la déclaration de la Sorbonne peut être vue comme le « dernier soubresaut national de quelques États européens pour garder leur enseignement supérieur sous leur autorité » dans le processus d'EEES où le procédé d'Allègre était le seul rapport de force dans la déclaration.
[34] Il est aussi à noter que la CE voulait limiter la participation à ce processus aux pays membres de l'UE afin de faciliter l'intégration des systèmes d'enseignement supérieur.
[35] L'Association européenne des universités (AEU) est l'organisation qui recouvre à la fois les universités européennes et les conférences des recteurs nationaux. Cette association, qui a vu le jour en 2001, résultait de la fusion de la CRE (Conférence des recteurs européens) et de la Confédération des Conférences de Recteurs de l'UE.

volontés des autres acteurs du supérieur », la CE a donné une puissante impulsion au projet d'Allègre. En s'affirmant comme « acteur-traducteur » de ce projet et grâce à l'action conjointe d'Allègre et de la CE, le processus initié à la Sorbonne a pu évoluer très rapidement. Croché note que malgré la compétition entre la CE et Allègre [36] qui l'a méprisée et insultée sans cesse, la CE a permis au ministre français de conserver sa position de « macro-acteur » dans le processus. [37]

7.1.3. L'agence nationale « *EduFrance* »

La création d'*EduFrance* est souvent appréhendée comme le résultat d'un travail d'ensemble du ministère de l'Éducation nationale et du ministère des Affaires étrangères, mais le véritable initiateur de ce projet est Claude Allègre. Issu du champ universitaire, professeur d'université, chercheur en géochimie au CNRS, président du conseil scientifique de l'Université Paris 7 [40], il est convaincu que les échanges internationaux entre les laboratoires, les universités, ainsi que les échanges d'étudiants sont le moteur essentiel du progrès. Dans son ouvrage « L'âge des savoirs. Pour une renaissance de l'Université » où il critique les universités européennes et souligne les qualités des universités américaines [41], on trouve sa vision de l'université et de l'importance de la mobilité internationale :

> « *L'Europe si elle se construit, si elle continue à aller de l'avant, va être un formidable levier pour l'Université, et pas seulement l'Université française. L'Université a été un élément essentiel de progrès social et d'évolution technique et économique lorsqu'elle*

[36] Sarah Croché, « Évolution d'un projet d'Europe sans Bruxelles Le cas du processus de Bologne », *op. cit.*, p. 17-18.
[37] Sur le rôle joué de la CE dans le processus de Bologne, particulièrement de Prague (2001) à Louvain (2009) après la démission d'Allègre, voir notamment Sarah Croché, Bologne confisqué. Constitution, autour de la Commission européenne, d'un acteur-réseau et d'un dispositif européen de l'enseignement supérieur. Thèse de doctorat de sciences politiques et sociales et de sciences de l'éducation, Université Lumière Lyon 2, 2009. - , « Évolution d'un projet d'Europe sans Bruxelles Le cas du processus de Bologne », *op. cit.*, p. 18-25.
[40] Docteur ès sciences physiques, Claude Allègre a occupé des fonctions de direction au laboratoire de géochimie et cosmo-chimie de Paris 6 et Paris 7, à l'Institut de physique du globe (IPG). Il a été au conseil d'administration du bureau de recherches géologiques et minières de 1992 à 1997. Professeur titulaire de la chaire ès sciences de la Terre à Paris 7, il a enseigné (1975-1976) au MIT et à l'Institut universitaire de France.
Source : site de l'EducPros
https://www.letudiant.fr/educpros/personnalites/allegre-claude-192.html (consulté le 10 février 2019)
[41] Claude Allègre, *L'âge des savoirs pour une renaissance de l'Université*, Paris, Gallimard, 1993.
Cet ouvrage retrace les expériences de Claude Allègre comme conseiller spécial auprès de Lionel Jospin et de professeurs aux États-Unis.

était européenne, au XIIIe siècle (rappelons que l'université de la Sorbonne a été créée en 1257), et lorsque la mobilité des professeurs et des étudiants assurait dans la diversité la mobilité des idées, des découvertes, des innovations » [42]

« *Pour les États-Unis et le Canada, une institution universitaire doit permettre la mobilité des étudiants sans dresser de barrières administratives qui l'empêche […] Elle continue d'attirer les meilleurs intellectuels […] Elle absorbe sans trop de difficulté l'accroissement des étudiants, phénomène sociologique mondial […] elle attire vers elle les meilleurs étudiants du monde entier, notamment d'Asie, qui vienne s'y former et qui seront demain la force intellectuelle de l'Amérique du XXIe siècle. Le « brain drain » (fuite des cerveaux), au profit des États-Unis est plus fort que jamais* ». [43]

Attali écrivait dans son rapport qu'il fallait améliorer l'attractivité des établissements auprès des étudiants internationaux, que c'était une priorité pour la France. Dans cette optique, dès l'arrivée de Claude Allègre au ministère, son cabinet constitue des groupes de travail qui réfléchissent à la création d'une agence nationale dont la mission serait la promotion et la visibilité de l'enseignement supérieur français.

A. « Consensus interministériel » sur l'utilité économique des étudiants étrangers – une autre forme de « consensus républicain » ?

En matière d'immigration, l'historien Patrick Weil souligne qu'une « règle républicaine » construite après la guerre et en rupture avec la politique du gouvernement de Vichy, refusait toute discrimination ethnique et culturelle. Cette « règle du jeu » a continué jusqu'à 1973. [44] A partir de l'année 1973, un changement s'amorce et une série de décisions viennent s'opposer à la règle. Ce sont essentiellement les dispositions de V. Giscard d'Estaing et les mesures prises lors du premier septennat de François Mitterrand. P. Weil souligne que la « nouvelle synthèse républicaine »[45] est atteinte en juin 1984 avec

[42] Claude Allègre, *L'âge des savoirs pour une renaissance de l'Université*, *op. cit.*, p. 227.
[43] -, *L'âge des savoirs pour une renaissance de l'Université*, *op. cit.*, p. 37.
[44] Patrick Weil, *La France et ses étrangers l'aventure d'une politique d'immigration de 1938 à nos jours*, *op. cit.*, p. 35 – 100.
[45] Charles Pasqua dans une interview au journal *Le Monde* parlait de « consensus républicain » à propos de l'arrêt de l'immigration. Patrick Weil signale que cette aspiration renvoi au consensus entre la droite et la

le vote unanime de la loi du 17 juillet 1984 [46] sur le « titre unique » de dix ans. Cette loi est ratifiée par tous les partis traditionnels de droite et de gauche (RPR, UDF, PS, PCF). Weil note qu'à compter de cette date toutes les politiques de l'immigration vont s'inscrire dans un même cadre, ce qu'il désigne comme un « consensus républicain » : tout en confirmant l'arrêt de l'immigration de travailleurs non qualifiés et la lutte contre l'immigration irrégulière, la loi garantit la stabilité du séjour des résidents étrangers quelle que soit leur nationalité. Par ailleurs, l'aide au retour ne concerne plus que quelques volontaires. Ce « consensus républicain » peut être appréhendé comme l'adoption par le pouvoir socialiste de la logique et des pratiques restrictives des gouvernements précédents. [47]

Si les modifications législatives de l'ordonnance en 1981 et 1984 avaient conduit à la simplification des différents titres de séjour délivrés aux étrangers ainsi qu'à la mise en place de la carte de résident valable 10 ans, la première loi « Pasqua » en 1986, puis la loi « Joxe » de 1989, et enfin la deuxième loi « Pasqua » de 1993 [48], renforcent le contrôle des flux migratoires dans une perspective « immigration zéro ». Ainsi, à la suite de la victoire de la droite aux élections législatives de 1993, le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua (lors des deux premières cohabitations : 1986-1988 et 1993-1995) met en place une nouvelle réglementation hors du « consensus républicain » établi dans les années 1990.

---

gauche autour de l'idée d'une maitrise ciblée et sélective des flux d'immigration.
Le Monde, le 2 juin 2013, entretien avec Charles Pasqua " La France ne veut plus être un pays d'immigration ».
Source : site du Monde (consulté le 28 février 2019)
https://www.lemonde.fr/archives/article/1993/06/02/un-entretien-avec-charles-pasqua-la-france-ne-veut-plus-etre-un-pays-d-igration_3541878_1819218.html?xtmc=charles_pasqua_consensus_republicain&xtcr=18

[46] Loi n° 84-622 du 17 juillet 1984 portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail et relative aux étrangers séjournant en France et aux titre uniques de séjour et de travail
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000320664
Source : LegiFrance (consulté le 15 février 2019)
Sur la carte de dix ans, voir notamment Danièle Lochak, « La carte de dix ans : une conquête progressivement annihilée », *Migrations Société*, 159-160, 2015, p. 127-140.

[47] La rigueur de la maitrise des flux d'immigration apparait ici comme la contrepartie et le moyen d'un accès ouvert à la nationalité française des jeunes nés sur le territoire national sur le modèle d'intégration anti-ségrégatif et la prédominance du droit du sol.
Jacky Fayolle, « Les sciences sociales, l'économie et l'immigration », *Revue de l'OFCE*, n° 68, 1999, p. 195-196.

[48] La première « loi Pasqua » (1986) rétablit les reconduites administratives à la frontière et limite l'accès à la carte de résident. La loi « Joxe » de 1989 légalise certaines catégories d'étrangers illégaux. La deuxième Pasqua » concernent trois nouvelles lois promulguées à l'été 1999 : La première réforme le code de la nationalité en restreignant les conditions d'exercice du droit du sol. La deuxième facilite les contrôles d'identité. La troisième restreint les conditions d'obtention de la carte de résident ainsi que les modalités de regroupement familial, place sous surveillance des maires les mariages « suspects », augmente la durée de rétention administrative.

Weil souligne que les textes de 1993 appartiennent à la tradition de la droite conservatrice républicaine qui privilégie une hiérarchie des origine ethniques. La nouveauté de cette politique réside dans l'utilisation de la répression systématique de l'immigration légale. Le code de la nationalité est réformé en juin 1993, introduisant la démarche volontaire de demande de la nationalité entre 16 et 21 ans pour les enfants nés en France de parents étrangers. Il accroît par ailleurs le délai d'un à deux ans pour les naturalisations acquises à la suite d'un mariage entre un Français et un étranger. En outre, toujours à l'initiative de Charles Pasqua, un projet de loi relatif à la « maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France » est présenté en Conseil des ministres le 2 juin 1993. Il comporte plusieurs dispositions répressives contre les étrangers en situation irrégulière. Des restrictions sont ainsi apportées au regroupement familial. Le projet vise également à réserver les prestations sociales aux immigrés en situation régulière (sauf celles pour l'aide médicale, sociale et à l'enfance). La lutte contre les mariages de complaisance est accrue, la possibilité étant donnée à l'officier d'état civil de saisir le ministère public en cas de doute sur l'union. Enfin, les contrôles d'identités sont facilités, de même que les procédures de reconduite à la frontière. Suspicieuse à l'égard de toutes les catégories d'entrants, supposés être des fraudeurs en puissance, la loi de 1993 [49] cherche à freiner par tous les moyens l'installation légale d'étrangers de familles ou de conjoints de Français ou de résidents, réfugiées ou étudiants. La suspicion se généralise : aux études (« faux » étudiants) [50], aux mariages (mariages « blancs » et polygamie), à la naissance (mères étrangères venant accoucher en France pour donner naissance à un enfant français), au droit d'asile (« faux » demandeurs).

C'est avec la victoire de la gauche en 1997 qu'une nouvelle règle du jeu émerge. [51]L'un des premiers actes du gouvernement de la gauche plurielle est d'entamer un processus de régularisation de certains étrangers en situation irrégulière : la circulaire « Chevènement » du 22 juin 1997 régularise les sans-papiers ayant des liens familiaux en

[49] Loi n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France
Source : LegiFrance (consulté le 28 février 2019)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000530357&categorieLien=id

[50] Pour les étudiants étrangers, le gouvernement français limite alors le droit à se voir délivrer une carte de dix ans.

[51] Après la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par Jacques Chirac, de nouvelles élections sont organisées les 25 mai et 1er juin 1997. Si, dans l'Assemblée élue en 1993, la gauche avait 99 élus, elle en a 320, soit un gain de 221 sièges. La droite qui en avait 465 en conserve 248, soit une perte de 217 sièges.

France, cette circulaire étant complétée par une seconde circulaire en juin 1998.[52] Et dans ce contexte, sur proposition du ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement, le Premier ministre Lionel Jospin demande à P. Weil un rapport afin « d'analyser la situation présente et de proposer des règles simples, réalistes et humaines pour l'entrée et le séjour des étrangers ». Le rapport portera aussi sur « les conditions d'application du principe du droit du sol pour l'attribution de la nationalité française ». Dans un entretien avec Danielle Lochak au *Monde* du 29 novembre 2002 [53], P. Weil indique que face au « cercle vicieux » des conflits permanents entre droite et gauche « à chaque fois que la droite est arrivée au pouvoir, on lui a signalé des cas de fraudes et elle a instauré de nouveaux contrôles. Ensuite, la gauche parvenait au pouvoir, se montrait sensible à de nouvelles injustices, et obligeait le juge ou l'administration à garantir des droits nouveaux ». Il propose dans ce rapport une « nouvelle politique républicaine de l'immigration » basée sur les réalités concrètes d' « un monde constitué d'États-nations, qui ont le droit de contrôler l'entrée et le séjour des étrangers sur leurs territoires ». [54] Dans cette interview, P. Weil remarque que cette orientation suppose une distinction juridique entre ceux qui ont droit à un séjour durable et ceux qui ne l'ont pas, et souligne la nécessité d'un contrôle différencié vis-à-vis, par exemple, des immigrés non-qualifiés. Dans ce rapport « pour une politique d'immigration juste et efficace » [55], Weil dénonce le fait que la législation de 1993 (dite, loi « Pasqua ») a développé une logique de suspicion selon laquelle « toute personne désireuse d'entrer en France pour tourisme, affaires, mariage, recherche, études, asile, regroupement ou visite familiale est considérée dans la pratique comme illégale ou fraudeur potentiel ». Notons que la nature des entrants est déterminée en fonction de l'«

[52] Sur 150 000 demandes de régularisation, le gouvernement français légalise le séjour de quelques 90 000 sans-papiers. Mais 60 000 autres restent clandestins après plusieurs années de mobilisation depuis les collectifs de 1996 qui les ont conduits de l'église Saint-Ambroise à Vincennes et à l'église Saint-Bernard, d'où ils ont été expulsés par la force le 26 août 1996.
Catherine Wihtol de Wenden, « Ouverture et fermeture de la France aux étrangers. Un siècle d'évolution », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 73, 2002, p. 27-38.
[53] *Le Monde*, « L'auteur du " rapport Weil " face à une militante du droit des immigrés », le 29 novembre 2002.
[54] J. Fayolle remarque qu'au niveau de point de vue juridique, on peut distinguer le point de vue « républicain » pour lequel l'État-nation a le monopole légitime de la définition des normes applicables aux immigrés et étrangers qui souhaitent intégrer son territoire ou sa nationalité et le point de vue « humaniste » qui refuse la prééminence *a priori* de l'État-Nation sur les droits des individus. Selon Fayolle, ce courant républicain se veut empreint de réalisme et de légitimité historique en retenant l'État-nation comme
cadre fondamental et premier de définition des droits individuels et politique. Si Charles Pasqua parle de « consensus républicaine » à propos de l'arrêt de l'immigration, P. Weil reprend cette aspiration au consensus autour de l'idée d'une maitrise ciblée et sélective des flux d'immigration.
Jacky Fayolle, « Les sciences sociales, l'économie et l'immigration », *op. cit.*, p. 195-196.
[55] Patrick Weil, *Pour une politique de l'immigration juste et efficace, Rapport au Premier Ministre,* 1997.

intérêt national ». Ce n'est plus l'immigration zéro mais l'immigration non-qualifiée zéro qui est affichée comme un postulat inévitable. Weil le souligne explicitement dans le rapport : « Un consensus existe pour réformer la politique de l'immigration, pour la rendre plus juste et plus efficace. Certes, la porte de l'immigration de travail non qualifiée doit rester fermée ; des millions de chômeurs sont à la recherche d'un emploi et ce contexte ne permet aucun autre choix. »

Weil remarque aussi que cette politique restrictive, notamment à l'égard des étudiants, serait contraire à l'intérêt de la France : « On porte atteinte à l'intérêt et à l'image de la France si l'on refuse sans motif un visa à un touriste ou à un homme d'affaires ou si l'on empêche l'Université française d'accueillir dignement un enseignant ou un étudiant étranger, comme s'ils étaient des fraudeurs en puissance. » « Redonner de la cohérence à notre politique de coopération, accueillir à nouveau des scientifiques ou permettre à nos entreprises de recruter des spécialistes étrangers, c'est l'intérêt français ». Il souligne que, « formés en France ou par la France, ces étudiants, ces chercheurs, ces spécialistes pourront aider la France dans la compétition internationale et devenir les vecteurs de nouvelles formes de coopération. » (Voir encadré 7.2.)

Encadré 7.2. Propositions du rapport « Weil » pour l'accueil des étudiants étrangers [56]

Dans son rapport, l'auteur propose :

1. **Redéfinir la politique d'accueil des étudiants étrangers**

Patrick Weil souligne qu'il faut sortir de la logique strictement « défensive » de la crainte du « risque migratoire » pour « réaffirmer les avantages que peut retirer la France d'un meilleur accueil d'une population étudiante qui constitue un réseau d'influence aujourd'hui inexploité. »

2. **Rendre plus cohérente la politique d'accueil en faveur des anciens élèves étrangers des établissements français**

Weil remarque que la France finance un vaste réseau établissements secondaires à l'étranger réunis au sein du réseau de l'agence française pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) sans pour autant reconnaitre aux anciens élèves des lycées français un droit réel à la poursuite de leurs études dans des établissements français. L'auteur remarque que ces anciens souhaitant s'inscrire dans une université française ne bénéficient pas du même traitement administratif que les bacheliers français et la politique de bourses ne s'articule pas avec l'action d'offre d'un cursus secondaire à ces élèves. En conséquence ces anciens élèves des lycées français s'orientent le plus souvent vers le système anglo-saxon.

3. **Encourager la venue d'étudiants étrangers de haut niveau, rendre attractive l'offre française de formation**

L'auteur note qu'en raison du manque d'une politique offensive en faveur des étudiants étrangers et du système français incompréhensible à l'étranger (entre universités et grandes écoles), l'offre française de formation se trouve marginalisée. Weil souligne qu' il importe de mener une politique de promotion de l'offre française de formation.

Plus concrètement, Weil préconise les mesures suivantes :

[56] Ce rapport, remis le 31 juillet 1997, émet

1. **Traitement de l'inscription et l'accueil des étudiants étrangers dans les contrats de plan État/Universités**

Il s'agit de mettre en cohérence les politiques universitaires d'accueil des étudiants étrangers et d'assurer leur uniformisation autour de priorités fixées par l'État

2. **Facilitation du traitement des demandes de visa de long séjour « étudiant »**

Prétraitement du dossier par le service culturel / Traitement du dossier par correspondance (par l'intermédiaire des centres culturels ou autres établissement françaises) / Paiement des frais d'inscription en France (et non préalablement à la délivrance du visa) / Appréciation souple des ressources

3. **Facilitation des conditions de délivrance et de renouvellement des titres de séjour**

L'auteur mentionne le système des demandes groupées mis en place à Paris et étendu à la préfecture des Hauts-de-Seine dans le traitement des titres de séjour. Cette mesure de « dépôts groupés » permet aux universités de rassembler tous les dossiers des étudiants et de les transmettre au service compétent de la préfecture.

B. L'apport économique des étudiants étrangers contre la logique de sécurité

Dans ce contexte historique, le cabinet de Claude Allègre va développer l'argument de l'apport économique des étudiants étrangers contre la logique de sécurité du ministère de l'Intérieur. Catherine Bizot [57] conseillère internationale de Claude Allègre de 1997 à 2000, indique que lorsque commence ce travail en 1997, toutes les questions convergent vers la même problématique : celle des visas. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur du précédent gouvernement, ayant « mal verrouillé l'entrée » des étudiants étrangers, le cabinet d'Allègre engage d'abord un processus de négociation avec le ministère de l'Intérieur et le nouveau ministre socialiste Pierre Joxe. [58] Il porte sur la possibilité d'une politique d'ouverture des visas à l'égard des étudiants étrangers et particulièrement ceux du troisième cycle universitaire et des chercheurs d'un pays non-membre de l'Union européenne. Le cabinet commence par là car il peut convaincre plus facilement que les étudiants et chercheurs de deuxièmes et de troisième cycle ne constituent pas une « menace » et que la France a besoin d'une politique de visas plus ouverte pour eux. Face à la suspicion générale du ministre de l'Intérieur à l'égard des étudiants étrangers, ces «

[57] Normalienne, agrégée et docteur ès lettres de lettres classiques (1984)
Enseignante à l'université de Nancy 2 puis à l'Alliance française en Thaïlande et au Laos
Chercheure au sein du CEEI (Centre d'étude de l'écriture et de l'image) de l'université Paris 7 Denis-Diderot,
Chercheure associée à l'École française d'Extrême-Orient (1985 – 1997)
Conseillère diplomatique de Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (1997 – 2000),
Directeur de la DNE (Direction du numérique pour l'éducation) au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2013 – 2015)
Membre du conseil supérieur des programmes au ministère de l'Éducation nationale (2015 – 2017)
Médiatrice de l'Éducation nationale (2018-)

[58] Entretien Catherine Bizot en date du 10 juillet 2018

faux étudiants venus en France pour travailler », le discours « un étudiant étranger ne coûte pas, un étudiant est une richesse à la fois culturelle et économique » est effectivement porté par Claude Allègre. Dans le processus de négociation, il permet de convaincre l'ensemble des acteurs gouvernementaux.

L'argument de l'utilité économique est aussi une façon de revenir sur le problème de la gratuité de l'université [59] et, face à la logique financière, de convaincre les opposants (particulièrement les représentants du ministère de l'Économie et des finances, et de la Cour des comptes) [60] de la possibilité d'offres de services payants. Par exemple, dans les établissements pour les étudiants étrangers, des prestations comme l'hébergement, l'accompagnement linguistique, le suivi d'études, etc. Le cabinet d'Allègre a fait faire une étude sur l'apport d'un étudiant étranger qui est évalué à cette époque à 60 000 francs par an (9 147€ en 1998). [61] Quelques années plus tard, l'agence *Campus France* refera

[59] Depuis l'abandon du projet de « loi Devaquet » en 1986 face aux milliers d'étudiants descendus dans la rue, la gratuité de l'université constitue un principe pour le gouvernement. Ministre délégué chargé de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Alain Devaquet présente le 12 juin 1986, le projet de réforme des universités au conseil des ministres et ce projet est adopté le 11 juillet 1986. L'ambition première du projet de loi Devaquet était « d'accroître par des mesures concrètes l'autonomie effective des établissements universitaires », et dans ce cadre, entre autres mesures importantes, le projet vise à autoriser les universités à fixer librement leurs frais d'inscription. Ce « projet Devaquet » va provoquer une mobilisation sans précédent depuis les années 1968. La protestation se développe à partir du 17 novembre à l'université de Paris XIII-Villetaneuse, avant de gagner la plupart des facultés et de très nombreux lycées. Cette forte mobilisation s'explique par la crainte des lycéens qu'une sélection soit instaurée à l'université et par l'inquiétude des étudiants sur l'augmentation significative des droits d'inscription ainsi que la perte du caractère national des diplômes. Le 27 novembre 200 000 étudiants et lycéens à Paris et 400 000 en province manifestent pour exiger le retrait pur et simple du projet. Le 4 décembre 500 000 manifestent à nouveau à Paris, et encore 300 000 le 10 décembre. Le gouvernement ne prend pas immédiatement la mesure du mouvement, et ce n'est que le 5 décembre que René Monory, ministre de l'Éducation, décide d'annuler le texte de la réforme.

[60] Dans les deux rapports publiés en 2015 et 2018, nous pouvons observer très clairement la vision propre sur la gratuité de l'Université des représentants de Bercy et la Cour des comptes :
- Les auteur du rapport conjoint de l'Enseignement supérieur et de l'Économie sur la situation financière des universités françaises sur la période 2011-2013 (commandé en septembre 2014 par les ministre et secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur Najat Vallaud-Belkacem et Geneviève Fioraso, et leurs homologues à Bercy, Michel Sapin et Christian Eckert / publié en juin 2015), ne proposent pas explicitement la hausse des droits de scolarité, parce que c'est un « sujet sensible politiquement et socialement» , mais ils considèrent que la hausse des droits de scolarité est « l'un des principaux leviers d'augmentation des ressources propres des établissement universitaires ».
- Dans un rapport intitulé « Les droits d'inscriptions dans l'enseignement supérieur public » (commandé par le député du Calvados de la LRM (La République en marche), Fabrice le Vigoureux / transmis aux membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale en novembre 2018, la Cour des comptes recommande la fin de la quasi-gratuité de l'université en proposant une augmentation substantielle des droits d'inscriptions, en priorité en master.

[61] Entretien Catherine Bizot en date du 10 juillet 2018 Catherine Bizot
60 000 francs correspondent à un montant de 9 147 € dans la même année. Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 60 000 francs en 1998 est équivalent à 12 058 € en 2018. Source : Convertisseur France-euro, Pouvoir d'achat de l'euro et du franc de l'INSEE
https://www.insee.fr/fr/information/2417794

une étude comparable [63] et, selon elle, le coût total de ces étudiants pour le budget annuel de l'État sera évalué à 3 milliards d'euros environ [64] et l'apport annuel des étudiants à l'économie français à 4,65 milliards d'euros (15 763 € par étudiant).[65] Cet apport se décompose de la façon suivante :

- 3 260 millions € en consommation quotidienne de biens et services (Tableau 7.2.) [66]
- 563 millions € en frais d'inscription et de scolarité
- 365 millions € en dépenses de transports aérien auprès d'opérateur français
- 466 millions € en dépenses des proches qui rendent visites aux étudiants

Campus France prouve avec cette étude que l'accueil des étudiants étrangers est un « investissement durable, avec un fort retour » dans de nombreux secteurs de l'économie. Le coût pour la collectivité de l'accueil et de la formation des étudiants étrangers, est « immédiatement plus que remboursé, au cours du séjour de l'étudiant, avec un solde positif annuel qui dépasse le milliard et demi d'euros. » « Au total, il apparaît nettement qu'en accueillant les étudiants étrangers, l'État français bénéficie d'une importante rentrée de flux financiers qui génère un solde positif (l'apport économique net annuel avoisine 1,7 milliard d'euros). Accueillir des étudiants est donc pour la France une source de richesses immédiates et de prospérité économique. Mais aussi un gain de l'influence diplomatique à long terme ». [67]

[63] L'étude a été réalisée en ligne du 26 septembre 2014 au 27 octobre 2014 et a été confiée à l'institut BVA. Elle porte sur un échantillon représentatif de 4 200 étudiants.
Ce calcul ne fait pas partie de l'étude stricto sensu au sens statistique, mais Campus France souligne l'importance d'avoir une vue globale de la notion d'impact économique.
Source : Campus France, *Note n° 45 : Au-delà de l'influence - l'apport économique des étudiants étrangers en France,* 2014

[64] 1) Budget de l'enseignement supérieur appliqué aux étudiants étrangers : 2,843 milliards €
2) Bourse d'études du gouvernement français : 55 millions €
3) Autres aides possible (aide au logement – 210 millions € -, aides CROUS & restauration universitaire, aides de certains établissements d'enseignement supérieur)
: environ 3 milliards € au total.

[65] Pour chaque étudiant, la dépense mensuelle est évaluée à environ 920€/mois, le logement représentant 40 % et les frais d'alimentation 26 %.

[66] Considérant le nombre d'étudiants étrangers en 2013/2014 (295 000), pour chaque année sur le territoire français, les dépenses annuelles de ces étudiants sont évaluées à 3,260 milliards €.

[67] Campus France, *Note n° 45 : Au-delà de l'influence - l'apport économique des étudiants étrangers en France*, *op. cit.*

Tableau 7.2. Dépenses mensuelles des étudiants étrangers

Dépenses mensuelles des étudiants étrangers		
1. Loyer + charges	383,15 €	41,60%
2. Frais de vie quotidienne (alimentation hors resto U, vêtements)	202,84 €	22,00%
3. Activités sociales-loisirs (sport, sorties…)	100,07 €	10,90%
5. Frais de transports mensuels	60,08 €	6,50%
4. Resto U	55,99 €	6,10%
9. Autres dépenses diverses	45,97 €	5,00%
6. Frais de communication (Tél, Internet…)	29,34 €	3,20%
7. Mutuelles/Assurances	25,90 €	2,80%
8. Autres frais de santé	17,32 €	1,90%
TOTAL Mensuel	920,66 €	100%

C. Nouvelle politique favorable aux étudiants étrangers

Le constat inquiétant de la baisse d'influence de la France dans le monde de l'enseignement supérieur, d'une part, et le « consensus interministériel » sur l'utilité économique des étudiants étrangers, d'autre part, vont conduire le gouvernement à mettre en place une nouvelle politique plus favorable aux étudiants étrangers. Ce sera l'adoption de la loi RESEDA, la création des bourses d'excellence Eiffel, la mise en place d'un « Espace européen de l'enseignement supérieur » (EEES) et enfin *EduFrance*.

♦ La loi RESEDA, dite « loi Chevènement »

La loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étudiants et relative au séjour des étrangers et au droit d'asile, est votée le 11 mai 1998. Cette loi, dite « loi RESEDA » ou « loi Chevènement » [68], repose explicitement dans le rapport Weil sur une maîtrise des flux migratoires passant par une distinction sélective à l'entrée. Les modalités de délivrance des visas aux étudiants, enseignants et chercheurs étrangers sont simplifiées. La loi introduit aussi une obligation de motivation du refus de visa pour les étudiants. (Voir encadré 7.3.)

[68] Loi n° 98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile Site : LegiFrance (consulté le 28 février 2019) https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000191302&categorieLien=id

Encadré 7.3. Nouveau visa d'entrée « étudiant-concours » et modalités de délivrance de la carte de séjour « étudiant » [69]

1) Nouveaux visas d'entrée en France

Pour compléter l'obligation de motivation des refus de visa imposée aux représentations diplomatiques vis-à-vis de certaines catégories d'étrangers (par la loi RESEDA), le décret du 30 juin 1946 modifié a instauré trois nouveaux types de visas, dont l'objet exclusif est de faciliter les conditions d'entrée et de séjour provisoire en France des ressortissants étrangers

1.1- Le visa de court-séjour portant la mention « étudiant-concours »

Ce visa est destiné aux étudiants dont l'inscription définitive dans un établissement d'enseignement français est subordonnée à la réussite d'un entretien préalable, d'un examen ou d'un concours d'entrée. En vertu de la réglementation antérieure, ces étudiants étrangers ne se voyaient délivrer qu'un visa de court-séjour n'autorisant pas, une fois en France, la délivrance d'une carte de séjour temporaire « étudiant » Désormais, l'étudiant qui a réussi son examen d'entrée dans un établissement d'enseignement français, ne sera plus tenu, comme par le passé, de retourner dans son pays solliciter un visa de long-séjour.

2) La nouvelle articulation entre la condition d'entrée régulière et l'admission ultérieure au séjour

Du fait des nouveaux principes posés par la loi RESEDA du 11 mai 1998, il n'est plus possible d'opposer de manière aussi systématique qu'auparavant la règle de l'entrée régulière sous couvert d'un visa de long séjour comme condition préalable à l'admission au séjour.

2.1- Les étrangers dont l'admission au séjour est subordonnée à l'obligation de présenter un visa de long séjour

Demeurent soumis à l'obligation de visa de long séjour, outre les Algériens de manière générale, les demandeurs des titres de séjour mentionnés à l'article 12 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 précitée (salarié et assimilé, étudiant, visiteur, scientifique, profession artistique et culturelle). De même, sont soumises à l'obligation de disposer d'un visa de long séjour les personnes sollicitant une carte de séjour au titre du regroupement familial.

3. Les modalités de délivrance de la carte de séjour « étudiant »

D'une part, le décret modifié, s'inspirant sur ce point du décret du 11 mars 1994 relatif aux ressortissants communautaires (dans sa rédaction antérieure au décret modificatif du 23 septembre 1998), précise que la condition de moyens suffisants d'existence est calculée, pour l'ensemble des étudiants étrangers, sur la base de 70% du montant de l'allocation d'entretien mensuelle de base versée aux boursiers français (soit environ 2800 francs par mois).

D'autre part, les étudiants étrangers sont désormais recevables à s'inscrire au sein d'un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle initiale ou continue, alors que la pratique administrative conduisait antérieurement à limiter ce droit d'inscription à la seule formation initiale

Enfin, la condition d'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle est présumée remplie par l'étranger qui présente une attestation justifiante qu'il est bénéficiaire d'un programme de l'Union Européenne

Cette précision s'avère nécessaire pour adapter notre droit interne aux dispositions communautaires (tel le programme LEONARDO créé en 1994 par une décision du Conseil des Ministres de l'Union européenne) qui permettent à des étudiants non communautaires d'effectuer un stage de formation non rémunéré au sein d'une entreprise européenne. Jusqu'à ce jour, les intéressés ne pouvaient être considérés ni comme salariés ni comme visiteurs ni même comme étudiants.

[69] Application du décret n° 46-1674 du 30 juin 1946 relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers, modifié en dernier lieu par le décret n° 99-352 du 5 mai 1999
Source : Site de Ministre de l'Intérieur (consulté le 28 février 2019)
https://www.interieur.gouv.fr/content/download/6163/57735/file/INTB9900234C.pdf

Par analogie, le même traitement simplifié devra être accordé à l'étranger accueilli en France sous convention de stage en entreprise, dès lors qu'il sera en mesure de produire pour la délivrance de sa carte de séjour « étudiant », une convention de stage tripartite (signée par l'intéressé, l'entreprise d'accueil et l'université du pays d'origine), ayant fait l'objet d'un agrément des services de la DDTEFP (Directions Départementales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

L'autre nouveauté de cette loi de 1998 est la création de procédures spécifiques à l'accueil des scientifiques originaires de pays tiers à l'Union européenne. La circulaire du 12 mai 1998 d'application de la loi RESEDA [70] crée une procédure rapide et très avantageuse qui est fondée sur un document unique appelé « Protocole d'Accueil ». Ce document délivré par un organisme public agréé à cet effet, dispense le chercheur de présenter un quelconque contrat de travail visé par les autorités du ministère du Travail, évitant ainsi la longue procédure dite « d'introduction du travailleur salarié ». Dès lors que les conditions sont remplies, l'enseignant-chercheur étranger peut recevoir son titre d'un an (voir encadré 7.4.). Notons que la directive CE 2005/71 du 12 octobre 2005 [71] , harmonise la procédure d'accueil des scientifiques étrangers (hors UE) au sein de l'Union sur ce modèle français. Le protocole d'accueil est renommé « Convention d'Accueil » et légèrement modifié pour prendre en compte les exigences de la directive qui donne une définition exacte du « chercheur », ainsi que le niveau du diplôme requis – master - et étend la procédure « scientifique » aux doctorants étrangers qui bénéficient d'un contrat de travail en France. [72]

[70] Circulaire NOR/INT/D/98/00109C du 12 mai 1998 relative à l'application de la loi n° 98-349
Source : Bulletin officiel du ministère de l'intérieur n° 98/2 p. 29-50.
[71] Directive 2005/71/CE DU CONSEIL du 12 octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique
Source : EUR-LEX
https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2005:289:0015:0022:FR:PDF
[72] Le chercheur est aidé dans toutes ces démarches par les centres de Service « Euraxess ».
https://euraxess.ec.europa.eu

Encadré 7.4. Procédure de délivrance du protocole d'accueil aux scientifiques étrangers dans la circulaire du 12 mai 1998 d'application de la loi RESEDA

II. – **DISPOSITIONS RELATIVES AU SEJOUR**

A. – La carte de séjour temporaire « scientifique » et « profession artistique et culturelle »

1. - La carte de séjour temporaire mention « scientifique »

L'entrée en France de personnalités étrangères susceptibles d'enrichir notre potentiel scientifique et technique est devenue, au fil des réglementations successives, une véritable course d'obstacles qui contribue à donner de notre pays une image peu avantageuse.

Jusqu'à présent en effet, ces personnes étaient en principe soumises au régime de droit commun, c'est-à-dire, soit au statut d'étudiant ou de visiteur, soit au régime de travailleur, procédures bien trop lourdes et inadaptées à la situation de personnes ayant vocation à repartir dans des délais assez brefs et le plus souvent liés à un organisme de recherche.

Pour tenir compte des exigences de la pratique, la loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile institue un nouveau titre de séjour mention « scientifique » dont ont vocation à bénéficier les ressortissants étrangers venus en France, au sein d'organismes d'accueil, pour mener des travaux de recherche ou dispenser un enseignement de niveau universitaire L'octroi de la carte de séjour «scientifique» dispense son titulaire de l'obligation d'obtenir une autorisation de travail ou un contrat de travail visé, le séjour du scientifique étant validé par l'organisme d'accueil lui-même.

La procédure d'accueil des scientifiques étrangers mise en place est la suivante : l'organisme d'accueil agréé à cet effet, délivre un protocole d'accueil que l'étranger dépose au consulat français de son pays, à l'appui de sa demande de visa. Le consulat opère un premier contrôle relatif à l'ordre public, au niveau des ressources, à la qualification universitaire et/ou professionnelle du demandeur. Une fois le visa long séjour délivré, le chercheur étranger peut entrer en France et demander le bénéfice d'une carte de séjour mention « scientifique », sous réserve de la production du certificat médical délivré par l'OMI à son arrivée en France.

Aussi, pour répondre au souci d'allégement substantiel des procédures applicables aux demandeurs de cette nouvelle carte de séjour, tel que voulu par le législateur, il faut respecter ces instructions.

♦ Bourses d'excellence « Eiffel » - l'évolution du « programme prioritaire » (lancé initialement en 1976)

Le rapport Audric-Binder sur « l'enseignement supérieur français dans la compétition internationale » [73], indique qu'à la différence des pays étrangers, la France n'attribue que peu de bourses d'excellence à titre individuel. La coopération française est généralement basée sur le principe du « projet bilatéral » (voir Chapitre 4 sur le système français de bourses), la personne choisie par les services de coopération des ambassades, se voit attribuer des moyens sous forme de missions (d'expert français), d'invitations (de personnalités étrangères) de bourses d'études et de stages et éventuellement de

[73] Source : Rapport demandé à Thierry Audric (directeur) et Gérard Binder (Président) d'*EduFrance*, « L'enseignement supérieur français dans la compétition internationale – proposition pour une agence ». Fonds privé de M. Jean-Luc Nahel, coordinateur des activités internationales de la CPU

subventions. Dans le cadre de l'enseignement supérieur, ces projets sont pour l'essentiel des projets de recherches (avec bourses de DEA ou doctorale à l'appui) et quelques projets d'enseignement proprement dit (délocalisation, double diplôme). Pratiquement toutes les bourses d'études accordées sont des bourses de 3ème cycle.

Tableau 7.3. Évolution des boursiers du gouvernement français (1993-1997)

	1993	1994	1995	1996	1997
Nombre total de boursiers	19 543	19 148	19 124	18 938	19 038
Nombre total mensualités	77 462	75 066	66 040	62 325	61 770
Nombre mois par boursiers	3,96	3,92	3,45	3,29	3,24
Coût total (en millions de francs)	494	469	461	468	458
Coût par mensualités (en francs)	6 377	6 248	6 981	7 509	7 415

Source : MAE (chiffre dans le rapport Alain Claeys) [74]

Par rapport aux bourses traditionnelles dont le nombre de boursiers s'établit à environ 19 000 (qui sont dans leur grand majorité, menés et financé par le MAE) (voir tableau 7.3.), le programme de bourses *Eiffel*, lancé officiellement en janvier 1999, a des objectifs différents : [75]

- Il doit constituer un produit d'appel compétitif pour attirer les meilleurs étudiants étrangers en France (programme d'excellence et allocations attractives) ;
- Il concerne les filières de formation des futurs décideurs du public et du privé, et non pas les futurs enseignants-chercheurs très majoritaires parmi les boursiers du gouvernement français ;
- Il cible les pays émergents, en particulier d'Asie et d'Amérique latine, insuffisamment représentés parmi les étudiants étrangers en France.

Après le lancement en 1999, le comité de pilotage du programme *Eiffel* s'est réuni en octobre 2000 pour apporter certaines modifications aux règles de fonctionnement. Ces règles sont toujours valables aujourd'hui. [76] (voir encadré 7.5.)

[74] Assemblée Nationale, *Rapport d'information n° 1806 - L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative ?,* 1999, p. 86.
[75] Bulletin officiel du ministère des Affaires étrangères, n° 98 – janvier-mars 2007, p. 59.
[76] D'abord, la limite d'âge (30 ans) et les cas d'inéligibilité (boursiers du gouvernement français, candidats déjà refusés à une précédente session de sélection) sont instaurés.

Encadré 7.5. Règles de fonctionnement du programme « Eiffel » fixé en 2000 [77]

Public concerné :

✓ Étudiants étrangers de très bon niveau, âgé de 30 ans au plus dans l'année de sélection, désirant préparer un diplôme de 2è ou 3è cycle dans trois filières d'études (économie-gestion, sciences de l'ingénieur, droit-sciences politiques-administration)

✓ Le programme vise en priorité à favoriser la venue en France pour la poursuite de leurs études d'étudiants encore à l'étranger

✓ Les candidats non francophones sont éligibles. A la demande de l'établissement d'accueil, ils peuvent bénéficier, s'ils sont sélectionnés comme boursiers Eiffel, d'une formation linguistique d'un an maximum, préalable à la préparation de leur diplôme, durant laquelle ils perçoivent leur bourse

Présentation des candidatures :

✓ Les dossiers de candidature sont présélectionnés et présentés par les établissements d'enseignement supérieur français dans lesquels les étudiants sont admis à poursuivre leurs études

✓Les candidatures directes d'étudiants ou présentées soit par les postes diplomatiques soit par des établissements étrangers ne sont pas acceptées

✓Les postes diplomatiques français peuvent faciliter aux établissements français la recherche d'étudiants en cours d'études à l'étranger qui leur paraissent éligibles dans le cadre de ce programme

Procédure de sélection :

✓ La sélection est effectuée par une commission représentative des établissements composée de comités de spécialistes (experts-évaluateurs) dans chacun des trois domaines d'études

✓ Un expert-évaluateur ne peut noter un dossier présenté par son propre établissement mais peut participer aux délibérations

✓ Les dossiers sont évalués par la commission selon trois critères :

* l'excellence du candidat, appréciée à partir de son parcours universitaire antérieur tel qu'il figure au dossier

* la politique internationale de l'établissement présentant la candidature (actions menées dans ce domaine, adéquation avec la candidature présentée)

* la politique de coopération du ministère des Affaires étrangères, notamment la priorité géographique donnée aux pays émergents

✓ La commission attribue des notes aux candidats en fonction de ces trois critères qui, additionnés, forment une note globale, fixe une note-seuil à partir de laquelle les candidatures sont retenues, et établit la liste définitive des candidats sélectionnés

✓ La commission de sélection tient une session annuelle, le plus tôt possible dans l'année, afin de communiquer en temps utile les résultats aux étudiants pour qu'ils choisissent la France, face à d'éventuelles propositions de pays concurrents. Et aussi pour permettre aux non francophones de bénéficier d'une formation linguistique avant la rentrée universitaire

[77] L'orientation du programme « Eiffel » a été conçue en coordination avec le MENRT et certains établissements d'enseignement supérieur : la CPU, la CGE, la CDZEFI, à la FNEGE, au groupe HEC et à Sciences po Paris. La première lettre d'appel d'offre relative au programme Eiffel du 30 novembre 1998 a été transmise au MENRT, à la CPU, à la CGE, à la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs), au groupe HEC et à l'IEP de Paris.

Source : Fonds privé de M. Jean-Luc Nahel, coordinateur des activités internationales de la CPU

Contrairement aux bourses dites « traditionnelles », les bourses « Eiffel » participent de la « formation des élites » et sont proposées à des étudiants « individuels » exclusivement dans les domaines spécifiques suivants : [78] (voir graphique 7.2.)

- Économie-gestion
- Sciences politiques – droit – administration
- Sciences de l'ingénieur

Graphique 7.2. Nombre d'admis par domaine d'étude - Bourses « Eiffel » (1999 – 2001)

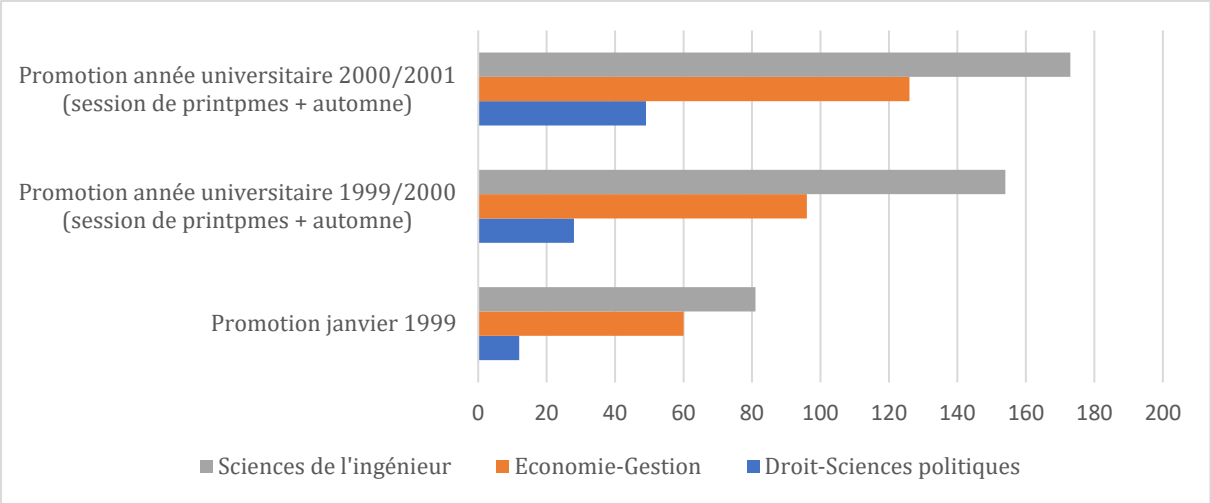

Source : EGIDE [79]

Ces domaines ont été retenus afin de « remédier au déficit notable de décideurs formé en France, parmi les cadres dirigeants du secteur privé et de l'administration des pays étrangers, notamment émergents » . Jung-Hoon OH, ex-responsable de *Campus France* en Corée du Sud, remarque que le MAE considère aujourd'hui le programme de bourses d'études « traditionnelles » comme un « échec » . Ceci parce que « les anciens lauréats du monde universitaire ne participent pas aux décisions importantes dans les entreprises ni au gouvernement, c'est-à-dire qu'ils ne jouent aucun rôle important dans la coopération interétatique (commerciale et politique) [...] Pour changer ce "trend", le MAE a choisi

[78] Lettre n° 1534/SUR/UFE du 12 décembre 2000 de la direction générale de la coopération internationale et du développement du MAE sur la modification aux règles de fonctionnement du programme « Eiffel ». Cette lettre a été transmise au Ministre de l'Éducation nationale (DRIC, DES), à la CPU, à la CGE, à la CDEFI, à la FNEGE, groupe HEC, au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au Ministère de l'égalité des territoires et du logement et aux membres du comité de pilotage du programme
Source : Fonds privé de M. Jean-Luc Nahel, coordinateur des activités internationales de la CPU

[79] Annexe de la lettre n° 1534/SUR/UFE du 12 décembre 2000 de la direction générale de la coopération internationale et du développement du MAE
Source : Fonds privé de M. Jean-Luc Nahel, coordinateur des activités internationales de la CPU

d'attirer des étudiants en économie-gestion et en ingénierie pour promouvoir la coopération dans ces domaines ». [80]

Les statistiques entre 1999 et 2001 montrent clairement cette nouvelle orientation du programme de bourses du MAE. Pour la première promotion en janvier 1999, 153 étudiants étrangers ont été sélectionnés. Les domaines d'études des bénéficiaires sont les suivants : Droit-Sciences politiques 7,84%, Économie-Gestion 39,22%, Sciences de l'ingénieur 52,94. Entre 1999-2001, la moitié des bourses est attribuée aux étudiants en Sciences de l'ingénieur et une grande partie (35-40%) est attribuée aux étudiants en économie-gestion, notamment pour l'obtention d'un diplôme d'une école de commerce. (voir graphique 7.3.)

Graphique 7.3. Part de domaines d'études -Bourses « Eiffel » (1999 – 2001)

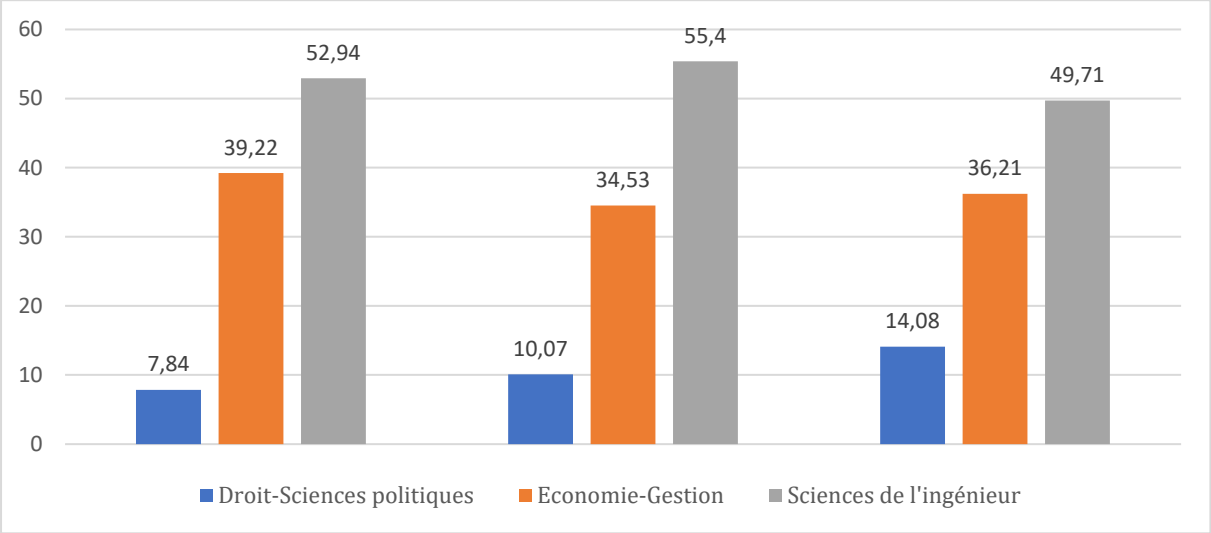

Source : EGIDE

Dans cette orientation du programme, environ 60% des bourses entre 1999-2001 sont attribuées aux étudiants préparant un diplôme d'écoles de commerce ou d'écoles d'ingénieurs. Une autre nouveauté est l'attribution de bourses pour les étudiants de programmes de type « auto-financement » comme le « Mastère spécialisé » ou MBA (master of business administration) dont les frais d'inscription sont très élevés. En revanche, les étudiants préparant un diplôme universitaire - DESS, DEA, Maîtrise ou licence - ne dépassent pas 20%. (voir Tableau 7.4.)

[80] Entretien avec Jung-Hoon OH en date du 19 mai 2015

Tableau 7.4. Part des diplômes – Bourses « Eiffel » (1999 – 2001)

Diplôme	Janvier 1999		Année 1999/2000		Année 2000/2001	
Licence ou équivalent	2	1,3%	3	1,1%	6	1,7%
Maîtrise ou équivalent	4	2,6%	2	0,7%	14	4,0%
Autre formation de 2ème cycle	0	0%	2	0,7%	4	1,1%
Diplôme école de commerce	26	17,0%	31	11,2%	22	6,3%
Diplôme école d'ingénieur	50	32,7%	94	33,8%	126	36,2%
DESS	2	1,3%	12	4,3%	16	4,6%
DEA	19	12,4%	37	13,3%	33	9,5%
Mastère spécialisé	17	11,1%	14	5,0%	33	9,5%
MBA *	0	0%	19	6,8%	50	14,4%
Autre formation de 3ème cycle	4	2,6%	10	3,6%	7	2,0%
Doctorat	21	13,7%	51	18,3%	37	10,6%
Non renseigné / diplôme inconnu	8	5,2%	3	1,1%	0	0%
Total	153	100%	278	100%	348	100%

Source : EGIDE

Autre nouveauté encore du programme de bourses *Eiffel*, la priorité géographique est donnée aux pays émergents, particulièrement les pays asiatiques. Cette réalité est aisément perceptible dans les statistiques. Entre 1999 et 2001, plus de 40% des places sont attribuées à des étudiants asiatiques - Chine, Vietnam, Corée du Sud – et le taux d'étudiants asiatiques admis dans le programme est très élevé par rapport aux étudiants issus d'autres zones géographiques : le taux d'étudiants asiatiques est de 76% en janvier 1999, 64% en 1999/2000 et 40% en 2000/2001 quand la moyenne est de 49%, 43% et 24%. Il faut aussi noter qu'à partir de l'année 2000/2001, les étudiants d'Afrique (Nord et sub-saharienne) sont presque systématiquement exclus de ce programme de bourses. (Voir tableau. 7.5. / graphique 7.4.)

Tableau 7.5. Part des diplômes – Bourses « Eiffel » (1999 – 2001)

	Janvier 1999			Année 1999/2000			Année 2000/2001		
	Nombre dossiers évalués	Nombre candidats admis	Part admis sur évalués	Nombre dossiers évalués	Nombre candidats admis	Part admis sur évalués	Nombre dossiers évalués	Nombre candidats admis	Part admis sur évalués
Asie	80	61	76%	168	107	64%	461	185	40%
PECO/CEI	54	31	57%	157	72	46%	316	81	26%
Moyen Orient	37	18	49%	62	32	52%	138	15	11%
Afrique du Nord	46	15	33%	125	28	22%	199	5	3%
Afrique sub saharienne	43	14	33%	56	8	14%	115	8	7%
Amérique Latine et Centrale	24	12	50%	54	27	50%	166	54	33%
Amérique du Nord	0	0	0%	4	2	50%	2	0	0%
Europe de l'Ouest	28	2	7%	20	2	10%	25	0	0%
Océanie	0	0		0	0		2	0	0%
Total	312	153	49%	646	278	43%	1424	348	24%

Graphique 7.4. Part des zones géographiques / total admis -Bourses « Eiffel » (1999 – 2001)

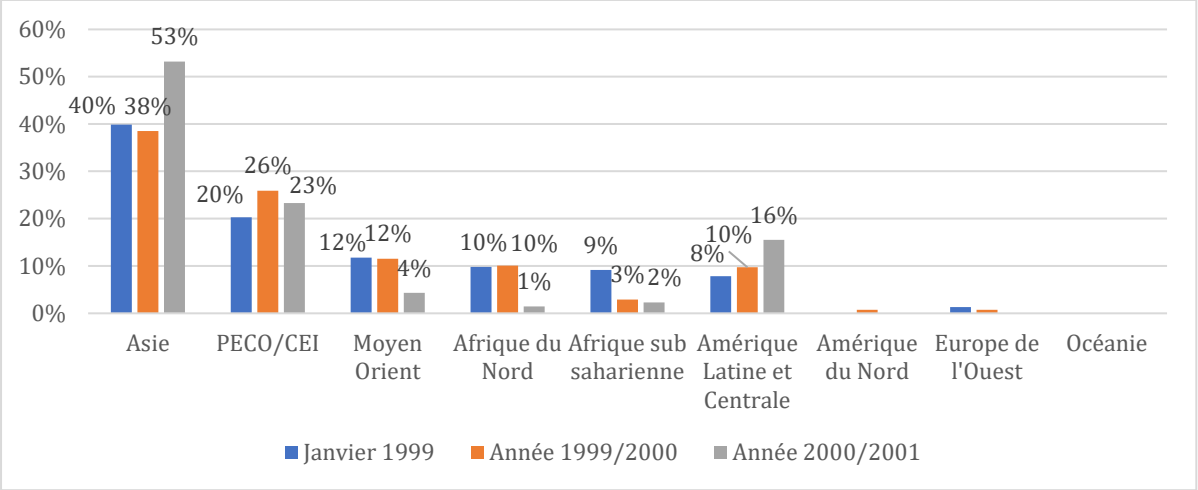

Source : EGIDE

D. Création d'*EduFrance* – Une agence pour les universités ?

L'adoption de la loi RESEDA du ministre de l'Intérieur, le lancement du programme de bourses « Eiffel » du MAE et la création de l'agence *EduFrance* par le MENRT et le MAE, le tout en cette même année 1998, constituent l'aboutissement d'un consensus des acteurs de l'État à l'égard des étudiants étrangers dans le contexte de l'« économie de la connaissance ». Sur la base du « consensus interministériel » sur l'utilité économique des étudiants étrangers, par l'arrêté du 19 novembre 1998 approuvant la convention constitutive d'un Groupement d'intérêt public (GIP), *EduFrance* (dont le siège est fixé à l'université de Nice Sophia-Antipolis) [81] est créée en novembre 1998 avec sept adhérents. Jean-Pierre Laheurte, le président de l'université Nice-Sophia Antipolis est nommé premier président d'*EduFrance* et François Blamont nommé directeur général grâce au soutien de Claude Allègre.

L'agence est constituée entre l'État représenté par le MENRT et par le MAE et les adhérents suivants : [82]

[81] L'agence dispose aussi d'un siège secondaire, sis 173, boulevard Saint-Germain à Paris, situé à côté de la Délégation aux relations internationales et à la Coopération (DRIC) du Ministère de l'Éducation nationale. A partir de l'année 1999, le siège de l'agence à Nice est intégré au local parisien.

[82] Arrêté du 19 novembre 1998 approuvant la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public dénommé « *EduFrance* » (consulté le 28 février 2019)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000207824&categorieLien=id

- Université de Nice
- Université Grenoble-I
- Université Nancy-I
- Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)
- Institut national polytechnique de Grenoble
- École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM)
- École des hautes études commerciales du Nord (EDHEC)

L'année 1999 est pour *EduFrance* une véritable année d'installation s'agissant de son organisation générale et de son régime juridique et fiscal. Les instances prévues par la convention constitutive d'*EduFrance* en 1998 ont été mises en place (Conseil d'administration, assemblée générale, comité consultatif). L'agence à ses débuts ne compte qu'une grande école parmi ses adhérents. Richard Perrin [83] et Christian Magaria [84] constatent qu'au début d'*EduFrance,* les grandes écoles sont très défavorables à cette agence nationale. Cette réticence peut s'expliquer par l'hostilité qu'elles nourrissent à l'égard de C. Allègre. Même s'ils sont très favorables aux idées de « vente » et de « promotion » de l'agence, les représentants des grandes écoles considèrent *EduFrance* comme une agence destinée à « internationaliser les universités » et visant à « tuer les grandes écoles ». Pour elles, la volonté du ministre et des membres de la direction générale de l'enseignement supérieur « *n'était même pas d'opposer les grandes écoles aux universités, c'était de tuer* ». C. Margaria remarque aussi que C. Allègre veut faire disparaître les classes préparatoires. « Pour le ministre, la référence mondiale de l'enseignement supérieur, c'est l'université. Donc la référence nationale de l'enseignement supérieur est l'université ». [85]

[83] Associate dean for international relations (2014 – aujourd'hui), Directeur International et Marketing (2010- 2014), Directeur du Développement (2009-2010), Groupe EDHEC
Directeur de la Communication (2000-2009), Direction international, Groupe HEC (1997-2000)
Diplômé de l'AMP (Advanced Management Program) INSEAD (2006), Bachelor (BBA), Novancia Business School Paris (1991-1994)
[84] Président de la CGE (2003-2009), Président de l'INT d'Évry (2004-2007), Président de Télécom INT (1995-2004), Enseignant-chercheur en mathématique (1970-1995), Télécom INT
Diplômé de l'ENST Paris
[85] Entretien avec Christian Margaria en date du 8 février 2017

Graphique 7.5. Nombre d'adhérents d'*EduFrance* (devenu depuis 2007 *Campus France*)

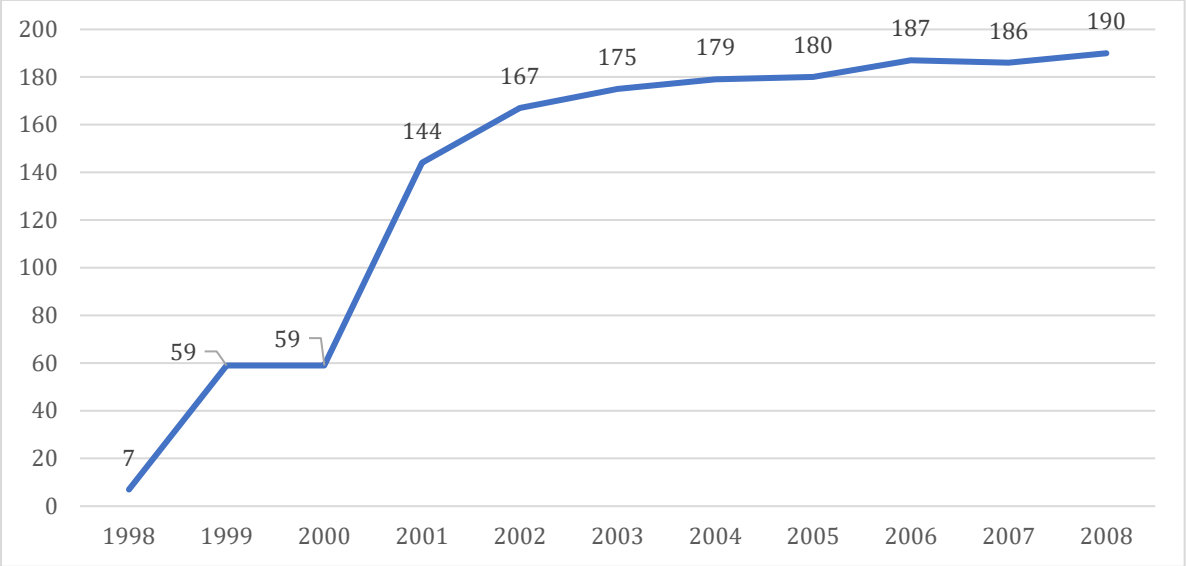

Source : *Campus France* – Chiffre clés : indicateur d'activité de *Campus France* (janvier 2009) [86]

Malgré cette hostilité des grandes écoles au début d'*EduFrance*, on voit arriver très vite beaucoup d'écoles d'ingénieurs, de commerce, et de grandes écoles comme Polytechnique ou l'École normale supérieure.[87] Pendant les huit premiers mois de fonctionnement d'*EduFrance*, 52 établissements (11 écoles de commerce, 11 écoles de l'ingénieur, 26 universités publiques, IEP Paris, ENS Ulm, le CNAM et le Centre international de Valbonne) rejoignent *EduFrance*. Et le nombre d'adhérents d'*EduFrance* augmente significativement depuis 1999-2000. (Voir graphique 6.5) - En 2008, le nombre d'adhérents est de 190 dont 75 universités, 45 écoles d'ingénieurs, 34 écoles de commerce et management, 11 écoles supérieures et Instituts, 10 écoles d'art, 5 écoles spécialisées, 4 écoles de langues, 4 instituts catholiques, 2 établissements avec des sections de techniciens supérieurs. (Voir graphique 7.6.)

[86] Source : site Campus France
https://ressources.campusfrance.org (consulté le 28 février 2019)
[87] Source : Arrêté du 24 juin 1999 portant approbation d'un avenant à une convention constitutive d'un groupement d'intérêt public (consulté le28 février 2019)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000576665&categorieLien=id
Source : Arrêté du 24 juin 1999 portant approbation d'un avenant à une convention constitutive d'un groupement d'intérêt public (consulté le28 février 2019)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000576665&categorieLien=id

Graphique 7.6. 190 adhérents de *Campus France* en 2008

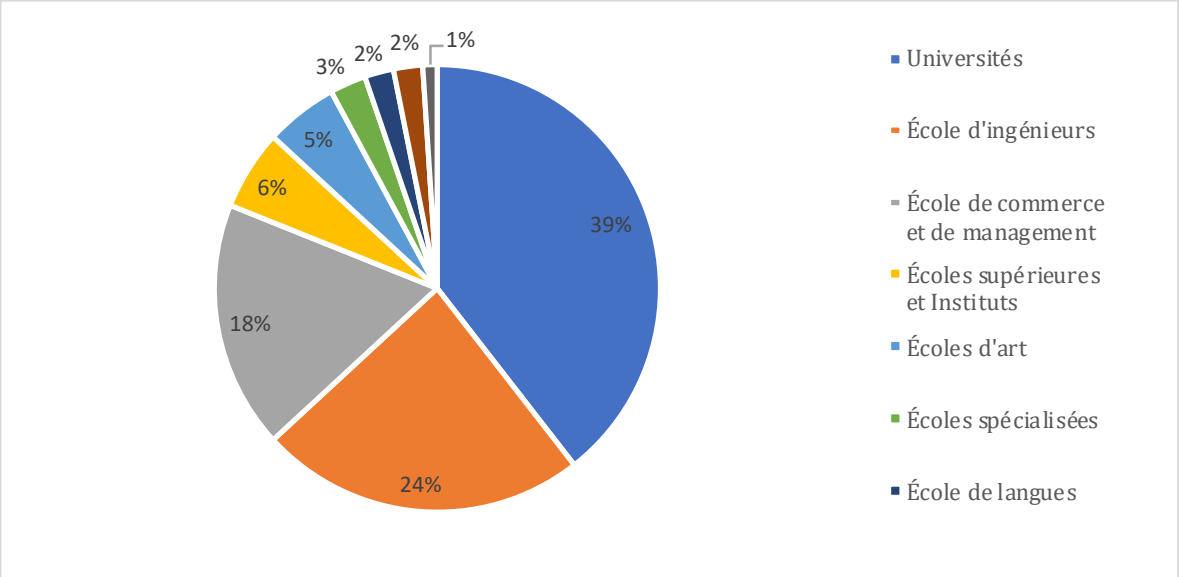

Source : *Campus France* – Chiffre clés : indicateur d'activité de *Campus France* (janvier 2009)

Cette composition des adhérents indique clairement qu'*EduFrance* n'est pas qu'une agence nationale pour les universités. Pour remplir sa mission de promotion de l'enseignement supérieur français dans le monde, *EduFrance* agit en partenariat avec ses adhérents. Ayant des équipes dédiées à l'international, plus de moyens financiers pour la promotion et plus de souplesse administrative, les grandes écoles, particulièrement celles de commerce, ont participé activement aux activités de promotion de l'agence. Avant qu'*EduFrance* apparaisse, les écoles confrontées à leur crédibilité et à leur réputation internationale, particulièrement dans les secteurs du commerce et du business, avaient déjà mis en place des équipes et proposé des formations spécifiques (cursus bilingues, cursus en anglais) aux étudiants étrangers. Et elles ont rapidement vu en *EduFrance* un outil très utile favorisant leur promotion. [88]

[88] Geneviève Zarate, Jacqueline Dutton, « Entretien avec Jean-Pierre Laheurte (*EduFrance*) », *Recherche & formation*, n° 33, 2000, p. 99-100.

7.2. Fonctionnement d'*EduFrance*

La conférence de presse de présentation de l'agence *EduFrance* du 6 novembre 1998 tenue par Claude Allègre, Hubert Védrine et Charles Josselin, respectivement ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie (MENRT), ministre des Affaires étrangères (MAE) et ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie éclaire bien la mission confiée à l'agence :

> « *On parle souvent de la bataille du XXIème de la matière grise. Notre conception est que ce n'est pas qu'une simple bataille d'influence philosophique, c'est une bataille directe : la formation supérieure à l'étranger devient un marché, estimé à 130 milliards de francs. […] Nous avons donc décidé de nous positionner sur ce marché parce que la France a des universités, des grandes écoles de qualité et nous pensons que nous pouvons faire quelques choses qui contribuera, à la fois à vendre l'offre de formation mais également à former des élites étrangères et par là même, s'assurer à la fois une influence culturelle mais également des positionnements économiques. […] Il nous fallait une structure adaptée à cela, qui puisse répondre rapidement, qui ait une mentalité hybride c'est-à-dire tout à la fois d'éthique universitaire, de rigueur dans la formation et en même temps, une pratique commerciale. […] EduFrance n'est pas destiné à perdre de l'argent, il va en gagner. Il ne coûtera rien à l'État. […] Néanmoins un budget de 10 millions de Francs au moins est prévu pour la communication, les salons de promotion, les expositions et le marketing. L'investissement global sur 4 ans est de 100 millions de francs avec une montée en puissance de l'autofinancement par le gain des contrats. […] Il est clair que l'agence sera un relais pour la vente de ces produits à l'étranger qui actuellement intéressent beaucoup de gens mais sur lesquels on n'a pas forcément une visibilité immédiate.* »
> [89]

[89] Extraits du discours prononcé le 6 novembre 1998 par le ministre de l'Éducation nationale de la recherche et de la technologie, Claude Allègre, lors de la Conférence de presse sur la coopération interministérielle pour la formation supérieure d'étudiants étranger au sein de l'Agence *EDUFRANCE* et sur le rayonnement et l'ouverture de la France, Paris.
Source : site de Vie publique
http://discours.vie-publique.fr/notices/983002966.html

7.2.1. Missions d'*EduFrance*

La création d'*EduFrance* témoigne de la volonté de la France d'entrer agressivement sur le marché de l'éducation pour « vendre son offre de formation supérieure » et « gagner la bataille du XXI siècle de la matière grise ». Le ministre demande donc à ses collègues universitaires de ne plus s'enfermer dans l'« éthique universitaire » et d'adopter « une mentalité hybride » du XXIème siècle pour réussir la bataille sur le marché de l'enseignement supérieur mondial [90] en favorisant la venue des élites « solvables » des grands pays émergents. Les objectifs de cette politique, très clairement quantitatifs, s'accompagnent rapidement d'orientations géographiques. Les priorités étant alors concentrées sur quatre grands pays émergents à fort potentiel de développement économique et disposant de systèmes universitaires et de recherche de bon, voire de très bon niveau, comme la Chine, l'Inde, le Mexique et le Brésil.[91] Si la « fin de l'étudiant étranger » s'entend comme la fin d'arrivées massives au profit d'arrivées nettement plus sélectives,[92] *EduFrance* est symboliquement la représentation institutionnelle de cette évolution. Dans les fonctions d'*EduFrance*, n'existe plus la philosophie « universaliste » conférant à l'enseignement supérieur une mission prioritaire de connaissance « désintéressée » et d'ouverture, mais une philosophie « instrumentalisée » visant à l'ajuster aux nécessités du monde économique dans une logique de marché international concurrentiel.

A. François Blamont, la logique entrepreneuriale dans le secteur public

Le discours du responsable de l'Éducation nationale du 6 novembre 1998 sur la création d'*EduFrance* est considéré particulièrement scandaleux par certains universitaires. Il utilise explicitement des mots empruntés au vocabulaire du secteur privé et marchand : « marché », « gagner de l'argent », « salon de promotion », « marketing

[90] Il s'agit en fait de l'acceptation de l'esprit d'entreprise dans le champ universitaire en faisant entrer des préoccupations utilitaires dans la poursuite de la science qui ne sera plus à l'abri des pressions du monde extérieur.

[91] André SIGANOS, *D'EduFrance à Campus France (1998-2008). Agence de services ou instrument d'une politique publique ? in* François Chaubet, *La culture française dans le monde, 1980-2000 les défis de la mondialisation préface de Jean-Pierre Rioux*, Paris, l'Harmattan, 2010.

[92] Plus d'européens, d'asiatiques, ou d'américains issus d'une mobilité individuelle.
Serge Slama, *La fin de l'étudiant étranger*, *op. cit.* p. 16.

». Le champ universitaire était aussi très critique sur la nomination de François Blamont, qu'il voyait comme un entrepreneur dans une agence publique. François Blamont le raconte lui-même : « *Quand j'ai été nommé Directeur général à la première assemblée, il y a un gars qui est allé voir Allègre et lui a dit : "Vous ne pouvez pas mettre Blamont comme Directeur général d'EduFrance, c'est un commerçant, il a un costume différent tous les jours. En fait, pour eux, c'était un délit de ne pas mettre un universitaire* ».

Depuis sa création, le conseil d'administration ayant compétence sur la politique d'*EduFrance* est composé de 12 membres : 3 représentants du MAE, 3 représentants du MENRT, 3 représentants de la conférence des présidents d'université (CPU), 1 représentant de la conférence de directeurs d'écoles et formations d'ingénieurs (CDEFI), 1 représentant de la conférence des grandes écoles (CGE) et 1 représentant de la fondation pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE). [93]Dans ce conseil, Jean-Pierre Laheurte [94], premier président d'*EduFrance* - élu par le conseil d'administration - est le représentant du champ universitaire. [95] Face au champ universitaire, François Blamont incarne la figure symbolique de l'imprégnation de la logique entrepreneuriale dans cette agence nationale. C. Bizot, alors conseillère internationale d'Allègre, note que l'idée d'*EduFrance* était clairement de « vendre la France » et, malgré les controverses sur son passé et l'objection du champ universitaire [96], la nomination de Blamont comme directeur général était un choix stratégique. Il

[93] Dès sa création, *EduFrance* comprend : 1) une assemblée générale composée de l'ensemble des membres de l'Agence et de représentants du ministère des affaires étrangères (MAE), et du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (MENRT) / 2) un conseil qui est composé de 12 membres 3) un comité consultatif regroupant des experts dans les domaines de compétence de l'Agence et dont le rôle est de contribuer à la réflexion stratégique, de faciliter les partenariats et de conforter la légitimité fédératrice de l'Agence et 4) le personnel de l'Agence, soit une équipe d'une douzaine de personnes https://www.senat.fr/questions/base/1999/qSEQ990717501.html (consulté le 25 février 2019)

[94] Docteur ès Sciences, Docteur Ingénieur
Enseignant-chercheur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis (1978-1993)
Vice-Président Recherche de l'Université de Nice-Sophia Antipolis (1989-1993)
Président de l'Université de Nice-Sophia Antipolis (1994-1999)
Président de la Commission Pédagogie et Formation Permanente de la CPU (1996-1998)
Président de l'agence *EduFrance*, groupement d'intérêt public pour la promotion internationale de l'enseignement supérieur français (1998-2000)
Conseiller d'établissements pour le ministère de l'Éducation nationale et pour le ministère de la Recherche et de la Technologie (2000-2001)

[95] La place de président est en effet attribuée à une personne de la CPU. Jean-Pierre Laheurte était président de la Commission Pédagogie et Formation Permanente de la CPU. Étant membre de la CPU comme président de l'Université Cergy-Pontoise et troisième vice-président de la CPU, Bernard Raoult a décidé d'assurer la présidence d'*EduFrance* en accord avec l'ensemble de la CPU »

[96] Sur l'agitation autour de la nomination de François Blamont, voir *Libération*, « Ce protégé d'Allègre qui fait jaser Bercy. François Blamont nommé à Edufrance malgré son passé discuté », le 20 avril 1999.

s'agissait d'équilibrer la composition du conseil d'administration entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise. Catherine Bizot souligne que cette nomination est le résultat d'un accord de tous les acteurs - Affaires étrangères, Éducation nationale, Enseignement supérieur, ministère du Commerce extérieur, la CPU, la CGE, la CDEFI, CNOUS, EGIDES - qui ont participé toutes les semaines pendant un an et demi aux groupes de travail pour la création de l'agence. « *On a reçu des candidats pour le poste de directeur et on a défini un profil : est-ce qu'on prend un universitaire, est-ce qu'on prend un scientifique, est-ce qu'on prend un technocrate, un administratif, ou, pourquoi pas, un commercial ? Et on a retenu quelqu'un qui avait plutôt un profil business commercial. Pourquoi ? Parce que l'idée était de faire et de vendre de l'ingénierie de formation. On a donc mis un président d'université comme président d'EduFrance, et un directeur opérationnel qui était plus dans le business plan. Cela faisait un équilibre. […] C'est le groupe de travail qui a décidé qu'on allait répartir les choses comme ça et qui a décidé du profil du poste. Ensuite, on a reçu des gens et celui qui correspondait le mieux au profil s'appelait François Blamont. […] C'était un personnage étrange dans le paysage et je me souviens que la première fois que je l'ai emmené avec moi pour parler aux présidents d'universités, cela n'a pas été facile. Ce n'était pas la même culture, ce n'était pas le même langage. Mais il a quand même réussi à monter EduFrance, il a réussi à monter l'agence* » [97]

B. *EduFrance* contre les « conservateurs universitaires », les « anti-*EduFrance* »

Si les représentants du quai d'Orsay ont été très favorables au concept de l'agence et aux notions de « promotion » et de « vente », c'est sans doute parce que depuis les années 1960-1970, la promotion culturelle et éducative organisée par les ambassades et les conseillers de coopération aux actions culturelles s'opérait en liaison étroite avec les entreprises. Mais le milieu universitaire était contre l'idée de promotion de l'enseignement supérieur et contre la notion de « vente » de prestations de services. Les liens de fonctionnement entre les universités et *EduFrance*, et le rôle de vendeur étaient considérés comme ne relevant pas de la notion de service public. François Blamont, le

Malgré les avertissements de Bercy et de la Cour des comptes et malgré les notes qui circulent dans les cabinets et un rapport de l'Inspection générale des finances (IGF), Hubert Védrine et particulièrement Claude Allègre, soutiennent la candidature de François Blamont à la direction.

[97] Entretien Catherine Bizot en date du 10 juillet 2018

représentant du MAE à la direction d'*EduFrance*, constate que les universités ont été majoritairement « anti-*EduFrance* » par rapport à cette notion de promotion qui leur échappait.

La première réticence des universités sur la notion de « promotion » est d'abord liée à l'inquiétude de la concurrence entre les universités qui serait la conséquence de la promotion de l'agence : « *On s'est très vite aperçus que le problème venait du milieu universitaire, essentiellement des présidents d'université et leurs responsables internationaux. Ils n'étaient pas du tout d'accord pour faire de la promotion parce qu'en fait, ils avaient peur de la concurrence entre elles. Cette concurrence était évidente parce que faire de la promotion pour de l'enseignement c'est aussi donner des lieux ou faire des nominations qui pouvaient gêner les autres, en particulier en considérant la différence entre Paris-Île de France et la province*. »[98] Les représentants universitaires étaient aussi inquiets à l'idée que l'agence remplace l'action bilatérale des universités avec les autres universités ou les pays étrangers. Pour eux, c'était une perte significative de leur autonomie : « *Avant, c'était chaque université qui faisait sa propre promotion en fonction de l'attitude du président, de l'attitude du responsable des relations internationales ou de l'attitude des profs* ».[99] F. Blamont et Bernard Raoult[100] indiquent que Jean-Pierre Laheurte, premier président d'*EduFrance,* a été l'un des universitaires réticents au concept de l'agence, notamment par rapport au monopole pour la promotion à l'étranger. La décision de la CPU de nommer Bernard Raoult comme deuxième président peut être considérée comme une victoire symbolique de la logique entrepreneuriale dans l'agence. La CPU a cette fois proposé le poste de président à un vrai « fan »[101] du concept et, avec l'arrivée de Bernard Raoult, l'équilibre entre privé et public dans les décisions de l'agence s'est vite orienté vers la logique entrepreneuriale. Bernard Raoult, président de la nouvelle université de Cergy-Pontoise, grand défenseur du rapprochement entre universités et entreprises et de l'ouverture internationale des universités, fonctionne

[98] Entretien avec François Blamont en date du 28 avril 2017
[99] Entretien avec François Blamont en date du 28 avril 2017
[100] Maître-assistant en 1966 / Docteur ès sciences (1971) / maître-assistant en 1966 / maître de conférences (1985) à l'Université de Paris XI – Orsay / Membre au laboratoire de Physique des Solides à l'Université de Paris XI / Professeur à l'Université Cergy-Pontoise (1991), Administrateur provisoire de l'Université de Cergy Pontoise (1992-1996), Président de l'Université de Cergy Pontoise (1996-1999)
Troisième vice-président de la CPU (1997-2000)
Président d'*EduFrance* (2000 – 2002)
[101] « Le premier président était un peu réticent, en revanche Raoult qui était le deuxième président issu de Cergy Pontoise, lui était un fan […] Raoult il était fan de fan, il a vraiment », note Blamont.

pour Blamont comme une « sorte de garant » dans les décisions de l'agence : *« J'ai eu le plaisir de rencontrer François Blamont qui n'était pas lui-même un universitaire, mais un homme très entreprenant. Il était très doué dans les contacts humains, dans les rencontres, dans l'organisation. […] C'était le promoteur, celui qui savait comment présenter à l'étranger l'ensemble des diplômes qu'il était possible de préparer en France et moi qui était l'universitaire, une sorte de garant si vous voulez, du fait que l'université française était partie prenante.* ». [102]

La deuxième et plus grande réticence du champ universitaire portait sur la notion de « vente ». François Blamont voulait faire de l'agence un vrai « vendeur » qui reçoive de l'argent, soit d'universités étrangères, soit directement d'étudiants, en leur proposant différentes formules de service – accueil, frais d'inscription, logement, assurance, etc. - mais une telle notion de vente n'était pas appliquée par l'agence. *EduFrance* ne jouait qu'un rôle d'intermédiaire entre les universités et les étudiants. Et ce sont les universités elles-mêmes qui discutaient et proposaient des services aux étudiants en déterminant les prix. Mais, comme le souligne Blamont, « *les universités étaient incapables d'élaborer une notion de "coût global" pour les étudiants étrangers et de leur proposer des services complets pour leurs séjours d'études en France.* » [103]

La troisième réticence était liée à la promotion dans les pays développés et particulièrement en Asie. [104] Blamont raconte : « *Avec EduFrance, je suis allé en Chine, en Inde, à Singapour, à Hong Kong et je suis allé au Japon. […] L'idée d'aller chercher un étudiant dans ces pays développés, c'était très compliqué pour les universitaires, ils étaient très réticents. Et on leur a dit : « oui, mais enfin les gens d'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord, ils viennent de toute façon, ça ne sert à rien.* » [105]

Les pays-cibles sont donc : [106]

- Asie : Chine, Corée du Sud, Inde, Japon, Turquie
- Amérique Latine : Argentine, Brésil, Colombie, Mexique
- Afrique : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Égypte, Maroc
- Amérique du Nord : Canada, États-Unis

[102] Entretien avec Bernard Raoult en date du 16 mai 2017
[103] Entretien avec François Blamont en date du 28 avril 2017
[104] Les zones prioritaires d'*EduFrance* et du programme de bourses Eiffel sont identiques. Dans ces activités de promotion, les bourses Eiffel constituent le moyen de promotion le puissant.
[105] Entretien avec François Blamont en date du 28 avril 2017
[106] Source : Rapport d'activité 2000 *EduFrance*

On constate que les zones prioritaires sont identiques à celles du programme des bourses *Eiffel*. C'est le résultat du consensus entre tous les acteurs qui ont participé aux groupes de travail pour la création de l'agence. Le programme de bourses Eiffel était effectivement le moyen le plus puissant pour ces activités de promotion à l'étranger. Mais cette priorité géographique donnée aux grandes puissances est considérée comme éloignée de la culture universitaire française, notamment de la culture traditionnelle de coopération universitaire avec des pays francophones. De façon dominante, la relation universitaire française avec les pays étrangers s'est développée dans le cadre de la « coopération ». Il fallait aider des pays africains à construire l'État et favoriser la formation des futurs cadres de ces pays grâce à des bourses d'études de la Coopération en lien étroit avec le ministère de l'Éducation nationale. Gérald La Cognata, ex-sous-directeur de la Rechercher du MAE [107] définit ainsi cette nouvelle orientation du gouvernement français ciblée sur les grandes puissances ou les pays émergents :

> « *Pour le Quai d'Orsay, les bourses avec l'Inde ou avec le Brésil, par exemple, c'est quelque chose d'essentiel parce que ce sont les grandes puissances du futur. La coopération n'avait pas cette préoccupation-là, pas du tout. On savait bien que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire n'allaient pas devenir des grandes puissances. On avait au ministère de la Coopération et au ministère de l'Éducation une approche tout à fait différente : il fallait les aider à construire l'État, à garder la stabilité, à garder des liens avec nous. Ce n'était pas du tout les mêmes préoccupations à l'égard des grandes puissances ou de pays émergents comme le Brésil. […] Globalement, la France mène depuis 20 ans au moins une politique de facilitation vis à vis des étudiants étrangers. Mais cette facilitation n'est pas universelle, elle a des objectifs précis. C'est une politique d'influence pour que les étudiants étrangers viennent en France pour les raisons que j'ai indiqué. Il y a une politique assez ciblée, on veut faire venir des Chinois, on veut du Brésilien, de l'Indien, on veut du Coréen*. » [108]

Malgré ces critiques, *EduFrance* est parvenu à réduire les réticences des universités et s'est peu à peu imposé comme une marque reconnue en France et dans le monde. Les

[107] Sous-directeur de la Recherche. Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, Ministère des Affaires Étrangères (1999-2001)
Directeur-adjoint de la Direction du Développement. Secrétariat d'État à la Coopération (1997-1998)
Sous-directeur de l'Éducation et de la Formation. Ministère de la Coopération (1982-1984)
[108] Entretien avec Gérald La Cognata en date du 5 juin 2017

universités se sont aussi vite aperçues que, grâce au travail de promotion dans les ambassades et les salons, le nombre d'étudiants étrangers en France remontait. Elles ont donc été de plus en plus présentes dans les manifestations de promotion à l'étranger.

7.2.2. Activité d'*EduFrance*

Les activités peuvent se découper en deux périodes. Celle entre 1998-2002 où *EduFrance* essaie de développer des « business model » et celle de 2003-2006 où l'agence abandonne officiellement son projet initial de « vendre » de l'offre de formation et renforce son caractère public.

A. Activités de la première période d'*EduFrance* (1998-2002)

Entre 1998 et 2002, pendant la première période[109], les activités de l'agence se répartissent en deux catégories : actions de promotion/communication et actions de vente. Mais malgré les grandes ambitions de Claude Allègre et de François Blamont de faire de l'agence un véritable vendeur de prestations en « coût global », (« *EduFrance* n'est pas destiné à perdre de l'argent, il va en gagner. Il ne coûtera rien à l'État »[110]*)* l'activité majeure d'*EduFrance* relève du domaine de la promotion et de la communication.

- **Site internet**

Le site est inauguré en avril 1999 et en 5 langues (français, anglais, espagnol, portugais et chinois). Le trafic va augmenter rapidement, son activité étant multipliée par 7 de juin 1999 à juin 2000. Cela résulte des informations qu'y trouvent les internautes, avec une présentation concrète des produits d'*EduFrance*, et à la promotion du site par un référencement mieux ciblé dans les principaux moteurs de recherche comme yahoo.com ou AltaVista. En 2001, de nouvelles données et l'ajout de plusieurs langues– coréen, arabe, hébreu, thaï, vietnamien, chinois de HK – pour arriver à un total de 14 langues, vont encore faire progresser très sensiblement la consultation du site : de 258 000 pages vues en janvier 2001 à 355 000 un an plus tard. Au total, 270 000 visiteurs auront consulté

[109] Le GIP *EduFrance* a été reconduit le 20 octobre 2002 pour une période de quatre ans.
[110] Discours prononcé le 6 novembre 1998 par Claude Allègre

3 000 000 de pages en 2001. Le suivi du référencement aura aussi permis de rester en tête de listes sur les principaux moteurs de recherche avec les requêtes "Study in France", "Estudiar en Francia" et "Esdudando na França". En 2002, ce seront 689 000 visiteurs pour 4,8M de pages vues. (voir Tableau 7.6.)

Tableau 7.6. Évolution du site *EduFrance*.fr/Campusfrance.org

Edufrance.fr/CampusFrance.org	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
N° de visites	100 000	275 000	689 000	858 000	952 000	1,4M	124 000	900 000
N° de pages lues	1M	3M	4,8M	4,7M	5M	6M	5,4M	9,5M
N° de sites localisés par pays	-	2	6	7	12	24	27	45
N° de visites dans les sites localisés	-	-	-	116000	247000	593000	860000	2,1M
Catalogue des formations en ligne N° de requêtes	-	-	-				200000	500000
N° total de visiteurs (tous sites, nationaux et locaux)	-	-	-	974000	1,19M	1,99M	984000	3M

Source : *Campus France*– Chiffre clés : indicateur d'activité de *Campus France* (janvier 2009) [111] / Rapport d'activité *EduFrance* (2000 -2002)

EduFrance a également mis en place des sites en langues locales pour capter l'attention d'étudiants asiatiques qui n'auraient jamais penser spontanément à la France comme destination d'étude. [112] Ils doivent donc pouvoir trouver les offres quand ils ont besoin d'informations sur les moteurs de recherche de leurs pays :

- Indonésie (2001) : www.*EduFrance*.fr/indo
- Corée du Sud (2001) : www.*EduFrance*-korea.com
- Thailand (2002) : www.*EduFrance*-thailand.com
- Vietnam (2002) : www.*EduFrance*-vietnam.com
- Hong Kong (2002) : www.*EduFrance*-hongkong.com
- Taiwan (2002) : www.*EduFrance*-taiwan.org
- Japon (2003) : www.*EduFrance*-japan.com
- Chine (2004) : www.*EduFrance*-china.com
- Canada (2004) : www.*EduFrance*-canada.com
- Pérou (2004) : www.*EduFrance*-perou.com
- Israël (2004) : www.*EduFrance*-israel.com

[111] Le creux de fréquentation notoire entre 2006 et 2007 s'explique par le changement de marque et le passage d'*EduFrance* à *Campus France*.
[112] *Campus France* – Chiffres clés : indicateur d'activité de *Campus France* / Rapport d'activité *EduFrance* (2000 -2003)

- Russie (2004) : www.*EduFrance*.ru
- Mexico (2005) : www.*EduFrance*-mexico.com
- Brasil (2005) : www.*EduFrance*.com.br
- Argentine (2005) : www.*EduFrance*.com.ar
- Égypte (2006) : www.*EduFrance*-egypte.com

♦ Catalogue d'*EduFrance* / Publication

Après son lancement, *EduFrance* élabore activement dès 1999 divers outils de promotion, plaquettes, CD-ROM, site Internet. *EduFrance* publie aussi des catalogues « papier » et de petites éditions électroniques (voir encadré 7.6.). Enfin, en 2000, l'agence met en ligne sur son site Internet - www.*EduFrance*.fr - un catalogue général des formations proposées par ses adhérents.

Encadré 7.6. Publication des éditions de l'offre de formation (1999-2002)

1999-2000
: édition papier d'un catalogue des universités d'été, versions FR, ENG, ES et portugaise (novembre 99)
: édition papier d'un catalogue pour les étudiants suédois et finlandais (mars 2000)
: édition d'un catalogue par discipline à destination des pays d'Amérique du Sud (avril 2000)
: édition du catalogue général sur CD Rom versions française et anglaise (juin 2000)
: édition papier du sommaire du catalogue général versions française et anglaise (juin 2000)
: édition papier du dépliant « *EduFrance* le Guide » versions anglaise, française et espagnole (juin 2000)
: édition de la plaquette institutionnelle versions française, espagnole, anglaise et portugaise (juin 2000)
: édition du catalogue général sur CD Rom version espagnole (juillet – septembre 2000)
: édition papier du sommaire du catalogue général version espagnole (juillet -septembre 2000)
2001
: Programmes FLE - Édition programmes FLE débutants français, anglais (PDF)
: Catalogue Chine

- Édition papier du catalogue Chine rentrée septembre 2001 (34 formations) en français et chinois
- Édition catalogue Chine rentrée février 2002 : PDF et impression en Chine

: Sommaire du catalogue *EduFrance*

- Édition papier du sommaire du catalogue des formations académiques par discipline en français pour le forum Maroc
- Édition papier du sommaire du catalogue des formations académiques par discipline en anglais pour les forums Russie
- Réédition du sommaire des formations académiques et Édition du sommaire des formations de FLE en anglais pour le salon de Vancouver

: Catalogue *EduFrance*

- Édition papier du catalogue des formations en anglais, version bilingue anglais, français
- Édition du catalogue complet *EduFrance* (bilingue F/A papier - F/ESl -F/portugais support PDF)

: Universités d'été

- Édition des supports de promotion pour les universités d'été 2001 : cartes postales, affiches en anglais, français, espagnol

2002
: Universités d'été

- Édition du catalogue universités d'été (boréal) version FR, ENG, ES et portugaise (papier +PDF)
- Édition des fiches FLE été (papier+ PDF)
- Édition des supports de promotion universités d'été : affiches, fiche générique (papier+ PDF + CD-Rom)

: Catalogue Chine

- Édition papier du catalogue Chine rentrée septembre 2002 (62 formations) en français et chinois (papier+ PDF)

: Programmes FLE de septembre 2002 à Janvier 2003

- Fiches programmes sous format PDF disponibles sur Intranet en version française, anglaise, espagnole et portugaise
- Fiche générique (2000 exemplaires) et PDF disponible sur Intranet

Source : rapport d'activité *EduFrance* (1999-2002)

Le « catalogue général » des offres est l'une des idées fortes de François Blamont. Il propose des formations bien adaptées aux étudiants étrangers, particulièrement des formations bilingues français-anglais, anglais ou « français ou anglais au choix ». Grâce aux efforts de l'agence, le nombre d'offres de formation dans le catalogue augmente très vite - une centaine de formations en 2000, 190 en 2001, 239 en 2002, 450 en 2003, 1100 en 2004, 1900 en 2005. A la fin de la première période d'*EduFrance* en 2002, le catalogue propose au total 239 formations dont 133 formations universitaires, 34 formations en l'école d'ingénieurs, 18 en écoles de commerce et de gestion, 13 en écoles d'art, 2 en écoles de langue. Les langues d'enseignement proposées sont pour 58% le français, 21% bilingue français-anglais, 11% anglais et 6% français ou anglais au choix.

De ce point de vue, le « catalogue général » et le « catalogue des formations en anglais » peuvent être appréhendés comme un recul officiel du gouvernement français quant à l'obligation de maîtrise de la langue française pour des études en France. Au sujet des difficultés pour persuader ses collègues universitaires de la nécessité d'un tel catalogue proposant des cours en anglais, B. Raoult indique : « il fallait essayer de faire des enseignements en anglais, au moins en partie […] Si on veut attirer des étudiants étrangers, il faut qu'ils puissent comprendre ce qu'on fait et, au moins au début et dans certaines parties de leurs cours, qu'on puisse leur présenter les choses en anglais. Alors là, autant certains ont trouvé ça très bien et étaient tout à fait d'accord et étaient prêts, certains d'ailleurs avaient déjà commencé, autant d'autres ont été très conservateurs. La

langue française, disaient-ils, est une chance pour ces étudiants qui viennent de l'extérieur. Ils doivent apprendre notre langue, il n'y a pas de raison que ça soit l'anglais qui domine partout, etc. C'était une polémique ». Face à ce débat « un peu vide » à son sens, le président d'*EduFrance* défend la nécessité de formations en anglais, plus précisément par rapport aux pays ciblés, particulièrement ceux d'Asie. « Dans un contexte de compétition mondiale sur le marché de l'enseignement supérieur, si vous voulez que des étudiants, originaires par exemple d'Inde ou de Chine, ou de façon plus générale de l'Asie, puissent venir en France, beaucoup d'entre eux ne connaissent pas le français. Ils connaissent par contre un peu d'anglais et iront donc plus facilement en Grande-Bretagne ou aux États-Unis comme c'était effectivement le cas, et nous n'aurons aucun étudiant. Mais ces arguments-là, qui avaient du sens, ont eu du mal à passer. Finalement, on s'est dit, laissons les vieux grognons et les conservateurs avec leurs points de vue et faisons-le quand même. » [113]

Cette nouvelle orientation, non-obligation de maîtrise de la langue française pour des études en France et, particulièrement, pour la sélection des boursiers du gouvernement français, est un changement symbolique dans la politique du gouvernement. Ce changement peut s'expliquer par la dégradation de la position de la France, comme l'explique Thierry Valentin [114], directeur général adjoint de *Campus France*: *« Dans les années 70, la France était une puissance mondiale. Elle est devenue une puissance moyenne aujourd'hui. Je veux dire qu'à un moment donné, il y a cette prise de conscience que le poids relatif de la France a baissé dans le monde, linguistiquement, économiquement, politiquement, etc. […] C'est dans cette réalité de ce monde-là qu'il faut se placer (…) Aujourd'hui on ne lutte pas pour avoir la langue la plus parlée au monde, on lutte dans un monde qui est aussi fait de diversité linguistique […] La question n'est pas l'anglais versus le français, c'est le fait de s'ouvrir à la pluralité linguistique […] On est pour la promotion de toute offre délivrée par des établissements français dans une autre langue que le français. »*

[113] Entretien Bernard Raoult en date 16 mai 2017
[114] Directeur général adjoint, *Campus France* (2015- auj.)
Représentant pour l'Amérique latine, CPU (2013-2015)
Directeur de l'Institut Français (Sao Paulo, Brésil), MAE / Coordinateur Brésil, *Campus France* (2008-2013)
Vice-président en charge des Relations internationales, Université Lyon 2 (2006-2008)
Maître de Conférence en Anthropologie & Chercheur au CREA (2003-2008)
Doctorat en sociologie, Universidad Federal do Céara /en anthropologie culturelle, Université Lyon II (1998-2001)
Source : CV Thierry Valentin, disponible sur le site de LinkedIn (https://www.linkedin.com/in/thierrycampus/?originalSubdomain=fr)

Et T. Valentin remarque que, « contrairement à la fin des années 1990 où le retard de la France dans l'adoption de programmes multilinguistiques l'était pour des « raisons idéologiques », c'est aujourd'hui en raison du corps enseignant universitaire qui pour l'essentiel n'est pas anglophone et doit faire l'effort d'apprentissage de la langue. » [115]

- **Participation aux salons/ Manifestations**

L'activité principale de l'agence est la participation aux salons éducatifs à l'étranger où l'agence a un stand et l'organisation de manifestations pour la promotion de l'enseignement supérieur français. Ainsi, en 1999, François Blamont s'est surtout attaché à faire connaître le système français en participant à ces salons – 18 salons en 1999, particulièrement en Argentine, au Brésil, en Égypte, en Inde, etc.). En 2000, *EduFrance* a organisé des manifestations de promotion à l'étranger (Argentine, Brésil, Canada, Chili, Chine, Corée du Sud, États-Unis, Hong Kong, Inde, Mexique, Thaïlande) et en France (Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), salon de l'éducation). [116] Dans le même temps, *EduFrance* en liaison avec l'ensemble de ses partenaires – universités, écoles, centres de formation, entreprises et fondations - organise dans différents pays cibles des conférences et des tables rondes, sur le système d'enseignement supérieur, ses filières, ses diplômes. Le rapport d'activité pour l'année 2001 et 2002 permet d'observer plus précisément les activités de promotion de l'agence (voir encadré 7.7.)

La participation aux salons à l'étranger est presque totalement financée par l'agence : les établissements ne payent que le droit d'entrée à *EduFrance* et prennent en charge les voyages et les frais des professeurs qui y vont. Mais l'achat du stand, la préparation des documents, les frais logistiques, etc. sont payés par *EduFrance*.

[115] Entretien en date du 30 mai 2018 avec Thierry Valentin
[116] Rapport d'activité *EduFrance* 1999, 2000
Question écrite n° 17942 de M. Serge Mathieu (publiée dans le JO Sénat du 15/07/1999, p. 2374. https://www.senat.fr/questions/base/1999/qSEQ990717942.html (consulté le 28 février 2019)

Encadré 7.7. Actions de promotion menées par *EduFrance* entre 2001-2002 [117]

2001

Forums *EduFrance*

- Russie (Moscou, Samara, Saint Pétersbourg) : avril 2001 – 40 établissements participants, 10000 visiteurs
- Thaïlande (Bangkok et Chiangmaï) : juillet 2001 - 21 établissements participants, 4000 visiteurs

11 manifestations auxquelles l'Agence *EduFrance* s'est associée,

- Hong Kong (European Higher Education Fair) : février 2001 – 12 établissements associés, 15000 visiteurs. 1er salon européen à l'initiative de la France et de l'Allemagne.
- Etats-Unis, (NAFSA, Philadelphie) : mai 2001 - 25 établissements associés, 15000 visiteurs. Plus grand salon de « Study abroad » américain
- Canada, WEM (World Education Market) , Vancouver : mai 2001 - organisé en partenariat avec le CFME-ACTIM*, 10 établissements en pointe sur l'enseignement à distance et le multimédia éducatif. 6000 visiteurs professionnels rencontrés
- Mexique (Rencontres universitaires itinérantes : Mexico, Monterrey et Guadalajara): mai 2001 - 23 établissements associés, 50 universités rencontrées.
- Corée du sud (Séoul, Korea Student Fair), organisé en partenariat avec le CFME-ACTIM : septembre 2001 - 11 établissements et 4 entreprises associés, 20000 visiteurs.
- Maroc, Casablanca : octobre 2001 - présence institutionnelle au sein d'une exposition française industrielle et commerciale du CFME ACTIM ; 20000 visiteurs.
- Chili, Argentine, tournée institutionnelle : octobre 2001 - 30 établissements français associés, 80 universités chiliennes, argentines et paraguayennes rencontrées.
- Canada, salon formation, emploi, Montréal : octobre 2001 - 12 établissements. Participation conjointe *EduFrance* / Régions de France
- Grèce, Thessalonique, Forum *EduFrance* : décembre 2001 - 15 établissements présents, 1200 visiteurs
- Inde : novembre 2001, Tournée institutionnelle dans 7 villes indiennes
- Salon de l'Éducation à Paris : novembre 2001 - présence institutionnelle

Manifestations ambassades / *EduFrance*

EduFrance a aussi participé à une cinquantaine de manifestations de promotion de l'enseignement supérieur français de formats divers organisées par les ambassades. Par l'envoi également de documentation *EduFrance* et parfois d'experts.

2002

Forum *EduFrance*

- Tour *EduFrance* 2002 au Mexique (27 universités, 13 villes) : février 2002 - Nombre d'établissements participants : 29
- Forum *EduFrance* en Russie (Moscou, Nijni-Novgorod, St Pétersbourg) : mars 2002 - Nombre d'établissements exposants : 42 + 6 entreprises françaises du Club France, les filières franco-russes des universités locales, le Collège Universitaire de Moscou
- Deuxième salon européen de l'enseignement supérieur à Hong-Kong : mars 2002, Initiative française, organisation conjointe (*EduFrance*/Consulat/ Allemagne/Pays-Bas) - Nombre d'établissements exposants : 14
- Premier salon européen de l'éducation à Taiwan: mars 2002, Initiative française : organisation conjointe (*EduFrance*/Consulat/ Allemagne/Pays -Bas) - Nombre d'établissements exposants : 9
- Première édition des Rencontres franco-brésiliennes, Niteroi et Recife : avril 2002 - Participation : 9 établissements français et 35 universités brésiliennes
- Tour *EduFrance* en Argentine (10 universités, 5 villes) : avril 2002, Présence institutionnelle, sans participation d'établissements - Nombre d'universités visitées : 11
- Rencontres universitaires franco-mexicaines à Paris et Toulouse : mai 2002 - Nombre d'établissements français : 34, Nombre d'établissements mexicains : 20

[117] Rapport d'activité *EduFrance* (1999-2002)

- World Education Market, Lisbonne : mai 2002 - Nombre d'établissements exposants (campus numériques) : 31
- NAFSA, San Antonio : mai 2002 - Nombre d'établissements exposants: 14
- Thaïlande : novembre 2002 - Nombre d'établissements exposants : 19
- Inde: novembre 2002 - Nombre d'établissements exposants: 16

Manifestations ambassades / *EduFrance*

- *EduFrance* a aussi participé à l'organisation d'une vingtaine de manifestations assuré par les ambassades
- Pour une centaine de manifestations organisée par les postes diplomatiques en 2002, *EduFrance* a apporté son soutien logistiques (envoi de matériel, expertise, mise à disposition d'experts)

Journées AEFE*

- Montréal (Lycée français de Montréal, Collège Marie de France)
- Pékin (Lycée français de Pékin et élèves invités du lycée français de Shanghai)

A la suite d'un nouvel accord de partenariat entre *EduFrance* et l'AEFE, des journées d'information sur les études supérieure en France ont été organisé en 2002 à Montréal et Pékin pour des lycéens et de leurs familles

* Comité français des manifestations économiques à l'étranger (CFME) / Agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises (ACTIM)
* Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) : créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national placé sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

♦ Espaces *EduFrance*- Bureaux d'information

En 1999, l'agence commence à implanter des espaces *EduFrance* dans les pays cibles. Ces espaces installés dans les Alliances Françaises, les centres culturels français et les médiathèques ou les bureaux d'information universitaire, sont sous l'autorité des ambassades de chaque pays et ont pour principale mission de coordonner toutes les réponses à apporter aux étudiants étrangers intéressés par l'offre de formation française. 19 espaces sont installés dans 4 pays en 1999 (Brésil, Hong-Kong, Mexique et Taiwan) et leur nombre augmente très vite [118]avec le développement des activités d'*EduFrance* (voir Tableau 7.7.)

[118] Des espaces *EduFrance* sont installés entre 2000 et 2001. Ils le sont particulièrement dans les pays cibles comme l'Argentine, la Colombie, les États-Unis, l'Inde, la Thaïlande, la Corée du Sud, le Canada, Israël, le Venezuela, l'Équateur, l'Amérique centrale, la Libye, les Émirats Arabes Unis, l'Indonésie, etc.

Tableau 7.7. Évolution des « Espaces *EduFrance* »

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre (n°) d'Espaces	20	50	75	83	62	77	75	82
N° de pays	4	11	28	37	40	46	45	51
N° d'agents formés	-	36	24	34	44	45	47	70
N° d'étudiants renseignés	-				65 000	190 000	215 000	248 000

Source : *Campus France* – Chiffres clés : indicateur d'activité de *Campus France* (janvier 2009) [119]

♦ Produits et offres de services *EduFrance*

La véritable nouveauté dans les activités de l'agence est l'offre de produits et de services. L'agence compte sur le développement de formations spécifiques et sur les universités d'été adaptées aux attentes des étudiants solvables. Plus particulièrement ceux de pays industriels et émergents qui assurent financièrement leur formation.

En 1999, *EduFrance* commence à organiser avec ses adhérents, des sessions d'information sur les cours payants pour les étudiants étrangers pendant les vacances. Et l'agence publie un catalogue spécifique pour les programmes courts (sessions d'été et d'hiver) et contractualise directement les étudiants étrangers pour ces programmes. En 2000, *EduFrance* invente des formules de services (Optima, Classic et Prima) et la carte « *EduFrance*-Pass ».[120] Ces formules se distinguent par un bon niveau de prestations offertes en collaboration avec les établissements et les opérateurs :

- Formule Optima : aide à l'inscription, accueil aéroport et transfert, assurances, gestion du dossier et assistance à l'étudiant durant son séjour, logement
- Formule Classic : aide à l'inscription, accueil aéroport et transfert, assurances, gestion du dossier et assistance à l'étudiant durant son séjour
- Formule Prima : aide à l'inscription seule

La carte « *EduFrance*-Pass » (payante) permet aux étudiants de bénéficier de prestations, de services et autres avantages, de la part de partenaires commerciaux

[119] Pour l'année 1999, nous avons cité le chiffre donné par C. Allègre dans sa réponse à un parlementaire Question écrite n° 17942 de M. Serge Mathieu (publiée dans le JO Sénat du 15/07/1999, p. 2374. https://www.senat.fr/questions/base/1999/qSEQ990717942.html (consulté le 28 février 2019)

[120] En 2003, les formules proposées aux étudiants ont été simplifiées - Formule Optima (500€) / Prima (200€)
Source : Rapport d'activité GIP d'*EduFrance* (1999- 2003)

comme la SNCF, le CNOUS, France-Télécom, Air France, La Poste, des banques, des centrales d'achat, des organisations mutualistes. Les détenteurs de cette carte ont, par exemple, accès à l'une des stations de « travail micro », dans les espaces Internet/France-Telecom (Internet, email, graveur CD-ROM, cartouches ZIP et Jazz, logiciels bureautiques), de Montparnasse à Paris, mais aussi à Lyon, Montpellier, Grenoble et Valence. *EduFrance* dispose également d'un espace d'accueil dans la gare SNCF de l'aéroport de Roissy CDG et a signé un partenariat avec la Chambre syndicale des Banques Populaires pour faciliter l'ouverture de comptes bancaires pour les étudiants avant leur arrivée effective en France. [121]

Grâce au développement des produits et des offres de services de l'agence, le volume de contractualisation des étudiants étrangers continue d'augmenter. 359 en 2000, 1006 en 2001 (dont 913 ont débuté leur séjour la même année) et 1230 en 2002.

Le rapport d'activité d'*EduFrance* de l'année 2001 montre en détail la nature des contrats passés :

Sur 913 étudiants en 2001, 474 se sont inscrits dans une formation universitaire, 139 dans une école de l'ingénieur (dont 93 du programme « n +1 ») [122], 47 dans une école de commerce, 227 dans un établissement privé de langue française et 26 dans des établissements divers (Beaux-arts, cuisine, cinéma, etc.) [123] (voir tableau 7.7.) Parmi eux, 80% ont choisi la formule Optima, 10% la formule Classic, 6% la formule Prime.

Parmi 472 étudiants dans une formation universitaire, 211 sont inscrits en « Sciences politiques – droit – administration », 127 dans un programme de « FLE » (Français Langue Étrangère), 51 en « sciences de l'ingénieur », 42 en sciences naturelles et 33 en sciences humaines. (Voir Tableau 7.8.) [124]

En appliquant le schéma du système LMD (Licence-Master-Doctorat) pour les 347 étudiants étrangers dans une formation universitaire (sauf les étudiants en programme « FLE »), 212 étudiants sont inscrits en « Licence » (Bac +1/2/3), 119 étudiants en « Master

[121] Source : Rapport d'activité GIP d'*EduFrance* (1999- 2003)
[122] Dans les données de l'*EduFrance*, il y a un(e) étudiant(e) dans une formation avec la mention « Art, cinéma, histoire » à Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG). il nous semble que l'agence fait une erreur dans la classification de cet étudiant.
[123] Malgré son nom, l'université de Technologie de Troyes est considérée ici comme une école de l'ingénieur. IEP de Paris est considéré comme une université
[124] 10 étudiants sont inscrits en programmes divers, par exemple, « Self program » à l'université Lyon 3, en programme « PIAF » à l'université de Savoie. Les domaines de 2 étudiants en DEA et un étudiant en thèse ne sont pas renseignés dans les données d'*EduFrance*.

» (Bac +4/5) et 2 en « Doctorat ». (Et 10 étudiants en programmes divers) [125] Parmi ces 347 étudiants, 211 sont inscrits en « Sciences politique – Droit – Administration »[126] , 51 en « Sciences de l'ingénieur », 42 en « Sciences naturelles » et 33 en « Sciences Humaines ». (Voir Tableau 7.9.)

Parmi 211 étudiants en « Sciences politiques – Droit – Administration », 174 étudiants sont inscrits en « gestion » ou « économie » (82,5% sur total), 23 en « sciences politiques », 10 en « droit », 4 en « sciences sociales » - 3 en « urbanisme » et 1 en « sociologie ». (voir Tableau 7.10.)

Tableau 7.8. Contractualisation *EduFrance* dans les universités en 2001

Domaine	Nombre	Part sur Total
Sciences politiques - Droit - Administration	211	45%
FLE	127	27%
Sciences de l'ingénieur	51	11%
Sciences naturelles	42	12%
Sciences humaines	33	10%
Etc.	10	2%
Total	474	100%

Tableau 7.9. Étudiants contractualisés par *EduFrance* dans les universités en 2001 (sauf FLE)

	Licence	Master	Doctorat	Divers	Total
SP- D - AD	100	104	1	6	211
SI	43	8	-	-	51
SN	35	6	-	1	42
SH	22	11	-	-	33
N-R	-	2	1	7	10
Total	212	119	2	14	347

Source : rapport d'activité *EduFrance* 2001 * N-R : non-renseigné

[125] Nous analysons ici les domaines d'études des 345 étudiants qui ne sont pas inscrits en programme « FLE » dans une université. Les domaines d'études et(ou) leur niveau sur l'échelle « LMD » des 10 étudiants ne sont pas clairement identifiables.
« Licence » concerne les diplômes : DEUG (diplôme d'études universitaires générales) en première année (Bac +1), et deuxième année (Bac +2), licence (Bac +3) et des diplômes universitaires (DU) (entre Bac +1 et +3). « Master » concerne les diplômes : Maîtrise (Bac +4), DEA (Diplôme d'études approfondies) / DESS (Diplôme d'études supérieures spécialisées (Bac+5), Master (Bac +4/5), MBA et diplômes supérieurs d'université (DSU) (Bac +4/5),

[126] Quatre étudiants en sciences sociales - un étudiant en sociologie (DEA) et trois étudiants en urbanisme (DEA) sont comptés ici dans le domaine « Sciences politiques – Droit – Administration ».

Tableau 7.10. Étudiants contractualisés par *EduFrance* en « gestion » ou en « économie » dans les universités en 2001

	Licence	Master	Doctorat	Divers	Total
Économie	33	22	-	1	56
Gestion	37	13	-	5	55
AES *	16	13	-	-	29
Sciences politiques	2	20	1	-	23
Économie-Gestion	9	10	-	-	19
Tourisme / Hôtellerie	3	12	-	-	15
Droit	-	10	-	-	10
Sciences sociales	-	4	-	-	4
Total	100	104	1	6	211

Source : rapport d'activité *EduFrance* 2001 * AES : « Administration Économique et Sociale »

Encadré 7.8. Programme « n+1 » / Réseau « n+ i »

La France a présidé l'UE au cours du premier semestre 1995 et François Bayrou, le ministre de l'Éducation nationale (sous trois gouvernements de droite entre 1993-1997) a présidé le Conseil des ministres européens de l'Éducation. Il a présenté durant cette période plusieurs initiatives qui ont été adoptées par l'UE :

1) Résolution du Conseil des ministres européens sur la « *diversification de l'apprentissage des langues au sein des système éducatif de l'UE* »

2) Résolution sur la « *coopération européenne au niveau des études doctorales, contribution à la constitution d'une communauté scientifiques et technologique européenne de haut niveau et compétitive* »

3) Programme de mobilité d'étudiants, d'élèves et d'enseignants, *Socrates, Léonardo Da Vince*: Adoption des programmes de mobilité.

Dans ce cadre européen, Bayrou a demandé en 1996 au premier vice-président de la Conférence des Directeurs d'Écoles et de Formation d'Ingénieurs (CDEFI), Guy Gautherin, directeur général de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) un rapport sur l'ouverture des écoles d'ingénieurs à l'international. Et Jean-Pierre Trotignon, l'auteur de ce rapport, ex-enseignant-chercheur à l'ENSAM et en poste à l'Ambassade de France à Londres a créé en 1997 le programme « n +1 ». Ce programme est exposé lors du forum « Ingénieurs et Entreprise » en octobre 1997 à Londres.

Le programme « n+1 » offre à des étudiants étrangers recrutés au niveau Bachelor (bac +4) de poursuivre pendant une ou deux années leurs études dans une des écoles.

Inspiré par le modèle « d'auto-financement » des formations, J-P Trotignon, premier directeur du Programme « n +1 », a mis en place le « Parcours – Réussite » avec des « Packages d'intégration culturelle » (PIC), « Linguistique » (PIL), et « Méthodologique » (PIM).

: « Package d'Intégration Culturelle » (PIC) : avant l'arrivée de l'étudiant en France et dès ses premiers pas sur le sol français, le programme « n+1 » prend en charge l'étudiant. C'est un programme complet avec assistance personnalisée, assurance opérationnelle, accueil à l'aéroport, séjour de quatre jours à Paris pour lui faire découvrir la capitale, assistance administrative (démarches, ouverture de compte bancaire, etc.) qui l'accompagnera tout au long de ses deux années d'études

: « Package d'Intégration Linguistique » (PIL) : il s'agit principalement d'une mise à niveau en Français Langue Étrangère (FLE), permettant à l'étudiant de se perfectionner avant le début de son cursus de niveau Master. Ces cours de français intensifs sont enseignés, de la mi-juillet à la mi- septembre, dans des centres spécialisés. Durant cette période, les étudiants sont tous logés en famille d'accueil pour atténuer leur sentiment d'éloignement de leur propre famille et de faciliter leur adaptation à cette nouvelle vie

• « Package d'Intégration Méthodologique » (PIM) : il s'agit d'une période d'adaptation méthodologique et académique (avec enseignement des sciences et de la technologie), mais aussi linguistique, qui permet à l'étudiant de découvrir la façon d'enseigner en France au sein d'une grande école d'ingénieurs. Le PIM est une partie intégrante du cursus, donc sans perte de temps, et donne lieu à l'octroi de 30 crédits ECTS.

Le 29 mars 2002, le Programme « N+1 » a changé de nom pour devenir le Réseau « n+i », un accès unique à l'ensemble des écoles membres avec un seul dossier à remplir en ligne - www.nplusi.com.

Source : 15ème anniversaire - Réseaux « n +1 » [127] *Campus France*, *Les notes*, Septembre 2011, Les formations d'ingénieurs étrangers en France : l'exemple du Réseau n+i

A partir de l'année 2001, *EduFrance* gère le programme « n+1 » (voir encadré 7.9.) Cette année-là, parmi 139 étudiants d'écoles d'ingénieurs (contractualisés par *EduFrance*), 93 étudiants ont démarré leur séjour en rejoignant le programme « n+1 ». Au total, en 2001, 104 étudiants , avec ceux étant en 2ème année de la promotion 2000, se sont inscrits au Programme « n+i », venant de 12 pays différents et accueillis dans 27 écoles d'ingénieurs. Parmi ces 104 étudiants, 63% sont chinois, 13 % indiens, 11% thaïlandais, et 4% hongrois. Pour 2001, le chiffre d'affaire global lié au recrutement « n +1 » représente près de 4 MF. Ce Chiffre d'affaire a été multiplié par 4 par rapport à 2000. (22-> 82)

On relève que parmi les 913 étudiants contractualisés avec *EduFrance* en 2001, 476 étudiants sont chinois. Par rapport à la même période de l'année 2001, le nombre d'étudiants contractualisés en Chine a triplé. Il passe de 180 à 476 à la rentrée de février 2002 (Voir Tableau 7.11.) Quant au chiffre d'affaire réalisé avec les étudiants chinois, il est remarquable : pour 476 étudiants, la recette obtenue est de 37 997 948 F (5 992 750 euros) et correspond à 82% du chiffre d'affaire total (voir Tableau 7.12.)

Tableau 7.11. Nombre d'étudiants contractualisé par *EduFrance* en 2001

	For. Académique	N+1	FLE	Université d'été	Stage	Total
Asie hors chine	27	20	30	35	1	113
Chine	400	67	8	1	0	476
Amérique Latine	31	2	37	153	0	223
Afrique	12	0	4	12	0	28
Proche et Moyen-orient	9	1	2	1	0	13
Amérique du Nord	5		16	10	0	31
Europe	5	3	1	19	1	29
Totaux	489	93	98	231	2	913

[127] Source : 15ème anniversaire - Réseaux « n +1 » (consulté le 15 mars 2019) https://www.nplusi.com/public/files/docspromotionels/nplusi_15years.pdf?61dff650ac

Tableau 7.12. Chiffre d'affaire lié aux contractualisations *EduFrance* en 2001

	For. Académique	N+1	FLE	Université d'été	Stage	Total
Asie hors Chine	891 104	956 115	783 694	383 265	38 262	3 052 440
Chine	34 174 122	3 110 676	702 571	10 579	-	37 997 948
Amérique Latine	905 199	48 213	750 667	1 592 108	-	3 296 187
Afrique	312 037	-	82 467	177 266	-	571 770
Proche et Moyen-Orient	489 834	55 237	48 575	13 887	-	607 533
Amérique du Nord	74 098	-	198 118	115 312	-	387 528
Europe	98 276	55 756	24 493	212 178	70 096	460 799
Totaux	36 944 670	4 225 997	2 590 585	2 504 595	108 358	46 374 205

Source : Rapport d'activité *EduFrance* 2001

Le volume de dossiers traités et d'étudiants étrangers accueillis dans le cadre de la contractualisation augmente très significativement en 2002 grâce aux activités de l'agence en Chine pour la promotion et l'accueil. Des « Point d'Information pour les Études en France » (PIEF) ont été mis en place à Shanghai, Canton et à Pékin (entre 2001-2002) et l'agence a lancé un site Web en chinois et édité un « Guide sur les études en France ». Les PIEF ont aussi élaboré, sous forme de « Questions-Réponses », des notices d'information pour les étudiants chinois. L'agence commence à participer activement aux salons éducatifs, à l'animation de séminaires et de conférences, à la consultation des étudiants sur leurs projets d'études en France. En 2002, le nombre d'étudiants chinois contractualisés par *EduFrance* a augmenté de 40 % par rapport de l'année 2001 (476 –> 716).

♦ Ingénierie pédagogique et industrie de la connaissance

L'agence a mis en place en septembre 1999 un département d'« ingénierie pédagogique » qui s'est progressivement orienté vers une spécialisation « Industrie de la connaissance ». Dans la première période d'*EduFrance* (1999-2003), l'agence s'est engagée particulièrement dans la promotion du e-learning français pour la promotion à l'étranger de l'enseignement supérieur et pour la présence des établissement adhérents sur les appels d'offres des organismes internationaux. Le département « Industrie de la connaissance », dirigé par Jacques Vauthier, a été créé en février 2001. Il a obtenu quelques résultats significatifs : le programme « AVICENNE », « HEAL », contrat de fournisseur de la « Syrian Virtual University », etc. (voir encadré 7.9.)

Encadré 7.9. Actions d'ingénierie pédagogique menées par *EduFrance* entre 2000 et 2002

2000

- Participation à la semaine du développement humain (HD Week) de la Banque Mondiale dans le but de renforcer la visibilité de l'expertise française
- Préparation des projets bilatéraux d'ingénierie pédagogiques en Égypte (Université Française d'Égypte), en Côte d'Ivoire (sur la possibilité de télé-enseignement dans les universités) et au Mexique (par rapport à la création d'un centre de formation aux métiers de la plasturgie)
- Développement d'une expertise spécifique en enseignement à distance :

  1) Préparation du catalogue « e-France » avec adhérents – CNED (Centre national d'enseignement à distance), CNAM, Direction des technologies éducatives et des technologies de l'information et de la communication du ministère de la Recherche

  2) Projet de création d'un campus virtuel « AVICENNE » : dans le cadre du programme EUMEDIS et élaboré par *EduFrance* en collaboration avec l'Unesco, le campus Avicenne rassemble quinze pays du pourtour méditerranéen (dont 11 pays du Sud). Le campus virtuel Avicenne a pour objectif de créer un nouveau groupe d'universités partageant leur savoir-faire et leurs innovations pédagogiques afin de mettre en place une communauté plus vaste "d'apprenants" autour du bassin méditerranéen. (Open University - Grande Bretagne, UNED - Espagne, NETUNO – Italie, CNED - France)

  3) Co-organisation d'un colloque à la Sorbonne (Faut-il câbler la tour d'ivoire ? »)

2001

Programmes européens

- AVICENNE : Discussions finales avec la Commission Européennes (CE) pour la finalisation du projet « Avicenne »
- HEAL : Réponse à l'appel d'offre « e-learning Europe » par le montage d'un consortium de cinq partenaires européens (Finlande, Allemagne, Italie et Portugal et France)
- FMultranet: participation à ce programme européen d'échographie fœtale en mettant à disposition I 'expertise de l'agence en e-leaming.
- INNOVATE : participation à ce programme européen en tribologie avec L'Institute of Material anglais en mettant à disposition l'expertise de l'agence pour la mise en ligne des cours de cet institut mondialement connu.
- MISSION : programme Socrate Européen de construction d'un réseau d'universités pour le transfert de contenus dans le cadre du programme européen de mobilité virtuelle des étudiants

Banque Mondiale

- Mise en place d'un protocole d'accord mandatant l'agence pour la création de cours dans le cadre du « Global Development Learning Network »
- Démonstration de faisabilité et des savoir-faire d'*EduFrance*

  - Deux conférences à destination des responsables ministériels, des recteurs et des doyens de facultés du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Sénégal et du Togo (Cinq sites en visio-conférence avec une centaine de participants à chaque session).

  - Projet de conférences pour l'université médicale francophone avec le Professeur Benhanou de l'hôpital Pitié-Salpêtrière

UNESCO

- Participation à l'expertise de l'Université ouverte du Pakistan
- Mise en place de propositions de vente de contenus universitaires en sciences pour cette université ouverte.
- Partenariat dans le cadre du programme AVICENNE

Partenariats industriels

- Partenariat avec la société Mondopolis pour la mise à disposition d'une plateforme en open source pour la constitution d'un catalogue de contenus et de vente à l'international
- Partenariat avec la Société Cybel pour la vente de contenus et de formations en technologie
- Partenariat avec le CIFAP (Centre International de Formation à l'Audiovisuel et de Production) pour le montage d'une plateforme de gestion documentaire dans le cadre du projet de la bibliothèque virtuelle « Alexandrina ».

2002

Programmes européens :

- « AVICENNE » : participation comme experts au programme - financé par la CE (4,5 M€) géré par l'UNESCO
- « HEAL » : Gestion du programme sur la qualité d'un cours en ligne rédigé par le département et financé par la CE (770.000 €)
- Mission : Participation aux programmes européens de réseau d'experts, géré par le centre national d'enseignement à distance de Hongrie
- « INNOVAT » : participation aux programmes sur l'utilisation des TIC dans le domaine de la formation des ingénieurs en tant qu'expert TIC
- « ALEXANDRINA » : Projet bibliothèque virtuelle avec la CE et l'UNESCO

Banque Mondiale

- Signature de mandat – pour répondre aux demandes émanant des pays de langue française (Afrique et Asie) pour le Réseau d'enseignement à distance de son institut (GDLN)

Réponses à appels d'offre et autres projets

- Conception et réalisation d'un catalogue en ligne pour le World Education Market de Lisbonne en mai 2003
- Négociation d'un contrat avec l'université virtuelle Syrienne pour le transfert de contenus en ligne d'universités françaises
- Réalisation d'un produit d'aide à l'intégration culturelle et linguistique des étudiants étrangers arrivant en France.

Convention de partenariat entre *EduFrance* et l'Académie de Nice

Une convention de partenariat signée entre *EduFrance* et l'Académie de Nice le 11 février 2002, permet l'implantation de cette activité sur le site de la technopole internationale de Sophia Antipolis :

- Ingénierie d'accueil de groupes spécifiques d'étudiants non francophones
- Ingénierie d'assistance technique
- Activités de développement

Source : Rapport d'activité *EduFrance* 2000-2002 / *EduFrance*, juin 2003, *La lettre d'EduFrance*, n ° 2.

B. Politique d'attractivité de la France

Dans la deuxième période de l'agence entre 2003-2006, son rôle continue à grandir et plus encore dans le cadre de la « politique d'attractivité de la France ». Le séminaire gouvernemental sur l'attractivité est lancé en juin 2003 à la Baule par Jean-Pierre Raffarin,

Premier ministre, lors de la conférence sur les investissements internationaux. Il déclare que le défi commun européen est de « *faire de l'économie de la connaissance européenne la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Face à la mobilité des capitaux et des hommes, élément majeur de la nouvelle donne économique et sociale mondiale, la réforme des politiques publiques doit être mieux articulée aux objectifs stratégiques et à la compétitivité. Plus spécifiquement, il faut faire de ces objectifs l'enjeu central de l'"attractivité" des territoires.* ». [128] Afin de mettre la France aux premières places de l'attractivité européenne, le Premier ministre propose trois piliers dans la démarche gouvernementale : [129]

1. Attirer les compétences : accueil des étudiants et chercheurs étrangers
2. Attirer les capitaux et les investissements : réforme de la fiscalité française
3. Attirer les activités à enjeux stratégiques : actions en faveur de certains secteurs d'activité : sièges sociaux/centres de décision, organisations internationales/ONG, audiovisuel/cinéma, secteur financier

Le gouvernement a organisé le 11 décembre 2003 un second séminaire pour discuter des mesures concrètes en faveur de l'attractivité de la France. Elles ont été mises en œuvre, ainsi que les outils de pilotage de cette politique, en 2003-2004. Dans ce cadre, il a été décidé de mettre en place un « Conseil stratégique de l'attractivité » réunissant 20 chefs d'entreprise, de lancer une « campagne internationale sur l'image de la France » et d'élaborer un « Tableau de bord de l'attractivité ». [130]

Ce tableau de bord retient particulièrement notre attention. Il a pour rôle d'évaluer l'attractivité de la France à partir de critères utilisés par les investisseurs internationaux

---

[128] Déclaration de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, sur les grandes lignes de la politique menée en faveur de l'attractivité de la France, tant en matière de formation d'étudiants et de chercheurs étrangers, qu'en matière d'investissements et de placement de capitaux, La Baule le 27 juin 2003.
Source : http://discours.vie-publique.fr/notices/033002008.html (consulté le 30 avril 2019)

[129] Dans le second séminaire gouvernemental sur l'attractivité en 2005, la notion des trois axes principaux de l'action en faveur de l'attractivité s'est évoluée plus explicitement :

1. « Attirer les meilleurs étudiants »
2. « Attirer des chercheurs de renommée internationale
3. « Attirer les "fonctions stratégiques » »

Source : Communiqué des services du Premier ministre, en date du 7 février 2005, sur les mesures adoptées lors du 2e séminaire gouvernemental consacré au renforcement de l'attractivité de la France
http://discours.vie-publique.fr/notices/052000018.html (consulté le 30 avril 2019)

[130] La conception d'un « Tableau de bord de l'attractivité » a été réalisé par l'« Agence française pour les investissement internationaux » (AFII). La première Edition est parue en mai 2004 et la seconde en juin 2005

en privilégiant des statistiques internationalement reconnues.[131] Les « indicateurs de résultats » du tableau regroupent en partie ceux utilisés pour évaluer la compétitivité des pays[132] par la Commission européenne ou des institutions indépendantes comme le « World Economic Forum » (WEF) ou encore l'« International Institute for Management Development » (IMD). Édouard Mathieu, favorable à un outil d'évaluation sur une base quantitative[133], souligne que la caractéristique importante du « Tableau de bord » est de comparer systématiquement les performances de la France avec celles des neuf autres pays de référence (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Japon, Italie et Pologne). Le *Tableau* est un premier essai de construction d'instruments utiles pour « éclairer les pouvoirs publics, et répondre de façon crédible aux éventuelles erreurs d'appréciation des exercices concurrents » dans le domaine de l'attractivité. On relève que dans la première édition de 2003, parmi 10 « indicateurs de résultats » de l'attractivité[134], 6 indicateurs concernent les flux de compétence et l'attractivité du système d'enseignement français dans le cadre de l'« économie de la connaissance » :

---

[131] L' « Agence française pour les investissements internationaux » (AFII) a été créée par l'article 144 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques (NRE). Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la double tutelle du ministre chargé de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre chargé de l'aménagement du territoire.
L'AFII était une agence spécialisée dans la promotion, la prospection et l'accueil des investissements internationaux.
Au 1er janvier 2015, « Ubifrance » a fusionné avec l'« Agence Française pour les Investissements Internationaux », pour devenir « Business France» .
Sénat, « Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII), *Rapport d'information*, n° 453. (2005-2006).
https://www.senat.fr/rap/r05-453/r05-453_mono.html (consulté le 30 avril 2019)

[132] Edouard Mathieu, « Le Tableau de bord de l'attractivité de la France : un outil opérationnel face aux classements internationaux de compétitivité », *Notes et Études de l'AFII*, n° 1, 2005, p. 1-21.

[133] Conseiller économique à l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII) (2001-2008) Ex-chercheur associé à HEC Executive Education

[134] Face aux ambiguïtés et insuffisances des indicateurs de résultats disponible, le *Tableau* adopte aussi 20 déterminants d'attractivités :
1) Trains : lignes à grande vitesse (KM par million d'habitants) 2) Productivité horaire du travail 3) Facilité de création d'une nouvelle entreprise 4) Fiscalité des personnes : taux d'imposition des hauts revenus 5) Démographie : croissance de la population 6) Coût horaire du travail ouvrier 7) Transport aérien : nombre de passagers-km transports par habitants 8) Fiscalité des personnes : imposition des imparités 9) Fiscalité des entreprises : taux effectif moyen d'imposition 10) Dépenses de R&D 11) Potentiel marchand : proximité aux marchés (indice de l'importance des marchés domestiques et environnants pondérés par leur accessibilité) 12) Croissance de l'investissement des entreprises sur longue période 13) Compétences linguistiques 14) Pourcentage des 25/34 ans ayant atteint un niveau d'éducation supérieure 15) Internet Haut débit 16) Capital-investissement (% du PIB) 17) climat social : nombre de jours de grèves pour 1000 employés 18) Croissance du PIB sur longue période 19) Souplesse de la réglementation du travail 20) Cotisation sociales en % des coûts de main-d'œuvre
Dans la même cadre, Business France réalise chaque année le « Tableau de bord de l'attractivité de la France » Dans l'édition, 123 indicateurs sont retenus pour mesurer l'attractivité de la France selon 9 grands déterminants (Taille et dynamisme du marché, Infrastructures, Éducation et capital humain, Coût et fiscalité,

- Flux d'investissements directs étrangers reçus en valeur en milliard €
- Flux d'investissements directs étrangers reçus en % du PIB
- Greenfields : les emplois annoncés par les investisseurs étrangers dans des créations et extensions de sites
- Implantations : contribution des implantations étrangères à la valeur ajoutée (poids en %)
- Centres de R&D : emplois annoncés par les investisseurs étrangers en France
- Quartiers généraux : emplois annoncés par les investisseurs étrangers en France
- Nombre de cadres étrangers en France
- Nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers en France (Hors centres de R&D privés)
- Proportion d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur (%)
- Proportion d'étudiants des pays de l'OCDE inscrits dans l'enseignement sup. (%)

La priorité de l'action du gouvernement pour l'accueil des étudiants étrangers montre l'aboutissement du « consensus républicain » et du « consensus interministériel » sur l'utilité économique des étudiants étrangers. En 2003, J-P Raffarin fixe l'objectif de faire de la France le pays de référence pour l'accueil des étudiants étrangers en Europe aux niveaux Master et Doctorat. En posant comme premier axe du plan gouvernemental d'attirer les compétences, le gouvernement Raffarin insiste de façon privilégiée sur les étudiants/chercheurs étrangers parce qu'il les considère comme « les futures élites et les décideurs du monde économique et industriel de demain ». Plus concrètement, lors du séminaire gouvernemental sur l'attractivité du 11 décembre 2003 [135] et celui du 7 février 2005 [136], le gouvernement de droite adopte un plan d'action de 35 mesures [137] dont la

Recherche et innovation, Environnement administratif et réglementaire, Environnement financier, Qualité de vie, Croissance verte, Perceptions des investisseurs étrangers)
Pour l'édition 2018, visiter le site « Business France ».
https://www.businessfrance.fr/Media/Production/PROCOM/Articles%20-%20News/TdB_FR_exe_SP-1.pdf (consulté le 30 avril 2019)

[135] Commission des Affaires économiques, de l'environnement et du territoire, *Compte rendu n° 16*, 12 novembre 2003.
http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cpro/03-04/c0304016.asp (consulté le 30 avril 2019)

[136] Dossier de presse du 7 février de la séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France
https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/IMG/pdf/DP_Attractivite_20050207.pdf

[137]Communiqué des services du Premier ministre, en date du 7 février 2005, sur les mesures adoptées lors du 2e séminaire gouvernemental consacré au renforcement de l'attractivité de la France
http://discours.vie-publique.fr/notices/052000018.html (consulté le 30 avril 2019)

plupart visent à mieux accueillir et mieux former en France les meilleurs étudiants et chercheurs. Il faut également attirer les cadres étrangers dans les filières économiques et stratégiques. (Voir encadré 7.10. et 7.11.)

Encadré 7.10. Principales mesures annoncées en 2003 (réalisées en 2004)

- Création de 15 chaires d'excellence pour des chercheurs de renommée mondiale
- Réalisation du programme d'aide au retour de 100 post-doctorants français
- Allègement de la fiscalité personnelle des « impatriés »
- Mise en œuvre d'une nouvelle procédure pour l'introduction des cadres étrangers de haut niveau et de leur famille
- Suppression de la carte d'identité de commerçant étranger pour les ressortissants de l'OCDE
- Accès au marché du travail pour les conjoints
- Amélioration de l'offre scolaire pour les familles impatriées
- Réforme du crédit d'impôt recherche et création d'un nouveau statut fiscal pour les Jeunes Entreprises Innovantes
- Organisation de l'administration en « mode projet » pour traiter les projets d'investissement internationalement mobiles.

Encadré 7.11. Plan d'action de 35 mesures pour améliorer l'attractivité de la France en 2005

I. Attirer les meilleurs étudiants étrangers

1. Mise en œuvre de solutions pratiques pour faciliter l'installation en France des étudiants en mobilité internationale
2. Adaptation de l'offre française de formation aux exigences induites par la mobilité internationale des étudiants
3. Simplification de la procédure d'inscription des titulaires du baccalauréat français obtenu à l'étranger
4. Mise en place d'une stratégie offensive de promotion de la francophonie : la maitrise du français devient un des objectifs majeurs de la formation
5. Développement des programmes et cursus délivrés en langues étrangères
6. Rédaction d'une Charte de qualité relative aux délocalisations de programmes français à l'international
7. Création de nouveaux Collèges doctoraux
8. Extension des Centres d'études en France (CEF) à de nouveaux pays
9. Renforcement des bourses pour les étudiants étrangers
10. Mise en place d'une Charte de qualité relative à l'accueil des étudiants étrangers bénéficiaires de bourses du gouvernement français
11. Lancement avec les régions du programme ARCUS pour développer la coopération universitaire et scientifique avec les pays émergents
12. Amélioration des procédures administratives relatives à l'entrée et au séjour des étudiants étrangers

II. Attirer vers la recherche publique

13. Attribution de 15 nouvelles Chaires d'excellence à des chercheurs de renommée internationale
14. Nouveau programme d'aide au retour de 100 post-doctorants français
Instauration du mandataire unique pour la représentation des organismes publics de recherche
15. Assouplissement du statut des chercheurs publics pour faciliter leur coopération avec les entreprises

III. Améliorer l'accueil des personnes étrangères de haute qualification

17. Poursuite de la simplification des procédures d'entrée et de travail des cadres étrangers
18. Signature d'une convention de sécurité sociale avec le Japon et la Corée du Sud
19. Plan d'action en 2005 et 2006 visant à aligner les conditions d'accueil des communautés d'affaires dans les aéroports français

IV. Attirer les activités stratégiques (QG et centres de R&D)

4-1. Assouplissement du régime fiscal des « impatriés »

20. Mise en œuvre d'une imposition personnelle proportionnelle au temps de travail en France, équivalente à la « remittance basis » britannique
21. Assouplissement des conditions pour bénéficier de l'exonération d'imposition sur les primes « d'impartition » (la période préalable de non-résidence fiscale en France est ramenée de 10 ans à 5 ans)
22. Suppression des situations de double-imposition des stock-options attribuées avant l'arrivée en France.

4-2. Aménagement de la fiscalité des activités stratégiques

23. Suppression progressive de la taxation des plus-values de cession de titres de participation
24. Extension du régime fiscal des quartiers généraux aux centres de R&D Réduction de 19 % à 15 % de la taxation des redevances de brevets
25. Élargissement des règles du crédit d'impôt recherche
26. Renforcement de l'attractivité de la France pour la filière des industries de santé
27. Modernisation de la règlementation relative aux investissements étrangers

V. Attirer les activités artistiques

29. Réduction ciblée de la fiscalité pour favoriser la localisation des tournages cinématographiques et audiovisuels
30. Amélioration des conditions de séjour des artistes étrangers

VI. Améliorer le droit français des affaires

31. Préparation d'un projet de loi visant à introduire la fiducie en droit français
32. Adaptation du droit français pour la mise en place de la société européenne
33. Modernisation du droit des procédures collectives
34. Amélioration de l'information des investisseurs pour faciliter la reprise des entreprises en difficulté
35. Simplification du régime des valeurs mobilières avec la création des actions de préférence

* Les mesures nouvelles adoptées par le séminaire de 2005 sont indiquées en gras

Même si l'orientation générale du séminaire gouvernemental du 22 mai 2006 sur l'attractivité évolue plus directement vers les problématiques économiques et financières (compétitivité fiscale, environnement favorable à l'investissement ou réformes juridiques

des démarches administratives pour les dirigeants/cadres étrangers), plusieurs mesures majeures concernent toujours les étudiants/chercheurs étrangers.

Le plan de Dominique de Villepin annoncé en mai 2006 dans le cadre de la politique d'attractivité de la France (voir encadré 7.12.), reprend à son compte les mesures principales du projet de loi « Sarkozy II ».[138] Malgré son caractère restrictif pour l'immigration « suivie », il adopte des mesures très favorables aux immigrés d'élite, y compris les étudiants étrangers, notamment dans le deuxième et troisième cycle. *EduFrance* va contribuer directement à la réalisation concrète de ces mesures d'attractivité.

Encadré 7.12. Principales mesures pour attirer les meilleurs étudiants étrangers en 2006

Mesure 20
Faciliter l'entrée en France et l'accès au travail des étudiants étrangers
: Une nouvelle gamme de critères pour l'attribution du visa
: Une simplification de l'accès aux titres de séjour
: Possibilité pour les plus qualifies d'accéder au marché du travail

Mesure 21
Faciliter l'installation et la présence des meilleurs étudiants étrangers en France
: Extension des Centres pour les Études en France et charte de qualité pour l'accueil des étudiants étrangers boursiers du gouvernement français.
: Entrée en vigueur de la charte de qualité pour l'accueil des boursiers du gouvernement français
: Évaluation et mise en place de nouveaux collèges doctoraux

Mesure 22
Valoriser le savoir-faire français à l'étranger en matière d'enseignement supérieur
: Nouvel appel à projet « Programme Incitatif pour la Mobilité Internationale » lancé auprès des universités et grandes écoles françaises

Mesure 23
Implantation de nouveaux programmes français à l'étranger

Mesures 24
Simplification et accélération de la procédure d'inscription des titulaires du baccalauréat français obtenu à l'étranger et suivi post baccalauréat

Mesure 25 : Renforcer la présence en France des meilleurs étudiants non-francophones
: Développement des programmes de bourses adaptés dans des secteurs prioritaires.

[138] Le Parlement a discuté le projet de loi à partir du 2 mai 2006 et l'a adopté définitivement le 30 juin. Saisi par des sénateurs et des députés, le Conseil constitutionnel a validé la loi le 20 juillet.
Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration (loi Sarkozy II)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000266495

: Concertation de la Conférence des Présidents d'Université, de la Conférence des Grandes Écoles et de la Conférence des Directeurs d'Écoles et de Formations d'Ingénieur pour l'élaboration et l'actualisation du catalogue des formations en anglais

Étudiants étrangers au cœur de l'immigration « choisie »

C'est lors de la présentation du projet de loi « relatif à la maîtrise de l'immigration et au séjour et à la nationalité des étrangers en France » en 2003 [139] que Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, fait clairement la distinction entre l'immigration « que nous subissons, comme le regroupement familial et les demandeurs d'asile », à laquelle on peut imposer des exigences, et l'« immigration choisie [...] en fonction des besoins de notre économie et de nos capacités d'intégration », qu'il convient d'encourager. [140] Depuis l'année 2003, cette version de droite du « consensus républicain » [141] (proposée par P. Weil au gouvernement socialiste), opposition donc entre « immigration subie » et « immigration choisie », est devenue le leitmotiv du discours gouvernemental. La volonté politique est de « mieux organiser et mieux choisir les flux migratoires » par la reconnaissance du droit, pour le gouvernement et le Parlement, « de fixer chaque année, catégorie par catégorie, le nombre de personnes admises à s'installer sur le territoire », l'objectif étant d'atteindre une proportion de 50 % d'immigration économique. Dans le

[139] Projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et au séjour des étrangers en France du 03 juillet 2003 https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-ministre-de-l-Interieur/Archives-de-Nicolas-Sarkozy-2002-2004/Interventions/03.07.2003-Projet-de-loi-relatif-a-la-maitrise-de-l-immigration-et-au-sejour-des-etrangers-en-France (consulté le 30 avril 2019)
Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité.
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000795635&categorieLien=id

[140] Sur la politique d'immigration de Nicolas Sarkozy entre 2003 et 2006, voir Mouna Viprey, « Immigration choisie, immigration subie : du discours à la réalité », *La Revue de l'Ires*, n° 64, 2010, p. 80-93.
Danièle Lochak, « La loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration », *Regards sur l'actualité*, n° 326, 2006, p. 44-55.
-, « Immigration choisie, immigration subie: rien de nouveau sous le soleil? », *Ecarts d'identité*, n° 109, 2006, p. 4-15.
-, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *Cultures & Conflits*, n° 64, 2006, p. 131-147.
Serge Slama, « *5. Politique d'immigration : un laboratoire de la frénésie sécuritaire* » In: *La frénésie sécuritaire*, Paris, La Découverte, 2008

[141] D. Lochak remarque qu'une des innovations marquant de la réforme 2003 est de « consacrer la notion d'intégration républicaine et de subordonner l'accès à la carte de résident « à l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française » au regard de sa connaissance de la langue française et des principes qui régissent la République française.
Danièle Lochak, « Immigration choisie, immigration subie: rien de nouveau sous le soleil? », *op. cit.*.

même sens, le « Code de l'entrée et du séjour et du droit d'asile » (CESEDA) [142] a été institué en 2004 par Jean-Pierre Raffarin, alors Premier ministre. Son successeur, Dominique de Villepin, a énoncé dans sa « déclaration de politique générale » de 2005, des orientations visant à durcir les conditions d'entrée de l'immigration subie. [143] En déclarant à l'issue d'une réunion du « Comité interministériel de contrôle contre l'immigration » (CICI) du 29 novembre 2005, « Je veux que notre politique de l'immigration soit une politique globale, une politique choisie : c'est la condition même de son efficacité », il se rangeait du côté des objectifs de son rival politique, Sarkozy. [144]

Enfin, l'exposé des motifs du projet de loi « relative à l'immigration et à l'intégration » en 2006 - préparé par N. Sarkozy et présenté par D. de Villepin à l'Assemblée nationale - montre très clairement l'orientation du gouvernement de droite visant à « mieux régulariser l'immigration, lutter contre les détournements de procédure et promouvoir une immigration choisie ainsi qu'une intégration réussie » dans le cadre de l'attractivité à l'égard des étudiants étrangers. [145] En 2006, on l'a dit, la loi « Sarkozy II » pour « attirer en France des personnalités à haut potentiel » adoptera plusieurs mesures favorables aux « immigrés d'élite » :

---

[142] Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) abroge et remplace l'ordonnance n° 45-2659 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. La partie législative du CESEDA a été créée par ordonnance et entré en virguler en mars 2005. La partie réglementaire de ce code a été créée par plusieurs décrets et publié le 15 novembre 2006 :
- Décret n°2006-1377 du 14 novembre 2006 relatif à la partie réglementaire du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- Décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006 relatif à la partie réglementaire du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

[143] « L'immigration irrégulière préoccupe de plus en plus nos concitoyens, qui nous demandent de faire respecter les règles dans l'intérêt de tous. Nos dispositifs de contrôle doivent être plus efficaces et les éloignements conduits avec détermination : il n'y a pas de place en France pour l'abus de droit et les détournements de procédure. J'installerai vendredi prochain le Comité interministériel de contrôle de l'immigration dont j'avais demandé la création. Le Ministre d'État sera chargé de conduire cette action essentielle, en vue de parvenir ensemble à une immigration choisie. »
Source : Déclaration de politique générale de M. Dominique de Villepin, Premier ministre, sur la politique de l'emploi, la justice sociale et sur la décision du gouvernement de procéder par voie d'ordonnances, à l'Assemblée nationale le 8 juin 2005.
http://discours.vie-publique.fr/notices/053001794.html (consulté le 30 avril 2019)

[144] *Le Monde*, « Nicolas Sarkozy veut "choisir" les immigrés et durcir le regroupement familial », 3 janvier 2006.

[145] Exposé des motifs du projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration du 3 avril 2006
http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl2986.asp (consulté le 30 avril 2019)
Dans une note du 23 septembre 2005, Claude Guéant, directeur du cabinet de Nicolas Sarkozy, a demandé aux administrations de faire des propositions de modifications législatives permettant de renforcer la politique du ministère en fixant quatre objectifs prioritaires à ses services : « renforcer la capacité du gouvernement, sous contrôle du parlement, à fixer des objectifs quantitatifs d'immigration », « mieux maîtriser l'immigration familiale », « lutter contre les détournements de procédures, s'agissant notamment des étrangers malades » et « promouvoir une immigration choisie d'étudiants et d'actifs ».

- création d'une carte de séjour portant la mention « compétences et talents »[146] - carte de séjour « privilège » à l'égard des étrangers dont le projet contribue au développement économique (ou au rayonnement culturel et intellectuel) de la France et de leur pays d'origine [147],
- Délivrance d'une carte de séjour « pluriannuel » (au maximum quatre ans) pour certaines catégories d'immigrés [148]
- Possibilité pour certains étudiants étrangers qualifiés d'accéder au marché du travail après la fin de leurs études. (Voir encadré 7.13.)

Encadré 7.13. Extrait de l'article 6 de la loi « Sarkozy II » - JORF 25 juillet 2006 [149]

Article 6

« Art. L. 311-11. - Une autorisation provisoire de séjour d'une durée de validité de six mois non renouvelable est délivrée à l'étranger qui, ayant achevé avec succès, dans un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national, un cycle de formation conduisant à un diplôme au moins équivalent au master, souhaite, dans la perspective de son retour dans son pays d'origine, compléter sa formation par une première expérience professionnelle participant directement ou indirectement au développement économique de la France et du pays dont il a la nationalité. Pendant la durée de cette autorisation, son titulaire est autorisé à chercher et, le cas échéant, à exercer un emploi en relation avec sa formation et assorti d'une rémunération supérieure à un seuil déterminé par décret. A l'issue de cette période de six mois, l'intéressé pourvu d'un emploi ou titulaire d'une promesse d'embauche, satisfaisant aux conditions énoncées ci-dessus, est autorisé à séjourner en France pour l'exercice de l'activité professionnelle correspondant à l'emploi considéré au titre des dispositions du 1° de l'article L. 313-10 du présent code, sans que lui soit opposable la situation de l'emploi sur le fondement de l'article L. 341-2 du code du travail.

[146] Dans le cadre du « consensus républicain » ou l' « immigration choisie », plusieurs types de titres de séjour ont été créés : la loi n° 98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour en France et au droit d'asile, « loi RESEDA », a créé des cartes de séjour portant les mentions « profession artistique et culturelle » et « scientifique » afin de répondre à des besoins spécifiques de l'économie et de cibler avec précision des catégories d'étrangers pour lesquelles la venue en France était encouragée. Les évolutions législatives ultérieures ont poursuivi la mise en œuvre de ce principe. La loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration a créé les cartes de séjour portant les mentions « profession libérale », « salarié en mission », « travailleur saisonnier », « stagiaire » et « compétences et talents ».
La loi du 4 août 2008 relative à la modernisation de l'économie a institué la carte de résident pour « contribution économique exceptionnelle » et la loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité a mis en place la carte de séjour « carte bleue européenne ».

[147] Les membres de la famille du bénéfice de ce titre de séjour reçoivent aussi une carte de séjour « vie privée et familiale » qui les autorise à travailler.

[148] « Titre de séjour pluriannuel » - salarié en mission, carte bleue européenne, compétences et talents, travailleur saisonnier, contribution économique exceptionnelle et scientifique-chercheur (en renouvellement)
Le carte de séjour « compétences et talents » est délivrée pour une durée de 3ans et les membres de la famille du bénéficiaire de ce titre de séjour reçoivent une carte de séjour « vie privée et famille » qui les autorise également à travailler sans aucunes contraintes.
Source : Assemblée Nationale, *Étude d'impact - Projet de loi relatif au droit des étrangers en France,* 2014
http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl2183-ei.asp#P797_40585

[149] « Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile » à la date du 25 juillet 2006 (consulté le 30 avril 2019)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000266495&categorieLien=id

Dans la loi « Sarkozy II », l'article 6 retient particulièrement l'attention. Relevons que l'écriture de cet article est le fruit du lobby de la CGE et que l'auteur de l'article n'est autre que Pierre Tapie, vice-président de la CGE entre 2001-2009. Très fier de cela (il déclare à plusieurs reprises : « *Cet article est quelque chose de très très très important pour lequel la CGE a été la clé* », « *ce grand article très célèbre* », « *le grand article que j'ai écrit* »), Tapie souligne que cet « article *fondamental* » n'aurait pu se faire sans Patrick Stéfanini [150],, secrétaire général du « Comité interministériel de contrôle de l'immigration ». Ce dernier a travaillé « extraordinairement bien » entre le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère de l'intérieur pour l'adoption de l'article. [151] Les étudiants étrangers après leur master, « très bons jeunes cadres pour des entreprises françaises » sont perçus ici comme source de « développement économique de la France » en servant de pont entre la France et leurs pays d'origine. L'auteur dit explicitement le motif de l'article :

> « *L'étudiant qui fait son master, a un niveau de qualification élevé, il a le droit de travailler. Un étudiant qui a fait son Bachelor, peut être autorisé à travailler mais il n'a pas le droit. Il n'a pas obtenu ce droit par avance, et c'est assez normal parce que quand vous avez une masse d'étudiants de Bachelor, les étudiants de master sont quand même des étudiants plus avancés dans des études plus sophistiquées.* […], *le petit chinois va piquer un job à un français qui a une licence d'anglais, c'est un argument beaucoup plus recevable qu'au niveau du mastère* […] ... *Exiger ce droit pour tous les étudiants de Bachelor et de Master n'était pas crédible […] ce que je disais aux gens du ministère de l'Intérieur c'est : "Vous avez un français et un coréen, dans 80 % des cas, le coréen ne va pas arranger le travail des français, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai, parce que le coréen va être utilisé pour développer des relations de bonne compréhension avec Samsung, des relations de compréhension avec tel ou tel fabricant d'électronique japonaise etc. etc. Par contre, si vous le prenez au niveau licence et que les diplômes sont un peu équivalents, là oui ça risquerait. Donc, non au niveau licence, oui, au niveau master.* »

[150] En mai 2005, Patrick Stéfanini est nommé à la tête du « comité interministériel de contrôle de l'immigration ». Ensuite il a contribué à fonder la création en mai 2007 du nouveau ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire et il est nommé secrétaire général du ministre de l'immigration en janvier 2008.

[151] Entretien avec Pierre Tapie en date du 26 avril 2017

Face à « l'aléa » administratif, où les Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DDTEFP) ont le droit d'accorder ou non l'autorisation de travail des étudiants étrangers, [152] P. Tapie considère l'article comme une « clé » permettant de mieux accueillir les étudiants étrangers « qualifiés » en France. Cette loi garantie en effet le droit de travailler en France pour un étudiant étranger qui a « un niveau de qualification élevé » et si son métier n'est pas « un métier déqualifié pour exploiter de la main d'œuvre ». L'ex-président de la CGE explique que cet article permet à des directeurs d'écoles de dire aux étudiants étrangers ciblés : « *Si tu viens chez moi, même si tu payes ta formation, je te garantis, la France te garantit, que la loi française te certifiera que tu pourras rester 3-4 ans en France après être venu chez nous.* ». Pour P. Tapie, c'était une évolution dans les conditions d'accueil et de visas étrangers pour des étudiants de niveau master, « *meilleures qu'aux États-Unis* » : « *la France, garante du droit de la République, garantissait aux étudiants le droit de rester, c'était un statement très fort […] cette loi a accéléré l'arrivée des étudiants en France […] on a vu plus de jeunes venus se former en France en raison notamment de la protection de leurs droits* »

En amont du projet du loi « Sarkozy II » et dans le cadre de « l'immigration choisie », les critères de délivrance des visas de longs séjour « étudiant » ont aussi fait l'objet d'une circulaire [153] élaborée conjointement par le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Éducation nationale. A compter de la rentrée 2006, les visas de long séjour « étudiant » sont délivrés selon un système de « multicritères » prenant en compte : le projet d'études, le parcours académique et personnel, les compétences linguistiques, les relations bilatérales ainsi que les intérêts de la France et du pays de l'étudiant étranger. Ces critères se sont ajoutés aux critères traditionnels d'instruction des visas : ressources suffisantes, inscription dans un établissement, absence de menace à l'ordre public. La circulaire a tiré les conséquences de l'expérience des « Centres pour les études en France (CEF) » dont la mission était d'évaluer le niveau de l'étudiant, sa connaissance de la langue, la cohérence du projet de formation et la

[152] En ce moment, Les DDTEFP sont remplacé par les directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).
Sur le procédure du changement de statut d'étudiant à salarié, voir Antoine Math, Serge Slama *et al.*, « La fabrique d'une immigration choisie. De la carte d'étudiant au statut de travailleur étranger (Lille et Bobigny, 2001-2004) », *La Revue de l'Ires*, n° 50, 2006, p. 27-62.
[153] Circulaire relative à la procédure d'instruction des demandes de visa de long séjour pour études du 27 janvier 2006
https://expat-elan.fr/circulaires/2006/1345-circulaire-du-27-janvier-2006-procedure-dinstruction-des-demandes-de-visa-de-long-sejour-pour-etudes (consulté le 30 avril 2019)

validité des titres et diplômes produits. Les CEF étaient donc un point de passage obligé, à la fois pour l'orientation/aide et le contrôle à l'égard des étudiants étrangers. [154]

C. Activités de la deuxième période d'*EduFrance* (2002-2006)

2002 a été une année de changement importante pour *EduFrance*. Le Groupement d'Intérêt Public arrivé à son terme le 18 novembre 2002, a été renouvelé pour 4 ans en octobre 2002. Lors du renouvellement, les deux ministères de tutelle ont redéfini les missions fondamentales de promotion à l'étranger de l'offre française de formation et de facilitation de l'accueil des étudiants étrangers en insistant sur le rôle de coordination de l'agence dans ces domaines. Au-delà, comme le remarque André Siganos[155], il a été demandé à *EduFrance* de remettre en question ses prestations commerciales en accueil et ingénierie éducative, de développer des partenariats européens et enfin d'étudier « son avenir statutaire, en envisageant un rapprochement et une coordination avec les autres structures assurant un rôle de promotion et d'accueil. Le tout relevant d'une mission de service public. » [156]

Lors du renouvellement du GIP, la direction de l'agence qui était entre les mains de Bernard Raoult et de François Blamont est passée à celles de Gérard Binder[157] et de

[154] Source : Sénat, *Rapport n° 371 fait au nom de la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du s uffrage universel, du Règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'immigration et à l'intégration,* 2006 https://www.senat.fr/rap/l05-371-1/l05-371-1_mono.html (consulté le 30 avril 2019)

[155] Docteur en Littérature générale et comparée, Lecteur à l'université des Açores (1978-1981), puis à l'université classique de Lisbonne (1981-1983) et à l'université nouvelle de Lisbonne (1984-1987(
Directeur-adjoint de l'institut franco-japonais de Tokyo (1987-1989)
Maître de conférences en littérature générale et comparée, l'université Grenoble 3 (1990-1994)
Président de l'université Grenoble (1994-1999)
Conseiller culturel à l'ambassade de France à Tokyo (2000-2004), Directeur adjoint de la Coopération scientifique et universitaire au ministère des Affaires étrangères et européennes (2004-2007)
Directeur générale de Campus France (2007-2009)

[156] André SIGANOS, *D'EduFrance à Campus France (1998-2008). Agence de services ou instrument d'une politique publique ? in* François Chaubet, *La culture française dans le monde, 1980-2000 les défis de la mondialisation préface de Jean-Pierre Rioux*, *op. cit.*, p. 85.

[157] Docteur en Instrumentation nucléaire, Université de Strasbourg (1974), Docteur d'État en physique des particules, CERN (Genève) (1979)
Président à l'Université de Haute-Alsace (1987–1992/1997–2002) / Directeur de l'ESSAIM (ENSISA depuis 2006) (1992-1997, 2003-2012) / Président du Conseil National des Universités (1998-2000) / Président d'*EduFrance* (2002-2012)

Thierry Audric.[158] L'équilibre entre le MENRT et le MAE est toujours respecté [159] - le nouveau président, Gérard Binder docteur en physique, troisième vice-président de la CPU entre 1998-2000, était le représentant universitaire et Thierry Audric, ingénieur de l'École des Ponts et Chaussées et docteur en géologie, était le représentant diplomatique - [160] mais l'orientation générale de la direction a changé de façon significative avec le licenciement de François Blamont.[161] Si la direction précédente était composée d'un universitaire très favorable à l'esprit entrepreneurial et d'un entrepreneur, la nouvelle direction est constituée de deux personnes issues du champ universitaire plus réservées quant au concept commercial de l'agence publique.

Recentrage sur la mission de service public

Ce changement de direction et la nouvelle orientation de l'agence peuvent être appréhendés comme une réponse du gouvernement aux critiques à l'égard d'*EduFrance*. Les débuts avaient été marqués par les efforts déployés pour atteindre l'objectif d'une conquête du marché de l'enseignement supérieur. Ces activités commerciales avaient

[158] Diplôme d'ingénieur de l'École nationale des Ponts et Chaussées (1969), Docteur en géologie de l'Université de Paris Sud Orsay (1973) / Enseignant chercheur à l'École nationale supérieure des Mines de Paris (1973-1977) / Conseiller culturel et scientifique auprès des ambassades de France au Canada (1977-1982), en Corée du Sud (1982-1986), en Indonésie (1986-1990) / Chef de bureau de la Direction générale des Relations culturelles scientifiques et techniques (DGRCST) au MAE (1990-1992) / Conseiller culturel et scientifique en Chine (1992-1995), Sous-directeur (1995-1998) et directeur-adjoint, DGRCST, MAE (1998-2001), Conseiller culturel et scientifique en Inde (2001-2002)

[159] Depuis 2002, le ministre de la Culture et le secrétariat d'État au Commerce extérieur participent également à l'action d'*EduFrance*.

[160] Dans cet avis du 29 août 2002 de MEN sur la vacance de poste « Directeur général de l'Agence EduFrance », le profil recherché est comme suivant :
1) Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur et de préférence de formation universitaire.
2) Justifier d'une expérience d'administration et de gestion dans le domaine des formations supérieures, universités, établissements d'enseignement supérieur ou administration publique nationale ou territoriale dans des fonctions de responsabilité.
3) Avoir une connaissance précise des conditions d'accueil des étudiants étrangers à Paris et en province.
4) Préférence, à titre et expérience équivalents, sera donnée au candidat pouvant justifier d'une expérience à l'étranger dans le réseau culturel et de coopération du ministère des Affaires étrangères ou dans le montage de programmes de coopération universitaire.
5) Une bonne connaissance de l'anglais, écrit et parlé, est indispensable. La maîtrise d'une ou deux autres langues serait appréciée.
6) Le candidat doit pouvoir justifier d'une bonne connaissance du système français d'enseignement supérieur, y compris professionnel et technique, et du système français de recherche.
Source : site du MEN
https://www.education.gouv.fr/botexte/bo020905/MENC0201958V.htm (consulté le 31 mars 2019)

[161] Avec l'arrivée du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin en mai 2002, François Blamont a été remercié et son poste de directeur général a été vacant pendant 4 mois. Selon F. Blamont, son licenciement a été une décision politique : « Luc Ferry qui m'a viré, m'a dit : je le fais car vous êtes un gars d'Allègre ».

pour but de rentabiliser les autres interventions relevant d'une mission de service public, information des étudiants et actions de promotion. Avec la nouvelle direction, l'agence abandonne officiellement son projet initial d'être « vendeur » de l'offre de formation et renforce son caractère public. En fait, tout au long des années qui ont suivi sa création, *EduFrance* a été critiquée pour sa politique de marchandisation de l'enseignement supérieur, son autopromotion et la concurrence directe qu'elle exerçait vis-à-vis de ses propres adhérents par ses prestations d'accueil. [162] Le rapport de la Cour des comptes en 2005 remarquait que le volet « commercial » d'*EduFrance* a été évalué comme un « échec » par les responsables de l'agence et les ministères concernés. Le volume de contractualisation des étudiants étrangers n'a pu atteindre en 2002 qu'un nombre maximum de 1230. La qualité des prestations a suscité aussi de nombreuses critiques dont l'image d'*EduFrance* a directement souffert. La Cour des comptes note que ces prestations commerciales auraient dû générer un bénéfice suffisant permettant de financer la mission de promotion, mais elles se sont « en définitive révélées non rentables ». [163]

A partir de la fin 2002, une nouvelle stratégie est définie avec un retour à la mission prioritaire de « service public ». La stratégie est orientée vers l'information en renforçant le rôle des « Espaces *EduFrance* » dans le monde et la promotion à l'étranger de l'offre française d'enseignement supérieur. Un nouvel organigramme avec un nouveau président et un nouveau directeur général, élabore les orientations qui se traduisent par un service renforcé de « l'offre de formation », la « promotion » regroupant l'organisation des manifestations et le suivi des Espaces, la « coordination géographique » et enfin, un service de « communication » restructuré. (voir graphique 7.7.) *EduFrance* décide aussi en 2003 de ne plus contractualiser d'étudiants en programmes courts (le caractère le plus commercial) comme le FLE et les universités d'été. [164]

---

[162] André Siganos, *D'EduFrance à Campus France (1998-2008), Agence de services ou instrument d'une politique publique ?* in François Chaubet, *La culture française dans le monde, 1980-2000 les défis de la mondialisation préface de Jean-Pierre Rioux*, *op. cit.* p. 82.

[163] Cour des comptes, *Le GIP EduFrance et l'accueil des étuidants étrangers en France,* 2005, p. 62. https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/GipEduFrance.pdf (consulté le 31 mars 2019)
Le Cour des comptes souligne aussi que l'absence d'un système universitaire de vérification du niveau académique et d'un dispositif de suivi des étudiants contractualisés avec EduFrance a abouti à un taux d'échec très élevé.

[164] Les derniers programmes concernés ont été les FLE semestriels de janvier 2013. Mais, Le programme de formation d'ingénieurs (n+i) et le programme chinois sont maintenus.

Graphique 7.7. Nouvel organigramme de l'agence en 2002

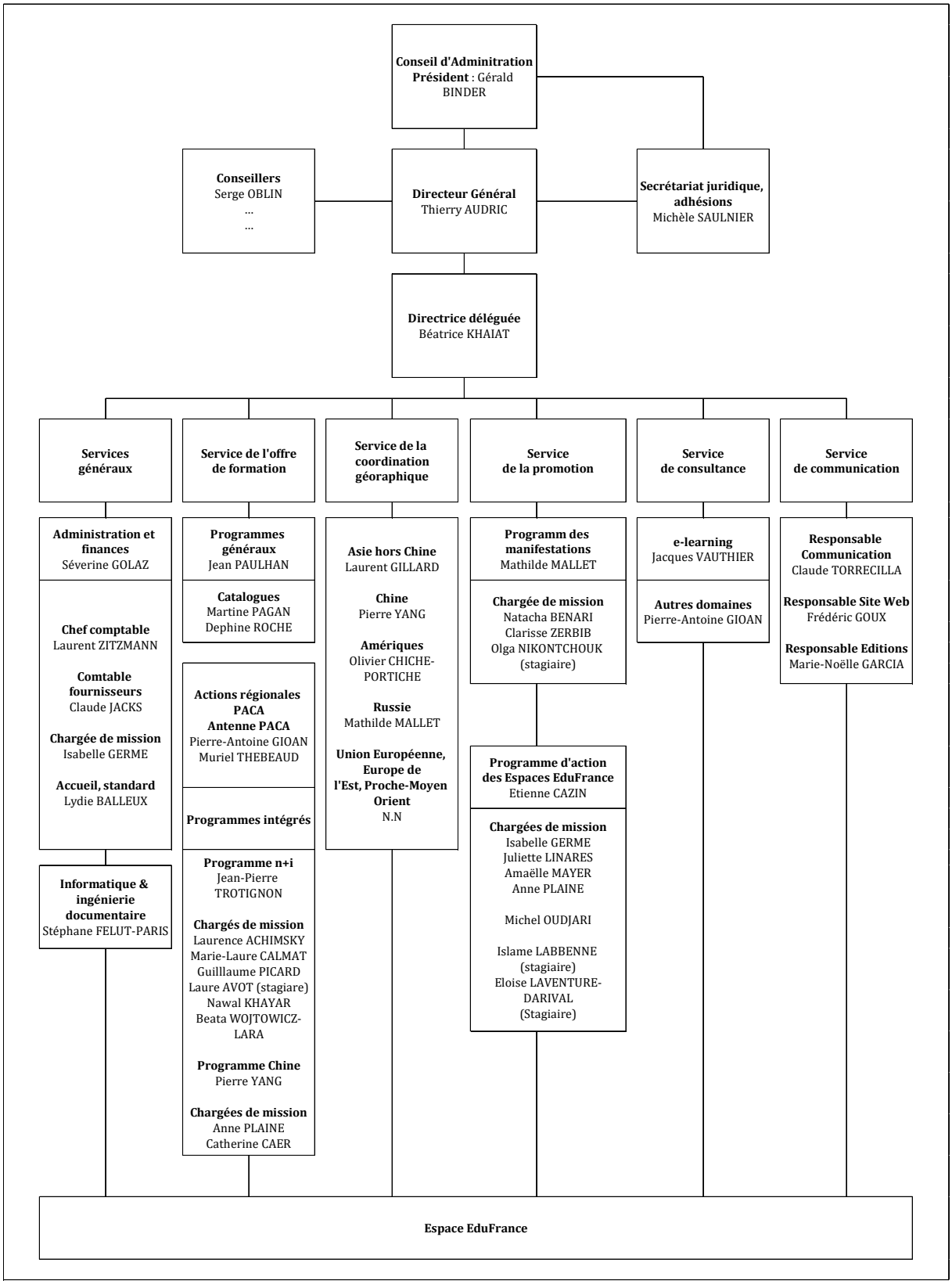

Source : *EduFrance*, *La lettre d'EduFrance*, n° 3 octobre-novembre 2003.

EduFrance n'ayant pu assurer des prestations d'accueil autrement que par un recours massif à la sous-traitance, l'agence privilégie désormais les partenaires institutionnels en continuant de confier le séjour des étudiants chinois à *EGIDE* et l'accueil des autres étudiants au CNOUS (hors programme n+i et MARA[165]). Le CNOUS est désormais le seul « logeur » avec lequel *EduFrance* contractualise (en dehors du programme n+i) depuis la fin des FLE au premier semestre 2013. Les formules proposées aux étudiants ont été aussi simplifiées : la formule *Classic* (sans logement) est supprimée et l'agence n'offre plus l'assurance maladie et la carte *EduFrance-Pass*. L'autre grande nouveauté des activités commerciales en 2003, c'est que les frais de scolarité sont réglés directement par l'étudiant à l'établissement et non plus à l'agence. [166]

Indicateurs d'activité et de performances

EduFrance n'ayant pu assurer des prestations d'accueil autrement que par un recours massif à la sous-traitance, l'agence privilégie désormais les partenaires institutionnels en continuant de confier le séjour des étudiants chinois à *EGIDE* et l'accueil des autres étudiants au CNOUS (hors programme n+i et MARA[167]). Le CNOUS est désormais le seul « logeur » avec lequel *EduFrance* contractualise (en dehors du programme n+i) depuis la fin des FLE au premier semestre 2013. Les formules proposées aux étudiants ont été aussi simplifiées : la formule *Classic* (sans logement) est supprimée et l'agence n'offre plus l'assurance maladie et la carte *EduFrance-Pass*. L'autre grande nouveauté des activités commerciales en 2003, c'est que les frais de scolarité sont réglés directement par l'étudiant à l'établissement et non plus à l'agence. [168]

[165] Le programme MARA concerne l'accueil des étudiants non francophones dans le cadre d'un partenariat entre EduFrance et Sophia Antipolis.
[166] EduFrance perçoit 200€ pour le traitement des dossiers d'étudiant et l'envoi de dossiers dans 3 établissements au maximum (Formule Prima) et lorsque l'étudiant choisit l'accueil et le logement en CNOUS, les frais de services perçus sont de 500€.
Source : Rapport activités EduFrance 2003
[167] Le programme MARA concerne l'accueil des étudiants non francophones dans le cadre d'un partenariat entre EduFrance et Sophia Antipolis.
[168] EduFrance perçoit 200€ pour le traitement des dossiers d'étudiant et l'envoi de dossiers dans 3 établissements au maximum (Formule Prima) et lorsque l'étudiant choisit l'accueil et le logement en CNOUS, les frais de services perçus sont de 500€.
Source : Rapport activités EduFrance 2003

Une autre grande nouveauté dans la deuxième période de l'agence, est la systématisation de l'évaluation de son fonctionnement par des indicateurs quantitatifs. Cela s'opère dans le cadre de la modernisation managériale des services publics.

On voit dans le plan d'action de l'agence en juillet 2005 [169] le souci de la direction quant à l'efficacité de sa politique. En soulignant le contexte de « féroce compétition » sur le marché international de l'enseignement supérieur, le rapport qui précédait proposait une série d'indicateurs quantitatifs pour la « modernisation » des outils et du réseau d'*EduFrance* (voir Tableau 7.13.) : ceux d'activité et ceux de résultats – étudiants étrangers en France (stock) / visas d'études (flux) / inscriptions en établissements d'enseignement supérieur français. L'ensemble de ces données est regroupé dans un « Tableau de bord pays » pour mieux refléter le rôle de l'agence et de ses actions parmi l'ensemble de celles qui concourent à la venue d'étudiants étrangers en France. Cette approche par pays a l'avantage de permettre à chaque poste diplomatique de définir pour *EduFrance* un « brench marking », et une comparaison systématique des performances de chaque pays. *EduFrance* commence aussi à analyser l'évolution des activités de la concurrence – Allemagne, Grande-Bretagne, États-Unis et l'Australie - pour mieux suivre ces indicateurs et organiser sa promotion.

On voit dans le plan d'action de l'agence en juillet 2005 [170] le souci de la direction quant à l'efficacité de sa politique. En soulignant le contexte de « féroce compétition » sur le marché international de l'enseignement supérieur, le rapport qui précédait proposait une série d'indicateurs quantitatifs pour la « modernisation » des outils et du réseau d'*EduFrance* (voir Tableau 7.13.) : ceux d'activité et ceux de résultats – étudiants étrangers en France (stock) / visas d'études (flux) / inscriptions en établissements d'enseignement supérieur français. L'ensemble de ces données est regroupé dans un « Tableau de bord pays » pour mieux refléter le rôle de l'agence et de ses actions parmi l'ensemble de celles qui concourent à la venue d'étudiants étrangers en France. Cette approche par pays a l'avantage de permettre à chaque poste diplomatique de définir pour

[169] EduFrance, *Plan d'action,* 2005.
Cette étude a été précédée d'un rapport sur les futurs statuts d'*EduFrance* qui a abouti à la création de *Campus France*.
Thierry Audric, Gérard Binder, *L'enseignement supérieur français dans la compétition internationale,* 2004
[170] EduFrance, *Plan d'action*, *op. cit.*.
Cette étude a été précédée d'un rapport sur les futurs statuts d'*EduFrance* qui a abouti à la création de *Campus France*.
Thierry Audric, Gérard Binder, *L'enseignement supérieur français dans la compétition internationale*, *op. cit.*

EduFrance un « brench marking », et une comparaison systématique des performances de chaque pays. *EduFrance* commence aussi à analyser l'évolution des activités de la concurrence – Allemagne, Grande-Bretagne, États-Unis et l'Australie - pour mieux suivre ces indicateurs et organiser sa promotion.

Tableau 7.13. Indicateurs d'activité

I. Promotion à l'étranger		*Sites web localisés*	Nombre d'Espaces
1. Manifestations à l'étranger			Nombre de pays
	Nombre de participations d'étab.		Nombre d'agents formés
	Nombre total de visiteurs	5. Brochures, catalogues	
2. Espaces *EduFrance*		*Catalogue EduFrance*	Nombre de formation
	Nombre d'Espaces	*Catalogue formation en Anglais*	Nombre de formation
	Nombre de pays		Diffusion
	Nombre d'agents formés	*Catalogue établissement*	Nombre d'établissement présentés
	Nombre d'étudiants renseignés		Diffusion (5 langues)
	Nombre de conférences dans les univ.	*Brochure "Choisir la France"*	Diffusion (6 langues)
Rencontres Espaces-adhérents	Nombre d'adhérents participants	*Guide d'accueil EduFrance*	Diffusion (4 langues)
	Nombre d'entretiens	*Brochure "Programme n+i"*	Diffusion (5 langues)
3. Lycées français de l'étranger		*Monographie pays*	Nombre de pays
	Nombre de plaquettes diffusées		Diffusion
	Nombre de conférences dans les lycées	6. Programme de sélection et d'accueil	
	Nombre de visiteurs site dédié	*Programme n+i*	Nombre d'étudiants candidats
			Nombre d'étudiants inscrits
II. Offre de formation		*EduDroit*	Nombre d'étudiants candidats
4. Sites Web			Nombre d'étudiants inscrits
EduFrance.fr	Nombre de visiteurs	*Programme Chine*	Nombre d'étudiants inscrits
	Nombre de pages lues	*Pro. Optima hors Chine*	Nombre d'étudiants inscrits

Source : *EduFrance*, 2005, *Plan d'action*

♦ Catalogue « Study in France - Programs Taught in English »

Prévu par le programme interministériel sur l'« Attractivité de la France » [171], *EduFrance* publie pour la première fois en 2004 le catalogue « Study in France – Programs

[171] Lors de la première réunion interministérielle sur « L'attractivité de la France » du 11 décembre 2001, deux projets d'*EduFrance* ont été retenus : l'élaboration et la promotion d'un catalogue des formations, partiellement ou totalement en langue étrangère / projet de candidature en ligne dans le domaine du droit

Taught in English ». C'est un guide des 286 formations proposées en anglais dans les établissements d'enseignement supérieur français avec les soutiens de la CPU, de la CGE et de CDEFI. Cet outil a bien sûr pour mission de convaincre les étudiants non francophones, notamment asiatiques, de l'intérêt de venir étudier en France. A cet égard, le nombre d'offres de formations en anglais augmente très vite – 286 en 2004, 328 en 2005, 392 en 2006, 481 en 2007, 553 en 2008 (voir Tableau 7.14.) Thierry Audric, directeur général d'*EduFrance,* explique clairement dans une interview le motif de l'élaboration du catalogue : [172] « *Enseigner en anglais en France, c'est entrer en compétition avec les meilleurs établissements du monde pour former les meilleurs étudiants du monde* » parce que « *ces étudiants de haut niveau parlant anglais ne souhaitent pas consacrer un semestre de plus à l'apprentissage d'une autre langue étrangère*. » *EduFrance* va alors assurer la promotion de la publication dans toutes les manifestations qu'elle organise à l'étranger ainsi qu'au travers de ses Espaces.

Tableau 7.14. Évolution de l'information sur l'offre de formation supérieure française

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Diffusion de la brocure "Choisir la France " (4 langues)	93 000	33 000	73 500	45 000	36 500
Nombre d'établissementa ayant fait l'objet d'une fiche de présentation synthétique	293	320	330	340	350
Nombre de formations référencées dans le catalogue des formations en anglais	286	328	392	481	553

Source : *Campus France* – Chiffre clés : indicateur d'activité de *Campus France* (janvier 2009)

- **Les Réseaux « *EDU* »**

Inspiré par le modèle des Réseaux « n+i » avec les écoles d'ingénieur, qui vise à assurer à la fois la promotion des formations et à améliorer la sélection et l'accueil des étudiants étrangers de haut niveau (voir Tableau 7.15.), un autre projet d'*EduFrance* retenu lors de la réunion interministérielle sur l'« Attractivité de la France » est la création des Réseaux « *EDU* ». Ce sont des programmes de promotion, d'inscription et de recrutement pour des établissements d'une même thématique en direction des étudiants francophones. *EduDroit* est d'abord créé en 2004 [173] et regroupe les dispositifs d'orientation et de

[172] EduFrance, *La lettre d'EduFrance*, n° 7 septembre – octobre 2004.
[173] Ce projet a reçu le soutien financier de la Direction des Relations Internationales et de la Coopération (DRIC) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le ministère des Affaires étrangères assure le bon déroulement des missions de promotion du programme à l'étranger.

candidature en ligne pour la formation de master en droit - www.edudroitnet -. 25 universités [174] proposent cette année-là des diplômes Master M2 (équivalant des anciens DEA et DESS) ou les diplômes universitaires (DU) de niveau master. Durant la première campagne d'*Edudroit* pour la rentrée 2005-2006, 202 dossiers d'étudiants étrangers candidats à la poursuite d'études de droit en France ont été validés par le service du programme *EduFrance*. Finalement, 69 étudiants ont été inscrits sur un total de 645 dossiers déposés (dont 211 dossiers étaient complets et 202 dossiers validés). En 2006, 103 dossiers sont vérifiés, validés et mis à la disposition des universités.

Tableau 7.15. Sélection des étudiants étrangers - Réseaux EDU & Programmes « n+i »

	2003	2004	2005	2006
EduDroit				
n° d'étudiants candidats			202	120
n° d'étudiants inscrits			69	70
EduEcoGestion				
n° d'étudiants candidats				154
n° d'étudiants inscrits				63
EduArt				
n° d'étudiants candidats				44
n° d'étudiants inscrits				24
EduHumanités				
n° d'étudiants candidats				48
n° d'étudiants inscrits				27
Programme " n+i "				
n° d'étudiants candidats	2800	4025	2550	3125
n° d'étudiants inscrits	125	154	182	209

Source : Rapport d'activités *EduFrance* 2006

[174] Université Paris 1, Paris 2, Paris 5, Paris 9 – Institut de Droit économique fiscal et social , Paris 10, Paris 11, Paris 12, Université d'Évry – Val d'Essonne, Université d'Angers, Université Aix-Marseille 3 – Institut d'Études Politique d'Aix-en-Provence, Faculté pluridisciplinaire de Bayonne, Université de Franche-Comté, Université de Caen – Basse Normandie, Université Lumière Lyon 2 – Institut d'Études Politique de Lyon, Université de la Rochelle, Université de Perpignan, Université de Poitiers, Université de Nantes, Université Rennes 1, Université de Rouen, Université de la Sarre, Université Robert Schuman – Strasbourg, Université des Sciences sociales Toulouse 1, Université François Rabelais – Tours
En 2006-2007, *EduDroit* regroupe 276 Masters en droit de 27 universités
Source : EduFrance, *La lettre d'EduFrance*, n° 6 mai-juin 2004
EduFrance, *La lettre d'EduFrance*, n° 10 mars – avril 2004

Les réseaux *EduEcoGestion, EduHumanitès, EduArt* sont également nés pour la rentrée 2006-2007 : Le réseau *EduEcoGestion* – www.edugestion.net - offre 200 formations au niveau Master 2 dans 24 facultés de sciences économiques et « Instituts d'Administration des Entreprises » (IAE) , *EduArt* - www.eduart.net- , 150 formations au niveau Licence et Master dans une cinquantaine d'écoles supérieures d'art publiques/universités et *EduHumanités* – www.eduhumanites.net - [175], réunissant 16 universités de Lettres et de Sciences ainsi qu'une grande école (EPHE) [176] pour 150 formations au niveau Master 2.

- **Participation aux salons/ Manifestations**

En dépit de l'activité d'*EduFrance* dans la première période entre 1999-2002, le rapport « Cohen » [177] pointe toujours la faiblesse des effectifs étudiants issus des pays d'Asie et d'Amérique Latine et le « *très faible impact des universités et des écoles supérieures françaises dans des zones géographiques porteuses d'une importante demande de formation supérieure à l'étranger* ». En affirmant que « *les établissements français d'enseignement supérieur paraissent rencontrer des difficultés pour identifier précisément la demande des étudiants étrangers au niveau de l'accueil* », il met l'accent sur le manque de moyens matériels et humains, l'absence d'une structure spécialisée d'accueil des étudiants étrangers pour les aider dans leurs différentes démarches administratives et scolaires. Il pointe aussi le problème de la lisibilité de l'offre éducative, et un environnement géographique et social de l'université très peu accueillant. Dans un contexte de réduction des programmes payants d'accueil d'étudiants à partir de 2003, *EduFrance* va particulièrement développer des actions fortes de promotion à l'étranger, spécialement dans les régions prioritaires d'Asie et d'Amérique du Sud. L'agence participera ainsi aux salons internationaux et organisera des manifestations propres.

[175] EduFrance*, La lettre d'EduFrance*, n° 14 janvier – octobre 2006.
[176] École Pratique des Hautes Études (EPHE), Université Catholique de l'Ouest – Angers, Université d'Artois – Arras, Université d'Avignon et des pays du Vaucluse, Université Cergy Pontoise, Université de Picardie Jules Verne, Université Lyon 3, Université de Paris 1, Paris 10, Paris 12, Paris 4, Université Paul Verlaine de Metz, Université de Poitiers, Université Rennes 2, Université Rouen
Source : Rapport d'activité EduFrance 2005.
[177] Elie Cohen, *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France : diagnostic et propositions*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 16. (Consulté le 31 mars 2019) https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000677/index.shtml)

Encadré 7.14. Actions de promotion menées par *EduFrance* entre 2003-2006

2003 / ASIE

- Vietnam Hanoï et Ho-chi Minh : Salon « Étudier en France » (3ème), 35 étab, 6 000 étudiants
- Singapour : « Salon Career » (10ème), 9 étab., 6 000 étudiants
- Hong Kong : « European Higher Education Fair » (3ème), 11 étab, 2 000 étudiants
- Inde Bombay et Delhi : « Salon Education lndia » (4ème), 20 étab, 9000/18000 étudiants
- Taïwan Taipei : « European Higher Education Fair » (2ème), 8 étab, 7000 étudiants
- Thaïlande Bangkok : « Forum Européen » (1ère), 15 étab, 3200 étudiants
- Chine : « Salon de l'Enseignement supérieur chinois du XXIème siècle » dans le cadre des années croisées France-Chine, 380 étab

AMERIQUE LATINE

- Bolivie Santa Cruz, Cochabamba et La Paz : « Tour *EduFrance* » (1ère), 8 étab
- Pérou Lima et Arequipa : « Tournée universitaire » et « EduFrancia » (2ème), 11 étab, 5000 étudiants

AMERIQUE DU NORD

- Etats-Unis Salt Lake City : « NAFSA » (4ème), 15 étab, 7000 étudiants
- Canada Vancouver, Victoria et Edmonton, « Rencontres Universitaires Franco-Ouest Canadiennes » (1ère), 18 étab, 800 étudiants

EUROPE

- Portugal Lisbonne, « World Education Market » (WEM)(4ème), 10 étab, 5000 étudiants
- Russie Ekaterinbourg et Moscou, « Forum *EduFrance* » (3ème), 25/40 étab, 1500/10 000 étudiants

2004 / ASIE

- Vietnam Hanoï et Ho-chi Minh : Salon « Étudier en France » (4ème), 40 étab, 5 500 étudiants
- Singapour : « Salon Career » (4ème), 12 étab
- Hong Kong : « European Higher Education Fair » (4ème), 14 étab, 3 650 étudiants
- Japon Tokyo, Kyoto, Osaka, Nagoya, Fukuoka, Sendai, Sapporo, « Salon et rencontres institutionnelles » (1ère), 40 étab, 6 400 étudiants
- Chine Pékin, Xi'an, Shanghai, Xiamen, Nankin : « China Education Expo » et rencontres universitaires, 150 étab, 15 000(Pékin), 12 000(Shanghai) étudiants
- Taïwan Taipei : « European Higher Education Fair » (3ème), 8 étab, 6000 étudiants
- Thaïlande Bangkok : « Forum Européen »(2ème), 12 étab, 4100 étudiants
- Vietnam Hanoï et Ho-chi Minh : Salon « Étudier en France »(5ème), 40 étab, 5 000 étudiants

AMERIQUE LATINE

- Mexique Monterrey, Guadalajara, Cuernavaca, México, : « Posgrados EduEuropa » (1ère), », 60 étab, 1 100(Monterrey)/1200(Guadalajara)/11200(Mexico) étudiants
- Colombie Bogota : « EduFrancia »(5ème), 14 étab, 4000 étudiants
- Pérou Lima, Arequipa, Trujillo : « Tournée universitaire » et « EduFrancia »(3ème), 9 étab, 5000 étudiants

AMERIQUE DU NORD

- Etats-Unis Baltimore: « NAFSA »(5ème), 17 étab, 6000 étudiants
- Canada Toronto, « Rencontres Universitaires Franco-Ouest Canadiennes » et « Go aboard Fair », 7 étab, 6425 étudiants

EUROPE

- Russie, « Mission thématique Droit» (Moscou, Kazan), «Mission thématique Economie, Management, Tourisme (Rostov sur le Don, Moscou), 9/10 étab, 700/200 étudiants

2005 / ASIE

- Singapour : « Salon Career » (5ème), 12 étab, 436000 étudiants
- Hong Kong : « European Higher Education Fair » (5ème), 15 étab, 4890 étudiants
- Thaïlande : « Salon international de l'enseignement supérieur », 6 étab, 35000 étudiants
- Taïwan Taipei : « European Higher Education Fair »(4ème), 9 étab, 6000 étudiants
- Corée Séoul: « French Higher Education Fair », 18 établissements, 2300 étudiants
- Japon Tokyo, Kyoto, Salons dans le cadre du mois de l'enseignement supérieur au Japon, 16 étab, 6 400 étudiants
- Philippines Manille, « Salon européen de l'éducation », 5 étab
- Chine Pékin, Shanghai : « CIEET » (fév./oct.), 20(Pékin)/20(Shanghai) étab, 80 000(Pékin) étudiants

AMERIQUE LATINE

- Mexique Monterrey, México, : « Posgrados EduEuropa » (2ème), », 20 étab, 950(Monterrey)/ 7000(México) étudiants
- Argentine-Bolivie : « Posgrados EuroUniversitaria », rencontre universitaire « Cône Sud », 15 étab, 4500 étudiants, 29 universités argentines présents aux rencontres
- Brésil, Sao Paulo, Rio, Belo Horizonte, Porto Alègre, Recife, « Forum *EduFrance* » et rencontres universitaire, 150 étab, 11 000(Rio&SP), 154 rencontres bilatérales à BH, 172 rencontres bilatérales à POA, 250 rencontres bilatérales à Recife
- Chili, Santiago, « Féria de universidades europeas – Europasgrado 2005 », 8 étab, 5000 étudiants
- Colombie Bogota, Medellin, Cali : « EduFrancia »(6ème), 10 établissements présents, Bogota 1600, Medellin 650, Cali 700

AMERIQUE DU NORD

- Etats-Unis Seattle, Washington, Vancouver, « NAFSA »(6ème), 20 établissements présents, 6700 étudiants rencontrés

EUROPE

- Russie, Moscou, Novossibirsk, St. Pétersbourg, Mission thématique « n+i », 19 établissements, 48 rencontres universités russes, 1500 étudiants

Ces activités de promotion ont notamment et largement contribué à la reconnaissance des formations de « gestion »/ « économie », particulièrement celles des écoles de commerce qui étaient, jusqu'à la fin des années 1990, très peu connues dans ces « pays cibles ».

Nous ne pouvons pas détailler toutes les activités de promotion de l'agence dans ces domaines, mais nous présentons brièvement les activités de l'agence en Chine, le plus grand marché pour les offres éducatives françaises.

Promotion et sélection des meilleurs étudiants chinois, particulièrement pour les sciences de gestion et d'économie [178]

Jusqu'en 2002, après l'explosion de la venue d'étudiants chinois vers la France et la contractualisation de ces étudiants par *EduFrance*, le chiffre des flux étudiants de ce pays stagne. Face à cette situation, *EduFrance* ne veut pas attirer le grand public étudiant chinois - notamment par des salons comme le « China International Education Exhibition Tour (CIEET) » - mais se consacrer plutôt à l'accueil d'étudiants ciblés, de haut niveau (minimum deuxième cycle), et correspondant aux attentes des établissements français. Ceci s'opère grâce à la volonté des acteurs gouvernementaux qui sont d'accord sur leur utilité économique, dans le cadre de l'immigration choisie, et à la forte mobilisation des écoles de commerce cherchant des étudiants solvables en Asie.

En 2003, *EduFrance* élargit le réseau de ses « Espaces » en Chine et met en place un « Club Chine ». L'ancien « Point d'Information pour les Études en France » (PIEF) a laissé place aux « Espaces *EduFrance* ». Ils sont localisés au sein des « Centres sur les Études en France » (CEF) et coordonnent les activités de promotion, d'orientation et d'identification des meilleurs étudiants avec les « Centre d'Évaluation Linguistique et Académique » (CELA). Un nouveau bureau est aussi créé à Wuhan et tous les bureaux de province (sauf celui de Nankin) sont localisés dans les enceintes consulaires de Shanghai, Wuhan et Canton. De la même façon, entre 2003 et 2004, l'agence a augmenté le nombre de références dans le « catalogue général » (1400 formations en 2004 contre 450 en 2003) et spécifiquement dans le « Catalogue Chine », les formations en anglais. [179]

En 2004 à l'occasion du lancement de l'année de la France en Chine, le bureau de Pékin a déménagé dans les locaux du nouveau « Centre culturel français de Pékin » et la « Semaine de l'enseignement supérieur français en Chine » a été organisée en octobre. C'est l'activité de promotion la plus importante réalisée par la France à l'étranger : 54 universités et 34 grandes écoles de commerce, 27 écoles d'ingénieurs, 11 écoles de langue ou d'application professionnelle, ont participé à cette semaine. Les 126 établissements

[178] Source : Rapport activités EduFrance 2003-2006

[179] En 2003, inscrit dans le cadre de l'année croisée France-Chine, le « Salon de l'Enseignement supérieur chinois du XXIème siècle », co-organisé par EduFrance à Paris en novembre 2003, a été un événement important dans la coopération franco-chinoise. L'agence a particulièrement mobilisé les établissements français pour cette manifestation et organisé un forum universitaire franco-chinois – plus de 380 représentants d'établissements ont suivi les interventions de la séance plénière. Les visites d'établissements français, également organisées par EduFrance, ont abouti à plusieurs accords de coopération.

occupaient 63 stands et, 32 ateliers à Pékin, 29 à Shanghai, présentaient les établissements participants. Les tournées d'universités ont également réuni 32 établissements à Wuhan, 25 à Canton et 19 à Nankin.

En 2005, c'est au total 67 établissements français qui se sont déplacés en Chine pour effectuer des missions de promotion, de sélection et pour mettre en place des partenariats institutionnels avec des établissements chinois. Un tiers des 67 établissements était des écoles de commerce avec 21 écoles. Le reste était composé de 11 écoles d'ingénieurs, 3 instituts privés (mode & tourisme), un conservatoire, un lycée, l'École normale supérieure, 21 universités, 2 IUT et 5 établissements divers. [180] De plus, l'espace *EduFrance* de Shanghai a initié une opération inédite consistant à regrouper, dans un grand hôtel en marge du salon, une dizaine d'écoles de commerce et à organiser un « Workshop Business School » où étaient invités 150 étudiants présélectionnés sur des critères de langue et de niveau académique. Chaque école a pu recruter entre 2 et 12 étudiants grâce à une base de données étudiants constituée en amont et qui a permis aux établissements de les contacter et d'établir des statistiques fines du public rencontré. Cette forme de promotion - public ciblé dans un hôtel de luxe– est désormais généralisée en Asie, particulièrement pour les écoles de commerce.

En 2006, le workshop « French Business Schools in China, Masters and MBA » a été reconduit à Pékin ainsi qu'à Shanghai en octobre pour le salon CIEET. *EduFrance* a mis en place un site d'information et de recrutement destiné à un public de « haut potentiel dans le domaine de la gestion » - www.edufair.org/chmaVIP2006/visit . 13 écoles de commerce (dont l'IAE d'Aix en Provence) se sont réunies dans 3 villes – Pékin, Wuhan et Shanghai – pour organiser des ateliers suivis d'entretiens avec des étudiants chinois de troisième et de quatrième année universitaire. Pour ces évènements « VIP », les étudiants ont été

[180] Écoles de commerce : AUDENCIA, CERAM, EDHEC, EM Lyon, ESC Chambéry, ESC Dijon, ESC Grenoble, ESC Lille, ESC Pau, ESC Reims, ESC Rennes, ESC St-Etienne, ESCE, ESCIP, ESCP EAP, ESEC, ESIGELEC, ESSCA et ESEO, ESSEC, EUROMED, GEM
Écoles d'ingénieurs : École supérieure du bois de Nantes, ECAM, École des mines de Douai, École des mines de Nancy, EFREI, Groupe Centrale, INSA, INSA de Lyon, ISEP, POLYTECH, SUPINFO
Institut Vatel, MOD 'ART, Conservatoire National de Région de Nancy, Lycée Marie Curie d'Echirolles, Alliance Française de Bordeaux
Université & IUT : Marseille (I, II et Ill), Cergy-Pontoise, Lyon I, Artois, Corse, Grenoble 1, Lyon Il, Paris 1, Saint-Étienne, Toulon Var, Toulouse I, Tours, Maine, Paris 11, Paris 12, Versailles St Quentin, Strasbourg (1 2 et 3) CUEJ de Strasbourg, IAE Aix en Provence, IAE NANTES, IEP Bordeaux, IUT d'EVRY, IUT Le Creusot
Établissements privés : Institut Vatel, MOD 'ART, Alliance Française de Bordeaux
Divers : Réseau « n+i », Réseau de IUT, Rectorat de Strasbourg, Programme CPGE, Association Nationale des Écoles d'Art (ANDEA) et Paris Tech
École normale supérieure, Conservatoire National de Région de Nancy, Lycée Marie Curie d'Echirolles

préalablement sélectionnés par les *Espace EduFrance* sur la base d'environ 1000 fiches étudiants remplies en ligne à partir du site. 120 étudiants ont été interviewés par les écoles à Pékin, 40 à Wuhan et 86 à Shanghai.

Dans le cas de la mission d'*EduEcoGestion*, six universités – Paris Dauphine, Paris X, Paris 11, Université de Rennes 1, IAE de Rennes 1, IAE de St-Etienne – ont participé au salon « China EduCation Expo Spring 2006 » afin de présenter les études d'Économie et de gestion en France. 4 conférences de presse ont été organisées à Pékin et 7 conférences d'information sur ces études se sont tenues sur les campus de Pékin, Wuhan, Canton et Shanghai.

7.2.3. Les grands bénéficiaires d'*EduFrance*

Si l'agence n'est pas parvenue à atteindre l'objectif fixé par le ministre de l'Education nationale de l'époque, Claude Allègre, qui était de doubler le nombre d'étudiants étrangers en quatre ans [181], il est évident que les grands bénéficiaires de cette nouvelle orientation ont été les formations universitaires en « EcoGestion » et les grandes écoles, particulièrement celles de commerce. La participation des écoles de commerce aux salons et aux manifestions organisées par l'agence a largement contribué à la reconnaissance de leurs formations auprès des étudiants étrangers. On peut également dire que le caractère très élitiste des grandes écoles françaises a attiré les étudiants asiatiques.

Le Tableau 7.16. sur les demandes de renseignements par filières entre 2004-2006 montre la reconnaissance par les étudiants étrangers des filières « gestion »/ « économie ». Plus de 20% des demandes de renseignements auprès d'*EduFrance* (hors demandes sur les programmes FLE) concernent les filières « commerce, finance et gestion » et « tourisme et hôtellerie ». Au niveau du master, cette tendance est encore plus nette.

Cet engouement peut en partie s'expliquer par le fait que bien avant la naissance d'*EduFrance*, les responsables des grandes écoles de commerce s'étaient préoccupés d'internationaliser le recrutement des étudiants, d'attirer des enseignants étrangers et de voir leurs diplômes reconnus sinon à l'échelle mondiale, du moins à l'échelle européenne.

[181] l'AEF, 27 mars 2000, Communiqué de presse, Remaniement : le dossier EduFrance dans Anneliese Dodds, « Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France : L'exemple d'Edufrance, transfert d'outre-manche ou création indigène ? », *op. cit.*, p. 490.

Comme le souligne M. Blanchard [182], la question de la pérennité du modèle de formation des élites à la française dans un contexte international, est soulevée par les acteurs du champ des grandes écoles de commerce dans les années 1990 [183]. Et cela avant même que le processus de Bologne ne soit lancé ou que les accréditations internationales ne connaissent une réelle diffusion. Dès les années 1990, on l'a dit, le recrutement d'étudiants étrangers s'impose comme un enjeu primordial pour les grandes écoles de commerce. La plupart des dirigeants de ces écoles cherchent à accroître leurs ressources en captant de nouveaux viviers d'étudiants et en conquérant des marchés.

Tableau 7.16. Demande de renseignements par filières auprès d'*EduFrance* entre 2004-2006

Undergraduate - Licence	2004	Part (%)	2005	Part (%)	2006	Part (%)
Commerce, finance et gestion	2113	18%	1718	13%	2187	12%
Sciences de l'ingénieur et tech.	855	7%	1092	8%	1476	8%
Sciences fondamentales	231	2%	471	4%	587	3%
Tourisme et hôtellerie	464	4%	503	4%	610	3%
Agriculture	53	0%	119	1%	125	1%
Architecture, urbanisme	257	2%	450	3%	714	4%
Art	868	7%	1132	9%	1251	7%
Cinéma, audiovisuel, média	282	2%	391	3%	486	3%
Communication et sciences de l'info.	434	4%	482	4%	531	3%
Droit	790	7%	675	5%	1145	7%
FLE, langue et lettres	2809	23%	3226	25%	2952	17%
Langues et lettres					982	6%
Sciences de l'éducation	143	1%	158	1%	284	2%
Santé et sciences médicales	495	4%	667	5%	814	5%
Sciences humaines et sociales	769	6%	692	5%	1131	6%
Sciences politiques	517	4%	336	3%	612	3%
Cuisine	388	3%	277	2%	301	2%
Mode	271	2%	261	2%	438	3%
Autres	307	3%	384	3%	871	5%
TOTAL	12046	100%	13034	100%	17497	100%

[182] Marianne Blanchard, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle - 2010)*, *op. cit.*, p. 475-486.
[183] Cette interrogation est aussi au cœur du recherches de G. Lazuech à la fin des années 1990.
Gilles Lazuech, Charles Suaud, *L'exception française le modèle des grandes écoles à l'épreuve de la mondialisation préface de Charles Suaud*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 19-20.

Graduate - Master	2004	Part (%)	2005	Part (%)	2006	Part (%)
Commerce, finance et gestion	3940	21%	4148	16%	5943	19%
Sciences de l'ingénieur et tech.	2964	16%	3998	16%	4473	14%
Sciences fondamentales	728	4%	945	4%	1107	3%
Tourisme et hôtellerie	950	5%	810	3%	1285	4%
Agriculture	213	1%	337	1%	426	1%
Architecture, urbanisme	644	3%	1097	4%	1355	4%
Art	1107	6%	1313	5%	1952	6%
Cinéma, audiovisuel, média	429	2%	573	2%	730	2%
Communication et sciences de l'info.	788	4%	1032	4%	994	3%
Droit	1465	8%	2112	8%	3149	10%
FLE, langue et lettres	1560	8%	1993	8%	1635	5%
Langues et lettres					1376	4%
Sciences de l'éducation	262	1%	416	2%	440	1%
Santé et sciences médicales	861	5%	2538	10%	1441	5%
Sciences humaines et sociales	1252	7%	1731	7%	2676	8%
Sciences politiques	1152	6%	1214	5%	1135	4%
Cuisine	175	1%	126	1%	291	1%
Mode	177	1%	305	1%	754	2%
Autres	289	2%	505	2%	505	2%
TOTAL	18956	100%	25193	100%	31667	100%

Source : Rapport d'activité *EduFrance* 2006

Tableau 7.17. Étudiants étrangers dans les écoles membres de la CGE en 2001-02 et 2005-06

Zones géographiques		En formation diplômantes		En formation non diplômantes		Total		
		2000-2001	2005-2006	2001-2002	2005-2006	2001-2002	2005-2006	2006/2001 (%)
Afrique	Maghreb	3356	5314	1570	246	4926	5560	56%
	Sud Saharienne		1901		223		2124	
Amérique	Du nord	263	324	1052	1469	1315	1793	36%
	Latine et du Sud	719	1360	667	1087	1386	2447	77%
Asie-Pacifique	Moyen-orient	663	1435	197	150	860	1585	84%
	Asie orientale	1390	3493	391	1199	1781	4692	163%
Europe	Centrale-orientale	892	1301	413	946	1305	2247	72%
	de l'Ouest	2320	3278	2787	2941	5107	6219	22%
TOTAL GENERAL		9603	18406	7077	8261	16680	26667	60%

Source : CGE – Enquête 2001, 2005, 2007 [184]

[184] Depuis 1999, la Conférence des Grandes Écoles (CGE) produit une enquête biennale qui se penche particulièrement sur l'internationalisation des étudiants inscrits au sein des écoles membres de la CGE. Pour l'enquête 2007 (concernant l'année 2005-2006), la CGE envoyé l'enquête aux 146 écoles d'ingénieurs, 30 écoles de management, 17 écoles à enseignement multiple ou spécifique : 134 écoles d'ingénieurs, 30 écoles de management, 16 écoles à enseignement multiple ou spécifique ont y répondu (180 sur 193). Dans le cas où une école n'a pas répondu, les données de l'année précédente ont été reprises.

Le nombre d'étudiants étrangers dans les écoles de commerce augmente considérablement depuis les années 1990 et ce bond spectaculaire continue dans les années 2000 : 7 741 en 1993-1994, 13 144 en 1998-1999, 19 498 en 2001-02, 25 042 en 2003-04, 26 668 en 2005-06. (voir Tableau 7.17.) En 2005-2006, les écoles membres de la CGE ont accueilli 26 667 étudiants étrangers, soit 18,86% des effectifs totaux. Dans les écoles de management, presque un étudiant sur quatre (23,20%) est étranger et 17,93% dans les écoles d'ingénieur, 9,5% dans des écoles diverses. Par rapport à l'année 2001, les étudiants étrangers dans les grandes écoles augmentent de 60 %. Notons que le nombre d'étudiants d'Asie orientale a augmenté de façon spectaculaire (+163%). Les étudiants d'autres pays ciblés par *EduFrance* (Europe centrale-orientale, Amérique du nord et Amérique du Sud) ont aussi augmenté significativement : Chine (245->2433), Inde (42->622), Vietnam (102->650), Corée du Sud (37->172), Australie (15->109), Singapour (16->40), Hongrie (84->137), Pologne (185-> 459), Tchéquie (65->191), Mexique (286->873), Brésil (317->838), Colombie (68->246), Venezuela (47->77).

Le taux d'étudiants étrangers dans les programmes de MBA et mastères spécialisé est beaucoup plus important. (voir Tableau 7.18.) [185] Nous n'avons pas de statistiques détaillées sur la proportion d'étudiants étrangers dans de tels programmes pour cette période, mais les statistiques du MEN (fournies par le travail de M. Blanchard) permettent de voir un taux très élevé d'étudiants étrangers dans les programmes de MBA et mastères spécialisés. [186]

---

[185] Ce tableau est construit à partir de *Note d'information* de la MEN
* Le ministère de l'Éducation nationale distingue trois groupes d'écoles de commerce : le groupe 1 qui rassemble les écoles reconnues par l'État et dont au moins un diplôme est visé par le ministère, le groupe 2 où les écoles sont seulement reconnues par l'État, et le groupe 3 qui réunit les écoles sans aucune reconnaissance étatique
Source : Marianne Blanchard, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle - 2010)*, *op. cit.*, p. 481.

[186] Aujourd'hui, dans les programmes « MSc », la proportion d'étudiants étrangers dépasse souvent 50%. Selon un article de l'*Étudiant*, la proportion d'étudiants étrangers dans les programmes MSC représente environ de 60% des effectifs totaux.
L'étudiant, le 19 mars 2018, *Master of Science : l'atout international*. (Consulté le 28 février 2019)
https://www.letudiant.fr/etudes/3es-cycles-et-masters/msc-l-atout-international.html
Par exemple, dans les MSc de HEC : MSc Accounting Financial management 50%, MSc Managerial and Financial Economics 79%, MSc Strategic Management 70%, MSc Marketing : 70% d'étudiants étrangers , MSC Internationale Finance : 87% (consulté le 28 février 2019)
https://www.hec.edu/fr/masters-programs/specialized-masters/msc-accounting-financial-management
https://www.hec.edu/fr/grande-ecole-masters/ms-et-msc/msc-managerial-and-financial-economics
https://www.hec.edu/fr/grande-ecole-masters/msc-international-finance
https://www.hec.edu/fr/grande-ecole-masters/ms-et-msc/msc-strategic-management
https://www.hec.edu/en/masters-programs/specialized-masters/msc-marketing/students-and-faculty

Tableau 7.18. Les étudiants étrangers dans les écoles de commerce « groupe 1 » en 2007-2008 et 2009-2010

	Programme	Étudiants français	Étudiants étrangers	Total	% étrangers
2009-2010	Cycle principal	71765	8357	80122	10,4%
	Spé	1320	532	1852	28,7%
	Mastères	2766	895	3661	24,4%
	MBA	1205	1016	2221	45,7%
	Programme	**Étudiants Français**	**Étudiants étrangers**	**Total**	**% étranger**
2007-2008	Cycle principal	54525	5886	60411	9,7%
	Spé	755	259	1014	25,5%
	Mastères	2661	719	3380	21,3%
	MBA	1238	1089	2327	46,8%

Source : MEN-MESR DEPP [187]

Tableau 7.19. Part des étudiants étrangers dans les différentes filières universitaires, par cycle entre 1998-2004

Cycle	Filière	1989-99	2001-02	2002-03	2003-04	Évo. (%)
1er cycle	Droit	6,0	7,0	7,9	8,2	2,2
	Economie- AES	9,7	12,5	16,4	17,4	7,8
	Lettres-Sciences humaines	7,1	8,4	10,4	10,9	3,8
	Sciences-STAPS	4,1	5,3	8,4	9,3	5,2
	Médecine (Odontologie)	4,6	5,0	5,4	5,3	0,8
	Tous	5,9	7,2	9,2	9,7	3,8
2ème cycle	Droit	9,0	10,6	13,2	14,1	5,2
	Economie- AES	10,5	13,0	17,6	20,1	9,5
	Lettres-Sciences humaines	8,5	9,7	12,3	13,4	4,9
	Sciences-STAPS	5,7	6,9	10,1	12,0	6,2
	Médecine (Odontologie)	9,6	9,4	8,6	9,5	-0,1
	Tous	8,1	9,4	12,4	13,9	5,8
3ème cycle	Droit	15,0	16,9	19,8	21,2	6,3
	Economie- AES	20,7	23,3	27,1	29,2	8,5
	Lettres-Sciences humaines	24,8	24,6	25,8	27,2	2,4
	Sciences-STAPS	19,1	19,8	25,3	26,4	7,3
	Médecine (Odontologie)	18,6	18,8	22,3	23,6	5,1
	Tous	19,3	20,0	23,4	24,8	5,5
Tous cycle	Droit	8,4	9,9	12,0	12,8	4,4
	Economie- AES	11,7	14,4	18,7	20,7	9,0
	Lettres-Sciences humaines	9,4	10,6	12,8	13,7	4,4
	Sciences-STAPS	6,8	8,0	11,8	13,2	6,4
	Médecine (Odontologie)	11,9	12,5	13,9	14,4	5,1
	Tous	8,6	9,9	12,6	13,7	5,1

Source : La lettre d'*EduFrance*, Novembre 2004, Hors-série 2 – chiffres clés

[187] Marianne Blanchard, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle - 2010)*, *op. cit.*, p. 482.

Dans les formations universitaires en « gestion » et « économie », la part des étudiants étrangers a également fortement augmentée depuis la fin des années 90. Ceci grâce aux efforts communs de promotion mis en place par les ambassades, les établissements et *EduFrance* : en 2004, les étudiants étrangers occupent une place importante dans les filières « économie-AES », 17,4 % dans le 1er cycle, 20,1% dans le 2ème cycle et 29,2% dans le 3ème cycle, soit une augmentation de 7,8 %, 9,5% et 8,5% par rapport à l'année 1999. (voir Tableau 7.19.).

7.3. D'EduFrance à Campus France

La convention constitutive du GIP (Groupement d'Intérêt Public) « *Campus France* » est publiée au Journal officiel du 29 avril 2007. Il regroupe CNOUS, EGIDE (Centre français pour l'accueil et les échanges Internationaux) et *EduFrance.* [188] Cette création s'accompagne de la fusion du réseau des « Centres pour les Études en France » (CEF) et des bureaux de l'ancien *EduFrance* sous le label unique d'espaces *Campus France*.

Un bref rappel historique permettra de mieux comprendre le passage à *Campus France.* Cette évolution peut être vue comme la redéfinition de la mission d'*EduFrance* par un gouvernement de droite. On a remarqué que le début de la deuxième période d'*EduFrance* coïncide avec l'arrivée du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. Ce nouveau gouvernement a largement bouleversé le concept initial de l'agence : de véritable « vendeur » de l'offre de formation visant à attirer le grand public étudiant à l' « acteur stratégique » dans le cadre de « l'immigration choisie ». L'agence aura la mission de promouvoir l'enseignement supérieur français en jouant le rôle de coordination des activités avec les autres acteurs gouvernementaux. En effet, depuis la création d'*EduFrance*, des critiques ont été formulées en particulier sur l'absence de clarté des objectifs de l'agence et la non-coordination avec les autres structures existantes. Par exemple, dans un rapport en 1999, juste après le lancement de l'agence, le député Alain Claeys met déjà en cause la complexité du dispositif d'accueil marqué par « une coordination longtemps inexistante au niveau ministériel » et la concurrence entre opérateurs. Il souligne l'importance du « rapprochement récent des ministères chargés de l'Éducation nationale et des Affaires étrangères » qui a débouché sur la création de l'agence *EduFrance*. [189]

Quelques années plus tard, dans son rapport en 2001 sur l'accueil des étudiants étrangers [190], Elie Cohen a souligné également que « la pluralité des organismes qui interviennent en appui administratif et logistique à l'accueil des étudiants étrangers » doit

[188] Campus France est passé de GIP à EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial français) par la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État

[189] Assemblée Nationale, *Rapport d'information n° 1806 - L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative ?*, *op. cit.*
Alain Claeys soutient ici que les étudiants étrangers forment aujourd'hui la majorité des étudiants du « marché de la formation » et constituent la cible majeure des stratégies des universités anglo-saxonnes.

[190] Elie Cohen, *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France : diagnostic et propositions*, *op. cit.*, p. 16. (Consulté le 31 mars 2019)
https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000677/index.shtml)

être préservée dans la mesure où « elle constitue un facteur d'émulation et de dynamisme et non une cause structurelle de redondances et de dysfonctionnements ». Cela « impose un effort accru de coordination entre ces organismes et la clarification du champ d'intervention respectif de ces acteurs porteurs de missions d'intérêt général ». La création du « Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants » en 2001, précédée du rapport d'Elie Cohen, a été le premier signe du recentrement des activités d'*EduFrance* par rapport à celles que mettaient en œuvre d'autres acteurs de la mobilité. Par exemple, dans le domaine des prestations commerciales ou des activités d'expertise en ingénierie pédagogique. André Siganos remarque que « la création de cet organisme consultatif est le premier signe d'évolution de l'agence, une sorte de « mise au pas » visant à mieux coordonner les activités de l'agence avec d'autres opérateurs et à mieux répondre aux exigences de l'attractivité de la France ». [191]

Luc Ferry, nouveau ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Raffarin, va également insister pour que l'agence soit « capable de se mesurer aux organismes étrangers et de mettre en œuvre une politique offensive et cohérente afin d'attirer et de former l'élite mondiale en France ». [192] A la demande de L. Ferry, la direction d'*EduFrance* - Thierry Audric et Gérard Binder - fait en janvier 2004 un rapport intitulé « L'enseignement supérieur français dans la compétition internationale – Propositions pour une agence » dans lequel est suggéré le rapprochement entre la partie internationale du CNOUS, EGIDE et *EduFrance*. [193] Cette réflexion sur la nécessité d'un opérateur unifié est reprise par les cabinets ministériels concernés. Finalement, sa création est confirmée par le ministère des Affaires étrangères, lors de deux conférences de presse en 2006, où le ministre Douste-Blazy annonce la création de deux grandes agences, « *CulturesFrance* » et « *Campus France*». [194]

---

[191] André Siganos, *D'EduFrance à Campus France (1998-2008). Agence de services ou instrument d'une politique publique ? in* François Chaubet, *La culture française dans le monde, 1980-2000 les défis de la mondialisation préface de Jean-Pierre Rioux*, *op. cit.*, p. 82.

[192] Cité par André Siganos dans André SIGANOS, D'EduFrance à Campus France (1998-2008). Agence de services ou instrument d'une politique publique ? in François Chaubet, 2010, La culture française dans le monde, 1980-2000 les défis de la mondialisation préface de Jean-Pierre Rioux, Paris, L'Harmattan, p. 86.

[193] Thierry Audric, Gérard Binder, *L'enseignement supérieur français dans la compétition internationale*, *op. cit.*.

[194] Conférence de presse de M. Philippe Douste-Blazy, ministre des affaires étrangères, intitulée "La France dans le monde : culture, langue française, éducation et développement" sur le renforcement de l'action et de l'influence de la France dans le monde, Paris le 15 mai 2006.
Source : http://discours.vie-publique.fr/notices/073000914.html (consulté le 15 mai 2019)

7.3.1. Généralisation des Centres pour les Études en France (CEF)

Une des grandes nouveautés de *Campus France* est l'intégration des « Centres pour les Études en France (CEF) » dans les espaces *Campus France*, et la mise en place d'un outil généralisé pour l'évaluation en amont des étudiants étrangers. En 2005, la Cour des comptes avait remarqué l'absence de système de vérification du niveau académique et d'un dispositif de suivi des étudiants contractualisés par *EduFrance.* Cela a abouti à « un taux d'échec très élevé de ces étudiants ».[195] Le manque d'outil d'évaluation est aussi devenu un obstacle pour l'élargissement des activités dans les pays de « risque migratoire » comme le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, etc. Le cas du Maroc montre bien les difficultés en matière de promotion et marketing des prestations de services payants dans les pays de risque migratoire. Étant le premier « fournisseur » d'étudiants étrangers en France (mais, majoritairement inscrits en 1er cycle ou en formations courtes types BTS ou DUT), le Maroc était un pays-cible de l'agence, mais les activités commerciales les plus profitables de l'agence– séjours courts : universités d'été ou formation FLE – sont systématiquement exclues en raison de ce risque dénoncé par l'ambassade. La participation *d'EduFrance au* salon de l'étudiant de Casablanca en avril 2001 a été considérée comme un échec par la direction : parmi les 150 000 visiteurs, l'agence n'a eu que 700 contacts et seuls 40 ont signé un contrat de suivi personnalisé avec *EduFrance*.[196] L'agence a signé un accord en mars 2002 de partenariat avec une structure privée marocaine, Aicha Moukite Consulting (AMC) pour développer une promotion spécifique - marketing personnalisé et pré-sélection de candidats.

Face au risque migratoire d'étudiants chinois [197], le gouvernement français adopte une nouvelle stratégie, la création du « Centre d'Évaluation Linguistique et Académique »

[195] Rapport « Le GIP EduFrance et l'accueil des étudiants étrangers en France », 2005, p. 62. https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/GipEduFrance.pdf (consulté le 31 mars 2019)
[196] *EduFrance*, Rapport d'activité 2001
[197] Dans l'atelier de discussion au sujet « les visas délivrés aux étudiants étrangers : études de cas de la Chine et du Maroc » de la Conférence nationale du Réseau européen des migrations (REM) en date du 29 novembre 2011, Alain Ferré, sous-directeur des visas, secrétaire général à l'immigration et à l'intégration, souligne le risque migratoire d'étudiants chinois et marocains : « Des candidats tentent parfois d'utiliser, avec l'aide de filières organisées, la procédure du visa pour études, alors qu'ils n'y sont pas éligibles, comme moyen détourné d'entrer en France et d'y exercer des activés professionnelles non déclarées ».
Source : site du ministère de l'Intérieur (consulté le 31 mai 2019)
https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Etudes/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM/Evenements/Conferences-organisees-par-le-Point-de-contact-francais/Les-politiques-d-immigration-en-France-et-dans-l-UE-conference-du-REM-29-novembre-2011

(CELA) à Pékin.[198] Cette nouvelle structure, créée de façon expérimentale en 2003, a pour objectif de repérer les faux diplômes et les fausses pré-inscriptions d'étudiants chinois dans les établissements français. Pour cette mission, le CELA crée un site internet destiné au public chinois et sur lequel les candidats au visa « étudiant » disposent d'une page personnelle. Ils peuvent s'inscrire à l'aide d'un formulaire informatique et demander un rendez-vous avec un agent du CELA. Au cours d'un entretien, le candidat expose ses motivations, son projet d'étude, et son interlocuteur teste ses capacités d'adaptation et son niveau en français.[199] Ensuite, le responsable du CELA valide ou non les avis favorables pour la délivrance du visa « étudiant ».[200]

Le nombre de pays dotés de tels centres, désormais appelés « Centre pour les Études en France » (CEF), est passé à 6 en 2005 (outre la Chine et les trois pays maghrébins, le Sénégal et le Vietnam) et les CEF ont connu une seconde phase d'extension à partir de l'année 2006.[201] Au vu du bilan des 6 CEF en activité fin 2005, la mise en place des CEF a été évaluée comme un grand succès et la réunion du « Comité Interministériel de Contrôle de l'Immigration (CICI) », le 29 novembre 2005, a décidé de créer six autres centres l'année suivante en prévoyant de généraliser ces dispositifs pour 2007 :

- 2006 : CEF - Corée, Cameroun, Mexique, Turquie

---

[198] Sur les procédure de CELA, voir un reportage de RFI à Pékin, Michael Sztanke, « Pékin - Paris : l'étudiant chinois est-il une marchandise ? », *Hommes & Migrations*, n° 1254, 2005, p. 74-81.

[199] Entre 2009 et 2010, dans le cadre de mon mémoire de master, les entretiens avec des étudiants chinois en France m'ont permis de voir la difficulté de l'obtention du visa étudiant : pour tous les étudiants chinois, le dépôt des dossiers auprès d'un CEF est obligatoire et un certain niveau de connaissance de la langue française est demandé - 300 points (niveau B2) de TCF (Test de connaissance du français). Si le candidat ne peut pas satisfaire à cette exigence, il doit déposer une attestation d'un minimum de 500 heures de formation FLE dans un établissement agrée par l'ambassade comme l'Alliance Française à Pékin. Pour une formation enseignée en anglais en France, le certificat de résultat TOEIC ou TOELF est demandé lors du dépôt des dossiers. En revanche, pour les étudiants coréens, aucune preuve de connaissance du français ou de l'anglais est demandée pour l'obtention du visa. Chong-Jin KIM, *Le visa « étudiant » en France -L'analyse des critères de la délivrance du visa « étudiant »*, Mémoire Master 1 de science politique, Université Paris Ouest Nanterre, 2010.

[200] Ensuite le dossier parvient au secteur consulaire et un visa peut être accordé. Pour effectuer ces démarches, l'étudiant chinois a payé dès le début 150 € ainsi que les frais de test de langue et de visa.
Sénat, *Rapport d'information n° 446 fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur l'accueil des étudiants étrangers en France, par Mme Monique CERISIER-ben GUIGA et M. Jacques BLANC.,* 2005, p. 27.

[201] Pour cette réalisation, le ministère des Affaires étrangers, le Ministre de Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication et les trois conférences - CPU, CDEFI, CGE - ont signé le 14 décembre 2005 une convention- cadre qui définit la place des établissements dans la procédure CEF.
Rapport d'information n° 446 fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur l'accueil des étudiants étrangers en France, par Mme Monique CERISIER-ben GUIGA et M. Jacques BLANC., *op. cit.*.
Campus France, *LES ESPACES CAMPUSFRANCE A PROCÉDURE CEF,* Atelier « accueil des étudiants étrangers » du 8 décembre 2007. / Campus France, 2015, LA PROCEDURE « ETUDES EN FRANCE ».

- 2007 : Intégration des CEF dans les espaces *Campus France* - Algérie, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Corée, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Madagascar, Maroc, Mexique, Sénégal, Syrie, Tunisie, Turquie, Vietnam et République Tchèque, Congo Brazzaville, Liban, Mali, Maurice, Russie, Taiwan
- 2008 : Argentine, Bénin, Chili, Haïti, Thaïlande [202]

Notons que l'extension des CEF à de nouveaux pays était une des mesures les plus importantes du plan d'action annoncé par le gouvernement de droite à l'issue du séminaire gouvernemental sur l'attractivité en 2005 et 2006. Dans ce contexte, la loi du 24 juillet 2006 sur l'immigration (Sarkozy II) a introduit des dispositions favorables – facilitation de la délivrance de titres de séjour en France – à tout étudiant qui a obtenu son visa par l'intermédiaire d'un CEF dans son pays origine.

7.3.2. *Campus France* – harmonisation des logiques ministérielles

Les espaces *Campus France* peuvent être caractérisés comme des lieux institutionnels d'harmonisation de différentes logiques. Celle de « l'excellence académique » du ministère de l'Éducation, celle de « l'influence diplomatique » du ministère des Affaires étrangères et enfin, celle de « la sécurité » du ministère de l'Intérieur. Le tout, autour de l'utilité économique des étudiants étrangers. (voir graphique 7.8.) Pour le ministère des Affaires étrangères, l'objectif de *Campus France* est de remédier au déficit significatif de décideurs formés en France et de cadres dirigeants du secteur privé ou de l'administration des pays étrangers, en rendant cohérentes et efficaces toutes les activités de promotion de l'enseignement supérieur et de la gestion des étudiants étrangers.[203] Pour le ministère de l'Éducation, l'intérêt principal est d'attirer des étudiants en 2ème et 3ème cycle, ce qui correspond aux attentes des établissements. Dans la jonction de ces deux logiques, réalisée au niveau institutionnel par la création d'*EduFrance* en 1998, se lit la soumission au marché et la priorité donnée à l'utilité économique. « L'économie de la connaissance »

[202] Ces mesures sont élargies aujourd'hui à 43 pays qui couvrent environ 95% de la mobilité étudiante en direction de la France.
[203] Avant la création de *Campus France,* deux organismes différents avaient la charge de ces missions, *EduFrance* et *Egide*.

devient évidement un facteur économique, et l'ouverture internationale, une nécessité pour le rayonnement de l'enseignement supérieur français et de la recherche.

Graphique 7.8. Espaces *Campus France* / Procédure des CEF

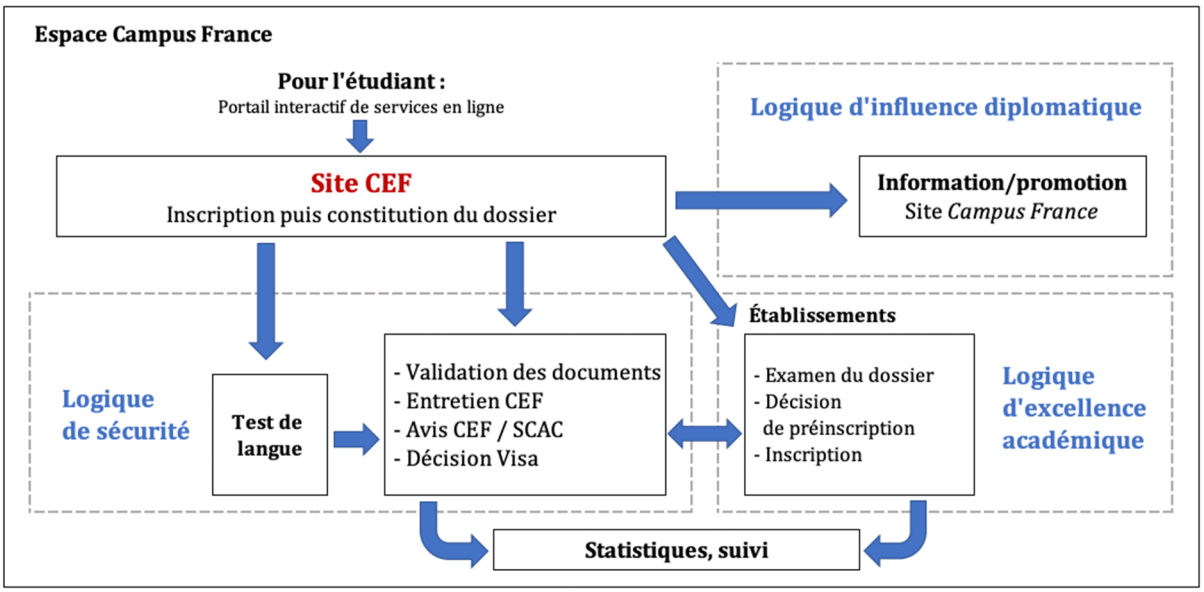

* SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle)

L'intégration des procédures CEF dans *Campus France* relève également de la même logique, celle de la soumission aux lois du marché. Dans le contexte de l'« attractivité de la France », l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers devient une priorité stratégique du gouvernement français.

Si l'on fait une analyse *bourdieusienne* de la création d'*EduFrance* et de son évolution vers *Campus France,* on y voit le nouveau programme néolibéral des jeunes élites. Pour Bourdieu, en effet, le tournant néolibéral en France est inséparable d'une mutation dans la formation des élites et de leurs actions. Le néolibéralisme [204] est impensable en dehors

[204] Sur la notion de néolibéralisme, nous empruntons la définition de Bourdieu. Dans un article du Monde diplomatique, il qualifie le néolibéralisme comme « un programme de destruction des structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur ». Dans *La Misère du Monde*, Bourdieu décrit cette vision néolibérale comme la « démolition de l'idée de service public ».
Pierre Bourdieu, « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde diplomatique*, mars 1998, p. 3.
-, *La misère du monde*, Paris, Édition du Seuil, 1993, p. 340.
Sur le concept de néolibéralisme de Bourdieu, voir notamment Christian Laval, *Foucault, Bourdieu et la question néolibérale*, Paris, La Découverte, 2018.
Dans cet ouvrage très riche, Christian Laval offre une lecture comparative de Foucault et Bourdieu sur la question néolibérale. Il souligne que pour Bourdieu, le néolibéralisme n'est pas simplement une extension de la logique marchande à toutes les sphères sociales et un retrait de l'État en matière des affaires sociales.
Sur le tournant néolibéral, voir notamment Bruno Jobert, *Le tournant néo-libéral en Europe idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, l'Harmattan, 1994.

de l'institution de l'État qui, en tant que détenteur du monopole de la violence symbolique, à travers les élites qui le contrôlent, n'a de sens que comme « désignation sténographique » : celle des relations objectives entre les positions de pouvoir occupées par des groupes d'agents luttant pour imposer une définition de l'État propre à les servir. [205] Dans *L'État démantelé,* L. Bonelli et W. Pelletier remarquent aussi que la « modernisation » des services publics peut se comprendre par rapport à des trajectoires, des positions d'équipes ministérielles qui la promeuvent et des transformations dans le recrutement des hauts personnels d'État. L'ENA et Sciences Po deviennent dans les années 1970 des sortes de *Business Schools* où les élites d'État apprennent le langage de la rationalité économique et de la vision néolibérale – régularisation par des marchés -. Avec les cabinets ministériels composés pour l'essentiel de « juniors de la classe dominante » [206] formés aux « lois de l'entreprise à Sciences-po » et à l'ENA [207] (et de plus en plus passés par l'ESSEC, HEC avant l'ENA), à partir des années 1980-90 la distance entre « haute administration d'État » (qui jusqu'à la fin des années 1970, développait encore la notion « d'intérêt général ») et « managers des grandes entreprises » est abolie. Les grands corps d'État se sont convertis aux logiques managériales des écoles de commerce. [208]

Patrick Stéfanini et la logique du marché

Patrick Stéfanini, diplômé de Sciences-po avant l'ENA, commence une carrière d'administrateur civil au ministère de l'Intérieur et va devenir chef de cabinet du ministre délégué chargé de la Sécurité, Robert Pandraud, en 1984. Ce haut fonctionnaire « Sciences-po / ENA » est nommé en 1995 directeur du cabinet du Premier ministre puis

[205] Pierre Bourdieu, *Réponses pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992, p. 86-87.
Laurent Bonelli, Willy Pelletier *et al.*, *L'État démantelé enquête sur une révolution silencieuse*, Paris, la Découverte "Le Monde diplomatique", 2010, p. 14.-15.
Dans le cadre sociologique bourdieusienne, L. Bonelli et W. Pelletier soulignent également que le champ du pouvoir ne se réduit pas aux rapports de forces dans la « seule noblesse d'État ». L'État n'est pas un bloc et les diverses fractions des personnels d'État réforment l'État pour augmenter leurs « force au jeu ». En ce sens, les restructurations de l'État peuvent se caractériser par les nouvelles hiérarchies entre élites.
[206] Pierre Bourdieu, *La distinction critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, p. 358.
-, *Questions de sociologie*, Paris, Éd. de Minuit, 1984, p.153.
[207] Voir Alain Garrigou, *Les élites contre la République Sciences po et l'ENA*, Paris, Éd. la Découverte, 2001.
Dans cet ouvrage qui présente l'histoire et la mutation récente de Sciences Po et de l'ENA, A. Garrigou explique comment s'est formé la filière d'élite « Sciences Po- ENA » et il montre pourquoi le lien organique entre les deux établissements a été mis à mal à partir des années 1990 : alors que Sciences Po tend à devenir une « Business school » internationale, l'ENA s'efforce de convaincre de la nécessité d'un État fort.
[208] Alain Garrigou, « La formation des élites d'État et l'avènement d'une nouvelle « classe rapace » in Laurent Bonelli, Willy Pelletier *et al.*, *L'État démantelé enquête sur une révolution silencieuse*, *op. cit.*, p. 42-53.

conseiller auprès du Premier ministre, Alain Juppé, également « Sciences-po – ENA ». Il entre au Conseil d'État au tour extérieur en 1998 et est nommé secrétaire général du « Comité interministériel de contrôle de l'immigration. » en 2005. Considéré comme maître d'œuvre de la politique d'« immigration choisie » et « ministre de l'immigration de l'ombre » [209]au début de la présidence de N. Sarkozy, P. Stéfanini incarne parfaitement l'évolution de « l'esprit de service public » [210] des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et leur acceptation de la logique du marché en matière d'immigration. [211] Un débat[212] organisé par le Centre d'Analyse Stratégique (CSA) [213] en 2006 sur le sujet de l'immigration économique permet de bien comprendre sa pensée :

> « *Vouloir ouvrir davantage notre marché du travail à de nouveaux immigrés, c'est privilégier une forme d'immigration dont on pense qu'elle s'intègrera bien puisqu'elle vient pour travailler. Mais encore une fois, le fait que je croie au concept d'immigration choisie ne m'empêche pas d'être lucide sur les difficultés de mise en œuvre de ce concept. Nous saurons dans deux ou trois ans si cette ouverture de notre marché du travail à la fois aux moyennement qualifiés et aux plus qualifiés, à travers la carte "Compétences et talents", a du succès. […] l'objectif n'est pas que la France soit plus attractive pour tous les segments de son marché du travail. […] le projet de loi actuel (Sarkozy II) se fixe comme objectif de diminuer ces flux migratoires (de motif familial), en tout cas de limiter leur progression*. »
>
> « *La tradition de notre pays, c'était une pratique administrative qui voulait qu'au terme de leurs études, les étudiants étrangers ne se voient en aucun cas reconnaître le droit de travailler durablement et que la porte de sortie consistait pour eux à retourner dans leur*

---

[209] *Mediapart*, « Patrick Stefanini, le ministre de l'immigration de l'ombre », le 15 janvier 2009. https://www.mediapart.fr/journal/france/150109/patrick-stefanini-le-ministre-de-l-immigration-de-l-ombre?onglet=full (consulté le 31 mai 2019)

[210] Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, *op. cit.*, p. 341.

[211] Patrick Stefanini, Jean-Luc Schneider *et al.*, « A-t-on vraiment besoin d'une immigration économique en France ? », *Horizons stratégiques*, vol n° 1 (2006/1) 2006, p. 62-71.

[212] Ce débat en date du 24 mai 2006 a été organisé entre trois personnes : 1) Jean-Luc Schneider, sous-directeur à la Direction générale du Trésor et de la Politique économique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie qui a participé à la rédaction du rapport « Immigration sélective et besoins de l'économie française »
2) Yves Chassard, chef du Département "Travail-Emploi-Formation" au Centre d'analyse stratégique
3) Patrick Stéfanini, secrétaire général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration

[213] Créé par un décret du président de la République Jacques Chirac du 6 mars 2006, le « Centre d'analyse stratégique » (CSA) est une institution d'expertise et d'aide à la décision qui appartenait sous l'autorité du Premier ministre. Il a été remplacé par France Stratégie, créé par François Hollande le 23 avril 2013.
Source : Décret n°2006-260 du 6 mars 2006 portant création du Centre d'analyse stratégique https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000818940 (consulté le 31 mai 2019)

pays. […] Pour elle, un étudiant étranger était un fraudeur potentiel. Pour son admission au séjour, il fallait vérifier à la fin de ses études qu'il ne se maintenait pas irrégulièrement sur le territoire national. Nous sommes en train de prendre un virage très important dans ce domaine. Premièrement, le projet de loi affiche que, sous certaines conditions, des étudiants étrangers pourront, à l'issue de leurs études, avoir en France une expérience professionnelle. C'est une mini-révolution des mentalités administratives. Deuxième virage, c'est la volonté de faire travailler ensemble plusieurs administrations de façon à rendre notre pays plus attractif à l'égard des étudiants étrangers. […] Même si nous décidons de mieux sélectionner les étudiants étrangers, de façon d'ailleurs à leur éviter l'échec une fois engagés dans des filières universitaires, je crois que nous allons devoir faire face à une demande en très forte augmentation. Si bien qu'au final, la perspective de voir diminuer le nombre d'autorisations de séjour accordées à des étudiants étrangers n'est pas celle qui nous attend. […] le gouvernement a décidé depuis plusieurs années de créer dans certains pays ce qu'on appelle des "Centres pour les études en France". Ils sont – appelons les choses par leur nom – des organismes administratifs à statut spécial dont le rôle est de mieux sélectionner les étudiants étrangers. »

P. Stéfanini admet que la France était restée fermée aux migrations professionnelles depuis les années 1970 mais il souligne que le gouvernement commence alors à aborder la question de l'immigration économique en termes d'immigration choisie par le besoin de la France d'emplois « moyennement ou très qualifiés ». Il va plus loin en considérant l'article 6 de la loi « Sarkozy II » comme une « mini-révolution des mentalités administratives » qui étaient jusqu'alors en position de défendre l'idée d'un nécessaire contrôle des flux migratoires. [214]

Pierre Tapie, la montée en puissance des écoles de commerce au sein de la CGE

Au sein de la CGE, les années 1990-2000 se caractérisent par la montée en puissance des grandes écoles de commerce. [215] Dans un contexte de développement de « l'économie

[214] Sur la construction de ces mentalités administratives, voir Sylvain Laurens, *Une politisation feutrée les hauts fonctionnaires et l'immigration en France, 1962-1981*, *op. cit.* et Alexis Spire, *Étrangers à la carte l'administration de l'immigration en France, 1945-1975*, *op. cit.*.

[215] Sur la formation des élites d'État, Alain Garrigou analyse la « noblesse d'État » et la divise en quatre âges.

de services », la domination des écoles d'ingénieurs et le complexe de supériorité implicite de ces écoles vis-à-vis des écoles de management, commence à s'effondrer. Le tournant « académique » des écoles de commerce où la recherche est devenue une préoccupation de premier plan pour la totalité des écoles ainsi que leur ouverture internationale s'opère dans les années 1990. [216] Il fait naître un nouveau modèle d'excellence pour ces écoles et estompe la relation de supériorité / infériorité entre les écoles. Comme le dit lui-même Pierre Tapie, son ascension à la présidence de la CGE peut résumer la force nouvelle des écoles de commerce dans la CGE.

Ancien élève de l'École polytechnique, docteur en sciences naturelles de l'université Paris XI Orsay et enfin diplômé de l'INSEAD, Pierre Tapie a débuté sa carrière au sein du groupe Elf-Sanofi en 1980. Pendant dix ans, il a successivement occupé les fonctions de chercheur détaché au service de biophysique du Centre d'Études Nucléaires de Saclay, directeur de la stratégie puis directeur du laboratoire de biotechnologies végétales à l'« Association pour la Recherche en Bioénergie Solaire » (ARBS). Après sa réorientation professionnelle en passant le programme MBA à INSEAD, il devient en 1990 directeur de l'École Supérieure d'Agriculture de Purpan à Toulouse et directeur général d'Intellagri, Société de Capital-Risque à Toulouse pendant 11 ans avant de rejoindre le Groupe ESSEC comme directeur général. Enfin, il devient président de la Conférence des Grandes Écoles en 2009, le premier président de la CGE issu de la direction d'une école de commerce depuis sa création en 1973. [217]

Le quatrième âge correspond à la montée en puissance des grandes écoles de commerce à partir des années 1990.

- Premier âge : première génération de hauts fonctionnaires issus du système « Sciences-Po / ENA » accompagné de la promotion d'hommes jeunes issus de la Résistance (Années 1950 – 1970)
- Deuxième âge : puissance de la noblesse d'État - Engagement des hauts-fonctionnaires en politique, souvent issus des grands corps (Fin des années 1970- année 1980)
- Troisième âge : mise à l'écart de l'ENA et des grands corps (particulièrement celui des inspecteurs des Finances) et « pantouflage » (accession de ces inspecteurs des Finances à la tête des entreprises privatisées) (Année 1980 – 1990)
- Quatrième âge : accession d'entrepreneurs (venant notamment des grandes écoles de commerce comme HEC) aux fonctions jusqu'alors dévolues aux membres de la noblesse d'État issus de l'ENA et de Polytechnique (A partir des années 1990)

Alain Garrigou, « La formation des élites d'État et l'avènement d'une nouvelle « classe rapace » in Laurent Bonelli, Willy Pelletier *et al.*, *L'État démantelé enquête sur une révolution silencieuse*, *op. cit.*, p. 43-44.

[216] Sur le tournant académique des écoles de commerce, voir notamment Marianne Blanchard, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle - 2010)*, *op. cit.*, pp 419-

[217] Liste des présidents de la CGE
https://www.cge.asso.fr/historique (consulté le 31 mai 2019)

Adopté grâce au lobbying fort de la CGE et au travail coordonné entre P. Stéfanini et P. Tapie, [218] l'article 6 de la loi « Sarkozy II » montre exemplairement le « nouvel esprit de service public » [219] dans la noblesse d'État. On y voit la diffusion de l'« éthos managérial » au sein de la CGE et plus largement dans l'enseignement supérieur. Cet article sert particulièrement les intérêts de la CGE et ceux des écoles de commerce qui se sont engagées activement dans le recrutement d'étudiants étrangers.

La construction d'une nouvelle « pensée d'État » sur les étudiants étrangers s'observe en analysant la création d'*EduFrance*, son fonctionnement et son évolution vers *Campus France*. Cette pensée se caractérise en fait par un « démantèlement de l'État ». [220] Depuis la création d'*EduFrance* qui, est selon Claude Allègre, « une structure adaptée, qui peut répondre rapidement et a une mentalité hybride, c'est-à-dire tout à la fois d'éthique universitaire, de rigueur dans la formation et en même temps, une pratique commerciale », jusqu'à la nomination de François Blamont, un entrepreneur au directeur général, tous les signes de ce « démantèlement » sont présents dans le fonctionnement de l'agence : politique de marchandisation de l'enseignement supérieur, autopromotion et évaluation par des indicateurs quantitatifs au nom de l'efficacité, etc. L'État est, on le voit dans ce domaine comme dans tant d'autres, victime de la doxa libérale.

Nous remarquions dans l'introduction, l'affinité de ces stratégies d'attractivité des étudiants internationaux avec la politique dénommée « Bienvenue en France » du gouvernement « Macron/Philippe ». A partir de la fin des années 1990, ces politiques gouvernementales, de gauche comme de droite, peuvent s'expliquer par le nouvel « esprit

---

[218] L'affinité d'esprit de Stéfanini et de Tapie pourrait expliquer la similitude de leurs carrières professionnelles et de post-retraite : directeur de campagne de François Fillon en 2017, P. Stéfanini rejoint Lysios Public Affaire, un cabinet de consulting/loddy en 2018 et Pierre Tapie dirige le cabinet Paxter, cabinet de consulting en stratégie en matière d'éducation et de recherche après sa retraite du groupe ESSEC.
https://www.nouvelobs.com/politique/20181010.OBS3741/l-ancien-bras-droit-de-francois-fillon-devient-lobbyiste.html (consulté le 31 mai 2019)

[219] Pierre Bourdieu, *La misère du monde*, *op. cit.*, p. 341.

[220] La notion de démantèlement de l'État désigne « les milles processus par lesquels des domaines complets d'activités, historiquement soustraits aux logiques marchandes, sont progressivement reversés dans le jeu concurrentiel du marché et comment les modes d'évaluation propres à ce dernier tendent à être imposés comme normes universelles ».
Laurent Bonelli, Willy Pelletier *et al.*, *L'État démantelé enquête sur une révolution silencieuse*, *op. cit.*, p. 15.
Cet ouvrage collectif traite des réformes de l'État depuis les années 1980 et poursuit le travail engagé par Philippe Bezès dans « Réinventer l'État » où il analysait les réformes de l'administration française depuis 1962 et la conversion du service public au raisonnement gestionnaire inspirée par le « New Public Management ».
Sur l'influence du « New Public Management » dans la réforme en France, voir Philippe Bezes, *Réinventer l'État les réformes de l'administration française, 1962-2008*, *op. cit.*, particulièrement le chapitre 6 sur les années 1990.

de service public » de la noblesse d'État. Pour preuve, en matière d'étudiants étrangers, il n'y a pas de différences substantielles entre le concept de « consensus Républicain » de P. Weil, sa réalisation juridique par la loi « RESEDA » du gouvernement de L. Jospin et le concept d'« immigration choisie » de Stéfanini/Sarkozy ; entre la loi « Sarkozy II » et l'attitude du gouvernement de D. de Villepin. A cet égard, *EduFrance* et *Campus France* peuvent apparaître comme des « lieux neutres » , des lieux de rencontre où se retrouvent des hauts-fonctionnaires occupant des positions éloignées dans le champ de la classe dominante. Ils agencent une nouvelle idéologie fondée sur « l'utilité économique » des étudiants étrangers et la valorisation des réformes au-delà des logiques propres de chaque champ et des positions politiques de droite ou de gauche.

Chapitre 8. Le marché de l'enseignement supérieur français aujourd'hui – le cas de la Corée du Sud

Nous allons maintenant traiter des activités de *Campus France* à Séoul et aborder, en le resituant dans son contexte historique, l'état de l'enseignement supérieur français en Corée dans les années 2000. Nous examinerons également longuement la situation des étudiants coréens venus en France ces dernières années.

Dans notre problématique de travail, il nous semble que la Corée du Sud représente un cas parfait pour observer le déploiement des stratégies françaises. Elles tiennent, pour le dire en quelques mots, à attirer les « étudiants coréens solvables » dont la volonté première est de partir vers des pays anglophones, en particulier aux États-Unis. Il faut savoir que la domination de ce pays sur le marché des études est absolue et que les coréens qui y vont constituent aujourd'hui une véritable classe dominante, dite de « dominants-dominés » [1] dans la société coréenne. Ceci grâce à l'accumulation de capital culturel à l'américaine et à l'hégémonie académique et culturelle US.

Face à cette hégémonie, *Campus France* développe depuis les années 2000 une nouvelle stratégie de promotion de l'enseignement supérieur français. Contrairement aux années 1970 où la France était engagée dans la formation des élites scientifiques en Corée, en particulier par l'attribution des bourses (voir le chapitre 3.), dans les années 1980-1990, après l'échec de la coopération privilégiée avec l'université Ajou, la plupart des bourses ont été attribuées à des littéraires. Pour les élites diplomatiques, cette politique de formation des littéraires a été considérée comme négative. *Campus France* à Séoul s'est donc lancé dans la promotion des grandes écoles d'ingénierie et de commerce pour former des « décideurs » qui pourraient ensuite immédiatement servir les intérêts économiques français.

Enfin, nous présenterons les résultats d'une enquête de terrain ainsi que l'analyse quantitative de données d'étudiants coréens partis en France. Cette enquête qui a été essentiellement réalisée entre 2015 et 2016 est l'aboutissement de « l'observation

[1] Dans son ouvrage consacré à cette question et en empruntant la notion de Bourdieu, Jongyoung KIM, désigne ainsi très judicieusement les coréens qui ont étudié aux États-Unis.
Jongyoung Kim, *Dominants dominés : L'études aux États-Unis et la genèse des élites coréennes 지배받는 지배자: 미국 유학과 한국 엘리트의 탄생*, Séoul, Dolbegae, 2015.

participante » de l'auteur venu suivre en France des études en sciences sociales (voir encadré 8.1 Note autobiographique). Ce travail a permis de mettre en lumière une nouvelle catégorie d' « immigration dorée » [2] et la dualité du marché des études entre étudiants coréens riches et ceux moins aisés.

Encadré 8.1. Note autobiographique sur mon choix de la France pour y faire des études

Mes parents

Je suis né le 23 mars 1979 à Séoul, d'un père militant, Sékyun KIM (1947-), et d'une mère, Seongsook OH (1953-2018), militante elle aussi contre le régime autoritaire de Chung-hee PARK.

Après son entrée à l'université nationale de Séoul en 1966, mon père s'est engagé très activement dans le mouvement des étudiants démocratiques contre le régime PARK. Il est devenu un personnage important dans la direction du mouvement étudiant de l'université nationale de Séoul et s'est consacré aux études marxistes.

Entrée à l'université féminine Ewha en 1971, ma mère a été elle aussi très active dans le mouvement démocratique et a été une dirigeante étudiante dans les grandes manifestations contre la constitution « Yushin » en 1974.

En 1972, avant la publication de la constitution « Yushin », quand le gouvernement a pris des mesures préventives contre certains étudiants « dangereux », mon père a été arrêté et envoyé au service militaire.

Ma mère, responsable du mouvement étudiant dans son université , a pu échapper à l'arrestation en changeant constamment de domicile pendant un an et en n'ayant aucun contact avec sa famille.

Mes parents se sont rencontrés dans le réseau démocratique interuniversitaire et ils se sont mariés en 1977.

Au mois de mars quand je suis né, mon père a été emprisonné car il était impliqué dans « l'Affaire Christian Academy ». A la fin des années 1970, la « Christian Academy Korea », créée en 1965, organisait plusieurs formations pour des ouvriers et agriculteurs sur les problèmes du capitalisme, sur le syndicalisme et le droit du travail. Pour le gouvernement PARK, ces activités étaient le fait d'un « club secret », soutenu par la Corée du Nord, pour fonder un état socialiste.

Le président Chung-Hee PARK a été assassiné le 26 octobre 1979 et la Corée a connu alors une courte période démocratique. Grâce à ces changements politiques, mon père et ses collègues ont été libérés par décision de la cour d'appel en janvier 1980 alors que la première décision du mois de mars 1979 le condamnait à 3 ans de prison.

Après sa libération, la « Christian Academy » lui a proposé une bourse d'études et il est parti étudier en Allemagne au début de l'année 1982. A Berlin, il a continué d'organiser des formations sur le syndicalisme pour les travailleurs coréens installés en Allemagne. Il faut savoir que dans les années 1960-70, le gouvernement allemand a importé environ 8 000 mineurs et 10 000 infirmières dans le cadre d'un accord intergouvernemental avec la Corée.

En 1987, mon père a obtenu son doctorat en sciences politiques à l'université libre de Berlin. Le titre de sa thèse était « Der Grundprozess des buergerlichen Staates : Versuch einer Darstellung der allgemeinen Durchsetzungsform der politischen Logik das Kapital ». (« Le processus de base de l'État bourgeois : tentative de présenter la forme générale de mise en application de la logique politique du capital »)

[2] On élargit ici la notion « d'immigration dorée » d'Anne-Catherine Wagner qui lui sert à décrire une nouvelle catégorie d'immigrés, celle des étrangers des classes supérieures en France. Notion en rupture avec la représentation commune de l'immigration de travail, celle de la classe ouvrière.
Anne-Catherine Wagner, *Les nouvelles élites de la mondialisation une immigration dorée en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

Après ses études, il est devenu professeur à l'université nationale de Séoul (1988-2013). Ce recrutement a pu se réaliser grâce à l'atmosphère démocratique de l'année 1987. Rappelons qu'en décembre 1987, face à l'ampleur des mouvements de contestation, le président CHUN a accepté la tenue de l'élection présidentielle au suffrage universel direct.

Dans les années 1980-1990, poursuivant son engagement dans le mouvement démocratique et syndical, mon père a participé aux débats académiques sur le caractère de l'État de la Corée du Sud. Il a été l'un des théoriciens marxistes définissant le régime politico-économique de la Corée du Sud comme étant un « nouveau capitalisme monopoliste d'État colonisé ».

Après ses études universitaires, ma mère, elle, s'est engagée dans le mouvement ouvrier et a travaillé dans un petit journal du courant démocratique. Mais en raison de ses deux enfants – mon frère né en 1981 et moi en 1979, elle a dû abandonner ses études de doctorat en Allemagne.

Après son retour en Corée, elle a participé au mouvement du droit des femmes et jusqu'à la fin de sa vie elle s'est impliquée dans le domaine éducatif : elle a été l'une des fondatrices de l'association « Réunions des parents d'élèves pour une vraie éducation » (créée en 1989) qui milite pour améliorer le système scolaire sud-coréen souvent décrit comme un « enfer » en raison de la culture d'extrême compétition.

Grâce à ses expériences, elle a été nommée en 2015 « inspecteur civil » (contre la corruption) au « Seoul Metropolitan Office of Education » (l'administration chargée de l'enseignement primaire et secondaire – l'enseignement supérieur est gérée par le ministère de l'Éducation-) et promue en 2016 directrice du « Centre de renseignement d'intérêt public » dans le même établissement.

Le choc culturel entre Berlin et Séoul

Mon père y faisant ses études, j'ai vécu à Berlin pendant 6 ans et mes premiers souvenirs conscients commencent donc là-bas. A cette époque, sur le plan de la mixité sociale, Berlin était un cas isolé. Dans le quartier où je vivais, ni au « Kindergarten » (école maternelle), ni à l'école élémentaire, il n'y avait d'asiatiques ou d'africains, seulement quelques Turcs. A l'extérieur, j'étais souvent moqué et parfois frappé et je me sentais plus à l'aise à l'école ou au Kindergarten avec mes amis et mes maitresses.

L'éducation que j'ai reçue à Berlin était vraiment excellente. Dans ma classe, il n'y avait qu'une vingtaine d'élèves pour deux maitresses et tous les cours étaient organisés de façon participative. Je sentais que j'étais « respecté » par les maîtresses car elles essayaient toujours d'expliquer les choses de façon claire et de répondre aux nombreuses questions d'enfants de 9 ans. C'est sans doute pour cela que je voulais être un bon élève. Nous avions une grande salle consacrée à la musique et un gymnase où toutes les activités sportives se déroulaient. Pour un enfant comme moi, c'était génial.

A mon retour en Corée, j'étais en troisième année de l'école primaire, la situation fut très différente : cinquante élèves par classe, des maîtres/maîtresses autoritaires, un enseignement basé sur la répétition mécanique, le tout s'accompagnant de punitions corporelles. C'était un vrai « choc culturel ».

De là vient je crois mon désir d'aller faire mes études en Europe . J'ai toujours voulu revenir en Europe, non pour y faire du tourisme, mais pour y vivre. Et j'ai toujours pensé que ce serait formidable si je pouvais étudier dans une université européenne.

La différence d'habitus entre les amis des quartier aisés et ceux des quartiers pauvres

Durant l'essentiel de ma scolarité, j'ai habité des quartiers aisés, mais en raison du manque de places de lycée dans le quartier « Gangnam » [3] où j'habitais alors, j'ai fréquenté un collège et un lycée dans un quartier très pauvre de Séoul. Puis, quand mon père a été nommé à l''université nationale de Séoul qui se situe dans un quartier pauvre, un appartement était offert aux professeurs nouvellement recrutés juste à côté de l'université et notre famille s'est installée dans ce quartier.

Quand j'étais au collège, c'était très stressant de prendre le bus ou le métro pendant une heure pour aller à l'école. Le pire était que j'étais exclu du cercle d'amis de mon quartier : parce que je ne partageais

[3] Il s'agit ici des trois arrondissements les plus riches de la ville de Séoul. Pour ma mère, c'était un investissement pour l'avenir. Dans les années 1990, la différence de prix entre un appartement de Gangnam et dans un quartier moins aisé n'était pas si grande qu'aujourd'hui.

pas la vie scolaire avec eux mais aussi à cause de la différence de style de vie (vêtements, loisirs, argent de poche, montant des dépenses, etc.). Les marques de vêtements que portaient mes amis et ceux dans le quartier de l'école où j'allais étaient totalement différentes : les amis de « Gangnam » portaient des vêtements de marques américaines - Guess, Polo Ralph Lauren, Kelvin Klein – et ceux de l'école, des marques coréennes pas chères.

Cette expérience en Corée a été un prolongement de ma vie en Allemagne. Étant un fils d'étudiants modestes je n'ai jamais mangé dans un restaurant, je ne partais pas en vacances en Italie, ni ne portais de chaussures Adidas. Mes amis faisaient du judo, du tennis et régulièrement du ski. Ce n'était pas mon cas.

Le choix de faire des études en France

Mes souvenirs d'enfance à Berlin conjugués à l'influence de mes parents militants du courant démocratique des années 1980-1990 très défavorable aux États-Unis, ont fait que j'ai voulu revivre en Europe, particulièrement en Allemagne. Mais, finalement j'ai pris l'avion d'Air-France.

Ce choix de la France s'explique essentiellement par mes intérêts académiques.

En 1999, quand je suis entré à l'université Sogang, j'ai vu pour la première fois des ouvrages de Pierre Bourdieu à la bibliothèque. Depuis le milieu des années 1990, les recherches de Bourdieu étaient de plus en plus reconnues en Corée mais, paradoxalement, c'était par des auteurs américains qui citaient ses ouvrages. Les notions d'habitus et de champ m'ont vite passionnées. Elles me permettaient de mieux comprendre les questionnements essentiels de ma vie, construite d'abord comme immigré en Allemagne, ainsi que la différentiation des classes coréennes à partir des années 1990.

Les discussions avec mon père et ma mère m'ont beaucoup influencé aussi, eux qui s'étaient engagés dans le mouvement militant contre la violence capitaliste et dans le mouvement participatif pour améliorer le système éducatif coréen.

En 2005, à la fin de mes études en Corée, j'ai travaillé dans une banque pendant 1 an. J'ai fait ce choix pour financer le prolongement de mes études et économiser de l'argent.

Quand j'ai terminé mon cycle universitaire, mon intérêt académique pouvait se résumer à trois mots : immigration, éducation, élites. Ces notions m'ont finalement fait partir en France, parce que les études sur l'immigration étaient évidemment beaucoup plus développées qu'en Allemagne et les recherches bourdieusiennes sur la clase dominante m'intéressaient énormément. Au niveau du système politique, je voulais également mieux comprendre le républicanisme français par rapport au fédéralisme allemand.

La culture, particulièrement la langue française, n'entrait pas en considération, c'était plutôt un obstacle dans mon choix. Durant mes études universitaires, j'ai suivi plusieurs cours d'allemand en Corée et visité plusieurs fois l'Allemagne, notamment pour participer à un programme d'été à l'université « Eichstätt-Ingolstadt ». La France n'était pour moi qu'un pays de passage pour aller de l'Allemagne à l'Espagne. Je préférais la bière au vin français, les brötchen à la baguette, les saucisses « Nuremberg » au boudin noir. J'étais aussi plus touché par les courants réalistes allemands que par les romantiques français. J'aimais Thomas Mann davantage que Victor Hugo. Malgré tout cela, j'ai finalement choisi la France pour suivre mes études.

L'apprentissage de la langue française

C'est en 2006 que j'ai commencé à apprendre sérieusement le français. J'ai suivi les cours à l'Alliance française de Séoul pendant un an et je suis parti en France en juillet 2007. Ma première destination était Angers : je voulais vivre pour la première fois dans un petite ville et je trouvais que les programmes du CIDEF (Centre international d'études françaises) de l'université catholique de l'Ouest, étaient très bien organisés – Il existait des cours basiques (grammaire, lexique et phonétique), des cours optionnels (français de la mode, des affaires, sur objectifs universitaire, etc.) des cours sur la culture (actualité et médias, culture et découvertes, études socioculturelles, histoire de France, histoire de l'art, littérature, vie politique, etc.).

Mais je me suis vite aperçu que le stage linguistique ne m'intéressait pas autant que je le pensais et que cela coûtait trop cher. J'ai décidé de rentrer rapidement dans une université, ainsi ce serait plus économique et sans doute plus efficace pour perfectionner mon français.

Malgré mes connaissances très faibles de la langue française, j'ai été accepté dans un programme de master en études européennes à l'université Paris 8. Ces études étaient très ouvertes aux étudiants étrangers. Enfin après 4 mois de séjour à Angers, j'ai déménagé à Paris.

En 2007-2008, la faculté a été bloquée pendant plusieurs mois et les cours annulés en raison de contestation étudiante contre Sarkozy. Ce fut une période très difficile pour moi, mais j'ai pu me consacrer à l'apprentissage de la langue française. En deux ans, j'ai successivement obtenu le DELF B2 puis le DALF C1. Mais je trouvais la langue de Molière toujours difficile. Et c'est encore le cas.

Un coréen dans le 16ème arrondissement de Paris

Grâce à l'aide d'un ami de mon père, j'ai pu trouver un studio vraiment « pas cher » dans le 16ème arrondissement de Paris (quartier Alma-Marceau). Quelle ironie, un étudiant étranger modeste habitant dans le 16ème arrondissement et fréquentant l'université Paris 8 ! Plusieurs amis de l'université me demandaient : « Pourquoi habites-tu là-bas ? On ne comprend pas ». Je répondais : « Je vais me marier bientôt, j'ai un studio de 25 m2 au centre de Paris (pas une petite chambre de 12-13m2 dans une résidence universitaire), et le loyer n'est que de 650 euros. De plus, il y a le chauffage central. ». A ce moment-là, je n'avais aucune connaissance des arrondissements parisiens et de leur image. J'ignorais les idées que mes amis de l'université Paris 8 avaient sur le 16ème et que c'était peut-être le coin de Paris le plus connoté socialement.

Après Séoul, j'étais une nouvelle fois dans ma vie exposée à des modes de vies différents selon que les quartiers étaient « chics » ou si c'était la banlieue « chaude ». Mais le contraste était plus fort et multidimensionnel ici qu'auparavant à Berlin ou Séoul. L'ethnie, le style vestimentaire, les odeurs, l'urbanisme, l'alimentation, les immeubles, les magasins, les restaurants, les voitures, les accents, etc. tout était différent.

Mes études à l'université Paris X

Après mes études à l'université Saint-Denis, j'ai décidé de suivre le programme du « master recherche » (anciennement DEA) en sociologie politique à l'université Paris Nanterre pour poursuivre mes études doctorales. J'ai rédigé deux mémoires, l'un sur le visa étudiant, l'autre sur *Campus France* en Corée, les deux sous la direction de Laurent Bonelli. Et je termine actuellement ma thèse sur la construction de la politique du gouvernement français à l'égard des étudiants étrangers.

8.1. Campus France en Corée

Dans le prolongement de l'enquête de terrain effectuée entre 2015 et 2016, nous présentons les manifestations de *Campus France* à Séoul. Ces évènements ont pour objectif d'attirer des étudiants coréens « solvables » et, au travers du programme de bourses, à accueillir en France les élites coréennes qui étaient plutôt désireuses de partir dans un pays anglophone.

8.1.1. Actions de promotion de l'enseignement supérieur français

Les bénéficiaires majeurs de ces actions menées par *Campus France* à Séoul depuis la création en 2007 sont les grandes écoles de commerce, d'ingénierie et d'art.

En 2007, *Campus France* a organisé deux missions thématiques : « Enseignements artistiques » et « Campus Ingénierie ». En mai 2007, une série de conférences sur les enseignements artistiques en France a eu lieu dans six universités Séoulites– Kookmin, Hongik, Chugye, Ehwa, Yonsei, Korea – ainsi qu'au Centre Culturel Français.

En novembre 2007, dans le cadre de la mission « Campus Ingénierie » conduite par Jean-Pierre Trotignon, directeur du réseau « n+ i » [1], un consortium d'universités coréennes a été créé pour développer des relations de coopération scientifique avec « Campus Ingénierie ».

En novembre 2008, l'atelier « French Business School in Seoul » s'est tenu pour la première fois en Corée. 10 écoles de commerce étaient présentes pour recevoir, en entretiens individualisés, des étudiants préalablement sélectionnés. [2]

Après le succès de cet évènement en 2008, *Campus France* a organisé des conférences de présentation des écoles d'art françaises, de commerce et d'ingénierie entre 2009 et 2011 (voir le tableau 8.1)

Dans l'organisation des évènements de *Campus France* pour la promotion de l'enseignement supérieur, les étudiants ciblés sont principalement les jeunes coréens en ingénierie, en gestion et en arts. La mission principale de CF est d'attirer les élites dans les domaines de l'ingénierie, l'économie/gestion pour les grandes écoles françaises,

[1] Sur le réseau n + i, voir l'encadré 7.8.
[2] AUDENCIA Nantes, Burgundy School of Business, CERAM Business school, EM Lyon, EDHEC, ESCP-EAP, ESC Rennes, ESSEC, HEC, Vatel Hotel management school.

particulièrement les écoles de commerce, et des coréens « solvables » pour les écoles d'art. A cet effet, *Campus France* de Séoul a organisé entre 2009 et 2011 plusieurs conférences de présentation des écoles de commerce les plus prestigieuses comme HEC, l'ESEC ou l'EDHEC.

Tableau 8.1. Évènements organisés par *Campus France* à Séoul (2008-2011)

Évènements	Date
Study and Research in Europe 2008	13/11/2008
French Business Schools in Seoul 2008	29-30/11/2008
Study and Research in Europe 2009	15/05/2009
Conférence de présentation de Sciences Po	30/06/2009
French Design Schools in Seoul 2009 - École de Design Nantes Atlantique / École d'Art Maryse Eoly	10/10/2009
Conférence de présentation - ENSA Dijon	29/10/2009
Conférence de présentation - EDHEC / ESSEC	02/11/2009
Conférence de présentation - ENSCI	13/11/2009
Conférence de présentation - HEC	06/04/2010
Study and Research in Europe 2010	13/05 2010
Conférence de présentation - École Vatel	12-13/06/2010
"QS WORLD MBA TOUR" avec les écoles de commerce français	06/10/2010
Conférence de présentation : EDHEC, EM Lyon	03/11/2019
Study and Research in Europe 2011	10/03/2011
French Business Studies Fair 2011	08/04/2011
Conférence de présentation - HEC	24/11/2011

Source : *Campus France* de Séoul [3]

En novembre 2007, dans le cadre de la mission « Campus Ingénierie » conduite par Jean-Pierre Trotignon, directeur du réseau « n+ i » [4], un consortium d'universités coréennes a été créé pour développer des relations de coopération scientifique avec « Campus Ingénierie ».

[3] Les deux tableaux 8.1. et 8.2. sont faits sur la base des notices d'information du site Campus France - coree.campusfrance.org -. Avec les renouvellements du site, ces données ne sont plus disponibles sur le site, mais 78 notices sont gardées personnellement lors la dernière consultation en date du 22 mai 2015.
Source : archivecampus.france.or.kr (ce lien n'est plus disponible)
Ces deux tableaux sont déjà présents dans le mémoire de master de l'auteur : Chong-Jin KIM, *Le visa « étudiant » en France -L'analyse des critères de la délivrance du visa « étudiant »*, *op. cit.*
[4] Sur le réseau n + i, voir l'encadré 7.8.

Campus France met également en place une stratégie de promotion des formations enseignées en anglais. Sur son site, on trouve régulièrement des informations à ce sujet (voir le tableau 8.2) et le catalogue des formations supérieures enseignées en anglais sur le territoire français - près de 600 formations en 2010 – est devenu accessible aux étudiants dont le niveau de langue n'est pas suffisant pour suivre un enseignement dispensé en français.

Tableau 8.2. Notices d'information – site *Campus France* en Corée du Sud (2009-2011)

Notices d'information	Date
Appel à candidatures internationales 2010 : École Polytechnique	16/06/2009
Bourses d'excellence "Blaise Pascal" 2010	22/07/2009
Rentrée 2010/2011 Premier cycle : Universités nationales françaises	15/12/2009
Rentrée 2010/2011 Premier cycle : Écoles d'architecture françaises	15/12/2009
Rentrée 2010/2011 : La Fémis	20/01/2010
Programme de master : Télécom SudParis 2010/2011	11/02/2010
Rentrée 2010/2011 Licence(Bac +3) et Master : Universités nationales	12/02/2010
Paris Graduate School of Mathematical Sciences : Paris 6, Paris 7, Paris 9	22/02/2010
Appel à candidatures Bourses nationales françaises "KIM Jung Eup"	05/03/2010
Stage de français pour professeurs : "Accent français" à Montpellier	18/03/2010
Appel à candidatures Bourses "Joussot-Dubien" : ENSCBP - Formation en anglais	15/04/2010
Programme d'été : Science Po Le Havre	28/04/2010
" Wine and French Culture in Burgundy" : Université de Bourgogne	04/05/2010
Appel à candidatures internationales 2011 : École Polytechnique	21/06/2010
MBA marketing et management de l'évènementiel	
Appel à candidatures : ISTEC Paris - MBA international du Luxe	23/06/2010
Présentation du programme "Master of Science in Nuclear Energey" - Formation en anglais	24/06/2010
ISAT - Master Automotive Engineering for Sustainable Mobility" - Formation en anglais	12/10/2010
Appel à candidatures internationales (Journalisme) - École Supérieure de Journalisme de Lille & Sciences Po Lille	27/10/2010
Appel à candidatures Bourses nationales françaises (science des religions)	06/12/2010
Rentrée 2011/2012 Licence (Bac +3) et Master : Universités nationales	20/12/2010
Rentrée 2011/2012 Premier cycle : Universités nationales françaises	20/12/2010
Rentrée 2011/2012 Premier cycle : Écoles d'architecture françaises	20/12/2010
Trois Bourses Labex - UPE	20/05/2011
Appel à candidatures internationales 2012 : École Polytechnique	10/06/2011

Source : *Campus France* de Séoul

« Rencontres avec les anciens » (4 – 5 avril 2015)

> « *La réussite est importante pour nous. Notre objectif n'est pas d'envoyer beaucoup d'étudiants en France. Campus France est ici présent pour vous donner des conseils et des informations afin que vous réussissiez vos études en France. […] Par rapport à votre projet, nous sommes là pour vous conseiller la voie la plus adéquate dans le système d'enseignement supérieur français qui est complexe […] Le gouvernement français va financer vos études au travers des frais d'inscription, de l'allocation logement et de la sécurité sociale. On dit que les études en France sont gratuites dans les établissements publics, mais en fait les frais d'inscription dans les universités sont élevés. Les financer coûte pour la France de 15 à 20 millions de wons par étudiant, c'est un investissement du gouvernement français sur l'avenir. Nous croyons que les diplômés coréens en France vont contribuer au développement franco-coréen. Nous ne voulons pas faire des profits avec les étudiants. Nous finançons les étudiants étrangers pour le rayonnement de la France. En ce sens, vous êtes tous des boursiers du gouvernement Français.* » (Discours d'ouverture de Young-hae HAN, responsable de *Campus France* à Séoul)

Après le salon « Study and Research in Europe », co-organisé chaque année avec 14 ambassades de pays européens en Corée depuis 2008, la conférence de présentation de l'enseignement supérieur français, organisée annuellement depuis 2014, est la manifestation de promotion la plus importante de *Campus France* Séoul. Dans le cadre de l'enquête de terrain, nous avons participé à ces évènements en 2015, plus particulièrement à la « Rencontre avec les anciens », et au salon « Étudier en France » en 2016.

La manifestation « Rencontres avec les anciens » s'est déroulée pendant 2 jours à l'Institut Français de Séoul. Elle était organisée en plusieurs sessions au cours desquelles les anciens étudiants coréens en France présentaient leurs spécialités et les établissements où ils ont obtenu leurs diplômes (voir tableau 8.3).

Les fonctionnaires de *Campus France* s'appuient sur les demandes réelles des étudiants coréens pour le choix des sessions de spécialités : plusieurs sont consacrées aux spécialités très sollicitées comme la communication culturelle, les cosmétiques/parfums, les beaux-arts, le cinéma et l'architecture.

Pour les sessions « stratégiques » dans la politique de bourses du gouvernement français – domaines de l'ingénierie, des sciences politiques et gestion -, les invités étaient tous des boursiers et diplômés des meilleurs établissements français - CNRS (doctorat sous cotutelle : Paris 7 et Polytechnique), Sciences Po Paris, HEC.

Tableau 8.3. Programme des « Rencontres avec les anciens » de 2015

Le 4 avril (samedi)			
Heure	**Séssion**	**Invité**	**Établissement de diplôme / carrière professionnelle**
11:00 - 12:00	Ingénierie	Hyeok KIM	- Doctorat en électronique : CNRS (Paris 7/Polytechnique) - Boursier du gouvernement français - Chercheur du KIST - Professeur : Université nationale de Séoul
12:10 - 13:30	Culture Communication	Yumi HWANGBO	- Master / Doctorat : Paris 10 - Directrice : Korean Arts Management Service
13:40 - 14:40	Sciences politiques	Yungyun PAIK	- Master en sécurité internationale : Sciences Po Paris - Boursier du gouvernement Francais - Chercheur : Académie nationale de diplomatie
14:50 - 15:50	Sciences humaines & sociales	Junghoon OH	- DEA en littérature française : Paris 3 - Journaliste : Yonhap News
16:00 - 17:15	Chimie (cosmétiques)	Jimyeong LEE	- Licence en chimie : Paris 6 - Master : ISIPCA / université de Versailles - Plusieurs stages dans des entreprises françaises (cosmetiques/ parfums) - Chercheur : Laboratoire du groupe "Amore Pacific"
	Chimie (aromates)	Yeonhee CHOI	- Master : ISIPCA / université de Verseilles - Marketing : groupe "Amore Pacific" - 11 ans dans une entreprise de fabrication d'aromates - Gérante : "Inscentlab"
17:20 - 18:30	Gestion	Hyungyun LIM	- Master en gestion : HEC Paris - Boursier du gouvernement français - BD Manager : "AppLift Korea"
Le 5 avril (dimanche)			
10:30 -11:30	Sciences humaines & sociales	Junghoon OH	- DEA en littérature française : Paris 3 - Journaliste : Yonhap News
11:40 - 13:10	Beaux-arts	Yongju CHO	- Master : ENSAPC - Artiste
13:20 - 15:20	Cinéma	Soonrye YIM	- Master en cinéma : Paris 8 - Cinéaste reconnue
15:30 - 17:00	Architecture	Junghoon LEE	- École d'architecture de Nancy / Master : Paris La Villette - Stage / Travail : l'atelier Zaha Hadid, etc. - Prix des Jeunes Architectes 2010 (min. de la culture - Corée) - Prix "Architectural Record Design Vanguard" 2013 - Gérant : Choho architecture

Source : *Campus France* – Corée du Sud

En revanche, pour les sciences humaines et sociales, seules deux sessions étaient organisées par Jung-hoon OH, journaliste à « Yonhap News » et ancien responsable de *Campus France* (2007-2009). Si dans d'autres sessions, on pouvait obtenir des informations très concrètes et utiles pour la préparation des études en France – formation, établissements, frais d'inscription, carrière professionnelle, etc. -, les sessions de Jung-hoon OH étaient une présentation très générale sur les avantages des études en France.

« Salon – Étudier en France » (16 octobre 2016)

Au salon « Étudier en France » qui s'est tenu en 2016, on constate toujours la sur-représentation des grandes écoles françaises et la sous-représentation des universités. Ce salon organisé spécialement dans le cadre de l'année Corée-France 2015-2016 [5], s'est tenu au « Novotel Ambassador » de Séoul (un hôtel 5 étoiles). C'est une synthèse de toutes les manifestions menées par *Campus France* en matière de promotion de l'enseignement supérieur français depuis sa création : conférences sur l'enseignement supérieur, présentations des établissements français, pré-sélection d'étudiants et rencontres avec des anciens.

35 établissements français étaient présents - 6 universités (dont une université catholique), l'IEP de Paris, 14 écoles de commerces, 4 écoles d'ingénieurs, 6 écoles d'art/design/mode et 4 établissements de cuisine ou management de l'hôtellerie - (voir le tableau 8.4). L'institut Paul Bocuse, l'Alliance Française de Bordeaux et Inflexyon

[5] L'Année Corée-France 2015-2016 était destinée à célébrer le 130ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays. Elle a débuté par l'Année de la Corée en France de septembre 2015 à août 2016. Elle s'est poursuivie par l'Année de la France en Corée de mars à décembre 2016.
Pendant les neuf mois de l'année de la France en Corée, près de 250 projets ont eu lieu à Séoul et dans une quarantaine de villes coréennes, dans les domaines culturels, économiques, universitaires, scientifiques, sportifs, gastronomiques et touristiques. Les manifestations importantes étaient :
- Le lancement du French Tech Hub
- L'Étape Corée du Tour de France
- Le salon Étudier en France, lancement du réseau France Alumni Corée et les premières Rencontres franco-coréennes de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Le Tour du cinéma français (10 films en avant-première dans sept villes de Corée)
- Les concerts de l'Orchestre de Paris, de l'Ensemble intercontemporain, des Arts florissant et de l'Ensemble Matheus
- Des exposition majeures comme Echo System de Gilles Barbier ou Les Mondes esthétiques du 19ème du Musée d'Orsay
Source : site de l'Ambassade de France à Séoul
https://kr.ambafrance.org/L-Annee-France-Coree-2015-2016

(Établissement privé de langue française à Lyon) n'étaient pas présents mais offraient des brochures d'information.

Tableau 8.4. Établissements participants au salon « Étudier en France » en 2016

Management	Universités
Audencia Nantes École de Management	Aix-Marseille Université
EDHEC Business School	Université de Caen Normandie
ESSCA École de Management	Université Le Mans
ESSEC Business School	Université Paris Est Créteil Val-de-Marne
Grenoble École de Management	Université Montpellier
HEC Paris	Université Catholique de l'Ouest - Angers
IÉSEG School of Management	**Sciences Politiques**
Groupe INSEEC	Sciences Po Paris
IPAG Business School	**Beaux-art, Design, Fashion**
KEDGE Business School	EAC
PSG - Paris School of Business	École Conte
Rennes School of Business	École de Design Nantes Atlantique
SKEMA Business School	École de Condé
Toulouse Business School	Institut International de l'image et du son
Pass-World Admissions	Académie Internationale de Coupe de Paris
Ingénierie	**Cuisine & Management de l'Hôtellerie**
École des Mines de Nantes	Ferrandi Paris
EPITECH	Le Cordon Bleu Paris
INSA Toulouse	Vatel Bordeaux - École Internationale de l'Hôtellerie et de Management
ISAE SUPAERO	
Réseau "n+i" - Engineering Institutes	École Lenôtre

8.1.2. Bourses d'excellence Blaise Pascal

La visite officielle en France du 5 au 7 décembre 2004 de Moo-hun ROH, président de la République de Corée, a permis de renforcer la coopération et les relations bilatérales franco-coréennes. Il a été décidé d'instituer un « partenariat global pour le XXème siècle » et à cette occasion une nouvelle impulsion a été donnée au dialogue politique. Par exemple sur la question nord-coréenne et sur des thèmes d'intérêt commun sur l'Afrique et le Moyen-Orient. Le renforcement du partenariat économique a également été acté, notamment dans les domaines de l'énergie et des technologies de l'information et de la

communication. La coopération universitaire, scientifique et de recherche a aussi vu sa priorité réaffirmée lors de la visite. [6] Le programme de bourses du gouvernement à l'égard des coréens a été renforcé et le nom des bourses est devenu en 2005 « Blaise Pascal ». Il constitue aujourd'hui encore l'élément le plus important dans l'accueil des élites coréennes.

L'analyse des bénéficiaires de bourses « Blaise Pascal » entre 2005 et 2010 (59 au total) montre clairement l'orientation générale de *Campus France* en Corée. Ces bourses sont du même ordre que celles du programme « Eiffel ». (voir les graphiques 8.1/8.2)[7]

Graphique 8.1. Universités d'origine des lauréats « Blaise Pascal » (2005/2006 – 2009/2010)

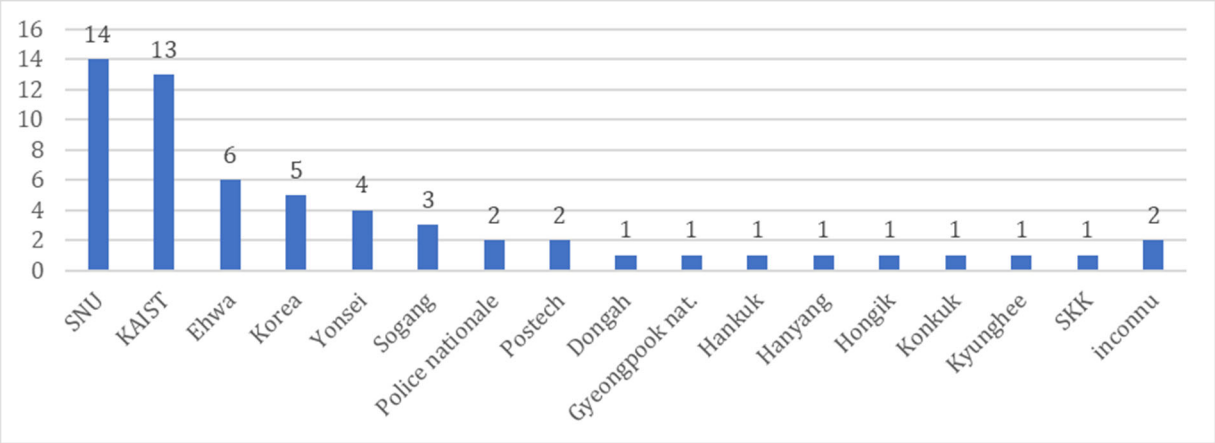

Graphique 8.2. Destinations des lauréats « Blaise Pascal » selon les établissements (2005/2006 – 2009/2010)

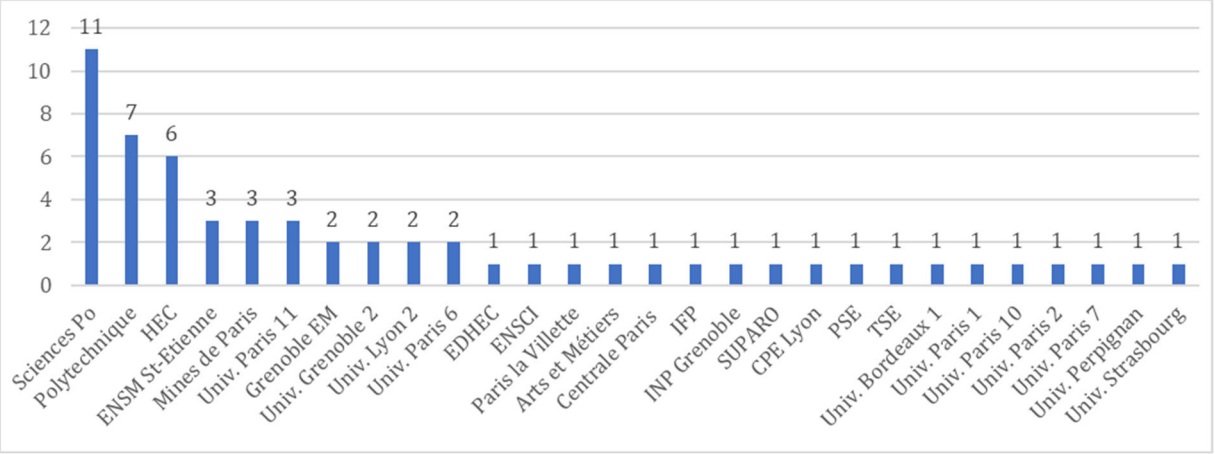

Source : *Campus France* de Séoul

[6] Source : Question n° 54044 de Bruno Bourg-Broc (Union pour un Mouvement Populaire – Marne) au ministre des Affaires étrangères (Question publiée au JO le 21/12/2004) sur le bilan de la visite en France du Président de la République de Corée.
http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-54044QE.htm (consulté le 30 avril 2020)

[7] Ces deux graphique sont ainsi présents dans le mémoire de master de l'auteur : Chong-Jin KIM, *Le visa « étudiant » en France -L'analyse des critères de la délivrance du visa « étudiant »*, *op. cit.*

L'objectif est de recruter des élites coréennes dans les domaines professionnels qui pourraient servir immédiatement les intérêts économiques français. Sur ce point, **Jung-Hoon OH**, ex-responsable de *Campus France* en Corée :

« *La France a traditionnellement accueilli des élites africaines dans l'enseignement supérieur et leur a attribué des bourses en espérant les voir jouer ensuite un rôle dans leurs gouvernements. […] Cela ne s'est pas passé comme ça en Corée où les bénéficiaires de programmes de bourses françaises mis en place en 1957, sont aujourd'hui des professeurs d'université en sciences ou en littérature française. […] Dans les années 1970, le gouvernement français s'était engagé dans la formation des élites scientifiques, mais dans les années 1980-1990 la plupart des bourses ont été attribuées à des littéraires. Ces lauréats n'ont pas contribué à la création d'un « power link » entre les deux pays, ni à la coopération académique et scientifique. Pour le gouvernement français cela peut être considéré comme un échec car les anciens boursiers ne participent ni aux décisions politiques gouvernementales, ni au pouvoir dans les grandes entreprises. Ils ne jouent aucun rôle important dans la coopération politique et économique entre la Corée du Sud et la France. […] Nous voulions changer l'image de la France auprès du public coréen, la montrer comme un pays de sciences, d'ingénierie ou de sciences sociales. En ce sens, EduFrance Corée, sous la direction de François Blamont, spécialiste de la commercialisation, s'est engagé dans la production d'une série télévisée, mais le projet a été abandonné en raison de contraintes budgétaires de l'ambassade. […] Avant le lancement du programme des bourses Blaise Pascal, les processus de sélection, de gestion et de budgets des programmes de bourses dans les domaines scientifiques, artistiques et littéraires, ont été pris en charge séparément par des services différents. Enfin, toutes les bourses sont intégrées dans le programme Blaise Pascal. […] Afin de changer le « trend » (l'image) des études en France, nous avons choisi d'attirer des étudiants en ingénierie et en gestion. A cette fin, nous avons particulièrement sélectionnés les étudiants admis dans une grande école d'ingénierie ou de commerce. […] Sur l'attribution de bourses aux étudiants admis dans les écoles privées de commerce, nous avons eu de grandes discussions à l'intérieur de l'ambassade. Mais en considérant les positions qu'ils occuperaient ensuite dans les entreprises et leur contribution éventuelle au développement économique de nos deux pays, on a décidé de leur offrir ces bourses.* » [8]

[8] Entretien avec Jung-Hoon OH en date du 19 mai 2015

L'orientation des bourses privilégiant les étudiants des grandes écoles et le caractère trop élitiste du programme, a créé une controverse parmi les jeunes coréens préparant leurs études en France. Par dérision, ils disaient : « Ce n'est pas le programme Pascal, c'est le programme Napoléon », ou, plus sérieusement, « Il est inutile de demander une bourse si tu es diplômé dans une université coréenne de "second rang". On est systématiquement exclus des sélections (sauf les doctorants en sciences et certains étudiants en droit.) » [9]

Face à ces critiques, un changement important dans l'orientation du programme a eu lieu avec l'arrivée d'Élisabeth Laurin, ambassadrice de France en Corée (2009-2012) C'était une diplomate issue du champ universitaire [10] et c'est sans doute pour cela qu'il y a eu beaucoup plus de coréens admis dans une université française en sciences humaines ou sociales et lauréats du programme de bourses « Blaise Pascal ». [11]

L'année 2012-2013 a été particulièrement marquante : parmi 8 doctorants, 4 étaient en sciences humaines (sciences du langage (Paris III), philosophie (Lyon III), philosophie (Montpellier) et esthétique (Paris I)) - et 4 l'étaient en sciences sociales – droit (Paris XI), économie (EHESS), sociologie (EHESS) et sciences politiques (Paris X).

Le profil des lauréats en master était aussi très diversifié [12]: 2 étudiants en ingénierie et sciences, 3 en architecture, 2 en gestion/ 1 en économie, 3 en sciences politiques, 3 en sciences humaines – littérature française, histoire de l'art, linguistique - et 1 en sociologie.

Plus de la moitié des lauréats (13 sur 23) n'étaient pas diplômés d'une université du « Top 12 » coréen. Ils venaient de l'université féminine Sookmyung, de l'université féminine de Séoul, de l'université maritime de Corée, de l'université catholique de Corée,

[9] Sur 59 lauréats entre 2005-2010, 11 sont admis à Sciences po Paris, 7 à l'École Polytechnique et 6 à HEC. : 27 sur 59 sont diplômés de l'université nationale de Séoul ou du KAIST.

[10] Née en 1952, titulaire d'un DEA en économie publique, diplômée de l'Institut national des langues et civilisations orientales (japonais, diplôme supérieur de chinois)
Secrétaire des affaires étrangères - Ambassade de France à Katmandou (Népal) (1983-1985) ensuite à Tokyo (Japon) (1985-1988) / Direction des Affaires économiques et financières, puis Direction de la Coopération européenne (1988-1996) / Sous-directrice pour l'Asie du Sud-Est, l'Asean et de Dialogue Europe-Asie (AEM), Direction d'Asie et Océanie / Directrice de l'Institut française de Taïpei (2000-2005)
Ambassadrice de France en Corée (juillet 2009- juillet 2012)
Directrice d'Asie et d'Océanie, MAE (2012-2015)

[11] Ayant été président de l'association des anciens boursiers coréens du gouvernement français, j'ai eu accès pour organiser les réunions annuelles de boursiers à l'annuaire des boursiers qui l'étaient entre 2005 et 2017. Même si l'utilisation de ces données pour mes études n'est pas autorisée par l'ambassade de France en Corée, j'ai pu constater l'évolution la sélection des boursiers.

[12] École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (Génie environnemental), Paris VI (chimie) / ENSA Belleville, ENSA La Villette, ENSA Val-de-Seine / HEC (management et nouvelle technologie) et Université Paris Dauphine (management des organisations culturelles), Paris School of Economics (économie) / IEP de Paris, université de Strasbourg (relations internationales), Sciences Po Strasbourg (politique de l'environnement) / Paris IV (littérature française), Lyon II (histoire de l'art), Grenoble (sociologie)

de l'université nationale de Kyungpook (2), de l'université Inha, de l'université Hong-ik, de l'université féminine Sungshin, de l'université Handong, de l'université Konkuk (2), et enfin de l'université Handong.

De « Blaise Pascal » à « France Excellence »

Avec l'arrivée à l'ambassade de France de deux énarques issus de grandes écoles d'ingénierie et de commerce – Jérôme Pasquier [13] (2012-2015), puis Fabien Penone (2015-2019) [14]- l'orientation du programme a rapidement changé. Il va s'agir de favoriser les étudiants qui vont dans de grandes écoles et sortent des meilleures universités coréennes.

Fidèle à la philosophie du programme de bourses *Eiffel*, lancé en 1998 qui privilégiait les filières de formation des futurs décideurs du public et du privé et l'utilité économique à court terme, le nom du programme a changé en 2017. De « Blaise Pascal », il est devenu « France Excellence » et la priorité a été redonnée aux étudiants en ingénierie, sciences, sciences politiques, gestion, économie et droit. Parmi les 15 lauréats du programme « France Excellence » en 2017-2018, on ne trouve que 2 étudiants en sciences humaines et sociales.

[13] Né en 1957
Diplômé de l'École Polytechnique et de l'ENA.
Source : site Ambassade de France au Nigeria (consulté le 31 août 2020)
https://ng.ambafrance.org/Jerome-Pasquier-Nouvel-ambassadeur-de-France-au-Nigeria
[14] Né en 1968
Diplômé de l'École supérieure de commerce de Lyon (EM Lyon), de l'IEP de Paris et de l'ENA
Source : site de l'ambassade de France en Corée

8.2. Étudiants coréens en France aujourd'hui

Dans les années 1950-1980, surtout sous le régime PARK (1961-1979), les études à l'étranger étaient fortement contrôlées par le gouvernement. En 1955 est adopté le principe d'un « concours national d'éligibilité des études à l'étranger »[15] et, avec l'arrivée de PARK poursuivant une politique agressive de développement économique par l'exportation, les études à l'étranger sont contrôlées plus strictement encore pour éviter le « gaspillage de dollars »[16] (mais aussi, plus officieusement, pour éviter les contacts avec des personnalités de pays communistes). Dans les années 1960, le contingent de places au concours n'est qu'environ de 250 par an (en 1966, 265). [17]

Dans cette situation, le profil des étudiants coréens partant à l'étranger dans les années 1960-1970 peut se résumer à celui des meilleurs étudiants fréquentant les universités les plus prestigieuses, issus d'une famille très aisée ou soutenus, dans la plupart des cas, par des bourses offertes par un gouvernement étranger. La première destination est les États-Unis (voir tableau 8.5.) : sur 11 355 coréens partis entre 1953 et 1971, 87,6% ont étudié dans ce pays. [19]

La politique du gouvernement coréen dans ces années-là est de poursuivre le développement scientifique et technologique par la formation d'élites à l'étranger. Au concours d'éligibilité des études à l'étranger, 70% du contingent est attribué aux sciences/ingénierie et 30% aux sciences humaines et sociales. [20]

---

[15] Ce « concours national d'éligibilité des études à l'étranger » n'a pas été organisé entre 1980-1985 et a été complètement aboli en 1989.
Source : Archives nationales de la Corée du Sud
http://www.archives.go.kr/next/search/listSubjectDescription.do?id=008652&pageFlag=&sitePage=1-2-1 (consulté le 31 mars 2020)

[16] Les voyages à l'étranger sont aussi strictement contrôlés sous le régime PARK depuis l'année 1963. Le passeport n'est délivré que pour motif de déplacements professionnels ou études. Il faut attendre 1983 pour que les coréens, âgés de plus de 50 ans, puissent obtenir un passeport pour motif de voyage personnel. Entre 1989 et 1992, une formation « anti-communiste » d'une journée est demandée pour la délivrance d'un passeport.
Source : Archives nationales de la Corée
http://theme.archives.go.kr/next/koreaOfRecord/globalTravel.do (consulté le 31 mars 2020)

[17] *Joong-an Ilbo*, « Le reéxamen de la politique à l'égard des étudiants coréens à l'étranger 해외 유학생 정책의 재검토 », le 7 septembre 1967.
Le nombre de personnes ayant pu réellement partir étudier à l'étranger est donc inférieur à ce chiffre.

[19] Le programme de bourses pour les coréens est organisé à partir de l'année 1977.

[20] Source : Encyclopédie de la culture coréenne : thème « études à l'étranger »
https://encykorea.aks.ac.kr/Contents/Item/E0041949 (consulté le 31 mars 2020)

Tableau 8.5. Étudiants coréens à l'étranger (1972-1996)

	1972	1977	1981	1986	1991	1996
Etats-Unis	3857	4220	6457	17600	25719	36231
Canada	139	-	103	153	227	252
Australie	20	-	45	114	533	704
Nouvelle-Zélande	2	-	6	-	10	114
Royaume-Uni	29	48	76	197	525	1392
Allemagne	338	697	1743	2673	4228	4793
Autriche	19	10	129	258	309	363
France	28	292	496	1237	1939	1642
Belgique	11	29	18	27	32	36
Italie	7	15	34	-	38	323
Vatican	9	34	72	102	145	177
Suisse	10	-	-	47	34	31
Espagne	2	-	-	-	61	80
Russie	-	-	-	-	-	5
Reste Europe	4	7	14	71	95	732
Japon	-	-	984	3155	4615	17788
Chine	-	-	-	-	670	6433
Philippines	13	68	58	337	1043	841
Reste Asie	1	10	18	2	28	7
Pays d'Amérique latine	-	8	9	-	-	-
Pays d'Afrique	-	1	-	5	9	11
Total	4489	5472	9760	25978	40260	71749

Source : Unesco Annuaire Statistique [21]

Rappelons ici le succès du CCE de Séoul dans les années 1960-1980 devenu un « espace libéré » pour les intellectuels coréens préoccupés de culture. « L'intérêt culturel de la France » est une des raisons importantes dans le choix d'études en France pour tous les étudiants étrangers. Mais pour les étudiants coréens, plus que pour d'autres, cet intérêt est un facteur important.

[21] Tableau cité dans Hyon-Kyon KIM, *Pélerinage séculier : les études à l'étranger des Coréens depuis 1881 jusqu'à aujourd'hui (version personnelle de l'auteur)*, *op. cit.* ,p 264.

Tableau 8.6. Nombre d'étudiants coréens dans les facultés françaises (1966-1968)

	Droit		Sciences		Lettres		Pharmacie		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H+F
1966	14	2	5	-	11	7	-	-	30	9	39
1967	14	1	3	-	18	23	-	-	35	24	59
1968	8	-	4	1	10	14	-	1	22	16	38

Source : Ministère de l'Éducation nationale [22]

En 1966-1967, 184 étudiants coréens poursuivaient des études en France, mais le nombre d'inscrits dans une faculté n'était que de 39. (voir le tableau 8.6) Il s'agissait en majorité d'étudiants fréquentant un établissement hors université, en particulier une école d'art. Le tableau sur les artistes coréens, présenté dans l'ouvrage *Coréens, cent ans de traversée – 100 ans d'histoire des Coréens en France* [23]montre que plusieurs sont venus en France pour des études, un stage ou un séjour artistique : 5 dans les années 1920, 17 dans les années 1950, 23 dans les années 1960, 39 dans les années 1970 et 136 dans les années 1980. Souvent issus d'une des meilleures universités coréennes, la plupart d'entre eux ont étudié dans une école d'art ou une université française. [24] L'artiste maintenant reconnue Ja-gyong LI, en est un bon exemple. Elle est née en 1943 et est entrée à l'université nationale de Séoul en 1966. Après avoir obtenu son bachelor en beaux-arts en 1965 et son master en 1969, elle est venue en France en 1969 dans le cadre du programme de bourses du gouvernement français. Elle a étudié à l'école des beaux-arts de Toulouse (1969-1971) puis de Paris (1971-1972). [25]

Jusque dans les années 1990, les artistes ayant étudié en France dans la période 1960-1980 constituent un groupe très puissant dans le champ artistique et académique coréen. Grâce à la construction de ce groupe dominant et malgré une position de plus en plus

[22] Source : Tableaux de l'Éducation nationale – édition 1967/1968/1970
[23] Ce tableau est fait sur la base de la brochure de l'exposition « 100 ans d'histoire des artistes coréens en France », organisé en 2003 par la Fondation « Gana » dans la « Galerie Gana Beaubourg » à Paris. Cette galerie, créée en 1995 a fermé définitivement ses portes en 2005.
[24] On voit dans le tableau que sur 23 coréens, 9 ont étudié à l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts de Paris (ENSBA), 2 à l'université de Paris.
Parmi 39 dans les années 1970, 10 sont à l'ENSBA, 6 dans une université parisienne (1,3,8) et 2 à l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD).
Dans les années 1980, sur 136, 43 sont à l'ENSBA, 36 dans une université parisienne (notamment Paris 8) et 16 à l'ENSAD.
[25] Source: site « Kim Dalgin Art Research and consulting » (consulté le 30 avril 2020)
http://www.daljin.com/2004/_main/exhibition/monthly/monthly.detail.php?code=E46092

faible face à la montée en puissance des diplômés dans un pays anglo-saxon, la France demeure une terre d'études pour les beaux-arts et la culture.

Avec l'assouplissement du contrôle des études à l'étranger en Corée entre 1980-1985 [26] et à partir de l'année 1989, la possibilité de faire en toute liberté des études hors du pays, le nombre d'étudiants coréens en France augmente de façon spectaculaire. Selon les chiffres donnés par l'UNESCO, ils sont 2 275 en 2017 alors qu'on n'en comptait que 496 en 1981.[27] (voir tableau 8.1)

Évolution du nombre d'étudiants coréens en France depuis les années 1990

Cet accroissement du nombre d' étudiants coréens en France pendant les années 1990-2000 s'explique en premier lieu par la généralisation des séjours linguistiques à l'étranger. Profitant d'une période sabbatique à l'université et de la libération des études à l'étranger, les étudiants coréens partent de plus en plus. Ils vont notamment dans les pays anglo-saxons pour perfectionner leur connaissance de la langue anglaise. Mais pour les coréens étudiant la littérature française ou les beaux-arts, la France devient la destination préférée.

Le boom des stages linguistiques explique pourquoi plus de 70% des étudiants coréens dans les universités françaises sont inscrits dans une formation en lettres et sciences humaines (voir tableau 8.7.). Ils suivent en effet des cours de langue dans une université mais pas dans un programme diplômant. Les statistiques du gouvernement coréen sur le nombre de coréens étudiants ou stagiaires en France [28] montrent que la plupart d'entre

[26] Le président CHUN a adopté plusieurs mesures qui allaient de la libération partielle des voyages à l'étranger à la flexibilité des mesures portant sur le contrôle de l'uniforme scolaire ou la longueur des cheveux des élèves (!).
Contre les mouvements de démocratisation à l'échelle nationale, il adopte la politique « 3S » (Sex, S Screen, Sports) : assouplissement de la règlementation dans la production et la commercialisation de vidéos sexuelles, accueil des Jeux olympiques en 1988 (décidé le 30 septembre 1981) et des Jeux asiatiques en 1986 (décidé le 26 novembre) , lancement de la ligue professionnelle de Baseball en 1982, etc.

[27] La définition de l'UNESCO sur les « étudiants internationaux (ou en mobilité internationale) » est la suivante : étudiants qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuivre leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger.
l'ISU collecte le nombre total d'étudiants inscrits à des programmes d'enseignement supérieur dans un pays donné.
Source : site de l'ISU - UNESCO

[28] Ils peuvent être aussi dans des établissements privés d'enseignement de la langue française ou d'apprentissage de métiers divers qui ne sont pas toujours des établissements d'enseignement supérieur.

eux sont en stages linguistiques : en 2017, le nombre d'étudiants/stagiaires s'élève à 6 655 dont 4000 sont en stages linguistiques (voir tableau 8.8.)

Tableau 8.7. Répartition des étudiants coréens dans les universités françaises (1995-2019)

	1995-1996	1997-1998	2001-2002	2008-2009	2009-2010
Droit	77	80	123	98	114
Sciences éco. AES	64	69	102	114	125
Lettres, Sc. Humaines	1282	1325	1494	1257	1222
Sciences , STAPS	148	115	149	115	117
Santé	19	16	41	52	57
IUT	3	5	25	14	13
Total	1593	1610	1934	1650	1648

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
Droit	98	105	106	111	124	128	109	105	88
Sciences éco. AES	117	103	118	142	158	175	173	170	152
Lettres, Sc. Humaines	1238	1203	1297	1317	1384	1435	1442	1330	1183
Sciences , STAPS	134	142	140	144	157	175	180	181	153
Santé	56	62	62	63	67	54	64	66	18
IUT	18	19	16	8	9	7	8	11	13
Total	1661	1634	1739	1785	1899	1974	1976	1863	1607

Source : « Repères et références statistiques » - ministère de l'Éducation nationale

Tableau 8.8. Nombre de coréens en formation en France en 2017

2017	Programmes diplômants		Stages linguistiques	Stages divers	Total
	Master/Doctorat	Licence			
France	773	1282	4000	600	6655

Source : « e-National indicators »- site des *Statistics Korea* (KOSTAT) [29]

Le nombre total d'étudiants coréens dans les universités françaises reste relativement stable dans les années 1990-2000, à environ 1600-1700. Mais à certaines périodes, ce nombre peut augmenter si davantage de coréens partent en France pour un stage linguistique. Au début des années 2000, le nombre d'étudiants dépasse 1 800 : 1 614 en 1999-2000, 1 815 en 2000-2001, 1 924 en 2001-2002, 1 884 en 2002-2003, 1 965 en

[29] Le nombre de stages linguistiques ou autres (par exemple dans une école de mode ou dans une école de boulangerie) est un chiffre approximatif donné par le gouvernement.

2003-2004. [30] Cette augmentation s'explique par le rebond de l'économie coréenne et par un euro faible - le 26 octobre 2000, l'euro atteint son cours historiquement le plus bas à 0,8230 dollar - [31].

Graphique 8.3. Évolution du nombre d'étudiants coréens en France et de celui des visas pour études délivrés en Corée (2008-2011)

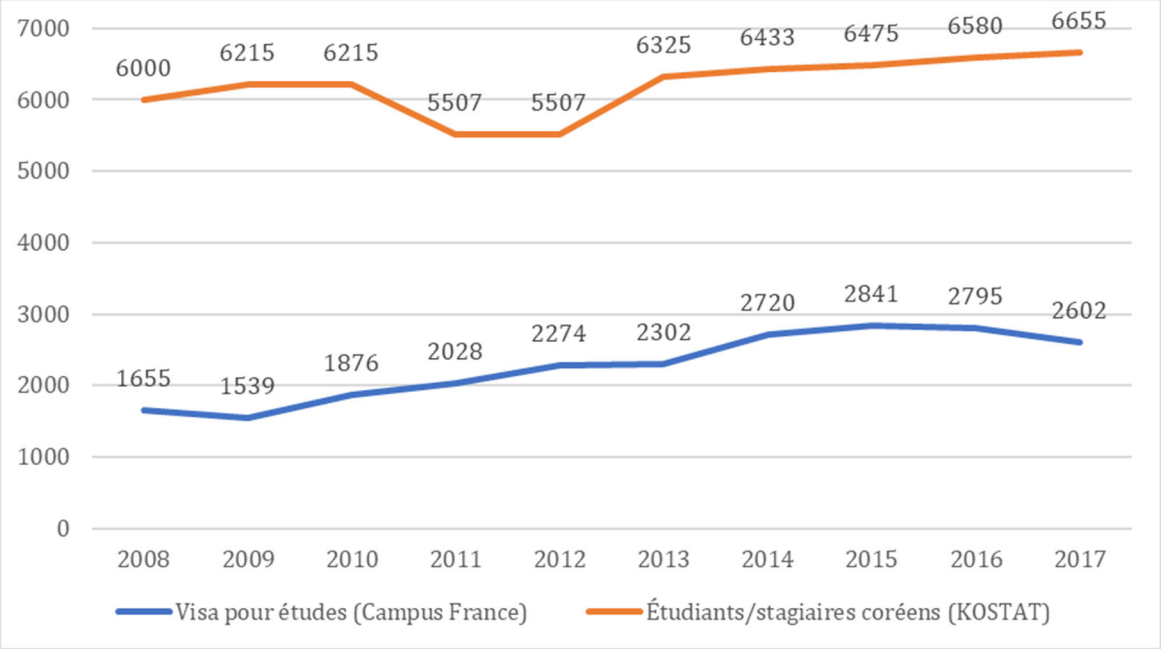

Source : *Statistics Korea* (KOSTAT) / *Campus France* [32]

Avec l'arrivée de la crise financière en 2008 et la chute de valeur du won coréen par rapport à l'euro [33] à la fin des années 2000, le nombre d'étudiants coréens dans les universités françaises va diminuer pour se situer autour de 1600 – 1700 (voir tableau 8.7.)

[30] Source : Ministère de l'Éducation nationale, *Note d'information – les étudiants étrangers en France*, n° 04-23, le 23 septembre 2004.

[31] A partir de l'année 1997, après la crise économique et financière qui oblige la Corée à accepter les programmes d'ajustement structurel du FMI, on assiste à un fort rebond de l'économie coréenne. De la fin des années 1990 aux débuts des années 2000 : taux de croissance en 1998 – 5,5 %, +11,3% en 1999, +8,9 % en 2000, +4,5 en 2001, +7,4% en 2002.

[32] Concernant le nombre de visas études, on a consulté les dossiers suivants :
Campus France, *Les Dossiers - République de Corée, n° 29,* 2015
Campus France, *Dossier Pays - Corée du Sud n° 46,* 2019
Campus France, *Fiches statistiques - Corée du Sud,* 2000
Les chiffres entre 2008 et 2009 ont été donnés par l'ambassade de France en Corée à la demande de l'auteur
* Les chiffres de l'année 2015 et 2016 sont approximatifs.

[33] En 2007, le taux de change annuel moyen « EUR/WON » est de 1 EUR = 1 273 WONS ; En 2008 1EUR = 1 606 WONS ; en 2009, 1 EUR = 1 773 WONS en 2008. Au début de l'année 2009, le taux dépasse le barème « 1 EUR = 2 000 WONS ».
En revanche, en 2000, 1EUR = 1 044 WONS ; en 2001, 1 EUR = 1 155 WONS ; en 2002 1 EUR = 1 175 WONS.

Dans les années 2010, le nombre s'accroît à nouveau et dépasse 1900 en 2015-2016. Les flux entrants augmentent depuis l'année 2000 - le nombre de visas pour études délivrés par l'ambassade de France passe de 1539 en 2008 à 2 841 en 2015 (voir graphique 8.3.) -, grâce notamment au redressement économique coréen et aussi à la multiplication d'accords bilatéraux entre établissements français et coréens.

Avec l'augmentation spectaculaire de leur nombre depuis les années 1980, le profil des étudiants est aujourd'hui plus diversifié par rapport aux années 1960-1970. En 2017-2018, la France a accueilli 3 264 étudiants sud-coréens dans des établissements d'enseignement supérieur (71,5% de femmes) dont 1 863 (57,1%) sont inscrits à l'université, 208 (6,4%) en écoles de commerce, gestion et vente, 113 (3,5%) en écoles d'ingénieurs et 1 080 (33,1%) dans d'autres écoles (écoles d'art, d'architecture, etc.). [34] On trouve aussi de plus en plus d'étudiants/stagiaires dans des domaines pratiques dont la formation a souvent lieu dans un établissement hors de l'enseignement supérieur, par exemple, Le Cordon Bleu Paris ou l'Institut National de La Boulangerie Pâtisserie (INBP) à Rouen.

Études en France : quête du capital culturel à la française

Notre enquête en Corée met en évidence que la notion de « culture française » a considérablement changé. Si dans les années 1960-1980, c'était la langue, la littérature, les beaux-arts ou le cinéma qui l'incarnaient, ce sont aujourd'hui les produits de luxe, la mode, la gastronomie, la boulangerie ou la pâtisserie qui la représentent plutôt.

Le marché des études en France pour les étudiants coréens se caractérise toujours par la prépondérance de l'apprentissage de la langue française et des études en art, mais il y a une forte demande dans les domaines de la mode et, de façon plus pratique, la gastronomie, la boulangerie ou la pâtisserie. Si le « capital culturel à l'américaine » ou le « capital culturel à l'allemande » se rapporte au diplôme le plus élevé, le « capital culturel à la française » est appréhendé aujourd'hui plus largement comme un style de vie, un goût culturel, des expériences, des pratiques sociales, des loisirs, etc. Le « capital culturel à la française » est connoté d'un certain « art de vivre » et les secteurs où les études en France

[34] Campus France, *Les Dossiers - République de Corée, n° 29*, *op. cit.*
Campus France, *Dossier Pays - Corée du Sud n° 46*, *op. cit.*
Campus France, *Fiches statistiques - Corée du Sud*, *op. cit.*

sont considérées en Corée comme « compétitives » par rapport à celles faites dans un pays anglophone, sont aujourd'hui dans les domaines de la mode, la gastronomie, la boulangerie ou la pâtisserie

Les études en France se répartissent entre formations dans des établissements privés et dans des établissements publics. On retrouve cette dualité entre les étudiants coréens aisés, particulièrement en quête de capital culturel et ceux qui, le plus souvent pour des raisons économiques, choisissent la France parce que les frais d'inscription y sont moins élevés que dans les pays anglophones.

Encadré 8.2. Démarches administratives et typologie des étudiants coréens selon leur forme de mobilité

On distingue selon leur forme de mobilité, trois catégories d'étudiants/stagiaires en France :

1. **Mobilité individuelle** : demande de visa « étudiant » individuelle, comme l'admission/inscription dans un établissement. Aucun support financier, procédure « normale » (la plus stricte) de la demande de visa auprès de l'ambassade de France à Séoul.

2. **Mobilité dans le cadre d'accords d'échanges entre établissements d'enseignement supérieur »** : préparation collective de la demande de visa et de l'inscription par le service de l'établissement, support financier (entier ou partiel) de la part de l'établissement, procédure « simplifiée » de la demande de visa auprès de l'ambassade de France.

3. **Mobilité dans le cadre de la bourse du gouvernement français (BGF)** : demande « automatique » du visa par l'ambassade, allocation d'entretien, couverture sociale, voyage aller-retour, frais d'inscription, frais de vie et prestations de service (logement, loisirs culturels, etc.) offerts par le gouvernement français.

L'analyse du fonds des dossiers individuels de « France Info »[35] - (voir encadré 8.3) montre bien la dualité du marché entre étudiants coréens riches qui vont plutôt dans un établissement privé et ceux, moins aisés, qui vont dans un établissement public.

[35] Créée en 1999, « France Info » est une agence privée coréenne spécialisée dans le traitement administratif des visas étudiants. Elle prépare tous les dossiers pour les demandes de visas (y compris la traduction et le dépôt à l'ambassade). Elle donne également des conseils pour le choix des établissements et cherche éventuellement un logement en France. L'agence s'occupe aussi de tous les virements bancaires – frais d'inscription, dépôt de garantie et loyer pour le logement.
Son bureau est situé en plein quartier de Gangnam à Séoul, juste à côté du siège social de Samsung Electronics. Dans ce quartier, on trouve les agences pour les études à l'étranger, les institutions privées d'apprentissage de l'anglais pour la préparation des examens – TOEFL, TOEIC, GRE, GMAT – et aussi la deuxième Alliance française de Séoul (créée en 1985).
Site de « France Info » - www.cfi.co.kr

Rappelons que la France où l'université était synonyme de gratuité, a été traditionnellement une terre d'études pour les coréens issus de milieux moins aisés par rapport à ceux, plus riches, partant vers un pays anglophone.

Encadré 8.3. L'Échantillon « France Info » de 1 377 coréens

La quasi-totalité des clients de « France Info » sont des étudiants qui veulent partir en France à titre individuel mais qui connaissent des difficultés dans la préparation de leurs dossiers pour obtenir le visa « étudiant », dans le choix d'un établissement et pour la recherche d'un logement en France.

Le fonds des dossiers individuels contient toutes les informations essentielles pour la demande de visa : nom/prénom, sexe, date de naissance, adresse en Corée, profession des parents, diplôme/spécialité en Corée, spécialité envisagée en France, première destination/établissement en France. On trouve aussi le montant des frais d'inscription et, dans la plupart des cas, le montant du loyer en France pour le premier logement.

Le travail porte sur 1 621 clients de « France Info » partis en France entre 2011 et 2015. Notre analyse concerne particulièrement 1 377 coréens venus en France « à titre individuel » pour des études/stages de plus de 3 mois (un visa de long séjour est donc demandé). Sont exclus les 244 cas suivants :

- 121 en stage linguistique durant les vacances (moins de 3 mois, donc pas de visa)
- 35 avec le visa « vacances travail »
- 49 étudiants dans le cadre de programmes d'échanges [36]
- 8 élèves de moins de 18 ans
- 1 demande de visa « visiteur »
- 30 cas pour lesquels il manque des informations importantes : ce sont des clients qui ne demandent que des services partiels comme le dépôt de dossiers à l'ambassade ou la recherche de logements.

Rappelons que dans les années 2000-2010 le nombre annuel moyen de visas pour études délivrés par l'ambassade de France en Corée est de 1500-2500. Et chaque année, environ 400 étudiants partent en France par l'intermédiaire de « France Info ».

Une telle agence pour les études en France n'existe qu'à Séoul, alors que celles pour des études dans un pays anglophone existent dans d'autres grandes villes.

Sur le plan statistique, ce fonds constitue un véritable « échantillon représentatif » pour les « étudiants coréens partis en France à titre individuel ».

[36] Normalement les étudiants partant en France dans le cadre d'accords d'échanges n'utilisent pas les prestations de services payantes. Avec l'aide du service des relations internationale des universités, ils ne s'occupent que de la demande de visa auprès de l'ambassade. Le programme – lieu, établissement, détails de la formation – est fixé par les accords. Dans la plupart des cas, un logement dans une résidence universitaire est attribué. Parmi 1 617 étudiants, seulement 49 partis dans le cadre de programmes d'échanges voulaient à la fin du programme, prolonger leur séjour par un stage linguistique.

8.2.1. Coréens en stages linguistiques – un groupe de caractère élitiste poursuivant le capital culturel à la française

Dans l'échantillon de 1 377 coréens (73% de femmes ; âge moyen lors du départ en France : 24 ans), 37,6% (soit 519 sur 1 377 ; 79% de femmes ; 24 ans) sont venus pour perfectionner leur connaissance de la langue française. Ceci s'explique par le fait que pour plus de la moitié (286 sur 519), leur spécialité à l'université était la littérature française ou la langue française [37] et 74% (383 sur 519) sont en année sabbatique dans une université. On remarque aussi le caractère élitiste de ce groupe : 32% (165/519) sont issus d'une université du « Top 12 » [38] et plus de la moitié (59 %, 308 sur 519) sont étudiants en année sabbatique ou diplômés d'une université de Séoul. [39]

L'analyse de la profession des pères et le montant total des frais d'inscription et de loyers dépensés durant le premier semestre du séjour en France permet de constater que, dans la plupart de cas, les étudiants sont issus de familles très aisées. Les pères sont majoritairement des salariés (25%), dirigeants d'entreprises (18%), fonctionnaires (7%), enseignants - universitaires - chercheurs (2%), professeurs ou instituteurs des écoles (3%) ou exerçants une profession libérale (4%). [40] (voir graphique 8.4.)

---

[37] 14 % dans un domaine culturel (beaux-arts, cinéma, théâtre, design, mode, musique) et 7% en sciences humaines.

[38] En 2017, on compte au total 189 universités générales en Corée dont 70 sont dans la région métropolitaine (38 universités à Séoul). 34 universités (18%) sont nationales, 1 université (0,5%) est publique et 154 universités (81,5%) sont privées.
Si l'on compte aussi le nombre d' « Universités industrielles » (qui offrent des formations d'enseignement supérieur, particulièrement aux travailleurs/ouvriers du secteur industriel) (2), les « Universités d'éducation » (qui forment les enseignants des écoles primaires, collèges et lycées) (10), les « Junior Colleges » (138), les universités de deuxième et troisième cycle (46), les « Cyber university» (19), on compte au total 408 universités en Corée dont 48 universités nationales (11,8%), 8 universités publiques (2,0%) et 352 universités privées (86,3%)
Source : site de « Korean Education Statistics Service : « kess.kedi.re.kr »
Les universités du « TOP 10 » sont les suivantes :
Université nationale de Séoul, Université Yonsei, Université de Korea, Université Sogang, Université Sungkynkwan, Université d'Hangyang, Université Kyung Hee, Université féminine Ewha, Université Chung-Ang, Université des études étrangères Hankuk. Ces universités sont toutes situées à Séoul.
Pour compléter cette liste des meilleures universités coréennes, on peut ajouter deux établissements spécialisés en sciences et ingénierie : le KAIST et POSTEC - Dans notre échantillon de coréens (1377 cas), il n'y a aucune personne issue de ces deux établissements.

[39] Si l'on compte les universités de la région métropolitaine (celle d'Incheon et dans la province de Gyeonggi), le taux s'élève à 70% (366 sur 519).
En 2019, la population totale de la Corée du Sud est de 51,85 millions dont 25,926 millions (50%) habitent dans la région métropolitaine : Séoul : 9,73 millions (18,7%), Incheon : 2,96 millions (5,7%), Province de Gyeonggi : 13,24 millions (25,5%).
Source : site de « Korean Education Statistics Service : « kess.kedi.re.kr »

[40] Professions des pères d'étudiants coréens

Graphique 8.4. Répartition de la profession des pères de coréens en stages linguistiques en France (519 cas) [41]

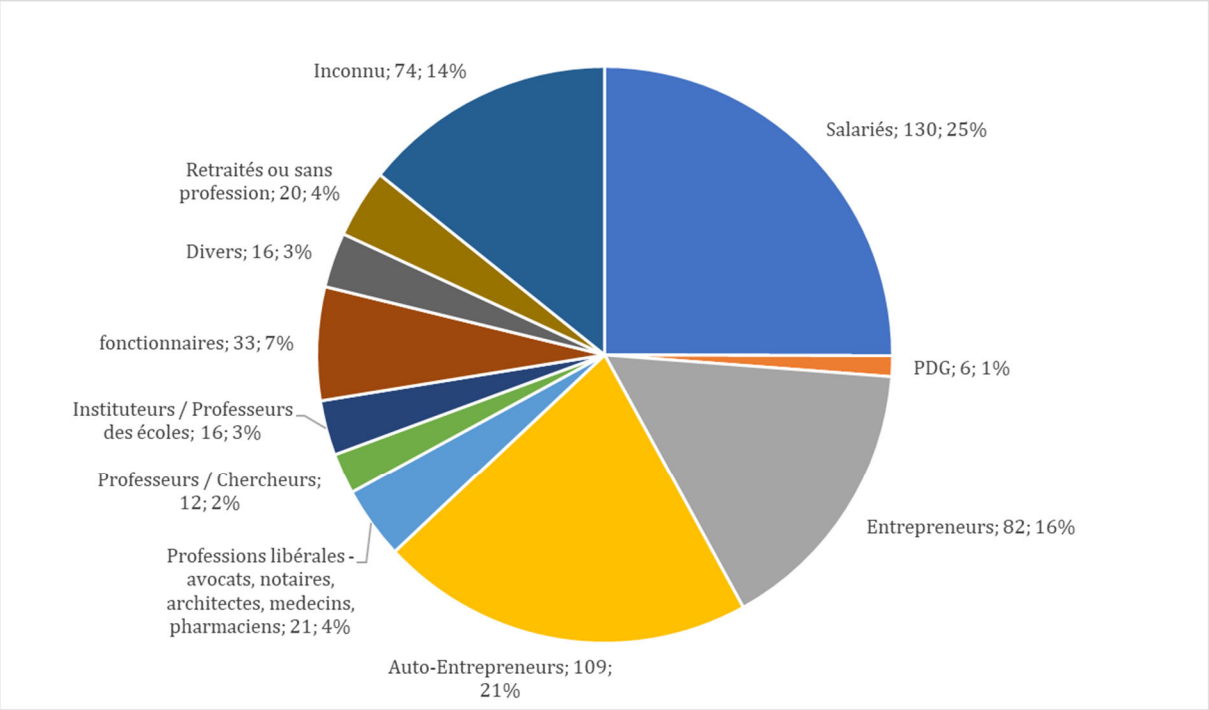

Graphique 8.5. Répartition de la profession des pères de coréens en stages linguistiques en France, issus des universités du « TOP 12 » (165 sur 519)

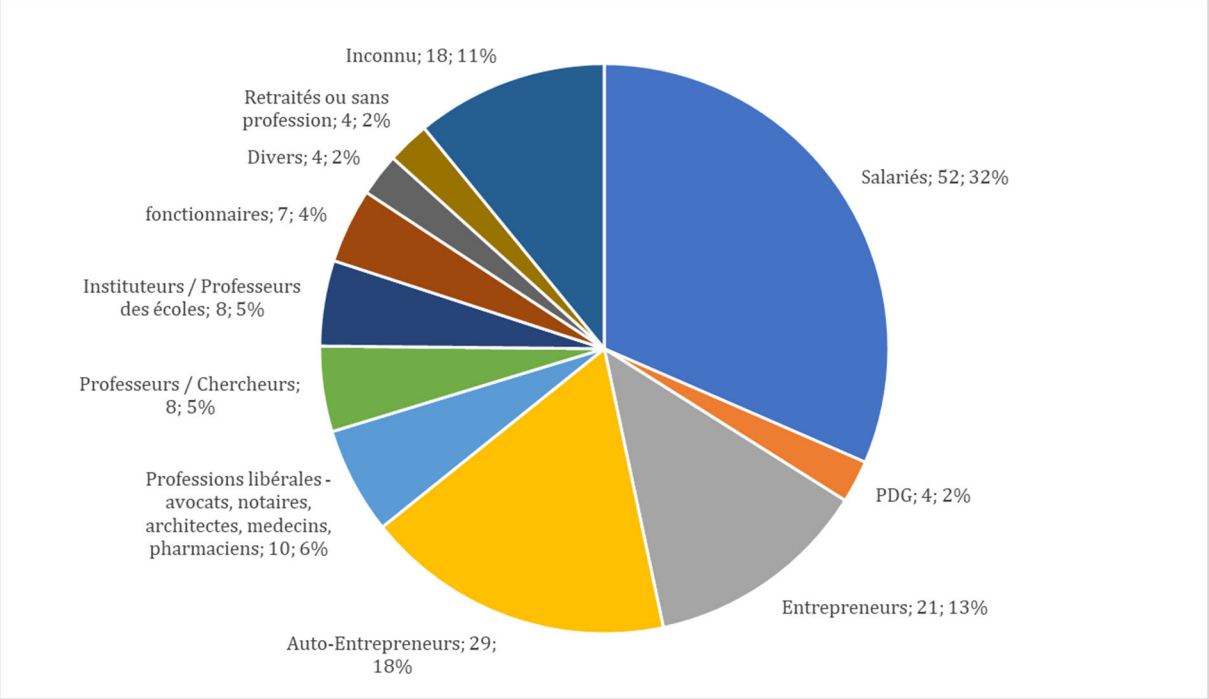

[41] Sur 519 cas, il n'y a que 99 mères qui ont une profession.

Dans la répartition de la profession des pères de coréens issus des universités du « TOP 12 », on trouve relativement plus d'enseignants universitaires /chercheurs (8,5%), professeurs/instituteurs d'écoles (8,5%) ou exerçant une profession libérale (6%) et plus de salariés (normalement des cadres d'entreprises) (voir graphique 8.5.).

A. Montant moyen des dépenses (frais d'inscription + loyer) d'un séjour linguistique en France

Le montant moyen des frais d'inscription et des loyers pour les six premiers mois en France de ces stagiaires est de 5 409 euros – 2 898 euros pour les frais d'inscription et 2 526 euros pour les loyers. (Sur la méthodologie de ce calcul, voir encadré 8.4).

Encadré 8.4. Calcul des dépenses totales liées à des stages linguistiques en France pour un semestre (4-6 mois)

Au début de la recherche, nous voulions analyser quantitativement le lien entre le montant des dépenses pendant les six premiers mois du séjour en France (loyer + frais d'inscription) et les variables diverses (niveau d'éducation, lieu d'habitation, domaine d'étude, données socio-professionnelles des parents, etc.) qui déterminent le niveau de dépenses.

Cependant le manque de données n'a pas permis pas de réaliser l'analyse de régression linéaire. Deux problèmes se sont posés :

-tout d'abord, la profession des parents n'est pas bien précisée. Dans la plupart des cas, il est simplement indiqué « salarié d'entreprise » (회사원), « entrepreneur » (사업가) ou « auto-employeur » (자영업). Cela ne permet pas de distinguer, par exemple, cadre et non-cadre ou salarié en CDD, ni de classifier leur niveau de revenus. La notion d'auto-employeur (자영업), recoupe aussi en Corée tous les commerçants quelle que soit leur taille.

-ensuite, dans la plupart des cas des étudiants passant par « France Info » ou autre, le loyer payé pour le premier logement en France est présent dans le dossier car la recherche de logement est une des prestations les plus importantes offertes par les agences du type « France Info ». Étant partenaire de plusieurs résidences étudiantes en France, « France Info » propose un logement en aidant leurs clients pour la signature du contrat de bail. Elles s'occupent aussi du virement bancaire du dépôt de garantie et du premier loyer.

Mais le montant du loyer à Paris est dans la majorité des cas inconnu car les stagiaires trouvent eux-mêmes un logement sans l'aide de l'agence.

Pour une comparaison des dépenses entre les coréens vivant à Paris et ceux dans une autre ville, quand le montant du loyer manque, nous utilisons le « loyer mensuel moyen » présenté dans « l'enquête sur le coût de la vie étudiante » de l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France). Pour Paris, il était de 709 EUR en 2010, 735 EUR en 2011, 760 en 2012, 770 en 2013, 796 en 2014, 795 en 2015, 806 en 2016.

On remarque que le calcul avec ce loyer moyen à Paris sous-évalue les dépenses réelles des étudiants coréens les plus aisés habitant dans les arrondissements chics parisiens, et surévalue

celles des étudiants moins aisés. Malgré cette distorsion, la différence des frais d'inscription permet d'obtenir un résultat très intéressant montrant de façon claire la dualité entre eux.

< Exemple de calcul >

Nous avons calculé les dépenses réelles de chaque stagiaire pendant leur premier semestre.

Pour obtenir un visa « études » de longue durée, il faut fournir à l'ambassade un certificat d'inscription/préinscription pour au moins 4 mois dans un établissement en France et, pour un visa valable un an, un certificat d'au moins 8 mois qu'on ne peut obtenir qu'après le paiement des frais d'inscription. On peut donc trouver dans les dossiers individuels de « France Info », le montant réel des frais d'inscription.

Le nombre de mois de séjour et la durée réelle des formations varient selon les cas :

1. Stages linguistiques dans un centre universitaire durant un semestre

Le programme de formation est organisé sur le rythme universitaire, soit 4 mois de cours par semestre. (Normalement, les centres universitaires n'offrent pas de cours pendant les vacances)

: Frais d'inscription pour un semestre universitaire + loyers de 4-6 mois (cela correspondant à la durée réelle du séjour)

2. Stages linguistiques dans un centre universitaire + formation supplémentaire dans un établissement public ou privé

Certains stagiaires suivent des cours dans une université pendant 4 mois et, en période de vacances, des cours dans un établissement public ou privé.

: Frais d'inscription pour un semestre universitaire + Frais d'inscription supplémentaire + les loyers de 4-6 mois (cela correspondant à la durée réelle de la formation)

3. Stages linguistiques dans un établissement privé

Les frais d'inscription sont calculés normalement sur la base de mois.

: Frais d'inscription + loyers (4 ~ 6 mois)

Tableau 8.9. Établissements d'apprentissage de la langue française en France

Villes	Établissements	Public/ Privé	Villes	Établissements	Public/ Privé
Aix-en -Provence	SCEFEE	Public	Nantes	IRFFLE	Public
	IEFEE	Public	Nice	CUEFLE	Public
	IIEF-Universite d'Aix Marseille 3	Public		IH - International House	Privé
	IS	Privé		FRANCE LANGUE	Privé
Angers	CIDEF	Privé	Paris	CCF Sorbonne	Public
Annecy	CILFA	Public		Paris Ecole l'étoile	Privé
	IFALPES	Privé		FRANCE LANGUE	Privé
Antibes	CIA	Privé		ACCORD	Privé
Avignon	CUEFA	Public		ILCF - Institut Catholique de Paris	Privé
Besançon	CLA	Public		France Langue-Paris OPERA	Privé
Bordeaux	DEFLE	Public		Paris Langues	Privé
	FRANCE LANGUE	Privé		PERL	Privé
	Alliance Francaise	Privé		AAA	Privé
Brest	Brest Ciel	Privé		ISPEM	Privé
Caen	Carré International	Privé		ILF	Privé
Cannes	CIC	Privé		Elfe	Privé
Chambéry	IFALPES	Privé	Pau	I.E.F.E	Public
Clermont-Ferrand	SUEE	Privé	Perpignan	C.U.E.F	Public
Dijon	CIEF	Public	Poitiers	CFLE	Public
Grenoble	CUEF	Public	Rambouillet	IIR	Privé
La Rochelle	CUFLE	Public	Reims	CIEF	Public
Lille	DEFI	Public	Rennes	Rennes CIREFE	Public
Lyon	Université Lyon 2	Public	Rouen	French in Normandy	Privé
	ILDIF – Institut lyonnais	Privé	Royan	CAREL	Privé
	ILCF -Institut Catholique de LYON	Privé	St. Etienne	CILEC	Public
	Inflexyon	Privé	Strasbourg	IIEF	Public
	EIFE2F	Privé		CIEL	Privé
	Alliance française de Lyon	Privé		STRALANG	Privé
	Lyon Bleu International	Privé	Toulouse	Université de Toulouse	Public
Montpellier	IEFE	Privé		IULCF-Toulouse	Public
	ILP	Privé		Langue onze	Privé
	École Klesse	Privé	Tours	Tours CUEFEE	Public
	ILA	Privé		Institut de Touraine	Privé
Nancy	DeFLE	Public		Tours Langues	Privé
	CAFOL	Public	Vichy	CAVILAM	Privé

Le séjour linguistique étant une occasion d'accumuler du capital culturel à la française, les destinations préférées sont évidemment Paris (86) et Lyon (79). (voir tableau 8.10.) Un tiers des coréens (32%, 165 sur 519) choisissent ces deux villes car elles sont les plus riches en activités culturelles et offrent également plusieurs options pour le choix d'un établissement. (public/privé, cours réguliers/intensifs, cours d'été, etc.)

Tableau 8.10. Stages linguistiques, montant moyen des dépenses par villes françaises (frais d'inscription + loyer)

Villes	Frais d'inscription (€)	Loyer (€)	Nombre de stagiaires	Total (€)
Paris	2869	4161	86	7030
Lyon	2967	2136	79	5103
Tours	4330	2877	61	7207
Grenoble	3854	2128	44	5982
Poitiers	851	1308	39	2159
Dijon	1994	2929	38	4923
Besançon	3881	2617	23	6498
Nancy	1261	1208	20	2469
Vichy	5107	2158	19	7265
Saint-Étienne	2118	1318	16	3436
Lille	1106	1407	12	2513
Caen	1373	1615	9	2988
Montpellier	3413	3147	8	6560
Toulouse	3132	1699	8	4831
Bordeaux	1916	1823	8	3739
Pau	1754	1470	8	3224
Annecy	3240	2921	7	6161
Angers	3194	1986	6	5180
Marseille	3645	2634	4	6279
Strasbourg	1969	2048	4	4017
Rennes	865	2330	4	3195
Nantes	1073	2326	3	3399
Rouen	5080	3561	2	8641
Chambéry	5280	2370	2	7650
Nice	4680	3930	1	8610
Avignon	1270	3960	1	5230
La Rochelle	950	1072	1	2022
Perpignan	1200	760	1	1960
Moyen total	2862	2527	514	5389
Rambouillet **	7529		5	7529

** Dans les frais d'inscription de « l'Institut International de Rambouillet » (IIR), les frais de logement sont compris.

La troisième ville est Tours (61) : cette préférence s'explique par la proximité géographique avec la capitale et la réputation des établissements privés de cette ville – « Institut Touraine » et « Tours Langues » dont les frais d'inscription dépassent en moyennes 5 000 euros pour 6 mois de stage. Tours est aussi considérée comme une ville très sûre au niveau de la sécurité, c'est un critère de choix important pour les jeunes coréennes.

Pour les mêmes raisons que celles de Tours, Vichy est aussi une des destinations préférées. Malgré la situation géographique éloignée de Paris et sa petite taille qui n'offre pas beaucoup d'occasions de divertissement pour les jeunes, le « Centre d'Approches Vivantes des Langues et des Médias » (CAVILAM) à Vichy est perçu comme un des meilleurs établissements d'apprentissage de la langue française. Notre enquête montre que le montant moyen des dépenses pour un stage de 6 mois est de 5 107 euros.

Pour les coréens dont la priorité est le perfectionnement de la langue, Grenoble et Besançon sont aussi des destinations phares : le « Centre Universitaire d'Etudes Françaises » (CUEF) de l'université de Grenoble III (aujourd'hui Université de Grenoble Alpes) et le « Centre de Linguistique Appliquée » de l'université Franche-Comté offrent des cours intensifs (23-24h par semaine) comme les établissements privés (mais moins chers) : le montant moyen des frais d'inscription est de 3 854 euros à Grenoble et 3 881 à Besançon.

Poitiers, Nancy, Lille, Caen et Dijon (dans un centre universitaire) sont des références pour les coréens ayant un budget modéré. Dans l'enquête, Poitiers apparait comme la ville française la moins chère pour un stage linguistique : cela ne coûte que 2 159 euros – 851 euros pour les frais d'inscription et 1 308 euros pour les loyers. [42]

Dualité du marché des études en France entre coréens riches et ceux moins aisés en stage linguistique

Pour étudier plus finement la dualité du marché entre coréens riches qui vont dans un établissement privé et ceux, moins aisés, qui vont dans un établissement public, on analyse le montant moyen des dépenses selon 4 types d'établissements (voir tableau 8.6.) :

[42] Sauf les cas exceptionnels de La Rochelle (2022 euros) et Perpignan (1960 euros)

1) établissements parisiens privés ; 2) établissements parisiens publics ; 3) établissements privés hors-Paris ; 4) établissements publics hors-Paris.

Le tableau 8.11. montre clairement les différents niveaux de dépenses pour un stage linguistique selon le type d'établissement : dans un établissement privé à Paris, les frais d'inscription et de loyer pour un semestre sont en moyenne de 7 533 euros (dans un établissements prestigieux , 9 236 euros). Ils ne sont en revanche que de 4 099 euros dans un établissement public hors Paris.

Tableau 8.11. Répartition des dépenses pour un stage linguistique en France selon le type d'établissement

Type d'établissements	Frais d'inscription (€)	Loyer (€)	Nombre de stagiaires	Total (€)
1. Paris + Privé (12%)	3170	4363	62	7533
: dont Établissement privé "prestigeux" * (3%)	4716	4388	14	9104
: dont Établissement privé "milieu de gamme" (6%)	3326	4266	32	7592
: dont Établissement privé "économique" (3%)	1508	4536	16	6044
2. Paris + Public (4%)	1999	4075	23	6074
3. Hors Paris + Privé (38%)	3718	2445	196	6163
: dont Établissement privé "prestigieux' * (17%)	4637	2804	86	7441
4. Hors Paris + Public (45%)	2145	1954	233	4099
: dont CUEF (Grenoble) / CLA (Besançon)	3863	2296	27	6159
MOYEN	2862	2527	514	5389
Rambouillet **	7529		5	7529

* Dans les établissements privés, dits « prestigieux », le montant moyen des frais d'inscription dépasse 4 000 euros pour 6 mois [43]

** Dans les frais d'inscription de « l'Institut International de Rambouillet » (IIF), les frais de logement sont compris.

[43] Paris : Accord (4 944 euros, 5 cas) / Alliance française (4 270 euros, 2 cas) /Institut Parisien (5226 euros, 3 cas) /Paris Étoile (4 590 euros, 1 cas) / PERL (4166 euros, 3 cas)
Lyon : Blue (4 187 euros, 6 cas) ; Bordeaux : BLS (4 800 euros, 1 cas) ; Vichy (5 107, 19 cas) ;
Rouen : French in Normandy (5000 euros, 1 cas) /Inlingua (5160 euros, 1 cas)
Tours : Institut Touraine (4 406 euros, 51 cas) / Tours Langue (5 382, 6 cas)
Nice : International House (4 680 euros, 1 cas)
Dans les établissements privés, dits de « milieu de gamme », le montant moyen des frais d'inscription est de 2000 à 3999 euros : France Langue, Institut de Langue et de Culture Françaises (Paris Catholique), ILF, Paris Langue.
Dans les établissements privés, dits « économiques », le montant moyen des frais d'inscription est de moins de 2000 euros.

Dans la répartition des spécialités universitaires des coréens en stages linguistiques à Paris (85 sur 519), on voit que le nombre d'étudiants en littérature française ou en langue française n'est que de 31. (36%, 31 sur 85) [44] (voir graphique 8.6). Pour les deux-tiers restant, l'apprentissage de la langue française n'est donc pas directement lié à leurs études universitaires.

En revanche, parmi 233 coréens en stages linguistiques dans un établissement public hors-Paris, la quasi-totalité (96%, 225 sur 233) sont en littérature française ou en langue française. Un stage dans un établissements public hors-Paris offrant très peu d'occasions d'accumulation de « capital culturel à la française » par rapport à Paris ou Lyon, c'est un choix pour perfectionner sa connaissance de la langue française avec un budget plus modéré.

Graphique 8.6. Répartition par spécialités universitaires des coréens en stages linguistiques à Paris (85 cas sur 519)

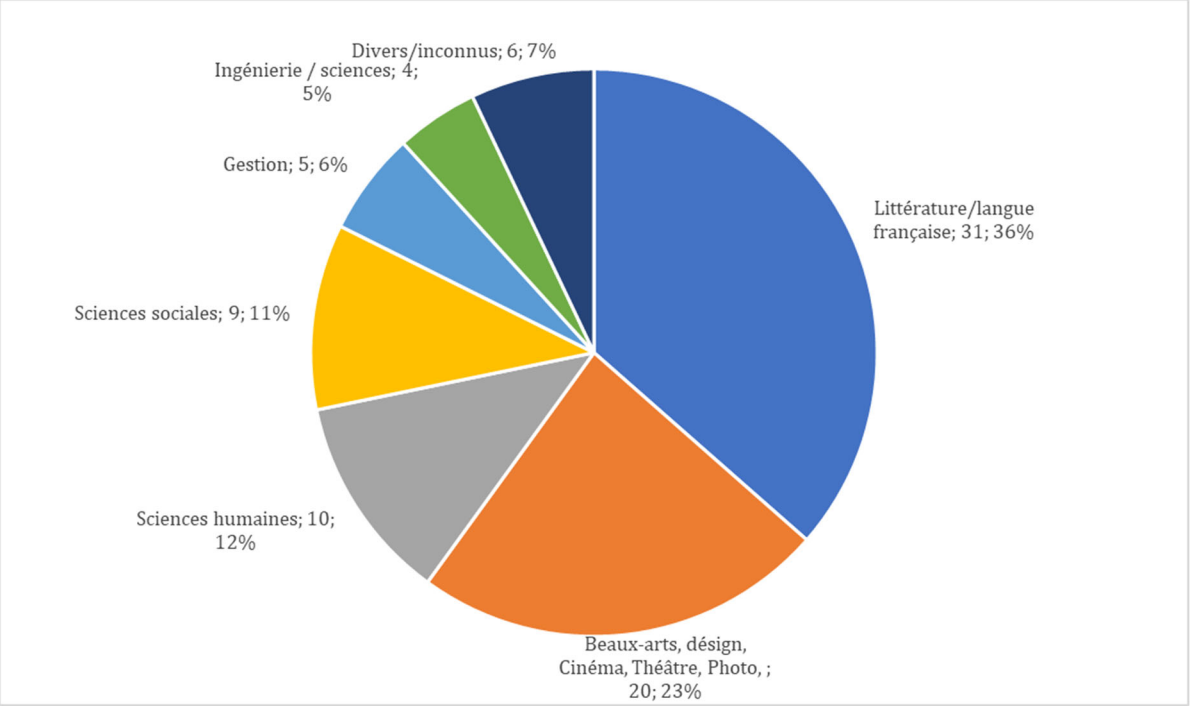

[44] Sur 85 cas, on trouve 20 étudiants en beaux-arts, design, cinéma, théâtre ou photo (23%), 10 en sciences humaines (12%), 9 en économie ou sciences politiques (11%), 5 en gestion (6%) et 4 en ingénierie/sciences (5%).

B. Le « capital culturel » à la française, une « stratégie de reproduction »

Fait notable, dans une situation de forte compétition sur le marché du travail coréen, le stage linguistique en France est aujourd'hui considéré comme une perte de temps et d'argent. [45] Ceci même pour les étudiants en littérature française ou en langue française, car un bon niveau en français ne donne pas d'avantages sur le CV pour la recherche d'un emploi. La plupart des étudiants en littérature ou en langue française, particulièrement dans les universités du bas de la hiérarchie universitaire, ne consacrent que le temps minimum pour obtenir leurs diplômes universitaires. Pour être diplômé dans ces domaines, la plupart des universités coréennes n'exigent pas un bon niveau de français : elles ne demandent que le DELF A2 [46] que l'on peut obtenir sans difficultés en apprenant sérieusement la langue pendant 3 à 6 mois. Les universités en haut de la hiérarchie, demandent le DELF « B1 » et, très rarement, le DELF « B2 ». [47] Durant les années sabbatiques qui deviennent quasi-obligatoires aujourd'hui pour les étudiants coréens à la recherche d'un emploi, les étudiants en littérature ou langue française prennent aussi des cours d'anglais dans un institution privée ou partent dans un pays anglo-saxon pour obtenir un bon score au TOEIC. Ils font également des stages dans une entreprise ou préparent des brevets/diplômes utiles pour être recrutés dans une bonne entreprise.

L'enquête montre les dépenses réelles pour les frais d'inscription et de loyers pour un stage linguistique en France de 6 mois. Mais, pour partir en France, il faut également payer la commission de l'agence « France Info » (en moyenne 200-250 euros), les frais de visa

---

[45] Lors des entretiens, plusieurs disent cela eu égard à la situation actuelle de l'emploi et de forte compétition en Corée. Évidemment, le français n'est pas considéré comme un « spec » (스펙) sur le CV.
« Spec » (스펙) vient du mot anglais « specification », mais en Corée, la signification est différente : il s'agit de tous les types de diplômes, certificats ou expériences qui donnent un avantage complétifs sur le CV.
Sur la notion de « spec », voir un court article en anglais :
Korean Times, « What is the true 'spec' ? », le 26 mars 2014. (consulté le 30 Avril 2010)
http://www.koreatimes.co.kr/www/news/opinon/2015/08/162_154117.html

[46] Le DELF (Diplôme d'Études en Langue Française) et le DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française) sont les diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère de l'Éducation nationale. Les DELF-DAFL sont calibrés selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) : il existe 6 niveaux : 1) DELF A1 (utilisateur élémentaire– niveau introductif ou découvert) ; 2) DELF A2 (utilisateur élémentaire– niveau intermédiaire ou usuel), 3) DELF B1 (utilisateur indépendant : niveau seuil) ; 4) DELF B2 (utilisateur indépendant – avancé ou indépendant); 5) DALF C1 (utilisateur expérimenté – niveau autonome) ; 6) DALF C2 (utilisateur expérimenté – maîtrise)
Sur le CECRL, voir le site « Édusol » du ministère de l'Éducation nationale (consulté le 30 avril 2020)
https://eduscol.education.fr/cid45678/le-cadre-europeen-commun-reference-pour-les-langues.html

[47] Par exemple, certaines universités du « TOP 10 » dans notre enquête demandent le diplôme DELF B2. Cela explique ainsi la surreprésentation des étudiants dans les universités « TOP 10 » parmi les coréens en stages linguistiques en France.

(50 euros), les frais de traduction/légalisation des documents (environ 200 euros) et les frais de billets d'avion (700 – 1200 euros). En France, il faut ajouter les dépenses courantes – nourriture, habillement, internet/téléphone, transports – et, éventuellement, celles pour les sorties et les voyages. Considérant toutes ces dépenses, le budget minimum pour un stage linguistique de 6 mois en France atteint environ 10,000,000 wons (7 500 euros). Mais en raison des sorties et des voyages en Europe, presque tous les étudiants dépensent beaucoup plus d'argent.

Un stage linguistique en France coûtant en moyenne 10 000- 13 000 euros et n'offrant pas d'avantages réels pour la recherche d'un emploi, peut être ainsi considéré comme une « perte » (de temps, d'argent) par rapport à des anticipations plus rationnelles.

Plusieurs discussions avec des coréens en stages linguistiques montrent que le stage est un choix culturel signifiant la poursuite du « capital culturel » à la française. Cette tendance est particulièrement marquée pour les coréens qui sont à Paris. Malgré des frais très élevés par rapport à d'autres villes françaises, le choix de Paris s'explique par la volonté de fréquenter les musées, les théâtres ou les lieux de culture traditionnels mais aussi les restaurants, les pâtisseries ou les boulangeries parisiennes. [48] Nombre d'étudiants disent aussi que c'est la meilleure ville pour partir voyager vers d'autres pays européens car les options de transport sont variées - aéroport CDG/Orly, trains TGV, Eurostat, Thalys, etc.

Le stage linguistique en France devient une véritable « stratégie de reproduction » au sens bourdieusien du terme. Rappelons que selon Bourdieu cette stratégie se définit ainsi :

> « *Les stratégies de reproduction, ensemble de pratiques phénoménalement très différentes par lesquelles les individus ou les familles tendent, inconsciemment et consciemment, à conserver ou à augmenter leur patrimoine et, corrélativement, à maintenir ou améliorer leur position dans la structure des rapports de classe, constituent un système qui, étant le produit d'un même principe unificateur et générateur, fonctionne et se transforme en tant que tel. Par l'intermédiaire de la disposition à l'égard de l'avenir, elle-même déterminée par les chances objectives de reproduction du groupe, ces stratégies dépendent premièrement du volume et de la structure du capital à reproduire, c'est-à-dire du volume actuel et potentiel du capital économique, du capital culturel et du capital social possédés par le groupe et leur poids relatif dans la structure patrimoniale ;*

[48] Pour les coréens aisés, fréquenter les restaurants étoilés du Guide Michelin devient courant.

et deuxièmement de l'état, lui-même fonction de l'état du rapport de force entre les classes, du système des instruments de reproduction, institutionnalisés ou non. » [49]

Bourdieu note qu'« *une structure déterminée de capital tend à imposer un mode de reproduction particulier, caractérisé par un ensemble de stratégies de reproduction adaptées aux particulières de l'espèce de capital qu'il s'agit de reproduire* » et *« le système des stratégies de reproduction est […] constitutif d'un mode de reproduction* » en soulignant que « *parler des stratégies de reproduction, ce n'est pas imputer au calcul rationnel, ou même à l'intention stratégique, les pratiques à travers lesquelles s'affirme la tendance des dominants à persévérer dans leur être . C'est rappeler seulement que nombre de pratiques phénoménalement très différentes s'organisent objectivement, sans avoir été explicitement conçues et posées par référence à cette fin, de telle manière qu'elles contribuent à la reproduction du capital possédé*. » [50]

Parler le français, visiter des lieux culturels à Paris/en France (et dans d'autres pays européens), prendre ses repas dans des restaurants français et acheter des vêtements de marques françaises haut de gamme [51], sont de véritables « stratégies de reproduction pour augmenter le poids relatif du capital culturel par rapport aux titres scolaires ou économiques qui ne sont pas toujours délibérément choisis, ni intentionnels.

On remarque aussi que le groupe de coréens en stages linguistiques ressemble au groupe d'étudiants partis en France dans le cadre d'accords d'échanges entre établissements d'enseignement supérieur. Pour eux, le séjour en France n'a pas d'objectif académique.

---

[49] Pierre Bourdieu, *La distinction critique sociale du jugement*, *op. cit.*, p. 135.

[50] Pierre, Bourdieu, *La noblesse d'Etat grandes écoles et esprit de corps*, *op. cit.*, p. 386.
Bourdieu remarque ainsi dans *Question de sociologie* :
« Je dois insister une fois encore sur le fait que le principe des stratégies philosophiques (ou littéraires, etc.) n'est pas le calcul cynique, la recherche consciente de la maximisation d'un profit spécifique, mais une relation inconsciente entre un habitus et un champ. Les stratégies dont je parle sont des actions objectivement orientées par rapport à des fins qui peuvent n'être pas les fins subjectivement poursuivies ».
Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, *op. cit.*, p. 119.

[51] Aujourd'hui, les marques françaises haut de gamme comme Zadig & Voltaire, Maje, Sandro, Maison Kitsuné ou Vanessa Bruno ont un très grand succès en Corée.

8.2.2. Coréens souhaitant continuer des études dans un établissement d'enseignement supérieur ou effectuer un stage professionnel

Dans l'échantillon de 1 377 cas venus en France avec un visa de long séjour, 859 coréens [52] sont là pour entrer dans un programme diplômant ou effectuer un stage professionnel. Une des particularités des études (ou stages professionnels) en France par rapport aux pays anglo-saxons, est que la quasi-totalité des coréens s'inscrivent dans un établissement de langue française avant de commencer leurs études (ou stages).

Pour les coréens qui, par exemple, étudient aux États-Unis, ce n'est pas le cas : avant le départ, ils préparent leurs dossiers et passent en Corée les examens requis pour l'admission dans une université américaine. [53] Une fois admis, ils demandent le visa à l'ambassade et partent dès la rentrée universitaire aux États-Unis pour commencer leurs études.

En revanche, le stage linguistique en France est quasiment obligatoire pour entrer dans un établissement d'enseignement supérieur en sciences humaines, sciences sociales ou beaux-arts. Ceci s'explique par le fait qu'il n'existe en Corée que 8 Alliances Françaises, la plupart des cours étant de niveau élémentaire ou intermédiaire et il n'y a pas d'établissements privés spécialisés pour la préparation des examens de français.

Dans notre échantillon (859 cas), on ne trouve que 54 coréens entrant directement dans un établissement sans passer par une formation linguistique (ou juste 1 -3 mois de stage linguistique pendant les vacances d'été avant la rentrée). Parmi ces 54, seules 5 personnes vont à l'université, les autres s'orientant dans la plupart des cas vers des établissements préparant aux métiers de la mode, de la gastronomie / boulangerie / pâtisserie ou musique - Cordon Bleu, INBP, École normale de musique de Paris, Studio Berçot à Paris, École de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne - qui n'exigent pas une bonne connaissance de la langue française.

---

[52] Ce chiffre est calculé sur la base de la volonté exprimée dans le dossier individuel. Certains d'entre eux quitteront la France à la fin du stage linguistique sans entrer dans un établissement d'enseignement supérieur ou effectuer un stage professionnel : soit en raison de l'échec à l'admission, soit par déception du séjour en France, soit la nostalgie du pays, soit encore pour des difficultés financières.

[53] Par exemple, le GRE (examen exigé pour l'entrée dans une université américaine au niveau de master/doctorat), le GMAT (test pour un business school) ou le LSAT (test requis pour l'admission dans un programme de droit) et le TOEFL (test d'anglais)
Le marché de l'enseignement privé pour la préparation de tels examens en Corée est le plus développé dans le monde.

A. Montant moyen des dépenses (frais d'inscription + loyer) pour un stage linguistique avant de commencer des études ou un stage

Le montant moyen des frais d'inscription et des loyers durant les six premiers mois pour un stage linguistique avant les études ou stages (805 sur 859) est de 5 614 euros – 2 949 euros pour les frais d'inscription et 2 659 euros pour les loyers. (voir tableau 8.12.) Ce montant est un peu supérieur aux dépenses des coréens venus en France uniquement pour un stage linguistique (5 358 euros).

Tableau 8.12. Répartition des dépenses pour un stage linguistique en France selon le type d'établissement avant les études ou stages

Type d'établissements	Frais d'inscription (€)	Loyer (€)	Nombre de coréens	Total (€)
1. Paris + Privé (19%)	2779	4414	156	7193
: dont Établissement privé "prestigieux" (4%)	4484	4379	31	8863
: dont Établissement privé "milieu de gamme" (6%)	3249	4420	52	7669
: dont Établissement privé "économique" (9%)	1720	4424	73	6144
2. Paris + Public (2%)	2544	4541	17	7085
3. Hors Paris + Privé (45%)	3848	2357	360	6205
: dont Établissement privé prestigieux * (22%)	4740	2633	181	7373
4. Hors Paris + Public (33%)	1853	1915	265	3768
: dont CUEF (Grenoble) / CLA (Besançon)	3815	2239	56	6054
MOYEN	2949	2659	798	5614
Rambouillet **	8817		7	8817

Ceci s'explique par deux raisons. Tout d'abord par leur préférence pour les « établissements privés de qualité » [54] : plus de la moitié (56 %, 450 sur 805)[55] y sont inscrits. [56] Les établissements d'enseignement supérieur en France demandent aux étudiants étrangers le niveau « B1 » de la langue française pour un programme de licence, et le niveau « B2 » ou « C1 » pour un programme de master. Malgré des frais très élevés,

[54] Par exemple, dans les établissements « prestigieux », le nombre de personnes par classe ne dépasse pas 15. En revanche, par exemple à la Sorbonne, le nombre moyen est de 25.
Les établissements privés organisent les cours plus variés - civilisation française, théâtre, cours spéciaux pour la préparation des examens (DELF/DALF ou TCF) et offrent aussi l'accès à des médiathèques bien équipées.

[55] Parmi les coréens en stages linguistiques, 46% sont inscrits dans un « établissement privé de qualité » (242 sur 519) (voir le tableau 8.7)

[56] Dans ce calcul, on exclut les établissements parisiens privés, dits « économiques » dont les frais d'inscription ne dépassent pas 2000 euros pour un semestre : « AAA », « Campus Langue », « ISPEM » (73 cas)

plus de coréens choisissent des établissements privés considérés comme meilleurs pour perfectionner la langue et préparer les examens de français.

Ensuite, on trouve davantage de coréens dans la capitale : 21 % (173 sur 805) commencent leur stage linguistique à Paris. Cette augmentation s'explique par le nombre important de coréens dans des établissements parisiens privés, dit, « économiques »[57] (9%, 73 sur 805). Ce sont particulièrement les coréens de familles moins aisées qui sont venus en France pour étudier ou effectuer un stage professionnel dans une école de design (mode, graphique, décoration intérieur), de musique, de cuisine, de photo/cinéma/théâtre qui ne demandent pas un aussi bon niveau de français que les universités. Ces étudiant au budget limité décident de profiter de la vie parisienne plutôt que de payer des frais de scolarité plus élevés pour perfectionner leur français.

En revanche, nous ne trouvons que 4 coréens (sur 73) dans les établissements « économiques » qui veulent étudier les sciences sociales ou humaines.

Dualité du marché des études en France entre coréens riches et ceux moins aisés

Dans l'échantillon de coréens voulant faire des études ou un stage (859 cas), on observe également la dualité du marché entre étudiants coréens riches qui vont plutôt dans un établissement privé et ceux, moins aisés, qui vont dans un établissement public. Le manque d'informations – particulièrement sur le niveau de revenus ou sur les catégories socio-professionnelles exactes des pères - ne permet pas d'avoir de données quantitatives très affinées, mais de l'analyse de la profession des pères et du montant moyen des dépenses selon les spécialités visées en France, se dégagent quelques faits.

La comparaison des professions des pères de coréens qui sont dans des « établissements privés de qualité » (450 cas) [58] et les établissements publics hors-Paris (209 cas) [59] montre que parmi ces pères, il y a plus de catégories socioprofessionnelles de haut-revenu : « entrepreneurs » (21% contre 17%), « exerçant des professions libérales »

[57] Parmi les coréens en stages linguistiques, seul 3% (16 sur 519) sont inscrits dans ces établissements dont la formation est considérée comme « pas bonne ».
[58] On exclut les établissements privés « économiques » à Paris (73 cas) dont les frais d'inscription sont les plus bas en France.
[59] On exclut le CUEF à Grenoble et le CLA à Besançon (56 cas) dont les frais d'inscription moyens pour 6 mois dépasse 4000 euros.

(3% contre 1%), « professeurs/chercheurs » (4% contre zéro), et moins « d'auto-entrepreneurs » (24% contre 27%).

Graphique 8.7. Répartition de la profession des pères de coréens dans les « établissements privés de qualité » * avant de commencer des études ou un stage (450 cas)

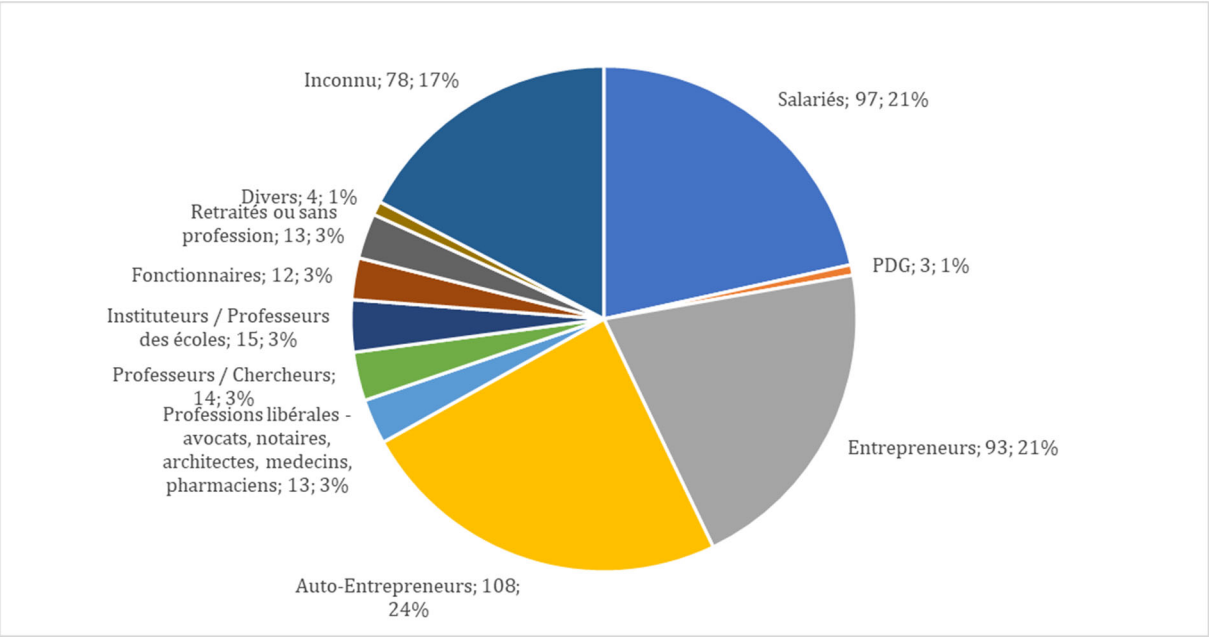

* On exclut les établissements « économiques » à Paris

Graphique 8.8. Répartition de la profession des pères de coréens dans des établissements publics de langue française hors Paris avant de commencer des études ou un stage (209 cas)

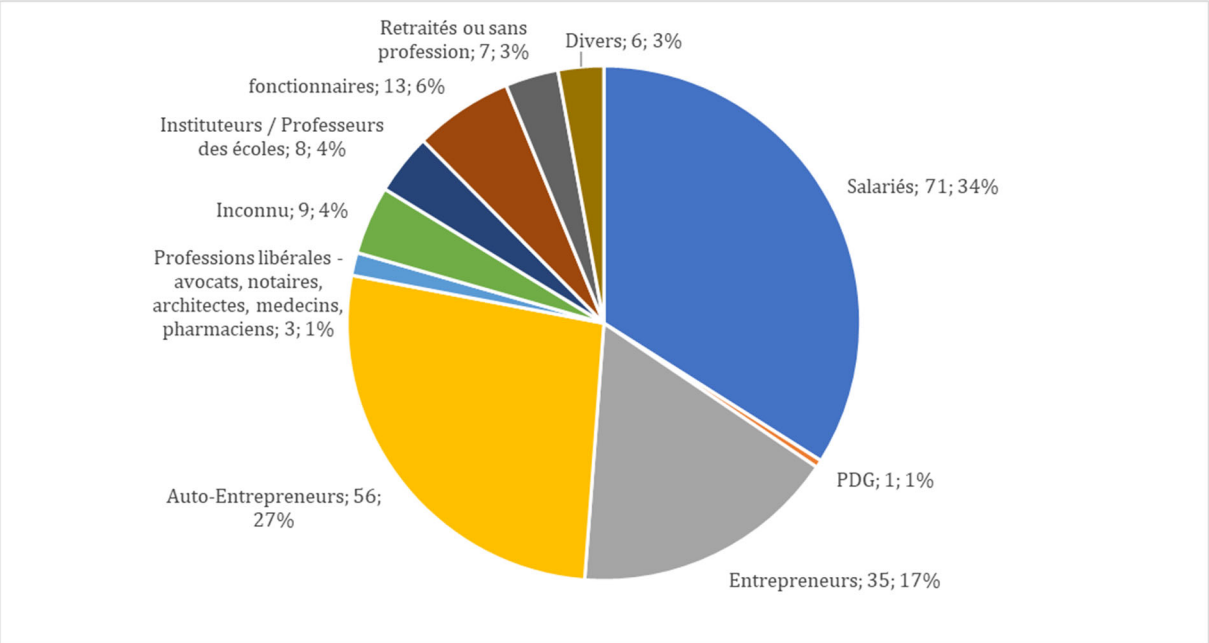

La répartition du montant moyen des dépenses selon les spécialités visées en France montre plus explicitement encore la dualité. (voir tableau 8.13.)

Tableau 8.13. Répartition des dépenses pour un stage linguistique en France avant de commencer des études ou un stage selon les spécialités visées (805 cas)

Spécialités	Frais d'inscrip. + Loyer (€)	Étab. Privés Prestigeux	N. des coréens à Paris	Étab. Public Hors Paris	Nombre de coréens	Frais d'inscription (€)	Loyer (€)
Cuisine - vins / Boulangerie-Pâtisserie-Chocolaterie	6244	53 (36%)	36 (24%)	27 (18%)	149	3365	2899
Design	5953	36 (28%)	35 (28%)	34 (27%)	127	3211	2832
Musique	5846	9 (20%)	26 (57%)	5 (11%)	46	2451	3396
Gestion	5784	11 (24%)	11 (24%)	17 (45%)	45	2971	2813
Cinéma, Théâtre, photo	5577	10 (20%)	9 (18%)	18 (37%)	49	3128	2450
Ingénierie / science	5490	25 (28%)	11 (12%)	35 (40%)	89	3095	2395
Arts (Beaux-arts, BD, Animation, Art scénique, etc.)	5220	39 (30%)	16 (12%)	56 (43%)	131	2825	2413
Sciences sociales	5150	11 (22 %)	7 (14%)	22 (43%)	51	2771	2379
Sciences humaines	4918	15 (25%)	8 (13%)	28 (46%)	61	2772	2233
Divers / inconnus	5473	10 (18%)	14 (25%)	23 (40%)	57	2687	2786
Total	5636	219 (27%)	173 (21%)	265 (33%)	805		

Ce sont les coréens venus en France pour un stage cuisine ou de pâtisserie qui dépensent le plus d'argent pour leur stage linguistique (en moyenne 6 244 euros). Ensuite, ce sont ceux qui veulent entrer dans une école de mode ou de design (5953 euros) puis ceux qui souhaitent étudier dans une école de musique (5 846 euros) ou une école de théâtre, cinéma ou photo (5 577). Les coréens qui envisagent d'étudier dans une école de commerce dépensent 5 784 euros pour leur stage linguistique. Dans la plupart des cas, ils poursuivent leurs études ou effectuent un stage dans des établissements privés.

En revanche, pour ceux qui veulent étudier dans des domaines qu'on trouve dans les établissements publics, les dépenses pour le stage linguistique sont plus modérées : 5 220 euros en beaux-arts, 5 150 euros en sciences sociales et 4918 euros en sciences humaines.

On note que le niveau de dépenses pour les stages linguistiques reflète très exactement le niveau de compétitivité d'études ou de stages en France sur le marché de l'emploi coréen.

B. France, terre d'étude ou de stages pour la gastronomie et les domaines culturels

On a dit que les coréens qui ont étudié en France dans les années 1960-1980 constituaient un groupe dominant dans le champ artistique et académique coréen. Malgré leur position de plus en plus faible face à la montée en puissance des diplômés dans les pays anglo-saxons depuis les années 1990, l'enquête permet de constater que la France demeure toujours une terre d'études privilégiée pour les domaines culturels (voir le graphique 8.9) :

Graphique 8.9. Répartition selon les spécialités envisagées lors du départ en France (859 cas)

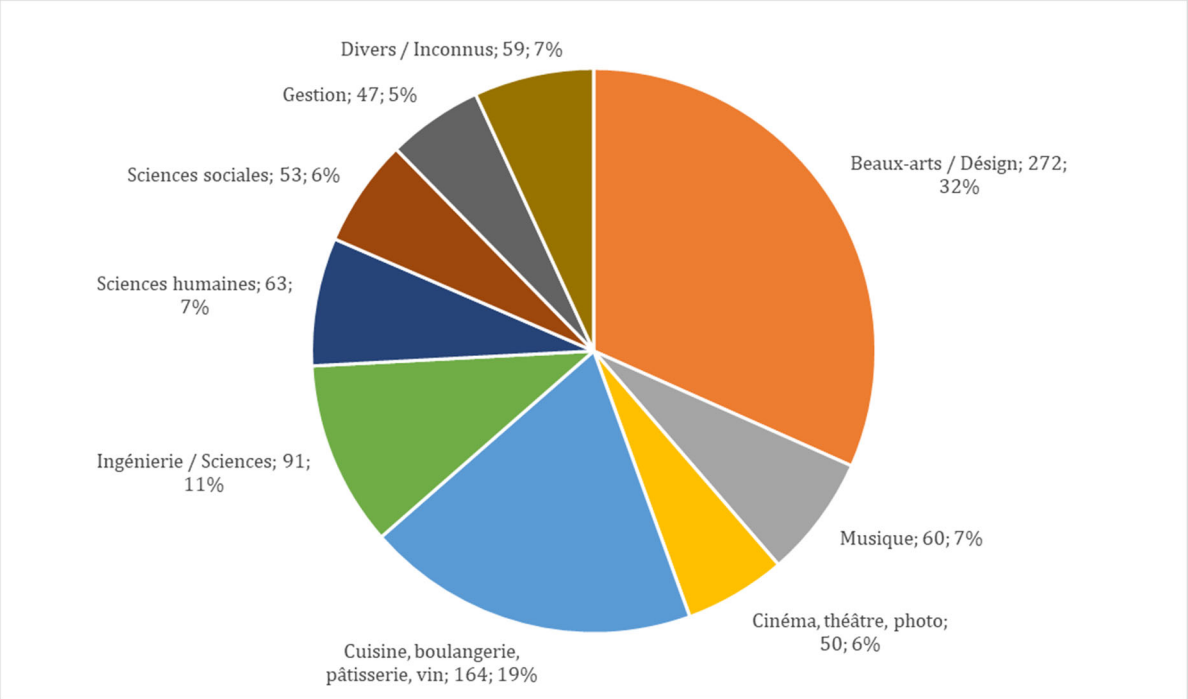

32 % (272 sur 859) veulent rentrer dans une école de beaux-arts ou de design [60], 7% (60 sur 859) dans une école de musique et 6% (50 sur 859) dans un établissement de cinéma, photo, théâtre, animation ou spectacle.

Dans les domaines ingénierie/sciences (91 sur 859), 72 coréens veulent étudier dans une école d'architecture, donc dans un domaine plus artistique que l'ingénierie « dure » et 7 coréens souhaitent entrer dans une école de parfumerie, dite de « chimie artistique ».

[60] Dont « Beaux-arts » (114 sur 859), « Fashion Design » (79), « Graphic Design » (12), « BD, Anime, illustration » (18), « Interior Design » (10), « Design » (26), etc.

En gestion, presque la moitié (21 sur 47) expriment leur volonté d'étudier une spécialité spécifique de management, liée à l'art, à la culture, à la mode comme « Art management », « Fashion management », « Fashion marketing », « Fashion business », « Cultural management ».

En sciences humaines, un tiers (20 sur 63) veulent étudier « l'histoire de l'art » ou « l'esthétique ».

Rappelons qu'aujourd'hui, les produits de luxe, la mode et la gastronomie, la boulangerie ou la pâtisserie représentent de plus en plus la « culture française » en Corée. L'augmentation forte du nombre de coréens en gastronomie, boulangerie/pâtisserie depuis le début des années 2000, montre bien l'évolution de la notion de culture française en Corée. Parmi 859 coréens, on trouve 164 coréens (19% sur 859) qui veulent faire un stage (ou des études) dans une école de cuisine, boulangerie-pâtisserie, chocolaterie ou de sommelier en France.

♦ Coréens étudiant la cuisine française, l'œnologie ou la boulangerie-pâtisserie

Jusqu'à la fin des années 1990, les étudiants en cuisine ou en boulangerie-pâtisserie partant en France étaient très rares. On ne trouvait à Séoul que quelques restaurants de cuisine française et le marché de l'emploi des chefs de « cuisine occidentale » [61]dans les restaurants haut de gamme, par exemple dans les hôtels prestigieux de Séoul comme le Hilton, le Hyatts ou L'Intercontinental, était dominé par les chefs diplômés des écoles nationales de « cuisine occidentale ». Parmi elles, le « Junior College Kyun-hee » de Séoul avec une formation en 2 ans était leader.

Dans les années 2000, une évolution importante de la restauration en Corée a lieu. Le nombre grandissant de coréens ayant une expérience à l'étranger et le développement économique de la Corée du Sud ont fait que les coréens ont un goût plus sophistiqué et

[61] La « cuisine occidentale » a été introduite en Corée sous la colonisation japonaise et jusqu'à la fin des années 1980, on trouvait des restaurants de « cuisine occidentale » dont le style culinaire était très influencé par le Japon. C'est à partir des années 1990 qu'on a enfin trouvé de « vraies » cuisines occidentales, mais très marquées par le mode de vie américain. Les chaines américaines de restauration, dit « Familly Restaurants » comme Pizza Hut, Coco's, T.G.I Fridays, Bennigan's ou Outback Steak House ont un énorme succès depuis le milieu des années 1990. Dans les hôtels haut de gamme, des restaurants « français » ou « italiens » ont été créés et à partir des années 2000 de plus en plus de restaurants de ce type ont eu des chefs ayant fait un stage ou travaillé à l'étranger.

qu'ils dépensent de plus en plus d'argent pour les plaisirs de la table. Les grandes entreprises coréennes ont commencé à investir dans le secteur de la restauration « haut de gamme » en ouvrant à Séoul des restaurants de cuisine française ou italienne et des boutiques prestigieuses comme « Ladurée » ou « Pierre Hermé ».

Graphique 8.10. Évolution des importations de vins en Corée du Sud (1988-2017)

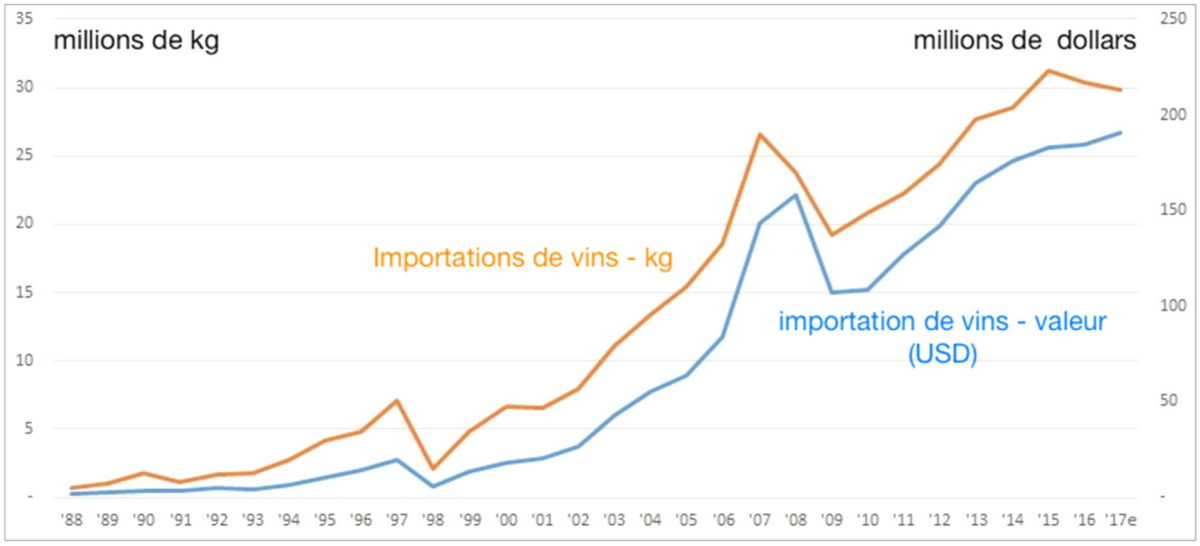

Graphique 8.11. Importations de vins en Corée du Sud selon les pays d'exportation (2000-2017)

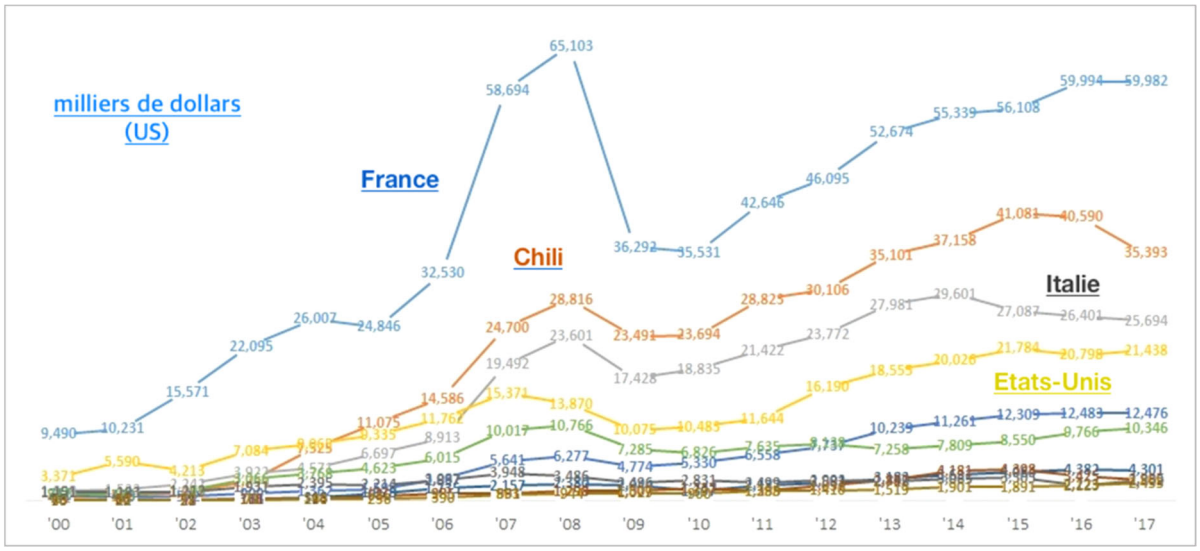

Source : « wineok.com »

L'importation de vins augmente aussi de façon extraordinaire : d'environ 4 millions en 1988 on passe à 187 millions de US dollars en 2017. Les graphiques 8.10. et 8.11.montrent clairement que la consommation de vins en Corée s'est accélérée depuis l'année 2000. [62]

Parallèlement à cela, les établissements d'enseignement de la cuisine ont évolué. La spécialité « cuisine » est devenue une véritable formation universitaire de 4 ans. Au « Junior College Kyun-hee », par exemple, cette spécialité est aujourd'hui intégrée au département de « Global Hospitality & Tourisme » de l'université Kyun-hee, [63] l'une des meilleures universités de Séoul. L'université des femmes « Sookmyung », une université importante, a créé en 2002, « L'académie - Le Cordon Bleu Séoul » et, en 2007, une formation universitaire spéciale « Le Cordon Bleu Hospitaliy Management » dans le département « Culture, Tourism & Hospitality Management ». [64]

Cette évolution a permis de valoriser les diplômes français. Les diplômes de l'école Cordon Bleu Paris, de l'Institut Paul Bocuse à Lyon, de Ferrandi Paris, de l'École Lenôtre ou de l'Institut National de La Boulangerie Pâtisserie (INBP) à Rouen deviennent de plus en plus reconnus sur le marché de l'emploi coréen car ces établissements offrent une formation excellente au niveau mondial. De plus, des études, un stage ou un travail en France permettent d'accumuler du capital symbolique et culturel et offrent véritablement un avantage par rapport aux diplômés d'un établissement américain.

Malgré un montant de frais d'inscription très élevés dans ces établissements – par exemple, en 2014-2015, les frais de scolarité de l'INBP s'élevaient à 11 000 euros. Au Cordon bleu, une formation de 6 mois coûte environ 13 000 euros. A l'institut Paul Bocuse, il faut payer 13 000 euros pour la première année -, les coréens rencontrés qui sont dans ce domaine, expriment un avis favorable sur la valeur de ces établissements. Voici deux exemples d'étudiants.

Seungsu RHEE (né en 1981) est venu en France en 2006 pour étudier à l'Institut Paul Bocuse et a obtenu le diplôme (« Bac + 2 ») de l'Institut. Il a travaillé de 2008 à 2010 dans le restaurant « Michel Rostang » dans le 17ème arrondissement de Paris (2 étoiles au guide Michelin) et au restaurant du Park Hyatt (1 étoile). Il a ensuite été recruté dans un hôtel

[62] News – Wine Talk « Le changement du marché des vins en Corée depuis 30 ans » http://www.wineok.com/292393 (consulté le 30 avril 2020)
[63] Source: site de l'Université Kyun-hee - Hospitality · Department of Global Hospitality & Tourism https://gskh.khu.ac.kr/index/s2_class/class_2_detail.php?&ca_id=10010o (consulté le 30 avril 2020)
[64] Site de l'Université Sookmyeon - Le Cordon Bleu Hospitality Management Major http://e.sookmyung.ac.kr/sookmyungen/1422/subview.do (consulté le 30 avril 2020)

de luxe au Canada. Il est retourné en 2010 en Corée pour devenir chef d'un restaurant français dans un des quartiers les plus chics de Séoul. [65] -

« *Évidemment, la formation en France en cuisine est excellente et beaucoup de jeunes cuisiniers rêvent d'aller y étudier. […] On sait qu'une formation d'un à trois mois, par exemple, au Cordon Bleu Paris, ce n'est presque rien. Ce n'est pas du tout suffisant mais tout le monde peut obtenir le certificat de stage si on paye les frais d'inscription. […] Moi je voulais étudier sérieusement la cuisine française. A Paul Bocuse, ça me coûtait beaucoup, mais c'était un investissement pour mon avenir. […] Malgré la réputation de la cuisine française en Corée, il n'y pas beaucoup de personnes qui ont vraiment étudié en France. Habituellement, elles ne font qu'un stage de quelques mois comme au Cordon bleu à Paris. […] Il y a très peu de gens qui ont obtenu un diplôme français de cuisine. Et à l'Institut Paul Bocuse, il n'y a que quelques coréens.* [66] »

Jun-Seon CHOI (né en 1992) est arrivé en France en 2010, pour devenir sommelier. Après un stage linguistique, il a suivi entre 2012 et 2014 la formation de « « géographie viticole » et « viticulture » / « œnologie » au « Centre de Formation d'Apprentis » (CFA) de Beaune. Il a obtenu le Brevet Professionnel (BP) « sommellerie » et le BP « responsable d'exploitation agricole » et, en 2015, le diplôme universitaire « Terroirs et dégustation » de l'université de Bourgogne. Sur la valeur d'un diplôme français en Corée, il témoigne :

« *En Corée, il n'y que trois sommeliers qui ont un diplôme français de « sommelier »* [67]*. La formation que j'ai suivie est enseignée en français. Oui, c'est très difficile, particulièrement pour passer les examens. […] La plupart des sommeliers en Corée ont fait une formation de courte durée dans un établissement national. Il y a aussi des sommeliers qui ont effectué un stage aux États-Unis. Les « vrais » sommeliers qui ont étudié sérieusement la*

[65] Étant colocataires d'un même appartement pendant 2ans (2008-2010), nous sommes devenus amis. Ce qu'il dit est une reconstitution des conversations que nous avons eu en France et en Corée.

[66] Depuis 2008, la situation a nettement changé et on trouve beaucoup plus de coréens à Paul Bocuse. Grâce aux efforts de promotion de l'école vers les jeunes coréens, à l'augmentation de leur nombre et aux succès* de jeunes diplômés de cette école, Paul Bocuse est aujourd'hui renommé en Corée. * Après la fin de ses études à l'Institut Paul Bocuse, Yonghoon LEE a ouvert en 2014 un petit restaurant français « Le Passe-Temps » à Lyon. Deux ans après l'ouverture, ce jeune Coréen a obtenu sa 1ère étoile Michelin.
Source : https://www.lyon-entreprises.com/actualites/article/le-passe-temps-younghoon-lee-1er-chef-coreen-etoile-a-lyon-mais-aussi-en-france (consulté le 30 avril 2020)

[67] La voie royale pour devenir sommelier en France, c'est d'obtenir le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) « commercialisation et services en hôtel-café-restaurant » ensuite la MC (Mention Complémentaire) « sommellerie ». Le BP « sommelier » est une formation en alternance.

culture et la philosophie française du vin, les territoires, les processus de production, la commercialisation, sont très rares. Oui, c'est mon grand avantage compétitif. » [68]

Photo 8.1. 16ème concours des meilleurs sommeliers coréens de vin français en 2017



Source : Segye.com [69] (Jun-seon Choi est le troisième en partant de la gauche)

Grâce à sa formation excellente et à son expérience professionnelle en France (il a régulièrement travaillé dans des vignobles/producteurs de vins et dans des restaurants français) et aussi à son réseaux amical et professionnel qu'il a établi avec des sommeliers, négociants, exploitants agricoles ou viticulteurs durant ses études, il a pu être recruté dès son retour en Corée en 2015, comme chef-sommelier au « Dogahun », un « Wine Restaurant » haut de gamme de Séoul dont le concept est « Wine & Art ».

En 2017, malgré son très jeune âge par rapport aux autres candidats, il s'est placé second au « 16ème concours national du meilleur sommelier en vins de France » en Corée, organisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation français. (voir la photo. 8.1.)

[68] Reconstitution d'une discussion en date du 17 septembre 2014 chez Jun-Seon CHOI à Beaune. Lors du voyage en Bourgogne avec mon frère, il nous a rejoint pour nous guider dans les vignobles.
[69] Source : http://www.segye.com/newsView/20170713000064 (consulté le 30 avril 2020)

Arrivé de nouveau second au 17ème concours, et enfin premier au 19ème en 2020, il est aujourd'hui l'un des sommeliers les plus reconnus en Corée.

Sur la valeur des diplômes des établissements « prestigieux », **Juyeop JUNG** (né en 1994) partage le même avis. En 2013, à la fin du lycée, il est venu en France pour devenir boulanger-pâtissier. Les frais d'inscription dans un établissement « prestigieux » comme l'École Lenôtre, Ferrandi Paris ou INBP dépassant 20 000 euros pour une formation d'un an, il a choisi un parcours alternatif « moins cher mais excellent » que les coréens ne connaissent pas bien. Il s'est inscrit dans un établissement professionnel public à Paris pour obtenir le CAP de boulanger. En 2015, il a fait un stage dans la boulangerie-pâtisserie « Rougès » située dans le 17ème arrondissement de Paris [70] :

« *La formation dans ces établissements est excellente et chaque établissement a son propre style esthétique. Par exemple, on peut distinguer le style « Lenôtre » de celui de « Ferrandi ». Oui, évidemment, leurs diplômes sont reconnus en Corée. Mais, je crois qu'au niveau de la technique ou du goût, les diplômés de ces établissements ne sont pas les meilleurs. En France, on peut étudier aussi sérieusement la boulangerie-pâtisserie dans d'autres établissements moins chers […] J'ai fait un CAP « Boulanger » dans un établissement public à Paris, cela ne me coûtait pas trop cher, mais c'était dur car les cours étaient en français. […] Mon rêve est d'ouvrir ma propre boutique en Corée ou en France. J'ai obtenu le CAP « Boulanger » et je fais maintenant un stage en préparant un diplôme supérieur.* [71] *Je veux continuer d'apprendre en France, je suis jeune, j'ai encore des choses à connaître dans mon métier. »* [72]

♦ Étudiants coréens dans les domaines culturels - beaux-arts, design, animation

Dans le domaine culturel, la montée en puissance des diplômés des pays anglo-saxons est également remarquable depuis les années 1990-2000. Mais grâce à la construction des

[70] Le patron Alexis Rougès est arrivé premier au « Concours des jeunes entrepreneurs en boulangerie », organisé par les « Grands Moulins de Paris » en 2012. Juyeop JUNG a donc demandé à faire un stage dans cette boulangerie.
[71] Pour obtenir une MC (mention complémentaire) du CAP : « Boulangerie spécialisée » ou « Pâtisserie boulangère ».
[72] Entretien avec Juyeop JUNG en date du 16 octobre 2015

« élites coréennes à la française » dans les années 1960-1980, ces élites sont encore « dominantes-dominées » malgré leur position de plus en plus faible.

En effet, dans le champ artistique et académique, l'image de la France comme « pays de culture » se reproduit continûment en Corée. Dans l'enseignement de l'histoire des arts occidentaux au collège et au lycée, la France est au centre absolu. Par exemple, dans les examens partiels du type QCM, on doit mémoriser les noms des artistes français en liant les photos de leurs œuvres à leurs noms - Monet, Degas, Renoir ou Cézanne et aussi des artistes qui ont séjourné en France comme Van Gogh ou Picasso. En revanche, les artistes américains, allemands ou espagnols sont négligés et complètement méconnus pour la plupart des élèves. [73]

La plupart des coréens venus pour étudier dans les écoles d'art expliquent leur choix par l'image de la France comme pays culturel et les spécificités françaises de l'enseignement français dans ce domaine.

Sumin PARK (née en 1985) est arrivée en France en 2008. Après un stage linguistique à Nancy, elle a étudié l'histoire de l'art à la faculté de Nancy 2. Elle est entrée ensuite à l'ENSAD de Nancy pour obtenir en 2013 le « Diplôme national d'art plastique » (Bac +3) et en 2015, le « Diplôme national supérieur d'expression plastique » (Bac +5).

« Je voulais aller en Europe où j'étais attirée par la France et l'Allemagne. Mais dans le domaine des beaux-arts, la théorie est plus au centre en Allemagne et la pratique en France. J'ai pensé que je ne pourrais pas apprendre en Allemagne si je ne parlais pas la langue […] J'ai aussi choisi la France car j'étais heureuse de vivre dans le pays de la romance. De plus, les frais d'inscription n'étaient pas vraiment élevés. […] J'aimais les peintres français mais je ne pense pas que cela ait influencé mon choix […] J'ai beaucoup apprécié mes études en France, particulièrement la formation générale dans toutes les spécialités – peinture, design, travail du fer, etc. Ce n'est pas le cas en Corée, les spécialités sont fixées à la rentrée et on ne peut pas sortir de la spécialité choisie. » [74]

Pour **Madame A.** [75] (née en 1989), c'est aussi l'image de la France qui l'a fait venir étudier à Paris. Diplômée en art d'une université de Séoul (spécialité - peinture), elle est arrivée à Paris en 2013. Elle a pris des cours de langue française au « Cours de civilisation

[73] Sauf certains peintres italiens de la Renaissance connus comme de Vinci, Raphaël, Michelangelo.
[74] Entretiens avec Sumin Park à plusieurs reprises entre 2018-2000.
[75] Elle souhaite rester anonyme.

française de la Sorbonne », et est entrée en 2015 à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA) de Paris. Elle a obtenu son « Diplôme de premier cycle » en 2016 et son « Diplôme national supérieur d'expression plastique » en 2020 :

« *J'étais très attirée par les artistes allemands, particulièrement ceux de l'école de Leipzig. Mon premier voyage à l'étranger fut en Allemagne, à Berlin. Cependant, et je ne peux pas expliquer pourquoi, je n'ai pas beaucoup aimé. […] J'ai décidé de venir en France sur l'image favorable que j'avais de ce pays […] J'ai énormément apprécié l'enseignement à l'école des Beaux-Arts de Paris. Comparativement à mon université coréenne, les étudiants ici sont passionnés et aiment vraiment beaucoup les pratiques artistiques. Ils arrivent en première année avec leur propre style qu'ils vont développer ou même en changer tout au long de leurs études. Ce que j'aime aussi, c'est la spécificité de l'école des Beaux-Arts de Paris : tous les étudiants, de la première à la cinquième année, sont sous la direction d'un même professeur et partagent le même atelier pour la durée de leurs études. Ce n'est pas le cas dans d'autres écoles où les étudiants sont regroupés par année. Grâce à cela, j'ai pu apprendre beaucoup de choses avec les étudiants de quatrième ou cinquième année.* » [76]

Hyeoki GWON (né en 1984) est venu en France en 2008. Il a fait un stage linguistique à Poitiers et est entré à l'École supérieure des beaux-arts d'Angers en 2010 où il a obtenu son « Diplôme National d'Arts Plastiques » en 2014. Il a déménagé ensuite à Paris où il a préparé le master en arts plastiques de l'université Paris 1 qu'il a eu en 2018. Cette année-là, il a été élu président de « L'Association des Jeunes Artistes Coréens » :

« *Ma mère était professeur d'arts plastiques dans un lycée. Depuis l'enfance, j'aime beaucoup dessiner. […] J'ai été admis au département « Design communication médias » de l'université de Myongji, mais je me suis vite aperçu que dans ce département, je ne pourrais apprendre la peinture. J'ai alors décidé de partir étudier à l'étranger. […] Je n'avais aucune connaissance sur la France, c'est ma mère qui m'a conseillé d'y aller. De plus, mon grand frère était aussi en France (pour étudier la sociologie à l'université Paris 7). Les frais de scolarité n'étaient pas chers […] J'ai beaucoup aimé la formation aux beaux-arts en France. L'atmosphère était plus libérale et il y avait beaucoup plus de discussions. En Corée, je n'ai fini que la première année, mais, il n'y pas beaucoup*

[76] Entretiens avec Madame A. à plusieurs reprises entre 2019 et 2000.

d'interactions entre professeurs et étudiants. Les profs nous donnent les projets et on les fait. Et ils évaluent nos travaux. C'est tout. [77] *En revanche, en France, j'ai l'impression que le processus est aussi important que le résultat. Entre les étudiants et entre les profs et nous, il y a déjà beaucoup de discussions et de conseils sur les travaux en cours de réalisation. »* [78]

Malgré le maintien des arrivées de coréens en France pour des études artistiques, la position de plus en plus faible de la France dans le champ artistique coréen est une réalité avérée**.**

Bora KWAK (née en 1986) est venue en France en 2010 pour entrer directement à l'ENSAD Nancy (sans stage linguistique). Diplômée en arts de la céramique de l'université Hongik, une des meilleures universités coréennes d'arts plastiques, elle est fascinée depuis l'enfance par la culture et la langue française. Durant ses études universitaires, elle a passé le DELF « B2 » pour venir en France. A Nancy, elle a obtenu le « Diplôme National d'Arts Plastiques » en 2013 et le « Diplôme national supérieur d'expression plastique » en 2015. Elle évoque son « fantasme français » :

« Je ne me souviens pas, mais mes amis se rappellent que je disais toujours depuis le collège : "Je vais aller en France pour étudier dans une école de beaux-arts" […] Mon choix de la France s'explique par un fantasme que j'avais sur la France. Je pense que c'est culturellement construit par l'enseignement de l'art occidental que j'ai reçu à l'école et à l'université en Corée où la France est au centre. Parmi les peintres coréens dominants à cette époque, beaucoup de personnes avaient étudié en France ou, au moins, y avaient séjournés […] Je crois que ce courant ne pouvait pas continuer. […] Un an après mon arrivée en France, je me suis aperçue que je devais aller en Angleterre, mes artistes préférés étant anglais comme Paul Harrison et John Wood, le duo d'artistes. Mon « fantasme français » était totalement détruit. ». [79]

Madame A. témoigne également :

« De façon un peu exagérée, mes professeurs coréens me disaient : "Pour les études à l'étranger, elles n'auront aucune signification si tu ne vas pas étudier aux États-Unis ou

[77] Sur ce point, d'autres personnes expriment un avis différent.
[78] Entretiens avec Hyeoki GWON à plusieurs reprises entre 2019 et 2000.
[79] Entretiens avec Bora GWAK à plusieurs reprises entre 2016 et 2000.

au Royaume-Uni". Je leur répondais que je n'avais pas l'argent nécessaire pour étudier dans ces pays et que j'irai en Europe. La réponse était : "Alors, va en Allemagne". […] Je crois que tous les coréens dans ce domaine partagent l'idée qu'il faut aller aux États-Unis pour accéder au succès et au marché commercial artistique. On a l'impression qu'un succès en Europe, ce n'est qu'un succès artistique, mais un succès aux États-Unis, c'est un succès à la fois artistique et commercial. C'est pourquoi les artistes européens les plus reconnus veulent faire des expositions à New-York. »

Sur ce point, **Hyeoki GWON** précise :

« *Dans l'enseignement français des beaux-arts, les idées et la philosophie sont importantes, mais le perfectionnement technique n'est pas suffisant. Dans la dernière étape de finition d'une œuvre, je vois souvent des imperfections chez les artistes français. Au niveau technique, ils ne vont pas « au fond ». […] En Corée, dans les universités, il y a une culture de l'apprentissage entre les étudiants aînés et les plus jeunes qui permet de perfectionner son niveau technique. Un bon niveau permet de gagner de l'argent en faisant de l'art toute la vie […] Les œuvres des artistes français ne sont pas « fun ». Le style est minimaliste et souvent identique. En majorité, c'est de l'art pour les artistes, pas pour le grand public. […] Par rapport aux nouvelles technologies numériques, ils ont de fortes tendances conservatrices car les professeurs ne connaissent pas ces outils. […] En France, il n'y a pas de jeunes artistes révolutionnaires comme les « Young British Artists » (YBS) en Angleterre. […] Contrairement aux années 1970-1990, il n'y a plus d'avantages en Corée pour les artistes coréens ayant étudié en France. Les étudiants aisés en Corée ? Ils vont aux États-Unis ou au Royaume-Uni, jamais en France. »*

En Corée, dans la sphère du dessin animé, de la photo, du cinéma ou de la musique, la montée en puissance des diplômes de pays anglo-saxons est également forte, mais les établissements français gardent une certaine compétitivité. Malgré des frais de scolarité élevés, particulièrement dans les établissements privés, les formations offrent un très bon rapport qualité-prix si on les compare aux établissements anglo-saxons.

Bogyeong KIM (née en 1994), passionnée par le dessin animé, est venue en France car les frais d'inscription dans une école étaient beaucoup moins chers qu'ailleurs. Au début de l'année 2014, à la fin du lycée, elle est arrivée pour étudier à « L'École des Gobelins », la « meilleure école d'animation hors États-Unis », dit-elle. Elle s'est d'abord inscrite au

CAVILAM à Vichy pour un stage linguistique. Après trois ans d'apprentissage de la langue (un an à Vichy puis deux ans à Paris dans un établissement privé « économique »), elle a étudié à « L'École de Condé » (2017-2018) et à « L'École CESAN » (2018-2019). Elle a enfin réalisé son rêve en 2019 en entrant à « L'École des Gobelins » où les frais de scolarité sont d'environ 13 000 euros par an pour les ressortissants hors-UE.

« *Fascinée par le dessin animé, je suis entrée dans un lycée spécialisé, la" Korea Animation High School ". Dans ce lycée, on étudie l'histoire de l'animation et on apprend les techniques importantes ainsi que l'utilisation de logiciels. J'ai beaucoup aimé étudier dans cette école. Mes amis étaient très créatifs et l'école nous demandait toujours d'exprimer librement nos idées. Les cours sont faits de façon créative et amusante […] Chaque année, le lycée organise un évènement, le « Home coming day », et invite des spécialistes de l'animation et d'anciens élèves. Ce jour-là, beaucoup de gens nous conseillent d'aller étudier à l'étranger. […] Dans notre domaine, le "California Institut of the Arts" (CalArts) créé par Walt Disney, est considéré comme la meilleure école d'animation du monde. Mais ma famille ne pouvant pas financer mes études aux États-Unis, j'ai vite abandonné le projet de partir là-bas […] Un professeur m'a parlé de « L'École des Gobelins », une école d'animation très reconnue au niveau mondial et beaucoup moins chère que CalArts. […] J'ai alors commencé à préparer mes études en France en prenant des cours de français à l'Alliance française de Séoul et à l'Institut privé « SHIN Jungseong ». J'ai également pris des cours particuliers avec un français. […] Je suis contente de l'enseignement que j'ai reçu en France car à mon avis c'est fait avec philosophie. Même si leur niveau technique de dessin n'est pas très bon, les français ont toujours beaucoup d'idées, et, en affinant leur style avec du temps, ils parviennent à quelque chose d'unique. Les professeurs donnent à chaque étudiant des conseils spécifiques en fonction des personnalisés artistiques différentes. […] Mais je pense que si on a suffisamment d'argent, il faut aller étudier aux États-Unis. Si j'avais pu, j'y serais allée. En France, il y a de bons établissements et ils sont beaucoup moins chers qu'ailleurs. C'est le plus grand avantage des études en France, mais la formation et les diplômes ont moins de valeur qu'aux USA. Cela étant, j'aimerais rester en France après mes études. »* [80]

[80] Entretien avec Bogyeong KIM en date du 9 avril 2019.

♦ **Étudiants coréens en ingénierie et en sciences**

En ingénierie et en sciences où la domination des États-Unis est quasi absolue et la position allemande très forte, le rang de la France est presque inexistant. Pour la grande majorité des coréens, la France n'est considérée que comme un pays de culture, de beaux-arts et de mode, mais sa réputation scientifique est totalement méconnue. Nous trouvons néanmoins des coréens, un nombre très faible il est vrai, attirés par le haut niveau scientifique et par l'atmosphère unique du champ scientifique français. Le programme de bourses du gouvernement français a beaucoup contribué à faire venir des membres de l'élite scientifique coréenne en France.

Jong-wook KIM (né en 1984), maître de conférences à « L'École polytechnique », a suivi un parcours d'élite dans le domaine scientifique. Étant un des meilleurs élèves au niveau national en Corée, il est entré dans un « lycée scientifique » [81] et, deux ans après, il est entré au « KAIST » où il a obtenu le bachelor-ingénierie chimique en 2006. Pendant ses études universitaires, il est venu en France dans le cadre d'un programme d'échanges entre le KAIST et l'École Centrale et à cette occasion, il a décidé de poursuivre ses études en France. Sélectionné comme boursier du gouvernement français pour ses études de master à l'École Centrale, il a obtenu en 2009 le master d'ingénierie en chimie de cette école, puis son doctorat en sciences des matériaux à l'École polytechnique en 2013. Après ses études en France, il est allé aux États-Unis. En 2014, il a participé au programme postdoctoral de l'université de Californie à Berkeley et, en 2014-2015, à l'université du Texas à Austin. En 2015, il a été recruté à l'École Polytechnique. [82]

« *J'étais déjà allé à l'École Centrale dans le cadre d'un programme d'échanges et j'y ai passé du très bon temps. Cette expérience m'a permis de voir qu'il existait en France de très bons établissements de niveau mondial. Après avoir fini mes études universitaires en Corée, j'ai voulu continuer mes études à l'étranger. […] J'ai été sélectionné comme boursier du gouvernement français et c'est ainsi que je suis parti en France. Sinon, je serais certainement allé étudier aux États-Unis. Dans le programme américain (master/doctorat) des meilleures universités, les frais d'inscription sont exemptés et, en*

[81] Les « lycées scientifiques » existent dans chaque région pour former les élites scientifiques. Ce sont les seuls établissements en Corée où l'on peut finir les études secondaires de lycée en 2 ans à la condition d'entrer au KAIST. (Sur le KAIST, voir le chapitre 3)

[82] Source : Annuaire de l'École polytechnique
https://pmc.polytechnique.fr/spip.php?article34&lang=fr (consulté le 30 avril 2020)

étant « TA » (Teaching Assistant) ou « RA » (Research Assistant), on est payé suffisamment pour financer ses études. […] Quand je suis venu à l'École Centrale pour la première fois, je trouvais bizarre que les centraliens pratiquent beaucoup de sport et ne travaillent pas énormément. Je doutais donc de leur niveau académique. Mais dans les cours, j'ai été plusieurs fois étonné par leur excellence. Leur façon de définir et de résoudre des problèmes mathématiques était brillante, vraiment différente des étudiants coréens en ingénierie. J'ai appris que cette façon de penser et de régler les problèmes venaient de l'enseignement qu'ils avaient eu en classe-prépa. Durant 2 ans, ils travaillent beaucoup et après cette période très dure et compétitive, ils entrent enfin à l'École Centrale. Ils peuvent alors pratiquer des activités sportives plus que travailler ! (Rire) […] Pendant mon doctorat à l'École polytechnique, j'ai vraiment été heureux. Je travaillais beaucoup, me levant toujours à 7-8 heures, prenant un croissant avec un café et travaillant souvent jusqu'à la nuit dans le laboratoire à côté de la résidence. Les études sont parfois très dures, mais on est en équipe et on s'entraide beaucoup. On a aussi des vacances, j'allais faire du ski ou je partais en voyage. Je jouais aussi souvent au tennis avec mes amis français et coréens. […] Pour comparer avec les États-Unis, il y a là-bas des financements possibles de projets mais pour être un bon chercheur on doit trouver soi-même ces financements, notamment des entreprises. Ensuite, on crée une équipe de recherche, on recrute des Postdoc et doctorants avec lesquels on travaille intensivement, par exemple pendant 3ans. Mais les financements se concentrent sur certains sujets « à la mode » : par exemple, en ce moment, c'est l'intelligence artificielle. Grâce aux recherches intensives et bien financées, on obtient vite énormément de résultats intéressants. Mais à la fin d'un projet, les choses se répètent, on doit choisir un nouveau sujet et obtenir un autre financement. Et ainsi de suite. Aux États-Unis, il est presque impossible de faire de la recherche sur un sujet pendant 5 ans, 10 ans ou 20 ans. En France, on a beaucoup moins de financements, mais on peut étudier et creuser un sujet qui vous fascine pendant toute une vie. De ce point de vue, on est pauvre mais heureux. » [83]

[83] Entretiens avec Jong-wook KIM à plusieurs reprises depuis 2010.
Le premier entretien a eu lieu en 2010 dans le cadre du mémoire de master 2 sur Campus France en Corée du Sud.

Sur l'avantage des études en France, **Young-Hyang PARK** (né en 1948), professeur émérite du LOCEAN, partage la même idée : [84]

« *Je suis tout à fait d'accord avec Jong-wook KIM sur la différence entre la France et les États-Unis pour la recherche scientifique. Contrairement aux préjugés en Corée, je ne crois pas que le niveau de la recherche française soit inférieur à celui des États-Unis […] Le revenu des professeurs américains vient pour 50 % de l'université et pour 50 % des projets qu'ils ont gagné. Ils passent plus de temps pour les tâches administratives que pour la recherche. Ils doivent élaborer des projets, les défendre, recruter les membres de l'équipe, ils sont comme des petits patrons d'entreprise. C'est efficace pour produire très vite quelque chose de déjà bien établi scientifiquement. Mais pour penser quelque chose de nouveau, avoir une nouvelle idée, faire avancer la recherche, il faut avoir du temps. On doit répéter des simulations et des tests pour enfin établir une idée nouvelle et il y a toujours des découragements et de la déception. […] En France, on n'est pas riche, mais on peut continuer modestement ses recherches et consacrer toute sa vie à un thème scientifique. […] L'atmosphère du champ scientifique français est à la liberté, on peut développer ses idées même si elles sont différentes de celles du directeur de l'équipe. Si l'on veut penser, réfléchir par soi-même et développer sa propre réflexion, la France est une bonne destination. Mais si l'on veut apprendre rapidement des choses pratiques ou des technologies utiles et travailler dans un bon établissement ou une bonne entreprise, il vaut mieux aller aux États-Unis. […] Pour faire murir ses idées, je pense aussi qu'il est important de prendre du repos pour éviter le stress. Travailler sans arrêt, même le week-end comme les professeurs aux États-Unis, ne permet pas de réfléchir vraiment et durablement sur un sujet à long terme. Profiter de la vie, cela aide à faire sérieusement de la science. On ne peut pas mesurer quantitativement les effets, mais travailler dans la stabilité plutôt que dans la pression et se sentir à l'aise permet de se consacrer intensivement à un sujet difficile. Les vacances redonnent de l'énergie, de bons repas et des discussions amusantes avec des amis m'ont beaucoup aidé à avancer. […] " Viens en France si tu veux faire de la science avec philosophie. Va aux États-Unis si tu veux devenir un scientiste qui gagne beaucoup d'argent mais ne fait que des recherches routinières."* [85]

[84] Pour sa biographie, voir le chapitre 3.
[85] Entretien avec Young-Hyang PARK en date du 6 mars 2020.

Heejun YANG (né en 1980) est diplômé de physique du KAIST en 2003. Il a ensuite suivi le programme de « master/doctorat » en physique de l'Université nationale de Séoul. Il a été l'un des premiers à bénéficier de l'accord de double-diplôme entre l'université Paris-Sud XI et l'université nationale de Séoul. En 2010, avec une même thèse, il a obtenu son doctorat en physique à la fois à l'Université Paris-Sud et à l'Université nationale de Séoul. Durant ses études doctorales, il a aussi été sélectionné comme boursier du gouvernement français. Entre 2010 et 2012, il a travaillé au « Samsung Advanced Institute of Technology » (SAIT). Mais attiré par l'atmosphère du champ scientifique, il est revenu en France en 2012 pour rejoindre l'équipe d'Albert Fert (prix Nobel de physique en 2007) à l'unité mixte de physique CNRS/Thales. En 2014, il a été recruté comme « assistant professeur » à l'université Sungkyunkwan en Corée :

« J'ai obtenu en 2010 le double-diplôme de doctorat en physique à l'université nationale de Séoul et à l'université Paris-Sud. Grâce à cela, j'ai été exempté de service militaire même si j'étais en France durant mes études. […] J'ai travaillé au SAIT (Samsung Avanced Institute of Technology) après mes études françaises mais je n'y étais pas très heureux. Les recherches là-bas doivent se faire très vite et je préférais l'atmosphère de la recherche en France. Malgré de bons revenus et une vie très stable en Corée, j'ai décidé de revenir en France (avec ma femme qui est aussi chercheuse), pour faire un Post-doc sous la direction d'Albert Fert. J'étais très content dans mon laboratoire et j'ai même connu certains succès. J'ai écrit plusieurs articles dans des journaux scientifiques [86]et un article collectif auquel j'ai participé comme auteur principal a été publié dans « Science », l'une des revues scientifiques les plus prestigieuses du monde. […] J'habitais à Chatenay-Malabry et j'étais très heureux dans cette petite ville. Évidemment, je partageais beaucoup plus de temps avec ma famille qu'en Corée. […] Au concours de chercheurs au CNRS, je pense que parmi les candidats, au niveau académique qui peut être mesuré par la quantité et la qualité de publication d'articles, j'étais dans le top 3. Mais je n'ai pas été sélectionné, l'année dernière et cette année. A ce moment-là, j'ai eu une bonne proposition de l'université Seongkyunkwan. »

[86] Dans son CV, on compte 13 articles publiés entre 2012-2014.
Source : site du « Heejun Yang » : https://sites.google.com/site/csnsyang/ (consulté le 30 avril 2020)

♦ Étudiants coréens en architecture

Comparativement aux coréens attirés par l'excellence scientifique et par l'atmosphère française favorable aux recherches, pour les étudiants en architecture le motif du choix des études en France ressemble beaucoup à celui de ceux qui sont dans le domaine culturel. Les coréens que l'on a rencontrés n'évoquent pas l'excellence de l'ingénierie architecturale française mais disent plutôt qu'ils ont été sensibles à la culture et à l'art français ainsi qu'à la diversité des styles architecturaux de ce pays.

Dans les années 1960-1980, un groupe d'architectes coréens ayant étudié en France s'est constitué. Le cas de Joong-up KIM (1922-1988), « père de l'architecture moderne de la Corée » est exemplaire. Né en 1922 à Pyongyang, aujourd'hui capitale de la Corée du Nord, il a étudié l'architecture de 1939 à 1941 au Japon. Retourné en Corée en 1944, il est devenu professeur à l'université nationale de Séoul. Lors de la première « Conférence internationale des artistes » organisée par l'UNESCO à Venise en 1952, il a rencontré Le Corbusier et a décidé de s'installer en France pour rejoindre son atelier. Après avoir travaillé 3 ans avec Le Corbusier, il est reparti en Corée en 1956 où il a créé « l'Institut d'architecture Joong-up KIM » et a enseigné également à l'université d'Hong-ik. Dans les années 1960, il a réalisé plusieurs projets importants dans l'histoire de l'architecture coréenne, par exemple, l'ambassade de France en Corée (1961) (voir la photo 8.2.), le bâtiment principal de l'université de Sogang (1958) et celui de l'université de Jéju (1964), le cinéma de Myung-bo (1956) et « 3.1 Building » (1969). Pendant les années 1970, il a travaillé à Paris et aux États-Unis et est retourné en en Corée en 1979. Jusqu'à la fin de sa vie, il a travaillé passionnément et a réalisé plusieurs projets : la « Porte mondiale de la Paix » (1986) des Jeux olympiques d'été en 1988 à Séoul est une de ses œuvres les plus connues (voir la photo 8.3.) [87]

[87] Sur le rôle qu'il a joué dans l'histoire de l'architecture coréenne moderne, on trouve énormément d'articles scientifiques.

Photo 8.2. L'ambassade de France en Corée (1961)

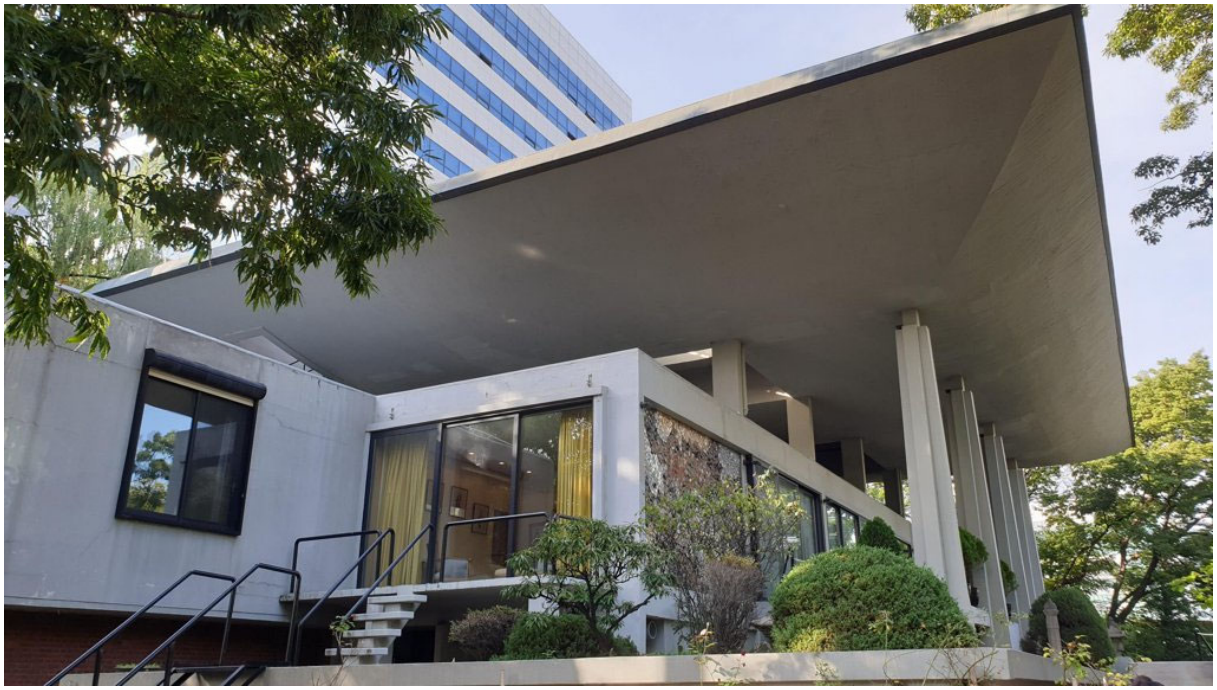



Photo 8.3. Porte mondiale de la Paix (1986)



Source: Yonhapsnews / Joins.com / Wikipédia [88]

Grâce à la réputation énorme de Joong-up KIM et d'architectes coréens comme Guyon CHUNG [89] (1945-2011) ou d'autres ayant étudié en France dans les années 1970-1980, des jeunes partent chaque année en France pour entrer dans une école d'architecture.

Gauenne KIM (née à Lyon en 1989) est venue en France en 2013 après ses études d'architecture à l'université des femmes Ehwa. Elle a d'abord fait un stage linguistique à l'université catholique de Lyon. Sélectionnée comme boursière du gouvernement français en 2014, elle a étudié à « L'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Belleville » (ENSA Paris-Belleville). Architecte diplômée d'État avec « Habilitation à l'exercice de la

[88] https://www.yna.co.kr/view/PYH20190919229500004
https://news.joins.com/article/21802862 (consulté le 30 avril 2020)

[89] Né en 1945, il est diplômé en art de l'université nationale de Séoul. En 1972, il est venu en France pour obtenir le diplôme de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (spécialité : architecture intérieure, 1975), ensuite celui de l'université Paris 6 (1978). Il a étudié l'urbanisme à l'université Paris 8 en travaillant à Paris jusqu'en 1985. Retourné en Corée, il a participé à plusieurs projets architecturaux sociaux en enseignant à l'université nationale de Séoul, à l'université Sungkyungkwan, Hanyang, etc.

Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre » (HMONP), elle travaille depuis 2017 à l'agence « Archi5 » à Montreuil :

« *Je suis née à Lyon car mon père faisait son doctorat en ingénierie mécanique dans cette ville. J'ai vécu en France pendant 9 ans. […] En Corée, j'ai rencontré des collègues français de mon père qui étaient dans la même entreprise que lui et liée à l'importation de TGV en Corée. Pendant le week-end, nous allions pique-niquer au parc ou déjeuner ensemble au restaurant. A partir du collège, je pratiquais moi-même le français. Je regardais tous les films d'animation de Disney en français, je lisais des BD en français et je chantais des chansons des années 1980 que mon père aimait. […] Comme j'aimais beaucoup dessiner, je suis entrée dans un département d'architecture. En France, je me souviens que j'adorais les activités artistiques comme le dessin, la peinture ou la poterie. Après le retour en Corée, j'ai pris des cours privés de dessin. Je me disais : " Je vais peindre comme Cézanne." […] Durant mes études universitaires, je voulais venir en France dans le cadre d'échanges, mais mon université n'avait pas signé d'accords avec une école d'architecture française. J'ai commencé alors à préparer mes études en France. J'ai pris des cours de français pour obtenir le DELF B2 et à l'université j'ai suivi des cours de culture et de langue française. […] Mon choix s'explique bien sûr par mes souvenirs en France, mais aussi parce que les frais d'inscription dans un établissement ne sont pas trop élevés. Je ne voulais pas dépenser trop d'argent dans une école américaine ou britannique. […] Chaque pays, en Allemagne, aux Pays-Bas ou en France, a ses avantages pour les études, mais j'étais attirée par la sensibilité architecturale française. De plus, je n'avais pas de difficulté pour la langue. […] Dans les années 1980-1990, beaucoup de coréens ayant étudié en France sont devenus professeurs à l'université. Aujourd'hui, ce sont des diplômés d'un pays anglo-saxon. Si l'on veut être professeur, il vaut mieux aller aux États-Unis. Le style architectural américain peut se résumer au « Landmarks » (méga-architecture) et ce style est dominant dans le champ architectural en Corée. Le DDP de Séoul (Dondaemun Design Plaza)* [90] *en est l'illustration où s'appliquent des technologies innovantes au service de formes atypiques. »* (voir Photo 8.4.)

[90] Inauguré en mars 2014, le Dongdaemun Design Plaza (DDP) est un gigantesque complexe multifonctions. Son apparence présente de puissantes formes courbes qui sont les caractéristiques majeures du style architectural de Zaha Hadid.

Photo 8.4. Dondaemun Design Plaza (DDP) de Séoul



« Le style français est différent. La sensibilité compte plus que la technologie, et l'apparence extérieure moins. Au lieu de démolir un immeuble ancien, on pense à l'harmonie avec les immeubles d'à côté, au vécu des utilisateurs à l'intérieur, à l'espace et à la lumière en respectant les règlements. Pour des gens attirés par le style américain de « Landmark », l'architecture à la française est trop simple, pas assez fun, pas assez distinctive. […] Je suis très touchée par le « Musée littéraire de YOON Dong-ju » (2012) [91]„ conçu par une architecte ayant étudié en France, [92] où je trouve, selon le parcours de la visite, des histoires qui ne relèvent pas de la décoration intérieure. Durant mes études universitaires en Corée, j'ai beaucoup aimé de telles choses, mais je n'avais aucune idée de comment on pouvait réaliser ces idées, ces concepts. J'aime aussi l'architecture d'intérieur qui peut faire revivre un immeuble mort, et y mettre quelques choses nouvelles. […] A l'école Paris-Belleville, j'ai pu appendre des techniques pour organiser l'aménagement de l'espace en utilisant la lumière, les différences de hauteur, des matériaux différents, […] Durant mes études, j'ai aussi fait un stage aux « Ateliers Jean

[91] YOON Dong-ju (1917-1945) est un poète très connu en Corée.

[92] Sojin LEE est diplômée de l'université de Yonsei et elle a étudié à l'école d'architecture de Paris-Tolbiac. Après ses études, elle a travaillé à Paris aux « Ateliers Lion » pendant 10 ans. Elle est aujourd'hui la patronne des « Ateliers Lion Séoul ».

Nouvel » et chez Christian de Portzamparc, mais je n'aime pas leurs styles architecturaux (plutôt « landmark »). Quand j'ai cherché du travail, j'ai préféré des agences spécialisées dans la réalisation de projets avec beaucoup de détails. J'ai travaillé pendant 18 mois en CDD chez « Archi5 » où je suis maintenant en CDI depuis le mois de juin 2019. Je suis très contente ici. » [93]

- **Étudiants coréens en gestion**

Jusqu'au milieu des années 2000, à l'exception de l'INSEAD [94],les écoles de commerce en France étaient très peu connues en Corée. Mais grâce à la multiplication des accords de programmes d'échanges, du double diplôme, et à la forte promotion par *Campus France*, leur réputation a grandi et elles sont de plus en plus connues du public coréen. Un certain nombre d'étudiants partent maintenant en France pour entrer dans une de ces écoles, notamment dans le cadre de programmes d'échanges. En 2017/2018, la France a accueilli 208 étudiants sud-coréens dans les écoles de commerce.

L'avantage le plus grand des écoles françaises est la possibilité de faire des stages durant les études et d'être embauché ensuite dans une entreprise française ou européenne. On considère que les écoles de commerce françaises offrent un très bon rapport qualité-prix si on les compare aux établissements anglo-saxons.

Sur ce point, **Sungyeon HONG** (née en 1986) explique son choix de faire des études en France. Après ses études universitaires (bachelor/master) en « Fashion Design » à Séoul, elle est venue en France en 2016 pour entrer dans un programme « MBA Luxury » (cursus anglophone) dans une école privée de mode française, « Mod'art International » :

« *Parmi les professeurs dans ce domaine en Corée, beaucoup ont étudié en France. Par exemple, dans la spécialité « Fahion design » à l'université Ehwa, trois sont allés en France et juste une personne aux États-Unis […] Les études aux États-Unis représentent*

[93] Entretien avec Gauenne KIM en date du 19 juillet 2019.

[94] Au début des années 1980, dans le cadre d'un programme prioritaire du ministère des Affaires étrangères, certaines élites économiques et administratives coréennes ont pu s'inscrire à l'INSEAD. Grâce aux diplômés de cette école qui ont utilisé leur formation européenne comme moyen de promotion dans leurs carrières, le nom de l'INSEAD est devenu connu. Chez les recruteurs et les enseignants-chercheurs en management, il passe dans la société coréenne pour le meilleur établissement, hors continent nord-américain. Aujourd'hui encore, pour les étudiants coréens voulant entrer dans un programme MBA à l'étranger, l'INSEAD est considéré au même niveau du « TOP 10 » des États-Unis, derrière le « TOP 3 » - Harvard, Stanford et Wharton Business School. - En 2017, on compte au total environ 250 coréens qui ont étudié à l'INSEAD depuis le programme prioritaire du MAE.

aujourd'hui le parcours dominant mais à la fin de mes études universitaires, j'ai constaté que Londres était devenue une des destinations préférées des coréens. [..] J'ai donc voulu étudier à Londres. Le style londonien est très expérimental et je l'aime beaucoup. J'ai voulu enter au « London College of Fashion » dont les frais de scolarité étaient d'environ 20 000 pounds mais j'ai malheureusement dû abandonner ce projet car mon père était malade et ma famille ne pouvait pas supporter les frais d'inscription à Londres. En préparant mes études pour le Royaume-Uni, j'ai su qu'il existait certains établissements français de mode comme l'IFM (Institut français de la mode). Je suis alors venue en France et j'ai passé les concours de l'IFM et de l'école « Mod'art ». J'ai été acceptée au programme « MBA Luxury » de Mod'art. […] Si je n'avais pas eu de problèmes financiers, je serais surement allée étudier à Londres, pas à Paris. Par rapport aux études en Angleterre ou aux États-Unis, c'est évidemment moins cher en France. […] Les avantages d'études en France, ce sont également des opportunités de travail dans les grandes entreprises de mode car elles recrutent des stagiaires dans les établissements parisiens. Après les études, on a aussi beaucoup de possibilités d'être recruté en France ou en Europe […] De plus, dans les écoles françaises, il existe de plus en plus souvent des parcours en anglais. Pour la plupart des coréens dont le niveau de connaissance du français est très faible, c'est un grand avantage. » [95]

Les progrès des écoles françaises de commerce dans le « ranking » international contribuent aussi à attirer des étudiants coréens, très sensibles à la réputation internationale. Par exemple, dans le classement 2019 du *Financial Times* [96], plus d'un quart des formations distinguées sont françaises et HEC Paris devient la meilleure Business School européenne et l'INSEAD garde sa première place des meilleurs programmes MBA en Europe et la troisième place des meilleurs programmes MBA au Monde.[97] Les grandes écoles de commerce comme l'INSEAD, HEC, ESSEC, ESCP Europe,

[95] Entretien avec Sungyeon HONG en date du 26 avril 2019.
[96] *Financial Times*, « FT European Business Schools Rankings 2019 », le 9 décembre 2019. https://www.ft.com/content/30a1420a-0c7b-11ea-8fb7-8fcec0c3b0f9
[97] Dans le Top 10 figurent d'abord trois établissements français : HEC Paris, INSEAD et ESSEC Business School. Trois autres établissements sont présents dans le Top 20 : ESCP Europe, Edhec Business School et M Lyon Business School.
Viennent ensuite : Grenoble Ecole de management, Kedge BS, Audencia Nantes, Skema Business School, NEOMA Business School, Rennes School of Business, Toulouse Business School, IÉSEG School of management, IAE Aix-Marseille, Montpellier Business School, ICN Business School, IMT Business School, Essca School of management, La Rochelle Business School, EM Normandie, Burgundy School of Business, EM Strasbourg, ISC Paris, Université Paris-Dauphine et le Groupe ESC Clermont.

EM Lyon, EDHEC, sont considérées comme la meilleure voie pour trouver un poste dans une entreprise française ou européenne et pour vivre en Europe où l'équilibre entre travail et loisirs est beaucoup mieux respecté qu'en Corée.

Hyungyun LIM (né en 1985) raconte pourquoi il a choisi de faire HEC. Après ses études universitaires en management à l'université Konkuk, il est venu en France en 2011 pour suivre le programme de master « management et nouvelles technologies » de l'école HEC :

« Attiré par le management et les nouvelles technologies, particulièrement en informatique & télécommunication, mon rêve a toujours été de créer une start-up et faire de cette start-up une entreprise équivalente à Google, Amazon, Apple ! (rires) […] À l'université, j'ai créé deux clubs : un club social de bénévolat, « SIFE » (Students In Free Enterprise) qui fait du consulting pour les petits commerçants et auto-entrepreneurs et organise des séminaires sur les concepts fondamentaux de l'économie. Et le club « Le Musée » (Lecture + Musée) pour l'entraide et le partage des connaissances. […] Pour réaliser mon rêve, j'ai voulu étudier dans un business school à l'étranger. En préparant les tests « GMAT » et « TOEFL », j'ai découvert les grandes écoles de commerce. Je connaissais déjà l'INSEAD, mais, je n'avais aucune information sur les autres établissements. […] En examinant les programmes de master des écoles françaises, j'ai trouvé celui de HEC, « Management et nouvelles technologies ». Ce programme est créé en partenariat avec Télécom Paris qui propose une formation au management orientée vers l'e-business, la gestion de l'innovation et l'intégration des technologies de l'information dans l'entreprise. C'est exactement ce que je recherchais ! […] Admis à HEC, j'ai été sélectionné comme boursier du gouvernement français et je suis venu en France. […] La première année se fait au campus de HEC à Jouy-en-Josas, et celle de deuxième année a souvent lieu au campus de Télécom Paris à Paris. J'ai donc pu faire beaucoup de connaissances dans ces deux grandes écoles excellentes. […] Les étudiants coréens disent souvent que pour retourner en Corée, le diplôme de l'INSEAD est mieux, mais les diplômes des meilleures grandes écoles présentent plus d'avantages dans la recherche d'un emploi en Europe, particulièrement en France. Les frais d'inscription sont beaucoup moins chers que pour les business schools américaines. […] En 2013, à la fin de mes études, j'ai été recruté par une start-up berlinoise, « AppLift », plateforme marketing de jeux sur mobile. J'ai vu que le diplôme d'HEC était vraiment très reconnu sur le marché de l'emploi européen. Le niveau de salaire est aussi très très bon ! (rires) […] J'ai été expatrié à Séoul pour créer l'entité coréenne d'AppLift. Puis, j'ai travaillé pendant 5 ans dans le domaine

très dynamique du marketing/publicité mobile. Enfin en 2017, j'ai créé ma propre start-up, « IMGIBBLE », une solution de co-working de photos/vidéos et j'ai quitté AppLift en 2018 pour m'occuper exclusivement de IMGIBBLE. » [98]

- **Étudiants coréens en sciences humaines et sociales**

Malgré le désavantage de plus en plus grand par rapport aux études dans un pays anglo-saxon, des étudiants en sciences humaines et sociales viennent en France, attirés par la culture, l'histoire, la philosophie ou la pensée politique française.

Madame B. [99](née en 1989) parle de son amour pour la littérature française. Diplômée en littérature française à l'université Yonsei, elle est venue en France en 2012 pour faire un master en littérature française à l'université Paris IX Sorbonne. Aujourd'hui, elle rédige sa thèse sur un auteur théâtral contemporain :

« *J'ai toujours aimé lire et j'ai voulu étudier la littérature coréenne avant d'apprendre le français. A la fin du collège, j'ai décidé d'entrer en « section français » dans un lycée spécialisé dans les langues étrangères parce que j'avais entendu dire que les études en littérature comparée étaient développées en France. Au lycée, j'ai été rapidement fascinée par la littérature française - les « Pensées » de Pascal, « Les Essais » de Montaigne et les textes de Roland Barthes. J'ai donc décidé d'étudier cela à l'université. En lisant de plus en plus de textes littéraires dans cette langue que j'aime beaucoup, je suis parvenue à comprendre les nuances, l'atmosphère, la pensée, l'esthétique et la philosophie, propres à la littérature française. […] Intéressée par la France, je suis aussi allée à Sciences Po Paris dans le cadre d'un programme d'échanges. Mon objectif n'était pas le perfectionnement de la langue française, mon français était déjà bien avancé. Je voulais acquérir des connaissances sur la France et j'ai pris des cours de philosophie politique, de littérature politique et d'histoire politique. ».* [100]

Très sensible aux recherches de Bourdieu, **Jinsu PARK** (né en 1980) est venu en France en 2015 pour faire un doctorat en sociologie. Après des études universitaires en

[98] Entretien à plusieurs occasions depuis 2012. Nous avons été dans la même promotion de bourses du gouvernement français.
[99] Elle souhaite rester anonyme et ne veut pas préciser le nom de l'auteur sur lequel elle travaille.
[100] Entretien en date du 18 août 2020. Discussions à plusieurs occasions depuis 2014.
Nous avons été dans la même promotion de bourses du gouvernement français.

« Sciences de l'éducation » (spécialité – enseignement social) à l'université nationale de Chonmam, il a travaillé comme professeur dans une école pendant quelques années. Pour devenir enseignant-chercheur, il est entré à l'université nationale de Séoul où il a obtenu son master en sociologie. Il est à l'EHESS depuis 2018 et rédige actuellement sa thèse sur « la transformation du champ littéraire coréen après la démocratisation (1987-1997) » sous la direction de Gisèle Sapiro :

« *Depuis l'université, la sociologie française, particulièrement celle de Bourdieu m'intéresse beaucoup. Les études en sciences sociales en Corée sont trop américanisées et sous la domination américaine, l'analyse quantitative devient la référence en sociologie. L'approche de Bourdieu est très différente et je suis devenu de plus en plus « accro » à ses idées, ses concepts, ses notions de « champ » et « d' « habitus » par exemple. J'aime également ses bases philosophiques. J'ai toujours été intéressé par les artistes, les musiciens et les littéraires. Ce sont aussi des sujets importants pour Bourdieu. […] À l'université nationale de Séoul, la plupart des gens ne se sentent pas du tout concernés par les activités artistiques et ne les considèrent pas comme sujet académique. Quand je parlais de musique ou de littérature, ils me regardaient comme une personne bizarre […]. Observant les divisions de classe en Corée selon le poids relatif du capital culturel, j'ai été de plus en plus curieux des travaux de Bourdieu et je suis venu en France. Avec Gisèle Sapiro et mes collègues doctorants, je discute toujours de littérature et de musique avec eux. Je suis heureux de pouvoir étudier en France.* » [101]

Daebo KIM (né en 1982) est diplômé en éducation de l'université nationale pédagogique de Corée (bachelor et master, spécialité - enseignement de l'histoire). Attiré par l'histoire de France, il est venu en France en 2009 pour faire son doctorat. Après un an de stage linguistique à Grenoble, il est entré en DEA à l'institut d'Histoire de la Révolution Française (IHRF) de l'université Paris 1 et, sous la direction de Pierre Sema, il a obtenu en 2017 son doctorat en histoire. Le titre de sa thèse était « La gestion routière de la Haute-Garonne entre 1790-1796 » :

« *Durant mes études universitaires et mes recherches sur Marc Bloch, je me suis rapidement intéressé à l'histoire de France, en particulier à la Révolution. Plutôt que de devenir un professeur dans une école, j'ai poursuivi mes études de master en histoire et*

[101] Entretien à plusieurs reprises depuis 2016

sous la direction de Myeongchul CHOO –qui a aussi obtenu son doctorat en histoire de la révolution française à Paris 1 -, j'ai rédigé un mémoire sur la notion de « Nation » chez Emmanuel-Joseph Sieyès. Ensuite, faire mon doctorat en France était un choix évident. […] J'ai été très content quand j'ai été admis à l'IHRF, l'institut le plus reconnu pour les études historiques sur la révolution française. » [102]

Pour **Jaehyun JEONG** (né en 1982), également intéressé par l'histoire, c'est le niveau académique avancé des études historiques françaises sur le colonialisme et l'impérialisme qui l'a attiré. Lycéen en Corée dans un lycée pour les langues étrangères dont la spécialité était l'allemand, il a été fasciné par l'histoire européenne lors d'un voyage familial en Europe. Il est entré à l'université de Korea pour étudier l'histoire occidentale et a obtenu ses diplômes de « bachelor » et de « master ». A la fin de ses études universitaires, il est venu en France en 2010 pour préparer un doctorat. Après un an de stage linguistique à la Sorbonne, il a fait un DEA au « Centre d'études en Sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques » (CESSMA). En 2018, il a obtenu son doctorat en soutenant une thèse dont le titre était « Exploitation minière et exploitation humaine : les charbonnages dans le Vietnam colonial, 1874-1945 » :

« *J'ai voulu étudier l'histoire en Allemagne, je suis donc entré dans un lycée de langues étrangères pour apprendre l'allemand et j'ai continué d'apprendre cette langue à l'université. […] Fasciné par l'histoire européenne, j'étais aussi de plus en plus intéressé par l'histoire française et j'ai commencé à apprendre le français à l'Alliance française. En avançant dans mes études universitaires, je me suis aperçu que j'étais plus attiré par l'histoire française que celle de l'Allemagne et particulièrement par les sujets touchant à l'impérialisme et à la colonisation.* [103]

Doctorat en France, « dominants-dominés de second rang »

Rappelons que Jongyoung KIM (cf. note 1) désigne les coréens ayant étudié aux États-Unis comme « dominants-dominés » dans la société coréenne. En élargissant cette notion, nous pouvons considérer les coréens qui ont étudié en France en sciences humaines et sociales comme de véritables « dominants-dominés de second rang ». Ces élites à la

[102] Entretien à plusieurs reprises depuis 2010.
[103] Entretien avec Jaehyun JEONG en date 2 octobre 2018 et discussions amicales depuis 2010.

française constituent une petite fraction de la classe dominante dans la société coréenne, mais dominées par les élites à l'américaine. Cette supériorité des diplômés américains est particulièrement marquante sur le marché coréen du travail pour les enseignants-chercheurs en sciences humaines ou sociales. Avec l'avancée de l'internationalisation – en réalité « l'américanisation » - les universités coréennes pratiquent des cours en anglais pour accueillir les étudiants étrangers et recruter des enseignants qui ont publié des articles dans les revues internationales « AHCI » (Arts & Humanities Citation Index) ou « SSCI » (Social Sciences Citation Index). [104] Dans cette situation, les doctorants coréens ayant étudié en France ou dans un pays non-anglophone ont beaucoup de difficultés à trouver un poste universitaire. C'est même « presque impossible » dans une université de Séoul où l'enseignement en anglais est devenu une condition obligatoire pour les nouveaux professeurs.

Selon l'enquête du journal « Koysu » portant sur le recrutement dans 111 universités coréennes pour le deuxième semestre de l'année 2012 [105], 834 professeurs sont nouvellement embauchés. Parmi eux, 613 ont le doctorat, soit 53,7%. 319 sur 613 ont obtenu le doctorat dans une université coréenne et 46,3 % (284 sur 613) ont obtenu le doctorat dans un établissement étranger - 31% (190 sur 613) sont diplômés d'une université américaine. On ne compte que 5 personnes (0,8%) qui ont obtenu un doctorat en France [106] (voir graphique 8.12.)

[104] Par exemple, dans le classement du journal « Joong-ang Ilbo », pour une évaluation sur la base de 300 points, 30 points sont attribués au nombre de citations et de publications dans des revues internationales ; 5 points au recrutement de professeurs étrangers ; 10 points au nombre d'étudiants étrangers inscrits ; 7 points à la diversité des étudiants étrangers ; 10 points au nombre d'étudiants étrangers en programme d'échanges.
Le classement de « Joong-ang Ilbo » est considéré comme le « ranking » le plus fiable au niveau national.
[105] Dans l'enquête de l'année 2002, parmi 766 nouveaux professeurs recrutés au premier semestre 2002, 320 (51,4%) sont docteurs d'une université coréenne, 213 (34,4%) sont diplômés aux États-Unis.
https://www.kyosu.net/news/articleView.html?idxno=2933 (consulté le 30 avril 2020)
Dans l'enquête de l'année 2015, parmi 577 nouveaux professeurs recruté au deuxième semestre 2015, 285 (60,1) sont docteur nationaux, 124 (26,2%) sont docteurs américains - 6 diplômés en France (1,3%)
http://www.kyosu.net/news/articleView.html?idxno=31703&fbclid=IwAR3LTZGdkG2HIe02wkQrYXGVjRNFueMw2IG_p2cM3O9axt4POWeDpkNM5k8
[106] *Journal Kyosu*, « Docteurs nationaux 53,7%… Docteurs américains 31,0% en augmentation 국내 박사 53,7%… 미국 박사는 31,0%로 늘어나 », le 07 novembre 2012.
http://www.kyosu.net/news/articleView.html?idxno=31702&fbclid=IwAR2GXu9zN0rCOHW-YKb7w6SKyBq3MAXaCwP7ZakKALPHyRH3aIvVrUL3ZVM (consulté le 30 avril 2020)
Le journal souligne que si l'on exclut les nouveaux professeurs en domaine de médecine/pharmacologie (106 cas) dont 81,1% sont docteur d'une université coréens, parmi 507 nouveaux professeurs hors médecine/pharmacologie, 52,1% (264) sont diplômés à l'étranger et 47,9% (243) sont diplômés nationaux.

Graphique 8.12. Répartition des nouveaux professeurs-docteurs dans les universités coréennes selon l'origine des pays de diplôme (professeurs recrutés au deuxième semestre 2012)

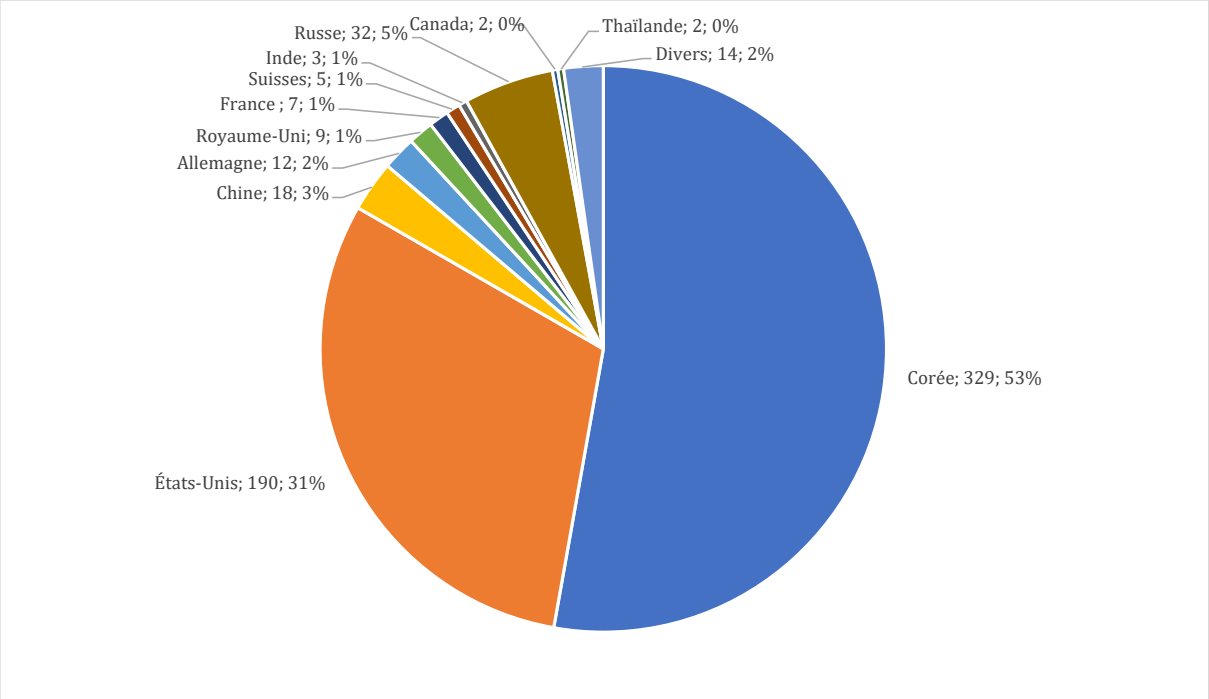

Source : Journal Kyosu

En 2005, l'enquête du « Sisa Journal » sur les professeurs de l'université nationale de Séoul, meilleure université de Corée, montre clairement la domination absolue des diplômes américains dans le champ académique coréen. Sur 1 711 professeurs de cette université, 1 635 professeurs sont docteurs et, parmi eux , 50,5 % (864 sur 1635) ont fait leurs études aux États-Unis, 34,8% (559) dans une université coréenne, 4,2% (68) en Allemagne, 2,8% (45) au Japon et 2,1% (35) en France. Par rapport aux 1066 professeurs ayant obtenu leur doctorat à l'étranger, la proportion de professeurs-docteurs diplômés aux États-Unis s'élève à 81,1% (864 sur 1066). [107]

L'enquête du journal « Kyosu » en 2012 prouve également cette domination. Elle est particulièrement remarquable dans les universités du haut de la hiérarchie où les diplômés « américains » sont très majoritaires : 4 sur 5 (80%) au POSTEC ; 12 sur 16 (75%) à l'université Sogang ; 16 sur 23 (69,6%); au KAIST : 9 sur 14 (64,3%) à l'université (municipale) de Séoul ; 16 sur 26 (61,5%) à l'université Sungkyunkwan.

[107] *Sisa Journal*, « Université nationale de Séoul, est-ce qu'elle est un 'temple de l'enseignement à l'américaine' ? 서울대학교, '미국식 교육'의 전당인가 », le 17 janvier 2005. (consulté le 30 avril 2020) http://www.sisajournal.com/news/articleView.html?idxno=81280

Autre phénomène récent, on constate la montée en puissance des diplômés « américains » dans des domaines où jusqu'alors les diplômés français constituaient un groupe dominant. Plusieurs interviewés évoquent le déclin des diplômés « français » sur le marché de l'emploi culturel depuis les années 2000.

Sur l'importance de l'enseignement en anglais et la publication d'articles dans des revues internationales, on trouve des cas de recrutement de diplômés d'un pays anglo-saxon dans des domaines où le diplôme français est considéré comme obligatoire, par exemple en « littérature française » ou en « histoire françcaise » (dans le département d'histoire occidentale). Yejin YOU, diplômée du « Boston College », a été recrutée en 2016 au département de littérature française de l'université Yonsei. Minchul KIM, diplômé de « l'Université St. Andrews » - spécialité « idées politiques de la révolution française ».

Jaehyun JEONG (né en 1982) connaît les avantages respectifs des études dans un pays anglophone ou francophone :

« Après mon DEA en France, j'ai envisagé d'aller dans un pays anglophone. Je trouvais intéressant de faire de la recherche à la fois en France et dans un pays anglophone où les études sur l'histoire française sont développées depuis très longtemps. Mais en réalité, c'était très compliqué et cela allait me coûter beaucoup : j'ai dû retourner en Corée. Pour entrer dans une université anglo-saxonne, il faut passer les examens – GRE, TOEFL- et attendre les résultats, c'est une perte de temps. Pour étudier l'histoire occidentale, je ne pense pas qu'il y ait un grand avantage à aller dans un pays anglo-saxon. Mais pour être recruté dans une université, bien parler l'anglais et donc pouvoir enseigner dans cette langue, est un avantage Ce n'est donc pas le problème de l'enseignement français, c'est le problème des universités coréennes, le problème de « l'internationalisation », de « l'américanisation » des universités coréennes. […] Même si cela change un peu, dans le champ académique de « l'histoire occidentale » où traditionnellement les diplômés français et allemands sont dominants, il y encore une dépréciation sur les études faites dans un pays anglo-saxon. Au moins, sur le marché de l'emploi dans cette spécialité, il n'y pas de désavantages à être diplômé en France. […] Mais pour les publications, je ne vais pas publier d'articles en français. Cela n'a pas de signification et écrire dans cette langue est une perte d'énergie. Sur un sujet d'importance académique mondiale, il faut le faire en anglais. Pour un sujet plutôt destiné aux chercheurs coréens, je le ferai en coréen. Aujourd'hui, la communauté académique française est en déclin et je pense qu'on n'a pas intérêt à faire des études en France. Je ne conseille pas d'y venir. De surcroît, les

universités poussent aujourd'hui les doctorants à finir rapidement leurs thèses, mais c'est le même volume de travail qu'avant qui est exigé. Pour un étudiant étranger, finir une thèse en histoire, comme moi, en 5 ans, est presque impossible. » [108]

Même en littérature française, **Madame B**. évoque les difficultés pour un recrutement dans une université coréenne si l'on vient en France pour préparer un master ou faire un doctorat. Le choix des sujets de mémoire ou de thèse pose souvent problème :

« *Je suis venue en France sans considérer la situation du marché de l'emploi universitaire en Corée. Tout le monde me disait qu'il valait mieux faire le master à l'université Yonsei et d'aller ensuite en France pour le doctorat. Pour appartenir au « clan universitaire » de Yonsei* [109]*, il faut arriver à créer une relation "maître-disciple" avec un professeur qui va nous aider dans la recherche d'un poste universitaire après le doctorat. C'est très important par rapport à la diminution continue des postes de littérature française dans les universités coréennes. Mais comme le niveau académique de la Sorbonne était réellement supérieur à Yonsei, j'ai choisi de venir en France pour préparer mon master. […] Durant mes vacances en Corée, j'allais souvent à l'université Yonsei pour travailler à la bibliothèque. Je rencontrais ainsi les professeurs, mais de plus en plus, je n'avais pas beaucoup de choses à partager avec eux. Leurs connaissances sur la littérature contemporaine sont presque nulles et leurs discussions se situent encore autour des années 1970-1980. […] Au début, je voulais rédiger une thèse sur Albert Camus. En fait, c'est un professeur de l'université Yonsei qui m'avait proposé de l'étudier. Mais je me suis vite aperçue que les études sur Camus en France étaient déjà très abondantes et les professeurs à la Sorbonne m'ont dit qu'ils ne pensaient pas qu'il y ait encore des sujets pour faire une thèse sur lui. Finalement, je rédige une thèse sur un auteur de théâtre encore vivant.* [110]*Je suis la première personne à étudier cet auteur, même en France. Les professeurs coréens ne le connaissant pas étaient contre mon choix. Faire une thèse de littérature contemporaine française, ce n'est pas un bon choix par rapport au recrutement à l'université coréenne. […] Je suis diplômée d'une bonne université coréenne et j'ai étudié à la Sorbonne, oui, évidement, j'ai beaucoup d'avantages, mais, le*

[108] Entretien avec Jaehyun JEONG en date 2 octobre 2018 et discussions amicales depuis 2010.
[109] Dans la hiérarchie universitaire coréenne, l'université Yonsei est située au deuxième rang après l'université nationale de Séoul.
[110] Pour des raisons de confidentialité liées à ses recherches, elle ne souhaite pas préciser le nom de l'auteur pour le moment.

fait que je n'ai pas fait le master en Corée et mes études sur un auteur vivant, c'est un grand désavantage. Personnellement, je ne veux pas retourner en Corée. En France, je me sens vraiment à l'aise, je suis libérée du regard des autres et de la culture confucéenne dans le champ académique. Ici, je peux exprimer librement mes idées. ».

Jinsu PARK, le sociologue**,** évoque aussi la quasi-impossibilité d'être recruté dans une université de Séoul avec un doctorat obtenu en France :

« Après mes études en France, j'aurai beaucoup de difficultés, eu égard à mon âge et à la domination des diplômés « américains ». Docteur en France, je pense qu'il sera presque impossible de trouver un poste dans une université de Séoul qui n'oblige pas les nouveaux professeurs à enseigner en anglais. Mais je vois dans quelques années le départ massif à la retraite de professeurs qui ont été recrutés dans les années 1990-2000. J'espère pouvoir trouver un poste dans une université hors de Séoul. Si je pouvais être recruté dans une université nationale ou publique, ce serait idéal. » [111]

8.2.3. Les programmes d'échanges dans les universités coréennes. Deux études de cas : l'Université Sogang et le KAIST

On se souvient de l'augmentation du nombre d'étudiants coréens en France dans les années 2010 grâce à la multiplication d'accords bilatéraux entre établissements français et coréens. Si la mobilité entre la France et la Corée dans le cadre d'accords d'échanges entre établissements d'enseignement supérieur existait déjà dans les années 1980-1990, cette mobilité était très limitée. En raison de la faible réputation des universités coréennes sur la scène internationale et l'absence de cours en anglais (ou en langue étrangère), les universités coréennes avaient de grandes difficultés pour signer des accords avec des universités étrangères. Certaines universités réussissaient à en signer mais ils étaient peu nombreux car les accords de programme d'échanges se basent sur le principe de la réciprocité pour ce qui est du nombre d'étudiants. Par rapport aux coréens voulant partir à l'étranger, il n'y avait pas assez d'étudiants étrangers souhaitant étudier en Corée.

[111] Entretiens à plusieurs reprises depuis 2016

« La vague coréenne »

La situation va profondément changer dans les années 2000. La Corée est alors considérée dans le monde entier comme une puissance économique. Les avancées remarquables des grandes entreprises coréennes comme Samsung, LG, ou Hyundai sur les marchés internationaux ont beaucoup contribué à améliorer l'image de la Corée. Le pays a également émergé comme nouveau centre de production de cultures populaires pour les jeunes générations.

La diffusion forte de cette culture coréenne a connu un essor phénoménal à partir des années 1990 en Asie – c'est ce que l'on a appelé la « vague coréenne » - et elle est devenue un phénomène mondial à l'heure actuelle. Si cette vague a été initiée par l'exportation de « dramas » télévisés, elle englobe aujourd'hui toute une série de « produits » culturels comme la pop music coréenne (K-pop), les films, le divertissement, les jeux en ligne, les smartphones/tablettes, la mode (K-mode), la nourriture et le style de vie. [112]

Graphique 8.13. Évolution du nombre de touristes étrangers en Corée

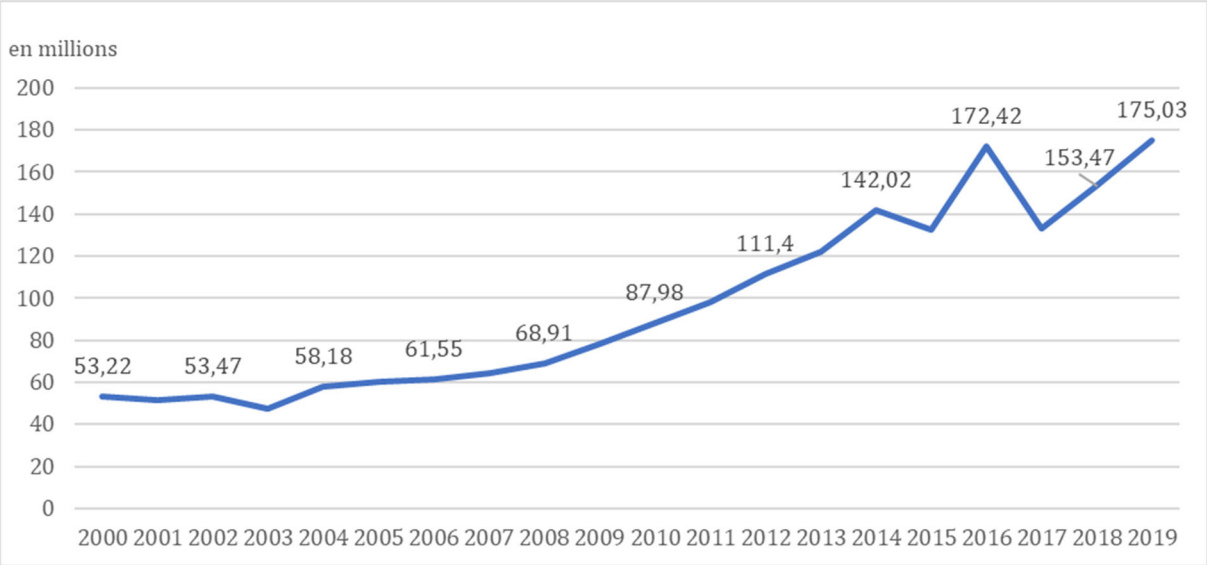

Source : site « kto.visitekorea.or.kr »

[112] Sur la vague coréenne, voir Youna Kim, « Soft Power et nationalisme culturel : la vague coréenne », *Outre-Terre*, 39, 2014, p. 331-337.
Sur la « vague coréenne », voir aussi quelques articles français comme :
Le Point, « K-pop : la vague coréenne à l'assuat du monde », le 2 août 2012.
Le Figaro, « La vague coréenne s'abat sur le monde », le 28 décembre 2012.
Le Figaro, « Comment le monde entier succombe à la culture coréenne », le 18 mars 2018.

Le succès planétaire de la vague coréenne permet de générer d'importantes retombées dans d'autres activités. Par exemple, le tourisme en Corée du Sud est un secteur en pleine expansion. La Corée du Sud est devenue une destination touristique « chic » et « fun » pour les étrangers : entre 2000 et 2019, le nombre de touristes étrangers en Corée a augmenté de plus de 300 % et est passé de 5 321 792 en 2000 à 17 502 756 en 2019 (voir graphique 8.13.)

Les universités coréennes, particulièrement celles de Séoul, profitent aussi de cette vague et deviennent l'une des destinations préférées des jeunes étrangers : en 2003, on ne comptait que 12 314 étrangers dans les universités coréennes. En 2010, 83 942 étrangers étaient inscrits dans une université et en 2019, ce sont 160 165 étudiants étrangers qui y sont (voir graphique 8.14.)

Cette augmentation remarquable est le résultat de l'arrivée massive d'étudiants asiatiques - 10 436 sur 12 314 en 2003, 71 838 sur 83 942 en 2010, 145 747 sur 160 165 en 2019 -, mais on observe également une augmentation importante d'étudiants européens. Depuis la fin des années 2000 : 788 européens (dont 65 français) en 2003, 2687 européens (457 français) en 2010, 6312 européens (1435 français) en 2019 (voir graphique 8.15).

Graphique 8.14. Évolution du nombre d'étudiants étrangers en Corée (2003-2019)

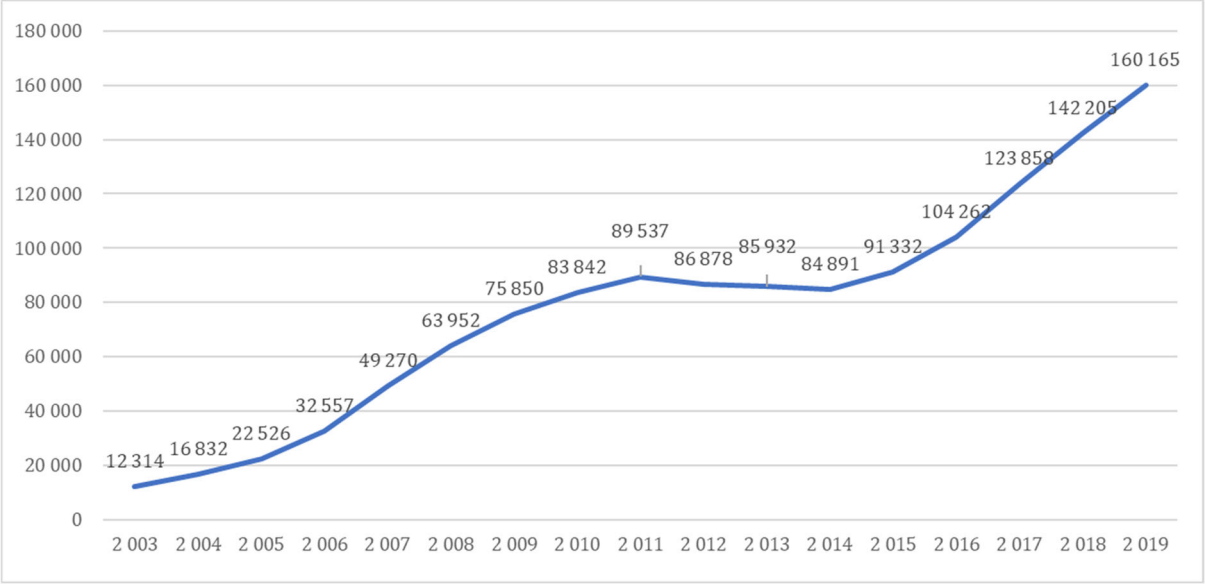

Source: KESS (Korean Education Statistics Service)

Graphique 8.15. Évolution du nombre d'étudiants européens et français en Corée (2003-2019)

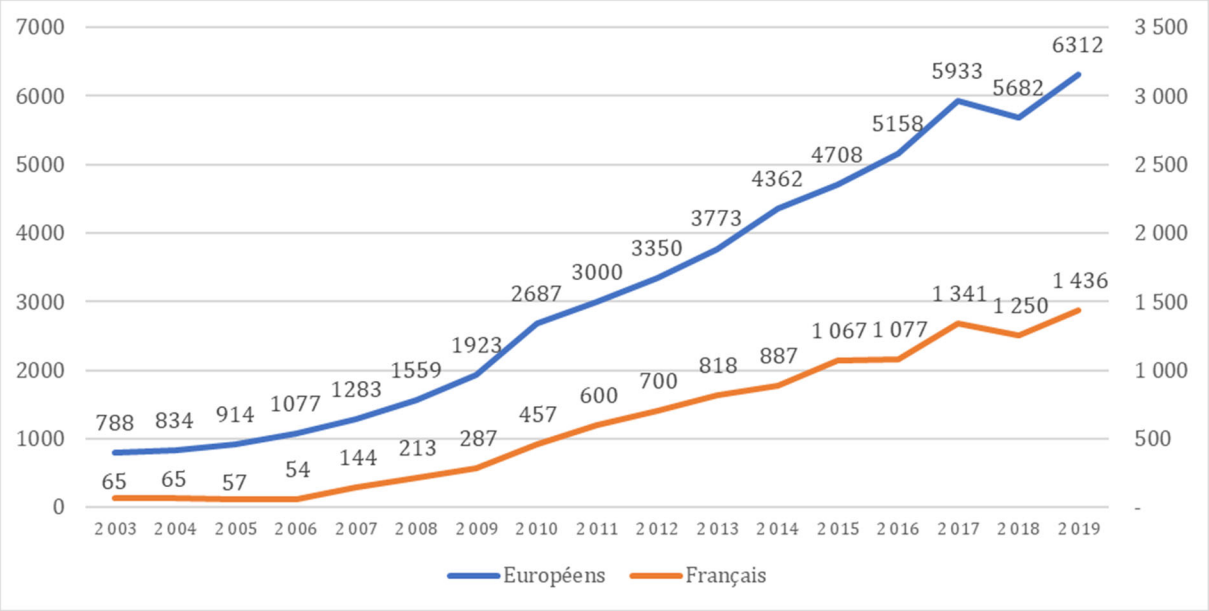

Source: KESS (Korean Education Statistics Service) [113]

Le tableau 8.14 montre clairement la spécificité des étudiants français. Si la plupart des étudiants étrangers sont venus en Corée pour entrer dans un programme diplômant et où ceux venus dans le cadre d'un programme d'échanges ne dépassent pas 10% (voir le tableau 8.15 sur les étudiants asiatiques en Corée), par contre 70% des étudiants français viennent en Corée dans le cadre d'un programme d'échanges. On voit dans ce tableau que le nombre de français augmente proportionnellement à l'augmentation des français dans les programmes d'échanges entre les deux pays.

Tableau 8.14. Nombre de français en formation en Corée (2013-2019)

Année	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Programmes d'échanges	521	650	770	845	1062	939	1049
Stages linguistiques	162	154	165	123	152	143	176
Programmes diplômants	62	73	92	96	109	109	153
Divers	73	10	40	13	18	59	58
Total	818	887	1067	1077	1341	1250	1436
% Programmes d'échange	64%	73%	72%	78%	79%	75%	73%

[113] Le nombre de français pour l'année 2011(600) et 2012 (700) n'étant pas disponible au KESS, on donne donc des chiffres approximatifs par rapport à l'augmentation du nombre d'européens.

Tableau 8.15. Nombre d'asiatiques en formation en Corée (2013-2019)

Année	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Programmes d'échanges	6013	6928	7548	7995	8944	7218	7695
Stages linguistiques	15414	16284	19961	24905	33551	39507	42401
Programmes diplômants	51497	48031	49908	56709	65499	79420	93658
Divers	2364	1986	1840	1759	1921	2361	1993
Total	75288	73229	79257	91368	109915	128506	145747
% Programme d'échange	8%	9%	10%	9%	8%	6%	5%

Source: KESS (Korean Education Statistics Service)

En 2016, on dénombrait 361 accords interuniversitaires actifs impliquant 74 universités coréennes et 144 établissements français d'enseignement supérieur. [114] L'augmentation des étudiants français dans les universités coréennes et, par la réciprocité, celle des étudiants coréens dans les établissements français dans le cadre de programmes d'échanges, s'inscrit dans la volonté mutuelle de faire avancer l'internationalisation. On note que l'enquête de terrain a permis de constater que ce sont plutôt les grandes écoles françaises, particulièrement celles de commerce, qui font le plus d'efforts pour signer des accords d'échanges avec des universités coréennes.

Pour examiner le développement de cette nouvelle catégorie de mobilité étudiante entre les deux pays, nous avons étudié deux universités coréennes, le KAIST et l'Université Sogang. Ces deux établissements ont des profils nettement distincts, mais on y trouve le même engouement et le même développement extraordinaire des programmes d'échanges. C'est particulièrement vrai avec la France depuis la fin des années 2000 puisque l'Université Sogang a signé plusieurs accords avec des écoles de commerce et le KAIST avec de grandes écoles d'ingénierie.

A. Le développement des programmes d'échanges de l'université Sogang

L'université Sogang, fondée en 1960 à Séoul par des jésuites américains, est une université privée de petite taille par rapport aux universités importantes de Séoul. Chaque

[114] Source : « Fiche Curie – République de Corée » - Ambassade de France en République de Corée du 10 février 2017
Source : site de l'ambassade de France en Corée
Accueil – Les relations bilatérales – Coopération scientifique et universitaire – https://kr.ambafrance.org/과학-및-대학협력-3704 (consulté le 30 avril 2020)

année, environ 1500 nouveaux étudiants y sont admis. Elle jouit d'une bonne réputation académique, particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales et en économie/gestion.

Graphique 8.16. Mobilité étudiante dans le cadre des programmes d'échanges de l'université Sogang (1993-2016)

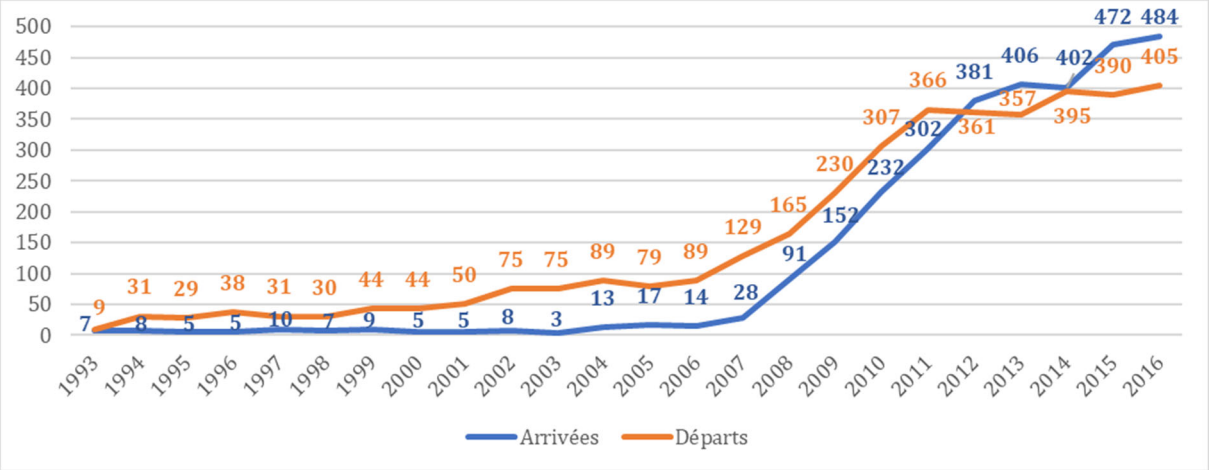

Source : Bureau des Affaires internationales de l'université Sogang

Les programme d'échanges se développent très modestement à partir des années 1980. L'université réussit à signer trois accords avec des universités jésuites américaines - Creighton University (1984), Marquette University (1984), Georgetown University (1989) et une université japonais - Sophia University (1983) – mais les places étaient limitées à un ou deux étudiants par an et par établissement. Malgré la multiplication d'accords avec des universités américaines dans les années 1990[115], particulièrement avec celles du réseau jésuite, la situation ne change pas significativement : environ 30 à 40 départs à l'étranger par an et un nombre d'étudiants étrangers sur le campus de Sogang qui ne dépasse pas 10 jusqu'au début des années 2000. (voir graphique 8.16)

Ce n'est que depuis le milieu des années 2000 qu'on observe un changement important. Avec la multiplication des accords d'échanges (voir tableau 8.16), notamment avec les établissements européens, le nombre de départs et d'arrivées augmente de façon très sensible.

[115] Fordham University (1990), Saint Louis University (1990), Seton Hall University (1990), Saint Xavier University (1991), California State University, Sacramento (1993), Loyola Marymount Université (1993), Xavier University (1993) Boston College (1995), Loyala University Chicago (1997), University of Kansas (1999)

Tableau 8.16. Accords de programmes d'échanges de l'université Sogang (1981-2020)

	1981-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2015	2016-2020	TOTAL
Afrique	0	0	0	0	3	0	1	4
Amérique du Nord	3	9	2	6	34	35	10	99
Amérique du Sud	0	2	1	0	10	6	3	22
Asia	1	9	1	2	42	15	15	85
Europe	4	3	3	5	54	38	23	130
Dont la France	0	0	1	3	17	6	6	33
Océanie	0	2	0	1	4	5	0	12
Total	8	25	7	14	147	99	52	352

Source : Bureau des Affaires internationales de l'université Sogang

Madame C., responsable de l'Europe et de l'Amérique du Sud au bureau des Affaires internationales de l'université Sogang, évoque le développement des programmes d'échanges :

« *Dans les années 1980-1990, la coopération internationale de l'Université Sogang s'est développée avec les universités jésuites. Pour les programmes d'échanges, les autres universités coréennes étaient jalouses de ce réseaux jésuite/catholique, parce que les universités jésuites étaient très favorables à offrir plus de places à nos étudiants en n'insistant pas sur le principe de la réciprocité. Nous pouvions donc envoyer plus d'étudiants à l'étranger que nous n'en accueillions. […] En 1996, dans le cadre de la politique de « globalisation » du gouvernement de Young-Sam KIM,* [116] *les « Graduate School of International Studies » (programmes de deuxième et troisième cycle pour les études internationales dont les cours étaient enseignés en anglais) ont été créés dans 9 universités* [117] *pour former des spécialistes en commerce, négociations et coopération internationales. A la fin des années 1990, nous avons eu aussi un grand débat sur la langue anglaise comme deuxième langue officielle de la Corée du Sud. C'est là le début de l'internationalisation des universités coréennes. Dans les années 2000, sur la nécessité de l'enseignement en anglais, les universités coréennes ont été beaucoup influencées par la*

116 A cette époque, le gouvernement de Young-Sam KIM (1993-1997) propose une « nouvelle économie », appelée plus tard « globalisation ». Il adoucit les réglementations économiques et ouvre les marchés financiers aux investisseurs étrangers. Dans la même lignée, la Corée du Sud adhère aussi à l'OCDE.
Sur la « globalisation » du gouvernement Young-Sam KIM, voir notamment Gira LEE, *La question de la soumission volontaire et les mécanisme du pouvoir politique : une quisse théorique et une étude de cas sur la Corée du Sud des annes 1990*, Thèse en sciences sociales et philosophie de la connaissance, L'université Paris IV - Sorbonne, 2011

117 L'université nationale de Séoul, l'université Yonsei, l'université de Korea, l'université Sogang, l'université d'Hangyang, l'université féminine Ewha, Université Chung-Ang, Université des études étrangères Hankuk

politique « 100% des cours en anglais » du KAIST, adoptée par Nam-pyo SUH, président du KAIST. (de 2006 à 2013) […] A Sogang, en raison de l'insuffisance des cours en anglais et aussi de chambres à la résidence universitaire, les programmes d'échanges n'ont pas se développer significativement jusqu'au milieu des années 2000. Dans notre résidence « Bellarmino » très modeste, 4 étudiants partageaient une chambre. En 2005, une étudiante de l'université Paris-Dauphine s'est mise à pleurer tout à coup quand elle a découvert sa chambre (rires) Dans cette situation, nous ne pouvions pas accueillir beaucoup d'étudiants étrangers. » [118]

Internationalisation de l'Université sous la présidence d'un « Samsung Man »

Pour répondre à la stagnation relative du développement de l'université par rapport à ses rivales et au retard pris dans l'internationalisation, l'université nomme en 2005 Byung-doo SOHN président (2005-2009). Issu du monde des affaires [119], il est le premier président de l'université à ne pas être un prêtre jésuite.

Ce « Samsung Man » déclare qu'il va faire de Sogang une université d'excellence de niveau mondial. Il le fera en accueillant notamment des investissements privés d'un montant de 100 milliards de wons (environ 74 millions euros). Au moment de son investiture, et à plusieurs reprises dans les médias, il exprime son souhait de voir l'université Sogang devenir la « Mecque de l'enseignement de l'économie de marché » :

« *Dans les années 1970 pendant les périodes de croissance forte, l'"École Sogang"* [120] *a défendu le modèle « Croissance d'abord, distribution après » et elle a mis en place des politiques économiques conformes à cette idée. Pendant mon mandat, je souhaite faire de Sogang le centre de l'économie de marché et contribuer à promouvoir l'économie*

[118] Entretien avec Madame C. en date du 27 mai 2015.

[119] Né en 1941
Bachelor en économie - l'université national de Séoul (1964) / Master en business - Hult International Business School (1986) / Doctorat en business – l'université d'Hangyang (1990)
Entré dans le groupe SAMSUNG après ses études universitaires, il a été directeur du cabinet du président Byung-chul LEE, fondateur de SAMSUNG et le directeur du groupe Cheil-Jedang (entreprise mère du groupe SAMSUNG).
Vice-président de la « Fédération des industries coréennes » (FKI), homologue coréen du CNPF (Conseil National du Patronat Français) (1997-2003), ensuite conseiller permanent (2003-2004)

[120] Il s'agit du groupe des élites/hauts-fonctionnaires du ministère de l'Économie et des Finances dans les années 1960-1970, qui étaient professeurs à l'université Sogang. Le « père de l'École Sogang » est Duk-woo NAM. Étant professeur en économie dans cette université, il devient ministre des Finances de 1969 à 1974, puis vice-Premier ministre de 1974 à 1978 et Premier ministre de 1980 à 1982.
« L'École de Sogang » soutient la stratégie d'exportation défendue fortement par le gouvernement.

coréenne. […] Depuis le milieu des années 1990, je défends l'idée qu'on doit se préparer à la globalisation de l'économie mondiale. Si au 19ème siècle on a assisté à une première globalisation, on est aujourd'hui confronté à la deuxième globalisation. A la fin du 19ème siècle, la Corée a choisi de fermer ses frontières et en conséquence, nous avons perdu notre propre pays (il s'agit la colonisation japonaise) […] On ne va pas répéter la même erreur. Il faut réformer notre économie, comme Margaret Thatcher et Ronald Reagan l'ont fait. […] Ce sont des réformes de conversion vers l'économie de marché sur la base théorique de l'École de Chicago. Le principe est simple, le marché doit se régulariser lui-même par le marché. Le gouvernement doit adoucir ou abolir les réglementations, il ne doit pas être un acteur du marché. » [121]

Le président SOHN adopte une stratégie très volontariste d'internationalisation de l'université. Il élargit les cours en anglais et construit une nouvelle résidence appelée « Gonzaga » et dite « internationale », dans laquelle 30% des places sont attribuées à des étudiants étrangers.

Sur l'internationalisation à cette période et particulièrement sur le développement de la coopération avec les universités françaises, **Madame C.** se souvient :

« *L'internationalisation, c'était un des 5 "master plans" du nouveau président pour le développement de l'université. Les cours en anglais ont été élargis et une nouvelle résidence internationale a été construite. Byung-doo SOHN soutenait pleinement aussi les tâches administratives pour la préparation des projets d'accords de partenariat – élaborer le projet, partir à l'étranger pour concrétiser le projet et enfin signer l'accord -. A l'intérieur de l'université, nous avions sérieusement conscience du danger qu'au niveau de l'internationalisation, nous étions très en retard. […] Pour élargir les programmes d'échanges avec les universités européennes nous avons participé pour la première fois en 2006 à la conférence de l"European Association for International Education"(EAIE). J'étais vraiment étonnée de voir que beaucoup d'universités coréennes, même celles du milieu de la hiérarchie universitaire, étaient déjà présentes et que leurs bureaux des Affaires internationales étaient bien composés avec plusieurs employés. […] En raison de*

[121] *Economy Chosun*, « Byung-doo Sohn, nouveau président de l'université Sogang « je ne suis pas "CEO president", je suis "Sales president" 손병두 서강대학교 신임 총장 - 난 CEO 총장 아닌 세일즈 총장 », n°10, le 1 août 2005.
http://economy.chosun.com/client/news/view.php?boardName=C00&t_num=776 (consulté le 30 avril 2020)

notre retard, nous avons eu beaucoup de difficultés à signer des accords avec des universités américaines. Elles étaient déjà engagées avec d'autres universités coréennes. Nous avons donc choisi d'élargir les partenariats avec les universités européennes. La coopération avec les universités allemandes était déjà bien établie depuis la fin des années 1990. Avec les universités françaises c'était très difficile parce qu'elles n'offraient pas de cours en anglais. Je suis entré en relations avec Campus France qui nous a donné une liste de grandes écoles de commerce où les cours étaient enseignés en anglais. A ma demande, dans cette liste d'une centaine d'écoles, Campus France nous a indiqué les 20 meilleures et j'ai commencé à les contacter. Entre 2007 et 2008, je suis allée plusieurs fois en France et, avant que d'autres universités coréennes le fassent, nous avons pu nous "occuper" sérieusement de plusieurs écoles de bonne réputation [...] Beaucoup d'écoles françaises nous demandaient un partenariat, mais on fait le tri. Nous n'avons accepté que les écoles ayant les accréditations internationales comme AACSB, EQUIS ou AMBA et les signatures de partenariat n'ont été décidé qu'avec l'autorisation du département de Business (qui vérifie la réputation académique des établissements) [...] Il y avait moins de demandes d'étudiants de Sogang par rapport aux places disponibles dans les établissements français. Tous les étudiants qui voulaient partir en France le pouvaient donc. » [122]

Graphique 8.17. Mobilité étudiante franco-coréenne dans le cadre des programmes d'échanges de l'université Sogang (1993-2016)

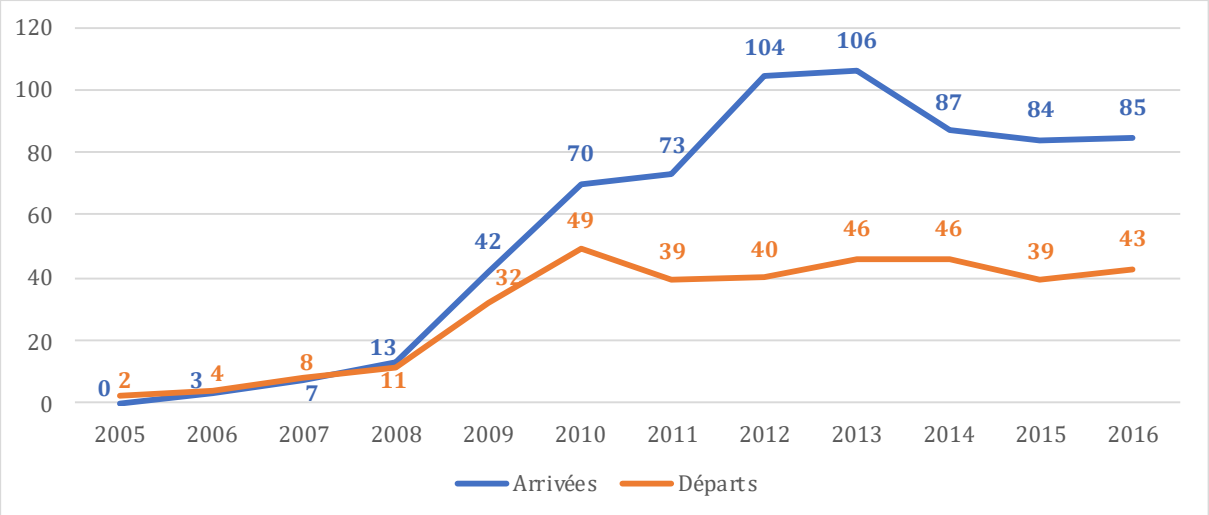

Source : Bureau des Affaires internationales de l'université Sogang

[122] Entretien avec Madame C. en date du 27 mai 2015 au campus de Sogang

Tableau 8.17. Accords de programmes d'échanges de l'université Sogang avec des établissements français

	Établissements
2000	Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA de Lyon)
2004	Université Lumière Lyon 2
2005	Université Paris Dauphine
2006	Sciences-Po Paris
2006	Institut Superieur d'électronique de Paris (ISEP)
2006	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
2007	Université de La Rochelle
2008	Audencia Nantes Ecole de Management
2008	ESC Toulouse
2008	ESCEM Tours-Poitiers
2008	Grenoble Ecole de Management
2008	Groupe ESC Dijon Bourgogne
2008	ISC Paris
2008	Université Catholique de Lille
2009	Groupe ESSCA
2009	Audencia SciencesCOM
2009	Strasbourg Business School
2010	Institut Catholique de Paris
2010	Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO)
2010	Université Catholique de l'Ouest (2010)
2011	Reims Management School (NEOMA Business School depuis 2013)
2011	Rouen Business School (NEOMA Business School depuis 2013)
2011	Université Paris Diderot - Paris 7
2011	Université Sorbonne Nouvelle Paris 3
2012	Université Jean Moulin Lyon 3
2014	IESEG School of Management (Université Catholique de Lille)
2014	Université Catholique de Lyon
2016	Sciences Po Bordeaux
2016	Université Bordeaux Montaigne
2016	Université Pantheon-Assas Paris 2
2016	Université Paris-Est Creteil
2018	ECAM Lyon School of Engineering
2019	Ecole de Design Nantes Atlantique

Source : Site de l'université Sogang

Grâce à ses efforts entre 2005 et 2010, l'université Sogang signe 18 nouveaux accords d'échanges avec des établissements français [123] - 8 écoles de commerce, 5 universités, 2 écoles d'ingénierie et 3 « grands établissements » - Université Paris Dauphine, Sciences Po Paris, INALCO (voir le tableau 8.17). Le nombre de départs d'étudiants coréens pour la France et les arrivées d'étudiants français en Corée se multiplient de façon extraordinaire. Grâce à l'afflux d'étudiants français des écoles de commerce, le nombre d'arrivées dépasse celui des départs depuis 2008. (voir la graphique 8.17.).

Aujourd'hui, parmi les étudiants étrangers à l'université Sogang, les étudiants français et américains sont les plus nombreux. 85 étudiants sont venus par exemple d'établissements français et 82 étudiants d'universités américaines en 2016.

Malgré les efforts de l'université pour promouvoir les départs à l'étranger, y compris vers la France, le nombre stagne depuis le début des années 2010. Ce phénomène de stagnation de la mobilité sortante est observé dans toutes les universités coréennes aujourd'hui. (voir le tableau 8. 20. sur le cas du KAIST)

B. Le développement des programmes d'échanges du KAIST

La mobilité étudiante dans le cadre d'un programme d'échanges du KAIST était presque nulle jusqu'à la fin des années 1990. La situation a beaucoup changé dans les années 2000, particulièrement entre 2006 et 2013 sous la présidence de Nam-pyo SUH. [124] . Ce dernier va engager des réformes pour faire du KAIST un des meilleurs établissements d'enseignement supérieur au niveau mondial, comparable au Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Internationalisation du KAIST sous la présidence d'un « MIT man »

Pour rendre le KAIST plus compétitif sur la scène internationale, le nouveau président commence par adoucir les conditions de la « tenure » (titularisation) des professeurs.

[123] Aujourd'hui, 32 établissements français

[124] Né en 1936 à Gyeongju en Corée du Sud (obtention de la nationalité américaine en 1963)
Bachelor en ingénierie mécanique (1959) ensuite Master (1961) - Massachusetts Institute of Technology (MIT) / Doctorat en ingénierie mécanique (1964) - Carnegie Mellon University
Assistant professeur (1965-1969) - Carnegie Mellon University / Professeur (1970-2006) – MIT
Source : University News Network (consulté le 30 avri 2020)
http://news.unn.net/news/articleView.html?idxno=30830

Dans un entretien, Nam-pyo SUH explique : « *Pour rivaliser avec l'université d'Harvard où seulement 20% des "assistant professeurs" obtiennent la tenure, le KAIST a besoin d'une réforme interne. […] L'excellence académique des nouveaux étudiants admis au KAIST est déjà au top mondial. C'est la responsabilité des professeurs s'ils ne font pas du KAIST un établissement excellent sur la scène mondiale.* » [125] En 2007, lors du premier examen de titularisation au KAIST sous la présidence de Nam-pyo SHU, 20 candidats ont échoué à l'obtenir. Avant cette année-là, tous les candidats (200 assistant professeurs) l'obtenaient à 100%.

Concernant les étudiants, Nam-pyo SUH modifie les conditions d'exemption des frais d'inscription - tous les étudiants étaient exemptés depuis la création en 1971 sans aucune condition. SUH différencie les montants d'exemption selon une moyenne cumulative pondérée (« Grade Point Average » – GPA). Les étudiants ayant un mauvais GPA (20% des étudiants) doivent payer 100% des frais d'inscription.

Sous sa présidence l'enseignement en anglais devient ainsi obligatoire dans tous les cours de spécialités. Avec l'adoption des cours en anglais, le KAIST peut réellement s'engager dans la coopération académique avec des établissements étrangers. Dans le même temps, les accords de programmes d'échanges et de double diplôme se sont multiplié depuis l'année 2006. [126] Durant cette période, le KAIST a signé plusieurs accords avec des établissements français (voir le tableau 8.18 et 8.19).

[125] *Danga Ilbo*, « "les professeurs, dit cerveux, sont le cible d'expulsion" "수재 소리 듣던 교수가 퇴출 대상이라니…" », le 28 septembre 2007.

[126] Aujourd'hui, le KAIST compte 193 établissements/universités-partenaires à l'étranger et la presque totalité des accords de coopération a été signée depuis l'année 2006.
Source : site « International Office » - KAIST
https://io.kaist.ac.kr/ (consulté le 30 avril 2020)

Tableau 8.18. Accords de programmes d'échanges et de double diplôme du KAIST avec des établissements français

Programmes d'échanges	
1996	INSA Lyon
1999	Universités de Technologie (UTBM, UTC, UTT)
2001	CERAM Sophia Antipolis (master)
2002	École Polytechnique
2006	Engineering School of Information and Digital Technologies
2007	Telecom Paristech
2007	NEOMA Business School
2011	Centrale Supelec (École Centrale Paris)
2014	INSA Lyon
2016	École Polytechnique
2016	Université Pierre et Marie Curie
Double diplôme	
2007	Telecom Paristech
2007	Telecom SudParis (master)
2009	ParisTech (Paris Institute of Technology)
2009	École Nationale Superieure des Mines de Saint-Etienne
2009	Université de Technologie - Belfort-Montbéliard
2009	École Polytechnique
2012	École Nationale Superieure des Mines de Saint-Etienne (master)
2012	INSA Lyon (master) - Industrial & Systems Engineering
2013	Telecom École de Management
2013	Telecom École de Management (master)

Source : International Office – KAIST

Tableau 8.19. Agrément général (MOU) du KAIST avec des établissements français

Agrément général / MOU	
1993	INSA Lyon
2002	ESCP Europe
2002	École Polytechnique
2003	Mines Paristech
2003	Télécom SudParis
2004	INSA Lyon
2004	Grenoble INP
2005	École Normale Supérieure
2005	Télécom Bretagne
2006	EFREI (École d'ingénieurs généraliste en informatique et technologies du numérique)
2006	ParisTech (Paris Institute of Technology)
2007	Télécom Paristech
2007	NEOMA Business School
2008	ENSEIRB-MATMECA
2009	École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne
2009	INSA Rennes
2009	INSA Rouen
2009	INSA Strasbourg
2009	INSA Lyon
2010	INSA Toulouse
2011	Centrale Supelec (École Centrale Paris)
2012	Grenoble INP
2012	Arts et Métiers ParisTech
2012	ECE Paris École d'Ingénieurs
2013	Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
2015	Institut Mines-Télécom
2015	Centrale Supelec (École Centrale Paris)
2016	École Polytechnique
2016	Université Pierre et Marie Curie

Source : International Office - KAIST

Madame D., directrice de l'équipe des relations internationales du KAIST en 2015, témoigne du développement des programmes d'échanges avec des établissements français :

« *Les programmes d'échanges sont nés très tôt dans les années 1990, grâce aux efforts de Jungsook BAE, enseignante-chercheuse de l'UTBM. Elle était officier de liaison entre la France et la Corée. Le KAIST a signé un accord avec l'INSA de Lyon en 1996 et avec les « Universités de technologie » (UTT, UTBM, UTC) en 1999. […] Dans les années 2000, les accords avec des établissements français se sont multipliés. Les français ont été vraiment « courageux » (rire). Comme ils étaient très intéressés par la coopération avec les universités coréennes, ils ont adopté les cours en anglais. J'ai pu constater que les établissements français connaissaient une évolution importante. »* [127]

Sur l'intérêt des établissements français pour la coopération avec la Corée, **Deok-hee KIM-DUFOR,** post-doctorante de l'Institut Mines-Télécom (IMT) Bretagne en 2015 :

« *Pendant mon postdoc à l'IMT Bretagne, j'ai organisé une conférence sur la culture et la langue coréenne. J'ai été très étonnée de voir que 82 étudiants y participaient car l' IMT n'accepte que 300 nouveaux étudiants chaque année. On parle maintenant beaucoup de la Corée, sur Internet, les concours de jeux vidéo, dans les entreprises, etc. […] Dans les grandes écoles françaises, la réputation de la Corée du Sud est bonne, particulièrement dans les domaines de l'informatique et des télécommunications […] On a beaucoup de choses à apprendre de la Corée du Sud. La direction scientifique de l'IMT Bretagne dit toujours qu'il faut renforcer la relation avec le KAIST et qu'il faut faire venir beaucoup d'étudiants pour pouvoir envoyer les étudiants de l'IMT au KAIST. […] Avec cette mission, et à la demande du directeur des Relations internationales, je suis allée au KAIST pour participer à la « 2015 Spring Student Mobility Fair »* (voir la photo 8.5.) *afin de faire la promotion de l'IMT Bretagne auprès des étudiants coréens. »* [128]

Malgré la volonté des établissements français de promouvoir la mobilité étudiante avec le KAIST et la multiplication des accords, le nombre de départs d'étudiants du KAIST vers la France n'a pas augmenté significativement. (voir le tableau 8.20.)

[127] Entretien avec Madame D. en date du 15 mai 2015 au campus du KAIST

[128] Entretien avec Deok-hee KIM en date du 24 mai 2015
Sur les premiers accords de coopération de l'IMT Bretagne avec les établissements coréens, voir une actualité sur le site de l'IMT Bretagne : « Signature de deux mémorandums d'entente avec la Corée du Sud » https://www.imt-atlantique.fr/fr/l-ecole/actualites/telecom-bretagne-signe-deux-memorandums-dentente-avec-la-coree-du-sud (consulté le 30 avril 2020)

Photo 8.5. "2015 Spring Student Mobility Fair" du KAIST (15 mai 2015)

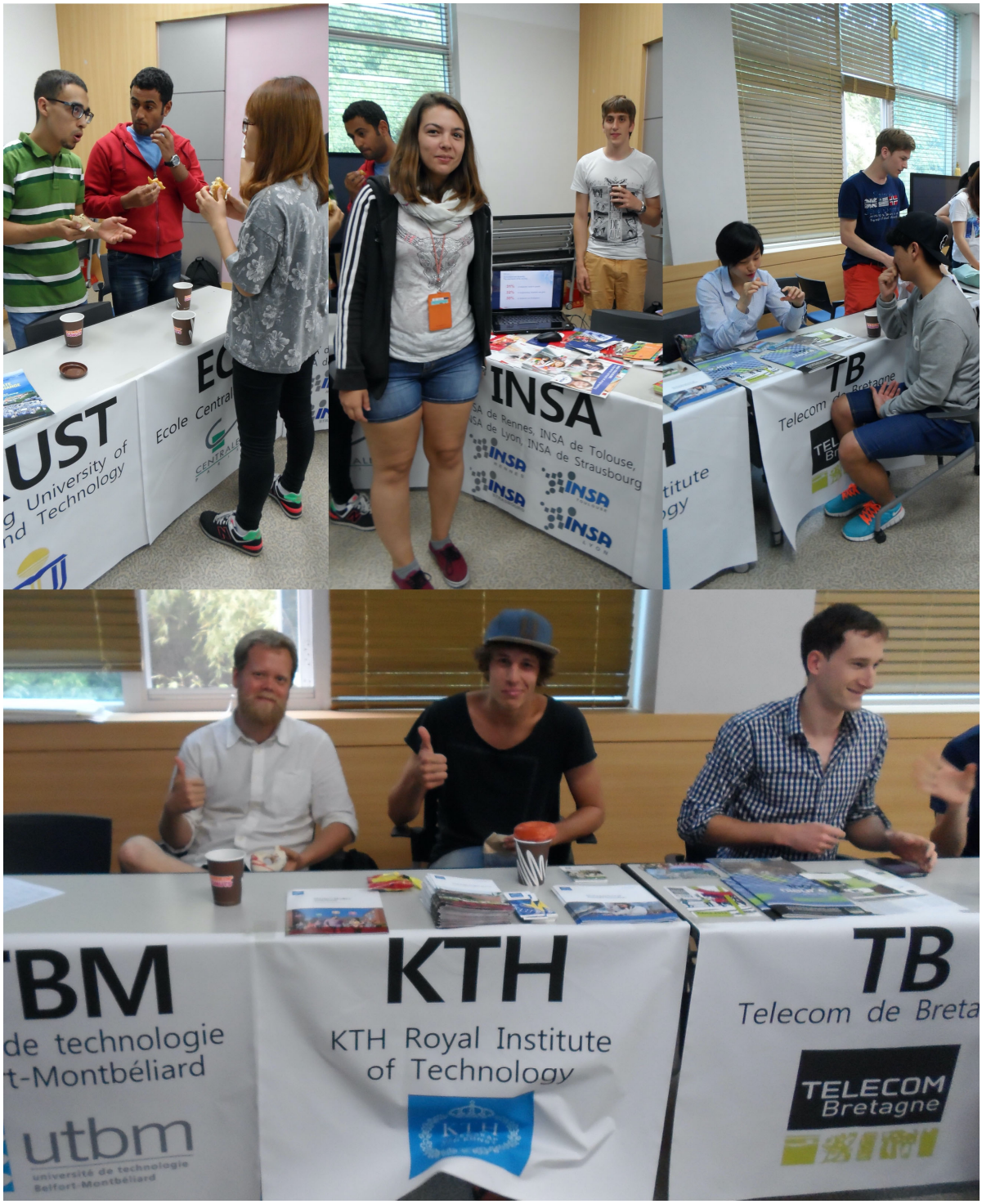

Ce désintérêt des étudiants du KAIST pour les établissements français peut s'expliquer par deux raisons :

En premier lieu par la prolongation éventuelle de la durée des études au KAIST après un semestre à l'étranger, en raison du manque de crédits nécessaires à l'obtention du

diplôme. Dans un établissement à l'étranger, les étudiants peuvent avoir certains crédits mais évidemment beaucoup moins par rapport à un semestre normal en Corée. Et, au-delà de 8 semestres d'études, le KAIST impose des frais d'inscription aux étudiants. A ce sujet, **Madame D.**, directrice de l'équipe des affaires internationales en 2015 : « *Nos étudiants sont habitués aux programmes gratuits et sont hostiles aux programmes payants. Participer aux programmes d'échanges, c'est un type de programme payant pour eux, parce que s'ils passent un semestre à l'étranger, dans la plupart des cas ils doivent prolonger un semestre d'études au KAIST pour obtenir leur diplôme. […] Pour la promotion du programme d'échanges, on offre les frais de billets d'avion et on finance en partie leurs séjours : 1,5 millions de wons (environs 1100 euros) sont donnés pour les étudiants au Japon, 2,5 millions de wons (1850 euros) pour les étudiants en Europe.* » [129]

Tableau 8.20. Départs d'étudiants du KAIST vers la France dans le cadre d'un programme d'échanges (2008-2016)

Établissement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Arts et Métiers ParisTech								2	
Centrale Supelec (Ecole Centrale Paris)						4	1	4	1
ECE Paris Ecole d'Ingenieurs									1
Ecole Nationale Superieure des Mines de Saint-Etienne							2	2	1
Engineering School of Information and Digital Technologies			1	1	2		1		1
Grenoble Institute of Technology		2	1						1
INSA Lyon	7	8	5	9	7	1	5	8	
INSA Rennes							1	1	
INSA Strasbourg								5	2
INSA Toulouse						1	2	2	2
NEOMA Business School					1				
Telecom & Management SudParis			2						
Telecom Ecole de Management		3	8	5	4	5	4	6	
University of Technology at Belfort-Montbéliard	4	1	4				1	1	
University of Technology of Compiègne	2	5		4	2	4	3	3	3
University of Technology of Troyes	8	1	2	2	1	5	4	4	2
Total	**21**	**20**	**23**	**21**	**17**	**20**	**24**	**38**	**14**

Source : International Office - KAIST

En second lieu, la raison plus fondamentale est que la France n'est pas la destination préférée des étudiants en ingénierie et en sciences. La réputation des grandes écoles françaises, même les meilleures comme l'École Polytechnique ou l'École Centrale, est très faible en Corée.

[129] Entretien avec Madame D. le 15 mai 2015 au campus du KAIST

Sur ce point, **Heekun ROH** (né en 1994), ayant participé au programme d'échanges de l'INSA Lyon en semestre d'automne de l'année 2015 :

« *Parmi les établissements européens, l'université technique de Munich et l'université technique de Berlin sont les destinations convoitées. Je ne connais pas le classement européen, mais pour nous, seules les universités allemandes sont considérées excellentes. On a aucune idée de la réputation des grandes écoles françaises. […] On a une bonne image des universités allemandes où on parle couramment l'anglais. Il y a donc une forte compétition pour avoir une place dans une université allemande : il faut avoir un très bon GPA et une bonne note de TOEFL. Je vois que les étudiants dont le GPA est de 3,7 – 3,8 sur 4,3, ne sont pas sélectionnés. […] En revanche, aller en France, c'est très facile. On a de nombreux établissements-partenaires, beaucoup de places disponibles, mais peu de demandes.* » [130]

Sur les établissements français, **Madame E.**, responsable de l'Europe au bureau international du KAIST :

« *Avec les établissements français, on a encore un grand problème. Les cours en anglais sont par exemple limités à l'INP Grenoble, l'UTT, l'UTC. Aucun cours en anglais à l'UTBM. Et nos étudiants sont mécontents de la qualité de cours en anglais dans les établissements français. Ils disent : "Il y a trop peu d'étrangers ! les cours sont enseignés en français." (contrairement à ce que dit la brochure d'information). […] Pour nos étudiants, l'université technique de Munich et l'université technique de Berlin sont les "Hot places" en Europe. […] Dans le dossier de candidature, on peut saisir au maximum 5 vœux selon ses préférences. Pour le premier vœu, la plupart choisissent l'Institut de Technologie de Géorgie, l'Université Technique de Munich ou l'Université Technique de Berlin. […] En revanche, on a toujours des places vacantes dans les établissements français. - oui, un étudiant ayant un mauvais GPA peut partir en France. Mais les établissements français nous demandent d'envoyer toujours plus de nombreux étudiants […] Parmi les établissements français, l'INSA Lyon est le préféré. Il a une bonne réputation. Ensuite l'École centrale, comme elle est très proche de Paris.* » [131]

[130] Entretien avec Heekun ROH en date du 18 février 2016
[131] Entretien avec Dabit JUNG en date du 15 mai 2015 au campus du KAIST

C. Programmes d'échanges vécus par les étudiants aisés comme une période de repos, de loisirs et de voyages tout en poursuivant le capital culturel à la française

Un semestre dans un établissement français coûte au moins 10 millions de wons [132] (environ 7500 euros) et malgré les bourses de l'université et la participation au programme d'échanges, cette somme est considérée de plus en plus comme une « perte » par rapport à des anticipations plus rationnelles, à la fois pour la recherche d'un emploi ou pour la poursuite d'études en master/doctorat.

Cela explique la stagnation de la mobilité sortante dans les universités coréennes et le fait que ces programmes sont de plus en plus réservés aux étudiants aisés poursuivant le « capital culturel » à la française. Comme un stage linguistique en France, le programme d'échanges devient également une « stratégie de reproduction » au sens bourdieusien.

Sur le montant de dépenses, **Jaehoon JUNG** (né en 1991), étudiant en gestion de l'université de Sogang ayant étudié à l'IESEG de Paris - semestre d'automne de l'année 2015- et **Seeyeon KIM** (née en 1991), diplômée de l'université Sogang (double licence en histoire et en business) qui a fréquenté l'université Dauphine - semestre d'automne 2012 :

(Interview avant le départ) *« Je crois que les dépenses totales pour un semestre à Paris, seront finalement d'environ 7 - 8 millions de wons pour moi, parce que la faculté de business m'a offert un million de wons et que je vais recevoir aussi la bourse « Sogang Global », environ 3-4 millions de wons. Oui, cela coûte cher. […] Mais je pense que pour les étudiants de familles aisées, ce n'est pas grand-chose. A l'université, je vois beaucoup d'amis très aisés. »* [133] (Jaehoon KIM)

(Interview après le séjour) *« Au départ, j'avais plusieurs milliers d'euros dans ma poche et pendant mon semestre à l'université de Dauphine, je recevais chaque mois 700 euros*

[132] Les frais de scolarité * de leurs universités d'origine (environs 2500 euros), les frais de visa, les frais de billets d'avion, les dépenses courantes en France (nourriture, habillement, internet/téléphone, transports) et, éventuellement, celles pour les sorties et les voyages.
Au KAIST, les frais de scolarité sont normalement exemptés pour tous les étudiants.
* Les frais d'inscription dans les universités coréennes varient selon les établissements et les programmes. Dans les universités publiques, il faut compter aujourd'hui entre 2000 US dollars (sciences humaines/sociales) et 5100 dollars (médecine) par semestre. Dans les universités privées, entre 3000 dollars et 7000 dollars par semestre.
Source : site de « Study in Korea » - Frais de scolarité
https://www.studyinkorea.go.kr/fr/sub/overseas_info/korea_edu/edu_cost.do

[133] Entretien avec Jaehoon JUNG en date du 27 mai 2015

par virement bancaire de mes parents. En fait, j'ai dépensé nettement plus que prévu. J'ai dû recevoir de l'argent supplémentaire car je suis beaucoup sortie à Paris et j'ai fait des voyages en France et en Europe. […] Tous mes amis ayant participé au programme d'échanges ont dépensé au moins 10 millions de wons, souvent 15 millions de wons en France. […] Quand je travaillais au bureau des Affaires internationales de l'université, j'ai reçu trois appels d'étudiants qui ont finalement abandonné leurs projets de départ à l'étranger. Ils disaient « en raison de la situation financière, je ne peux pas participer au programme » [134] (Seeyeon KIM)

Sohyeong KIM (A) (née en 1993) [135] étudiante du KAIST en mécanique et **Hyein LEE** (née en 1993), étudiant du KAIST en design industriel, qui ont fréquenté l'École Centrale Paris – semestre d'automne 2015, parlent du montant réel des dépenses pendant 6 mois :

(Interview après le séjour) *« Au cours de mes 6 mois en France, j'ai dépensé au total environ 1,5 million de wons (11 000 euros). Je n'ai pas fait beaucoup de shopping, mais j'ai énormément voyagé ».* [136] (Sohyeon KIM)

(Interview après le séjour) *« Sur 6 mois, j'ai dépensé environ 16 ~ 17 millions de wons (11800 – 12500 euros). J'ai beaucoup dépensé pour les voyages, le shopping et les repas dans les bons restaurants. »* [137] (Hyein LEE)

Sur l'utilité relative de cet investissement considérable pour le marché de l'emploi en Corée ensuite, les étudiants sont lucides. **Juhyeon NAM** (née en 1994), étudiante en psychologie et en gestion de l'université de Sogang, qui était à l'EM Strasbourg – semestre d'automne 2015 :

(Entretien avant le départ) « *Je veux partir en Europe depuis longtemps. C'est un continent où je ne suis jamais allée. J'ai pensé qu'il était préférable de prendre des cours et de se faire aussi des amis plutôt que de juste partir en voyage. […] Je pense aussi qu'il y a plus d'avantages à parler le français (comme deuxième langue étrangère) que l'allemand ou le néerlandais. […] Par rapport au choix, j'ai lu sur le site de l'université les*

[134] Entretien avec Seeyeon KIM en date du 31 mai 2015
[135] On a interviewé deux personnes qui portent le même nom. Elles sont donc désignées ici par A et B. Avec elles, nous avons effectué deux interviews, avant et après le séjour en France.
[136] Entretien avec Sohyeong KIM en date du 17 février 2016
[137] Entretien avec Hyein LEE en date du 18 février 2016

informations sur les programmes d'échanges possibles et j'ai décidé d'aller à Strasbourg sans trop réfléchir. Cela me semble sympa d'aller dans cette ville agréable qui est aussi très proche de l'Allemagne. […] Sur ce choix, mon père a été très négatif, disant : " Il faut dépenser beaucoup, et c'est la France !", sous-entendu, cela ne sert à rien. Je crois aussi que ce programme ne présente pas d'avantages pour le CV dans la recherche d'un emploi. Les recruteurs pensent, "les étudiants se sont amusés". […] Malgré ces avis négatifs, je souhaite partir. Je veux voyager et vivre en Europe, pas juste pendant quelques semaines en voyage » [138]

Jiyeon LEE (née en 1994), étudiante de l'université Sogang en études culturelles français/gestion, EM Strasbourg - semestre d'automne de l'année 2015 – et **Jaehoon JUNG** (né en 1991), étudiant en gestion de l'université de Sogang partagent l'idée de Juhyeon NAM :

(Entretien avant le départ) *« La participation au programme d'échanges n'a aucune valeur compétitive aujourd'hui sur le marché de l'emploi. On dit : "Tu t'es amusée là-bas", "C'est une perte de temps". Oui, il est vrai que l'on s'amuse beaucoup, mais j'ai des objectifs spécifiques. Voyager, apprendre le français et connaître ce pays seront des expériences utiles pour la carrière professionnelle dont je rêve (dans le secteur du tourisme) »* (Jiyeon LEE) [139]

« Pour être recruté dans une bonne entreprise, on prépare les diplômes ou certificats - CPA (Certified Public Accountant), CFA (Chartered Financial Analyst) - les examens de TOEIC, etc. Si l'on part à l'étranger, cela constitue évidemment en regard du système, « une période de vide ». Il y a 5 ans, la participation aux programmes d'échanges était considérée par les recruteurs comme un bon " SPEC". (Les places étaient très limitées dans les universités et la compétition était forte.) Aujourd'hui, cela n'est plus un "SPEC". C'est juste une occasion personnelle pour nourrir ses idées et faire de nouvelles expériences. ». (Jaehoon JUNG) [140]

[138] Entretien avec Juhyeon NAM en date du 26 mai 2015
[139] Entretien avec Jiyeon LEE en date du 28 mai 2015
[140] Entretien avec Jaehoon JUNG en date du 27 mai 2015

Pour la plupart des étudiants du KAIST, un semestre à l'étranger est aussi considéré comme « un moment de creux ». **Sohyeong KIM (B)** (née en 1992), étudiante du KAIST en électronique qui est allée à l'École Nationale supérieure des mines de Saint-Étienne – semestre de printemps 2013 :

« Beaucoup de mes amis du KAIST pensent qu'il vaut mieux se consacrer aux études et entrer vite en master plutôt que de partir à l'étranger. Ils ne sont pas du tout intéressés par les pays étrangers. Ils préfèrent juste travailler ! (rire) » [141]

De la même façon, **Heekun ROH** (né en 1994) :

« *Malgré la perte de temps et d'argent on dit qu'il est bon d'aller aux États-Unis ou en Allemagne. Aller dans un autre pays, on doute que cela ait de la valeur. Certains disent oui, certains disent non. »* [142]

Le français, les voyages, la culture

Malgré une utilité économique toute relative, on voit que certains étudiants partent néanmoins chaque année en France avec leurs propres objectifs. L'enquête de terrain sur le développement des programmes d'échanges entre les deux pays[143] montre que la participation à ces programmes se résume en trois mots : le français, les voyages, la culture.

Plusieurs interviewés disent que le séjour en France était une période où ils n'ont pas connu de stress. C'est un trait commun à presque tous. On sait qu'une compétition très forte domine entièrement le système éducatif coréen, il est donc normal qu'un séjour à l'étranger soit vécu comme tel. Dès l'école élémentaire, ou même à l'école maternelle, les élèves prennent des cours d'anglais et de mathématiques dans des institutions privées. Cette course à la performance s'intensifie avec l'arrivée au collège. Pour entrer dans un « lycée scientifique » (과학고/과학영재고) ou un « lycée de langues étrangères » (외국어고등학교) / « lycée international » (국제고), considérés comme la porte

[141] Entretien avec Sohyeong KIM (B) en date du 30 mai 2015.
[142] Entretien avec Heekun ROH en date du 18 février 2016.
[143] Surtout, pour étudier les motifs de départ en France, nous avons interviewé 12 étudiants coréens - 7 étudiants de l'Université de Sogang et 5 étudiants du KAIST

privilégiée vers les meilleures universités coréennes [144], les jeunes sont confrontés à une concurrence très forte. A noter que dans cette course à la performance scolaire, il y a un surinvestissement des mères coréennes qui jouent un rôle central dans la mobilisation familiale pour l'éducation, en fonction des attentes du mari ou de la belle-famille. [145]

Pour les étudiants, le séjour en France représente donc une pause réelle, une période libérée de toutes les contraintes qu'ils affrontent depuis leur enfance en Corée et dont ils doivent tenir compte tout le temps face aux parents et aux regards des autres. Le semestre en France pourrait être « un moment de creux », inutile dans leur carrière professionnelle, mais une période de maturation, de réflexion sur soi-même, de légèreté, d'amusement. Une occasion enfin de découvrir pleinement la vie et d'en profiter.

- **Langue française**

Pour les étudiants en littérature/langue française, il est normal que l'objectif principal soit souvent le perfectionnement de la langue française. **Seonghee KIM** (né en 1991), qui est allé à l'université de La Rochelle - semestre d'automne 2015 - explique son choix :

(Entretien avant le départ) « *Mon père est manager d'une usine chez Samsung qui a des relations avec l'Afrique. Il dit souvent que l'avenir des entreprises réside sur ce continent. Grâce à lui, je suis devenu très intéressé par l'Afrique francophone, lisant par exemple des livres ou des articles qui s'y rapportent. Je me souviens de l'un d'eux dont le titre était :*

[144] En 2018, parmi nouveaux étudiants admis au KAIST, 68,4 % (512 sur 748) sont issus des lycées scientifiques. A l'université nationale de Séoul, c'est 11,4% (390 sur 3419).
Dans les universités « Top 10 » de Séoul, parmi 38 631 nouveaux étudiants en 2018, 11% (4 454 sur 38 631) sont issus des lycées des langues étrangères ou lycées internationales : Université nationale de Séoul - 10,3 % (351 sur 3419), Université Yonsei – 11,6% (457 sur 3950), Université de Korea – 14,4 % (647 sur 4503), Université Sogang 14,2% - (270 sur 1907) , Université Sungkyunkwan – 10,4% (432 sur 4154), Université d'Hangyang – 8,1% (287 sur 3533), Université Kyung Hee – 5,8% (328 sur 5688), Université féminine Ewha – 10,7% (363 sur 3388), Université Chung-Ang – 11,0% (451 sur 4103), Université des études étrangères Hankuk – 16,8 % (668 sur 3986)
Source : *EDUJIN*, « Les élèves issus des lycées spéciaux・lycées scientifiques sont le plus nombreux dans les universités nationale de Séoul, l'université de Korea, l'université Yonsei 특목고・영재학고 출신 많은 대학은 서울대, 고려대, 연세대 순 », le 29 mars 2019.
http://www.edujin.co.kr/news/articleView.html?idxno=30414
Aujourd'hui, il existe 28 lycées scientifiques et 30 lycées des langues étrangères et 7 lycées internationales.
Source : NSGI (National Science Gifted information Service) / Ministre de l'Éducation – Corée du Sud
https://www.nsgi.kr/statistics/condition /
[145] Min-Kyung Lee, Nicole Mosconi, « Le surinvestissement des mères coréennes pour la réussite scolaire des enfants », *La revue internationale de l'éducation familiale*, 26, 2009, p. 117-136.

"l'Afrique, le dernier Océan Bleu[146] du monde » […] Intéressé par les langues, je suis entré au département des langues étrangères de Sogang et j'ai opté pour la spécialité « études culturelles françaises » à l'université. […] Mon objectif est évidement d'améliorer mon niveau de français. J'ai choisi La Rochelle car les prix ne sont pas trop élevés et je veux vivre dans une petite ville calme. Paris est trop « embrouillé » pour moi. Enfin, je souhaite aller dans une université française ayant un département d'études coréennes pour rencontrer des français intéressés par la Corée […] Avec mon budget, un séjour d'un semestre seulement est possible à Paris, alors qu'à La Rochelle, je pourrai peut-être rester un an. […] Après, mes études universitaires, je veux travailler chez "KOTRA" (Korea Trade-Investment Promotion Agency)[147] ou dans une grande entreprise qui commerce avec l'Afrique. » [148]

(Entretien après le séjour) *« Avant la rentrée, j'ai fait un stage linguistique pendant un mois à Lyon. Et j'ai voyagé à Marseille, Nice, en Italie, en Allemagne, à Strasbourg, Paris, Londres. Cela m'a coûté environ 3-4 millions de wons. […] A l'université de la Rochelle, j'ai notamment pris des cours de première année, au total 7 cours – littérature, compréhension orale, méthodologie, grammaire, grands mouvements artistiques, grands mouvements littéraires, interculturalité. C'était trop chargé et trop difficile. [..] Je n'aimais pas les soirées, mais je les fréquentais avec des amis français en études coréennes. […] Je travaillais sérieusement tous les jours et le week-end, mais les cours en français étaient trop durs. Je ne pouvais les comprendre que très peu et il y avait beaucoup de devoirs. J'étais donc très stressé dans la préparation des examens. […] Mais, en général, la vie dans cette petite ville était simple, parfois même ennuyeuse. Je pense que vivre une fois dans sa vie dans une petite ville a une certaine valeur (rires). »* [149]

Sunhwa LEE (née en 1992) est également allée à l'université de La Rochelle (semestre d'automne 2015) pour améliorer son français :

---

[146] La « Stratégie Océan Bleu » est un paradigme d'une stratégie d'entreprise, exposé par deux chercheurs : W. Chan Kim à l'INSEAD et Renée Mauborgne à la Harvard Business School.
Ils expliquent dans leur ouvrage « Stratégie Océan Bleu » que les entreprises peuvent générer une forte croissance et des profits élevés en créant une nouvelle demande dans un espace stratégique non contesté, ou « Océan Bleu ».

[147] KOTRA est une agence gouvernementale à but non lucratif dont l'objectif est de favoriser les échanges et de promouvoir les investissements étrangers entre la Corée et ses partenaires commerciaux à travers le monde.

[148] Premier entretien avec Seonghee KIM en date du 23 mai 2015.

[149] Deuxième entretien avec Seonghee KIM en date du 26 février 2016

(Entretien avant le départ) « *Au lycée, je voulais devenir diplomate. J'ai donc choisi comme spécialité la langue française car on dit que le français est la langue de la diplomatie. […] Mon idéal de carrière a un peu changé ensuite, mais je me suis vite aperçue qu'avec un diplôme de français, il est très difficile d'être recruté dans une bonne entreprise. J'ai décidé alors de faire une double licence en français et en économie. En raison de ce choix, je n'ai pas pu consacrer beaucoup de temps au perfectionnement en français car la priorité était toujours d'obtenir des crédits en économie. Avant la fin de mes études universitaires, je souhaite améliorer mon français. […] Depuis longtemps, je veux partir à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges mais pour ma famille, c'est difficile de soutenir financièrement ce projet. Ma mère a promis de m'envoyer un million de wons chaque mois durant mon séjour, soit au total 6 millions de wons (4400 euros). Notre département m'a offert deux millions de wons (1500 euros) Avec cet argent, j'ai pu payer les frais de scolarité à l'université et la bourse « Sogang Global » a couvert les billets d'avion ainsi qu'une allocation de 2 millions de wons. Sans ces bourses, je ne pourrais pas partir. […] Avec mon budget limité, je n'ai pas d'autre choix que La Rochelle car la vie n'y est semble-t-il pas trop chère. Ce n'est pas mal car mon objectif est purement de faire un stage linguistique. Je préfère aussi cette ville parce que l'image de Paris n'est pas bonne. On dit que les parisiens ne sont pas gentils, qu'il y a beaucoup de SDF, que c'est une ville qui n'aime pas beaucoup les étrangers et qu'elle est sale. Certains ont aussi connu des attentats terroristes à Paris, j'avais donc peur d'y aller. »* [150]

Heekun ROH (né en 1994), étudiant du KAIST en aéronautique/aérospatial a fréquenté l'INSA Lyon. Il explique qu'il est venu en France pour améliorer son niveau de langue et vivre d'autres choses :

(Entretien après le séjour en France) « *J'ai choisi l'INSA Lyon pour perfectionner mon français. Dès l'enfance, je voulais parler plusieurs langues étrangères. Au lycée, j'ai appris le chinois et le japonais, mais ces langues ne m'intéressaient pas. Au début de mes études universitaires au KAIST, j'ai commencé à apprendre le français. Et je trouve que cette langue est utile. Sur le plan académique, je ne sais pas, mais la connaissance du français a permis que je me fasse des amis de pays francophones et d'Afrique. […] Quand j'étais au lycée - « Korea Science Academy » de Busan -, j'ai écrit un mémoire de fin d'étude sur la*

[150] Entretien avec Sunhwa LEE en date du 29 mai 2015

philosophie de la science de Siméon Denis Poisson. Avec mes progrès en français, j'ai pu commencer à lire des textes en français que j'avais lu en coréen pour la rédaction de mémoire. C'est intéressant. […] A l'INSA Lyon, je n'ai suivi que des cours en français. J'ai choisi les cours les plus fondamentaux (que j'ai déjà pris au KAIST). C'était à la fois pour améliorer mon français et faire des révisions. […] Le choix de la France n'avait pas vraiment de motif académique. Il s'agissait pour moi d'apprendre le français, de vivre à l'étranger seul, de me trouver parfois dans des situations difficiles où l'on ne comprend pas bien et où il n'y personne pour nous aider. C'était une simulation pour mes études de doctorat à l'étranger (rires). […] Je n'ai pas beaucoup voyagé. Avant la rentrée, j'ai visité le sud de France, Nice, Lyon, Annecy et Paris. Durant les vacances de Noël, je suis allé à Strasbourg et Colmar. […] Un semestre en France, c'était pour moi comme une "gap year" (année sabbatique), une période durant laquelle j'ai pu faire de nouvelles choses que je ne pourrai pas faire en Corée. » [151]

Pour **Sohyeong KIM (B)** (née en 1992), étudiante du KAIST, qui est allée à l'École Nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, le motif principal était aussi la langue française :

(Entretien après le séjour) « *J'ai toujours pensé qu'il fallait partir à l'étranger dans le cadre d'échanges. J'ai exclu les universités américaines car j'étais déjà allée plusieurs fois aux États-Unis. L'Asie est trop proche, l'Afrique est dangereuse. […] J'avais aussi une nostalgie de la langue française que j'ai apprise pendant 3~4 mois quand j'étais petite. J'ai choisi la France pour pouvoir parler couramment le français. […] Cependant, les cours du français organisés par l'école n'étaient pas bons. J'ai été très déçue de leur qualité. Il y avait 7 étudiants étrangers – 5 coréens et 2 hongkongais – et leur niveau de français était très différent. J'ai donc pris des cours individuels à Montpellier. [...] Pendant le séjour en France, mon français ne s'est pas beaucoup amélioré, peut-être seulement 20 pour 100 de mon espérance, mais j'ai pu énormément voyager. […] Des amis du KAIST me demandent souvent quels sont les avantages de la France. Je leur réponds : « Si tu veux beaucoup voyager beaucoup en Europe, VAS-Y ! ». Les étudiants qui choisissent la France ? Dans la plupart des cas, c'est par facilité car il y a toujours des places vacantes. […] Pendant mes six mois en France, j'ai dépensé personnellement 10 millions de wons,*

[151] Entretien avec Heekun ROH en date du 18 février 2016

surtout en voyages car les prix à Saint-Étienne ne sont pas chers. […] Le séjour en France a été pour moi une période de repos, sans « prise de tête », sans stress. J'ai pu réfléchir sur moi-même. » [152]

- **Voyages en Europe**

Pour **Jiyeon LEE** (née en 1994), étudiante de Sogang en études culturelles français/gestion, qui est allée à EM Business School Strasbourg - semestre d'automne de l'année 2015 et **Yewoon AHN** (née en 1992), étudiante de Sogang en gestion, qui a fréquenté Audencia Nantes - semestre d'automne de l'année 2015- , le véritable objectif était de faire un voyage en Europe :

(Jiyeon LEE, entretien avant le départ) *« Depuis longtemps, je rêvais d'aller en Europe soit pour voyager soit pour y vivre, particulièrement en France ou en l'Allemagne. […] Après la première année universitaire, j'ai choisi la langue française comme première spécialité. L'image de l'Allemagne c'est la rigueur, la discipline. la France a une image romantique, douce. Cela a été décisif dans mon choix. […] Compte-tenu des attaques terroristes à Paris, j'ai pensé qu'il serait trop dangereux d'y aller et j'ai choisi Strasbourg. L'image de Strasbourg est meilleure : propre et calme, une ville de taille moyenne où il fait bon vivre. L'image de Paris, c'est le contraire : sale, dangereuse, beaucoup de pickpockets et d'attentats terroristes ! Strasbourg se situant juste à côté de la frontière franco-allemande, ce sera très pratique pour voyager vers les autres pays européens. […] Pour obtenir les crédits, je crois que ce sera plus facile de suivre les cours en anglais qu'en français. Ma destination est donc devenue EM Strasbourg. […] Je suis très intéressée par le développement de produits touristiques. Après mes études universitaires, j'aimerais travailler à « L'Organisation coréenne du tourisme" (relevant du Ministère de la culture et du tourisme) ou au KOTRA (Korea Trade-Investment Promotion Agency*). *Je pense que mon séjour en France sera l'occasion de me préparer à ces métiers car ils sont développés en France et en Europe ».* [153]

(Yewoon AHN, entretien avant le départ) *« Ayant soumis mon dossier de candidature trop tard, il ne restait plus beaucoup d'options. Mais des places dans des établissements*

[152] Entretien avec Sohyeong KIM (B) en date du 30 mai 2015
[153] Entretien avec Jiyeon LEE en date du 28 mai 2018

français étaient encore disponibles. J'ai toujours voulu voyager et j'ai pensé qu'en Europe je pourrais me déplacer très facilement dans plusieurs pays européens car ils sont limitrophes. […] Les pays anglophones, les États-Unis, le Canada, l'Australie, sont des pays trop grands. Il n'existe pas beaucoup de pays faciles d'accès comme en Europe. Je désire aussi faire des expériences nouvelles, et les campus des pays anglo-saxons sont souvent situés à la campagne, isolés. Bref, pour des expériences culturelles et les voyages, j'ai choisi la France, même si je ne suis pas intéressée par la culture française. […] Dans mon dossier, le premier vœu était l'université Paris-Dauphine mais je n'ai pas été pas sélectionnée car seules les personnes ayant une bonne note de TOEFL et un bon GPA sont retenues. Audencia Nantes était mon deuxième vœu, j'ai été admise. J'aurais pu aussi aller à Grenoble, mais j'ai entendu qu'il fallait beaucoup étudier là-bas (rires). Mon projet n'est pas de travailler car je le fais beaucoup en Corée, beaucoup trop". […] Les cours seront enseignés en anglais, mais je prendrai des cours de français offerts par l'école. […] Je prévois que le montant total de mes dépenses pour 6 mois sera de 1,2 million à 1,5 million de wons. » [154]

- **Expériences culturelles**

Madame E., responsable de l'Europe au bureau international du KAIST : « *Les étudiants qui choisissent un établissement français recherchent plutôt des expériences culturelles. Mais nous ne pouvons pas financer ces étudiants juste pour cela. L'objectif doit être l'obtention de crédits. Il est donc très compliqué de faire la promotion des programmes d'échanges des établissements français ».* **Madame D.**, directrice de « l'International Relations Team » du KAIST, confirme : « *L'image de la France, c'est que c'est un pays pour se détendre. Les étudiants y partent avec cette question : "Va-t-on s'amuser?" ».* Concernant ceux de Sogang, **Madame C.**, responsable de l'Europe au bureau des Affaires internationales : *« Je constate que presque tous les étudiants ne travaillent pas sérieusement. La majorité s'amuse. J'en rencontre ayant eu la note F (failure) et ils se défendent en disant : "Les cours (notamment ceux enseignés en français) étaient trop difficiles ! Je n'ai pas pu changer de cours, etc., etc. »*

[154] Entretien avec Yewoon AHN en date du 22 mai 2020

Les étudiants reconnaissent effectivement que leur séjour en France n'a pas de motif académique. **Jaehoon JUNG** (né en 1991) est attiré par la diversité culturelle et la mode en France :

(Entretien avant le départ) *« Après mon service militaire, j'étais déjà allé en Europe, en France et au Royaume-Uni. En France je connais Paris, Lyon et Nice. L'atmosphère est très vivante, très cosmopolite, et les français s'habillent bien dans des styles différents. Après ce voyage, j'ai toujours voulu retourner en France, particulièrement à Paris où il y a une grande diversité culturelle. […] Dans cette ville, je veux tout d'abord m'amuser car je crois que cette expérience m'aidera à travailler ensuite avec des personnes d'horizons culturels très divers. […] J'adore la mode et les marques françaises comme Isabel Marant, Maje, Saint-James, APC. En France, même dans les petites villes, il existe des " concept stores ". J'aime beaucoup car en Corée, on n'en trouve qu'à Séoul. […] Pour mes 5 vœux, je n'ai indiqué que des établissements parisiens. Et j'ai choisi l'IESEC, parce que j'ai entendu que le programme d'échanges était bien organisé et qu'il y avait des avantages sociaux pour les étudiants étrangers. Les cours en anglais sont aussi variés. […] Sciences Po-Paris ? Non, je ne voulais pas y aller. C'est comme l'université nationale de Séoul, seuls les (trop) sérieux y vont ! On m'a dit qu'on ne pouvait pas s'amuser là-bas. ».* [155]

Pour **Sohyeong KIM (A)** (née en 1993) et **Hyein LEE** (née en 1993), qui ont étudié à l'École Centrale Paris, et **Moojin JOH** (né en 1994), étudiant en design industriel au KAIST, ayant été à l'ENSAM – semestre d'automne 2015, l'objectif était les voyages et les expériences artistiques.

(Sohyeong KIM, entretien avant le départ) : *« Un semestre à l'École Centrale de Paris sera pour moi comme un voyage de longue durée […] Ma spécialité est l'ingénierie mécanique, mais j'ai toujours été très intéressée par la culture et les arts, les arts décoratifs et le design. J'aime aussi les "arts médiatiques". Je fréquente les musées et au KAIST je suis membre d'un club de danse. Enfin, je suis rédactrice-journaliste d'un nouveau magazine, "The Artiste". (theartist.co.kr). […] Mon premier vœu était l'École Centrale de Paris et le deuxième, l'université polytechnique de Milan (Politecnico di Milano) qui a une réputation internationale en design industriel. […] Je peux constater*

[155] Entretien avec Jaehoon JUNG en date du 27 mai 2015.

qu'il n'y a personne du KAIST qui va en France avec un motif académique. La France est une destination pour les étudiants qui accordent une grande valeur à la culture. » [156]

(Interview après le séjour) *« J'ai vraiment beaucoup voyagé. Avant la rentrée à l'École Centrale, j'étais déjà allée en Espagne et au Portugal pendant 19 jours. Durant le semestre, je suis allée à Londres, Lyon, Lille, Strasbourg, Annecy, au Mont-Saint-Michel. Pendant les vacances de la Toussaint, je suis allée à Séville et à Barcelone. […] Après les cours, je prenais le RER B pour me rendre à Paris, souvent seule. J'allais voir les expositions, les performances musicales et théâtrales. J'ai particulièrement aimé les performances de rue. […] Durant mon séjour, je me sentais souvent isolée, passant la plupart du temps seule. Au sein de Centrale, il y avait beaucoup d'évènements organisés par les associations, mais je n'y participais pas car les étudiants ne parlaient qu'en français. […] Après les attentats terroristes à Paris en novembre 2015, c'était mentalement particulièrement difficile pour moi. Je voulais aller à Bordeaux, mais mes parents m'ont demandé d'annuler ce voyage. Ensuite, je restais beaucoup à la résidence universitaire. J'ai dû renoncer à d'autres projets de voyages et de sorties. […] Malgré tout, ces 6 mois en France ont vraiment constitué une période de détente, sans aucun stress, la période la plus libre, la plus aisée, que j'ai connue. C'était la première fois que cela m'arrivait depuis le collège. J'ai pu découvrir de nombreux endroits, rencontrer de nouvelles personnes dans un spectre très large ! J'ai énormément aimé ce séjour. »* [157]

(Hyein LEE, entretien à la fin de séjour) : *« J'ai souhaité venir en Europe car je n'y étais jamais allée et je voulais apprendre une autre langue étrangère. Je connaissais un peu les États-Unis grâce à un programme d'été pour les lycéens, je n'avais pas envie d'y retourner. […] Mon premier vœu était l'université polytechnique de Milan (Politecnico di Milano) et le deuxième l'École Centrale de Paris. Malheureusement, je n'ai pas été sélectionnée à Milan. […]. Venant en Europe, il s'agissait pour moi d'élargir ma vision du monde et de découvrir des choses nouvelles. […] Je n'ai pas de connaissances solides en histoire de l'art, j'ai donc voulu l'étudier en France en visitant les musées. Non, mon objectif n'était pas du tout académique. […] Je suis allée en Espagne, au Portugal, à Lyon, Nice, Monaco, Antibes, Marseille, Arles, Strasbourg. […] J'ai mangé quatre fois dans des restaurants « 1 étoile » du guide Michelin, une fois dans un restaurant « 2 étoiles » et une*

[156] Entretien avec Sohyeon KIM (A) en date du 23 mai 2015.
[157] Deuxième interview avec Sohyeon KIM (A) en date du 17 février 2016.

fois dans un restaurant « 3 étoiles ». […] J'ai acheté des chaussures de luxe espagnoles, six paires de sneakers "édition limitée" pendant mes voyages, un manteau, etc. […] Lors de la semaine « Paris Fashion Week », j'ai fait la connaissance d'une étudiante à la Sorbonne. Avec elle j'ai assisté à des défilés. J'ai pris énormément de photos ces jours-là. En France, j'ai aussi beaucoup lu des magazines de mode. […] Évidement, c'était possible grâce au soutien financier de mes parents. Cela m'a permis de m'amuser sans aucun souci. Avec cette aide, j'ai pu appendre un peu et profiter pleinement de la vie. […] J'envisage vraiment pour l'instant de quitter le KAIST pour être libérée du regard des autres et des mauvaises rumeurs. Le KAIST c'est une petite communauté où l'on cultive l'entre-soi. En France, je me sentais libérée. Pas de stress ni de complexité dans les relations avec les autres. J'ai eu le temps réfléchir sur moi-même et sur le sens de la vie. J'ai été très heureuse ici, heureuse de pouvoir vivre de tels moments. » [158]

(Moojin JOH, entretien après le séjour) : *« Je pense qu'il est important de connaitre d'autres cultures et des histoires différentes. Je voulais visiter les musées européens et particulièrement ceux de Paris, la ville de l'art. […] J'avais de la France, de Paris, une image très vague, la Tour Eiffel, la Seine, le Sacré-Cœur. Et je rêvais du bon pain français (rires). […] J'ai voyagé dans 10 pays européens, Hongrie, Autriche, République Tchèque, Suisse, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Italie. Dès que j'avais un moment libre, je voyageais ! Je sortais souvent à Paris. J'ai visité quatre fois le musée d'Orsay, le Louvre également quatre fois et le Musée Rodin. Je suis allé à Versailles, au Mont Saint-Michel, etc. […] J'ai dépensé 15 millions de wons (11 000 euros) pendant mon séjour de 6 mois. Pour le financer, j'ai travaillé en France : web developping, coding… des travaux à distance. J'ai beaucoup dépensé pour les voyages et les repas. J'ai mangé une quinzaine de fois dans des restaurants de spécialités françaises : amuse-bouche, entrée, plat et désert avec du vin ! J'ai beaucoup aimé. […] Je suis très fier d'avoir été à l'ENSAM. Je donne la note de 20 sur 20 à mon séjour parisien où j'ai pu faire tout ce que je voulais. […] J'ai énormément apprécié la culture et les choses visuelles (propres à la ville de Paris), et ce que je voyais dans la vie quotidienne. Et je crois que c'est très important pour un designer. Je n'ai jamais été inspiré en Allemagne mais à Paris il y a une culture que je sens tous les jours. C'est le charme de cette ville. […] Au début, je trouvais Paris sale, trop*

[158] Entretien avec Hyein LEE en date du 18 février 2016

cher, trop lent, mais avec le temps passé, toutes ces choses me semblaient romantiques (rires). Je commence à pouvoir apprécier la "culture de la lenteur". Je me suis aperçu que c'était moi qui étais trop pressé et que c'étaient des habitudes prises en Corée. Ma vie à Paris a été beaucoup plus confortable. Les cours à l'ENSAM n'étaient pas faciles, j'ai donc souvent travaillé la nuit pour des devoirs ou pour les examens. Mais je me sentais toujours très à l'aise, très peu stressé. » [159]

[159] Entretien avec Moojin JOH en date du 19 février 2016.

Conclusion générale

Cette étude s'est essentiellement penché sur la question du rapport que les élites universitaires, diplomatiques, sécuritaires et économiques, entretiennent à l'État. Il s'agissait de rendre compte, dans une perspective socio-historique, du développement des instances d'État en matière d'étudiants étrangers. Un des enjeux de ce travail était de rompre avec les discours présentant la politique d'aujourd'hui, notamment autour de *Campus France,* comme un processus sans sujet et quasi-naturel d'adaptation à l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Ce processus on l'a vu n'est pas non plus réductible à une « anglo-saxonisation » ou à une « marchandisation » depuis les années 1990. Les évolutions ne vont pas dans le sens d'une telle homogénéisation. Dans ce cadre général, pour retracer la « pensée d'État » vis-à-vis des étudiants étrangers, nous avons observé, sur une longue durée historique, les logiques d'actions et les intérêts propres aux ministères concernés.

Pour bien saisir cette évolution, nous avons recouru au concept de « champ » de Pierre Bourdieu. La politique à l'égard des étudiants étrangers est alors apparue comme le produit des rapports entre champ universitaire, champ diplomatique et groupe des agents administratifs ou politiques, notamment ceux du ministère de l'Intérieur.

En creusant la problématique, la recherche a permis de distinguer trois grandes périodes de l'« Esprit d'État » en matière d'étudiants étrangers. Le travail de mise en perspective historique effectué en première partie resitue la construction d'une politique s'avérant très favorable à l'accueil des étudiants étrangers depuis la IIIème République jusqu'aux années 1960-70. Ce passage par l'histoire met en lumière la spécificité du développement de la politique française, la restitution des logiques propres à l'Éducation

nationale et aux Affaires étrangères ainsi que leur compétition pour l'hégémonie dans cette politique.

Dans la seconde partie, nous avons montré que la politique restrictive à l'égard des étudiants étrangers n'allait pas de soi. La question de la « qualité des étudiants étrangers » émerge alors et sa réponse réalise la jonction des logiques universitaires et sécuritaires. La connexion entre la situation économique et la limitation de l'arrivée d'étudiants comme un prolongement de la suspension de l'immigration de travail, est en fait profondément liée à la transformation de l'enseignement supérieur autour de la crise de l'université française dans les années 1960-1970. Le discours sur la crise de l'Université et « son encombrement par des étudiants inaptes à l'enseignement supérieur » est largement remplacé par celui sur les « étudiants étrangers » arrivés massivement en France. Pour les élites diplomatiques, l'enseignement supérieur est considéré comme un moyen de conserver le « rayonnement culturel » et des liens avec les anciens pays colonisés de la France et aussi comme une forme d'aide aux pays sous-développés dans un contexte post-colonial. En ce sens, l'intérêt principal du ministère des Affaires étrangères et de celui de la Coopération est de servir « leurs propres étudiants », donc leurs boursiers et le petit fond des élites étudiantes étrangères à travers le monde.

Enfin, le fil de l'analyse nous a amené à mettre en évidence l'apparition de la logique du marché dans cette politique. Nous avons vu en particulier comment la FNEGE, la CGE et la CPU ont contribué à ce processus auprès des élites d'État. Le lancement du « programme prioritaire » de recrutement d'étudiants en gestion et ingénierie en 1976 dans lequel la FNEGE s'est beaucoup investi, la création du « Mastère spécialisé » en 1986 (et du « Master en science » en 2002) de la CGE et l'évolution de « ARIES » en 1992 soutenue par la CPU et la création d'*EduFrance* en 1998 montrent clairement l'acceptation progressive des lois du marché par ces élites. L'analyse de la pénétration de cette logique permet de confirmer notre hypothèse principale selon laquelle la stratégie d'internationalisation a été initialement adoptée par les écoles de commerce et s'est progressivement institutionnalisée dans l'appareil d'État. La création d'*EduFrance* a opéré la synthèse des logiques universitaires, diplomatiques et sécuritaires autour de son utilité économique.

Dans cette thèse, la Corée du Sud représente un cas presque parfait pour observer l'évolution des stratégies françaises face à la mondialisation du marché de l'enseignement supérieur. L'exemple coréen offre en effet de voir que l'émergence de la « logique de

marché » depuis les années 1990 a été combinée avec la « logique d'influence » des Affaires étrangères et la « logique universitaire ». Cela, sans avoir besoin de se référer à la « logique sécuritaire » des risques migratoires. Dès lors, il apparaît que les stratégies françaises ont pour but d'attirer et de détourner les « étudiants coréens solvables » dont la volonté première est de partir vers des pays anglophones, en particulier aux États-Unis.

Consensus sur l'utilité économique des étudiants internationaux

L'acceptation de la logique de marché dans l'enseignement supérieur français n'est pas propre aux élites classées à droite dans le champ politique. Il y a un « consensus interministériel » sur l'utilité économique des étudiants étrangers qui se situe dans la prolongation du « consensus républicain » des partis traditionnels de droite et de gauche en 1984 sur l'arrêt de l'immigration de travailleurs non qualifiés et la lutte contre l'immigration irrégulière. [1]

La création de l'agence *EduFrance* sous le gouvernement Jospin marque la volonté de la France d'entrer sur le marché mondial de l'éducation. Et on peut voir dans la stratégie « Bienvenue en France » annoncée en 2018 par le Premier ministre Édouard Philippe la même ligne consensuelle. Le discours de Jean Pisani-Ferry, commissaire général de « France Stratégie » - créée en 2013 sur conseil d'Emmanuel Macron lors de la présidence Hollande – annonce clairement la problématique :

> *« L'internationalisation de l'enseignement supérieur est un fait. Pour la France, c'est une chance, mais c'est aussi un problème. […] Les établissements d'enseignement supérieur français s'inscrivent pour la plupart dans une logique non marchande et font face à de sérieux problèmes de ressources. […] À l'évidence, cela ne pourra se faire dans un système inchangé : les ressources budgétaires, les effectifs enseignants, les équipements même n'y suffiront pas, d'autant que les attentes de ces étudiants mobiles ne feront qu'augmenter. Qu'il s'agisse du service d'enseignement lui-même ou des conditions de la vie étudiante, des progrès sont indispensables si nous voulons rester attractifs. […] La perspective de l'internationalisation invite ainsi à revisiter un certain nombre de questions notoirement controversées : celle de la tarification de services d'enseignement aux étudiants extra-communautaires ; celle de*

[1] Patrick Weil, *La France et ses étrangers l'aventure d'une politique d'immigration de 1938 à nos jours*, *op. cit.*.

l'autonomie des établissements ; celle des moyens d'une stratégie d'investissement; celle de l'équilibre entre objectifs de contribution au développement et de construction d'une offre compétitive. » (Avant-propos du rapport « Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur » [2]par Jean Pisani-Ferry)

Jean Pisani-Ferry, ancien conseiller économique du cabinet de Dominique Strauss-Kahn à Bercy, contributeur important des programmes de Lionel Jospin en 2002, de François Hollande en 2012 et aussi responsable du programme et des idées de la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron en 2017, remarque dans son rapport pour « France Stratégie » le manque de ressources universitaires. C'est ce qui empêcherait le développement et la construction d'une offre plus compétitive sur le marché international de l'enseignement supérieur. Comme remède, le rapport propose l'instauration de frais de scolarité pour les étudiants extra-communautaires. Cela permettrait de dégager 850 millions d'euros par an pour que le gouvernement puisse assurer l'équité (par le recalibrage des politiques de bourses), investir dans la qualité (par l'amélioration de l'expérience des étudiants internationaux) et renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur (par l'accompagnement de l'internationalisation des établissements, l'investissement dans l'offre numérique et le renforcement des politiques d'attraction et de promotion). Cela devient l'une des mesures phares de la stratégie « Bienvenue en France ».

Contribution à l'étude de l'immigration étudiante

Si ce travail a mis en évidence que la construction de la politique migratoire estudiantine se situe dans le prolongement des luttes internes du champ national de l'État, l'enquête de terrain en Corée du Sud (terrain constituant une sorte d'« idéal-type » au sens wébérien du terme) montre que la « politique d'attractivité de l'enseignement supérieur français » est aussi une réponse aux demandes extérieures des « étudiants internationaux ». Ces observations doivent à la problématique d'Abdelmalek Sayad qui

[2] Nicolas Charles, Quentin Delpech, *Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur*, Paris, France stratégie, 2015. (souligné par l'auteur)
Source : site « France Stratégie »
https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport_internationalisation_enseignement_12022015_web.pdf (consulté le 31 juin 2020)

souligne bien la relation entre « société de départ » et « société d'accueil » dans l'étude des flux migratoires.

La mise en lumière de cette nouvelle catégorie d'« immigration dorée » [4] en France conduit à reconsidérer la représentation d' étudiants étrangers jusqu'aux années 1970 dont les études à l'étranger s'expliqueraient tout d'abord par le sous-développement des appareils universitaires de leurs pays d'origine et par la domination occidentale du marché universitaire. Contrairement à eux, les « étudiants internationaux » d'aujourd'hui bénéficient pleinement la « faculté de choisir » [5] sur le marché international de l'enseignement supérieur. Ces « consommateurs comme clients » [6] comparent les services offerts dans leurs pays d'origine ou à l'étranger, entre un pays anglophone, un pays européen ou asiatique, entre la France ou l'Angleterre, l'Allemagne ou les Pays-Bas, etc. et entre une université ou un établissement privé.

Pour ces « clients », parmi de nombreux choix, la France est considérée comme un pays d'étude de « bon rapport qualité-prix », en particulier dans les domaines culturels et en cuisine/boulangerie-pâtisserie. Étant très habitués depuis leur enfance aux pratiques consuméristes dans l'éducation [7], les jeunes à la poursuite du capital académique et culturel en France, constituent alors un groupe de clients très exigeants : ils demandent un enseignement en anglais, des dispositifs d'accueil plus chaleureux, des démarches

---

[4] Anne-Catherine Wagner, *Les nouvelles élites de la mondialisation une immigration dorée en France*, *op. cit.*.

[5] Louis Pinto remarque que cette « faculté de choisir » est la « propriété essentielle et constitutive du consommateur », donc un « état d'institutionnalisation du marché » que le vendeur, délivré de l'obligation de donner des gages sur les caractéristiques des produits, est disponible pour une activité autonome de quête et de persuasion de la clientèle.
Louis Pinto, *L'invention du consommateur sur la légitimité du marché*, Paris, Puf, 2018, p.241.

[6] Pour l'utilisation du mot « consommateur », nous empruntons la définition de Louis Pinto de la notion économique de « consommateur pur » comme un agent rationnel se décidant sur la base du calcul coût-avantages. Il remarque que la sociologie des pratiques de consommation ne se contente pas de redoubler l'« illusion du consommateur pur » en notant que « *la sociologie a affaire à des agents dont les comportements ne peuvent être rendus intelligibles que par la prise en compte de ce que Bourdieu appelait des "système de relations"* » en soulignant que d'une part, *« les différentes pratiques (alimentaires, vestimentaires, culturelles…) sont liées les unes aux autres par la médiation d'un principe unitaire qui est celui d'un style de vie, en sorte qu'une pratique d'achat singulière n'est compréhensible que située au sein d'un ensemble de pratiques relevant d'une même logique » et, d'autre part, « les pratiques de consommation propres à un groupe d'agents ne se comprennent que rationnellement, c'est-à-dire à travers les différents groupes sociaux.* »
L'invention du consommateur sur la légitimité du marché, *op. cit.*, p.267.

[7] Pour les élèves asiatiques – Corée, Chine, Japon Viêtnam, etc. -, l'enseignement privé est considéré obligatoire pour entrer dans une bonne université. Par exemple, en Corée du Sud, les dépenses totales consacrées à l'enseignement privé ont atteint en 2018 environ 17,2 milliards de dollars, soit 1,1% du PIB du pays. Les données publiées par Statistiques Corée (KOSTAT) ont montré que 72,8% des 5,58 millions d'élèves ont suivi des cours particuliers et eu d'autres activités extrascolaires en 2018.
Source : KOSTAT (consulté le 31 août 2020)
https://kostat.go.kr/portal/korea/kor_nw/1/7/1/index.board?bmode=read&aSeq=373552

administratives plus efficaces et rapides dans les établissements et, au niveau des services publics, des options sociales et culturelles plus variées. Pour ces gages de qualité de leurs études et de vie, ils sont prêts à payer plus d'argent. L'enquête de terrain montre bien la réalité des études pour les coréens : la plupart d'entre eux sont en stage linguistique ou dans le domaine culturel ou encore en apprentissage cuisine/boulangerie-pâtisserie. Ils choisissent souvent un établissement privé - dont les frais d'inscription dépassent fréquemment 10 000 euros par an - pour suivre une meilleure formation. Pour la majorité des étudiants coréens dans un établissement public, l'augmentation des frais d'inscription n'est pas un « scandale » si cette augmentation permet d'améliorer la qualité de la formation et d'offrir plus de services aux étrangers :

« *Malgré l'augmentation des frais d'inscription, je pense que les frais de scolarité en France ne sont toujours pas chers par rapport à d'autres pays européens. De plus, on a beaucoup d'avantage en étudiant en France, par exemple, l'allocation de logement, que d'autres pays européens n'offrent pas. » (Monsieur A.)*

« Le "mentor programme" offert par les universités hollandaises a été vraiment impressionnant pour moi. Dès l'arrivée aux Pays-Bas, un étudiant ou un professeur s'occupe des étudiants étrangers et les aide pleinement dans leur adaptation à cette nouvelle vie. Par exemple, un professeur a conduit un ami à moi dans une banque pour l'aider à ouvrir un compte bancaire. […] En France, on n'a rien, c'est une vraie catastrophe pour les étudiants étrangers. […] Oui, je suis prêt à payer plus d'argent pour de tels services, pour avoir un espace de travail à la fac, pour un service administratif à l'université qui s'occuperait par exemple du renouvellement des titres de séjour, comme dans les grandes écoles. » (Monsieur B.) [8]

L'évolution du profil des étudiants internationaux en France et leurs exigences fortes rendraient presque légitime l'adoption des mesures gouvernementales vis-à-vis des étudiants internationaux.

[8] Pour les critiques du système des universités françaises, les témoins préfèrent rester anonyme.

Les pistes qui restent à explorer

Cette recherche a laissé plusieurs points aveugles qui constituent autant de prolongements possibles. En premier lieu, nous avons fait le choix délibéré de ne pas nous intéresser en détail au champ scientifique et à la formation des ingénieurs. Ces domaines jouent pourtant un rôle d'intermédiaire dans la jonction des logiques « public-privé » et entre « enseignants à l'université » et « enseignants à l'école ». Ainsi, on pourrait chercher à analyser de façon plus précise la place de la « Commission des Titres d'Ingénieur » (CTI) et de la « Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs » (CDEFI) dans le développement des stratégies d'internationalisation de la formation d'ingénieur. Par exemple pour l'obligation de maîtrise minimum de la langue anglaise au niveau B2 ou la promotion de la mobilité des élèves à l'étranger. De même, on pourrait analyser la position propre des technocrates du ministère de l'Industrie dans les années 1960-70 par rapport à la politique de bourses ou au lancement du « programme prioritaire » pour mieux cerner les acteurs du champ scientifique dans la configuration de la « pensée de l'État ».

Ces acteurs spécifiques constituent le deuxième point aveugle de la recherche puisque on s'est concentré ici sur les « grands » acteurs, laissant largement de côté les établissements scientifiques et leurs étudiants. Afin de mieux comprendre la construction de cette politique, il faudrait approfondir l'étude des établissements pionniers - par exemple, l'INSEAD, la seule véritable institution internationale en France dans les années 1950-1970, ou l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), acteur innovant dans le champ universitaire [9] ou encore l'École Supérieure de Commerce (ESC) de Rennes qui a décidé dès ses débuts en 1990 d'être internationale. [10] Les interactions entre ces établissements et leur incidence sur le développement de la stratégie d'internationale et sur la politique d'accueil des étudiants étrangers, mériteraient d'être examinées.

9 Dès son origine en 1972, elle a affirmé une vocation d'ouverture internationale en établissant très vite des partenariats avec des universités étrangères : l'Université de Cranfield en Grande-Bretagne a été le premier partenaire de l'UTC. Selon un article paru en 1988, l'UTC a signé des conventions avec plus de 50 établissement supérieurs étrangers et a lancé la première école européenne de management de la technologie qui regroupe des universités européennes (Aix-la-Chapelle, Cranfield, Compiègne, Stockholm). En conséquence, un tiers des étudiants de l'UTC a passé de 6 mois à un an à l'étranger dans une vingtaine d'états et l'UTC accueillait des étudiants de plus de 60 états.
Alain Jean Michel Bernard, « Compiègne, une nouvelle dynamique : de la Carlopolis à la Technopolis », Hommes et Terres du Nord, 1988, p. 203-215.

10 Avec l'accréditation « Open University » britannique en 1994, l'ESC Rennes est autorisé à délivrer des diplômes anglo-saxons.

En outre, si notre travail analyse l'évolution de cette politique en Corée du Sud et certaines trajectoires d'étudiants coréens en France, il reste encore d'autres voies de recherche à explorer pour d'autres pays. Dans notre étude, le choix de la Corée du Sud n'est bien sûr pas étranger au parcours personnel de l'auteur de cette thèse, mais c'est surtout parce que ce pays représente un terrain d'observation privilégié de l'émergence de la « logique de marché » et de l'adoption des nouvelles stratégies de la France qu'il a été choisi. De fait, la conceptualisation par un idéal-type que serait la Corée du Sud constitue l'angle sous lequel est examinée la réalité empirique des nouveaux « étudiants internationaux » en France. En particulier celle de ce qu'il convient maintenant d'appeler les « clients » asiatiques. Bien évidemment, il ne s'agit pas de projeter à partir de cette seule étude de cas la réalité de l'entière configuration de la politique migratoire estudiantine et de la situation de tous les étudiants étrangers en France. A fortiori, d'inférer des lois générales pouvant s'appliquer telles quelles à l'ensemble des flux étudiants. Rappelant les écarts entre la réalité construite de « l'étudiant international » sur la base de cette conceptualisation et la réalité historique et spécifique de chaque pays, plusieurs études de cas pourraient enrichir l'analyse.

Enfin, notre recherche est centrée sur une configuration nationale, la France, bien que la problématique dépasse largement ses frontières depuis les années 1990. Ce pays on le sait est fortement lié à la construction de « l'Espace européen de l'enseignement supérieur » [11] dans lequel les « entrepreneurs d'Europe » [12] ou les « élites transnationales » [13] dans le domaine éducatif sont forcément impliqués. Il serait donc

[11] La déclaration de la Sorbonne marque la naissance de la construction européenne de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
Sandrine Garcia, « L'Europe du savoir contre l'Europe des banques ? La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 166-167, 2007, p. 80-93.

[12] Antonin Cohen, Yves Dezalay *et al.*, « Esprits d'État, entrepreneurs d'Europe », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 166-167, 2007, p. 5-13.
Les auteurs remarquent : « l'Europe est un espace social transnational à la croisée des champs du pouvoir nationaux où s'affrontent de multiples stratégie politique, bureaucratiques, économique, juridiques et académiques, qui ne se limitent pas aux relations diplomatiques interétatiques. » En ce sens, au-delà de la confrontation entre des champs du pouvoir nationaux, un des enjeux centraux dans les recherches sociologiques au niveau européens est d'analyser la concurrence entre les État, les différentes fractions des élites d'État et aussi les « élites économiques. Les organisation dites « non gouvernementales », les syndicats, bref, un ensemble de groupe d'élites interdépendants ».

[13] Sur la notion d'« élites transnationales » et de « réseaux transgouvernementaux », voir notamment Didier Bigo, « Pour une sociologie des guildes transnationales », *Cultures & Conflits*, 109, 2018, p. 9-38. Bigo remarque que ces concepts qui refusent, à la fois le discours de la « bifurcation » qui différencie les acteurs transnationaux des acteurs étatiques » - et le discours analytique de la transgouvernementalité, comme étant uniquement une stratégie ou une politique publique. Il souligne que ces notions insistent sur

intéressant d'intégrer l'échelle internationale pour compléter cette étude et la prolonger par des analyses comparatives entre États européens. On pourrait ainsi voir où en est réellement l'internationalisation de l'enseignement supérieur au niveau européen. [14]

Existe-t-il une « rationalité gouvernementale » en matière d'étudiants internationaux ?

Cette thèse voudrait offrir un éclairage particulier sur ce que Michel Foucault appelait les « modes de gouvernement ». [15] Si l'accueil des étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur français s'est essentiellement réalisé jusqu'à la fin des années 1970 dans le cadre d'une politique d'État – les étudiants étrangers étaient considérés comme un élément du prestige de la France et comme un moyen de conserver un contrôle indirect sur les anciennes colonies -, un nouveau type de « rationalité gouvernementale » [16] a émergé depuis les années 1980-1990. C'est ce que Foucault a qualifié de néolibéral dans sa problématique sur la gouvernementalité. En situation de concurrence dans la circulation internationale pour attirer les flux d'étudiants, l'État n'est plus le seul acteur. Ce sont aussi les individus, dit *Homo œconomicus* qui s'adaptent à la réalité pour maximiser leurs gains dans leurs études à l'étranger, les agents diplomatiques/agents de guichets qui sont chargés des dossiers administratifs, les agences de prestations de services, les établissements privés d'enseignement supérieurs, etc., chacun visant à tirer un maximum de profits sur ce marché.

« l'entrecroisement » du transnational et du national et sur « l'hybridation qui se crée quand des groupes appartenant à des bureaucraties d'État agissent de manière transversale et se comportant comme des acteurs transnationaux « classique ». Sur cette notion, voir aussi l'édition n° 98 de *Cultures & Conflits* portant sur la sociologie politique des « élites transnationales ».

[14] La recherche comparative de Christophe Charles entre la France et l'Allemagne sur la construction de l'enseignement supérieur entre 1987 et 1940 et celle de Virginie Guiraudon sur les politiques d'immigration depuis l'arrêt de l'immigration en 1974 en Allemagne, France et aux Pays-Bas sont des références importantes.

[15] Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique cours au Collège de France*, Paris, Gallimard Seuil, 2004.
Sur la portée et les limites de la contribution foucaldienne à la théorie de l'État, voir notamment Arnault Skornicki, *La grande soif de l'État Michel Foucault avec les sciences sociales*, Paris, les Prairies ordinaires, 2015.

[16] Christian Laval remarque que la « rationalité gouvernementale » désigne les manières très concrètes dont on conduit les individus. Elle concerne donc « le type d'action qui permet qu'un individu fasse ce qu'un autre individu attend de lui, mais aussi les façons dont les individus s'y dérobent. Avec ce concept, ce sont les dispositifs, les cadres, les "milieux" qui sont mis au centre de l'analyse et qui constituent autant de conditions au travers desquelles peuvent se déployer des conduites voulues ». Il souligne que cette problématique de la « gouverne mentalité » et la définition du « gouvernement des conduites » sont très directement liées à la manière dont Foucault a travaillé sur le gouvernement libéral et néolibéral.
Christian Laval, *Foucault, Bourdieu et la question néolibérale*, *op. cit.*, p. 33- 35.

À la croisée des pistes de recherche évoquées ci-dessus – l'analyse du champ scientifique, celle des établissements pionniers dans leur interaction et l'étude des étudiants de divers pays - la question se pose alors des effets de la diffusion de la pensée gestionnaire dans les sphères les plus diverses de la société ainsi qu'au niveau européen hors du cadre national. Prendre en compte ces données permettrait peut-être enfin de dégager une « rationalité gouvernementale » en matière d'accueil des étudiants internationaux.

Sources

Bibliographie

I. Ouvrages et articles

AGUITON, Christophe, « Le rapprochement des deux Corées et la gauche radicale en Corée du Sud », *Blog de Christophe Aguiton - Le club de Mediapart*, [En Ligne] https://blogs.mediapart.fr/christophe-aguiton/blog/040518/le-rapprochement-des-deux-corees-et-la-gauche-radicale-en-coree-du-sud, Mise en ligne le Le 4 mai 2018.

ALLAIRE, Martine, FRANK, Marie-Thérèse, « N° 24 - GARRIGUE Pierre » In: Allaire, Martine et Frank, Marie-Thérèse (dir.), *Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération. Tome 1 - Inventaire de cinquante entretiens.*, Institut national de recherche pédagogique, 1995, p. 85-89.

ARGAUD, Évelyne, *La civilisation et ses représentations étude d'une revue "Le Français dans le monde" (1961-1976)*, Bern, P. Lang, 2006.

ATTIA, Gamal El Din, *Les Forces Armées des Nations Unies en Corée et au Moyen-Orient*, Genève, Librairie Droz, 1963.

AUDIER, Serge, « Léon Bourgeois, l'Université et l'idéal républicain », *Revue du MAUSS,* 33, 2009, p. 35-37.

BALOUS, Suzanne, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, Presses universitaires de France, 1970.

BARJOT, Dominique, « Le « miracle » économique coréen (1953-2013) Réalités et limites », *Outre-Terre,* 39, 2014, p. 37-65.

BEAUD, Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» », *Politix. Revue des sciences sociales du politique,* 1996, p. 226-257.

BEAUD, Stéphane, *80 % au bac et après ? les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, la Découverte, 2003.

BEAUD, Stéphane, WEBER, Florence, *Guide de l'enquête de terrain produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, Éd. la Découverte, 2003.

BEL, Maïten, « De l'étudiant étranger à l'étudiant international : quelle place en France pour ceux venus du Maghreb ? » In: Mazzella, Sylvie (dir.), *La mondialisation étudiante le Maghreb entre Nord et Sud*, Tunis, Paris, Irmc, Karthala, 2009, p. 1 vol. (401).

BENHENDA, Asma, DUFOUR, Camille, « Massification de l'enseignement supérieur et évolutions de la carte universitaire en Ile-de-France », *Regards croisés sur l'économie,* 16, 2015, p. 93-104.

BENSACQ-TIXIER, Nicole, *La France en Chine de Sun Yat-sen à Mao Zedong 1918-1953*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

BENSMAINE-COEFFIER, Sophie, *Le principe d'autonomie des universités françaises,* Thèse de droit public, Université Grénoble-Alpes, 2016. NNT : 2016GREAD003. tel-01511136.

BERNARD, Alain Jean Michel, « Compiègne, une nouvelle dynamique : de la Carlopolis à la Technopolis », *Hommes et Terres du Nord,* 1988, p. 203-215.

BEZES, Philippe, *Réinventer l'État les réformes de l'administration française, 1962-2008*, Paris, Presses universitaires de France Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques, 2009.

BEZES, Philippe, « Morphologie de la RGPP - Une mise en perpective historique et comparative », *Revue française d'administration publique,* n° 136, 2010, p. p. 775-802.

BIGO, Didier, « La politique européenne de contrôles aux frontières. Resituer les enjeux, changer l'imaginaire politique », *Savoir/Agir,* 36, 2016, p. 13-19.

BIGO, Didier, « Pour une sociologie des guildes transnationales », *Cultures & Conflits,* 109, 2018, p. 9-38.

BIGO, Didier, GUILD, Elspeth, « 1) Le visa Schengen : expression d'une stratégie de « police » à distance », *Cultures et Conflits,* 1/2003, p. 22-37.

BIRKNER, Nina, MIX, York-Gothart, « Qu'est-ce que l'espace public ?Histoire du mot et du concept », *Dix-huitième siècle,* 46, 2014, p. 285-307.

BLANC-CHALÉARD, Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, Paris, Éd. la Découverte, 2001.

BLANCHARD, Marianne, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle - 2010),* Thèse de sociologie, EHESS, 2012.

BONACICH, Edna, « A Theory of Middleman Minorities », *American Sociological Review,* vol. 38 n° 5, 1973, p. 583-594.

BONELLI, Laurent, *La France a peur une histoire sociale de l'"insécurité"*, Paris, la Découverte, 2008.

BONELLI, Laurent, PELLETIER, Willy *et al.*, *L'État démantelé enquête sur une révolution silencieuse*, Paris, la Découverte "Le Monde diplomatique", 2010.

BOURDIEU, Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* 1976, p. 88-104.

BOURDIEU, Pierre, « Sur le pouvoir symbolique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales,* vol. 32, n° 3, 1977, p. 405-411.

BOURDIEU, Pierre, *La distinction critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

BOURDIEU, Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* vol. 30, 1979, p. 3-6.

BOURDIEU, Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Éd. de Minuit, 1984.

BOURDIEU, Pierre, *Choses dites*, Paris, Éd. de Minuit, 1987.

BOURDIEU, Pierre, *La noblesse d'Etat grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Ed. de Minuit, 1989.

BOURDIEU, Pierre, *Homo academicus*, Paris, Minuit, 1992.

BOURDIEU, Pierre, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* n° 96-97, 1993, p. 49-62.

BOURDIEU, Pierre, *La misère du monde*, Paris, Éd. du Seuil, 1993.

BOURDIEU, Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.

BOURDIEU, Pierre, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.

BOURDIEU, Pierre, « Champ du pouvoir et division du travail de domination. Texte manuscrit inédit ayant servi de support de cours au Collège de France, 1985-1986 », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* vol. 190 n° 5, 2011, p. 126-139.

BOURDIEU, Pierre, *Sur l'État - Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir-Seuil, 2012.

BOURDIEU, Pierre, BOLTANSKI, Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* 1976, p. 3-73.

BOURDIEU, Pierre, BOLTANSKI, Luc, *La production de l'idéologie dominante*, Paris, Demopolis Éd. Raisons d'agir, 2008.

BOURDIEU, Pierre, PASSERON, Jean-Claude, *Les héritiers les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1964.

BOURDIEU, Pierre, PASSERON, Jean-Claude, *La Reproduction , éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

BOURDIEU, Pierre, WACQUANT, Loïc, *Réponses : Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Éd. du Seuil, 1992.

BOURGEOIS, Léon, « Pour la renaissance de l'Université », *Revue du MAUSS,* 33, 2009, p. 38-46.

BOUVIER, Alain, *La gouvernance des systèmes éducatifs*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.

BRETON, Gilles, « De l'internationalisation à la globalisation de l'enseignement supérieur » In: Breton, Gilles et Lambert (dir), Michel (dir.), *Globalisation des universités, nouveaux espaces, nouveaux acteurs*, Laval, ditions de l'Unesco : Presses de l'Université de laval, 2003, p.

BUTON, François, MARIOT, Nicolas, *Surmonter la distance. Ce que la socio-histoire doit aux sciences sociales*, Buton, François et Mariot (dir), Nicolas (éd.), Paris, Presses universitaires de France, 2009.

CABOCHE, Jade, *Louis Liard et la réforme de l'enseignement supérieur à la fin du XIXe siècle en France,* Mémoire Master 2 de droit, Université Paris Panthéon-Assas, 2014.

CAPELLE, Jean, SENGHOR, Léopold Sédar, *L'Éducation en Afrique noire à la veille des Indépendances, 1946-1958*, Paris, Karthala ACCT [Agence de coopération culturelle et technique], 1990.

CHARLE, Christophe, *Naissance des "intellectuels" 1880-1900*, Paris, Minuit, 1990.

CHARLE, Christophe, *La République des universitaires 1870-1940*, Paris, Seuil, 1994.

CHARLE, Christophe, « Les références étrangères des universitaires », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* 2003, p. 8-19.

CHARLE, Christophe, VERGER, Jacques, *Histoire des universités XIIe-XXIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.

CHESSEL, Marie-Emmanuelle, PAVIS, Fabienne, *Le technocrate, le patron et le professeur une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, Paris, Belin, 2001.

CHOI, SetByol, « Existe-il le capital culturel dans la société coréene ? 한국 사회에 문화 자본은 존재하는가? », *Culture & Society,* n° 1, 2006, p. 123-158.

COHEN, Antonin, DEZALAY, Yves *et al.*, « Esprits d'État, entrepreneurs d'Europe », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* 166-167, 2007, p. 5-13.

COSTE, Daniel, *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945 matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, 1984.

COUSIN, Victor, *Rapport sur l'état de l'instruction publique dans quelques pays de l'Allemagne, et particulièrement en Prusse*, Paris, F.-G. Levrault, 1833.

CRET, Benoit, *L'émergence des accréditations : origine et efficacité d'un label,* Thèse de sociologie, I'institut d'Études Politiques de Paris, 2007.

CUSSO, Roser, « Quand la Commission européenne promeut la société de la connaissance », *Mots. Les langages du politique,* 2005, p. 39-52.

DAMAMME, Dominique, « La « question étuidante » » In: Damamme, Dominique, Gobille, Boris, Matonti, Frérédique et Pudal, Bernard (dir.), *Mai-juin 68*, Ivry-sur-Seine, les Éd. de l'Atelier, 2008, p. 62-74.

DARCHY-KOECHLIN, Brigitte, *Les élites étudiantes internationales face au modèle d'excellence des Grandes Écoles,* Thèse de sociologie, Institut d'Études Politiques de Paris, 2012.

DAYEZ-BURGEON, Pascal, « La Corée dans la guerre civile » In: *Histoire de la Corée*, Paris, Tallandier, 2012, p. 183-190.

DAYEZ-BURGEON, Pascal, *Histoire de la Corée des origines à nos jours*, Paris, Éditions Tallandier, 2019.

DE FOURNAS, Patrice, *Quelle identité pour les grandes écoles de commerce françaises ? (HEC-ESSEC-ESCP),* Thèse de gestion et management, École polytechnique, 2007 <pastel-00002949>.

DELESPIERRE, Adrien, *L'internationalisation des grandes écoles d'ingénieurs françaises : une recomposition de la noblesse d'Etat,* Thèse de sociologie, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2016 <NNT : 2016PA01E038>. <tel-01804113v2>.

DÉLOYE, Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, la Découverte, 2007.

DÉLOYE, Yves, VOUTAT (DIR), Bernard, « Entre histoire et sociologie : l'hybridation de la science politique » In: Déloye, Yves et Voutat, Bernard (dir.), *Faire de la science politique pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002, p. 7-24.

DIGEON, Claude, *La Crise allemande de la pensée française (1870-1914)*, Paris, PUF, 1959.

DINET, Florence, LEPAGNOT-LECA, Françoise *et al.*, *N° 15 - DISCHAMPS Jean-Claude. Recteur des académies de Clermont-Ferrand (1976 -1985), de Nantes (1985-1986) et de Lille (1986-1989)*, Institut national de recherche pédagogique, 2008.

DODDS, Anneliese, « Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France : L'exemple d'Edufrance, transfert d'outre-manche ou création indigène ? », *Revue française d'administration publique,* vol. 111, n° 3, 2004, p. 483-500.

DRAGO, Roland, « Histoire des services votés », *La Revue administrative,* 47, 1994, p. 366-369.

DUBOIS, Vincent, « L'action de l'État, produit et enjeu des rapports entre espaces sociaux », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* 201-202, 2014, p. 11-25.

DUBOIS, Vincent, « L'État, l'action publique et la sociologie des champs », *Swiss Political Science Review,* 20, 2014, p. 25-30.

DUBOIS, Vincent, DULONG, Delphine, *La question technocratique de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999.

DUCHENE, Sophie, « Pratique de l'entretien dit 'non-directif' » In: Bachir, Myriam (dir.), *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 9-30.

DUCLERT, Vincent, « 6. Le colloque de Caen, second temps de l'engagement mendésiste » In: Chatriot, Alain et Duclert, Vincent (dir.), *Le gouvernement de la recherche histoire d'un engagement politique, de Pierre Mendès France à Charles de Gaulle, 1953-1969*, Paris, la Découverte, 2006, p. 81-100.

DULPHY, Anne, FRANK, Robert *et al.*, *Les relations culturelles internationales au XXe siècle de la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2010.

DURU-BELLAT, Marie, *Le mérite contre la justice*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009.

DURU-BELLAT, Marie, HENRIOT-VAN ZANTEN, Agnès, *Sociologie du système éducatif les inégalités scolaires*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

ELIAS, Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985.

ELIAS, Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.

ELIAS, Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 1991.

ELIAS, Norbert, DUNNING, Eric, *Sport et civilisation la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.

ERLICH, Valérie, « Agulhon Catherine & Xavier De Brito Angela. Les étudiants étrangers à Paris. Entre affiliation et repli », *Revue française de pédagogie,* n° 172, 2010, p. 131-147.

ESPRIT, *Faire l'Université : Dossier pour la réforme de l'enseignement supérieur*, n° spécial, mai-juin 1964.

FAUVET, Anne, « Au cœur des réseaux d'affaires français en Asie du Nord-Est : Roger Chambard, premier ambassadeur de France en Corée du Sud (années 1950-1980) », *Relations internationales,* 167, 2016, p. 113-126.

FILATRE, Daniel, « Les universités et le territoire : nouveau contexte, nouveaux enjeux » In: Felouzis, Georges (dir.), *Les mutations actuelles de l'université*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p. 400.

FOUCAULT, Michel, *Naissance de la biopolitique cours au Collège de France*, Paris, Gallimard Seuil, 2004.

FRANÇOIS, Pierre, *Sociologie des marchés*, Paris, A. Colin, 2008.

FRANK (DIR), Robert, *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012.

FRÉMONT, Armand, *Les universités françaises en mutation la politique publique de contractualisation 1984-2002*, Paris, la Documentation française, 2004.

FRIDENSON, Patrick, « La politique universitaire depuis 1968 », *Le Mouvement Social,* 233, 2010, p. 47-67.

FRIEDBERG, Erhard, MUSSELIN, Christine, *L'État face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Anthropos diff. Économica, 1993.

FUSULIER, Bernard, « Le concept d'ethos - De ses usages classiques à un usage renouvelé », *Recherches sociologiques et anthropologiques,* 2011/1, p. 97-109.

GAÏTI, Brigitte, *Entre les faits et les choses. La double face de la sociologie politique des institutions*, Cohen, Antonin, Lacroix, Bernard et Riutort, Philippe (éd.), Paris, Presses universitaires de France, 2006.

GAMBLE, Harry, « La crise de l'enseignement en Afrique occidentale française (1944-1950) », *Histoire de l'éducation,* n° 128, 2010, p. 129-162.

GARCIA, Sandrine, « L'Europe du savoir contre l'Europe des banques ? La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* 166-167, 2007, p. 80-93.

GARRIGOU, Alain, LACROIX, Bernard, *Nobert Elias, la politique et l'histoire*, Paris, Éd. la Découverte, 1997.

GAULLE, Institut Charles de, DÉVELOPPEMENT, Institut du droit de la paix et du, *De Gaulle et le Tiers monde : Actes du collogue*, Paris, A. Pedone, 1984.

GEORGAKAKIS, Didier, « La République contre la propagande d'État ? Création et échecs du Commissariat général à l'Information (juillet 1939-avril 1940) », *Revue française de science politique,* 48e année, n° 5, 1998, p. 606-624.

GEORGAKAKIS, Didier, « La nature « antirépublicaine » de la propagande d'État : du mythe mobilisateur à sa réalisation (1918-1944) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique,* Vol. 86, 2002, p. 29-48.

GOBLET, René, « Instruction pour l'exécution des décrets du 25 juillet 1885 relatifs aux dons, legs et subventions en faveur des Facultés et Écoles d'enseignement supérieur », *Bulletin administratif de l'instruction publique,* T 38 n° 678, 1885, p. 1100-1108.

GODEMENT, François, « Une politique française pour l'Asie-Pacifique ? », *Politique étrangère,* 1995, p. 959-970.

GOURISSE, Daniel, PINEAU, Monique, *L'École centrale Paris le grand tournant, 1968-2003 ou comment se préparer au marché global de la connaissance*, Paris, Association des centraliens, 2008.

GUÉNARD-MAGET, Annie, *Une diplomatie culturelle dans les tensions internationales la France en Europe centrale et orientale, 1936-1940/1944-1951 avec une préface de Robert Frank*, Bruxelles, Peter Lang, 2014.

GUENARD, Annie, « Réflexions sur une diplomatie culturelle de la France », *Matériaux pour l'histoire de notre temps,* 2002, p. 23-27.

GUICHARD, Olivier, FRANK, Marie-Thérèse *et al.*, *N° 28 — GUICHARD Olivier*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1995.

HA, Jung-Im, *La migration des étudiants coréen en France. Liens familiaux et circulation du care : Invetissement des parents dettes des enfants,* Thèse de doctorat en Sociologie, EHESS, 2019.

HABERMAS, Jürgen, *L'Espace public archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993.

HAM, Chung Beom, « Une étude sur la réactions et l'activité de l'industrie du film coréen par rapport de la politique cinématographique du régime de Park Chung-hee dans la première moitié des années 1960 - 1960 년대 전반기 박정희 정권의 영화 정책에 대한 영화계의 반응 및 활동 양상 연구 », *Contemporary Cinema studies,* Vol. 21, 2015, p. 149-188.

HÉRY, Evelyne, « Les facultés de lettres de province dans la tourmente des réformes de l'enseignement supérieur (1896-1914) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest,* 119-4, 2012, p. 83-98.

HOFFMAN, Philip T., « Le Programme des Nations Unies pour le Développement », *Revue Tiers Monde,* 1971, p. 267-278.

HONG, Sora, *La génération des centres culturels (Munhwawon sedae) et la nouvelle vague du cinéma sud-coréen des années 1980-1990,* thèse de doctorat en Histoire et civilisation, 2019.

HYUN, Jeong-Im, *Mouvements étudiants en Corée du Sud la transition vers la démocratie dans les années 1980*, Paris Budapest Torino [etc.], l'Harmattan, 2005.

JALLEY, Émile, « Loi Faure (1968) et décret Savary (1984) : histoire d'un naufrage institutionnel », *Connexions,* 78, 2002, p. 47-75.

JEANNESSON, Stanislas, « Jacques Seydoux et la diplomatie économique dans la France de l'après-guerre », *Relations internationales,* 121, 2005, p. 9-24.

JOLY, Hervé, *Formation des élites en France et en Allemagne*, Cergy-Pontoise, Cirac, 2005.

KARADY, Victor, « Les professeurs de la République », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* 1983, p. 90-112.

KARADY, Victor, « Les universités de la troisième république » In: Verger, Jacques (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, p. 432.

KARADY, Victor, « La république des lettres des temps modernes - L'internationalisation des marchés universitaires occidentaux vant la Grande Guerre », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* 1998, p. 92-103.

KARADY, Victor, « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* 2002, p. 47-60.

KARADY, Victor, « L'émergence d'un espace européen des connaissances sur l'homme en société : cadres institutionnels et démographique » In: Sapiro, Gisèle (dir.), *L'espace intellectuel en Europe de la formation des États-nations à la mondialisation, XIXe-XXIe siècle*, Paris, la Découverte, 2009, p. 43-67.

KÉVONIAN, Dzovinar, TRONCHET, Guillaume, *La Babel étudiante la Cité internationale universitaire de Paris, 1920-1950*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

KIM, Dohye, « From Educational Beneficiaries to Transnational Youth Migrants -Research Suggestions for the Studies on International Students in Korea, based on Research Trends in International Student Mobility - 교육 수혜자에서 초국적 청년 이주자로 - 해외 유학생 연구 동향을 통해 본 한국의 외국인 유학새 연구의 과제와 추진 방향 - », *Journal of Multi-Cultural Contents Studies,* vol. 31, 2019, p. 39-68.

KIM, Hyon-Kyon, *Pélerinage séculier : les études à l'étranger des Coréens depuis 1881 jusqu'à aujourd'hui (version personnelle de l'auteur),* Thèse de doctorat en Histoire et civilisation, EHESS, 2005.

KIM, Jeong-A, *Biopolitique et thanatopolitique en Corée du Nord,* Thèse en doctorat en philosophie, Paris 8 Saint-Denis, 2014.

KIM, Jongyoung, *Dominants dominés : L'études aux États-Unis et la genèse des élites coréennes 지배받는 지배자: 미국 유학과 한국 엘리트의 탄생*, Séoul, Dolbegae, 2015.

KIM, Sun-Mi, *Les femmes asiatiques et l'enseignement supérieur en France : rapport au savoir et positionnement social dans les sociétés asiatiques : Corée du Sud, Japon et Taïwan,* Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université Paris 8, 2000.

KIM, Sun-Mi, *Jeunes femmes asiatiques en France conflit de valeurs ou métissage culturel*, Paris, l'Harmattan, 2008.

KIM, Youna, « Soft Power et nationalisme culturel : la vague coréenne », *Outre-Terre,* 39, 2014, p. 331-337.

KWON, Hyeok Yong, « Political Science in Korea: Analysis of 1991-2010 Korean Political Science Review 한국의 정치학 연구 », *Korean Political Science Review,* n ° 46 vol. 2, 2012, p. 117-140.

LACROIX, Bernard, « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique » In: Grawitz, Madeleine, Leca, Jean et Thoenig, Jean-Claude (dir.), *Traité de science politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 469-565.

LACROIX, Bernard, LAGROYE, Jacques, *Le président de la République usages et genèses d'une institution*, [Paris], Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992.

LAGROYE, Jacques, « L'institution en pratiques », *Revue suisse de science politique,* vol. 8 n° 3/4, 2002, p. 114-128.

LAGROYE, Jacques, FRANÇOIS, Bastien *et al.*, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences po Dalloz, 2006.

LAMPUÉ, Pierre, « Les bases juridiques du système coopératif franco-africain », *Penant,* novembre-décembre, 1962, p. 645-663.

LANGUILLE, Valérie, *Histoire de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (1913-1990),* Mémoire de DEA en Histoire, EHESS, 1995.

LAURENS, Sylvain, « « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *Genèses,* 69, 2007, p. 112-127.

LAURENS, Sylvain, *Une politisation feutrée les hauts fonctionnaires et l'immigration en France, 1962-1981*, Paris, Belin, 2009.

LAVAL, Christian, *Foucault, Bourdieu et la question néolibérale*, Paris, La Découverte, 2018.

LAZUECH, Gilles, SUAUD, Charles, *L'exception française le modèle des grandes écoles à l'épreuve de la mondialisation.* , Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

LEE, Gira, *La question de la soumission volontaire et les mécanisme du pouvoir politique : une quisse théorique et une étude de cas sur la Corée du Sud des annes 1990,* Thèse en sciences sociales et philosophie de la connaissance, L'université Paris IV - Sorbonne, 2011.

LEE, Jinmyeong, LEE, Suk-su *et al.*, *Coréens, cent ans de traversée - 100 ans d'histoire des Coréen en France*, Paris, Association des Résidents Coréens en France, 2019.

LEE, Min-Kyung, MOSCONI, Nicole, « Le surinvestissement des mères coréennes pour la réussite scolaire des enfants », *La revue internationale de l'éducation familiale,* 26, 2009, p. 117-136.

LENOIR, Rémi, « Espace social et classes sociales chez Pierre Bourdieu », *Sociétés & Représentations,* 17, 2004, p. 385-396.

LENOIR, Rémi, « L'État selon Pierre Bourdieu », *Sociétés contemporaines,* 87, 2012, p. 123-154.

LEPAGNOT-LECA, Françoise, BERNARD, Danièle *et al.*, *N° 5 — Danièle BLONDE*, Institut national de recherche pédagogique, 2000.

LEROY, Marc, « La négociation de l'action publique conventionnelle dans le contrat de plan État-région », *Revue française de science politique,* 1999, p. 573-600.

LEROY, Marc, « 11. Le contrat de plan État-région » In: *La région, laboratoire politique*, Paris, La Découverte, 2001, p. 205-226.

LÉTOURNEAU, Alain, « Remarques sur le journalisme et la presse au regard de la discussion dans l'espace public » In: Brunet, Patrick J. (dir.), *L'éthique dans la société de l'information*, Québec/Paris, Presses universitaires de Laval/L'Harmattan, 2001, p. 47-71.

LIARD, Louis, *L'enseignement supérieur en France, T.2*, Paris, A. Colin, 1888.

LIARD, Louis, *La science positive et la métaphysique*, Paris, F. Alcan, 1893.

LIARD, Louis, *Logique*, Paris, Masson, 1897.

LIARD, Louis, *René Goblet, ministre de l'instruction publique - Extrait de la Revue Politique et Parlementaire (Février 1906)*, Paris, Bureaux de la Revue Politique et Parlementaire 1906.

LIARD, Louis, *L'Université de Paris, T.2*, Paris, H. Laurens, 1909.

LICHNEROWICZ, André «Pour des universités », *Revue de l'enseignement supérieur,* n° 4, 1966, p. 60-78.

LIM, Da-eun, *Agence des Nations Unies pour le Relèvement de la Corée : Organisation et activités 유엔한국재건단(UNKRA)의 조직과 활동*, Mémoire de master en histoire coréenne, Université nationale de Séoul, 2019.

LITS, Marc, « L'espace public : concept fondateur de la communication », *Hermès,* 70, 2014, p. 77-81.

MANIÈRE, Laurent, « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », *Histoire de l'éducation,* n° 128, 2010, p. 163-190.

MANITAKIS, Nicolas, « Étudiants étrangers, université françaises et marché du travail intellectuel (fin du XIXe – années 1930), Certifier sans grafitier, des titres universitaires pour l'exportation » In: Guichard, Éric et Noiriel, Gérard (dir.), *Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1997, p. 123-154.

MANITAKIS, Nicolas, « Les migration estudiantines en Europe, 1890-1930 » In: Leboutte, René (dir.), *Migrations et migrants dans une perspective historique permanences et innovations*, Bruxelles, P.I.E. P. Lang, 2000, p. 243-270.

MANITAKIS, Nicolas, *L'essor de la mobilité étudiante internationale à l'âge des États-nations. Une étude de cas : les étudiants grecs en France (1880-1940),* Thèse en doctorat en histoire, EHESS, 2014.

MARCYAN, Yannick, *La professionnalisation des diplômes universitaires : la gouvernance des formations en question,* Thèse de sociology, Université Nancy 2, 2010 NNT : 2010NAN21015. tel-01748857.

MARÈS, Antoine, « Puissance et présente culturelle de la France. L'exemple du Service des OEuvre françaises à l'Étranger dans les années trente », *Relatons internationales,* n° 33, 1983, p. 65-80.

MINOT (DIR), Jacques, *Les universités après la loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984*, Paris, Berger-Levrault, 1984.

MOULINIER, Pierre, *Les étudiants étrangers à Paris au XIXe siècle migrations et formation des élites*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

MUSSELIN, Christine, « Les universités à l'épreuve du changement : Préparation et mise en œuvre des contrats d'établissement », *Sociétés contemporaines,* 1997, p. 79-101.

MUSSELIN, Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.

MUSSELIN, Christine, *Le marché des universitaires France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de Sciences po, 2005.

MUSSELIN, Christine, « Vers un marché international de l'enseignement supérieur ? », *Critique internationale,* vol. 39 n° 2, 2008, p. 13-24.

MUSSELIN, Christine, *La grande course des universités*, Paris, Sciences po les presses, 2017.

NGOU-MILANA, Édouard, MVE-ONDO, Bonaventure, *La refondation de l'université du Gabon enjeux sociétaux et éthique de la co-responsabilité*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2016.

NICOLET, Claude, *L'idée républicaine en France (1789-1924)*, Paris, Gallimard, 1994.

NOIRIEL, Gérard, « Les enjeux pratiques de la construction de l'objet. L'exemple de l'immigration » In: Charle, Christophe (dir.), *Histoire sociale, histoire globale ?* , Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1993, p. 105-115.

NOIRIEL, Gérard, *État, nation et immigration vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001.

NOIRIEL, Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, la Découverte, 2006.

NOIRIEL, Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.

NOIRIEL, Gérard, *Une histoire populaire de la France de la guerre de Cent Ans à nos jours*, Marseille, Agone, 2018.

NOUAILLE-DEGORCE, Brigitte, « Les structures et les moyens de la politique de coopération avec les États africains et malgache au sud du Sahara de 1958 à 1969 » In: Noire, Institut d'études politiques de Bordeaux - Centre d'Étude d'Afrique (dir.), *La Politique africaine du général de Gaulle 1958-1969 - Actes du Colloque organisé par le Centre bordelais d'études africaines, le Centre d'étude d'Afrique noire et l'Institut Charles de Gaulle*, Paris, A. Pedone, 1981, p. 75-99.

NOUSCHI, Marc, *Histoire et pouvoir d'une grande école HEC*, Paris, R. Laffont, 1988.

PARK, Nara, « The State and Progress of Political Science in Korea: Analyzing Korean Political Science Review, 2000-2019 한국 정치학 연구의 현재와 미래 : 2000-2019 < 한국정치학회보 > 분석 », *Ewha Journal of Social Sciences,* n ° 36(2) 2020, p. 35-76.

PAUGAM, Serge, *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 2010.

PAUL, Jean-Jacques, SULEMAN, Fatima, « La production de connaissances dans la société de la connaissance : quel rôle pour le système éducatif ? », *Éducation et sociétés,* 15, 2005, p. 19-43.

PAVIS, Fabienne, *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990,* Thèse de sociologie, Université Paris-Panthéon I, 2003 <tel-0111589>.

PAYRE, Renaud, *Les institutonalisations improbables. Une sociologie historique prospective des sciences de gouvernement*, Buton, François et Mariot (dir), Nicolas (éd.), Paris, Presses universitaires de France, 2009.

PERRET, Bernard, « De l'échec de la rationalisation des choix budgétaires (RCB) à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF », *Revue française d'administration publique,* n° 117, no. 1, 2006, p. 43-55.

PETIT, Annie, *Le système d'Auguste Comte de la science à la religion par la philosophie*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2016.

POLITIQUE, Association coréenne de la science, *50 ans de l'histoire de l'Association coréenne de la science politique 한국정치학회 오십년사*, Association coréenne de la science politique, 2003.

PRAS, Bernard, *La FNEGE : 50 ans d'agilité pour l'enseignement de la gestion des entreprises*, Paris, Vuibert, 2018.

PROST, Antoine, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire,* 1989, p. 59-70.

PROST, Antoine, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France Tome IV L'école et la famille dans une société en mutation, depuis 1930*, Paris, Perrin, 2004.

PUDAL, Bernard, « Ordre symbolique et système scolaire dans les années 1960 » In: Damamme, Dominique, Gobille, Boris, Matonti, Frérédique et Pudal, Bernard (dir.), *Mai-juin 68*, Ivry-sur-Seine, les Éd. de l'Atelier, 2008, p. 62-74.

QUISELFIT, Laurent, « Autoritarismes civils et militaires en Corée du Sud: 1948-1979 », *Diacronie*, N° 24, 4 | 2015, [En Ligne] http://journals.openedition.org/diacronie/3854 Mise en ligne le le 29 décembre 2015.

REY, Marie-Pierre, *La tentation du rapprochement France et URSS à l'heure de la détente (1964-1974)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991.

ROCHE, François, PINIAU, Bernard *et al.*, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, Paris, la Documentation française, 1995.

RODRIGUES PEREIRA, Marcio, *La politique culturelle française du Brésil de 1945 à 1970: institutions, acteurs, moyens et enjeux,* Thèse en doctorat en histoire, Université de Strasbourg, 2014. NNT : 2014STRAG001. tel-01068703.

ROLLAND, Denis, *La crise du modèle français Marianne et l'Amérique latine culture, politique et identité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes Institut universitaire de France, 2000.

SALON, Albert, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, F. Nathan, 1983.

SAYAD, Abdelmalek, *L'immigration ou Les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck université, 1997.

SAYAD, Abdelmalek, « Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* vol. 129, 1999, p. 5-14.

SCHOR, Ralph, *L' Opinion française et les étrangers en France, 1919-1939*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1985.

SCHOR, Ralph, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris, A. Colin, 1996.

SEO, Ick-Jin, *La Corée du Sud une analyse historique du processus de développement*, Paris Montréal (Québec), l'Harmattan, 1999.

SHIN, Dongkyu, « Mai-68 français et Corée du Sud : contestation bloquée et appropriation tardive », *Matériaux pour l'histoire de notre temps,* 94, 2009, p. 76-77.

SKORNICKI, Arnault, *La grande soif de l'État Michel Foucault avec les sciences sociales*, Paris, les Prairies ordinaires, 2015.

SLAMA, Serge, *La fin de l'étudiant étranger*, Paris Montréal (Québec), l'Harmattan, 1999.

SOT, Michel, *Étudiants africains en France, 1951-2001*, Paris, Éd. Karthala, 2002.

SPIRE, Alexis, *Étrangers à la carte l'administration de l'immigration en France, 1945-1975*, Paris, B. Grasset, 2005.

SPIRE, Alexis, *Accueillir ou reconduire enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raison d'agir éd., 2008.

TERRES, Hadrienne, « Le « pivot » français vers l'Asie : une ébauche déjà dépassée ? », *Politique étrangère,* Printemps, 2016, p. 177-188.

THOENIG, Jean-Claude, DURAN, Patrice, « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique,* 1996, p. 580-623.

TRONCHET, Guillaume, « L'État en miettes. La fabrique de l'impérialisme universitaire français (années 1920-1930) », *Hypothèses,* vol. 14 n° 1, 2011, p. 281-291.

TRONCHET, Guillaume, « Diplomatie universitaire ou diplomatie culturelle ? La cité international de Paris entre deux rives (1920-1940) » In: Kévonian, Dzovinar et Tronchet, Guillaume (dir.), *La Babel étudiante la Cité internationale universitaire de Paris, 1920-1950*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 59-88.

TRONCHET, Guillaume, *Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870 - années 1930),* Thèse en doctorat en histoire, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2014.

TRONCHET, Guillaume, « 2. Universités et grandes écoles. Perspectives historiques sur une singularité française », *Regards croisés sur l'économie,* 16, 2015, p. 37-50.

UNIVERSITAIRES, Centre de regroupement des informations, *Quelle université ? quelle société ? textes réunis par le Centre de regroupement des informations universitaires*, Paris, Éditions du Seuil, 1968.

VAÏSSE, Maurice, *La puissance ou l'influence ? la France dans le monde depuis 1958*, Paris, Fayard, 2009.

VAÏSSE, Maurice, *La grandeur politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, CNRS Editions, 2013.

VAÏSSE, Maurice «L'adaptation du Quai d'Orsay aux nouvelles conditions diplomatiques (1919-1939) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* vol. 32, n° 1, 1985, p. 145-162.

VAN ZANTEN, Agnès, « Le choix des autres. Jugements, stratégies et ségrégations scolaires », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* vol. 180, n° 5, 2009, p. 24-34.

VAN ZANTEN, Agnès, « L'ouverture sociale des grandes écoles : diversification des élites ou renouveau des politiques publiques d'éducation ? », *Sociétés contemporaines,* vol. 79, n° 3, 2010, p. 69-95.

WAGNER, Anne-Catherine, *Les nouvelles élites de la mondialisation une immigration dorée en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

WAGNER, Anne-Catherine, *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, la Découverte, 2007.

WEBER, Max, *Le Savant et le politique*, Paris, Union générale d'éditions, 1963.

WEBER, Max, *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964.

WEBER, Max, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket, 1992.

WEBER, Max, *Economie et société 1 Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995.

WEIL, Patrick, *La France et ses étrangers l'aventure d'une politique d'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2004.

WEISZ, George, *The emergence of modern universities in France 1863-1914*, Princeton, N.J. Guildford, G.B., Princeton university press, 1983.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine, *Les immigrés et la politique cent cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1988.

WILLEMEZ, Laurent, CHAMBOREDON, Hélène *et al.*, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses. Sciences sociales et histoire,* 1994, p. 114-132.

II. Rapports officiels

AMBASSADE DE FRANCE EN CORÉE, Annuaire des anciens boursiers coréens du gouvernement français - 6ème édition, Séoul, Ambassade de France en Corée - Service de Coopération et d'Action Culturelle, 2008.

ASSEMBLÉE NATIONALE, Rapport d'information n° 1806 - L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative ?, 1999.

ASSOCIATION D'ÉTUDE POUR L'EXPANSION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, Rapport Général N° 2. Commission I. Finalité des universités, 1966.

ATTALI, Jacques, Pour un modèle européen d'enseignement supérieur : rapport à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 1998.

BORGOGNO, Victor, STERIFF-FENART, Jocelyne et al., Les étudiants étrangers en France: trajectoires et devenir, Tome I, Rapport de recherche pour la Direction de la Population et des Migrations, 1995.

BORGOGNO, Victor, VOLLENWEIDER-ANDRESEN, Lise, Les étudiants étrangers en France: trajectoires et devenir, Tome II, Rapport de recherche pour la Direction de la Population et des Migrations, 1998.

CLAEYS, Alain, Rapport d'information - L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative ?, 1999.

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ, Rapport soumis à la séance du mercredi 20 mars 1974 sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, 1974.

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ, Universités françaises & Relations internationales - deuxième rencontre Marseille, les 26 et 27 septembre 1991 - COmission des Relations EXtérieures, 1991.

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ, Universités françaises & Relations internationales - troisième rencontre Marseille, les 1er et 2 octobre 1992- - COmission des Relations EXtérieures, 1992.

COULON, Alain, PAIVANDI, Saeed, Les étudiants étrangers en France : l'état des savoir - Rapport pour l'Observatoire de la Vie Étudiante, mars 2003.

COUR DES COMPTES, Rapport public thématique sur la carte universitaire d'Ile-de-France : une recomposition nécessaire, décembre 2006.

COUSIN, Victor, Rapport sur l'état de l'instruction publique dans quelques pays de l'Allemagne, et particulièrement en Prusse, Paris, F.-G. Levrault, 1833.

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES, Rapport sur les relations culturelles scientifiques et techniques de la France avec l'ÉTRANGER de MM. BON et JUPPE, Inspecteurs des Finances, 1974.

INSTITUT NATIONAL D'ADMINSTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE, Conférence des Présidents d'Universités - Les Cahiers de l'ians, 1976.

KARADY, Victor, Relations interuniversitaires et rapports culturels en Europe (1871-1945) - rapport indédit de fin d'étude présenté dans le cadre du Programme " Intelligence de l'Europe", 1992.

MASSANT, Michel, La situation des étudiants africains en France métropolitaine, 1960.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Conférence des Présidents d'Universités - Les Cahiers du Service de la Formation Administrative, Décembre 1977.

PICAVET, François, Troisième congrès international d'enseignement supérieur, Introduction, rapports préparatoires, communications et discussions, 1900.

SÉNAT, N° 70 Avis présenté au nom de la commission ds Affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'assemblé nationale - Tome XIV Relations cuturelles, scientifiques et technique par M. Jacques Pelletier, 1984.

SÉNAT, Rapport d'information n° 213 fait au nom de la commission des Affaires culturelles par la mission d'information chargée d'étudier le patrimoine immobilier universitaire, 2003.

SÉNAT, Rapport d'information n° 446 fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur l'accueil des étudiants étrangers en France, par Mme Monique CERISIER-ben GUIGA et M. Jacques BLANC., 2005.

SÉNAT, Rapport n° 371 fait au nom de la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du s uffrage universel, du Règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'immigration et à l'intégration, 2006.

SÉNAT, Avis présenté au nom de la Commission des Affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'assemblée nationale - Tome XII Relations culturelles, scientifiques et techniques par M. Jacques Harbert, le 22 novembre 1977.

WEIL, Patrick, Pour une politique de l'immigration juste et efficace, Rapport au Premier Ministre, 1997.

III. Articles de presse

Weekly Kyunhyang, « 40e anniversaire de la création de l'Institut Français de Corée - 개원 40 주년 프랑스 문화원 », le 21 octobre 2008.

Economy Chosun, « Byung-doo Sohn, nouveau président de l'université Sogang « Je ne suis pas "CEO president", je suis "Sales president" 손병두 서강대학교 신임 총장 - 난 CEO 총장 아닌 세일즈 총장 », n°10, le 1 août 2005.

Libération, « Ce protégé d'Allègre qui fait jaser Bercy. François Blamont nommé à Edufrance malgré son passé discuté », le 20 avril 1999.

Le Figaro, « Comment le monde entier succombe à la culture coréenne », le 18 mars 2018.

Kyunhyang Shinmun, « De Park Chung-hee dans les années 1970 à « Sunday Seoul » (15) Film, coexistance avec la censure 1970 박정희부터 « 선데이서울 »까지 (15) 영화, 검열과의 공존 », le 15 novembre 2013.

Journal Kyosu, « Docteurs nationaux 53,7%… Docteurs américains 31,0% en augmentation 국내 박사 53,7%… 미국 박사는 31,0%로 늘어나 », le 07 novembre 2012.

Les Echos, « Edufrance veut « vendre » la France universitaire sur le marché international », le 8 juillet 1999.

Le Monde, « Feu vert pour l'ARIES L'Agence des relations internationales de l'enseignement supérieur devrait voir le jour d'ici à la fin de l'année », le 19 novembre 1992.

Financial Times, « FT European Business Schools Rankings 2019 », le 9 décembre 2019.

L'Express, « Grandes Ecoles : objectif 30% d'étudiants étrangers », le 09 mars 2010.

Le Point, « K-pop : la vague coréenne à l'assuat du monde », le 2 août 2012.

Le Monde, « La délivrance du master reste réservée à l'université et aux grandes écoles publiques », Le 7 juin 2017.

Le Figaro, « La vague coréenne s'abat sur le monde », le 28 décembre 2012.

Le Monde, « Le candidat de la majorité renonce à son étiquette et se maintient », le 8 mars 1973.

Le Monde, « Le gouvernement déciderait d'introduire à partir de 1969 une sélection à l'entrée des facultés », le 04 avril 1968.

Joong-an Ilbo, « Le reéxamen de la politique à l'égard des étudiants coréens à l'étranger 해외 유학생 정책의 재검토 », le 7 septembre 1967.

EDUJIN, « Les élèves issus des lycées spéciaux・lycées scientifiques sont le plus nombreux dans les universités nationale de Séoul, l'université de Korea, l'université Yonsei 특목고・영재학고 출신 많은 대학은 서울대, 고려대, 연세대 순 », le 29 mars 2019.

Le Monde, « Les hommes du président sont partout. Le libéralisme avancé devient le népotisme éclairé », le 3 mars 1980.

Danga Ilbo, « "les professeurs, dits cerveaux, sont la cible d'expulsion" "수재 소리 듣던 교수가 퇴출 대상이라니…" », le 28 septembre 2007.

Le Monde, « M. Robert Thomas est nommé ambassadeur en Guinée », Le 27 juillet 1988.

Le Monde, « NICE : dans la 2e circ., M. Dischamps se retire devant M. Médecin (réformateur), qui soutient dans la 3 circ. M. Icart (républicain indépendant) », le 9 mars 1973.

Le Monde, « Triplons notre capacité d'accueil ! », le 28 février 2011.

Today Energy, « Uljin 1, 20ème anniversaire 울진원진 1 호기 올해로 20 주면 », le 15 décembre 2008.

Libération, « Un souffle d'indépendance sur le cinéma coréen », le mai 17 1997.

Sisa Journal, « Université nationale de Séoul, est-ce qu'elle est un 'temple de l'enseignement à l'américaine' ? 서울대학교, '미국식 교육'의 전당인가 », le 17 janvier 2005.

Le Monde, « Universités sans frontières Poussé par l'Europe, l'enseignement supérieur français redécouvre sa vocation internationale. Mais il se heurte à bien des obstacles matériels et institutionnels », le 03 octobre 1991.

Korean Times, « What is the true 'spec' ? », le 26 mars 2014.

Seoul Shinmun, « [une voix, une grand voix, il parle] (8) Do-yeon KIM, doeyn de POSTECH [한길 큰길 말한다] (8) 김도연 총장 », le 16 mars 2016.

Sources statistiques

I. Site Internet

Corée

KESS (Korean Education Statistics Service) : https://kess.kedi.re.kr/

: Nombre d'asiatiques en formation en Corée (2013-2019)

: Nombre de français en formation en Corée (2013-2019)

« e-National indicators »: http://www.index.go.kr/

: Nombre de coréens en formation en France

France

Open Data, ministère de l'Éducation nationale : https://data.education.gouv.fr/

: Évolution des effectifs d'étudiants étrangers à l'université entre 1985 et 1998

Unesco

Institute for statistics: http://uis.unesco.org/fr/uis-student-flow

: la mobilité des étudiants internationaux

II. D'autres sources

Campus France, Fiches statistiques - Corée du Sud, 2000.

Campus France, Chiffres clés, 2009, 2013, 2014, 2016, 2018.

Campus France, Note n° 45 : Au-delà de l'influence - l'apport économique des étudiants étrangers en France, 2014.

Campus France, Les Dossiers - République de Corée, n° 29, 2015.

Campus France, Dossier Pays - Corée du Sud n° 46, 2019.

Conférence des Grandes Écoles, La Lettre de la Conférence des Grandes Écoles, N° 34 2000.

Conférence des Grandes Écoles, La Lettre de la Conférence des Grandes Écoles, N° 42, 2002.

Conférence des Grandes Écoles, La Lettre de la Conférence des Grandes Écoles, N° 46, 2003.

Conférence des Grandes Écoles, La Lettre de la Conférence des Grandes Écoles, N° 59, 2006.

Conférence des Grandes Écoles, La Lettre de la Conférence des Grandes Écoles, N° 64, 2007.

Conférence des Grandes Écoles, La Lettre de la Conférence des Grandes Écoles, N° 67, 2008.

Conférence des Grandes Écoles, Les Grandes Écoles et l'international, Édition 2001 2005 2007 2009 2011 2013 2015.

Conférence des Grandes Écoles, Rapport d'activité, Édition 2018.

EduFrance, Hors-série 2 - Chiffres clés, 2004.

EduFrance, Rapport d'activité, Édition 1999 - 2006.

Ministère de l'Éducation nationale, Tableau de l'Éducation nationale, Édition 1966 - 1974.

Ministère de l'Éducation nationale, Tableaux des enseignements et de la formation, Édition 1975 - 1980.

Ministère de l'Éducation nationale, Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation, Édition 1995 - 2020

Ministère des Affaires étrangères, Direction Générales des Affaires Culturelles et Techniques : Rapport d'activité, 1958 -1965.

Ministère des Affaires étrangères, Relations culturelles - Coopération Technique : Rapport d'activité, 1966 - 1967.

Ministère des Affaires étrangères, Relations culturelles Scientifiques et Techniques, 1968-1969 / 1970 / 1971 / 1972 / 1974-1975 / 1977.

Ministère des Relations extérieures, Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques : Rapport d'activité, 1981 / 1982-1983.

Archives officielles

I. Archives du Monde du Travail –Roubaix

Fonds de la « Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises » (1966-2000)

2000 043/0049 "Conseil d'administration, séances du 6 janvier, 3 mars, 8 mai, 7 juillet, 8 septembre et 3 novembre 1971 : documents préparatoires, notes sténographiques, procès-verbaux" (1971)

2000 043/0050 "Conseil d'administration, séances du 5 janvier, 1er mars, 14 mars, 3 mai, 5 juillet, 3 octobre et 12 décembre 1972 : documents préparatoires, notes sténographiques, procès-verbaux, rapports." (1972)

2000 043/0051 "Conseil d'administration, séances du 8 février, 3 avril, 5 juin, 7 novembre et 19 décembre 1973 : documents préparatoires, notes sténographiques, procès-verbaux, rapports" (1973)

2000 043/0052 "Conseil d'administration, séances du 24 avril et du 14 septembre 1974 : documents préparatoires, notes sténographiques, procès-verbaux, rapports." (1974)

2000 043/0053 "Conseil d'administration, séances du 4 février, 18 juin et 1er octobre 1975 : documents préparatoires, notes sténographiques, procès-verbaux, rapports." (1975)

2000 043/0055 "Conseil d'administration, séances du 20 janvier, 18 mars, 23 juin et 22 octobre 1976 : Documents préparatoires, notes sténographiques, procès-verbaux, rapports." (1976)

2000 043/0057 "Conseil d'administration, séances du 24 janvier, 28 avril et 3 octobre 1978 : correspondance, documents préparatoires, notes sténographiques, procès-verbaux, rapports. Comités financiers du 6 janvier et du 8 décembre 1978 : ordre du jour, documents budgétaires. 1978" (1978)

2000 043/0058 "Conseil d'administration, séances du 19 janvier, 10 mai et 20 novembre 1979 : correspondances, documents préparatoires, notes sténographiques, procès-verbaux, rapports" (1979)

2000 043/0059 "Conseil d'administration, séances du 21 février, 23 mai et 14 novembre 1980, du 19 février, 16 juin et 23 décembre 1981 : correspondances, documents préparatoires, procès-verbaux, rapports" (1980-1981)

2000 043/0060 "Conseil d'administration, séances du 14 avril, 23 juin, 9 juillet, 22 septembre et 9 < décembre 1982, du 11 mai et 22 décembre 1983 : correspondances, documents préparatoires, procès-verbaux, rapports"(1982-1983)

2000 043/0062 "Conseil d'administration, séances du 29 mai et du 11 décembre 1986 : correspondances, documents préparatoires, procès-verbaux, rapports. 1986"(1986)

2000 043/0063 "Conseil d'administration, séances du 9 juin et du 17 décembre 1987, du 22 avril, 30 juin et 22 décembre 1988 : correspondances, documents préparatoires, procès-verbaux, rapports." (1987-1988)

II. Archives Nationales – Pierrefitte-sur-Seine

Versement 19770641 : Éducation nationale, Direction des Affaires internationales (1948-1970)

19770641/01	Attributions et fonctionnement de la direction de la Coopération (1962-1969)
19770641/02	idem (1968)
19770641/03	idem (1968-1969)
19770641/04	idem (1970)
19770641/05	idem (1969-1970)
19770641/08	Annuaire statistique type concernant l'enseignement en Afrique et Madagascar projet (1949-1964)

Versement 19790568 : Enseignement supérieur et universités, Bureau troisième cycle universitaire (1920-1978)

19790568/15	"FNEGE (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises) : Circulaires, questionnaires, documents préparatoires, enquête" (1971-1977)
19790568/16	Relations internationales : Recensement des enseignements universitaires et activités de recherche consacrées à l'Afrique : Enquête, 1971-1973. Équivalence diplôme avec les pays du marché commun : Notes, 1960. Accueil des étrangers : Notes, correspondances, 1951-1966.

Versement 1989059 : Enseignement supérieur et universités, Centre national des œuvres universitaires et scolaires

19890595/01	coopération culturelle. échanges d'étudiants avec la RFA, l'Algérie, l'Angleterre ; relations avec les homologues du CNOUS à l'étranger (RFA, Pays-Bas, Espagne, Algérie, Tunisie) : brochures, comptes rendus de missions, notes d'information, rapports, correspondances (1974-1984) ; accueil des étudiants étrangers en France : relations avec des organismes d'accueil AFI (Association des foyers internationaux), CIES (Centre international des étudiants et stagiaires), OCAU (Office de coopération et d'accueil universitaire), Association pour l'accueil des étudiants du Proche-Orient, Entraide universitaire française, accueil des étudiants étrangers : brochures d'information, rapports, comptes rendus de réunion, procès-verbal de conseil d'administration, conventions, statuts et budgets, correspondances (1978-1984)
19890595/02	coopération culturelle. échanges d'étudiants avec la RFA, l'Algérie, l'Angleterre ; relations avec les homologues du CNOUS à l'étranger

Versement 20060489 : Enseignement supérieur et universités, Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la conférence des Présidents d'université (1970-1989)

20060489/01 création : décret n° 71-147 du 21 février 1971 créant une Conférence des présidents d'université ; composition : listes des présidents et des vice-présidents, listes des dates d'élections et d'échéances des mandats des membres de la CPU, statistiques, annuaires des présidents (1970-1987) ; fonctionnement : listes, index thématiques des principaux travaux (1971-1985), règlements intérieurs, notes sur la communication des procès-verbaux, notes sur les indemnités et frais de déplacements, projets de circulaires concernant l'application de l'article 33 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et les autorisations d'absence (1970-1980)

20060489/02 Séances privées et plénières, déroulement : ordres du jour, convocations, calendriers, feuilles d'émargement, procès-verbaux, comptes rendus sommaires, projets de décrets et d'arrêtés, notes, documents de travail diffusés en séance, rapports (1971-1973)

20060489/03 idem (1973-1974)

Versement 19980545 : Coopération, Direction du développement économique (1959-1979)

19980545/246 Subvention du FAC pour la formation et la promotion technique, pour les mouvements de jeunesse, les sports, les bibliothèques, librairies, la presse, la radiodiffusion, le cinéma, également pour l'Association pour les stages et l'accueil des techniciens d'O.M. (A.S.A.T.O.M.)

19980545/247 Subvention du FAC pour la formation et la promotion technique, et pour les diverses interventions culturelles et techniques et pour les centres d'accueils familiaux, à travers les pays du champ, et pour l'association pour les stages et l'accueil des techniciens d'O.M., (l'A.S.A.T.O.M.).

19980545/259 Subvention du FAC aux pays du champ, pour financer les bourses d'études d'enseignement supérieur en France.
Subvention du FAC pour l'A.S.A.T.O.M., l'office pour les stages et l'accueil des étudiants d'outremer, dont le financement de 300 bourses. Idem pour la formation des fonctionnaires ressortissants.

Versement 20010120 : Coopération, Office de Coopération et d'Accueil Universitaire (OCAU) (1955-1984)

20010120/01 Organisation et fonctionnement de l'OCAU (1955-1980)

Versement 19970159 : Intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (1980-1996)

19970159/11 Étudiants étrangers en France (1987-1992)

Versement 19990260 : Intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (1905-1998)

19990260/17 Stagiaires étrangers en France (1947-87) / Étudiants étrangers en France (1951-80)
19990260/18 Étudiants étrangers en France (1963-1982)
19990260/19 Étudiants étrangers en France (1980-1986)

III. Centre des archives diplomatiques de la Courneuve

Versement 236 QO : Affaires étrangères, Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (1948-1972)

236 QO/76 Organisation de la DGRCST, Réorganisation des services, nouvel organigramme, circuit du courrier, divers, Attributions (mai-juin 1969), instructions aux ambassadeurs (mai -septembre 1969), personnel de la DGRCST (juillet-octobre 1969), doctrine (septembre 1969), Répartition des compétences, Relations de la DGRCST avec les autres directions du MAE, Affaires scientifiques : création du Service des Affaires scientifiques, questions scientifiques à la DGRCST, Comité d'enquête sur l'organisation et le fonctionnement des services et organismes chargés de la coopération à l'étranger : rapport (1968-1972)

236 QO/77 Préparation du VIème Plan : aide aux pays en voie de développement, Commissions du Plan, Orientations prioritaires de la DG, Groupes de travail Programmation : Moyen-Orient (novembre 1969), Asie, Groupes de travail Programme, Commission d'étude : note de synthèse sur les perspectives et orientations de la DGRCST (1969-1970)

Versement 238QO : Affaires étrangères, Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (1944-1961)

238 QO/05 Renseignement (1945-1947)

Versement 2238 INVA (Bourses) : Affaires étrangères, Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (1975-1992)

2238 INVA/304	Études et statistiques / Effectifs (1975-1981)
2238 INVA/305	Évolution des dépenses (1982-1987)
2238 INVA/306	Procédure et gestion des BGF (1985-1986)
2238 INVA/315	Cabinet du Ministre (1984-1987)
2238 INVA/318	Correspondance avec le CNOUS (1976-1985)

IV. Centre des archives diplomatiques de Nantes

Versement 629PO/1 Affaires étrangères, Ambassade de France à Séoul (1892-1985)

629PO/1/1-4	Service culturel (1892-1940)
629PO/1/5-9	idem (1945-1954)
629PO/1/10-79	idem (1954-1060)

Versement 630PO/1 : Affaires étrangères, Ambassade de France à Séoul (1961-1986)

630PO/1/1-70	Service culturel (1961-1986)

Table des illustrations

I. Tableaux

Tableau 1.1. Évolution du budget des facultés (En milliers de francs) 66
Tableau 1.2. Effectifs du personnel enseignant dans les universités et établissements assimilés en Europe 67
Tableau 1.3. Effectifs des étudiants recensés en lettres 69
Tableau 1.4. Étudiants étrangers en France entre 1987-1935 71
Tableau 1.5. Proportion d'étrangers parmi les étudiants inscrits dans les universités françaises pour la période 1923-1931 72
Tableau 1.6. Professions des parents des étudiants en médecine (1860-1907) 74
Tableau 1.7. Nombre de boursiers serbes du gouvernement français affectés dans les universités françaises par la convention franco-serbe du 9 novembre 1916 (1917-1922) 86
Tableau 2.1. Crédits budgétaires de la Direction générale entre 1959-1963 / 1964-1968 101
Tableau 2.2. Liste des principaux accords de coopération passés entre la France, les états africains et malgache (1957-1964) 120
Tableau 2.3. Répartition géographique des bourses universitaires (1957-1968) 134
Tableau 2.4. Répartition par discipline des bourses universitaires (1957-1968) 135
Tableau 2.5. Répartition géographique des bourses de coopération technique (1957-1968) 135
Tableau 2.6. Montant des dotations de la DGRCTS entre 1968 et 1972 (en millions de francs) 138
Tableau 2.7. Répartition géographique des « bourses d'études » (1969-1971) 142
Tableau 2.8. Répartition par discipline des bourses d'études (1975-1979) 144
Tableau 2.9. Répartition géographique des bourses du MAE (1969-1978) 145
Tableau 2.10. Évolution des effectifs de boursiers (étudiants+ stagiaires) du MAE (1976-1980) 146
Tableau 2.11. Évolution du montant de l'allocation d'entretien pour les boursiers du gouvernement français 147
Tableau 2.12. Évolution du coût des boursiers (études + stages) de la Direction (1979 – 1982) 147
Tableau 2.13. Évolution des effectifs et du coût des boursiers du MAE entre 1983 et 1987 149
Tableau 2.14. Répartition d'après le niveau de formation des bourses « études » de la Direction 152
Tableau 2.15. Répartition géographique des bourses « études » de la Direction (1982-1987) .. 152

Tableau 2.16. Répartition par discipline des bourses « études » de la Direction (1982-1987) .. 153
Tableau 2.17. Répartition d'après le niveau de formation des bourses « stages » de la Direction 153
Tableau 2.18. « L'Aide Publique au Développement » (APD) du ministère de la Coopération ... 159
Tableau 2.19. Effectifs des boursiers gérés par le CIES en 1982 164
Tableau 3.1. Étudiants coréens expatriés dans les années 1950 169
Tableau 3.2. Liste des auteurs et titres des livres destinés aux bibliothèques coréennes en 1962 175
Tableau 3.3. Évolution du budget du CCF de Séoul (1968-1976) 181
Tableau 3.4. Taux d'accès à la première année de l'enseignement secondaire et supérieur 190
Tableau 3.5. Évolution du nombre de bourses accordées par le gouvernement français pour des coréens (1963-1967) 196
Tableau 3.6. Évolution de l'attribution des bourses du MAE en Corée (1970-1976) 201
Tableau 3.7. Répartition par discipline des bourses d'études du MAE en Corée (1964-1979)... 201
Tableau 3.8. Évolution des crédits d'intervention de l'ambassade de France en Corée (1973-76) 202
Tableau 4.1. Nombre de professeurs et d'assistants ou maîtres-assistants dans les universités françaises (1957-1975) 229
Tableau 4.2. Second cycle, bacheliers et étudiants (1946-1979, en milliers) 230
Tableau 4.3. Évolution de la part des étudiants étrangers (1958-1968) 239
Tableau 4.4. Origine géographique des étudiants étrangers inscrits en faculté en 1965-1966.. 240
Tableau 4.5. Répartition d'étudiants étrangers par zone géographique en 1965-1966 240
Tableau 4.6 . Évolution des effectifs d'étudiants étrangers (1957-1968) 241
Tableau 4.7. Évolution du nombre d'étudiants étrangers dans les universités françaises (1968-77) 242
Tableau 4.8. Répartition des étudiants étrangers par nationalité et par discipline dans les universités françaises en 1974-1975 243
Tableau 4.9. Répartition des étudiants étrangers (1975-2000) 244
Tableau 5.1. Évolution du contingent d'étudiants étrangers entre les années 1975 et 1982 287
Tableau 5.2. Évolution de la répartition des étudiants étrangers par cycles (1975-1979) 287
Tableau 5.3. Évolution des effectifs et représentation des étudiants étrangers dans les universités 304
Tableau 5.4. Évolution des catégories d'étudiants étrangers dans les universités 305
Tableau 6.1. Composition du conseil d'administration de la fondation entre 1969 et 1974 316
Tableau 6.2. Nomenclature des actions de la FNEGE au 19 mai 1971 318

Tableau 6.3. Boursiers de la FNEGE dans les universités nord-américaines entre 1969 et 1972 320
Tableau 6.4. Les premières activités internationales de la fondation entre 1974-1977 330
Tableau 6.5. Budget B « FNEGE/CEFI » du budget programme 1981 (en milliers de francs) 336
Tableau 6.6. Synthèse des emplois inscrits aux budget A et B « FNEGE/CEFI » 1981 (en milliers) 337
Tableau 6.7. Budget B « FNEGE » du budget programme 1982 (en milliers de francs) 338
Tableau 6.8. Programmes internationaux importants de la FNEGE de 1980 au début 1990 339
Tableau 6.9. Étudiants étrangers dans les grandes écoles par zone géographique en 2013-14 373
Tableau 6.10. Étudiants étrangers dans les grandes écoles par formation en 2013-14 373
Tableau 6.11. Recettes et dépenses de l'ARIES entre 1993 et 1995 393
Tableau 7.1. Évolution des effectifs d'étudiants étrangers à l'université entre 1985 et 1999..... 399
Tableau 7.2. Dépenses mensuelles des étudiants étrangers 422
Tableau 7.3. Évolution des boursiers du gouvernement français (1993-1997) 426
Tableau 7.4. Part des diplômes – Bourses « Eiffel » (1999 – 2001) 430
Tableau 7.5. Part des diplômes – Bourses « Eiffel » (1999 – 2001) 430
Tableau 7.6. Évolution du site EduFrance.fr/Campusfrance.org 443
Tableau 7.7. Évolution des « Espaces EduFrance » 450
Tableau 7.8. Contractualisation EduFrance dans les universités en 2001 452
Tableau 7.9. Étudiants contractualisés par EduFrance dans les universités en 2001 (sauf FLE) 452
Tableau 7.10. Étudiants contractualisés par EduFrance en « gestion » ou en « économie » dans les universités en 2001 453
Tableau 7.11. Nombre d'étudiants contractualisé par EduFrance en 2001 454
Tableau 7.12. Chiffre d'affaire lié aux contractualisations EduFrance en 2001 455
Tableau 7.13. Indicateurs d'activité 475
Tableau 7.14. Évolution de l'information sur l'offre de formation supérieure française 476
Tableau 7.15. Sélection des étudiants étrangers - Réseaux EDU & Programmes « n+i » 477
Tableau 7.16. Demande de renseignements par filières auprès d'EduFrance entre 2004-2006 484
Tableau 7.17. Étudiants étrangers dans les écoles membres de la CGE en 2001-02 et 2005-06 485
Tableau 7.18. Les étudiants étrangers dans les écoles de commerce « groupe 1 » en 2007-2008 et 2009-2010 487
Tableau 7.19. Part des étudiants étrangers dans les différentes filières universitaires, par cycle entre 1998-2004 487
Tableau 8.1. Évènements organisés par Campus France à Séoul (2008-2011) 507
Tableau 8.2. Notices d'information – site Campus France en Corée du Sud (2009-2011) 508

Tableau 8.3. Programme des « Rencontres avec les anciens » de 2015 510
Tableau 8.4. Établissements participants au salon « Étudier en France » en 2016 512
Tableau 8.5. Étudiants coréens à l'étranger (1972-1996) 518
Tableau 8.6. Nombre d'étudiants coréens dans les facultés françaises (1966-1968) 519
Tableau 8.7. Répartition des étudiants coréens dans les universités françaises (1995-2019) 521
Tableau 8.8. Nombre de coréens en formation en France en 2017 521
Tableau 8.9. Établissements d'apprentissage de la langue française en France 530
Tableau 8.10. Stages linguistiques, montant moyen des dépenses par villes françaises (frais d'inscription + loyer) 531
Tableau 8.11. Répartition des dépenses pour un stage linguistique en France selon le type d'établissement 533
Tableau 8.12. Répartition des dépenses pour un stage linguistique en France selon le type d'établissement avant les études ou stages 539
Tableau 8.13. Répartition des dépenses pour un stage linguistique en France avant de commencer des études ou un stage selon les spécialités visées (805 cas) 542
Tableau 8.14. Nombre de français en formation en Corée (2013-2019) 577
Tableau 8.15. Nombre d'asiatiques en formation en Corée (2013-2019) 578
Tableau 8.16. Accords de programmes d'échanges de l'université Sogang (1981-2020) 580
Tableau 8.17. Accords de programmes d'échanges de l'université Sogang avec des établissements français 584
Tableau 8.18. Accords de programmes d'échanges et de double diplôme du KAIST avec des établissements français 587
Tableau 8.19. Agrément général (MOU) du KAIST avec des établissements français 588
Tableau 8.20. Départs d'étudiants du KAIST vers la France dans le cadre d'un programme d'échanges (2008-2016) 591

II. Encadrés

Encadré 2.1. CNOUS/CROUS – l'accueil des étudiants étrangers 102
Encadré 2.2. Composition du conseil d'administration de l'ACAU en 1962 (décret du 4 août 1962) 111
Encadré 2.3. Nombre de boursiers gérés par l'OCAU en 1971 114
Encadré 2.4. Bourses d'études dans les universités d'Afrique et de Madagascar 123
Encadré 2.5. Mission de la « Direction de la Coopération » dans les années 1960 126
Encadré 2.6. Type de bourses du MAE dans les années 1960 133
Encadré 2.7. Agence pour l'accueil des personnalités étrangères (APAPE) 165

Encadré 3.1. Coopération scientifique et technique entre 1973 et 1975 203
Encadré 3.2. Le groupe Hanjin / Korean-Air dans les relations économiques franco-coréennes 206
Encadré 3.3. Institut supérieur coréen des sciences et technologies (KAIST) 210
Encadré 3.4. Extraits de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Corée portant création d'un Collège technique franco-coréen d'enseignement supérieur (signé le 23 décembre 1971) 213
Encadré 3.5. La coopération dans l'enseignement technique entre la Corée et les pays occidentaux 215
Encadré 3.6. La fondation « Yushin » et « Daewoo » 219
Encadré 4.1. Liste des thèmes des séances plénières de la CPU entre 1971-1974 248
Encadré 4.2. Jean-Claude Dischamps 251
Encadré 4.3. Visites et contacts de la Commission des Relations extérieures entre 1971 et 1972 255
Encadré 4.4. Extrait du chapitre XVI – Rapport « Politique française des relations culturelles » 256
Encadré 5.1. Extraits de la lettre-circulaire n° 8-74 du 5 juin 1974 de A. Postel-Vinay 279
Encadré 5.2. Liste des associations agréées - circulaire n.12-74 du 19 juillet 1974 281
Encadré 5.3. Extraits de la circulaire « Bonnet » 284
Encadré 5.4. Extraits de la circulaire n° 80-135 du 2 avril 1980 295
Encadré 6.1. Objectifs de la FNEGE en date du 16 décembre 1970 317
Encadré 6.2. Boursiers de la FNEGE à l'ESSEC 322
Encadré 6.3. Les premières activités internationales de la fondation entre 1974-1977 329
Encadré 6.4. Les sept propositions de la commission « Actions internationales » au colloque de la FNEGE (14-15 décembre 1977) 331
Encadré 6.5. Extraits du discours de J-J. Baron lors de l'inauguration du campus de l'École centrale à Châtenay-Malabry le 18 octobre 1969 345
Encadré 6.6. Création de nouveaux diplômes à l'École Centrale dans les années 1980 : « Certificat d'études approfondies », « Diplôme d'études supérieures professionnelles » 351
Encadré 6.7. « Mastères spécialisés » de l'École Centrale de Paris entre 1985 et 1993 355
Encadré 6.8. Mastères spécialisés à l'ESSEC entre 1985 et 2006 356
Encadré 6.9. Daniel Gourisse et l'internationalisation de l'École centrale de Paris (ECP) 358
Encadré 6.10. « Mastères spécialisés » en anglais - année 2003-2004 362
Encadré 6.11. « Master of Science » pour l'année 2003-2004 370
Encadré 6.12. Les anglicistes à l'ARIES 392
Encadré 7.1. Chronologie du processus de Bologne, tableau synoptique 411

Encadré 7.2. Propositions du rapport « Weil » pour l'accueil des étudiants étrangers 418
Encadré 7.3. Nouveau visa d'entrée « étudiant-concours » et modalités de délivrance de la carte de séjour « étudiant » 423
Encadré 7.4. Procédure de délivrance du protocole d'accueil aux scientifiques étrangers dans la circulaire du 12 mai 1998 d'application de la loi RESEDA 425
Encadré 7.5. Règles de fonctionnement du programme « Eiffel » fixé en 2000 427
Encadré 7.6. Publication des éditions de l'offre de formation (1999-2002) 444
Encadré 7.7. Actions de promotion menées par EduFrance entre 2001-2002 448
Encadré 7.8. Programme « n+1 » / Réseau « n+ i » 453
Encadré 7.9. Actions d'ingénierie pédagogique menées par EduFrance entre 2000 et 2002 456
Encadré 7.10. Principales mesures annoncées en 2003 (réalisées en 2004) 461
Encadré 7.11. Plan d'action de 35 mesures pour améliorer l'attractivité de la France en 2005 461
Encadré 7.12. Principales mesures pour attirer les meilleurs étudiants étrangers en 2006 463
Encadré 7.13. Extrait de l'article 6 de la loi « Sarkozy II » - JORF 25 juillet 2006 466
Encadré 7.14. Actions de promotion menées par EduFrance entre 2003-2006 479
Encadré 8.1. Note autobiographique sur mon choix de la France pour y faire des études 502
Encadré 8.2. Démarches administratives et typologie des étudiants coréens selon leur forme de mobilité 524
Encadré 8.3. L'Échantillon « France Info » de 1 377 coréens 525
Encadré 8.4. Calcul des dépenses totales liées à des stages linguistiques en France pour un semestre (4-6 mois) 528

III. Graphiques

Graphique I. L'évolution des instances vers *Campus France* 19
Graphique 2.1. L'évolution des effectifs de l'OCAU (établi au 1er mars de chaque année) 114
Graphique 4.1. Effectifs des étudiants étrangers inscrits dans les facultés (1956-1976) 242
Graphique 4.2. La structure de la CPU en 1976 247
Graphique 6.1. Évolution des ressources annuelles de la FNEGE (1969-1972) (en milliers de francs) 326
Graphique 6.2. Évolution du nombre d'écoles membres de la CGE par catégorie 349
Graphique 6.3. Évolution du nombre de formations et des effectifs « Mastères spécialisés » ... 354
Graphique 6.4. Évolution du nombre d'établissements « Mastères spécialisés » 354
Graphique 6.5. Évolution du nombre d'étudiants étrangers dans les « mastères spécialisés » . 361
Graphique 6.6. Évolution des formations « Master of sciences » entre 2003 et 2018 369
Graphique 6.7. Évolution du nombre de formations « Master of Science » 369

Graphique 7.1. Évolution des effectifs d'étudiants étrangers à l'université (1985-1998) 399
Graphique 7.2. Nombre d'admis par domaine d'étude - Bourses « Eiffel » (1999 – 2001) 428
Graphique 7.3. Part de domaines d'études -Bourses « Eiffel » (1999 – 2001) 429
Graphique 7.4. Part des zones géographiques / total admis -Bourses « Eiffel » (1999 – 2001) . 431
Graphique 7.5. Nombre d'adhérents d'EduFrance (devenu depuis 2007 Campus France)..... 433
Graphique 7.6. 190 adhérents de Campus France en 2008..... 434
Graphique 7.7. Nouvel organigramme de l'agence en 2002..... 472
Graphique 7.8. Espaces Campus France / Procédure des CEF..... 494
Graphique 8.1. Universités d'origine des lauréats « Blaise Pascal » (2005/06 – 2009/10) 513
Graphique 8.2. Destinations des lauréats « Blaise Pascal » selon les établissements (2005/2006 – 2009/2010) 513
Graphique 8.3. Évolution du nombre d'étudiants coréens en France et de celui des visas pour études délivrés en Corée (2008-2011)..... 522
Graphique 8.4. Répartition de la profession des pères de coréens en stages linguistiques en France (519 cas) 527
Graphique 8.5. Répartition de la profession des pères de coréens en stages linguistiques en France, issus des universités du « TOP 12 » (165 sur 519) 527
Graphique 8.6. Répartition par spécialités universitaires des coréens en stages linguistiques à Paris (85 cas sur 519)..... 534
Graphique 8.7. Répartition de la profession des pères de coréens dans les « établissements privés de qualité » avant de commencer des études ou un stage (450 cas) 541
Graphique 8.8. Répartition de la profession des pères de coréens dans des établissements publics de langue française hors Paris avant de commencer des études ou un stage (209 cas)..... 541
Graphique 8.9. Répartition selon les spécialités envisagées lors du départ en France (859 cas) 543
Graphique 8.10. Évolution des importations de vins en Corée du Sud (1988-2017)..... 545
Graphique 8.11. Importations de vins en Corée du Sud selon les pays d'exportation (2000-2017) 545
Graphique 8.12. Répartition des nouveaux professeurs-docteurs dans les universités coréennes selon l'origine des pays de diplôme (professeurs recrutés au deuxième semestre 2012)571
Graphique 8.13. Évolution du nombre de touristes étrangers en Corée 575
Graphique 8.14. Évolution du nombre d'étudiants étrangers en Corée (2003-2019)..... 576
Graphique 8.15. Évolution du nombre d'étudiants européens et français en Corée (2003-219) 577

Graphique 8.16. Mobilité étudiante dans le cadre des programmes d'échanges de l'université Sogang (1993-2016) 579
Graphique 8.17. Mobilité étudiante franco-coréenne dans le cadre des programmes d'échanges de l'université Sogang (1993-2016) 583

IV. Photos

Photo 3.1. Cérémonie de donation de livres français aux universités coréennes en 1958 174
Photo 3.2. Inauguration des nouveaux locaux du CCF de Séoul en 19 janvier 1972 180
Photo 3.3. Programme des activités du mois de février 1970 et des mois d'avril-mai 1974 184
Photo 3.4. Programme du cinéma du CCF pour le mois d'avril 1976 185
Photo 3.5. Questionnaire relatif à la candidature de M. KIM Kwang-Hyun au titre « d'Étudiant patronné par le gouvernement français » 198
Photo 3.6. La 4ème conférence conjointe des comités de coopération économique franco-coréenne en 1979 à Séoul 207
Photo 8.1. 16ème concours des meilleurs sommeliers coréens de vin français en 2017 548
Photo 8.2. L'ambassade de France en Corée (1961) 560
Photo 8.3. Porte mondiale de la Paix (1986) 561
Photo 8.4. Dondaemun Design Plaza (DDP) de Séoul 563
Photo 8.5. "2015 Spring Student Mobility Fair" du KAIST (15 mai 2015) 590

Résumé de la thèse

Les politiques d'accueil des étudiants étrangers en France et l'évolution de la mobilité étudiante coréenne

Ce travail étudie les politiques d'accueil des étudiants étrangers en France de la fin du XIX siècle jusqu'à aujourd'hui en se focalisant particulièrement sur l'évolution de la mobilité étudiante coréenne.

En empruntant à la notion de champ, il analyse trois grandes périodes de l'« Esprit d'État » en matière d'étudiants étrangers. L'étude appréhende la politique à leur égard comme le produit des rapports entre champ universitaire, champ diplomatique et le groupe d'agents administratifs ou politiques, notamment ceux du ministère de l'Intérieur œuvrant dans ce domaine. À partir du dépouillement d'archives, d'analyses statistiques et d'entretiens, cette thèse éclaire les logiques d'actions et les intérêts propres aux champs étudiés et leur jonction autour de l'utilité économique des étudiants étrangers dans les années 1990. Par une approche socio-historique, la thèse montre le développement des instances d'État chargées de ces questions et le rôle des organismes s'occupant des étudiants boursiers du gouvernement français depuis les années 1960.

Ce travail est complété par une étude de cas portant sur la Corée du Sud. Elle permet d'observer l'évolution des stratégies françaises face à la mondialisation du marché de l'enseignement supérieur. L'enquête de terrain en Corée atteste aussi que la politique d'attractivité du gouvernement actuel est une réponse aux demandes extérieures des « étudiants internationaux » et qu'elle vise à attirer des étudiants solvables en France.

Contribution à l'histoire de l'immigration, cette recherche met en évidence que la construction de la politique migratoire estudiantine se situe dans le prolongement des luttes internes du champ national de l'État.

Mots clés : science politique, sociologie politique, histoire, étudiants étrangers, étudiants internationaux, mobilité étudiante, immigration, enseignement supérieur, État, diplomatie, EduFrance, Campus France, marché éducatif, internationalisation, universités, grandes écoles, établissements privés, Corée du Sud

French policies for the reception of foreign students and the evolution of Korean student mobility

This research examines the French policies for the reception of foreign students from the end of the 19th century to the present and it focuses specifically on the evolution of Korean student mobility.

Using the theoretical concept of "field"by Pierre Bourdieu, it analyses the three major periods of different "Spirit of State" for foreign students. With this theoretical framework, the specific form of foreign student policy can be explained by the relationship between the field of higher education, the field of diplomacy and the group of administrative and political agents, particularly those of the Ministry of the Interior. Based on archives, statistical data and interviews, this research historically underlines their different logics of actions and interests and, finally, the junction of these logics in 1990s, which had been realized by the consensus on the economic benefits of foreign students. Through a socio-historical approach, this thesis analyses the development of the State authorities engaged in these questions and the role of the organization charged with the French Government Scholarship for foreign students since the 1960s.

The complementary case study of South Korea allows us to observe the evolution of French government strategies in a new era of the higher education market's globalization. The fieldwork in Korea shows us the actual government policy to make French higher education more attractive is effectually the response to the demand of "international students".

A contribution to the French immigration history, this work shows the construction of the student migration policy can be analyzed as the internal struggles within the national field of State.

Key words: political science, political sociology, history, foreign student, international students, student mobility, immigration, higher education, State, diplomacy, EduFrance, Campus France, educational market, internationalization, universities, French "grandes écoles", private institutions, South Korea